BERGIER

DICTIONNAIRE
DE
THÉOLOGIE

10

PAP-PYT

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE

***

IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
19, RUE MONTPARNASSE, 19

***

BERGIER

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIX[e] SIÈCLE

PAR L'ABBÉ LE NOIR

Édition revue et corrigée d'après les indications de plusieurs Théologiens Romains

TOME DIXIÈME

PAP-PYT

PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1882

LE

DICTIONNAIRE THÉOLOGIQUE

DE BERGIER

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

P (SUITE)

PAPAS, Père. C'est le nom que les Grecs schismatiques donnent à leurs prêtres, même à leurs évêques et à leurs patriarches.

Le père Goar met une distinction entre παπας, et πάπας; il dit que le premier désigne un pontife principal; que le second se donne aux prêtres et même aux clercs inférieurs. Les Grecs nomment *protopapas* le premier d'entre les prêtres. Dans l'église de Messine, en Sicile, il y a encore une dignité de *protopapas* que les Grecs y introduisirent lorque cette île était sous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de l'église de Corfou prend aussi le même titre. Scaliger remarque à ce sujet que les Ethiopiens appellent les prêtres *papasath*, et les évêques *episcopasath;* mais ces deux termes ne sont pas de la langue éthiopienne. Scaliger n'a pas fait réflexion que les Ethiopiens ou Abyssins n'ont qu'un seul évêque qu'ils nomment *Abuna*, qui signifie *notre Père*. Acosta rapporte que les Indiens du Pérou nommaient aussi leur grand-prêtre *papas*. Enfin l'usage est établi parmi nous de donner le nom d'abbé à tous les ecclésistiques. (Ducange, *Glossar. latinit.*)

Ce concert de toutes les nations à envisager de même les ministres des autels, doit apprendre à ceux-ci le devoir que leur état leur impose, qui est de prendre pour tous les fidèles une tendresse paternelle, et de se consacrer tout entiers à leur service. C'est donc une très-bonne leçon, de laquelle il serait à souhaiter que la signification ne s'oubliât jamais. *Voyez* Abbé.

Bergier.

PAPAUTÉ, PAPE. Nous avons vu dans l'article précédent que le nom de *pape* signifie *père ;* on l'a donné autrefois non-seulement aux évêques, mais aux simples prêtres ; depuis longtemps il est réservé en Occident aux évêques de Rome, successeurs de saint Pierre ; il désigne le souverain pontife de l'Eglise chrétienne ; et le titre de *Vicaire de Jésus-Christ sur la terre*, qui lui est attribué, est fondé sur l'Ecriture sainte : nous le verrons ci-après.

On peut considérer le *pape* sous quatre différents rapports : comme pasteur de l'Église universelle, comme patriarche de l'Occident, comme évêque particulier du siége de Rome, et comme prince temporel. Les trois dernières de ces qualités appartiennent plutôt à la jurisprudence et à l'histoire qu'à la théologie ; nous nous arrêtons uniquement à la première.

La croyance catholique est que saint Pierre a été non-seulement le chef du collège apostolique, mais le pasteur de l'Eglise universelle ; que le pontife romain est le successeur de ce prince des apôtres, qu'il a comme lui autorité et juridiction sur toute l'Eglise, que tous les fidèles sans exception lui doivent respect et obéissance. Telle est la définition du concile de Florence, à laquelle celui de Trente s'est conformé, lorsqu'il a dit que le souverain pontife est le vicaire de Dieu sur la terre, et qu'il a la puissance suprême sur toute l'Eglise. (Sess. 6, *de Reform.*, c. 1 ; Sess. 15, *de Pœnit*, c. 7.)

Comme cette doctrine est la base de la catholicité et de l'unité de l'Eglise, les théologiens de toutes les sectes hétérodoxes ont commencé par la déguiser, afin de la rendre odieuse. Ils ont dit que nous faisons du *pape*, non-seulement un souverain spirituel et temporel du monde entier, mais une espèce de dieu sur terre ; que nous lui attribuons un pouvoir despotique, arbitraire et tyrannique, l'autorité de faire de nouveaux articles de foi, d'instituer de nouveaux sacrements, d'abroger les canons et les lois ecclésiastiques, de changer absolument la doctrine chrétienne, le droit d'absoudre les sujets du serment de fidélité envers les rois et les magistrats, sous prétexte que ceux-ci sont impies ou hérétiques, et de disposer ainsi des couronnes et des royaumes, etc.

Il est évident que ce sont là autant de calomnies, puisque ces droits prétendus seraient directement contraires aux devoirs de père spirituel et de pasteur des fidèles ; loin de maintenir l'ordre dans l'Eglise, ils y mettraient la confusion. Il est absurde de confondre une puissance suprême avec une puissance absolue, illimitée, et qui n'est sujette à aucune loi ; celle du souverain pontife est limitée par les preuves mêmes qui l'établissent, par les canons, par la tradition de l'Eglise (1). L'essentiel est de la prouver d'abord ; nous verrons ensuite si nos adversaires sont venus à bout d'en détruire les fondements et d'en démontrer l'illusion. Cette question a été épuisée de part et d'autre, et nous sommes forcé de l'abréger.

Pour y mettre un peu d'ordre, nous examinerons 1° les preuves de la primauté et de l'autorité accordée à saint Pierre par Jésus-Christ ; 2° Si la qualité de pasteur de l'Eglise universelle a dû passer et a passé en effet aux successeurs de cet apôtre ; 3° quels sont les droits, les devoirs, les fonctions de cette dignité ; 4° comment l'autorité pontificale s'est établie par le fait, et a reçu des accroissements ; 5° si elle a fait autant de mal que ses ennemis le prétendent.

I. Dans l'Evangile de saint Mathieu, c. 16, ỳ. 18, saint Pierre ayant confessé la divinité de Jésus-Christ, ce divin maître lui répond : « Je vous dis » que vous êtes Pierre, et que sur cette » pierre je bâtirai mon Eglise, et les » portes de l'enfer ne prévaudront » point contre elle. Je vous donnerai » les clefs du royaume des cieux ; tout » ce que vous lierez ou délierez sur la

(1) Le pape ayant, comme le dit très-bien M. Bergier, autorité et juridiction *sur toute l'Eglise, une puissance suprême sur l'Eglise universelle*, cette puissance ne peut être limitée que par celui qu'il représente sur la terre.

GOUSSET.

Ici M. Gousset nous paraît aller trop loin dans sa note : Il n'existe pas de puissance qui n'ait sa sphère d'action, au-delà de laquelle elle cesse d'avoir autorité et compétence ; Dieu seul a la puissance absolue, et encore est-il limité dans cette puissance par les lois éternelles de sa sagesse. Or, comme le dit Bergier avec justesse, la délimitation des puissances est dans la nature même de leur constitution et des preuves qui l'établissent. Le concile du Vatican a lui-même déterminé le cercle dans lequel se dilate la puissance du souverain pontife : c'est 1· en fait d'infaillibilité dogmatique, *A parte auctoritatis*, l'*ex Cathedra*, c'est-à-dire la déclaration faite à titre de chef de l'Eglise, et *A parte rei*, le *Doctrina de fide vel moribus*, c'est-à-dire la déclaration portant sur une doctrine de foi ou de morale; 2· en fait de gouvernement, la discipline ecclésiastique ou les lois et causes qui sont de compétence ecclésiastique, *ad Examen ecclesiasticum pertinentibus*. Voilà l'étendue de la mission que l'Eglise et le souverain pontife s'attribuent eux-mêmes ; voilà la sphère à laquelle ils délimitent leur puissance.

Si, comme le dit M. Gousset, cette puissance était telle en étendue, d'après le dogme catholique, que celui-là seul qu'elle représente la pût limiter, il s'en suivrait, ce semble, qu'il faudrait, pour la limiter, une révélation nouvelle de Jésus-Christ, et que, jusqu'à cette révélation nouvelle, elle serait illimitée et s'étendrait à toutes les matières possibles ; or, cela n'est pas : celui qui l'a fondée l'a fondée avant qu'elle le représentât, et il l'a fondée en lui imposant ces limites mêmes qu'est venu déclarer, en 1870, le concile du Vatican. Tel est le sens catholique.

LE NOIR.

» terre sera lié ou délié dans le ciel. » Dans le style de l'Ecriture sainte, *les portes de l'enfer* sont les puissances infernales, et *les clefs* sont le symbole de l'autorité et du gouvernement, nous le voyons dans Isaïe, c. 22, ŷ. 22; *Apoc.*, c. 3, ŷ. 7, etc. Le pouvoir de lier et de délier est le caractère de la magistrature, l'un et l'autre sont donnés à saint Pierre, pour assurer la solidité et la perpétuité de l'Eglise. Cela nous paraît clair.

Dans un autre endroit, *Luc.*, c. 22, ŷ. 29, le Sauveur dit à ses apôtres : « Je vous laisse (par testament) un royaume tel que mon Père me l'a laissé... pour que vous soyez assis sur douze siéges, et que vous jugiez les douze tribus d'Israël » Ensuite il dit à saint Pierre : « Simon, Satan a désiré de vous cribler (tous) comme le froment : mais j'ai prié pour vous (seul), pour que votre foi ne manque point ; ainsi un jour tourné vers vos frères, confirmez ou affermissez-les. » Il est encore ici question de la fermeté de la foi et d'un privilége personnel à saint Pierre.

Jésus-Christ étant ressuscité, après avoir exigé trois fois de cet apôtre la protestation de son amour, lui dit : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, » *Joan.*, c. 21, ŷ. 16 et 17. On sait que notre divin Maître avait désigné son Eglise sous la figure d'un bercail dont il voulait être lui-même le pasteur, c. 10, ŷ. 16. Voilà donc saint Pierre revêtu de la fonction même que Jésus-Christ s'était réservée, et chargé du troupeau tout entier. Aussi saint Mathieu faisant l'énumération des apôtres, c. 10, ŷ. 2, dit que le premier est Simon surnommé Pierre; cette primauté est suffisamment expliquée par les passages que nous venons d'alléguer (1).

Conséquemment après l'ascension du Sauveur, saint Pierre, à la tête du collége apostolique, prend la parole, et fait élire un apôtre à la place de Judas, *Act.*, cap. 1, ŷ. 15. Après la descente du Saint-Esprit, il prêche le premier et annonce aux Juifs la résurrection de Jésus-Christ, c. 2, ŷ. 14 et 37; c. 3, ŷ. 12. C'est lui qui rend raison au conseil des Juifs de la conduite des apôtres, c. 3, ŷ. 8. C'est lui qui punit Ananie et Saphire de leur mensonge, c. 5, ŷ. 3; qui confond Simon le magicien, c. 8, ŷ. 19; qui parcourt les églises naissantes, c. 9, ŷ. 32; qui reçoit l'ordre d'aller baptiser Corneille, c. 10, ŷ. 19; qui dans le concile de Jérusalem porte la parole et dit son avis le premier, c. 15, ŷ. 7, etc. Si saint Luc avait été compagnon de saint Pierre, aussi assidu qu'il l'était de saint Paul, nous serions plus instruits des traits qui caractérisaient l'autorité du chef des apôtres. Saint Paul d'abord s'adressa à lui en arrivant à Jérusalem, lorsqu'il eut été élevé à l'apostolat, *Galat.*, c. 1, ŷ. 18 (2).

(1) Voyez aux articles Infaillibilistes, Juridiction, l'exposition des promesses particulières que Notre-Seigneur a faites à saint Pierre et à ses successeurs. Gousset.

(2) « Pierre, dit Bossuet, paraît le premier en » toutes manières : le premier à confesser la foi, » le premier dans l'obligation d'exercer l'amour, » le premier de tous les apôtres qui vit le Sauveur » ressuscité des morts, comme il en avait été le » premier témoin devant tout le peuple : le premier quand il fallut remplir le nombre des » apôtres, le premier qui confirma la foi par un » miracle, le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les gentils, le premier partout. » Mais je ne puis tout dire ; tout concourt à établir sa primauté; oui, tout, jusqu'à ses fautes.... » La puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance donnée à un seul, et *sur tous* et *sans* » *exception*, emporte la plénitude..... Tous reçoivent la même puissance, mais non en même » degré ni avec la même étendue. Jésus-Christ » commence par le premier, et dans ce premier il » développe le tout..., afin que nous apprenions... » que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue » qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui auront » à l'exercer se doivent tenir inséparablement » unis à la même chaire.

» C'est cette chaire tant célébrée par les Pères, » où ils ont exalté comme à l'envi *la principauté* » *de la chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité et dans la place de* » *Pierre, l'éminent degré de la chaire sacerdotale; l'Eglise-mère, qui tient en sa main la* » *conduite de toutes les autres Eglises; le chef de* » *l'épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement;* » *la chaire principale, la chaire unique, en laquelle seule tous gardent l'unité.* Vous entendez » dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint » Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avite, » Théodoret, le concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, » l'Orient et l'Occident unis ensemble... Puisque » c'était le conseil de Dieu de permettre qu'il s'élevât des schismes et des hérésies, il n'y avait » point de constitution, ni plus ferme pour se » soutenir, ni plus forte pour les abattre. Par » cette constitution tout est fort dans l'Eglise, » parce que tout y est divin et que tout y est » uni; et comme chaque partie est divine, le lien

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à réfuter les explications arbitraires par lesquelles les protestants ont cherché à éluder les conséquences des passages de l'Ecriture sainte que nous avons allégués.

Ils disent que saint Pierre a été le fondement de l'Eglise parce qu'il a prêché le premier l'Evangile et a fait les premières conversions ; il ouvrit ainsi aux Juifs et aux gentils le royaume des cieux. *Lier* et *délier*, c'est déclarer ce qui est permis ou défendu ; saint Pierre exerça ce pouvoir au concile de Jérusalem.

Ces fausses explications sont contraires à l'Ecriture sainte. Saint Pierre prêcha le premier, mais il ne prêcha pas seul ; il est dit des apôtres le jour de la Pentecôte : « Nous les avons entendus annoncer dans nos langues » les merveilles de Dieu. » *Act.* c., c. 2, ℣. 11. Dans Isaïe, *les clefs*, la puissance d'ouvrir et de fermer, signifient l'autorité du gouvernement, c. 22, ℣. 32 ; et dans l'Apocalypse, c. 5, ℣. 7, ces termes expriment la souveraine puissance de Jésus-Christ. Nous défions les protestants de citer un seul passage de l'Ecriture dans lequel *lier* et *délier* aient la signification qu'ils y donnent. D'ailleurs Jésus-Christ a voulu donner à saint Pierre un privilége propre et personnel ; ceux qu'allèguent les protestants lui ont été communs avec les autres apôtres.

Mais la règle des catholiques est de n'entendre l'Ecriture sainte que comme elle a été entendue par ceux qui ont été instruits, ou immédiatement ou de très-près, par les apôtres ; nous nous en rapportons à la tradition, à l'usage, à la croyance ancienne et constante de l'Eglise ; sans cela il n'est aucun passage si clair que l'art des sophistes ne puisse le tordre à son gré.

A la fin du premier siècle ou au commencement du second, nous voyons saint Clément, *pape*, successeur de saint Pierre, écrire deux lettres aux Corinthiens, qui l'avaient consulté, *Epist.* 1, n. 1 ; il les exhorte à la paix et à la soumission envers leur évêque, et il leur parle au nom de l'Eglise romaine. Nous ne savons pas pourquoi les Corinthiens s'adressaient plutôt à Rome qu'à quelqu'une des églises d'Asie, immédiatement fondées par les apôtres, si la première n'avait aucune prééminence, ni aucune supériorité sur les autres.

Vers l'an 170, Hégésippe, converti du judaïsme à la foi chrétienne, vint s'instruire à Rome ; il dit que dans toutes les villes où il a passé, il a interrogé les évêques, et qu'il a trouvé que, dans toutes les égliges, la croyance est telle que la loi, les prophètes et le Seigneur l'ont enseignée. Il dressa le catalogue des évêques de Rome depuis saint Pierre jusqu'au *pape* Eleuthère ; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, l. 4, c. 22, note de Péarson. Pourquoi dresser cette succession, plutôt que celle des évêques d'une autre ville, si elle ne prouvait rien.

Quelques années auparavant, saint Justin, philosophe converti dans la Palestine et instruit dans l'école d'Alexandrie, qui était pour lors la plus célèbre, était aussi venu à Rome ; il y enseigna, y présenta ses deux apologies aux empereurs et y souffrit le martyre. On envisageait déjà Rome comme le centre du christianisme, quoiqu'il fût né dans la Judée.

Sur la fin de ce même siècle, saint Irénée fit comme Hégésippe : il montre la succession des *papes* depuis saint Pierre jusqu'à Eleuthère ; il dit que saint Clément, par sa lettre aux Corinthiens, rétablit leur foi et leur exposa la tradition qu'il avait reçue des apôtres ; que, par cette succession et cette tradition, l'on confond les hérétiques. « Car il faut, dit-il, que toute église, » c'est-à-dire les fidèles qui sont de » toutes parts, viennent (ou s'accor- » dent) à cette église, à cause de sa » primauté principale (1), dans laquelle

» aussi est divin, et l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout... C'est » pourquoi nos prédécesseurs ont dit... *qu'ils* » *agissaient au nom de saint Pierre, par l'au-* » *torité donnée à tous les évêques en la personne* » *de saint Pierre, comme vicaires de saint Pierre,* » et ils l'ont dit lors même qu'ils agissaient par » leur autorité ordinaire et subordonnée : parce » que tout a été mis premièrement dans saint » Pierre, et que la correspondance est telle dans » tout le corps de l'Eglise, que ce que fait chaque » évêque, selon la règle et dans l'esprit de l'unité » catholique, toute l'Eglise, tout l'épiscopat et le » chef de l'épiscopat, le fait avec lui. » — *Sermon sur l'unité de l'Eglise.* GOUSSET.

(1) A cause, dit saint Irénée, de sa *principauté*

» les fidèles qui sont de toutes parts, » ont toujours conservé la tradition » qui vient des apôtres. » *Adv. Hœr.*, l. 3, c. 3, n. 2 et 3.

Grabe, qui sentait la force de ce passage, a fait ce qu'il a pu pour l'énerver. Il convient que saint Irénée confond les hérétiques, non-seulement par l'Ecriture sainte, mais encore par la tradition des églises et en particulier de l'Eglise romaine ; que Tertullien, saint Cyprien, Optat, saint Epiphane, saint Augustin, etc., ont fait de même ; mais à présent, dit-il, cet argument ne vaut plus rien, depuis que les *papes* ont ajouté à la tradition qu'ils avaient reçue des apôtres d'autres articles, les uns douteux, les autres faux, dont ils exigent la profession.

Comment ce critique n'a-t-il pas senti le ridicule de cette exception ? Quoi, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin et les autres Pères qui, de siècle en siècle, ont cité cette même tradition, n'ont pas été assez instruits pour voir si les *papes* avaient ou n'avaient pas ajouté quelque chose à la tradition primitive et apostolique ? Pendant que toutes les églises faisaient profession de croire qu'il n'était pas permis de rien ajouter ni de rien changer à cette tradition vénérable, elles ont souffert que les *papes* l'altérassent à leur gré, y ajoutassent de nouveaux articles, et elles les ont reçus sans réclamation ? Depuis longtemps nous supplions les protestants de marquer distinctement ces articles nouveaux qui ont été inventés depuis le cinquième siècle, et qui ne sont pas crus dans les églises qui ont secoué le joug de l'autorité du *pape* à cette époque. Si l'argument tiré de la tradition ne vaut rien en lui-même, il ne valait pas mieux du temps de saint Irénée qu'aujourd'hui. *Voyez* TRADITION.

Grabe ne s'est pas borné là, il soutient que l'opinion de saint Irénée n'est point que les fidèles qui sont de toutes parts doivent *s'accorder* à l'Eglise romaine, mais que tous sont obligés de s'y *rassembler*, pour venir solliciter leurs affaires à la cour des empereurs, et en particulier pour défendre la cause des chrétiens ; telle est, dit-il, la force du mot *convenire*. La *primauté principale* de cette Eglise ne consistait donc pas dans aucune autorité ou juridiction sur les autres, mais dans le relief que lui donnait la multitude des habitants de la capitale, le siége de l'empire, l'affluence des étrangers. Saint Grégoire de Nazianze, dans le concile général de Constantinople, a dit de même de cette nouvelle Rome, que c'était comme l'arsenal général de la foi, où toutes les nations venaient la puiser. *Orat.* 32. Saint Irénée était si peu d'avis que les autres églises fussent obligées de *s'accorder* avec l'Eglise romaine, qu'il soutint contre le *pape* Victor le droit qu'avaient les églises d'Asie de célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune, selon leur ancienne tradition, et qu'il reprit ce *pape* de ce qu'il menaçait de les excomunier. Les théologiens anglicans ont applaudi à ces réflexions.

Grabe avait oublié sans doute que du temps de saint Irénée les empereurs étaient païens et avaient proscrit le christianisme, que les *papes* étaient continuellement exposés au martyre, que plusieurs l'endurèrent effectivement dans ce siècle et dans le suivant, et que les chrétiens étaient obligés de se cacher à Rome avec plus de soin qu'ailleurs. Quel relief pouvaient donc donner à l'Eglise de Rome la cour des empereurs, l'affluence des étrangers, la nécessité d'y venir solliciter des affaires, etc. ? Saint Irénée ne fonde point là-dessus la *primauté principale* de l'Eglise romaine, mais sur ce qu'elle était la plus grande, la plus ancienne, la plus célèbre de toutes, qu'elle avait été fondée par les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, et qu'elle avait toujours conservé leur tradition. *Ibid.*

Nous convenons que, quand Cons-

plus puissante. « Maximæ et antiquissimæ et om- » nibus cognitæ, à gloriosissimis duobus apos- » tolis Petro et Paulo fundatæ et institutæ Ecclesiæ, » eam quam habet ab apostolis traditionem et » annuntiatam omnibus fidem, per successiones » episcoporum pervenientem usquè ad nos indi- » cantes, confundimus eos qui, quoquomodo..... » præter quàm quod oportet colligunt. Ad hanc » enim Ecclesiam, propter POTENTIOREM PRINCIPALITATEM, necesse est omnem convenire Eccle- » siam, hoc est omnes qui undiquè sunt fideles ; » in quâ ab his qui sunt undiquè conservata est » ea quæ est ab apostolis traditio. » (S. Iræneus, *Contra hœres.*, lib. 3, cap. 3.) GOUSSET.

tantinople fut devenue la capitale de l'empire d'Orient, l'Eglise de cette ville devint en quelque manière l'émule et la rivale de celle de Rome ; mais peut-elle enlever à celle-ci l'avantage de son antiquité, de son apostolicité, et d'avoir pour évêques les successeurs de saint Pierre ? Ce qu'en dit saint Grégoire de Nazianze ne prouve donc rien contre le sentiment de saint Irénée et ne peut servir à énerver ses paroles.

Lorsque saint Irénée reprit le *pape* Victor, il s'agissait non d'un point de foi, mais de discipline ; ce *pape* avait raison pour le fond, puisque ce qu'il voulait fut décidé cent cinquante ans après, dans le concile de Nicée ; mais ce n'était pas un motif suffisant pour excommunier les églises d'Asie. Saint Irénée ne lui contesta pas son autorité, il blâma seulement l'usage que ce pontife en voulait faire. Nous ne voyons pas quel avantage les ennemis du saint Siége peuvent retirer de ce fait, un abus d'autorité ne la détruit pas.

Origène, *Homil.* 4 *in Exod.*, n. 4, nomme saint Pierre le fondement de l'édifice et la pierre solide sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise. Il le répète *in Epist. ad Rom.*, lib 5, à la fin ; et il dit que l'autorité souveraine de paître les brebis a été donnée à cet homme. Tertullien, de *præscript.*, c. 22, le nomme aussi *la pierre de l'Eglise*, qui a reçu les clefs du royaume des cieux, etc. : c. 32, il oppose aux hérétiques la succession des évêques et la tradition des églises apostoliques, en particulier de celle de Rome : c. 37, il soutient que, sans recourir à l'Ecriture sainte, on réfute solidement les hétérodoxes par la tradition (1).

Saint Cyprien, dans sa lettre 55 au pape saint Corneille, dit que saint Pierre, sur lequel Jésus-Christ a bâti son Eglise, parle pour tous et répond par la voix de l'Eglise, *Seigneur, à qui irons-nous?* etc. Parlant de quelques schismatiques : « Après qu'ils se » sont, dit-il, donné à un évêque, » ils osent passer la mer, porter les » lettres des schismatiques et des profanes à la chaire de Pierre et à l'E- » glise principale, de laquelle est » émanée l'unité du sacerdoce, sans » penser qu'ils s'adressent à ces mêmes » Romains dont saint Paul a loué la » foi, et auprès desquels la perfidie » ne peut avoir accès (2). » Dans son livre de l'*Unité de l'Eglise catholique*, il dit que les schismes et les hérésies se forment lorsqu'on ne recourt point à la source de la vérité, que l'on ne reconnaît point de chef, que l'on ne garde plus la doctrine de Jésus-Christ. « La preuve de la foi, continue saint » Cyprien, est facile et abrégée ; le » Seigneur dit à saint Pierre, *je vous » dis que vous êtes Pierre*, etc. ; il bâtit » son Eglise sur cet apôtre seul, et » lui ordonne de paître ses brebis. » Quoiqu'après se résurrection il ait » donné à tous ses apôtres un égal » pouvoir de remettre les péchés..., » cependant, pour montrer la vérité, » il a établi par son autorité une seule » chaire et une même source d'unité » qui part d'un seul. Les autres apôtres » étaient ce qu'était saint Pierre, » ils avaient un même degré d'hon- » neur et de pouvoir, mais le principe » est dans l'unité. La primauté est » donnée à Pierre, afin que l'on voie » que la chaire est une, aussi bien que » l'Eglise de Jésus-Christ. Tous sont » pasteurs, mais on voit un seul

(1) Tertullien : « Voici un édit, et même un » édit péremptoire, parti du souverain pontife, » de l'évêque des évêques. » *Audio edictum et quidem peremptorium : pontifex scilicet maximus, episcopus episcoporum dicit, etc.* (*De Pudicitia*, cap. 1.) « Le Seigneur, dit-il, a donné les clefs à Pierre, et, *par lui*, à son Eglise. » *Memento claves Dominum Petro, et* PER EUM *Ecclesiæ reliquisse.* (Scorpiac.)

Origène enseigne que l'Eglise de Jésus-Christ a été fondée sur Pierre, et que le suprême pouvoir de paître le troupeau du Seigneur lui a été conféré. « Petro cum summa rerum de pascendis » ovibus traderetur, et super ipsum velut petram » fundaretur Ecclesia, nullius confessio veritatis » alterius ab eo, nisi charitatis exigitur. » (*In Epist. ad Romanos*, lib. 5, versùs finem.) L'expression qu'emploie ce Père, *summa rerum*, serait plus qu'inexacte, si saint Pierre n'avait pas reçu un pouvoir plus étendu que les autres apôtres.

GOUSSET.

(2) « Romam cum mendaciorum suorum merce » navigaverunt : quasi veritas post eos navigare » non posset, quæ mendaces linguas rei certæ » probatione convinceret..... Navigare audent et » ad Petri cathedram, atque ad Ecclesiam prin- » cipalem, undè unitas sacerdotalis exorta est, à » schismaticis et profanis litteras ferre ; nec co- » gitant eos esse Romanos quorum fides apostolo » prædicante laudata est, ad quos perfidia habere » non potest accessum. » (Idem, *Epist. ad Cornelium.*)

GOUSSET.

» troupeau, que tous les apôtres pais-
» sent d'un consentement unanime...
» Comment peut se croire dans l'E-
» glise celui qui abandonne la chaire
» de Pierre sur laquelle l'Eglise est
» fondée? (1) »

(1) « Loquitur Dominus ad Petrum : *Ego dico » tibi quia tu es Petrus, et super istam petram » ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non » vincent eam. Et tibi dabo claves regni cœlorum; » et quæ ligaveris super terram erunt ligata et » in cœlis : et quæcumque solveris super terram » erunt soluta et in cœlis.* Et iterùm, post resur- » rectionem suam dicit : *Pasce oves meas* Super » illum unum ædificat Ecclesiam suam, et illi » pascendas mandat oves suas. Et quamvis apos- » tolis omnibus, post resurrectionem suam, parem » potestatem tribuat, et dicat : *Sicut misit me » Pater, et ego mitto vos. Accipite Spiritum » sanctum : si cui remiseritis peccata, remitten- » tur ei; si cui tenueritis, tenebuntur :* tamen, » ut unitatem manifestaret, unam cathedram » constituit, et unitatis ejusdem originem ab uno » incipientem suâ auctoritate disposuit. Hoc erant » utiquè et cæteri apostoli quod fuit Petrus, pari » consortio prædicti, et honoris, et potestatis. » Sed exordium ab unitate proficiscitur. Primatus » Petro datur, ut una Christi Ecclesia et cathedra » una monstretur. Et pastores sunt omnes : sed » grex unus ostenditur, qui ab apostolis omnibus, » unanimi consensione pascatur... Hanc Ecclesiæ » unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? » Qui Ecclesiæ renititur, et resistit, qui cathedram » Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, » in Ecclesia se esse confidit. » (S. Cyprian., *de » Unitate Ecclesiæ.*)

Dans son Epître à Jubaïanus : « Où ira (dit-il) celui qui a soif? Sera-ce chez les hérétiques où il n'y a ni fleuves ni sources d'eau? Ne sera-ce pas dans l'Eglise qui est une, et fondée par la parole divine sur un seul qui en a reçu les clefs? Car c'est premièrement à Pierre, sur qui le Seigneur a bâti son Eglise, et dans qui il a établi l'origine de l'unité, qu'il a accordé la puissance que tout ce qu'il délierait sur la terre serait délié dans le ciel. » « Quo venturus est qui sitit? Utrumne ad hære- » ticos, ubi fons et fluvius æquæ omninò non est? » An ad Ecclesiam quæ una est, et super unum, » qui et claves ejus accepit, Domini voce fun- » data...? Nam Petro primum Dominus, super » quem ædificavit Ecclesiam, et undè unitatis ori- » ginem instituit et ostendit, potestatem istam » dedit, ut id solveretur in cœlis quod ille solvisset » in terris. » Voilà très-expressément saint Pierre déclaré le principe de l'unité catholique.

Dans une autre lettre au pape saint Etienne, il l'engage à écrire aux évêques des Gaules, pour qu'ils aient à déposer Marcied, évêque d'Arles, entiché du schisme des novatiens, et à lui substituer un autre évêque. « Quamobrem facere te » oportet plenissimas litteras ad coepiscopos nos- » tros in Galliis constitutos; ne ultra Marcianum » pervicacem et superbum, et divinæ pietatis ac » fraternæ salutis inimicum, collegio nostro in- » sultare patiantur... Dirigantur in provinciam, » et ad plebem Arelate consistentem, à te litteræ, » quibus absentato Marciano allus in locum ejus » substituatur, et grex Christi, qui in hodiernum » diem ab illo dissipatus et vulneratus contemni- » tur, colligatur. » (*Epist.* 67, *ad Stephanum.*) Il est donc évident que saint Cyprien reconnaissait dans le pontife romain une autorité proprement dite sur les évêques des Gaules. Si ce n'étaient que des invitations, des exhortations qu'il proposait au pape, il aurait pu les adresser lui-même.

Cependant les protestants et leurs copistes triomphent, parce que saint

Saint Pacien qui écrivait peu après saint Cyprien, et qui, comme lui, combattait les novatiens, dit comme lui « que Jésus-Christ a parlé à saint » Pierre, à un seul pour fonder l'unité, et qu'en- » suite il a donné le même précepte aux autres en » commun. » « Paulò superiùs ad Petrum locutus » est Dominus, ad unum ideò, ut unitatem fun- » daret ex uno : mox id ipsum in commune præ- » cipiens. » (*Epist.* 3.) Or, le maintien de l'unité exige et suppose l'autorité qui l'empêche de se diviser.

Dans le même siècle, un fait bien important prouve que la juridiction des pontifes était bien formellement reconnue. C'est saint Anathase qui rapporte ce fait, arrivé peu de temps avant lui dans son Eglise. Saint Denis, évêque d'Alexandrie, avait écrit contre l'hérésie des sabelliens. Quelques frères de cette église, qui étaient dans la doctrine catholique, mais qui croyaient voir dans l'ouvrage de leur évêque des propositions erronées, intentèrent contre lui une accusation. Ce fut à Rome, devant le pape Denis, qu'ils la portèrent. Ils croyaient donc que le pontife romain avait autorité pour juger la doctrine d'un évêque. Le pontife d'Alexandrie le reconnut aussi de son côté. Bien loin de décliner la juridiction, il demanda au pape de lui faire connaître les erreurs dont on l'accusait, et l'ayant appris, il lui adressa une apologie où il démontrait son innocence. (Saint Athanasius, *de Septent. Dyonysii Alex. contra Arianos*, n.13.) Ainsi, accusateurs et accusé, tous reconnaissent le droit des papes. Et ce qui donne plus de poids encore à ce fait, c'est dans l'Eglise d'Alexandrie qu'on voit cette reconnaissance de la juridiction des successeurs de saint Pierre. Or, cette Eglise était la seconde de la chrétienté, son évêque tenant le premier rang parmi les patriarches d'Orient.

Au commencement du quatrième siècle, nous voyons l'affaire des donatistes et la cause entre Cécilien et Donat portées devant le pape Melchiade ou Miltiade, et les donatistes, et Cécilien reconnurent sa compétence. Ce pontife, pour juger la cause, assembla, en 311, un concile de dix-neuf évêques. La sentence qui prononça l'innocence de Cécilien et la condamnation de Donat, fut rendue au nom du pape. (S. Optatus, *de Schismat. Donatist.*, lib. I, cap. 23, 24.)

Dans le même siècle et quelques années après, nous trouvons un jugement célèbre rendu par le pape Jules I dans la cause de saint Athanase, de Marcel d'Ancyre et d'Asclepas de Gaze. Ces évêques, chassés de leurs siéges par les ariens, recoururent à l'autorité du pape, qui, après avoir examiné leur cause et acquis la preuve de leur innocence, les déclara, par une sentence juridique, absous et les renvoya à leurs siéges. Ce qui rend cet acte de la juridiction pontificale, déjà si important par lui-même pour notre question, absolument décisif, c'est que 1° les ariens intéressés à contester le droit du pontife, ne le contestèrent pas, mais cherchèrent seulement à surprendre sa religion et à retarder son jugement, ce qui est une reconnaissance bien claire de son autorité. C'est que 2° les historiens ecclésiastiques qui rapportent ce fait disent, comme une chose certaine et universellement reconnue, que le pontife romain ne fit en cela qu'user de sa prérogative, et que les

Cyprien dit que les autres apôtres avaient un même degré d'honneur et de pouvoir que saint Pierre. Loin, disent-ils, de reconnaître dans le *pape*

soin de toutes les Eglises lui appartenait à cause de la dignité de son siége. C'est que 3° Jules reprochait spécialement aux ariens de ne l'avoir pas appelé à leur concile, contre les lois de l'Eglise, qui déclarent nuls tous les actes faits outre le jugement de l'Eglise romaine. (Socrates, *Hist. eccles.*, lib. 2, c. 15.)

Nous avons aussi une lettre de ce même pape aux évêques orientaux, dans laquelle il leur reproche d'avoir tenu le concile d'Antioche sans sa participation, et où il leur dit qu'avant tout ils auraient dû lui écrire, pour qu'il pût décider ce qui était juste. (*Epist. Julii I ad epist. orientale.*)

Il est certain, d'après les faits qui viennent d'être rapportés, qu'au quatrième siècle le pontife romain était en possession de recevoir les plaintes des évêques qui se croyaient injustement jugés dans les conciles, de revoir leurs causes, et de confirmer ou de casser les jugements. Ainsi, lorsqu'en 347 le concile de Sardique, composé d'environ trois cents évêques de trente provinces différentes, et révéré dans l'Eglise comme l'appendice de celui de Nicée, attribuait dans ses canons ce pouvoir au pape, il ne forma pas un droit nouveau : il ne fit que professer une doctrine reçue dans toute l'Eglise, et mettre en loi ce qui était en principe. Nous lisons dans les actes de ce concile deux canons importants sur cette juridiction supérieure du pape. Le premier, rendu sur la proposition du célèbre Osius, porte que « si quelque évêque » jugé croit avoir une bonne cause, et demande » que le concile soit convoqué de nouveau, afin » d'honorer la mémoire de l'apôtre saint Pierre, » ceux qui ont examiné la cause écriront à l'évêque » de Rome. Si ce pontife décide que le jugement » doit être renouvelé, il le sera, et il donnera des » juges. S'il juge que ce qui a été fait ne doit pas être » recommencé, son décret confirmera le tout. » Le second canon, relatif à la déposition des évêques, établit plus précisément encore l'appel au pape. « Il ajoute au précédent que lorsqu'un évêque dé» posé par le jugement des évêques voisins aura » déclaré qu'il veut que son affaire soit portée à » Rome, il ne pourra pas être ordonné d'évêque » pour son siége, jusqu'à ce que la cause ait été » décidée par le jugement de l'évêque de Rome. » (*Conc. Tardicence*, can. 3 et 4.) Voilà la supériorité du pontife romain, non-seulement reconnue, mais déclarée une loi de l'Eglise.

Saint Basile était bien persuadé de l'autorité supérieure des pontifes romains, lui qui, écrivant à saint Athanase, propose, pour remédier aux maux causés par le concile de Rimini, que l'on s'adresse à l'évêque de Rome, afin qu'il prenne en considération ce qui se passe, et qu'usant de son autorité, *auctoritate sua in hâc causâ usus*, il envoie des hommes doués d'un esprit doux et conciliant, qui corrigent ceux qui se sont détournés du droit chemin, qui prennent toutes les mesures, et qui soient revêtus de tous les pouvoirs pour dissoudre ce qui a été fait à Rimini. (S. Basilius, *Epist.* 52, al. 69, *ad Athanasium*, n. 1.)

Nous apprenons du même saint docteur un fait qui prouve clairement le respect et la soumission qu'on avait pour l'évêque de Rome. Eusthathe, évêque de Sébaste, avait été déposé par un concile tenu à Mélitine. Il s'adressa au pape Libère, qui lui donna des lettres pour être rétabli dans son siége. Sur la simple exhibition de ses lettres, le concile de Thyane le remit en possession de son évêché, quoiqu'on ignorât ce que le pape avait exigé de lui et ce à quoi il avait consenti. (Idem, *Epist* 74, al. 264, ad Occident. *Epist.* n. 3.)

Saint Ambroise écrivant à Théophile, qui avait été chargé de juger les contestations qui divisaient l'église d'Antioche, pense que cet évêque rendra compte au pontife de Rome, et ne portera pas de jugement qui puisse lui déplaire, parce que le moyen de rendre utile le jugement et d'assurer la paix et la tranquillité, est que le concile que tiendra Théophile ne statue rien qui divise la communion : ce qui arrivera, et ce qui fera recevoir les statuts qu'on aura faits, quand ils auront l'approbation de l'Eglise romaine. (S. Ambrosius, *Epist.* 56, al. 78, *ad Theophilum.* Et nous voyons en effet Théophile écrire au pape Damase qui, mécontent de l'élection de Flavien faite au préjudice de Paulin, l'avait retranché de sa communion, chercher à l'adoucir, lui représenter que le bien de la paix et l'usage de l'Eglise demandaient qu'il usât d'indulgence, et obtenir que le pape reçût Flavien dans sa communion, ce qui fit cesser les divisions de l'église d'Antioche. (Socrates, *Hist. eccles.*, lib. 5, cap. 15.

L'hérésie des macédoniens s'étant élevée dans l'Orient, et le dogme de la consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils éprouvant des contradictions, le pontife romain, qui en fut instruit, écrivit aux évêques orientaux qu'ils eussent à croire la Sainte-Trinité consubstantielle et égale en gloire. La controverse, au rapport de Sozomène, étant ainsi décidée par le jugement de l'Eglise romaine, tous se tinrent en repos, et la question parut enfin terminée. « Quæ controversia » cùm contendendi studio, uti credibile est, in » dies magis magisque cresceret, episcopus ro» manus de eâ certior factus scripsit ad ecclesias » Orientis litteras, ut, unâ cum sacerdotibus et » episcopis Occidentis, Trinitatem, et consub» stantialem esse, et in gloriâ æqualem, existi» marent. Quo facto, utpotè controversiâ judicio » Romanæ Ecclesiæ terminata, singuli quievere, » eaquæ quæstio tandem finem accepisse vide» batur. » (Sozomenes, *Hist. eccles.* lib. 6, cap. 21.) Mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée, et les disputes ayant recommencé, le second concile général fut convoqué. Cette sainte assemblée demanda au pape saint Damase la confirmation de ses décrets, et spécialement de celui qui déposait Timothée, évêque appolinariste. Théodoret nous a conservé la réponse que fit le pontife aux évêques du concile. Il les loue, et leur dit qu'ils se sont honorés eux-mêmes, en rendant au siége apostolique l'honneur qui lui est dû. Il ajoute qu'il n'était pas nécessaire de lui demander de nouveau la déposition de Timothée, qui avait déjà été déposé à Rome par le jugement du siége apostolique, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie. « Quòd vestras charitas de» bitam sedi apostolicæ reverentiam tribuit, filii » honoratissimi, vobis ipsis quòd quoque maximo » sanè honori est : itaque quid est abdicationem » Timothæi a me rursus requiratis? Qui etiam » hic, judicio sedis apostolicæ, Petro quoque » Alexandriæ præsente, abdicatus est, unâ cum » magistro suo Appolinari, qui item in die ju» dicii debitas pœnas et judicia persolvet. » (Theodoretus, *Hist. eccl.*, lib. 5, cap. 18.) Voilà, au quatrième siècle, la juridiction des pontifes romains, non-seulement établie par le fait, mais reconnue et consacrée par un concile général.

Saint Jérôme : « Ne suivant d'autre chef que Jésus-Christ, je suis uni de communion à votre

aucune juridiction sur les autres évêques, saint Cyprien, à la tête des

sainteté, c'est-à-dire à la chaire de Pierre. Je sais que l'Eglise a été bâtie sur cette Pierre. Quiconque hors de cette maison mange l'agneau, est un profane. Si quelqu'un n'est pas dans l'arche avec Noé, il périra par le déluge. Je ne reconnais pas Vital, je rejette Mélèce, j'ignore Paulin. Quiconque ne recueille pas avec vous, disperse, c'est-à-dire celui qui n'est pas à Jésus-Christ est un antechrist... Trois partis qui divisent l'église d'Antioche veulent m'attirer à eux ; mais moi, je crie : Si quelqu'un est uni à la chaire de Pierre, il l'est à moi. Mélèce, Paulin, Vital prétendent vous être unis. Je pourrais le croire, si un seul l'assurait ; mais maintenant, ou deux, ou trois mentent. Je supplie votre sainteté de me faire connaître par ses lettres avec qui je dois communiquer dans la Syrie. » « Ego nullum primum » nisi Christum sequens, beatitudini tuæ, id est » cathedræ Petri, communione consocior. Super » illam Petram ædificatam Ecclesiam scio. Qui- » cumque extra hanc domum agnum comedit, » profanus est. Si quis in arcâ Noe non fuerit, » peribit regnante diluvio. Non novi Vitalem, » Meletium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque » tecum non colligit, spargit : hoc est, qui non » est Christi, antichristus est. » (Idem, *Epist.* 15, *ad Damasum.*)

« In tres partes scissa Ecclesia (Antiochena), » ad se me rapere festinat. Ego interim clamito : » Si quis cathedræ Petri jungitur, meus est. Me- » letius, Paulinus, Vitalis, tibi se hærere dicunt ; » possem credere, si hoc unus assereret. Nunc » autem, aut duo mentiuntur, aut omnes. Idcircò » obtestor beatitudinem tuam ut mihi litteris » suis apud quem in Syriâ debeam communicare » significet. » (Idem, *ad eumdem, Epist.* 16.)

Saint Jean Chrysostome s'adressa au pape Innocent I, pour être rétabli sur son siége et faire annuler la sentence de déposition qu'avait prononcée contre lui un conciliabule.

Saint Optat, évêque de Milève, combattait les donatistes par leur opposition au siége de Rome. « Vous ne pouvez nier, et vous savez que dans la ville de Rome fut conférée à Pierre, premièrement une chaire épiscopale dans laquelle siégea cet apôtre chef des autres, d'où il a été appelé Céphas, dans laquelle chaire unique l'unité serait conservée par tous. Les autres apôtres eurent aussi leurs chaires, en sorte que celui-là est pécheur et schismatique qui, contre la chaire spéciale, élève une autre chaire. Ainsi, dans cette chaire unique, qui est la première en prérogatives, Pierre siégea le premier, Lin lui succéda. A Lin succéda Clément..... (ici saint Optat fait l'énumération de tous les papes jusqu'à Damase), à Damase succéda Sirice, qui est aujourd'hui notre collègue, avec qui tout l'univers est en société de communion par le commerce des lettres formées. Nous lisons (ajoute un peu plus bas saint Optat), que Pierre, notre prince, a reçu les clefs salutaires, et que Jésus-Christ lui a dit : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et les portes de l'enfer ne les vaincront jamais. D'où vient donc que vous prétendez usurper les clefs du royaume, vous qui, par vos audacieuses et sacriléges prétentions, combattez contre la chaire de Pierre. » « Negare non » potes scire te in urbe Româ Petro primò cathe- » dram episcopalem esse collatam, in quâ sederit » omnium apostolorum caput Petrus, undè et Ce- » phas appellatus est ; in quâ unâ cathedrâ unitas » ab omnibus servaretur ; ne cæteri apostoli sin- » gulas quisque sibi defenderent : ut jàm schis-

évêques d'Afrique, soutint contre le *pape* Etienne la nullité du baptême des

» maticus et peccator esset qui contra singularem » cathedram alteram collocaret. Ergo cathedrâ » unicâ, quæ est prima in dotibus, sedit prior » Petrus, cui successit Linus. Lino successit Cle- » mens... Damaso Syricius hodiè qui est noster » socius cum quo nobis totus orbis commercio, » formatâ cum eo unâ communionis societate, » concordat. » (S. Optatus, *de Schism. Donat.*, lib. 2, cap. 2 et 3.)

« Claves salutares accepisse legimus Petrum » principem scilicet apostolorum : cui à Christo » dictum est : *Tibi dabo claves regni cœlorum,* » *et portæ inferi non vincent eas.* Undè est ergò » quod claves regni vobis usurpare contenditis, » qui contra cathedram Petri, vel his præsumb- » tionibus, et audaciis sacrilegis militatis ? » (*Ibid.*, cap. 4 et 5.)

Voilà bien clairement établi par ce saint docteur, et que la chaire de Rome est celle de saint Pierre, et qu'elle est la première de toutes, et que, pour être dans l'unité, il est nécessaire de lui être uni, et que l'on tombe dans le schisme quand on a la sacrilége prétention de la combattre.

Saint Augustin, écrivant à Optat, autre que l'évêque de Milève, lui dit qu'il a reçu sa lettre à Césarée, où il avait été nécessaire qu'il se rendit, d'après l'ordre du pape Zozime. « Me apud Cæsa- » ream presente, venerunt litteræ, quò nos in- » joncta nobis, à venerabili papâ Zozimo aposto- » licæ sedis episcopo, ecclesiastica necessitas traxe- » rat. » (S. Aug., *Epist.* 140, al. 157, *ad Optatum.*)

Deux conciles d'Afrique, l'un de Carthage, l'autre de Milève, avaient envoyé leurs décrets contre les pélagiens au pape Innocent I, afin, disaient-ils, que l'autorité du siége apostolique y accédât, pour protéger le salut de plusieurs et corriger la perversité de quelques autres. « Hoc » itaque gestum, domine frater, sanctæ charitati » tuœ intimendum duximus, ut statutis nostræ » mediocritatis etiam apostolicæ sedis adhibeatur » auctoritas, pro tuendâ salute multorum et quo- » rumdam etiam perversitate corrigendâ. » (*Conc. Carthaginense II sub Aurelio ; Epist. synod. ad Innocentium.*) Le pontife ayant confirmé ces décrets, saint Augustin s'en exprima ainsi : Déjà sur cette affaire, deux conciles ont été envoyés au siége apostolique ; les rescrits en sont venus : la cause est finie. « Hæc ad sanctitatem tuam de » concilio Numidiæ scripta direximus, imitantes » Carthaginensem ecclesiam et Carthaginensis pro- » vinciæ coepiscopos nostros quos ad sedem apos- » tolicam, quam beatus illustras, de hac causa » scripsisse comperimus. (*Conc. Milev. ; Ep.* » *synod.*, ad eumdem.) De hac causa duo concilia » missa sund ad sedem apostolicam : inde etiam » rescripta venerunt : causa finita est. » (S. Aug., *Serm.* 131, al. 2, *de Verbis Dom.*, n. 10.) On ne peut certainement pas reconnaître plus formellement l'autorité du pontife romain, qu'en y recourant et en la regardant comme décisive.

Saint Prosper célébrait cette autorité supérieure et universelle, quand il dit que « Rome, siége de » Pierre, devenue par cet honneur pastoral la ca- » pitale du monde, se soumet par la religion ce » qu'elle ne possède plus par les armes. » « Sedes » Roma Petri, quæ pastoralis honoris, facta caput » mundi, quidquid non possidet armis, religione » tenet. » (S. Prosper, *Carmen de Ingratis*, vers. 40, 41, 42.)

Nous ne pouvons avoir de garant plus certain de la doctrine de l'Eglise des premiers siècles sur l'autorité des papes que les conciles généraux.

hérétiques, et persista dans son opinion.

On a déjà fait voir cette autorité reconnue par le second de ces conciles. au quatrième siècle. Le troisième nous en présente deux dans lesquels nous trouvons des monuments multipliés de cette juridiction pontificale.

Dès avant le concile d'Ephèse, tenu en 431, le pape saint Célestin avait écrit à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, au sujet de l'hérésie nestorienne : « Revêtu de l'autorité attachée à notre siége, et usant de cette puissance en notre lieu et place, vous exécuterez avec une exacte sévérité notre sentence, savoir que si dans les dix jours, à compter de celui de notre avertissement, Nestorius n'a pas anathématisé en termes exprès sa criminelle doctrine, et promis de professer à l'avenir sur la génération de Jésus-Christ notre Dieu, la foi que prêchent l'Eglise romaine, la vôtre, et toute la religion chrétienne, aussitôt votre sainteté pourvoie à son Eglise, et que lui sache qu'il est de toute manière retranché de notre corps. » « Quamobrem nostræ sedis auctoritate adscita, » nostraque vice et loco cum protestate usus » ejusmodi, sententiam exequeris : nempe ut nisi » decem dierum intervallo, ab hujus nostræ ad» monitionis die numerandorum, nefariam doc» trinam suam conceptis verbis anathematizet, » eamque de Christi Dei nostri generatione fidem » in posterùm confessurum se spondeat, quam et » romana, et tuæ sanctitatis Ecclesia, et universa » deniquè religio christiana prædicat, illicò sanc» titas tua illi Ecclesiæ prospiciat, is verò modis » omnibus se à nostro corpore segregatum esse » intelligat. » (*Epist. ad S. Cyrillum; Conc. Ephes.*, part. 1.) C'est ici évidemment un acte de juridiction sur Nestorius, évêque de Constantinople. C'est même un acte d'autorité supérieure sur saint Cyrille, le premier des patriarches d'Orient, de le revêtir de son autorité, de le faire l'exécuteur de son jugement. Et le concile d'Ephèse a donné une approbation expresse à cette lettre, en l'insérant dans ses actes.

Nous avons dans les mêmes actes, et avec la même approbation du concile, un discours des légats du pape saint Célestin, dans lequel ils remercient les Pères du concile des saints applaudissements qu'ils ont donnés aux lettres de leur chef; car ils n'ignorent pas que saint Pierre est le chef de la foi et de tous les apôtres. Personne ne doute, disent-ils encore, et il est connu de tous les siècles, que le bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, et la colonne de foi, a reçu de Jésus-Christ les clefs de son royaume, avec le pouvoir de lier et de délier, et que jusqu'à ce temps, et toujours, il vit dans ses successeurs et exerce son jugement. « Gratias agimus sanctæ » venerandæque synodo quòd, litteris sancti bea» tique papæ nostri vobis recitatis, sanctos can» tus, sanctis vocibus vestris, sancto capiti vestro, » sanctis etiam acclamationibus exhibueritis. Non » enim ignorat vestra beatitudo, totius fidei vel » etiam apostolorum caput esse beatum aposto» lorum Petrum. » (*Conc. Ephes.*, act. 2.)

« Nulli dubium, imò sæculis omnibus notum » est, quòd sanctus beatissimusque Petrus, apos» tolorum princeps et caput, fideique columna, et » catholicæ Ecclesiæ fundamentum, à Domino » nostro Jesu Christo, salvatore humani generis » et redemptore, claves regni acceperit; solven» dique et ligandi potestas ipsi data est; qui ad » hoc usquè tempus, et semper, in suis successo» ribus vivit, et judicium exercet. Hujus itaque » secundùm ordinem sanctus beatissimusque papa

Supposerons-nous donc que saint Cyprien s'est contredit en quatre li-

» noster Cœlestinus episcopus nos, ipsius præ» sentiam supplentes, ad hanc synodum misit. » (*Ibid.*, act. 3.)

Et ce ne sont pas seulement les légats du pape qui, avec le consentement du concile, professent son droit de jugement. Nous voyons Juvénal, évêque de Jérusalem, dire de Jean, patriarche d'Antioche, qu'il eût été de son devoir d'accourir au concile pour se justifier de ce qui lui est imputé, et de se soumettre au saint Siége apostolique de Rome, par lequel il est d'usage, d'après le précepte et la tradition, que le siége d'Antioche soit dirigé et soit jugé. « Oportebat quidem » Joannem reverentissimum Antiochæ episcopum, » hâc sanctâ et magnâ et œcumenicâ synodo con» sideratâ, confestim accurere, ut de illis quæ ei » objiciuntur se purgaret; ad apostolicam sedem » majoris Romæ nobiscum considentem, et obe» dientem, ac honorem differe apostolicæ sanctæ » Dei Ecclesiæ Romanorum, apud quam maximè » mos est, apostolico ordine et traditione, ut sedes » Antiochena dirigatur, et apud eam judicetur. » (*Ibid.*, act. 4.)

Vincent de Lérins, parlant de la dispute au sujet du baptême des hérétiques, dit que le pape saint Etienne fut celui qui résista principalement à saint Cyprien, jugeant digne de lui de surpasser les autres par son zèle pour la foi, autant qu'il les surpassait par l'autorité de sa place. « Tùm » beatæ memoriæ Stephanus apostolicæ sedis » pontifex, cum cœteris collegis suis, sed tamen » præ cæteris, restitit : dignum. ut puto, existi» mans si reliquos omnes tantùm fidei devotione » vinceret, quantùm loci auctoritate superabat. » (*Commonit.*, cap. 5.)

Après l'hérésie de Nestorius, celle d'Eutychès vint troubler l'Eglise. Condamné par saint Flavien, son évêque, et par un concile de Constantinople, cet hérésiarque interjeta appel au pape saint Léon, protestant de se soumettre à son jugement. « Ro» gabam ut innotescerent ista sanctitati vestræ, » et quod vobis videretur judicaretis, omnibus » modis me secuturum quæ probassetis... Ad vos » igitur religionis defensores, et hujusmodi fac» tiones execrantes confugio..... et obsecro, nullo » mihi præjudicio facto, ex his quæ per insidias » contra me gesta sunt, quæ vobis visa fuerint » super fidem, proferre sententiam. » (*Epist. Eutych., ad Sanct. Leonem*, inter Epist. S. Leonis 21.) Sur cela, saint Léon écrivit à saint Flavien pour lui demander des mémoires instructifs. Dans sa réponse, saint Flavien exhorte le pape à faire sa cause de la cause commune, à décréter que la condamnation a été régulièrement prononcée. Il espère que, moyennant les lettres pontificales, l'hérésie qui s'est élevée et les troubles qu'elle a excités prendront fin facilement. « Ut propriam » faciens communem causam, et sanctarum Eccle» siarum disciplinam, simul descernere damna» tionem adversùs eum regulariter factam; et » per propria scripta dignetur, confortare autem, » et pissimi et Christo deditissimi imperatoris » fidem. Causa eget enim solummodò vestro so» latio atque defensione, qui debeatis, consensu » proprio, ad tranquillitatem et pacem cuncta » producere. Sic enim hæresis quæ surrexit, et » turbæ quæ propter eam factœ sunt facillimè » destruentur, Deo cooperante, per vestras litteras. » Removebitur autem et concilium quod fieri di» vilgatur; quatenùs nequaquàm ubique sanctis» simæ turbentur Ecclesiæ. » (*Epist. S. Flav. ad S, Leonem, inter Epist. S. Leon.*) Ainsi, et le

gnes, et a détruit lui-même toute la force de son argument contre les schis-

matiques? Si saint Pierre et ses successeurs n'ont eu et n'ont aucune au-

condamné et les juges rendent un hommage formel à l'autorité supérieure du pontife romain. Saint Léon, ayant reçu les éclaircissements demandés, écrivit la célèbre épître dogmatique où il exposait clairement la doctrine de l'incarnation du Verbe. Il approuva la foi et les démarches de saint Flavien, voulant toutefois qu'on usât d'indulgence envers Eutychès, s'il faisait satisfaction. Au lieu de cela, cet hérésiarque cherchait à séduire et à attirer dans son parti plusieurs évêques. Nous lisons dans les Actes du concile de Chalcédoine la réponse que lui fit saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne. Il exhorte Eutychès à considérer avec obéissance ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome, parce que saint Pierre, qui vit et qui réside dans son siége, présente la vérité de la foi à ceux qui la cherchent; car, ajoute-t-il, par notre attachement pour la paix et pour la foi, nous ne pouvons entendre aucune cause doctrinale hors du consentement de l'évêque de Rome. « In omnibus autem hortamur » te, frater honorabilis, ut his quæ a beato papa » romanæ civitatis scripta sunt obedienter attendas. Quoniam beatus Petrus, qui in propriâ » sede et vivit et præsidet, præstat quærentibus » fidei veritatem. Nos enim, pro studio pacis et » fidei, extra consensum romanæ civitatis episcopi, » causam fidei audire non possumus. » (*Conc. Chalced.*, part. 1, *Epist. S. Petr. Chrysolog. ad Eutich.*)

Cependant l'erreur prenant des accroissements que saint Flavien n'avait pas prévus, l'empereur Théodose le Jeune convoqua un concile à Ephèse. Tout le monde sait ce qui se passa dans cette assemblée, par les intrigues et les violences de Dioscore, patriarche d'Alexandrie. Saint Léon, n'ayant pas pu obtenir de l'empereur un nouveau concile, agit de sa propre autorité, cassa tout ce qui s'était fait dans le brigandage d'Ephèse, prononça anathème contre Dioscore, retint dans la communion de l'Eglise saint Flavien et Eusèbe de Dorylée, en retrancha quiconque, du vivant de saint Flavien, oserait se placer sur son siége, refusa de communiquer avec Anatole, nommé, après la mort de saint Flavien, son successeur, jusqu'à ce qu'il eût souscrit sa lettre doctrinale; et tous ces actes de suprématie pontificale furent approuvés, loués, ratifiés par le concile de Chalcédoine.

Dans ce concile, nous trouvons encore d'incontestables monuments de la primauté juridictionnelle du pape. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, ne siégea pas parmi les évêques, et comparut comme accusé; et ce fut parce que saint Léon l'avait ainsi ordonné. Au contraire, Théodoret, qui avait été condamné dans un concile, fut reçu au rang des évêques, et siégea comme juge, parce que saint Léon l'avait absous et lui avait rendu son évêché. « Beatissimi atque apostolici viri papæ » Urbis Romæ, quæ est caput omnium Ecclesiarum, præcepta habemus præ manibus, quibus » præcipere dignatus est ejus apostolatus, ut » Dioscorus non sedeat in concilio : si autem hoc » facere aggrediatur, ejiciatur : hoc nos observare » necesse est. Si ergò præcipit vestra magnificentia, aut ille egrediatur, aut nos eximus. » (*Ibid.*, act. 1.)

« Ingrediatur reverendissimus episcopus Theodoretus, ut sit particeps concilii : quia restituit ei episcopatum sanctissimus archiepiscopus » Leo. » (*Ibid.*)

Parmi les épîtres de Theodoret, on lit celle par laquelle il avait recouru à ce souverain pontife, protestant de la conformité de sa doctrine avec celle des apôtres. « Nos humiles et pusilli ad » apostolicam sedem vestram accurimus, ut Ecclesiarum ulceribus remedium à vobis accipiamus. » Vobis enim primas in omnibus tenere convenit.. » Indictâ causâ condemnatus sum. At ego apos» tolicæ vestræ sedis exspecto sententiam : et oro » obtestorque sanctitatem tuam ut mihi, rectum » ad justum tribunal vestrum invocanti, opem » ferat, jubeatque ad vos venire, et doctrinam » meam apostolicis vestigiis inhærentem osten» dere. » (Theodoret., *Epist.* 113. *ad S. Leonem.*)

Entre les reproches faits à Dioscore, soit dans le concile par les légats du pape, soit par le concile dans une lettre au pape, on voit ceux d'avoir osé tenir un synode (c'était le conciliabule d'Ephèse), sans l'autorité du siége apostolique : ce qui n'a jamais été permis et ce qui n'a jamais été fait : « Judicii sui necesse est eum reddere ratio» nem : quia, dùm personam judicandi non » haberet, præsumpsit : et synodum ausus est » facere sine auctoritate sedis apostolicæ, quod » nunquàm licuit, nunquàm factum est; » (*Conc. Chalced.*, ac. 1; *Interlocutio legati apost.*) et d'avoir étendu son audace insensée contre celui à qui le Sauveur a confié la garde de sa vigne, c'est-à-dire contre le siége apostolique. « Post » hæc omnia insuper et contra ipsum cui vineæ » custodia à Salvatore commissa est extendit in» saniam : id est contra tuam apostolicam sedem.» (*Ibid.*, part. 3. *Epist. concil. ad S. Leonem.*)

Une lettre de saint Léon aux évêques de France rapporte la première sentence prononcée par ses légats en son nom, avec l'approbation du concile, contre Dioscore, après laquelle il reste cependant encore que le concile porte son jugement. « Undè » sanctus et beatissimus papa, caput universalis » Ecclesiæ, Leo, per nos legatos suos, sanctâ sy» nodo consentiente, Petri apostoli præditus digni» tate, qui Ecclesiæ fundamentum, et petra fidei, » et cœlestis regni janitor nuncupatur, eum » dignitate nudavit, et ab omni sacerdotali opere » fecit extorrem : superest ut congregata venera» bilis synodus canonicam contra prædictum Dios» corum proferat, justitiâ suadente, sententiam.» (*Epist.* 93. *S. Leonis ad episcopos Galliæ.*)

Enfin, les Pères du concile prient le Pape saint Léon de confirmer de son jugement le canon qu'ils ont rendu pour donner le second rang dans l'Eglise à l'évêque de Constantinople : afin que, comme ils ont montré leur concorde dans le bien avec leur chef, de même sa supériorité fasse pour ses fils ce qui est convenable. « Rogamus igitur, » ex tuis decretis nostrum honora judicium; sicut » nos capiti in bonis adjecimus consonantiam, » sic et summitas tua filiis quod decet adimpleat. » (*Conc. Chalcéd.*, part. 3, *Epist. ad S. Leonem.*)

Et le pape saint Léon cassa, en vertu de son autorité apostolique, le canon par lequel ce concile donnait le second rang à l'évêque de Constantinople, au préjudice des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, contre les canons du concile de Nicée. « Consensiones verò episcoporum, sanc» torum canonum apud Nicæam conditorum re» gulis repugnantes, unitâ nobiscum vestræ fidei » pietate, in irritum mittimus et per auctorita» tem beati Petri apostoli generali prorsus de» finitione cassamus. » (*Epist. ad Pulch. Aug.*). Et ce canon resta sans effet jusqu'à ce que les successeurs de saint Léon, mais longtemps après, lui accordèrent leur approbation.

Au sixième siècle, saint Césaire d'Arles com-

torité ni aucune juridiction hors de leur diocèse, en quoi leur chaire peut-elle être une source d'unité, un signe de vérité dans la doctrine, un lien d'union du sacerdoce? en quel sens l'Eglise universelle est-elle bâtie sur cette chaire? Voilà ce qu'on ne nous apprend pas. Tous les apôtres avaient reçu de Jésus-Christ les mêmes pouvoirs d'ordre et de remettre les p[illegible]chés, la même mission de prê[illegible]er

paraît l'autorité du pape à celle du concile de Nicée. « Nemo mihi alia quælibet contra aucto-
» ritatem sedis apostolicæ, aut contra 318 episco-
» porum præcepta aut reliquorum canonum sta-
» tuta objiciat; quia quidquid contra illorum
» definitiones, in quibus Spiritum Sanctum locu-
» tum esse credimus, dictum recipere, non solum
» temerarium, sed etiam periculosum esse dubito.» (*Epist. Cœs. Arelat.*) Et Ferrand, diacre de Carthage : « Interroga igitur, si veritatem cupis au-
» dire, principaliter apostolicæ sedis antistitem,
» cujus sana doctrina constat judicio veritatis,
» et fulcitur munimine auctoritatis. » (*Epist. ad Sever. scholast.*)

Dans le septième, je vois paraître devant Martin I, dans un concile de Rome, Etienne, évêque de Dorylée, envoyé par Sophronius, patriarche de Jérusalem; et il dit que ce saint patriarche l'a conduit sur la montagne du Calvaire et lui a fait prêter serment par le sang de Jésus-Christ répandu sur cette montagne, d'aller de suite jusqu'à Rome pour obtenir du successeur de saint Pierre la stabilité de la foi contre les erreurs des monothélites : « Quantociùs de finibus terræ ad termi-
» nos eorum deambula, donec ad apostolicam
» sedem, ubi orthodoxorum dogmatum funda-
» menta existunt, pervenias. » (*In conc. Rom.*, sub Mart. I.)

Les Pères du troisième concile de Constantinople, sixième œcuménique, s'expriment au sujet de la lettre du pape Agathon, comme les Pères de Chalcédoine s'étaient exprimés au sujet de la lettre de saint Léon. Ils reconnaissaient dans le pape le successeur de Pierre, le *prince souverain des apôtres*, le *chef* de *l'Eglise universelle*.
» Summus nobiscum certabat apostolorum prin-
» ceps; illius enim imitatorem et sedis successo-
» rem habuimus fautorum... Littera proferebatur,
» et Petrus per Agathonem loquebatur... Velut
» ipsum principem apostolici chori primæque
» cathedræ antistitem Petrum contuiti sumus...
» Quas litteras libentibus animis sincerèque acce-
» pimus et velut ipsum Petrum ulnis animi sus-
» cepimus. » Enfin, les mêmes Pères en demandent la confirmation : « Orthodoxæ fidei splendidam
» lucem vobiscum clarè prædicavimus, quam ut
» iterùm per honorabilia vestra rescripta confir-
» metis, vestram moramus paternam sanctitatem.
» Tibi ut primæ sedis antistiti universalis Eccle-
» siæ, quid gerendum sit, relinquimus stanti su-
» pra firmam fidei petram. » (*Act.* 18.)

C'est avec les mêmes sentiments que les Pères du deuxième concile de Nicée, septième œcuménique, reçurent la lettre d'Adrien I contre les iconoclastes. A sa lecture et à l'interrogation des légats, « Tota synodus dixit : Sequimur, et sus-
» cipimus, et admittimus. Tota sacra synodus
» ità credit, ità sapit, ità dogmatizat. » Après quoi tous les évêques firent profession de recevoir les saintes images : « Secundùm epistolas syno-
» dicas beatissimi patris senioris Romæ Hadriani.» (*Act.* 2.)

Les Pères du quatrième concile de Constantinople, huitième œcuménique, signèrent le formulaire du pape Hormisdas; or, cette profession de foi porte que Notre-Seigneur a fait des promesses particulières à saint Pierre; qu'en vertu de ces promesses, la religion s'est toujours conservée pure et sans tache sur le siége apostolique; et que l'on doit en tout se conformer aux décrets du saint Siége, sous peine d'être retranché de la communion de l'Eglise catholique. « Prima salus
» est rectæ fidei regulam custodire et à Patrum
» traditione nullatenùs deviare, quia non potest
» Domini nostri Jesu Christi prætermitti senten-
» tia dicentis : *Tu es Petrus, et super hanc pe-*
» *tram ædificabo Ecclesiam meam.* Hæc quæ
» dicta sunt rerum probantur effectibus; quia in
» sede apostolicâ immaculata est semper servata
» Religio. Undè sequentes in omnibus apostoli-
» cam sedem et prædicantes ejus omnia consti-
» tuta, spero ut in unâ communione vobiscum,
» quam sedes apostolica prædicat, esse merear,
» in quâ est integra et vera christianæ religionis
» soliditas; promittentes etiam sequestratos à
» communione Ecclesiæ catholicæ, id est non in
» omnibus consentientes sedi apostolicæ; eorum
» nomina inter sacra non recitanda esse mysteria.
» Hanc autem professionem meam propriâ manu
» scripsi et tibi Hormisdæ, sancto et venerabili
» papæ urbis Romæ, obtuli. »

Nous trouvons la même doctrine dans les décrets des conciles œcuméniques de Lyon et de Florence. *Voyez* les art. Florence, Lyon.

Nous finirons cet article par le témoignage de saint Bernard. Suivant ce docteur, le pape est le grand prêtre, le souverain pontife, le prince des apôtres, celui à qui Notre-Seigneur a confié les clefs et le soin du troupeau entier : il est le pasteur des brebis et des autres pasteurs, le pasteur de tous. Les autres n'ont qu'une partie de la sollicitude, tandis que le pontife romain est appelé à la plénitude du pouvoir. La puissance des évêques reconnaît des limites, celle du pape s'étend même sur ceux qui ont du pouvoir sur les autres. Il a le droit, pour une cause légitime, de fermer le ciel à un évêque, de le déposer de son siége, de le livrer au pouvoir de Satan. « Qui es? sacerdos
» magnus, summus pontifex. Tu princeps episco-
» porum, tu hæres apostolorum, tu... auctoritate
» Moyses....., potestate Petrus, unctione Christus.
» Tu es cui claves traditæ, cui oves creditæ
» sunt. Sunt quidem et alii cœli janitores et gre-
» gum pastores; sed tu tantò gloriosius, quantò
» et differentiùs utrumque præ cæteris nomen
» hæreditasti. Habent illi sibi assignatos greges,
» singuli singulos. Tibi universi crediti, uni unus.
» Nec modò ovium, sed et pastorum tu unus om-
» nium pastor. Undè id probem quæris? Ex verbo
» Domini. Cui enim non dico episcoporum, sed
» etiam apostolorum, sic absolutè et indiscretè
» *totæ commissæ sunt oves? Si me amas, Petre,*
» *pasce oves meas.* Quas? illius vel illius popu-
» los civitatis aut regionis, aut certi regni? *oves*
» *meas,* inquit....., nihil excipitur, ubi distingui-
» tur nihil..... Alii in partem sollicitudinis, tu in
» plenitudinem potestatis vocatus es. Aliorum
» potestas certis arctatur limitibus, tua extenditur
» et in ipsos qui potestatem super alios accepe-
» runt. Nonnè si causa extiterit, tu episcopo cœ-
» lum claudere, tu ipsum ab episcopatu depo-
» nere, etiam et Satanæ tradere potes. » (*De Consideratione*, lib. 2, cap. 8.) *Voyez* les art. Gallican, Infaillibilistes, Juridiction.

Gousset.

l'Evangile, de fonder des églises par toute la terre, et de les gouverner; en cela, tous étaient parfaitement égaux; s'ensuit-il de là que chacune des chaires épiscopales qu'ils fondaient devait être le centre de l'unité comme celle de saint Pierre? Jamais saint Cyprien ne l'a pensé. Il faut donc que ce saint docteur ait regardé le privilége accordé par Jésus-Christ à saint Pierre comme quelque chose de plus qu'un simple titre d'honneur.

Lorsqu'il soutint la nécessité de réitérer le baptême donné par les hérétiques, il regardait cette pratique comme un point de discipline, plutôt que comme une question de foi; mais il était dans l'erreur, puisque l'Eglise n'a pas suivi son avis; il devait reconnaître son propre principe dans la leçon que lui faisait le *pape*, en lui disant, *n'innovons rien, suivons la tradition*, non la tradition de l'Eglise d'Afrique seule, mais la tradition de l'Eglise universelle. Ce n'est pas la seule fois qu'un grand génie a contredit ses principes par sa conduite, sans s'en apercevoir et sans penser pour cela que ses principes étaient faux.

Dans les premiers siècles, aucun des hérétiques condamnés par les *papes*, aucun des évêques mécontents de leurs décisions, ne s'est avisé d'en parler avec le mépris affecté par les protestants; aucun n'a dit que le pouvoir des *papes* est nul, que leur autorité est une usurpation, qu'ils n'ont aucune juridiction sur le reste de l'Eglise, etc. Ce langage insensé ne s'est fait entendre qu'au quatorzième et au quinzième siècles.

Cette discussion nous paraît suffisante pour montrer de quelle manière l'on a entendu, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, les passages de l'Ecriture sainte qui regardent saint Pierre, et l'idée que l'on a eue de l'autorité de ses successeurs. Il n'est aucun des Pères du quatrième qui les ait entendus autrement. On peut citer saint Basile, saint Jean-Chrysostome, saint Ambroise, saint Jérôme, etc., et parcourir la liste que Feuardent et d'autres en ont faite.

Au cinquième, saint Augustin en a parlé avec encore plus d'énergie que les Pères précédents; dans ses traités contre les donatistes, il n'a presque fait qu'étendre et développer les principes posés par saint Cyprien : il a soutenu contre les pélagiens que dès que leur condamnation prononcée par les conciles d'Afrique avait été confirmée par les *papes*, la cause était finie, et la sentence sans appel.

Les protestants, bien convaicus de ces faits, n'en ont cependant pas été ébranlés; ils ont dit que les éloges prodigués au siége de Rome par les Pères, et la déférence que l'on a eue pour les *papes* dans plusieurs occasions, ont été l'effet d'un intérêt momentané, on croyait avoir besoin d'eux, parce qu'en se mêlant adroitement de toutes les affaires, ils avaient trouvé le moyen de se rendre importants. Mais les Orientaux, toujours très-jaloux, auraient-ils souffert que les *papes* entrassent dans toutes les affaires de l'Eglise, et se rendissent importants, s'ils n'avaient eu aucun titre pour le faire, et si l'on n'avait cru leur juridiction bornée à leur diocèse, ou du moins au patriarcat d'Occident? Les protestants ont affecté de nous peindre les évêques de l'Orient comme des ambitieux qui n'avaient dans toute leur conduite d'autre motif que d'étendre leur autorité, leurs priviléges, leur juridiction; comment ces évêques ont-ils trouvé bon que les *papes*, relégués au delà des mers, eussent aucun crédit dans les affaires de l'Orient?

Il serait inutile de citer les monuments des siècles postérieurs au cinquième, en faveur de l'autorité des *papes*, puisque ceux qui la détestent le plus, conviennent que depuis le quatrième elle est allée toujours en augmentant. La question se réduit donc toujours au droit, et le droit nous paraît solidement établi par l'Ecriture sainte et par la tradition universelle de l'Eglise.

II. Contestera-t-on aux *papes* la qualité de successeurs certains et légitimes de saint Pierre, comme ont fait les protestants? C'est ici un fait constant par l'histoire, s'il en fût jamais.

Au mot Saint Pierre, nous prouverons que cet apôtre est venu à Rome, qu'il y a établi son siége et qu'il y a

souffert le martyre. Quel qu'ait été son successeur immédiat, tous les anciens ont reconnu que saint Clément a occupé sa place, la succession des *papes* n'a été contestée que dans les derniers siècles, par les hérétiques qui avaient intérêt de la méconnaitre. Si, sur un fait aussi aisé à constater, la croyance de l'antiquité et de la tradition ne prouvent rien, sur quoi les protestants peuvent-ils fonder l'opinion qu'ils ont de l'authenticité des livres saints? Il n'a certainement pas été aussi difficile de juger quel était le successeur de saint Pierre dans le siége de Rome, que de savoir quel livre de l'Ecriture était authentique ou apocryphe.

Il n'est aujourd'hui dans toute l'Eglise aucun siége épiscopal dont la succession soit plus certaine et mieux connue que celle du siége de Rome. Il y a eu des schismes, des antipapes, des pontifes qui n'étaient pas universellement reconnus; mais ces schismes ont cessé, et l'on a toujours fini par rendre obéissance à un successeur légitime. N'est-ce pas un trait marqué de providence que, pendant que les autres églises apostoliques ont été détruites ou sont tombées dans l'hérésie, celle de Rome subsiste depuis dix-sept siècles et conserve la succession de ses évêques, malgré les révolutions qui ont changé la face de l'Europe entière?

Il ne reste donc plus qu'à examiner si la primauté et la juridiction sur toute l'Eglise, accordées par Jésus-Christ à saint Pierre, ont passé à ses successeurs. Cette question nous paraît encore résolue par l'Ecriture sainte et par la tradition. Selon l'Evangile, Jésus-Christ a fait de cet apôtre la pierre fondamentale de l'Eglise, afin que les portes de l'enfer ne prévalussent jamais contre elle; elle a prié pour la foi de saint Pierre, afin que cet apôtre fût capable d'affermir celle de ses frères; tout cela ne devait-il avoir lieu que pendant la vie de cet apôtre, malgré la promesse que Jésus-Christ a faite à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles? Suivant le sentiment des Pères, Jésus-Christ a suivi ce plan divin afin d'établir l'unité de la foi, de l'enseignement, de la tradition, de manière que les hérétiques fussent réfutés et confondus par cette tradition même. Ce plan est donc pour tous les siècles. Saint Pierre n'était plus depuis longtemps, lorsque les Pères ont ainsi raisonné; au cinquième siècle, les évêques assemblés à Chalcédoine disent encore que Pierre a parlé par Léon, son successeur.

Si les paroles de Jésus-Christ adressées à saint Pierre doivent s'entendre aussi de ses successeurs, elles prouvent, disent les protestants, l'infaillibilité des *papes*, privilége qui n'est cependant pas reconnu par tous les catholiques : or, ce qui prouve trop, ne prouve rien (1).

Réponse. C'est une impiété de supposer que Jésus-Christ a parlé pour ne rien prouver.

En vertu des promesses faites à saint Pierre, ses successeurs sont infaillibles tant qu'ils sont unis à l'Eglise et d'accord avec elle; leurs décisions, une fois admises par l'Eglise (2), sont irréformables, parce que c'est alors le jugement de l'Eglise universelle. Voilà ce qu'aucun catholique n'a jamais nié. Le privilége accordé à saint Pierre et à ses successeurs, était, non pour leur avantage, mais pour rendre indéfectible la foi de l'Eglise; donc, il ne faut pas le pousser plus loin que ne l'exige cette indéfectibilité (3). Or, elle exige ce que nous venons de dire, et rien de plus.

Aujourd'hui, des écrivains fort mal instruits, et que l'ignorance même rend plus hardis, osent affirmer que le pouvoir des *papes* est l'effet d'un aveugle préjugé ou d'une ancienne usurpation; que les pontifes de Rome n'en ont fait aucun usage pendant les trois premiers siècles; que, ni les catholiques, ni les hérétiques, ne se sont adressés au saint Siége pour terminer leurs contestations.

(1) Depuis la déclaration du concile du Vatican, le privilége de l'infaillibilité de la chaire apostolique est reconnu par tous les catholiques, et l'objection telle que la pose Bergier n'a plus sa raison d'être. LE NOIR.

(2) Il faut maintenant rayer cette condition. LE NOIR.

(3) Voyez l'article INFAILLIBILISTES. GOUSSET.

Est-ce ainsi qu'en parle l'histoire ecclésiastique? Avant la fin du premier siècle, les Corinthiens s'adressèrent à l'Eglise de Rome pour faire cesser un schisme qui les divisait; le *pape* saint Clément leur en écrivit, et cent ans après ils lisaient encore cette lettre avec autant de respect que les écrits des apôtres, *Eusèbe*, lib. 4, c. 23. L'an 145, un concile de Rome condamna Théodote le Corroyeur, et cette condamnation fut suivie dans tout l'Orient. L'an 197, Polycrate, évêque d'Ephèse, ayant fait décider dans un concile qu'on célébrerait la Pâque le 14ᵉ de la lune de mars, le fit savoir au *pape* Victor; celui-ci en fut irrité, et fit condamner dans un concile de Rome la pratique des Orientaux. Pourquoi écrire une lettre synodale au *pape*, si celui-ci n'avait rien à voir dans les affaires de l'Orient? Les observations astronomiques pour fixer le jour de la lune se faisaient dans l'école d'Alexandrie; l'évêque de cette ville en donnait avis au *pape*, et c'est celui-ci qui le faisait savoir au reste de l'Eglise. Les ennemis du saint Siége disent que le crédit des *papes* vint de leurs richesses; or, depuis le temps des apôtres, les *papes* envoyaient des aumônes aux fidèles persécutés dans la Grèce, dans la Syrie et dans l'Arabie : c'est un évêque de Corinthe et un évêque d'Alexandrie qui leur rendent ce témoignage. *Eusèbe,* l. 4, c. 23; l. 7, c. 5.

Au commencement du troisième siècle, on vit éclore en Afrique la dispute touchant la validité du baptême donné par les hérétiques; saint Cyprien et plusieurs conciles d'Afrique le déclarèrent nul; l'Eglise romaine décida le contraire, et cette décision fut suivie partout; si nous en croyons saint Jérôme, les Africains eux-mêmes se rétractèrent l'an 262, quatre ans après la mort de saint Cyprien. L'an 237, le *pape* Fabien condamna Origène dans un concile de Rome; c'était néanmoins dans la Palestine que l'origénisme faisait le plus de bruit. L'an 242 ou 245, Privat, hérétique africain, fut excommunié par ce même *pape*. Sous le pontificat de Corneille, en 252, un concile de Rome confirma les décrets d'un concile de Carthage, touchant la pénitence des lapses. Vers l'an 257, Denis d'Alexandrie consulta successivement les *papes* Etienne et Sixte, touchant la validité du baptême donné par les hérétiques; environ l'an 263, ce même évêque, accusé de sabellianisme, fut absous dans un concile de Rome. L'an 268, le deuxième concile d'Antioche condamna et déposa Paul de Samosate, et en rendit compte au *pape* Denis; l'empereur Aurélien ordonna que la maison de Paul fût donnée à celui auquel l'évêque de Rome et ceux de l'Italie l'adjugeraient. *Analyse des conciles*, t. 1, p. 169.

La prééminence des *papes* a été reconnue dans ce même siècle par de respectables personnages qui en étaient mécontents. Tertulien, fâché de ce que le pontife de Rome ne voulait pas approuver la sévérité outrée des montanistes, dit, *L. de Pudicit.*, c. 1 : « J'apprends que le *souverain* » *pontife* ou *l'évêque des évêques* a » porté un édit, » etc. Quand Tertulien aurait ainsi parlé par dérision, il n'est pas probable qu'il eût donné ce titre au pape, si ce n'avait pas été l'usage. Saint Cyprien, fâché à son tour de ce que le pape Etienne condamnait la coutume des Africains de rebaptiser les hérétiques, dit, dans la préface du concile de Carthage : Aucun de nous ne s'établit *évêque des évêques*, etc.

On pourrait trouver dans l'histoire ecclésiastique du troisième siècle plusieurs autres traits d'autorité de la part des *papes*, dans les églises de l'Asie et de l'Afrique. Lorsque nous les citons aux protestants, ils répondent froidement que ce fut un effet de l'ambition qu'avaient les *papes* de se mêler de toutes les affaires. Mais s'ils étaient persuadés que c'était leur devoir, l'empressement de le remplir était-il un crime? Lors même qu'ils ne cherchaient pas à s'en mêler, l'on avait recours à eux; nous venons d'en citer des exemples; on sentait donc la nécessité d'un tribunal toujours subsistant pour décider les contestations, parce que l'on ne pouvait pas assembler tous les jours les conciles; et c'est ce qui prouve que la prétendue ambition des *papes* est venue de

la nécessité des circonstances et des besoins de l'Eglise. *Voyez* Succession.

III. En quoi consistent les droits, les devoirs, les fonctions attachées à la dignité de souverain pontife?

On ne peut mieux en juger que par le sens et l'énergie des paroles de Jésus-Christ; ce divin Maître a établi saint Pierre pasteur de tout son troupeau; ses fonctions et celles de ses successeurs sont donc les mêmes à l'égard de toute l'Eglise, que celles de chaque évêque à l'égard de son diocèse. Or, les fonctions de pasteurs sont connues : saint Paul les a exposeés amplement dans ses lettres à Tite et à Timothée.

C'est, en premier lieu, d'enseigner les fidèles, de leur intimer non-seulement les dogmes de foi, mais la morale, par conséquent de juger de la doctrine de tous ceux qui enseignent, de l'approuver ou de la condamner, lorsqu'il est nécessaire. Tout évêque a ce droit dans son diocèse, c'est une de ses principales obligations; elle est la même pour le pasteur de l'Eglise universelle. Nous avons fait voir que les *papes* en ont usé dès le premier siècle et dans les suivants.

Les protestants disent que par là nous attribuons au *pape* et aux évêques le droit de dominer sur la foi des fidèles, que nous les rendons arbitres de la doctrine de Jésus-Christ, et maîtres de la changer à leur gré. Ils devraient commencer par faire ce reproche à saint Paul, qui dit à Timothée : « *Enseignez et commandez* ces » choses; prêchez la parole de Dieu; » insistez à temps et à contre-temps; » reprenez, priez, réprimandez avec » patience et avec assiduité à l'ensei- » gnement. » *I. Tim.*, c. 4, ỷ. 11; *II. Tim.*, c. 4, ỷ. 2. Les pasteurs subissent les premiers le joug qu'ils imposent aux fidèles, puisqu'ils reconnaissent qu'il ne leur est pas permis d'enseigner autre chose que ce qu'ils ont reçu. Celui qui défend les lois contre les attaques des séditieux prétend-il par là disposer des lois?

D'autres ont dit qu'en attribuant au souverain pontife l'autorité d'enseigner toute l'Eglise, on dépouille les évêques de leur droit; c'est comme si l'on prétendait qu'un évêque qui prêche dans une paroisse dépouille le curé de ses droits.

Un second devoir du pasteur principal est de propager l'Evangile et d'amener à la foi les infidèles. Tel est l'ordre que Jésus-Christ a donné : « Enseignez toutes les nations, prê- » chez l'Evangile à toute créature. » *Matt.*, c. 28, ỷ. 19; *Marc.*, c. 16, ỷ. 15. A l'article Mission, nous avons fait voir que depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à nous, les souverains pontifes n'ont pas cessé d'y travailler, et que leur zèle n'a pas été infructueux. Une suite naturelle de ce devoir est de fonder de nouvelles églises et d'y envoyer des pasteurs. Les schismatiques mêmes l'ont compris; depuis que les nestoriens, les eutychiens, les Grecs, se sont séparés de l'Eglise romaine, leurs patriarches ont travaillé à étendre chacun leur secte avec le christianisme; les protestants ont eu la discrétion de ne pas les blâmer, pendant qu'ils attribuaient les missions ordonnées par les *papes* à une ambition démesurée d'étendre leur domination.

C'est encore par une suite du droit d'enseigner et de veiller à la sûreté de l'enseignement général, que les *papes* ont présidé aux conciles généraux, les ont ordinairement convoqués, ont confirmé les uns et rejeté les autres, ou en tout ou en partie.

Mais on affecte de nous répéter que ce droit prétendu est une usurpation, que les premiers conciles généraux n'ont été ni convoqués ni présidés par les *papes*. Cela n'est pas étonnant. Dans les premiers siècles, les évêques, tous pauvres, étaient hors d'état de voyager à leurs frais pour assister aux conciles; ils y étaient conduits par les voitures publiques, aux frais de l'empereur; un concile ne pouvait donc être assemblé que par ses ordres. Constantin assista en personne au premier concile de Nicée, mais sans vouloir dominer sur les décisions; il y reçut avec raison tous les honneurs. Les légats du *pape* Sylvestre y furent reçus avec la distinction due au chef de l'Eglise, et il conste par les actes du concile de Chalcédoine que la primauté de l'Eglise romaine y fut reconnue. Eusèbe, *de Vitâ Constant.*, l. 3, c. 7, dans les notes. Le second fut

tenu à Constantinople, par conséquent sous les yeux de l'empereur ; il ne fut composé que des Orientaux, et il n'a été regardé comme œcuménique que par le consentement du *pape* et des Occidentaux ; le second canon de ce concile n'assigna le rang au siége de Constantinople qu'après celui de Rome. Au troisième concile général assemblé à Ephèse, saint Cyrille d'Alexandrie présida comme député par le *pape* pour cette fonction, et les protestants lui en ont fait un crime. Celui de Chalcédoine fut assemblé par les sollicitations de saint Léon, et ses légats y présidèrent ; on sait que ce grand *pape*, en approuvant ce concile, déclara qu'il n'approuverait jamais le vingt-huitième canon, qui accordait à l'évêque de Constantinople une juridiction égale à celle du pontife de Rome, parce que ce canon était contraire au concile de Nicée, qui avait reconnu la primauté de l'Eglise romaine. Pendant plus d'un siècle, les Occidentaux refusèrent de reconnaître pour légitime le cinquième, tenu à Constantinople ; et ils ne s'y résolurent enfin que par ce qu'il avait été approuvé par le *pape* Vigile. Au sixième, assemblé au même lieu, les légats du *pape* Agathon prirent séance immédiatement après l'empereur et parlèrent les premiers, et c'est la lettre du *pape* qui détermina principalement la décision de ce concile. Les protestants n'ignorent point la part qu'eut le *pape* Adrien à la convocation du septième, tenu à Nicée ; ils détestent ce concile, parce que le culte des images, aboli par les iconoclastes, y fut rétabli. Il en fut de même du huitième, assemblé à Constantinople contre Photius. Tous les conciles généraux postérieurs ont été tenus en Occident, et plusieurs ont été assemblés à Rome.

Un fait certain, c'est qu'aucun concile n'a été regardé comme œcuménique, à moins qu'il n'ait été ou présidé, ou approuvé et confirmé par les *papes* ; aucun n'a produit un effet salutaire dans l'Eglise qu'autant qu'il y a eu du concert entre le souverain pontife et les évêques. Aucun patriarche n'a joui comme les *papes* du privilége de s'y faire représenter par des légats. A partir du premier concile général jusqu'à nous, il n'y en a pas un seul dans lequel nous ne trouvions des marques de la primauté et de la juridiction universelle du saint Siége.

Enfin, un devoir essentiel du pasteur est de gouverner l'Eglise ; saint Paul avertit les évêques que le Saint-Esprit les a établis surveillants pour exercer cette importante fonction, et il répète cette leçon à Timothée, en lui disant : *Veillez à toutes choses*. Conséquemment, à cause de la difficulté d'assembler des conciles, qui s'est augmentée à mesure que la religion s'est étendue, et que la chrétienté s'est trouvée partagée en un plus grand nombre de souverainetés, les *papes* se sont trouvés obligés de faire tout ce qui aurait pu être fait dans un concile général pour le bien de l'Eglise, de donner des décisions sur le dogme, sur la morale, sur la décence du culte, de dispenser des canons lorsque le cas a paru l'exiger, de diminuer par des indulgences les rigueurs de la pénitence, d'employer les censures contre les pécheurs rebelles aux lois de l'Eglise. Cela était surtout nécessaire dans les temps de trouble, d'anarchie, de désordre, lorsque les évêques étaient trop faibles et trop peu respectés pour pouvoir en imposer à des hommes puissants et qui ne connaissaient aucune loi.

Les détracteurs du saint Siége ont trouvé bon de supposer et de répéter cent fois que les *papes* en ont agi ainsi par ambition, par la fureur de dominer, par l'envie d'attribuer à eux seuls toute l'autorité, et d'asservir l'univers entier à leurs lois. Une preuve évidente du contraire, c'est qu'ils n'ont ordinairement donné des décisions que quand on les a consultés, et n'ont dicté des lois que quand on a été forcé par la nécessité de recourir à eux. On a dit que cette conduite des *papes* avait énervé la discipline ; on se trompe, c'est l'ignorance et la corruption des mœurs qui ont causé ce funeste effet, et si les *papes* n'y avaient pas tenu la main, toutes les lois auraient été violées encore plus scandaleusement. Demander une dispense pour ne pas observer telle loi, c'est du moins lui rendre un

hommage; la violer sans dispense et dans l'espérance de l'impunité, est un mal encore plus grand.

On a reproché aux *papes* d'avoir abusé des censures et de les avoir prodiguées par des intérêts purement temporels, c'était un abus en effet (1) ; mais quand on considère à quelle espèce d'hommes les *papes* avaient affaire, on est plus tenté de les excuser que de déclamer contre eux.

Prétendons-nous donc que l'autorité pontificale n'a point de bornes ? A Dieu ne plaise. Il en est de cette puissance comme de l'autorité paternelle. Celle-ci doit être plus ou moins grande selon l'âge, la capacité, le caractère des enfants, et selon que l'exigent le ton des mœurs publiques et le bien commun de la société. De même celle du pasteur de l'Eglise a dû varier selon les circonstances et selon les révolutions arrivées dans les différents siècles ? (2) Lorsque le troupeau était encore peu nombreux, que les chrétiens étaient dans toute la ferveur d'une foi naissante et dans l'attente continuelle du martyre, qu'avaient de plus à faire les souverains pontifes et les évêques que de prêcher d'exemple ? A mesure que le nombre des fidèles augmenta et que les églises se multiplièrent, la vigilance du pasteur dut être plus active ; il survint des abus, des disputes, des schismes, des hérésies ; les novateurs trouvèrent souvent de l'appui à la cour des empereurs ; plusieurs de ces princes voulurent décider des questions de foi sans y rien entendre, d'autres crurent être au-dessus de toutes les lois : les *papes* furent donc souvent obligés de résister ouvertement aux uns, de ménager les autres par la crainte de les irriter davantage et de causer de plus grands maux. Le caractère inquiet, ardent, tracassier des Grecs, donna continuellement de l'inquiétude et du désagrément aux *papes* ; les plus doux et les plus vertueux de ceux-ci furent ordinairement les plus tourmentés. Si ceux qui blâment leur conduite s'étaient trouvés à leur place, ils auraient été bien embarrassés.

L'autorité pontificale fut poussée à son comble lorsque l'Europe, dévastée par les Barbares, fut divisée en plusieurs lambeaux de souveraineté, tomba dans l'ignorance et dans l'anarchie du gouvernement féodal, perdit ses mœurs, ses lois, sa police, n'eut pour maîtres que des guerriers farouches et vicieux, qui ne connaissaient point d'autre droit que celui du plus fort. De quoi auraient servi des prières, des exhortations, des avis paternels, pour émouvoir de pareils hommes ? Il fallut des menaces et des censures, il fallut opposer la force à la force, et souvent armer les uns pour dompter les autres. Si l'on veut juger de ces temps-là par les nôtres, si l'on se persuade que la même manière de gouverner convenait autant alors qu'aujourd'hui, l'on se trompe, et toutes les déclamations fondées sur ce principe portent à faux.

Le pouvoir des *papes* est devenu beaucoup plus borné à mesure que les choses ont changé, que l'ordre s'est rétabli dans le clergé et dans la société civile. Ils comprennent eux-mêmes que plus nous nous rapprochons des mœurs douces et polies qui régnaient dans l'empire romain à la naissance du christianisme, plus il leur convient de revenir eux-mêmes à la charité tendre et paternelle qui fit adorer les premiers successeurs de saint Pierre. Et quel juste sujet de reproche ont-ils donné, même à leurs ennemis, depuis plus d'un siècle? Mosheim, quoique protestant, a la bonne foi de convenir que l'autorité des *papes* est aujourd'hui très-bornée (1).

(1) Le pape peut certainement employer les censures pour faire observer la justice, même à l'égard des biens temporels. GOUSSET.

L'observation de M. Gousset est juste ; mais il convient d'ajouter que, d'après le concile du Vatican, pour qu'il soit infaillible, il faut qu'il s'agisse d'une question générale appartenant à la foi ou à la morale, et que, pour qu'il soit souverain, il faut qu'il s'agisse d'une question pratique de compétence ecclésiastique. — Si, par exemple, il s'agissait de décider à qui, de Newton ou de Leibnitz, en bonne justice, doit être attribué l'honneur de l'invention du calcul infinitésimal, la compétence du souverain pontife, entendue au sens catholique, serait nulle. LE NOIR.

(2) La puissance du souverain pontife était aussi étendue dans les premiers siècles de l'Eglise qu'elle l'est aujourd'hui ; l'exercice seul a pu varier. GOUSSET.

(1) Bergier, dans tout ce qui précède, ne parle que de l'autorité comme fait et comme influence. LE NOIR.

IV. C'est néanmoins des anciens troubles que les protestants et les incrédules sont partis pour faire envisager l'autorité des papes comme un monstre d'iniquité et comme un despotisme anti-chrétien; il est bon de voir la manière dont ils en ont décrit la naissance, les progrès, les conséquences.

Le tableau qu'en a tracé Mosheim, *Hist. ecclés.*, troisième siècle, 2. part., c. 2, est vraiment curieux. 1º Il commence par poser pour principe que, dans l'origine, l'autorité d'un évêque se réduisait à peu près à rien; qu'il ne pouvait rien décider ni rien régler dans son Eglise, sans avoir recueilli les voix du *presbystère*, c'est-à-dire des anciens de l'assemblée. Nous avons prouvé le contraire aux mots ÉVÊQUE, HIÉRARCHIE, etc.

2º Il convient que, dans chaque province, le métropolitain avait un rang et une certaine supériorité sur les autres évêques; mais elle se bornait à convoquer les conciles provinciaux, et à y tenir la première place, à être consulté par les suffragants dans les affaires difficiles et importantes. Il convient encore que les évêques de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, en qualité de chefs des églises primitives et apostoliques, avaient une espèce de prééminence sur les autres. Mais il soutient que c'était seulement une prééminence d'ordre et d'association, et non de puissance et d'autorité. Il prétend le prouver par la conduite de saint Cyprien, qui traita, dit-il, non-seulement avec une noble indignation, mais encore avec un souverain mépris, le jugement du *pape* Etienne, et la conduite arrogante de ce prélat hautain, et qui soutint avec chaleur l'égalité qu'il y avait en fait de dignité et d'autorité entre tous les évêques. Nous avons vu ci-dessus, par les propres paroles de saint Cyprien, par sa conduite, par les suites, si tout cela est vrai. Mosheim a imaginé que ce saint martyr était protestant; il lui prête les sentiments et le langage de Luther.

C'est un trait de mauvaise foi de comparer l'autorité du *pape* sur toute l'Eglise à celle d'un métropolitain dans sa province. Celle-ci n'était pas d'institution divine, il n'en est pas question dans l'Ecriture sainte. Jamais les patriarches d'Antioche ni d'Alexandrie n'ont fait aucun acte de juridiction à l'égard des *papes* et de l'Eglise romaine; or, nous avons fait voir que, dès le second siècle, les *papes* en ont exercé plusieurs dans ces deux patriarcats.

3º Mosheim prétend que, dès le troisième siècle, le gouvernement de l'Eglise changea, que les évêques foulèrent aux pieds les droits du peuple et ceux des prêtres, et s'attribuèrent toute l'autorité; que, pour pallier cette usurpation, ils publièrent une doctrine obscure et inintelligible sur la nature de l'Eglise. L'un des principaux auteurs de ce changement, dit-il, fut Cyprien, homme très-entêté des prérogatives de l'épiscopat. De là naquirent les plus grands maux; une bonne partie des évêques donnèrent dans le luxe, dans le faste et la mollesse, furent vains, arrogants, ambitieux, inquiets, remuants, et adonnés à quantité d'autres vices.

Déjà nous avons observé que les prétendus droits du peuple et des prêtres pour le gouvernement de l'Eglise, en concurrence avec les évêques, sont absolument nuls et faussement imaginés, et les anglicans le soutiennent comme nous; la doctrine de saint Cyprien, touchant l'unité de l'Eglise, n'est ni obscure, ni inintelligible, ni forgée au troisième siècle; elle est fondée sur les paroles de Jésus-Christ et sur les leçons de saint Paul. Mais admirons l'équité de Mosheim. Lorsque saint Cyprien tenait tête au pape touchant la nullité du baptême donné par les hérétiques, c'était une noble indignation, un mépris très-bien fondé, quoiqu'il eût tort sur le fond de la question; lorsqu'il soutenait l'unité de l'Eglise et les prérogatives de l'épiscopat, quoique cette doctrine fût vraie, c'était orgueil, ambition, entêtement de sa part. Il était donc louable quand il se trompait, et blâmable quand il avait raison. Voilà comme jugent les hommes conduits par le préjugé et par la passion.

4º Selon l'avis de ce critique, *Hist. ecclésiast.*, quatrième siècle, 2e part., c. 2, § 5, la supériorité du pontife

romain sur les autres évêques vint principalement de la magnificence et de la splendeur de l'Eglise à laquelle il présidait, de la grandeur de son revenu, de l'étendue de ses possessions, du nombre de ses ministres et de la manière s mptueuse dont il vivait. De là les schismes qui se formèrent quand il s'agissait d'élire un *pape*. Cependant les *papes* étaient toujours soumis à l'autorité et aux lois de l'empereur, et il s'en faut beaucoup qu'ils eussent encore acquis le degré de puissance qu'ils s'arrogèrent dans la suite.

Mais pourquoi chercher des causes imaginaires de l'autorité des *papes*, lorsqu'il y en a de réelles ? Nous les avons indiquées : l'institution de Jésus-Christ, la nécessité de maintenir l'unité et la catholicité de l'Eglise, les besoins multipliés d'une société aussi immense et qui devait lier ensemble toutes les nations ; comment eût-elle pu subsister avec l'anarchie ? Une secte peu étendue peut se soutenir pendant un certain temps avec un gouvernement démocratique ; encore voyons-nous ce qu'il a produit chez les protestants : une très-grande société ne le peut pas ; il faut absolument un centre d'unité.

Au défaut de liaison religieuse, les protestants, pour se maintenir, ont eu recours à des associations politiques, à des ligues offensives et défensives entre les souverains de leur communion, afin de pouvoir recourir aux armes en cas de besoin. Cet expédient est-il plus chrétien que l'autorité paternelle d'un pasteur universel ?

Nous avons fait voir que dès le second siècle, dans un temps où les *papes* n'étoient ni riches, ni puissants, ni protégés par les empereurs, mais continuellement exposés à périr sur un échafaud, leur autorité était déjà reconnue et constatée par des actes authentiques de juridiction ; nous n'avons donc pas besoin des causes forgées par Mosheim.

L'Eglise de Rome devint riche au quatrième siècle ; mais les dépenses qu'elle était obligée de faire pour l'utilité de la religion étaient proportionnées à ses richesses. Les *papes*, témoins des maux de l'Italie et de la misère qu'avaient causée les guerres civiles entre les prétendants à l'empire, le mauvais gouvernement des empereurs, les persécutions et d'autres causes, ne négligeaient rien, n'épargnaient rien pour y pourvoir. Croit-on que des bienfaiteurs aveugles et insensés auraient enrichi l'Eglise, si ses richesses n'avaient servi qu'à entretenir le faste et les vices de ses pasteurs ?

« Qu'on lise, dit M. Fleury, ce qu'ont
» fait les *papes* depuis saint Grégoire
» jusqu'au temps de Charlemagne, soit
» pour réparer les ruines de Rome
» et y rétablir non-seulement les églises
» et les hôpitaux, mais les rues et les
» aqueducs, soit pour garantir l'Italie
» de la fureur des Lombards et de
» l'avarice des Grecs ; on verra s'ils
» ont fait un mauvais emploi des biens
» de l'Eglise. »

5° Au cinquième siècle, Mosheim a découvert d'autres raisons de l'accroissement de l'autorité des *papes* ; ce sont, d'un côté, les jalousies et les démêlés qui survinrent entre les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et celui de Constantinople ; les deux premiers eurent recours au *pape* pour arrêter l'ambition et les entreprises du dernier ; de l'autre, c'est le désordre et la confusion que mit dans l'Europe entière l'inondation des Barbares.

Pour cette fois, nous sommes d'accord avec Mosheim ; mais qu'en conclurons-nous ? Donc l'autorité des *papes* était nécessaire, puisque sans cela les maux de l'Eglise auraient été plus grands : donc Jésus-Christ, qui les prévoyait, a sagement établi cette autorité, et sa parole s'est accomplie ; les portes de l'enfer n'ont point prévalu contre l'Eglise, elle a subsisté et subsiste encore, malgré les orages qui se sont élevés contre elle et qui étaient les plus capables de la détruire de fond en comble.

Ceux qui ont imaginé que l'autorité des *papes* était fondée sur les fausses décrétales, n'ont pas été fort habiles. Cette autorité était établie par l'usage, lorsque les fausses décrétales parurent. Le faussaire qui les forgea ne fit qu'ériger en lois anciennes la discipline et la jurisprudence qu'il voyait régner de son temps ; il n'avait été ni excité ni soudoyé par les *papes*. Grotius con-

vient que ceux-ci, loin de soutenir et de favoriser les faussaires, les ont toujours condamnés et réprimés, et qu'ils n'ont pas cessé d'encourager les travaux des habiles critiques. *L. de Antichristo.*

Mais les *papes* ont toujours agi par ambition.... Il est bien singulier que parmi deux cent cinquante pontifes qui ont été assis sur le siége de Rome, il ne s'en soit trouvé aucun capable d'agir par religion, même en faisant du bien : l'absurdité de cette calomnie suffit pour la réfuter. N'importe, supposons-la vraie. Nous sommes encore forcés de bénir une ambition qui a produit de si heureux effets. C'est donc ce vice, inhérent à la *papauté*, qui a conservé en Europe un rayon de lumière au milieu des ténèbres de l'ignorance ; qui, par des missions continuelles, a rendu chétiens les peuples du Nord, et nous a délivrés de leur brigandage ; qui a sauvé l'Italie du joug des mahométans ; qui a souvent épouvanté des princes vicieux, féroces, dévastateurs, incapables d'agir par un autre motif que par la crainte ; qui a procuré la tenue des conciles ; qui a travaillé sans relâche à conserver la foi, les mœurs et la discipline. Heureuse ambition ! que ne pouvons-nous l'inspirer à tous les souverains ?

Les moyens dont elle s'est servie n'ont pas toujours été sages : je le crois. Dans des siècles où la corruption des mœurs et l'esprit de vertige étaient universellement répandus, il serait difficile que tous les *papes* s'en fussent préservés. Mais, s'il y a eu parmi eux plusieurs hommes vicieux, il y a eu un beaucoup plus grand nombre de pontifes vertueux, et que l'on peut hardiment nommer de grands hommes, qui ont réuni tout à la fois les lumières, les talents, les vertus civiles et religieuses. Il est absurde de nommer toujours les uns sans jamais parler des autres ; d'exagérer le mal qu'ont fait les premiers, sans tenir aucun compte du bien qu'ont procuré les seconds. C'est l'injustice que nous reprochons à Mosheim et à ses pareils.

Nous ne le suivrons point dans le tableau hideux qu'il a tracé des *papes* de tous les siècles ; il n'a pas épargné davantage les autres pasteurs de l'Eglise, ni le clergé en général. Nous ne pouvons nous dispenser de répéter ici un reproche que nous lui avons déjà fait ailleurs. Comment n'a-t-il pas vu que le contre-coup de ses fureurs retombe sur Jésus-Christ même ? Quoi, ce divin Sauveur n'a formé au prix de son sang *une Eglise pure, sainte, sans tache et sans ride,* que pour la livrer, cent ans après, à la merci des pasteurs mercenaires, ambitieux, insensés sans vertu et sans religion ! Selon saint Paul, il lui a donné des pasteurs et des docteurs pour perfectionner les saints, pour édifier par leur ministère son corps mystique, *Ephes.*, c. 4, n. 11, et ils n'ont travaillé pendant quinze cents ans qu'à le détruire ! Après avoir promis d'être avec son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, il a dormi pendant tout ce temps-là, et ne s'est éveillé que quand Luther et Calvin ont fait briller aux yeux de l'Europe étonnée *l'éclatante lumière de la bienheureuse réformation !* Merveilleux système, en vérité, très-capable de rendre le christianisme respectable aux yeux des incrédules. Mais qu'importe aux protestants que le christianisme soit anéanti, pourvu que le *papisme* soit confondu !

Ils se félicitent de ce que les sectes de chrétiens orientaux ne reconnaissent point, non plus qu'eux, la primauté de l'Eglise romaine ni la juridiction du *pape* sur l'Eglise universelle, et de ce qu'ils regardent cette autorité du même œil que les protestants, c'est-à-dire comme une usurpation et une tyrannie.

Quand cela serait vrai, l'opinion de ces sectes hérétiques ne serait pas un fort argument à nous opposer : mais il ne faut pas être dupes d'un malentendu.

Aucun docteur des chrétiens orientaux n'a jamais nié que le siége de Rome ne soit la chaire de saint Pierre, et que le souverain pontife ne soit le successeur légitime de cet apôtre ; aucun n'est disconvenu que les *papes* n'aient exercé une juridiction sur les églises d'Orient pendant les premiers siècles ; aucun n'a rêvé comme les protestants que le *pape* est l'antechrist.

Mais les uns disent que les évêques de Rome ont perdu leur privilége depuis qu'ils ont adopté, touchant la procession du Saint-Esprit, une doctrine contraire à celle des premiers conciles œcuméniques, et ont ajouté au symbole le mot *Filioque*. D'autres ont prétendu que l'autorité du siége de Rome a passé à celui de Constantinople, lorsque l'empire a été transféré dans cette dernière ville, et que, depuis ce moment, le patriarche grec a été bien fondé à prendre le titre de *patriarche œcuménique*.

En effet, depuis cette époque ou à peu près, cet évêque a exercé sur les églises grecques une autorité pour le moins aussi étendue et aussi absolue que celle des *papes* sur les églises d'Occident; il a fait adopter, dans presque tout l'Orient, la liturgie de Constantinople; il a dispensé des canons, il a institué et transféré des évêques, etc. Le patriarche d'Alexandrie, depuis le sixième siècle, n'a pas eu moins d'empire sur les cophtes et sur les Ethiopiens, et le catholique des nestoriens a fait de même dans les églises nestoriennes de la Perse, de la Tartarie et des Indes.

Tous ces chrétiens orientaux ont donc été persuadés qu'il faut dans l'Eglise un chef visible qui ait autorité sur tous les membres : ils n'ont pas même trouvé mauvais que le *pape* exerçât sur l'Occident la même autorité que les patriarches d'Orient ont conservée sur les églises de leur communion. Ils font profession de suivre les anciens canons, qui ont établi entre les évêques une hiérarchie et différents degrés de juridiction; ils ont condamné la doctrine des protestants sur ce sujet, dès qu'ils en ont eu connaissance.

De quoi a donc servi aux protestants l'empressement qu'ils ont eu de traduire et de publier les traités des Grecs schismatiques contre l'autorité et la primauté du *pape ?* Adoptent-ils les sentiments des Grecs sur la procession du Saint-Esprit, sur l'addition *Filioque* faite au symbole, et la discipline des églises d'Orient ? Pendant qu'ils refusaient au pontife de Rome toute espèce de marque de respect, ils ne rougissaient pas d'accorder au *patriarche* de Constantinople le titre de *patriarche œcuménique*, de le nommer *très-grande sainteté*, de rechercher sa communion, parce qu'ils espéraient de lui l'approbation de leur doctrine. Mais cette bassesse n'a tourné qu'à leur confusion ; loin d'obtenir ce qu'ils demandaient, ils ont été condamnés par les Grecs sur tous les articles de leur profession de foi, dans plusieurs conciles tenus à ce sujet en Orient. *Perpét. de la foi*, t. 5, Préface.

V. Mais est-il vrai que les *papes* aient été aussi vicieux, aussi méchants, et qu'ils aient fait autant de mal qu'on le dit ? S'il nous fallait réfuter tous les reproches absurdes qu'on leur a faits, nous ne finirions jamais; nous nous bornerons aux principaux, et à ceux que l'on a répétés le plus souvent, sur plusieurs ; nos adversaires eux-mêmes fourniront la réponse : mais, avant d'entrer dans le détail, il y a quelques réflexions générales à faire.

1° Le nombre des *papes* vicieux n'est pas aussi grand qu'on le croit. Davisson, protestant fougueux, qui a fait des pontifes romains le tableau le plus infidèle et le plus scandaleux qui fût jamais, n'a pu en accuser nommément que vingt-huit; encore n'a-t-il noirci les sept derniers que parce qu'ils ont été ennemis des protestants, et qu'ils ont approuvé les rigueurs que l'on a exercées contre eux. Il en reste donc deux cent vingt-deux contre lesquels Davisson n'a trouvé aucun reproche à faire.

Y a-t-il un procédé plus détestable que de fouiller dans une histoire de dix-sept siècles pour en tirer tous les crimes, vrais ou faux, dont on a chargé les *papes*; d'en faire le tissu, en les exagérant tant que l'on peut, sans dire un seul mot des vertus, des bonnes œuvres, des services rendus à l'humanité, desquels la chrétienté leur est incontestablement redevable, et de nommer cette chronique scandaleuse *Tableau fidèle des papes ?* Quoi, le mal seul doit entrer dans un tableau, le bien ne doit jamais s'y montrer? Voilà comme les hérétiques et les incrédules ont toujours écrit l'histoire. Celle qu'ils ont faite des *papes*, en 5 vol. in-4°, et impri-

mée en Hollande en 1732, n'a eu pour but que de rassembler tous les reproches, les calomnies et les sophismes que les protestants ont vomis contre les pontifes romains depuis deux cents ans.

La charité, le courage héroïque, la vie humble et pauvre des *papes* des trois premiers siècles, sont des faits certains; les monuments de l'histoire en déposent. Les lumières, les talents, le zèle, la vigilance laborieuse de ceux du quatrième et du cinquième sont incontestables ; leurs ouvrages subsistent encore. Les travaux et les efforts constants de ceux du sixième et du septième pour diminuer et pour réparer les ravages de la barbarie, pour sauver les débris des sciences, des arts, des lois, des mœurs, ne peuvent être révoqués en doute ; les contemporains en rendent témoignagne. Ce que les *papes* ont fait dans le huitième et le neuvième, pour humaniser par la religion les peuples du Nord, est si connu, que les protestants n'ont pu y répandre un vernis odieux qu'en empoisonnant les motifs, les intentions, les moyens qui ont été employés. Il ne fallait pas oublier non plus ce que les *papes* ont fait au neuvième pour arrêter les ravages des mahométans. C'est donc dans la lie des siècles postérieurs qu'il a fallu fouiller pour trouver des personnages et des faits que l'on pût noircir à discrétion ; c'est là que les ennemis des *papes* ont sucé les torrents de bile qu'ils ont vomis, et dont nos incrédules modernes se sont abreuvés de nouveau.

Dans quel temps y a-t-il eu de mauvais *papes?* Ç'a été lorsque l'Italie était déchirée par de petits tyrans, qui disposaient du siége de Rome à leur gré, y plaçaient leurs enfants ou leurs créatures, et en chassaient les possesseurs légitimes. Il n'est pas étonnant que les *papes* aient mis en usage toutes sortes de moyens pour se mettre à couvert de pareils attentats.

2º Il s'en faut beaucoup que la plupart des faits condamnables reprochés aux *papes* soient prouvés ; une grande partie sont rapportés par des hérétiques, par des schismatiques, par des gens de parti qui ont vécu dans des temps de trouble, par des écrivains sans critique qui ramassaient les bruits populaires sans s'embarrasser de savoir s'ils étaient vrais ou faux. Pendant le grand schisme d'Occident, les partisans des *papes* français n'épargnèrent point les *papes* italiens, qu'ils nommaient *antipapes;* ceux-ci à leur tour usèrent de représailles contre les *papes* d'Avignon. La même chose était arrivée dans les siècles précédents, toutes les fois qu'il y avait eu des schismes et divers prétendants à la *papauté*, et parmi les écrivains, dont les uns étaient *guelphes*, et les autres *gibelins*.

3º Leibnitz, protestant mieux instruit et plus modéré que les autres, est convenu que le corps de l'Eglise étant un, il y a de droit divin, dans ce corps, un souverain magistrat spirituel; que la vigilance des *papes* pour l'observation des canons et le maintien de la discipline a produit souvent de très-bons effets, a réprimé beaucoup de désordres; que dans les temps d'ignorance et d'anarchie, les lumières de leur consistoire ont été une ressource, et que c'est de là qu'est venue leur plus grande autorité. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 3, 6, etc.

4º Quand tous les crimes reprochés aux papes seraient vrais et incontestables, cela ne détruirait ni leur caractère, ni leur mission, ni leur qualité de pasteurs, ni leur autorité. Ç'a été une erreur absurde de la part des vaudois, des hussites, des protestants, de soutenir que par une conduite déréglée les ministres de l'Eglise perdent les pouvoirs qu'ils ont reçus de Jésus-Christ. Lorsqu'on a objecté aux protestants les vices des prétendus réformateurs, ils ont usé de récrimination, en insistant sur ceux des *papes;* mais ceux-ci avaient une mission ordinaire qu'ils avaient reçue par l'ordination, et qui ne se perd point par des péchés, quelque énormes qu'ils soient ; les prédicants n'en avaient point : il fallait donc qu'ils prouvassent une mission extraordinaire par des miracles, par des vertus héroïques, par la sainteté de leur doctrine, etc., comme ont fait les

apôtres ; les chefs de la réforme n'avaient rien de tout cela.

Nous n'avons donc pas un très-grand intérêt à faire l'apologis des *papes* ; mais le premier devoir d'un théologien est d'être juste, et de chercher la vérité de bonne foi (1). Venons au détail.

Le premier reproche que l'on fait aux pontifes de Rome est de s'être rendus indépendants de la domination des empereurs de Constantinople, et de s'être formé peu à peu une souveraineté.

Rappelons l'idée de quelques faits, nous verrons ensuite si la conduite des *papes* a été un attentat contre l'autorité légitime. Il est constant que depuis la destruction de l'empire d'Occident, au cinquième siècle, ceux d'Orient n'eurent en deçà de la mer qu'une autorité très-précaire, et ne s'occupèrent de l'Italie que pour en tirer de l'argent. Les Lombards qui, l'an 568, s'étaient rendus maîtres d'une partie de l'Italie, et possédaient l'exarchat de Ravenne, ne cessaient de menacer Rome. Vainement le pape et les Romains demandèrent du secours à la cour de Constantinople ; ils n'obtinrent rien, et furent réduits à se défendre eux-mêmes. Déjà sous les césars, les *papes*, comme les autres évêques, avaient eu le titre de *défenseurs* des villes ; c'était une espèce de magistrature, et plus le siége de l'empire était éloigné, plus elle était importante. Depuis les services qu'avaient rendus aux Romains le *pape* Innocent Ier, en écartant Alaric, et saint Léon, en adoucissant Attila et en modérant un peu les fureurs de Genséric, les *papes* furent regardés comme les génies tutélaires de Rome,

(1) « Rome chrétienne, dit M. de Châteaubriand, a été pour le monde moderne ce que Rome païenne fut pour le monde antique, le lien universel ; cette capitale des nations remplit toutes les conditions de sa destinée, et semble véritablement la ville éternelle. Il viendra peut-être un temps où l'on trouvera que c'était pourtant une grande idée, une magnifique institution que celle du trône pontifical. Le Père spirituel, placé au milieu des peuples, unissait ensemble les diverses parties de la chrétienté. Quel beau rôle que celui d'un pape vraiment animé de l'esprit apostolique ! Pasteur général du troupeau, il peut, ou contenir les fidèles dans le devoir, ou les défendre de l'oppression. Ses Etats, assez grands pour lui donner l'indépendance, trop petits pour qu'on n'ait rien à craindre de ses efforts, ne lui laissent que la puissance de l'opinion ; puissance admirable, quand elle n'embrasse dans son empire que des œuvres de paix, de bienfaisance et de charité !

» Le mal passager que quelques mauvais papes ont fait a disparu avec eux ; mais nous ressentons encore tous les jours l'influence des biens immenses et inestimables que le monde entier doit à la cour de Rome. Cette cour s'est presque toujours montrée supérieure à son siècle. Elle avait des idées de législation, de droit public ; elle connaissait les beaux-arts, les sciences, la politesse, lorsque tout était plongé dans les ténèbres des institutions gothiques ; elle ne se réservait pas exclusivement la lumière, elle la répandait sur tous ; elle faisait tomber les barrières que les préjugés élèvent entre les nations ; elle cherchait à adoucir nos mœurs, à nous tirer de notre ignorance, à nous arracher à nos coutumes grossières ou féroces. Les papes, parmi nos ancêtres, furent des missionnaires des arts, envoyés à des Barbares, des législateurs chez des Sauvages. « Le » règne seul de Charlemagne, dit Voltaire, eut » une lueur de politesse qui fut probablement le » fruit du voyage de Rome. »

« C'est donc une chose assez généralement reconnue, que l'Europe doit au saint Siége sa civilisation, une partie de ses meilleures lois, et presque toutes ses sciences et ses arts. » (*Génie du Christianisme*, 4e part. liv. 6, c. 6.)

« Dans les commotions publiques, souvent les papes se montrèrent comme de très-grands princes. Ce sont eux qui, en réveillant les rois, sonnant l'alarme et faisant des ligues, ont empêché l'Occident de devenir la proie des Turcs. Ce seul service rendu au monde par l'Eglise mériterait des autels.

» Des hommes indignes du nom de chrétien égorgeaient les peuples du Nouveau-Monde, et la cour de Rome fulminait des bulles pour prévenir ces atrocités. L'esclavage était reconnu légitime, et l'Eglise ne reconnaissait point d'esclaves parmi ses enfants. Les excès même de la cour de Rome ont servi à répandre les principes généraux du droit des peuples. Lorsque les papes mettaient les royaumes en interdit, lorsqu'ils forçaient les empereurs à venir rendre compte de leur conduite au saint Siége, ils s'arrogeaient sans doute un pouvoir qu'ils n'avaient pas ; mais, en blessant la majesté du trône, ils faisaient peut-être du bien à l'humanité. Les rois devenaient plus circonspects, ils sentaient qu'ils avaient un frein, et le peuple une égide. Les rescrits des pontifes ne manquaient jamais de mêler la voix des nations et l'intérêt général des hommes aux plaintes particulières. *Il nous est venu des rapports que Philippe, Ferdinand, Henri opprimait son peuple, etc.* Tel était à peu près le début de tous ces arrêts de la cour de Rome.

» S'il existait au milieu de l'Europe un tribunal qui jugeât, au nom de Dieu, les nations et les monarques, et qui prévînt les guerres et les révolutions, ce tribunal serait le chef-d'œuvre de la politique, et le dernier degré de la perfection sociale : les papes, par l'influence qu'ils exerçaient sur le monde chrétien, ont été au moment de réaliser ce beau songe. » (*Ibid.*, c. 11.)

« Sans les papes, dit Jean de Müller, Rome n'existerait plus ; Grégoire, Alexandre, Innocent, opposèrent une digue au torrent qui menaçait toute la terre : leurs mains paternelles élevèrent la hiérarchie, et à côté d'elle la liberté de tous les Etats. » (*Voyages des papes.*)

GOUSSET.

et comme la seule ressource contre les Barbares. Ils y jouissaient donc déjà d'une autorité à peu près absolue; les Romains, satisfaits de ce gouvernement paternel, redoutaient celui des Lombards, dont la plupart étaient ariens. Le *pape* Etienne, trop faible pour résister à ce peuple puissant, implora le secours de Pepin, qui s'était rendu maître de la France; Pepin passa les Alpes, défit Astolphe, roi des Lombards, l'an 774, et l'obligea de céder au pape l'exarchat de Ravenne. Nous demandons quelle infidélité ce *pape* a commise envers l'empereur d'Orient; celui-ci ne voulant plus être le protecteur de Rome, le *pape* en chercha un autre; ce n'est pas cette ville qui s'est soustraite à la domination des empereurs, ce sont eux qui l'ont abandonnée à son malheureux sort.

Didier, successeur d'Astolphe, reprit l'exarchat de Ravenne, et saccagea les environs de Rome; Charlemagne vola au secours du *pape* Adrien, vainquit Didier, le fit prisonnier, et détruisit ainsi le royaume des Lombards. Couronné empereur l'an 800 à Rome, il fit le *pape* son premier magistrat. A la décadence de la maison de Charlemagne, le *pape* imita les grands vassaux et les seigneurs d'Italie, il se rendit indépendant.

Les empereurs allemands, malgré le titre de *rois des Romains*, ne furent jamais paisiblement maîtres de Rome, la plupart se firent détester par leur cruauté; c'est ce qui fit naître les deux célèbres factions des *guelphes* et des *gibelins*, dont les premiers tenaient pour les *papes*, les seconds pour les empereurs. Qu'après plusieurs siècles d'anarchie, de guerres et de dissensions, ceux-ci soient enfin demeurés les maîtres, ce n'est pas merveille ni un grand crime; ils ont toujours prétendu posséder leurs Etats en vertu de donations qui leur avaient été faites; la plupart des autres souverains d'Italie n'avaient pas des titres plus authentiques ni plus respectables. Il est à présumer que les Romains ne se sont pas mal trouvés de leur gouvernement, puisqu'ils n'ont pas cherché à se donner d'autres maîtres. Depuis le saccagement de Rome par les troupes de Charles-Quint, ils sont le seul peuple qui ait toujours joui des douceurs de la paix.

Ce n'est point un mal pour la religion que le *pape* soit souverain temporel; il ne serait pas convenable que le père commun des fidèles fût sujet ou vassal d'aucun prince particulier; obligé de les respecter et de les ménager également tous, il ne doit dépendre d'aucun. Les empereurs d'Allemagne s'arrogèrent le droit de faire et de défaire les *papes* à leur gré; jamais le siége pontifical ne fut plus mal rempli.

Mais les *papes* sont tombés dans un excès bien plus révoltant; ils se sont arrogé le droit de donner les couronnes et de les ôter, de déclarer certains princes incapables de régner, de les excommunier, de délier les sujets du serment de fidélité; ils ont voulu disposer du temporel des souverains, etc.

Plusieurs, à la vérité, ont eu cette prétention; mais dans quelles circonstances? Dans un temps d'anarchie et de brigandage mutuel entre les souverains, où, à force d'usurpations et de querelles, il n'y en avait presque pas un seul dont les droits ne fussent contestés ou contestables. Mais quel est le prince que les *papes* ont véritablement dépouillé de ses Etats, et quel est celui auquel ils ont donné une couronne et des terres qu'il ne possédait pas déjà! Lorsque le *pape* Etienne couronna Pepin et ses deux fils, ce prince avait été déclaré roi et sacré comme tel dans une assemblée des états généraux de la nation, tenue à Soissons deux ans auparavant; il ne lui donna rien. La cérémonie ne servit en effet qu'à tranquilliser les peuples, et à prévenir de nouveaux troubles. Lorsque Grégoire VII entreprit de détrôner l'empereur Henri IV, il savait que la moitié de l'Allemagne était opposée à ce prince, et qu'il était détesté en Italie. Henri avait fait élire un autre *pape*, et parvint en effet à chasser Grégoire de son siége; excès et démence de part et d'autre. Les esprits n'étaient pas mieux disposés en faveur de Frédéric II, lorsqu'il fut excommunié par Grégoire IX et par Innocent IV.

C'était certainement un très-grand abus d'employer les peines canoniques pour soutenir des intérêts purement temporels; mais depuis le commencement du dixième siècle jusqu'au quatorzième, l'Europe entière sembla possédée d'un esprit de vertige; il est bien absurde, au dix-huitième, de reprocher aux *papes* les fautes commises par leurs prédécesseurs il y a sept cents ans.

On dit qu'Alexandre VI donna aux rois d'Espagne et de Portugal l'Amérique, qui ne lui appartenait pas. La vérité est qu'il ne leur a pas donné un seul pouce de terrain. Ces deux rois s'étaient mis en possession de l'Amérique sans consulter Rome; prêts à se brouiller pour leurs conquêtes respectives, ils prirent le *pape* pour arbitre. C'est en cette qualité, et non en vertu du pouvoir pontifical, qu'il traça la célèbre ligne de démarcation qui fixait les limites de leurs possessions. Cet arbitrage prévint une guerre prête à éclore, et le *pape* exhorta les deux rois à travailler à la conversion des Américains.

Une troisième accusation formée contre les *papes* est d'avoir vendu les grâces de l'Eglise, les bénéfices, les dispenses, les indulgences. Il est vrai que plusieurs ont été coupables de cette simonie; mais c'étaient principalement des *papes* réduits à subsister d'aumônes en France, pendant le grand schisme d'Occident. C'était le cas de dire que la nécessité fait commettre des turpitudes. On avance néanmoins une calomnie, quand on assure que les *papes* ont accordé pour de l'argent l'absolution des crimes commis *et à commettre*; jamais le scandale n'est allé jusque-là.

Enfin l'on reproche aux *papes* d'avoir décidé que tout est permis contre les hérétiques, la perfidie, le mensonge, la violence, les assassinats, les supplices, ou du moins d'avoir autorisé cette doctrine abominable par leur conduite.

Calomnie encore plus atroce que la précédente. A ce sujet, nous copierons les réflexions d'un écrivain récent qui n'était ni théologien ni soudoyé par la cour de Rome, et qui faisait profession de ne ménager personne. Ce n'est pas le saint Siége, dit-il, qui a allumé dans les Pays-Bas, et ensuite en France, les guerres théologiques qui ont causé tant de malheurs, les *papes* n'ont parlé que quand on les a consultés. Ce n'est pas la cour de Rome qui condamna au feu Jean Hus et Jérôme de Prague; un empereur dressa le bûcher, des prélats allemands, français, espagnols, l'allumèrent; Rome, alors dans l'humiliation, n'y eut point de part. Il n'y avait point de légats à la tête des soldats qui dévastèrent les vallées de Cabrières et de Mérindol; les inquisiteurs, qui parurent dans la la croisade contre les albigeois, avaient été demandés et appelés par Simon de Montfort et par d'autres séculiers. Les crimes de Jules II et de son prédécesseur n'ont pas eu la religion pour objet, ni pour motif, ni même pour prétexte; ce sont des moines, et non pas Rome, qui ont attenté aux jours de nos rois.

Le saint office même ne doit aux *papes* ni son origine ni son extension; des mains séculières en ont préparé le code, et les princes l'ont introduit de leur plein gré dans leurs Etats. Ferdinand et Isabelle mendièrent ce tribunal pour l'Espagne, le despotisme hypocrite de Philippe II perfectionna ce que le despotisme perfide de son grand-père avait établi. Les premières lois contre les hérétiques ont été purement civiles, c'est l'autorité laïque qui a donné l'exemple d'infliger la peine de mort aux sectes turbulentes. Depuis le massacre des donatistes jusqu'à celui des albigeois, l'Eglise n'employa d'autres armes que l'excommunication contre ses enfants rebelles. Quand le concile de Toulouse eut ordonné de procéder contre le crime d'hérésie, les peines ne furent encore que des exils et des amendes. C'est l'empereur Frédéric II, cet antagoniste violent du saint Siége, qui prononça contre les hérétiques la peine du feu s'ils étaient opiniâtres, et d'une prison perpétuelle s'ils reconnaissaient leur tort. Jamais l'inquisition romaine n'a ressemblé à celle d'Espagne, jamais Rome n'a vu d'*auto-da-fé*. *Annales polit.*, t. 1, n. 6, p. 344 et suiv.

Il n'est pas plus vrai que jamais les *papes*, ni aucun concile, ni aucun théo-

logien de marque, aient décidé ou enseigné qu'il est permis de violer la foi jurée aux hérétiques. *Voyez* CONSTANCE (concile de), HUSSITES.

Cela n'a pas empêché un incrédule forcené d'écrire de nos jours, « que » l'Eglise romaine avait détruit autant » qu'il est possible les principes de » justice que la nature a mis dans » tous les hommes. Ce seul dogme, » dit-il, qu'au *pape* appartient la sou- » veraité de tous les empires, ren- » versait les fondements de toute so- » ciété, de toute vertu politique; il » avait été longtemps établi, ainsi que » l'affreuse opinion qu'il est permis, » qu'il est même ordonné de haïr et » de persécuter ceux dont les opinions » sur la religion ne sont pas conformes » à celles de l'Eglise romaine. Les in- » dulgences pour tous les crimes, *même* » *pour les crimes à venir*; la dispense » de tenir sa parole aux ennemis du » pontife, fussent-ils de sa religion; » cet article de croyance où l'on en- » seigne que les mérite du juste peu- » vent être appliqués au méchant; la » perversité de l'inquisition; les exem- » ples de tous les vices, dans la per- » sonne des pontifes et de leur favoris; » toutes ces horreurs devaient faire » de l'Europe un repaire de tigres et » de serpents, plutôt qu'une contrée » habitée et civilisée par des hommes. »

Cette tirade fougueuse paraît démontrer que les incrédules ne se font aucun scrupule d'employer l'imposture, le mensonge, la calomnie noire et malicieuse pour décrier les *papes* et l'Eglise romaine, qu'ils mettent ainsi en usage la perfidie et la démence de laquelle ils osent accuser les autres. Il n'y a pas un seul article dans cette déclamation qui ne soit une fausseté; nous l'avons fait voir suffisamment. *Voy.* HÉRÉTIQUE, INDULGENCE, INQUISITION, etc.

BERGIER.

PAPES (catalogue des). (*Théol. hist. pap.*). Nous donnons la liste chronologique des souverains pontifes d'après l'*Annuario pontificio*, avec l'indication des conciles œcuméniques :

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	ANNÉE de la CRÉATION	ANNÉE de LA MORT.	DURÉE du PONTIFICAT. Ans.	M.	J.
1. S. PIERRE, m. à Rome avec S. Paul...	Bethsaïde, en Galilée.	29	67	25	2	7(*)
2. S. LIN, martyr...	Volterra (Toscane)...	67	78	11	3	12
3. S. CLET, martyr...	Rome...	78	90	12	1	11
4. S. CLÉMENT Ier, martyr...	Rome...	90	100	9	2	10
5. S. ANACLET, martyr...	Athènes (Grèce)...	100	112	12	10	7
6. S. EVARISTE, martyr...	Bethléem...	112	121	9	7	2
7. S. ALEXANDRE Ier, martyr .	Rome...	121	132	10	7	3
8. S. SIXTE Ier, de la famille *Helvidia*, martyr...	Rome...	132	142	9	3	21
9. S. TÉLESPHORE, martyr...	Thurium (Gr.-Grèce).	142	154	11	3	21
10. S. HYGIN, martyr...	Grèce...	154	158	4	3	8
11. S. PIE Ier, martyr...	Aquilée...	158	167	8	3	3
12. S. ANICET, martyr...	Homs ou Emèse (Syr.)	167	175	11	4	20
13. S. SOTER, martyr...	Campanie...	175	182	9	3	21
14. S. ÉLEUTHÈRE, martyr...	Nicopolis (Epire)...	182	193	15	4	5
15. S. VICTOR Ier, martyr...	Afrique...	193	203	10	2	10
16. S. ZÉPHIRIN, martyr...	Rome...	203	220	17	2	10
17. S. CALLIXTE, de la famille *Domitia*, martyr...	Rome...	221	227	5	2	10
18. S. URBAIN Ier, martyr...	Rome...	227	233	6	7	4
19. S. PONTIEN, de la famille *Calpurnia*, martyr...	Rome...	233	238	5	2	2

(*) Depuis son arrivée à Rome.

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	ANNÉE de la CRÉATION.	ANNÉE de LA MORT.	DURÉE du PONTIFICAT.		
				Ans.	M.	J.
20. S. Anthère, martyr	Grande-Grèce	238	239	1	1	10
21. S. Fabien, martyr	Rome	240	253	13	1	10
22. S. Corneille, martyr.	Rome	253	255	3	0	10
23. S. Lucius Ier, martyr	Rome	255	257	3	3	3
24. S. Etienne Ier, de la famille *Julia*, martyr	Rome	257	260	4	2	15
25. S. Sixte II, martyr	Athènes	260	261	0	11	13
26. S. Denys, martyr	Grande-Grèce	261	272	11	3	14
27. S. Félix Ier, martyr	Rome	272	275	2	10	25
28. S. Eutychien, martyr	Luni (Ligurie)	275	283	8	10	3
29. S. Caius, martyr	Salone (Dalmatie)	283	296	13	4	9
30. S. Marcellin, martyr	Rome	296	304	8	2	25
31. S. Marcel Ier, martyr	Rome	304	309	5	7	21
32. S. Eusèbe	Grèce	309	311	2	1	25
33. S. Melchiade	Afrique	311	314	3	7	6
34. S. Sylvestre Ier	Rome	314	337	23	10	27
Premier Concile œcuménique à Nicée, en 325.						
35. S. Marc	Rome	337	340	2	8	21
36. S. Jules Ier	Rome	341	352	11	2	6
37. S. Libère, de la f. *Savelli*.	Rome	352	363	10	7	3
38. S. Félix II	Rome	363	365	1	3	2
39. S. Damase Ier	Espagne	367	384	18	2	10
Deuxième Concile œcuméniq. à Constantinople, en 381.						
40. S. Sirice	Rome	384	398	15	11	25
41. S. Anastase Ier, de la fam. *Massimo*.	Rome	399	402	2	10	6
42. S. Innocent Ier	Albano	402	417	15	2	20
43. S. Zozime	Mesuraca (Grèce)	417	418	1	9	9
44. S. Boniface Ier	Rome	418	423	4	9	23
45. S. Célestin Ier	Rome	423	432	9	10	9
Troisième Concile œcuménique, *à Ephèse*, en 431.						
46. S. Sixte III	Rome	432	440	8	0	14
47. S. Léon Ier *le Grand*	Toscane	440	461	21	1	13
Quatrième Concile œcuménique, à Chalcédoine, en 451.						
48. S. Hilaire	Cagliari (Sardaigne)	461	468	6	3	10
49. S. Simplice	Tivoli	468	483	15	0	6
50. S. Félix III, de la f. *Anicia*.	Rome	483	492	8	11	18
51. S. Gélase Ier	Afrique	492	496	4	8	18
52. S. Anastase II.	Rome	496	498	1	11	24
53. S. Symmaque	Rome	498	514	17	7	27
54. S. Hormisdas	Frosinone	514	523	9	0	11
55. S. Jean Ier, martyr	Toscane	523	526	2	9	5
56. S. Félix IV	Samnium	526	530	4	2	15

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	ANNÉE de la CRÉATION.	ANNÉE de LA MORT.	DURÉE du PONTIFICAT.		
				Ans.	M.	J.
57. Boniface II	Rome	530	532	2	0	26
58. S. Jean II, de la f. *Mercuri.*	Rome	533	535	2	4	25
59. S. Agapit	Rome	535	536	0	10	19
60. S. Silvère, martyr	Campanie	536	538	2	0	12
61. S. Vigile	Rome	538	555	16	0	0
Cinquième Concile œcumén., 2e de Constantinople, en 551.						
62. Pélage Ier, de la famille *Vicariani*	Rome	555	560	4	10	18
63. Jean III	Rome	560	573	12	11	26
64. Benoit Ier	Rome	574	578	4	1	18
65. Pélage II	Rome	578	590	11	2	10
66. S. Grégoire Ier *le Grand*, de la famille *Anicia*	Rome	590	604	13	6	10
67. Sabinien	Volterra	604	606	1	5	9
68. Boniface III, de la famille *Catadioci*	Rome	607	607	0	8	22
69. S. Boniface IV	Valeria (ps des Marses)	608	615	6	8	12
70. S. Adéodat ou Dieudonné Ir.	Rome	615	619	3	0	20
71. Boniface V, de la famille *Fummini*	Naples	619	625	5	10	0
72. Honorius Ier	Campanie	625	638	12	11	17
73. Séverin	Rome	640	640	0	2	4
74. Jean IV	Zara (Dalmatie)	640	642	1	9	18
75. Théodore Ier, grec d'origine	Jérusalem	642	649	6	5	19
76. S. Martin Ier, martyr	Todi (Ombrie)	649	655	6	2	12
77. S. Eugène Ier	Rome	655	656	1	7	14
78. S. Vitalien	Segni (États de l'Égl.)	657	672	14	5	29
79. Adéodat ou Dieudonné II	Rome	672	676	4	2	5
80. Donus ou Dommus Ier	Rome	676	678	1	5	10
81. S. Agathon	Palerme (Sicile)	678	682	3	6	14
Sixième Concile œcuménique, 3e de Constantinople, en 681.						
82. S. Léon II	Sicile	682	683	0	10	17
83. S. Benoit II, de la famille *Savelli*	Rome	684	685	0	10	12
84. S. Jean V	Antioche (Syrie)	685	686	1	0	9
85. Conon	Thrace	686	687	0	11	0
86. S. Sergius ou Serge Ier, originaire d'Antioche	Palerme	687	701	13	8	22
87. Jean VI	Grèce	701	705	3	2	12
88. Jean VII	Rossano (Gr.-Grèce)	705	707	2	7	17
89. Sisinnius	Syrie	707	708	0	0	20
90. Constantin	Syrie	708	715	7	0	15
91. S. Grégoire II, de la famille *Savelli*	Rome	715	731	15	8	23
92. S. Grégoire III	Syrie	731	741	10	8	20
93. S. Zacharie	Ste-Sévérine (Gr.-Gr.)	741	752	10	3	14
94. Etienne II	Rome	752	752	0	0	3
95. Etienne III	Rome	752	757	5	0	29
96. S. Paul Ier	Rome	757	767	10	1	0

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	ANNÉE de la CRÉATION.	ANNÉE de LA MORT.	DURÉE du PONTIFICAT. Ans.	M.	J.
97. Etienne IV	Syracuse	768	771	3	5	27
98. Adrien Ier, de la f. *Colonna*.	Rome	771	795	23	10	17
Septième Concile œcuméniq., 2e de Nicée, en 787.						
99. S. Léon III	Rome	795	816	20	5	16
100. Etienne V	Rome	816	817	0	7	0
101. S. Pascal Ier, de la famille *Massimo*.	Rome	817	824	7	0	17
102. Eugène II	Rome	824	827	3	6	0
103. Valentin, de la f. *Leonzi*.	Rome	827	827	0	1	10
104. Grégoire IV	Rome	827	844	16	0	24
105. Sergius ou Serge II	Rome	844	847	2	11	26
106. S. Léon IV	Rome	847	855	8	3	6
107. Benoît III	Rome	855	858	2	6	10
108. S. Nicolas Ier *le Grand*	Rome	858	867	9	6	20
109. Adrien II	Rome	867	872	4	10	17
Huitième Concile œcuméniq., 4e de Constantinople, en 869.						
110. Jean VIII	Rome	872	882	10	0	1
111. Marin Ier	Gallèse (Ét. de l'Égl.)	882	884	1	5	0
112. Adrien III	Rome	884	885	1	4	8
113. Etienne VI	Rome	885	891	6	0	14
114. Formose	Ostie (États de l'Égl.)	891	896	4	6	17
115. Etienne VII	Rome	896	897	1	2	0
116. Romain	Gallèse	897	898	0	3	21
117. Théodore II	Rome	898	898	0	0	20
118. Jean IX	Tivoli	898	900	2	0	15
119. Benoît IV	Rome	900	903	3	2	0
120. Léon V	le Latium	903	903	0	1	26
121. Christophe	Rome	903	904	0	6	0
122. Sergius ou Serge III	Rome	904	911	7	3	0
123. Anastase III	Rome	911	913	2	2	0
124. Landon	la Sabine	913	914	0	6	10
125. Jean X	Ravenne	915	928	14	2	3
126. Léon V	Rome	928	929	0	8	5
127. Etienne VIII	Rome	929	931	2	1	12
128. Jean XI, des comtes de *Tusculum*	Rome	931	936	4	10	0
129. Léon VII	Rome	936	939	3	6	10
130. Etienne IX	Allemagne	939	942	3	4	5
131. Marin II	Rome	943	946	3	6	13
132. Agapit II	Rome	946	956	10	3	0
133. Jean XII, des comtes de *Tusculum*	Rome	956	964	7	9	0
134. Benoît V	Rome	964	965	1	1	12
135. Jean XIII	Rome	965	972	6	11	5
136. Benoît VI	Rome	972	973	1	3	0
137. Donus ou Domnus II	Rome	973	973	0	3	0
138. Benoît VIII, des comtes de *Tusculum*	Rome	975	984	9	5	0
139. Jean XIV	Pavie	984	985	0	8	10

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	ANNÉE de la CRÉATION.	ANNÉE de LA MORT.	DURÉE du PONTIFICAT. Ans.	M.	J.
140. JEAN XV	Rome	985	996	10	4	12
141. GRÉGOIRE V	Allemagne	996	999	2	8	0
142. SYLVESTRE II (Gerbert), 1er pape français	Près d'Aurillac (Auvergne)	999	1003	4	1	9
143. JEAN XVI (XVII), de la famille *Secco*	Rome	1003	1003	0	5	25
144. JEAN XVII (XVIII)	Rome	1003	1009	5	5	0
145. SERGIUS ou SERGE IV	Rome	1009	1012	2	8	13
146. BENOÎT VIII, des comtes de *Tusculum*	Rome	1012	1024	11	11	21
147. JEAN XVIII (XIX, XX), des comtes de *Tusculum*	Rome	1024	1033	9	0	9
148. BENOÎT XI (Théophylacte), comte de *Tusculum*	Rome	1033	1044	11	0	0
149. GRÉGOIRE VI, de la famille *Graziani*	Rome	1044	Abd. en 1046	2	8	0
150. CLÉMENT II, des *Hornerburg*	Saxe	1046	1047	0	9	15
151. DAMASE II (Poppon)	Bavière	1048	1048	0	0	23
152. S. LÉON IX (Brunon), comte d'*Egesheim*	Alsace	1049	1054	5	2	7
153. VICTOR II (Gebhard), comte de *Kew*	Franconie	1055	1057	2	3	15
154. ETIENNE X (Frédéric, duc de *Lorraine*	Lorraine	1057	1058	0	7	27
155. NICOLAS II (Gérard), cardinal de *Savoie*	Bourgogne, près de Genève	1058	1061	2	6	25
156. ALEXANDRE II (Anselme-Baggio	Milan	1061	1073	11	6	21
157 S. GRÉGOIRE VII, (Hildebrand)	Soana (Toscane)	1073	1085	11	1	3
158. VICTOR III (Didier-Epifani).	Bénévent	1087	1087	0	4	26
159. URBAIN II (Odon de Lagary).	Châtillon-sur-Marne	1088	1099	11	4	18
160. PASCAL II (cardinal de Ranieri)	Biéda (Toscane	1099	1118	18	5	7
161. GÉLASE II (Jean-Gaetani)	Gaëte	1118	1119	1	0	4
162. CALLIXTE II (Guy), comte de *Bourgogne*	Bourgogne	1119	1124	5	10	12
Neuvième Concile œcuméniq., 1er de Latran, en 1122.						
163. HONORIUS II (Lambert Fagnani)	Bologne	1124	1130	5	1	25
164. INNOCENT II (Grégoire Papareschi)	Rome	1130	1143	13	7	9
Dixième Concile œcuméniq., 2e de Latran, en 1139.						
165. CÉLESTIN II (Gui de Castello)	Città di Castello (Etats de l'Eglise	1143	1144	0	5	14
166. LUCIUS II (Gérard Caccianemici dell' Orso)	Bologne	1144	1145	0	11	13
167. EUGÈNE III (Bern. Paganelli)	Montemagno (près de Pise)	1145	1153	8	4	10

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	ANNÉE de la CRÉATION.	ANNÉE de LA MORT.	DURÉE du PONTIFICAT.		
				Ans.	M.	J.
168. ANASTASE IV (Conrardi)...	Rome.............	1153	1154	1	4	24
169. ADRIEN IV (Nicolas Breakspeare)...........	Angleterre..........	1154	1159	4	8	29
170. ALEXANDRE III (Roland Bandinelli)..............	Sienne............	1159	1181	21	11	22
Onzième Concile œcuménique, 3e *de Latran*, en 1179.						
171. LUCIUS III (Ubald Allucingoli)..................	Lucques......... ..	1181	1185	4	2	18
172. URBAIN III (Hubert Crivelli).	Milan..............	1185	1187	1	10	25
173. GRÉGOIRE VIII (Albert del Morra)................	Bénévent...........	1187	1187	0	1	27
174. CLÉMENT III (Paulin Scolari)	Rome..............	1187	1191	3	3	8
175. CÉLESTIN III (Hyacinthe Boboni)..................	Rome..............	1191	1198	6	9	9
176. INNOCENT III (Lothaire c. de *Segni et Marsi*).....	Anagni.............	1198	1216	18	6	9
Douzième Concile œcuméniq., 4e *de Latran*, en 1215.						
177. HONORIUS III (Cencio Savelli)..................	Rome..	1216	1227	10	8	0
178. GRÉGOIRE IX (Hugolin), c. de *Segni* et *Marsi*.....	Anagni.............	1227	1241	14	5	2
179. CÉLESTIN IV (Geoffroi Castiglioni)..............	Milan..............	1241	1241	0	0	17
180. INNOCENT IV (Sinibaldi Fieschi................	Gênes.	1243	1254	11	5	14
Treizième Concile œcuméniq., 1er *de Lyon*, en 1245.						
181. ALEXANDRE IV (Rainald), comte de *Segni* et *Marsi*.	Anagni.	1254	1261	6	5	13
182. URBAIN IV (Jac. Pantaléon).	Troyes (Champagne).	1261	1264	3	1	4
183. CLÉMENT IV (Guy *le Gros*).	St-Gilles (Languedoc)	1265	1269	3	9	0
184. B. GRÉGOIRE X (Thibauld Visconti).............	Plaisance....	1271	1276	4	4	0
Quatorzième Concile œcuménique, 2e *de Lyon*, en 1274.						
185. INNOCENT V (Pierre de Tarentaise)..	Savoie............	1276	1276	0	5	2
186. ADRIEN V (Ottobon Fieschi).	Gênes..............	1276	1276	0	1	9
187. JEAN XIX, XX, XXI (Pierre-Julien)................	Lisbonne..........	1276	1277	0	8	5
188. NICOLAS III (Jean-Gaétan des Ursins ou Orsini)........	Rome.............	1277	1280	2	8	29
189. MARTIN IV (Simon de Monpincé).................	Pays de Brie........	1281	1285	4	1	7
190. HONORIUS IV (Jacq. Savelli.	Rome..............	1285	1287	2	0	1

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	Année de la Création.	Année de la Mort.	DURÉE du PONTIFICAT.		
				Ans.	M.	J.
191. NICOLAS IV (Jérôme Masci).	Ascoli (Marche d'Ancône	1288	1292	4	1	14
192. S. CÉLESTIN V (Pierre Angelari de Moron)	Isernia (R. de Naples).	1294	Abd. en 1294	0	5	8
193. BONIFACE VIII (Benoît Gaetani	Agnani	1294	1303	8	9	18
194. BENOIT X (XI) (Nicolas Boccassini	Trévise	1303	1304	0	8	5
195. CLÉMENT V (Bertrand de Goth)	Villandraut, près Bazas	1305	1314	8	10	15
Quinzième Concile œcuméniq., à Vienne, en 1311.						
196. JEAN XXII (Jacques d'Ossa).	Cahors	1316	1334	18	3	28
197. BENOIT XII (Jacques Fournier)	Saverdun (comté de Foix)	1334	1342	7	4	7
198. CLÉMENT VI (Pierre Roger de Beaufort	Maumont, près Limoges	1342	1352	10	6	29
199. INNOCENT VI (Etien. Aubert)	Pompadour (Limous.)	1352	1362	9	8	25
200. URBAIN V (Guillaume de Grimoard)	Grisac, près Mende.	1362	1370	8	1	22
201. GRÉGOIRE XI (Pierre Roger de Beaufort)	Maumont, près Limoges	1370	1378	7	2	28
202. URBAIN VI (Barthélemy Prignano)	Naples	1378	1389	11	6	6
203. BONIFACE IX (Pierre Tomacelli)	Naples	1389	1404	14	11	1
204. INNOCENT VII (Cosme Megliorari)	Sulmone (royaume de Naples)	1404	1406	2	0	21
205. GRÉGOIRE VII (Ange Corario)	Venise	1406	1417	Abdiq. après 2	6	4
206. ALEXANDRE V (Pierre Filargo)	Ile de Candie ou Crète.	1409	1410	0	10	8
207. JEAN XXIII (Balth. Cossa).	Naples	1410	1419	Abdiq. après 5	0	13
Seizième Concile œcuméniq., à Constance, de 1414 à 1418. — Ce concile n'a point son inscription sur la liste du Vatican, et ne figure pas, non plus, dans l'*Annuario pontificio.*						
208. MARTIN V (Othon Colonna).	Rome	1417	1431	13	3	10
209. EUGÈNE IV (Gabriel Condulmero)	Venise	1431	1437	15	11	20
Dix-Septième Concile œcuménique, à Florence, en 1439, marqué le 16e au Vatican.						
210. NICOLAS V (Thomas Parantuccelli)	Sarzane (Ligurie)	1447	1455	8	0	19
211. CALLIXTE III (Alphonse de Borgia)	Espagne	1455	1458	3	3	29

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	Année de la Création.	Année de la Mort.	DURÉE du PONTIFICAT.		
				Ans.	M.	J.
212. Pie II (Enéas-Sylvius Piccolomini)	Sienne (Toscane)	1458	1464	5	11	26
213. Paul II (Pierre Barbo)	Venise	1464	1471	6	10	26
214. Sixte IV (François de la Rovère)	Savona (Ligurie)	1471	1484	13	0	4
215. Innocent VIII (Jean-Baptiste Cibo)	Gênes	1484	1492	7	10	26
216. Alexandre VI (Rodrigue de Borgia)	Espagne	1492	1503	11	0	8
217. Pie III (François Todeschini Piccolomini)	Sienne (Toscane)	1503	1503	0	0	26
218. Jules II (Julien de La Rovère)	Savone (Ligurie)	1503	1513	9	3	21
Dix-huitième Concile œcuménique, 5e de Latran, en 1512, marqué le 17e au Vatican.						
219. Léon X (Jean de Médicis)	Florence	1513	1521	8	8	20
220. Adrien VI (Adrien Florent)	Utrecht (Hollande)	1522	1523	1	8	6
221. Clément VII (Jules de Médicis)	Florence	1523	1534	10	10	5
222. Paul III (Alex. Farnèse)	Rome	1534	1549	15	0	28
Dix-neuvième Concile œcuménique, à Trente, en 1545, marqué le 18e au Vatican.						
223. Jules III (J.-Mie Ciocchi)	Monte San-Savino (Etats de l'Eglise)	1550	1555	5	1	16
224. Marcel II (Marcel Cervin)	Montepulciano (Tosc).	1555	1555	0	0	22
225. Paul IV (J.-Pierre Caraffa)	Naples	1555	1559	4	2	27
226. Pie IV (J.-Ange de Médicis)	Milan	1559	1565	5	11	15
Fin du Concile de Trente, en 1563.						
227. S. Pie V (Michel Ghisleri)	Bosco, près Tortone (Piémont)	1566	1572	6	3	24
228. Grégoire XIII (Hugues Buoncompagni	Bologne	1572	1585	12	10	28
229. Sixte-Quint (Félix Péretti)	Grottamara (Marche d'Ancône)	1585	1590	5	4	3
230. Urbain VII (Jean-Baptiste Castagna), originaire de Gênes	Rome	1590	1590	0	0	13
231. Grégoire XIV (Nicolas Sfondrate)	Crémone (Lombardie)	1590	1591	0	10	10
232. Innocent IX (Antoine Facchinetti)	Bologne	1591	1591	0	2	0
233. Clément VIII (Hippolyte Aldobrandini)	Florence	1592	1605	13	1	13
234. Léon XI (Alexandre de Médicis-Ottajano)	Florence	1605	1605	0	0	27
235. Paul V (Camille Borghèse)	Rome	1605	1621	15	8	12

NOMS des SOUVERAINS PONTIFES.	PATRIE.	Année de la Création	Année de la Mort.	DURÉE du PONTIFICAT.		
				Ans.	M.	J.
236. Grégoire XV (Alexandre-Ludovisi)............	Bologne.......... .	1621	1623	2	5	0
237. Urbain VIII (Maffée Barberini)...............	Florence.	1623	1644	20	11	21
238. Innocent X (Jean-Baptiste Pamphili)............	Rome..............	1644	1655	10	3	23
239. Alexandre VII (Flavius-Chigi)................	Sienne.............	1655	1667	12	1	15
240. Clément IX (Jules Rospigliosi)................	Pistoie (Toscane)....	1667	1669	2	5	19
341. Clément X (Emmanuel-Bonaventure Altieri).	Rome...............	1670	1676	6	2	23
242. Innocent XI (Benoît Odescalchi)...............	Côme (Lombardie)...	1676	1689	12	10	22
243. Alexandre VIII (Pierre Ottoboni)..............	Venise.............	1689	1691	1	3	27
244. Innocent XII (Antoine Pignatelli)..............	Naples.............	1691	1700	9	2	15
245. Clément XI (Jean-François Albani)............ a..	Urbin (E. de l'Eglise).	1700	1721	20	3	25
246. Innocent XIII (Michel-Ange Conti)................	Rome..............	1721	1724	2	9	29
247. Benoit XIII (Pierre-François des Ursins ou Orsini).	Rome..............	1724	1730	5	8	23
248. Clément XII (Laurent Corsini).................	Florence.	1730	1740	7	6	29
249. Benoit XIV (Prosper Lambertini)...........	Bologne............	1740	1758	17	8	16
250. Clément XIII (Charles Rezzonico)...............	Venise......... ...	1758	1769	10	6	27
251. Clément XIV (Laurent Ganganelli)...........	San-Angelo *in Vado* (Etats de l'Eglise).	1769	1774	5	4	3
252. Pie VI (Ange Braschi)....	Césène (E. de l'Église)	1775	1799	24	8	14
253. Pie VII (Barnabé Chiaramonti)...............	Césène............	1800	1823	23	5	6
254. Léon XII (Annibal della Genga)	Spolète (Ombrie)....	1823	1829	5	4	13
255. Pie VIII (Xav. Castiglione).	Cingoli (M. d'Ancône)	1829	1830	1	8	0
256. Grégoire XVI (Maur Capellari)...	Bellune (Vénétie)....	1831	1846	15	3	29
257. Pie IX (Jean-Marie Mastaï-Feretti)..............	Sinigallia...........	1846				
Vingtième Concile œcuméniq., 1er *du Vatican*, en 1869 et 1870, marqué le 19e au Vatic.						

On remarque dans cette liste que le nom qui a été le plus souvent porté par les papes est celui de Jean : on compte 23 Jean ; les noms qui viennent le plus de fois après celui-là sont ceux de Grégoire (16), de Benoit (14), de Clémemt (14), d'Innocent (13), de Léon (12), de Boniface (9), de Pie (9).

« Depuis longtemps, dit le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, les papes ont l'habitude de déposer leur ancien nom et de prendre celui d'un de leurs

prédécesseurs. Ce changement est un des premiers actes du pape nouvellement élu. Dès qu'un cardinal a obtenu les trois quarts des voix exigées pour son élection, le doyen du sacré collége, le plus ancien des cardinaux-prêtres et le plus ancien cardinal-diacre s'approchent de l'élu, et le prient d'accepter l'élection et de faire connaître le nom sous lequel il veut monter sur le siége apostolique. Après que l'élu a prié en silence pendant quelque temps et a demandé l'assistance du Saint-Esprit, il se lève, et en acceptant l'élection il déclare son nouveau nom. Trois protonotaires apostoliques dressent un acte de sa déclaration, qui est signé par tous les cardinaux présents, et le pape, revêtu des ornements pontificaux, reçoit l'hommage du sacré collége. Le cardinal camerlingue lui passe au doigt le nouvel anneau du pêcheur, et le pape le remet au grand-maître des cérémonies pour y faire graver son nouveau nom. — Alors le nom du cardinal élu pape est officiellement annoncé au peuple, ainsi que le nom sous lequel il régnera. C'est *Sergius II* (844-847) qui, dit-on, introduisit l'usage de changer de nom. Cependant, il est plus probable que ce fut le fils du prince Albéric (946-965) qui changea son nom d'*Octavien* en celui de *Jean XII*. Cet usage se perpétua d'une manière presque non interrompue parmi ses successeurs, *Adrien VI* (1522) et *Marcel II* (1555) ayant seuls gardé leur nom antérieur... Aucun des successeurs de saint Pierre, sans doute par respect pour le prince des apôtres, ne s'est attribué son nom. Suivant une antique légende, le monde finira sous le pontificat de Pierre II. »

Si cette légende était fondée, il suffirait qu'un cardinal élu prît le nom de Pierre pour que le monde sût qu'il n'est pas loin de sa fin. Il est probable que le premier qui choisira ce nom, s'il doit s'en trouver un, n'y croira pas. Il y avait une autre légende, pour le moins aussi respectée que celle-ci, celle des 25 années de Pierre, *Annos Petri*, qu'aucun pape ne devait atteindre; mais Pie IX, encore régnant, l'a fait mentir pour la première fois avec une éloquence de fait qui n'admet pas de réponse, et il n'en sera désormais plus question. Il est certain, d'ailleurs, et ceci est sérieux, que le pontificat de Pie IX, à cause de la proclamation de l'infaillibilité du pape par un concile œcuménique, est le plus remarquable de tous, depuis le pontificat de saint Pierre. Le Noir.

PAPEBROKE ou PAPEBROCK (Daniel) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce savant jésuite, né à Anvers en 1628 et mort en 1714, à l'âge de 87 ans, fut choisi par Bollandus pour l'aider dans la publication des *Acta Sanctorum*, et y travailla pendant 55 ans. Sa fameuse discussion avec les carmes, qui se prétendent remonter au prophète Élie, a été racontée au mot *Carmes*. Voici ce que dit M. Héfélé de son conflit avec l'Inquisition d'Espagne :

« A dater de 1683, il s'était élevé, notamment en Belgique, diverses plaintes contre Papebroke et les *Actes des Saints*, surtout de la part des carmes. Ces griefs se propagèrent en Espagne et y furent portés devant l'inquisition de Tolède, qui, en 1695, promulgua un édit rejetant les quatorze premiers volumes in-folio des *Acta Sanctorum*, sous prétexte qu'ils contenaient des propositions hérétiques, quoique les papes, les cardinaux, les évêques et toutes les notabilités savantes du monde catholique eussent loué et favorisé cette œuvre. En vain Papebroke présenta sa justification et celle de l'ouvrage dans plusieurs écrits latins et espagnols et dans une lettre spéciale adressée au grand inquisiteur; on ne lui répondit pas; on ne lui désigna pas, non plus, les propositions hérétiques qu'on avait relevées. L'affaire fut portée à Rome, et le pape Innocent XII n'hésita pas à infirmer le décret de l'inquisition de Tolède, et plusieurs cardinaux, notamment le célèbre Noris, se déclarèrent hautement en faveur du savant jésuite. La congrégation de l'*Index* ne voulut donner décidément raison à aucun des deux partis, leur imposa silence en 1698, et le cardinal Noris ne cacha pas que c'était par égard pour l'Espagne qu'on n'avait pas voulu reconnaître la complète innocence des Bollandistes. » Le Noir.

PAPESSE JEANNE (1). Quelques auteurs du onzième siècle et des suivants ont écrit qu'entre le *pape* Léon IV, qui mourut l'an 855 et Benoit III, qui mourut en 858, une femme avait trouvé le moyen de se faire élire *pape*, et avait tenu le siége de Rome, pendant deux ans cinq mois quatre jours, sous le nom de Jean VIII. Marianus Scotus, moine irlandais, qui écrivit à Mayenne une chronique en 1083, plus de deux cents ans après l'époque du fait, est le premier qui ait raconté cette fable. Elle fut ensuite copiée par Sigebert de Gemblours, qui écrivait l'an 1112, par Martinus Polonus en 1277, et par d'autres qui la surchagèrent de circonstances ridicules. Ils dirent que depuis ce temps-là, avant d'introniser un *pape*, on prenait la précaution de le faire asseoir sur une chaise percée ou stercoraire, pour vérifier son sexe, etc.

Les centuriateurs de Magdebourg et d'autres écrivains protestants firent d'abord grand bruit de cette histoire absurde, et donnèrent le fait pour incontestable ; depuis ce temps-là plusieurs savants, non-seulement parmi les catholiques, mais parmi les protestants, comme Blondel, Casaubon, Bayle, etc., en ont démontré l'absurdité. On y oppose, 1° que dans les manuscrits les plus anciens et les plus exacts, soit de Marianus Scotus, soit de Marianus Polonus, soit de Sigebert de Gemblours, cette fable ne se trouve point, qu'ainsi c'est une addition faite par quelque copiste postérieur.

2° Que les historiens contemporains, tels qu'Anastase le Bibliothécaire, témoin oculaire de l'élection de Léon IV et de Benoît III, l'auteur des *Annales* de saint Bertin et de saint Loup de Ferrières, Odon, Alignon, Hincmar de Reims, etc., n'ont pas dit un seul mot de la prétendue *papesse Jeanne* ; tous disent et supposent que Benoît III succéda immédiatement et sans interruption à Léon IV. Deux Grecs schismatiques du même siècle, savoir Photius, *L. de Process. Spir. Sant.*, et Métrophane de Smyrne, *L. de Div. Spir. Sancti*, disent expressément la même chose. Il en est de même de Lambert de Schafnabourg, de Rhégînon, d'Herman de Raccourci, d'Othon de Frisingue, de Zonaras, de Cédrenus, de Jean Curopalate, qui tous ont écrit avant Marianus Scotus. 3° Que l'histoire de la *papesse Jeanne* est chargée de circonstances évidemment fausses, savoir qu'elle avait étudié à Athènes, où l'on sait qu'il n'y avait plus d'études ni d'école au neuvième siècle; qu'elle était accouchée en allant en procession de Saint-Pierre au palais de Latran; qu'elle avait été mise à mort en punition de son crime, et enterrée au lieu même de son accouchement, etc., pendant qu'il n'y a jamais eu aucun vestige de tombeau dans cet endroit. Une femme grosse et près de son terme ne se serait pas exposée au public dans cette circonstance. Marianus Scotus ne rapporte point ces derniers faits ; ainsi il est évident que la fable s'est augmentée sous la main des différents copistes. 4° L'on montre dans un garde-meuble de Saint-Jean-de-Latran, une chaise de porphyre artistement travaillée, dont la structure remonte évidemment aux siècles du paganisme, pendant lesquels la sculpture était la plus parfaite ; cette chaise servait probablement à prendre le bain, ou à quelque cérémonie superstiteuse ; la forme de cette chaise, dont on ignorait l'usage, a pu donner lieu à la fable imaginée du temps de Marianus Scotus.

Plusieurs auteurs protestants, fâchés de ne pouvoir plus objecter cette histoire absurde aux catholiques, n'y ont renoncé qu'à regret : ils ont conclu que, malgré les preuves de ceux qui nient absolument le fait, il demeurait pour le moins douteux. Mosheim dit qu'après avoir examiné la chose sans partialité, il paraît que cette histoire doit son origine à quelque événement extraordinaire qui arriva pour lors à Rome ; il n'est pas croyable, dit-il, qu'une foule d'historiens aient cru et rapporté ce fait de la même manière, pendant cinq siècles consécutifs, s'il

(1) Nous avons déjà donné un article sur ce sujet, sous le titre *Jeanne la Papesse* ; si nous avions prévu devoir trouver celui-ci dans Bergier, nous nous en serions abstenus. Au reste, cet article ne ressemble guère à celui de Bergier, qui, selon son habitude, ramène la question de cette légende à une polémique protestante. Le lecteur ne fera pas mal de lire d'abord le premier.

LE NOIR.

était absolument destitué de tout fondement ; mais on ignore encore ce qui a donné lieu à cette histoire, et il y a lieu de croire qu'on l'ignorera toujours. 9e *Siècle, 2e part.*, c. 2, § 4.

A cela nous répondons que s'il était arrivé dans ce temps-là quelque événement extraordinaire à Rome, les témoins oculaires, tels qu'Anastase, et les auteurs contemporains, en auraient certainement parlé. Est-ce donc là la seule fable qui ait été forgée dans le onzième siècle, sans aucun fondement? On sait que la méthode des chroniqueurs des bas siècles est de rapporter tout ce qu'ils ont lu ou entendu dire, sans critique et sans choix. Dès qu'un auteur quelconque a parlé d'un fait, c'en a été assez pour qu'il fût copié et amplifié par ceux qui ont écrit après lui, sans qu'aucun ait été curieux de remonter à la source. Mais tel est le faible des protestants : lorsqu'il est question d'un fait favorable à l'Eglise romaine, les preuves les plus démonstratives suffisent à peine pour les persuader ; s'agit-il d'un événement injurieux au catholicisme, les plus faibles probabilités les déterminent à y ajouter foi, et lors même qu'ils n'oseraient plus l'affirmer, ils veulent avoir au moins la consolation d'en douter. C'est la maladie de tous les incrédules.

Leibnitz, qui n'aimait pas les fables, avait fait une dissertation pour achever de détruire celle de la *papesse Jeanne* ; mais elle n'a pas encore été publiée. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 30.

BERGIER.

PAPIAS (S) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet évêque d'Hiéropolis au IIe siècle (vers 118), que saint Irénée (*Hœres.* 5, 33) et saint Jérome (*Epist.* 75, vol. 29 *ad Theod.*) disent avoir été disciple de l'apôtre saint Jean l'Evangéliste, et qu'Eusèbe (*Hist. eccles.* 3, 39) prétend n'avoir entendu que le prêtre Jean, quoiqu'il eût dit dans sa chronique, comme Jérôme et Irénée, que c'était bien l'apôtre Jean, paraît avoir été véritablement un des disciples de saint Jean l'Evangéliste. Il n'est pas suffisamment établi qu'il soit mort martyr, quoique le martyrologe romain en fasse mention et donne le 22 février comme date de sa mort.

« Papias, dit M. Héfélé, se donna beaucoup de peine pour réunir les traditions orales relatives à la vie et aux paroles du Sauveur ; il visita plusieurs églises, divers disciples des apôtres, et résuma ce qu'il apprit en cinq livres, intitulés : Λογίων κυριακων ἐξήγησεις. Cet ouvrage existait encore au XIIIe siècle ; mais il a été perdu depuis, sauf quelques fragments.

» Le fragment le plus connu est celui qui est relatif aux évangiles de saint Matthieu et de saint Marc. Eusèbe appelle Papias un homme d'une instruction variée et notamment versé dans l'Ecriture sainte, ce qui n'est pas en contradiction avec le passage où il l'appelle σφόδρα σμικρὸς τὸν νοῦν : car, malgré toute son érudition, Papias paraît avoir manqué d'intelligence et de discernement. »

LE NOIR.

PAPYRUS (*Théol. mixt. scien. philol.*) — On nomme ainsi des tissus fins très-antiques, sorte de papiers sur lesquels furent tracées, avec un petit stylet en bois flexible plongé dans une encre sèche, de couleurs diverses et délayée à la façon de l'encre de Chine, des hiéroglyphes, soit linéaires, soit hiératiques, soit démotiques, mais le plus ordinairement hiératiques, c'est-à-dire en cette écriture hiéroglyphique, déjà simplifiée, mais cependant pas autant que la démotique, qu'on employait en Egypte pour les actes civils. « Les premières découvertes du papyrus en Egypte, dit l'abbé Michon, datent seulement de 1778. Entre 1815 et 1825, on trouve coup sur coup, à Thèbes et à Memphis, un grand nombre de papyrus, les uns en égyptien démotique, les autres en grec ; les musées de l'Europe se sont enrichis de ces trésors, vendus par les Arabes, qui en comprennent toute la valeur vénale.

» Quand on découvre ces papyrus, quelle que soit leur dimension, ils sont roulés dans le sens où ils sont le plus étroits, et retenus, au milieu, par une ficelle qui fait plusieurs tours, et est nouée en forme de rosette. Le temps les a tassés et a conglutiné les feuilles. L'opération pour les dérouler est des plus délicates.

» On a trouvé des papyrus renfer-

més dans des vases de terre. C'était aussi l'usage chez les Juifs. On lit dans Jérémie (32, 14) : *Sume libros istos, librum emptoriis hunc signatum, et librum hunc qui apertus est, et pone illos in vase fictili, ut permanere possit diebus multis.* Il serait très-heureux qu'on découvrît, en Palestine, quelques-uns de ces vases fermés contenant des autographes. Malheureusement, le sol palestinien, imbibé profondément par les pluies hivernales, est d'un calcaire compacte de formation sédimentaire, dont les couches successives ont été bouleversées par le soulèvement de la chaîne cananéenne, et qui permettent la pénétration facile des eaux. Voilà comment les hypogées cananéens et juifs, en Palestine, ont si peu de fixité. Il y a souvent un pied d'eau dans les vastes salles du tombeau des rois à Jérusalem. La découverte d'un seul papyrus d'origine juive, et de quelques siècles avant notre ère, serait un événement dans la science, de la même valeur que la découverte de la stèle du roi moabite Mesa. » LE NOIR.

PAQUE, fête des Juifs. Le mot hébreu *phasé*, et le syriaque *pasca*, signifient *passage;* ainsi la *pâque* fut instituée en mémoire du passage de l'ange exterminateur, qui tua dans une nuit tous les premiers-nés des Egyptiens, et épargna ceux des Hébreux, miracle qui fut suivi du passage de la mer Rouge ; *c'est la pâque,* dit Moïse dans l'Exode, *c'est-à-dire le passage du Seigneur,* c. 12, u. 11.

Voici de quelle manière il fut ordonné aux Hébreux de la célébrer en Egypte pour la première fois. Le dixième jour du premier mois du printemps, nommé *Nisan,* chaque famille choisit un agneau mâle et sans défaut, et le garda jusqu'au quatorzième du même mois ; ce jour sur le soir l'agneau fut égorgé, et après le coucher du soleil on le fit rôtir pour le manger la nuit suivante, avec des pains sans levain et des laitues amères. Comme les Hébreux devaient partir de l'Egypte immédiatement après ce repas, ils n'eurent pas le temps de faire lever de la pâte ; ce pain sans levain et insipide est appelé dans l'Ecriture sainte *un pain d'affliction,* parce qu'il était destiné à faire souvenir les Hébreux des peines qu'ils avaient souffertes en Egypte, et c'est pour la même raison qu'ils devaient y joindre des laitues amères.

Il leur fut encore ordonné de manger cet agneau tout entier dans une même maison, sans en rien transporter dehors ; d'avoir les reins ceints, des souliers aux pieds et un bâton à la main, par conséquent l'équipage et la posture de voyageurs prêts à partir. Mais Moïse leur recommanda surtout de teindre du sang de l'agneau le linteau et les deux jambages de la porte de chaque maison, afin que l'ange exterminateur, voyant ce sang, passât outre et épargnât les enfants des Hébreux, pendant qu'il mettrait à mort ceux des Egyptiens.

Enfin, les Hébreux reçurent l'ordre de renouveler chaque année cette même cérémonie, afin de perpétuer parmi eux le souvenir de leur délivrance miraculeuse de l'Egypte, et du passage de la mer Rouge ; ils devaient s'abstenir de manger du pain levé pendant toute l'octave de cette fête, et ne briser aucun des os de l'agneau ; l'obligation de la célébrer était si sévère, que quiconque aurait négligé de le faire, devait être condamné à mort, *Num.,* c. 9, n. 13. C'était une des grandes solennités des Juifs : et pour participer au festin de l'agneau, il fallait absolument être circoncis. Cette fête se nommait aussi *la fête des Azymes.* Dans la suite, les Juifs ajoutèrent plusieurs observances minutieuses à celles qui étaient formellement ordonnées par la loi. *Reland, Antiq. sacr. vet. Heb.,* pag. 220.

Les Hébreux mangèrent pour la seconde fois la *pâque* dans le désert de Sinaï, l'année d'après leur sortie de l'Egypte, *Num.,* c. 9, n. 5 ; et Josué la leur fit célébrer en sortant du désert pour entrer dans la terre promise, *Josué,* c. 5, n. 10. Ainsi cette cérémonie fut observée d'année à autre par les témoins oculaires des événements qu'elle attestait, par les aînés des familles qui avaient été préservés eux-mêmes des coups de l'ange exterminateur. Il leur était ordonné d'instruire soigneusement leurs enfants des raisons et du sens de cette fête religieuse, *Exod.,* c.

12, ℣. 26. Elle ne ressemble donc en rien aux fêtes que les païens célébraient en mémoire d'événements fabuleux ? celles-ci n'avaient pas été instituées à la date même de ces événements, mais plusieurs siècles après ; elles n'étaient point observées par des témoins oculaires des faits ; elles attestaient donc seulement la croyance publique, mais cette croyance n'était fondée sur aucun témoignage authentique, au lieu que celle des Juifs venait de l'attestation des témoins oculaires. L'affectation des incrédules de méconnaître cette différence n'est pas un trait de bonne foi.

C'est avec raison que les auteurs sacrés nous ont montré dans l'agneau immolé pour la *pâque,* dont le sang avait préservé les enfants des Hébreux des coups de l'ange exterminateur, une figure de Jésus-Christ. Il est en effet la victime immolée sur la croix qui par son sang a sauvé le genre humain des coups de la justice divine, et l'a délivré d'une servitude beaucoup plus cruelle que celle des Hébreux en Egypte. Aussi est-il appelé dans l'Evangile l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde. Saint Paul dit qu'il a été immolé pour être notre *pâque, I. Cor.,* c. 5, ℣. 7. Un évangéliste nous fait remarquer que l'on ne brisa point les jambes à Jésus crucifié, parce qu'il était écrit de l'agneau pascal, *vous ne briserez point ses os.* Joan., c. 19. ℣. 36. Il est bien singulier que le Sauveur ait été mis à mort le même jour précisément que les Israélites étaient sortis de l'Egypte, et que du haut de sa croix il ait vu les préparatifs qui se faisaient à Jérusalem pour le grand jour du sabbat, et pour les sacrifices dont il remplissait lui-même la signification. Selon une vieille tradition juive, c'était à ce même jour que Dieu avait fait aliance avec Abraham, et lui avait annoncé la naissance d'Isaac. *Reland, ibid.,* p. 236.

Les évangélistes nous apprennent que Jésus-Christ a célébré plus d'une fois pendant sa vie cette fête, pour laquelle les Juifs se rendaient de toutes parts à Jérusalem, et qu'il fit encore la *pâque* avec ses disciples la veille de sa mort ; mais à cette cérémonie il en substitua une plus auguste, celle de l'eucharistie, qui est le sacrifice de son corps et de son sang. A la vérité, si l'eucharistie n'était qu'une simple figure, elle serait moins expressive et moins parfaite que celle de l'agneau pascal ; mais dès que c'est réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, il est clair que c'est la réalité qui succède à la figure, et que Jésus-Christ a dit avec vérité du calice qu'il présentait à ses disciples : *Ceci est le sang d'une nouvelle alliance.*

Mais on a disputé pour savoir si Jésus-Christ mangea réellement l'agneau pascal avec ses disciples, la veille de sa mort. La principale raison de ceux qui en ont douté, est qu'il est dit, *Joan.,* c. 18, ℣. 28, que lorsque Jésus-Christ fut présenté à Pilate, les Juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire, de peur de se souiller, *parce qu'ils voulaient manger la pâque.* Ce n'est donc que ce jour-là que l'on devait manger l'agneau pascal ; il n'est pas probable que Jésus-Christ l'ait mangé la veille, et vingt-quatre heures avant le moment fixé. Tel est le sentiment que dom Calmet a soutenu dans une dissertation sur ce sujet ; mais on lui a fait voir que cette opinion est contraire à plusieurs textes formels des évangélistes. *Bible d'Avignon,* tom. 13, p. 430.

Le père Hardouin a pensé que l'usage des Galiléens était de faire la *pâque* un jour plus tôt que les autres Juifs, et que Jésus-Christ, né en Galilée, aussi bien que ses apôtres, l'avaient faite selon la coutume de leurs compatriotes ; mais cette conjecture ne paraît pas suffisamment prouvée.

D'autres ont été persuadés que Jésus-Christ avait mangé l'agneau pascal en même temps que le commun des Juifs, mais que les prêtres de Jérusalem retardèrent leur *pâque* de vingt-quatre heures cette année-là, soit parce que le lendemain était le grand jour du sabbat, et qu'ils voulurent faire la cérémonie en le commençant, soit pour quelqu'autre raison que nous ignorons.

Pour expliquer le texte de saint Jean, il n'est pas nécessaire de recourir à ces divers expédients. Dom Calmet lui-même a reconnu que le mot *pâque* se prend en plusieurs sens différents

dans l'Ecriture sainte ; il signifie 1° le passage de l'ange exterminateur, c'est le sens le plus littéral ; 2° l'agneau que l'on immolait ; 3° les autres victimes et les sacrifices que l'on offrait le lendemain ; 4° les azymes ou pains sans levain que l'on mangeait pendant les sept jours de la fête : 5° la veille et les sept jours de cette même fête ; ajoutons, 6° le grand sabbat, qui tombait l'un des sept jours. *Joan.*, c. 19, ỳ. 31. Ainsi *Parasceve paschœ,* ibid., ỳ. 14, ne signifie pas la préparation du repas de l'agneau, mais la préparation au sabbat, qui tombait dans l'octave. Par conséquent, lorsqu'il est dit, c. 18, ỳ. 28, que les Juifs craignirent de se souiller, parce qu'ils voulaient manger la *pâque,* cela peut très-bien s'entendre dans le troisième sens, des victimes qui devaient être offertes en sacrifice ce jour-là.

Quant à ce que dit dom Calmet, qu'il n'est pas croyable que les Juifs eussent fait saisir Jésus-Christ, l'eussent condamné et crucifié le vendredi, si ce jour eût été un jour de fête et le premier de la solennité des Azymes, il ne fait pas attention que le repos n'était pas commandé aux Juifs deux jours de suite, et que le lendemain était le jour du sabbat : le repos de la fête ne devait donc commencer cette année-là que le vendredi soir, au coucher du soleil. On sait d'ailleurs que quand il s'agissait de satisfaire une passion violente, les Juis n'étaient pas fort scrupuleux.

L'on a encore trouvé de la difficulté à savoir combien de fois Jésus-Christ a célébré la *pâque* depuis le commencement de sa prédication jusqu'à sa mort; les uns ont dit qu'il avait fait trois *pâques*, d'autres en ont compté quatre, d'autres cinq; ce qu'il y a de certain, c'est que l'Evangile ne fait mention que de trois; c'est aussi le sentiment le plus suivi par les anciens, et auquel il est à propos de s'en tenir.

BERGIER.

PAQUES, fête qui se célèbre dans l'Eglise chrétienne, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. On lui a donné ce nom, parce qu'il est arrivé plusieurs fois, dans les premier temps de l'Eglise, qu'on la faisait en même temps que les Juifs célébraient leur pâque.

Les plus anciens monuments nous attestent que cette solennité est de même date que la naissance du christianisme, qu'elle a été établie du temps des apôtres, témoins oculaires de la résurrection du Sauveur, et qui, placés sur le lieu même où ce grand miracle était arrivé, ont eu toutes les facilités possibles de se convaincre du fait; ils n'ont donc pu consentir à solenniser cette fête, que parce qu'ils étaient invinciblement persuadés de l'événement important qu'elle attestait. On doit donc en raisonner comme de la *pâque* juive à l'égard des faits dont celle-ci était un monument.

Aussi, dès les premiers siècles, la fête de *pâques* a été regardée comme la plus grande et la plus auguste fête de notre religion ; elle renfermait les huit jours que nous nommons la semaine sainte, et l'octave entière du jour de la Résurrection ; on y administrait solennellement le baptême aux catéchumènes; les fidèles y participaient aux saints mystères avec plus d'assiduité et de ferveur que dans les autres temps de l'année; on y faisait d'abondantes aumônes: la coutume s'introduisit d'y affranchir les esclaves; plusieurs empereurs ordonnèrent de rendre à cette occasion la liberté aux prisonniers détenus pour dettes ou pour des crimes qui n'intéressaient point l'ordre public. Enfin, l'on s'y préparait comme l'on fait aujourd'hui par le jeûne solennel de quarante jours que nous appelons le *carême*.

Au second siècle, il y eut de la variété entre les différentes églises, quant à la manière de célébrer cette solennité. Celles de l'Asie mineure la faisaient comme les Juifs, le quatorzième de la lune de mars; l'Eglise romaine, celles de l'Occident et des autres parties du monde, la remettaient au dimanche suivant : les Asiaques prétendaient avoir reçu leur usage de saint Jean l'Evangéliste et de saint Philippe; les Occidentaux et les autres alléguaient pour eux l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, et il paraît que cette diversité dura jusqu'au concile de Nicée, tenu l'an 325.

Pour comprendre le véritable objet

de la dispute, il faut savoir, 1° que pour imiter l'exemple de Jésus-Christ, les chrétiens de l'Asie mineure avaient coutume de manger un agneau le soir du 14e jour de la lune de mars, comme font les Juifs, et de nommer comme eux ce repas la *pâque*. On dit que cet usage subsiste encore chez les Arméniens, chez les cophtes et chez d'autres chrétiens orientaux. 2° Dès ce moment, plusieurs rompaient le jeûne du carême; si d'autres l'observaient encore les deux jours suivants, ce repas y avait mis du moins une interruption. 3° L'usage constant était, comme encore aujourd'hui, de célébrer la fête de la Résurrection de Jésus-Christ le troisième jour après le repas de la *pâque*; ainsi, lorsque le quatorzième de la lune tombait un autre jour de la semaine que le jeudi, la fête de la Résurrection ne pouvait plus se faire le dimanche ou le premier jour de la semaine, qui est cependant le jour auquel Jésus-Christ est ressuscité. 4° A Rome, dans tout l'Occident et dans toutes les églises hors de l'Asie mineure, les chrétiens retardaient le repas de l'agneau pascal jusqu'à la nuit du samedi, afin de le joindre à la joie du mystère de la résurrection; c'est à quoi fait encore allusion la préface qui se chante dans la bénédiction du cierge pascal, où le célébrant dit: « C'est dans cette nuit qu'est immolé » le véritable agneau par le sang du- » quel sont consacrées les maisons des » fidèles. » Conséquemment l'on représentait aux Asiatiques qu'il ne convenait pas aux chrétiens de manger la *pâque* avec les Juifs, de rompre le jeûne du carême avant la fête de la Résurrection, ni de célébrer celle-ci un autre jour que le dimanche.

Ainsi, quand on dit que les Asiatiques faisaient la *pâque* le 14e de la lune de mars, cela ne signifie point que ce jour-là ils célébraient la fête de la Résurrection, mais qu'ils mangeaient l'agneau pascal. Le père Daniel, jésuite, a éclairci ce fait en 1724, dans une dissertation sur le discipline des quarto-décimans, recueil de ses ouvrages, tome 3. Mosheim l'a prouvé de nouveau en 1753. *Hist. christ.*, sæc. 2, § 71.

Quoique cette diversité d'usage n'intéressât point le fond de la religion, il en résultait néanmoins des inconvénients. Lorsque deux églises de différent rit étaient voisines, il paraissait ridicule que l'une donnât dans son culte extérieur des signes de joie, pendant que l'autre était encore dans un deuil religieux de la mort du Sauveur, jeûnait et faisait pénitence. Ce pouvait être un sujet de scandale pour les infidèles, et la marque d'une espèce de schisme entre les deux églises. On jugeait qu'une fête aussi solennelle devait être uniforme, d'autant plus qu'elle sert à régler le cours de toutes les autres fêtes mobiles. Eusèbe, *de Vitâ Constant.*, l.. 3, c 10.

Vers l'an 152 ou 160, saint Polycarpe, evêque de Smyrne, vint à Rome, et il conféra sur ce sujet avec le pape Anicet; le résultat fut que chacun garderait la pratique de son église. Sur la fin de ce siècle, vers l'an 194, la contestation se réveilla. Polycrate, évêque d'Ephèse, ayant mandé au pape Victor qu'il avait résolu dans un concile de continuer, comme auparavant, à célébrer la *pâque* le quatorzième de la lune du mars, ce pape en fut irrité; il assembla un concile de son côté, et *tenta* d'excommunier les Asiatiques. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 23 et 24. *Voyez les Notes de Valois*. Saint Irénée, évêque de Lyon, lui écrivit à ce sujet, et blâma cette rigueur; il lui représenta ce qui s'était passé entre les deux saints évêques Anicet et Polycarpe, et il conclut que l'attachement des évêques de l'Asie mineure à leur ancien usage, n'était point un juste sujet de faire schisme avec eux.

Il y a contestation entre les savants, pour savoir jusqu'où Victor poussa son zèle dans cette question; les uns, surtout les protestants, disent qu'il excommunia de fait les Asiatiques, mais que cette censure fut méprisée par tous les autres évêques; d'autres disent qu'il se contenta de les menacer, que c'est le sens du mot dont se sert Eusèbe, il *tenta* de les excommunier. Mosheim pense que ce pape retrancha en effet les Asiatiques de sa communion, qu'il *tenta* de les priver par là de la communion des autres évêques, mais que ceux-ci ne voulurent pas l'imiter.

Quoi qu'il en soit, les protestants ont saisi cette occasion de déclamer contre ce pontife : il n'avait, disent-ils, aucune juridiction sur les évêques d'Asie ; jusqu'alors on avait jugé que la discipline devait être arbitraire ; le sujet n'était pas assez grave pour mériter une excommunication : c'est un des premiers exemples de l'autorité que les papes se sont attribuée sur toute l'Eglise ; mais le peu d'égard que l'on eut pour la censure de Victor, démontre que l'on fut indigné de cette prétention. *Le Clerc, Hist. ecclés.*, an 194 et 196.

Mais avant de condamner ce pape, il aurait du moins fallu convenir des faits que nous apprend Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 23, 24, 25. 1º Ce pontife n'agissait point de son propre mouvement (1) ; avant qu'il procédât contre les Asiatiques, il y avait eu plusieurs conciles tenus à ce sujet, un dans la Palestine, un dans le Pont, un dans l'Osrhoëne, province de la Mésopotamie, un dans les Gaules, une lettre écrite par l'évêque de Corinthe, et Victor agissait à la tête d'un concile de Rome ; tous avaient décidé qu'il ne fallait point faire la *pâque* avec les juifs ; un canon de ces conciles se trouve au nombre des *Canons apostoliques* en ces termes : « Si un évêque, un » prêtre ou un diacre célèbre le saint » jour de *Pâques* avant l'équinoxe du » printemps comme les juifs, qu'il soit » déposé. » *Can.* 5, 7 ou 8. Ces conciles ne regardaient donc point alors la question comme indifférente ; les choses n'étaient plus au même état que du temps d'Anicet et de Polycarpe, et saint Irénée a pu ignorer ces circonstances quand il écrivit à Victor. 2º Ni Polycrate, ni saint Irénée ne reprochent à ce pape de s'attribuer une autorité qui ne lui appartenait pas ; le concile des évêques de la Palestine avait ordonné que sa lettre synodale fût envoyée à toutes les églises ; elle fut donc envoyée à Rome, et elle atteste que celles du patriarcat d'Alexandrie pensaient et agissaient de même au sujet de la *pâque*. 3º Il est évident que la tradition sur laquelle se fondaient Polycrate et ses comprovinciaux était très apocryphe. Cet évêque n'allègue que l'usage qu'il avait trouvé établi. Saint Jean et saint Philippe, dont il cite l'exemple, pouvaient avoir toléré cette coutume sans l'approuver positivement ; toutes les autres églises alléguaient une tradition contraire. Il est donc faux que jusqu'alors on eût jugé que cette discipline devait être arbitraire, comme le veulent les protestants. 4º Une preuve que Victor n'avait pas tort, c'est que sa manière de penser fut confirmée par le concile général de Nicée.

En effet, l'an 325, ce concile décida que désormais toutes les églises célébreraient uniformément la fête de Pâques le dimanche après le quatorzième de la lune de mars, et non le même jour que les Juifs. Eusèbe nous a conservé le discours que Constantin fit au concile à ce sujet, *de Vita Const.*, l. 3, c. 18, et cet usage est devenu général. Ceux qui ne voulurent pas s'y conformer furent dès lors regardés comme schismatiques et comme révoltés contre l'Eglise. On les nomma *quartodécimans*, *tétradécatites*, *protopaschites*, *audiens*, etc. Depuis cette époque, il n'y a eu entre les différentes églises d'autre variation que celle qui a été quelquefois causée par un faux calcul des phases de la lune, et par l'usage d'un cycle fautif. Comme il y avait dans Alexandrie une école célèbre d'astronomie et de mathématiques, le patriarche de cette ville était chargé de notifier d'avance aux autres églises le jour auquel la fête de *Pâques* devait tomber ; il en écrivait au pape, qui l'indiquait à toutes les églises de l'Occident. Aujourd'hui les protestants jugent qu'il n'y a rien de si beau ni de si salutaire au christianisme que l'indépendance ; dans les premiers siècles, au contraire, on voulait l'ordre et l'uniformité, même dans la discipline, parce que les variations et les institutions arbitraires ne manquent jamais d'engendrer des erreurs.

On sait que dans ces temps-là les fidèles passaient à l'église, et en

(1) Et quand il aurait agi de son propre mouvement, que s'en suivrait-il ? la question étant une question de discipline ecclésiastique, la décision n'en revenait-elle pas au souverain pontife ? On ne peut dire le contraire sans être hérétique, depuis la déclaration du concile du Vatican.
Le Noir.

prières, la plus grande partie de la nuit de *Pâques*; on l'appelait la grande vigile, *pervigilium paschæ,* et on ne se séparait qu'au chant du coq, pour se livrer à une joie innocente. Nous ne traiterons point de superstition la coutume de manger un agneau pascal dans cette solennité, cet usage n'avait rien de commun avec celui des juifs, puisque l'on ne s'y proposait rien autre chose que d'imiter le repas que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa mort.

Le véritable agneau pascal des chrétiens est Jésus-Christ: « Il a été im» molé, dit saint Paul, pour être notre » *pâque,* mangeons-le, non avec le « vieux levain de malice et d'iniquité, » mais avec les azymes de la candeur » et de la vérité. » *I. Cor.,* c. 5, ℣. 7. C'est pour cela même que, dans la suite des siècles, lorsque la piété s'est refroidie parmi les fidèles, l'Eglise leur a imposé un précepte rigoureux de la communion pascale; *faire ses pâques,* signifie participer à la sainte eucharistie. *Voyez* Communion pascale. Bingham, *Origin. ecclésiat.,* l. 20, chap. 5. Bergier.

PARABOLANS ou PARABOLAINS, nom que les auteurs ecclésiastiques donnent à une espèce de clercs qui se dévouaient au service des malades, et surtout des pestiférés.

Il est probable que ce nom leur fut donné à cause de la fonction périlleuse qu'ils exerçaient; les Grecs appelaient παραβόλους, et les Latins *parabolos* et *parabolarios,* ceux qui, dans les jeux de l'amphithéâtre, s'exposaient à combattre contre les bêtes féroces. Les païens donnèrent aux chrétiens ce même nom par dérision, soit parce qu'on les condamnait souvent aux bêtes, soit parce qu'ils s'exposaient eux-mêmes à une mort presque certaine en embrassant le christianisme.

Il y a beaucoup d'apparence que les *parabolains* furent institués vers le temps de Constantin, et qu'il y en eut dans toutes les grandes églises d'Orient. Mais ils n'étaient nulle part en aussi grand nombre que dans celle d'Alexandrie, où ils formaient un corps de cinq cents hommes; Théodose le Jeune l'augmenta encore et le porta jusqu'à six cents, parce que la peste et les maladies contagieuses étaient plus communes en Egypte que partout ailleurs; cet empereur les soumit à la juridiction du préfet augustal, qui était le premier magistrat de cette grande ville. Cependant ils devaient être choisis par l'évêque et lui obéir en tout ce qui concernait le ministère de charité auquel ils s'étaient dévoués.

Comme c'étaient, pour l'ordinaire, des hommes courageux et familiarisés avec l'image de la mort, les empereurs avaient fait des lois extrêmement sévères pour les contenir dans le devoir, pour empêcher qu'ils n'excitassent des séditions, et ne prissent part aux émeutes qui étaient fréquentes parmi le peuple d'Alexandrie. On voit par le code théodosien que leur nombre était fixé, qu'il leur était défendu d'assister aux spectacles et aux assemblées publiques, même au barreau, à moins qu'ils n'y eussent quelque affaire personnelle, ou qu'ils ne fussent procureurs de leur société; encore ne leur était-il pas permis de s'y trouver deux ensemble, beaucoup moins de s'y attrouper. Les princes et les magistrats les regardaient comme une espèce d'hommes formidables, accoutumés à braver la mort et capables des dernières violences, si, sortant de leurs fonctions, ils osaient se mêler des affaires du gouvernement. On en avait vu des exemples dans le conciliabule d'Ephèse, en 449, où un moine syrien, nommé *Barsumas,* suivi d'une troupe de *parabolains* armés, avait commis les derniers excès et obtenu par la terreur tout ce qu'il avait voulu. La crainte de pareils désordres avait donné lieu sans doute à la sévérité des lois dont on vient de parler. Bingham, *Orig. ecclés.,* tom. 2, l. 3, c. 9.

De tous ces faits, il résulte qu'aucune religion n'a inspiré une charité aussi héroïque à ses sectateurs que le christianisme. Dans une peste qui survint en Afrique au milieu du troisième siècle, on vit les chrétiens se consacrer au service des pestiférés, soigner également les chrétiens et les païens, pendant que ceux-ci abandonnaient leurs malades. Sanct. Cyp., *L. de Mortalit.* Julien convenait dans une de ses lettres que notre religion devait

une partie de ses progrès aux actes de charité exercés envers les pauvres, les malades et même envers les morts. On en a vu les exemples se renouveler par saint Charles pendant la peste de Milan, et par M. de Belzunce pendant celle de Marseille. C'est ce même esprit qui a donné la naissance aux ordres religieux hospitaliers des deux sexes. *Voy.* HOSPITALIERS. BERGIER.

PARABOLE. Ce terme grec, qui est reçu dans notre langue, signifie communément dans l'Ecriture sainte un discours qui présente un sens et qui en a un autre, mais que l'on peut saisir avec un peu d'intelligence et d'attention. Les *paraboles* des livres saints sont donc des instructions indirectes et détournées, des comparaisons, des emblêmes qui cachent une leçon de morale, afin d'exciter la curiosité et l'attention des auditeurs.

Cette manière d'enseigner par des discours figurés était fort du goût des Orientaux; leurs philosophes et leurs sages en ont toujours fait grand usage; les prophètes s'en servaient de même pour rendre plus sensibles aux princes et aux peuples les réprimandes, les promesses et les menaces qu'ils leur faisaient de la part de Dieu. Ainsi, ils reprochent souvent à la nation juive son infidélité à l'égard de Dieu, sous la *parabole* d'une femme adultère, d'une vigne qui ne rapporte que de mauvais fruits, etc. Ils décrivent les violences des peuples ennemis des Juifs, sous l'image de quelque animal féroce; Nathan reproche à David son adultère sous la *parabole* d'un homme riche qui a enlevé la brebis d'un pauvre, et, par cet innocent artifice, il réduit ce roi à se condamner lui-même; Ezéchiel représente le rétablissement de la nation juive dans la Palestine, après la captivité, sous l'image des os de plusieurs cadavres dispersés, qui se rapprochent, se revêtent de chair et de peau, et reprennent une nouvelle vie, etc.

Jésus-Christ usa fréquemment de ce genre d'instruction, parce que c'est celui qui est le plus proportionné à la capacité du peuple, et le plus propre à exciter son attention. *Voy.* ALLÉGORIE.

Le nom de *parabole* désigne quelquefois une simple comparaison; 1° lorsque Jésus-Christ dit : « Comme il arriva du temps de Noé à l'égard du » déluge, autant en sera-il au jour » de la venue du Fils de l'Homme, » *Matth.*, c. 24, ℣. 37, cela signifie que quand Jésus-Christ viendra pour punir la nation juive, cet événement sera aussi imprévu pour elle que le fut le déluge pour les contemporains de Noé. 2° Ainsi Balaam, appelé pour maudire les Hébreux et pour leur annoncer des malheurs, prédit, au contraire, leur prospérité sous différentes images qui sont nommées *paraboles*. *Num.*, c. 23 et 24. 3° Ce terme signifie quelquefois une sentence, une maxime de morale et de conduite; dans ce sens, il est dit, *III. Reg.*, c. 4. ℣. 32, que Salomon composa trois mille *paraboles*. 4° Il désigne ce qui est digne de mépris; dans ce sens, Dieu menace son peuple de le rendre la *parabole* ou la *fable* des autres nations; David se plaint d'être devenu la *parabole*, ou le sujet du mépris de ses ennemis. Les Juifs, irrités des prédictions d'Ezéchiel, demandent : « Cet homme ne nous dé- » bite-t-il pas des *paraboles?* » c. 20, ℣. 40, c'est-à-dire des fables et des discours frivoles.

Selon la sage observation de saint Clément d'Alexandrie, lorsqu'il est question de *paraboles*, il ne faut pas presser tous les termes, ni exiger que l'allégorie soit toujours soutenue; il faut seulement considérer l'objet principal, le but, l'intention de celui qui parle. Ainsi, dans la *parabole* des talents, *Matth.*, c. 25, ℣. 24, le mauvais serviteur dit à son maître : « Je » sais que vous êtes un homme dur, » qui moissonnez où vous n'avez point » semé, et qui recueillez où vous n'a- » vez rien mis. » Non-seulement ce discours n'est pas décent dans la bouche d'un serviteur à l'égard de son maître, mais il ne peut dans aucun sens être appliqué à Dieu; le but de la *parabole* est donc seulement de peindre, par ces expressions outrées, les mauvaises excuses d'un serviteur paresseux et infidèle. Dans celle du fermier dissipateur, *Luc.*, c. 16, ℣. 8, il est loué pour avoir remis aux débiteurs de son maître une partie de leurs det-

tes, afin de trouver auprès d'eux une ressource dans ses besoins; cette conduite n'est pas approuvée comme juste, mais comme un trait de prévoyance et de prudence, qui doit nous servir de modèle dans l'usage de nos propres biens. C'est mal à propos que quelques incrédules en ont été scandalisés.

Ils le sont encore plus de la manière dont Jésus-Christ a parlé de ses propres *paraboles;* loin de s'en servir, disent-ils, afin d'être mieux entendu, il déclare lui-même qu'il en fait usage afin que les Juifs ne l'entendent point: cela est formel dans le texte des quatre évangélistes.

Comparons-les, et voyons ce qu'ils disent. *Matth.*, c. 13, ỳ. 10, les disciples de Jésus lui disent : « Pourquoi » parlez-vous en *paraboles* à ces gens-» là ? Jésus répond : Parce qu'il vous » est donné de connaître les mystères » du royaume des cieux, et cela ne » leur est pas donné..... Je leur par-» lerai en *paraboles*, parce qu'ils » regardent et ne voient point; ils » écoutent, et ils n'entendent ni ne » comprennent. Ainsi s'accomplit à » leur égard cette prophétie d'Isaïe : » *Vous écouterez et vous n'entendrez* » *pas, vous regarderez et vous ne* » *verrez pas*. En effet, le cœur de ce » peuple est appesanti; ils écoutent » malgré eux, et ils ferment les yeux, » de peur de voir, d'entendre, de » comprendre dans leur cœur, de se » convertir, et d'être guéris par mes » leçons. » Il est donc clair que c'était la faute des Juifs, et non celle du Sauveur, s'ils ne comprenaient pas ses discours. Il leur parlait en *paraboles* afin de réveiller leur attention et leur curiosité, et afin de les exciter à l'interroger, comme faisaient ses disciples; mais ces endurcis n'en faisaient rien, ils semblaient craindre d'entendre et de voir trop clairement la vérité : de là Jésus-Christ conclut qu'il était donné à ses disciples de connaître les mystères du royaume de Dieu, puisqu'ils cherchaient à s'instruire, et que cela n'était pas donné aux Juifs, puisqu'ils avaient peur d'être instruits. Il faut s'aveugler comme eux pour ne pas voir ce sens.

Même langage dans saint *Marc*, c. 4, n. 11, et *Luc.*, c. 8, ỳ. 10, lorsqu'on leur fait dire : « Tout est proposé en » *paraboles* à ces gens-là, *afin* qu'ils » regardent et ne voient pas, etc. » On fait une fausse traduction; le texte signifie simplement : « Tout leur est » dit en *paraboles, de manière* qu'ils » regardent et ne voient pas, etc. » Puisqu'enfin, quand on examine en elle-même la *parabole* dont il est question dans cet endroit, qui est celle de la semence, il est évident qu'elle n'est ni obscure, ni captieuse, ni faite exprès pour tromper, et qu'avec une attention médiocre il est aisé d'en prendre le sens; mais comme c'était un reproche que Jésus-Christ faisait aux Juifs des mauvaises dispositions dans lesquelles ils écoutaient sa parole, ces opiniâtres n'avaient garde de lui en demander une explication plus claire, comme le firent les apôtres.

Ce que dit saint Jean, c. 12, n. 37, a le même sens : « Quoique Jésus, dit-il, » eût fait de si grands miracles devant » eux, ils ne croyaient pas en lui; *de* » *manière que* (et non *afin que*) l'on » vît l'accomplissement de ce que dit » Isaïe : *Seigneur, qui a cru à ce que* » *nous avons annoncé?* Ils ne pouvaient » pas croire, parce que Isaïe a encore » dit : *Il a bouché leurs yeux et il a* » *endurci leur cœur, de peur qu'ils ne* » *voient, n'entendent, ne se convertis-* » *sent et ne soient guéris*. Le prophète » a ainsi parlé quand il a vu la gloire » du Messie et a parlé de lui. »

Il est évident, 1° que les miracles de Jésus-Christ étaient très-capables par eux-mêmes d'éclairer et de toucher les Juifs, et non de les aveugler ou de les endurcir; 2° qu'il serait absurde de dire que les Juifs ne croyaient pas, *afin* de vérifier la prophétie d'Isaïe; ce ne fut jamais là l'intention des Juifs, et cette prophétie ne pouvait influer en rien sur leur incrédulité; au contraire, s'ils y avaient fait attention, elle aurait dû leur dessiller les yeux. 3° Il est dit qu'*ils ne pouvaient pas croire* dans le même sens que nous disons d'un opiniâtre : *Cet homme ne peut se résoudre à faire telle chose,* et cela signifie seulement qu'il ne le veut pas, qu'il y a beaucoup de répugnance ; ainsi l'a entendu saint Augustin en expliquant cet endroit de

l'Evangile, *Tract.* 53 *in Joan.*, n. 6. Aux mots AVEUGLEMENT et ENDURCISSEMENT, nous avons fait voir que ces termes signifient seulement que Dieu laisse endurcir ceux qui le veulent, qu'il le permet et ne les empêche point; que, loin d'y contribuer positivement, il leur donne des grâces, mais non des grâces aussi fortes et aussi puissantes qu'il les faudrait pour vaindre leur obstination. Il y aurait de la démence à soutenir que les leçons, les miracles, les vertus, les bienfaits de Jésus-Christ, contribuaient positivement à l'endurcissement des Juifs. Nous avons encore fait voir que les mêmes façons de parler ont lieu dans notre langue, et que cependant personne n'y est trompé.

BERGIER.

PARABOLE (la) (*Théol. mixt. littér. et art.*) — V. POÉSIE.

PARACLET, nom formé du grec παράκλητος, qui signifie à la lettre un *avocat*, celui qui est appelé par un coupable ou par un client pour lui servir de conseil, d'intercesseur, de consolateur.

Jésus-Christ a donné ce nom au Saint-Esprit. *Joan.*, c. 14, n. 16 et 26, il dit à ses apôtres : « Je prierai mon » Père, et il vous donnera une autre » *consolateur*.... Le Saint-Esprit *con-* » *solateur* que mon Père vous enverra » en mon nom, vous enseignera tou- » tes choses. » Et saint Paul, *Rom.*, c. 8, n. 26, dit que l'Esprit prie ou intercède pour nous par des gémissements ineffables.

Ce même titre est donné à Jésus-Christ lui-même. Saint Jean, *Ep.* 1, cap. 2, n. 1, dit : « Si quelqu'un pèche, » nous avons pour *avocat*, auprès du » Père, Jésus-Christ juste ; il est la » victime de propitiation pour nos » péchés, non-seulement pour les » nôtres, mais pour ceux du monde » entier. » Saint Paul dit de même, *Rom.*, c. 8, n. 34, et *Hebr.*, c. 7, n. 25, que Jésus-Christ est à la droite de Dieu et intercède pour nous.

Les hérétiques, qui ont attaqué le mystère de la sainte Trinité et la coégalité des trois Personnes divines, ont voulu se prévaloir de ces passages; ils ont dit que les titres d'*avocat*, de *médiateur*, d'*intercesseur*, de *suppliant*, donnés dans l'Ecriture sainte au Fils et au Saint-Esprit, prouvent évidemment leur inégalité et leur infériorité à l'égard du Père; les sociniens renouvellent encore cette objection.

Mais les Pères de l'Eglise ont répondu aux anciens hérétiques, 1° qu'un personnage constitué en dignité peut très-bien faire les fonctions d'intercesseur et de médiateur pour un coupable auprès de son égal, qu'il le peut même faire auprès d'un inférieur sans se dégrader; qu'ainsi il n'est pas vrai que cette fonction, par elle-même, soit une preuve d'inégalité; 2° que les titres, les qualités, les fonctions des créatures ne peuvent être attribuées aux Personnes divines que par métaphore; qu'il est ridicule d'exiger que la comparaison soit absolument exacte; qu'ainsi l'on doit entendre les noms d'*avocat*, d'*intercesseur*, etc., donnés au Fils et au Saint-Esprit, avec les mêmes correctifs dont nous usons à l'égard des qualités humaines attribuées à Dieu le Père; 3° qu'en ce qui regarde Jésus-Christ, les actions et les fonctions humaines ne forment aucune difficulté, puisqu'il est Dieu et homme; qu'ainsi il peut faire, en tant qu'homme, ce qu'il ne conviendrait pas de lui attribuer en tant que Dieu. Sans imaginer des prières ni des supplications telles que les font les autres hommes, son humanité sainte, toujours présente à Dieu avec ses souffrances et ses mérites, est une prière équivalente, très-énergique, toujours capable d'apaiser la justice divine et d'obtenir toutes les grâces dont les hommes ont besoin. Ces réponses nous paraissent solides et sans réplique.

De là même nous concluons que quelques théologiens ont traité Origène avec trop de rigueur, lorsqu'ils lui ont reproché d'avoir dit, *Hom.* 7. *in Levit.*, n. 2, que Jésus-Christ, notre pontife auprès de son Père, est affligé, gémit et pleure de nos péchés, lorsque nous ne faisons pas pénitence. Il dit lui-même, n. 1, qu'il l'entend dans un sens mystique ou figuré. On n'est pas scandalisé de trouver encore au-

jourd'hui le même langage dans les auteurs ascétiques, parce qu'on sait bien que tout cela ne doit pas être pris à la lettre. *Voyez* Médiateur. Les protestants ont été un peu embarrassés de concilier avec leurs préjugés ce qu'a dit saint Irénée, *adv. Hæret.*, l. 5, c. 19, que la Vierge Marie a été l'*avocate* d'Eve ; expression qui prouve l'intercession de la sainte Vierge et des saints. Les savants éditeurs de ce Père, dissert. 3, art. 6, n. 65 et suiv., ont réfuté solidement les explications forcées que Grabe et d'autres protestants ont voulu donner de ce passage. *Voy.* Marie, § 5. Bergier.

PARACLETIQUE, nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, et que l'on peut traduire par *invocatoire,* parce que ce livre contient plusieurs prières ou invocations adressées aux saints. Ils s'en servent pendant toute l'année, parce qu'ils ne font presque aucun office qui ne renferme quelque prière tirée de ce livre. *Voy.* Léon Allatius, *Dissert.* 1, *sur les livres ecclésiastiques des Grecs.*

Bergier.

PARADIS, ce mot vient de l'hébreu ou du chaldéen *pardés ;* les Grecs l'ont rendu par *παράδεισος*; il signifie non un jardin de fleurs ou de légumes, mais un verger planté d'arbres fruitiers et autres. Il est probable que les Grecs avaient emprunté ce terme des Perses, puisqu'il se trouve dans Xénophon.

Dans le second livre d'*Esdras,* c. 2, n. 8, Néhémie prie le roi Artaxerxès de lui donner des lettres adressées à Asaph, gardien du *paradis* du roi, afin qu'il lui fasse donner les bois nécessaires pour les bâtiments qu'il allait entreprendre ; c'était donc un parc rempli d'arbres propres à bâtir. Salomon dit dans l'*Ecclésiaste,* c. 2, n. 5, qu'il s'est fait des jardins et des *paradis,* c'est-à-dire des vergers. Dans le *Cantique des cantiques,* c. 4, n. 13, il est dit que les plants de l'épouse sont comme un *paradis* rempli de grenadiers. *Gen.,* c. 13, n. 10, nous lisons que la vallée des bois, dans laquelle étaient situées les villes de Sodome et de Gomorre, était semblable au *paradis* du Seigneur. Dans les prophètes, ce terme signifie toujours un lieu agréable et délicieux. L'on comprend que dans un climat tel que la Palestine, l'ombre et la fraîcheur des bois étaient un agrément et un avantage très-précieux.

Dans le livre de l'*Ecclésiastique,* c. 44, n. 16, il est dit qu'Hénoch fut agréable à Dieu et fut transporté dans le *paradis.* Jésus-Christ, *Luc.,* c. 23, n. 43, dit au bon larron : « Aujourd'hui vous serez avec moi dans le *paradis.* » Et saint Paul, *II. Cor.,* c. 12, n. 4, dit qu'il a été transporté lui-même dans le *paradis.* De là quelques incrédules ont conclu que les auteurs sacrés ont conçu le séjour des bienheureux, comme les païens, qui nommaient ce séjour les *Champs élysées,* et qui se figuraient que les âmes des héros y vivaient à l'ombre des bois, comme les vivants faisaient sur la terre.

Quand cela serait vrai, il s'ensuivrait seulement que les anciens, qui vivaient sous un ciel plus chaud que le nôtre, et qui ne concevaient point de séjour plus délicieux que des bosquets plantés d'arbres fruitiers, n'avaient point trouvé non plus de terme plus propre que celui de *paradis* pour exprimer la demeure des bienheureux. Mais ce n'est pas sur la signification littérale d'un terme qu'il faut juger des idées que l'on y attache ; nous nous servons nous-mêmes de ce mot pour exprimer le séjour du bonheur éternel, sans imaginer, comme les païens, que ce bonheur consiste à vivre à l'ombre des arbres et à manger des fruits. De quelques termes que nous puissions nous servir pour le désigner, ils ne nous en donneront jamais une idée exacte, puisque ce bonheur est infiniment au-dessus de toutes nos conceptions et de toutes nos pensées. *Isaï.,* cap. 64, n. 4 ; *I. Cor.,* c. 2, n. 9.

Bergier.

PARADIS TERRESTRE, jardin ou séjour délicieux dans lequel D eu avait placé Adam et Eve après leur création. Ils y demeurèrent tant que dura leur innocence ; mais ils en furent chassés dès qu'ils eurent désobéi à Dieu, en mangeant du fruit défendu.

Voici la description qu'en fait Moïse, *Gen.*, c. 2, n. 8 : « Dieu avait planté » un jardin en Eden, du côté de » l'orient, et il y plaça l'homme qu'il » avait formé. Il y avait fait naître tous » les arbres les plus agréables à la » vue, et dont les fruits sont les meil- » leurs ; l'arbre de vie était au milieu » du jardin, aussi bien que l'arbre de » la science du bien et du mal. Un » fleuve sortait d'Eden pour arroser » le jardin, et de là il se divise en » quatre chefs. Le nom du premier » est *Phison ;* c'est celui qui coule en » tournoyant par le pays d'Havilath, » où il se trouve de l'or... ; le nom » du second est *Géhon,* c'est celui qui » coule en tournoyant par le pays » de Chus ; le troisième est le *Tigre* » (*Hiddékel*), qui coule vers l'Assyrie, » le quatrième est l'*Euphrate.* »

Avec cette topographie, il n'est pas fort aisé de découvrir en quel endroit précisément était situé le *paradis terrestre.* Tous les savants conviennent que, dans les langues orientales, *Eden* signifie en général un lieu agréable et fertile, un pays abondant et délicieux ; que c'est un nom appellatif qui a été donné à plusieurs contrées de l'Asie. Le Tigre et l'Euphrate sont deux fleuves célèbres et très-connus ; mais il n'est pas aisé de savoir en quel endroit ils se sont autrefois réunis dans un seul lit, et se sont séparés ensuite en quatre chefs ou quatre branches ; cela ne se fait plus aujourd'hui, et le pays dans lequel ils se rapprochent le plus paraît absolument changé.

Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu une multitude de sentiments divers sur ce sujet. Quelques anciens, comme Philon, Origène, les séleuciens et les hermianiens, anciens hérétiques, pensaient que le *paradis terrestre* n'a jamais existé, qu'il faut entendre dans un sens allégorique tout ce qu'en dit l'Ecriture sainte ; d'autres l'ont placé hors du monde et dans un lieu inconnu ; mais, dans ces deux suppositions, l'on ne voit pas pourquoi Moïse aurait pris la peine de le décrire et d'y placer des fleuves dont le lit et le nom subsistent encore. Quelques-uns, plus sensés, jugent qu'il est inutile d'en chercher aujourd'hui la situation précise, parce que la face du sol sur lequel il était a été bouleversée et changée par le déluge. On sait d'ailleurs que la contrée dans laquelle le Tigre et l'Euphrate se rapprochent est le pays du monde qui, depuis le déluge et même depuis le siècle de Moïse, a essuyé les plus terribles révolutions.

Quoi qu'il en soit, les systèmes adoptés par les modernes, touchant la situation du *paradis terrestre*, se réduisent à trois principaux. Le premier, qui a eu pour défenseurs Heidegger, Le Clerc, le père Abram, place le *paradis* dans la Syrie, aux environs de Damas, près des sources du Chrysorrhoas, de l'Oronte et du Jourdain ; mais ce pays ne porte point les caractères de celui d'*Eden* assignés par Moïse. On doit dire la même chose de l'opinion du père Hardouin, qui a pensé que le *paradis terrestre* était dans la Palestine, sur les bords du Jourdain, près du lac de Génésareth.

Selon le second système, le pays d'*Eden* était dans l'Arménie, entre les sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe et du Phase ; c'est le sentiment du géographe Samson, de Reland et de dom Calmet. Mais Moïse ne dit point que le *paradis* était à la source de quatre fleuves ; il dit qu'un fleuve sortait du lieu nommé *Eden* pour arroser le *paradis*, qu'ensuite il se divisait en quatre chefs ou quatre branches ; dom Calmet est forcé de convenir que cela ne s'accorde point avec la topographie qu'il fait du *paradis.*

La troisième opinion, qui paraît la plus propable, suppose que ce lieu délicieux était placé sur les deux rives d'un fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, que l'on nomme le *fleuve des Arabes*, et qui se divisait ensuite en quatre branches, pour aller se jeter dans le golfe Persique. A la vérité, de ces quatre canaux ou rivières, il n'y en a que deux qui subsistent et qui sont encore aujourd'hui reconnaissables ; mais on prouve, par le témoignage des anciens, que toutes les quatre ont existé autrefois. C'est le sentiment qu'ont suivi les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, tom. 2, et les commantateurs de la

Bible de Chais. M. l'abbé Clémence s'en est servi pour réfuter les inepties rassemblées dans le livre impie intitulé la *Bible enfin expliquée*, et dans les autres ouvrages du même auteur. Il faudrait entrer dans un trop long détail pour rapporter les preuves de ce sentiment, qui a déjà été celui de Bochard, d'Etienne Marin et du savant Huet; ils diffèrent seulement les uns des autres dans l'explication de quelques circonstances de la narration de Moïse.

C'en est assez pour répondre à toutes les folles objections des incrédules; ils ne peuvent rien trouver dans la description du *paradis terrestre* qui ne puisse se concilier avec la topographie des lieux, avec les noms des pays dont parle Moïse, avec le témoignage des auteurs profanes. Quant aux objections qu'ils font contre la suite de l'histoire sainte, contre les circonstances de la chûte d'Adam, etc., *voyez* ADAM.

Les questions qui embarrassent les commentateurs sont donc assez déplacées. « Où est ce fleuve qui se divise en quatre autres? Comment » cela s'accorde-t-il avec l'Assyrie et » l'Euphrate? Quels fleuves, quels » pays sont désignés sous ces au- » tres noms qui ne subsistent plus, » etc. » Moïse avait prévenu ces questions, non pour le géographe, mais pour le naturaliste, en nous disant que, par le déluge, Dieu détruisit les hommes *avec la terre*. Ne cherchons donc plus le *jardin d'Eden*; ce séjour de la parfaite innocence est perdu ici-bas physiquement et moralement. De Luc, *Lettre* 147 *sur l'Histoire de la terre*, etc., tom. 5, p. 667.

Il paraît que c'est la raison pour laquelle les Pères de l'Eglise qui ont vécu dans la Syrie, sur les bords de l'Euphrate ou dans le voisinage, ne se sont pas donné la peine d'expliquer les circonstances de la narration de Moïse, et de les concilier avec l'aspect que les lieux présentaient de leur temps. BERGIER.

PARADIS CÉLESTE, séjour du bonheur éternel, dans lequel Dieu récompense les justes. Comme on ne connaissait point de lieux plus délicieux sur la terre qu'un jardin jonché de fleurs et de fruits, l'on a nommé *paradis* le lieu dans lequel Dieu rend les saints heureux pour toujours.

De même que l'on dispute pour savoir où était situé le *paradis terrestre* duquel Adam fut chassé après son péché, l'on sait encore moins où est le *paradis céleste*, dans lequel nous espérons d'aller. Lorsque Jésus-Christ, sur la croix, dit au bon larron: « Aujourd'hui vous serez avec moi en » *paradis*, » *Luc.*, c. 23, ỳ. 43, saint Augustin avoue qu'il n'est pas aisé de savoir où était ce lieu délicieux duquel parle le Sauveur; le *paradis*, continue ce Père, est partout où l'on est heureux. *Epist.* 187 *ad Dardan.*, n. 6. On ne conçoit pas mieux quel endroit saint Paul a voulu désigner, lorsqu'il a dit: « Je connais un homme qui a été ravi » en esprit jusque dans le *paradis*, où » il a entendu des paroles qu'il n'est » pas permis à l'homme de publier. » *II. Cor.*, c. 12, ỳ. 4.

Jésus-Christ nous dit, à la vérité, que notre récompense est dans le ciel, mais le ciel n'est point une voûte solide, nous ne le concevons que comme un espace vide et immense dans lequel roulent une infinité de globes, ou lumineux ou opaques. Puisque l'âme de Jésus-Christ jouissait de la gloire céleste sur la terre, ce n'est pas le lieu qui fait le *paradis*; et puisque Dieu est partout, il peut aussi se montrer partout aux âmes saintes, et les rendre heureuses par la vue de sa propre gloire. Il paraît donc que le *paradis* est moins un lieu particulier qu'un changement d'état, et qu'il ne faut point s'arrêter aux illusions de l'imagination qui se figure le séjour des esprits bienheureux comme un lieu habité par les corps. Dans le fond, peu nous importe de savoir si c'est un séjour particulier et déterminé par des limites, ou si c'est l'univers entier dans lequel Dieu se découvre aux saints et fait leur bonheur éternel.

La foi nous enseigne qu'après la résurrection générale, les âmes des bienheureux seront réunies à leurs corps; mais saint Paul nous apprend que les corps ressuscités et glorieux participeront à la nature des esprits, *I. Cor.*, c. 15, n. 44; ils seront par conséquent

dans un état duquel nous ne pouvons avoir aucune idée.

Ce serait donc une nouvelle témérité de vouloir savoir si les bienheureux, revêtus de leurs corps, exerceront encore les facultés corporelles et les fonctions des sens ; Jésus-Christ nous dit qu'après la résurrection, ils seront semblables aux anges de Dieu dans le ciel, *Matt.*, c. 22, ỳ. 30, ce qui exclut les plaisirs charnels. Saint Paul nous avertit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, et que le cœur de l'homme n'a point éprouvé ce que Dieu réserve à ceux qui l'aiment, *I, Cor.*, c. 2, ỳ. 9. Il faut donc nous résoudre à ignorer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre; ce qu'en ont dit quelques auteurs plus ingénieux que solidement instruits, ne prouve rien et ne nous apprend rien. L'état des bienheureux est fait pour être un objet de foi et non de curiosité, pour exciter nos espérances et nos désirs, et non pour nourrir des disputes. Les idées grossières des païens, des Chinois, des Indiens, des mahométans, touchant l'état des justes après la mort, ont donné lieu à des erreurs et à des abus énormes; la religion chrétienne, en les condamnant, a retranché la source du mal, a inspiré à ses sectateurs des vertus dont le monde n'avait jamais eu d'exemple. *Voyez* BONHEUR ÉTERNEL. BERGIER.

PARAGUAI. *V.* MISSIONS ÉTRANGÈRES.

PARAGUAY (les réductions du) (*Théol. hist. églis. part.*) — Dans l'article *Missions étrangères* auquel Bergier vient de renvoyer son lecteur, on ne trouve presque rien sur les missions du *Paraguay;* ce chef-d'œuvre pratique de la Compagnie de Jésus est marqué au coin d'un tel intérêt que nous ne pouvons nous dispenser d'en rappeler les principaux traits ; nous le ferons dans un tableau aussi court que possible.

Le *Paraguay* est une contrée chaude, fertile, située au centre de l'Amérique méridionale, et traversée par trois grandes rivières, le Paraguay, la Parana et l'Uruguay, dont la réunion forme l'immense Rio de La Plata. Ces rivières débordent au mois de janvier et d'avril, et rendent jusqu'à présent le pays malsain. Le grand amiral de Castille don Diaz de Solès, le découvrit en 1516, et ce furent les Espagnols et les Portugais qui y fondèrent les premiers établissements européens. C'est de là que les gouvernements de l'Espagne et du Portugal datèrent leur prétention d'en posséder légitimement les hommes et les choses. Ils y exercèrent d'ailleurs leur propriété de premier occupant (1) d'une telle façon qu'ils s'y rendirent odieux et rendirent odieuse la religion chrétienne en voulant l'établir par la force ; aussi les missions des franciscains, celles de l'ordre de la rédemption des captifs et celle de l'évêque Pierre de La Sorre, envoyées par eux, furent-elles à peu près vaines, ou, du moins, n'eurent-elles aucun résultat solide. Ce fut dans ces circonstances que les jésuites y allèrent, appelés par l'évêque de Tucaman, don Francisco Victoria. La province de Guayra, par laquelle ils commencèrent, était habitée par les plus grossiers et les plus corrompus des sauvages. Les jésuites les poursuivirent à travers leurs forêts, traversant les repaires des serpents et des bêtes féroces, et se donnant toutes les peines pour apprivoiser d'abord quelques indigènes. Ils épuisaient dans ce but toutes les ressources de la douceur et de l'enchantement. Ayant vu que ces hommes étaient sensibles à la musique, ils jouaient des instruments pour les attirer, réalisant de la sorte la fable d'Orphée qui adoucissait avec sa lyre les tigres et les lions. Les Indiens descendaient de leurs montagnes et suivaient à la nage les canots d'où sortaient les accords. En un mot, ces habiles et dévoués missionnaires firent tant et si bien qu'au bout d'un certain temps ce ne fut pas seulement une localité, mais de 150 à 200,000 sauvages qui furent rendus chrétiens, et organisés en ces petites communes ou républiques de

(1) Quand on découvre une terre nouvelle, les indigènes sont les propriétaires légitimes de la partie qu'ils ne cessent de s'approprier par leur travail; et les conquérants ne possèdent véritablement que la partie non occupée et non gardée. Quant aux hommes, ils ne peuvent être l'objet d'un droit de propriété.

quelques mille âmes chacune, qu'on a nommées les réductions, et dont voici le tableau le plus sommaire :

Les bourgs étaient de trois à sept mille habitants réunis autour d'une église qui avait été le premier centre. La terre était partagée également entre les familles, proportionnellement au nombre de leurs membres, pour être cultivée ; mais les produits étaient mis en commun et répartis ensuite, au moment de la consommation, avec une parfaite égalité, en sorte que c'était le véritable règne de la communauté des biens, et qu'aucune division ne pouvait s'élever par rivalité de richesse et par motif d'intérêt propre. Un domaine commun, appelé le domaine de Dieu, avait ses revenus affectés à l'entretien des veuves, des orphelins, des vieillards, des infirmes, aux frais du culte et au tribut qu'on devait payer chaque année au roi d'Espagne. Chaque jour on commençait les travaux par la prière, la messe et le chant en commun. Les produits ne se vendaient point dans des marchés : on distribuait, à des jours fixes et en public, les vivres. Les femmes, le lundi, recevaient le coton et la soie qu'elles devaient filer pendant la semaine et rapporter le samedi. Les communes étaient divisées en plusieurs quartiers qui avaient leur alcade ou surveillant de la discipline et des mœurs. L'alcade avait sous ses ordres un corrégidor qui présidait aux écoles. Les fautes n'étaient punies que par un avis donné en particulier ; à la récidive était affectée une pénitence publique accomplie à la porte de l'église, et pour la troisième rechûte, il y avait une punition corporelle qui consistait à recevoir des coups de verge ; mais l'histoire dit à ce sujet que, pendant les 150 ans que durèrent les réductions, cette punition rigoureuse ne fut point appliquée une seule fois.

On se mariait de très-bonne heure ; les hommes dans les ateliers étaient séparés des femmes, et celles-ci, quand elles n'avaient pas d'enfants, et que leurs maris étaient à la guerre, habitaient des maisons de refuge. La paresse et la négligence étaient condamnées à cultiver une partie du domaine de Dieu. Tous les produits étaient conservés dans des magasins communs, pour être ensuite distribués par les prévôts des quartiers, selon les besoins. Le commerce avec les étrangers portait sur les étoffes de coton et sur une espèce de thé qu'on appelait l'herbe du Paraguay, mais le bénéfice était aussi mis en commun, et ensuite réparti également ou employé aux embellissements communaux.

Tels sont les principaux traits de cette église célèbre du Paraguay, que réussirent à fonder, au prix de tant de peine (1) et de tant d'habileté,

(1) « Comme dans le commencement, dit M. Stemmer, les sauvages, ramassés dans les forêts, n'étaient propres à rien, les missionnaires durent se faire tout à tous ; cuisiniers, pourvoyeurs, distributeurs, médecins, garde-malades, boulangers, jardiniers, ils pratiquaient tous les métiers nécessaires à la création et à l'existence d'une commune. Ils devaient sans cesse exciter, entraîner les sauvages par leurs exemples. On peut facilement s'imaginer quels devaient être les peines, les efforts, les fatigues des deux missionnaires sur lesquels reposaient la création et les travaux d'une nouvelle réduction. Ils ne pouvaient cesser un moment de stimuler, d'encourager, d'avertir, de louer, de reprendre, de conseiller, de secourir leurs élèves, qui, à chaque moment, menaçaient de retomber dans leur ancienne indifférence et leur apathie innée. On envoyait des Indiens à la charrue ; les Indiens prenaient un des bœufs, le tuaient, le rôtissaient, et se mettaient à le manger tranquillement au lieu de tracer des sillons. Et cependant ce peuple barbare et stupide apprit peu à peu tous les métiers, toutes les industries, parvint à fondre des cloches, à peindre, à sculpter, fabriquer des horloges et surtout des instruments de musique, des trompettes, des orgues, etc. Les missionnaires savaient l'influence qu'exerce la musique sur les enfants sauvages de la nature et s'appliquaient à développer le sens musical parmi leurs néophytes, qui surent bientôt rehausser les solennités du culte par l'emploi de la musique et du chant. Ils associèrent aussi le chant aux travaux de la campagne. Les Jésuites présentaient le plus souvent à leurs catéchumènes les vérités dogmatiques sous la forme de cantiques qu'ils chantaient en chœur..... Au commencement, les Pères durent apprendre aux femmes mêmes les [illegible] de leur sexe.

Il y eut aussi beaucoup de martyrs. « On compte, dit le même auteur : les PP. Roch Gonzalès, Rodrigue et Castillon morts victimes d'un complot formé par des gens de mœurs dissolues, pour lesquels ils étaient gênants ; le P. Christophe de Mendoza, assommé à Tape, en 1635, après avoir, dit-on, baptisé 95,000 Indiens ; les PP. Didace Alfaco, Alphonse Arias et Christophe d'Arénas, tués par les Mamelucks ; Espinosa, tué par les Guapalaches ; Luc Cavalléro, immolé par les Pinzocasas, en 1711 ; Barthélemy Blende et Joseph d'Arce, tués par les Payaguas, en 1715 ; Blaise de Sylva et Fr.-Barthélemy de Niébla, immolés par les mêmes sauvages ; les PP. Jean Solonas et Pierre Ortiz de Larate, tués par les Mo-

quelques membres de la Compagnie de Jésus, dans les quinze dernières années du XVIe siècle, et qui s'éteignit quand on lui ravit ses Pères par la violence, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Les gouvernements d'Espagne et de Portugal, ainsi que les colons qui s'enrichissaient dans ces parages aux dépens du travail et de la liberté des indigènes, voyant que les jésuites, avec la religion et la douceur, obtenaient ce que leurs armes ne pouvaient obtenir, les avaient protégés d'abord avec l'intention d'en tirer parti ; mais bientôt, voyant qu'ils travaillaient pour le bien des indigènes, ils leur suscitèrent tous les obstacles, les attaquèrent même par la force avec une rapacité semblable à celle des Mamelucks et de quelques autres tribus voisines ; les jésuites se virent obligés d'armer leurs néophytes pour la défense de leur vie, de leurs biens et de leur liberté : ils leur apprirent à faire des fusils et à fondre des canons, et finirent par les mettre en état d'opposer une armée de 30,000 hommes aux attaques injustes des pillards ; en même temps, ils payaient toujours régulièrement au roi d'Espagne les tributs qu'il leur imposait, et lui témoignaient toute la fidélité possible. Mais à la fin, c'est-à-dire après plus de 150 ans de durée heureuse et glorieuse de ces admirables réductions, toutes les forces du siècle se tournèrent contre ces petites républiques qui n'avaient d'autre loi que celle de l'évangile ; la calomnie s'évertua contre elles et contre leurs fondateurs ; on reprochait entre autres choses à leurs Pères d'avoir pris toutes les précautions pour isoler leurs Etats naissants des Espagnols ; cela était vrai, mais ce n'avait été de leur part qu'un trait de tact et de génie, attendu que le mauvais exemple des Européens les aurait empêchés de réussir ; on criait contre le régime théocratique et communiste qu'ils y avaient fondé ; eh ! qu'importe le régime, quand il est accepté par tous et qu'il produit de si admirables résultats ? Utopie mort-née disent aujourd'hui nos économistes ; quel argument, Messieurs ! il vous sied bien de qualifier ainsi un chef-d'œuvre qui n'eut pour élément de création que la sauvagerie même, fut fondé en dépit des fièvres paludéennes, en dépit des invasions des peuples voisins, en dépit des embarras suscités par ceux-mêmes qui auraient dû le soutenir, qui vécut, en définitive, près de deux siècles, et qui, après tout, n'est mort que parce que le monde l'a tué par la violence. En fin de compte, la faiblesse matérielle pouvait-elle avoir raison contre la force ? Oui, peut-être, si les pères n'avaient pas arrêté l'élan de leurs chrétiens armés contre les Espagnols. Mais ils jugèrent que c'était entreprendre une lutte inégale dans laquelle ils ne pouvaient finir que par être écrasés ; et qu'eût-on dit contre eux en pareil cas ? Ils se laissèrent condamner, interdire, emprisonner au nombre de plus de 150, transporter, séparer à jamais de leur famille, qu'ils avaient enfantée à la civilisation et au christianisme ; et leurs petits Etats, dont la gloire effaçait les grandes gloires, mais auxquels il manquait, il faut bien le reconnaître, une condition capitale, celle de pouvoir vivre et se perpétuer par eux-mêmes sans l'assistance de leurs Pères, tombèrent écrasés et dispersés par une brutalité étrangère qui se donnait le droit, fort singulier sans doute, mais alors accepté sans conteste, d'un haut domaine sur leurs produits. Jusqu'aux franciscains, avaient joint leurs armes spirituelles aux armes matérielles de leurs ennemis !

C'est ainsi que les réductions du Paraguay disparurent vers 1760 à 1770, et que Châteaubriand, visitant ces parages environ cinquante ans plus tard, dut écrire avec douleur : « La république chrétienne du Paraguay n'est plus ; les Indiens, sauvages comme autrefois, errent dans les forêts, haïssant doublement les gouvernements européens qui les ont vaincus et trompés. » **Le Noir.**

cotis ; Fr.-Albert Roméro, tué par les Zamucos, en 1718 ; les PP. Augustin Castanares, tué par les Tobas, en 1744 ; Jacques Herréro, assassiné par un Abipon, en 1747 ; Ugalde, tué par les Mataguayos ; Martin-Xavier et Balthazar Senna, morts de faim ; Jean Neumann, Fr.-Henri Adamo, P.-Luc Rodriguez, Félix de Villa, Garzia, morts de fatigue ; Martin Dobrizhoffer, blessé par une flèche, etc. »

PARALIPOMÈMES, terme dérivé du grec, qui signifie *choses omises*. On a donné ce nom à deux livres historiques de l'ancien Testament, qui sont une espèce de supplément aux quatre livres des Rois, et dans lesquels on trouve plusieurs faits ou plusieurs circonstances que l'on ne lit pas ailleurs. Les anciens Hébreux n'en faisaient qu'un seul livre, qu'ils nommaient les *Paroles des jours* ou *les Annales*, parce que cet ouvrage commence ainsi ; saint Jérôme l'a nommé *les Chroniques*, parce que c'est une histoire sommaire rangée selon l'ordre chronologique.

On ne sait pas certainement qui est l'auteur de ces deux livres ; on pense communément qu'ils furent écrits par Esdras, aidé du secours des prophètes Aggée et Zacharie, après la captivité de Babylone ; ce sentiment est assez probable, mais il n'est pas sans difficulté. On trouve dans ces deux livres des choses qui n'ont eu lieu que dans les temps postérieurs à Esdras, d'autres qui n'ont pu être dites que par des écrivains antérieurs. Mais les premières ont pu être ajoutées comme supplément dans la suite des temps, de même qu'Esdras suppléait à ce que d'autres avaient dit avant lui; pour les secondes, il les a copiées dans des mémoires plus anciens que lui, et auxquels il n'a rien voulu changer.

L'auteur des *Paralipomènes* n'est donc ni contemporain des événements, ni historien original : il n'a fait que rédiger et abréger les mémoires écrits par des témoins plus anciens que lui, et il cite souvent ces mémoires sous le nom d'*Annales* ou de *Journaux de Juda et d'Israël*. Il paraît que son dessein n'a pas été de suppléer à tout ce qui pouvait avoir été omis par les auteurs précédents, et qui aurait pu rendre l'histoire sainte plus claire et plus complète; il semble avoir eu principalement pour but de montrer, par les généalogies, quel devait être le partage des familles revenues de la captivité, afin que chacun rentrât, autant qu'il était possible, dans l'héritage de ses pères. Mais il s'est attaché surtout à tracer la généalogie des prêtres et des lévites, afin qu'ils pussent être rétablis dans leur ancien rang, dans leurs premières fonctions, et dans les possessions de leurs ancêtres, conformément aux anciens registres.

Ce même auteur ne s'est pas donné la peine de concilier les mémoires qu'il copiait avec certains endroits des autres livres saints qui pouvaient y paraître opposés au premier coup d'œil, parce que, de son temps, l'on connaissait assez les faits et les circonstances pour que l'on pût aisément voir qu'il n'y avait réellement aucune opposition. Dans la *Bible d'Avignon*, tom. 5, pag. 147, il y a une comparaison très-détaillée des textes des *Paralipomènes* parallèles à ceux des autres livres de l'Ecriture sainte, où l'on voit en quoi ils sont conformes, en quoi ils sont quelquefois différents, et comment ils servent à s'éclaircir les uns les autres. Les Juifs n'ont jamais douté de l'authenticité des livres des *Paralipomènes*, et il n'y a aucune raison solide d'en contester la canonicité.

BERGIER.

PARALLAXE. (*Théol. hist. science, cosmol.*) *Voyez* HIPPARQUE.

PARALLÉLISME (le) BIBLIQUE (*Théol. mixt. scien. philol. exeg.*) — On distingue deux parallélismes : le parallélisme exégétique et le parallélisme poétique. Le premier consiste dans des passages dont le sens est analogue et qui s'expliquent les uns par les autres. La pratique de l'exégèse en rencontre souvent et l'étude philologique de ces passages est très-importante pour la découverte du véritable sens. Le *parallélisme* poétique constitue ce que nous connaissons du langage en vers des anciens Hébreux. Saint Jérôme avait très-bien distingué ce genre de langage ; il dit en parlant du livre de Job, que l'exorde de ce poème, c'est-à-dire l'entrée en matière dans laquelle la situation de la question est posée par le précis historique de la position de Job dans la terre de Hus, et de la comparution de Satan devant Dieu pour lui demander et obtenir de lui l'autorisation de l'accabler de maux, ainsi que la péroraison du même poème dans laquelle l'auteur raconte le rétablissement de Job dans sa première prospérité, sont en prose,

mais que tout le reste, c'est-à-dire les discussions entre Job et ses amis de Théman et le discours de Dieu apparaissant à Job au milieu d'un tourbillon, sont en vers. En effet, les deux genres de style sont complètement différents. Le commencement et la fin de l'œuvre sont des récits suivis du genre prosaïque, tandis que tout le reste consiste en des phrases qui se divisent en deux périodes, dont la seconde est comme une reprise, ou comme une antithèse, ou comme une conséquence de la première; s'il n'y a que reprise de la pensée principale, elle est faite, soit avec développement, soit avec modification de figure, soit avec gradation d'énergie, soit avec toute autre coloration différente; il en résulte que chaque phrase est comme un distique. C'est ce qu'on appelle le parallélisme poétique ou des membres, *parallelismus membrorum*. Peut-être y avait-il dans ce système d'expression une sorte de rythme que nous ne pouvons plus comprendre que par la pensée; peut-être aussi n'y avait-il que ce que nous y sentons, et ce parallélisme remplaçait-il chez les Hébreux le mètre et les strophes. On a beaucoup cherché et discuté là-dessus; toujours est-il que ce genre poétique se retrouve dans le Cantique de Moïse, dans celui de Debborah, dans les Psaumes, dans les Proverbes de Salomon, dans les autres livres sapientiaux, dans les Prophètes, etc., et qu'il donne, même pour nous, au discours une grâce, un charme, une teinte lyrique véritable et profonde. LE NOIR.

PARALYSIE (*Théol. mixt. scien. medic.*) — La *paralysie* est une maladie si commune qu'il est bon qu'un ministre de la religion en ait quelque idée, et ne soit pas sans pouvoir, à l'occasion, donner, sur ce sujet, soit quelque explication, soit quelques conseils :

L'*hémiplégie* est la *paralysie* la plus commune; c'est celle qui affecte tout un côté du corps. Le plus souvent cette *paralysie* se produit du même côté; cependant, il arrive aussi qu'elle est *alterne* ou *croisée*, c'est-à-dire qu'elle affecte deux parties opposées, l'une supérieure, l'autre inférieure; on aura dans ce cas, par exemple, le bras droit et la jambe gauche paralysés. Elle prend le nom de *paraplégie* quand elle tombe sur la moitié inférieure seulement; elle est dite *locale* quand elle n'affecte qu'un seul muscle ou un seul nerf; enfin, elle est quelquefois *générale* et *progressive*, et, dans ce cas, les plus savants médecins regardent comme douteux qu'on puisse jamais la guérir; on ne peut alors lui assigner aucune cause spéciale; on ne constate, ni avant ni après la mort, aucune lésion d'organe essentiel à la vie; on qualifie aussi cette singulière paralysie d'*idiopathique*. La cause en étant ignorée, on n'a imaginé comme traitement jusqu'ici que l'emploi des stimulants, parmi lesquels l'électrisation paraît être un des plus actifs.

La cause ordinaire des *paralysies* est la congestion cérébrale, c'est l'apoplexie commencée; une racine nerveuse, dans les lobes du cerveau, se trouve blessée, soit par un renflement du canal sanguin, ce qui arrive le plus souvent, soit par une sécrétion séreuse anormale et trop considérable, et la partie du corps qui lui correspond, du côté opposé — puisque les nerfs se croisent dans le cou, au sortir du cerveau — se trouve paralysée, à demi-morte. Le remède curatif du moment même est, dans ce cas, la saignée, quand le bain de pieds très-chaud ne suffit pas. Le remède préventif et curatif aussi contre la récidive, c'est la frugalité, la modération dans l'alimentation, les purgations périodiques, et surtout un lavage quotidien de toute la peau du corps avec un linge mouillé, lavage qui équivaut à une purgation extérieure de chaque jour, ayant pour effet d'activer la circulation du sang et de lui faciliter un déchargement continuel par les follicules de toute la périphérie qui secrètent les émanations, déchargement qui purifie le sang et le rend plus léger.

Quant aux paralysies locales et particulières, elles peuvent provenir de rhumatismes ou d'autres causes spéciales qui ne sont pas dangereuses, mais qui peuvent être très-douloureuses, tandis que celle de la vraie paralysie ne l'est pas.

Il y a aussi la *paralysie saturnine*,

qui provient de l'absorption de molécules de plomb, et celle du *tremblement mercuriel* qui attaque les ouvriers travaillant le mercure ; ces paralysies sont incomplètes ; elles passent pour incurables, surtout quand on ne peut pas en éloigner la cause, mais on est pourtant sur la voie de leur trouver des antidotes. LE NOIR.

PARANYMPHE. C'était chez les Hébreux un des amis de l'époux, celui qui conduisait l'épouse pendant la cérémonie nuptiale, et qui faisait les honneurs de la noce ; il est appelé dans l'Evangile *l'ami de l'époux*. Joan., c. 3, n. 9. Quelques commentateurs ont cru que celui qui est appelé *architriclinus* dans l'histoire des noces de Cana, n'était autre que le *Paranymphe* ; mais il est plus probable que c'était un voisin ou un parent des époux, qui était chargé de veiller à l'ordre du festin nuptial et de faire les fonctions d'un maître d'hôtel. Saint Gaudence de Bresse assure, sur la tradition des anciens, que cet ordonnateur du festin était ordinairement pris du nombre des prêtres, afin qu'il eût soin qu'il ne se commît rien de contraire aux règles de la religion et de la bienséance.

Dans les écoles de théologie de Paris, on donnait autrefois le nom de *Paranymphe* à une cérémonie qui se faisait à la fin de chaque cours de licence. Un orateur, appelé *paranymphe*, choisi parmi les bacheliers, après avoir fait une harangue, apostrophait chacun de ses confrères, quelquefois par des compliments, plus souvent par des épigrammes satiriques, auxquelles ceux-ci répondaient de même. La faculté de théologie a sagement supprimé cet abus, et a réduit les *paranymphes* à de simples harangues.

BERGIER.

PARAPHRASES CHALDAIQUES. On a ainsi nommé les versions du texte hébreu de l'Ecriture sainte faites en langue chaldaïque. Les Juifs les appellent *targum*, *interprétation* ou *traduction*, et ils ont autant de respect pour ces versions que pour le texte même. En voici l'origine :

Pendant les soixante-dix ans de captivité que les Juifs éprouvèrent à Babylone, les principaux d'entre eux, surtout les prêtres et les lévites, conservèrent la langue hébraïque telle qu'ils la parlaient dans la Judée avant leur transmigration, et ils eurent soin de l'enseigner à leurs enfants. De là le prophète Daniel qui a écrit pendant la captivité, Esdras, Aggée, Zacharie et Malachie qui ont écrit après le retour, se sont encore servis de l'hébreu pur ; il y a seulement dans le livre de Daniel et dans ceux d'Esdras quelques chapitres ou quelques endroits écrits en chaldéen. Mais le commun du peuple, mêlé avec les Chaldéens à Babylone, prit insensiblement leur langage, l'hébreu pur lui devint moins familier qu'il n'était auparavant. Aussi, lorsqu'après le retour de la captivité, Esdras lut au peuple assemblé la loi de Moïse, il est dit que les lévites et Esdras lui-même interprétaient au peuple ce qui avait été lu, *Nehem.*, c. 8, ỳ. 9 et 13.

Dans les siècles suivants, les rois de Syrie eurent souvent des armées dans la Judée, et les Juifs se trouvèrent environnés de Syriens ; il est probable qu'il se mêla encore beaucoup de syriaque à leur langue vulgaire ; c'est ce qui détermina dans la suite les docteurs juifs à faire les *targums*, à traduire le texte hébreu en chaldéen ; mais cet ouvrage ne paraît avoir été exécuté que quatre ou cinq cents ans après Esdras.

Ainsi, lorsque ces traductions furent faites, la langue *chaldéenne* était divisée en trois dialectes. Le premier et le plus pur était celui de Babylone ; il s'écrivait en caractères carrés, que nous nommons aujourd'hui *caractères hébreux*, et qui furent adoptés par les Juifs, comme plus commodes que les anciennes lettres hébraïques que nous appelons *samaritaines*. Le second dialecte était celui que l'on parlait à Antioche, dans la Comagène et dans la haute Syrie ; mais celui-ci doit être plutôt appelé *langue syriaque* que langue chaldaïque ; elle s'écrivait et s'écrit encore en caractères très-différents des lettres chaldaïques. Cette langue et ces caractères ont toujours été et sont encore en usage dans les églises syriennes, chez les maronites,

les jacobites et les nestoriens. *Voyez* Syriaque. Le troisième dialecte était celui que l'on parlait à Jérusalem et dans la Judée : c'était un mélange de chaldéen, de syriaque et d'hébreu; c'est pourquoi on l'a nommée *syro-chaldaïque* et *syro-hébraïque*. Alors le texte hébreu de l'Ecriture sainte était devenu moins intelligible pour le peuple que du temps d'Esdras.

Les *turgums* ou *paraphrases chaldaïques* n'ont pas été faites en même temps ni par le même auteur ; aucun docteur juif n'a entrepris de traduire en chaldéen tout l'ancien Testament, mais l'un a traduit certains livres, l'autre a travaillé sur d'autres livres, et l'on ne sait pas les noms de tous ; on voit seulement que ces traductions ne sont pas de la même main, parce que le langage, le style et la méthode, ne sont pas exactement les mêmes.

Ces traductions, ou parties de traductions, sont au nombre de huit ; nous ne donnerons qu'une courte notice de chacune.

La première et la plus ancienne est celle d'Onkélos, qui a seulement traduit la loi, ou les cinq livres de Moïse, c'est aussi celle qui est en style le plus pur, et qui approche le plus du chaldéen de Daniel et d'Esdras. Ce *targum* d'Onkélos est plutôt une simple version qu'une *paraphrase* ; l'auteur suit mot à mot le texte hébreu, et le rend pour l'ordinaire assez exactement. Aussi les Juifs l'ont-ils toujours préféré à tous les autres, et ils en ont fait le plus d'usage dans leurs synagogues.

La seconde est la traduction des prophètes par Jonathan Ben-Uzziel : elle approche assez de celle d'Onkélos pour la pureté du style, mais elle n'est par aussi littérale ; Jonathan prend la liberté de *paraphraser*, d'ajouter au texte tantôt une histoire et tantôt une glose, qui souvent ne sont pas fort justes ; ce qu'il a fait sur les derniers prophètes est encore moins clair et plus négligé que ce qu'il a fait sur les premiers, c'est-à-dire sur les livres de Josué, des Juges et des Rois, que les Juifs mettent au rang des livres prophétiques.

On convient assez parmi les juifs et parmi les chrétiens que le *targum* d'Onkélos sur la loi, et celui de Jonathan sur les prophètes, sont pour le moins du siècle de Jésus-Christ. Selon la tradition des juifs, Jonathan était disciple d'Hillel : or, celui-ci mourut à peu près dans le temps de la naissance de Notre-Seigneur ; Onkélos était contemporain de Gamaliel le Vieux, sous lequel saint Paul fit ses études. Ce témoignage est soutenu par la pureté du style des deux ouvrages dont nous parlons, dans lesquels on ne trouve aucun des termes étrangers que les juifs adoptèrent dans la suite. Il est très-probable que Jonathan n'a point traduit la loi, mais seulement les livres suivants, parce que la traduction de la loi par Onkélos lui était connue. La seule objection que l'on puisse faire contre l'antiquité de ces deux *targums* est qu'Origène, saint Epiphane, saint Jérôme ni aucun des anciens Pères de l'Eglise n'en ont parlé ; mais cet argument négatif ne prouve rien ; on sait que pour lors les juifs cachaient soigneusement leurs livres ; à peine y a-t-il trois cents ans que ces anciennes versions sont connues et publiées parmi les chrétiens.

Quelques auteurs ont cru que le paraphraste Onkélos était le même que le juif prosélyte Akila ou Aquila, auteur d'une version grecque de l'ancien Testament, version qu'Origène avait mise dans ses *Octaples* ; mais Prideaux, dans son *Histoire des Juifs*, l. 16, tom. 2, p. 281, prouve que ce sont deux personnages très-différents, dont le second n'a écrit qu'environ 130 ans après Jésus-Christ.

Le troisième *targum* est aussi une traduction chaldaïque de la loi ou des cinq livres de Moïse, et quelques auteurs l'ont attribué au même Jonathan Ben-Uzziel dont nous venons de parler. Mais le style de cet ouvrage est très-différent de celui du *targum* sur les prophètes ; il est encore plus rempli de gloses et de fables ; on y trouve des choses et des noms qui n'étaient pas encore connus du temps de Jonathan ; on n'en avait jamais ouï parler avant qu'il parût imprimé à Venise, il y a environ deux cents ans.

Le quatrième est encore sur la loi, et se nomme le *targum* ou la *paraphrase* de Jérusalem, parce qu'il est

écrit dans le dialecte *syro-chaldaïque* qui était en usage à Jérusalem ; on n'en connaît ni la date ni l'auteur. Ce n'est point une traduction suivie, mais une espèce de commentaire sur des passages détachés. Comme l'on y en trouve plusieurs qui sont conformes à ceux du nouveau Testament, l'on a cru que cet ouvrage devait être fort ancien : cependant il est encore plus moderne que le précédent, puisque souvent il le copie mot à mot.

Le cinquième est une *paraphrase* sur les cinq petits livres que les Juifs appellent *mégilloth, rouleaux* ou *volumes ;* savoir, Ruth, Esther, l'Ecclésiaste, le Cantique, les lamentations de Jérémie.

Le sixième est une seconde *paraphrase* sur Esther ; le septième est sur Job, les Psaumes et les Proverbes ; ces trois *targums* sont d'un style plus corrompu du dialecte de Jérusalem, et l'on ne connaît point les auteurs des deux premiers. Quant au troisième, sur Job, les Psaumes et les Proverbes, on l'attribue à un certain Joseph-le-Borgne, sans que l'on sache qui il était ni en quel temps il a vécu.

Le huitième *targum* est sur les deux livres des Paralipomènes ; il n'avait pas été connu avant l'an 1680, temps auquel Bechius le publia à Augsbourg, sur un vieux manuscrit.

Aussi, à la réserve de la *parahrase* d'Onkélos sur la loi, et de celle de Jonathan sur les prophètes, toutes les autres sont évidemment postérieures de beaucoup au siècle de Jésus-Christ. Le style barbare de ces ouvrages et les fables talmudiques dont ils sont remplis, prouvent qu'ils n'ont paru qu'après le Talmud de Jérusalem, ou même après le Talmud de Babylone, c'est-à-dire depuis le commencement du quatrième ou du sixième siècle.

Cependant ces *targums* ou *paraphrases* en général sont fort utiles. Non-seulement elles servent à expliquer un grand nombre d'expressions hébraïques qui sans cela seraient plus obscures, mais nous y trouvons plusieurs anciens usages des Juifs qui servent à éclaircir les livres saints ; mais le principal avantage que nous en tirons, c'est que la plupart des prophéties qui regardent le Messie sont prises, par les auteurs de ces *paraphrases*, dans le même sens que nous leur donnons. Cette autorité fait contre les Juifs une preuve invincible, puisqu'ils attribuent aux *targums* la même autorité qu'au texte hébreu. Les rabbins se sont avisés de faire croire au commun des juifs que ces ouvrages sont partis de la même source que les livres sacrés ; que quand Dieu donna la loi à Moïse sur le mont Sinaï, il lui donna aussi la *paraphrase* d'Onkélos, avec la loi orale ; que quand son Saint-Esprit dicta aux autres écrivains les livres sacrés, il leur donna aussi le *targum* de Jonathan. C'est pour cela même qu'ils ont caché avec tant de soin ces *paraphrases* aux chrétiens, et que l'on est parvenu si tard à en avoir communication.

Mais il n'est pas prouvé que du temps de Jésus-Christ il y eût déjà des *paraphrases chaldaïques* ou *syro-chaldaïques* entre les mains des peuples de la Judée. Les protestants n'ont adopté cette opinion que pour étayer leur prévention sur la prétendue obligation imposée au peuple de lire l'Ecriture sainte et de l'avoir dans une langue qu'il entende. Depuis Esdras jusqu'à Jésus-Christ, il s'est écoulé au moins quatre cents ans, pendant lesquels il n'a pas été question de version des livres saints en langue vulgaire ; le peuple s'en tenait aux instructions et aux explications de vive voix que lui en donnaient les prêtres et les lévites, et il n'y a aucune preuve du contraire.

Selon l'opinion de Prideaux, « Quand » on fit lire à Jésus-Christ la seconde » leçon de la synagogue de Nazareth, » *Luc.*, c. 4, ỳ. 16, il y a beaucoup » d'apparence que ce fut un *targum* » qu'il lut : car le passage d'Isaïe, » c. 61, ỳ. 1, tel qu'il se trouve dans » saint Luc, n'est exactement ni l'hé» breu ni la version des Septante, » d'où l'on peut fort bien conclure » que cette différence venait de la » version *chaldaïque* dont on se ser» vait dans cette synagogue. Et quand » sur la croix il prononca le psaume » 21, ỳ. 1, *Eli, Eli, lamma sabac*» *thani : mon Dieu, mon Dieu, pour*» *quoi m'avez-vous délaissé ?* ce n'est » pas l'hébreu qu'il prononcça, mais

» le *chaldéen;* il y a dans l'hébreu: » *Eli, Eli, lama azabtani.* »

Prideaux et ses copistes pouvaient se dispenser de faire cette observation, puisque plusieurs prophéties citées par saint Matthieu ne se trouvent pas mot pour mot dans le texte hébreu ; il ne s'en suit pas de là qu'il les a prises dans une *paraphrase chaldaïque.* Jésus-Christ sans doute entendait l'hébreu; il aurait donc pu citer le texte avec la plus grande exactitude sans y rien ajouter ; mais cela était-il nécessaire. A supposer même que ce soit saint Luc qui ait fait un léger changement dans les paroles du Sauveur, sans altérer le sens de la prophétie, ce n'est pas un sujet de reproche. Il a pu faire sans crime ce que nous faisons tous les jours ; nous citons l'Ecriture sainte en français, sans nous informer s'il y a des traductions françaises imprimées ; quelquefois même nous prenons la liberté de nous écarter de nos versions vulgaires, lorsque nous croyons être bien fondés.

Vainement l'on allègue le commandement fait aux Juifs de méditer continuellement la loi du Seigneur; au mot VERSION VULGAIRE, nous ferons voir que le peuple a pu exécuter ponctuellement ce précepte, sans savoir lire ni écrire.

Prideaux dit qu'il y avait un règlement très-ancien qui obligeait chaque particulier à avoir chez lui un exemplaire de la loi, et il cite pour toute preuve de ce fait le témoignage de Maimonide, qui a vécu dans le douzième siècle. Ainsi les protestants, qui tournent en ridicule les traditions de l'Eglise romaine, nous opposent gravement les traditions des rabbins comme beaucoup plus respectables.

La meilleure édition des *targums* ou *paraphrases chaldaïques* est celle que Buxtorf le père a donnée à Bâle en 1620, dans la seconde grande Bible hébraïque ; mais on les trouve dans la Polyglotte d'Angleterre, à la réserve du *targum* sur les Paralipomènes, qui n'avait pas encore été publié lorsque Walton a donné cette Polyglotte. Voyez-en les *prolégomènes,* sect. 7, c. 12; Prideaux, *Hist. des Juifs,* l. 16, t. 2, p. 279.

BERGIER.

PARASCÈVE, mot grec qui signifie *préparation.* Les juifs nomment ainsi le vendredi de chaque semaine, parce qu'ils sont obligés de préparer ce jour-là leur boire et leur manger pour le lendemain, qui est le jour du sabbat ou du repos. Il ne paraît cependant pas que l'intention de la loi ait été de leur interdire, le jour du sabbat, le travail nécessaire pour pourvoir à la nourriture ; mais c'était une des observances superstitieuses que Jésus-Christ leur a reprochées dans l'Evangile, *Math.,* c. 12, ℣. 5, etc.

Il est dit dans saint Jean, c. 19, ℣. 14, que le jour auquel Jésus-Christ fut mis en croix, était *la parascève de Pâques* ou de la pâque ; cela ne signifie pas que l'on préparait alors l'agneau pascal pour le manger, puisqu'il avait été mangé la veille ; mais que c'était la préparation au sabbat qui tombait dans la fête de Pâques, et qui était appelé le *grand sabbat* à cause de la solennité.

Dans nos auteurs liturgiques, le vendredi saint est appelé *feria sexta in parascève,* et c'est la préparation à célébrer, dans la nuit du lendemain, le grand mystère de la résurrection de Jésus-Christ. BERGIER.

PARASCHE. Les juifs nomment ainsi les différentes sections ou leçons dans lesquelles ils ont coupé le texte de l'Ecriture sainte pour le lire dans leurs synagogues. BERGIER.

PARATHÈSE, *imposition.* Chez les Grecs, c'est la prière que l'évêque récite sur les catéchumènes, en étendant les mains sur eux pour leur donner la bénédiction, et ils la reçoivent en inclinant la tête. Dans l'Eglise romaine, le prêtre qui administre le baptême étend la main sur le baptisé en récitant les exorcismes qui précèdent ce sacrement, et il a la tête couverte ; c'est un signe de l'autorité avec laquelle il commande à l'esprit immonde de s'éloigner du baptisé.

BERGIER.

PARAVEY (Charles-Hippolyte de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet orientaliste français, né à Fumay (Ardennes), en 1787, et mort depuis

quelques années, un des fondateurs de la Société asiatique, est connu par ses recherches paradoxales sur les antiquités des peuples d'Orient et sur la chronologie ; il a publié :

Aperçu des Mémoires sur l'origine de la sphère, in-8°, 1821 ; *Nouvelles Considérations sur le planisphère de Denderah*, in-8°, 1822 ; *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples*, in-8°, 1826 ; *De l'origine des peuples du plateau de Bogota*, in-8°, 1835 ; *Du nom de la Judée*, 1836 ; *Documents hiéroglyphiques*, emportés d'Assyrie et conservés en Chine et en Amérique, sur le déluge de Noé, 1838 ; *Dissertations sur les Amazones*, 1840 ; *Pau, les Pyrénées et la vallée d'Ossau*, in-8°, 1847 ; divers mémoires dans les *Annales de philosophie chrétienne*, par exemple, *Sur la découverte de la poudre à canon; Chronologie biblique* ; *Des Symboles antiques exprimant le nom de Dieu*, etc. LE NOIR.

PARDON. La raison a persuadé à tous les hommes que Dieu est miséricordieux et porté à la clémence ; que quand nous avons eu le malheur de l'offenser, c'est-à-dire d'enfreindre sa loi, nous pouvons obtenir de lui le *pardon* par la pénitence. Sans cette croyance salutaire, un pécheur n'aurait point d'autre parti à prendre qu'un sombre désespoir ; vingt crimes de plus ne lui coûteraient rien, dès qu'il pourrait espérer d'échapper à la vengeance des hommes.

La révélation a pleinement confirmé cette persuasion générale du genre humain ; Dieu, dès le commencement du monde, fit un acte de miséricorde à l'égard du premier pécheur; il ne punit que par une peine temporelle le péché d'Adam, qui méritait une peine éternelle, et il daigna y ajouter la promesse d'un rédempteur. Il remit de même à Caïn, meurtrier de son frère, une partie de la peine qu'il méritait, et il le rassura contre la crainte dont il était saisi, d'être tué par un vengeur. Lors même que Dieu menace les Israélites de punir leurs crimes jusqu'à la troisième et la quatrième génération, il promet aussi de faire miséricorde jusqu'à la millième, c'est-à-dire sans bornes et sans mesure. *Exod.*, c. 20, ℣. 6. Le Psalmiste nous apprend que Dieu a pitié de nous, comme un père a pitié de ses enfants, parce qu'il connaît le limon fragile dont il nous a formés, *Ps.* 102, ℣. 13.

Cette doctrine est la base du christianisme, puisque c'est là-dessus qu'est fondée la foi de la rédemption. Jésus-Christ ne se contente point de dire : « Soyez miséricordieux comme votre » Père céleste ; heureux les miséri- » cordieux, parce qu'ils recevront » miséricorde. » Mais il ajoute que « ceux qui ne pardonnent point à leurs » frères, ne doivent espérer pour eux- » mêmes aucun *pardon*, et il nous a » enseigné à dire tous les jours à Dieu : » *Notre Père..... pardonnez-nous nos* » *offenses, comme nous les pardonnons* » *à ceux qui nous ont offensés.* » Lorsque saint Pierre lui demanda : « Seigneur, combien de fois faut-il que » je pardonne à mon frère qui m'a » offensé ; est-ce assez de sept fois ? » Le Sauveur lui répondit : Je ne vous » dis point jusqu'à sept fois, mais jus- » qu'à soixante et dix fois sept fois. » Par conséquent sans bornes et sans mesure, *Matth.*, c, 18, ℣. 21. Il en a donné lui-même l'exemple, puisqu'il n'a refusé le *pardon* à aucun pécheur ; la dernière prière qu'il a faite à son Père sur la croix a été pour lui demander *pardon* pour ceux qui l'avaient crucifié.

On est indigné avec raison lorsqu'on entend les incrédules blâmer la facilité avec laquelle on accorde dans toutes les religions, et particulièrement dans le christianisme, le *pardon* à tous les pécheurs, surtout à l'article de la mort. Sans doute ces censeurs sans pitié se croient eux-mêmes impeccables ; où en seraient-ils, s'il n'y avait lieu d'espérer que Dieu leur pardonnera leurs blasphèmes, et si notre religion ne nous enseignait pas qu'il faut pardonner aux insensés aussi bien qu'aux hommes raisonnables ? Entre des êtres aussi faibles et aussi vicieux que le sont les hommes en général, la société ne peut être qu'un commerce continuel de fautes et de *pardons*, et il en est de même de la société religieuse entre Dieu et l'homme. *Voyez* EXPIATION, MISÉRICORDE DE DIEU. BERGIER.

PARDON, chez les juifs, c'est la fête des *Expiations* dont nous avons parlé ailleurs. Ils la célèbrent encore. Léon de Modène observe qu'autrefois, la veille de cette fête, les juifs modernes faisaient une céremonie très-ridicule ; ils frappaient trois fois sur la tête d'un coq, en disant à chaque fois *qu'il soit immolé pour moi*, et ils appelaient cette momerie *chappara*, expiatino ; mais ils y ont renoncé, parce qu'ils ont compris que c'était une superstition : nous ne voyons pas dans la loi de Moïse que le coq soit au nombre des animaux qu'il leur était ordonné d'offrir en sacrifice ; mais cette victime était commune chez les païens.

Le soir ils mangent beaucoup, parce qu'ils observent un jeûne rigoureux le lendemain. Plusieurs se baignent et se font donner les trente-neuf coups de fouet prescrits par la loi ; ceux qui retiennent le bien d'autrui font alors des restitutions, quand ils ont de la conscience. Ils demandent *pardon* à ceux qu'ils ont offensés, ils font des aumônes, et donnent tous les signes extérieurs de pénitence. Après souper, plusieurs prennent des habits blancs, et, sans souliers, vont à la synagogue, qui est fort éclairée ce jour-là. Ils y font plusieurs prières et plusieurs confessions de leurs fautes ; cet exercice dure au moins trois heures, après quoi ils vont se coucher. Quelques-uns passent la nuit dans la synagogue en priant Dieu et en récitant des psaumes. Le lendemain dès le point du jour ils retournent à la synagogue, et y demeurent jusqu'à la nuit, en disant des psaumes, des prières, des confessions, et en demandant *pardon* à Dieu. Lorsque la nuit est venue et que les étoiles paraissent, on sonne du cor pour avertir que le jeûne est fini ; alors ils sortent de la synagogue, se saluent les uns les autres, en se souhaitant une longue vie ; ils bénissent la nouvelle lune, et retournent chez eux prendre leurs repas. Léon de Modène, *Cérem. des Juifs*, 3e part. c. 6.

Toutes ces démonstrations extérieures ne sont certainement pas un préservatif infaillible contre le péché ; plusieurs hypocrites en abusent sans doute ; d'autres l'ont répétée vingt fois sans restituer le bien d'autrui, et sans en devenir plus scrupuleux sur l'article de la probité. Mais il y aurait de l'entêtement à soutenir qu'elle ne sert à rien du tout, qu'elle n'a jamais contribué à faire réparer ni à prévenir aucun crime ; quand elle n'en empêcherait qu'un seul par an, ce serait toujours autant de gagné. Une expérience constante prouve que des pratiques générales et publiques, auxquelles toute une nation ou toute une ville prend part, font plus d'impression que ce que l'on fait en particulier. Les hommes, toujours pris par les sens, contractent, sans s'en apercevoir, les sentiments et les affections dont ils sont témoins ; tel qui a commencé la cérémonie avec un cœur endurci, se trouve quelquefois ému avant qu'elle finisse et se convertit entièrement.

BERGIER.

PARDON, dans l'Eglise catholique, est la même chose qu'*indulgence*. *Voyez* ce mot.

On appelait aussi autrefois *pardon*, la prière que nous nommons l'*Angelus*, parce que les souverains pontifes y ont attaché une indulgence. *Voy.* ANGELUS.

Dans les anciens auteurs anglais, *pardon, venia*, signifie l'action de se prosterner pour demander *pardon* à Dieu ; *prostratus in longâ veniâ*, prosterné pendant longtemps par pénitence. BERGIER.

PARÉNÈSE, discours *parénétique*, exhortation à la piété. Tant que la parole aura du pouvoir sur les hommes, il sera utile de leur faire des exhortations et des discours de piété. La plupart d'entre eux pèchent par défaut de réflexion ; ils ont donc besoin d'être rappelés à eux-mêmes et à leurs devoirs par des discours qui les instruisent et les excitent à la vertu. Plusieurs ne savent pas lire ou sont incapables de le faire avec assez d'attention ; un discours sensé, solide, animé, fait sur eux beaucoup plus d'impression qu'une lecture. Le peuple même le plus grossier sent très-bien la différence qu'il y a entre une exhortation bien faite, adaptée à sa capacité et à ses besoins, et un discours vague qui ne lui apprend rien, ne lui laisse rien dans l'esprit et

n'excite aucun sentiment dans son cœur. *Voyez* SERMON. BERGIER.

PARENTÉ (supputation des degrés de). — (*Théol. mixt.* et *pur. droit civ. et droit eccles.*) — On sait que la manière de supputer les degrés de parenté en droite ligne, ascendante et descendante, est la même dans le droit canonique et dans le droit romain ou civil, mais qu'elle n'est pas la même dans l'un et l'autre droit pour la ligne collatérale.

Selon le droit romain, on compte tous les degrés entre les deux personnes, en passant par la souche commune, c'est-à-dire en remontant de l'une des personnes à la souche, et en descendant de la souche à l'autre personne, en sorte que les deux côtés se trouvent additionnés.

Selon le droit canonique, on ne fait que descendre de l'une des deux personnes à la souche, en choisissant celle qui est au degré le plus éloigné de cette souche, en sorte qu'il n'y a qu'un côté, le plus éloigné, qui est supputé.

Nous donnons dans le tableau *ci-contre*, qu'on nomme arbre généalogique, *arbor consanguinitatis*, les degrés de parenté dans les deux lignes, supputés selon les deux droits. Le grand chiffre qui surmonte chaque degré dit le degré selon le calcul romain ; le chiffre plus petit qui se trouve au-dessous dit le degré selon le calcul canonique. LE NOIR.

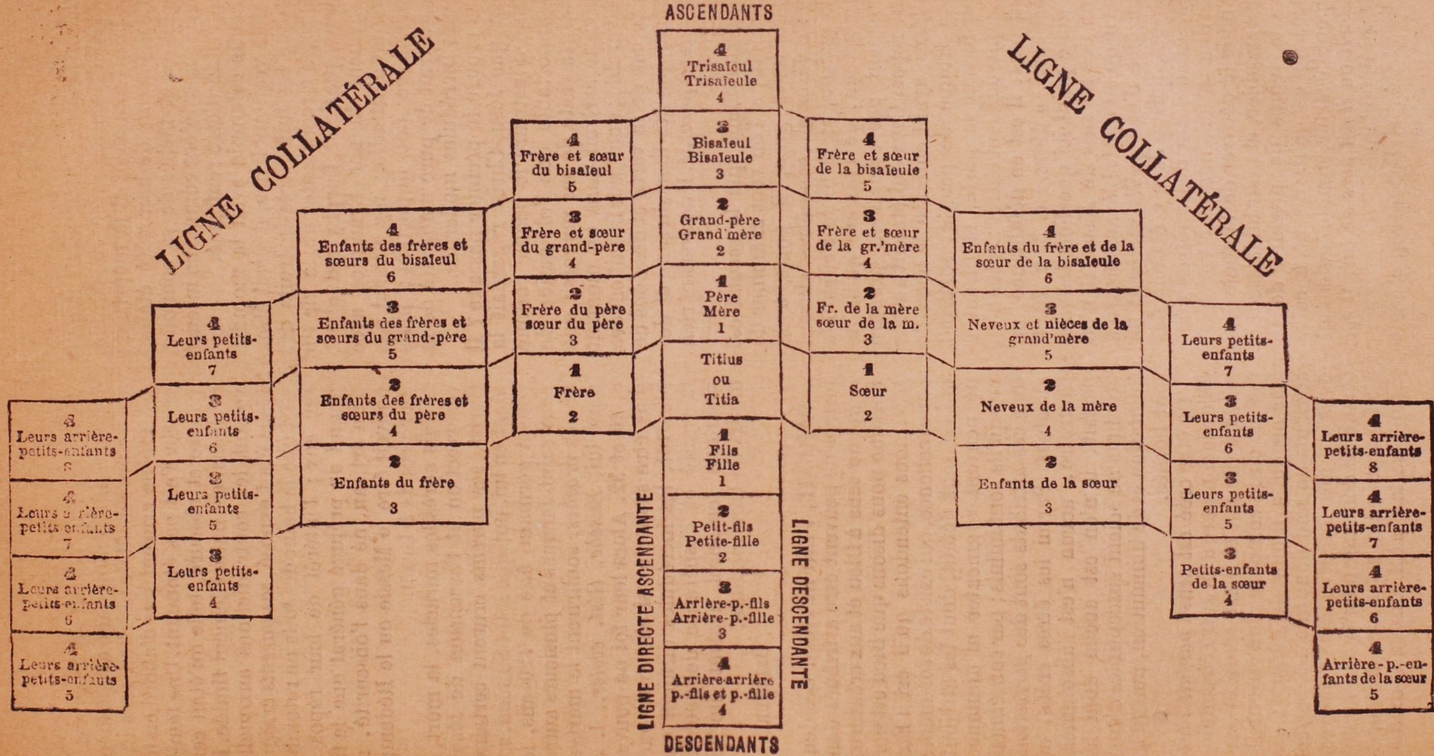
PARENTÉ, PARENTS. Dans l'Ecriture sainte ce terme se prend non-seulement pour le père, la mère et les aïeux, mais pour tout degré de consanguinité; les Hébreux confondaient le mot de *frère* avec celui de *parent*. Il est dit de Melchisédech qu'il était sans père, sans mère et sans généalogie, ou sans parents, parce qu'il n'en est pas fait mention dans l'histoire sainte.

Chez les anciens, et parmi le peuple qui conserve encore la simplicité des anciennes mœurs, les affections de *parenté* étaient plus vives que parmi nous ; et il en résultait un très-grand avantage pour la société. Une famille se soutient par l'attachement et l'intérêt mutuel de ceux qui la composent, par le point d'honneur qui leur fait craindre toute espèce de tache ; si l'un d'entre eux est vicieux, tous se réunissent pour le réprimer. Une fausse philosophie a inspiré un *égoïsme* destructeur. A peine les pères et les enfants, les frères et les sœurs conservent-ils ensemble quelque liaison, et la société se trouve composée de membres très-indifférents les uns aux autres.

Lorsque l'Ecriture sainte condamne les affections *de la chair et du sang*, elle ne réprouve les attachements de *parenté* que quand ils sont excessifs et qu'ils peuvent nous faire manquer à ce que nous devons à Dieu et à la société. Jésus-Christ voulut que ses disciples renonçassent à leurs *parents* et à leurs familles, parce qu'il fallait qu'ils se livrassent tout entiers à la prédication de l'Evangile, et qu'ils allassent porter la foi à toutes les nations. Les incrédules l'ont accusé faussement d'avoir méconnu lui-même ses *parents*, et d'avoir manqué d'affection pour eux ; il était obligé de donner à ses disciples l'exemple d'un détachement parfait, mais il ne dédaigna pas de mettre au rang de ses apôtres les deux saint Jacques, saint Jude et saint Jean l'Evangéliste, qui étaient ses *parents*.

Il y a cependant dans l'Evangile quelques passages dont les incrédules abusent pour étayer leur accusation ; dans saint Marc, c. 3, ỷ. 31, il est dit que la mère de Jésus et *ses frères*, c'est-à-dire *ses parents*, vinrent pour lui parler pendant qu'il enseignait le peuple ; que les assistants lui dirent : « Voilà votre mère et vos frères qui » sont hors de la maison et qui vous » demandent ; Jésus répondit : Qui » sont ma mère et mes frères ? En » montrant ceux étaient autour de lui, » il dit : Voilà ma mère et mes frères ; » celui qui fait la volonté de Dieu est » mon frère, ma sœur et ma mère. » Dans ce même chapitre, ỷ. 21, on lit que *ses proches* allèrent pour le prendre ou pour l'enfermer, en disant *il est tombé en démence*. D'ailleurs saint Jean, c. 7, ỷ. 5, nous apprend que ses *parents* ne croyaient pas en lui. De là un incrédule qui a donné une *histoire*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE



critique de Jésus-Christ soutient qu'il était en dissension avec sa famille, qu'il la méconnaissit et la méprisait; que ses *parents* de leur côté étaient scandalisés et fâchés de sa conduite, qu'ils le regardaient comme un insensé qui méritait d'être renfermé.

Si cette calomnie avait la moindre lueur de vraisemblance, il serait étonnant que les Juifs, très-instruits des différentes circonstantes de la vie du Sauveur, que Celse, Porphyre et Julien, qui avaient lu nos Évangiles avec beaucoup d'attention, n'y eussent pas remarqué ce fait important; mais c'est un trait de pure malignité de la part des incrédules modernes.

Que prouve le premier passage? Il prouve que Jésus-Christ regardait la fonction d'instruire le peuple comme plus importante que l'obligation de recevoir la visite de ses *parents;* que cette visite arrivait dans un moment peu favorable; que Jésus faisait encore plus de cas de la vertu et des dons de la grâce, que des liens du sang et des affections de *parenté*. Il ne s'ensuit rien de plus.

Nous soutenons que le second est mal traduit; si l'on veut examiner de près le texte grec, il porte à la lettre: « Jésus et ses apôtres vinrent » à la maison, et la foule s'assembla » de nouveau, de manière qu'ils ne » pouvaient pas seulement prendre » leurs repas. Ceux qui étaient autour » de Jésus, ayant entendu le bruit de » cette troupe de peuple, sortirent » pour fermer la porte, et dirent à » ceux qui voulaient entrer: Jésus n'en » peut plus, il est en défaillance, ou » il est sorti. » *Marc.*, c. 3, n. 20. Il n'est donc point ici question des *proches* on des *parents* de Jésus, il n'en est parlé qu'au n. 31. L'évangéliste n'a pas pu dire d'eux *qu'ils sortirent* de la maison, puisqu'ils n'y étaient pas entrés. Le dessein des apôtres était d'enfermer Jésus, non par violence, mais pour le délivrer de la foule qui venait l'accabler, et pour lui laisser au moins le temps de prendre de la nourriture: ce qu'ils disent à cette foule pour l'écarter, signifie également *il est sorti* ou *il est hors de lui,* il est tombé en défaillance.

A la vérité, si l'on excepte saint Jean-Baptiste, *parent* du Sauveur, et qui lui rendit témoignage avant même qu'il commençât de prêcher, ses autres *parents* ne crurent pas d'abord en lui, et cela n'est pas étonnant. Une famille pauvre et obscure, telle qu'était celle de Jésus, est naturellement timide. En voyant les contradictions auxquelles Jésus était exposé, ses *parents* craignirent que la haine des Juifs ne retombât sur eux; l'intérêt de leur repos se joignit au préjugé général que le fils d'un artisan, né dans l'obscurité, ne pouvait être le Messie ou le Rédempteur promis à Israël.

Mais après les miracles, la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ, ses *parents* crurent certainement en lui, puisque saint Siméon, son cousin germain, âgé de 120 ans, les deux saint Jacques et plusieurs autres de ses *proches,* souffrirent le martyre pour lui, *Eusebe, Hist. ecclés,,* l. 3, c. 20 et 32. Alors leur foi ne pouvait plus être suspecte; si elle avait paru plus tôt, les incrédules diraient que la vanité et l'espérance de quelque avantage temporel avaient été les motifs de leur conduite.

BERGIER.

PARFAIT, PERFECTION. Ces deux termes ne peuvent être attribués dans le même sens à Dieu et aux créatures. Lorsque nous disons que Dieu est *parfait*, nous entendons qu'il est l'Être par excellence, qui existe de soi-même, qui est sans défaut, dont les attributs ne peuvent augmenter ni diminuer, puisqu'ils sont infinis; par conséquent tous ces attributs sont des *perfections* absolues. Parmi les êtres créés, au contraire, aucun n'est absolument parfait, il n'en est aucun dont les attributs ne soient susceptibles d'augmentation et de diminution, puisqu'ils sont bornés.

Un être créé est censé *parfait* lorsqu'on le compare à un autre être moins *parfait* que lui, et il est censé imparfait, si on le compare à un être meilleur ou qui a moins de défauts; ses attributs ne sont donc que des *perfections* ou des imperfections relatives. Quand on demande pourquoi Dieu qui est tout-puissant a fait des créatures si imparfaites, c'est comme si on de-

mandait pourquoi il a fait des êtres bornés ; il ne pouvait pas créer des êtres infinis ou égaux à lui-même. Il n'est aucune créature à laquelle Dieu n'ait pu donner un plus haut degré de *perfection,* et il n'en est aucune à laquelle il n'ait pu aussi en donner moins. Toutes lui sont donc redevables de l'être qu'il leur a donné, et du degré de *perfection* qu'il a daigné leur accorder.

Si l'on s'obstine à prendre les termes de *perfection* et d'*imperfection* des créatures dans un sens absolu, on peut fonder sur cet abus des termes des sophismes à l'infini ; nous l'avons fait voir ailleurs. *Voyez* BIEN et MAL.

Ceux qui disent que c'est un trait d'injustice et de partialité de la part de Dieu d'avoir donné à certaines créatures plus de *perfections* qu'aux autres, ne s'entendent pas eux-mêmes. Dans la distribution des dons de pure grâce, peut-il y avoir de l'injustice ou de la partialité ? Dieu sans doute ne doit rien à des créatures qui n'existent pas encore ; l'être qu'il leur donne et chaque degré de *perfection* qu'il y ajoute sont autant de bienfaits purement gratuits. D'ailleurs, la société des créatures sensibles et intelligentes n'est fondée que sur leurs besoins mutuels et sur les secours qu'ils peuvent mutuellement se prêter ; si l'égalité des dons naturels et surnaturels était parfaite entre elles, toute société serait impossible. *Voyez* INÉGALITÉ.

Le terme de *perfection,* dans le nouveau Testament, signifie ordinairement l'assemblage des vertus morales et chrétiennes ; les *parfaits* sont ceux qui évitent toute espèce de crime et pratiquent la vertu, autant que la faiblesse humaine en est capable. Lorsque Jésus-Christ nous dit : « Soyez » *parfaits* comme votre Père céleste est *parfait*, » *Matth.*, c. 5, n. 48, on conçoit aisément que cette comparaison ne doit pas être prise à la rigueur ; Jésus-Christ nous commande seulement de faire tous nos efforts pour imiter les *perfections* de Dieu, surtout sa bonté bienfaisante à l'égard de tous les hommes ; c'est principalement de cet attribut divin qu'il est question dans cet endroit. Il en était de même lorsque Dieu disait aux Juifs : « Soyez » saints, parce que je suis saint. »

Un jeune homme étant venu demander au Sauveur ce qu'il devait faire pour obtenir la vie éternelle, et ayant assuré qu'il avait gardé tous les commandements de Dieu, notre divin Maître répliqua : « Si vous voulez être » *parfait*, allez vendre ce que vous » possédez, donnez-le aux pauvres, » vous aurez un trésor dans le ciel, et » venez me suivre, » *Matt.*, c. 19, n. 21. Il y a donc un degré de *perfection* qui n'est pas commandé en rigueur et sous peine de damnation, mais par lequel on peut mériter une plus grande récompense dans le ciel ; et cette *perfection* consiste principalement dans la pratique des conseils évangéliques. *Voyez* CONSEILS. BERGIER.

PARFUM. *Voyez* ENCENS.

PARHERMENEUTES, faux interprètes. On nomma ainsi dans le septième siècle certains hérétiques qui interprétaient l'Ecriture sainte selon leur sens particulier, et qui ne faisaient aucun cas des explications de l'Eglise et des docteurs orthodoxes. C'est probablement ce qui donna lieu au dix-neuvième canon du concile *in Trullo*, tenu l'an 692, qui défend d'expliquer l'Ecriture sainte d'une autre manière que les saints Pères et les docteurs de l'Eglise. Mais cet abus a été commun à toutes sectes d'hérétiques.

BERGIER.

PARIS (le diocèse de) (*Théol. hist. egl. part.*) — en latin, *lutetia parisiorum, parisii.* « La petite île de la Seine, dit M. Gams, qui constituait le Paris originel, n'avait que quarante arpents de superficie. On arrivait dans cette île, des deux rives, au moyen de deux ponts de bois. Cette île, berceau de la ville, porte encore le nom de *Cité, Civitas*, nom qui, au moyen âge, désignait le siége épiscopal.

» Ce siége fut fondé vers l'an 250. L'archevêché date de 1622 ; de 1774 à la Révolution, l'archevêque de Paris fut toujours duc et pair de France. Il y a eu jusqu'à ce jour 110 évêques et 18 archevêques de Paris.

» Le premier évêque fut *saint Denys*, non pas saint Denys l'Aréopagite, mais un des sept apôtres envoyés, vers le milieu du IIIe siècle, de Rome dans les Gaules, avec Rustique et Eleuthère (1). Il prêcha l'Evangile aux *Parisii* et subit le martyre durant la persécution de Dèce. Le Bréviaire de Paris de 1700 distingue les deux Denys.»

Aujourd'hui, le diocèse de Paris est divisé en trois archidiaconés, dont le tableau suivant donne les paroisses :

ARCHIDIACONÉ de NOTRE-DAME.	CLERGÉ (*).	ARCHIDIACONÉ de SAINTE-GENEVIÈVE.	CLERGÉ.	ARCHIDIACONÉ de SAINT-DENIS.	CLERGÉ.
NOTRE-DAME (**)	5	SAINTE-CLOTILDE	11	S.J.B. DE BELLEVILLE	7
SAINT-EUSTACHE	9	S-ÉTIENNE DU MONT	12	SAINT-LAURENT	12
S.-GERMAIN L'AUXER.	7	SAINT-LAMBERT DE VAUGIRARD	6	SAINTE-MARGUERITE	10
LA MADELEINE	20	SAINT-SULPICE	21	SAINT-MERRY	12
S.-PIERRE DE MONTMARTRE	7	Saint-Médard	8	S.NICOL. DES CHAMPS	9
SAINT-ROCH	19	Saint-Séverin	7	N.-D. DE BERCY	4
Saint-Louis d'Antin	10	Saint-Thomas d'Aquin	14	Saint-Antoine	7
Saint-Pierre de Chaillot	8	Saint-Louis des Invalides	3	Saint-Gervais	6
L'Annonciation de Passy	9	Saint-François-Xavier	7	Saint-Leu	6
L'Assomption (pas ouverte)	»	Saint-Germain des Prés	11	Saint-Ambroise	8
Saint-André	7	Saint-Jacques du Haut-Pas	11	St-Bernard de la Chapelle	8
Saint-Augustin	9	St-Jean-Bapt. de Grenelle	5	S.-Denis du St-Sacrement	10
Saint-Eugène	8	Saint-Marcel	5	Sainte-Elisabeth	10
St-Ferdinand des Ternes	7	Saint-Marcel de la Maison-Blanche	4	Saint-Eloi	5
Saint-Louis en l'île	7	St-Nicolas du Chardonnet	6	St-Germain de Charonne	5
Ste-Marie des Batignolles	9	Notre-Dame des Champs	5	St-Jacques et St-Christophe de la Villette	7
St-Michel des Batignolles	5	Notre-Dame de la Gare	4	Saint-Jean-Saint-Frnnçois	8
Notre-Dame d'Auteuil	3	Notre-Dame de Plaisance	5	Saint-Joseph	7
N.-D. de Bonne-Nouvelle	10	St-Pierre du Gros-Caillou	7	St-Joseph des Allemands	1
Notre-Dame de Lorette	9	Saint-Pierre du Petit-Montrouge	6	Saint-Martin	6
Notre-Dame des Victoires	10			N.-D. des Blancs-Manteaux	6
Saint-Philippe du Roule	15			Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant	5
Saint-Vincent de Paul	10			Saint-Paul-Saint-Louis	10
La Trinité	10				

BANLIEUE. (Notre-Dame)

	Clergé.		Clergé.
NEUILLY	7	Colombes	1
Nanterre	2	Courbevoie	3
Asnières	2	Gennevill.	1
Billancourt	1	Le Vallois	2
Boulogne	3	Puteaux	3
Clichy	3	Suresnes	2

BANLIEUE. (Sainte-Geneviève)

	Clergé.		Clergé.
SCEAUX	2	Fresnes-les-Rungis	1
Charenton	2	Gentilly	2
Villejuif	2	Issy	1
Antony	1	Ivry	2
Arcueil	2	Joinville-le-Pont	1
Bagneux	1	L'Hay	1
Bonneuil	1	Maisons-Alf.	1
Bourg-la-R	1	Gr.-Montr	2
Bry-sur-M.	1	Nogent-s-M.	2
Champigny	1	Orly	1
Chatenay	1	Plessis-Piq.	1
Châtillon	1	St-Maur	2
Chevilly	1	St-Maurice	1
Choisy-le-R	2	Thiais	1
Clamart	1	Vanves	2
Créteil	1	Vitry	2
Fontenay-aux-Roses	1		

BANLIEUE. (Saint-Denis)

	Clergé.		Clergé.
ST-DENIS EN FRAN.	4	Fontenay-s-Bois	1
VINCENN.	4	Noisy-le-S.	1
Montreuil	2	Pantin	2
Aubervill.	2	Pierrefite	1
Bagnolet	1	Pré-S.-Gerv.	1
Bobigny	1	Romainville	1
Bondy	1	Rosny	1
Bourget (le)	1	St-Mandé	2
Cour-N. (la)	1	St-Ouen	2
Drancy	1	Stains	1
Dugny	1	Villemonble	1
Epinay	1	Villetaneuse	1

(*) Curé, vicaire, prêtres habitués.

(**) Les paroisses dont les noms sont en lettres grasses sont des cures de première classe; celles dont les noms sont en petites capitales sont de deuxième classe ; les autres ne sont pas classées.

Malgré toutes les révolutions que Paris a traversées, et le système de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui

(1) Gregor. Turon., *Hist. eccles.*, I, 28.

tend à prévaloir en France, il n'y a pas de ville au monde qui possède plus de communautés ecclésiastiques, de communautés religieuses, d'hôpitaux avec aumôniers, d'établissements d'instruction publique avec ecclésiastiques ou aumôniers, de chapelles à aumônier, de prisons avec aumônier. Voici la liste qu'en donnait, en 1863, le *Dict. encycl. de la théol. cathol.* Cette liste, depuis cette époque, se serait plutôt augmentée que diminuée.

I. — *Communautés ecclésiastiques.*

1. Société des Prêtres de St-Sulpice;
2. Les Frères Prêcheurs;
3. Les Franciscains de Terre-Sainte;
4. Les Frères Mineurs, capucins;
5. La Compagnie de Jésus;
6. La congrégation des Prêtres de la Mission;
7. La congrégation des Prêtres des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie;
8. La congrégation des Prêtres de la Miséricorde;
9. La communauté des Prêtres de l'Oratoire;
10. Le séminaire des Missions étrangères;
11. Le séminaire du Saint-Esprit;
12. Le séminaire des Irlandais;
13. Sa Société de Marie;
14. Les Eudistes;
15. La congrégation de Notre-Dame de Sainte-Croix du Mans;
16. La congrégation des Prêtres de Notre-Dame de Sion;
17. Les Prêtres du Saint-Sacrement;
18. L'Infirmerie de Marie-Thérèse;

II. — *Communautés religieuses.*

1. L'Abbaye aux Bois;
2. L'Adoration réparatrice;
3. Les Dames de l'Assomption;
4. Les Augustines (dames anglaises);
5. Les Augustines hospitalières de Charenton;
6. Les Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu;
7. Les Augustines du saint Cœur de Marie;
8. Les Bénédictines du Saint-Sacrement;
9. Les Bénédictines du Saint-Sacrement dites du Temple;
10. Les Dames du Bon-Pasteur;
11. Les Sœurs du Bon-Secours;
12. Les Sœurs gardes-malades de Troie;
13. Les Carmélites (rue d'Enfer);
14. Les Carmélites (avenue de Saxe);
15. Les Carmélites (rue de Messine);
16. Les Dames de Sainte-Clotilde;
17. Les Dames de la Compassion;
18. La congrégation de la Mère de Dieu;
19. La congrégation de Notre-Dame (les Oiseaux);
20. La congrégation de Notre-Dame (du faubourg Saint-Honoré);
21. Les Sœurs de la Croix;
22. Les Dominicaines de la Croix;
23. Les Dominicaines de Nancy;
24. Les Sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde;
25. Les Sœurs de l'Espérance;
26. Les Fidèles Compagnes de Jésus;
27. Les Franciscaines de Sainte-Elisabeth;
28. Les Sœurs de l'Immaculée-Conception;
29. Les Dames de l'Intérieur de Marie;
30. Les Religieuses de Jésus-Christ;
31. Les Dames de Sainte-Marie de Lorette;
32. Les Sœurs de Marie-Joseph;
33. Les Augustines de Notre-Dame de Miséricorde;
34. Les Religieuses de Notre-Dame du Calvaire;
35. Notre-Dame de Sion;
36. Les Petites-Sœurs des pauvres;
37. Les Dames de La Retraite;
38. Les Sœurs de la Retraite chrétienne;
39. Maison-Mère du Sacré-Cœur;
40. Noviciat du Sacré-Cœur;
41. Les Dames des sacrés Cœurs de Jésus et Marie et de l'Adoration perpétuelle;
42. Les Sœurs de Saint-André;
43. Les Sœurs de Saint-Charles;
44. Les Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, de Nancy;
45. Les Sœurs de Saint-Joseph, de Belley;
46. Les Sœurs de Saint-Joseph, de Cluny;
47. Les Dames de Saint-Maur;
48. Les Dames de Saint-Michel;

49. Les Sœurs aveugles de St-Paul.
50. Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve ;
51. Les Filles de Saint-Vincent de Paul ;
52. Les Religieuses Augustines de Sainte-Marie ;
53. Les Ursulines de Troyes ;
54. Les Dames de la Visitation (rue d'Enfer) ;
55. Les Dames de la Visitation (rue de Vaugirard) ;

III. — *Hôpitaux et hospices ayant un aumônier.*

1. L'Asile de la Providence, desservi par les Sœurs de la Charité, de Nevers ;
2. L'Asile des Ouvrières convalescentes, desservi par les Augustines ;
3. Beaujon ;
4. Bicêtre ;
5. Charenton (Augustines) ;
6. La Charité (Augustines) ;
7. Clinique de l'Ecole de Médecine ;
8. Cochin (Sœurs de Sainte-Marie) ;
9. Enfants malades (Dames de Saint-Thomas ;
10. Enfants trouvés (Sœurs de Saint-Vincent de Paul ;
11 Enghien (Sœurs de Saint-Vincent de Paul ;
12. Hôpital militaire du Gros-Caillou (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
13. Hôpital militaire du Val de Grâce (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
14. Hôpital militaire de Vincennes (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
15. Hôpital du Midi ;
16. Hospice Le Prince (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
17. Hôtel-Dieu (Augustines) ;
18. Hôtel-Dieu de Saint-Denis (Sœurs de Saint-Vincent de Paul ;
19. Incurables hommes (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
20. Incurables femmes (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
21. Lourcine (Sœurs de la Compassion) ;
22. Maison des Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu ;
23. Maison municipale de santé ;
24. Maternité ;
25. Ménages (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
26. Necker (Sœurs de Saint-Vincent de Paul ;
27. Lariboisière (Augustines) ;
28. La Rochefoucault (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
29. Saint-Antoine ;
30. Saint-Louis ;
31. Saint-Mandé ;
32. Sainte-Eugénie (Sœurs de Saint-Vincent de Paul) ;
33. Sainte-Périne ;
34. Salpêtrière ;
35. Villas.

IV. — *Etablissements d'instruction publique* dirigés par des ecclésiastiques ou ayant un ou plusieurs aumôniers.

1. La Faculté de théologie, ayant un doyen et sept professeurs ;
2. L'Ecole normale supérieure ;
3. Sept lycées et colléges ;
4. Trois maisons nationales d'éducation ;
5. L'Institution générale des Frères des écoles chrétiennes ;
6. La maison d'éducation des Frères, à Passy ;
7. L'Institution de St-Nicolas, dirigée par les Frères, à Paris et à Issy ;
8. L'orphelinat de Ménilmontant ;
9. L'orphelinat de Saint-Charles ;
10. L'orphelinat de Saint-Vincent de Paul ;
11. L'institution des Jeunes Economes ;
12. Le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur ;
13. Le pensionnat des Dames de Saint-Maur ;
14. Le pensionnat de Notre-Dame des Arts ;
15. Le pensionnat des Dames de la Sainte-Famille ;
16. Le pensionnat des Dames de l'Immaculée-Conception ;
17. La Maison de la Providence, à Ivry ;
18. L'Institution Sainte-Marie ;

V. — *Chapelles* ayant un aumônier attaché à la maison.

1. La chapelle de Notre-Dame de Grâce ;

2. La chapelle de Notre-Dame de Nazareth ;
3. La Chapelle expiatoire ;
4. La chapelle de Notre-Seigneur de la Compassion ;
5. La chapelle du Sénat ;
6. La chapelle du château de Vincennes ;
7. La chapelle de l'Ecole militaire ;
8. La chapelle de la manufacture nationale des Gobelins.

VI. — *Prisons.*

1. La Conciergerie :
2. Les jeunes détenus ;
3. Les Madelonettes ;
4. Maison de correction de St-Denis ;
5. Saint-Lazare ;
6. Sainte-Pélagie ;
7. La prison Mazas ;
8. La prison pour dettes ;
9. La prison militaire ;
10. La Roquette.

Enfin, il y a un prêtre attaché aux cimetières de l'Est (Père-Lachaise), du Nord (Montmartre), du Sud (Montparnasse), et de l'ancienne commune de Montmartre. LE NOIR.

PARIS (conciles de). (*Théol. hist. conc.*) — « 1. Le premier concile de Paris, dit M. Gams, suivant l'opinion générale, eut lieu en 360, peu après le retour de saint Hilaire de Constantinople. Il rejeta les décrets de Rimini et se rattacha strictement au concile de Nicée. On trouve dans les fragments de saint Hilaire une lettre du concile aux évêques d'Orient, qui est d'un haut intérêt. Elle affirme la consubstantialité du Fils et du Père, prononce l'anathème contre Auxence, Arsace et Valens, et proclame saint Hilaire le fidèle défenseur du nom de Dieu (1).

» 2. En 551, 26 évêques, dont 6 métropolitains, destituèrent Saffaracus, évêque de Paris, et le remplacèrent par Eusèbe.

» 3. En 557, 15 évêques promulguèrent dix canons pour garantir les biens de l'Eglise contre les déprédations. Le huitième canon défend de sacrer un évêque contre le gré du clergé et du peuple et interdit son institution par le prince contre la volonté du métropolitain et des évêques de la province. Saint Prétextat, de Rouen, saint Germain, de Paris, et Euphronius, de Tours, y assistèrent.

» 4. En 573, sous le roi Gontran, on tint un concile pour mettre un terme à la lutte fratricide entre Chilpéric et Sigebert. 32 évêques y assistèrent. Ils déposèrent Promotus, évêque de Châteaudun.

» 5. En 577, un concile se réunit dans l'église de Saint-Pierre. Le roi Chilpéric fait déposer saint Prétextat, archevêque de Rouen, qu'il accuse d'avoir favorisé la révolte de son fils Mérovée.

» 6. En 614 se tint le concile le plus nombreux qui eût eu lieu jusqu'alors dans les Gaules ; 79 évêques y assistèrent. Ils décrétèrent quinze canons. Le premier, et le plus important, fut dirigé contre les empiétements des princes, prétendant s'attribuer la nomination des évêques. Celui-là seul, dit le concile, peut être ordonné qui a été élu par le métropolitain, uni à ses suffragants, au clergé et au peuple de la ville.

» 7. Concile tenu en novembre 825.

» 8. En 829, 25 évêques des provinces métropolitaines de Reims, Sens, Tours et Rouen, assistent à un synode. Les actes sont divisés en trois livres. Le premier concerne les évêques, le deuxième les princes, et le troisième recommande aux empereurs Louis et Lothaire l'observation des décrets émanés du concile. Ces décrets sont importants ; ils déterminent les obligations des princes et des évêques ; ils insistent pour que les conciles se réunissent deux fois par an et pour que les évêques ne s'éloignent pas de leurs diocèses.

» 9. Concile tenu en 847, relatif à la lutte de l'évêque Hincmar et de l'évêque Ebbon.

» 10. Concile tenu en 849.

» 11. Concile tenu en 853.

» 12. Concile tenu en 1024.

» 13. Concile tenu en 1050, en présence de l'empereur Henri Ier. Ce concile condamne Bérenger et le livre de Jean Scot Erigène sur l'Eucharistie.

» 14. En 1104, l'évêque Lambert est chargé par le pape de recevoir le roi Philippe dans la communion de l'E-

(1) Baronius, Pagi, etc.

glise. Le roi et Bertrade jurent de s'abstenir désormais de toute relation charnelle entre eux.

» 15. En 1129, en présence de Louis le Gros, on y avise à la réforme de plusieurs couvents.

» 16. En 1147, le pape Eugène III, plusieurs cardinaux et beaucoup de savants y assistent. On y juge les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, sur la Trinité. Saint Bernard y discute contre Gilbert. Le pape remet la décision à l'année suivante. Gilbert est condamné à Reims.

» 17. En 1185, célébré sous Philippe-Auguste, en faveur de la croisade.

» 18. En 1196, sous la présidence de deux légats, pour examiner la validité du mariage de Philippe-Auguste et d'Ingeburge de Danemark. Le concile ne décide rien.

» 19 et 20. En 1201 et 1210, contre les hérétiques Evrald, de Nevers, et Amaury.

» 21. En 1212, présidé par Robert de Courçon, cardinal-légat du pape Innocent III. On y décrète plusieurs constitutions en vue de la réforme du clergé, des moines, des religieuses, des prélats. Elles sont importantes. On y interdit aussi la *fête des Fous,* qui se célébrait le 1er janvier, comme antérieurement déjà l'avaient proscrite le légat Pierre de Capoue et Eudes de Sully, évêque de Paris.

» 22. En 1223, tenu par le cardinal Conrad, évêque de Ponto, contre les Albigeois.

» 23. En 1225, sous Louis VIII, contre les Albigeois.

» 24. En 1226, le légat du pape excommunie le comte Raimond, de Toulouse, et ses partisans, et proclame les droits du roi sur les biens du comte. On le considère comme un concile national (28 janvier).

» 25. Transféré, en 1229, de Meaux à Paris. Le comte Raimond fait sa paix avec le roi et l'Eglise.

» 26. Présidé, en 1256, par Henri, archevêque de Sens, à l'occasion du conflit des Dominicains et de l'Université. Le pape Alexandre III décide en faveur des premiers.

» 27. En 1264, le 6 août, le cardinal Simon de Brie préside, et saint Louis promulgue une très-sévère ordonnance contre les jurements et les blasphèmes.

» 28. En 1281, 4 archevêques et 20 évêques se plaignent des Ordres mendiants, qui entendent à confesse dans leurs diocèses sans leur assentiment, sous prétexte d'autorisation pontificale. Guillaume, évêque de Mâcon, prouve que cela n'est pas contraire aux décrets du concile de Latran; seulement les pénitents sont tenus de se confesser au moins une fois l'an auprès de leur curé.

» 29. En 1310, sous la présidence de Philippe de Marigny, archevêque de Sens. On examine les accusations élevées contre les Templiers.

» 30. En 1314, sous la présidence du même.

» 31. En 1324, sous la présidence de Guillaume de Mélun, archevêque de Sens, pour régler la célébration de la Fête-Dieu, prescrite par le pape Urbain IV.

» 32. En 1344, présidée par le même, pour garantir la liberté de la juridiction ecclésiastique contre les juges séculiers.

» 33. Concile national tenu en 1395; 2 patriarches, 7 archevêques, 46 évêques, 9 abbés et de nombreux docteurs y assistent. Ils discutent les moyens de mettre un terme au schisme de Pierre de Lune (Benoît XIII) et de Robert de Genève (Clément VII). Le désistement des deux prétendants paraît au concile ce qu'il y a de plus opportun, et il envoie des députés dans ce but à Rome.

» 34. Concile national tenu en 1398, convoqué, comme le précédent, par les soins de Charles VI; 1 patriarche, 2 archevêques, 60 évêques, 70 abbés, un grand nombre de députés des universités et de savants y assistent. On veut obliger Benoît XIII à céder, et on lui dénonce l'obédience. En 1403, la France se remet sous son obédience.

» 35. En 1404, ce concile décrète diverses dispositions relatives à des bénéfices restés vacants durant le schisme.

» 36. En 1406, concile national de tout le clergé français pour mettre un terme au schisme. On réclame un concile universel et la renonciation de Benoît XIII.

» 37. Concile national de 1408, tenu du 11 août au 5 septembre. On y dé-

crète de nombreux canons sur la manière dont l'Eglise gallicane devra se conduire durant la neutralité. On séquestre tous les bénéfices des adhérents de Pierre de Lune. On en appele au futur pape légitime, *clave non errante* (1).

» 38. Présidé, en 1429, par Nauton, archevêque de Sens. On y décrète de nombreux canons relatifs aux obligations et aux mœurs des prêtres séculiers, des moines, des chanoines, à la célébration des mariages, à la publication des bans, etc.

» 39. Présidé, en 1528, par le cardinal du Prat, archevêque de Sens. L'assemblée condamne les erreurs de Luther, en seize décrets qui touchent les principaux points que le concile de Trente décida plus tard. Les Pères s'occupent aussi de la discipline, qu'ils règlent par de sagés ordonnances (2).

» 40. Pseudo-concile de 1797.

» 41. Second pseudo-concile de 1801.

» 42. Concile national, convoqué, le 9 juin 1811, par Napoléon; 6 cardinaux, 9 archevêques, 80 évêques et 9 évêques nommés sont présents. Le cardinal Fesch préside, Pie VII étant à Savone. Le 19 mai, une députation d'évêques envoyés par Napoléon soumet au Pape un certain nombre de points relatifs à l'institution canonique des évêques; mais ces concessions devaient d'abord être introduites dans un concordat. Le Pape ne signe pas la note contenant ces concessions. Ce devint un motif pour les évêques réunis à Paris, et dont la grande majorité était fidèle au Pape, de se déclarer incompétents. Napoléon se hâta de dissoudre l'assemblée le 10 juillet. Cependant le plus grand nombre des évêques demeura à Paris. Ils se réunirent, le 5 août, en congrégation générale, et rédigèrent un décret statuant que les évêques nommés auraient à demander au Pape l'institution canonique; que si, au bout de six mois, l'institution n'était pas obtenue, le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province procéderait à cette institution. On devait soumettre le décret à l'approbation du Pape. Pie VII l'approuva, à la condition que l'institution aurait toujours lieu au nom du Pape. Ce bref, œuvre du cardinal Roverella, créature du gouvernement impérial, était une concession qui amena le Pape à la conclusion du concordat de Fontainebleau (25 janvier 1813), qui lui coûta tant de larmes, mais lui donna l'occasion de se relever plus vigoureusement que jamais et d'annuler ce que les évêques constitutionnels et quelques cardinaux avaient eu la faiblesse d'approuver et d'arracher au Pape. » Le Noir.

(1) *Conc.*, t. II, *Spicil.*

(2) Labbe, *Coll. Conc.*, t. XIV.

PARIS (université de) (*théol. hist. écol. cél.*). — « L'Université de Paris, dit l'allemand M. Gams, est une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Europe. Son origine remonte à la fin du onzième siècle et se rattache aux écoles monastiques dont Paris était abondamment fourni. Le chancelier de l'Université était toujours un membre du chapitre de la cathédrale. Lorsque l'Université de Paris fut instituée, les professeurs laïques étaient tenus au célibat; plus tard les professeurs de médecine seuls eurent le droit de se marier. *Pierre Lombard, Guillaume de Champeaux, Adam de Petit-Pont, Michel et Pierre de Corbeil, Gaultier de Saint-Victor,* etc., illustrèrent l'Université de Paris. A côté de l'Université florissait surtout l'école de Saint-Victor. Le nombre des étudiants était si considérable qu'il dépassait celui des bourgeois et qu'il détermina l'agrandissement de la ville. Le pape Alexandre III, grand protecteur de la science, envoya une foule de clercs faire leurs études à Paris, qui était le principal foyer de la théologie et des belles-lettres, comme Bologne était le foyer de la science du droit et Salerne celui de la médecine. Au treizième siècle, l'Université parvint à son apogée, éclipsant toutes les écoles de la chrétienté et ayant mérité le surnom d'*œil du monde.* »

Le véritable historien de l'école de Paris est César-Egasse Duboulay, recteur de cette Université dans le commencement du XVII[e] siècle. Il commence son grand ouvrage sur ce point historique par un aperçu des plus anciennes académies de France, en

mettant en tête les écoles des druides, et il n'hésite pas à déclarer Charlemagne le premier fondateur de l'Université de Paris. Aussi institua-t-il en l'honneur du monarque français une fête qui dure encore. Cependant, il n'existe pas un seul texte formel établissant que Charlemagne ait fondé une école à Paris, ni même qu'il ait séjourné dans cette ville. Alcuin, pourtant, fut le directeur d'une *école du Palais*, mais on ne saurait établir sur des documents certains que cette école du Palais ait servi d'origine à la fameuse association de maîtres et d'écoliers qui s'appela plus tard l'*Université*. Au reste, il est hors de doute que Paris devint de très-bonne heure un centre d'études célèbre et fréquenté, ainsi que vient de le dire M. Gams; il en apparaît des preuves incontestables vers la fin du onzième siècle. Citons, sur cette école, quelques extraits d'une longue note fort intéressante dont M. I. Goschler a enrichi l'article *Universités* du *Dict. encycl. de la théol. cathol.*

« Près du *cloître de Notre-Dame*, sous l'autorité immédiate de l'évêque, s'élevaient anciennement des écoles destinées à former les jeunes clercs qui se préparaient à suivre la carrière ecclésiastique. D'autres écoles ne tardèrent pas à s'établir sur la *montagne Sainte-Geneviève,* aux environs de la célèbre abbaye de ce nom. C'est là que, dans les premières années du douzième siècle, *Pierre Abélard* expliquait la *Logique* d'Aristote et discutait le problème des universaux devant un auditoire composé d'étudiants de toutes nations, Français, Allemands, Italiens, Anglais, Danois. Telles étaient dès lors la renommée et l'autorité des maîtres de Paris, que Henri II, roi d'Angleterre, les choisit pour arbitres dans ses démêlés avec Thomas Becket. Il est difficile de croire que cette foule d'étudiants accourus de tous les pays de l'Europe vécussent entièrement isolés les uns des autres et ne fussent pas soumis à une certaine discipline, à certains réglements. Un fait avéré, c'est que l'exercice de l'enseignement se trouvait dès lors subordonné à quelques conditions. Ainsi les adversaires d'Abélard lui reprochaient d'enseigner *sine magistro,* c'est-à-dire sans s'être placé sous le patronage d'un maître plus ancien, qui lui servit en quelque sort de garant. Il fallait de plus avoir obtenu du chancelier de Notre-Dame le permission de tenir école, *licentiam docendi;* on voit même que les chanceliers se faisaient payer une rétribution par les candidats, abus que le Pape Alexandre III réprima sévèrement dans une bulle célèbre insérée par Grégoire IX au recueil des *Décrétales*. Toutefois, le premier acte authentique dans lequel l'Université de Paris figure est une *Charte de Philippe-Auguste*, de l'année 1200. Par cette charte, les écoliers sont soustraits, en matière criminelle, à la juridiction du prévôt de la ville, et le jugement de leurs procès est abandonné à l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire à l'évêque. En 1201, une bulle du Pape Innocent III leur permet de se choisir un procureur chargé de la gestion de leurs intérêts communs. En 1213, ils étaient déjà partagés en plusieurs ordres, selon le genre d'études auquel ils se livraient : ou la théologie, ou le droit canon, ou la médecine, ou les humanités et la philosophie. Telle est l'origine des quatre facultés qui composaient l'Université de Paris, et dont la plus nombreuse fut toujours la *faculté des Arts*. Il n'est pas douteux que, dès lors, cette dernière faculté n'ait été divisée en groupes ou nations correspondant plus ou moins exactement aux différents pays dont les étudiants étaient originaires; cependant, il faut descendre jusque vers le milieu du treizième siècle pour trouver un témoignage authentique de l'existence des quatre compagnies si célèbres qui se nommaient la *Nation de France*, la *Nation de Normandie*, la *Nation d'Allemagne* et la *Nation de Picardie*, dont chacune avait son chef électif, appelé *procureur,* et qui toutes quatre concouraient, dans l'origine, toutes les six semaines, et plus tard tous les trois mois, à l'élection du *recteur* de l'Université.

» Toute corporation a ses statuts généraux qui règlent ses conditions d'existence, ses devoirs et ses droits. Les premiers que l'école de Paris ait possédés, à notre connaissance, sont ceux qui lui furent donnés en 1215 par-

le légat d'Innocent III, *Robert de Courçon;* ils concernent principalement l'étude des arts libéraux et de la théologie. On y trouve des dispositions remarquables sur la lecture d'Aristote, dont les ouvrages de logique sont permis, tandis que sa *Métaphysique* et les livres de philosophie naturelle sont prohibés. Cette prohibition sévère se trouve un peu adoucie dans les nouveaux règlements donnés en 1231 par le Pape Grégoire IX; insensiblement elle tomba en désuétude, et le péripatétisme devint le fond de l'enseignement philosophique, comme on peut s'en assurer en parcourant les ouvrages d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Duns Scot et de la plupart des grands docteurs du moyen âge. Parmi les priviléges que la bulle de Grégoire IX accordait aux maîtres de l'Université de Paris, il faut citer le droit de suspendre leurs leçons dès qu'ils auraient souffert, de la part des bourgeois ou de la part de l'autorité civile, quelque préjudice non réparé. Ce privilége a subsisté jusque sous le règne de Louis XI, où il fut aboli, à la demande du roi, par le Pape Pie II. D'autres statuts furent encore dressés pour l'école de Paris, en 1366, par le cardinal *Gilles Aiselin de Montaigu*, et, en 1462, par le cardinal *d'Estouteville*. Cette dernière réforme, la plus importante qui ait eu lieu au moyen âge, arrêta d'une manière définitive les lignes principales de l'organisation de l'Université; elle consacra la division en quatre facultés et le partage de la faculté des Arts en quatre nations; elle traça des règles fixes, soit pour le choix du recteur et des procureurs, soit pour l'enseignement et la discipline scolastique, soit enfin pour les examens et pour la délivrance des grades. Les examens avaient lieu, dans chaque faculté, devant des juges choisis par elle-même dans son propre sein; le grade par excellence, la licence, qui emportait, comme on l'a vu plus haut, le droit d'enseigner, était conféré aux candidats, après la bénédiction apostolique, tantôt par le chancelier de l'Eglise de Paris, tantôt par celui de Sainte-Geneviève. Comme cette collation n'était pas toujours gratuite, malgré les recommandations réitérées du Saint-Siége, et que, d'autre part, les candidats presentés n'étaient pas toujours à l'abri de tout reproche, il s'éleva fréquemment, entre les chanceliers et la faculté des Arts surtout, des débats dont il faut chercher le récit dans les historiens. »

M. Goschler, après avoir rappelé brièvement comment les statuts qui réglementaient l'Université, d'abord exclusivement ecclésiastiques, tombèrent peu à peu dans le domaine royal et se résumèrent, en 1600, dans la fameuse *ordonnance* de Henri IV qui devait la régir jusqu'à son abolition, en 1793, reprend :

« Envisagée dans les formes de son administration intérieure, l'Université de Paris a offert en tout temps l'image d'une sorte d'oligarchie dans laquelle un petit nombre de chefs ou de délégués, élus périodiquement par le libre suffrage de leurs égaux, décidaient, à la majorité des voix, toutes les questions susceptibles d'intéresser la communauté. Chaque compagnie avait ses *assemblées* particulières : les nations, sous la présidence de leurs *procureurs;* les facultés de théologie, de droit et de médecine, sous la présidence de leurs *doyens*. Les doyens et les procureurs, auxquels s'adjoignaient le *greffier*, le *syndic* et le *receveur* de l'Université, se réunissaient ensuite en assemblées générales, sous la présidence du *recteur*. Ces réunions avaient lieu au moins une fois tous les mois, et habituellement plusieurs fois. On y statuait sur les questions de toute sorte qui se présentaient, tantôt sur des questions d'intérêt privé, comme les dispenses de temps d'études sollicitées par les candidats aux grades, tantôt sur des questions d'intérêt général, comme des projets de règlement. Ce régime s'est sans doute modifié, quant aux détails, en traversant les âges, mais ce qu'il avait d'essentiel a subsisté jusqu'à la destruction de l'Université. Les discussions n'étaient pas toujours paisibles; plus d'une fois les prétentions des différentes compagnies se trouvèrent aux prises, et au dix-septième siècle, par exemple, la rivalité de la faculté des Arts et des facultés

supérieures, comme elles s'appelaient, engendra une controverse qui faillit s'éterniser, la faculté des Arts réclamant autant de voix dans les délibérations qu'elle comptait de nations, c'est-à-dire quatre, et les autres facultés ne voulant lui reconnaître qu'un seul suffrage. Après d'ardents débats, le Parlement maintint provisoirement chaque nation en possession du droit de vote qu'elle exerçait de temps immémorial.

» Pour achever de donner une idée de l'organisation de l'Université de Paris, il faut dire quelques mots des institutions qui en dépendaient, et d'abord des *colléges*.

» Les colléges, dans l'origine, n'étaient pas, à proprement parler, des écoles destinées à l'enseignement des lettres, mais de simples habitations, des hôtels ou *hospices*, *hospitia*, où les étudiants trouvaient un gîte, et d'où ils sortaient pour aller suivre au dehors, ceux-ci les classes de grammaire et de philosophie, qui se tenaient *rue du Fouarre*, les autres les cours de théologie, de droit canon et de médecine. Les plus anciens colléges dont la fondation ait une date certaine sont le *collége de Sorbonne*, fondé en 1256, le *collége du Trésorier* (1268), le *collége d'Harcourt* (1280), le *collége des Cholets* (1295), le *collége du Cardinal Lemoine* (1302), le *collége de Navarre* (1304), etc. Dès la fin du quatorzième siècle, Paris possédait plus de quarante établissements fondés par le clergé, pour la plupart, et dans lesquels se pressait une jeunesse florissante qui fit la gloire et la force de l'école de Paris. A peine furent-ils ouverts que les principaux colléges, ceux qui étaient les plus peuplés et les mieux pourvus, eurent des classes intérieures qui dispensèrent leurs élèves de s'adresser à des maîtres étrangers. D'autres maisons, plus pauvres, se virent hors d'état de suivre cet exemple; quelques-unes, après l'avoir suivi, furent contraintes d'y renoncer, et se résignèrent à envoyer leurs boursiers s'instruire au dehors. Ainsi s'établit la distinction des colléges de plein exercice, où l'enseignement était donné, et des colléges sans exercice, qui n'étaient que de simples pensionnats, et, pour ainsi dire, des maisons de refuge. Au dix-septième siècle, l'Université de Paris comptait *dix colléges de plein exercice*; c'étaient les *colléges d'Harcourt, du Cardinal Lemoine, de Navarre, de Beauvais, de Montaigu, de Lisieux, de la Marche, des Grassins*, le *collége Mazarin* et celui *du Plessis*. Nous ne parlons ni de la *Sorbonne*, qui était une grande école de théologie, ni du *collége Louis-le-Grand*, que dirigeaient les Jésuites, ni des colléges qui appartenaient à des communautés religieuses, savoir: les *colléges des Bernardins, des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes*, le *collége des Prémontrés* et celui *de Cluny*. »

Dans les colléges de l'Université, l'instruction avait fini par être gratuite; cette gratuité commença en 1719 : à cette date, en effet, le *service des messageries*, dont l'Université avait le monopole, service qui a devancé l'institution des postes et qu'elle avait fondé pour la facilité des communications entre les élèves et leurs familles, prit une si grande extension, par l'empressement du public à en user pour toutes sortes de choses et se mit à rapporter de si gros bénéfices, que ces bénéfices joints à ceux qu'elle avait dans l'ordre ecclésiastique, lui permirent d'abolir toute rétribution et de rendre l'instruction gratuite dans tous ses établissements. M. Goschler reprend :

« Enfin l'Université avait sous sa juridiction *vingt-quatre libraires jurés*, qui représentaient la librairie d'alors, et *plusieurs papetiers, parcheminiers* et *enlumineurs*, dont elle recevait le serment. Outre l'autorité indirecte qu'elle exerçait sur eux par les censures dont la faculté de Théologie frappait les ouvrages contraires à la foi et aux bonnes mœurs, elle les considérait comme ses propres suppôts, les mandait devant elle et les obligeait, sous peine d'amende, à lui faire cortége dans les cérémonies......

» Après avoir subsisté environ six cents ans, l'Université de Paris disparut, comme tant d'autres institutions, dans la tourmente révolutionnaire, en vertu du décret du 15 septembre 1793, qui déclarait les colléges

de plein exercice et les facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, supprimées sur toute surface de la république.

» Un décret impérial du 10 mai 1806 reconstitua l'instruction publique en France, sous le titre d'*Université impériale,* composée d'autant d'*académies* qu'il y a de cours d'appel ou de cours impériales. Les académies comprennent les facultés, les lycées, les colléges ou écoles secondaires communales, les institutions particulières, les pensions, les ecoles primaires. »

C'est ainsi que l'empereur Napoléon Ier, qui, en dehors des champs de bataille, n'avait guère qu'un talent, celui d'organiser la tyrannie de l'Etat, ce qui veut dire la sienne car l'Etat c'était lui, dans tous les ordres de son empire, organisa cette tyrannie dans l'enseignement. Cet organisme lui survécut; il dura sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet. La république de Févrıer 1848 eut la gloire d'y porter la première atteinte, en décrétant la liberté de l'enseignement, du moins en ce sens que les grades de bachelier ès lettres et ès sciences, portes d'entrée pour les carrières, quoique toujours conférés par un conseil universitaire, pourraient être obtenus sans la condition d'avoir ait ses études dans un collége de l'Université, et que tout citoyen capable pourrait fonder une maison d'éducation et enseigner publiquement sans être membre du corps universitaire. La république de 1875 vient de porter, grâce aux efforts de Monseigneur Dupanloup et à la bonne foi de MM. Wallon et Laboulaye, à ce même organisme impérial, la seconde atteinte, en décrétant la liberté de l'enseignement supérieur, du moins en ce sens que des universités libres de haut enseignement pourront désormais se fonder en dehors de l'Université, enseigner le droit, la médecine et le reste, et que la collation des grades pour les professions sera donnée, au choix du candidat, soit par un conseil universitaire, soit par un conseil mixte, dont une moitié des examinateurs sera prise dans une université libre ayant trois facultés. L'avenir portera le dernier coup au monopole de l'Université d'origine impériale, en donnant à toute université libre la faculté de conférer tout grade, depuis les baccalauréats, qui sont encore réservés à cette Université, jusqu'aux degrés les plus élevés, mais à la condition que le diplôme porte la signature de son origine, afin que le public, et les autorités, au besoin, sachent à quoi s'en tenir sur sa valeur. — V. *pedagogie.*

LE NOIR.

PARISIS (Pierre-Louis) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prélat français, né à Orléans en 1795, évêque de Langres en 1834, archevêque d'Arras en 1851, et mort il y a quelques années, se montra, sans être républicain, partisan de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement; il fut représentant à la Constituante de 1848 et à la Législative qui la suivit. On a de lui :

Le député père de famille ou les affaires impossibles, 1844; *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques; la démocratie devant l'enseignement catholique,* 1847 et 1849; lettre et brochure relatives à *la liberté de l'Eglise,* 1845-46; *Démonstration de l'Immaculée-Conception*, 1849; *Les libres penseurs désavoués par le simple bon sens,* 1847; des *Paroissiens*, un *Antiphonarium,* etc.

LE NOIR.

PARJURE. Ce crime se commet en deux manières : 1º lorsque l'on jure ou que l'on atteste par serment une chose que l'on sait ou que l'on croit être fausse ; 2º lorsque l'on n'exécute point ce que l'on avait promis avec serment; dans l'un et l'autre cas, c'est prendre le nom de Dieu en vain, et manquer de respect à Dieu, dont on a osé attester le saint nom.

Babeyrac, dans son *Traité de la morale des Pères*, c. 11, § 14, a trouvé bon d'accuser saint Basile d'avoir eu des idées trop peu justes sur le *parjure*, et d'avoir supposé que c'en est un, lorsqu'en jurant l'on s'est trompé de bonne foi. Il cite l'homélie sur le *Ps.* 14, n. 5 ; et les nouveaux éditeurs de saint Basile ont fait voir que cette homélie n'est pas de lui. Mais, quel-

qu'en soit l'auteur, on le censure mal à propos. Il dit que celui qui a juré de faire une chose, *en la croyant possible* lorsqu'elle ne l'était pas, s'est exposé à commettre une espèce de *parjure*, puisqu'il ne peut pas accomplir ce qu'il avait promis avec serment. Nous ne voyons pas en quoi cet auteur s'est trompé. Quant à saint Basile qui décide, *ep.* 199, *ad Amphiloch.*, can. 29, que le jurement est absolument défendu, il parle comme l'Evangile, et il l'explique en disant qu'il faut apprendre à ceux qui sont constitués en autorité à *ne pas jurer aisément.* Ensuite il remarque avec raison que celui qui a juré imprudemment de faire une mauvaise action, augmente son crime en exécutant son mauvais dessein, sous prétexte qu'il ne veut pas se parjurer ; il donne pour exemple Hérode, qui ôta la vie à saint Jean-Baptiste, parce qu'il avait ainsi juré. Où est ici l'erreur ? En conséqence, Beausobre, autre protestant calomniateur des Pères, a excusé les *parjures* que se permettaient les manichéens et les priscilianistes pour cacher leurs erreurs. Ces critiques ne sont casuistes sévères que quand il s'agit d'accuser les Pères de l'Eglise. *Voyez* Jurement. Bergier.

PARKER (Matthieu). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet archevêque protestant de Cantorbéry, sous la reine Elisabeth, ancien chapelain d'Anne de Boleyn, précepteur d'Elisabeth, doyen de Lincoln sous Edouard VI, auteur du recueil intitulé : *Rerum Brit. Scriptores vetustiores*, Lugd., 1587, ainsi que d'une édit. de l'*Historia major*, de Matthieu de Paris, et des *Flores historiarum*, de Matthieu de Westminster, et qu'il ne faut pas confondre avec *Samuel Parker*, évêque d'Oxford, mort en 1688, auteur de plusieurs ouvrages et ardent défenseur de la Haute-Eglise, est ce *Parker* même duquel descendent les ordinations anglicanes, sur la validation desquelles on a tant discuté. Il était né à Norwich en 1504, et il mourut en 1572. Voici comment M. Schrodl résume ce fait historique :

« Lorsque Elisabeth, fille d'Anna Boleyn, monta sur le trône d'Angleterre et voulut introduire de force la réforme dans son royaume, elle exigea le serment de suprématie de la part des évêques catholiques. Sauf l'évêque de Landaff, tous les prélats résistèrent à son injonction et sacrifièrent leur siége et leur liberté aux dictées de leur conscience. La reine n'ayant pas réussi à transformer l'épiscopat catholique en une hiérarchie protestante servilement dévouée à sa personne, et n'ayant aucune envie de jouer le rôle d'une papesse régnant sur des ministres affamés et déconsidérés, s'appliqua à remplacer l'épiscopat catholique. Il ne manquait pas de candidats disposés à entrer dans la nouvelle hiérarchie, malgré les incessantes déclamations des protestants contre l'orgueil et les richesses de la hiérarchie catholique, si éloignée, disaient-ils, de l'humilité et de la pauvreté du Christ et des apôtres. Mais la difficulté était de trouver des prélats catholiques qui voulussent consacrer Parker, qu'Elisabeth avait placé à la tête de la hiérarchie réformée sur le nouveau siége archiépiscopal de Cantorbéry. Il faut dire, à la louange de Parker, qu'il résista longtemps au désir de la reine. Les évêques catholiques invités à le sacrer, même Kitchin de Landaff, qui cependant avait prêté le serment de suprématie, refusèrent de sacrer le nouveau métropolitain, et la reine se vit, en définitive, obligée de faire procéder à la consécration, qu'elle avait en vue par les quatre évêques protestants Barlow, Scorey, Coverdale et Hodgskins, parmi lesquels Barlow et Hodgskins avaient été ordonnés évêques suivant le rite catholique, les deux autres suivant le formulaire protestant.

» Le sacre eut lieu le 17 décembre 1559, à peu près conformément au rituel d'Edouard VI, qu'Elisabeth avait rétabli, et dans lequel les paroles de la consécration ne faisant aucune mention de l'épiscopat ou de la transmission d'un nouveau pouvoir, sont celles-ci : « Reçois le Saint-Esprit, et n'oublie pas de réveiller la grâce de Dieu qui est en toi par l'imposition des mains. » Parker sacra à son tour, suivant le rituel d'Edouard VI, les autres évêques.

» On sait que la validité de cette

consécration des évêques protestants d'Angleterre devint l'objet d'une longue controverse, les catholiques niant la validité de cette consécration, parce que le consécrateur proprement dit de Parker, Barlow, n'avait lui-même pas été sacré; que la forme de consécration du rituel d'Edouard était invalide; que, d'ailleurs, le sacre de Parker et des autres évêques réformés nouvellement élus s'était fait dans la salle à manger de l'hôtel de la Tête de Cheval, à Cheap-side, par Scorey, qui s'était contenté de faire mettre les candidats à genoux, de leur imposer la Bible sur la tête et de leur dire de se relever évêques! Lingard dit à ce sujet: « Le sacre de Parker, qui eut lieu le 17 décembre (comme nous venons de l'indiquer), ne peut être mis en doute; peut-être que, dans l'intervalle qui s'écoula entre la résistance des prélats catholiques et le moment de la cérémonie, il y eut une rencontre à la Tête de Cheval, qui donna lieu à l'histoire que nous venons de rappeler. »

Le Noir.

PAROISSE, terme formé du grec, παροικία, *demeure voisine*. On nomme ainsi la réunion de plusieurs maisons ou de plusieurs hameaux, sous un seul pasteur qui les dessert *in divinis* dans une église particulière que l'on appelle pour ce sujet *l'église paroissiale*, et le pasteur en titre se nomme *curé*.

Ce qui regarde l'érection, les droits, les revenus, l'administration des *paroisses*, appartient à la discipline, par conséquent à la jurisprudence canonique; nous ne ferons qu'en rapporter historiquement l'origine comme elle se trouve dans les écrivains ecclésiastiques.

Selon les observations du père Thomassin, il ne paraît pas que pendant les quatre premiers siècles de l'Eglise, il y ait eu des *paroisses* ni des curés en titre: on ne voit point alors de vestiges d'aucune église subsistante, à laquelle l'évêque ne présidât pas. Ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle que l'on commença d'ériger des *paroisses* en Italie. Cependant, dès le temps de Constantin, il y avait dans la ville d'Alexandrie et dans les campagnes des environs des *paroisses* établies; saint Epiphane nous l'apprend; saint Athanase ajoute que dans les villages il y avait des églises et des prêtres pour les gouverner; il en compte dix dans le pays appelé la *Maréote*. Il dit qu'aux jours de fêtes solennelles les curés d'Alexandrie ne célébraient point la messe, mais que tout le peuple s'assemblait dans une église pour assister aux prières et au sacrifice offert par l'évêque. Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, 1re parti. l. 1, c. 21 et 22.

En effet, comme l'a remarqué Bingham, à mesure que le nombre des fidèles s'est augmenté, il a fallu multiplier les églises et les ministres pour célébrer l'office divin et administrer les sacrements, surtout dans les grandes villes. Les mêmes raisons qui ont engagé à augmenter le nombre des diocèses et des évêques, ont également porté ceux-ci à ériger des *paroisses*, à en confier le gouvernement à des prêtres éprouvés, parce qu'ils ne pouvaient plus suffire seuls aux besoins des fidèles. De là on peut conclure que, dès les premiers siècles, il y avait dans les grandes villes telles que Rome et Alexandrie, sinon des *paroisses*, du moins l'équivalent, c'est-à-dire des églises particulières où l'on célébrait l'office divin aussi bien que dans l'église cathédrale ou épiscopale. Optat de Milève nous apprend qu'à Rome il y avait déjà quarante églises ou basiliques, avant la persécution de Dioclétien, par conséquent à la fin du troisième siècle. De là Bingham conclut que les moindres villes avaient aussi au moins une église desservie par des prêtres et des diacres, qu'il y en avait même à la campagne, dans les villages et les hameaux où les fidèles pouvaient s'assembler dans les temps de persécution avec moins de danger que dans les villes, comme il paraît par les conciles d'Elvire et de Néocésarée tenus dans ce temps-là. L'an 542, le concile de Vaisons fait aussi expressément mention des *paroisses* de la campagne, et accorde aux prêtres qui les gouvernent le pouvoir de prêcher, qui avait été d'abord réservé aux évêques. On en établit de même successivement dans les Gaules et dans les pays du Nord;

cependant, en Angleterre, cet établissement paraît n'avoir eu lieu que vers la fin du septième siècle.

Bingham avoue encore que dans les grandes villes les *paroisses* ne furent pas d'abord desservies par des curés en titre, mais par des prêtres que les évêques choisissaient dans leur clergé, et qu'ils changeaient ou révoquaient à volonté. C'est aussi le sentiment de M. de Valois dans ses *Notes sur le premier livre de Sozomene*, c. 15. On ne sait pas précisément s'il en était de même des *paroisses* de la campagne, surtout de celles qui étaient un peu éloignées de la ville épiscopale. *Orig. ecclés.*, tom. 3, l. 19, c. 8, § 1 et suiv.

BERGIER.

PAROLE. Ce mot en hébreu a une signification aussi étendue que *res* en latin, qui vient évidemment du grec εω, *je parle*, et que notre mot français *chose*, qui est le *causa* des Latins : nous disons encore *causer* pour *parler*. Comme presque tout se fait par la *parole* parmi les hommes, dans nos versions latines de l'Ecriture sainte, le mot *verbum*, qui est la traduction de l'hébreu *dabar*, signifie non-seulement *parole*, *promesse*, *volonté déclarée*, *révélation*, mais *chose*, *action*, *évènement*, etc. Il serait aisé d'en apporter vingt exemples. BERGIER.

PAROLE DE DIEU. Lorsque Dieu a fait connaître sa volonté aux hommes, soit par lui-même, soit par d'autres hommes auxquels il a donné des signes certains d'une mission surnaturelle, ce qui nous a été ainsi révélé est censé être la *parole de Dieu*. Conséquemment nous donnons ce nom à l'Ecriture sainte, parce qu'elle a été originairement écrite par des hommes auxquels Dieu avait donné commission expresse de nous parler de sa part. Il n'est pas nécessaire que Dieu ait révélé ou inspiré immédiatement aux écrivains sacrés toutes les expressions et tous les termes dont ils se sont servis ; il suffit que Dieu leur ait révélé ce qu'ils ne pouvaient pas savoir naturellement, qu'il les ait excités, par un mouvement de sa grâce, à écrire, et qu'il ait veillé, par une assistance particulière, à ce qu'ils n'enseignassent aucune erreur.

Que cette *parole* ait été prononcée de vive voix, ou qu'elle ait été mise par écrit, c'est une circonstance accidentelle qui n'en change point la nature. Les apôtres ont commencé par prêcher avant d'écrire ; la foi de ceux qui les ont entendus n'était pas différente de la foi de ceux qui ont lu leurs écrits : Dieu, sans doute, peut veiller à la conservation d'une doctrine prêchée de vive voix, comme à la sûreté et à l'intégrité de l'Ecriture : c'est ainsi qu'il a conservé la révélation primitive, pendant deux mille cinq cents ans, parmi les patriarches.

Lorsque les hommes qui avaient reçu de Dieu une mission extraordinaire et surnaturelle, ont déclaré qu'ils avaient le pouvoir de donner à d'autres cette même mission, et qu'ils la leur ont donnée en effet pour continuer le même ministère, nous ne voyons pas pourquoi l'on refuserait de regarder comme *parole de Dieu* la doctrine de ces nouveaux envoyés, aussi bien que celle des premiers, surtout lorsqu'ils déclarent tous qu'il ne leur est pas permis de ne rien ajouter ni de rien changer à ce qui a été prêché d'abord, et que tous enseignent uniformément la même doctrine. Saint Paul nous dit que Jésus-Christ a donné non-seulement des apôtres, des prophètes et des évangélistes, mais encore des pasteurs et des docteurs, « afin que » nous nous rencontrions tous dans » l'unité de la foi..., et que nous ne » soyons pas comme des enfants, flot- » tants et emportés à tout vent de » doctrine, » *Ephes.*, c. 4, v. 11. La mission des pasteurs des docteurs qui ont succédé aux apôtres, aux évangélistes est donc la même que la leur ; elle vient de la même source, elle a le même objet ; elle mérite donc la même docilité et le même respect de notre part.

Le même apôtre dit à son disciple Timothée, qu'il sera bon ministre de Jésus-Christ, en proposant aux fidèles la foi dans laquelle il a été nourri, et la bonne doctrine qu'il a reçue ; il lui ordonne de l'enseigner, de la commander. *I. Tim.*, c. 4, n. 6 et 11, de la garder comme un dépôt, c. 6, n. 20, de la confier à des hommes fidèles qui seront capables d'enseigner les

autres, *II. Tim.*, c. 2, ỳ. 2. Après lui avoir dit : « Et comme vous connaissez » dès l'enfance les saintes lettres qui » peuvent vous instruire pour le salut » par la foi qui est en Jésus-Christ...» il ajoute : « Je vous en conjure en « présence de Dieu et de Jésus-Christ, » prêchez la *parole*, etc. » c. 3, ỳ. 15; c. 4, ỳ. 1.

Voilà donc une continuation de mission et de ministère apostolique. Si la lecture de l'Ecriture sainte était absolument nécessaire et suffisait à tous les fidèles pour leur donner la foi et la science du salut, qu'était-il encore besoin de leur prêcher la *parole?* Mais c'est parce que Timothée connaissait ces saints livres, que saint Paul le juge capable de prêcher et d'enseigner. L'apôtre pensait donc que la prédication ou l'enseignement des pasteurs était pour les simples fidèles la *parole de Dieu*, et leur tenait lieu des saintes lettres que la plupart ne connaissaient pas et ne pouvaient pas connaître. *Voy.* Ecriture sainte.

Ainsi nous disons que les pasteurs et les prédicateurs nous prêchent la *parole de Dieu*, parce qu'ils ont reçu la mission ordinaire des évêques, et nous sommes certains qu'ils ne nous enseignent rien de contraire à la *parole de Dieu* écrite, tant qu'ils ne sont pas désavoués par ceux qui ont donné cette mission. *Voyez* Mission.

Bergier.

PARRAIN, c'est celui qui présente un enfant au baptême, qui le tient sur les fonts, qui répond de sa croyance et lui impose un nom. Dans les premiers siècles du christianisme, il était à craindre que l'on ne fût trompé par quelques-uns de ceux qui se présentaient pour recevoir le baptême; on voulut, pour sûreté, avoir le témoignage d'un chrétien bien connu, qui pût répondre de la croyance et des mœurs du prosélyte, qui se chargeât de continuer à l'instruire et à le surveiller. Ce répondant fut nommé *pater lustralis, lustricus parens, sponsor, patrinus, susceptor, gestator, offerens.* Et il en fut de même des *marraines*, par rapport aux personnes du sexe. Cet usage que la prudence avait suggéré à l'égard des adultes, fut jugé utile et convenable à l'égard des enfants; lorsque ce n'étaient point leurs pères et mères qui les présentaient au baptême, il fallait que quelqu'un répondit pour eux aux interrogations qu'on leur faisait.

Comme la fonction des *parrains* et *marraines* à l'égard de leur *filleul* était une espèce d'adoption, l'Eglise jugea convenable qu'elle produisît la même affinité; elle devint ainsi un empêchement au mariage, et une loi de Justinien confirma cette discipline.

Pendant un temps, la coutume s'introduisit de prendre plusieurs *parrains* et plusieurs *marraines;* aujourd'hui l'on n'en prend plus qu'un de chaque sexe; l'on peut en prendre un pour la confirmation, quoique cela ne soit pas absolument nécessaire. Cet usage a été sagement conservé; indépendamment des raisons qui l'ont fait établir dans l'origine, l'affinité spirituelle que contractent le *parrain* et la *marraine* avec leur filleul et avec ses père et mère, est un lien de plus entre les familles qui ne peut produire que de bons effets; souvent un enfant qui avait perdu ses parents a trouvé une ressource très-avantageuse dans ceux qui l'avaient présenté au baptême. Saint Augustin nous apprend que les vierges consacrées à Dieu rendaient souvent ce service de charité aux enfants qui avaient été exposés par la cruauté de leurs parents. Bingham, *Orig. ecclés.*, tom. 4, l. 11, c. 8.

Bergier.

PARRICIDE. Sous ce nom, les auteurs ecclésiastiques entendent non-seulement le meurtre d'un père ou d'une mère commis par un enfant, mais celui d'un enfant commis par son père ou par sa mère. Ce crime a toujours été puni par les lois de l'Eglise aussi bien que par les lois civiles; la peine ordinaire était l'excommunication ou l'état de pénitence perpétuelle; dans plusieurs églises, il était défendu d'accorder aux coupables la communion, même à la mort.

Lorsque les païens s'avisèrent d'accuser les chrétiens d'égorger un enfant dans leurs assemblées, nos apologistes firent sentir l'absurdité de cette calomnie par l'horreur que notre religion

nous inspire pour l'homicide en général; mais ils reprochèrent avec force aux païens la multitude des meurtres qui se commettaient parmi eux, la cruauté avec laquelle les pères et mères exposaient leurs enfants pour se décharger de la peine de les nourrir, le peu de scrupule qu'avaient les femmes de se faire avorter. Dans la discipline actuelle, toutes les espèces d'homicides sont encore un cas réservé. Bingham, *Orig. ecclés.*, t. 7, l. 16, c. 10, § 5.

BERGIER.

PARSIS ou PARSES, sectateurs de l'ancienne religion des Perses dont Zoroastre a été l'auteur ou le restaurateur. Comme les anciens docteurs ou ministres de cette religion se nommaient *mages*, elle est quelquefois appelée le *magisme* (1).

Jusqu'à nos jours, elle avait été assez mal connue, et elle avait fourni aux savants une ample matière de disputes; les auteurs grecs et latins ne nous en avaient donné que des notions très-imparfaites. Dans le dernier siècle, Hyde, savant anglais, dans son traité *de Religione veterum Persarum*, en avait fait l'éloge plutôt que le tableau; il prétendit que les Grecs, et même les Pères de l'Eglise, l'avaient mal représentée, et avaient attribué aux mages des erreurs auxquels ceux-ci n'avaient jamais pensé; que la doctrine de Zoroastre était, dans le fond, la croyance d'Abraham et de Noé, la vraie religion des patriarches. Prideaux, dans son *Histoire des Juifs*, tom. 1, l. 4, p. 131, en jugea beaucoup moins favorablement; il soutint que les *parsis* étaient *dualistes* et *polythéistes*; qu'ils admettaient deux premiers principes de toutes choses, qu'ils adoraient le soleil, le feu, et plusieurs autres créatures; que sur ce point essentiel les anciens auteurs ne leur en avaient point imposé.

Pour savoir plus certainement la vérité, M. Anquetil entreprit, en 1755, le voyage des Indes, où il savait qu'il y a un assez grand nombre de *parsis*, afin de se procurer les ouvrages originaux de Zoroastre, qui étaient encore inconnus en Europe; il les y a trouvés en effet, les a rapportés en France, et en a donné la traduction en 1771, sous le titre de *Zend-Avesta*. Avec ce secours et celui de plusieurs mémoires insérés dans la *Collection de l'Académie des Inscriptions*, nous pouvons juger de la religion de Zoroastre et des *parsis* avec beaucoup plus de certitude qu'autrefois.

Dans le tome 70, in-12, de ces mémoires, M. Anquetil s'est attaché à prouver que les ouvrages qu'il a publiés sous le nom de Zoroastre sont véritablement de ce législateur, ou du moins qu'ils sont aussi anciens que lui; il a répondu aux doutes et aux objections que quelques savants avaient proposés contre l'authenticité de ces écrits. et nous ne voyons pas que l'on ait encore tenté de détruire les preuves qu'il a données.

La vie de Zoroastre est tirée de ses propres ouvrages et de ceux de ses disciples. des écrivains orientaux, rapprochés des auteurs grecs et latins. Ce législateur a paru, selon M. Anquetil, cinq cent cinquante ans avant Jésus-Christ.

Hyde est d[illegible] même avis et Prideaux ne s'en éca[illegible] pas beaucoup. A peu près dans le même temps, Confucius instruisait les Chinois; Phérécide le Syrien, maître de Pythagore, jetait les premiers fondements de la philosophie grecque; les Juifs, transportés à Babylone par les rois d'Assyrie, attendaient la fin de leur captivité. Jérémie, Ezéchiel et Daniel nous ont représenté la religion des Babyloniens comme l'idolâtrie la plus grossière; il est probable que celle des Mèdes et des Perses n'était pas moins corrompue lorsque Zoroastre entreprit de la réformer.

Il se retira dans la solitude pour arranger son système; il en sortit pour faire l'inspiré et le prophète; il publia d'abord sa doctrine dans la Médie, sur

(1) L'article de Bergier qui suit n'est point fait avec mesure; nous expliquons au mot *brahmanisme* pourquoi nous prenons, dans nos articles sur ces anciens cultes, une position tout autre dans l'intérêt même des vérités fondamentales, communes à tous les cultes, qui font aujourd'hui l'objet des attaques de nos ennemis. Nous avons fait, au mot MAZDÉISME, un article selon notre esprit. qui sert de correctif à celui de Bergier qu'on va lire. Nous en ferons encore dans le même sens aux mots ZOROASTRE et ZEND-AVESTA.

LE NOIR.

les bords de la mer Caspienne; il gagna le roi des Mèdes par la persuasion; il séduisit le peuple par des prestiges, il subjugua ses adversaires par la crainte; ses disciples lui ont attribué des milliers de miracles. Enflé de ses succès, il fit mettre des armées en campagne pour établir sa loi par la violence, et c'est ainsi qu'il l'étendit jusque dans les Indes; il fut tout à la fois enthousiaste, imposteur, orgueilleux et sanguinaire. *Zend-Avesta*, tom. 1, 2e part., p. 64 et 65.

Malgré les peines que M. Anquetil s'est données pour exposer le système théologique de Zoroastre et des mages, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 69, in-12, p. 85, il n'est pas encore fort aisé de prendre le vrai sens de ses dogmes, et il y a sur ce sujet une grande contestation.

Selon M. Anquetil, Zoroastre admet un Dieu suprême qu'il nomme l'*Eternel* ou *le temps sans bornes*, et il professe le dogme important de la création. Il suppose que l'Eternel a produit ou créé deux esprits ou génies supérieurs, dont l'un, nommé *Ormuzd*, est le principe de tout bien; l'autre, appelé *Ahriman*, est naturellement mauvais et cause de tous les maux qui sont dans le monde; que ces deux esprits en ont produit une infinité d'autres qui animent et gouvernent les éléments et les différentes parties de la nature. Conséquemment les mages et les *parsis* adressent un culte à tous ces êtres, ils invoquent ceux qu'ils regardent comme les distributions de tous les biens, et implorent leur secours contre les mauvais génies qu'Ahriman a produits. M. Anquetil pretend que ce culte est secondaire et relatif, qu'il se rapporte du moins indirectement à l'Eternel, créateur d'Ormuzd et de tous les bons génies.

Mais les preuves qu'il en apporte n'ont pas persuadé tous les savants. M. l'abbé Foucher, qui travaillait alors à un *Traité historique de la religion des Perses*, dans le temps même que M. Anquetil était occupé à la recherche et à la traduction des livres de Zoroastre, s'était appliqué à prouver, contre le docteur Hyde, que les Perses professaient, non-seulement le *dualisme*, par conséquent une erreur contraire au dogme de l'unité de Dieu, mais qu'ils étaient encore *sabaïtes* ou adorateurs des astres, dans toute la rigueur du terme, et que ce culte ne pouvait en aucune manière se rapporter à un seul Dieu suprême. Ce traité se trouve dans les tomes 42, p. 161; 50, p. 150; 56, p. 336 des *Mémoires de l'Académie des Inscript.*, in-12.

Après avoir lu le *Zend-Avesta* et les remarques de M. Anquetil, M. l'abbé Foucher est demeuré convaincu de la vérité de ce qu'il avait avancé, et, dans un supplément à son traité, il prouve, par les ouvrages mêmes de Zoroastre, que ce fondateur de la religion des Perses n'admet point distinctement un seul premier principe éternel, agissant, tout-puissant et créateur; que, selon sa doctrine, *Ormuzd* et *Ahriman* sont deux êtres éternels et incréés; qu'ils sont sortis du temps sans bornes, non par création, mais par émanation; qu'à proprement parler, ces deux personnages sont les deux seuls dieux, puisque le temps sans bornes n'a point de providence, et n'a eu aucune part à la formation ni au gouvernement du monde.

Il fait voir, par les prières même que les *parsis* adressent au soleil, au feu et à l'eau, qu'ils envisagent ces êtres, non-seulement comme intelligents et capables d'entendre leurs prières, mais comme puissants et indépendants; qu'ainsi le culte qui leur est rendu peut se rapporter tout au plus à *Ormuzd* qui est leur auteur; mais non à l'Etre suprême et éternel, créateur et gouverneur du monde: d'où il conclut que les *parsis* sont non-seulement *dualistes* et *sabaïtes*, mais que leur culte est une vraie *magie* ou une *théurgie* absolument semblable à celle des platoniciens du troisième et du quatrième siècle de l'Eglise. A proprement parler, ils ne sont point *idolâtres*, puisqu'ils ne représentent point par des statues ou des simulacres les esprits ou génies qu'ils adorent, mais ils les honorent dans les êtres naturels avec lesquels ils les supposent identifiés. *Voyez* le t. 74, in-12, des *Mémoires de l'Acad.*, p. 235 et suiv.

De là même il s'ensuit que Zoroas-

tre a été non-seulement un imposteur et un faux prophète, mais un mauvais philosophe. Le dogme des deux principes, quand il serait tel que M. Anquetil l'a conçu, ne montre pas un raisonneur profond, il ne résout point la difficulté de l'origine du mal, et ne satisfait à aucune objection ; que Dieu soit par lui-même l'auteur du mal, ou qu'il ait créé un mauvais principe qui devait le produire et dont il prévoyait la malignité, cela revient au même ; l'un n'est pas plus aisé à concevoir que l'autre. *Voyez* Manichéisme. Si l'on suppose que ce principe du mal est éternel et incréé, l'on tombe dans un chaos d'absurdités.

Dans les prières des *parsis*, dans toutes leurs cérémonies, *Ormuzd*, être secondaire, est le seul objet de leur confiance et de leurs vœux ; c'est lui qu'ils adorent sous l'emblême du feu ; l'Eternel ou le temps sans bornes n'est jamais nommé ni invoqué. Quand même ils regarderaient *Ormuzd* comme l'Etre suprême, éternel et incréé, ils lui feraient encore injure, en supposant son pouvoir borné et toujours gêné par un ennemi contre lequel il est continuellement obligé de combattre. Ce n'est point lui qui a créé *Ahriman ;* si celui-ci est éternel et incréé, il est absurde de le supposer essentiellement mauvais.

La *Cosmogonie*, ou l'*histoire de la formation du monde*, forgée par Zoroastre, est remplie de fables puériles et ridicules. Selon lui, le ciel, la terre, les astres, les eaux, le feu, et toutes les parties de la nature sont animées par des esprits ou des génies ; les moindres phénomènes sont l'opération d'un personnage bon ou mauvais ; c'est le même préjugé qui a fondé le polythéïsme de tous les peuples. L'imagination des *parsis*, toujours frappée de la présence de ces êtres bizarres, n'est jamais tranquille ; à tout moment et pour toutes les actions, il faut leur adresser des prières ; n'est-il pas ridicule d'invoquer la terre, les vents, les eaux, les arbres, les fruits, les villes, les rues, les maisons, les mois, les jours, les heures, etc. ? Les païens les plus superstitieux n'ont jamais poussé la stupidité jusque-là. Si un *parse* était exact à observer son rituel et toutes les formules qui lui sont prescrites, il ne lui resterait pas un instant pour remplir les devoirs de la vie civile ; sa religion l'assujettit à un cérémonial continuel.

On nous dit que la morale de Zoroastre renferme des préceptes très-sages, qu'elle commande tous les devoirs de justice et d'humanité. Sa loi défend les péchés de pensées, de paroles et d'actions, l'injustice, la fraude, la violence, l'impudicité ; elle veut que la plupart des crimes soient punis de mort ; elle ne prescrit point d'austérités, mais de bonnes œuvres : prêter sans intérêt, planter un arbre, mettre un enfant au monde, nourrir un animal utile, etc., sont des actions méritoires. Mais ces leçons raisonnables sont étouffées par la multitude de choses indifférentes qui sont rigoureusement prescrites par cette même loi, ou défendues comme des crimes. Il est absurde de représenter comme des péchés à peu près égaux de faire tort ou violence à un homme et de blesser un animal, de commettre un adultère et d'approcher d'un corps mort, de mentir pour tromper son prochain et de toucher des ongles ou des cheveux coupés. Si un *parse* avait craché dans le feu, ou l'avait soufflé, ou y avait jeté de l'eau, il se croirait digne de l'enfer.

Cette multitude de péchés ou de souillures imaginaires met les *parsis* dans la nécessité de recourir à des purifications continuelles ; les plus efficaces se font avec de l'urine de bœuf, et ils ont le courage d'en boire ; la plupart de leurs cérémonies sont d'une malpropreté qui fait soulever le cœur. L'usage dans lequel ils sont de ne point enterrer les morts, mais de les laisser corrompre au grand air et dévorer par les oiseaux carnassiers, suffirait pour infecter les vivants dans des climats moins chauds et moins secs que ceux de la Perse et des Indes.

Nous sommes surpris de ce que le savant académicien qui, depuis peu, a comparé ensemble Zoroastre, Confucius et Mahomet, a parlé si avantageusement de la doctrine de Zoroastre ; après l'avoir bien examinée, nous ne concevons pas en quel sens on a pu le nommer *un grand homme*. Nous

voyons encore moins sur quoi peut être fondé l'éloge pompeux qu'en a fait l'auteur de l'*Essai sur l'hist. du Sabéisme*, c. 11. Nos beaux esprits modernes espèrent-ils donc que les louanges qu'ils donnent aux fondateurs des fausses religions tourneront au désavantage de la véritable ?

Les préceptes de charité et de justice doivent être les mêmes à l'égard de tous les hommes; mais les *parsis* n'en font l'application qu'aux sectateurs de leur religion; leurs observances minutieuses et l'exemple de leur législateur leur inspirent le mépris et l'aversion pour tous ceux qui ont une croyance différente de la leur. La cruauté avec laquelle ils punissent les criminels, lorsqu'ils en sont les maîtres, décèle en eux un caractère atroce ; infliger la peine de mort indifféremment pour des crimes très-inégaux, et dont les conséquences ne sont pas également pernicieuses, est un abus qui marque peu de discernement et de sagesse dans un législateur.

On a beau dire que les *parses* sont en général doux, obligeants, sociables, d'un commerce sûr et paisible; cela vient moins de leur croyance et de leur morale, que de l'état d'esclavage et d'impuissance dans lequel ils sont réduits sous la domination des mahométans qui les haïssent et les méprisent. Ceux-ci ne les nomment point autrement que *giaour*, *gaures* ou *guèbres*, c'est-à-dire infidèles. Aussi la religion de Zoroastre, établie d'abord par la violence, a été successivement persécutante ou persécutée, selon que ses sectateurs ont été les plus forts ou les plus faibles. Cambyse, roi de Perse, vainqueur des Egyptiens, se fit un jeu d'insulter à leur religion et d'égorger leurs animaux sacrés. Les mages, qui se trouvaient dans l'armée de Xerxès, l'engagèrent à brûler et à détruire les temples de la Grèce ; les Grecs en laissèrent subsister les ruines, afin d'exciter le ressentiment de leur postérité contre les Perses. Alexandre, leur vainqueur, s'en souvint; il persécuta les mages et fit détruire dans la Perse les pyrées ou les temples du feu. Sous la nouvelle monarchie des Perses, Sapor et ses successeurs firent périr par milliers les chrétiens qui se trouvèrent dans leurs Etats ; on y compte jusqu'à deux cent mille martyrs. Chosroës jura qu'il exterminerait les Romains, ou qu'il les forcerait d'adorer le soleil. A leur tour, les mahométans, devenus maîtres de la Perse, opprimèrent les sectateurs du magisme et les forcèrent de se réfugier dans le Kirwan, province voisine des Indes ; quelques-uns s'enfuirent jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Inde, où ils sont encore, et où M. Anquetil les a trouvés.

Par ces observations, l'on voit quel cas on doit faire des visions de nos philosophes incrédules, qui ont voulu nous représenter la religion de Zoroastre et des mages comme un déisme très-pur, capable de rendre un peuple sage et vertueux. Quelques-uns ont affirmé gravement que les *parses*, sans avoir été favorisés d'aucune révélation, ont des idées plus saines, plus nobles, plus universelles de la Divinité que les Hébreux ; qu'ils ont toujours adoré un Dieu unique, un Dieu universel, un Dieu parfait, un Dieu de l'univers entier; que Zoroastre, sans se prétendre inspiré, a enseigné le dogme des peines et des récompenses de l'autre vie et du jugement dernier, d'une manière aussi claire et aussi précise que Jésus-Christ ; qu'il n'est pas vrai que ses sectateurs croient le mauvais principe indépendant du bon ; qu'ils admettent seulement, comme les juifs et les chrétiens, un Dieu tout-puissant, et un diable qui sans cesse rend ses projets inutiles.

Il est cependant démontré, par les livres même de Zoroastre, que ce sont là autant d'impostures; que ce législateur s'est donné pour inspiré, a prétendu prouver sa mission divine par des miracles, et que telle est encore l'opinion qu'en ont ses sectateurs. Loin de reconnaître un Dieu unique, créateur et gouverneur de l'univers, il a professé le *dualisme*, l'existence de deux premiers principes aussi anciens l'un que l'autre ; qui, tous deux, ont contribué à la formation du monde, et dont l'un ne peut empêcher l'autre d'agir ; ce n'est qu'à la fin du monde qu'*Ormuzd* ou le bon principe détruira enfin l'empire d'*Ahriman*, auteur de

tous les maux. Selon la croyance des juifs et des chrétiens, le démon est une créature dont Dieu réprime la puissance et la malice comme il lui plaît, et qui ne peut rien faire qu'autant que Dieu le lui permet; il n'est pas vrai que cet esprit, devenu méchant par sa faute, rende les projets de Dieu inutiles. *Voyez* DÉMON.

Zoroastre a enseigné l'immortalité de l'âme, la résurrection future, le jugement dernier, les peines et les récompenses de l'autre vie; mais il est faux qu'il ait proposé ces dogmes d'une manière aussi claire et aussi ferme que l'a fait Jésus-Christ; on ne sait pas en quoi Zoroastre a fait consister la récompense des justes dans l'autre vie ni la punition des méchants; il a défiguré ces vérités importantes par des accessoires ridicules; il peut très-bien avoir emprunté ce qu'il y a de bon dans sa doctrine des livres des Juifs qui, de son temps, étaient répandus dans la Médie.

En ordonnant à ses sectateurs de rendre un culte aux astres, aux éléments, aux différentes parties de la nature, il leur a tendu un piége inévitable de polythéisme et de superstition, puisqu'il a supposé que tous ces objets sensibles sont animés par un esprit intelligent, puissant, actif, capable par lui-même de faire du bien aux hommes. C'est l'opinion qui a jeté dans l'idolâtrie toutes les nations de l'univers. Le culte rendu à ces prétendus génies ne peut en aucune manière se rapporter à un Dieu suprême, puisque les *parses* ne connaissent point ce Dieu, et qu'ils attribuent à ces génies un pouvoir naturel et une action immédiate, une intelligence et une volonté qui n'est subordonnée à aucun autre pouvoir suprême. Ce préjugé ne ressemble donc en rien à notre croyance au sujet des anges et des saints; nous faisons profession de croire que ceux-ci ne connaissent rien que ce que Dieu leur fait connaître, qu'ils n'ont point d'autre pouvoir que celui d'intercéder pour nous auprès de Dieu, qu'ils ne font rien que ce que Dieu veut qu'ils fassent, que c'est Dieu qui, par bonté pour nous, veut bien qu'ils le prient en notre faveur. Il est donc impossible que le culte que nous leur rendons se termine à eux et ne se rapporte pas à Dieu.

Mais tel est l'aveuglement opiniâtre des incrédules et des protestants; pendant qu'ils ne cessent de nous reprocher le culte et l'invocation des saints comme une superstition et une idolâtrie, ils ont la charité d'absoudre de ce crime les *parsis*, adorateurs du feu et des astres; les Chinois, qui invoquent les esprits moteurs de la nature et les âmes de leurs ancêtres; les païens anciens et modernes qui ont peuplé de dieux toutes les parties de l'univers; les Egyptiens mêmes, qui honoraient des animaux et des plantes. Ils nous font la grâce de nous supposer plus stupides que toutes les nations du monde.

Hyde avait poussé l'entêtement jusqu'à blâmer non-seulement les Pères de l'Eglise qui ont reproché aux mages et aux Perses le culte du feu et du soleil, mais encore les chrétiens qui aimèrent mieux périr dans les supplices que de pratiquer ce culte impie auquel les Perses voulaient les forcer; il accuse les premiers d'ignorance et de mauvaise foi, les seconds d'humeur et d'opiniâtreté, *de Religione vet. Pers.*, c. 4, p. 108. M. l'abbé Foucher a vengé les uns et les autres; il a prouvé que les Pères de l'Eglise étaient très-bien instruits de la croyance des mages, qu'ils ne leur ont attribué que les dogmes qu'ils professaient en effet, qu'ils ont eu raison de regarder le culte du feu et du soleil non-seulement comme un culte civil et relatif, mais comme un culte absolu et religieux; qu'ainsi les chrétiens qui en ont eu horreur et qui l'ont envisagé comme une apostasie formelle, n'ont pas eu tort, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 50, in-12, p. 250, 268, etc. M. Anquetil, quoique très-enclin à justifier les Perses, est convenu que ces chrétiens ont raisonné juste, parce que le culte auquel on voulait les forcer était regardé par les Perses comme une renonciation formelle au christianisme, *Ibid.* t. 69, p. 319. C'est sur ce même principe que l'on reproche aux Hollandais comme une apostasie, la complaisance qu'ils ont au Japon de fouler aux pieds une image de Jésus-Christ crucifié, parce que, selon l'opinion

des Japonais, cette cérémonie est une profession formelle de ne pas être chrétien. *Voyez* JAPON.

M. l'abbé Foucher a fait plus : il a montré, par le témoignage des auteurs sacrés, que le *sabaïsme* ou l'adoration des astres était l'idolâtrie la plus ancienne et la plus commune dans tout l'Orient, qu'elle était formellement défendue aux Israélites, qu'ils y sont cependant tombés très-souvent, qu'elle régnait dans la Perse, et que les Perses, coupables de ce culte, sont accusés de ne pas connaître le vrai Dieu, tom. 42, p. 180.

La défense faite aux Hébreux ne peut pas être plus expresse, *Deut.*, cap. 4, ỹ. 15 : « Lorsque le Seigneur » vous a parlé à Horeb, au milieu » d'un feu, vous n'avez vu aucune fi» gure.... de peur qu'en regardant le » ciel, en voyant le soleil, la lune et » tous les astres, séduits par leur éclat, » vous ne les adoriez, et que vous ne » rendiez un culte à des êtres que le » Seigneur votre Dieu a créés pour le » service de toutes les nations qui sont » sous le ciel. » Cette défense est répétée, c. 17, ỹ. 3. Job, faisant son apologie, c. 31, ỹ. 26, proteste qu'il n'est point coupable de cette impiété : « Si j'ai envisagé, dit-il, le soleil et » la lune dans leur marche brillante, » si j'ai ressenti la joie dans mon » cœur, si j'ai porté ma main à ma » bouche (en signe d'adoration), c'est » commettre un grand crime et renier » le Très-Haut. » L'auteur du livre de la *Sagesse*, c. 13, ỹ. 1, déplore l'aveuglement de ceux qui n'ont pas su connaître Dieu par ses ouvrages, mais qui ont regardé le feu, l'air, le vent, les étoiles, l'eau, le soleil et la lune, comme les dieux qui gouvernent le monde. Nous avons vu que c'est ainsi qu'ils sont représentés dans les livres de Zoroastre, et qu'ils sont invoqués par les *parsis*.

La principale idolâtrie que les auteurs sacrés reprochent aux Juifs infidèles est d'avoir rendu un culte à la milice du ciel, ou à l'armée du ciel, *IV Reg.*, c. 17, ỹ. 16 ; c. 21, ỹ. 3 et 5, etc. Ezéchiel voit en esprit dans le temple de Jérusalem, 1° des Juifs qui adoraient Baal, c'est l'idolâtrie des Phéniciens ; 2° d'autres qui se prosternaient devant des figures peintes sur la muraille, et devant des images de reptiles et d'animaux, c'était la superstition des Egyptiens ; 3° des femmes qui pleuraient Tamnuz ou Adonis, comme faisaient les Syriens ; 4° des hommes qui tournaient le dos au temple du Seigneur et qui adoraient le soleil levant ; c'est évidemment le culte des Perses. Le prophète l'appelle une abomination comme les précédents, c. 8.

On ne peut mieux savoir quelles étaient les erreurs des Perses que par la leçon que Dieu adresse à Cyrus, deux cents ans avant sa naissance, par la bouche d'Isaïe, ỹ. 45, n. 4 : « Je vous » ai appelé par votre nom, je vous ai » désigné par un caractère particu» lier, et vous ne m'avez pas connu. » Je suis le Seigneur ; personne n'est » au-dessus de moi, et il n'y a point » d'autre Dieu que moi... ; je suis le » seul Seigneur. C'est moi qui fais la » lumière et qui crée les ténèbres, qui » donne la paix et qui crée le mal.... » C'est moi qui ai fait la terre et ses » habitants ; mes mains ont étendu » les cieux, et leur armée exécute mes » ordres. » Prideaux s'était déjà servi de ces passages pour montrer que les Perses étaient véritablement *dualistes* et *sabaïtes*, que leur croyance et leur culte étaient inexcusables. Vainement on dira qu'ils connaissaient le vrai Dieu, le Dieu suprême, et qu'ils l'adoraient ; Isaïe déclare que Cyrus, élevé dans la religion des mages, ne le connaît pas. On dira que les deux principes étaient des êtres créés, subordonnés et dépendants du Dieu suprême, qu'ils n'étaient que ses ministres, l'un pour faire le bien, l'autre pour faire le mal ; mais Dieu soutient que c'est lui qui fait l'un et l'autre et qu'il n'y a point d'autre Seigneur que lui. On aura beau prétendre que le culte rendu au soleil et aux astres, aux prétendus génies gouverneurs du monde, se rapporte à Dieu, Ezéchiel déclare que c'est une abomination.

De là il résulte que les auteurs sacrés étaient très-bien instruits des choses dont ils parlent ; que les Pères de l'Eglise et les chrétiens de la Perse avaient raison de s'en tenir aux notions que l'Ecriture nous donne des fausses

religions et de la vraie; que toute apologie qu'on fera de celle de Zoroastre, des mages et des *parsis*, sera mal fondée et absurde. *Voyez* Armée du Ciel. idolatrie, etc. Bergier.

PARSISME. (*Theol. mixt: philos. relig. étr.*) V. Mazdéisme.

PARTHÉNOGENÈSE. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) V. Génération (Modes constatés de).

PARTIALITÉ. C'est le défaut ou d'un juge qui favorise une partie au préjudice de l'autre, ou d'un distributeur de récompenses qui ne les mesure point selon le mérite des prétendants, ou d'un homme préoccupé par une passion qui ne juge point équitablement du mérite d'autrui. Lorsqu'un homme fait de plus grands dons à un de ses amis qu'à l'autre, c'est une prédilection et une préférence, mais ce n'est point une *partialité*; celle-ci ne peut avoir lieu que quand il est question de justice.

Mais les incrédules, dont le plus grand talent est d'abuser de tous les termes, soutiennent qu'en admettant une révélation qui n'a pas été faite à tous les peuples, nous supposons en Dieu de la *partialité*. C'en serait une, disent-ils, si Dieu avait choisi la postérité d'Abraham pour en faire son peuple particulier, pour lui prodiguer les faveurs de sa providence, les attentions et les miracles, pendant qu'il abandonnait les autres peuples. C'en serait une encore plus marquée s'il avait envoyé son Fils prêcher, enseigner, faire des prodiges dans la Judée, pendant qu'il laissait les Romains, les Perses, les Indiens, les Chinois, dans les ténèbres de l'infidélité; s'il avait fait porter ensuite l'Evangile à quelques nations seulement, pendant que les autres n'en ont pas entendu parler.

Nous avons beau leur répondre que Dieu, maître de ses dons et de ses grâces, ne les doit à personne, qu'il les accorde ou les refuse à qui il lui plaît; ils soutiennent que cette raison ne vaut rien, que Dieu est non-seulement incapable de *partialité*, mais encore d'une aveugle prédilection. Dieu, continuent-ils, auteur de la nature et père de tous les hommes, doit les aimer tous également, être également leur bienfaiteur; celui qui donne l'être doit donner les suites et les conséquences nécessaires pour le bien-être; un Dieu infiniment bon, ne produit pas des créatures exprès pour les rendre malheureuses, pendant qu'il en prédestine seulement un petit nombre au bonheur, et les y conduit par une suite de secours et de moyens qu'il n'accorde pas à tous : c'est un blasphème absurde de le supposer bon, libéral, indulgent, miséricordieux, seulement pour quelques-uns, pendant qu'il est dur, avare de ses dons, juge sévère et inflexible à l'égard de tous les autres.

Au mot Inégalité, nous avons traité amplement cette question, et nous avons démontré qu'il est faux que Dieu doive aimer *également* tous les hommes, accorder à tous une mesure *égale* de bienfaits, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce; que cette *égalité* est absurde et impossible.

1° Dans l'ordre de la nature, nous avons fait voir que, supposé l'égalité des dons naturels dans tous les hommes, la société serait impossible entre eux, que la vertu serait sans exercice, qu'il n'y aurait plus entre eux aucune relation ni aucun devoir mutuel; qu'une répartition égale et uniforme de facultés naturelles, de talents, d'industrie et de ressources, serait l'ouvrage d'une nécessité aveugle, et non la conduite d'une Providence intelligente, sage, libre et maîtresse de ses dons; qu'elle ne pourrait inspirer ni reconnaissance, ni soumision, ni confiance en Dieu; un tel plan serait donc diamétralement opposé à la sagesse et à la bonté divine : nous osons défier tous les incrédules de prouver le contraire.

2° Nous avons montré que l'ordre de la grâce étant nécessairement relatif à l'ordre de la nature, la distribution *égale* des moyens de salut et des secours surnaturels entraînerait les mêmes inconvénients que l'égalité des dons naturels; qu'il ne pourrait y avoir entre les hommes aucune société religieuse, aucun besoin de vertus ni de

bons exemples ; alors l'opération de la grâce ressemblerait à celle de nos facultés physiques, et l'on serait encore moins tenté d'en rendre grâces à Dieu, que de le remercier des yeux qu'il nous a donnés pour voir, et des pieds que nous avons reçus pour marcher.

3° Au mot abandon, nous avons prouvé qu'il est faux que Dieu ait absolument abandonné aucun peuple ni aucun homme, ou qu'il refuse à aucun les secours nécessaires pour parvenir au salut : nos livres saints nous enseignent formellement le contraire.

4° Il est absurde d'appeler *prédilection aveugle*, un choix que Dieu fait avec pleine connaissance et pour des raisons qui nous sont inconnues ; mais les incrédules veulent que Dieu leur rende compte de sa conduite, pendant qu'ils prétendent qu'ils ne lui doivent aucun compte de la leur.

5° Ce qui les trompe, c'est qu'ils font une comparaison fausse entre les grâces, les bienfaits de Dieu, et ceux que les hommes peuvent distribuer. Comme ces derniers sont nécessairement bornés, ce qui est accordé à un particulier est autant de retranché sur ce qu'un autre peut recevoir ; il est donc impossible qu'un seul soit favorisé, sans que cela ne porte préjudice aux autres; et voilà justement en quoi consiste le vice de la *partialité*. Mais la puissance de Dieu est infinie, et ses trésors sont inépuisables : ce qu'il donne à l'un ne déroge en rien et ne porte aucun préjudice à la portion qu'il destine aux autres ; ce qu'il départit libéralement à un peuple, ne le met pas hors d'état de pourvoir aux besoins des autres peuples. En quoi les grâces accordées aux Juifs ont-elles diminué la mesure des secours que Dieu voulait donner aux Indiens et aux Chinois? La lumière de l'Evangile répandue chez les nations de l'Europe a-t-elle augmenté les ténèbres des Africains ou des Américains? Au contraire, il a plu à Dieu de se servir des uns pour éclairer les autres, et nous avons fait voir que les prodiges opérés en faveur des Juifs n'auraient pas été moins utiles aux Egyptiens, aux Iduméens, aux Chananéens, aux Assyriens, si ces nations avaient voulu en profiter. En quel sens peut-on dire que Dieu est un maître dur, injuste, avare, sans miséricorde, envers quel peuple ou quel homme que ce soit?

6° Ce n'est pas notre faute si les incrédules entendent mal le terme de *prédestination* ; il ne signifie rien autre chose que le décret que Dieu a formé de toute éternité de faire ce qu'il exécute en effet dans le temps ; or, quand il accorde dans le temps les moyens de salut à telle personne, il ne les refuse pas pour cela à une autre ; donc il n'a jamais formé le décret de les refuser ; donc la prédestination des saints n'emporte jamais avec elle la réprobation positive de ceux qui se damnent par leur faute. *Voyez* PRÉDESTINATION.

Quand on veut s'exposer à lire les écrits des incrédules, il faut commencer par avoir des idées nettes et précises des termes dont ils abusent, autrement l'on s'expose à être dupe de tous leurs sophismes. Le faux reproche qu'ils nous font d'admettre un Dieu capable de *partialité* est à peu près l'unique fondement du déisme, et fournit des arguments aux matérialistes : rien n'est plus commun que cette objection dans leurs livres.

BERGIER.

PARTICULARISTES. Quelques théologiens controversistes ont donné ce nom à ceux qui soutiennent que Jésus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés seuls, et non pour tous les hommes, conséquemment que la grâce n'est pas donnée à tous, et qui restreignent ainsi à leur gré les fruits de la rédemption.

Nous ne savons pas qui leur a donné cette honorable commission, ni dans quelle source ils ont puisé cette sublime théologie. Ce n'est certainement pas dans l'Ecriture sainte, qui nous assure que Jésus-Christ est la victime de propitiation pour nos péchés, non-seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier, *I. Joan.*, c. 2, ỳ. 2 ; qu'il est le Sauveur de tous les hommes, surtout des fidèles, *I. Tim.*, c. 4, ỳ. 10 ; qu'il est le Sauveur du monde, *Joan.*, c. 4, ỳ. 42 ; l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, c. 1, ỳ. 29 ; qu'il a pacifié par le sang de sa croix ce qui est dans

le ciel et sur la terre, *Coloss.*, cap. 1, n. 20, etc. Nous cherchons vainement les passages où il est dit que les prédestinés seuls sont le monde.

Ce n'est pas non plus dans les Pères de l'Eglise qui ont expliqué, commenté, fait valoir tous ces passages, afin d'exciter la reconnaissance, la confiance, l'amour de tous les hommes envers Jésus-Christ ; qui prétendent que la rédemption qu'il a opérée a rendu au genre humain plus qu'il n'avait perdu par le péché d'Adam, et qui prouvent l'universalité de la tache originelle par l'universalité de la rédemption.

Ce n'est pas enfin dans le langage de l'Eglise, qui répète continuellement dans ses prières les expressions des livres saints que nous avons citées, et celles dont les Pères se sont servis. Cette sainte mère a-t-elle donc envie de tromper ses enfants, en leur mettant à la bouche des manières de parler qui sont absolument fausses dans leur universalité, ou a-t-elle chargé les théologiens *particularistes* de corriger ce qu'elles ont de défectueux ? *Voy.* PRÉDESTINATION, RÉDEMPTION, SALUT, SAUVEUR, etc.

BERGIER.

PARTICULE. Terme dont on se sert dans l'Eglise latine pour exprimer les miettes ou petites parties du pain consacré qui tombent sur la patène ou sur le corporal.

Les Grecs les nomment μεριδες, et ils appellent de même de petits morceaux de pain non consacré, qu'ils offrent à l'honneur de la sainte Vierge et d'autres saints. Gabriel, archevêque de Philadelphie, a fait un traité pour prouver que cette cérémonie des *particules* est très-ancienne dans l'Eglise grecque, et qu'il en est fait mention dans les liturgies de saint Jean Chrysostome et de saint Basile. Elle n'est point en usage dans l'Eglise latine ; il est seulement recommandé au prêtre qui célèbre la messe de prendre garde qu'aucune *particule* de l'eucharistie ne tombe par terre et ne soit profanée.

Il y a eu une dispute entre les controversistes protestants et les théologiens de Port-Royal, pour savoir si, dans un passage de saint Germain, patriarche de Constantinople, qui vivait au commencement du huitième siècle, il était question de *particules* de pain consacré ou non consacré ; mais Richard Simon, dans ses notes sur Gabriel de Philadelphie, a soutenu que le passage sur lequel on contestait n'était pas de saint Germain ; qu'ainsi la dispute était sans fondement.

BERGIER.

PARVIS, *atrium* en latin, *hader* ou *hazer* en hébreu, signifie dans l'Ecriture sainte, 1° la cour d'une maison ; *Matt.*, c. 16, n. 69, il est dit que saint Pierre était assis dans la cour de la maison du grand-prêtre, *in atrio*; 2° la salle d'entrée d'un palais, *Esther*, c. 6, n. 5 ; 3° l'entrée de quelque lieu que ce soit, *Jerem.*, c. 32, n. 2 et 12 ; *Luc.*, c. 11, n. 21.

Mais il désigne ordinairement les trois grandes cours ou enceintes du temple de Jérusalem. La première était le *parvis des gentils*, parce qu'il leur était permis d'y entrer et d'y faire leurs prières; la seconde était le *parvis d'Israël*, qui était destiné aux seuls Israélites, mais dans lequel ils ne devaient entrer qu'après s'être purifiés ; la troisième était le *parvis des prêtres*, dans lequel était l'autel des holocaustes, et où les prêtres et les lévites exerçaient leur ministère. Un simple Israélite ne pouvait y entrer que quand il offrait un sacrifice, pour lequel il devait mettre la main sur la tête de la victime.

Sur ce modèle, l'entrée des anciennes basiliques ou églises chrétiennes était aussi précédée d'une grande cour environnée de portiques, dans laquelle se tenaient les pénitents auxquels on avait interdit l'entrée de l'Eglise; et comme ils y étaient en plein air, on l'appelait *locus hiemantium*. Bingham, *Origine ecclés.*, l. 8, c. 3, § 5.

BERGIER.

PASCAL, qui concerne la fête de Pâques. BERGIER.

PASCAL (l'agneau) était l'agneau que les Juifs devaient immoler à cette fête. *Voy.* PAQUE JUIVE. BERGIER.

PASCAL (canon). C'est une table des fêtes mobiles, ainsi appelée, parce que c'est la fête de Pâques qui décide du jour auquel toutes les autres doivent être célébrées. BERGIER.

PASCAL (cierge). *Voyez* CIERGE.

PASCALES (lettres) sont les lettres que le patriarche d'Alexandrie écrivait aux autres métropolitains, pour leur désigner le jour auquel on devait faire la fête de Pâques ; il était chargé de cette commission, parce que c'est dans l'école d'Alexandrie que se faisait le calcul astronomique pour savoir quel serait le quatorzième jour de la lune de mars. BERGIER.

PASCAL (temps) est le temps qui s'écoule depuis le jour de Pâques jusqu'au dernier jour de l'octave de la Pentecôte inclusivement ; c'est un temps d'allégresse que l'Eglise chrétienne consacre à célébrer la résurrection de Jésus-Christ. Il est marqué par un office plus court, par la répétition fréquente du mot *alleluia ;* on ne jeûne point pendant ce temps-là, et l'on ne prie point à genoux.

BERGIER.

PASCAL (*Théol. hist. pap.*) — Deux papes ont porté le non de Pascal.

« PASCAL Ier (S.) fut le centième dans la série des successeurs de saint Pierre, dit M. Gams, et il régit l'Eglise de 817 à 824. Il fut élu à l'unanimité après la mort d'Etienne IV. En 821, Pascal fit partir deux ambassades pour la cour de Louis le Débonnaire ; la seconde arriva, avec de riches cadeaux, pendant les fêtes du mariage de Lothaire, fils aîné de l'empereur. Louis le Débonnaire avait, en 820, chargé Lothaire de prendre le gouvernement de l'Italie. Lothaire y demeura quelque temps et fut invité par le Pape à venir à Rome. D'autres prétendent que son père l'avait chargé de se rendre directement à Rome. Ce qui est certain, c'est que Lothaire y fit son entrée, en effet, peu avant Pâques 823, qu'il y fut accueilli par Pascal avec tous les honneurs imaginables, qu'il fut couronné le jour même de Pâques, c'est-à-dire qu'il reçut le diadème impérial et le titre d'Auguste. Il avait obtenu par là le pouvoir ainsi que l'obligation de défendre le Pape contre ses sujets, en cas de sédition, comme contre tout autre ennemi, en cas d'attaque. A peine eut-il quitté Rome que les Romains se soulevèrent ; ils commirent toutes sortes de violences à l'égard de ceux qu'ils accusaient d'être du parti frank ; on répandit le bruit qu'ils avaient assassiné plusieurs de leurs compatriotes qui s'étaient prononcés trop ouvertement en faveur de Lothaire, et le Pape lui-même ne demeura pas à l'abri d'injustes incriminations. Louis le Débonnaire expédia deux commissaires à Rome pour ouvrir une enquête ; c'étaient l'abbé Adalung et le comte Honfried. Ils allaient se mettre en route, lorsque des députés de Rome parurent à la cour de l'empereur pour le convaincre de l'innocence du Pape. Les députés impériaux partirent toutefois pour Rome, et Pascal, en présence d'un grand nombre d'évêques, se défendit par serment d'avoir pris aucune part aux violences qui avaient été commises. Il fit accompagner à leur retour les députés impériaux par quatre légats. Louis le Débonnaire jugea convenable de laisser tomber cette affaire et renvoya les légats à Rome avec des paroles bienveillantes. La même année (823), Ebbou, archevêque de Reims, partit, avec l'assentiment du Pape, dans le dessein de convertir les Danois, mission pour laquelle le Pape lui donna les pouvoirs les plus étendus.

» Le pape Pascal mourut le 10 février 824. Les Romains s'opposèrent à ce qu'on déposât son corps dans l'église de Saint-Pierre. Son successeur, Eugène II, le fit inhumer dans l'église de Sainte-Praxède, que Pascal avait entièrement reconstruite. Anastase vante la libéralité et les miracles de saint Pascal. »

» PASCAL II, dit le même biographe, régna de 1099 à 1118, dans un temps fort agité par la première croisade, par la création du royaume de Jérusalem, et surtout par la lutte qui s'éleva entre la papauté et l'empire et qui se résuma dans la question des

investitures. La lutte fut résolue durant le règne de Pascal II en Angleterre, et fut tranchée, en grande partie, en Allemagne.

» Le cardinal *Régnier,* du titre de saint Clément, était né le 13 août 1099. Etant moine à Cluny, il avait été envoyé à Rome pour les affaires de son ordre, et ses éminentes qualités l'avaient fait retenir dans cette ville. Son élection au trône pontifical, sous le nom de Pascal II, fut accueillie avec joie; on attendait de grandes choses du nouveau pape, dont on eut de la peine à vaincre la résistance.

» L'antipape Guibert, qui avait pris le nom de Clément III depuis la mort de Grégoire VII, mourut en 1100. Il fut remplacé successivement par deux autres antipapes. Le premier, Albert, fut fait prisonnier le jour même de son élection et retenu captif près de Saint-Laurent. Le second antipape, Théodore, demeura investi de ce rôle pendant 105 jours, c'est-à-dire environ jusqu'en janvier 1101, et fut alors enfermé dans un couvent. On ne sait pas quels noms ces deux antipapes avaient pris durant leur règne éphémère; mais à peine tombés ils avaient été remplacés par un troisième antipape, nommé Maginolf, autrefois archiprêtre, qui se fit appeler Sylvestre IV (1102). Il eut également une triste fin.....

» Durant le carême de 1102, Pascal présida à Rome un concile universel qui excommunia de nouveau l'empereur Henri IV.....

» Quant au conflit de Pascal avec Philippe Ier, roi de France, relativement à son mariage, le différend dura jusqu'en 1004 et se termina par la soumission de Philippe et son absolution. En 1006, le légat du pape, Bruno, présida un synode à Poitiers pour exhorter les Français à soutenir la croisade. Boëmond, prince d'Antioche, y assista. A la fin de 1006, Pascal se rendit lui-même en France. Il eut une conférence, à Florence, avec l'évêque de cette ville sur l'Antechrist. A Guastalla, il convoqua un synode pour décider du sort des évêques et des prêtres consacrés durant le schisme. Les députés d'Henri V y assistèrent et présentèrent au pape les vœux et les prières de l'empereur. On pensait que le pape, en quittant Guastalla, prendrait la route d'Allemagne. A Parme, il sacra l'évêque Bernard; puis il traversa la Bourgogne pour se rendre en France, parce que les dispositions d'Henri V, et des Allemands en général, lui paraissaient peu rassurantes. Il passa les fêtes de Noël (1106) à Cluny. L'année suivante, il fit la dédicace de plusieurs églises de France. Il eut une entrevue avec Philippe Ier et son fils Louis, à Saint-Denis. Les deux princes témoignèrent leur respect au souverain pontife, qui les entretint des affaires religieuses et les exhorta à demeurer fidèles à l'Eglise et à la protéger. Bientôt parurent des députés de Henri V, qui réclamèrent pour l'empereur le droit d'investir les évêques par la crosse et l'anneau. Le pape célébra la fête de Pâques à Chartres, auprès de l'évêque Yves. Vers l'Ascension, 23 mai, le pape présida à Troyes un concile, où comparurent de nouveau des députés de Henri V. On y débattit la nécessité de soutenir les croisades et d'établir la trêve de Dieu.

» Le pape retourna en Italie durant l'automne. En 1108, il célébra un synode à Bénévent pour interdire l'investiture par les laïques. En 1110, il présida, à Saint-Jean de Latran, un concile qui s'occupa de la même matière. Vers la fin de cette année, Henri V descendit en Italie. Le reste des années du règne de Pascal s'écoulèrent dans cette lutte avec Henri V, sans qu'il en pût voir la fin.

» Il mourut le 21 janvier 1118. »

Le Noir.

PASCAL (Blaise) *Théol. hist. biog. et bibliog.* — Cet homme, d'un génie profond et d'un immense talent, mais que, contrairement au jugement de beaucoup, nous ne saurions qualifier de philosophe, naquit à Clermont en 1623. A l'âge de douze ans, il découvrit, sans aucun secours étranger, jusqu'à la 32e proposition de la géométrie d'Euclide. Avant l'âge de 24 ans, il avait imaginé son ingénieuse machine arithmétique envoyée à la reine Christine de Suède, et avait publié son traité des sections coniques, ses

deux traités sur l'équilibre des liquides et sur la pesanteur de l'air, et sa solution du problème des cycloïdes. Les écrits des jansénistes firent sur lui une grande impression, et les solitaires de Port-Royal, sans réussir à le faire entrer dans leur société, trouvèrent en lui le plus fort et le plus habile de leurs défenseurs. Devenu riche par la mort de son père, en 1653, il se livra d'abord à quelques distractions permises, mais revint bientôt à une vie plus austère, prit pour ses directeurs les principaux jansénistes, s'établit dans une maison qui dépendait de Port-Royal, et s'y voua au travail, à la méditation, à la prière et aux austérités. Ce fut alors que la querelle d'Arnauld et des jésuites s'étant rallumée, Pascal publia, pour soutenir Arnauld, ses fameuses *Provinciales*, pamphlet le plus spirituel, le plus mordant et le plus adroit qui ait jamais été composé; elles sont intitulées : *Provinciales* ou *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites, sur la morale et la politique de ces Pères.* Il y en a 18 de complètes, la 19e n'est qu'un fragment, et la 20e est de Lemaître, avocat au parlement de Paris. Il est difficile de se figurer qu'un esprit comme Pascal ait pu être toujours de bonne foi, en forçant ainsi la satire à s'excrimer souvent contre le bon sens, par exemple, quand il s'attaque si fort au probabilisme ; et l'on est bien tenté, dans ces cas, de l'appeler avec Châteaubriand « un calomniateur de génie. » Cependant sa vie, si radicalement pieuse, si scrupuleuse même, paraît incompatible avec un manque de sincérité aussi grave ; et, à sa mort, qui arriva à Paris en 1663, à son âge de 39 ans, interrogé si sa conscience ne lui reprochait pas quelque chose au sujet de la publication de ces lettres, il répondit, comme il l'avait toujours fait, que s'il avait à les refaire, il les ferait encore plus vives, qu'il éta parfaitement tranquille à ce sujet, au moment de paraître devant Dieu, et qu'il n'avait jamais conçu de passion personnelle contre la compagnie de Jésus.

C'est précisément cette bonne foi dans le soutien d'une si mauvaise cause (V. Patuzzi), aussi bien que la manière étrange de philosopher de ce grand génie, qui nous empêchent de trouver en lui un philosophe. Si d'un côté on lit dans ses *Pensées* des réflexions d'une rectitude puissante comme celle-ci : « les premiers principes ne peuvent se démontrer..... mais, comme la cause qui les rend incapables de démonstration n'est pas leur obscurité, mais au contraire leur extrême évidence, ce manque de preuve n'est point un défaut, mais plutôt une perfection. » (Part. I); d'un autre côté, on trouve chez lui tant de passages qui portent le cachet d'un scepticisme fondamental qui ne cherche son remède que dans une foi nue, fondée même sur une espèce de calcul des probabilités comme celui dont il fut l'inventeur, avec Fermat, en mathématiques, que nous ne pouvons voir dans cette âme qu'un abîme d'obscurités, négatif de toute philosophie. Etait-ce cet abîme qu'il lui semblait voir s'ouvrir à ses côtés durant ses quatre dernières années ?...

Pascal se prononça formellement contre la signature du formulaire et contre l'infaillibilité du pape en matière de foi et de morale.

Ses *Provinciales* furent tellement écrasantes par l'esprit, le style et tout ce qui constitue la supériorité littéraire, qu'elles restèrent sans réponse, et que celles qui leur furent faites plus tard furent plus nuisibles qu'utiles à leur cause vis-à-vis du public, quoique cette cause eût la raison pour elle.

Nous avons nommé le dernier ouvrage de Pascal, celui de ses *Pensées sur la religion et sur quelques autres sujets.* Tout le monde sait que ce ne sont que des fragments ou notes jetées sur de petits morceaux de papier attachés les uns aux autres par un fil ou réunis en paquets, qui devaient lui servir de matériaux pour un grand ouvrage dont il avait conçu le plan, et pour la réalisation duquel il demandait dix années de santé et de travail, que que la providence ne lui accorda point.

Les premières éditions de ses *Pensées*, par Nicole et le duc de Roannes, ne furent pas fidèles ; celles de Condorcet et de Voltaire ne le furent

pas davantage : mais la dernière, par M. Prosper Feugère, sous l'inspiration de M. Cousin, a rétabli la fidélité. Elle porte ce titre : *Pensées, fragments, et lettres de Blaise Pascal, publiées pour la première fois conformément aux manuscrits originaux, en grande partie inédits,* 2 vol. in-8°, Paris, 1844.

Le Noir.

PASCHASE RADBERT ou RATBERT, moine et abbé de Corbie, mort l'an 865, a été l'un des plus savants et des meilleurs écrivains de son siècle. Il possédait très-bien les langues grecque et hébraïque, chose assez rare dans ce temps-là, et il avait beaucoup lu les Pères. Il écrivit contre les erreurs de Félix d'Urgel, de Claude de Turin et de Gotescalc, mais surtout contre Jean Scot Erigène, qui niait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Son traité *du Corps et du Sang de Jésus-Christ* est devenu célèbre dans les disputes du seizième et du dix-septième siècles, entre les catholiques et les protestants. Il l'écrivit, à ce que l'on croit, l'an 831, et, après l'avoir retouché, l'an 845, il l'adressa au roi Charles le Chauve.

Il paraît que dans ce temps-là il y avait dans les Gaules plusieurs personnes qui entendaient assez mal le dogme de la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et que le livre de *Paschase* Radbert causa quelques disputes. Charles le Chauve, pour savoir ce qu'il devait en penser, chargea Ratramne, autre moine de Corbie, et qui fut depuis abbé d'Orbais, de lui en écrire son sentiment ; c'est ce que fit Ratramne dans un ouvrage intitulé *du Corps et du Sang du Seigneur.* Quand on se donne la peine de le lire, on voit qu'au lieu d'éclaircir la question, Ratramne ne fit que l'embrouiller davantage. D'un côté, il se sert des expressions les plus fortes pour établir que l'eucharistie est véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ ; de l'autre, il semble n'y admettre qu'un changement mystique et une manducation qui se fait seule[illegible] la foi. Ainsi, selon lui, quoique le fidèle ne mange et ne boive réellement et substantiellement que du pain et du vin, il reçoit cependant le corps et le sang de Jésus-Christ : expression très-abusive, puisqu'elle signifie seulement que le fidèle reçoit la vertu ou l'efficacité du corps et du sang de Jésus-Christ, ou qu'il ressent les mêmes effets que s'il recevait la substance même de ce corps et de ce sang divins. Il est absurde de dire qu'un changement qui s'opère dans le fidèle seulement, se fait *dans l'eucharistie.*

Aussi Mosheim convient que *Paschase* Radbert et son adversaire semblent se contredire dans plusieurs endroits et ne pas s'entendre eux-mêmes, et qu'ils s'énoncent d'une manière très-ambiguë. Pour nous, il nous paraît que *Paschase* est plus clair et plus précis que Ratramne, qu'il ne tombe point dans la même logomachie et les mêmes contradictions. Quand ils seraient aussi peu exacts l'un que l'autre, et que tous les théologiens de ce siècle seraient tombés dans le même défaut, comme le prétend Mesheim, il serait encore ridicule d'en conclure, comme il fait, qu'au neuvième siècle, il n'y avait encore dans l'Eglise aucune opinion fixe ou universellement reçue touchant la manière dont le corps de Jésus-Christ est présent dans l'eucharistie.

L'Eglise n'avait pas attendu jusqu'au neuvième siècle pour savoir ce qu'elle devait croire touchant un mystère qui s'opère tous les jours, et qui fait la plus essentielle partie de son culte. Sa croyance était fixée par les paroles de l'Ecriture sainte prises dans leur sens naturel, par la manière dont les Pères les avaient entendues, par les prières de la liturgie, par les cérémonies qui les accompagnent. Lorsque *Paschase* Radbert l'exposa dans les mêmes termes que les anciens docteurs de l'Eglise, s'il se trouva des contradicteurs, cela prouve qu'ils étaient fort mal instruits, et que cet écrivain en savait plus qu'eux ; il ne s'en suit rien de plus.

Mais les protestants, charmés de trouver au neuvième siècle quelques écrivains qui parlaient à peu près comme eux et qui avaient comme eux l'art d'embrouiller la question, en ont fait grand bruit. Ils ont élevé jusqu'aux nues le mérite du moine Ra-

tramne, pour déprimer d'autant celui de *Paschase* Radbert; ils ont insisté sur ce que le premier écrivait par ordre de Charles-le-Chauve, comme si cet ordre du roi avait donné à ce moine une mission surnaturelle pour exposer la croyance catholique; ils ont représenté *Paschase* comme un novateur, comme un téméraire, un fanatique, dont malheureusement la doctrine a pris racine à la faveur des ténèbres du dixième siècle et des suivants, comme si le neuvième avait été beaucoup plus lumineux, et comme si *Paschase*, avec moins de mérite, avait pu avoir plus d'autorité et plus d'empire sur les esprits que son adversaire, dont on veut cependant faire un grand homme; comme si enfin un moine des Gaules avait pu subjuguer les esprits en Angleterre, en Espagne, en Italie, dans la Grèce et dans l'Asie entière, faire adopter ses idées par les jacobites et les nestoriens, séparés de l'Eglise romaine depuis trois cents ans. Voilà les chimères que les protestants ne rougissent point de soutenir avec toute la gravité et le sang-froid possible.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Ratramne a été l'oracle sur la parole duquel l'église anglicane a formé sa croyance. Un auteur anglais a fait une dissertation dans laquelle il fait voir que le verbiage de ce moine a été copié mot à mot dans la profession de foi de l'Eglise anglicane touchant l'eucharistie. *Voyez* le livre intitulé : *Ratramne* ou *Bertram, prêtre; du Corps et du Sang du Seigneur, etc.*, Amsterdam 1717. Sublime découverte, d'avoir trouvé dans un moine du neuvième siècle l'organe que Dieu avait préparé pour endoctriner les réformateurs du seizième! Il nous paraît que les théologiens catholiques pouvaient se dispenser de contester aux protestants cette autorité irréfragable, et qu'on peut la leur abandonner sans aucun regret.

Le père Sirmond fit imprimer en 1618 les ouvrages de *Paschase* Radbert, mais cette édition n'est pas complète; il s'en est trouvé d'autres en manuscrit depuis ce temps-là. *Voy. Vies des Pères et des Martyrs*, etc., tom. 3, pag. 674. BERGIER.

PASCHASE RADBERT (ouvrages de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ces ouvrages sont :

Un livre *de Corpore et Sanguine Domini,* que l'auteur envoya à Charles le Chauve. Cet ouvrage, qui est le plus important de tous ceux de Paschase, prit une grande valeur durant la discussion suscitée par Bérenger sur l'Eucharistie, et plus encore au moment des controverses relatives à la cène, au seizième siècle; une *Lettre* adressée à Frudegard, sur le même sujet, et que Paschase écrivit dans un âge très-avancé; douze livres de *Commentaires sur saint Matthieu*, où, à propos du chapitre 26 de l'Evangile, il combat les opinions hérétiques de Scot Erigène; *vita SS. Adalhardi et Walæ; Passio Ruffini et Valerii, mart.*; trois livres *Expos. in Psalm.* 44.; cinq livres *in Threnos*; trois livres *de Filde, spe et caritate;* enfin d'Achery lui attribue deux livres *de Partu Virginis,* qui sont considérés comme provenant d'Ildephonse de Tolède.

LE NOIR.

PASSAGERS, ou plutôt PASSACIENS et PASSAGINIENS, nom qui signifie *tout saints.* C'est le nom que quelques auteurs ont donné à certains hérétiques qui parurent dans la Lombardie au douzième siècle; ils furent condamnés avec les vaudois dans le concile de Vérone sous le pape Lucius III, l'an 1184, auquel assista l'empereur Frédéric. Ils pratiquaient la circoncision et soutenaient la nécessité des rites judaïques, à l'exception des sacrifices; c'est pourquoi on leur donna na aussi le nom de *circoncis.* Ils niaient le mystère de la sainte Trinité et prétendaient que Jésus-Christ était une pure créature.

On vit dans le concile de Vérone les deux puissances se réunir pour l'extirpation des hérésies. On y entrevoit aussi l'origine de l'inquisition, en ce que le pape ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par des commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant le bruit public et les dénonciations particulières. Il distingue les degrés de *suspects*, de *convaincus*, de *pénitents* et de *relaps*, suivant lesquels les peines sont diffé-

rentes; et après que l'Eglise a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer contre eux les châtiments temporels. On voulait réprimer la fureur des hérétiques de ce temps-là, et empêcher les cruautés qu'ils exerçaient contre les ecclésiastiques. Ce ne sont donc pas leurs opinions ni leurs erreurs que l'on punissait par des supplices, mais leurs crimes et leurs excès contre l'ordre public. BERGIER.

PASSALORYNCHITES, ou **PETTALORYNCITES**. *Voyez* MONTANISTES.

PASSIBLE, capable de souffrir; *impassible* est le contraire. Les plus anciens hérétiques, les valentiniens, les gnostiques, les sectateurs de Cerdon et Marcion, ne purent se persuader que le Fils de Dieu se fût revêtu d'une chair *passible* et qu'il eût réellement souffert. Les uns distinguèrent Jésus d'avec le Fils de Dieu ; ils dirent que le Christ, Fils de Dieu, était descendu en Jésus au moment de son baptême, mais qu'il s'en était retiré au moment de sa passion ; les autres prétendirent que le Fils de Dieu n'avait été revêtu que d'une chair apparente, n'avait souffert, n était mort et ressuscité qu'en apparence.

L'apôtre saint Jean, dans ses lettres, a condamné les uns et les autres; il dit, *I Joan.*, c. 1, ỳ. 1 : « Nous vous annon- » çons ce que nous avons vu, entendu » et touché de nos mains, concernant » le Verbe de vie ; » ce n'était donc pas de simples apparences ; c. 2, ỳ. 22 : « Celui qui nie que Jésus-Christ soit le » Christ, est un imposteur ; » c. 3, ỳ. 16 : « Nous connaissons l'amour que » Dieu nous porte, en ce qu'il a donné » sa vie pour nous ; » Jésus et le Fils de Dieu ne sont donc pas deux personnes différentes : c. 4, ỳ. 2, « Tout » esprit qui confesse que Jésus-Christ » est venu en chair, est de Dieu ; qui- » conque divise Jésus, ne vient pas de » Dieu, c'est un antéchrist. »

Les Pères de l'Eglise, surtout saint Irénée et Tertullien, ont réfuté ces hérétiques; ils ont fait voir que si le Fils de Dieu n'avait pas réellement souffert, il ne serait pas notre rédempteur ni notre modèle ; il nous aurait donné un très-mauvais exemple, en voulant paraître ce qu'il n'était pas et en faisant semblant de souffrir ce qu'il ne souffrait pas ; nous ne serions pas obligés d'avoir pour lui aucune reconnaissance, et toutes les prédictions des prophètes touchant les souffrances du Fils de Dieu seraient fausses. Quant à ce que disaient ces hérétiques, qu'il est indigne de Dieu de souffrir, d'être couvert d'opprobres, de mourir sur une croix, Tertullien leur répond que rien n'est plus digne de Dieu que de sauver ses créatures et que de leur inspirer l'amour, la reconnaissance, le courage dans les peines de cette vie, par l'excès même de ce qu'il a souffert pour elles.

Mais la tournure que prenaient ces raisonneurs pour soutenir leur système, démontre qu'ils n'osaient pas contredire le témoignage des apôtres ni contester les faits rapportés par les évangélistes. Dès que le Fils de Dieu avait paru naître et vivre comme les autres hommes, endurer la faim, la soif, la lassitude, les outrages et le supplice de la croix ; qu'il avait paru mourir à la vue des Juifs, et ensuite avait reparu ressuscité et vivant comme auparavant, il s'ensuivait que les apôtres n'étaient point des imposteurs, en publiant tous ces faits ; qu'ils ne disaient que ce qu'ils avaient vu, entendu et touché de leurs mains. Ce témoignage était donc irrécusable. Cependant ces premiers hérétiques étaient à la source des faits, puisqu'ils étaient contemporains des apôtres, et en étaient connus. Il n'y avait donc alors, dans la Judée ni ailleurs, aucun témoin ni aucune preuve de la fausseté des faits que les apôtres publiaient ; il fallait donc que ces faits fussent inattaquables et poussés au plus haut degré de notoriété. C'est une réflexion que nous avons déjà faite plus d'une fois, et à laquelle les incrédules n'ont jamais eu rien à répondre. Quelques-uns d'entre eux ont objecté froidement que, selon plusieurs anciens hérétiques, Jésus-Christ n'est pas mort. Dans ce peu de paroles, il y a seulement deux supercheries : 1° ceux d'entre ces hérétiques qui ont distingué Jésus d'avec le Fils

de Dieu, n'ont pas nié que Jésus ne fût mort; 2° ceux qui ne distinguaient pas, convenaient que Jésus, Fils de Dieu, était mort, du moins en apparence, et de manière à persuader à tous les hommes qu'il était véritablement mort. Qui avait révélé à ces hérétiques que tout cela n'était que des apparences? Mais les incrédules d'aujourd'ui ne sont pas de meilleure foi que ceux des premiers siècles.

BERGIER.

PASSION DE JÉSUS-CHRIST. Ce sont les souffrances que ce divin Sauveur a endurées depuis la dernière cène qu'il fit avec ses disciples jusqu'au moment de sa mort, par conséquent pendant un espace d'environ vingt-quatre heures.

« Nous prêchons, dit sait Paul, Jésus » crucifié, scandale pour les Juifs, folie » selon les gentils, mais aux yeux des » élus ou des fidèles, soit juifs, soit » gentils, prodige de la puissance et » de la sagesse de Dieu, » *I. Cor.*, c. 1, ỷ. 23. On sait que cette réflexion de saint Paul a été développée d'une manière sublime dans un sermon de Bourdaloue sur la *passion* du Sauveur. En effet, les Juifs n'ont pas pu se persuader qu'un homme qui s'est laissé prendre, tourmenter et crucifier par eux, fût le Messie; cependant cet événement leur avait été annoncé par leurs prophètes. Celse, Julien, Porphyre et les autres philosophes païens ont reproché aux chrétiens, comme un trait de folie, d'attribuer la divinité à un juif puni du dernier supplice; après dix-sept siècles ce sarcasme est encore renouvelé par les incrédules.

Nous répondons à tous que l'ignominie de la mort du Sauveur a été pleinement réparée par sa résurrection, par son ascension glorieuse, par le culte qui lui est rendu d'un bout du l'univers à l'autre; que ses souffrances étaient nécessaires pour confirmer les autres signes de sa mission : il fallait que ce divin législateur prouvât par son exemple la sainteté et la sagesse des leçons de patience, d'humilité, de soumission à Dieu, de courage, qu'il avait données: ses disciples, destinés au martyre, avaient besoin d'un modèle: il n'était par moins nécessaire au genre humain tout entier, destiné à souffrir : après avoir enseigné aux hommes comment ils doivent vivre, il restait encore à leur apprendre la manière dont il faut mourir. Jésus-Christ l'a fait; et nous soutenons qu'il n'a jamais paru plus grand que pendant sa *passion.*

Il l'avait prédite plus d'une fois; il en avait désigné le moment; il avait déclaré d'avance les circonstances et le genre de son supplice; il voulut encore représenter sa mort par une auguste cérémonie, en conserver le souvenir par un sacrifice qui en renferme l'image et la réalité. Il pouvait se dérober à la fureur de ses ennemis, il les attend; après avoir médité sur la suite des outrages et des tourments qui l'attendent, il se soumet à son Père, marche d'un pas ferme vers les soldats, se fait connaître à eux, leur commande de laisser aller ses disciples, et opère un miracle pour montrer ce qu'il est et ce qu'il peut.

Présenté à ses juges, il leur répond avec modestie et avec fermeté; il leur déclare qu'il est le *Christ Fils de Dieu :* ce fut l'unique cause de sa condamnation. Livré aux soldats, il souffre les insultes et les outrages dans le silence, sans faiblesse et sans ostentation; il ne dit rien pour fléchir le magistrat romain qui devait décider de son sort; il ne fait rien pour contenter la curiosité d'un roi vicieux et d'une cour impie. En marchant au Calvaire, il prédit la punition de ses ennemis avec les expressions de la pitié. Attaché à la croix, il demande grâce pour ses bourreaux, il promet le bonheur éternel à un criminel repentant. Après trois heures de souffrances cruelles, il dit d'une voix forte et qui étonne les assistants : *Tout est consommé*; il recommande sa mère à son disciple, et son âme à son Père; il rend le dernier soupir. Sans avoir besoin des prodigues de terreur qui se firent pour lors, nous disons hardiment comme l'officier romain qui en fut témoin, *cet homme était véritablement le Fils de Dieu,* Matth., c. 27, ỷ. 54. Aucun des événements qui arrivèrent ensuite ne peut plus nous étonner.

Tel est le récit qui a été fait par

quatre de ses disciples, que l'on nous peint comme des ignorants. S'il n'est pas fidèle, qui leur a suggéré une peinture aussi sublime d'un Dieu mourant pour le salut des hommes?

Mais elle avait été tracée longtemps auparavant. Isaïe, sept cents ans avant l'événement; David, encore plus ancien de trois siècles, avaient peint le Messie souffrant sous les mêmes traits que les évangélistes. Jésus-Christ sur la croix prononça les premières paroles du psaume 21, et s'en fit l'application : ce psaume entier renferme plusieurs traits frappants.

ỳ. 2 : « Mon Dieu, mon Dieu, à quoi » vous m'avez délaissé! (à quels tour» ments vous m'avez abandonné!) » Malgré mes cris, le moment de ma » délivrance est encore loin de moi.... » ỳ. 5, nos pères ont espéré en vous, » et vous les avez délivrés; ils vous » ont invoqué, et vous les avez sau» vés.... ỳ. 7, pour moi, je suis un » ver de terre plutôt qu'un homme; » je suis l'opprobre de mes semblables » et le rebut du peuple.... ỳ. 8, ceux » qui voient mon état m'insultent et » m'outragent...ỳ. 9, ils disent, puis» qu'il a espéré au Seigneur, que le » Seigneur le délivre et le sauve s'il » l'aime véritablement.... ỳ. 12, ne » vous éloignez pas de moi, puisque » personne ne m'assiste.... ỳ. 17, » mes ennemis, comme des animaux » en fureur, m'ont environné, et se » sont réunis contre moi; ils ont percé » mes mains et mes pieds.... ỳ. 18, » ils ont compté tous mes os; ils » m'ont considéré avec une joie cruel» le.... ỳ. 19, ils ont partagé entre eux » mes habits, et ils ont jeté le sort » sur ma robe.... ỳ. 26, vous serez » cependant le sujet de mes louanges, » et je vous rendrai mes vœux dans » la nombreuse assemblée de ceux qui » vous craignent.... ỳ. 28, toutes les » nations de la terre se tourneront » vers vous, et viendront vous adorer; » vous serez leur roi et leur Seigneur... » ỳ. 31, et ma prostérité vous servira; » cette race nouvelle vous appartien» dra, et il sera dit que c'est le Sei» gneur qui l'a formée. »

Ceux qui entendent l'hébreu ne blâmeront point la manière dont nous traduisons le ỳ. 2; il nous paraît que, dans la bouche de David, ni dans celle de Jésus-Christ, ce n'était point une interrogation ni un reproche qu'ils faisaient à Dieu, mais une simple exclamation sur la rigueur des tourments qu'ils souffraient. On sait que les juifs, pour détourner le sens du ỳ. 17, ont changé une lettre dans l'hébreu, et qu'en mettant *cari* pour *caru*, au lieu de dire, *ils ont percé mes mains et mes pieds*, ils lisent, *comme un lion mes mains et mes pieds*, ce qui ne fait aucun sens, et contredit la version des Septante. Jamais David n'a pu dire de lui-même que ses ennemis avaient compté ses os, avaient partagé ses vêtements, et avaient jeté le sort sur sa robe; mais les soldats accomplirent cette prophétie à l'égard de Jésus-Christ. *Matth.*, c. 27, ỳ. 35; *Joan.*, c. 19, ỳ. 24. La prédiction de la conversion des nations par le ministère du Messie s'est vérifiée d'une manière encore plus éclatante.

Celle que fait Isaïe mérite d'être rapportee tout entière; elle ressemble plutôt à une histoire qu'à une prophéties.

Chap. 52, Isaïe, après avoir prédit aux Juifs leur délivrance de la captivité de Babylone, dit, ỳ. 13, « Mon serviteur » aura le don de sagesse, il s'élèvera, » il prospérera, il sera grand. ỳ. 14, » de même que plusieurs ont été frap» pés d'étonnement sur votre sort, » ainsi il sera ignoble et défiguré à » la vue des hommes. 15, il purifiera » plusieurs nations, les grands de la » terre se tairont devant lui, parce » qu'ils ont vu celui qui ne leur avait » point été annoncé; il a paru aux » yeux de ceux qui n'en avaient pas » entendu parler. »

Chap. 53, ỳ. 1 : « Qui croira ce que » nous annonçons? A qui le bras du » Seigneur s'est-il fait connaître? 2. » Il croîtra comme un faible rejeton » qui sort d'une terre aride; il n'a ni » éclat ni beauté; nous l'avons vu, à » peine pouvait-on l'envisager. 3. Il » est méprisé, le dernier des hommes, » l'homme de douleurs; il éprouve » l'infirmité, il cache son visage; nous » n'avons pas osé le regarder. 4. Il a » vraiment souffert nos maux, il a » supporté nos douleurs; nous l'avons » pris pour un lépreux, pour un

» homme frappé de Dieu et humilié.
» 5. Mais il est blessé par nos iniquités,
» il est meurtri par nos crimes, le
» châtiment qui doit nous donner la
» paix est tombé sur lui, nous sommes
» guéris par ses blessures. 6. Nous
» nous sommes égarés tous comme
» un troupeau errant, chacun s'est
» écarté de son côté, le Seigneur a
» rassemblé sur lui l'iniquité de nous
» tous. 7. Il a été opprimé et affligé,
» il n'a point ouvert la bouche, il est
» conduit à la mort comme une vic-
» time, il se tait comme un agneau
» dont dont on enlève la toison. 8. Il
» a été délivré des liens et de l'arrêt
» qui le condamne ; qui pourra révé-
» ler son origine ? Il a été retranché
» de la terre des vivants ; il est frappé
» pour les péchés de mon peuple. 9.
» Sa mort sera parmi les impies, et
» son tombeau parmi les riches,
» parce qu'il n'a point commis d'ini-
» quité, et que le mensonge n'est
» point sorti de sa bouche. 10. Dieu
» a voulu le frapper et l'accabler. S'il
» donne sa vie pour victime du péché,
» il vivra ; il aura une postérité nom-
» breuse, il accomplira les desseins
» du Seigneur. 11. Parce qu'il a souf-
» fort, il reverra la lumière et sera
» rassasié de bonheur. Mon serviteur,
» juste lui-même, donnera aux autres
» le justice par sa sagesse, et il sup-
» portera leurs iniquités. 12. Voilà
» pourquoi je lui donnerai un par-
» tage parmi les grands de la terre ;
» il enlèvera les dépouilles des ravis-
» seurs, parce qu'il s'est livré à mort,
» qu'il a été mis au nombre des scé-
» lérats, qu'il a porté les péchés de
» la multitude, et qu'il a prié pour
» les pécheurs. »

Chap. 54, ỳ. 1 : « Femme stérile qui
» n'enfantez pas, chantez un cantique
» de louange, réjouissez-vous de votre
» fécondité future..... ỳ. 5. Le Saint
» d'Israël qui vous rachète sera re-
» connu Dieu de toute la terre, etc. »

Il y a une conformité frappante entre cette prophétie et le psaume 21 ; dans l'un et dans l'autre, nous voyons un juste réduit au comble de l'humiliation et de la douleur, qui souffre avec patience et confiance en Dieu, qui est ensuite comblé de gloire, et qui procure à Dieu un nouveau peuple formé de toutes les nations. Mais ce qu'ajoute Isaïe, que Dieu a mis sur ce juste l'iniquité de nous tous ; qu'il est blessé par nos iniquités, meurtri par nos crimes, et que nous sommes guéris par ses blessures ; qu'il est frappé pour les péchés du peuple, qu'il a porté les iniquités de la multitude, etc., désigne trop clairement le Sauveur des hommes, pour qu'on puisse le méconnaître. Il n'est donc pas étonnant que les apôtres et les évangélistes aient appliqué ces traits à Jésus-Christ ; les anciens docteurs juifs en ont fait de même l'application au Messie ; ceux d'aujourd'hui, qui prétendent qu'il n'est point question là d'un homme, mais du peuple juif, et qui soutiennent que Dieu les punit actuellement des péchés des autres nations, blasphèment contre la justice divine, font violence à tous les termes, et contredisent la tradition constante de leurs docteurs.

On ne doit pas être surpris non plus de ce que les apôtres présentant d'une main David et Isaïe, de l'autre la narration des évangélistes, appuyée par la notoriété des faits, ont converti tous ceux d'entre les juifs et les gentils qui ont voulu y faire attention, et qui ont cherché la vérité de bonne foi. Il y aurait même lieu de s'étonner de ce qu'un si grand nombre sont demeurés dans l'incrédulité, si les exemples que nous en avons sous les yeux ne nous faisaient voir jusqu'où peuvent aller l'opiniâtreté et la démence des hommes, lorsqu'ils ont bien résolu de ne rien croire.

Jamais nos raisonneurs incrédules ne se sont donné la peine de considérer attentivement les traits de conformité qu'il y a entre les prophéties et les circonstances de la *passion* du Sauveur ; ils se sont contentés d'extraire les commentaires absurdes des juifs, sans s'embarrasser du ridicule dont ils se couvraient en suivant les leçons de pareils maîtres.

Pour affaiblir l'impression que doit faire sur tout homme sensé l'histoire de la *passion* tracée par les évangélistes, ils se sont attachés à travestir quelques circonstances, à relever quelques faits minutieux, à chercher de prétendues contradictions entre les

diverses narrations de ces quatre écrivains. S'ils avaient voulu seulement ouvrir une *Concorde des Evangiles*, ils auraient vu l'inutilité de leur travail.

Ils ont insisté sur l'agonie de Jésus-Christ au jardin des Olives, ils ont dit qu'en cette occasion le Messie avait montré une faiblesse indigne d'un homme courageux. Mais nous soutenons qu'il y a plus de courage et de vertu à se présenter aux souffrances avec pleine connaissance, après y avoir réfléchi et en surmontant la répugnance de la nature, qu'à y courir en s'étourdissant soi-même et en affectant de les braver. Il ne tenait qu'à Jésus-Christ de déconcerter toutes les mesures des Juifs, et de se tirer de leurs mains, comme il l'avait fait plus d'une fois. Si, au lieu d'aller au jardin des Olives, selon sa coutume, il était allé à Béthanie ou ailleurs, les Juifs n'auraient pas pu le trouver; et, s'il était allé prêcher chez les gentils, ses miracles lui eussent bientôt formé un parti capable de faire trembler les Juifs.

Les censeurs de l'Evangile disent que Jésus parla peu respectueusement au grand-prêtre Caïphe; qu'il ne déclara pas nettement sa divinité; que, frappé sur une joue, il ne tendit pas l'autre, comme il l'avait ordonné. Il suffit cependant de lire le texte des évangélistes pour voir que la réponse de Jésus-Christ à Caïphe n'avait rien du tout de contraire au respect; que c'était une déclaration formelle de sa divinité; que le conseil des Juifs l'envisagea ainsi, puisque ce fut pour cela même qu'il condamna à la mort Jésus-Christ comme blasphémateur. Ce n'était pas là le lieu de tendre l'autre joue pour recevoir un nouvel outrage, puisque c'était au tribunal même des magistrats juifs, dont le premier devoir était d'empêcher et de venger les outrages.

Ces mêmes critiques ajoutent: Comment Dieu a-t-il permis que Pilate, qui voulait sauver Jésus, ait été assez faible pour le condamner, quoique innocent? Nous répondons que Dieu l'a permis comme il permet tous les autres crimes qui se commettent dans le monde.

Ils prétendent que Jésus-Christ sur la croix se plaignit d'être abandonné de son Père; Calvin a osé dire que les premières paroles du psaume 21, que Jésus-Christ prononça pour lors, étaient l'expression du désespoir. Mais la manière dont nous avons traduit ces paroles à la lettre, démontre que ce n'était ni une plainte, ni un reproche, mais une exclamation sur la rigueur du tourment que souffrait le Sauveur. : *Mon Dieu, mon Dieu, à quoi vous m'avez délaissé, à quels tourments vous m'avez réservé!* Quel signe y a-t-il là d'impatience, de mécontentement ou de désespoir? D'ailleurs Jésus-Christ, en prononçant ces paroles, se faisait l'application de ce psaume; il faisait voir que ses douleurs étaient l'accomplissement de cette prophétie. Aussi, lorsque toutes les circonstances furent vérifiées, Jésus s'écria : *Tout est consommé.*

Mais nos adversaires soutiennent qu'il y a contradiction entre les évangélistes. Saint Marc dit que Jésus fut crucifié à la troisième heure, c'est-à-dire à neuf heures du matin; saint Jean écrit que ce fut à la sixième heure ou à midi. Selon saint Matthieu et saint Marc, les deux voleurs crucifiés avec Jésus lui insultaient; selon saint Luc, un seul injuria le Sauveur.

On n'a qu'à comparer le texte des évangélistes, la contradiction disparaîtra. Lorsque saint Marc dit, c. 15. ỳ. 25 : *Il était la troisième heure, et ils le crucifièrent,* on doit entendre, *et ils se disposèrent à le crucifier*. Les versets suivants témoignent qu'il se passa encore plusieurs choses avant que Jésus fût conduit au Calvaire, et fût attaché à la croix. Saint Jean écrit, c. 19, ỳ. 14 et 16, qu'*environ* la sixième heure Pilate dit aux Juifs, *voilà votre Roi, et qu'il le leur livra* pour être crucifié. Il n'était donc pas encore la sixième heure, elle était seulement commencée; or, elle conmmençait à neuf heures du matin.

Quant à ce qui regarde les voleurs, il s'ensuit seulement que la narration de Saint Luc est plus exacte que celle des deux premiers évangélistes; il rapporte la conversion du bon larron, de laquelle ils n'ont pas parlé.

Selon le jugement des incrédules,

il n'a pas pu arriver une éclipse au moment de la mort du Sauveur, les Juifs n'ont vu aucun des prodiges dont les évangélistes font mention, puisqu'ils ne se sont pas convertis.

Aussi les évangélistes ne parlent point d'une éclipse, mais de ténèbres qui couvrirent toute la Judée, et ces ténèbres purent être causées par un nuage épais. Saint Luc dit formellement que la multitude de ceux qui furent témoins de la mort de Jésus s'en retournèrent en frappant leur poitrine, signe de repentir et de conversion. Quant à l'endurcissement du grand nombre des Juifs, il ne nous surprend pas plus que celui des incrédules d'aujourd'hui.

Ils disent qu'il aurait été mieux que Dieu pardonnât le péché d'Adam, au lieu de le punir d'une manière si terrible dans la personne de son propre Fils; de notre côté, nous soutenons qu'il est mieux que Dieu l'ait ainsi puni, afin de donner aux hommes une idée de sa justice, de leur inspirer l'horreur du péché, et de les en préserver.

Quand les objections que nous venons d'examiner seraient plus solides, pourraient-elles obscurcir les traits de la divinité que Jésus-Christ a fait paraître sa *passion* et à sa mort, l'éclat avec lequel il a vérifié les prophéties, le triomphe de sa résurrection, le prodige du monde converti par la prédication d'un Dieu crucifié? Ce prodige subsiste depuis dix-sept cents ans, en dépit des efforts des incrédules de tous les siècles, et il subsistera autant que l'univers. Jésus-Christ avait dit: *Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi;* il a rempli sa parole, il accomplira de même celle qu'il a donnée d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles.

La meilleure manière de savoir si ces souffrances ont été inutiles, excessives, indignes de Dieu, est d'en juger par les effets; elles ont inspiré aux apôtres et aux premiers chrétiens le courage du martyre; elles soutiennent les âmes justes dans leurs peines, convertissent souvent les pécheurs, adoucissent pour tous les angoisses de la mort : c'est plus qu'il n'en faut pour les justifier.

Nos profonds raisonneurs ont osé les comparer aux souffrances que les païens attribuent à plusieurs de leurs dieux; c'est mal à propos, disent-ils, que les Pères de l'Eglise en ont fait le reproche aux païens, et ont voulu les en faire rougir, puisque ceux-ci étaient en droit de rétorquer l'argument.

Aussi l'ont-ils fait; Celse n'y a pas manqué, mais Origène n'a pas eu beaucoup de peine à lui répondre. Ce n'est pas de son plein gré que Saturne a été détrôné, mutilé et banni par son fils; que Jupiter a été combattu par les Titans; que Prométhée a été enchaîné au Caucase, etc. Toutes ces aventures, loin d'inspirer aux hommes l'amour de la vertu et l'honneur du crime, étaient des leçons très-scandaleuses; loin de procurer quelque avantage au genre humain, elles n'ont servi qu'à le pervertir. Nous avons fait voir qu'il en est tout autrement des souffrances du Sauveur. Il avait dit : *J'ai le pouvoir de donner ma vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre;* il l'a reprise en effet, en se ressuscitant par sa propre vertu; il a converti et sanctifié le monde par le mystère de la croix. Origène *contre Celse*, liv. 2, n. 34; liv. 7, n. 17, etc.

BERGIER.

PASSIONISTES (*Théol. hist. ordr. rel.*) — On appelle ainsi les *clercs déchaussés de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur*, congrégation qui a pour but principal de prêcher la pénitence par l'exemple et par la parole.

« Le fondateur des passionistes, dit M. P. Ch. de Saint-Aloyse, naquit en 1694 à Ovada, dans le diocèse d'Acqui (Piémont) (1). Ses prénoms étaient *Paul-François*. Il les changea en celui de *Paul de la Croix*, lorsqu'à l'âge de vingt-six ans, environ vers 1720, il se consacra à Dieu et reçut des mains de l'évêque d'Alexandrie une tunique noire pour son costume habituel, parce que la passion du Sauveur était sa méditation de prédilection. Un petit ermitage, près d'une église de cam-

(1) *Voir* la vie du fondateur par un de ses disciples, le P. Vincent Marco de Saint-Paul.

pagne, fut le point de départ de la mission entreprise par l'homme de Dieu dans les villages et les bourgs voisins. En 1725, à l'occasion du grand jubilé, Benoît XIII approuva l'institut des passionistes et autorisa la réunion de ses membres.

» En 1725, Paul de la Croix devint prêtre, et en 1737 il établit sa résidence fixe à Orbitello. L'institut comptait alors dix individus. Il obtint, en 1741, un nouveau bref d'approbation de Benoît XIV. A cette approbation succédèrent celles de Clément XIII et Clément XIV. Ce fut sous ce dernier pape, et du vivant du fondateur, que sa congrégation fut introduite à Rome. On lui concéda l'église des saints martyrs Jean et Paul, sur la colline Célienne et le couvent bâti tout auprès, et depuis lors le supérieur de la congrégation et le procurateur général y fixèrent leur résidence.

» Le bienheureux fondateur mourut en 1775, et à partir de ce moment sa société se répandit de plus en plus parmi le peuple. Sept ans après sa mort, on confia à sa congrégation la mission lontaine de Bulgarie et de Valachie.

» La congrégation s'établit plus tard à Ère, dans le diocèse de Tournay, en Belgique, et en 1842 l'Angleterre et la Nouvelle-Hollande furent comprises dans le cercle de son activité. En Angleterre, les passionistes fondèrent une résidence à Aston-Hale, dans le diocèse actuel de Birmingham ; deux nouvelles résidences s'y ajoutèrent depuis et formèrent la province d'Angleterre, dans laquelle le provincial, le P. Ignace Spencer, à la tête de 36 collègues de son ordre, est parvenu à convertir au catholicisme une foule d'habitants. Dans la Nouvelle-Hollande, d'après le rapport du P. *Pasciavioli* (1), il y a dans l'archevêché de Sidneyton 4 passionistes qui occupent et cultivent l'île de Demvich, dont l'étendue est environ de 15 milles anglais, 14 à 15 lieues.

» Il y a une trentaine d'années, les passionistes possédaient déjà en Italie 16 maisons, dont 11 dans les États du Pape, 3 en Toscane, 1 près d'Aquilée, dans le royaume de Nalpes. »

Le Noir.

(1) *Annales de la Propag. de la foi*, 1845.

PASSIONS HUMAINES. Nous appelons *passions* les inclinations ou les penchants de la nature, lorsqu'ils sont poussés à l'excès, parce que leurs mouvements ne sont pas volontaires; l'homme est purement passif lorsqu'il les éprouve, il n'est actif que quand il y consent ou qu'il les réprime.

Plusieurs philosophes modernes appliqués à prendre de travers la morale de l'Evangile, ont prétendu que c'est un projet insensé de vouloir étouffer ou déraciner les *passions;* que si l'homme n'en avait plus, il serait stupide; que celles qui forment le caractère particulier d'un homme sont incurables, et que le caractère ne change jamais. Quelques-uns ont poussé le scandale jusqu'à vouloir justifier toutes les *passions*, et à soutenir qu'il est aussi impossible à l'homme d'y résister que de s'abstenir d'avoir la fièvre. Ainsi, selon leur opinion, toutes les maximes de l'Evangile qui tendent à nous guérir de nos *passions* sont absurdes.

Cette morale philosophique, digne des étables d'Epicure, aurait fait frémir de colère les stoïciens qui regardaient les *passions* comme des maladies de l'âme, et dont toute l'étude avait pour objet de les réprimer; mais sans nous émouvoir, il faut montrer à nos philosophes qu'ils jouent sur un terme équivoque, et que leur morale est fausse.

Il est certain d'abord que nos penchants naturels ne sont nommés *passions* que quand ils sont poussés à l'excès. On n'accuse point un homme de la *passion* de la gourmandise, lorsqu'il ne boit et ne mange que selon le besoin; de la *passion* de l'avarice, lorsqu'il est seulement économe, et qu'il évite tout gain malhonnête; de la *passion* de la vengeance, lorsqu'il se contient dans les bornes d'une juste défense, etc.

Il n'est pas moins incontestable que ces mêmes penchants, qui contribuent à notre conservation quand ils sont modérés, tendent à notre destruction dès qu'ils sont excessifs. Un philosophe

moderne a observé que l'amour et la haine, la joie et la tristesse, les désirs violents et la peur, la colère et la volupté, altèrent la constitution du corps, et peuvent causer la mort lorsque ces *passions* sont portées à l'excès : il le démontre par la théorie des effets physiques que ces différentes affections produisent sur les organes du corps. Il ne peut donc pas nous être permis de nous y livrer, beaucoup moins de les fortifier et de les augmenter par l'habitude d'en suivre les mouvements; lorsque nous le faisons, nous agissons contre notre propre nature.

Enfin, nous savons par notre propre expérience et par celle d'autrui, qu'il dépend de nous de modérer nos penchants, de les réprimer, de les affaiblir par des actes contraires. Lorsque nous y avons réussi, notre conscience nous applaudit; c'est dans cette victoire même que consiste la *vertu* ou la force de l'âme; lorsque nous y avons succombé, nous sommes punis par les remords. L'empire sur les *passions* est sans doute plus difficile à certaines personnes qu'à d'autres; mais il n'est aucun homme à qui la résistance soit absolument impossible.

Quand il serait vrai que nous ne pouvons pas changer entièrement notre caractère, il ne s'ensuivrait pas encore que nous ne pouvons pas vaincre nos *passions*. Autre chose est de n'en pas sentir les mouvements, et autre chose d'y succomber et de les suivre. Qu'importe qu'un homme soit né avec un penchant violent à la colère, si, à force de se réprimer, il est venu à bout de ne plus s'y livrer ? Il en résulte seulement que la douceur et la patience sont des vertus plus difficiles et plus méritoires pour lui que pour un autre; s'il est obligé de soutenir ce combat pendant toute sa vie, il en sera d'autant plus digne d'éloges et de récompense. Lorsque la loi de Dieu nous défend les désirs déréglés, elle entend les désirs volontaires et réfléchis, et non ceux qui sont indélibérés et involontaires, puisqu'ils ne dépendent pas de nous; elle s'explique assez en disant, *ne suivez point vos convoitises*. Eccli., c. 18, ỳ. 30 : « Que le péché » ne règne point dans votre corps » mortel, de manière que vous obéis- » siez à ses convoitises, » *Rom.*, c. 6, ỳ. 12.

Jésus-Christ, qui connaissait mieux la nature humaine que les philosophes, nous a prescrit la seule vraie méthode de guérir les *passions*, en nous commandant les actes de vertus qui y sont opposés. Ainsi il nous ordonne de vaincre l'avarice en faisant des aumônes, l'orgueil en recherchant les humiliations, l'ambition en nous mettant à la dernière place, la volupté en mortifiant nos sens, la colère en faisant du bien à nos ennemis, la gourmandise par le jeûne, la paresse par le travail, etc.

Les maximes des stoïciens, touchant la nécessité de vaincre les *passions*, étaient pompeuses et sublimes, mais cette morale avait des défauts essentiels: 1° elle ne portait sur rien: le stoïcisme n'opposait aux *passions* point d'autre contrepoids que l'orgueil ou la vaine satisfaction de se croire sage : faible barrière, bien peu capable d'arrêter la fougue d'une *passion* violente. Jésus-Christ nous donne des motifs plus solides, le désir de plaire à Dieu, de mériter un bonheur éternel, de jouir de la paix de l'âme. Aussi cette morale a formé des saints dans tous les âges, de l'un et de l'autre sexe, dans toutes les conditions de la vie. 2° Les stoïciens convenaient eux-mêmes que leurs maximes ne convenaient qu'à un petit nombre d'hommes, qu'il fallait des âmes d'une forte trempe pour les pratiquer; celles de Jésus-Christ sont populaires, à portée de tous les hommes; elles ont élevé à l'héroïsme de la vertu les âmes les plus communes, et qui en paraissaient le moins capables. 3° Ceux qui ont examiné de près le stoïcisme, sont convaincus qu'il ne pouvait aboutir qu'à produire dans l'homme une insensibilité stupide; que cet état, loin de conduire à la vertu, la détruit au contraire jusque dans la racine. Aussi n'est-il aucun des stoïciens les plus célèbres auquel on ne puisse reprocher quelque vice grossier; mais on ne peut, sans calomnie, former la même accusation contre les saints instruits à l'école de Jésus-Christ.

Pour le tourner en ridicule, nos phi-

losophes ont dit que le projet d'un dévot est de parvenir à ne rien désirer, à ne rien aimer, à ne rien sentir, et que, s'il réussissait, ce serait un vrai monstre. Mais quel est l'homme qui a formé ce projet, à moins qu'il ne fût insensé ? Autre chose est de ne désirer aucun objet dangereux, de ne rien aimer avec trop d'ardeur, de ne s'attacher à rien avec excès, et autre chose de n'éprouver aucun désir, aucune affection, aucun sentiment. Ce dernier état est impossible ; il étoufferait toute vertu, il ferait violer des devoirs essentiels : le premier n'est rien moins que chimérique, les anciens philosophes le conseillaient, et les saints y sont parvenus.

Nos nouveaux maîtres de morale disent que les *passions* ne produisent jamais de mal, lorsqu'elles sont dans une juste harmonie et qu'elles sont contre-balancées l'une par l'autre. Soit. La question est de savoir d'abord si cet équilibre dépend de nous ou n'en dépend pas ; en second lieu, de savoir lequel des deux est le plus aisé, le plus sûr et le plus louable, de réprimer une *passion* par une autre, ou de les réprimer toutes par les motifs de religion. Il nous paraît que vouloir guérir une maladie de l'âme par une autre n'est pas un moyen fort sûr de se bien porter. Cette manière de traiter les *passions* demande beaucoup de réflexion, des méditation suivies, des calculs d'intérêt dont très-peu d'hommes sont capables ; les motifs de religion sont à portée de tous, et n'entraînent jamais aucun inconvénient.

Pour justifier leurs *passions*, les païens les avaient attribuées à leurs dieux ; ce fut le comble du délire et de l'impiété. Au mot ANTROPOPATHIE, nous avons vu en quel sens l'Ecriture sainte semble attribuer à Dieu les *passions humaines*.

BERGIER.

PASTEUR, homme qui a reçu de Dieu mission et caractère pour enseigner les fidèles et leur administrer les moyens de salut que Dieu a établis.

Dieu lui-même n'a pas dédaigné de prendre ce titre à l'égard de son peuple ; les prophètes l'ont donné au Messie en prédisant sa venue ; Jésus-Christ se l'est attribué, et s'est proposé pour modèle des devoirs d'un bon *pasteur ;* il a revêtu ses apôtres et leurs successeurs de ce caractère, pour en continuer les fonctions jusqu'à la fin des siècles. En les chargeant de ce gouvernement doux, charitable, paternel, il a ordonné aux fidèles d'avoir pour eux la docilité, la soumission, la confiance qui caractérisent ses ouailles.

Lorsque les hérésiarques des derniers siècles ont voulu former un troupeau à part, ils ont contesté aux *pasteurs* de l'Eglise catholique leur autorité et leur mission ; ils ont soutenu que les *pasteurs* étaient les simples mandataires du corps des fidèles, que leur commission ne leur imprimait aucun caractère, qu'elle était révocable lorsque l'on était mécontent d'eux, et qu'alors ils n'avaient rien de plus que les simples laïques. Mais sur ce point la doctrine des novateurs n'a pas été uniforme. Pendant que les calvinistres prétendaient que tout homme capable d'enseigner peut être établi *pasteur* par l'assemblée des fidèles, les anglicans ont contribué à soutenir que l'épiscopat est d'institution divine, qu'un évêque reçoit le caractère et la mission de *pasteur* par l'ordination ; mais qu'il tient du souverain la juridiction sur telle partie de l'Eglise. Cette diversité de croyance, dès l'origine de la prétendue réforme, a partagé l'Angleterre entre les épiscopaux et les presbytériens. Parmi les luthériens, les uns ont été jaloux de conserver la succession des évêques sous le nom de surintendants, les autres ont jugé que cela n'était pas nécessaire.

De son côté, l'Eglise catholique a continué de croire, comme elle a fait de tout temps, que la mission, le caractère, l'autorité des *pasteurs,* viennent de Dieu, et non des hommes ; qu'ils reçoivent par l'ordination des pouvoirs que n'ont point les simples laïques ; qu'ils forment par conséquent un ordre à part et distingué du commun des fidèles ; que ceux-ci sont obligés par l'institution divine de leur être soumis, de les écouter et de leur obéir. Telle est, en effet, l'idée que nous en donne l'Ecriture sainte, et telle a

été la croyance de tous les siècles.

Ce n'est point aux fidèles, mais aux *pasteurs* seuls que Jésus-Christ a dit, dans la personne de ses apôtres : « Vous serez assis sur douze siéges » pour juger les douze tribus d'Is- » raël. Paissez mes agneaux, paissez » mes brebis. Comme mon Père m'a » envoyé, je vous envoie. Ce que vous » lierez ou délierez sur la terre sera » lié ou délié dans le ciel. Celui qui » vous écoute m'écoute moi-même, » etc. » Saint Paul dit aux évêques que c'est le Saint-Esprit, et non le corps des fidèles, qui les a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu; que c'est Jésus-Christ qui a établi des *pasteurs* et des docteurs; que personne ne doit prétendre à cet honneur, mais seulement celui qui est appelé de Dieu, comme Aaron; que lui-même a été fait apôtre, non par les hommes, mais par Jésus-Christ; il s'attribue le droit de punir et de retrancher de l'Eglise les membres indociles. Il dit aux simples fidèles : « Obéissez à vos préposés ou » à vos *pasteurs*, et soyez-leur soumis, » car ils veillent continuellement, » comme devant rendre compte de » vos âmes, » *Hebr.*, c. 13, ỳ. 17. Ce n'est point aux fidèles, mais à Tite et à Timothée, qu'il donne commission d'ordonner des prêtres et d'autres ministres, et de les établir dans les villes, pour y exercer les fonctions de *pasteurs*, etc. *V.* MISSION.

Le premier de ces passages nous paraît mériter une attention particulière, *Luc.*, c. 22, ỳ. 28, Jésus-Christ dit à ses apôtres : « C'est vous qui » avez persévéré avec moi dans mes » épreuves; aussi je vous laisse (par » testament, διατιθεμαι) un royaume, » comme mon père me l'a laissé, afin » que vous mangiez et buviez à ma » table dans mon royaume, et que » vous soyez assis sur douze siéges » pour juger les douze tribus d'Israël. » Il dit ensuite à saint Pierre : « Simon, » Satan a demandé de vous cribler » (tous) comme le froment ; mais j'ai » prié pour vous (seul), afin que vo- » tre foi ne manque pas; ainsi un » jour, tourné vers vos frères (ἐπισ- » τρεψας, *conversus*), confirmez ou af- » fermissez-les. » Un protestant, vaincu par l'évidence, est convenu que le *royaume* laissé par Jésus-Christ à ses apôtres est le sacerdoce; mais il contredit le texte, en ajoutant que Jésus-Chist le leur donne pour eux, et *pour ceux qui croiront à leur prédication*. Il s'agit évidemment ici d'un privilége particulier pour les apôtres, puisque c'est une récompense de leur attachement constant pour leur maître ; de même que ce qui suit est un privilége et un devoir personnel pour saint Pierre d'affermir ses frères dans la foi, et qui l'a rendu le *pasteur* des *pasteurs*.

Ainsi s'est formée l'Eglise chrétienne, ainsi elle a toujours été gouvernée. Dans le concile de Jérusalem, les apôtres et les anciens, ou les prêtres, ne consultent point les fidèles pour leur imposer la loi de s'abstenir des viandes immolées, du sang, des chairs suffoquées, et de la fornication, *Act.*, c. 15, ỳ. 6, etc. Saint Paul, en parcourant les Eglises, leur ordonnait d'observer ce commandement des apôtres et des anciens, ỳ. 14.

Saint Ignace établi évêque d'Antioche par les successeurs immédiats des apôtres, recommande continuellement aux fidèles, dans ses lettres, d'être soumis à leur évêque, de ne rien faire sans lui, de lui obéir en toutes choses; il suppose comme un principe constant, et il le prouve par l'ordre de Jésus-Christ même, que c'est aux évêques de gouverner et de commander et aux fidèles de se laisser conduire. Au troisième siècle, saint Cyprien n'a pas été moins ferme à soutenir les droits, les prérogatives, l'autorité de l'épiscopat. Aussi les hérétiques ont-ils accusé ces deux saints martyrs d'avoir été fort entêtés des priviléges de leur dignité ; mais cet entêtement prétendu leur venait de Jésus-Chist et des apôtres.

D'autre part, il n'est que trop évident que les hérétiques n'ont soutenu la doctrine contraire que par nécessité de système. Comme la plupart des prédicants de la réforme étaient des laïques qui se coyaient plus habiles que tous les *pasteurs* de l'Eglise, que les autres étaient de simples prêtres, ou des moines révoltés contre leurs évêques, il a bien fallu soutenir que pour établir une nouvelle religion et

une nouvelle Eglise, il n'était besoin ni de mission divine, ni de caractère surnaturel, ni de pouvoirs sacrés; que tout homme qui croyait avoir trouvé la vérité pouvait la prêcher, si les peuples trouvaient bon de l'écouter.

Ils ont publié que les *pasteurs* de l'Eglise avaient perdu leur mission et leur caractère, parce qu'ils enseignaient des erreurs, et que leurs mœurs ne répondaient pas à la sainteté de leurs fonctions. Mais par quel tribunal légitime cette condamnation des ministres de l'Eglise catholique a-t-elle été prononcée? Selon l'institution de Jésus-Christ, les apôtres, leurs successeurs, ont été établis pour juger les fidèles, et non pour être jugés par eux. Des hommes qui posaient pour principe fondamental de leur schisme, que la seule Ecriture sainte est la règle de ce que l'on doit croire et enseigner, auraient dû commencer par prouver clairement et formellement, par le texte sacré, que des *pasteurs* ignorants ou vicieux perdent leurs pouvoirs et leur caractère, et que les peuples, dès ce moment, sont en droit de se révolter contre eux et d'en prendre d'autres. Les prétendus réformateurs commençaient par forger des impostures et des calomnies de toute espèce, pour noircir le clergé catholique et le rendre odieux aux peuples; ils concluaient ensuite que ces *pasteurs* étaient déchus de leurs pouvoirs et de leur autorité; ils finissaient par se mettre à leur place et par usurper leurs fonctions. Ainsi le fondement de toute cette belle économie se bornait à l'assertion et à la parole des prédicants : voilà comme la réforme s'est établie.

Aujourd'hui de nouveaux docteurs, soit théologiens, soit canonistes, ramassent les débris de cette doctrine des protestants, condamnée dans Wiclef, dans Jean Hus, dans les vaudois, aussi bien que dans les écrits de Luther et de Calvin, et veulent en faire le fondement d'une nouvelle jurisprudence ecclésiastique. De nos jours on a enseigné et répété que les *pasteurs* de l'Eglise ne sont que les mandataires du corps des fidèles; que c'est au corps de l'Eglise, et non à ses *pasteurs*, que l'autorité d'enseigner et de gouverner a été donnée; que la puissance des *pasteurs*, n'étant point d'institution divine, ne peut obliger les fidèles en conscience; qu'ainsi les décisions des *pasteurs* en matière de foi et de discipline ne peuvent avoir force de loi qu'autant qu'elles sont acceptées par la société des fidèles. On a posé pour maxime que l'Eglise a le pouvoir d'excommunier, et qu'il doit être exercé par les premiers *pasteurs, du consentement au moins présumé* de tout le corps; on a autorisé les fidèles à mépriser ce pouvoir, en décidant que la crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir. Il est aisé de voir si tout cela s'accorde avec la doctrine de l'Ecriture sainte, avec la croyance et la pratique de l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à nous.

Les ennemis du clergé n'en sont pas demeurés là; ils ont enseigné que l'Eglise étant étrangère à l'Etat, les ministres ou les *pasteurs* de l'Eglise ne peuvent avoir aucune autorité indépendante de celle du souverain; que, quoique la foi ne dépende point de lui, cependant la publicité de la foi et du ministère ecclésiastique en dépend; qu'avant qu'il ait accordé cette publicité, la religion chrétienne ne peut lier le sujet, parce que celui-ci ne peut-être contraint que par l'autorité de son souverain; ils en ont conclu que les décisions mêmes des conciles généraux ne peuvent avoir force de loi qu'autant que le souverain le permet et en autorise la publication; que c'est au souverain et aux magistrats de juger de la validité d'une excommunication, parce que cette peine prive un sujet de ses droits de citoyen.

Lorsque nos profonds politiques jugent que Dieu, sa parole, son culte, ses lois, les ordres qu'ils a donnés, sont étrangers à l'état, l'on est bien en droit de douter si ces écrivains eux-mêmes ne sont pas étrangers à l'Eglise, et si jamais ils ont fait profession du christianisme. A les entendre raisonner, on dirait que les souverains ont fait grâce à Jésus-Christ, en permettant que sa doctrine et sa religion fussent prêchées dans leurs Etats;

que, par reconnaissance, ses ministres sont obligés en conscience de mettre cette religion, et l'Evangile qui l'enseigne, sous le joug de la puissance séculière. Nous pensons au contraire que c'est Jésus-Christ qui a fait une très-grande grâce à un souverain et à ses sujets, lorsqu'il a daigné leur procurer la connaissance de sa doctrine et de ses lois, les captiver sous le joug de son Evangile, leur donner une religion qui est le fondement le plus sûr de leurs devoirs mutuels et de leurs droits respectifs, par conséquent le plus ferme appui du repos, de la prospérité et du bonheur des sociétés politiques. Cette vérité est assez démontrée par le fait, puisque, de tous les gouvernements de l'univers, il n'en est point de plus stable, de plus modéré, de plus heureux, à tous égards, que celui des nations chrétiennes.

Sans demander la permission des souverains, Jésus-Christ avait dit à ses apôtres : « Prêchez l'Evangile à » toute créature; quiconque ne croira » pas sera condamné. Vous serez » traînés devant les rois et les magis- » trats à cause de moi, et pour leur ren- » dre témoignagne..... ne les craignez » point... Ce que je vous ai enseigné » en secret, publiez-le au grand jour, » et ce que je vous dis à l'oreille, » prêchez-le sur les toits. Ne craignez » point ceux qui tuent le corps et » n'ont point de pouvoir sur l'âme, » mais craignez celui qui peut envoyer » le corps et l'âme au supplice éter- » nel. » *Matth.*, c. 10, ỳ. 18. Aussi les apôtres n'ont point demandé les lettres d'attache des empereurs païens pour annoncer l'Evangile à leurs sujets; les *pasteurs* qui leur ont succédé ont même bravé les lois qui le leur défendaient, et, par leur constance, ils ont enfin forcé les maîtres du monde à courber leur tête sous le joug de la foi.

Mais on se tromperait grossièrement, si l'on croyait que ces *publicistes* anti-chrétiens soutiennent leur doctrine par zèle pour l'autorité légitime des souverains; ils sont dans le fond aussi ennemis de cette autorité que de celle des *pasteurs* de l'Eglise. De même qu'ils ont décidé que ceux-ci ne sont que les madataires des fidèles, que leurs décisions n'ont force de loi qu'autant que l'on veut s'y soumettre, ils ont enseigné aussi que les souverains eux-mêmes ne sont que les mandataires de leurs sujets ; que les sujets sont les vrais propriétaires de l'autorité suprême, qu'ils ne peuvent s'en dessaisir d'une manière irrévocable; que quand les souverains en abusent, les sujets sont en droit de la leur ôter. Ainsi ces zélateurs hypocrites n'ont voulu mettre l'Eglise sous le joug des souverains, que pour remettre les souverains eux-mêmes sous le joug des peuples. *Voyez* AUTORITÉ POLITIQUE.

Par une contradiction grossière, ils soutiennent d'un côté que le souverain a droit d'examiner et de voir si une religion convient ou ne convient pas à la prospérité et à la tranquillité de ses Etats et au bien de ses sujets, par conséquent d'en permettre ou d'en défendre la prédication, la profession et l'exercice; de l'autre, que le souverain n'a aucun droit de gêner la conscience de ses sujets, que c'est à eux seuls de juger quelle est la religion qu'ils doivent suivre; que sur ce point la tolérance absolue est de droit naturel et de droit divin. Lorsqu'il s'agit de gêner les *pasteurs* dans l'exercice de leur ministère, le pouvoir des souverains est despotique et absolu; s'agit-il de réprimer la licence des prédicants, des athées, des incrédules, les prétentions des hérétiques, le souverain a les mains enchaînées par les lois sacrées de la tolérance.

C'est selon les règles de cette merveilleuse logique qu'ont été faits les écrits intitulés : *L'Esprit ou les principes du droit canonique*; *de l'Autorité du Clergé* ; *l'Esprit du Clergé*, etc. Les protestants avaient suivi la même marche, et avaient usé du même stratagème ; Bayle le leur a reproché dans son *Avis aux Réfugiés* ; il est à présumer que personne n'en sera dupe une seconde fois. Tantôt les ennemis du clergé ont peint les *pasteurs* comme des hommes dont les souverains doivent se défier, à cause de l'empire que le ministère des premiers leur donne sur l'esprit des peuples;

tantôt comme les esclaves des souverains, qui ont fait avec eux une une conjuration pour asservir les peuples.

» Ces écrivains fougueux ne se sont pas contentés de calomnier et de noircir les *pasteurs* d'aujourd'hui, ils ont vomi leur fiel jusque sur les apôtres ; ils ont dit que ceux-ci et leurs successeurs commencèrent par prêcher une foi aveugle, qu'ils se donnèrent pour des espèces de dieux sur terre, qu'ils se vantèrent de donner le Saint-Esprit, afin d'allumer l'imagination de leurs prosélytes. Ils recommandèrent beaucoup la charité, parce qu'ils étaient les distributeurs des aumônes et qu'ils en subsistaient eux-mêmes ; ils eurent le zèle du prosélytisme, parce qu'en répandant la foi ils étendaient leur empire sur les âmes et sur les bourses de leurs sectateurs ; c'est pour cela que l'épiscopat devint un objet d'ambition ; les évêques furent les juges et les magistrats des fidèles. Saint Paul l'avait ainsi ordonné. Ils avaient le pouvoir d'excommunier, par conséquent d'ôter à ceux qu'ils proscrivaient les moyens de subsister. Ils régnèrent de cette manière avec un despotisme absolu sur les esprits et sur les cœurs, et ils en usèrent pour allumer parmi leurs prosélytes le fanatisme du martyre : ainsi, sous le nom de *pasteurs*, ils avaient le privilège de tondre le troupeau et de le conduire à la boucherie pour leur propre intérêt.

Ce tableau, sans doute, aurait fait plus d'impression s'il avait été moins chargé : la passion y est trop marquée ; il a fait plus de tort à ceux qui l'ont forgé qu'à ceux qui en sont l'objet ; mais examinons-en tous les traits.

» Il n'est pas vrai que les fondateurs du christianisme aient commandé une foi aveugle, puisqu'ils ont commencé par prouver leur mission divine par des signes incontestables ; une foi fondée sur de pareilles preuves n'est point aveugle, mais sage et prudente. *Voyez* CRÉDIBILITÉ. Nous ferons voir, dans un moment, qu'il en est de même de celle des chrétiens d'aujourd'hui.

Non-seulement les apôtres se sont vantés de donner le Saint-Esprit, mais ils ont démontré qu'ils le donnaient, par les dons miraculeux qu'ils communiquaient par l'imposition de leurs mains ; il n'était donc pas question dans tout cela de chaleur d'imagination, mais d'une persuasion fondée sur des preuves palpables, et auxquelles l'esprit le plus froid ne pouvait se refuser ; et il est prouvé, par des témoignages incontestables, que les dons miraculeux ont duré dans l'Eglise chrétienne pendant plus d'un siècle.

Ces prédicateurs de l'Evangile ont beaucoup recommandé la charité, parce que Jésus-Christ l'avait commandée sur toutes choses, et c'est pour cela qu'on la prêche encore ; Jésus-Christ n'en avait pas besoin pour lui-même, puisqu'il commandait à la nature. Non-seulement ses disciples l'ont prescrite, mais ils l'ont pratiquée, et cette vertu si nécessaire au monde est ce qui a le plus contribué à convertir les païens ; l'empereur Julien en est témoin, et il en a fait l'aveu. Les apôtres ni leurs successeurs n'ont point voulu être les distributeurs des aumônes, puisqu'ils avaient établi des diacres exprès pour les charger de ce soin. Si l'on connaissait les désagréments et les avanies auxquelles les *pasteurs* sont exposés par rapport à la distribution des aumônes, l'on ne serait pas tenté de regarder ce soin comme un objet d'ambition.

A-t-on comparé les travaux, les fatigues, les dangers de l'apostolat et du prosélytisme, pendant les trois premiers siècles, avec les avantages temporels que ce zèle pouvait procurer ? Nous voudrions savoir quelle récompense mondaine a pu dédommager les *pasteurs* de ce temps-là des travaux, des fatigues, de la vie pauvre et austère à laquelle ils étaient condamnés, et du danger du martyre auquel ils étaient continuellement exposés. Nous ne connaissons aucun évêque de ces premiers siècles qui ait fait une grande fortune ; nous voyons, au contraire, que pour parvenir à l'épiscopat, il fallait renoncer à la fortune, et que la plupart ont fait profession de la pauvreté la plus aus-

tère. On a beau dire qu'ils en étaient dédommagés par le respect, par la confiance, par la vénération des fidèles, nous ne voyons pas que l'on soit fort empressé aujourd'hui d'obtenir ce dédommagement au même prix.

Saint Paul n'avait point ordonné, mais il avait exhorté les fidèles à terminer leurs différends par l'arbitrage des *pasteurs*, plutôt que d'aller plaider au tribunal des magistrats païens, auquel un chrétien ne pouvait comparaître sans danger. Cette morale, quoi que l'on en dise, était très-bonne; ceux qui l'ont suivie ne s'en sont jamais repentis; mais nous ne voyons pas quel avantage temporel peuvent trouver les *pasteurs* à être quelquefois les arbitres et les conciliateurs des procès de leurs ouailles. Pourquoi nos philosophes si ambitieux n'ont-ils pas mis en usage les moyens de se concilier, comme les *pasteurs*, l'estime, les respects, la confiance, la vénération de leurs concitoyens, l'empire despotique sur les esprits et sur les cœurs !

Nous concevons encore moins quel intérêt les *pasteurs* de l'Eglise pouvaient avoir à souffler aux fidèles le fanatisme du martyre : c'était s'imposer à eux-mêmes l'obligation de le subir, et ils y étaient plus exposés que les laïques, puisque c'était principalement contre les *pasteurs* que le gouvernement avait coutume de sévir. Nous savons que des prédicants hérétiques ont souvent bravé le danger du supplice pour aller exercer en secret leur ministère dans des lieux où ils étaient proscrits; mais nous sommes moins tentés d'attribuer cette conduite à leur ambition qu'à l'entêtement qui leur avait persuadé la vérité de la doctrine qu'ils professaient.

Les incrédules, comme les hérétiques, ont souvent reproché aux *pasteurs* de l'Eglise catholique de vouloir dominer sur la foi de leur troupeau par le don d'infaillibilité qu'ils s'attribuent, de prétendre ainsi être les maîtres d'ériger en dogme de foi telle opinion qu'il leur plaît.

S'ils y avaient mieux réfléchi, ils auraient vu que la foi des peuples domine pour le moins autant sur celle des pasteurs, que celle-ci sur la croyance des peuples. Car, enfin, en quoi consiste l'enseignement de chaque *pasteur ?* A prêcher et à professer la doctrine universellement crue et enseignée dans toute l'Eglise catholique; rien de plus. Chaque *pasteur*, en entrant en exercice de sa charge, trouve cette doctrine toute établie dans le symbole, dans les catéchismes, dans la liturgie, dans tous les livres dont il lui est permis de se servir, aussi bien que dans l'Ecriture sainte ; il a fait serment de n'en jamais enseigner d'autre, de n'y rien ajouter ni rien retrancher. S'il le faisait, ses auditeurs auraient droit de le dénoncer et de l'accuser ; la plupart sont aussi instruits que lui-même ; il serait condamné et dépossédé.

Ce qu'un particulier ne peut pas faire sans causer du scandale, peut-il être exécuté par l'universalité des *pasteurs*, soit dispersés dans leurs églises, soit rassemblés dans un concile ? Il est absurde de supposer que des évêques dispersés dans les quatre parties du monde, qui ne se sont jamais vus, et qui ne se connaissent point, conspirent néanmoins dans le projet d'altérer quelqu'un des dogmes de foi, ou d'en établir un nouveau dont on n'avait jamais entendu parler. Quel motif, quel intérêt, quel ressort pourrait mouvoir ainsi uniformément la volonté de plusieurs milliers d'hommes, tous persuadés que le projet dont nous parlons serait un attentat. Si nous les supposons rassemblés, le cas est absolument le même. Quand on pourrait imaginer que trois cent dix-huit évêques des différentes parties du monde, qui n'avaient pas seulement le même langage, puisqu'il y avait des Grecs et des Latins, des Syriens, des Arabes, des Perses, ont unanimement résolu, au concile de Nicée, d'établir en dogme de foi la divinité de Jésus-Christ qui n'était pas crue auparavant, pourrait-on se figurer encore que quand ils ont reporté cette nouveauté dans leurs diocèses, elle y a été reçue sans réclamation par l'universalité des fidèles? Le dogme, en lui-même, n'éprouva aucune difficulté ; on n'argumenta d'abord

que sur le terme de *consubstantiel*, et il n'y eut d'opposition que de la part de quelques évêques qui s'étaient laissé séduire par les sophismes d'Arius. Il en fut de même des autres articles de doctrine décidés dans les conciles postérieurs.

Nos adversaires se sont imaginé qu'un dogme n'avait pas encore été cru, lorsqu'il n'avait pas encore été mis en question ; mais un dogme révélé de Dieu, et enseigné par les apôtres, n'a commencé à être mis en question que quand il s'est trouvé des novateurs qui, par ignorance ou par opiniâtreté, se sont avisés de le révoquer en doute et de le contester. *Voyez* DÉPÔT DE LA FOI.

On distingue les pasteurs du premier ordre, qui sont les évêques, et ceux du second ordre, qui sont les curés ou recteurs des paroisses ; leurs droits respectifs et la différence de leur juridiclion sont l'objet de la jurisprudence canonique (1).

BERGIER.

PASTEUR D'HERMAS. *Voy.* HERMAS.

PASTEUR (Louis) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce chimiste français, né à Dôle (Jura), en 1822, directeur à Paris de l'Ecole normale en 1857, médaillé de la Socité royale de Londres en 1856, pour ses recherches sur les rapports de la polarisation de la lumière avec l'hemièdrie dans les cristaux, est l'auteur de mémoires dans le *Recueil des savants étrangers*, reproduits dans les *Annales de chimie et de physique*, et analysés dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*. Il a été récompensé récemment, d'une manière spéciale, par l'Académie, pour ses travaux sur les boissons, la conservation des vins, la fabrication des bières, etc. Il est un des adversaires les plus éminents de l'*hétérogénie* de M. Pouchet, de Rouen, ou des générations spontanées ; il reçut de l'Académie, il y a quelques années, un prix de 2,000 fr. qui avait été mis par elle au concours dans cette discussion, pour les recherches micrographiques sur les infusoires.

LE NOIR.

(1) On conçoit que Bergier n'ait point, dans cet article, distingué le pape des autres pasteurs de premier ordre, puisqu'il était gallican. Depuis le concile du Vatican, on doit distinguer trois sortes de pasteurs : le pasteur universel ; les pasteurs particuliers de premier ordre, et les pasteurs particuliers de second ordre. LE NOIR.

PASTOPHORION, mot grec qui se trouve fréquemment dans la version des Septante, et sur le sens duquel les critiques ne sont pas d'accord. Souvent il est parlé du temple de Jérusalem, et des *pastophoria* ou appartements qui y étaient contigus. Ce terme, dit-on, vient de παστὰς ou πάστος, *portique, vestibule, chambre*, et il a la même signification ; mais φορειον signifie aussi *ce que l'on porte*, et le lieu où l'on porte quelque chose ; d'où l'on doit conclure que παστοφορειον est à la lettre *un magasin*, le lieu où l'on mettait les offrandes et les provisions du temple. Les appartements des prêtres étaient nommés de même, parce que tout cela était contigu et sous un même toit.

Dans les *Constitutions apostoliques*, écrites au quatrième ou au cinquième siècle, il est aussi parlé des *pastophoria* des anciennes églises, par analogie à ceux du temple. L. 2, c. 57, l'auteur veut que l'église soit un édifice plus long que large, tourné à l'Orient ; qu'il ait de ce côté là, de part et d'autre, des *pastophoria*, et qu'il ressemble à un vaisseau ; que le siége de l'évêque soit dans le fond, etc. L. 8, c. 13, il est dit qu'après la communion des hommes et des femmes, les diacres porteront les restes dans les *pastophoria* ; c'étaient, dit-on, les appartements des prêtres. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 8, c. 7, § 11.

Pour nous, qui pensons qu'au quatrième et au cinquième siècle on traitait les restes de l'eucharistie avec plus de respect qu'un aliment ordinaire, nous sommes persuadé que *pastophoria*, dans ces deux passages, sont les armoires ou tabernacles qui furent appelés par les Latins *ciboria*, et qui étaient placés à côté de l'autel, dans lesquels on réservait l'eucharistie pour les malades ; 1° parce que, dans l'origine, ce terme signifie un lieu dans lequel on porte, l'on dépose et l'on conserve quelque chose ; 2° parce

que, dans le premier passage, l'auteur des *Constitutions apostoliques* parle de l'intérieur de l'église, et non des bâtiments extérieurs; il décrit le sanctuaire et non les autres parties de l'édifice ; 3° si les appartements des prêtres ont été aussi appelés *pastophoria*, ce n'est qu'une signification dérivée, et qui est venue de ce que ces appartements étaient contigus à ceux dans lesquels on mettait les offrandes.

Nous ne faisons ces observations que parce que les protestants ont voulu insinuer, par le second passage des *Constitutions apostoliques*, que les restes de l'eucharistie étaient portés dans l'appartement des prêtres pour faire leur nourriture ordinaire, et qu'on ne les traitait pas avec plus de respect que les autres aliments.

Bergier.

PASTORICIDES, nom qui fut donné, dans le seizième siècle, aux anabaptistes d'Angleterre, parce qu'ils exerçaient principalement leurs fureurs contre les pasteurs, et qu'ils les tuaient partout où ils les trouvaient. *Voyez* Anabaptistes. Bergier.

PASTOUREAUX, secte fanatique, formée au milieu du treizième siècle par un nommé Jacob, Hongrois, apostat de l'ordre de Cîteaux. Dans sa jeunesse, il commença par assembler une troupe d'enfants en Allemagne et en France, et en fit une croisade pour la terre sainte : ils périrent promptement de faim et de fatigue. Saint Louis ayant été fait prisonnier par les Sarrasins, l'an 1250, Jacob, sur une prétendue révélation, prêcha que les bergers et les laboureurs étaient destinés du ciel à délivrer le roi; ceux-ci le crurent, le suivirent en foule, et se croisèrent dans cette persuasion, sous le nom de *pastoureaux*. Des vagabonds, des voleurs, des bannis, des excommuniés, et tous ceux que l'on appelait *ribaux*, se joignirent à eux. La reine Blanche, gouvernante du royaume dans l'absence de son fils, n'osa d'abord sévir contre eux; mais lorsqu'elle sut qu'ils prêchaient contre le pape, contre le clergé, contre la foi, qu'ils commettaient des meurtres et des pillages, elle résolut de les exterminer, et elle en vint promptement à bout. Le bruit s'étant répandu que les *pastoureaux* venaient d'être excommuniés un boucher tua Jacob, leur chef, d'un coup de hache, pendant qu'il prêchait; on les poursuivit partout, et on les assomma comme des bêtes féroces. *Hist. de l'Egl. gallic.*, t. 11, l. 32, an 1250. Il en reparut encore de nouveaux l'an 320, qui s'attroupèrent sous prétexte d'aller conquérir la terre sainte, et qui commirent les mêmes désordres. Il fallut les exterminer de la même manière que les premiers. *Ibid.*, t. 13, l. 37, an 1320. Bergier.

PATARINS, PATERINS ou PATRINS, nom donné, dans le onzième siècle, aux pauliciens ou manichéens qui avaient quitté la Bulgarie, et étaient venus s'établir en Italie, principalement à Milan et dans la Lombardie. Mosheim prouve, d'après le savant Muratori, que ce nom leur fut donné parce qu'ils s'assemblaient dans le quartier de la ville de Milan nommé pour lors *Cataria*, et aujourd'hui *Contrada de Catarri*. On les appelait encore *cathari* ou purs, et ils affectaient eux-mêmes ce nom pour se distinguer des catholiques. Au mot Manichéens, nous avons vu que leurs principales erreurs étaient d'attribuer la création des choses corporelles au mauvais principe, de rejeter l'ancien Testament, et de condamner le mariage comme une impureté.

Dans le douzième et le treizième siècles, le nom de *patarins* fut donné à tous les hérétiques en général ; c'est pour cela que l'on a souvent confondu ces *cathares* ou *manichéens* dont nous parlons avec les *vaudois*, quoique leurs opinions fussent très-différentes. Le concile général de Latran, tenu l'an 1179, sous Alexandre III, dit anathème aux hérétiques nommés *cathares, patarins* ou *publicains, albigeois* et autres ; il avait principalement en vue des manichéens désignés par ces différents noms ; mais le concile général suivant, célébré au même lieu, l'an 1215, sous Innocent III, dirigea aussi ses canons contre les vaudois.

Dès l'an 1074, lorsque Grégoire VII,

dans un concile de Rome, eut condamné l'incontinence des clercs, soit de ceux qui vivaient dans le concubinage, soit de ceux qui prétendaient avoir contracté un mariage légitime, ces derniers, qui ne voulaient pas quitter leurs femmes, donnèrent aux partisans du concile de Rome le nom de *patarini* ou *paterini*, pour donner à entendre qu'ils réprouvaient le mariage comme les manichéens ; mais autre chose était d'interdire le mariage aux ecclésiastiques, et autre chose de condamner le mariage en lui-même. Les protestants ont souvent affecté de renouveler ce reproche très-mal à propos. BERGIER.

PATELIERS. On nomma ainsi au seizième siècle, quelques luthériens qui disaient fort ridiculement que Jésus-Christ est dans l'eucharistie comme un lièvre dans un pâté. *Voy.* LUTHÉRIENS. BERGIER.

PATÈNE. C'est, dans l'église romaine, un vase sacré, d'or ou d'argent, fait en forme de petit plat, qui sert à la messe à mettre l'hostie, et que l'on donne à baiser à ceux qui vont à l'offrande. Son nom vient du latin *patina*, qui signifie un plat.

Autrefois les *patènes* étaient beaucoup plus grandes qu'elles ne sont aujourd'hui, parce qu'elles servaient à contenir les hosties pour tous ceux qui devaient communier. Anatase le Bibliothécaire rapporte, d'après d'anciens monuments, que Constantin le Grand, à l'occasion des obsèques de sa mère sainte Hélène, fit présent à l'église des saints martyrs Pierre et Marcelin, d'une *patène* d'or pur pesant trente-cinq livres. Comme elle pouvait embarrasser le prêtre à l'autel, le sous-diacre tenait ce plat dans ses mains, jusqu'au moment auquel on s'en servait. Fleury, *Mœurs des chrétiens*, n° 35. BERGIER.

PATENOTRE. *Voyez* CHAPELET.

PATER. *Voyez* ORAISON DOMINICALE.

PATERNIENS. Saint-Augustin, dans son livre *des Hérésies*, n. 85, dit que les *paterniens*, que quelques-uns nommaient aussi *vénustiens*, enseignaient que la chair était l'ouvrage du démon ; ils n'étaient pas pour cela plus mortifiés ni plus chastes ; au contraire, ils se plongeaient dans toutes sortes de voluptés. On dit qu'ils parurent au quatrième siècle, et qu'ils étaient disciples de Symmaque le Samaritain. Il ne paraît pas que cette secte ait été nombreuse ni qu'elle ait été fort connue des écrivains ecclésiastiques. BERGIER.

PATERNITÉ, relation d'un père à l'égard de son fils.

Dans le mystère de la sainte Trinité, la *paternité* est la propriété particulière de la première Personne, et qui la distingue des deux autres.

Les pères de l'Eglise qui ont défendu ce mystère contre les ariens, les eunomiens et les autres hérétiques, ont beaucoup raisonné sur cette qualité de *Père* que Dieu lui-même s'est attribuée dans l'Ecriture sainte ; ils ont fait voir que ce terme, par sa propre énergie, désigne en Dieu un attribut plus auguste que la qualité de créateur. Dieu est *Père* de toute éternité, puisqu'il est nommé le *Père éternel* ; il n'a été créateur que dans le temps. Comme Dieu ne peut pas être sans se connaître soi-même, il n'a jamais pu être sans engendrer le Fils ; d'où il s'ensuit que le Fils est coéternel et consubstantiel au Père ; qu'ainsi le nom de *Père* ne se tire point de la création, comme le prétendaient les ariens et comme le veulent encore les sociniens, mais de la génération éternelle du Verbe.

Les Juifs même le comprirent, puisqu'ils voulurent mettre à mort Jésus-Christ, parce qu'il appelait Dieu, *son Père, se faisant ainsi égal à Dieu*, Joan., c. 5, ỳ. 18. Cette conséquence aurait été très-fausse, si Jésus-Christ, en nommant Dieu son *Père*, avait entendu son *créateur* ; les Juifs n'auraient pas pu être scandalisés ; Jésus cependant, loin de les détromper, a toujours continué de parler de même ; d'où il s'ensuit qu'en se nommant *Fils de Dieu*, il n'entendait par là ni la création ni une simple adoption, mais une filiation naturelle et qui emporte l'égalité ou plutôt l'idendité de nature.

De là les Pères ont encore conclu que quand Jésus-Christ dit à Dieu son Père, *j'ai fait connaître votre nom aux hommes*, Joan., c. 17, ℣. 6, il n'est question là ni du nom de *Dieu* ni de celui de *créateur*, puisque ces deux noms étaient très-connus des Juifs avant Jésus-Christ, mais qu'il s'agit du nom de *Père* dans le sens rigoureux, nom que les Juifs ne connaissaient pas, et qui ne leur avait pas encore été révélé.

Ils ont dit enfin que, quand saint Paul dit, *Ephes.*, c. 3, ℣. 14 : « Je » fléchis les genoux devant le Père » de Notre-Seigneur Jésus-Christ, du- » quel toute *paternité* est nommée » dans le ciel et sur la terre, » il nous donne à entendre que la qualité de *Père*, qui appartient à Dieu essentiellement et par nature, n'a été donnée aux créatures que par communication et par grâce, et que ce nom ne conserve toute son énergie que quand il est donné à Dieu. Conséquemment, les Pères ont fait voir qu'il y a, entre la *paternité* divine et la paternité humaine, des différences essentielles.

Aussi les anciens hérétiques ne donnaient à Dieu que malgré eux le titre de *Père ;* ils affectaient de le nommer *ingenitus, le non engendré*, afin de donner à entendre que le Fils étant engendré n'était pas Dieu. Petau, *Dogm. théol.*, t. 2, l. 5, c. 4.

Comme il est très-aisé de tomber dans l'erreur en parlant du mystère de la sainte Trinité, il faut se conformer exactement au langage des Pères et des théologiens catholiques. Or ils enseignent que la *paternité* est un attribut relatif à la Personne du Père, et non à la nature divine ; que c'est une qualité réelle, tant à raison de son sujet, qui est le Père, qu'à raison de son terme, qui est le Fils ; que, quoiqu'elle soit incommunicable au Fils, il ne s'ensuit pas que le Père soit un Dieu différent de Dieu le Fils, parce qu'elle ne tombe pas sur la nature divine ; conséquemment, on ne peut pas en conclure le trithéisme. Du même principe il s'ensuit que la *paternité* n'étant pas un simple mode de subordination, mais une relation réelle, qui a un terme *à quo*, et un terme *ad quem*, on ne peut pas confondre ces deux termes ni établir le sabellianisme, puisque le Père, en tant que Personne, est, par sa *paternité*, réellement distingué du Fils en tant que celui-ci est aussi Personne divine. Il a fallu nécessairement établir cette précision dans le langage théologique, afin de prévenir et de résoudre les sophismes et les explications erronées des hérétiques. *Voyez* TRINITÉ. BERGIER.

PATIENCE. Dans l'Ecriture sainte, ce terme signifie quelquefois la tranquillité avec laquelle Dieu laisse persévérer les hommes dans le crime, sans les punir afin de leur laisser le temps de faire pénitence et de rentrer en eux-mêmes, *Exod.*, c. 34, ℣. 6 ; *Ps.* 7, ℣. 12, etc. Lorsqu'il est appliqué aux hommes, il se prend pour la constance dans les travaux et dans les peines, *Luc.*, c. 21, ℣. 19 ; pour la persévérance dans les bonnes œuvres, c. 8, ℣. 15 ; *Rom.*, c. 2, ℣. 7 ; pour une conduite régulière qui ne se dément point, *Prov.*, cap. 19, ℣. 11, etc.

Il n'est point de vertu que Jésus-Christ ait plus recommandée à ses disciples ; c'est une des premières leçons qu'il leur a données, *Matth.*, c. 5, ℣. 10, et il en a été lui-même un parfait modèle. Saint Paul répète continuellement la même morale ; tous les apôtres l'ont suivie à la lettre, puisqu'ils ont souffert les persécutions et la mort pour la cause de l'Evangile. On accuse même les Pères de l'Eglise de l'avoir poussée trop loin, et d'avoir interdit aux chrétiens la juste défense de soi-même ; les incrédules font les mêmes reproches à Jésus-Christ avec aussi peu de fondement. *Voyez* DÉFENSE DE SOI-MÊME.

Nos anciens apologistes, saint Justin, Origène, Méliton, Tertullien, attestent que les premiers chrétiens se sont laissé insulter, maltraiter, dépouiller, conduire au supplice, comme des agneaux à la boucherie ; que, malgré leur nombre, ils n'ont jamais pensé à se défendre ni à rendre aux persécuteurs le mal pour le mal. Leurs ennemis en sont convenus ; ils leur ont même reproché la *frénésie du martyre* : c'est le terme dont ils se sont servis. Celse, Julien, Porphyre,

n'ont reproché aux chrétiens ni conjurations, ni séditions, ni violences, ni attentats contre l'ordre public. Lorsque Celse appelle leur société *une sédition*, il entend une séparation d'avec les païens, dans la manière de penser et d'agir, mais qui ne causait aucun trouble, et qui n'annonçait aucun dessein capable d'alarmer le gouvernement.

M. Fleury, dans son *Tableau des mœurs des Chrétiens*, n. 33, a fait le détail des motifs odieux qui engageaient les païens à persécuter les sectateurs du christianisme ; il a prouvé, par le témoignage des auteurs contemporains, le soin avec lequel les chrétiens évitaient tout ce qui aurait pu irriter leurs ennemis et augmenter leur haine. Cette conduite n'a été imitée par aucune des sectes hérétiques qui ont paru depuis le commencement de l'Eglise, moins encore par les protestants que par leurs prédécesseurs.

Mais les incrédules modernes, plus injustes et plus téméraires que les anciens, prétendent que la patience des chrétiens n'a pas duré ; que lorsqu'ils sont devenus les maîtres, après la conversion des empereurs, ils ont rendu aux païens avec usure les violences qu'ils en avaient éprouvées. « Ils jetèrent, dit-on, la femme de Maximin » dans l'Oronte, ils égorgèrent tous » ses parents, ils massacrèrent, dans » l'Egypte et dans la Palestine, les » magistrats qui s'étaient le plus dé» clarés contre le christianisme. La » veuve et la fille de Dioclétien s'étant » cachées dans Thessalonique, furent » reconnues, mises à mort, et leurs » corps furent jetés à la mer. Ainsi » les mains des chrétiens furent tein» tes du sang de leurs persécuteurs, » dès qu'ils furent en liberté d'agir. »

Ceux qui ont forgé cette calomnie, ont espéré sans doute que personne ne prendrait la peine de la vérifier, et ne les ferait rougir de leur malignité. La vérité est que toutes ces barbaries ont eu pour auteur Licinius, le plus mortel ennemi des chrétiens ; elles ont été commises dans l'Orient, où Constantin n'avait aucune autorité; elles sont arrivées l'an 313, immédiatement après la victoire de Licinius sur Maximin ; alors il n'y avait encore eu qu'un simple édit de tolérance porté en faveur du christianisme, avec défense expresse aux chrétiens de troubler l'ordre public ; Constantin n'a été seul maître de l'empire que l'an 324. Lactance, *de Mort. pers.*, n. 34 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. 8, c. 17. En quel sens peut-on dire que l'an 313 les chrétiens étaient en liberté d'agir ?

Le seul écrivain qui ait fait mention des actes de cruauté que l'on vient de citer, est l'auteur du traité *de la Mort des persécuteurs* ; il les attribue formellement à Licinius, et de pareilles atrocités ne pouvaient venir d'une autre main. Quel motif les chrétiens auraient-ils pu avoir de sévir contre Prisca, veuve de Dioclétien, et contre Valéria, sa fille ? Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont pensé que ces deux princesses étaient chrétiennes, du moins on ne peut pas douter qu'elles n'aient été favorables au christianisme. Le même historien que nous citons, dit que Licinius était irrité contre elles, parce qu'il n'avait pas pu obtenir en mariage Valéria, veuve de Maximien-Galère ; il ajoute que la chasteté et le rang de ces deux femmes causèrent leur perte ; *de Morte persec.*, n. 51, *voyez* les notes. Pour quelle raison même les chrétiens auraient-ils usé de vengeance contre les parents de Maximin, qui avait ordonné, contre ses collègues, par des rescrits particuliers, la tolérance du christianisme ? *Eusèb.*, l. 9, c. 1 et 9.

Mais Licinius, ennemi implacable de Maximin, abusa de sa victoire ; il fit jeter dans l'Oronte la femme de cet empereur, fit égorger ses enfants, fit massacrer les magistrats qui avaient suivi le parti du vaincu ; c'est lui qui fit mourir le césar Valérius ou Valens qu'il avait créé lui-même, et le jeune Candidien, fils de Maximien-Galère ; c'est lui qui, après avoir publié avec ses collègues un édit en faveur des chrétiens, recommença contre eux la persécution, dès qu'il fut brouillé avec Constantin. Est-il étonnant qu'un tel monstre n'ait pu souffrir aucun égal, lui que Julien appelle un tyran détesté des dieux et des hommes ?

Sous Julien même, l'an 361, les chrétiens, multipliés par cinquante ans de paix, auraient pu faire trem-

bler l'empereur et l'empire : ils ne se révoltèrent pas plus que sous Dioclétien ; Julien, en écrivant contre eux, ne les en a point accusés ; il leur reproche seulement, dans une de ses lettres, de s'être dévorés les uns et les autres pendant les troubles de l'arianisme. Mais ce sont les ariens qui, fiers de la protection que leur accordait l'empereur Constance, avaient commencé les violences contre les catholiques. Nous cherchons vainement dans l'histoire une circonstance dans laquelle les mains des chrétiens aient été teintes du sang de leurs persécuteurs.

Aujourd'hui ils ont besoin de *patience* pour supporter la calomnie, les invectives, les sarcasmes, les traits de malignité des incrédules ; jamais le christianisme ne fut attaqué dans les écrits de ces derniers avec tant de fureur que de nos jours ; cet orage passera comme les précédents, bientôt il n'en restera plus qu'un faible souvenir et un fonds d'indignation contre la mémoire de ceux qui l'ont excité. En attendant, nous devons nous en tenir à la leçon de notre divin Maître : « Puisqu'ils m'ont persécuté, ils vous » persécuteront. Vous serez odieux à » tous à cause de mon nom, mais il » ne périra pas un cheveu de votre » tête. Par la *patience*, vous posséde- « rez vos âmes en paix. » *Joan.*, c. 15, ℣. 20 ; *Luc.*, c. 21. ℣. 17, 18.

BERGIER.

PATRIARCHE. Les auteurs sacrés donnent ce nom aux premiers chefs de famille qui ont vécu, soit avant, soit après le déluge, et qui ont précédé Moïse ; tels sont Adam, Enoch, Noé, Abraham, Jacob et ses douze fils, chefs des tribus des Hébreux. Ceux-ci les nomment *princes des tribus* ou *princes des pères* ; c'est ce que signifie le nom de *patriarche.*

Nous n'entrerons pas dans la question que Bruker a traitée fort au long, et qui est de savoir si les *patriarches* étaient philosophes, et si l'on doit nommer *philosophie* les connaissances dont ils étaient doués. Il n'y aurait aucun lieu à la dispute, si l'on commençait par convenir des termes. Doit-on entendre par *philosophe* un homme qui est redevable de toutes ses connaissances à l'étude, à la méditation, aux observations, aux réflexions, aux expériences qu'il a faites? Les *patriarches* n'étaient point *philosophes* en ce sens, puisque le premier fonds de leurs connaissances leur était venu par révélation et par tradition. Veut-on désigner par là des hommes qui en savaient plus que les autres touchant les objets qu'il nous importe le plus de savoir, comme Dieu et ses ouvrages, le culte qui lui est dû, la nature et la destinée de l'homme, les préceptes de la morale, et qui d'ailleurs se sont rendus vénérables par leur conduite ? Nous soutenons que les *patriarches* étaient des *sages*, et qu'ils méritaient mieux ce nom que la plupart de ceux auxquels on l'a donné dans la suite. Les premiers que les Grecs ont honoré du nom de *philosophes* étaient des législateurs qui ont policé les sociétés par la religion, mais dont les notions n'étaient ni aussi justes, ni aussi certaines que celles des *patriarches.*

Il est d'ailleurs impossible que des chefs de famille, qui vivaient pendant plusieurs siècles, n'aient pas acquis par réflexion un très-grand nombre de connaissances en fait d'histoire naturelle, de physique, d'astronomie, de géographie, etc., et sans doute ils avaient grand soin de les transmettre à leurs descendants. Nous nous trompons, lorsque nous nous persuadons qu'avant l'invention de l'écriture et des livres, tous les hommes, sans exception, étaient ignorants ou stupides ; aujourd'hui même il n'est pas rare de trouver dans les campagnes des vieillards non lettrés, mais remplis de bon sens et d'intelligence, qui ont amassé beaucoup de connaissances usuelles, et avec lesquels on peut converser avec fruit; on en a trouvé même parmi les sauvages. Job et ses amis n'avaient été instruits dans aucune académie; cependant ils raisonnent et disputent sur les ouvrages de Dieu et sur le gouvernement du monde, comme ont fait dans la suite les philosophes de toutes les nations. Le livre de la nature est bien éloquent pour ceux qui ont des yeux capables d'y lire avec réflexion.

L'essentiel est de savoir quelle était la croyance des *patriarches* touchant la Divinité et ses ouvrages, le culte qu'il faut lui rendre, la nature et la destinée de l'homme, les règles de la morale. Il est très-peu question dans l'Ecriture sainte des connaissances philosophiques des *patriarches*, mais elle ne nous a pas laissé ignorer leur religion.

En comparant ce qui en est dit dans la Genèse et dans le livre de Job, nous voyons évidemment que ces anciens sages ont adoré un seul Dieu créateur et gouverneur du monde, présent partout, qui connaît tout et qui dispose de tous les événements, à qui seul par conséquent les hommes doivent adresser leur culte; ils ne lui supposent ni égaux, ni lieutenants, ni coopérateurs; Dieu a tout fait d'une parole, il gouverne tout par un seul acte de volonté. Vérité capitale et sublime, à laquelle la philosophie des siècles suivants n'a pas su atteindre. Comme les enfants d'Adam, ils font à Dieu des offrandes, des sacrifices de victimes choisies; ils lui adressent leurs prières, ils consacrent le septième jour à son culte. Ils se reconnaisent pécheurs, ils ont recours à des purifications et des expiations, ils regardent le vœu et le serment comme des actes de religion, ils veulent que Dieu préside à leurs traités et à leurs alliances.

Jamais ils n'ont confondu la nature de l'homme avec celle des animaux. Selon l'histoire de la création, Dieu a pétri de ses mains le corps de l'homme, mais l'âme est le souffle de la bouche de Dieu; au contraire, Dieu a tiré les animaux du sein de la terre, et il les a soumis à l'empire de l'homme, il ne les a créés que pour son usage, de même que les plantes, les arbres et leurs fruits. A l'article Ame, nous avons prouvé que les *patriarches* ont cru à l'*immortalité* et à la vie future, et que cette foi, qui est celle du genre humain, a persévéré constamment parmi les adorateurs du vrai Dieu.

Une morale fondée sur de pareils principes ne pouvait pas être fausse; aussi voyons-nous par la conduite aussi bien que par les leçons des *patriarches*, que la leur était très-pure. Ils connaissaient très-bien les devoirs mutuels des époux, des pères et des enfants, des maîtres et des serviteurs, et les liens de fraternité qui unissent tous les hommes; ils regardaient l'impudicité, l'injustice, la fraude, la perfidie, la violence, le vol, le meurtre, l'adultère, l'oppression, l'orgueil, la jalousie, etc., comme des crimes; l'équité, la douceur, la compassion, la chasteté, la tempérance, l'humanité, la bienfaisance, la patience comme des vertus. Ce qui distingue particulièrement ces anciens justes, c'est un respect pour la Divinité, un sentiment vif de sa présence, une confiance en son pouvoir et en sa bonté, qui animent toutes leurs actions. Jamais on n'a rien vu de pareil parmi les sectateurs des fausses religions.

Aussi celle des *patriarches* n'était pas leur ouvrage; Dieu lui-même l'avait enseignée à Adam, à ses enfants, à Enoch, à Noé; Abraham, Isaac et Jacob la reçurent par tradition, indépendamment des nouvelles instructions que Dieu daigna leur donner: c'est par ce même canal que l'histoire des origines du monde parvint jusqu'à Moïse. La mémoire des faits principaux ne pouvait s'éteindre parmi des témoins auxquels Dieu accordait plusieurs siècles de vie; c'est sur ces faits qu'étaient fondées la croyance, les mœurs, les espérances, les prétentions des familles, la distinction des races privilégiées d'avec les autres.

Lamech, père de Noé, avait vu Adam; Noé lui-même vécut pendant six cents ans avec Mathusalem son aïeul, qui était âgé de trois cent quarante-trois ans lorsqu'Adam mourut. Les vieillards, contemporains de Noé, avaient eu la même facilité de s'instruire, et la même chaîne de tradition subsista après le déluge. Tharé, père d'Abraham, avait vécu plus d'un siècle avec Arphaxad et Phaleg, qui avaient conversé avec Noé pendant deux cents ans. Abraham vivait encore lorsque Jacob vint au monde, et Caath, aïeul de Moïse, avait passé sa vie avec les enfants de Jacob. Il n'y a que cinq personnes tout au plus entre Noé et Moïse. On peut même n'en supposer que quatre, puisqu'Abraham avait déjà quinze ans, lorsque Noé mourut;

et il faut remarquer que jusqu'alors Abraham et ses pères avaient habité la Mésopotamie, séjour de Noé et de ses enfants.

Si l'on considère le respect que les jeunes gens devaient avoir pour ces vieillards vénérables, l'empressement de ceux-ci à raconter à leur postérité les grands événements dont ils avaient été témoins ou qu'ils avaient appris de leurs pères, on comprendra que Moïse devait en être parfaitement instruit, et qu'en écrivant la Genèse, il parlait à des hommes qui n'en étaient pas moins informés que lui. L'opinion de la longue vie des premiers hommes s'est conservée même chez les historiens profanes. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. 1, c. 3, à la fin. Si donc il y eut jamais une histoire authentique, certaine et digne de croyance, c'est incontestablement celle des *patriarches*. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

Mais la sincérité même de l'historien est un sujet de scandale pour les incrédules. Bien différent des écrivains profanes, qui, pour donner du relief à leur nation, n'ont montré que les vertus et les belles actions de ses héros, Moïse raconte avec ingénuité toutes les fautes que l'on pourrait reprocher aux *patriarches*. On ne doit peut-être pas blâmer les premiers, parce qu'il est plus nécessaire de proposer aux hommes de bons exemples que de mauvais ; mais Moïse était conduit par des vues plus sublimes ; il fallait faire voir aux Hébreux et à toutes les nations que si Dieu avait choisi la postérité d'Abraham pour en faire son peuple particulier, ce n'était pas pour récompenser ses mérites ni ceux de ses aïeux, mais par un bienfait purement gratuit. *Deut.*, c. 4, ỳ. 32 ; c. 7, ỳ. 7 ; c. 9, ỳ, 5, etc. Il fallait démontrer à tous les hommes que, depuis la création, Dieu a exercé bien plus souvent et plus volontiers sa miséricorde que sa justice, afin de ne pas désespérer les pécheurs ; et les incrédules ont encore plus besoin de cette leçon que les autres hommes. Il fallait enfin nous convaincre de cette grande vérité, que depuis la chute de notre premier père, le salut du genre humain n'est plus une affaire de justice rigoureuse, mais une grâce accordée par les mérites du Rédempteur.

C'est ce que les anciens Pères de l'Eglise répondaient déjà aux marcionites et aux manichéens, qui faisaient contre la conduite des *patriarches* les mêmes reproches que les incrédules renouvellent aujourd'hui. Saint Irénée cite à ce sujet les réflexions d'un ancien disciple des apôtres, et il dit d'après lui : « Nous ne devons » point reprocher aux *patriarches* et » aux prophètes les fautes dont ils » sont blâmés dans l'Ecriture sainte ; » ce serait imiter le crime de Cham » qui tourna en dérision la nudité de » son père, et encourut sa malédic» tion ; mais nous devons rendre » grâces à Dieu pour eux, parce que » les péchés leur ont été remis à l'a» vènement de Notre-Seigneur ; et ils » rendent grâces eux-mêmes et se » réjouissent de notre salut. Quant » aux fautes que l'Ecriture sainte rap» porte simplement sans les blâmer, » ce n'est point à nous de nous rendre » leurs accusateurs, comme si nous » étions plus sévères que Dieu, et » supérieurs à notre maître ; mais il » faut y chercher un *type*, » c'est-à-dire un sujet d'instruction. *Contra hær*, l. 4, c. 31. Ensuite il tâche d'excuser le crime de Lot et de ses filles.

De ces réflexions mêmes Barbeyrac et d'autres ont pris occasion de censurer les Pères, comme si les Pères avaient prétendu qu'un *type* bien ou mal supposé dans une action criminelle suffit pour excuser. Nous avons déjà réfuté cette accusation à l'article saint IRÉNÉE ; ce Père excuse Lot, parce qu'il pécha dans l'ivresse, sans le vouloir et sans le sentir ; mais saint Irénée n'excuse point cet état d'ivresse. Il excuse les deux filles sur leur simplicité, et parce qu'elles croyaient que le genre humain tout entier avait péri dans l'embrasement de Sodome. Le *type* que saint Irénée trouve dans toute cette action est une très-bonne leçon. Tout cela, dit-il, signifie que le Verbe de Dieu, Père du genre humain, est seul capable de donner à Dieu des enfants dans l'ancienne et dans la nouvelle Eglise ; que c'est lui qui a répandu l'esprit de Dieu et la rémission des péchés, qui nous rend la vie ; qu'il l'a

communiqué à la chair qui est sa créature, lorsqu'il s'est uni à elle; qu'il a ainsi donné à l'une et à l'autre Eglise la fécondité ou le pouvoir d'engendrer à Dieu des enfants pleins de vie. Ainsi, selon saint Irénée, Jésus-Christ a pardonné Lot et ses filles, sous l'ancien Testament, comme il pardonne encore nos péchés sous le nouveau. Est-ce là excuser un crime, sous prétexte d'un *type* imaginaire? *Voy.* FIGURE.

Mais comme dans ce passage saint Irénée enseigne que les *patriarches*, pardonnés et sauvés par Jésus-Christ, s'intéressent à notre salut, s'en réjouissent et en rendent grâces à Dieu, il n'en a pas fallu davantage pour émouvoir la bile des protestants, prévenus contre l'intercession des saints, et toujours prêts à endoctriner les incrédules.

Puisque c'est à l'avénement de Jésus-Christ que les *patriarches* ont reçu le pardon de leurs péchés, et ont été sauvés, on peut demander en quel état étaient leurs âmes avant cet avénement. Abel et d'autres étaient morts près de quatre mille ans avant la venue du Sauveur.

Saint Paul, dans l'Epître aux Hébreux, c. 11, ỳ. 39, semble dire que ces anciens justes n'avaient pas encore reçu la récompense de leurs vertus : « Tous, dit-il, éprouvés par le » témoignage de leur foi, n'ont point » reçu l'effet des promesses; Dieu ré- » servait quelque chose de mieux pour » nous, afin qu'ils ne fussent pas sans » nous dans l'état de perfection. » Mais les commentateurs observent que cet *état de perfection* doit s'entendre ou de la béatitude consommée, qui n'aura lieu qu'après la résurrection des corps et après le jugement dernier, ou de la consolation et de la joie particulière que tous les justes doivent ressentir de la rédemption du monde entier par Jésus-Christ. Selon cette opinion, les justes de l'ancien Testament n'ont pas reçu avant Jésus-Christ tout l'effet des promesses de Dieu, ils n'ont pas eu la consolation de voir le monde racheté et sauvé par le Messie; Dieu nous réservait ce privilége; mais cela ne prouve pas qu'avant cette heureuse époque ils n'eussent déjà reçu une partie des récompenses promises à la vertu.

En effet, dans le style des *patriarches*, *mourir*, c'était *dormir avec ses pères*, ou *être réuni à son peuple*, à sa famille, cette idée était consolante. Jacob mourant attendait *sa délivrance* ou *son salut*, Genes., c. 49, ỳ. 18. L'âme de Samuel, évoquée par Saül, lui dit : « Pourquoi avez-vous troublé mon re- » pos?...... Demain vous et vos enfants » serez avec moi, » *I. Reg.*, c, 28, ỳ. 15 et 19. Il est dit dans l'*Ecclésiastique*, c. 44, ỳ. 16, qu'Enoch fut agréable à Dieu, et fut transporté dans le paradis; or le *paradis* était un lieu de félicité, puisque Jésus-Christ le promit sur la croix au bon larron. Dans le second livre des *Machabées*, c. 15, ỳ. 13, on lit que Judas Machabée eut une vision dans laquelle le grand prêtre Onias lui montra le prophète Jérémie couvert de gloire et d'un éclat majestueux, qui priait pour le peuple et pour la ville sainte; ce prophète était donc dans un état de bonheur et de crédit auprès de Dieu.

Jésus-Christ confirme cette ancienne croyance de l'Eglise juive, dans la parabole du mauvais riche, *Luc.*, c. 16, ỳ. 22 et 24. Il dit que Lazare mourut, et fut porté par les anges dans le sein d'Abraham; que le riche voluptueux fut après sa mort enseveli dans l'enfer et tourmenté dans les flammes; et cet état de Lazare est représenté comme une récompense des maux qu'il avait endurés pendant sa vie, ỳ. 25. La félicité des justes, après la mort, avait donc lieu aussi promptement que le châtiment des méchants.

Il ne s'ensuit pas de là que les saints de l'ancien Testament aient été sauvés indépendamment des mérites de Jésus-Christ. Au mot RÉDEMPTION, nous prouverons que la mort de ce divin Sauveur a eu un effet anticipé; et que l'effet qu'elle a produit est aussi ancien que le péché d'Adam.

Peu importe de savoir quel est le lieu dans lequel les premiers justes jouissaient du repos et du bonheur, en attendant la venue du Messie qui devait augmenter leur consolation et le degré de leur félicité; il serait inutile de disserter, pour savoir si l'on doit appeler ce séjour le *ciel* ou *l'enfer*, le *paradis* ou les *limbes*; l'Ecriture sainte ne le décide pas assez clairement pour

nous autoriser à prendre aucun parti sur ce point.

A l'article ENFER, nous avons fait voir que la descente de Jésus-Christ aux enfers est un article de la croyance chrétienne, renfermé dans le symbole, et que, sous le nom d'*enfer*, les Pères de l'Eglise ont entendu non-seulement le lieu où les réprouvés étaient tourmentés, mais encore celui dans lequel les *patriarches* et les saints de l'ancien Testament jouissaient du repos et d'un certain degré de bonheur. Nous avons remarqué que, selon l'opinion des Pères, Jésus-Christ a non-seulement visité les anciens justes pour les consoler et leur causer une augmentation de félicité, mais qu'il s'est fait voir aux réprouvés, ou du moins à ceux dont Dieu n'avait pas encore décidé le sort pour l'éternité; et que le sentiment des Pères n'est pas unanime sur le plus ou le moins de fruit qu'a produit cette visite miséricordieuse de notre divin Sauveur. *Voyez* ENFER, § 4.

Nous ne parlerons pas des personnages que les juifs modernes nomment leurs *patriarches*, parce que cet article tient plus à leur histoire civile qu'à leur religion.

Sur la fin du premier siècle, ou pendant le cours du second, il a paru un livre apocryphe, intitulé *Testament des douze patriarches*, dans lequel l'auteur fait parler chacun des enfants de Jacob en faveur de Jésus-Christ et de la religion chrétienne, tout le monde convient que c'est un livre supposé, et il ne paraît pas qu'aucun des anciens Pères de l'Eglise en ait fait cas. Mais quand on compare les divers jugements que les critiques protestants ont porté sur cette production, sur le temps auquel elle a paru, sur la religion et sur le dessein de l'auteur, sur le plus ou le moins de mépris que l'on doit en avoir, on voit que chacun en a parlé uniquement par intérêt de système, et selon qu'il convenait au dessein dont il était occupé. Le docteur Lardner, qui convient de la fausseté de cet ouvrage, n'a pas laissé d'en tirer des conséquences avantageuses au christianisme. *Credibility of the Gospel history*, tom. 4, l. 1, c. 19, § 3. BERGIER.

PATRIARCHE ECCLÉSIASTIQUE. Dans l'histoire de l'Eglise on a donné le titre de *patriarche* aux évêques de Rome, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie et de Constantinople. Mais ce qui concerne leur juridiction *patriarcale* et son étendue appartient plutôt à la jurisprudence qu'à la théologie; nous ne sommes chargés que de justifier cette institution contre les accusations des protestants.

Ils disent que ce titre fut un effet de l'ambition des évêques qui occupaient les grands siéges; qu'après avoir dépouillé le peuple et les prêtres, ou les anciens, de l'autorité qu'ils avaient dans le gouvernement de l'Eglise, ils disputèrent entr'eux à qui aurait le plus de pouvoir et une juridiction plus étendue; que leurs contestations à ce sujet produisirent les plus grands maux dans l'Eglise. Ils ajoutent que Constantin, qui avait changé la forme de l'administration civile, souhaita que le gouvernement ecclésiastique fût réglé sur le même modèle; que les trois *patriarches* d'Orient et celui de Rome correspondaient aux quatre préfets du prétoire que Constantin avait établi. Mosheim, *Hist. eccles.*, quatrième et cinquième siècles.

Fausses suppositions, fausses conjectures. 1° Au mot HIÉRARCHIE, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai qu'à la naissance de l'Eglise, le peuple et les anciens aient eu part au gouvernement. 2° Mosheim avoue qu'avant Constantin les évêques des grands siéges avaient déjà un degré de prééminence sur les autres; ce serait donc le gouvernement ecclésiastique qui a servi de modèle à l'administration civile, et non au contraire. D'ailleurs l'établissement qui se fit au cinquième siècle, d'un *patriarcat*, pour l'évêque de Jérusalem, aurait dérangé la ressemblance entre l'un et l'autre. 3° Au mot PAPE, § 1, nous avons prouvé que bien avant le quatrième et le cinquième siècles, les pontifes de Rome ont exercé une juridiction, non-seulement sur tout l'Occident, mais encore dans l'Orient.

Quant aux motifs de l'institution des *patriarches*, qu'aurait répondu Mosheim, si on lui avait soutenu que

les luthériens qui ont établi des surintendants au lieu d'évêques, pour veiller sur les pasteurs inférieurs, ont agi par ambition ? Est-ce encore par ce motif que les anglicans ont conservé chez eux des évêques, deux archevêques et un primat ?

La vérité est que l'Eglise se trouvant déjà établie au quatrième siècle chez différentes nations qui n'avaient ni la même langue ni les mêmes usages, l'on jugea convenable que les Latins, les Grecs, les Syriens, les Cophtes ou Egyptiens, eussent chacun chez eux un supérieur ecclésiastique, pour y maintenir l'ordre et l'uniformité dans la discipline, et pour y terminer les différends entre les évêques lorsqu'il n'était pas possible d'assembler un concile général. Aujourd'hui encore, sans que l'ambition s'en mêle, un évêque dont le diocèse s'étend à plusieurs provinces est obligé d'avoir dans chacune un official, pour y exercer la juridiction contentieuse, et quelquefois d'y avoir un vicaire-général.

Enfin supposons pour un moment que l'ambition ait été le seul mobile des *patriarches* orientaux, et la cause de leurs brouilleries fréquentes ; de là s'ensuivrait déjà la nécessité d'un chef dans l'Eglise, d'un tribunal supérieur, qui pût être, sinon juge (1), du moins arbitre et conciliateur, pour rétablir l'ordre et la paix ; autrement le gouvernement aristocratique de ce grand corps aurait été une anarchie continuelle.

Aussi Leibnitz, plus modéré et mieux instruit que les autres protestants, est convenu que le corps de l'Eglise étant un, il y a de droit divin dans ce corps un souverain magistrat spirituel ; que la vigilance des papes, pour l'observation des canons et le maintien de la discipline, a produit de temps en temps de très-bons effets, et a réprimé beaucoup de désordres. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 3 et 6. D'autres écrivains, qui ne cherchaient à flatter ni les papes ni le clergé, ont reconnu que la subordination des pasteurs inférieurs à un seul évêque, de plusieurs évêques à un métropolitain, de tous à un seul souverain pontife, est le modèle d'un parfait gouvernement. BERGIER.

(1) Depuis le concile du Vatican, Bergier ne mettrait plus cette restriction. LE NOIR.

PATRIARCHES (les longues vies des) (*Théol. mixt. scien. physiol. et chronol. exégé.*) — V. LONGÉVITÉ.

PATRIE, lieu dans lequel nous sommes nés, et où nous avons été élevés. Dieu, dans l'ancienne loi, a consacré en quelque manière l'amour de la *patrie* ; sans cesse Moïse exhorte les Juifs à estimer leurs lois, à chérir leur nation, à s'attacher au sol de la terre promise. et l'on sait jusqu'à quel point ce peuple porta dans la suite le patriotisme. L'auteur du livre de l'Ecclésiastique, c. 44 et suiv., fait l'éloge de tous les personnages qui ont contribué à la force et à la prospérité de la nation juive. Si Jésus-Christ n'a pas commandé l'amour de la *patrie* dans l'Evangile, c'est qu'il était venu pour former entre tous les peuples une société religieuse universelle, par conséquent pour inspirer à tous les hommes une charité générale ; il savait d'ailleurs que le patriotisme mal réglé chez les païens les avait rendus ennemis, injustes et souvent cruels les uns envers les autres. Mais le Sauveur lui-même versa des larmes en annonçant les malheurs qui allaient bientôt fondre sur la nation. En Jésus-Christ, dit saint Paul, il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni Scythe, ni Barbare ; tous sont un même peuple et une seule famille. *Coloss.*, c. 3, ℣. 11 ; *Galat.*, c. 3, ℣. 28.

Le patriotisme des Grecs leur faisait regarder comme barbare et comme ennemi tout ce qui n'était pas Grecs ; l'orgueil national des Romains leur persuada que leur capitale devait être celle du monde entier ; ils furent les oppresseurs et les tyrans de l'univers. Mais une preuve que dans la gloire de leur *patrie* ils n'envisageaient que leur intérêt personnel, c'est que dès qu'ils cessèrent d'y être les maîtres et qu'il fallut obéir à un dictateur perpétuel, ils ne purent plus supporter la vie.

L'amour de la *patrie*, lorsqu'il n'est pas réglé par la justice, peut donc

devenir un très-grand vice ; mais c'en est un autre de n'avoir pour elle aucune espèce d'attachement, d'en décrier le gouvernement et les lois, d'en mépriser les usages, de vanter sans cesse les autres nations, de peindre le patriotisme comme un aveugle préjugé ; c'est néanmoins ce qu'ont fait la plupart de nos philosophes atrabilaires. Ils prétendent que loin de devoir quelque chose à leur *patrie*, c'est elle, au contraire qui leur est redevable. Ils paient, disent-ils, le gouvernement qui souvent les opprime, les grands qui les écrasent, le militaire qui les foule, le magistrat qui les juge, le financier qui les dévore ; pendant que tous ces gens-là se font payer pour commander, le peuple paie pour obéir et souffrir, il n'est pas une seule de nos actions qui ne soit gênée par une loi, pas un seul bienfait de la nature qui ne soit absorbé ou diminué par un impôt, etc., etc.

Pour démontrer l'absurdité de toutes ces plaintes, il suffit de demander à ceux qui les font s'ils aimeraient mieux vivre sous une anarchie absolue, dans un état où chaque particulier serait affranchi de toute loi et maître absolu de ses actions ; il est clair que le plus fort ne manquerait pas d'opprimer le plus faible, que dans cet état la société serait impossible. Toute la question est donc réduite à savoir si l'état sauvage est préférable à l'état de société, avec toutes ses entraves et ses inconvénients ; si nos philosophes le jugent préférable, qui les empêche d'en aller goûter les douceurs ? Malgré leurs déclamations, c'est aux lois, à la police, au gouvernement de leur *patrie* qu'ils sont redevables de la conservation de leur vie, des droits qu'ils tiennent de leur naissance, de leur éducation, de leur sécurité et de leur repos, de la stabilité de leur fortune, des connaissances dont ils se savent si bon gré, de l'indulgence même avec laquelle on a supporté leurs égarements : tout cela mériterait un peu de reconnaissance.

Au reste, leur *patrie* pourrait se réconcilier aisément avec ces enfants ingrats ; elle n'a qu'à les élever aux dignités, aux honneurs, partager avec eux le pouvoir et l'opulence ; alors ils jugeront que tous ces avantages et ces prééminences dont ils se plaignent aujourd'hui, sont la chose du monde la plus juste, la plus raisonnable, la plus naturelle.

Quelques-uns ont dit que la religion chrétienne, en nous représentant le ciel comme une vraie *patrie*, nous détache absolument de celle que nous avons sur la terre, et nous fait négliger les devoirs de la société civile. ce reproche est évidemment faux, puisque notre religion nous apprend en même temps que nous ne pouvons gagner le ciel qu'en remplissant tous nos devoirs à l'égard de notre *patrie* et de la société. L'expérience nous apprend assez qui sont les meilleurs patriotes, ceux qui croient un Dieu et une autre vie, ou les matérialistes, qui ne croient ni ciel ni enfer.

BERGIER.

PATRIPASSIENS ou **PATROPASSIENS**, nom qui a été donné à plusieurs hérétiques : en premier lieu aux sectateurs de Praxéas, qui, sur la fin du second siècle et sous le pontificat du pape Victor, vint à Rome ; il enseigna qu'il n'y a qu'une seule Personne divine, savoir, le Père ; que le Père est descendu dans Marie, qu'il est né de cette sainte Vierge, qu'il a souffert, et qu'il est Jésus-Christ même ; c'est du moins la croyance que lui attribue Tertullien dans le livre qu'il a écrit contre cet hérétique ; 2° à Noët et aux Noétiens ses disciples, qui enseignaient la même erreur en Asie, à peu près dans le même temps, comme nous l'apprenons de saint Hippolyte de Porto qui les réfuta, et de saint Epiphane ; 3° à Sabellius et à ses partisans au quatrième siècle. Il est dit dans le concile d'Antioche, tenu par les eusébiens l'an 345, que les Orientaux appelaient *sabelliens* ceux qui étaient appelés *patripassiens* par les Romains, et qu'ils furent condamnés parce qu'ils supposaient que Dieu le Père était passible.

Beausobre, déterminé à justifier tous les hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise, prétend que cette dénomination est injuste, que les sectaires dont nous venons de parler étaient unitaires, et n'admettaient-

qu'une seule Personne divine ; qu'ils n'ont jamais enseigné que cette Personne s'est unie substantiellement à l'humanité dans Jésus-Christ, ni qu'elle a souffert en lui ; que c'était seulement une conséquence que les Pères ont tirée mal à propos de leur doctrine. *Hist. du Manichéisme*, l. 3, c. 6, § 7.

Mais il nous paraît singulier qu'un critique du dix-huitième siècle se flatte de mieux connaître le sentiment des anciens hérétiques que les Pères contemporains qui ont conversé avec eux ou avec leurs disciples, qui ont lu leurs ouvrages et examiné leur doctrine. Il ne sert à rien de dire que si ces sectaires avaient enseigné toutes les erreurs qu'on leur attribue, il aurait fallu qu'ils fussent insensés, qu'ils tombassent en contradiction, qu'ils ne s'entendissent pas eux-mêmes, etc. C'est justement ce que les Pères leur ont reproché cent fois, et nous en avons vu cent exemples parmi les novateurs des derniers siècles. Si les Pères de l'Eglise ont péché en faisant voir aux hérétiques les conséquences de leur doctrine, comment se justifiera Beausobre lui-même qui ne cesse d'attribuer aux Pères de l'Eglise et aux théologiens catholiques, par voie de conséquence, des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé, et qu'ils auraient formellement rejetées si on les leur avait mises sous les yeux ?

Mosheim plus équitable et plus judicieux sur ce point que Beausobre, a fait voir que les Pères n'ont point accusé faussement les hérétiques dont nous parlons, et que le nom de *patripassiens* qu'ils leur ont donné est assez juste dans un sens. Ces sectaires disaient que Dieu le Père, considéré précisément selon la nature divine, était impassible ; mais qu'il s'était rendu *passible* par son union intime avec la nature humaine de son Fils ; c'est ainsi que l'explique Théodoret. Nous disons dans un sens très-orthodoxe, que *Dieu le Père*, ou considéré comme *Père* est impassible ; mais que *Dieu le Fils*, ou considéré comme *Fils*, est passible, parce que ce sont deux Personnes distinctes. L'erreur des *patripassiens* était de prendre le nom de *Père* dans le même sens que nous prenons le nom de *Dieu* ; par là ils détruisaient la distinction des Personnes de la sainte Trinité. Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 32, notes. *Voyez*, NOÉTIENS, PRAXÉENS, SABELLIENS. BERGIER.

PATROLOGIE et PATRISTIQUE. (*Théol. hist. bibliog.*) — Depuis que M. l'abbé Migne a rendu au public ecclésiastique le service incomparable de mettre à sa portée les textes latins et grecs de tous les Pères de l'Eglise, sous le nom de *Patrologie*, ce mot qui était autrefois employé comme synonyme ou presque synonyme de *patristique*, ne signifie plus que la collection même des œuvres des Pères ; tandis que la *patristique* est l'exposition systématique des matières traités dans leurs ouvrages, et la science théologique qui a rapport aux utilités qu'on en tire. La *patristique* est générale ou particulière ; elle implique l'étude des œuvres des Pères. La *patrologie* est la collection de leurs œuvres mêmes. LE NOIR.

PATRONALE (fête) (*Théol. pur. droit cano.*) — « D'après les rubriques, dit M. Vater, la fête patronale se célèbre, le jour où elle est marquée dans le calendrier ecclésiastique, comme une fête de première classe avec octave, avec les couleurs déterminées par la nature du mystère ou la catégorie du saint.

» Cependant elle n'est point par elle-même une fête publique, *festum fori* ; l'Eglise permet qu'on la célèbre comme une fête de chœur, *festum chori*, et que la fête publique, *in foro*, se transfère au dimanche suivant.

» Quand on doit choisir de nouveaux patrons il faut observer ce qui suit :

» 1. On ne peut choisir que ceux qui ont été canonisés comme des saints et non ceux qui ont simplement été déclarés bienheureux ;

» 2. Il faut consulter l'avis des fidèles de la paroisse et des fondateurs de l'église ;

» 3. Et obtenir l'assentiment de la congrégation des Rites. »

PATUZZI (Jean-Vincent (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain fut le contemporain de saint Alphonse de

Liguori, et il se rendit célèbre en attaquant son probabilisme, ou équiprobilisme, qu'il soutenait être un « protestantisme mitigé. » Il s'éleva contre ce système de morale dans son *Ethique chrétienne* (1) et dans un écrit spécial intitulé : *la Causa del probabilismo richiamato all' esame da Monsig. Alfonso de Liguori*, etc. Et il répondit à l'*Apologie* de Liguori qu'avait provoquée son opuscule par un nouvel écrit : *Osservazioni teologiche sopra l'apologia dell' illustrissimo et reverendissimo D. M. Alfonso*, etc.

Patuzzi soutenait contre saint Alphonse, et, à notre avis, contre le bon sens, qu'il suffit, pour qu'une loi soit obligatoire et doive être considérée comme valablement promulguée, qu'on en ait une connaissance probable, *ut opinio probabilis stet pro lege*. Il distinguait d'ailleurs la *promulgation* de *la divulgation*.

Saint Alphonse lui répondit, avec raison, que, par là même qu'une loi n'est que probable elle reste douteuse, n'a point une promulgation certaine, et ne peut obliger la conscience qui ne la voit que dans cet état de probabilité et de promulgation incertaine, parce que le droit de la conscience d'agir à sa volonté, que la loi contrarie, est antérieur, dans l'individu, à la loi, et reste libre tant que la certitude, au moins morale, de la loi ne vient pas l'enchaîner en lui apparaissant.

La distinction de Patuzzi entre promulgation et divulgation ne menait pas loin, puisqu'il ne s'agissait que de l'individu relativement à lui-même, à son droit moral d'agir ; que la loi soit promulguée ou non, divulguée ou non, si, dans la conscience de cet individu, elle n'est que probable, et qu'il agisse avec discernement en raisonnant le doute qu'implique toute simple probabilité, il ne saurait pécher. Il dit : J'use de mon droit d'agir à ma fantaisie jusqu'à ce qu'il y ait pour moi certitude morale complète d'une loi qui me dit : Halte-là.

Patuzzi, en ce qui concerne la loi naturelle, disait encore que la promulgation en est toujours faite par cela seul que Dieu l'imprime dans le cœur de l'homme, et qu'on ne saurait lui appliquer l'adage *in dubiis melior est conditio possidentis*, parce qu'on ne peut pas dire que la liberté d'agir ou de ne pas agir, d'agir d'une façon ou d'une autre façon, soit antérieure à la loi naturelle mise par Dieu dans la nature à sa création même, en même temps que l'activité libre.

Mais saint Alphonse répondait facilement que, même pour la loi naturelle, il y a antériorité de raison en faveur de la faculté sur l'obligation qui s'impose à elle; qu'au reste, l'argumentation ne pouvait valoir que pour les cas de certitude morale de la loi naturelle. Si l'on suppose, en effet, dans la conscience de l'individu assez de sentiment de cette loi naturelle pour qu'elle cesse d'être douteuse à ses yeux, on sort de l'hypothèse de la probabilité, et l'on se jette dans celle de la certitude qui, de l'aveu de tous, oblige sous peine de péché ; mais si l'on reste dans cette supposition, l'objection porte à faux. La loi naturelle est bien imprimée par Dieu dans le cœur de l'homme, mais elle n'en brille pas toujours du même éclat ; cet éclat dépend et des personnes qui n'ont pas toutes, tant s'en faut, la même clairvoyance, et des vérités dont beaucoup ne sont que des déductions plus ou moins éloignées, dont le fil de continuité n'est pas toujours également facile à percevoir ; en conséquence, dans l'ordre naturel comme dans tous les ordres, la loi n'a pas toujours l'évidence qui constitue la vraie promulgation relative à chacun ; et l'argument du premier occupant, qui est si évident dans tous les cas d'une loi positive qui ne parvient à la conscience que par décision d'autorité extérieure et par témoignage des docteurs, revient dans toute sa force, même pour la loi naturelle, si elle n'est que probable.

Voilà pourtant ce probabilisme que Pascal a si bien tourné en ridicule, et sur lequel il a si bien battu avec son incomparable talent, dans ses *Provinciales*, Escobar et ses confrères; c'est tout simplement la réserve des droits de la conscience dans tous les cas où il n'y a pas certitude d'une obligation

(1) *Eth. christ.*, t. I. p. 355.

imposée; et n'est-il pas déplorable de penser que c'est le génie de Pascal qui a faussé le jugement de tout notre laïcat lettré depuis deux cents ans, et de tout notre clergé gallican, sans en excepter beaucoup des plus forts esprits? L'influence de ce génie ne s'est pas limitée à la France, elle s'est étendue sur l'étranger; l'exemple de Patuzzi en est une preuve parmi tant d'autres.

Pour nous, nous ne saurions trop remercier les Jésuites et les docteurs qui, comme saint Alphonse, ont maintenu envers et contre tous la règle morale du bon sens. Nous savons, et nous ne nions pas, qu'on peut abuser du probabilisme contre la morale, mais faut-il jamais, eu considération des abus qu'on en peut faire, repousser une vérité? C'est le sort de toutes les vérités de se voir exposées à des abus, surtout dans la pratique, et il faudrait, avec un pareil système, les repousser toutes.

Dans le procès doctrinal, à la suite duquel le souverain pontife a déclaré, tout récemment, saint Alphonse de Liguori docteur de l'Eglise, l'avocat qui était chargé de l'attaquer, inspiré par les critiques de Ballerini, lui opposa beaucoup d'objections sur ces points mêmes qu'avait jadis attaqués Patuzzi; mais l'avocat du saint répondit d'une manière si péremptoire que Rome ne fit aucune difficulté de le mettre au rang des docteurs. N'est-ce pas une approbation implicite de la part de Rome, du probabilisme modéré? Voyez notre édition en 4 vol. de la théologie morale de saint Alphonse, traité de la conscience, *Morale systema.* LE NOIR.

PAUL (saint), apôtre. On sait qu'il était né juif; élevé à l'école de pharisiens, il était très-entêté des opinions de sa secte, et il avoue lui-même qu'il fut d'abord un des plus ardents persécuteurs du christianisme. Il allait de Jérusalem à Damas, bien accompagné pour faire emprisonner et punir tous les chrétiens qu'il y trouverait; sur le chemin, Jésus-Christ lui apparut, lui parla, le renversa par terre, le rendit aveugle; conduit à Damas, il se fit instruire et baptiser; il recouvra la vue, et devint apôtre : telle fut la cause de sa conversion. *Act.*, c. 9; *Galat.*, c. 1, etc.

Les incrédules n'ont rien omis pour la rendre suspecte : ils en ont forgé d'autres motifs, et ont nié le miracle; ils ont noirci la conduite de saint *Paul*, contesté ses miracles, travesti sa doctrine; nous devons au lecteur quelques réflexions sur chacun de ces chefs.

I. Milord Littleton, célèbre déiste anglais, revenu au christianisme, à fait un ouvrage exprès sur ce sujet, intitulé : *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul.* Après avoir exposé la manière simple et naïve dont cet apôtre rend compte de cet événement, il fait voir que saint *Paul* n'a pu se tromper lui-même, ni en imposer aux autres, ni avoir aucun motif pour forger un mensonge; s'il l'avait fait, il n'était pas seul, ses compagnons de voyage auraient pu dévoiler l'imposture; ils n'ont pas pu avoir les mêmes motifs, les mêmes passions, le même intérêt que lui de déguiser la vérité.

Saint *Paul* n'était ni un esprit faible ni un visionnaire; ses écrits, ses raisonnements, sa conduite, prouvent le contraire; ses calomniateurs même n'osent lui refuser de l'esprit, de l'étude, des talents; quelque parti que l'on prenne, il faut admettre en lui un changement miraculeux; car enfin *Paul* converti n'est plus juif dans ses préjugés, dans ses inclinations, dans ses sentiments ni dans ses actions. Nous laissons le choix aux incrédules entre le miracle que cet apôtre raconte, et celui qu'ils veulent nous persuader. Voir une lumière éclatante en plein jour, en perdre la vue, converser avec Jésus-Chist, être conduit à Damas par la main, être instruit, baptisé et recouvrer la vue, sont des circonstances que l'on ne peut ni rêver ni forger impunément.

Quel motif humain pouvait engager *Paul* à les inventer? L'intérêt? Le christianisme était persécuté; vu l'acharnement des juifs, ce parti encore faible et sans défense devait, selon toutes les apparences, être bientôt écrasé; il y avait plus à gagner à demeurer juif qu'à se faire chrétien; il y avait même beaucoup de danger

à changer de parti, puisque les juifs voulurent tuer *Paul*, et qu'il fut obligé de s'enfuir en Arabie, *Act.*, c. 9, ỳ 23. *Paul* converti prend à témoins les fidèles de Corinthe, de Thessalonique, d'Ephèse, etc., de son désintéressement. Est-ce l'ambition ? Il aurait voulu dominer sur les autres apôtres, se faire chef de secte, avoir une doctrine et un parti à lui ; il fait profession du contraire : « Nous sommes le » rebut du monde, dit-il, mais nous » ne rougissons pas de l'Evangile.... » Si nous n'avons rien à espérer qu'en » ce monde, nous sommes les plus » malheureux de tous les hommes. » *I. Cor.*, c. 4, ỳ. 13 ; c. 15, ỳ 19. Serait-ce mécontentement ou ressentiment contre les juifs ? Il ne se plaint pas d'eux ; poursuivi à mort par eux, il les plaint, il les excuse, il ne cherche point à aigrir contre eux les magistrats romains. Ce n'est pas non plus l'esprit d'indépendance, puisque personne n'a commandé plus étroitement que lui la soumission et l'obéissance envers toutes les puissances établies de Dieu, les incrédules mêmes lui en font un crime. Il prend à témoin les fidèles qu'il leur a donné l'exemple de toutes les vertus qu'il leur prêche, que sa conduite a toujours été juste, sainte, irrépréhensible. *I. Thess.*, c. 2, ỳ. 2. *II. Cor.*, c. 7. ỳ. 8, etc.

On dit qu'il a fait un complot avec les autres apôtres. Dans ce cas, il n'était pas besoin de forger un miracle ; les apôtres avaient droit de prendre des collègues, et déjà ils avaient adopté saint Mathias. Il suffisait de dire que, par une étude profonde des Ecritures, *Paul* avait découvert que Jésus était le Messie; qu'en conséquence il s'était réuni aux apôtres pour prêcher cette vérité ; supposer un faux miracle, c'était s'exposer à être confondu par les juifs et méprisé par les païens.

Il y a, disent nos adversaires, des contradictions dans le récit que *Paul* fait de sa conversion ; dans un endroit, il dit que ses compagnons de voyage entendirent la voix qui lui parlait ; dans un autre, qu'ils ne l'entendirent pas. Il dit, dans les *Actes*, qu'après sa conversion, il retourna de Damas à Jérusalem, et dans l'*Epître aux Galates*, qu'en sortant de Damas il alla en Arabie, et ne vint à Jérusalem que trois ans après. Dans cette même *Epître*, il ajoute qu'il n'a vu que Pierre et Jacques, et dans les *Actes* nous lisons qu'il a vécu à Jérusalem avec les apôtres.

Nous soutenons que ces narrations ne se contredisent point. *Act.*, c. 9, ỳ. 7, il est dit que ceux qui accompagnaient saint *Paul* furent étonnés d'entendre une voix, et de ne voir personne ; c. 22, ỳ. 9. il dit lui-même : « Ceux qui étaient avec moi virent une » lumière, mais ils n'entendirent point » *la voix de celui qui me parlait.* » Voilà le double sens du mot *entendre* expliqué. Ils virent une lumière et entendirent une voix ; mais ils n'entendirent ni ce que disait cette voix ni qui était la personne qui parlait, parce qu'ils étaient à quelque distance de *Paul*.

Chap. 9, ỳ. 26, l'historien, après avoir parlé du séjour de saint *Paul* à Damas, et de ce qui s'y passa, fait mention de son voyage à Jérusalem, mais il ne dit pas que *Paul* y alla immédiatement en sortant de Damas ; il passe sous silence le voyage de *Paul* en Arabie, mais il ne le contredit pas. C'est dans l'*Epître aux Galates*, c. 1, ỳ. 17, que saint *Paul* nous apprend qu'immédiatement après sa conversion, il ne vint point de Damas à Jérusalem, mais qu'il alla en Arabie, qu'il retourna à Damas au bout de trois ans, qu'il vint ensuite à Jérusalem.

Supprimer ce qui s'est passé entre ces deux sorties de Damas, ce n'est pas le nier.

L'apôtre ajoute qu'il ne vit point à Jérusalem d'autres apôtres que Pierre, et Jacques, frère du Seigneur. Lors donc que l'auteur des *Actes* dit, c. 9, ỳ. 27, que *Paul* fut conduit *aux apôtres* par Barnabé, et qu'il vécut avec eux, cela ne s'entend que des deux apôtres qui y étaient pour lors, savoir saint Pierre et saint Jacques.

II. A-t-on mieux réussi à noircir la conduite de saint *Paul?* Il a voulu, disent ses accusateurs, être chef de parti : il a divisé le christianisme en deux sectes : l'intention de Jésus-Christ et des apôtres n'était point de

détruire le judaïsme, mais de le réformer; aussi les premiers chrétiens joignirent la pratique des lois de Moïse à la foi en Jésus-Christ. *Paul* voulut détruire le judaïsme et abolir les lois de Moïse, et il en est venu à bout; ses partisans firent nommer *ébionites et nazaréens* ceux qui tenaient encore pour le judaïsme. Ces premiers disciples des apôtres avaient un Evangile différent de celui de saint *Paul*; ils le regardaient lui-même comme un hérétique et un apostat; ils envisageaient Jésus-Christ comme un pur homme, c'est *Paul* qui l'a déifié; ainsi le christianisme, tel que nous l'avons, est la religion de *Paul*, et non celle de Jésus-Christ.

Les premiers auteurs de ce rêve des incrédules sont les juifs, les manichéens, Porphyre et Julien; Toland l'a embrassé dans son *Nazarenus* et dans d'autres ouvrages; c'est lui qui a endoctriné nos dissertateurs modernes. Aux mots Loi cérémonielle et Nazaréens, nous les avons déjà réfutés; il suffit d'ajouter ici deux ou trois preuves irrécusables. *Joan.*, c. 4, ỳ. 21, Jésus-Christ dit à la Samaritaine: « L'heure vient à laquelle on n'ado- » rera plus le Père sur la montagne » de Samarie ni à Jérusalem. » Or, de l'aveu des juifs, leur culte tenait essentiellement au temple de Jérusalem. *Matt.*, c. 15, ỳ. 11, il décide que l'homme n'est point souillé par ce qu'il mange, ainsi il abolit la distinction des viandes. Cap. 12, ỳ. 8, il dit qu'il est le maître du sabbat, et les juifs ne le lui ont jamais pardonné. Il appelle le sacrement de son corps et de son sang *une nouvelle alliance*; l'ancienne ne devait donc plus subsister. Ce qu'il appelait *le royaume des cieux* n'était pas le règne de la loi de Moïse, mais le règne d'un nouveau culte et d'une loi nouvelle.

Saint *Jean*, chap. 1, ỳ. 17, dit que la loi a été donnée par Moïse, que la grâce et la vérité ont été données par Jésus-Christ; ainsi Pierre, en baptisant Corneille et toute sa maison, ne lui ordonne point de se faire circoncire; dans le concile de Jérusalem, il appelle la loi de Moïse *un joug que ni nous ni nos pères n'avons pu porter*, et il ne veut pas qu'on l'impose aux gentils convertis; saint Jacques opine de même; ce sont eux et non saint *Paul* qui dictent la décision. Dans sa *seconde lettre*, c. 3, ỳ. 15, saint Pierre loue la sagesse et les écrits de *Paul*, *son très-cher frère*. Saint Barnabé, dans sa *lettre*, n. 2, enseigne que Jésus-Christ a rendu inutile la loi judaïque. Saint Clément, disciple de saint Pierre, et saint Ignace, instruit par saint Jean, tiennent la même doctrine, *ad Magnes.*, n. 8, 9, 18: *ad Philad.*, n. 6. Où est donc l'opposition de doctrine entre saint *Paul* et les autres apôtres?

Il dit lui-même qu'il a comparé son Evangile ou sa doctrine avec celle des apôtres qui étaient à Jérusalem, de peur d'avoir travaillé en vain; qu'ils sont convenus avec lui qu'il prêcherait, particulièrement aux gentils, pendant qu'eux instruiraient les Juifs: *Dextras dederunt mihi et Barnabæ societatis*, Galat., c. 2. ỳ. 2 et 9. Loin de vouloir faire secte à part, il réprimanda les Corinthiens qui disaient: « Je suis disciple de *Paul*, moi d'A- » pollo, moi de Céphas, moi de Jésus- » Christ. Jésus-Christ est-il donc di- » visé? *Paul* a-t-il été crucifié pour » vous, avez-vous été baptisés en son » nom? »

Mais, dit-on, sa conduite se contredit; après avoir prêché contre la loi de Moïse, après avoir reproché à saint Pierre qu'il judaïsait, il judaïse lui-même pour se réconcilier avec les juifs; il accomplit le vœu de nazaréat; il fait circoncire son disciple Timothée, qui était le fils d'un païen; tantôt il enseigne que la circoncision ne sert de rien, tantôt qu'elle est utile si l'on accomplit la loi. Il dit qu'il a vécu comme juif avec les juifs, pour les gagner à Jésus-Christ, et il trouve mauvais que saint Pierre fasse de même. Tout cela peut-il s'accorder?

Fort aisément. Saint *Paul* ne prêche point contre la loi de Moïse; il enseigne qu'elle ne sert de rien *aux gentils* convertis, qu'ils sont justifiés par la foi en Jésus-Christ; c'était la décision du concile de Jérusalem. Il dit qu'elle est utile *aux juifs*, s'ils observent la loi, *Rom.*, c. 2, ỳ. 25, parce qu'en effet elle les faisait souvenir qu'ils étaient *débiteurs de toute la loi*, Galat., c. 5,

ỳ. 2 et 3. Or, la loi était encore utile aux juifs, non pour le salut, mais comme police extérieure et locale. Conséquemment, né juif lui-même, il a continué d'observer les cérémonies juives, surtout à Jérusalem, pour ne pas scandaliser ses frères. Il fit circoncire Timothée, afin qu'il pût prêcher aux juifs, qui n'auraient pas voulu écouter un incirconcis. Mais hors de Jérusalem et de la Judée, il a vécu avec les païens sans scrupule, afin de les gagner de même. Voilà ce qu'il voulait que fît saint Pierre ou Céphas, à Antioche, et il avait raison. Celui-ci, après avoir fraternisé d'abord avec les gentils convertis, se séparait d'eux pour ne pas déplaire à quelques juifs qui arrivaient de Jérusalem : c'était vouloir forcer ces gentils à judaïser, autoriser les juifs à les regarder comme impurs, et contredire en quelque manière la décision du concile, *Gal.*, c. 2, ỳ. 12. Il n'y a donc ici ni contradiction, ni inconstance, ni dissimulation, et les juifs avaient tort d'accuser saint *Paul* d'être déserteur de la loi.

Pendant que la foule des incrédules soutient que le parti de saint *Paul* a prévalu et a introduit un christianisme nouveau, un déiste anglais prétend que ce parti a succombé, que les judaïsants ont été les plus forts, qu'ils ont introduit dans l'Eglise l'esprit judaïque, la hiérarchie, les dons du Saint-Esprit, les cérémonies superstitieuses, etc.; il a emprunté cette imagination des protestants. C'est ainsi que s'accordent nos adversaires, en reprochant aux apôtres de ne s'être pas accordés.

Une autre inculpation très-grave, c'est que saint *Paul*, accusé par les juifs, se défend par des mensonges. Frappé par ordre du grand-prêtre, il ne tend point l'autre joue, suivant le conseil de Jésus-Christ; il outrage même le pontife, en l'appelant *muraille blanchie*; repris de sa faute, il s'excuse en disant qu'il ne connaissait pas le grand-prêtre : pouvait-il le méconnaître? Il ajoute qu'il est accusé parce qu'il est pharisien et qu'il prêche la résurrection des morts; cela était faux : il était accusé de prêcher contre la loi; il n'était plus pharisien, mais chrétien.

La justification de saint *Paul* est fort simple. Le conseil de Jésus-Christ de tendre l'autre joue quand on est frappé, ne doit point avoir lieu en justice et devant les magistrats; un accusé y est conduit non pour y souffrir violence, mais pour y être condamné ou absous. S. Aug., l. 22, *Contra Faust.*, c. 79. Depuis sa conversion, ou depuis plus de vingt ans, l'apôtre n'avait fait que deux voyages à Jérusalem, et il y avait demeuré peu de temps; pendant cet intervalle, les pontifes avaient changé sept à huit fois, Josèphe en est témoin; ils étaient destitués à volonté par les Romains, ils n'étaient distingués hors du temple par aucune marque de dignité; saint *Paul* pouvait donc ne pas connaître le grand-prêtre.

Pour prendre le sens de son apologie, il faut se rappeler celle qu'il fit devant Félix et devant Festus, *Act.*, c. 24 et 26; en voici le fond : « Je suis » né juif de la secte des pharisiens; en « cette qualité j'ai toujours cru la vie » future et la résurrection des morts; » conséquemment je crois que Jésus » est ressuscité, parce qu'il m'est apparu et m'a parlé sur le chemin de » Damas; je crois qu'il est le Messie » parce que les prophètes ont prédit » que le Messie souffrirait la mort et » ressusciterait; je le prêche ainsi, » parce que j'en suis convaincu. Au » reste, je n'ai péché en rien contre » ma nation ni contre la loi de Moïse. » Cette apologie n'est ni équivoque ni hors de propos. Saint *Paul* la commençait de même devant le conseil des juifs, il faisait sa profession de foi avant de parler de sa conduite. Mais, à peine eut-il dit qu'il était pharisien et qu'il s'agissait de le juger sur la résurrection des morts, que la dissension se mit parmi les juges et le tumulte dans l'assemblée; on ne l'écouta plus. Ce n'est pas par sa faute. Ceux qui le jugent aujourd'hui font tout comme les juifs.

Ils lui attribuent un caractère orgueilleux, altier, emporté, turbulent. Il se vante, disent-ils, de ses travaux, de ses succès, de la prééminence de son apostolat; il ne peut point souffrir de contradiction; il livre à Satan ceux qui lui résistent. Il menace, il déclare qu'il ne fera grâce ni à ceux qui ont

péché *ni aux autres*. Il parle continuellement du droit qu'il a de vivre de l'Evangile, d'exiger des fidèles sa subsistance, etc; aussi ne fit-il que rebuter les juifs; il causa du tumulte dans plusieurs villes, et s'attira de mauvais traitements par son imprudence.

Souvenons-nous que les incrédules ont osé faire les mêmes reproches contre Jésus-Christ lui-même; ceux que l'on fait contre son apôtre ne nous surprendront plus : mais il faut y répondre.

Saint *Paul*, contredit par de faux apôtres qui voulaient détruire sa doctrine et déprimaient son apostolat, était forcé de prouver l'authenticité de sa mission; il n'alléguait pour preuve que des faits dont l'Asie mineure, la Grèce, la Macédoine, étaient témoins. « Ce n'est pas moi, dit-il, qui ai fait » tout cela, mais la grâce Dieu qui » est en moi, » *I. Cor.*, c. 15, ỳ. 10. « Je suis le dernier des apôtres, in» digne de porter ce nom, puisque » j'ai persécuté l'Eglise de Dieu, » *ibid.*, ỳ. 9. Lorsqu'il se préfère aux grands apôtres, aux apôtres par excellence, il entend les faux apôtres et il le dit clairement, *II. Cor.*, c. 11, ỳ. 13. En citant ses travaux il fait aussi mention de ses tentations et de ses faiblesses, *ibid.*, c. 11 et 12. Ce n'est pas là de l'orgueil.

Livrer un pécheur à Satan, c'est l'exclure de la société des fidèles; et saint *Paul* déclare qu'il veut le faire pour faire mourir en eux la chair, et sauver leur âme. *I. Cor.*, c. 12, ỳ. 21; *I. Tim.*, c. 1, ỳ. 20. Il craint de trouver parmi les Corinthiens des disputes et des séditions, et des hommes qui n'ont point fait pénitence de leur impudicité; il déclare qu'il ne fera grâce ni aux uns ni aux autres, c'est-à-dire ni aux séditieux ni aux impénitents; mais cela ne signifie pas qu'il ne veut faire grâce ni aux coupables ni aux innocents. *II. Cor.*, c. 12, ỳ 21; c. 13, ỳ. 2.

En soutenant qu'un ministre de l'Evangile doit recevoir des fidèles du moins la nourriture et le nécessaire, il déclare qu'il n'a jamais usé de ce droit, qu'il a travaillé de ses mains, afin de n'être à charge à personne; il reproche même aux Corinthiens leur facilité à se laisser dépouiller et maîtriser par de faux apôtres, *ibid.*

Chez un peuple léger, curieux, disputeur, pétulant, tel que les Grecs, il était impossible d'établir sans bruit une nouvelle doctrine; ce caractère avait brouillé les philosophes et leurs disciples; sous l'Evangile, il enfanta les hérésies, mais ce n'est pas la faute des apôtres. Il n'a pas tenu aux philosophes incrédules de troubler le repos de l'Europe entière.

III. Par la manière dont ils s'y prennent pour noircir la conduite de saint *Paul*, on voit d'avance comment ils viennent à bout de défigurer ses écrits. Saint Pierre convenait déjà qu'il y a dans les lettres de saint *Paul* des choses difficiles à entendre; il se plaignait de ce que des hommes ignorants et légers en abusaient comme des autres Ecritures. *II. Petr.*, c. 3, ỳ. 16. C'est encore de même aujourd'hui; la plupart de ceux qui les censurent ne les ont jamais lues, et peu sont en état de les comprendre. C'est un style mêlé d'hébraïsmes et d'hellénismes, mais qui était très-bien entendu par ceux auxquels saint *Paul* écrivait. La profondeur des questions qu'il traite demande des lecteurs déjà instruits, et qui ne soient préoccupés d'aucun système; ils sont rares. La multitude des commentaires auxquels ces écrits ont donné lieu, ne prouve rien autre que le grand nombre de ceux qui ont la démangeaison d'écrire et de répéter ce que d'autres ont dit.

S'il nous fallait expliquer tous les passages dont les incrédules, les hérétiques, les théologiens entêtés ont abusé, ce serait la matière d'un très-gros volume; nous nous bornerons à ceux que l'on objecte le plus souvent; nous avons occasion d'en éclaircir plusieurs autres dans différents articles.

Saint *Paul* dit qu'il y a en lui l'homme spirituel et l'homme charnel, l'homme juste et l'homme de péché, *Rom.*, c. 7; et il dit ailleurs qu'il est délivré de la loi du péché, que Jésus-Christ vit en lui, *Galat.*, c. 2. Tantôt il enseigne que l'homme est justifié par les œuvres, et tantôt qu'il l'est par la foi sans les œuvres. Il assure que Dieu veut sauver tous les hommes, et en même temps il affirme que

ceux qui n'ont point été choisis ont été aveuglés; que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et endurcit qui il lui plaît. Dodwel et d'autres soutiennent que cet apôtre admettait le *fatum* des pharisiens et des esséniens sous le nom de prédestination.

Il est vrai qui si l'on s'en tenait à l'écorce des termes, sans en rechercher le vrai sens, il serait aisé de conclure que la doctrine de saint *Paul* se contredit; mais en agit-on ainsi quand on cherche sincèrement la vérité? saint *Paul* enseigne que par nature, par naissance, en qualité d'enfant d'Adam, il est homme de péché, sous la loi du péché, sous le joug d'une concupiscence impérieuse qui l'entraîne au péché; mais que, par la grâce de Jésus-Christ, il est affranchi de cette loi du péché, que Jésus-Christ vit en lui, qu'il en est de même de tous ceux qui ont été baptisés et régénérés en Jésus-Christ, et qui ne vivent plus selon la chair, etc. *Rom.*, c. 7, ỳ. 24 et 25; c. 8, ỳ. 1 et 2. Il n'y a point là de contradiction.

Ibid., c. 2, ỳ 13, il dit que ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui l'accomplissent; or, il est question là de la loi morale, puisque l'apôtre parle des gentils qui la connaissent naturellement et qui en ont les préceptes gravés dans leur cœur. Au contraire, c. 3, ỳ. 28, il dit : « Nous » pensons que l'homme est justifié » par la foi, sans les œuvres de *la loi*. » Mais il entend la loi cérémonielle des juifs, puisqu'il parle de la justification d'Abraham, qui a précédé de longtemps la publication de la loi cérémonielle. L'obstination des protestants à fonder sur ce passage leur prétendue foi justifiante, ne leur fait pas honneur; il est évident que saint *Paul par la foi d'Abraham*, ch. 4., entend non-seulement la croyance de ce patriarche, mais sa confiance aux promesses de Dieu, et sa fidélité à exécuter les ordres de Dieu, fidélité qui emporte nécessairement l'obéissance à la loi morale, par conséquent les œuvres. Rien de plus juste ni de mieux suivi que cette doctrine.

Non-seulement saint *Paul* dit, *I. Tim.*, c. 2, ỳ. 4 : « Dieu veut que tous » les hommes soient sauvés, » mais il le prouve, parce que Jésus-Christ s'est livré pour la rédemption de tous, et c'est pour cela qu'il veut que l'on prie pour tous sans exception. Le mystère de la prédestination est-il contraire à cette vérité ? En aucune manière. Quoique Dieu veuille sauver tous les hommes, il n'accorde cependant pas à tous la même mesure de grâces ; il appelle les uns à la connaissance de Jésus-Christ et de son Evangile, il laisse les autres dans l'ignorance et dans l'erreur; c'est dans ce sens qu'il fait miséricorde aux uns et qu'il *endurcit* les autres, c'est-à-dire qu'il les laisse *s'endurcir* eux-mêmes, *Rom.*, c. 9, ỳ. 18. *Voyez* ENDURCISSEMENT. Quand l'apôtre ajoute que quelques juifs ont été *élus*, que d'autres ont été *aveuglés*, c. 11, ỳ. 7, il entend qu'ils se sont aveuglés eux-mêmes, puisqu'il dit, ỳ. 23, que s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront *entés* de nouveau sur l'arbre qui les a portés, et il ajoute, ỳ. 32, que Dieu a laissé d'abord les gentils, aussi bien que les juifs, dans l'incrédulité, afin d'avoir pitié de tous : Dieu ne veut donc ni les aveugler, ni les endurcir, ni les réprouver. *Voyez* PRÉDESTINATION, SALUT. Nous parlons de chacune des Epîtres de saint *Paul* sous son titre particulier.

IV. Les miracles de cet apôtre ont été trop publics, trop évidents et trop multipliés, pour que l'on puisse y soupçonner de l'illusion ou de la fourberie. Il ne les a point opérés en faveur de gens déjà prévenus, ni en présence de témoins disposés à se laisser tomper : c'étaient des juifs ou des païens qu'il fallait convertir, ni sous la protection d'un parti déjà puissant et déterminé à favoriser l'imposture : deux circonstances toujours nécessaires pour accréditer de faux miracles. Un magicien rendu subitement aveugle en présence d'un proconsul romain qui se convertit; un jeune homme qui était tombé du faîte d'une maison, ressuscité à Troade; un boiteux de naissance guéri à Lystres, à la vue de tout un peuple qui prend *Paul* pour un Dieu ; un nombre de prisonniers dont les chaînes se brisent à Philippes, sans qu'aucun

soit tenté de s'enfuir; des malades guéris à Ephèse, par le seul attouchement des suaires de l'apôtre. Il n'est point blessé par la morsure d'une vipère, et il guérit tous les malades qui lui sont présentés dans l'île de Malte ou de Méléda, etc. Dans tout cela il n'y a ni préparatifs ni collusion avec personne, et la force de l'imagination ne produit point de semblables effets.

Qu'ont objecté les incrédules contre ces faits? Rien de positif, mais un simple préjugé; si ces miracles avaient été réels, disent-ils, *Paul* aurait sûrement converti l'univers entier; cependant nous ne voyons pas que les juifs y aient cru ni que les païens en aient été fort touchés; souvent ces prétendus miracles n'ont abouti qu'à exciter du tumulte et des séditions, à faire emprisonner, fustiger ou chasser le thaumaturge.

Ce préjugé pourrait faire impression sur nous, si les incrédules eux-mêmes n'avaient pas eu soin de nous en guérir; la plupart ont déclaré que quand ils verraient des miracles, ils ne croiraient pas, sous prétexte qu'ils sont plus sûrs de leur jugement que de leurs yeux. S'il y a eu parmi les juifs et parmi les païens beaucoup d'opiniâtres qui pensaient comme eux, il n'est pas fort étonnant que les miracles n'aient pas suffi pour leur ouvrir les yeux.

Dailleurs, autre chose est de croire la réalité d'un miracle, et autre chose de renoncer aux erreurs, aux pratiques, aux habitudes dans lesquelles on a été nourri dès l'enfance. La plupart des juifs croyaient qu'un faux prophète pouvait faire des miracles, et les païens étaient persuadés que les magiciens en opéraient; les uns et les autres ont attribué à la magie ceux de Jésus-Christ et de ses apôtres. Avec cette fausse croyance, les miracles ne suffisaient pas pour les convertir. *Voyez* MIRACLE.

Mais il est faux que ceux de *saint Paul* n'aient pas produit une infinité de conversions; le même auteur des *Actes*, qui les rapporte, nous instruit aussi des effets qui s'en sont ensuivis et les églises nombreuses auxquelles cet apôtre a écrit ses lettres en sont une preuve démonstrative.

Il y a des circonstances dans la vie de *saint Paul* sur lesquelles les critiques ont fait des conjectures de toute espèce. Il est dit, *Act.*, c. 17, ℣. 23, que *saint Paul*, passant dans la ville d'Athènes, vit un autel avec cette inscription : *Au Dieu inconnu*, et qu'il en prit occasion de prêcher aux Athéniens le vrai Dieu. Saint Jérôme *Comment. in Epist. ad Tit.*, c. 1, et d'autres, ont cru que l'inscription portait : *Aux dieux étrangers et inconnus*, et que ç'avait été un tour d'adresse de l'apôtre de changer le sens pour avoir lieu d'annoncer le vrai Dieu. Sans entrer dans des discussions inutiles, nous observons seulement, 1° qu'un Athénien a pu faire dresser un autel et une inscription *au Dieu* unique et souverain que les philosophes soutenaient être incompréhensible, et par conséquent *inconnu*; qu'ainsi *saint Paul* n'aurait rien changé, ni rien supposé; 2° que, quand l'inscription aurait été telle qu'on le prétend, le discours de *saint Paul* aurait encore été très-juste; il aurait dit aux Athéniens : « Puisque vous » poussez la superstition jusqu'à ho- » norer les dieux même que vous ne » connaissez pas, je vais vous faire » connaître le seul vrai Dieu qui vous » a été jusqu'ici inconnu. »

L'apôtre écrit à Timothée, *Ep.* 2, c. 4, ℣. 17 : *J'ai été délivré de la gueule du lion*; quelques interprètes ont pensé que *saint Paul* avait été réellement condamné aux bêtes, et qu'il avait été délivré d'une manière miraculeuse; le plus grand nombre croient que, *par la gueule du lion*, l'apôtre a seulement entendu la persécution de Néron, par l'ordre duquel il fut mis à mort l'année suivante. BERGIER.

PAUL (*Théol. hist.-pap.*) — L'histoire ecclésiastique enregistre cinq papes sous le nom de *Paul*.

PAUL Ier (S.) succéda à son frère Etienne III, en 757, et mourut en 767. « Anastase (1), dit M. Haas, raconte de lui qu'il visitait la nuit les malades, les pauvres, les prisonniers, et leur distribuait des paroles de con-

(1) *In Vita Pontif.*

solation et des secours, de même qu'il chercha à détourner l'empereur Constantin Copronyme de sa fureur iconoclaste. Il eut à se défendre de toutes manières contre les perfidies et les violences du roi des Lombards, Didier. Comme toutes les plaintes étaient inutiles et que Didier ne tenait aucune de ses promesses, Paul s'adressa à Pépin, qui défit à plusieurs reprises les Lombards. Paul, dit-on, fut le parrain de Gislana, fille de Pépin. L'empereur de Constantinople fit demander par des ambassadeurs la fille de Pépin en mariage pour son fils, et ces ambassadeurs se donnèrent comme garants de l'orthodoxie de leur maître. Mais Pépin convoqua un concile à Gentilly, en 767, et le Pape y envoya six députés. Les deux principales questions portèrent sur les images et la procession du Saint-Esprit. On ignore ce qui fut décidé dans ce concile ; mais on peut le conclure en général de ce que la France demeura fidèle à la foi en la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils, et de ce que, peu de temps après ce concile, douze des plus savants évêques de France se signalèrent, dans un concile de Rome, parmi les défenseurs les plus décidés du culte des images. Peu avant sa mort, Toto, duc ou gouverneur de Népi, envahit Rome à la tête d'une troupe armée, fit recevoir d'abord dans l'Eglise et ensuite sacrer évêque de Rome son frère Constantin (ce Constantin fut renversé en 768). Paul avait été un théologien fort instruit ; il fonda diverses églises, chercha à introduire le chant de l'Eglise romaine en France, et fit, en 757, cadeau d'une horloge (hydraulique sans doute) à Pépin. On a de lui quelques lettres qui se trouvent dans les collections de conciles et dans le recueil de Gretser. Quelques-unes de ces lettres ont une date postérieure à la mort de Paul, ce qui a fait attaquer leur authenticité. »

PAUL II, de Venise, neveu du pape Eugène IV et cardinal-prêtre, monta sur le saint Siége en 1464, et mourut d'apoplexie en 1471.

« Il fut obligé, avant son élection, dit M. Haas, de signer une capitulation qui l'obligeait à continuer la guerre contre les Turcs, à réformer le collége des cardinaux, à maintenir la résidence permanente des papes à Rome ou dans les environs, à convoquer un concile œcuménique dans l'espace de trois années, pour guérir l'Eglise malade, à restreindre le nombre des cardinaux à vingt-quatre et à maintenir leurs droits. Mais, une fois élu, il déclara que la convocation d'un concile œcuménique était l'affaire des papes et non celle des cardinaux, et il sut peu à peu amener ces derniers à révoquer les conditions qu'on lui avait imposées, conduite qui fut, dit-on, approuvée par les plus célèbres canonistes.

» On a soutenu les opinions les plus diverses sur le caractère, le gouvernement et la vie de Paul II. Tel auteur en fait un prince efféminé et larmoyant, tel autre un souverain que rien n'arrête dans ses résolutions ; celui-ci le dépeint comme un dissipateur, celui-là comme un avare ; l'un voit en lui le père compatissant des malades, l'autre le plus dur des despotes. Platina en fait le plus défavorable portrait, sans pouvoir garantir tout ce qu'il avance et sans pouvoir dissimuler qu'il a un parti pris contre le Pape. Paul l'avait dépouillé de sa charge, comme ses collègues, dont les intrigues, et notamment une lettre de menace de Platina, avaient provoqué sa sévérité.

» Il paraît avéré que Paul était d'un abord difficile, qu'il voulait avant tout la gloire du saint Siége, mais qu'il se montra miséricordieux et doux envers les coupables, qu'il pourvut à ce que Rome fût approvisionnée à bon marché et qu'il l'embellit par de nouvelles constructions. Canisius et Quérini prennent résolûment son parti ; Muratori dit que l'apologie de Quérini est parfaite ; mais il avoue que, outre Platina, d'autres écrivains estimés ont sévèrement blâmé Paul, que les Romains l'ont haï, sans, dit-il, qu'on puisse donner de bons motifs de ce blâme ni de cette haine.

» On a de ce pape des lettres et des *Ordinationes* ; on lui attribue aussi un *Tractatus de Regulis cancellariæ*. On comprend facilement que les écrivains protestants le maltraitent, vu l'éner-

gie qu'il déploya contre les Hussites. »

PAUL III (Alexandre Farnèse). Né en 1468, à Cornio, il était évêque d'Ostie et doyen du sacré-collége, quand il fut recommandé à ses collègues par Clément VII. 34 cardinaux l'élurent en 1534, et il mourut à l'âge de 82 ans, en 1540.

« C'était, dit M. Haas, un prélat savant, plein de goût, comme le prouve le palais Farnèse, qu'il fit construire à Rome. Il déploya beaucoup de zèle à réunir un concile universel, qu'après bien des difficultés il convoqua d'abord à Mantoue, puis à Vienne, enfin à Trente. d'où, au bout de deux ans, il fut, par suite de la guerre, obligé de le transférer à Bologne. Le pape était très-préoccupé des affaires politiques de l'Europe, et surtout de la lutte entre Charles-Quint et François Ier. L'élévation de sa propre maison, le malheur de son fils naturel, Pierre-Louis Farnèse, et l'ingratitude de son petit-fils, Octave, lui causèrent beaucoup de soucis et de chagrins et lui donnèrent lieu de se repentir d'avoir relevé sa maison. Il avait par là affaibli l'affection de ses sujets, qu'il avait été obligé de charger d'impôts. Il retira plus d'honneur de ses efforts pour réformer Rome et la cour romaine, de l'appui qu'il prêta à l'empereur, avec lequel il avait contracté une alliance le 26 juin 1546; de la bulle d'excommunication qu'il lança en 1538 contre Henri VIII, roi d'Angleterre; des missions étrangères auxquelles les Jésuites commencèrent à se consacrer sous son règne, et qui dédommagèrent l'Eglise des pertes qu'elle fit dans le courant du seizième siècle par l'apostasie d'une partie de l'Occident..... Paul III avait été en correspondance avec Erasme et le cardinal Sadolet, et avait écrit des remarques sur quelques lettres de Cicéron. »

PAUL IV (Jean-Pierre Caraffa), napolitain, doyen du sacré-collége, fut élu, à l'âge de 79 ans, à la mort de Marcel II. Les Romains virent cette élection avec effroi. C'était lui qui avait fait instituer à Paul III le tribunal de l'inquisition contre l'hérésie protestante qui envahissait le monde catholique. Il mourut en 1559. « Il avait été obligé, dit M. Haas, de consentir, durant le conclave, à une sorte de capitulation; mais il déclara ensuite qu'il était inique de lier ainsi d'avance les mains d'un pape. Il mit autant de rigueur que de désintéressement à abolir les abus et les injustices et à ramener les bonnes mœurs parmi son clergé. Il fit pourvoir de blé les plus pauvres habitants de Rome qui, par reconnaissance, lui érigèrent une statue en marbre au Capitole. Il parvint à faire ériger l'Irlande en royaume et fit rédiger un *Index librorum prohibitorum*. (V. INDEX.) Les événements de la réforme en Angleterre et le caractère perfide d'Elisabeth le déterminèrent à nier le droit de cette princesse au trône. Il se plaignit aussi vivement de la paix de religion que le roi Ferdinand avait contractée à Augsbourg en 1555. Son alliance avec la France contre l'Espagne le mit en danger, et toutefois il sut maintenir avec honneur la paix de ses Etats. Il entra aussi en lutte avec Côme, duc de Florence, qui l'accusait d'appuyer à Rome les parents de ses sujets révoltés. Il fonda de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas. Peu avant sa mort, il recommanda instamment l'inquisition aux cardinaux. Au moment de sa mort, selon une vieille coutume, on ouvrit les prisons, et le peuple se souleva, renversa ses statues et arracha les armes des Caraffa.

» On doit à Paul IV les ouvrages suivants : *Tractatus de Symbolo; De emendanda Ecclesia, ad Paulum III; Regulæ Theatinorum ; Tractatus de Ecclesia Vaticana et ejus sacerdotum principatu; De quadragesimali observantia; Parænes, ad Bernardum Ochium; Notæ in Aristotelis Ethicam; Publica Fidei profess.; Orationes et epistolæ.* »

PAUL V (Camille Borghèse), né en 1552, à Rome, fut créé cardinal par Clément VIII, et élu à l'unanimité en 1605; il mourut en 1621.

« Il entra immédiatement, dit M. Haas, dans une lutte des plus vives avec la république de Venise, qui s'était arrogé divers droits de l'Eglise et avait outrepassé les limites légitimes

de sa souveraineté temporelle; par exemple, en jugeant les prêtres, en défendant de bâtir des églises, des couvents et autres édifices ecclésiastiques sans le consentement du sénat, de fonder aucune nouvelle société religieuse, de léguer, vendre ou louer emphytéotiquement des biens immeubles au clergé. Le pape était parvenu à faire révoquer par les Génois une ordonnance sur les confréries religieuses; mais Venise avait résisté et trouvé dans Paul Sarpi un docile instrument de ses attaques contre le Saint-Siége. Après avoir en vain lancé contre la république brefs et monitoires, le pape la frappa d'interdit. Les jésuites obéirent tout d'abord aux ordres du souverain pontife avec autant de courage que de fidélité, ce qui leur valut un arrêt du sénat qui les bannissait à perpétuité de la république. Les capucins, les théatins, les franciscains suivirent, à peu d'exceptions près, l'exemple des jésuites. La plupart des cours prirent fait et cause pour Venise; l'Espagne seule se prononça en faveur de Rome. La polémique se poursuivit avec non moins de vivacité la plume à la main; Sarpi et Marsilli, Bellarmin, Baronius, Colonna et Fulgence publièrent une foule d'écrits contre ou pour Rome. Malheureusement, l'Espagne était occupée dans les Pays-Bas, et le pape ne put pas mettre sur pied une force suffisante pour réduire la république. Il fallut en venir à un accommodement (1607). Dans l'intervalle, Paul V s'était fort préoccupé de faire admettre le concile de Trente en France.

» Au milieu de ces difficultés, le pape reçut des nouvelles consolantes du Congo, en Afrique, du Japon et du patriarche nestorien de Perse (1607 et 1609).

» Il interdit aux catholiques d'Angleterre le serment du Test, que Jacques I[er] en exigea après la conspiration dite des Poudres. Il retomba en dissentiment avec Venise à propos de l'élection d'un nouveau patriarche. En 1610, il ordonna que dans tous les ordres religieux on érigeât des chaires de langues hébraïque, grecque et latine, et de plus une chaire de langue arabe dans les universités. La même année, il canonisa saint Ignace de Loyola et saint Charles Borromée. Il enrichit la bibliothèque vaticane, embellit l'église de Saint-Pierre et la ville de Rome, fonda un capital destiné à soutenir d'honnêtes jeunes filles, et eut un profond chagrin du meurtre de Henri IV. Il mit un terme aux conférences de la célèbre congrégation *de Auxiliis gratiæ*, sans rien décider quant à la question en litige, et suspendit de même, sans donner de solution, la discussion pendante entre les dominicains et les jésuites, sur l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

PAUL (saint), premier ermite; ordre établi sous son nom. *Voyez* ERMITES.

PAUL DE SAMOSATE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — V. SAMOSATIENS.

BERGIER.

PAULIANISTES. *Voy.* SAMOSATIENS.

PAULICIENS. *Voyez* MANICHÉENS.

PAULIN (saint), évêque de Nole dans la Campanie, a été fort estimé de saint Augustin, et ne lui a survécu que d'un an; il est mort l'an 431, âgé de soixante-dix-huit ans. On a de lui des poëmes et des lettres où brillent la foi la plus pure et une tendre piété. Mosheim dit que ses écrits ne méritent ni louange ni blâme; c'est déjà beaucoup qu'un protestant ne trouve rien à blâmer dans un Père de l'Église. Basnage prétend qu'il était mauvais théologien, parce qu'il croyait l'intercession des saints. Les *Œuvres de saint Paulin* ont été imprimées à Paris en 1658, in-8°, et réimprimées à Vérone en 1736.

Il ne faut pas le confondre avec *saint Paulin*, patriarche d'Aquilée, qui n'a vécu qu'au huitième siècle, sous le règne de Charlemagne; celui-ci écrivit contre les erreurs d'Elipan et de Félix d'Urgel. On a réimprimé ses ouvrages à Venise en 1737, *in-folio*.

BERGIER.

PAULUS (Henri-Eberhard-Gottlob) (*Theol. hist. biog. et bibliog*). Ce célèbre théologien et exégète protestant ou

plutôt libre penseur, naquit à Léomberg, près de Stuttgard, en 1761, célébra en 1839 le jubilé de son professorat et la 50e année de son mariage, et mourut à Heidelberg en 1851. Il avait appris l'hébreu à Tubingue, sous les leçons du père du célèbre Schelling, et y était devenu rationaliste, comme il le fut toute sa vie. Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître comme écrivain, fut une traduction et un commentaire du *Cantique des cantiques*. Eichorn a publié cet ouvrage dans son répertoire. Il voyagea en Angleterre, où le serment des 39 articles imposés aux ecclésiastiques anglicans fut l'objet de ses critiques, ainsi que la distribution des places à forts revenus aux cadets de l'aristocratie, et où il eut à admirer, d'ailleurs, les luttes parlementaires de Pitt et de Fox, et à moissonner pour ses études orientales. A son retour, qu'il effectua en passant par Paris, il fut nommé professeur des langues orientales à Iéna, et là ne put jamais s'entendre avec le fameux Fichte, bien qu'on l'ait accusé comme lui d'être athée. Paulus succéda à Doderlein en 1794, dans la chaire de théologie. Bientôt il fut accusé par le superintendant de l'université d'Iéna, alors si célèbre, de vouloir substituer le kantisme au christianisme ; mais le consistoire de Weimar, avec le grand-duc, déclara l'enseignement libre. Pourtant survinrent des mésintelligences entre les professeurs, et Fichte fut renvoyé. On a dit que Paulus s'était engagé avec ce dernier à se retirer d'Iéna, s'il était congédié ; mais un pareil engagement n'est pas prouvé ; de fait, Paulus resta d'abord, puis fut nommé à Wurzbourg, en 1803. Il entra ensuite dans l'administration, et en 1811 il reprit le professorat à Heidelberg, où il mourut, comme nous l'avons dit. En 1843, il avait publié les *Leçons de Schelling sur la révélation*, malgré leur auteur, ce qui lui avait attiré un procès.

Les œuvres de Paulus sont : *Pour sauvegarder mon honneur ; Documents manuscrits pour des amis et des juges impartiaux ; Esquisses tirées de l'histoire de ma vie, en souvenir de mon jubilé*, Heidelberg et Leiplig, 1839 ; on voit par ces seuls titres que Paulus tenait à sa personnalité ; *La vie de Jésus, considérée comme base d'une pure histoire du christianisme primitif*, Heidelberg, 1828 ; c'est le plus connu de ses ouvrages ; *Manuel exégétique sur les trois premiers évangiles*, Heidelberg, 1830, 1841-1842 ; il prétend, dans ces derniers livres, expliquer naturellement les miracles ; *Paulus et son temps d'après ses œuvres posthumes, ses lettres inédites et ses conversations*, Stuttgard, 1852-53, 2 volumes.

Le Noir.

PAUPÉRISME (*Théol. hist. scien. éonom.*) — Nous renvoyons, pour cette grande question du paupérisme moderne à notre article Économie sociale, dans lequel nous soutenons que la véritable cause de cette plaie est dans l'usure acceptée comme base de notre organisme économique, et que le remède serait dans l'application sociale rigoureuse des lois de l'Evangile et de la théologie chrétienne sur ce point ; mais rencontrant dans le *Dict. Encycl. de la théol. catholique* un article de M. Pilgram sur cette matière, et trouvant dans cet article beaucoup d'appréciations qui cadrent avec nos idées sur le *paupérisme*, nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques extraits :

« Le paupérisme est la pauvreté des masses, frappées d'un même mal par les mêmes causes générales. Il ne résulte pas de phénomènes purement naturels, comme une disette, une épidémie ; mais de l'état même de la société, de ses lois, de ses institutions, de sa constitution, etc. Le paupérisme n'existe que lorsque la même cause sociale atteint une multitude de personnes, en vertu de leur situation même. Il y a eu de tout temps des pauvres et de la pauvreté ; mais le paupérisme, la situation des *prolétaires* modernes, est, en tant que maladie sociale, un phénomène nouveau.

Le prolétaire est l'homme qui, ayant la capacité personnelle et la volonté de travailler, ne gagne pas de quoi se suffire, et souffre parce que la société ne lui offre pas le moyen et l'occasion

de travailler et de mettre sa force à profit.

Ne pouvant participer à la production par un travail assuré et suffisamment rétribué, l'ouvrier, réduit à sa force, qui est sans emploi, à ses bras, qui demeurent oisifs, ne participe pas à la consommation, c'est-à-dire aux moyens de pourvoir à ses besoins. Le manque de pain est la conséquence naturelle du manque total ou partiel de travail. Or, en tant que ce manque de travail a sa cause objective dans certaines situations, dans certaines institutions résultant de l'organisation actuelle de la société, de l'économie politique telle qu'elle existe, le paupérisme, dont les progrès sont si effroyables, n'est pas une maladie morale et individuelle, mais une maladie sociale et politique. Sans doute la légèreté, la paresse, la dissipation, les vices des individus contribuent singulièrement pour leur part au fléau du paupérisme; mais des causes individuelles ne sont pas le motif unique et dernier de la misère de nos jours; les faits de cette misère, tels qu'ils se présentent, dénotent une perturbation générale, perturbation qui, à son tour, engendre les causes des misères individuelles. Ainsi l'amour du luxe et de la jouissance n'est pas seulement une des causes de la perturbation de l'économie sociale, elle en est aussi une conséquence. Par cela qu'il n'existe plus de corps d'états, de corps de métiers, de corporations procurant aux individus qui en font partie l'honneur attaché autrefois à la profession, et que l'honneur et la considération sont nécessaires à chacun dans la profession qu'il exerce, il est naturel que le négociant, l'industriel ou l'artisan moderne soit tenté de prouver, par le spectacle de ses dépenses, par le luxe de ses habits, par l'élégance de ses ameublements, ce qu'il vaut dans sa profession, et de montrer aux yeux de ses concitoyens, par les résultats de son travail, qu'il est digne de leur considération. Autrefois l'artisan n'avait nullement besoin de constater par ses dépenses et son luxe qu'il était capable de produire quelque chose par son travail: le fait seul de son admission comme maître dans le corps de métier auquel il appartenait le prouvait suffisamment....

» Le paupérisme a donc sa cause principale dans les institutions mêmes de la société, et d'abord dans sa constitution économique et industrielle. Celle-ci a des vices sans nombre, dont chacun devient une des causes subsidiaires du paupérisme, sinon directement, du moins indirectement. C'est d'abort, dit Stein (1), la *machine*, qui, dominant tout le domaine de la production, prive de travail les individus qu'elle remplace. Comme elle opère à beaucoup meilleur marché que la main de l'homme, il est impossible à l'entrepreneur d'entrer en concurrence avec elle par le travail manuel, et elle le contraint nécessairement à mettre l'ouvrier de côté. Or, l'ouvrier, habitué à son métier, est rarement capable de faire autre chose que ce qu'il a toujours fait. Donc, quoique possédant des forces pour le travail, il n'a plus le moyen de les employer. Sans doute les fabricants peuvent pendant un certain temps se servir du concours de leurs ouvriers en abaissant extraordinairement leur salaire; mais ce n'est là qu'une situation provisoire qui ne peut durer. Le moment arrive où il faut que le fabricant renvoie nécessairement la masse des ouvriers, comme ils ont été obligés de le faire dans les fabriques de toile peinte, depuis l'introduction de l'impression par le cylindre, et dans l'industrie lainière, depuis l'invention du filage mécanique.

« La production exubérante des machines, d'autres motifs encore amènent les crises commerciales, qui, à leur tour, entraînent les plus grandes perturbations dans la vie des ouvriers en suspendant temporairement leur travail, leur salaire, leurs moyens d'existence. Les ouvriers, auxquels manque subitement tout revenu, se voient obligés d'aliéner le peu qu'ils possèdent pour s'entretenir pendant le chômage. Cette ressource ne les mène guère loin, et alors arrivent le besoin, la faim, la misère. Sans doute la pauvreté résultant des crises du

(1) *Histoire des mouvements sociaux en France*, etc.

commerce et de la suspension des grandes entreprises dure rarement longtemps ; elle ne s'appesantit pas sur toutes les branches de l'industrie à la fois et n'enlève pas même le pain à tous les ouvriers dans la branche d'industrie qu'elle frappe ; mais il est tout aussi vrai que les crises de commerce ne manquent presque jamais d'un côté ou d'un autre, dans telle branche ou dans telle autre ; que ce sont elles qui dévorent les petits capitaux péniblement amassés par les ouvriers, capitaux que représentent habituellement leurs meubles et leurs vêtements plus que l'argent ; que ce sont elles enfin qui précipitent l'ouvrier dans des dettes accablantes.

» Quand la pauvreté s'est une fois abattue sur l'ouvrier, il est rare qu'il s'en relève ; son salaire suffit à peine à couvrir ses dépenses journalières ; il ne peut songer à réparer les pertes antérieures, bien moins encore à faire des épargnes pour l'avenir. En outre, par la nature même du travail mécanique, qui rend les hommes eux-mêmes des machines et ne développe jamais qu'une seule et même force, tandis que les autres forces se paralysent, l'ouvrier devient de plus en plus incapable de tout autre travail, incapable de toute élévation intellectuelle, de toute direction vraiment morale, incapable de prévoir, de penser, de régler ses propres affaires. L'ouvrier est perdu sans resssource dès que le travail particulier, dont il est l'esclave, lui est enlevé, et ce cas, abstraction faite de tout autre malheur, arrive nécessairement par l'épuisement accidentel ou l'affaiblissement graduel de ses forces. La conservation de la vigueur nécessaire au travail dépend de la nourriture, celle-ci du salaire. Le salaire est-il mauvais, la nourriture est détestable. Et ainsi, fait incontestable, le mauvais salaire diminue la force du travailleur. Dès qu'il perd son énergie, l'ouvrier entre dans un effroyable cercle vicieux dont il ne peut plus guère sortir. A mesure que la force diminue, naturellement l'ouvrier travaille plus lentement, avec moins de suite : il fait de plus fréquents arrêts, de plus longues pauses, pour reprendre haleine ; le goût du travail qui devait le soutenir l'abandonne, et alors nécessairement le salaire baisse, puisque son taux s'évalue d'après la besogne qu'il rémunère. — On a, sous ce rapport, consulté l'expérience des hommes les plus experts et les plus exempts de préjugés, et on a dû les entendre dire qu'au fond ils ne comprenaient pas comment l'ouvrier, dans ce cas, pouvait vivre avec le salaire qu'on lui donne. S'il est constant qu'avec son salaire ordinaire l'ouvrier ne peut entretenir ses forces quand elles sont dans toute leur plénitude, comment fera-t-il quand il aura éprouvé des pertes, soit par le chômage, soit par la maladie, soit par un accident quelconque ? Comment fera-t-il quand sa famille en s'augmentant exigera de plus grandes dépenses, au moment même où la diminution de ses forces fait tarir pour lui la source des profits ordinaires ? La réponse est fatale : Il est perdu ! Il faut du courage pour prononcer une pareille sentence, surtout quand on songe qu'elle s'applique à toute une classe de la société dès que le moindre souffle de malheur touche une situation qui n'est d'ailleurs jamais réellement heureuse.

» Ces faits à peine choisis dans des milliers de faits analogues, suffisent pour qu'on soit en droit de repousser une proposition qu'on entend souvent répéter : « Le paupérisme n'a que des causes morales ; l'économie politique n'y est pour rien ; cette misère dépend des individus, nullement de la constitution sociale et des institutions économiques. »

» Nous avons dit, par exemple, que l'invention des machines est une cause active du paupérisme. On ne peut pas nier le fait, mais on peut dire que c'est une opinion exclusive et même fausse de soutenir que ces machines, comme telles, sont la cause dernière du paupérisme, et de leur attribuer une action quelconque, car cette influence ne dépend que des principes qui servent de base à l'application de ces machines. L'industrie, les fabriques, les machines ont sans doute privé de travail et de pain une grande partie des anciens ouvriers ; mais ce résultat n'est pas la suite nécessaire de l'introduction des machines elles-

mêmes, il est la conséquence de la manière dont les fabricants les ont employées. De ce que les machines remplacent le travail de l'homme, il n'en résulte pas nécessairement que désormais une partie des anciens ouvriers doivent rester sans ouvrage. Il est toujours possible, ce semble, de distribuer entre les ouvriers le travail qui reste à faire par la main de l'homme après l'introduction des machines. Ils pourraient tous recevoir du travail, travail moindre sans doute qu'auparavant, mais suffisant encore pour procurer à chacun le salaire qui lui est nécessaire.

» Or une pareille exploitation des machines en faveur des ouvriers n'est guère convenable dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi les ouvriers. au lieu de la bénir, maudissent la machine, parce que la machine est exploitée non pour eux, mais contre eux, et fait concurrence au travail de l'homme.

» Si nous entrions dans le détail des relations qu'engendrent la propriété et la consommation, nous verrions que tout ce que le paupérisme produit dans cette sphère se ramène à l'absence d'une communauté vivante, personnelle, véritable, réelle. Nous nous en tenons ici aux relations naissant de la production, et nous répétons que ce qui cause le paupérisme c'est que les classes pauvres ne sont pas dans une situation normale à l'égard de la production. Ce défaut est double : c'est un défaut dans la participation régulière à la production et à la jouissance des fruits de la production. Si les propriétaires et ceux qu fournissent le travail étaient dans une communauté réelle avec ceux qui ne possèdent pas et qui accomplissent le travail, les relations réciproques dans le travail lui-même ne seraient pas purement extérieures et mécaniques, elles seraient intérieures, morales, personnelles, et la conséquence de ces relations serait que la participation au travail comme à la jouissance de ses fruits serait estimée et réglée non pas seulement au profit du maître, mais encore en vue des besoins de l'ouvrier. La situation forcée qui existe aujourd'hui, et qui fait de l'ouvrier une chose qu'on achète, une machine qu'on loue, serait changée.

» Par cela même que la société, en somme, continue aujourd'hui à favoriser de fait l'antique droit païen du plus fort et à le faire prévaloir, elle hâte elle-même le moment où ce développement arrivera à son point culminant et rendra impossible l'état de la société tel qu'il est aujourd'hui. De toutes les puissances encore vivantes et debout, l'Eglise seule peut agir et agit efficacement contre les progrès continus du paupérisme et contre la dissolution de la société, par la loi de la charité et le principe de la communauté. Au moyen-âge l'Eglise fit comprendre à la chrétienté que le travail est un service réciproque que tous rendent à tous ; elle apprit aux peuples à administrer leur propriété personnelle comme une charge devant profiter à tout le monde, et à ne pas restreindre égoïstiquement à soi-même la jouissance du profit. L'Eglise donne toujours les mêmes leçons aux peuples, et c'est à ceux-ci à l'écouter, à comprendre la vérité religieuse dans ses conséquences sociales et à rétablir les rapports vivants de l'Eglise avec la société. Il n'est pas nécessaire pour cela de revenir aux conditions et aux formes de la société du moyen-âge, désormais impossibles.

» Mais le rétablissement de la communauté dans la vie sociale est possible et peut avoir lieu avec les conditions des temps présents, pourvu qu'on revienne sincèrement à la pensée de Jésus-Christ et de son Eglise et qu'on rétablisse l'édifice social sur sa base religieuse, au moins dans la croyance des hommes. Ce ne sera que lorsque cette base sera rétablie, lorsque chaque état, chaque profession, chaque travail sera, moralement d'abord, ramené à la communauté avec l'Eglise que la société pourra se renouveler dans son organisation. A mesure que ce retour à l'Eglise aura lieu la réorganisation deviendra nécessaire, car l'effet ne peut faire défaut quand la cause renaît, quand le principe est rétabli. » Le Noir.

PAUTHIER (Georges) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Cet orientaliste

français, né à Besançon en 1800, débuta par deux volumes de poésie intitulés : *Mélodies et chants d'amour*, et *Helleniennes* 1825; il traduisit le *Pélerinage de Child-harod* en 1828 ; il fut médaillé à Besançon en 1829, pour un poème sur le *dévouement de Deséze;* il s'est enfin illustré par ses travaux sur les littératures orientales :

Doctrine du Tao, 1831 et 1838; *Le Ta-hio*, code moral de Confucius, in-8°, 1837 ; *La Chine*, in-8°, 1837 ; *Les livres sacrés de l'Orient*, in-8°, 1840 (Chou-king, Ssé-chou, Lois de Manou, le Koran); *Documents statistiques sur la Chine*, in-8°, 1841 , *Les quatre livres de philosophie morale et politique des Chinois*, in-8°, 1841, 1852; *Sinico-ægyptiaca, essai sur la formation similaire des écritures figuratives chinoise et égyptienne*, in-8°, 1842, etc.

LE NOIR.

PAUVRE. Dans tous les temps Dieu a ordonné d'assister les *pauvres ;* sous la loi de nature le saint homme Job se félicitait d'avoir été *le père des pauvres*, le consolateur, le soutien, le défenseur de tous ceux qui souffraient ; son livre est rempli de sentences et de maximes qui inculquent ce devoir d'humanité. Dans la loi de Moïse, Dieu l'avait commandé rigoureusement ; il voulut que les *pauvres* fussent appelés au repas que l'on faisait par religion, après les sacrifices et dans les fêtes ; qu'en recueillant les fruits de la terre on laissât quelque chose pour eux, *Levit.*, c. 19, ỳ. 9, etc.; que, dans l'année sabbatique et au jubilé, on eût soin de pourvoir à leur subsistance. Le saint homme Tobie était, parmi les Juifs, ce que Job avait été parmi les patriarches. Daniel exhortait Nabuchodonosor à racheter ses péchés par des aumônes ; les autres prophètes reprochent aux Juifs de n'avoir pas été assez fidèles à remplir ce devoir.

Jésus-Christ, dans l'Evangile, a répété les mêmes leçons ; il dit : « Bien-» heureux ceux qui font miséricorde, » parce qu'ils la recevront eux-mê-» mes. » *Matth.*, c. 5, ỳ. 7 ; et l'on sait que, dans l'Ecriture sainte, la *miséricorde* signifie ordinairement la compassion envers ceux qui souffrent. L'aumône est celle des bonnes œuvres que les apôtres recommandent le plus souvent, et il est constant que la charité des premiers chrétiens contribua plus que toute autre chose à la propagation du christianisme. Chez la plupart des païens, les *pauvres* étaient regardés comme les objets de la colère du ciel. Jésus-Christ commença son Evangile par cette sentence remarquable, *bienheureux les* pauvres *d'esprit*, c'est-à-dire les *pauvres* contents de leur état, qui n'en rougissent ni n'en murmurent, qui ne désirent pas plus de richesses que Dieu n'a voulu leur en donner, *c'est à eux et pour eux qu'est le royaume des cieux*, ce sont de tous les hommes les plus propres à composer mon Eglise, qui est la voie du bonheur éternel.

Il est impossible que dans les sociétés les mieux policées il n'y ait un grand nombre de *pauvres ;* tous les hommes ne sont pas également propres au travail, tous n'ont pas reçu de la nature le même degré de santé, de force, de courage, d'industrie, de prévoyance, d'économie ; la plupart ne sont capables que de travaux peu lucratifs ; les maladies, les accidents, une nombreuse famille, la fatigue, la vieillesse, ne peuvent donc manquer de les réduire à la mendicité et de les rendre à charge au public. Lorsque nos philosophes économistes et politiques se sont vantés de créer des plans qui banniraient des villes et des campagnes la pauvreté et ses conséquences, ou ils se sont fait illusion à eux-mêmes, ou ils ont voulu éblouir les ignorants. Lorqu'ils ont décrié l'*aumône* et les *hôpitaux*, ils ont montré autant d'ineptie que d'inhumanité. *V.* AUMÔNE, HÔPITAL.

BERGIER.

PAUVRES (les) CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX. (*Théol. hist. génér. exég.*) — Nous avons déjà fait observer, plus d'une fois, que Moïse avait organisé économiquement sa nation de telle sorte que, si ses prescriptions avaient été rigoureusement mises à exécution, il n'y aurait pas eu, ainsi qu'il l'avait dit formellement, un seul pauvre parmi le peuple; mais ces prescriptions ne furent jamais parfaitement exécutées. Un exemple frappant de ce manque de fidélité de la part du

peuple hébreu au code mosaïque, un des points graves, est celui de sa constitution en monarchie après que Moïse avait dit, tout en réservant le droit de la nation de se gouverner dans la forme qu'elle voudrait, qu'elle ne devait pas avoir d'autre roi que la loi même qu'il lui donnait. Comme il est constaté par l'histoire que cette nation ne fut pas absolument sans pauvres, il importe d'exposer d'une manière solide quelle fut sa situation sous ce rapport, et voici comment le fait M. Wetzer, dans le *Kirchen lexicon*, traduit par Goschler.

« La législation de Moïse avait, autant que possible, prévenu la pauvreté parmi les Hébreux, et avait pourvu d'une manière si sage et si prévoyante à l'assistance des pauvres, en tant que la pauvreté ne peut être absolument évitée, que jamais l'oisiveté n'y était favorisée et qu'il n'existait pas de mendiants en Palestine. Les lois relatives au partage primitif du pays de Chanaan entre les diverses tribus et leurs familles, et à l'inaliénabilité du fonds ainsi obtenu, eurent pour conséquence que nul Hébreu ne naissait pauvre, qu'il avait toujours droit à un fonds de terre capable de l'entretenir. Son administration était-elle mauvaise : le riche avait pour devoir de le secourir par un prêt sans intérêt (1). Si cela ne suffisait pas, et si l'Israélite se voyait obligé de vendre son fonds, il ne pouvait le vendre que pour un certain temps, et le nouveau propriétaire était tenu de le lui rendre en tout temps si le propriétaire primitif ou un de ses parents pouvait en payer le prix (2). S'il était capable de travailler, il pouvait, en attendant, mais seulement pour un temps, se vendre à un riche, avec sa femme et ses enfants, c'est-à-dire entrer en service tant pour l'entretien de sa vie que pour gagner de quoi racheter son fonds. La loi prescrivait au maître de traiter non comme un esclave, mais comme un ouvrier, l'Hébreu qui s'était vendu (1). Il ne perdait pas se droits civils et pouvait acquérir (2). A la première année sabbatique, qui arrivait tous les sept ans, il fallait que le maître lui rendît la liberté, à lui et aux siens. Si, néanmoins, il ne pouvait pas racheter sa terre, celle-ci, en définitive, était rendue, sans payement, à lui ou à ses héritiers, à la première année jubilaire, qui arrivait tous les 50 ans. Cette année-là il y avait une réintégration générale de chaque Hébreu dans son fonds (terre et maison, si celle-ci était située dans un village), s'il avait été durant ce laps de temps obligé de l'aliéner ; il y était réintégré sans frais, et par conséquent l'égalité générale des fortunes était rétablie et la pauvreté relativement abolie (3).

» Les autres pauvres, qui ne pouvrient pas entrer en service, avaient de par la loi les quatre priviléges suivants :

» 1. Ils avaient le droit de couper le blé qui était à l'angle des champs ou qui restait dans les sillons (4) ;

» 2. De glaner dans les champs, les vignobles, les vergers ; il était défendu aux propriétaires de cueillir les fruits qui étaient demeurés sur les branches ou de chercher une javelle oubliée (5);

» 3. De prendre part à la dîme que l'Hébreu devait tous les trois ans mettre de côté sur les fruits et les bêtes de l'année, après que les prêtres et les lévites avaient reçu leur part, et que l'Hébreu devait employer en un festin auquel les pauvres du lieu de son domicile étaient invités de droit (6);

» 4. De partager avec le propriétaire tout le revenu de l'année sabbatique. L'année sabbatique revenait tous les sept ans ; le sol devait demeurer en repos ; il ne devait être ni labouré ni ensemencé ; la vigne ne devait pas être coupée, et tout ce qui qui poussait naturellement dans les champs, les vergers, les vignobles,

(1) *Lévit.*, 25, 35-57 : « Si votre frère est devenu fort pauvre et qu'il ne puisse plus travailler des mains..., ne prenez point d'intérêt de lui et ne tirez pas plus de lui que vous ne lui avez donné... Vous ne lui donnerez pas votre argent à usure. »

(2) *Lévit.*, 25, 23 et 24.

(1) *Ib.*, 25, 39-41

(2) *Lévit.*, 25, 26.

(3) *Ib.*, 25, 10, 13, 28, 31.

(4) *Ib.*, 19, 9.

(5) *Ib.*, 19, 9, 10. *Deut.*, 24, 19-22.

(6) *Deut.*, 14, 28, 29, 26, 12. *Tob.*, 1, 8.

était le bien commun des pauvres et des riches (1).

» En outre, la charité privée ou l'aumône était vivement recommandée par la loi mosaïque (2) et fut tout aussi énergiquement prêchée plus tard par les prophètes (3).

« On ne voit paraître des mendiants chez les Hébreux qu'au temps de Jésus-Christ, et ce n'étaient que des malades, des infirmes, qui sollicitaient l'aumône, non dans les maisons, mais sur les places publiques. »

LE NOIR.

PAUVRES CATHOLIQUES, nom de certains religieux. C'était une banche des vaudois ou *pauvres de Lyon*, qui se convertirent l'an 1207; ils formèrent une congrégation qui se répandit dans les provinces méridionales de la France, qui s'accrut par la conversion de quelques autres vaudois, et qui se fondit, l'an 1256, dans celle des ermites de saint Augustin. Hélyot, *Histoire des Ordres monast.*, t. 3, p. 21.

BERGIER.

PAUVRES DE LA MÈRE DE DIEU, autre congrégation fondée, en 1556, par un gentilhomme espagnol nommé Joseph Cazalanza. Leur première occupation fut de tenir les petites écoles dans les campagnes; dans la suite, ils s'établirent dans les villes; ils y enseignèrent les humanités, les langues anciennes, la théologie, la philosophie, et les mathématiques. Ils ont été protégés jusqu'à nos jours par les souverains pontifes; ils portent le même habit que les jésuites, qui est celui des prêtres espagnols, excepté que leur manteau ne descend que jusqu'aux genoux. Ils sont au nombre des mendiants. Hélyot. tom. 4, pag. 281.

BERGIER.

PAUVRES VOLONTAIRES, ordre religieux qui parut vers la fin du quatorzième siècle; ceux qui y étaient engagés prirent la règle de saint Augustin en 1470. Ils étaient tous laïques, et ne recevaient point de prêtres; la plupart ne savaient pas lire; ils travaillaient de différents métiers, servaient les malades, enterraient les morts, ne possédaient rien et vivaient d'aumônes; ils se relevaient la nuit pour prier, etc. Cet ordre ne subsiste plus. Hélyot, *ibid.*, pag. 30.

BERGIER.

(1) *Exode*, 23, 11. *Lévit.*, 25, 4, 7.

(2) *Deut.*, 15, 11.

(3) *Is.*, 58, 6, 7, etc. *Voy.* AUMÔNES.

PAUVRETÉ RELIGIEUSE ET VOLONTAIRE. La maxime de Jésus-Christ, *bienheureux les pauvres*, l'exemple de ce divin Maître et des apôtres, qui ont renoncé à tout pour prêcher l'Evangile, ont engagé une infinité de chrétiens fervents à embrasser le même genre de vie, et le vœu de *pauvreté* est devenu partie essentielle de la profession religieuse. L'Eglise y a donné son approbation; Dieu lui-même semble l'avoir autorisé par le don des miracles qu'il a daigné accorder à plusieurs de ces pauvres volontaires, et par les conversions qu'ils ont opérées; il s'est trouvé des circonstances dans lesquelles la pratique d'une *pauvreté* absolue était nécessaire pour excercer avec fruit les fonctions apostoliques. Sans faire attention au temps, aux événements, aux besoins de l'Église, les protestants ont condamné ce vœu et l'ont tourné en ridicule; le vœu de *pauvreté*, disent-ils, est le vœu d'oisiveté et de subsister aux dépens d'autrui; ils ont rappelé le souvenir des disputes auxquelles ils ont donné lieu parmi les franciscains, et dont le bruit retentit dans toute l'Europe au quatorzième siècle.

Sans doute les protestants ne prévoyaient pas que les incrédules tourneraient contre les apôtres mêmes les sarcasme qu'ils lançaient contre le vœu de *pauvreté* des moines: voilà cependant ce qui est arrivé, et cela prouve qu'il ne faut pas blâmer une chose louable en elle-même, parce qu'il en peut résulter des abus.

Lorsque les anciens moines ont embrassé une vie pauvre, loin de se livrer a l'oisiveté et à la mendicité, ils ont trouvé dans le travail de leurs mains, non-seulement leur subsistance mais encore de quoi faire l'aumône. Après la dévastation de l'Europe par les Barbares, les moines ont défriché

des lieux incultes ; la continuité de ce travail ne pouvait manquer de les enrichir ; mais alors les monastères furent la seule ressource des peuples dépouillés, esclaves et malheureux. Après la chute du clergé séculier, ils ont été obligés de renoncer au travail manuel pour prendre le soin des paroisses abandonnées et le gouvernement des âmes ; ce n'était pas là se dévouer à l'oisiveté ni à la mendicité.

Au douzième siècle, lorsqu'il fallut travailler à la conversion des albigeois, des vaudois, des pétrobrusiens, des beggards, des apostoliques, etc., les hérétiques entêtés ne voulaient écouter que des prédicateurs aussi pauvres que les apôtres ; pour les contenter, il se forma des ordres mendiants. Aujourd'hui encore les missionnaires qui veulent se faire écouter des Siamois, sont forcés d'imiter la pauvreté absolue de leurs talopoins. Jusqu'ici nous ne voyons ni désordres ni abus. *Voyez* MENDIANTS.

Pour prêcher avec fruit, il fallait avoir fait des études ; les mendiants furent donc obligés de fréquenter les écoles : s'ils y ont contracté les défauts qui y régnaient pour lors ; si, dans les contestations qu'ils ont eues entre eux touchant la *pauvreté* religieuse, ils ont mis la même chaleur et la même opiniâtreté que l'on a remarquées dans toutes les disputes scolastiques, il y a de l'injustice à leur en faire un crime personnel. Il s'agissait de savoir si un religieux qui a fait vœu de *pauvreté*, a encore la propriété des choses qui sont à son usage, si cette propriété appartient à l'ordre entier, ou si elle est dévolue à l'Eglise romaine. Question frivole, et qui ne méritait pas de causer un schisme parmi les franciscains. Mais on a vu chez les protestants des schismes pour des questions qui n'étaient guère plus graves : pour savoir si la philosophie est utile ou nuisible à la théologie ; si les bonnes œuvres sont un moyen de salut ou seulement un signe et un effet de la foi ; si le péché originel est la substance même de l'homme ou un accident de cette substance, etc. Ce n'est donc pas aux protestants qu'il convient de reprocher des schismes et des disputes aux autres. *Histoire de l'Eglise Gall.*, t. 13, l. 37, an 1322. BERGIER.

PAIEN. *Voyez* PAGANISME.

PAZMANN (Pierre). (*Théol. hist. biog. et biblioq*). — Ce jésuite, cadinal-archevêque de Gran, né en 1570, à Grosswardein, avait abjuré à 13 ans le calvinisme, pour rentrer dans l'Eglise catholique, et mourut en 1637, pouvant se rendre le témoignage d'avoir, par son influence et son talent d'écrivain, reconquis la Hongrie au catholicisme. Il publia, dans ce but, *le Guide du Ciel*, « ouvrage, dit M. Schrodl, qui ébranla le protestantisme en Hongrie plus que n'auraient pu le faire cent mille soldats espagnols, ouvrage qui, par son érudition, sa logique, la beauté du style, la variété de la matière, l'habileté et la spirituelle vivacité de l'exposition, excita une admiration générale et entraîna de nombreuses conversions.

» Outre cet écrit, dit encore M. Schrodl, Pazmann en publia plusieurs, soit en magyare, soit en latin, qui donnèrent à la littérature magyare l'impulsion qu'elle conserva plus de cent ans (1). La *Gazette universelle d'Augsbourg* annonçait en 1851, dans son supplément au N° 197, qu'on était en voie de publier une *Bibliothèque* dont la 6e partie devait contenir un choix des écrits de Pazmann, le créateur de la nouvelle prose hongroise, le Bossuet Magyare (2). »

Le comte Mailath, dans son Histoire des Magyares dit : « Ne pas reconnaître la grandeur du cardinal Pazmann, c'est n'avoir pas le sens du vrai mérite ou être aveuglé par l'esprit de parti. Lorsque Pazmann parut, le clergé catholique était pauvre, opprimé, ébranlé, clair-semé ; lorsqu'il mourut, la hiérarchie magyare était riche,

(1) Voir Mailath, *Hist. des Magyares et de l'empire d'Autriche.*

(2) Nous ferons encore mention ici d'un célèbre jésuite hongrois, le P. FRANÇOIS FALUDY, qui releva la prose hongroise, tombée de nouveau en décadence après Pazmann, dans le dernier quart du dix-septième siècle. Ses ouvrages de philosophie morale sont un trésor de connaissances de l'homme et du monde, et ses poésies sont riches d'idées et d'une forme facile et correcte.

puissante, considérée, courageuse, instruite. Avant Pazmann, les théologiens protestants étaient plus savants que les théologiens catholiques ; la science des catholiques magyares commença avec Pazmann, et nul parti religieux n'eut un homme capable d'être comparé à ce savant prélat. Lorsque Pazmann entra dans la carrière, il trouva la Hongrie protestante; à sa mort, elle était catholique. »

Le même auteur remarque, quant aux Jésuites, dans son Histoire de l'empire d'Autriche : « Les jésuites vinrent et aidèrent le victorieux archevêque de toutes leurs forces, avec une admirable activité. Ferdinand et les évêques hongrois, de leur côté, soutinrent la Société (de Jésus) par leurs libéralités, et il résulta de cette communauté d'efforts, qu'à la mort de Pazmann les familles les plus considérées, les plus riches, les plus puissantes, étaient presque toutes redevenues catholiques, que les forces des deux partis religieux se balançaient, et que tout annonçait que le nombre des Evangéliques diminuerait de jour en jour. » LE NOIR.

PEARSON (Jean) (*Theol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce théologien anglais, né à Creake, vers 1615 et mort en 1686, fut nommé en 1672 à l'évêché de Chester. Pearson, disent ses biographes, fut un des plus savants théologiens de l'Eglise anglicane; il était versé dans les langues, l'archéologie et l'histoire; il fut un des collaborateurs de la grande collection *Critici sacri;* il publia une *Explication du Symbole des Apôtres; Vetus et Novum Testamentom Græcum, cum præfatione; Vindiciæ epistolarum S. Ignatii; Prolegomena in Hieroclem,* ajoutés à l'édition de Londres de 1673; *Annales Cyprianici,* qui se trouvent dans l'édition de S. Cyprien d'Amsterdam et d'Oxford.

Son frère, RICHARD PEARSON, travailla avec lui aux *Critici sacri,* devint conservateur de la bibliothèque royale de Saint-James, et mourut, dit-on, (1670), dans le giron de l'Eglise catholique. On a de lui *Prolectiones theologicæ,* 1661, Londres, in-fol.

LE NOIR.

PÉCHÉ. Ce mot dans l'Ecriture sainte a divers sens : 1° il signifie une transgression de la loi divine, soit en matière grave soit en matière légère. C'est dans ce sens que nous en parlerons ci-après. 2° Il désigne la peine du *péché*, *Gen.*, c. 4, ℣. 7 : « Si tu fais » mal, ton *péché* s'ensuivra, » c'est-à-dire tu en porteras la peine ; c. 20, ℣. 9, Abimélech dit à Abraham : « Vous avez attiré sur nous un grand *péché,* » c'est-à-dire un grand châtiment. 3° Il signifie un vice, un défaut ; la concupiscence est appelée un *péché*, parce que c'est un effet du *péché* d'Adam, un vice de la nature, qui nous porte au *péché*, ainsi l'explique saint Augustin. *Lévit.*, c. 12, ℣. 6 et 8; c. 14, ℣. 19, les impuretés légales sont appelées des *péchés.* 4° Il exprime la victime offerte pour l'expiation du *péché* ; *II Cor.*, c. 5, ℣. 21, il est dit que Dieu a fait *péché pour nous,* c'est-à-dire victime du *péché*, celui qui ne connaissait pas le *péché.* Osée, c. 4, ℣. 8, « Ils mangeront les *péchés* du » peuple, » c'est-à-dire les victimes. Saint Jean, dans sa première *épître*, c. 5, ℣. 16, parle d'un *péché qui est à la mort* ; il paraît que c'est l'idolâtrie, parce que la loi de Moïse condamnait à la mort l'homme coupable de ce crime, et l'apôtre finit sa lettre en exhortant les fidèles à s'en préserver. Le *péché*, ou le blasphème *contre le Saint-Esprit*, est l'outrage que fait au Saint-Esprit un homme qui, contre sa conscience, attribue à l'opération du démon des miracles qui sont évidemment les effets de la puissance divine : c'est le comble de l'impiété : Jésus-Christ dit que ce crime ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre, *Matth.*, c. 12, ℣ 31 ; saint Augustin dit que c'est l'impénitence finale ou la persévérance obstinée dans le *péché* jusqu'à la mort, *Retract.*, lib. 1, c. 19, etc. Saint Fulgence a pensé de même, l. *de Fide ad Petr.*, c. 3. Le *péché*, pour l'expiation duquel saint Paul dit qu'il ne reste plus de victime, est l'apostasie. *Hebr.*, c. 10, ℣. 26. *Voyez la Bible d'Avignon.*, t. 13, pag. 350.

Avant de parler des différentes espèces de *péché,* il y a une ou deux questions à résoudre touchant le *péché* en général. Les incrédules demandent

d'abord en quel sens nos *péchés* peuvent offenser Dieu : nous leur avons répondu au mot OFFENSE.

Une difficulté plus considérable est de savoir si Dieu peut être, dans aucun sens, la cause du *péché;* s'il peut faire tomber un homme dans le *péché,* afin de le punir de quelques autres *péchés* qu'il a commis. Plusieurs passages de l'Ecriture sainte semblent le supposer ainsi. *II. Reg.,* c. 12, ỳ. 11, Nathan dit à David de la part de Dieu : « Je » vous punirai par votre propre fa- » mille, » et bientôt après arriva la révolte d'Absalon son fils, c. 16. ỳ. 10. David insulté par Séméï dit : « Laissez- » le faire, Dieu lui a ordonné de m'in- » jurier. » *III. Reg.,* c. 12, ỳ. 15, nous lisons que Dieu avait pris en aversion Roboam, afin d'accomplir les malheurs que le prophète Ahias avait prédits. *Ibid.,* c. 22, ỳ. 21, un esprit malin dit au Seigneur : *Je serai un esprit menteur dans la bouche des prophètes;* Dieu lui répond : *Va et fais.* Job, c. 12, ỳ. 24, dit que Dieu change le cœur des princes et les trompe ; qu'il les jette dans l'erreur. *Ps.* 104, ỳ. 25, le Psalmiste prétend que Dieu changea le cœur des Egyptiens, pour qu'ils eussent de la haine contre son peuple. Dans Isaïe, c. 63, ỳ. 17, les Israélites disent au Seigneur : « Pourquoi nous » avez-vous égarés hors de vos voies ? » Vous avez endurci notre cœur, afin » que nous ne vous craignissions plus.» Dans Ezéchiel, c. 14, ỳ. 9, le Seigneur dit lui-même : « Lorsqu'un prophète » se trompera, c'est moi qui l'ai trom- » pé. »

On voit la même chose dans plusieurs endroits du nouveau Testament. *Matt.,* c. 6, ỳ. 13, Jésus-Christ apprend à ses disciples à dire à Dieu : *Ne nous induisez point en tentation;* cette prière suppose que Dieu peut nous y induire et nous porter au mal. Saint Matthieu dans tout son Evangile suppose que plusieurs crimes sont arrivés, afin d'accomplir ce que les prophètes avaient prédit, comme le meurtre des innocents, l'incrédulité des juifs, les outrages faits à Jésus-Christ, etc. *Rom.,* c. 1. ỳ. 26, saint Paul prétend que Dieu a livré les philosophes à des passions honteuses et à un sens réprouvé ; *Ibid.,* c. 5. ỳ. 20, il dit que la loi ancienne est survenue afin que le *péché* fût abondant. *II. Thess.,* c. 2. ỳ. 10, il prédit que Dieu enverra aux pécheurs une opération d'erreur, afin qu'ils croient aux mensonge, etc.

Saint Augustin a cité tous ces passages, et il s'en est servi pour prouver aux pélagiens qu'un même vice peut être tout à la fois un *péché* et la peine d'un autre *péché,* l. 5, *contra Julian.,* c. 3, n. 8 : il donne pour exemple l'aveuglement des Juifs, et la concupiscence qui est en nous : n. 11, « Autre » chose est, dit-il, d'avoir de mauvais » désirs dans le cœur, et autre chose » d'y être livré afin d'en être possédé » en y consentant ; c'est ce qui arrive à » un homme, lorsqu'il y est livré par » un jugement de Dieu. N. 12. lorsqu'il » est dit qu'un homme est *livré à ses* » *désirs,* il devient coupable, parce » qu'abandonné de Dieu, il y cède et y » consent.... D'où il est clair que la per- » versité du cœur vient d'un secret ju- » gement de Dieu. » N. 13, Julien soutenait que ceux dont parle saint Paul ont été laissés à eux-mêmes par la patience de Dieu, et non poussés au mal par sa puissance; saint Augustin lui répond : « L'apôtre a mis l'un et l'autre, » la *patience* et la *puissance*.... Enten- » dez-le comme il vous plaira. »

L. de Grat. et lib. Arb., c. 20, n. 43, il dit que Dieu inclina la mauvaise volonté de Séméï au *péché* qu'il commit, qu'il jeta ou y laissa tomber son mauvais cœur : *cor ejus malum in hoc peccatum misit vel dimisti.* Il dit que Dieu opéra sur le cœur d'Absalon, pour qu'il rejetât le bon conseil d'Achitophel; n. 42, que le changement du cœur de Roboam vient du Seigneur ; que Dieu opéra sur le cœur d'Amasias pour qu'il n'écoutât point un conseil salutaire. N. 43, saint Augustin en tire cette conclusion : « De là il est clair que Dieu » opère sur le cœur des hommes pour » incliner leur volonté soit au bien, » par sa miséricorde, soit au mal, » suivant leur mérite. »

Lorsque Julien lui représente que cette conduite de Dieu est injuste, le saint docteur lui ferme la bouche par cette maxime : « Il ne faut pas douter » que Dieu ne soit juste, lors même » qu'il fait ce qui nous paraît injuste, » et ce qu'un homme ne pourrait

» faire sans injustice. » *Op. imperf.*, l. 3, n. 34.

C'est ce qui a déterminé Luther, Calvin, Mélanchton, à soutenir que Dieu est la cause des *péchés* aussi bien que des bonnes œuvres, et Jansénius à prétendre que l'homme pèche même en faisant ce qu'il ne peut pas éviter. Les manichéens et les marcionites abusaient de ces notions pour rendre méprisables les écrivains de l'ancien Testament, et les incrédules s'en prévalent encore pour rendre la religion ridicule et odieuse.

Aux mots Cause et Endurcissement, nous avons déjà expliqué une partie des passages que nous venons de citer: mais, sur une matière aussi importante, nous ne devons pas craindre de répéter, puisque nous avons tant d'adversaires qui renouvellent les mêmes objections.

1° Nous avons fait voir que souvent l'Ecriture sainte représente comme *cause* ce qui n'est *qu'occasion*, et semble attribuer à un dessein formel ce qui arrive contre l'intention même de celui qui agit; nous avons montré en même temps que ce n'est point là un hébraïsme ou une façon de parler particulière aux écrivains sacrés, mais un usage commun à tous les langues, même à la nôtre. Ainsi, lorsque nous lisons que Dieu aveugle et endurcit les pécheurs, qu'il agit sur leur cœur pour les rendre méchants, cela signifie seulement que sa patience et ses bienfaits sont pour eux une occasion d'ingratitude, d'aveuglement et d'endurcissement; ainsi la prospérité que Dieu accorda aux Israélites en Egypte, servit à exciter la jalousie des Egyptiens, et à leur inspirer de la haine contre son peuple; c'est dans ce sens que Dieu *tourna leur cœur*, pour y mettre ce sentiment, ainsi l'a expliqué saint Augustin lui-même, *Enarr.. in Ps.* 104, ℣. 25. Une preuve que c'est là le sens, c'est que Dieu se plaint en pareil cas de la malice et de l'ingratitude des hommes. *Isaï.*, c. 43, ℣. 24, il dit aux Juifs : « Vous m'avez fait servir à vos » iniquités,» c'est-à-dire vous vous êtes servis de mes propres bienfaits pour m'offenser. Dieu pourrait-il s'en plaindre, si ç'avait été son dessein? Lorsque nous disons qu'un bienfaiteur *fait des ingrats*, nous n'entendons pas qu'il leur inspire l'ingratitude de propos délibéré.

Dans ces sortes de cas, le mot *ut*, que nos versions rendent par *afin de* ou *afin que*, qui semble marquer l'intention, serait beaucoup mieux rendu par *de manière que;* ainsi, *III. Reg.*, c. 12, ℣. 15, Dieu laissa Roboam se conduire *de manière qu'*il fit arriver les malheurs qui avaient été prédits par Ahias. *Matth.*, c. 26, ℣. 56, Jésus-Christ reprochant aux Juifs la manière indigne dont ils se saisissent de lui, leur dit : « Tout cela se fait *de ma-* » *nière que* les prédictions des pro- » phètes sont accomplies, » et non *afin* de les accomplir ou *pour* les accomplir; ce n'était certainement pas l'intention des Juifs. Nous faisons le même usage du mot *pour*, lorsque nous disons d'un militaire tué, qu'il s'était enrôlé *pour* se faire tuer, ou d'un auteur, qu'il a beaucoup travaillé *pour* faire de mauvais ouvrages. Les traducteurs français des épîtres de saint Paul font cette équivoque, lorsqu'ils disent que la loi ancienne est survenue *pour* donner lieu à l'abondance du *péché*, *Rom.*, c. 5, ℣. 20. Saint Augustin les en avait suffisamment avertis, l. 19, *contra Faust.*, c. 7; *Tract.* 3, *in Joan.*, c. 1, n. 11, etc.; ils devraient s'en corriger. On pourrait dire, dans le même sens, que la connaissance de l'Evangile semble n'avoir été donnée à certains hommes que *pour* les rendre plus coupables.

2° Nous avons observé que, dans toutes les langues, on dit qu'un homme fait tout le mal qu'il laisse faire lorsqu'il pourrait l'empêcher, et que l'Ecriture sainte s'exprime de même à l'égard de Dieu; ainsi, il est dit que Dieu aveugle, endurcit, trompe, égare les hommes, lorsqu'il les laisse se tromper, s'égarer, s'aveugler, s'endurcir; et cela signifie seulement qu'il ne les en empêche point, lorsqu'il pourrait le faire, en leur donnant des grâces plus fortes et plus abondantes. Par conséquent, au lieu de lire dans Isaïe, c. 63, ℣ 17, *vous nous avez égarés*, etc., il faut lire : « Vous nous » avez laissés nous égarer et endurcir » notre cœur, *de manière que* nous » ne vous craignons plus. » La preuve

de ce sens est dans l'Ecriture même, *Deut.*, c. 10, ỹ. 16, et c. 15. ỹ. 7; Moïse dit aux Israélites : « Vous n'endurcirez » point vos cœurs, » et le Psalmiste, *Ps.* 94, ỹ. 8 : « N'endurcissez point vos » cœurs, comme ont fait vos pères. » Après avoir dit que Dieu endurcissait Pharaon, l'historien sacré ajoute que Pharaon aggravait ou appesantissait son propre cœur, *Exod.*, c. 8, ỹ. 15. C'est ainsi que l'entend saint Augustin; nous avons cité ce qu'il en a dit au mot ENDURCISSEMENT. « Dieu aveugle » et endurcit, dit-il, non en donnant » de la malice au pécheur, mais en » ne lui faisant pas miséricorde... non » en l'excitant au mal, ou en le lui » suggérant, mais en l'abandonnant, » ou en ne le secourant pas. » *Epist.* 194, *ad Sixtum*, c. 4, n. 24 ; *Enarr. in Ps.* 67, n. 30 ; *Tract.* 53, *in Joan.*, n. 6, l. 1 ; *ad Simplic.*, q. 2, n. 15 ; *L. de Nat. et Gratt.*, c. 23, n. 23, etc.

Dieu trompe les faux prophètes, *Ezech.*, c. 14, ỹ. 9, lorsqu'il accomplit ses desseins d'une manière tout opposée à leurs espérances et à leurs prédictions, mais c'est leur faute et non la sienne. Il permet à l'esprit de mensonge de se placer dans leur bouche ; il leur permet à eux-mêmes de tromper ceux qui veulent les écouter : mais une simple permission n'est pas un ordre positif, quoique l'un s'exprime comme l'autre. *Voyez* PERMISSION. Dieu n'est pas obligé de donner des lumières surnaturelles et l'esprit de prophétie à ceux qui ne les lui demandent pas, et même qui les rejettent et y résistent. C'est en cela que consiste l'*opération d'erreur* que Dieu envoie à ceux qui veulent se tromper eux-mêmes, *de manière* qu'ils ajoutent foi au mensonge qui les flatte et non aux vérités qui leur déplaisent, *II Thessal.*, c. 2, ỹ. 10.

Après avoir cité les paroles de S. Paul, *Dieu les a livrés à un sens réprouvé*, S. Augustin ajoute : « Tel est l'aveu- » glement de l'esprit; quiconque y » est livré, est privé de la lumière in- » térieure de Dieu, *mais non entière-* » *ment*, tant qu'il est en cette vie; » *Enarr, in Ps.* 6, n. 8. Cette restriction est remarquable; elle prouve que S. Augustin n'a pas pensé qu'un pécheur fût jamais entièrement privé de la grâce.

3° Nous avons encore remarqué que dans le langage des livres saints, comme dans le nôtre, *délaisser, négliger, oublier, abandonner*, ne se disent pas toujours dans un sens absolu, mais par comparaison ; Dieu est censé abandonner quelqu'un, lorsqu'il ne lui accorde pas autant de grâces qu'il le faisait autrefois, ou qu'il ne lui en donne pas autant qu'il en distribue à d'autres, ou qu'il ne lui en donne pas d'aussi puissantes qu'il le faudrait pour vaincre sa résistance ; et l'Ecriture dit que Dieu *hait, rejette, réprouve* ceux qu'il punit ainsi. Dans ce sens, Dieu parlant de la postérité de Jacob et de celle d'Esaü, dit, *Malach.*, c. 1, ỹ. 3 : « J'ai aimé Jacob, et j'ai haï » Esaü. » *Voyez* HAINE, HAÏR. De même lorsqu'un père témoigne beaucoup plus de tendresse à son fils aîné qu'au cadet, nous disons que celui-ci est délaissé, négligé, abandonné, pris en aversion, etc. Les incrédules ont donc tort de se scandaliser, lorsqu'il est dit dans l'Ecriture sainte, que Dieu aime les justes, et qu'il hait les pécheurs ; qu'il a choisi les Juifs et qu'il a réprouvé les autres nations; cela signifie seulement qu'il fait moins de grâces aux pécheurs qu'aux justes, et qu'il en a plus accordé aux Juifs qu'aux autres peuples. C'est dans ce même sens que Dieu avait pris en aversion Roboam, Salomon lui-même, lorsqu'il devint idolâtre, Achab, etc., et toute la nation juive, lorsqu'il la punissait.

4° S'il restait quelque doute sur le vrai sens de toutes ces façons de parler, il serait levé par les passages clairs et formels de l'Ecriture sainte, qui déclarent que Dieu ne hait aucune de ses créatures, qu'il est bon, miséricordieux, indulgent pour tous les hommes ; qu'il fait du bien à tous, qu'il en a pitié comme un père pour ses enfants, etc. Ce saint livre répète cent fois que Dieu n'est point cause du *péché*, qu'il le déteste au contraire, qu'il le défend et le punit, qu'il ne donne lieu de pécher à personne, qu'il n'égare et n'induit en erreur qui que ce soit, qu'il est saint, juste, irrépréhensible dans ses jugements, incapable par conséquent de condamner et de punir des péchés dont il serait

lui-même l'auteur. Nous avons cité ailleurs la plupart de ces passages.

Vainement les incrédules répliquent que nos livres saints sont donc un tissu de contradictions; ils ne le sont pas plus que nos discours communs et ordinaires. S'il fallait retrancher du langage toutes les équivoques, les métaphores, les expressions figurées, les idées sous-entendues, les termes impropres, etc., nous serions condamnés à un silence absolu. Souvent c'est le ton, l'inflexion de la voix, le geste, l'air du visage qui détermine le sens de ce que nous disons; ce secours manque dans les livres. Mais si nous étions aussi familiarisés avec le style des écrivains sacrés qu'avec celui de nos concitoyens, et surtout avec le langage populaire, nous ne trouverions pas plus de difficulté à entendre les uns que les autres.

5° Nous avons aussi disculpé plus d'une fois saint Augustin des erreurs que les hérétiques se sont obstinés de tout temps à lui attribuer; et nous venons de voir qu'il a expliqué dans le même sens que nous les passages de l'Ecriture sainte qui semblent faire le plus de difficulté. Il est donc juste de faire à son égard ce qu'il a fait à l'égard des écrivains sacrés. Dès qu'il s'est une fois expliqué clairement lorsqu'il instruisait de sang-froid, pourquoi insister sur quelques expressions moins exactes qui lui sont échappées dans la chaleur de la dispute?

Pour prendre le vrai sens des passages de ce saint docteur, dont nos adversaires se prévalent, il faut savoir quel était l'objet de la dispute entre lui et les pélagiens. Julien soutenait que la concupiscence n'est point mauvaise en elle-même, mais un don naturel, utile à l'homme, et qui vient de Dieu; saint Augustin prétendait que c'est un vice, un effet du *péché* d'Adam, qu'elle vient de Dieu comme châtiment et punition, et non comme un don utile ou avantageux à l'homme. Il l'appelle constamment un *péché*, parce que saint Paul la nomme ainsi; mais puisqu'il est évident que par *péché* saint Paul entend un vice, un défaut, une dépravation de la nature, et non une faute imputable et punissable, il est absurde de vouloir que saint Augustin l'ait entendu autrement, malgré une déclaration formelle de sa part. *Voy.* CONCUPISCENCE.

Julien insistait et disait : Quand la concupiscence serait une punition et un châtiment, il ne s'ensuivrait pas encore qu'elle est mauvaise en elle-même, parce que, quand Dieu punit en ce monde, il le fait pour le bien de l'homme, et non pour son mal; Dieu ne peut pas être cause du *péché*; il n'a donc pu infliger à l'homme une peine qui soit *péché* ni cause du *péché*. Saint Augustin répond que Dieu a pu le faire et qu'il l'a fait, et il le prouve par les passages de l'Ecriture sainte, dans lesquels il est dit que Dieu aveugle, égare, endurcit les pécheurs; or, dit le saint docteur, cet état est certainement un *péché*, puisque Dieu en reprend les pécheurs et les en punit, et c'est une cause qui les entraîne à de nouveaux *péchés*.

Julien n'en demeurait pas là, il répliquait que s'il est dit que Dieu a rendu les pécheurs aveugles et endurcis, cela signifie seulement que Dieu a usé de patience à leur égard et les a laissés faire, et non qu'il les a poussés au mal par sa puissance. Saint Augustin dit, de son côté, que l'apôtre attribue leur état non-seulement à la *patience*, mais à la *puissance* de Dieu, et il conclut que Dieu agit sur les cœurs et sur les volontés, et qu'il les tourne soit au bien, par sa grâce, soit au mal, pour les punir suivant leur mérite. Mais nous avons vu en quel sens saint Augustin l'explique lui-même, et en quoi consiste cet acte de *puissance* sur la volonté des pécheurs : c'est que Dieu leur refuse son secours ou la grâce, qui seule peut changer leur volonté; loin de supposer une action positive, et une influence formelle de Dieu sur la volonté des pécheurs, pour les pousser au mal, saint Augustin la rejette expressément; nous avons cité ses paroles : il n'admet autre chose que la soustraction de la grâce, et non encore *de toute grâce*, mais d'une grâce assez forte pour vaincre l'obstination des pécheurs endurcis.

Voilà justement ce que Julien ne voulait pas avouer; en pélagien décidé, il ne reconnaissait ni la nécessité

de la grâce pour faire le bien, ni son influence sur la volonté de l'homme pour la mouvoir ; selon lui, Dieu ne contribue pas plus à une bonne action de l'homme qu'à une mauvaise ; il le laisse user, comme il lui plaît, des forces de son libre arbitre. Saint Augustin, qui voulait forcer Julien à reconnaître l'action positive de la grâce, par conséquent de la puissance de Dieu sur la volonté de l'homme, appelait aussi *acte de puissance, opération de Dieu* sur le cœur de l'homme, le refus de cet acte ou de cette opération ; mais, encore une fois, cette expression impropre et inexacte était expliquée ailleurs. Le saint docteur était si éloigné de penser autrement qu'il dit, *L. de Spir. et Lit.*, c. 21, n. 54 : « S'il n'y avait dans l'homme » point de volonté qui ne vînt de » Dieu, il s'ensuivrait que Dieu serait » l'auteur des péchés ; à Dieu ne » plaise ! *Etiam peccatorum (quod absit) auctor est Deus, si non est voluntas nisi ab illo.*

La maxime que le saint docteur oppose à Julien touchant la justice de Dieu, pourrait être dangereuse ; les impies pourraient en abuser ; mais il s'est mieux exprimé ailleurs. *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 6, n. 30 : « Dans » les réprouvés, dit-il, Dieu sait con- » damner l'iniquité, et non la faire. » *In Ps.* 19, n. 15 : « Dieu n'exige de » personne ce qu'il ne lui a pas donné » et il a donné à tous ce qu'il exige » d'eux : » *Non exigit Deus quod non dedit, et omnibus dedit quod exigit.* La justice de Dieu est donc à couvert de reproche, dès qu'il donne toujours à l'homme un pouvoir et un secours suffisant pour faire ce qu'il exige de lui. Dieu n'est certainement pas obligé, par justice, d'augmenter les secours et les grâces à mesure que le pécheur deviendra plus ingrat et plus obstiné dans le mal. *Voyez* GRACE, § 3.

Pour éclaircir les passages de l'Ecriture sainte que l'on nous a opposés, nous aurions pu citer saint Irénée, Origène, Tertullien, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, etc. ; nous avons mieux aimé nous en tenir à saint Augustin, et nous avons consulté par préférence les ouvrages qu'il a écrits contre les pélagiens, afin de prévenir les subterfuges auxquels recourent ordinairement les faux disciples de ce saint docteur.

Les théologiens définissent ordinairement le *péché*, en général, une désobéissance à Dieu ou une transgression de la loi de Dieu, soit naturelle, soit positive.

Ils distinguent le *péché actuel* et le *péché habituel ;* le premier est celui que nous commettons par notre propre volonté, en faisant ce que Dieu nous défend ou en omettant de faire ce qu'il nous commande ; le second est la privation de la grâce sanctifiante, de laquelle un *péché* grief nous dépouille ; et alors nous sommes en *état de péché*, qui est l'opposé de *l'état de grâce*. De cette espèce est le *péché originel*, avec lequel nous naissons, à cause du *péché* d'Adam, par lequel lui et sa postérité ont été privés de la grâce sanctifiante et du droit à la béatitude éternelle. *Voyez* ORIGINEL.

Parmi les *péchés actuels* on distingue les *péchés* de commission, qui consistent à faire ce que la loi défend, et les *péchés* d'omission, qui consistent à ne pas faire ce qu'elle ordonne. Les *péchés* de pensée, de parole, d'action ; les *péchés* contre Dieu, contre le prochain, contre nous-mêmes ; les *péchés* d'ignorance, de faiblesse, de malice, d'habitude, etc. ; tous ces termes sont faciles à comprendre.

Un *péché actuel* peut être ou *mortel* ou *véniel :* le premier est celui qui nous prive de la grâce sanctifiante, grâce qui est censée être la vie de notre âme, et sans laquelle nous sommes dans un état de mort spirituelle ; on dit de l'homme en cet état qu'il est ennemi de Dieu, esclave du démon, sujet à la damnation éternelle ; ainsi s'exprime l'Ecriture sainte. Le *péché véniel* est une faute moins griève, qui ne détruit pas en nous la grâce sanctifiante, mais qui l'affaiblit ; qui ne mérite point une peine éternelle, mais un châtiment temporel. Cette distinction est fondée sur l'Ecriture sainte, qui met une différence entre les *pécheurs* et les *justes*, et qui dit cependant qu'aucun homme n'est sans *péché ;* il faut donc qu'il y ait des *péchés* qui ne nous dépouillent point de

la justice habituelle ou de la grâce sanctifiante, et que Dieu pardonne aisément à notre faiblesse.

Il n'est pas toujours aisé de juger si un *péché* est *mortel* ou s'il n'est que *véniel* ; il faut faire attention à l'importance du précepte violé, à la tentation plus ou moins forte, à la faiblesse plus ou moins grande de celui qui l'a commis, au scandale et au préjudice qui peut en résulter pour le prochain ou pour la société, etc. Ordinairement, nous sommes incapables d'en juger pour nos propres fautes, à plus forte raison pour celles d'autrui. Les stoïciens prétendaient que tous les *péchés* étaient égaux ; Cicéron, dans ses *Paradoxes*, a démontré l'absurdité de cette opinion.

Quelques protestants ont pensé que tous les *péchés* d'un juste sont véniels, que tous ceux d'un pécheur, quelque légers qu'ils soient en eux-mêmes, sont mortels ; d'autres ont dit que, quoique tous les *péchés* soient mortels en eux-mêmes, Dieu ne les impute pas aux justes, mais qu'il les impute aux pécheurs. C'est sur ce sentiment absurde que les calvinistes ont fondé leur dogme de l'inamissibilité de la justice ; suivant leur opinion, dès qu'un homme est véritablement justifié, il ne peut plus déchoir de cet état, les crimes les plus énormes ne peuvent lui faire perdre entièrement la grâce de l'adoption ; d'où il s'ensuit qu'un enfant qui a reçu cette grace par le baptême, ne peut plus en être privé par aucun des *péchés* qu'il commettra dans la suite. Doctrine impie et abominable qui a été néanmoins adoptée et confirmée par le synode de Dordrecht, *can.* 8 et suiv., et professée par toutes les églises calvinistes; les arminiens, qui soutenaient le contraire, ont été condamnés. Le savant Bossuet, *Histoire des Variat.*, liv. 14, § 5 et suiv., a fait voir l'absurdité de cette opinion, de même que le docteur Arnaud, dans l'ouvrage intitulé : *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes*, etc. *Voy.* INAMISSIBLE.

La première proposition, condamnée dans Quesnel, est conçue en ces termes : *Que reste-t-il à une âme qui a perdu Dieu et sa grâce, sinon le péché et ses suites,.... une impuissance générale au travail, à la priere et à toute bonne œuvre ?* Suivant cette doctrine, l'homme dans l'état du péché mortel ne peut plus rien faire qui ne soit un nouveau péché ; c'est mal à propos que l'Ecriture sainte exhorte les pécheurs à prier, à faire des aumônes et d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir de Dieu leur conversion. Jamais doctrine n'a été plus fausse, et n'a mieux mérité d'être proscrite.

Au mot PÉNITENCE, nous prouverons qu'il n'est aucun *péché*, si grief qu'il puisse être, qui ne puisse être effacé et remis par le sacrement de pénitence.

BERGIER.

PÉCHEUR. Ce terme se prend dans plusieurs sens ; il signifie : 1° celui qui est capable de pécher ; dans ce sens, il est dit que tout homme est *pécheur*, Ps. 115, etc. ; 2° celui qui est enclin au péché ; ainsi nous naissons tous *pécheurs*, ou portés au péché par la concupiscence, qui nous y entraîne ; 3° celui qui est souillé par le péché ; c'est l'aveu du publicain : Seigneur, soyez propice à moi *pécheur*; 4° celui qui est dans l'habitude du péché, et qui persévère dans l'impénitence ; David a dit des hommes de cette espèce : Dieu perdra tous les *pécheurs*, Ps 144, ℣. 20, etc. ; 5° les Juifs appelaient ainsi les idolâtres : Nous sommes nés Juifs, dit saint Paul, et non *pécheurs*, gentils, *Galat.*, c. 2, ℣. 15 ; 6° un homme engagé dans un état qui est une occasion de péché ; il est écrit, *Luc.*, c. 6, v. 34 : Les *pécheurs*, c'est-à-dire les publicains, prêtent à intérêt à d'autres *pécheurs*.

BERGIER.

PECTORAL. *Voyez* ORACLE.

PÉDAGOGIE SOCIALE (*Théol. mixt. scien. social.*) — Il ne nous paraît pas contestable que la philosophie et la théologie sociales ne soient d'accord pour admettre les trois principes suivants :

Extension universelle de l'instruction nécessaire à tous, de l'instruction primaire ;

Liberté de l'enseignement, avec répression par la police sociale des abus qui seraient évidemment et directe-

ment contraires à la morale universelle, individuelle et sociale;

Organisation d'un corps enseignant indépendant de l'ordre politique.

Le premier principe n'a besoin ni de preuve ni de développement; mais il engendre deux conséquences importantes :

La première : que si la police sociale doit, en vertu du second principe, laisser à tout père ou mère ou tuteur la liberté d'instruire ou faire instruire ses enfants comme il le voudra, et par la voie qu'il jugera à propos de choisir, les père, mère ou tuteur seront, d'autre part, déclarés coupables et sévèrement punis si les enfants dont ils sont chargés parviennent à l'adolescence sans qu'ils aient appris à lire et à écrire. Celui qui laisserait ses enfants en bas âge mourir de faim, ou les séquestrerait physiquement, ne serait-il pas répréhensible et punissable? Ne devrait-il pas, dans une société bien constituée, être passible de peines proportionnées à son crime? car il y a là un crime évident, et crime social, par suite des conséquences sociales qu'il entraîne, puisqu'il prive l'Etat, la société, de citoyens qui doivent lui être utiles un jour, ou qu'il les atrophie. En sera-t-il autrement de l'âme et de sa nourriture? Un homme sensé ne pourrait soutenir pareille chose; un chrétien encore moins. Oui, il y a crime social à laisser son enfant croupir dans l'ignorance absolue, allant jusqu'à la privation des deux premières conditions essentielles de toute science, la lecture et l'écriture, conditions qui, d'ailleurs, ne sont jamais seules, mais sont nécessairement accompagnées, lorsqu'elles existent, de quelques autres connaissances élémentaires. Sera donc puni et puni sévèrement tout chef de famille qui ne fera pas apprendre à lire et à écrire aux enfants dont il est responsable ; et pour que la loi, sur ce point, ne soit pas une lettre morte et ne puisse être impunément affrontée, elle ne se contentera pas d'infliger une peine à celui dont les enfants atteindront, par exemple, l'âge de treize ans, et seront trouvés, dans un examen *ad hoc*, ne savoir ni lire ni écrire par faute de soins antécédents ; elle tiendra à ce que, dans chaque commune, fonctionne un jury devant lequel passeront, chaque année, tous les enfants, sans exception d'un seul, à partir du plus jeune âge, de l'âge de cinq ans, par exemple, et montreront ce qu'ils savent en fait de lecture et d'écriture. Les peines seront minimes pour les parents coupables, à l'égard des tout jeunes enfants; puis s'échelonneront, par une gradation réglée par la justice, à mesure que ces enfants grandiront. C'est ainsi que l'instruction primaire sera rendue, et rendue efficacement, obligatoire pour tous.

La seconde conséquence est la gratuité de l'instruction primaire. La logique exige que le père que la loi punit pour ne pas faire apprendre à lire et à écrire à son fils, ait pu, sans aucuns frais, procurer à son fils cette instruction élémentaire ; car ce père peut être pauvre, ne pouvoir s'imposer pour cela la moindre dépense, n'avoir pas, d'un autre côté, le temps d'instruire son fils lui-même, et, dans ce cas, la loi serait injuste si, en même temps qu'elle le menace d'une peine, elle ne lui offrait un moyen tout gratuit, dont il ne dépend que de sa volonté de profiter. L'instruction primaire mise gratuitement à la disposition de tous est donc une condition essentiellement liée par la justice à celle de l'obligation de la même instruction.

Mais, pour que l'instruction primaire soit de la sorte obligatoire et gratuite, il faut de grandes dépenses; il faut des écoles communales et des maîtres honorablement rétribués. Qui subviendra à ces dépenses?

Rien n'est plus simple que de les régler, dans un Etat sage, conformément à la justice. Ce seront tous les groupes qui concourront à ce budget par cotisation. Le premier groupe, c'est la commune; il y aura dans la commune une première cotisation, soit sous forme d'impôt, soit sous forme de prime d'assurance, soit autrement, mais toujours réglée proportionnellement au vrai capital de chacun (*Voy.* BUDGET), et le montant de cette cotisation formera la base du budget de l'instruction. Il est juste

que le groupe qui profite le premier et directement de l'institution en fasse les premiers frais. Ce sera, d'ailleurs, le conseil municipal élu par tous les habitants de la commune, — absolument tous les majeurs, sans oublier les femmes qui n'ont qu'elles-mêmes pour se représenter ou pour représenter une famille, — qui choisira toujours son instituteur officiel, sans aucune autre condition que celle d'une garantie de capacité. Il prendra celui qu'il voudra parmi ceux qui peuvent présenter cette garantie. Il en sera question plus loin, quand il s'agira du corps enseignant. Le groupe supérieur qui vient après la commune est (en France) le département. Comme les communes ne sont pas également riches, et qu'il faut dans tout cela de la charité, le département, qui aura aussi sa cotisation *ad hoc* proportionnelle au capital, fera, par son conseil départemental, également élu par tous, une distribution entre ses communes de sommes supplémentaires, qui seront plus ou moins considérables selon la richesse de chacune, et qui élèveront à un niveau raisonnable le revenu de l'école et de l'instituteur. Enfin, le groupe le plus élevé est la nation toute entière, c'est l'Etat; or, l'Etat achèvera le budget de l'instruction par un système égal de cotisations de tous les citoyens, réglé sur le capital, dont le montant sera réparti entre les départements selon leur richesse. Il résultera de ces trois revenus équitablement distribués une rétribution annuelle pour l'instruction communale, qui sera suffisante et égale entre toutes les communes de la nation, malgré leurs différences de richesse. C'est ainsi que la justice et la charité chrétienne s'uniront dans l'organisme légal pour rendre l'instruction gratuite, afin que le code de morale sociale puisse le rendre obligatoire.

Passons au second principe : liberté de l'enseignement.

Ce principe est fondé sur un droit naturel inviolable : celui qu'a tout homme de transmettre à un autre ce qu'il sait, par la parole, par l'écriture, par tous les moyens que la nature met à sa disposition. Aucune autorité ne peut attenter à ce droit naturel, et il faut que, dans toute société, ce droit soit respecté dans l'étendue la plus complète. Un Etat où il ne l'est pas est un Etat qui est en révolte constante contre l'humanité et contre Dieu. Donc, quiconque voudra se livrer à un enseignement, le fera sans qu'on lui demande l'exhibition d'aucun titre, et se fera payer comme il l'entendra. Dans les examens des enfants, on ne leur demandera point où ils ont pris leur science; on ne leur demandera que le fait même de cette science; qu'ils la tiennent de leur père, d'un maître libre ou de l'instituteur communal qui la donne gratuitement à tous, ne se vaut-elle pas toujours elle-même? et le père ne sera responsable que s'ils n'ont pas celle qui est exigée par la loi.

Ce principe n'a pas besoin de plus d'explication, il ne fait qu'énoncer un des droits de l'homme, contre lequel rien au monde ne peut s'élever.

Reste le troisième : un corps enseignant. La sagesse et l'expérience disent que, sans un corps spécial qui pousse et dirige les études dans une nation, surtout les hautes études, l'instruction secondaire et l'instruction supérieure, et établisse entre elles une certaine unité, l'enseignement restera dans la stagnation et la langueur.

Nous avons déjà déterminé la base de ce corps enseignant, ce sont les instituteurs primaires communaux qui sont choisis librement, de tout habit ou de toute robe, par les conseils municipaux, parmi ceux qui ont le brevet ou diplôme de capacité. Ils ont reçu ce brevet du corps enseignant; et ils sont les électeurs des membres de l'académie qui leur correspond, laquelle a son siége au chef-lieu de leur département, et forme une académie d'enseignement primaire, ou école normale primaire, qui donne les diplômes aussi bien que l'instruction à ceux qui la lui demandent en vue de devenir instituteurs. Ceux qui l'ont reçue d'ailleurs n'ont besoin de passer qu'à son examen pour obtenir le brevet, et l'obtiennent, s'ils le méritent, sans qu'il leur soit demandé ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils ont puisé leurs connaissances. Voilà la première académie, dont les siéges sont aussi nombreux qu'il y a de chefs-

lieux de département; ces académies primaires ont, du reste, leur conseil supérieur, composé de membres élus par elles et siégeant à la capitale. Elles ont aussi leurs cours gratuits au chef-lieu, pour les adultes, sur toutes les matières de l'enseignement primaire.

Mais au-dessus de cette grande base du corps enseignant sont deux autres académies avec leurs établissements respectifs : l'académie d'enseignement secondaire et l'académie d'enseignement supérieur. Les établissements correspondants à l'académie d'enseignement secondaire sont les colléges ou lycées. Les établissements correspondants à l'académie d'enseignement supérieur sont les universités aux cours publics de science, de littérature et d'art.

Il y a par chaque département, au chef-lieu, une académie d'enseignement secondaire, dont les membres sont élus par tous ses diplômés, professeurs ou non dans les colléges ; et toutes ces académies élisent un conseil supérieur de leur ordre qui a son siége dans la capitale et qui centralise l'enseignement secondaire dans toute la nation. Quant aux places de professeurs dans les colléges, elles sont toutes données au concours. Les juges sont les membres de l'académie du chef-lieu. Cet enseignement secondaire, qui constitue ce qu'on nomme les humanités, n'est pas gratuit ; il se subvient à lui-même par les rétributions des élèves ; mais il y a une réserve faite sur le budget général de l'enseignement public résultant des cotisations que nous avons expliquées, pour subvenir à la culture des talents qui manquent de ressources; on continuera d'appeler bourses, si l'on veut, ces allocations, et ces allocations seront gagnées par les plus forts, dans un concours entre tous ceux qui peuvent en avoir besoin. Et, à côté de cet enseignement public, ne l'oublions pas, liberté absolue de professer, de tenir pension, etc. L'académie secondaire, comme l'académie primaire, fait ses diplômés, et ceux-là seulement ont le droit de concourir pour les places de professeurs dans le corps enseignant, et de se porter candidats dans les élections pour les places vacantes de membres académiciens du chef-lieu et du conseil supérieur. Tous les diplômés sont électeurs dans leur ressort. Tous les membres de chaque académie départementale sont électeurs pour le grand conseil. Il y a encore, dans chaque chef-lieu, des cours publics gratuits, faits par les membres de l'académie secondaire, auxquels peuvent assister tous les citoyens.

Quant à l'enseignement supérieur, il en faut encore une école ou université par département, mais une seulement, au chef-lieu ; cette université a plusieurs chaires à cours publics gratuits, et toutes ont leur centralisation dans la grande université de la capitale, qui a ses chaires publiques, comme on le voit et comme on l'a vu déjà dans tant de pays. Qui nomme les membres de cette académie supérieure? Tous ceux qui sont munis des diplômes qu'elle donne. Que sont ces diplômes? Des diplômes spéciaux de chaque science ou art en particulier. Comment sont nommés les professeurs aux chaires vacantes ? Au concours. Comment est-il subvenu aux dépenses? Au moyen d'allocations spéciales prises sur le budget général de l'enseignement.

Tout ce que nous venons de dire s'applique aux deux sexes.

Il n'y a, d'ailleurs, aucune protection spéciale accordée par l'État politique au corps enseignant, préférablement à tout enseignement qui s'établirait librement, et à ses risques et périls, en dehors de la corporation. Chacun de ces établissements libres peut donner des grades comme il l'entend, mais qui, portant sa signature, n'auront devant le public que le degré d'autorité qu'il aura acquise par ses mérites durant son passé. Tant mieux pour lui si ses avocats, ses médecins, ses professeurs, valent autant que ceux du corps enseignant.

Chacun conçoit facilement qu'une telle organisation de la pédagogie sociale est imitée du couvent chrétien.

Il y aurait bien d'autres détails à prévoir et à régler; nous n'avons voulu que donner une idée générale de la largeur avec laquelle nous comprenons la *pédagogie sociale*.

La raison pour laquelle nous établissons le corps enseignant dans une indépendance parfaite de l'État politique, en le faisant recruter ses membres par le suffrage de bas en haut, et distribuer ses diplômes et ses places au concours, c'est que l'Etat politique est aussi incompétent en matière d'enseignement philosophique, scientifique, littéraire, artistique, qu'il l'est en enseignement religieux. La limite des droits de l'Etat, dans un ordre comme dans l'autre, ne dépasse pas la répression des atteintes qu'un enseignement quelconque, profane ou religieux, pourrait porter à la morale sociale universelle, reconnue par tous les enseignements raisonnables. Qu'un culte prêche l'assassinat, comme nous en verrons la possibilité au mot THUGGISME, il devient dès lors répréhensible devant la police sociale, et il en serait de même d'un enseignement profane qui n'aurait aucun rapport avec les cultes. Mais, au-delà, l'Etat civil n'a absolument rien à voir, et toute ingérence de sa part est de la tyrannie.

Revenons maintenant, avant de finir, à l'enseignement primaire; nous avons à rejeter quelques erreurs courantes à ce sujet.

Il ne manque pas de gens aujourd'hui qui demandent que l'instruction primaire, en même temps qu'elle soit rendue gratuite et obligatoire, soit rendue exclusivement laïque. Mais alors, ce sera l'État politique qui s'ingèrera dans ce qui ne le regarde pas, et qui fera de la tyrannie arbitraire dans le pays. Est-ce que la liberté des communes ne doit pas être respectée par le gouvernement central, comme la liberté des individus? S'il plaît au conseil municipal, librement élu par tous les habitants de la commune, de prendre pour son instituteur d'office un prêtre catholique, un congréganiste, un moine, un ministre protestant, etc., est-ce que le gouvernement central a le droit de lui dire : tu ne peux prendre qu'un laïque, un homme marié, etc. Cette prétention est contraire au bon sens, comme toutes les tyrannies. Que sa police exige que celui qu'on choisira soit muni d'un diplôme du corps enseignant attestant sa capacité, c'est tout ce qu'elle peut faire, en même temps qu'elle punira le mauvais père qui ne ferait pas instruire son enfant, et le mauvais instituteur qui prêcherait à ses élèves l'immoralité. En dehors de cette limite, l'État civil, à tous les degrés, perd toute compétence. Que dirait-on du gouvernement qui, s'ingérant dans l'asile sacré de la famille, imposerait au père de ne donner pour précepteur à ses enfants qu'un homme de telle ou telle condition? La liberté de la commune est aussi sacrée que celle de de la famille.

Il ne manque pas non plus, aujourd'hui, de gens qui voudraient dédoubler l'éducation de l'enfance, la rendant exclusivement profane de la part de l'instituteur, et laissant au ministre du culte la partie religieuse. Quelle folie! et combien sont ignorants de la nature humaine de pareils utopistes! Consultez donc le grand conseiller en toute chose, la nature; analysez sérieusement l'aliment qu'elle compose pour l'enfant dans la mamelle de sa mère, le jaune d'œuf qu'elle compose pour la nourriture du jeune poussin dans sa coquille; vous y trouverez de tout: c'est un aliment qui équivaut à tous les aliments, puisqu'il renferme à la fois tous les éléments solides et liquides propres au dévelopement du jeune être. On n'élève pas une âme humaine, on ne fait pas un homme complet avec une moitié seulement des principes de la vie; il les lui faut tous à la fois. Comment développerez-vous dans cette jeune nature le sentiment de l'art infini, sans Dieu et la religion. Le maître d'école qui ne lui ferait manger, tout le temps de ses leçons, que de la science aride, serait semblable à l'éleveur imbécille qui prétendrait nourrir et engraisser ses agneaux avec de l'herbe sèche, sans leur donner jamais à boire. Sévrer, par exemple, l'enfant de son histoire sainte, quelle aberration! Ce sont les histoires de la bible qui ont le plus de charme pour ces esprits naissants et que caressent avec le plus de passion ces petites imaginations. Oh! ne privez pas ces jeunes âmes des sucreries qu'elles aiment! Toute mise au régime leur est mortelle; la diète ne

convient point à l'enfance : il lui faut de tout, et c'est en lui donnant de tout que vous l'élèverez à l'homme complet. Le Noir.

PÉDAGOGIE PARTICULIÈRE. (*Theol. mixt. scien. pedag.*) — On se figure ordinairement que les sciences sont très-difficiles à inculquer aux enfants ; c'est une grande erreur ; il est bien vrai que, si on les prend dans leurs détails spéciaux, dans ces labyrinthes purement techniques où conduisent leurs développements, et qui sont nécessaires à connaître pour le savant qui veut se consacrer tout entier à la pratique d'une science en particulier et aux recherches de nouveaux mystères dans cette science, elles deviennent difficiles et hors de portée de ceux que la nature n'a point prédestinés à cette vocation, ou qui n'ont point fait certaines études préliminaires introductives aux labyrinthes dont nous voulons parler. Mais il n'est pas de science qui ne présente de vastes champs à la portée de tout le monde et même de l'enfance. Ces parties vulgaires sont même ce qu'il y a de plus important dans chacune d'elles ; c'est la science générale et proprement dite ; et il convient d'initier toujours les jeunes élèves à toutes les sciences à la fois, par ces côtés, ne serait-ce que pour les mettre à même de reconnaître leurs aptitudes. Nous disons cela pour les ecclésiastiques qui se livrent à l'éducation de l'enfance, et qui ne sont pas rares.

Qu'il nous soit permis de citer en exemple une explication enfantine, et qui n'en est pas moins scientifique, de l'oxygène, de l'azote et de l'acide carbonique, que nous rencontrons dans le petit livre de lecture intitulé *Pierre Dumont,* dont nous avons dit quelques mots en faisant la biographie de son auteur, Mlle Eloïse Houët. L'enfant lui-même comprendra bientôt, avec un peu d'attention, s'il est capable d'arrêter sa pensée sur un point, durant quelque temps, tout ce que la chimie sait de plus important sur ces gaz.

« Notre société venait d'arriver au sommet de la montagne, lorsqu'un jeune garçon, courant à toutes jambes, passa comme une flèche à côté d'eux.

» — Qu'y a-t-il donc, Tony ? cria-t-on.

» Il n'entendit point ; mais le maréchal, qui était sur le pas de sa porte, leur répondit :

» — C'est Félicité qu'on vient de trouver morte dans sa maison. Tony va chercher M. le curé.

» — Alors, c'est qu'elle n'est pas morte tout-à-fait ; j'y cours ; dit un ouvrier proche parent de la blanchisseuse.

» Ses camarades le suivirent. Il y avait déjà beaucoup de monde autour de Félicité, entre autres Marianne et Baptiste, ses voisins. M. Paul y était aussi ; il faisait frictionner la malade, et dirigeait les secours ; par son ordre, la foule, qui arrivait de tous côtés pour offrir ses services ou savoir des nouvelles, se tint dehors et dégagea la maison, dont toutes les fenêtres furent ouvertes. Enfin, après de longs moments d'anxiété, Félicité ouvrit les yeux et se mit à respirer.

» — Elle est sauvée, dit M. Paul.

» En effet, elle revint bientôt complètement à elle et parut étonnée de se voir au milieu de tant de monde. Elle se souvenait de s'être endormie auprès de son poêle à repasser et n'avait aucune connaissance de ce qui lui était arrivé ensuite. M. le curé survint en ce moment, et fut tout heureux d'apprendre qu'il ne perdrait point l'une de ses meilleures paroissiennes.

» Pendant ce temps, les voisins, assis dans la cour, sur des arbres, causaient de l'événement.

» — C'est toujours une drôle de chose, disait l'un, qu'on se trouve mort comme ça tout d'un coup ; on ne voit pas le mal venir, on ne peut pas crier : au secours ! Sans ma femme, qui est venue apporter un bonnet à blanchir à Félicité, la pauvre fille n'était plus de ce monde. Grâce encore à ce que M. Paul est aussi un médecin, car nous n'aurions pas su comment la traiter, et elle a eu du mal à revenir ; mais lui, il s'est mis à genoux à côté d'elle et il lui a soufflé dans la bouche et dans les narines avec un tuyau de pipe et il a fait faire cinquante choses que je ne saurais dire.

» — En ce cas, dit Grandguillot, je

suis content que ce monsieur habite ici, car on ne sait pas ce qui peut arriver, et, lorsqu'il faut aller chercher un médecin à la ville, le malade a le temps de mourir avant qu'il lui vienne du secours.

» A ce moment, M. le curé passa pour s'en retourner ; tout le monde ôta sa casquettte et le premier interlocuteur, s'adressant au prêtre, répéta d'un air soucieux la phrase qui exprimait son idée fixe :

» — C'est égal, M. le curé, c'est drôle tout de même qu'un accident pareil vous frappe si vite ! Moi qui dors pendant les soirées d'hiver avec mon poêle entre mes jambes, il m'arrivera malheur aussi, vous verrez ! Est-ce que vous comprenez qu'on tombe comme ça sans le sentir ?

» — Oui, mon brave Nicolas, et ce serait facile à vous expliquer, si nous avions le temps.

» — Ce serait de bon cœur que nous entendrions ça, M. le curé, dirent les autres ; avec votre permission, il y a dans la rue un arbre assez long pour nous tous et Jean vous apportera une chaise.

» On s'installa sur le banc improvisé, quelques gamins s'assirent par terre ; Pierre, voyant venir M. Paul, demanda une seconde chaise à Mme Grandguillot, et le contre-maître se plaça à côté de M. le curé ; plusieurs femmes grossirent le nombre des auditeurs et chacun prêta l'oreille.

» M. le Curé. — Pour commencer par le commencement, il faut vous dire, mes amis, que l'air se compose de deux gaz. Le premier s'appelle *oxygène*, c'est le plus important ; mais il ressemble au bon vin, qui pris en trop grande quantité devient capiteux, et, au lieu d'alimenter la vie, finirait par donner la mort. Nous tempérons sa force avec de l'eau pour faire notre boisson habituelle, et d'ordinaire nous mettons plus d'eau que de vin. Eh bien ! le bon Dieu a fait la même chose pour que l'*oxygène* ne nous fasse point de mal quand nous respirons, il l'a mêlé avec un autre gaz nommé *azote*, lequel ne sert absolument qu'à diminuer la force de l'*oxygène*.

» Aussi l'*azote* est répandu dans l'air avec abondance ; sur 100 parties d'air, vous avez 21 parties d'oxygène et 79 d'azote.

» Nicolas. — Ça fait du vin qui ne tourne pas la tête celui-là ? Si on baptisait comme ça celui de Grandguillot, il n'y aurait pas de danger qu'on fasse des zigzags en revenant. Mais comment peut-on savoir qu'il y a tout cela dans l'air ? Je ne sais pas si j'ai la tête plus dure qu'un autre, pourtant j'ai de la peine à croire qu'on puisse examiner une chose qui ne se voit pas.

» Mathurin. — Ce sont des savants qui font cela et non pas des paysans comme nous.

» M. le Curé. — Il serait facile de vous prouver l'existence des deux gaz de l'air par des expériences fort simples, mais ce serait peut-être un peu long.

» M. Paul. — Si vous voulez m'accorder cinq minutes, M. le curé, elles me suffiront j'espère pour convaincre Nicolas.

» M. le Curé. — Avec grand plaisir, Monsieur, et je vous remercie de votre concours.

» M. Paul. — Je demande seulement une jatte pleine d'eau, un bocal, un bout de bougie et un bouchon.

» A l'instant, les petits garçons s'élancèrent à la recherche des objets demandés. Mme Grandguillot prêta un vieux bocal qui avait contenu des cerises à l'eau-de-vie, et Baptiste posa gravement une petite table de bois au milieu du cercle. M. Paul coupa une légère tranche du bouchon, colla dessus un petit bout de la bougie et prit une allumette qu'il posa à côté.

» M. Paul. — Prenez ce bocal en verre, Nicolas, renversez-le, et enfoncez-le dans l'eau de cette jatte, sans le pencher. Prenez garde ! Vous ne le tenez pas droit !

» Nicolas. — Voilà, Monsieur ; mais, comme vous voyez, il ne veut pas s'enfoncer tout à fait.

» M. Paul. — Il y a donc quelque chose dedans qui empêche l'eau de monter. Maintenant, inclinez un peu le bocal, voyez-vous ces grosses bulles qui s'échappent dans l'eau ? qu'est-ce que cela peut être ?

» Paul Duraincy. — Moi, Monsieur, je vais essayer de le dire : ce qui em-

pêchait l'eau de monter dans le bocal, c'était de l'air; ce qui produit ces bulles, comme vous les appelez, c'est encore l'air qui s'échappe à travers l'eau, à mesure que celle-ci emplit le bocal.

» M. le Curé. — A la bonne heure, mon ami. Voilà qui est bien compris et bien expliqué.

» M. Paul. — Maintenant, Nicolas, voici la bougie allumée, soulevez doucement le bocal, je vais la glisser dessous. Savez-vous ce qui va arriver ?

» Nicolas. — Je crois bien qu'elle ne vivra pas longtemps, si,... mais non, tenez, elle s'éteint.

» M. Paul. — Pourquoi ne brûle-t-elle pas? Elle a brûlé un peu cependant.

» Mathurin. — Il n'y a plus d'air là-dedans, Monsieur.

» M. Paul. — Précisément. C'est l'air qui alimente la flamme, ou plutôt c'est l'*oxygène* de l'air qui fait brûler la bougie. A présent, regardez le bocal, il y a encore quelque chose au fond qui empêche l'eau de le remplir tout à fait, et ce quelque chose, c'est l'autre gaz dont vous a parlé M. le curé, l'*azote*. Il ne sert à rien, lui, et n'a pas empêché la bougie de s'éteindre. Nicolas comprend-il qu'il y a deux gaz dans l'air.

» Nicolas. — Il le faut bien, Monsieur, puisque je l'ai vu.

» Paul Duraincy. — Avec votre permission, Monsieur Paul, puisque la bougie a brûlé un peu, il y avait encore de l'oxygène dans le bocal ; une fois la bougie éteinte, il n'y en avait plus, où a-t-il passé ?

» M. Paul. — Il s'est combiné avec le charbon de la bougie pour former un autre gaz qu'on appelle *acide carbonique*. Ce nouveau gaz n'a pas non plus empêché la bougie de s'éteindre, car il est impropre à la combustion. Je rends la parole à M. le curé pour pour en revenir à Félicité.

» M. le Curé. — Nous ne conservons la vie qu'à la condition de respirer l'oxygène ; le charbon ne brûle qu'à la condition d'absorber l'oxygène de l'appartement. Devinez-vous ce qui est arrivé à la blanchisseuse ?

» Paul Duraincy. — Je soupçonne que le charbon avait mangé tout l'oxygène de sa chambre, et qu'il n'en restait plus à respirer. Voilà sans doute pourquoi M. Paul, en arrivant, a fait ouvrir portes et fenêtres et mis tout le monde dehors.

» M. le Curé. — C'est cela. Le charbon avait *mangé* l'oxygène. Il arrive aussi que le charbon, en brûlant, dégage un autre gaz qu'on appelle *oxyde de carbone* et qui est un vrai poison. Félicité a pu en respirer aussi. Pour conclure, j'engage Nicolas, lorsqu'il dort l'hiver son poële entre ses jambes, à laisser sa porte entr'ouverte et à renouveler de temps en temps l'air de son appartement. Pour vous, mes amis, n'oubliez pas que si le charbon *mange* l'oxygène, comme dit Paul Duraincy, en échange, il vous rend de l'*acide carbonique*, et qu'une grande quantité d'*acide carbonique* peut vous asphyxier. » Le Noir.

PÉDAGOGUE. Le grec παιδαγογὸς signifie un *conducteur* ou un *instituteur d'enfants*. Saint Paul, *Galat.*, c. 3, ℣. 24, dit que la loi de Moïse a été notre *pédagogue* en Jésus-Christ, parce qu'elle a conduit les Juifs à ce divin Maître ; il dit, *I. Cor.*, c. 4, ℣. 25 : Quand vous auriez dix mille *pédagogues* en Jésus-Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères. En effet, saint Paul était le père des Corinthiens ; il les avait instruits le premier, et il continuait de le faire avec une affection paternelle ; il avait pour eux un attachement plus désintéressé que les autres docteurs qui étaient venus enseigner les Corinthiens après lui.

Bergier.

PEINE ÉTERNELLE. *Voy.* Enfer.

PEINES PURIFIANTES. *Voy.* Purgatoire.

PEINTURE (la). (*Théol. mixt. art*).— Nous avons fait un article sur ce sujet dans la partie de nos Harmonies qui concerne l'art ; il nous suffira de le reproduire ici :

« La peinture est l'écriture directe des réels ou des idéaux, tandis que l'écriture ordinaire n'est immédiatement que la peinture du langage ; l'une est l'incarnation matérielle et

fixe des images, des sentiments, des idées; l'autre n'est que l'incarnation des termes et des combinaisons de termes qui les nomment. Les objets vus par les yeux du corps ou les conceptions imagées par l'esprit, et vues par ses yeux, sont imitées par la peinture, par l'écriture; il n'y a rien d'imité matériellement, mais seulement des idées suscitées dans l'esprit par des signes qui n'ont avec elles qu'un rapport de convention. La peinture est l'écriture naturelle; l'écriture est la peinture artificielle; aussi les écritures hyérogliphiques qui sont les premières en usage à l'origine des peuples, sont-elles la peinture même naissante, et l'écriture alphabétique ne vient-elle que longtemps après. Cette dernière est une grande simplification, mais elle est, en même temps, de sa nature, mathématique, froide, sans poésie; toute la poésie est dans l'idée, dans les rapports harmoniques des termes, et aussi dans les sons parlés, qui souvent sont imitatifs, et qui devraient toujours être en sympathie directe avec ce qu'ils expriment; il n'y en a pas dans les signes qu'on appelle lettres, dans les combinaisons qu'on appelle mots, ni dans les assemblages de mots. Si l'on parvient à inventer et vulgariser plus ou moins une écriture universelle, elle sera plus mathématique encore, plus algébrique, plus insignifiante en soi, afin d'être la simplicité même; et il faut remarquer ici que les extrêmes se touchent: la peinture, qui est la première écriture enseignée par l'instinct, est universelle et comprise de tous, comme le sera la langue écrite dont nous parlons et que Leibnitz cherchait à imaginer; l'une et l'autre exprimeront directement les idées et non les sons; la seule différence, si cette langue existe un jour, sera dans la facilité de rendre toutes les idées humaines avec leurs nuances variées, à l'aide d'un système simple à clé et d'exécution prompte. Mais la peinture restera l'écriture sublime inspirée de Dieu seul, pour signifier dignement la poésié et l'art. L'écriture cosmopolite sera l'utile, la peinture sera l'agréable. Il est à remarquer que Dieu, après les instincts de nécessité absolue, met dans la nature ceux du beau, et que ces instincts se développent longtemps avant les instincts de simple utilité. Ayons donc soin de ne pas tourner toutes nos forces vers l'utile, d'en réserver pour l'agréable, qui est une des nourritures de l'âme, et de ne pas réduire le progrès au calcul matériel du plus productif pour les besoins du corps. L'oiseau partage sa journée entre ses amours, ses chants et la recherche du grain ou de l'insecte qui le nourrit; le papillon dore ses ailes tout en pompant le suc des fleurs; la nature est, pour nous, une leçon perpétuelle de la sagesse infinie; soyons-y fidèles, et ne cédons pas, en insensés, à la passion de l'utile, qui semble vouloir, depuis quelques années, absorber tout l'homme.

» La religion perdrait gros à ce nouveau jeu; elle est esprit, comme l'art; les journées qu'elle réclame, elle engage celui-ci à les partager avec elle; toujours l'art et la religion iront de compagnie, grandiront ensemble, faibliront ensemble, et ils mourraient ensemble, s'ils devaient mourir. Que l'industrie prenne une partie des jours et des heures de l'homme sur la terre, c'est un bien pour la religion elle-même; mais qu'elle ne s'empare ni de tous les individus, ni de toutes les forces, ni de tous les moments; ce serait un malheur énorme pour l'homme d'ici-bas; il doit même advenir un temps, si le progrès ne se fait pas à reculons, ou tout travailleur ne travaillera que médiocrement, et pourra mettre en réserve une partie de sa journée, en dehors de ce qu'elle doit au repos absolu, pour la consacrer à la culture de l'intelligence, par l'étude scientifique, et à la culture du cœur, par la religion et l'art. Revenons à la peinture en particulier.

» La peinture a plusieurs branches:

» Le dessin peint le réel ou l'idéal, avec les lignes, les contrastes du clair et de l'obscur, et les combinaisons harmoniques des objets entre eux.

» La peinture proprement dite, qu'elle soit à l'huile, à l'eau, au crayon, sur toile, sur papier, sur porcelaine, sur muraille ou de toute autre espèce, ajoute les couleurs.

» La gravure, invention précieuse

des modernes pour multiplier et éterniser les chefs-d'œuvre, est l'imprimerie de la peinture, et, en même temps, une traduction de l'artiste par un autre artiste : le peintre compose, le graveur traduit, l'imprimeur édite. On n'estime pas assez le graveur, en général, on le regarde comme un copiste ; on a tort ; il fait passer l'œuvre d'une langue dans une autre ; il a tout le mérite du traducteur. Il peut faire la planche, qui est son manuscrit, avec le burin sur le métal, le bois ou la pierre, ou par l'emploi d'acides, après qu'il a gravé son dessin sur une couche grasse ajoutée au fond dur, et, dans toutes ces méthodes, il lui faut le génie du traducteur. Il y a cependant la gravure héliographique, dernièrement inventée par M. Niepce de Saint-Victor, et que cet esprit ingénieux s'occupe de perfectionner, qui ne demandera pour son exécution que de l'habileté mécanique, puisqu'il suffira de faire travailler le rayon lumineux, réfléchi par le tableau sur un fond chimiquement préparé, pour obtenir la traduction demandée.

» La lithographie est une gravure sur pierre. L'œuvre est d'abord traduite avec un crayon gras sur la pierre polie ; puis, au moyen d'une préparation acidulée, qui mord imperceptiblement dans le grain du calcaire, mais différemment selon les variétés du dessin, on obtient un relief microscopique, dont l'imprimeur se sert comme de toute planche à impression. Ainsi que dans la gravure, les tableaux ou les objets naturels doivent être imités vus dans un miroir, si l'on veut qu'il n'y ait pas inversion de droite à gauche.

» Enfin, la photographie sur plaque de métal ou sur papier est un moyen mécanique et chimique tout ensemble, de forcer le soleil à imprimer lui-même l'image sur un fond qui la conserve ; mais, jusqu'à présent, les couleurs sont omises ; le papier ou la plaque ne gardent que les clairs et les ombres, et, par suite, le dessin avec ses lignes.

» Telle est la peinture avec tout ce qui s'y rattache de plus important.

» Si on la considère dans ses genres divers relatifs aux objets de son travail, on trouve la peinture historique, qui écrit en sa manière les grands événements, les scènes sociales, les aventures particulières, tout ce qui ressort de beau ou d'atroce, de digne d'amour ou de digne de haine dans l'évolution humaine. Les tableaux de batailles appartiennent à ce genre ; ils en sont la partie faible, honteuse et sans avenir. Espérons qu'un jour ils seront relégués parmi les œuvres maudites, où l'on ira les voir, ainsi que les sculptures infâmes du musée napolitain, pour déplorer le triste passé de l'homme et frémir d'horreur à leur souvenir. Nous trouvons encore la peinture allégorique, qui est la sœur bien-aimée de la poésie et dont le tableau mythologique, quand il n'est pas vivifié de l'esprit chrétien ou philosophique, est aussi la partie honteuse ; la peinture domestique, qui conserve en image les mœurs, les genres, les habitudes de la famille pendant les époques où elle observe et compose ; enfin, le portrait des hommes, celui des monuments et celui des lieux, qu'on nomme le paysage.

» On doit encore diviser la peinture en profane et religieuse : la première s'inspire de la simple nature ; la seconde, sans négliger les beautés que cette région lui offre, s'élève jusqu'au surnaturel, pour lui emprunter des sublimités célestes et les mélanger avec celles de la terre. Dans toutes les œuvres d'art, le naturel peut régner seul, mais le surnaturel ne saurait en être isolé, pas plus que l'écusson ne peut exister sans l'églantier qui lui sert de tige. Le religieux a donc pour avantage sur le profane, de l'embrasser dans son extension, et, en retour, le profane a pour avantage sur le religieux de lui être nécessaire, comme élément de ses épanouissements.

» Ces principes posés, nous n'avons plus qu'à faire ressortir le secours que se prêtent mutuellement la religion et la peinture. Quelques réflexions générales seront suffisantes.

» Voyez, d'abord, la puissance populaire des tableaux, des images, des portraits dans l'ordre religieux ; le grand peintre exprime sur sa toile une scène émouvante, dont la foi du

chrétien, l'énergie du martyr, la prière de l'anachorète, la charité de la sainte, l'espérance du malheureux, la divine splendeur du Crucifié sont les acteurs; les artistes en sont transportés; les connaisseurs l'étudient et l'admirent; peu à peu, tous comprennent le chef-d'œuvre; déjà beaucoup l'ont vu et ont rêvé, en le regardant, leur mentale oraison; bientôt la gravure, la lithographie, la photographie s'en emparent et en multiplient les reproductions; le même effet moral se propage dans les foules sous l'influence de ces éditions sans nombre d'une grande idée conçue par le génie, inspirée par la vérité religieuse et écrite par l'art en caractères brûlants. Voilà le pouvoir du peintre; il s'étend à toutes les âmes. Plus heureux que l'écrivain, le peintre est doué d'une langue que n'a point atteinte la confusion de Babel et que comprennent à la fois toutes les nations.

» Les hérésies sont toujours insensées sous quelque rapport; elles n'existent jamais sans une monomanie funeste qui recèle contre elles-mêmes un principe mortel. L'iconolatrie est une démence et l'iconoclastie une autre démence; la raison se place dans leur intervalle; rien n'est plus clair dans le siècle où nous écrivons, et cependant on a vu presque toutes les filles rebelles de la religion chrétienne se jeter vers l'une ou vers l'autre de ces aberrations. Le protestantisme avait cependant pour école tout le passé chrétien sur la question des images, c'est-à-dire de la peinture appelée au secours des progrès religieux; à lui, qui prétendait faire de la sagesse, de la raison, de la réforme au profit de l'adoration vraie, il n'était pas difficile de comprendre que la fureur des anciens inconoclastes ne pouvait aboutir qu'à priver l'idée évangélique d'une de ses langues les plus éloquentes, et que, si cette fureur avait eu gain de cause, la religion aurait perdu tout ce que l'art lui a conquis de sympathies, d'admirations, d'amours, pendant que l'art lui-même eût été privé de tout ce que la religion sublime du Crucifié lui a fourni de magnificence, de force, de vie et de grandeur. Il ne lui était pas non plus difficile de comprendre qu'en isolant ces deux puissances, il les paralyserait du même coup, et que, d'ailleurs, comme il est impossible de réussir jamais à séparer ce que Dieu a uni, il se tuerait lui-même en épuisant ses forces contre une impossibilité posée de toute éternité. Ces réflexions étaient simples; elles devaient venir naturellement à l'esprit des réformateurs; et cependant, par un aveuglement inséparable de la colère qui fait les hérésiarques, ils chassaient du temple le tableau et la statue. Cette folle entreprise suffirait seule pour dénoncer l'erreur. Ce temple bâti par les hommes à la gloire du Très-Haut, doit ressembler à celui de la nature, que le Très-Haut lui-même a construit pour le prêtre de la création qui est l'homme; or, celui de la nature n'exclut aucune des formes de l'art; il se compose de leur ensemble le plus complet; il étale devant nous l'art divin lui-même, type du nôtre, sous toutes ses manifestations: les forêts, les monts, les lacs, les aurores, les bruits, les chants, les couleurs et tout le reste, sont les harmonies de la statuaire, de l'architecture, de la peinture, de la musique et de la poésie du Créateur. C'est à nous d'accumuler dans les temples bâtis par nos mains, comme autant d'offrandes, toutes les productions de notre génie, imitateur du génie de la nature. Le fondateur d'un culte qui n'a pas compris cette pensée, ce vaste syncrétisme des formes de l'adoration, ne peut être qu'un imposteur ou un monomane, dont l'œuvre périra avec le temps.

» Oui, car si la religion vraie peut admettre, dans son épanouissement temporel, des imperfections, des obscurités, des défauts de lumière, elle ne saurait établir jamais des exclusions positives du vrai, du bien et du beau. Elle peut se taire aujourd'hui sur ce qu'elle dira demain; elle ne peut nier un seul jour ce qu'elle proclamera dans une période quelconque de sa vie immortelle. Elle a besoin de la peinture sur la terre pour la prédication universelle, aussi bien que de tous les arts, de toutes les écritures et de toutes les langues; elle en aura besoin dans l'éternité même; c'est alors que se dérouleront les grandes toiles de

la beauté incréée devant le génie des créatures, et que celles-ci feront leurs grandes et fidèles copies pour les rendre à Dieu en dignes offrandes. La peinture est donc la compagne nécessaire de la religion parfaite, et toute religion qui l'exile de son temple est nécessairement une fille qui s'égare.

» Notre catholicisme encourage le peintre et le sculpteur, avec l'architecte, le musicien, le poëte, l'écrivain, l'orateur, et tous les artistes. S'il paraît, dans certaines contrées, faire mauvaise mine à deux enfants de l'art, l'acteur dramatique et le danseur, c'est aux abus, non à l'art, qu'il s'adresse.et, du jour où les abus cesseront, l'amphibologie disparaîtra. Notre catholisme est donc dans la condition de la vérité religieuse; il évite les abîmes, garde le sentier de la sagesse, appelle à lui toutes les forces naturelles pour s'en servir, les glorifier et les diviniser en sa compagnie. Gloire à lui par-dessus toutes les religions de la terre!

» Si la vérité religieuse trouve dans la peinture un puissant moyen de prédication et de propagande, la peinture doit plus encore à la vérité religieuse; elle puise en elle ses inspirations les plus sublimes; elle enfante sous son influence ses plus grands chefs-d'œuvre, et l'union est tellement intime, que c'est en échauffant son génie à son foyer qu'elle travaille pour elle. Quelles sources pour le peintre que notre évangile, notre histoire ecclésiastique, nos mystères, nos poësies bibliques, notre foi, nos espérances, nos vertus sublimes! Quelles scènes aussi propres à féconder le génie que celles du drame divin, point de départ du culte catholique! Quel type trouvera-t-on dans l'humanité, pareil à celui de Jésus, pour exercer jusqu'à la fin le pinceau des grands maîtres? Philippe de Champagne, Le Titien, Le Guide, Raphaël, Michel-Ange, Rubens, Murillo, Le Sueur, tous les chefs de l'art l'avaient rêvé et traduit à leur manière, dans d'immortelles pages; et cependant on a vu, de nos jours, Ary-Scheffer et Eugène Delacroix concevoir et peindre des Christs non moins sublimes, non moins touchants, non moins étonnants de sentiment et de grandeur divine, que ceux des anciens, sans leur ressembler; il en sera de même des artistes à venir. Le christianisme est l'infini lui-même, en tant qu'objet de l'art; nous le savons à peine par notre court passé, mais assez pour prédire que l'humanité s'en nourrira toujours sans l'épuiser jamais. On fera des digressions dans la simple nature, et dans le merveilleux des autres cultes; on peindra leur histoire, on mettra sur la toile leurs fictions en allégories, on dessinera les scènes domestiques, on transmettra à la postérité les portraits des hommes, des monuments, des sites; on s'exercera sur toutes les matières; il doit en être ainsi, puisque rien n'arrive dans le monde que Dieu ne l'envoie pour être étudié par le génie des arts; mais, quand on produira de ces grands tableaux qui étonnent les âges, font tomber en adoration tous les fronts, exaltent les âmes et font ruisseler les cœurs de larmes d'amour, on aura demandé au christianisme des inspirations.

» Nous passons rapidement; les pages nous manquent. Une dernière remarque d'utilité pratique.

» Puisque la peinture est une arme si précieuse dans les intérêts de la religion, et puisque la religion est pour le peintre une mine féconde qu'il essaiera toujours d'exploiter quand il aura du génie, il est important que le chrétien n'enserrre point l'artiste dans de trop rigides prescriptions; il doit tolérer en lui la liberté de l'étude et la variété de composition, jusqu'où peut le permettre une morale raisonnable et indulgente. Il ne saurait être question de ces profanations du pinceau dont le but est honteux et criminel; le devoir du peintre est le même que celui de l'orateur, de l'écrivain, du poëte; ce qui concourt au règne du mal, de l'erreur, du laid, lui est interdit; mais tout lui est permis quand l'effet naturel doit se trouver en concours avec le règne du vrai, du bien et du beau: peu importe l'abus que la mauvaise intention peut en faire, elle tire le mal du bien lui-même; faut-il pour cela voiler le bien devant l'homme? Il suffit donc d'une direction louable, résul-

tant de l'ensemble de l'œuvre, pour qu'une dévotion intelligente la doive tolérer. Tâchons de nous faire comprendre en entrant quelque peu dans l'application.

» Exclure le nu du palais des Arts serait d'abord une folie. Il est impossible que le talent se développe sans l'étude des formes les plus délicates ; la preuve, c'est que l'académie entre essentiellement dans le professorat du dessin, et qu'un élève ne saurait devenir peintre sans en avoir esquissé des multitudes; la proscrire, c'est ravir à l'art un moyen de développement, c'est l'éteindre peu à peu, et, par suite, c'est nuire à la religion, à la philosophie, à la morale, dont l'art, comme nous l'avons dit, est le prédicateur le plus éloquent, le plus efficace et le plus populaire.

» Proscrire la mythologie et tout ce qui ne ressort pas du christianisme serait encore une folie de même espèce. Les modèles grecs offrent des types de beau qui n'ont pas de rivaux, jusqu'à présent, comme inspirateurs. Il suffit de comprendre et de comparer la Minerve et la Vénus antiques pour juger que l'art grec s'était élevé aussi haut que possible dans l'expression de sentiments contraires, sous l'idéal de la beauté des formes. Ces antithèses antiques seront toujours des éléments de développement pour le talent naissant ; elles auront puissamment contribué à la formation des grands maîtres chez les modernes. Ces phénomènes n'ont rien d'étonnant : Dieu a voulu que les âges de l'humanité s'entassent les uns sur les autres, comme les pierres d'un édifice, et que les nouveaux venus doivent toujours une partie de leur mérite aux anciens.

» Il en est de même de ce que peuvent fournir aux beaux-arts toute religion et toute histoire étrangères au christianisme ; on ne doit rien proscrire de ce qui sert à éveiller la puissance latente de l'artiste, pourvu qu'il n'en soit pas fait usage dans un but de propagation du mal. Si la fin de l'œuvre consiste à ajouter une glorification nouvelle aux vieilles glorifications de la grandeur d'âme, de l'héroïsme, de la philosophie, de la liberté, du patriotisme, du dévouement, de toutes les vertus humaines, ou bien une flétrissure nouvelle aux anciennes flétrissures de la lâcheté, de la tyrannie, de l'asservissement, de l'égoïsme, de tous les vices contraires aux vertus, il est évident que la production doit être accueillie par le chrétien comme prêtant son appui à la consommation de l'Evangile sur la terre, puisque l'Evangile commence par adopter tout le bien que produit la nature. C'est ainsi que notre David, en peignant avec son génie Socrate buvant la ciguë, et les autres héros du paganisme, travaillait pour le christianisme et qu'il doit être considéré par l'homme d'intelligence comme un de ses apôtres, quel que fût d'ailleurs le fond de sa pensée à cet égard. N'y eût-il, même dans le travail, que l'utilité de l'étude, si à cette utilité ne se joint pas une intention de dépravation sociale, le travail est acceptable et ne peut être proscrit.

» Les histoires profanes et mythologiques fournissent aussi à la peinture une source féconde de prédications allégoriques, dont les artistes modernes peuvent tirer grand parti au profit de la vulgarisation des idées évangéliques. Nous devons, sous ce rapport, de grands éloges à l'école des romantiques de notre siècle, dont Overbeck, Gros et Géricault furent les pères et dont notre Delacroix est devenu le génie. Cette école a christianisé le profane, quand elle n'a pas peint le christianisme, ce qu'elle a fait presque toujours. L'école classique, sa rivale, dont le chef vivant est Ingres, n'a pas, au même degré, ce sentiment chrétien ; elle ne sait pas imaginer le Christ et sa Mère, qu'imaginaient si bien les Raphaëls ses maîtres ; elle n'est pas non plus aussi pudique; elle aime le nu, parce qu'elle vise à la beauté matérielle plutôt qu'à l'expression de l'âme et de la pensée, unique but des efforts de l'autre école. Delacroix, et Ary Scheffer, plus grand encore, parce que c'est surtout le dessin qui fait sa grandeur, ne voient, dans la matière qu'un signe auréolique de l'être immatériel, et, pour eux, les plis d'une robe expriment aussi bien le fond, que les mouvements

d'un muscle. Ne méprisons pas cependant le premier genre; il est souverainement utile, dans les siècles révolutionnés par l'imagination, pour maintenir l'art dans la limite du goût, le retenir sur la pente qui le mènerait aux abîmes. C'est à lui, d'ailleurs, qu'il faut demander le délicat, le fini, le *formatum* des anciens, qui doit toujours servir d'exemplaire aux jeunes talents, et dont le génie seul a droit de s'écarter pour s'élever plus haut. Quand on sait, comme Ary Scheffer, mélanger les deux genres, on domine son temps; si, à ce mélange, on savait ajouter la couleur vivante, harmoniée, énergique, d'un Delacroix, on serait aussi grand qu'on pût l'être; et. enfin, si l'on visait toujours à mettre, au fond de la toile, une pensée évangélique de restauration humaine, on surpasserait l'artiste, comme le Christ a surpassé Moïse.

» Nous avons jeté une idée sur la question de la pudeur artistique; nous voulons la faire comprendre, en terminant par un ou deux exemples de peintres vivants. Ces exemples ne peuvent être tirés des répertoires de Scheffer, le spiritualiste; de Delacroix, le poëte; de Paul Delaroche et d'Horace Vernet, les peintres français par excellence; ni de Léon Cogniet, le classique chrétien; tirons-les de deux peintres qui n'ont aucun point de ressemblance, d'Ingres, l'archaïque, et de Couture, le romantique échevelé. Ingres a fait une Vénus anadyomène, c'est-à-dire naissante, sortant du sein des ondes, et n'éprouvant encore que le sentiment de la vie. Cette Vénus est nue et rien ne manque en elle à la modestie; c'est une œuvre pleine de grâce que le moraliste intelligent ne reprochera jamais à la peinture. Voyez près de cette œuvre toutes les boudoiries et gentillesses débraillées des peintres de Louis XV, et dites où est la pudeur, la convenance et la vraie beauté. La Grèce antique avait sa Vénus impudique, et cette Vénus était habillée. Couture a peint, dans un tableau qui est un chef-d'œuvre, et le seul peut-être qui sortira de son pinceau (1), les *Romains de la décadence* faisant une grande orgie; ce tableau, aussi hardi que possible, est une leçon de morale du plus puissant effet pour les individus et les nations.

» Empruntons, sur le même article, à la sculpture, deux exemples antithétiques. Un artiste de Milan a fait une Angélique attachée au rocher et saisie d'effroi à la vue du monstre qui s'approche pour la dévorer; elle est nue, mais le sentiment de terreur qui s'exprime de toutes les parties de son corps est tellement saisissant, qu'il lui sert d'habit et ne laisse dans sa tenue rien d'indécent. Un artiste anglais a fait une Dorothée, vêtue en homme, assise près d'une fontaine où elle va se laver les bras et les jambes; rien n'est plus immodeste.

» La Madeleine, presque nue, de Canova, est une sainte qui prêche le repentir avec une énergie inexprimable; la bacchante de Clessinger est une femme dégradée qui donne l'horreur du vice; les Atalante, les Vénus, les Pandore, de Pradier, toutes grâcieuses qu'elles sont, ne nous ont jamais paru prêcher que la mollesse. Peintres et sculpteurs, représentez le bien, faites parler le mal, usez de toutes les situations, ayez recours aux draperies, montrez à nu les muscles et les formes, ressuscitez les Romains et les Grecs, l'Europe antique, et l'Asie sa mère, peignez et sculptez les Spartacus et les Sardanapale, Cornélie avec les Gracques et Cléopâtre avec ses amants, Caton et Brutus, César et Antoine, Minerve et Vénus, Socrate et l'aréopage qui le condamne, usez de toutes les ressources que recèlent l'humanité et votre génie, nous ne vous condamnons pas à n'exploiter que la mine intarrissable et sublime de notre christianisme; mais prêchez-nous toujours la vertu, la grandeur, la force morale, la liberté, la générosité, la charité, l'abnégation, tout ce qui fait l'homme grand, et que votre œuvre ait pour résultat non douteux la flé-

(1) Non, ce n'est pas le seul; son *Damoclès* en est un autre; mais quel pressentiment avions-nous donc en parlant ainsi de ce grand pinceau, il y a bientôt vingt ans? Depuis cette époque, il ne fait plus rien; nous n'avons vu de lui que le *Damoclès* que nous venons de désigner, et les fresques d'une chapelle qui nous ont paru médiocres (1874).

trissure du mal. A cette condition, vous serez chrétiens, même sous les formes païennes ou mythologiques; vous hâterez parmi nous le progrès religieux, de concert avec nos apôtres, et vous accomplirez votre part de la grande mission exprimée par ces mots : Allez civiliser la terre. »

LE NOIR.

PÉLAGE. (*Théol. hist. pap.*)— Deux papes seulement ont porté ce nom.

PÉLAGE I, romain de naissance, succéda à Vigile et régna de 555 à 560. Il avait été envoyé, comme ambassadeur des Romains, vers Totila, roi des Goths, puis avait appuyé, en qualité d'apocrisiaire à Constantinople, avec le patriarche Mennas, les plaintes des moines de Palestine contre Origène, devant Justinien. Plus tard, il avait accompagné le Pape Vigile dans son exil. Anastase dit qu'on le soupçonnait d'avoir intrigué contre le pape Silvère, et même d'avoir été cause de la mort de Vigile. « Pour ces motifs, dit M. Reusch, une grande partie des Romains ne voulurent pas le reconnaître d'abord, et il ne trouva pas trois évêques qui consentissent à le sacrer. Le sacre eut cependant lieu par les mains de Jean, évêque de Pérouse, Bonus, évêque de Férentium, et du prêtre André, d'Ostie. Pélage, pour se laver des soupçons qui planaient sur lui, jura solennellement sur l'Évangile et la croix qu'il était innocent des accusations qu'on faisait peser sur lui.

» S'étant prononcé en faveur du cinquième concile œcuménique et contre les Trois-Chapitres, dit le même biographe, il fut accusé par ses adversaires de trahir le concile universel de Chalcédoine. Pélage réfuta cette accusation dans une lettre adressée aux évêques et dans un écrit destiné à toute l'Église. L'évêque Primasius, de Carthage, porta aussi les évêques d'Afrique à reconnaître le cinquième concile universel; mais dans le nord de l'Italie et en Istrie on en vint à un schisme, à la tête duquel se placèrent Paulin, évêque d'Aquilée, et Vitalis, évêque de Milan. Le concile de Constantinople (cinquième œcuménique) fut rejeté, par un synode d'Aquilée de 557, comme contraire au concile de Chalcédoine; Pélage et le général des armées de l'empereur, Narsès, furent excommuniés. Pélage engagea Narsès à arrêter Paulin et Vitalis comme schismatiques ; mais Narsès refusa. Le schisme se perpétua après la mort du pape. »

PÉLAGE II, romain de naissance, quoique le nom de son père, Winigildes, indique une origine gothique, succéda, en 377, à Benoît I, qui avait succédé à Jean III, successeur de Pélage I. Il fut sacré avant que son élection fût confirmée par l'empereur dans Rome, assiégée par les Lombards. « Le diacre Grégoire, dit M. Reusch, qui devait devenir le successeur de Pélage, sous le nom de Grégoire I (Grégoire le Grand), fut alors envoyé en qualité d'apocrisiaire à Constantinople, pour justifier ce qui s'était passé et demander en même temps l'appui de l'empereur contre les Lombards, qui troublaient toute l'Italie, que les empereurs de Bysance leur avaient en quelque sorte abandonnée.

» Plus tard Pélage chercha, par l'intermédiaire d'Aunacharius, évêque d'Auxerre, à obtenir le secours des Franks contre les Lombards. Les efforts qu'il fit pour mettre un terme au schisme de l'Istrie furent inutiles. Il envoya, dans cette circonstance, à Elie, patriarche d'Aquilée, trois écrits rédigés les uns après les autres par Grégoire ; mais Elie résista opiniâtrément. Les mesures de rigueur que l'exarque Smaragdus prit contre le successeur d'Elie, Sévère, et trois de ses évêques, restèrent également sans résultat.

» Lorsque, en 588, le patriarche Jean le Jeûneur se fit donner le titre d'évêque œcuménique par le concile de Constantinople, le pape Pélage protesta contre cette usurpation et interdit à son apocrisiaire toute communication avec ce patriarche. Un écrit du Pape, relatif à cette affaire, qui se trouve dans les collections des conciles, est, contrairement à l'avis de Baronius et de Ceillier, considéré comme peu authentique par la plupart des historiens. D'autres lettres, également attribuées à Pélage, ne

méritent pas plus de crédit ; ainsi, par exemple, l'écrit adressé aux évêques des Gaules et de la Germanie sur la préface de la Messe. On vante la générosité de Pélage envers les pauvres. Il mourut, en février 590, de la peste. » LE NOIR.

PÉLAGE (l'hérésiarque). (*Theol. hist. biog. et bibliog.*) — Nous ne ferons consister cet article que dans quelques extraits de celui de M. Wœrter, du *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, lesquels contiennent plusieurs citations de documents importants qui mettront le lecteur plus à portée de lire avec intelligence et avec fruit l'article PÉLAGIANISME de Bergier qui vient après.

« Jusqu'au moment, dit M. Wœrter, où éclata son hérésie, Pélage jouit de la réputation d'un homme pieux et de bonnes mœurs ; Saint Augustin le qualifie de saint, *sanctus*, et lui donne à plusieurs reprises l'assurance de son affection et de son respect..... Il considérait l'évocation de la grâce comme l'excuse des hommes lâches et vicieux. C'est dans cet esprit qu'est écrite son *Epistola ad Demetriadem virginem*, à qui il voulait inspirer l'amour de la virginité.

» Tant que Pélage demeura à Rome, il n'éclata pas de controverse proprement dite, non qu'il cachât ses opinions hérétiques, car on sait qu'il s'irrita un jour en entendant un évêque citer ces mots des Confessions de saint Augustin (1) : *Da quod jubes et jube quod vis*, et on sait aussi qu'il composa à Rome ses commentaires sur les épitres de saint Paul, dans lesquels, et notamment dans le commentaire sur l'Épître aux Romains, sont renfermées des explications tout à fait erronées sur le fameux passage du chapitre V, verset 12 (2), mais sa doctrine était encore très-nouvelle et n'était pas répandue.

» Pélage avait gagné à Rome, dans la personne de *Célestius*, un partisan zélé de ses opinions. On ignore quelle fut la patrie de Célestius. Suivant Gennade, il se signala comme auteur dès sa plus grande jeunesse et avant d'être pélagien : *Scripsit ad parentes suos de monasterio epistolas in modum libellorum tres, omni Deum desideranti necessarias*. D'après une indication de Marius Mercator, il était noble d'origine et avocat, *auditorialis scholasticus*. Maltraité physiquement par la nature (il était eunuque de naissance), il était d'autant mieux doué du côté de l'intelligence ; ses facultés et sa rare sagacité eussent été certainement très-utiles à l'Eglise, dit saint Augustin, s'il les avait employées à la défense de la foi orthodoxe..... Tandis que Pélage cherchait à faire valoir sa doctrine par le côté pratique, Célestius s'efforcait d'en développer le côté scientifique. Il avait assez de courage pour la poursuivre dans toutes ses conséquences, comme on peut le voir dans le petit nombre de fragments qui restent de son écrit : *Definitiones* (1). On donna souvent aux Pélagiens le nom de *Célestiens*.

» Les deux amis se rendirent, vers 411, en Afrique. Pélage partit peu de temps après pour la Palestine. Saint Augustin était alors occupé de la controverse des Donatistes. Il vit une ou deux fois Pélage à Carthage, sans entrer d'ailleurs en rapport plus intime avec lui. Il reçut de Pélage une lettre respectueuse datée de Palestine, à laquelle il répondit amicalement (2) ; mais on sent déjà dans sa réponse des allusions à la doctrine pélagienne. Toutefois saint Augustin ne voulut pas le combattre ouvertement et résolument, avant d'avoir trouvé dans les écrits de Pélage ou dans ses conversations des données certaines et incontestables (3).

» Célestius, qui était resté en Afrique, voulut être reçu dans l'Eglise de Carthage. Il s'était déjà prononcé, à ce qu'il paraît, avec assez de liberté, et ses discours avaient été soumis à une enquête sévère. Au lieu de l'admettre dans la communion de l'Eglise, il fut cité devant un concile, et Paulin, diacre de saint Ambroise, dé-

(1) X, c. 19.

(2) « C'est pourquoi, comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, etc., etc. »

(1) Dans August., *de Perfect. just. hom.*

(2) *De Gestis*, c. 18.

(3) Id., *ib.*

fenseur et fondé de pouvoir de l'Eglise de Milan, *defensor ac procurator Ecclesiæ Médiolanensis,* qui se trouvait alors à Carthage, l'accusa des six propositions hérétiques suivantes :

» *Adam mortalem factum, qui, sive peccaret, sive non peccaret, moriturus fuisset. Peccatum Adæ ipsum solum læsit, et non genus humanum. Parvuli qui nascuntur in eo statu sunt in quo Adam fuit ante prævaricationem. Neque per mortem vel prævaricationem Adæ omne genus humanum moritur, neque per resurrectionem Christi omne hominum genus resurgit. Lex sic mittit ad regnum cœlorum quomodo et Evangelium* ; et : *Ante adventum Domini fuerunt homines impeccabiles, id est sine peccato.*

» Aurélius, évêque de Carthage, qui présidait, demanda simplement à Célestius de se rétracter. *Tu nega hoc docuisse. Unum est e duobus : aut neget se docuisse, aut jam damnet istud.* Telle était l'alternative. Célestius, au lieu de se rétracter, portant la discussion sur la transmission du péché, *de traduce peccati*, et ayant déclaré que c'était là un point de controverse, mais non un cas d'hérésie, *res quœstionis, non hœresis*, fut condamné par le concile (1). Célestius protesta contre cet arrêt et déclara qu'il en appellerait à l'évêque de Rome....

» En 415, Pélage fut appelé par Héros et Lazare, évêques d'Arles et d'Aix, chassés du midi des Gaules, à rendre compte de sa doctrine devant un synode composé de quatorze évêques, présidé par Euloge, évêque de Césarée, à Diospolis (Lydda), en Palestine. L'un des deux évêques accusateurs n'ayant pu comparaître devant le synode, par suite d'une sérieuse maladie, on présenta au concile, au nom des deux évêques, un acte d'accusation contre Pélage, à qui on reprochait les douze propositions suivantes :

» 1. *Adam mortalem factum, qui, sive peccasset; sive non peccasset, moriturus esset.*

» 2. *Et quod peccatum ejus ipsum solum læserit, et non genus humanum.*

» 3. *Et quod infantes nuper nati in illo statu sint in quo Adam fuit ante prævaricationem.*

» 4. *Et quod neque per mortem vel per prævaricationem Adæ omne genus hominum moriatur, neque per resurrectionem Christi omne genus hominum resurgat.*

» 5. *Et infantes, etiam si non baptizentur, habere vitam æternam.*

» 6. *Et divites baptizatos, nisi omnibus abrenuntient, si quid boni visi fuerint facere, non reputari illis, nec eos habere posse regnum Dei.*

» 7. *Et gratiam Dei atque adjutorium non ad singulos actus dari, sed in libero arbitrio esse, vel in lege atque doctrina.*

» 8. *Et Dei gratiam* **secundum** *merita nostra dari.*

» 9. *Et filios Dei non posse vocari, nisi omni modo absque peccato fuerint effecti.*

» 10. *Et non esse liberum arbitrium si Dei indiget auxilio, quoniam in propria voluntate habet unusquisque facere aliquid aut non facere.*

» 11. *Et victoriam nostram non esse ex Dei adjutorio, sed ex libero arbitrio.*

» 12. *Et quod pœnitentibus venia non detur secundum gratiam et misericordiam Dei, sed secundum meritum et laborem eorum qui per pœnitentiam fuerint digni misericordia.*

» Pélage réprouva une partie de ces propositions, et adoucit le sens de quelques autres par des expressions équivoques. La connaissance qu'il avait de la langue grecque lui vint fort en aide, tandis que les Occidentaux, qui étaient précisément ses adversaires, ne comprenaient que le latin. Comme d'ailleurs les évêques d'Orient ne distinguaient pas très-nettement ce point de doctrine et qu'en outre Pélage rejeta les propositions de Célestius, le concile ne fit pas difficulté de déclarer que Pélage, professant la vraie doctrine et anathématisant tout ce qui était contraire à la foi de l'Eglise, appartenait à la communion ecclésiastique et catholique : *Nunc, quoniam satisfactum est nobis prosequntionibus præsentis Pelagii monachi, qui quidem piis doctrinis consentit, contraria vero Ecclesiæ fidei et anathematizat, communionis*

(1) *De Peccat. orig.*, c. 4.

ecclesiasticæ eum esse et catholicæ confitemur (1).

» Le diacre Aniane de Céléda parut avoir beaucoup contribué à ce résultat, ayant, dit saint Jérôme (2), parfaitement défendu Pélage....

» La nouvelle de cette issue inattendue, qui devait être un véritable triomphe pour Pélage et ses partisans, fut apportée par Orose aux évêques d'Afrique (3). Ils se mirent de nouveau à examiner l'affaire. Augustin se fit envoyer par l'évêque Jean, de Jérusalem, les actes du synode de Diospolis; il montra, dans une critique de ces actes (4), que le concile avait rejeté l'hérésie comme telle et avait sauvegardé la pureté de la foi, mais qu'il n'avait pas condamné l'hérétique Pélage; car il résultait clairement de la discussion que le point essentiel dont il s'agissait n'avait pas été touché et que les évêques avaient été trompés; que, du reste, il ne fallait pas confondre l'absolution de Pélage avec l'approbation de ses erreurs.

» D'un autre côté, avant cette critique de saint Augustin (416), dans un synode de Carthage, soixante-neuf évêques, présidés par Aurélius, et dans un synode de Milève, auquel saint Augustin avait assisté, soixante et un évêques de Numidie avaient adressé au pape Innocent des lettres assez explicites. Saint Augustin en fit de même, avec quatre archevêques, dans une lettre confidentielle (5), à laquelle il ajouta un écrit envoyé à Timasius et à Jacques, anciens disciples de Pélage, et dans lequel l'évêque avait eu soin de souligner les passages qui niaient particulièrement la grâce.

» Innocent, répondant à ces lettres synodales par trois rescrits (6), approuva complètement la doctrine des évêques du nord de l'Afrique et déclara le livre de Pélage hérétique; mais il ne crut pas devoir juger le synode de Diospolis. *Non possumus*, dit-il, *illorum nec culpare nec approbare judicium, cum nesciamus utrum vera sint gesta, aut si vera sint, illum constet magis subterfugisse quam se tota veritate purgasse*. Quant à Pélage, il dit: *Ipse potius debet festinare ut possit absolvi* (1). En effet, Pélage s'adressa au Pape et lui envoya une profession de foi (2).

» Cette profession, *Libellus fidei*, et la lettre d'envoi ne parvinrent plus à Innocent, qui mourut avant leur arrivée, mais à son successeur Zozime. Les pélagiens pensèrent alors que leur cause serait plus favorablement jugée par ce pape, et Célestius vint à Rome remettre en personne sa profession de foi (3).

» Il était question de beaucoup de choses dans ces deux pièces de Pélage et de Célestius, mais non des vrais points en litige; le peu qu'elles en disaient était présenté sous des termes équivoques, de manière à ne pas trop paraître en contradiction avec le dogme catholique. Pélage disait: *Liberum sic confitemur arbitrium ut dicamus non semper Dei indigere auxilio, et tam illos errare, qui cum Manichæis dicunt hominem peccatum vitare non posse, quam illos qui cum Joviniano asserunt hominem non posse peccare; uterque enim tollit libertatem arbitrii. Nos vero dicimus hominem semper et peccare et non peccare posse, ut semper nos liberi confiteamur esse arbitrii.* — Célestius déclarait: *Infantes autem debere baptizari in remissionem peccatorum, secundum regulam universalis Ecclesiæ et secundum Evangelii sententiam confitemur, quia Dominus statuit regnum cœlorum non nisi baptizatis posse conferri; quod quia vires naturæ non habent, conferri necesse est per gratiæ largitatem* (4). Il ajoutait à la fin: *Si quæ vero præter fidem quæstiones natæ sunt, de quibus esset inter plerosque contentio, non ego quasi auctor alicujus dogmatis definita hæc auctoritate statui, sed ea quæ de prophetarum et apostolorum*

(1) *De Gestis*, c. 20.
(2) Dans August., ép. 2 2, § 2.
(3) Ep. 175, 1.
(4) *De Gestis Pelagii* ou *Palæstinis*, au commencement de 417.
(5) Ep. 175, 176, 177.
(6) Ep. 181, 182, 183.

(1) Ep. 183, 4.
(2) *Appendix*, p. 64.
(3) On en trouve des fragments dans Aug. *de Pecc. orig.*, c. 5, 6, 23.
(4) *De Pecc. orig.*, c. 5.

fonte suscepi vestri apostolatus offerimus probanda esse judicio, ut, si forte ut hominibus quispiam ignorantiæ error obrepsit, vestra sententia corrigatur (1).

» Célestius avait ici, comme au concile de Carthage, déplacé le véritable état de la question, et avait prétendu que ce n'était qu'un point de controverse scientifique qui ne touchait pas aux vérités de la foi. Zozime ayant été complètement satisfait d'un examen qu'il fit de Célestius, dans un entretien qu'il eut avec lui, il adressa aux évêques d'Afrique un rescrit en faveur de Célestius, dont, disait-il, la foi était entière, *fides absoluta,* ajoutant que toute la controverse en question n'était qu'une affaire de passion. Zozime s'exprima d'une manière bien plus favorable encore pour Pélage, dans une lettre adressée à Praylius, évêque de Jérusalem, qui avait pris fait et cause pour la profession de foi de l'hérésiarque; en même temps, le pape se prononçait beaucoup plus sévèrement contre les évêques d'Afrique. Il manifestait son étonnement de ce qu'ils eussent prêté l'oreille aux suggestions sans valeur des évêques Héros et Lazare, qui n'étaient que des têtes inquiètes, des esprits turbulents dans l'Église (*turbines Ecclesiæ vel procellæ*), et qui ne jouissaient pas d'une excellente réputation. Il disait qu'il s'était fait lire publiquement la profession de foi de Pélage et ajoutait : « On peut à peine retenir ses larmes en voyant comment on a pu flétrir des hommes d'une foi si pure; car il n'est pas un endroit de cette profession de foi qui ne parle de la grâce de Dieu et de son secours tout-puissant. *Vix fletu quidam se et lacrymis temperabant tales etiam absolutæ fidei infamari potuisse. Estne ullus locus in quo Dei gratia vel adjutorium prætermissum sit ?* « Zozime terminait en adjurant les évêques de conserver la paix, la charité, la concorde : *Amate pacem, diligite caritatem, studete concordiæ.*

» On peut s'imaginer la stupéfaction des évêques d'Afrique en recevant ces deux rescrits du pape Zozime, qui étaient en contradiction si directe avec la décision de son prédécesseur. Ils ne se contentèrent pas de profiter des deux mois de délai que leur donnait le Pape pour répondre à ces rescrits, dans le cas où ils ne s'en tiendraient pas à sa décision ; ils se réunirent sans retard, au nombre de deux cent quatorze (417) et adressèrent au pape une lettre énergique. Nous n'en avons qu'un fragment (1). Nous y voyons, ainsi que dans la réponse du pape (mars 418), qui existe encore, que les évêques faisaient remarquer au pape qu'il s'était laissé tromper, qu'il n'avait pas examiné l'affaire assez attentivement ; qu'il fallait qu'on en restât au jugement antérieurement prononcé, jusqu'à ce que Pélage et Célestius eussent publiquement et catégoriquement rétracté, *apertissima confessione,* leur doctrine hérétique sur la grâce et la liberté.

» Zozime céda, tout en maintenant son autorité pontificale, en couvrant ce qu'il y avait de peu honorable pour lui dans cette affaire par des paroles qui devaient contrebalancer la présomptueuse satisfaction des évêques d'Afrique : *Noverit vestra fraternitas nihil nos post illas quas superius vel literas vestras accepimus immutasse, sed in eodem cuncta reliquisse statu in quo dudum fuerant, cum hoc nostris literis vestræ indicavimus sanctitati, ut illa quæ a vobis ad nos missa erat obtestatio remaneret.*

» La cause pélagienne était ainsi simplement remise dans son état antérieur, sans qu'il fût intervenu de jugement suprême et en dernière instance. Les évêques insistèrent pour faire rendre cette décision souveraine. S. Augustin, usant vraisemblablement de l'entremise d'un certain Valérien, qui était *comes,* fit un appel à l'autorité impériale (2), et, dès le 30 avril 418, parut à Ravenne un édit de l'empereur qui bannissait de Rome et proscrivait les pélagiens. En même

(1) *De Pecc. orig.*, c. 23.

(1) *Prosperi Aquitani pro Augustino liber contra collatorem*, c. 5, § 15, in *Aug. Opp.*, t. X, append., p. 119.

(2) *Op. imperfect.*, l. II, c. 14. — Ce fait est difficile à croire de la part de saint Augustin, qui ne pouvait attribuer à l'empereur aucune compétence dans une telle discussion. Le Noir.

temps, un jour plus tard seulement, un concile de Carthage condamna l'hérésie de Pélage, dans 9 canons ainsi conçus :

» I. *Quicumque dixerit Adam, primum hominem mortalem factum, ita ut, sive peccaret, sive non peccaret, moreretur in corpore, h, e. de corpore exiret, non peccati merito, sed necessitate naturæ, anathema sit.*

» II. *Item placuit ut quicumque parvulos recentes ab uteris matrum baptizandos negat, aut dicit in remissionem quidem peccatorum eos baptizari, sed nihil ex Adam trahere originalis peccati, quod lavacro regenerationis expietur, unde fit consequens ut in eis forma baptismatis in remissionem peccatorum non vera sed falsa intelligatur, anathema sit.*

» III. *Si quis dicit ideo dixisse Dominum : In domo Patris mei mansiones multæ sunt* (1), *ut intelligatur quia in regno cœlorum erit aliquis medius, aut ullus alicubi locus, ubi beate vivant parvuli qui sine baptismo ex hac vita migrarunt, sine quo in regnum cœlorum, quod est vita æterna, intrare non possunt, anathema sit.*

» IV. *Quicumque dixerit gratiam Dei, qua justificamur per J. C. D. N., ad solam remissionem peccatorum valere quæ jam commissa sunt, non etiam ad adjutorium ut non committantur, a. s.*

» V. *Item, quisquis dixerit eamdem gratiam Dei per J. C. D. N. propter hoc tantum nos adjuvare ad non peccandum, quia per ipsam nobis revelatur et impertitur intelligentia mandatorum, ut sciamus quid appetere et quid vitare debeamus, non autem per illam nobis præstari ut quod faciendum cognoverimus, a. s.*

» VI. *Quicumque dixerit ideo nobis gratiam justificationis dari ut quod facere per liberum jubemur arbitrium facilius possimus implere per gratiam, tanquam etsi gratia non daretur, non quidem facile, sed tamen possimus etiam sine illa implere divina mandata, a. s.*

» VII. *Quod ait S. Johannes apostolus : Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est* (1) ; *quisquis sic accipiendum putaverit ut dicat propter humilitatem non oportere dici nos non habere peccatum, non quia vere ita est, a, s.*

» VIII. *Quicumque dixerit in Oratione Dominica ideo dicere sanctos : Dimitte nobis debita nostra, ut non pro se ipsis hoc dicant, quia non est iis jam necessaria ista petitio, sed pro aliis, qui sunt in suo populo peccatores, et ideo non dicere unumquemque sanctorum : Dimitte mihi debita mea, sed : Dimitte nobis debita nostra, ut hoc pro aliis potius quam pro se justus petere intelligatur, a. s.*

» IX. *Quicumque ista verba Dominicæ Orationis, ubi dicimus : Dimitte nobis debita nostra, ita volunt a sanctis dici ut humiliter, non veraciter hoc dicatur, a. s.*

» Zozime, déterminé par ces deux démarches décisives des évêques africains, condamna enfin l'hérésie pélagienne, après que Théodote, évêque d'Antioche, et Praylius, évêque de Jérusalem, se furent également déclarés contre elle. Cette sentence pontificale parut dans le rescrit dit *Epistola tractatoria* (2). Elle fut envoyée à tous les évêques de l'Église d'Occident pour être souscriste par eux ; quiconque s'y refusait était menacé d'être destitué de sa charge et banni de l'empire. Plusieurs évêques cherchèrent à échapper à cette obligation en envoyant une profession de foi et en en appelant à un concile universel, *plenaria synodus*, parce qu'on voulait exiger leur adhésion en faveur d'une mesure qui avait été prise sans la convocation et l'assentiment du concile, *sine congregatione synodi.* Mais un second édit impérial, du 9 juin 419, adressé à Aurélius, évêque de Carthage, et probablement aussi à saint Augustin, ordonnait aux évêques de la province Byzacène et Arzugitane qui étaient encore en retard, d'envoyer sans delai leur adhésion. Cette sévérité porta probablement beaucoup de ces évêques à renoncer à leurs opinions pélagiennes, et leur repentir

(1) *Joh.*, 14, 2.

(1) I *Joh.*, 1, 8.

(2) Fragm. dans Aug., ép. 190, §§ 22, 23, *contra collatorem*, c. 5.

les fit rentrer dans leurs fonctions et leurs dignités.

» Parmi les évêques d'Italie qui demeurèrent opiniâtrément attachés à leurs opinions pélagiennes, on remarqua surtout *Julien d'Eclanum*, ville d'Apulie. Son père, Mémor, avait été, sur la fin de sa vie, évêque; sa mère se nommait Julienne. Saint Augustin avait été l'ami de Mémor, et avait, par lui, appris à connaître son fils et à apprécier son savoir. Julien, avant d'avoir embrassé le pélagianisme, jouissait d'une grande considération dans l'Église. Il avait été, jeune encore, professeur de grec et de latin (*scholasticus*), et, plus tard, il avait été promu à l'épiscopat.

» Il devint l'homme le plus important de la secte pélagienne; il l'emportait sur Célestius par l'intelligence et une dialectique habile dont il abusait souvent. Il eut le mérite d'exposer le premier scientifiquement la doctrine pélagienne. Tous ces avantages avaient fortifié son amour-propre, et il était tellement fier de sa science, qu'il se considérait comme la colonne du pélagianisme. Sa polémique était acerbe et même grossière; il nommait fous et stupides des adversaires tels que saint Augustin, *amentissimus et bardissimus*; il en appelait constamment à des juges compétents capables de décider la question, *ad judices peritos*. Il entra directement en controverse avec saint Augustin, chef des antipélagiens. Ce fut contre le livre *de Nuptiis et concupiscentia* de ce docteur qu'il dirigea son premier écrit, divisé en quatre livres. Saint Augustin répondit par les six livres *contra Julianum Pelagianum*..... On a perdu les écrits de Julien; on en trouve de longs passages dans les réfutations de saint Augustin. »

D'après Gennade, Julien mourut sous le règne de Valentinien, fils de Constance, avant 455. Il avait été favorablement accueilli d'abord par Nestorius et d'autres évêques à Constantinople, mais avait été ensuite condamné aussi par Nestorius, après information sur sa doctrine près du pape Célestin.

Quant à Pélage, on n'a pas de renseignements sur la fin de sa vie, on croit seulement qu'il mourut en Palestine; et en ce qui concerne Célestius, après sa condamnation à Ephèse, on le voit aller à Constantinople, qu'il est obligé de quitter bientôt, puis retourner à Rome, paraît-il du moins, vers 421, y demander encore une audience au pape Célestin, en 425, et, dès lors, le silence de l'histoire sur son compte est absolu. LE NOIR.

PÉLAGIANISME, PÉLAGIENS. Pour avoir une idée juste du *pélagianisme,* il faut 1° en connaître l'histoire; 2° savoir en quoi consistait la doctrine de Pélage et de ses disciples; 3° considérer comment elle a été attaquée et comment elle a été défendue.

I. Au commencement du cinquième siècle, Pélage, moine de Bangor, dans le pays de Galles, voyagea en Italie, et demeura quelques temps à Rome; il y fit connaissance avec Rufin le Syrien, disciple de Théodore de Mopsueste, et reçut de lui les premières semences de son hérésie, qui consistait à nier la propagation du péché originel dans les enfants d'Adam, et ses suites. Il se lia d'amitié avec Célestius, autre moine, qui était écossais de nation. L'an 409, avant la prise de Rome par les Goths, ils allèrent ensemble en Afrique. Pélage, partant pour l'Orient, laissa Célestius à Carthage. Celui-ci fit son possible pour s'y faire ordonner prêtre, mais en 412 il fut accusé d'hérésie, par Paulin, diacre de Milan, et condamné dans un concile tenu par Aurélius, évêque de Carthage; obligé de s'éloigner, il se retira à Ephèse.

Pélage, de son côté, fut accusé d'hérésie par devant quelques évêques assemblés à Jérusalem, et ensuite dans un concile composé de quatorze évêques, tenu à Lydda ou Diopolis, en Palestine; il avait pour accusateurs deux évêques gaulois, Héros d'Arles et Lazare d'Aix. Pélage, en désavouant quelques-unes de ses erreurs, en palliant les autres, se fit absoudre, et continua de dogmatiser avec plus de hardiesse qu'auparavant.

Les évêques d'Afrique, instruits de ces faits, et assemblés à Milève en 416, en écrivirent au pape Innocent I, qui, l'année suivante, déclara Pélage et Cé-

lestius privés de la communion de l'Eglise. Pélage écrivit au pape pour se justifier ; il lui envoya une profession de foi qui existe encore, et dans laquelle il glissait légèrement sur les erreurs qui lui étaient imputées. Célestius alla à Rome en personne, et présenta au pape Zozime, successeur d'Innocent I, une profession de foi dans laquelle l'erreur paraît un peu plus à découvert. Tous deux finissaient par une protestation de soumission au souverain pontife. Zozime, trompé par cette docilité apparente, écrivit en leur faveur aux évêques d'Afrique.

En 418, Aurélius fit assembler à Carthage un concile de deux cent quatorze évêques, qui renouvelèrent la sentence d'excommunication portée contre Célestius, et déclarèrent qu'ils s'en tenaient au décret d'Innocent I. Zozime, mieux informé, fit de même, et cita Célestius à comparaître ; celui-ci, au lieu d'obéir, s'enfuit en Orient ; alors Zozime excommunia solennellement Pélage et Célestius, et fit parvenir cette sentence en Afrique et dans l'Orient ; les empereurs Honorius et Théodose condamnèrent ces deux hérétiques à l'exil, et leurs disciples à la confiscation de leurs biens ; Pélage et Célestius se tinrent cachés dans l'Orient.

Dix-huit évêques d'Italie, ayant refusé de souscrire au décret de Zozime, furent privés de leurs siéges ; l'un d'entre eux était Julien, évêque d'Eclane, aujourd'hui Avelino, dans la Campanie, qui écrivit plusieurs ouvrages pour la défense du *pélagianisme* ; chassé de son siége, il fut réduit à se faire maître d'école en Sicile, où il mourut. On ne sait pas de quelle manière Pélage ni Célestius ont fini ; mais leur hérésie, quoique proscrite par l'autorité de l'Eglise et par les lois des empereurs, ne laissa pas de se répandre en Italie et en Angleterre, puisque, l'an 429, le pape saint Célestin VII y envoya saint Germain, évêque d'Auxerre, et saint Loup, évêque de Troyes, pour faire revenir de cette erreur les Bretons qui en étaient infectés. Le *pélagianisme* fut condamné de nouveau dans le concile général d'Ephèse, l'an 431.

Personne ne l'a combattu avec plus de force et de succès que saint Augustin ; dès l'an 411, lorsque Célestius était à Carthage, le saint docteur n'eut pas plutôt connu ses sentiments, qu'il les attaqua dans ses lettres et dans ses sermons, et il composa ses premiers traités contre le *pélagianisme,* à la prière du tribun Marcelin. Vers l'an 415, saint Jérôme écrivit sa quarante-troisième lettre *à Ctésiphon,* et ensuite trois dialogues contre les *pélagiens* ; mais lorsqu'il eut vu ce que saint Augustin avait fait, et qu'il apprit avec quel zèle ce nouvel athlète combattait pour la foi catholique, il lui céda volontiers la place. Dès ce moment, saint Augustin se regarda comme personnellement chargé de la cause de l'Eglise : pendant vingt ans consécutifs, il poursuivit le *pélagianisme* dans tous ses détours; il répondit à tous les livres de Julien; il écrivait encore pour les réfuter lorsqu'il mourut, et il n'eut pas le temps d'achever son ouvrage. Il fut l'âme de tous les conciles qui se tinrent en Afrique contre cette hérésie ; il est très-probable que c'est lui qui en dressa les décrets, et qui les adressa aux souverains pontifes. Nous verrons ci-après les suites de cette dispute célèbre.

Les sociniens et les arminiens, qui font revivre aujourd'hui le *pélagianisme,* disent que les auteurs de cette doctrine ont été condamnés sans avoir été entendus ; c'est une calomnie. Pélage lui-même fut entendu au concile de Diospolis, et il n'y évita sa condamnation qu'en rétractant ou en déguisant ses sentiments. Célestius comparut plusieurs fois devant le pape Zozime, et lorsqu'il y fut cité pour la dernière fois, il s'enfuit, parce qu'il vit que, malgré ses déguisements, ses vrais sentiments étaient découverts. Saint Jérôme et saint Augustin avaient sous les yeux les écrits de Pélage, sa *Lettre à Démétriade,* ses quatre livres touchant le libre arbitre, sa profession de foi adressée au pape Innocent ; et nous avons encore son *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul,* dans lequel on reconnaît aisément ses véritables sentiments. C'est donc avec pleine connaissance de cause que les papes et les conciles d'Afrique ont

censuré cet doctrine. Julien lui-même n'en a désavoué aucun article dans ses ouvrages.

II. Nous ne pouvons mieux connaître les erreurs des *pélagiens* que par les écrits que saint Augustin a faits pour les réfuter, et dans lesquels il cite les propres paroles de ses adversaires. Dans son livre *des Hérésies*, qui est l'un des derniers, il réduit le *pélagianisme* à cinq chefs, savoir : 1° que la grâce de Dieu sans laquelle on ne peut pas observer ses commandements, n'est point différente de la nature et de la loi ; 2° que celle que Dieu ajoute de surplus est accordée à nos mérites et pour nous faire agir avec plus de facilité ; 3° que l'homme peut, dans cette vie, s'élever à un tel degré de perfection, qu'il n'a plus besoin de dire à Dieu, *pardonnez-nous nos offenses ;* 4° que l'on ne baptise point les enfants pour effacer en eux le péché originel ; 5° qu'Adam serait mort, quand même il n'aurait pas péché.

On voit, par cet exposé et par les autres ouvrages écrits de part et d'autre, que l'erreur fondamentale de Pélage, de laquelle toutes les autres ne sont que des conséquences, était de soutenir que le péché d'Adam n'a pas passé à sa postérité (1), et qu'il n'a porté préjudice qu'à lui seul. De là il s'ensuivait que les enfants naissent exempts de péché, que le baptême ne leur est pas donné pour effacer en eux aucune tache, mais pour leur assurer la grâce de l'adoption ; que, s'ils meurent sans baptême, ils sont sauvés en vertu de leur innocence. S. Aug., lib. 1, *de Pecc. merit. et remiss.*, n. 55 ; *Serm.*, 294, cap. 1, n. 2 ; *Epist.* 156 *Hilarii ad August.* Il s'ensuivait que la mort et les souffrances auxquelles nous sommes sujets, ne sont point la peine du péché, mais la condition naturelle de l'homme. Une troisième conséquence était que la nature humaine est aussi saine et aussi capable de faire le bien qu'elle l'était dans Adam ; qu'il suffit à l'homme de connaître ses devoirs par la raison, pour être capable de les accomplir ; que quand un païen fait bon usage de ses forces naturelles, Dieu l'en récompense en l'amenant à la connaissance plus parfaite de la loi divine, des leçons et des exemples de Jésus-Christ : de là Pélage concluait que les Juifs et les païens ont le libre arbitre (1) ; mais que, dans les chrétiens seuls, il est aidé par la grâce, saint Aug., *L. de Grat. Christi*, c. 31, n. 33. Par conséquent, selon lui, cette grâce était donnée à l'homme, non pour lui rendre possible la pratique du bien, mais pour la lui rendre plus facile, *ibid.*, cap. 29, n. 30. Cette grâce n'était jamais gratuite ni prévenante, mais toujours prévenue par les mérites naturels de l'homme, c. 31, n. 33 ; et l'on voit que Pélage n'admettait aucune grâce actuelle intérieure ; nous le prouverons ci-après.

Il s'ensuivait qu'il n'est aucun degré de vertu et de perfection auquel l'homme ne puisse s'élever par les forces de la nature ; que tous ceux qui font bon usage de ces forces sont prédestinés, qu'un païen peut pratiquer les mêmes vertus qu'un chrétien, quoique avec plus de difficulté ; que la loi de Moïse pouvait conduire l'homme au salut éternel tout comme l'Evangile ; enfin, que le salut de l'homme n'est point une affaire de miséricorde, mais de justice rigoureuse : qu'ainsi, au jugement de Dieu, tous les pécheurs, sans exception, seront condamnés au feu éternel, parce qu'il a dépendu d'eux seuls de se sauver. S. Aug., *l. de Gestis Pélag.*, c. 11, n. 23 ; c. 35, n. 65.

Mais il s'en suivait aussi, en dernière analyse, que la rédemption du monde par Jésus-Christ n'était pas fort nécessaire, et que ses effets sont très-bornés ; suivant Pélage, elle consiste seulement en ce que Jésus-Christ nous a donné des leçons et des exemples de vertu, et nous a fait de grandes promesses ; d'où il concluait que tous ceux qui n'ont pas connu ce divin

(1) Expression inexacte que Bergier substitue à celle de Pélage, qui était celle-ci : *Peccatum Adæ ipsum solum læsit, et non genus humanum.* LE NOIR.

(1) Cela semblerait faire croire que, d'après la doctrine catholique, les juifs et les païens n'ont pas le libre arbitre ; cela n'est pas conforme à cette doctrine, laquelle dit seulement qu'ils n'ont, comme toute créature intelligente, le libre arbitre que moyennant la grâce, et dans la mesure que Dieu la leur donne. LE NOIR.

Sauveur n'ont eu aucune part au bienfait de la rédemption. S. Aug., l. 2 ; *Op. Imperf.*, n. 146, 188.

Pour réfuter Pélage, saint Augustin attaqua non-seulement le principe sur lequel il se fondait, mais encore toutes les conséquences qu'il en tirait. Le saint docteur prouva par l'Ecriture sainte, par la tradition constante des Pères de l'Eglise, par les cérémonies du baptême, que nous naissons tous souillés du péché originel, par conséquent dépouillés de la grâce sanctifiante et de tout droit au bonheur éternel, et que ce droit ne peut nous être rendu que par le baptême. Il fit voir que la nature humaine, affaiblie et corrompue par ce péché, a besoin d'une grâce actuelle et intérieure pour commencer et pour finir toute bonne action méritoire, même pour former de bons désirs ; que par conséquent cette grâce est purement gratuite, prévenante, et non prévenue ni méritée par les efforts naturels ou par les bonnes dispositions de l'homme ; que c'est le fruit des mérites de Jésus-Christ et non des nôtres ; qu'autrement Jésus-Christ serait mort en vain.

Tels sont les trois dogmes de foi que l'Eglise a décidés contre les pélagiens, et desquels aucun fidèle ne peut s'écarter sans tomber dans l'hérésie.

Quand on fit observer à Pélage que suivant l'Evangile, *Joan.*, c. 3, ℣. 5, « Quiconque n'est point régénéré par » l'eau et par le Saint-Esprit, ne peut » pas entrer dans le royaume de Dieu ;» qu'ainsi les enfants morts sans baptême ne peuvent pas être sauvés, il répondit d'abord : Je sais bien où ils ne vont pas, mais je ne sais pas où ils vont, *Quo non eant scio, quo eant nescio*. Ensuite, il enseigna qu'à la vérité ces enfants ne peuvent entrer dans le royaume de Dieu ou dans le ciel, mais qu'ils auront la vie éternelle ; qu'ils ne peuvent pas être damnés avec justice, puisqu'ils sont sans péchés, S. Aug., *Serm.* 294, c. 1, n. 2 ; *Epist.* 156, etc. Saint Augustin rejette avec raison cette prétendue vie éternelle, différente du royaume de Dieu : il soutient que les enfants dans lesquels le péché originel n'est pas effacé par le baptême sont damnés. Cependant il convient qu'il ne lui est pas possible de concilier cette damnation avec l'idée naturelle que nous avons de la justice divine, que Pélage lui-même ne viendrait pas mieux à bout d'accorder avec cette idée l'aveu qu'il fait que ces enfants sont exclus du royaume de Dieu, *Serm.* 294, n. 6 et 7 ; *Epist.* 166, *ad Hieron.*, c. 6, n. 1. Il ne nous paraît pas plus aisé de concilier cette damnation avec ce qu'enseigne constamment saint Augustin lui-même, savoir que Jésus-Christ est le sauveur des enfants, l. 3, *de Peccat. meritis et remiss.*, c. 4, n. 8 ; l. 1, *contra Jul.*, c. 2, n. 4 ; c. 4, n. 14 ; l. 3, c. 12, n. 24 et 25 ; l. 2, *Op. Imperf.*, n. 170, etc. ; et Pélage n'osait pas en disconvenir. *L. de Pecc. orig.*, c. 19, n. 20 et 21. Si saint Augustin a seulement entendu que Jésus-Christ est le sauveur des enfants baptisés, et non des autres, on ne conçoit pas pourquoi il ne s'est pas mieux expliqué.

Si l'on s'arrêtait à la lettre des écrits de Pélage, on croirait qu'il admettait le secours de la grâce intérieure accordé à l'homme pour faire le bien, du moins avec plus de facilité. « Nous » ne faisons pas, disait-il, consister la » grâce seulement dans la loi, comme » on nous en accuse, mais dans le » secours de Dieu. En effet, Dieu nous » aide *par sa doctrine et par la révélation*, lorsqu'il ouvre les yeux de » notre cœur, lorsqu'il nous montre » les biens futurs pour nous détacher » des biens présents, lorsqu'il nous » découvre les embûches du démon, » lorsqu'il nous éclaire par le don » ineffable de sa grâce, varié à l'infini... » Dieu opère donc en nous, comme le » dit l'apôtre, le vouloir de ce qui est » bon et saint, lorsqu'il nous enflamme » par les promesses de la gloire et de » la récompense éternelles, lorsqu'en » nous montrant la vraie sagesse, il » excite notre volonté engourdie à » désirer Dieu, lorsqu'il nous conseille » (*suadet*) tout ce qui est bon. » S. Aug., *l. de Grat. Christi*, c. 7, n. 8 ; c. 9, n. 11. Julien disait à son tour : « Dieu » nous témoigne sa bonté en mille » manières, par des commandements, » des bénédictions, des moyens de » sanctification, en nous réprimant, » en nous excitant, en nous éclairant,

» afin que nous soyons libres d'exé- » cuter sa volonté ou de la négliger. » *Op. Imperf.*, l. 3, c. 106 et 114 ; l. 5, c. 48, etc. De là plusieurs théologiens, par différents motifs, ont prétendu que les pélagiens admettaient véritablement des grâces actuelles intérieures; les uns ont soutenu ce fait pour en prendre occasion de déclamer contre saint Augustin ; les autres, afin de persuader que la question entre ce saint docteur et les *pélagiens* n'était point la nécessité de la grâce, mais la liberté d'y résister; d'autres, enfin, parce qu'ils ont été frappés de l'énergie des paroles de Pélage, ont cru qu'il admettait du moins une lumière intérieure accordée à l'entendement, quoiqu'il ne voulût point reconnaître de motion imprimée à la volonté. Que faut-il en penser?

En premier lieu, saint Augustin, dans les divers endroits que nous venons de citer, a toujours soutenu aux *pélagiens* que leur pompeux verbiage ne signifiait rien autre chose que des secours extérieurs, la loi de Dieu, la doctrine, les leçons, les exemples, les promesses, les menaces de Jésus-Christ ; que jamais ils n'ont voulu reconnaître l'inefficacité de ces secours, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'une grâce intérieure, d'une illumination dans l'entendement, et d'un mouvement dans la volonté. Aujourd'hui, les sociniens et les arminiens, héritiers du *pélagianisme*, sont encore dans le même sentiment ; ils soutiennent que l'on ne peut pas prouver par l'Écriture sainte la nécessité de l'une ni de l'autre. Le Clerc l'a répété au moins dix fois dans ses remarques sur les ouvrages de saint Augustin. Après tant de disputes entre ce saint docteur et Julien, qui empêchait ce dernier de s'exprimer plus clairement et d'avouer distinctement au moins la nécessité d'une illumination surnaturelle dans l'entendement de l'homme pour l'aider à faire une bonne œuvre ? En écrivant son dernier ouvrage, saint Augustin proteste encore qu'il n'a vu dans les livres de cet hérétique aucun vestige de grâce intérieure.

En second lieu, Pélage a dit positivement que dans les chrétiens seuls le libre arbitre est aidé par la grâce, saint August., *lib. de Grat. Christi*, c. 31. Cela est vrai ; s'il n'y a point d'autre grâce que les secours extérieurs dont nous venons de parler, les chrétiens seuls en ont connaissance ; mais s'il y a des grâces intérieures, pourquoi Dieu n'en accorderait-il pas aux païens privés de la connaissance des lois divines positives et des leçons de Jésus-Christ ? Aussi, lorsque Pélage, pour prouver que l'homme peut faire le bien sans le secours de la grâce, allégua les vertus et les bonnes œuvres des païens, saint Augustin répondit, 1° que ces vertus étaient ordinairement infectées par le motif de la vaine gloire, et ne se rapportaient pas à Dieu ; 2° que ce qu'il y avait de bon dans les actions des païens ne venait pas d'eux, mais de Dieu et de sa grâce. Il prouva, par l'exemple d'Assuérus et d'autres infidèles, que Dieu produit dans le cœur des hommes non-seulement de vraies lumières, mais encore de bonnes volontés ; *L. de Grat. Christi*, c. 24, n. 25 ; *L. 4, contra duas Epist. Pelag.*, c. 6, n. 13 ; *L. 4, contra Jul.*, cap. 3, n. 16, 17, 32 ; *L.* 3, *Op. imperf.*, n. 114, 163 ; *Epist.* 144, n. 2, etc.

En troisième lieu, les *pélagiens* soutenaient qu'un mouvement intérieur imprimé à la volonté pour la porter au bien, détruirait le libre arbitre. En effet, ils entendaient, par *libre arbitre* dans l'homme, un pouvoir égal de se porter au bien ou au mal, une indifférence ou un équilibre de la volonté entre l'un et l'autre, *L.* 1, *Op. imperf.*, n. 79 et suiv. ; *L.* 3, n. 109, 114, 117 ; *L.* 5, n. 48, etc. ; saint Jérôme, *Dial.* 1 et 3, *contra Pelag.* Les semi-pélagiens en avaient la même notion, *Epist. S. Prosperi ad Aug.*, n. 4. Ils en concluaient qu'un mouvement intérieur de la grâce détruirait cet équilibre. Saint Augustin soutient avec raison que le libre arbitre, ainsi entendu, a été perdu par le péché d'Adam, puisque l'homme naît avec la concupiscence, qui le porte au mal et non au bien ; qu'il a besoin de la grâce pour contrebalancer cette mauvaise inclination; qu'ainsi la grâce, loin de détruire e libre arbitre, le rétablit.

En quatrième lieu, le saint docteur assure formellement ce que nous soutenons, *L. de Grat. et Lib. arb.*, c. 13, n. 26. Ils disent (les *pélagiens*) « que » la grâce qui est donnée par la foi » en Jésus-Christ, et qui n'est ni la » loi ni la nature, sert seulement à » remettre les péchés passés, et non » à éviter les péchés futurs ou à vaincre les tentations. » Cela est clair.

On ne peut donc trop blâmer la témérité des hérétiques, qui osent accuser saint Augustin de prévention et d'injustice, parce qu'il a reproché aux *pélagiens* d'être ennemis de la grâce, et qui soutiennent que ces novateurs n'ont pas nié toute espèce de grâce. Il est certain qu'ils ont rejeté toute espèce de *grâce actuelle intérieure* ; mais, pour faire illusion, ils appelaient *grâce*, 1° la faculté naturelle que nous avons de faire le bien, parce que c'est un don de Dieu ; 2° la conservation de cette faculté en nous, malgré les mauvaises habitudes que nous contractons ? 3° les secours extérieurs dont nous avons parlé, la connaissance de la loi de Dieu, de ses promesses et de ses menaces, des maximes et des exemples de Jésus-Christ ; 4° la rémission des péchés par les sacrements. Rien de tout cela n'est la grâce actuelle intérieure.

Il n'y a pas eu moins d'entêtement de la part de certains théologiens, qui prétendent que deux des principaux points de la dispute entre saint Augustin et les *pélagiens*, était de savoir si Dieu accorde ou non la grâce intérieure à tous les hommes, et s'ils peuvent ou ne peuvent pas y résister. Loin d'admettre que Dieu donne la grâce intérieure à tous les hommes, les *pélagiens* soutenaient que Dieu ne la donne à personne, parce qu'elle détruirait le libre arbitre : nous venons de le prouver. Il n'était donc pas question de savoir si l'on peut ou si l'on ne peut pas résister à la grâce actuelle intérieure, puisqu'ils n'en admettaient aucune. Saint Augustin a répété plus d'une fois, que consentir ou résister à la vocation de Dieu est le fait de notre propre volonté, *Lib. de Spir. et Lit.* c. 34, n. 60, etc. Si, par *la vocation de Dieu*, il n'a pas entendu *la grâce intérieure*, il a joué sur la même équivoque que les *pélagiens*.

Ces hérétiques disaient : Dieu veut sauver tous les hommes, et Jésus-Christ est mort pour tous, donc la grâce est donnée à tous. Le venin de l'erreur était encore caché sous ces expressions. 1° Ils entendaient par la *grâce*, la connaissance de Jésus-Christ, de ses leçons, de ses exemples, de ses promesses ; rien de plus : nous l'avons prouvé. 2° Ils prétendaient que cette grâce est donnée à tous ceux qui la méritent et qui s'y disposent par leurs désirs, par le bon usage de leurs facultés naturelles ; d'où il s'ensuivait que cette grâce n'est pas gratuite, que Dieu n'est pas le maître de la donner aux uns plus qu'aux autres, selon son bon plaisir ; que cette distribution est un acte de justice. 3° Ils entendaient que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et que Dieu veut les sauver tous également et indifféremment, sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres, *æqualiter, indiscreté, indifferenter*. Conséquemment, ils rejetaient toute prédestination gratuite. Pélage s'en est expliqué clairement sur ces paroles de saint Paul, *Rom.*, c. 9, ℣. 15 : *j'aurai pitié de qui je voudrai, et je ferai miséricorde à celui dont j'aurai pitié*. « Voici, dit Pélage, le » vrai sens : J'aurai pitié de celui que » j'ai prévu pouvoir *mériter* miséri» corde, de manière que j'en ai eu » pitié dès lors. » Les semi-pélagiens pensaient de même, ils se fondaient sur ces autres paroles de saint Paul : *En Dieu il n'y a point d'acception de personnes*, Rom., c. 2, ℣. 11 ; *il n'y a point d'iniquité en Dieu*, c. 9, ℣. 14 ; comme si c'était une iniquité de la part de Dieu de distribuer inégalement ses bienfaits.

Ainsi la manière dont ils entendaient que Dieu veut sauver tous les hommes, et que Jésus-Christ est mort pour tous, renfermait deux erreurs grossières. Dieu ne veut point également et indifféremment le salut de tous, puisqu'il donne aux uns des grâces plus abondantes, plus immédiates, plus puissantes qu'aux autres. Jésus-Christ n'est pas mort également et indifféremment pour tous, puisque

tous ne participent pas aux fruits de sa mort, quoique tous y aient part plus ou moins.

Saint Augustin n'y fut pas trompé; par l'exemple des enfants, dont les uns reçoivent la grâce du baptême, pendant que les autres en sont privés, sans y avoir contribué en rien, il démontra la fausseté du sentiment des *pélagiens*. Il prouva, par la doctrine de saint Paul, que la vocation à la foi, seule grâce admise par ces hérétiques, n'a pas été la récompense du mérite des Juifs, ni de celui des gentils, mais un effet de la prédestination gratuite de Dieu, et que tel est le sens de ces paroles de l'apôtre: *J'aurai pitié de qui je voudrai,* etc. Conséquemment le saint docteur donna différentes explications des passages dans lesquels il est dit que Dieu veut sauver tous les hommes, que le Verbe divin éclaire tout homme qui vient en ce monde; que Jésus-Christ est mort pour tous, etc. Mais il faut se souvenir que le but de saint Augustin était uniquement de réfuter le sens faux que les *pélagiens* donnaient à ces mêmes passages.

De là certains raisonneurs ont conclu que le saint docteur n'a pas cru l'universalité de la rédemption ni de la distribution des grâces actuelles intérieures, faite à tous les hommes. La fausseté de cette augmentation saute aux yeux. 1° Saint Augustin n'a jamais mis aucune restriction à ces paroles de saint Paul, *II. Cor.*, c. 5, ℣. 14: « Un seul est mort pour tous, » donc tous sont morts. » par lesquelles il prouve l'universalité du péché originel par l'universalité de la rédemption. Il n'en a mis aucune à ce que dit le même apôtre. *I. Tim.*, c. 4, ℣. 10: « Jésus-Christ est le Sauveur de tous » les hommes, principalement des fi- » dèles; » ni à ce que dit saint Jean, *Epist.*. c. 1, ℣. 2: « Il est la victime » de propitiation pour nos péchés, » non-seulement pour les nôtres, mais » pour ceux du monde entier. » En effet, ces passages ne souffrent aucune exception. *Voy.* Salut, Sauveur. 2° Puisque saint Augustin soutient que Dieu donne des grâces actuelles intérieures aux païens, à qui peut-on supposer que Dieu les refuse? *Voyez* Infidèles. 3° Il n'y a rien de commun entre la grâce pélagienne et la grâce actuelle intérieure donnée à l'homme pour faire le bien: la première est toujours très-gratuite, quoiqu'en aient dit ces hérétiques; la seconde l'est aussi à l'égard des pêcheurs; mais saint Augustin a reconnu cent fois que, dans les justes, une seconde grâce est souvent la récompense du bon usage d'une première grâce. *Voy.* Grace, § 2.

Lorsque le saint docteur enseigne que la prédestination est purement gratuite et indépendante des mérites de l'homme, on voit de quelle prédestination et de quels mérites il parle: il s'agit uniquement de la prédestination à la grâce ou à la foi, il s'agit de mérites acquis par les forces naturelles de l'homme. Entre saint Augustin et les *pélagiens*, il n'a jamais été question de savoir si, dans la prédestination des saints à la gloire éternelle, Dieu n'a aucun égard aux mérites produits en eux par la grâce actuelle intérieure, puisque les *pélagiens* n'en admettaient point de cette espèce.

Pélage partait évidemment du même principe dont les déistes se servent pour nier toute révélation; ils ne voulaient pas que Dieu eût de la prédilection pour aucune de ses créatures, ni qu'il accordât plus de bienfaits surnaturels à un homme qu'à un autre, à moins que cet homme ne les eût mérités. Mais on pouvait le réfuter par sa propre doctrine: il appelait *grâce* le pouvoir naturel de faire le bien; or ce pouvoir n'est certainement par égal dans tous les hommes; plusieurs sont nés avec plus d'esprit, avec un meilleur caractère, avec plus d'inclination à la vertu, avec des passions moins violentes que les autres. Dieu a donc eu de la prédilection pour eux; c'est une grâce ou un bienfait purement gratuit qu'il a daigné leur leur accorder; ils ne l'avaient pas mérité avant de naître. Dieu sans doute l'a ainsi voulu et résolu de toute éternité; cette volonté, ce décret, ne sont-ils pas une prédestination? Pélage ne s'apercevait pas qu'il déraisonnait: les semi-pélagiens, qui l'imitèrent, ne furent pas plus sages, et les déistes, qui les ont copiés sans le savoir, sont

réfutés par les mêmes réflexions. *Voy.* Inégalité, Partialité, Révélation, Universalistes, etc.

Quant à la rigueur avec laquelle Pélage décidait qu'au jugement de Dieu tous les pécheurs, sans exception, doivent être condamnés au feu éternel, saint Augustin l'a vivement censurée : « Qu'il sache, dit-il, que l'Eglise n'a-» dopte point cette erreur ; quiconque » ne fait pas miséricorde, sera jugé » sans miséricorde, » *L. de Gestis Pelagii*, c. 3, n. 9 et 11. Il dit ailleurs : « Celui qui sait ce que c'est que la » bonté de Dieu, peut juger quels sont » les péchés qu'il doit punir certai-» nement en ce monde et en l'autre, » *L.* 83, *quæst.*, q. 27. « Dieu damne-» rait tous les hommes, s'il était juste » sans miséricorde, et s'il ne la faisait » pas éclater davantage, en sauvant » des âmes qui en sont indignes, » *Enchir. ad Laurent.*, c. 27. « Dieu, » pour ne pas être injuste, ne punit » que ceux qui l'ont mérité ; mais, » lorsqu'il fait miséricorde sans qu'on » l'ait mérité, il ne fait pas une injus-» tice, » *L.* 4, *contra duas Epist. Pelag.*, c. 6, n. 16. Saint Jérôme avait rejeté avec la même indignation le sentiment de Pélage : « Qui peut souf-» frir, dit-il, que vous borniez la mi-» séricorde de Dieu, et que vous dic-» tiez la sentence du juge avant le » jugement ? Dieu ne pourra-t-il pas, » sans votre aveu, pardonner aux » pécheurs, s'il le juge à propos ? » Vous alléguez les menaces de l'Écri-» ture, ne concevez-vous pas que les » menaces de Dieu sont souvent un » effet de sa clémence ? » *Dial. I. contra Pélag.*, c. 9, *Op.*, t. 4, col. 501.

III. Si l'on veut voir la suite et l'enchaînement de la dispute entre les *pélagiens* et l'Eglise catholique, il faut lire les dissertations du père Garnier, jésuite, qui sont jointes à l'édition qu'il a donnée des ouvrages de Marius Mercator, et que Le Clerc a rassemblées dans son *Appendix augustiniana.* Il remonte à l'origine du *pélagianisme*, et fait voir que cette erreur est plus ancienne que Pélage ; il fait l'énumération des conciles qui l'ont proscrite, soit en Afrique, soit dans l'Orient, en Italie et dans les Gaules. Il rapporte les lois que les empereurs portèrent pour l'extirper, et les souscriptions que l'on exigeait de ceux qui voulaient y renoncer. Il fait le détail des professions de foi et des livres écrits par les *pélagiens*, pour la défense de leurs sentiments, et des ouvrages composés par les docteurs catholiques pour les réfuter ; il expose les arguments proposés pour et contre. Il montre les progrès de cette hérésie depuis sa naissance jusqu'à son extinction.

La manière dont Julien travestissait la doctrine catholique pour en inspirer de l'horreur est curieuse : « On » veut, dit-il, nous forcer de nier que » toute créature de Dieu soit bonne, » et d'admettre des substances que » Dieu n'a pas faites.... On a décidé » contre nous que la nature humaine » est mauvaise. Nos adversaires en-» seignent que le libre arbitre a été » détruit par le péché d'Adam ; que » Dieu n'est pas le créateur des en-» fants ; que le mariage a été institué » par le diable. Sous le nom de *grâce*, » ils établissent tellement la fatalité, » qu'ils disent que si Dieu n'inspire » pas à l'homme, malgré lui, le désir » du bien, même imparfait, l'homme » ne peut ni éviter le mal ni faire le » bien. Ils disent que la loi de l'an-» cien Testament n'a pas été donnée » pour rendre justes ceux qui la pra-» tiqueraient, mais pour faire com-» mettre de plus grands péchés ; que » le baptême ne renouvelle pas en-» tièrement les hommes, et n'opère » pas la rémission entière des péchés, » mais que ceux qui l'ont reçu sont » en partie enfants de Dieu, et en » partie enfants du démon. Ils pré-» tendent que, sous l'ancien Testa-» ment, le Saint-Esprit n'a point aidé » les hommes à être vertueux, que » les apôtres mêmes et les prophètes » n'ont pas été parfaitement saints, » mais seulement moins mauvais que » les autres. Ils poussent le blas-» phème jusqu'à dire que Jésus-Christ » a failli par l'infirmité de la chair : » c'est ainsi qu'ils pensent avec les » manichéens. » Garnier, *cinquième Dissert.*, p 232.

L'injustice de toutes ces imputations est palpable, mais tel a été dans tous les siècles l'artifice des hérétiques,

de déguiser leur doctrine et celle de leurs adversaires, afin de pallier la fausseté de l'une et d'obscurcir la vérité de l'autre. Vainement saint Augustin démontra la malignité de Julien, et la lui reprocha ; cet hérétique obstiné persévéra dans l'erreur jusqu'à la mort. Il paraît que Pélage y fut entraîné moins par le désir d'éviter les excès des manichéens, que par l'envie d'ôter aux pécheurs et aux chrétiens lâches tout prétexte de se dispenser de la perfection chrétienne : mais en évitant un excès, il n'aurait pas fallu donner dans un autre.

Pendant la vie même de saint Augustin, quelques théologiens crurent aussi trouver de l'excès dans la doctrine de ce saint docteur ; ils cherchèrent un milieu entre ses sentiments et ceux des *pélagiens*, et ils donnèrent naissance au Semi-Pélagianisme. *V.* ce mot. D'autre part, après sa mort, d'autres prirent dans la plus grande rigueur tout ce qu'il a dit touchant la prédestination, sans faire attention à l'état de la question qu'il traitait, et ils furent nommés *prédestinatiens ;* nous en parlerons en son lieu. Au seizième siècle, Luther et Calvin ont fait la même chose : sous prétexte de suivre la doctrine de saint Paul et de saint Augustin, ils ont admis un décret absolu de prédestination, en vertu duquel les élus sont nécessairement conduits au bonheur éternel, et les réprouvés entraînés dans les abîmes de l'enfer ; conduite qui serait contraire à la justice et à la sainteté de Dieu, et qui ferait de l'homme un pur jouet de la fatalité. Ils n'ont cessé de reprocher le *pélagianisme* à l'Eglise catholique et à ses docteurs ; mais leur aveuglement a fait effectivement renaître le pur *pélagianisme* parmi les arminiens et les sociniens, et, pendant que les premiers font profession de canoniser la doctrine de saint Augustin, les seconds la rejettent hautement, parce que les uns et les autres s'obstinent à lui prêter des sentiments qu'il n'eut jamais.

La force avec laquelle ce grand homme a soutenu le dogme catholique lui a mérité, à juste titre, le nom de *docteur de la grâce ;* mais il ne faut pas croire, comme le voulaient certains théologiens, que l'Eglise, en confirmant ces dogmes par les décrets des papes et des conciles, a consacré de même toutes les preuves dont saint Augustin s'est servi pour les établir, toutes les explications qu'il a données des passages de l'Ecriture sainte, toutes les réponses qu'il oppose aux objections, toutes les opinions accessoires qu'il peut avoir suivies dans le cours de la dispute. Nous avons fait voir ailleurs que le pape Célestin I en a fait la distinction, et que saint Augustin lui-même a blâmé ceux qui juraient sur sa parole. Les théologiens, qui accusent de *pélagianisme* ceux qui usent de la liberté que l'Eglise leur laisse, sont des téméraires ; le saint docteur ne les aurait pas reconnus pour ses vrais disciples. *Voy.* Saint Augustin. Bergier.

PELBART (Oswald) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce franciscain hongrois, du xve siècle, s'est rendu célèbre par des sermons et divers ouvrages souvent réimprimés. On a de lui :

Pomœrium sermonum de tempore, Paris, 1517 ; *Pomœrium sermonum de sanctis*, Ludg., 1514, in-fol. ; *Quadragesimale triplex de pœnitentia, de vitiis, de præceptis Decalogi*, Paris, 1517 ; *Stellarium coronæ gloriosissimæ Virginis, seu Pomœrium sermonum de B. Virgine*, Paris, 2 vol. in-8° ; Venet., 1587 ; *Expositio compendiosa sensum litteralem et mysticum complectens libri Psalmorum, scilicet Psalterium, liber hymnorum, liber soliloquiorum regii Prophetæ ; item expositio Canticorum V. T., Canticorum N. T., Symboli Athanasii, hymni universalis creaturæ, Aurei Rosarii Theologiæ ad Sententiarum* iv *libros pariformiter quadripartiti libri* iv, Venet. 1586, 1589, 4 vol. Le Noir.

PÈLERINAGE, voyage fait par dévotion à un lieu consacré par quelque monument de notre religion. Dès la naissance de l'Eglise, les fidèles ont été curieux de visiter les lieux sur lesquels se sont passés les mystères de notre rédemption, Jérusalem et les autres lieux de la Judée, afin de se convaincre, par leurs propres yeux, de

la vérité de l'histoire évangélique, et ils n'ont pas pu le faire sans sentir une émotion douce et religieuse. On en voit des exemples dès le troisième siècle. Lorsque saint Alexandre fut fait évêque de Jérusalem avec saint Narcisse, il était venu de Cappadoce visiter les saints Lieux. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. 6, c. 10. Par le même motif, saint Jérôme et les dames romaines qu'il avait instruites, ont voulu y passer leur vie.

L'usage de faire la fête des martyrs sur leur tombeau est de même date; nous en sommes convaincus par les actes du martyre de saint Ignace et de saint Polycarpe; on y accourait des environs pour célébrer leur mémoire, et souvent plusieurs évêques s'y rencontraient. L'empereur Julien avoue qu'avant la mort de saint Jean, les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul étaient déjà fréquentés; saint Cyrille, *contra Jul.*, l. 10, page 327. Ce concours augmenta lorsque la liberté fut accordée à l'Eglise. Saint Paulin atteste l'empressement qu'avaient les habitants de l'Italie à visiter le tombeau de saint Félix de Nole, le jour de sa fête. Ce n'est donc pas une dévotion née dans les siècles d'ignorance.

Plus on est instruit, mieux on sent que la piété a besoin d'être aidée par les sens; la vue des reliques d'un saint, de son sépulcre, de sa prison, de ses chaînes, des instruments de son martyre, fait une toute autre impression que d'en entendre parler de loin. Les miracles que Dieu y a souvent opérés excitaient la curiosité des infidèles mêmes, et furent plus d'une fois la cause de leur conversion. Tels furent les motifs qui portèrent, au quatrième siècle, l'impératrice Hélène à honorer et à rendre célèbres les saints Lieux de Jérusalem et de toute la Terre sainte. Saint Jérôme, *Epist. ad Marcell.*, est témoin du concours qui s'y faisait de toutes les parties de l'empire romain. Ainsi cette dévotion s'est introduite naturellement, et sans qu'il ait été besoin de la suggérer au peuple.

Un motif d'intérêt s'est joint à la piété, dans la suite; l'affluence des pèlerins enrichissait les villes; le respect pour les saints dont les os y reposaient, porta les princes à y accorder des droits d'asile et de franchise, comme fit Constantin en faveur d'Hélénople, en Bithinie. Rien de plus célèbre en France que la franchise de saint Martin de Tours, et on sait le respect que les Goths, tout barbares qu'ils étaient, témoignèrent pour l'Eglise de Saint-Pierre, lorsqu'ils prirent Rome. Fleury, *Mœurs des chrét.*, n. 44.

Dans les bas siècles, entre les œuvres pénales, qui tenaient lieu de la pénitence canonique, une des plus usitées était le *pèlerinage* aux lieux célèbres de dévotion, comme à Jérusalem, à Rome, à Tours, à Compostelle. Une raison politique y concourait encore: pendant toute la durée du gouvernement féodal, les peuples de l'Europe ne pouvaient avoir entre eux presque aucune communication que par le moyen de la religion; les *pèlerinages* étaient la seule manière de voyager en sureté; au milieu même des hostilités, les pèlerins étaient regardés comme des personnes sacrées. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait vu voyager les évêques et les moines, les princes et les rois; le goût du roi Robert pour ces courses pieuses est connu. Dans le XIe siècle, le *pèlerinage* de Jérusalem fut très-commun; c'est ce qui donna naissance aux croisades.

Aujourd'hui encore, dans l'Orient, les pèlerins seuls de la Mecque ont le privilége de traverser librement l'Arabie, et la plupart des *pèlerinages* des mahométans sont des foires. C'est pour cela, dit un voyageur sensé, que tous les *pèlerinages* que l'on n'entreprend qu'à un temps fixe, se sont soutenus pendant des milliers d'années, plutôt par le commerce que par dévotion. En France, la première foire franche a commencé à Saint-Denis.

Nous ne dissimulons pas qu'il s'y mêla des abus; dès le neuvième siècle, un concile de Châlons voulut y remédier. Les pécheurs coupables des plus grands crimes se croyaient purifiés et absous par un *pèlerinage*; les seigneurs en prenaient occasion de faire des exactions sur leurs sujets, pour fournir aux frais du voyage, et c'était un prétexte aux pauvres pour mendier et vivre en vagabonds.

De là les protestants, prévenus contre toutes les pratiques religieuses de l'Eglise catholique, sont partis pour réprouver les *pèlerinages*. C'est une superstition, disent-ils, d'attribuer une prétendue sainteté à un lieu quelconque ; ce préjugé a été introduit par l'intérêt des prêtres et par les fraudes pieuses des moines ; c'est un prétexte pour entretenir la fainéantise et le libertinage. Mais ces censeurs hardis ont oublié que l'Ecriture sainte, à laquelle ils nous renvoient toujours, attribue la sainteté aux lieux dans lesquels Dieu a daigné faire éclater sa présence. Dieu dit à Moïse, *Exod.*, c. 3, ℣. 5 : « Ote tes souliers, la terre » où tu es est une terre sainte. « Le tabernacle et le temple sont appelés le *lieu saint* ; Jérusalem et le mont de Sion sont nommés *la ville et la montagne sainte*, etc. Il n'a pas été besoin que les prêtres ni les moines s'en mêlassent pour inspirer aux chrétiens une dévotion qui vient naturellement à l'esprit de tous les peuples, et qui a lieu dans les fausses religions aussi bien que dans la vraie. Il passe pour constant que le *pèlerinage* des Arabes à la Mecque ou à la *Cubaa*, qu'ils croient être l'ancienne demeure d'Abraham, est de la plus haute antiquité.

Il est résulté des abus de cet usage : qui en doute? il s'en est glissé partout, et l'esprit destructeur des protestants ne les a pas tous bannis ; il fallait les retrancher, et laisser subsister une pratique utile en elle-même. Parce qu'elle n'est plus nécessaire aux vues de la politique, il ne s'ensuit pas qu'elle est devenue criminelle ou dangereuse. Des protestants modérés, qui se sont trouvés dans de grandes solennités de l'Eglise romaine, sont convenus qu'ils n'avaient pu s'empêcher d'en être touchés ; d'autres ont avoué que les prétendus réformateurs ont mal connu la nature humaine, et ont péché contre la prudence, lorsqu'ils ont réduit le culte à une nudité qui le rend incapable d'exciter la piété. *Voyez* CULTE. BERGIER.

PÉLICAN (le). (*Théol. hist. scien. zool*). — On a fait du pélican le symbole du Sauveur mourant pour les hommes, parce que cet oiseau passait pour nourrir ses petits de son sang ; nous allons dire sur quel fait est fondée cette réputation fabuleuse ; mais le *pélican* est un oiseau curieux qui mérite que nous donnions un petit sommaire de son histoire naturelle.

C'est un *palmipède* de la famille des *totipalmes* qui a le bec très-long, terminé par un crochet rouge comme une cerise, et dont la mandibule inférieure soutient une membrane nue qui, en se dilatant, forme un grand sac qui descend le long de la gorge ; il est grand comme un cygne et pèse jusqu'à 14 kilogrammes ; malgré le poids de son corps, il a le vol léger, facile et soutenu ; il appartient aux oiseaux voiliers ; ce qui serait assez difficile à comprendre, si ses os, étudiés anatomiquement, ne présentaient des lacunes aériennes plus grandes que ceux des autres oiseaux, particularité qui lève en partie la difficulté d'explication. Le *pélican* n'est pas moins bon nageur ; il vit de poissons, et la nature l'a pourvu d'un talent tout spécial pour leur faire la chasse : celui de s'arrêter sec au milieu du vol le plus rapide, de tomber dans l'eau comme une flèche, de la hauteur de huit mètres, sur le poisson qu'il a aperçu, et de plonger profondément, entraîné par son poids, pour le saisir. Les pélicans vivent en société et pêchent aussi en société. Il paraît même qu'ils pondent parfois à plusieurs, dans un même nid, une vingtaine d'œufs, dont se charge une seule couveuse ; c'est au moins ce que dit le P. Lobot. S'il est vrai qu'on ait trouvé jusqu'à 20 œufs sous une seule pélicane, il faut bien qu'il en soit ainsi, car chacune n'en pond que de 2 à 5. Enfin, un trait non moins curieux de l'instinct de cet oiseau, c'est qu'il fait, dans son sac guttural, la provision pour ses petits ; il presse ce sac contre sa poitrine et dégorge la proie dans leur bec ; dans cette opération, il a tout l'air de s'ouvrir le ventre avec son bec, et c'est de là qu'est venue la fable sur laquelle on a établi le symbole dont nous avons parlé en commençant.

Il y a quatre ou cinq espèces de pélicans : le *Pélican ordinaire*, blanc rosé, qui se trouve dans l'orient de

l'Europe, en Afrique et en Amérique ; le *Pélican huppé* des bords de la Mer Noire ; le *Pélican brun* des Antilles, un peu plus petit ; le *Pélican à lunettes* des terres australes , ainsi nommé, parce qu'une peau nue, ressemblant à des lunettes, entourent ses yeux ; c'est le plus gros de tous, il est long de 1ᵐ 45. LE NOIR.

PÉLISSON-FONTANIER (Paul). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, né d'une famille protestante, à Béziers, en 1624, et mort à Paris en 1693, fut le secrétaire intime de Fouquet, sous Louis XIV, se trouva chargé, à ce titre, de presque toute l'administration des finances, et fut enveloppé dans la disgrâce de son maître, auquel il resta toujours fidèle. Il fut enfermé à la Bastille pendant cinq ans, y rédigea d'abord trois mémoires justificatifs de Fouquet, qui sont trois chefs-d'œuvre, et fut, par l'ordre de Louis XIV, privé d'encre, de papier et de tout moyen d'écrire ; mais Pélisson finit pourtant par remplacer ce qui lui avait été enlevé. Quand il fut relâché, grâce aux sollicitations de ses nombreux amis, il rentra dans les bonnes grâces de Louis XIV ; en 1670, il se convertit au catholicisme, et le roi lui fit une pension de 6,000 fr. et en fit son historiographe. Pélisson reçut même le sous-diaconat et un prieuré de 14,000 livres de revenu ; il devint plus tard économe des abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis. Mᵐᵉ de Montespan le fit remplacer comme historiographe du règne de Louis XIV, par Racine et Boileau, mais le roi voulut qu'il continuât, malgré tout, son histoire. Pélisson fut, ainsi que Bossuet, en discussion avec Leibnitz sur la tolérance religieuse. On a de lui :

Réflexions sur les différends en matière de religion; on trouve dans ce livre des réponses à Jurieu et la correspondance de Pélisson avec Leibnitz ; *Histoire de l'Académie française ;* un *Traité de l'Eucharistie ; Histoire de Louis XIV,* 1749, 3 vol. in-12 ; *Abrégé de la Vie d'Anne d'Autriche,* in-fol. ; *Histoire de la conquête de la Franche-Comté,* 1668 ; *Lettres historiques et Œuvres diverses,* Paris, 1749, 3 vol. in-12 ; *Poésies chrétiennes et morales,* recueil dédié au prince de Conti. On a imprimé les *Œuvres diverses* de Pélisson, Paris, 1793, 3 vol. in-12, et Dessessarts a publié ses *Œuvres choisies,* 1805, 2 vol. in-12. LE NOIR.

PELLETAN (Eugène). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, à style étincelant, né à Royan (Charente-Inférieure), en 1813, qui a écrit, en 1837, dans la *France littéraire,* puis dans la *Presse,* puis, en 1849, dans *Le Bien public* de M. de Lamartine, etc., etc., « allant toujours, disait-il, à la liberté, à celui qui en laisse ou en prend la plus grande somme, » appartient à une école philosophique quelque peu mystique, qui est issue de Jean Reynaud, raison principale pour laquelle nous inscrivons son nom. On a de lui :

Profession de foi du XIXᵉ siècle, in-8°, 1853 et 1854 ; lettre à un homme tombé, où il défend la doctrine du progrès que Lamartine avait abandonnée dans un de ses entretiens ; *la Lampe éteinte*, 2 vol. in-8°, 1840 ; *Histoire des trois journées de Février de 1848,* in-8°, 1848 ; *les Dogmes, le Clergé et l'Etat,* in-8°, 1848 ; *l'Histoire du brahmanisme,* en collaboration avec MM. Morvonnais et Hennequin, 1846, achevé par M. A. Maury dans *l'Histoire universelle des religions ; Vie de Condorcet,* dans le *Plutarque français ; Heures de travail,* 2 vol. in-8°, 1854 ; le *Pasteur du désert,* in-8°, 1855 ; *les Droits de l'homme*, *les Rois philosophes,* 1858 ; *une Etoile filante, Béranger,* in-18, 1860, attaque très-vive contre ce poète, etc.

LE NOIR.

PELLICIA (Alexis-Aurèle). *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet archéologue, né à Naples en 1744, qui fut nommé, à l'âge de 27 ans, professeur de morale et d'archéologie à l'université de Naples, a laissé une traduction en italien, avec notes, de la *Vie de Jésus-Christ,* de Tillemont ; une dissertation en italien sur les usages de l'Eglise, que l'auteur traduisit en latin pour les Hongrois ; six livres de *Christiana Politia,* 2 vol., Naples, 1777,

suivis d'un 3e vol. qui parut deux ans après. LE NOIR.

PENDULE (l'oscillation du) DÉMONTRANT LA ROTATION DE LA TERRE.) *Théol. mixt. scien. astron.*) — Lorsque M. L. Foucault, mort depuis, si jeune encore, malheureusement pour la science, eut l'idée ingénieuse, il y a 25 ans, d'appliquer l'oscillation du pendule à la démonstration du mouvement de rotation de la terre, et qu'il établit, sous le dôme du Panthéon, ce grand pendule dont l'oscillation allait d'une colonne à l'autre, en déviant toujours par rapport à l'édifice qui, en réalité, tournait sous lui, on faisait de toute part des objections qui prouvaient qu'on ne comprenait pas la démonstration ; nous fîmes un article dans lequel nous essayâmes de la rendre claire; nous allons le reproduire : une explication de cette nature conserve toujours son utilité relativement à la grande question sur laquelle repose toute l'astronomie moderne.

» « Tâchons de faire comprendre comment M. Léon Foucault démontre, à l'aide du pendule, la rotation de la terre, c'est-à-dire son mouvement sur elle-même en 24 heures ; mouvement par lequel elle nous présente, tour à tour, chacun des points de la voûte azurée, admirable précaution de la Providence à notre égard pour nous promener, sans que nous en souffrions, devant la toile parsemée de feux qu'elle a tendue sur nous. C'est le panorama de Dieu, modèle permanent et inimitable des panoramas de nos artistes ; le monde avait cru bien longtemps que le tableau était promené devant le spectateur; c'est le spectateur qui est promené devant le tableau ; et, n'y eût-il d'autre preuve de ce grand fait de la nature, celle qu'en fournit la déviation des oscillations du pendule suffirait pour le démontrer irrévocablement.

» Le globe que nous habitons, tout en décrivant son ellipse autour du soleil dans l'espace d'une année, tourne donc en vingt-quatre heures autour de son axe, c'est-à-dire autour d'une ligne droite, déterminée par le mouvement lui-même, qui le perce de part en part, comme l'aiguille traverse la pomme qui y est embrochée. Or, de cette cause naissent beaucoup d'effets inexplicables sans elle, qui s'observent à la surface de la terre, et qui sont la résultante des combinaisons de cette rotation avec la gravitation des corps vers le centre du globe. Pour le moment, nous passons sous silence tous ces phénomènes, pour ne nous occuper que de l'expérience du jeune savant qu'elle immortalisera. On a beaucoup parlé de cette expérience, faite publiquement au Panthéon, et ensuite dans beaucoup de villes de province; mais presque personne ne la comprend encore, puisque presque tout le monde en conteste encore la valeur; qu'on nous lise avec attention jusqu'à la fin, et qu'on en juge.

» Attachez au bout d'un fil de lin ou de métal, pourvu qu'il soit libre d'aller et de venir, une boule de matière assez lourde. Faites aller de droite à gauche ou d'avant en arrière, votre boule ainsi suspendue ; vous avez un pendule dont le mouvement de va et vient s'appelle oscillation.

Or, il faut que vous sachiez que cette oscillation, résultant du premier élan donné, et allant toujours se ralentissant sous la résistance de l'air contre la boule et le fil suspenseur, mais se ralentissant plus ou moins vite selon que le fil est plus ou moins long, possède une propriété remarquable et depuis longtemps connue, la propriété de conserver toujours le même plan, la même direction, que le corps, d'ailleurs, auquel le fil est attaché, tourne ou ne tourne pas sur lui-même, qu'il reste au même lieu, ou qu'il soit transporté d'un lieu dans un autre. Dans ce dernier cas, le deuxième plan d'oscillation demeure parallèle au premier.

» Avant d'en lire davantage, faites l'expérience ; rien n'est plus facile : — prenez un cadre vide capable de se tenir debout sur un de ses côtés ; suspendez un pendule à la barre supérieure ; imprimez-lui une oscillation dans le plan de deux de ses côtés, tournez le cadre dans son entier, vous verrez le plan d'oscillation, restant le même, prendre toutes les positions relativement au cadre, à mesure que vous

le ferez tourner, depuis celle du parallélisme jusqu'à celle de l'angle droit. — Attirez doucement le cadre sur la table et changez-le de place, vous verrez encore le plan d'oscillation rester parallèle à lui-même. Remarquez bien que, quand vous faites tourner le cadre, le plomb et le fil suspenseur tournent nécessairement, puisqu'ils y sont adhérents ; que, quand vous l'attirez, vous attirez aussi le plomb et son fil par la même raison, et que cependant le plan d'oscillation n'est nullement influencé. — Il est donc bien constant que ce mouvement oscillatoire est parfaitement indépendant du point suspenseur, et qu'il n'a rien à démêler avec les mouvements, soit rotatoires, soit translatoires qu'on peut lui communiquer.

» Ce principe est la base de la démonstration ; il était connu, comme je l'ai dit ; mais M. Léon Foucault est le premier qui ait eu l'heureuse idée d'en déduire une preuve du mouvement de rotation de la terre, de sorte que, depuis cette heureuse idée, ce mouvement de rotation est non-seulement une conséquence des nécessités astronomiques, mais encore un fait visible et parlant, que chacun peut observer tous les jours, excepté, toutefois, comme nous allons le faire comprendre, celui qui habite dans les régions de l'équateur.

» Voulez-vous l'observer vous-même ? vous le pouvez, puisque vous habitez une zône tempérée. Faites de point en point ce que je vais vous dire.

» Prenez un pendule d'une assez grande longueur — plus le fil sera long, la boule métallique étant lourde en proportion, plus le résultat sera sensible, — suspendez ce pendule au plus haut plafond dont vous puissiez disposer. — Une église est plus favorable qu'une maison ordinaire.

» Sous le point de suspension, et par conséquent sous le milieu du plomb quand il est immobile, marquez un point sur l'aire ou sur une table fixe ; et, autour de ce point, décrivez un cercle. Divisez ce cercle en 360 degrés égaux, et traversez-le d'un seul diamètre.

» Imprimez au pendule, avec précaution, une oscillation dans le plan du diamètre ; puis laissez-le osciller jusqu'à ce qu'il s'arrête. Il faut éviter les courants d'air, qui amèneraient des perturbations dans la direction des mouvements.

» Observez avec soin, et vous ne verrez pas sans étonnement, au bout d'un peu de temps, que le plan d'oscillation n'est plus, comme au commencement, dans le plan vertical du diamètre tracé ; mais, au contraire, que le pendule, passant toujours par le centre, vient, à chaque oscillation, se placer sur un point du cercle plus avancé vers la gauche, pour le côté le plus rapproché de vous, et *vice-versa* pour le côté le plus éloigné. Tant que le pendule oscillera, vous verrez cette déviation former un angle de plus en plus grand avec le rayon du diamètre.

» Si vous calculez le temps qu'il faudrait pour que le pendule (en supposant qu'il ne s'arrêtât point) eût fait le tour de cercle, ou, ce qui est plus conforme à la vérité, pour que le cercle eût fait lui-même le tour du pendule, vous trouverez, pour la latitude de Paris, à peu près 36 heures.

» Voilà le phénomène. Il se reproduit toujours d'une manière constante et uniforme quand l'expérience est faite avec soin.

» Maintenant, raisonnons sur ce phénomène, et voyons s'il démontre bien réellement la rotation de la terre.

» D'abord, nous avons reconnu que l'oscillation du pendule est invariable dans son plan, en ce sens que ce plan reste toujours parallèle à lui-même ; l'expérience constate une déviation entre le rayon du diamètre du cercle de ce plan d'oscillation ; donc c'est le cercle qui tourne sous le pendule, et nullement l'oscillation qui tourne sur le cercle. Le cercle n'est d'ailleurs autre chose que la surface terrestre ; donc la surface terrestre tourne sans cesse.

» Mais cette raison générale ne suffit pas pour faire bien comprendre l'effet qui doit se produire sur tous les points de la terre.

» Prenons ce globe dans trois points de sa surface, au pôle, à l'équateur et dans la zône tempérée à égale distance du pôle et de l'équateur.

» **Supposons-nous d'abord placés sur le pôle**, et ayant établi notre pendule dans la ligne même de l'axe de rotation. Qu'arrivera-t-il si la terre tourne sur elle-même en 24 heures ; — Il arrivera nécessairement que l'oscillation du pendule, conservant le même plan, jouera le rôle que jouerait un balencier suspendu et isolé du mouvement terrestre ; et, par suite, que le cercle tracé à la surface de la terre fera son tour sous le pendule en 24 heures ; il mettra son diamètre dans toutes les positions relatives à l'oscillation, depuis le parallélisme jusqu'à l'angle droit, depuis l'angle droit jusqu'au parallélisme, les extrémités ayant changé de place, depuis ce nouveau parallélisme jusqu'au nouvel angle droit, et enfin depuis ce second angle droit jusqu'au premier parallélisme ; c'est alors que le tour entier sera parcouru, et tout cela se sera fait en 24 heures. En un mot, pour l'observateur placé au pôle, la terre tournera sous le plan d'oscillation du pendule, comme une toupie tournerait sous une lame de couteau immobile placée par-dessus la tête de cette toupie. Quant à l'observateur, étant lui-même placé sur la toupie, il tournera avec elle ; le plomb et le fil du pendule tourneront aussi sur eux-mêmes, puisque l'axe tourne ; c'est le plan seul de l'oscillation qui ne tournera pas.

» Du pôle, passons à l'équateur. Ici le mouvement de rotation de la terre ne se présente plus dans les mêmes conditions. La surface ne tourne plus horizontalement sous le pendule. Elle emporte seulement le pendule avec elle dans un plan perpendiculaire à l'axe du globe. Au pôle, le plan du mouvement était aussi perpendiculaire à l'axe, puisqu'il l'est partout ; mais, comme nous étions dans l'axe même, ce plan se confondait avec celui de l'horizon. A l'équateur, au contraire, le plan de l'horizon devient parallèle à l'axe, et, par suite, le plan du mouvement devient perpendiculaire à celui de l'horizon. Il suit de là que l'horizon ne tourne plus sous le pendule, mais conserve la même position par rapport à lui. — Lancez, par exemple, le pendule dans la direction des pôles, du nord au midi, il coupera, dans chaque oscillation, l'équateur à angle droit. Mais l'équateur a beau l'emporter avec lui, il n'en conservera pas moins sa direction première, et comme les pôles gardent aussi la leur, il n'y aura pas de déviation. Faites-le osciller parallèlement à l'équateur ; il va encore être emporté tout en oscillant des deux côtés de la verticale, mais voilà tout. Son plan d'oscillation ne déviant pas, le point de l'équateur où il se trouve ne déviant pas non plus, nul effet ne se manifestera.

» Donc, si vous allez établir votre pendule sous l'équateur, vous en serez pour vos frais d'expérimentation, à moins que vous n'y soyez allé dans le but de constater l'absence de déviation.

» De l'équateur, revenons à la zône tempérée.

» Je me suppose à égale distance de cette ligne et du pôle ; que devra-t-il arriver ?

» D'abord la raison dit, d'une manière vague, qu'à l'équateur la déviation étant zéro, et au pôle 360 degrés par 24 heures, elle sera, sous la zône tempérée, dans l'intervalle de ces deux extrêmes selon une proportion quelconque, et, par suite, qu'il faudra plus de 24 heures pour le déplacement et le retour des 360 degrés sous l'oscillation.

» Mais expliquons un peu mieux ce résultat, s'il est possible.

» Le plan d'oscillation reste toujours parallèle à lui-même ; je dis parallèle et non pas le même absolument ; car il faut bien qu'il change de place avec le point de la surface qui l'entraîne. D'un autre côté, les méridiens ne sont pas parallèles entre eux, puisqu'ils vont tous se couper en un même point à chacun des pôles. Donc, au passage de chaque méridien, il y a déviation nécessaire. Une ligne, restant parallèle à elle-même en changeant de lieu, ne peut pas rester dans la même position, relativement à une autre qui cesse d'être parallèle à elle-même, en changeant de lieu. L'une n'a pas changé, l'autre a changé : donc le rapport a changé. Déterminez, par exemple, la première oscillation dans le plan du méridien ; la

deuxième oscillation, demeurant parallèle à la première, formera un angle avec le plan du méridien qui, lui, a changé, puisque la terre a tourné, et qu'il n'en doit pas moins regarder le pôle. »

» On objectera que le pendule et le méridien ont été déplacés en même temps. — Cela est vrai, en ce sens que le pendule n'a pas changé de lieu terrestre; mais il a réellement changé de méridien céleste, puisque la ligne passant par les pôles, avec laquelle il se trouvait en parallélisme dans la première oscillation, a cédé la place à une voisine qui, passant aussi sur les pôles, n'est point parallèle à la première. L'effet est donc le même que si l'on avait transporté le pendule, sans déranger son oscillation, d'un méridien terrestre à un autre méridien terrestre.

» Tout cela revient à dire que, dans une sphère tournant sur son axe, tous les points de la surface tournent nécessairement sur eux-mêmes dans un temps plus ou moins long, excepté les points formant la ligne de l'équateur. En supposant que la sphère tourne en vingt-quatre heures, le point le plus rapproché du pôle tournera en vingt-quatre heures, et tous les autres points feront la même révolution en des temps de plus en plus longs à mesure qu'ils seront rapprochés de l'équateur; celui qui en sera le plus près emploiera une immense période à décrire le cercle complet.

» Si vous voulez rendre ce résultat frappant pour vos regards, prenez une sphère; tracez dessus l'équateur et des méridiens; coupez ces méridiens d'une parallèle à l'équateur dans l'intervalle de l'équateur à un des pôles; tracez une droite en un point de cette parallèle sur un méridien et dans un plan quelconque, par exemple dans le méridien lui-même; tracez sur le méridien voisin une deuxième ligne, exactement parallèle à la première; sur le suivant, tracez-en une troisième dans les mêmes conditions, et ainsi de suite.

» Pourvu que vous vous imposiez comme obligation absolue le parallélisme de ces lignes entre elles, vous vous trouverez obligé de faire au deuxième méridien un petit angle avec son plan; au troisième, un angle plus considérable, et ainsi de suite; de sorte que vous verrez la ligne droite que vous tracez s'en aller comme tournant sur elle-même relativement aux méridiens, quoique ce soit elle qui ne tourne pas, puisque vous la faites toujours parallèle à elle-même. Ce sont, en réalité, les méridiens qui dévient par rapport à elle.

» Or, qu'avez-vous fait sur cette boule? En traçant vos lignes, vous avez marqué le plan que conserve invariablement l'oscillation du pendule, en quelque lieu céleste qu'il soit transporté par la rotation terrestre. Vous avez vu les méridiens, ou, ce qui revient au même, chaque méridien surpris au moment qu'il déloge son voisin, dévier relativement à ce plan, de manière à faire croire que ce plan a tourné sur lui-même. Vous avez donc peint de la manière la plus exacte le phénomène; vous l'avez vu comme le verrait un observateur placé par exemple au soleil, et ayant des yeux assez perçants pour découvrir cette petite boule nommée la terre, et tous les détails des mouvements qui se font à sa surface.

» Voilà donc pour les points placés à égale distance de l'équateur et du pôle. Quant aux points intermédiaires, il est inutile d'ajouter que le même résultat aura lieu avec des différences de temps dans la déviation, de telle sorte que cette déviation se fera d'autant plus vite que le lieu sera plus près du pôle et plus éloigné de l'équateur.

» Il semblerait que ces différences de temps devraient être dans le rapport exact des distances au pôle, et par conséquent des arcs du méridien mesurant les angles formés par l'axe terrestre et le fil à plomb comme côtés, avec le centre du globe comme sommet, puisque là (c'est-à-dire à l'équateur) où le fil à plomb forme avec l'axe le plus grand angle, qui est l'angle droit dans le cas présent, la déviation est nulle, et que là où le fil à plomb ne forme aucun angle avec l'axe, mais se confond avec lui, la déviation est la plus rapide. Mais il n'en est pas ainsi. Le calcul dé-

montre que les différences de temps dans la déviation sont entre elles comme les différences des sinus des angles. — Le sinus est la perpendiculaire abaissée d'une des extrémités de l'arc qui mesure l'angle sur le rayon passant par l'autre extrémité. — Ainsi donc, pour calculer le temps que mettra le pendule à dévier d'un degré sur tel point du globe, à tel degré de latitude, il ne faut pas dire : le temps augmente en proportion de l'augmentation de l'angle, il faut dire : le temps augmente en proportion de l'augmentation du sinus.

» Depuis l'heureuse idée de M. Léon Foucault, on a imaginé un instrument à aiguille tournante qui indique, au plus juste, la déviation du pendule sur tous les degrés de latitude d'un méridien, c'est-à-dire de la sphère. Rien n'est plus ingénieux que cet instrument, dont le jeu a pour base le rapport des sinus, quoiqu'il soit très-simple dans sa construction ; quand on l'a vu fonctionner, on peut dire qu'on a vu une miniature de la terre elle-même. Mais, pour le bien comprendre, il faut le voir.

» Nous venons d'expliquer la théorie. Ajoutons qu'on a déjà fait l'expérience sur plusieurs points du globe, et que partout l'observation a fourni les résultats prévus par le calcul. Un amiral anglais l'a faite dernièrement dans l'île de Ceylan, située vers le 6e degré de latitude de notre hémisphère, et par conséquent très-voisine de l'équateur ; le pendule a dévié très-lentement et selon les prévisions de la théorie. On ne l'a point encore faite dans l'hémisphère austral ; on l'y fera bientôt sans nul doute, et l'on trouvera les résultats demandés ; dans cette moitié du monde, la déviation se fera dans le sens inverse, c'est-à-dire que le cercle tournera sous le pendule vers la droite de l'observateur, au lieu de tourner vers la gauche, par la même raison qu'on y voit le soleil se coucher du côté où il paraît se lever dans nos régions. (1).

» Il est donc certain, non-seulement que la terre tourne, comme le lui disait Galilée en la frappant de sa botte, mais encore que la démonstration, découverte par le jeune et modeste M. Foucault, de cette grande loi astronomique, est mathématiquement péremptoire.

» On objecte toujours le mouvement du point de suspension lui-même et par suite du fil suspenseur et du plomb. Mais d'abord il ne faut pas oublier la propriété qu'a le pendule de n'avoir rien à démêler, dans son oscillation, avec le corps qui le supporte, ni avec sa propre rotation ou translation. De plus, si ce mouvement rotatoire peut influer en quelque chose, il influe d'une manière favorable au maintien du plan d'oscillation. C'est ce qu'il est facile de démontrer par une expérience.

» Prenez un rouet à filer ; fixez à la broche une aiguille très-mince, en acier ou toute autre matière élastique pouvant être mise en vibration. Ne tournez pas la roue, l'aiguille ne tournera pas, bien entendu. Or, dans cet état, faites la vibrer de bas en haut, c'est-à-dire dans le plan de la normale ; elle vibrera en ligne droite et gardera le même plan. Faites-la vibrer de doite à gauche, c'est-à-dire dans le plan horizontal, elle conservera encore le même plan de vibration. Enfin, faites-la vibrer dans une ligne oblique, elle sera comme folle dans sa vibration, et décrira mille figures singulières. C'est un effet de la loi de l'attraction vers le centre terrestre ; toujours est-il qu'il y a perturbation dans l'oscillation. Maintenant, faites tourner la roue de manière à imprimer à l'aiguille une rotation rapide, et faites-la vibrer, tandis qu'elle tourne dans le même plan oblique où elle était folle, elle deviendra sage et vibrera en ligne droite aussi bien que dans le plan vertical et dans le plan horizontal. Donc, la rotation d'une aiguille vibrante ou d'un pendule oscillant est plutôt favorable au maintien du plan d'oscillation ou de vibration qu'à sa perturbation.

» Nous dirons plus, s'il était arrivé que les influences extérieures, qui sont nombreuses, eussent modifié l'oscillation du pendule jusqu'à en rendre la

(1) Depuis la rédaction de cet article, l'expérience a été faite partout et a donné partout la réponse prévue. (1874).

déviation insaisissable, ce qui heureusement n'a pas lieu, mais ce qui était possible, il ne serait resté qu'un moyen de soustraire le pendule à ces influences, celui de lui imprimer une rotation rapide. On aurait ainsi vaincu l'obstacle, mais l'expérience eût été plus difficile à faire en pratique.»

Nous terminions notre article, dans lequel d'autres points d'astronomie étaient exposés, par la petite péroraison suivante que nous reproduisons aussi, parce qu'elle rattachait quelque peu cet article à la théologie et aux choses spirituelles :

« Que n'avons-nous déjà ce corps spiritualisé que nous a promis, pour plus tard, le grand apôtre Paul ! Nous irions au soleil ; nous plongerions, à travers son atmosphère lumineuse et toutes ses enveloppes, jusqu'à son noyau, où nous contemplerions ces volcans énormes, auprès desquels les nôtres ne valent pas une capsule ; nous assisterions au jeu de ces grands soulèvements, cause première de ces taches qui se produisent sur son disque, lesquelles sont de véritables trous pratiqués dans ses enveloppes, et vomissant des tourbillons opaques autour de leur orifice. Supposez, en effet, un volcan de force prodigieuse ; il va lancer des masses qui vont traverser les atmosphères tendues au-dessus d'elles, et s'épandre en nuages immenses, en ombres qui se montreront dans nos instruments sous forme de taches véritablement microscopiques, relativement à ce qu'elles sont en réalité. Nous pourrions rencontrer aussi, dans notre voyage, quelque comète s'approchant trop près de ce vaste foyer de lumière, de chaleur et d'attraction, et se détruisant sous son influence, ou bien encore déviant de sa route sous l'action d'une telle force, et allant se jeter, tête baissée, dans l'espace immense où elle s'égarera indéfiniment, sans pouvoir jamais regagner nos régions. Oh ! que de merveilles nous aurions à admirer ! Oh ! comme nous serions ravis dans des extases de reconnaissance envers l'Etre infiniment puissant et bon, qui a rendu perceptibles à notre intelligence tant de beautés grandioses flottant au large dans son océan d'harmonies !.... » LE NOIR.

PÉNITENCE, regret d'avoir péché, joint à la volonté d'expier ses fautes et de s'en corriger. Cette définition est déjà un sujet de disputes entre les catholiques et les hétérodoxes. Luther a prétendu que la *pénitence* consiste seulement dans le changement du cœur et de la conduite, et que le grec μετανοια ne signifie rien autre chose ; le regret du passé, dit-il, serait absurde ; la contrition ou la douleur d'avoir péché, loin de purifier l'homme, ne sert qu'à le rendre hypocrite et plus coupable. Le Concile de Trente a condamné cette erreur, et a décidé le contraire. *Session* 14, *c.* 4, et *can.* 5.

La prétention de Luther est fausse à tous égards. Sans insister ici sur l'étymologie du latin *pœnitentia*, il est faux que le grec ne signifie rien autre chose que récipiscence, changement d'idées, d'affections, de conduite ; selon la force du terme, il signifie *considération* ou *connaissance du passé*, et il est impossible qu'un homme se croie obligé de changer de vie, sans reconnaître qu'il a eu tort, qu'il est coupable et digne de punition. Dans le texte hébreu des livres saints, le mot qui exprime la *pénitence* n'est pas moins énergique, et il est souvent accompagné d'autres termes qui en déterminent le sens. *Gen.*, c. 6, ỳ. 6 et 7, *il se repentit et il eut la douleur dans son cœur* ; III. Reg., c. 8, ỳ. 47, *il retourna à son cœur* ; Job, c. 42, ỳ. 6. « J'ai parlé comme un insensé ; je » me condamnerai donc, et je ferai » *pénitence* sur la cendre. » « *Jerem.* » cap. 31, ỳ. 18, « Vous m'avez châ- » tié, et j'ai été instruit... après que » vous m'avez converti, j'ai fait *péni-* » *tence* ; et quand vous m'avez fait » connaître mon crime, je me suis » frappé, j'ai été confus et j'ai rougi. » Un cœur pénitent est appelé *un cœur contrit, brisé, humilié,* etc. Dans le nouveau Testament, nous lisons, *Matth.*, c. 3, ỳ. 2 et 8 : « Faites *péni-* » *tence,* le royaume des cieux est » proche... faites de dignes fruits de » *pénitence.* » II. Cor., cap. 7, ỳ. 10. « La tristesse, qui est selon Dieu, » opère la *pénitence* et la santé stable » de l'âme. » Il est donc faux que la tristesse, la douleur, le regret d'avoir péché, soit un sentiment insensé ou

blâmable; que la *pénitence* ainsi conçue ne soit pas un acte de vertu. Il serait inutile de prouver que le sens de ces passages de l'Ecriture sainte est confirmé par la tradition, par le sentiment constant des Pères de l'Eglise. Luther n'avait aucun égard à la tradition; il ne fondait son opinion que sur des raisonnements frivoles; nous ne savons pas si ses sectateurs y ont persévéré.

Il est évident que Luther ne soutenait ce paradoxe qu'afin d'en conclure que la *pénitence* ne peut être ni une vertu ni un sacrement; la doctrine catholique est au contraire que la *pénitence* est non-seulement une vertu, mais un sacrement qui efface les péchés commis après le baptême, et qui donne au pécheur la grâce de changer de vie; ainsi l'a décidé le concile de Trente, *ibid.* Cette décision renferme quatre choses : 1° que Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême; 2° que ce pouvoir doit s'exercer par manière de jugement; que ce n'est pas seulement l'autorité de déclarer que les péchés sont remis, mais de les remettre en effet de la part de Dieu; 3° que ce jugement exige l'accusation ou la confession du coupable; 4° que la confession doit être accompagnée d'un regret sincère, et de la volonté de satisfaire à la justice de Dieu pour le péché.

Différentes sectes d'hérétiques ont refusé de reconnaître ces divers points de doctrine. Au second siècle, les montanistes nièrent absolument que l'Eglise pût absoudre aucun pénitent; au troisième, les novatiens ne voulurent admettre la rémission des péchés que dans le baptême; au sixième, quelques eutychiens soutinrent qu'il fallait se confesser à Dieu, et non aux prêtres; les albanois firent de même au huitième; dans le douzième, les vaudois prétendirent qu'un laïque, homme de bien, avait plutôt le pouvoir de remettre les péchés qu'un mauvais prêtre; au quatorzième, Wiclef enseigna que la confession est superflue; au seizième, les luthériens déclarèrent, dans la confession d'Augsbourg, qu'ils conservaient le sacrement de *pénitence*, mais la plupart en ont retranché l'usage : Calvin ni ses disciples n'ont jamais voulu l'admettre.

L'essentiel est donc de prouver que Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir d'absoudre les pécheurs ou de remettre les péchés, les autres points de doctrine s'en suivront comme autant de conséquences.

Matth., c. 16, ỳ. 19, Jésus-Christ dit à saint Pierre : « Je vous donnerai » les clefs du royaume des cieux, tout » ce que vous lierez ou délierez sur la » terre, sera lié ou délié dans le ciel. » C. 18, ỳ. 18, le Sauveur adresse les mêmes paroles à tous ses apôtres. *Joan.*, c. 20, ỳ. 21, il leur dit : « Comme » mon Père m'a envoyé, je vous en- » voie... Recevez le Saint-Esprit; les » péchés seront remis à ceux auxquels » vous les remettrez, et il seront rete- » nus à ceux auxquels vous les retien- » drez. » Les protestants, incommodés par une promesse aussi formelle, en ont tourné et retourné le sens à leur gré.

Ils disent que les apôtres et leurs successeurs ont exercé en effet le pouvoir de remettre les péchés, 1° par le baptême, qui est souvent appelé par les anciens le *sacrement de la rémission des péchés*; 2° par l'eucharistie qui, en excitant la foi, efface les péchés; 3° par la prédication de la parole de Dieu, que saint Paul appelle *la parole de réconciliation*, II. Cor., c. 5, ỳ. 19; 4° par les prières et par l'imposition des mains, par lesquelles on rétablissait dans la communion de l'Eglise et dans la participation aux saints mystères, les pécheurs qui avaient fait la *pénitence* publique. Toutes ces explications sont-elles justes ?

En premier lieu, un païen même peut baptiser validement, par conséquent remettre ainsi les péchés; les paroles de Jésus-Christ adressées aux seuls apôtres doivent donc signifier quelque chose de plus.

En second lieu, il est faux que jamais l'Ecriture sainte ait attribué à l'eucharistie le pouvoir de remettre les péchés; on a toujours cru, au contraire, qu'il fallait être purifié du péché pour recevoir ce sacrement avec fruit, et que, suivant le mot de saint Paul, celui qui le reçoit indignement mange

et boit sa condamnation. L'on nous cite un concile d'Orange et un de Carthage, qui ordonnent d'accorder la communion aux mourants, mais ils exigent que ces malades aient reçu la *pénitence,* ou qu'ils l'aient demandée et qu'ils n'en aient pas été privés par leur faute. Si, après avoir reçu la communion dans cet état, ils reviennent en santé, ces conciles veulent qu'on les réconcilie à l'Eglise par l'imposition des mains, qui était l'absolution solennelle.

En troisième lieu, après avoir écouté la parole de Dieu, et après y avoir cru, il fallait encore recevoir le baptême; cette divine perole ne remet donc pas les péchés. Saint Jérôme et saint Ambroise disent que les péchés sont remis par la parole de Dieu; mais l'absolution sacramentelle, aussi bien que la forme du baptême, sont la parole de Dieu; saint Maxime de Turin dit que cette divine parole est la clef qui ouvre la conscience de l'homme, et lui fait confesser ses péchés; mais il ne dit pas que c'est par là qu'ils lui sont remis.

En quatrième lieu, nous convenons que l'on réconciliait les pénitents à l'Eglise par des prières et par l'imposition des mains; mais nous soutenons que ces prières renfermaient une formule d'absolution; que pour les péchés même qui n'étaient point soumis à la *pénitence* publique, les fidèles croyaient avoir besoin d'absolution, et qu'on la leur donnait.

Rien ne peut mieux démontrer le vrai sens des paroles de l'Ecriture que la croyance et la pratique de l'Eglise; or, la croyance contraire à celle des protestants est prouvée par la condamnation que l'Eglise a faite des montanistes, des novatiens et de tous ceux qui n'ont pas voulu reconnaître le pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ de remettre les péchés commis après le baptême, d'imposer une *pénitence* aux pécheurs, et de les absoudre ensuite, avant que de les admettre à la communion de l'eucharistie. Cette croyance générale et constante est encore attestée par le sentiment et par l'usage des chrétiens orientaux, dont plusieurs sont séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans; ni les Grecs schismatiques, ni les jacobites syriens ou cophtes, ni les nestoriens, ni les arméniens, n'ont jamais pensé sur ce sujet comme les protestants; leurs livres témoignent le contraire. *Perpétuité de la Foi*, tom. 5, l. 3 et 4.

2° Dans ces différentes sociétés chrétiennes, aussi bien que dans l'Eglise romaine, l'absolution se donne par manière de sentence ou de jugement, et par des formules analogues à celle dont on se sert parmi nous. Les protestants en imposent lorsqu'ils disent que cette forme judiciaire ou indicative n'a pas été en usage avant le douzième siècle; il y a des preuves positives du contraire. Au troisième, Tertullien, devenu montaniste, blâmait un évêque catholique pour avoir prononcé dans l'Eglise ces paroles: « Je remets les péchés d'adultère et » de fornication à ceux qui en ont » fait *pénitence.*» *L. de Pudicitiâ*, c. 1. Voilà une absolution conçue en forme judiciaire. Dans les *Constitutions apostoliques*, l. 2, c. 18, lorsqu'un pénitent dit, comme David, *J'ai péché contre le Seigneur*, l'on exhorte les évêques à répondre comme le prophète Nathan: *Le Seigneur vous a remis votre péché.* C'est encore un jugement.

Bingham, anglican très-instruit, convient que chez les Grecs le pénitencier dit quelquefois: « Selon le pou- » voir que j'ai reçu de mon évêque, » vous serez pardonné, ou soyez par- » donné, par le Père, le Fils et le » Saint-Esprit, *amen.*» D'autres fois: « Que Dieu vous pardonne par moi, » pécheur; » ou simplement: Soyez » pardonné.» Arcadius dit que leur formule ordinaire est: «Je vous tiens » pour pardonné, » et que c'est le même sens que s'ils disaient comme nous: *Je vous absous.* Notes du Père Ménard sur le *Sacram. de saint Grégoire,* p. 235. Aussi Bingham est forcé de convenir que, comme le ministre du baptême dit *je vous baptise,* celui de la *pénitence* peut dire aussi *je vous absous*, *Orig. eccl.*, l. 19, c. 2, § 6. Or, puisque *je vous baptise* ne signifie pas seulement *je vous déclare baptisé ou lavé*, par quelle bizarrerie veut-il que *je vous absous* signifie seulement *je vous déclare absous?*

Lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Guérissez les malades*, *ressuscitez les morts*, il n'a pas prétendu leur dire seulement : *Déclarez-les guéris ou ressuscités*. Suivant l'expression de saint *Pierre*, *Epist.* 1, c. 3, ỳ. 21, *le baptême nous sauve*, cela ne signifie pas qu'il nous déclare sauvés ; suivant celle de saint *Paul*, *Ephes.*, c. 5, ỳ. 26, *Jésus-Christ a purifié son Eglise par l'eau du baptême, et par la parole de vie*, dirons-nous qu'il l'a seulement déclarée purifiée? De même que ce divin Sauveur a dit à ses apôtres : *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé*, il leur a dit aussi : *Les péchés seront remis à celui auquel vous les remettrez*. Donc lorsque le ministre de la *pénitence* dit : *Je vous absous au nom du Père*, etc., ces paroles opèrent ce qu'elles signifient, comme lorsque celui du baptême dit : *Je vous baptise au nom du Père*, etc.

En effet, Jésus-Christ leur avait dit encore, *Matth.*, c. 19, ỳ. 28, et *Luc.*, c. 22, ỳ. 30. « Vous serez assis sur » douze siéges pour juger les douze » tribus d'Israël. » Or, dans le style de l'Ecriture sainte, la qualité de *juge* emporte l'autorité de faire des lois, d'absoudre ou de condamner, et de punir. Aussi saint *Paul*, parlant de l'incestueux de Corinthe. *I. Cor.*, c. 5, ỳ. 3, dit : « J'ai déjà jugé ce coupable » comme si j'étais présent. » Sur quoi fondés les protestants reprochent-ils aux pasteurs de l'Eglise d'avoir usurpé la qualité de juges contre la défense de Jésus-Christ ?

3° Un jugement ne serait pas sage, s'il n'était pas exercé avec pleine connaissance de cause. Puisque Jésus-Christ a donné à ses apôtres, non-seulement le pouvoir de *remettre* les péchés, mais encore celui de les *retenir*, ils est évident que les péchés doivent leur être connus ; et, s'ils sont secrets, le coupable doit les leur révéler par la confession. Au mot Confession, nous avons fait voir que cet acte d'humilité est expressément commandé aux pécheurs dans l'Ecriture sainte, que cette pratique a été en usage dans l'Eglise dans tous les siècles, et depuis les apôtres jusqu'à nous. Les protestants l'ont attaquée par prévention et par esprit d'indépendance, on pourrait dire par libertinage ; ils n'y ont opposé que des sophismes, des allégations fausses et des calomnies. *Voyez* Confession.

4° La confession des péchés serait une hypocrisie, si elle n'était pas accompagnée de la contrition, c'est-à-dire d'un regret sincère d'avoir offensé Dieu, d'une ferme résolution de ne plus pécher. De quel front le pécheur oserait-il demander à Dieu le pardon de ses crimes, s'il n'en avait aucun regret, s'il était résolu de les continuer et d'y persévérer, s'il ne voulait rien faire pour se punir et pour réprimer les passions qui ont été la cause de ses fautes ? Aussi, à l'article Contrition, nous avons prouvé que Dieu l'exige absolument des pécheurs, et qu'il n'a promis de leur pardonner que sous cette condition. Nous avons examiné quels doivent être la nature et les motifs de la contrition, pour obtenir de Dieu le pardon du péché. Au mot Satisfaction, nous ferons voir que Dieu, en nous accordant ce pardon et en nous exemptant de la peine éternelle due au péché, ne nous dispense point de satisfaire à sa justice par des peines temporelles.

Ces trois dispositions que Dieu exige des pécheurs sont appelées par les théologiens *les actes du pénitent*, et nous demandons aux protestants si ce ne sont pas là des actes de vertu ? Il faut certainement de la force d'âme et du courage pour s'avouer coupable, pour en avoir du regret, pour se punir soi-même et se corriger ; ce sont là autant d'actes d'humilité, de soumission à Dieu, de religion et de justice, de confiance en la miséricorde de Dieu, etc.

Lorsque l'absolution est accordée à un coupable qui a toutes ces dispositions, nous prions les protestants de nous dire ce qu'il y manque pour être un sacrement, et quelle différence il y a entre ce rit et celui du baptême? Jésus-Christ est également instituteur de l'un et de l'autre ; nous avons cité ses paroles à l'égard de l'un et de l'autre, et nous les avons comparées; les apôtres ont administré l'un et l'autre, et ils exigeaient pour le baptême des dispositions, aussi bien que pour la *pénitence*. « Faites *pénitence*,

» disait saint *Pierre*, et que chacun » de vous reçoive le baptême pour la » rémission des péchés. *Act.*, c. 2, ỳ. 38. Simon le magicien avait été baptisé; lorsqu'il voulut acheter des apôtres le pouvoir de donner le Saint-Esprit, l'apôtre lui répondit : « Fais » pénitence de ta méchanceté, et prie » Dieu de te pardonner cette pensée » de ton cœur, » c. 8, ỳ. 22. Puisque le baptême ne rend pas l'homme impeccable, il n'est pas moins besoin d'un sacrement qui efface les péchés des fidèles baptisés, que de celui qui leur a remis le péché originel et les péchés volontaires commis dans l'état d'infidélité ; et puisque la foi n'a pas la vertu de prévenir le péché, elle a encore moins la vertu de l'effacer.

Le sentiment commun des théologiens est que les actes du pénitent sont la matière du sacrement de *pénitence*, et que l'absolution du prêtre en est la forme; quelques-uns tiennent que la matière est l'imposition des mains, mais ils n'ont embrassé cette opinion que par une raison d'analogie qui n'est rien moins qu'une démonstration. Il suffit de savoir que, sans les trois actes du pénitent et l'absolution réunis ensemble, le sacrement est nul et n'opère point la rémission des péchés. A la vérité, Dieu en a promis le pardon à la contrition parfaite; mais, depuis l'institution du sacrement de baptême et de celui de la *pénitence*, la contrition ne peut pas être censée parfaite ni sincère, à moins qu'elle ne renferme la volonté de recevoir l'un ou l'autre de ces sacrements, suivant le besoin et conformément à l'institution de Jésus-Christ.

Il est encore décidé par le concile de Trente, sess. 14, *de Pœnit.*, can. 10, que les évêques et les prêtres sont les ministres du sacrement de *pénitence*, qu'eux seuls ont le pouvoir d'absoudre les pécheurs; mais, outre la puissance de l'ordre que les prêtres reçoivent par l'ordination, ils ont encore besoin d'un pouvoir de juridiction : cette juridiction est censée ordinaire, lorsqu'elle est attachée à un titre, par exemple, à celui de curé; elle est seulement déléguée, lorsqu'elle vient de la simple approbation de l'évêque. Sans l'une ou l'autre, un prêtre ne peut absoudre, ni légitimement ni validement, excepté dans le cas de nécessité. *Voyez* APPROBATION.

BERGIER.

PENITENCE se dit aussi des bonnes œuvres et des peines que le confesseur impose au pénitent pour la satisfaction des péchés dont il l'absout. *Voy.* SATISFACTION.

Une question importante est de savoir s'il y a des péchés tellement griefs, qu'ils ne peuvent être remis par le sacrement de *pénitence*. Deux sectes d'hérétiques ont soutenu autrefois ce paradoxe, les montanistes et les novatiens. *Voyez* ces deux mots. L'Eglise a décidé le contraire par ses décrets et par sa pratique : elle s'est fondée sur des passages formels de l'Ecriture sainte.

Dieu dit aux Juifs par Isaïe, c. 1, ỳ. 16 : « Purifiez-vous, cessez de faire » le mal, et venez ; quand vos péchés » seraient rouges comme l'écarlate, » ils deviendront blancs comme la » neige... » C. 55, ỳ. 6 : « Que l'impie change de conduite, et qu'il revienne au Seigneur ; le Seigneur » aura pitié de lui, parce qu'il pardonne à l'infini. » Et par Ezéchiel, c. 18, ỳ. 21 : « Si l'impie fait *pénitence*, il vivra et ne mourra point, » je ne me souviendrai point de ses » iniquités. Ma volonté est-elle donc » la mort du pécheur, et non sa conversion et sa vie ? » Or, on sait que les Juifs étaient coupables de crimes énormes, d'idolâtrie, de blasphème, d'injustice, d'oppresssion des pauvres, etc., les prophètes les leur ont reprochés ; c'est pour cela qu'ils les nomment non-seulement des *pécheurs*, mais des *impies* ; cependant Dieu leur promet le pardon, s'ils se convertissent. Oserait-on soutenir que Dieu est moins miséricordieux envers les chrétiens qu'envers les Juifs ?

Aussi Jésus-Christ n'a pas seulement donné à ses apôtres le pouvoir de remettre les fautes légères, mais de remettre tous les péchés sans exception : *Quœcumque solveritis*, etc. Saint Pierre, *Epist.* 2, c. 3, ỳ. 9, dit que Dieu use de patience, parce qu'il ne veut pas que personne périsse, mais que tous recourent à la *pénitence* ; il n'en exclut

aucun pécheur. Jésus-Christ ne menace de la perte éternelle que ceux qui refusent de faire *pénitence,* Luc., c. 13, ỳ. 3. Lorsque les pharisiens se scandalisèrent de ce qu'il faisait accueil à tous les pécheurs, et pardonnait à tous, il confondit ces téméraires censeurs par les paraboles de l'enfant prodigue, de la brebis et de la drachme perdues, etc. Il demanda grâce à son Père, même pour ceux qui l'avaient crucifié. Y eut-il jamais au monde un forfait plus énorme? Aussi saint Pierre leur promit le pardon, s'ils voulaient croire en Jésus-Christ et faire *pénitence.* Act., c. 3, ỳ. 19.

Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise ait dit anathème aux montanistes et aux novatiens, lorsqu'ils ont voulu mettre des bornes à la miséricorde de Dieu, et blâmer l'indulgence des pasteurs envers les pécheurs *pénitents.* Ils prétendaient que l'on devait refuser la grâce de la réconciliation à ceux qui avaient apostasié pendant les persécutions, à ceux qui avaient commis de grands crimes après leur baptême, à ceux qui avaient abusé déjà de la *pénitence*, en retombant dans le désordre. Personne ne leur résista d'abord avec plus de force que Tertullien : heureux s'il eût toujours persévéré dans les mêmes sentiments !

« Dieu, dit-il, qui, dans sa justice, a
» destiné un châtiment à tous les pé-
» chés de la chair, de l'esprit, ou de
» la volonté, leur a aussi promis le
» pardon par la *pénitence*... Il ne faut
» pas désespérer une âme. Si quel-
» qu'un doit faire une seconde *péni-*
» *tence*, qu'il craigne de pécher de
» nouveau, et non de se repentir.....
» Que personne ne rougisse de guérir
» de nouveau, en réitérant le même
» remède. Le moyen de témoigner
» notre reconnaissance à Dieu est de
» ne pas dédaigner ce qu'il nous
» offre. Vous avez péché, mais vous
» savez à qui vous devez satisfaire
» pour vous réconcilier avec lui. Si
» vous en doutez, voyez ce que son
» esprit dit aux églises. Il leur re-
» proche des désordres, mais il les
» exhorte à la *pénitence* ; il menace,
» mais il ne menacerait pas les im-
» pénitents, s'il ne voulait pas par-
» donner au repentir, etc. » Tertullien cite à l'appui de ces paroles les paraboles de l'Evangile que nous avons alléguées ci-dessus, *de Pœnit.*, cap. 4, 7, 8, etc.

Saint Cyprien, quoique rigide observateur de la discipline, fit décider, dans un concile de Carthage, auquel il présidait, que l'on recevrait à *pénitence* ceux qui étaient tombés dans la persécution; et le concile de Nicée, tenu au quatrième siècle, condamna unanimement la rigueur imprudente des novatiens. Déjà elle avait été proscrite par le cinquante-unième canon des apôtres : « Si un évêque ou un
» prêtre ne veut pas recevoir celui
» qui revient après avoir péché, et
» s'il le rebute, qu'il soit déposé; il
» contriste Jésus-Christ, qui a dit que
» la conversion d'un pécheur cause
» plus de joie dans le ciel que la per-
» sévérance de quatre-vingt-dix-neuf
» justes. » C'est la doctrine et la pratique qu'ont suivie les Pères et les conciles des siècles suivants. Nous convenons qu'il y a eu quelques églises dans lesquelles on a poussé la rigueur jusqu'à refuser la *pénitence,* même à l'article de la mort, aux pécheurs connus pour coupables de grands crimes, comme d'apostasie et d'idolâtrie, de meurtre, d'adultère; mais cette sévérité ne fut jamais imitée ni approuvée par l'Eglise universelle.

On a senti de même la nécessité d'admettre une seconde fois à la *pénitence* les relaps, ou ceux qui étaient retombés dans le crime après en avoir déjà reçu le pardon, et l'on y était autorisé par l'Evangile. En effet, Jésus-Christ avait dit : « Soyez misé-
» ricordieux comme votre Père cé-
» leste; pardonnez, et vous serez
» pardonnés. » Lorsque saint Pierre lui demanda combien de fois il faut pardonner, il répondit : « Je ne vous
» dis point jusqu'à sept fois, mais
» jusqu'à septante fois sept fois. » Il dit ailleurs jusqu'à sept fois par jour. *Luc.*, c. 6, ỳ. 36 ; c. 17, ỳ. 4; *Matth.*, c. 18, ỳ. 21. C'est dire assez clairement que la miséricorde de Dieu qu'il nous propose pour modèle, ne refuse jamais le pardon.

Les montanistes et les novatiens, comme tous les autres hérétiques, ci-

taient en leur faveur des passages de l'Ecriture sainte. Il est dit, *I. Reg.*, c. 2, ỳ. 25 : « Si quelqu'un pèche » contre le Seigneur, qui priera pour lui ? » *Matth.*, c. 12, ỳ. 31, Jésus-Christ nous assure que le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre ; saint Paul, *Hebr.*, c. 6, ỳ. 4, dit qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont reçu le Saint-Esprit et sont retombés, soient renouvelés par la *pénitence*. Il ajoute, c. 10, ỳ. 16, que quand nous péchons volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne nous reste plus de victime pour le péché, mais une attente terrible du jugement de Dieu. Saint Jean, *Epist.* 1, c. 5, ỳ. 16, parle d'un péché qui est à la mort, et pour lequel il n'invite personne à prier. Voilà des arrêts terribles prononcés contre les pécheurs.

Ils sont terribles, sans doute, mais ils n'ont pas le sens que les montanistes et les novatiens y donnaient. Dans le passage cité du livre des Rois, le vieillard Héli réprimandait ses enfants qui étaient prêtres et dont la conduite était très-scandaleuse; il leur représente que quand un prêtre donne l'exemple de l'impiété, peu de personnes sont tentées de prier pour lui, parce qu'on le regarde comme un réprouvé incorrigible; mais cela ne prouve pas qu'il ne puisse pas faire *pénitence*.

Le blasphème contre le Saint-Esprit, duquel parle le Sauveur, et l'opiniâtreté avec laquelle les Juifs attribuaient ses miracles à l'esprit impur, il leur déclare que leur perte éternelle est assurée, s'ils persévèrent dans cette disposition jusqu'à la mort. Nous sommes forcé de mettre cette restriction à la menace de Jésus-Christ, puisqu'il pria pour eux sur la croix, et que plusieurs se convertirent.

Il en est de même des apostats du christianisme, que saint Paul désigne par ces mots *qui sont retombés*; il est impossible, c'est-à-dire très-difficile qu'ils se renouvellent par une *pénitence* sincère, et l'on en a vu rarement des exemples. Suivant l'apôtre, ces gens-là crucifient Jésus-Christ de nouveau, autant qu'il est en eux, et, en le reniant, ils semblent témoigner que l'on a bien fait de le crucifier. Dans le second passage de saint Paul, il est encore question des juifs apostats, qui renoncent au christianisme pour retourner au judaïsme; il les avertit qu'il ne leur reste dans la loi juive aucune victime capable d'expier leur forfait, mais ils pouvaient encore revenir au christianisme, quoique les exemples de ce retour aient été fort rares.

Le *péché à la mort*, duquel parle saint Jean, est celui avec lequel un homme meurt sans avoir fait *pénitence,* et il est vrai que les prières faites pour un pécheur mort impénitent seraient fort inutiles (1).

(1) Ce passage de la 1re épître de S. Jean nous paraît très-difficile à expliquer ; voici le texte :

« *Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ab mortem, petat; et dubitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem, non pro illo dico ut roget quis.*

» *Omnis iniquitas peccatum est; et est peccatum ad mortem.* (Le grec, pour ces derniers mots, porte le contraire : *Non ad mortem.*) »

Voici la traduction littérale : « *Celui qui sait* (le grec dit : *voit*) *son frère pécher un péché, non à la mort, qu'il prie, et la vie lui sera donnée pour celui qui pèche non à la mort. Il y a un péché à la mort, je ne dis pas, pour celui-là, que quelqu'un prie.*

» *Toute iniquité est péché; et il y a un péché à la mort* (grec : *Qui n'est point ou ne va point à la mort*). On pourrait aussi traduire la vulgate par : *Et le péché est à la mort,* ou *va à la mort.*» C'est de cette dernière manière qu'a traduit Lamennais.

Voici la traduction de Sacy : « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va point à la mort, qu'il prie ; et *Dieu* donnera la vie à ce pécheur, si son péché ne va point à la mort. *Mais* il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas pour ce péché-là que je dis que vous priiez.

» Toute iniquité est péché, mais il y a un péché qui va à la mort. (Grec : Qui ne va point à la mort). »

Et Sacy ajoute en commentaire la note suivante : « Ce péché qui ne va pas à la mort, n'est pas seulement un péché véniel, mais un péché mortel, qui se peut plus aisément remettre, comme ceux qui se commettent par ignorance ou par infirmité. Celui qui va à la mort est un péché accompagné d'endurcissement et de malice, comme ceux qui se font contre le Saint-Esprit, contre la vérité connue, et tout péché mortel dont on ne fait point pénitence, dit saint Jérôme, sur le 14e chap. de Jérémie. »

Sacy ajoute encore sur les mots : *Ce n'est pas pour ce péché-là que je dis que vous priiez* : « Saint Jean ne défend pas absolument de prier pour ces sortes de pécheurs, mais il n'ose donner aux fidèles la confiance d'être exaucés ; et, sans cette confiance, quelle prière peut-on faire ? »

Ces réflexions sentent un peu le jansénisme. Cependant, il nous paraît plus naturel d'entendre

C'est ainsi que les Pères de l'Eglise ont entendu les passages de l'Ecriture sainte desquels les hérétiques abusaient et c'est ce qui a démontré, dès les premiers siècles, la nécessité de consulter la tradition et l'enseignement de l'Eglise, pour prendre le vrai sens de l'Ecriture sainte. Comment prouver autrement aux novatiens qu'il fallait expliquer les textes qu'ils alléguaient par ceux que nous avons cités en preuve, et que ceux qui expriment la miséricorde de Dieu doivent prévaloir à ceux qui peignent sa justice ? Les clameurs et les plaintes de ces sectaires donnèrent cependant lieu d'augmenter la sévérité de la *pénitence publique*, de laquelle nous allons parler.

BERGIER.

PÉNITENCE PUBLIQUE. Dans le second siècle de l'Eglise et les suivants, les évêques jugèrent que, pour l'édification des fidèles et pour maintenir parmi eux la sainteté des mœurs, il était à propos d'exiger que ceux qui avaient commis de grands crimes après leur baptême fussent privés de la participation aux saints mystères, retenus dans l'état d'excommunication, et fissent publiquement *pénitence*. Voici en quoi elle consistait :

Ceux à qui elle était prescrite s'adressaient au pénitencier, qui prenait leurs noms par écrit; le premier jour du carême, ils se présentaient à la porte de l'église en habits de deuil, tels que les portaient les pauvres; entrés dans l'église, ils recevaient, des mains de l'évêque, des cendres sur la tête et des cilices pour se couvrir; ensuite, on les mettait hors de l'église, et l'on fermait les portes sur eux. Chez eux, ils passaient le temps de leur *pénitence* dans la solitude, le jeûne et la prière; les jours de fêtes, ils se présentaient à la porte de l'église, mais sans y entrer; quelque temps après, on les y admettait pour entendre les lectures et les sermons, mais ils étaient obligés d'en sortir avant les prières; au bout d'un certain temps, ils étaient admis à prier avec les fidèles, mais prosternés; enfin, on leur permettait de prier debout jusqu'à l'offertoire, et alors ils sortaient.

Ainsi, il y avait quatre degrés dans la *pénitence publique*, ou quatre ordres de pénitents. Celui qui avait commis un homicide, par exemple, était quatre ans au rang des *pleurants;* aux heures de la prière, il se trouvait à la porte de l'église revêtu d'un cilice, avec de la cendre sur la tête, sans être rasé; il se recommandait aux prières des fidèles qui entraient dans l'église. Les cinq années suivantes, il était au rang des *auditeurs*, et il entrait dans l'église pour y entendre les instructions; après ce temps, il était au nombre des *prosternés* pendant sept ans; enfin, il passait au rang que l'on appelait des *connisants*. *connitentes* ou *stantes;* il priait debout jusqu'à ce que les vingt ans de *pénitence* étant accomplis, il recevait l'absolution par l'imposition des mains, et il était admis à la participation de l'eucharistie.

Le temps de cette *pénitence* était plus ou moins long, suivant les divers usages des églises, et il y a encore une grande diversité entre les canons

la *mort* dont parle saint Jean, d'une mort morale de l'âme que de la mort corporelle, qui est le sens que Bergier leur attribue. On pourrait, par conséquent, s'en servir, ainsi que de la parole de Jésus-Christ sur le péché contre le Saint-Esprit et de quelques autres textes de l'Ecriture, pour appuyer l'hypothèse de quelques anciens théologiens, dont nous parlons dans notre article GRACE et LIBERTÉ, sur une damnation dès cette vie, dans laquelle, la liberté morale n'existant plus, il n'y aurait plus, par là même, possibilité de péché formel.

En tout cas, qu'il s'agisse de la mort matérielle dans l'impénitence ou d'une mort de l'âme, les paroles de saint Jean restent toujours fort mystérieuses, attendu qu'on ne peut jamais savoir ni s'il y a ou non impénitence à la mort, ni s'il y a eu ou non, par suite du péché, mort complète de l'âme, et que pourtant saint Jean semble supposer qu'on peut le savoir.

La vérité pratique générale à laquelle il faut se rattacher, c'est qu'il n'y a jamais d'inconvénients à prier et pour les vivants et pour les morts.

En ce qui est du texte, voici la traduction interprétative qui nous paraîtrait la plus fidèle et pour la lettre et pour la pensée :

« Celui qui sait que son frère a commis un péché qui ne conduit pas à la mort, qu'il prie; et il lui sera donné la vie pour le pécheur dont le péché ne conduit pas à la mort. Il est un péché qui conduit à la mort; je ne dis pas qu'on doive prier pour celui-là.

» Toute iniquité est péché, et il est tel péché qui conduit à la mort. »

Ou, selon le grec : « Toute iniquité est péché, et il y a péché qui ne conduit pas à la mort. »

Mais cette traduction ne lève pas la difficulté.

LE NOIR.

pénitentiaux qui nous restent; les plus anciens sont ordinairement les plus sévères. Saint Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, et la vie entière pour l'apostasie. Ce temps était souvent abrégé par les évêques, en considération de la ferveur des *pénitents ;* on l'abrégeait encore à la recommandation des martyrs ou des confesseurs, et cette grâce se nommait INDULGENCE. *Voyez* ce mot. Si un fidèle mourait pendant le cours de sa *pénitence* et avant de l'avoir accomplie, on présumait son salut, et l'on offrait pour lui le saint sacrifice.

Plusieurs faisaient la *pénitence publique* sans que l'on sût pour quels péchés; d'autres la faisaient en secret, même pour de grands crimes, lorsque la *pénitence publique* aurait causé du scandale ou les aurait exposés à quelque danger. Enfin, l'on a vu quelquefois des personnes très-vertueuses et du plus haut rang, prendre par humilité l'habit des *pénitents,* et en remplir toutes les pratiques avec la plus grande édification.

Lorsque les pénitents étaient admis à la réconciliation, ils se présentaient à la porte de l'église, l'évêque les y faisait entrer et leur donnait l'absolution solennelle. Alors, ils se faisaient raser, ils quittaient leurs habits de *pénitence,* et recommençaient à vivre comme les autres fidèles. Cette rigueur, dit saint Augustin, était sagement établie ; si l'homme récupérait promptement les privilèges de l'état de grâce, il se ferait un jeu de tomber dans le péché.

Dans les deux premiers siècles de l'Eglise, le temps de cette *pénitence* ni la manière n'étaient pas réglés; l'on comprend assez qu'elle n'était guère praticable lorsque les chrétiens n'avaient pas l'exercice libre de leur religion ; mais au troisième, l'on fit des règlements à ce sujet. Ce fut en partie pour fermer la bouche aux montanistes et aux novatiens, qui reprochaient à l'Eglise catholique de recevoir trop aisément les pécheurs à la réconciliation. Dans quelques églises, la rigueur de cette *pénitence* était si grande, que pour les crimes d'idolâtrie, d'homicide et d'adultère, on laissait les pécheurs en *pénitence* pendant le reste de leur vie, et qu'on ne leur accordait pas l'absolution, même à la mort. A l'égard des deux derniers crimes, on se relâcha dans la suite; mais pour les apostats cette sévérité a duré plus longtemps. Cela fut ainsi résolu à Rome et à Carthage du temps de saint Cyprien, et l'on n'accordait l'absolution, à la mort, qu'à ceux qui l'avaient demandée en santé; si par hasard ils revenaient de leur maladie, ils étaient obligés d'accomplir la *pénitence.* Jusqu'au sixième siècle, quand les pécheurs, après avoir fait *pénitence,* retombaient dans le crime, on ne les recevait plus au bienfait de l'absolution, ils demeuraient séparés de la communion de l'Eglise ; on laissait leur salut entre les mains de Dieu, non que l'on en désespérât, dit saint Augustin, mais afin de maintenir la rigueur de la discipline.

Ce ne fut qu'au quatrième siècle que les divers degrés de la *pénitence* furent entièrement réglés, et ces règles furent nommées *Canons pénitentiaux ;* ils ne furent observés rigoureusement que dans l'église grecque ; ce n'était pas une institution des apôtres. Pendant les quatre premiers siècles, les clercs étaient soumis, comme les autres, à la *pénitence ;* dans les suivants, on les déposait de leur ordre et on les réduisait au rang de laïques, lorsqu'ils avaient commis un crime pour lequel ces derniers étaient mis en *pénitence.* Vers la fin du cinquième siècle, on introduisit une *pénitence* mitoyenne entre la publique et la secrète ; elle se faisait en présence de quelques personnes pieuses, pour des crimes commis dans les monastères ou ailleurs. Enfin, vers le septième, la *pénitence publique,* pour les péchés occultes, cessa tout-à-fait. Théodore, archevêque de Cantorbéry, est regardé comme le premier auteur de la *pénitence* secrète en Occident. Sur la fin du huitième, on introduisit la commutation de la *pénitence* en d'autres bonnes œuvres, comme aumônes, prières, pèlerinages. Dans le douzième, on s'avisa de racheter le temps de la *pénitence* canonique pour

une somme d'argent qui était employée au bâtiment d'une église ou à un ouvrage d'utilité publique ; cette pratique fut d'abord appelée *relâchement* et ensuite *indulgence*.

Dans le treizième siècle, la pratique de la *pénitence publique* étant absolument perdue, les pasteurs furent contraints à exhorter les fidèles à une *pénitence* secrète pour les péchés secrets et ordinaires ; quant aux péchés énormes et publics, on imposait encore des *pénitences* rigoureuses. Le relâchement augmenta dans le quatorzième et le quinzième ; on n'ordonnait plus que des *pénitences* légères pour des péchés griefs ; le concile de Trente a travaillé à réformer cet abus, il enjoint aux confesseurs de proportionner la rigueur des *pénitences* à l'énormité des cas, et il veut que la *pénitence publique* soit rétablie à l'égard des péchés publics. *Observ. de Laudespine ;* Morin, *de Pœnit ;* Fleury, *Mœurs des chrétiens*, n. 25 ; Drouin, *de re Sacrament.*, etc. BERGIER.

PÉNITENCERIE, PÉNITENCIER. Ces deux articles ont moins de rapport au dogme qu'à la discipline de l'Église ; comme il y a des cas réservés au souverain pontife, et d'autres qui sont réservés aux évêques, le pape a établi un *grand-pénitencier*, qui est ordinairement un cardinal, auquel il faut s'adresser pour obtenir le pouvoir d'absoudre des cas et des censures réservés au saint Siége, et la dispense des empêchements qui ont pu rendre un mariage nul. De même les évêques ont établi dans leur cathédrale un *pénitencier*, auquel ils ont donné le poudoir d'absoudre des cas qui leur sont réservés.

Nous devons observer, en passant, que les prétendues taxes de la *pénitencerie* romaine, publiées par les protestants pour faire croire aux ignorants que tous les crimes sont remis à Rome pour de l'argent, sont une calomnie grossière ou un abus retranché depuis longtemps ; que tous les brefs de la *pénitencerie* sont absolument gratuits, et portent ces mots : *pro Deo*. Au mot PÉNITENCE, nous avons observé que, pendant le douzième siècle, l'abus s'introduisit de racheter à prix d'argent ou par une aumône les *pénitences* imposées pour l'expiation des crimes, et nous ne doutons pas que, de ce temps-là, l'on n'ait dressé des taxes pour ce rachat ; mais racheter des *pénitences* et acheter l'absolution sont deux choses fort différentes ; il y a déjà de la malice à les confondre. D'ailleurs, l'an 1215, le concile général de Latran avait déjà proscrit toute espèce de trafic en fait d'indulgence ou de rachat de *pénitences*, et le concile de Trente en a renouvelé les décrets, sess. 21, *de Reform.*, c. 9, et sess. 25, *contin.* A quoi sert-il de reprocher à l'Eglise romaine des abus qu'elle a retranchés ?

BERGIER.

PENITENTIEL, livre qui renferme les canons pénitentiaux ou les règles que l'on devait observer touchant la durée et la rigueur des pénitences publiques, les prières que l'on devait faire pour les pénitents au commencement et à la fin de leur carrière, l'absolution qu'il fallait leur donner. Les principaux ouvrages de ce genre sont le *pénitentiel* de Théodore, archevêque de Cantorbéry, celui du vénérable Bède, prêtre anglais, que quelques-uns attribuent à Ecbert, archevêque d'York, contemporain de Bède ; celui de Raban Maur, archevêque de Mayence, et le *pénitentiel* romain. Ces livres, introduits depuis le septième siècle pour maintenir en vigueur la discipline de la pénitence, devinrent très-communs ; et comme plusieurs particuliers se donnèrent la liberté d'y insérer des pénitences arbitraires, cet abus contribua à faire naître le relâchement ; aussi plusieurs de ces *pénitentiels* furent condamnés par un concile de Paris, sous Louis le Débonnaire, et par d'autres conciles. Morin, *de Pœnit.* Preuve que les évêques ont veillé, dans tous les temps, à prévenir le relâchement de la discipline ecclésiastique. BERGIER.

PÉNITENTS, nom de quelques dévots réunis en confrérie, qui font profession de pratiquer la pénitence publique, en allant en procession dans les rues, couverts d'une espèce de sac, et se donnant la discipline. Cette cou-

tume fut établie à Péronne en 1620, par les prédications pathétiques d'un ermite qui excitait les peuples à la pénitence. Elle se répandit ailleurs, surtout en Hongrie, où elle dégénéra en abus, et produisit la secte des flagellants. *Voyez* ce mot.

En retranchant les superstitions qui s'étaient mêlées à cet usage, on a permis d'établir des confréries de *pénitents* en divers lieux d'Italie et ailleurs. On y voit des *pénitents* blancs, aussi bien qu'à Lyon et à Avignon ; dans quelques villes du Languedoc et du Dauphiné, il y a des *pénitents* bleus ; dans d'autres provinces des *pénitents* noirs. Ceux-ci assistent les criminels à la mort, leur donnent la sépulture, et font d'autres bonnes œuvres.

Le roi Henri III ayant vu la procession des *pénitents* blancs d'Avignon, voulut être agrégé à cette confrérie, et il en établit une semblable à Paris dans l'église des Augustins, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame. Ce prince assistait aux processions de cette confrérie sans gardes, vêtu d'un long habit de toile blanche, en forme de sac, avec deux trous à l'endroit des yeux, deux longues manches, et un capuchon fort pointu. A cet habit était attaché une discipline de lin et une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné. Il fut imité par la plupart des princes et des grands de sa cour. On peut voir, dans les *Mémoires de l'Etoile,* l'effet que produisirent ces dévotions. BERGIER.

PÉNITENTS est aussi le nom de plusieurs congrégations ou communautés de personnes de l'un ou de l'autre sexe qui, après avoir vécu dans le libertinage, se sont retirées dans ces asiles, pour y expier par la pénitence les désordres de leur vie passée. On a aussi donné ce nom aux personnes qui se dévouent à la conversion des filles et des femmes débauchées.

Tel est l'ordre de la pénitence de Sainte-Madeleine, établi vers l'an 1272, par un bourgeois de Marseille nommé *Bernard*, qui travailla avec zèle à la conversion des courtisanes de cette ville. Il fut secondé dans cette bonne œuvre par plusieurs personnes, et leur société fut érigée en ordre religieux par le pape Nicolas III, sous la règle de saint Augustin. Ils formèrent aussi un ordre religieux de femmes converties, auxquelles ils donnèrent la même règle.

La congrégation des *pénitentes* à la Madeleine, à Paris, doit son origine aux prédications du père Jean Tisserand, cordelier, qui, ayant converti par ses sermons plusieurs femmes publiques, établit cet institut pour retirer celles qui voudraient mener à l'avenir une vie exemplaire.

Vers l'an 1294, Charles VIII leur donna l'hôtel de Bohaines, et en 1500, Louis, duc d'Orléans, qui régna sous le nom de Louis XII, leur donna le sien, où elles demeurèrent jusqu'en 1572 ; et alors la reine Catherine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1494, Simon, évêque de Paris, leur avait dressé des statuts et donné la règle de saint Augustin. Une des conditions pour entrer dans cette communauté, était autrefois d'avoir vécu dans le désordre, et l'on n'y recevait point de femmes au-dessus de trente-cinq ans : depuis la réforme qui y a été faite en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, et elles portent toujours le nom de *pénitentes*. *Voyez* MAGDELONNETTES.

Il y a aussi en Espagne, à Séville, une congrégation de *pénitentes* du nom de Jésus ; ce sont des femmes qui ont mené une vie licencieuse ; elle fut fondée, en 1550, sous la règle de saint Augustin. Les *pénitentes* d'Orviète, en Italie, sont une congrégation de religieuses instituée par Antoine Simonelli, gentilhomme de cette ville. Le monastère qu'il fit bâtir fut d'abord destiné à recevoir de pauvres filles abandonnées par leurs parents, et en danger de perdre leur vertu. En 1660, on fit une maison propre à recevoir des filles qui, après avoir mené une vie scandaleuse, auraient formé la résolution de renoncer au monde, et de se consacrer à Dieu par les vœux de religion ; leur règle est celle des carmélites.

BERGIER.

PÉNITENTS. (religieux) DE NAZARETH et DE PICPUS. *Voyez* PICPUS.

PENN (WILLIAM). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce quaker célèbre du dix-septième siècle, qui fonda la Pensylvanie et lui donna son nom, naquit à Londres, en 1644, d'un vice-amiral anglais qui avait rendu beaucoup de services aux Stuarts. Frappé dans sa jeunesse par un sermon de Thomas Loe, prédicateur quaker, il se mit, avec quelques amis, à prêcher dans des assemblées. Devenu bientôt suspect à l'université d'Oxford, il fut par elle exclu de ses cours. Son père le chassa en même temps de son pays. Penn endura tout sans le plus petit murmure, mais continuant de se croire appelé par Dieu à une mission spéciale. Son père exigea qu'il fit un voyage à Paris ; il obéit et les distractions de cette ville lui firent oublier d'abord ses préoccupations, ainsi que le désirait son père. De retour à Londres, il allait aux fêtes de la cour; mais au milieu des plaisirs son cœur se troublait, et un nouveau sermon de Thomas Loe sur ce texte : *Il y a une foi qui dompte le monde, et une foi qui est vaincue par le monde,* » acheva de le rappeler à ses premières idées. Bientôt Penn fut arrêté dans une réunion de ses amis et mis en prison. Son père intervint, obtint sa liberté et fit tout pour détourner son fils de son idée fixe; mais, ne réussissant pas, il le chassa de nouveau, et le laissa sans ressources.

« Penn, dit M. Kerker, qui était réellement poussé par un profond instinct religieux, prit son parti et devint un ardent propagateur des doctrines du quakérisme. Il entra bientôt en conflit avec l'Eglise établie, qu'il combattit surtout dans un écrit intitulé le *Sol mouvant de l'Eglise établie*, qui le fit enfermer dans la Tour de Londres. Il écrivit pour consoler les siens, qui avaient beaucoup à souffrir, son pamphlet intitulé : *No cross, no crown,* sans croix pas de couronne. Après sept mois de captivité, il avait à peine recouvré la liberté (1669) qu'il eut de nouveau le malheur d'être arrêté par suite de ses convictions et de subir à Newgate une assez dure captivité qui dura jusqu'en 1671. Penn supporta son malheur avec beaucoup de patience et employa toutes ses ressources à adoucir le sort de ses coreligionnaires. Il soutint avec ardeur le principe de la liberté de conscience. Il l'avait courageusement professé, durant sa captivité, devant ses juges, et ne cessa plus dès lors, et jusqu'à sa mort, d'agir et de combattre pour le triomphe de ce principe. Il objectait vigoureusement aux partisans de l'Eglise établie en Angleterre que, moins que tous les autres, ils avaient le droit d'être intolérants envers les dissidents, puisque leurs ancêtres en avaient appelé au principe de la tolérance pour se soulever contre les Catholiques. « Vos aïeux, écrivait-il au magistrat d'Embden, qui poursuivait les quakers, condamnaient l'intolérance, et vous la pratiquez ! Vous ne permettez pas qu'on vive sous votre gouvernement sans qu'on vous demande la religion que vous voulez qu'on professe (1). »

» Cependant le père de Penn était mort après avoir complètement pardonné à son fils, dont il avait reconnu le caractère honnête et sérieux, et l'avoir recommandé au duc d'York, son protecteur particulier. Penn, qui avait hérité de quarante mille livres de rentes et d'une créance de seize mille livres sterling sur la couronne, se maria alors, publia divers écrits en faveur des quakers, et fit un voyage en Allemagne, où il espérait pouvoir fonder des communautés de sa secte (1677). Il fut favorablement accueilli à la cour de la princesse Elisabeth, fille de Frédéric, le roi d'Hiver, à Herford, et par son amie la comtesse de Horn, et fut plusieurs fois invité à prêcher. Mais il n'obtint rien de plus que ces égards bienveillants de la part de la princesse Elisabeth, avec laquelle, du reste, il demeura en correspondance jusqu'à sa mort.

» La grande affaire qui l'occupa, à son retour d'Allemagne, fut la fondation de la colonie de Pensylvanie.

» Penn ayant à réclamer, nous l'avons dit, de la couronne d'Angleterre, la somme de seize mille livres sterling, reçut en dédommagement, de Charles II, la propriété et la souveraineté d'un immense territoire situé dans

(1) *Voir* Marsillac, *Vie de Penn*, Paris, 1791, 2 vol. in-8°.

l'Amérique du Nord, à l'ouest de la Delaware, que le roi nomma, en l'honneur du nouveau propriétaire, Pensylvanie.

» Penn accepta, entra toutefois en négociation directe avec les Indiens, qu'il considérait comme les véritables propriétaires, et en acheta le terrain qui lui avait été donné. Il y attira des colons de toutes les sectes, en décrétant, par la constitution qu'il imposa au pays, comme article fondamental, que chacun pouvait être citoyen de l'Etat de Pensylvanie, quelle que fût sa foi, pourvu qu'il n'outrageât pas Dieu et Jésus-Christ et ne fit rien contre les bonnes mœurs. Naturellement, une foule de quakers y cherchèrent un asile. Penn s'y rendit lui-même en 1682, afin d'organiser le nouvel Etat. Son retour en Angleterre coïncida avec le changement de gouvernement. Le souvenir de son père valut à Penn une grande considération auprès de Jacques II, dont il fréquenta beaucoup la cour; mais cette assiduité, et bien plus encore l'édit de tolérance qui accordait la liberté aux non-conformistes, et qui fut attribué en partie à son influence, lui attirèrent beaucoup de désagréments. On accusa Penn, qui s'était laissé séduire autrefois par les quakers, de prendre la défense des papistes et de préparer un écrit en leur faveur, de n'être qu'un jésuite déguisé, d'avoir étudié à Saint-Omer, d'avoir reçu les ordres à Rome, d'avoir obtenu dispense pour demeurer marié, d'aller journellement à Saint-James, d'y entendre la messe, etc..... On l'obligea même à se justifier par écrit; il le fit, prouva que toutes ces accusations étaient des fables ridicules, et, en même temps, il défendit le roi, qu'il avait toujours trouvé ami sincère de la liberté de conscience et de ceux qui étaient persécutés pour leurs opinions religieuses.

» Après la chute de Jacques II, Penn fut souvent inquiété et soumis même à des enquêtes comme conspirateur. Il trouva prudent alors de se retirer pendant quelque temps dans l'obscurité, tout en continuant à écrire en faveur de son parti. Ayant enfin été complètement libéré de toute poursuite, il reparut en public et se rendit en 1679 en Pensylvanie, dans l'intention d'y demeurer; mais des intrigues, des calomnies qu'on avait fomentées contre lui en Angleterre, durant son absence, rendirent son retour nécessaire en 1701.

» Penn vécut depuis lors tranquille et tout occupé des soins qu'il donnait à sa colonie et à ses coreligionnaires. Il fut constamment malade pendant les six dernières années de sa vie; son esprit s'affaiblit et finit par s'éteindre complètement. Il mourut en 1718, à l'âge de soixante-quatorze ans. Ses écrits, qui sont presque tous apologétiques, parurent ensemble à Londres en 1726, en 1 vol. in-fol., précédés de sa biographie; ils ont été réimprimés à Londres, en 1782, en 4 vol. »

Le Noir.

PENNAFORT (Raymond de) (S.). *Théol. hist. biog.* et *bibliog.*) — Ce célèbre canoniste, cinquième général des dominicains, naquit à Barcelone dans le dernier quart du xiie siècle, et mourut à l'âge de près de cent ans, en 1275; il fut canonisé en 1601, par Clément VIII. Il s'était beaucoup occupé de la conversion des Juifs et des Maures. Appelé par Grégoire IX à Rome, en 1230, il avait exécuté, en trois ans, la collection des décisions pontificales non contenues dans le décret de Gratien et connues sous le nom de *Décrétales*. On lui doit encore la *Summaca suum pœnitentiæ*, divisée en trois livres : 1° *De peccatis in Deum*; 2° *De peccatis in proximum*; 3° *De irregularitatibus et pœnis ecclesiasticis*, auxquels il ajouta, comme 4e livre, un traité complet, par lui-même, *de Matrimonio*.

» Il consacra, dit M. Wimmer, ses dernières années surtout à la conversion des Maures, et, dans ce but, il introduisit dans plusieurs couvents de son ordre l'enseignement des langues arabe et hébraïque, et fonda dans plusieurs villes où prédominait l'esprit mauresque, telles que Murcie et Tunis, des établissements pour l'étude des langues orientales. »

Le Noir.

PENSÉE. Ce mot, dans l'Ecriture sainte, ne signifie pas toujours la simple opération de l'esprit qui pense;

souvent il exprime un dessein, un projet, une entreprise. *Ps.* 145, ỳ. 4, il est dit qu'au jour de la mort, les *pensées* des grands de la terre périront. *Job*, c. 23, ỳ. 13, personne ne peut empêcher les *pensées*, c'est-à-dire les desseins de Dieu. *Sap.*, c. 5, ỳ. 16, il est employé pour désigner le *soin* que Dieu prend des justes. Il signifie encore doute, scrupule, soupçon. *Luc.*, cap. 24, ỳ. 28, pourquoi les *pensées* s'élèvent-elles dans votre cœur ? Enfin, il se met pour *raisonnement*. Saint Paul, *Rom.*, c. 1, ỳ. 21, dit que les philosophes païens se sont égarés dans leurs *pensées*, parce qu'ils ont été induits en erreur par de faux raisonnements.

Nous ne devons pas être étonnés de ce que notre religion nous apprend à regarder de simples *pensées* comme des péchés ; il ne dépend pas de nous, à la vérité, de ne pas les avoir, puisque souvent elles nous viennent malgré nous et nous affligent ; mais il est en notre pouvoir de nous y arrêter ou de les rejeter, d'y acquiescer ou d'y résister : elles ne sont péché que quand elles sont délibérées, et que nous nous y arrêtons volontairement.

BERGIER.

PENTATEUQUE, mot grec composé de πέντε *cinq*, et de τεῦχος, *volume*. L'on nomme ainsi les cinq livres de Moïse qui sont à la tête de l'ancien Testament, savoir, la Genèse, l'Exode le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome ; nous parlons de chacun de ces livres dans un article particulier. Tous ensemble sont appelés par les Juifs *la loi*, parce que la partie la plus essentielle de ce qu'ils renferment est la loi que Dieu donna au peuple juif par le ministère de Moïse.

Un des principaux objets que se sont proposés les incrédules de notre siècle, a été de vouloir prouver que le *Pentateuque* n'est pas l'ouvrage de ce législateur, mais de quelqu'autre auteur inconnu ; aucun d'eux n'a daigné examiner les preuves qui établissent l'authenticité de cet ouvrage, ni les réfuter. Nous sommes donc obligés de les exposer, du moins sommairement, avant de répondre aux objections que l'on a cru pouvoir y opposer.

La première de ces preuves est le témoignage des livres mêmes du *Pentateuque* ; partout, excepté dans la Genèse, Moïse y parle comme acteur principal. Il dit que Dieu lui a ordonné d'écrire les événements qu'il rapporte et les lois qu'il prescrit ; il ordonne de placer son ouvrage dans le tabernacle, à côté de l'arche. Dans l'Exode, où Moïse commence à faire sa propre histoire, il suppose les événements dont il avait parlé dans la Genèse, et ceux-ci ont une liaison essentielle avec les faits qui sont racontés dans l'Exode. Un autre que Moïse n'aurait pas eu la même sagacité, n'aurait pas senti comme lui la nécessité de montrer la législation juive préparée et résolue dans les desseins de Dieu depuis le commencement du monde. *Voy.* GENÈSE.

La seconde est l'attestation des écrivains juifs, postérieurs à Moïse, de Josué, de ceux qui ont rédigé les livres des Juges, ceux des Rois et ceux des Paralipomènes, de David dans ses psaumes, d'Esdras et des prophètes. Tous parlent des ordonnances de Moïse, des livres de Moïse, du livre de la loi : ils rapportent les événements dont il est fait mention dans le *Pentateuque*, ou ils y font allusion ; cet ouvrage est donc plus ancien qu'eux tous. Le *Psaume* 104 et les suivants sont un abrégé de l'histoire juive, à commencer depuis la vocation d'Abraham jusqu'à l'établissement des Juifs dans la Palestine ; le quatre-vingt-neuvième est intitulé : *Prière de Moïse, serviteur de Dieu* ; le dernier des prophètes finit par exhorter les Juifs à l'observation de la loi que Dieu a donnée à Moïse ; le même langage règne encore dans les livres des Machabées et dans celui de l'Ecclésiastique. Il n'a donc été aucun temps dans lequel les Juifs n'aient été persuadés de l'authenticité du *Pentateuque*.

3° Il a fallu ces livres pour établir et perpétuer la religion, le cérémonial, les lois civiles, politiques et militaires des Juifs ; il est incontestable que ce peuple a été réuni en corps de nation depuis le temps de Moïse, que la constitution de leur république a été la même jusqu'à l'élection des rois, que ceux-ci n'ont rien changé au fond de

la législation, les Juifs mêmes ont continué à observer leurs lois pendant la captivité de Babylone, et ils les ont remises en vigueur dans la Judée après leur retour. Il est impossible que ce détail immense d'ordonnances, d'usages, d'observances, ait pu se conserver par la tradition et sans aucune écriture, et cette nation n'y aurait pas été aussi constamment attachée, si elle n'avait pas cru que le tout était parti de la main d'un législateur inspiré de Dieu.

4° La forme de ces livres dépose de leur authenticité. Depuis le commencement de l'Exode, ils sont écrits en forme de journal; le Deutéronome, qui est le dernier, est la récapitulation des précédents. Un auteur plus ancien que Moïse aurait pu écrire la Genèse, mais il n'a pas pu faire l'Exode ni les livres suivants. A moins d'avoir été en Egypte et dans le désert, d'avoir été témoin des événements qui s'y sont passés, des marches, des campements, des faits et des circonstances minutieuses arrivées pendant quarante ans, un historien n'a pas pu les écrire dans un si grand détail et avec autant d'exactitude. D'autre part, un écrivain postérieur à Moïse n'aurait pas pu composer la Genèse; il aurait été trop éloigné de la tradition des patriarches: Moïse seul s'est trouvé au point où il fallait être pour lier la chaine des événements, et les faire correspondre les uns aux autres.

5° Il y a une différence infinie entre le style de Moïse et celui des écrivains postérieurs: aucun de ceux-ci ne lui ressemble; pour peu qu'on les compare, on voit que Moïse est plus ancien, mieux instruit, plus grand, et revêtu d'une autorité supérieure à la leur. Il parle en législateur; les autres sont des historiens et des prophètes; tous parlent de lui avec respect.

6° Quel autre que lui a pu avoir assez d'ascendant pour faire recevoir aux Juifs, peuple mutin, rebelle et opiniâtre, des lois et des usages très-différents de ceux des autres nations, desquels ils ne supportaient le poids qu'avec répugnance, dont ils avaient secoué vingt fois le joug, et auxquels ils ont toujours été forcés de revenir? Moïse leur fait les reproches les plus sanglants: il leur prédit leurs fautes et leurs malheurs, son histoire les couvrait d'opprobres, et, de siècle en siècle, ils ont transmis à leurs descendants ce témoignage irrécusable de la mission divine de leur législateur. Un autre que Moïse n'aurait pas osé faire à sa nation des réprimandes aussi sévères, ni placer dans son histoire des faits aussi déshonorants pour elle.

Plus on voudra reculer l'époque de la supposition du *Pentateuque*, plus on rendra ce fait impossible et absurde. Plaçons-le sous quelle date on voudra. Sous Josué, il est question du partage de la Palestine entre les tribus, et ce partage ne fut pas égal; mais la distribution des parts et l'emplacement de chaque tribu avaient été réglés par Moïse, et annoncés d'avance par le testament de Jacob: il n'y eut ni révolte ni murmure à ce sujet; chacune de ces peuplades prit sans contester la portion qui lui revenait.

Sous les Juges, tout se trouve arrangé suivant ce plan: Jephté argumente contre les Amonites sur le 21e chapitre du livre des Nombres, *Jud.*, c. 11, et justifie, par l'histoire de Moïse, que depuis trois cents ans les Israélites sont en possession légitime du terrain qu'ils occupent. Cette histoire était donc reconnue pour très-authentique. Sous le gouvernement de Samuel, la nation mécontente demande un roi: Moïse l'avait prédit, et avait fait des réglement à ce sujet, *Deut.*, c. 17, ℣. 14; il fallut s'y conformer. Après le règne de Saül, dix tribus contestent à David la royauté: sous Roboam, le schisme recommence, et dure jusqu'à la captivité de Babylone. Voilà deux royaumes et deux peuples divisés d'intérêts. Pour prévenir leur réunion, Jéroboam entraine ses sujets dans l'idolâtrie: cependant les lois civiles et politiques imposées par Moïse continuent à être suivies dans l'un et l'autre royaume. Etait-ce dans ces circonstances qu'un imposteur pouvait être tenté de les forger, ou avoir assez d'autorité pour les faire recevoir par deux peuples ennemis l'un de l'autre? Tous deux se sont trouvés intéressés à les conserver, pour connaître et maintenir les limites de leurs possessions respectives.

Pendant la captivité de Babylone, nous voyons, par les livres de Tobie, d'Esther, de Baruch, d'Ezéchiel et de Daniel, que les Juifs dispersés dans la Chaldée et dans la Médie ont continué de vivre selon leurs lois ; ce n'était pas pendant cette dispersion qu'un particulier quelconque pouvait introduire chez cette nation des livres, une législation, une histoire supposée sous le nom de Moïse.

Aussi la plupart des incrédules ont imaginé que cette supposition n'a été faite qu'après le retour de la captivité ; c'est Esdras, disent-ils, qui est l'auteur du *Pentateuque*. De toutes les hypothèses possibles, ils ne pouvaient pas en choisir une plus absurde. Il faut savoir d'abord qu'Esdras, né à Babylone, ne vint dans la Judée que soixante-treize ans après le retour, qui s'était fait sous Zorobabel, *Esdr.*, c. 7. Or, Esdras lui-même nous apprend que Zorobabel, Josué, fils de Josédech, qui était grand-prêtre, avec les autres chefs de la nation, avaient déjà rétabli l'autel des holocaustes, les sacrifices, les fêtes, le chant des psaumes de David, *comme il est écrit dans la loi de Moïse, serviteur de Dieu*, c. 3, ỳ. 2. Ce n'est donc pas lui qui en était l'auteur. Il n'était pas au monde lorsque Tobie, Raguel, Esther, Mardochée, Ezéchiel, Daniel, etc., faisaient profession d'observer la religion et les lois prescrites par Moïse.

Si les Juifs n'avaient pas déjà l'esprit imbu des lois, des prédictions, des promesses et des menaces de Moïse, comment et par quel motif se sont-ils résolus à quitter la Chaldée soixante-treize ans avant Esdras, à revenir habiter la Palestine, pays dévasté depuis soixante-dix ans, pour y subir le joug d'une loi qui devait leur être inconnue et qui les rendait ennemis de leurs voisins ? Esdras, simple prêtre, n'avait aucun moyen de les y forcer lorsqu'il vint dans la Judée ; aussi fit-il profession de ne rien prescrire, de ne rien établir que ce qui était ordonné par la loi de Moïse, *Esdr.*, l. 1, c. 3, ỳ. 3 ; c. 6, ỳ. 18 ; c. 7, 9, 10, etc. Si déjà les Juifs n'étaient pas convaincus de l'authenticité de ce livre et de ces lois, il a fallu qu'Esdras fascinât tous les esprits, pour leur persuader faussement que tout cela existait déjà depuis plus de mille ans.

Pour forger à cette époque les livres de Moïse, il fallait fabriquer encore ou altérer tous les livres postérieurs de l'Ecriture qui en font mention ; il fallait faire parler vingt auteurs différents sur le ton et suivant le génie qui convenait à chacun d'eux ; c'est prêter trop d'habileté à un écrivain juif. Esdras a écrit ses propres livres, partie en hébreu et partie en chaldéen ; ceux de Moïse et des auteurs postérieurs sont en hébreu pur. Quelle différence entre le style de Moïse et celui d'Esdras !

Il aurait fallu encore que ce dernier inventât les prophéties d'Isaïe et de Jérémie touchant la ruine de Babylone, celles de Daniel sur la succession des quatre grandes monarchies, celles de tous les prophètes qui annonçaient la venue du Messie et la vocation future des gentils. Ces divers événements n'étaient pas encore accomplis ; les incrédules, sans doute, ne sont pas tentés d'accorder à Esdras le don de prophétie.

Mais une preuve plus forte et plus invincible de l'authenticité des écrits de Moïse, est le témoignage de Jésus-Christ, que nous ont transmis les apôtres et les évangélistes ; dans une infinité de passages des Evangiles, ce divin Maître a cité aux Juifs les lois, les préceptes, les prédictions, les livres de Moïse : il était donc persuadé, comme toute la nation juive, que ces livres étaient l'ouvrage de Moïse et non d'un autre.

Pour contredire la croyance commune de toute une nation sur un article aussi important, il faudrait des raisons démonstratives ; les incrédules n'y opposent que des objections frivoles. Dans les articles Genèse et Deutéronome, nous avons répondu à celles que l'on fait contre ces deux livres en particulier.

Quelques discoureurs modernes ont avancé que, du temps de Moïse, l'art d'écrire n'était pas encore connu ; le contraire est prouvé par les monuments les plus certains de l'histoire profane. *Voyez l'origine du langage et de l'écriture, par M. de Gébelin.*

D'autres ont dit que dans le désert Moïse manquait de matières propres à faire un livre ; ils ont oublié que les Israélites, en arrivant dans le désert, étaient chargés des dépouilles des Egyptiens ; l'on employa des métaux, des étoffes et des peaux apprêtées pour construire le tabernacle. Moïse a donc pu avoir des bandelettes de lin, des peaux d'animaux, du papyrus, des tablettes de cire et de bois, sur lesquelles les Egyptiens ont écrit de tout temps, comme nous le voyons par les figures dont ils ont chargé leurs momies.

On objecte que Moïse parle de lui-même à la troisième personne ; il ne s'ensuit rien, puisque Xénophon, César, Josèphe, Esdras et d'autres ont fait de même.

On ajoute que l'auteur du *Pentateuque* entre, sur les lieux voisins de l'Euphrate, dans des détails qui n'ont pu être connus que d'un homme qui avait voyagé. L'on se trompe : non-seulement Moïse a pu apprendre ces détails par le récit de quelques voyageurs, mais son aïeul avait vécu avec les enfants de Jacob qui étaient nés en Mésopotamie : il a donc été instruit des détails géographiques par la même tradition qui lui a transmis les événements rapportés dans la Genèse.

Enfin, nos adversaires disent que si Moïse a écrit le *Pentateuque*, cet ouvrage avait été entièrement oublié des Juifs, puisque, sous Josias, l'on en trouva dans le temple un exemplaire, dont la lecture étonna beaucoup ce roi. Cet étonnement prouve seulement que Josias, dans son enfance, avait été très-mal instruit par un père idolâtre. Est-il certain d'ailleurs que le livre trouvé dans le temple, sous le règne de Josias, était tout le *Pentateuque ?* Il est beaucoup plus probable que c'étaient seulement les huit derniers chapitres du Deutéronome, qui renferment les promesses et les bénédictions prononcées par Moïse en faveur de ceux qui accompliraient la loi, les menaces et les malédictions lancées contre ceux qui la violeraient *Voy. IV. Reg.*, c. 22, ỳ. 8 et suiv. ; *II. Par.*, c. 34, ỳ. 14. Sous les rois impies, qui avaient entretenu le peuple dans l'idolâtrie, les prêtres, trop timides, n'avaient pas osé lire publiquement cette partie de la loi. Sous Josias, dont la piété était déjà prouvée par dix ans d'un règne très-sage, le pontife Helcias jugea qu'il était temps de rétablir cette lecture, et il en eut le courage ; de là l'étonnement du roi et du peuple. Mais cela ne prouve pas que le reste du *Pentateuque*, qui renfermait l'histoire, les lois civiles de la nation, les généalogies et les partages des tribus, avait été oublié de même ; cet oubli était impossible.

Il paraît d'ailleurs évident que le livre trouvé par Helcias dans le temple était l'autographe même de Moïse, ou l'original écrit de la main de ce législateur ; il était naturel que Josias fût plus touché de cette lecture que de celle des copies.

Nous ne concevons pas comment Prideaux et d'autres ont pu supposer que sous Josias il ne restait qu'un seul exemplaire du *Pentateuque ;* que ce roi et le pontife Helcias ne l'avaient jamais vu ; mais que Josias en fit faire des copies ; qu'il fit rechercher toutes les autres parties de la sainte Ecriture, et les fit copier de même. *Hist. des Juifs,* liv. 5, t. 1, p. 203. S'il y avait, dans toute l'Ecriture sainte, un livre que les Juifs fussent intéressés à conserver, c'était certainement le *Pentateuque ;* il est absurde d'imaginer que l'on avait oublié et laissé perdre celui-là, pendant que l'on avait conservé les autres. Quatre-vingts ans avant le règne de Josias, les Juifs du royaume de Samarie avaient été emmenés en captivité par Salmanazar. De ce nombre étaient Tobie, Raguel, Gabélus et d'autres Israélites craignant Dieu ; peut-on se persuader qu'ils n'avaient pas emporté avec eux des copies de la loi ?

Il y a deux copies anciennes et authentiques du *Pentateuque :* l'une écrite en caractères samaritains ou phéniciens, qui sont les anciennes lettres hébraïques ; l'autre écrite en caractères chaldéens, que les Juifs, revenus de la captivité de Babylone, préférèrent aux lettres anciennes ; mais il n'y a pas de différence essentielle entre le texte samaritain et le texte hébreu. Cependant, plusieurs

savants se sont partagés dans le jugement qu'ils ont porté de ces deux textes : les uns ont élevé jusqu'aux nues la pureté de l'hébreu, et ont exagéré les défauts du samaritain ; les autres ont fait le contraire. Prévention de part et d'autre. Il paraît certain que ces deux textes étaient très-conformes dans leur origine, mais outre les fautes des copistes, dont aucun des deux n'est exempt, il est probable que les Juifs de Samarie ont fait, dans leur exemplaire, quelques additions et quelques changements conformes à leurs préjugés et à leurs prétentions. *V.* SAMARITAIN, *Proleg. de la Polyglotte de Walton, Proleg.* 7. *et* 11. BERGIER.

PENTECOTE, fête qui se célèbre le cinquantième jour après Pâques, et c'est ce que signifie le grec πεντηκόστη, *cinquantième.*

L'Eglise juive observait cette fête en mémoire de ce que, cinquante jours après la sortie d'Egypte, Dieu donna aux Israélites sa loi sur le mont Sinaï, par le ministère de Moïse. Les Juifs la célèbrent encore aujourd'hui par le même motif ; ils la nomment *la fête des Semaines*, parce qu'elle termine la septième semaine après Pâques, et la *fête des Prémices,* parce que l'on y offrait les prémices de la moisson du froment. On présentait à Dieu deux pains levés de trois pintes de farine chacun ; cette offrande se faisait, non par chaque famille, mais au nom de toute la nation, ainsi que le témoigne Josèphe, *Antiq.*, l. 3, c. 10. On immolait aussi différentes victimes, comme il est prescrit, *Num.*, c. 33, ỳ. 27. Puisque cette fête fut instituée immédiatement après la publication de la loi. *Exod.*, c. 23, ỳ. 16 ; c. 34, ỳ. 22, elle a été, dans tous les siècles suivants, une attestation publique de ce grand événement.

Dans l'Eglise chrétienne, la *Pentecôte* se célèbre en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qui arriva le cinquantième jour après la résurrection de Jésus-Christ ; et c'est à ce moment que commença la publication de la loi nouvelle ou la prédication de l'Evangile.

Nous ne pouvons pas douter que cette fête n'ait eu lieu dès le temps des apôtres. L'auteur ancien d'un ouvrage autrefois attribué à saint Justin nous apprend que saint Irénée en parlait déjà dans son livre *de la Pâque, quæst. et respons. ad Orthodox,* q. 115 ; Tertullien en fait mention, *l. de Idolatr.*, cap. 14, et *l. de Bapt.*, c. 19 ; et Origène, *l.* 8, *contra Cels.*, n. 22. Or, il est impossible que sous les yeux des témoins oculaires on ait osé instituer une fête en mémoire d'un événement faux et fabuleux, et que les premiers chrétiens se soient déterminés à célébrer ainsi un événement éclatant et public, duquel ils n'avaient aucune certitude, dont la fausseté même devait leur être connue.

La manière dont les *Actes des Apôtres* rapportent la descente du Saint-Esprit sur eux, la prédication de saint Pierre, la conversion de huit mille hommes à sa parole, la formation d'une Eglise nombreuse à Jérusalem, porte avec soi la conviction. Le nombre prodigieux de Juifs qui se rassemblaient dans cette ville aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, est un fait attesté par la loi qui les y obligeait, *Exod.*, c. 23, ỳ. 17, etc. ; et par Josèphe, *Antiq. jud.*, l. 4, c. 8. Il est donc impossible que l'on ait ignoré, dans les différentes contrées de l'empire romain, ce qui s'était passé à Jérusalem l'année de la mort du Sauveur. L'auteur des *Actes des Apôtres* n'a pu en imposer sur ces faits, sans s'exposer à trouver partout des témoins oculaires prêts à le contredire et à le réfuter ; il faut donc que sa narration soit vraie, puisqu'elle a trouvé croyance dans tous les lieux où il s'est formé des églises chrétiennes. Peut-on en imposer à des nations entières sur des événements qui ont dû se passer sous les yeux de douze ou de quinze cent mille hommes ?

Or, s'il est vrai que cinquante jours après la mort de Jésus-Christ, les apôtres ont publié hautement à Jérusalem sa résurrection, qu'ils ont été crus d'abord par huit mille Juifs, que bientôt ce nombre a augmenté au point de former une église ou une grande société qui a subsisté dès lors, il est impossible que les faits publiés par ces disciples de Jésus-Christ n'aient

pas été vérifiés sur le lieu même d'une manière indubitable.

Les deux disciples qui allaient à Emmaüs le jour de la résurrection du Sauveur, témoignèrent leur étonnement de ce qu'un étranger qu'ils rencontrèrent, et qui était Jésus lui-même ressuscité, semblait ignorer ce qui était arrivé à Jérusalem les jours précédents, *Luc.*, c. 24, ỹ. 28. Il fallait donc que ces événements y eussent été très-publics, et y eussent fait le plus grand bruit ; la prédication des apôtres le jour de la *Pentecôte* excita de nouveau la curiosité, et en rafraîchit la mémoire. *Voyez* JÉRUSALEM.

Puisque l'on convient d'ailleurs que les apôtres, lorsqu'ils se sont mis à la suite de Jésus-Christ, étaient des hommes ignorants, faibles, timides, prêts à s'enfuir au moindre péril, il faut qu'ils se soient trouvés miraculeusement changés, et que le Saint-Esprit soit descendu sur eux, comme Jésus-Christ le leur avait promis. Ainsi la fête de la *Pentecôte* est un monument perpétuel de la divinité de notre religion. BERGIER.

PENTHÈSE. *Voyez* PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

PÉPUSIENS. *Voyez* MONTANISTES.

PÉRATICIENS (*Théol. hist. sect.*). — Cette secte de gnostiques est signalée dans les *Stromates* de Clément d'Alexandrie (VII, 17) et décrite plus au long dans le Ve livre des *Philosophumena* p. 123 et suiv., ainsi que par Théodoret, qui ne fit que puiser ses renseignements dans ce dernier ouvrage.

« On cite, dit le *Dict. encycl. de la théol. cath.*, comme leurs chefs, *Ademès* (*alias Acembes*), de Carystus, et *Euphrates*. Origène (1) cite aussi un Euphrates comme maître des Ophites. Les Pératiciens dépendent certainement des Ophites. D'après Hippolyte, qui fait venir leur doctrine surtout de l'astrologie chaldaïque, leur système est très-difficile à exposer et doit être demeuré longtemps inconnu. Le nom de la secte est déduit ici de περᾶω (traverser, transporter), parce que ses adhérents peuvent seuls traverser heureusement la corruption de ce monde et passer la mer Rouge des iniquités terrestres. Le ternaire joue un grand rôle dans ce système : Dieu, le monde, le Christ. Il faudrait de nouvelles recherches pour bien juger ces sectaires. » LE NOIR.

(1) *C. Cels.*, VI, 28.

PÈRE. Dans l'Ecriture et dans le langage de tous les anciens peuples, ce nom ne désigne pas seulement celui dont on a reçu la vie, il signifie encore *maître, seigneur, docteur, protecteur, bienfaiteur* ; quelquefois il marque l'aïeul, le bisaïeul, la tige d'une famille, quelque éloignée qu'elle soit : ainsi Abraham est appelé le *père* de plusieurs nations, d'autres fois il signifie exemple et modèle ; dans ce sens, Abraham est le *père* des croyants. On a donné ce nom aux rois, aux magistrats, aux supérieurs ; il signifie aussi les vieillards, *scribo vobis, patres,* I. Joan., cap. 2. ỹ. 13. Il dénote aussi l'auteur, l'inventeur de quelque chose ; ainsi Jubal est nommé le *père* des joueurs d'instruments, et Satan est appelé le *père* du mensonge.

L'énergie de ce terme est une conséquence évidente des anciennes mœurs. Dans les premiers âges du monde, lorsqu'il n'y avait point encore d'autre société que celle des familles, un *père* était souverain chez lui, seul maître de ses enfants et de ses domestiques ; son autorité n'était bornée par aucune loi civile, mais elle l'était par la loi naturelle, dont Dieu est l'auteur, par les sentiments de tendresse que la nature inspire au *père* pour ses enfants, et par l'intérêt qu'il avait de les conserver, dans l'espérance des services qu'il en tirerait dans la suite, et de la reconnaissance qu'il éprouverait de leur part.

Ainsi le nom de *père* donné à Dieu emporte non-seulement la notion de créateur, d'auteur de la vie, de souverain maître des hommes ; mais encore l'idée de bienfaiteur, de protecteur attentif à leurs besoins et occupé à y pourvoir. Il inspire tout à la fois la soumission, l'obéissance, la reconnaissance, la confiance et l'amour,

par conséquent le culte le plus pur; c'est pour cela que Jésus-Christ nous a commandé d'appeler Dieu notre *père*. Chez les païens, qui avaient multiplié les dieux, ce nom était dégradé ; la pluralité causait dans la religion le même désordre qui aurait régné dans une famille, si, au lieu d'un seul maître, il y en avait eu plusieurs.

Comme les docteurs juifs s'attribuaient par orgueil le nom de *père*, Jésus-Christ dit à ses disciples : « N'appelez personne sur la terre votre » *père;* vous n'en avez qu'un, qui est » dans le ciel. » *Matth.* c. 23, ŷ. 9. Cela n'a pas empêché les fidèles de donner par respect le nom de *père* à leurs pasteurs; autrefois les évêques n'avaient point d'autre titre d'honneur que celui de *révérend père en Dieu.*

De nos jours, les incrédules se sont appliqués à dégrader et à saper par le fondement le pouvoir paternel; ils ont soutenu que les droits d'un *père* ne viennent point de la nature, mais d'une espèce de contrat qui ne dure qu'autant que les enfants en ont besoin, que ceux-ci en sont affranchis dès qu'ils sont capables de se conduire, etc. Nous avons réfuté cette morale absurde et meurtrière au mot AUTORITÉ CONJUGALE et PATERNELLE.

BERGIER.

PÈRE ÉTERNEL, DIEU LE PÈRE. *Voyez* TRINITÉ.

PÈRES DE L'ÉGLISE. On nomme ainsi les auteurs chétiens, soit grecs, soit latins, qui ont traité des matières de religion pendant les six premiers siècles de l'Eglise ; ceux qui ont vécu depuis le septième sont simplement nommés *écrivains ecclésiastiques.*

C'est une grande question entre les catholiques et les protestants, de savoir quelle déférence l'on doit avoir pour le sentiment des *Pères de l'Eglise.* Comme, suivant la croyance des premiers Dieu n'a pas voulu que la vraie doctrine de Jésus-Christ et des apôtres nous fût transmise par l'Ecriture seule, sans le secours de la tradition, ils ont le plus grand respect pour les docteurs qui, de siècle en siècle, ont été chargés d'enseigner cette doctrine aux fidèles ; ils les regardent comme des témoins non suspects de ce qui a toujours été cru et professé dans l'Eglise de Jésus-Christ. Les protestants, au contraire, qui soutiennent qu'en matière de foi nous ne devons point avoir d'autre guide que le texte des livres saints, se sont trouvés intéressés à décréditer, autant qu'ils l'ont pu, les dépositaires de la tradition; aussi n'ont-ils rien omis pour déprimer et pour noircir les *Pères de l'Eglise;* ils en ont censuré les talents, la conduite, la doctrine, soit en fait de dogme, soit en fait de morale. A commencer par les centuriateurs de Magdebourg, leurs plus célèbres écrivains, Scultet, Daillé, Le Clerc, Basnage, Beausobre, Mosheim, Brucker, Whitby, etc., se sont donné carrière sur ce sujet, et ont dévoilé toute leur malignité; et ils ont eu la satisfaction de voir tous leurs reproches fidèlement répétés par les incrédules.

Avant d'entrer dans aucun détail, il est essentiel d'exposer en quoi consiste l'autorité que nous attribuons aux *Pères de l'Eglise;* cela est d'autant plus nécessaire, que jamais nos adversaires n'ont voulu le concevoir, et qu'ils s'obstinent toujours à défigurer notre croyance sur ce point.

En matière de dogme ou de morale, le sentiment de quelques *Pères*, en petit nombre, ne fait pas règle; on n'est pas obligé de le suivre, et jamais aucun catholique ne s'y est astreint. Mais lorsque ce sentiment est unanime, ou du moins soutenu par le très-grand nombre des *Pères*, non-seulement pendant un temps, mais pendant plusieurs siècles, non-seulement dans une contrée de la chrétienté, mais dans les églises les plus éloignées les unes des autres, alors ce sentiment fait tradition, il est censé la croyance commune de l'Eglise universelle, par conséquent dogme de foi. Ainsi l'a entendu le concile de Trente, lorsqu'il a défendu de donner à l'Ecriture sainte un sens contraire au *sentiment unanime des Pères*, sess. 4. L'an 691, le concile *in Trullo* avait déjà porté le même décret. C'est la règle que prescrivait au cinquième siècle Vincent de Lérins, lorsqu'il

donnait pour tradition ce qui a été cru partout, toujours, et par tous les fidèles, *quod ubique*, *quod semper, quod ab omnibus creditum est*, Commonit. cap. 2. Avant lui, saint Augustin regardait comme irréfragable le sentiment unanime des docteurs de l'Eglise, *Op. imperf. contra Julian.*, *l.* 4, n. 112. C'est le sentiment sur lequel Tertullien, au troisième siècle, établissait la prescription contre les hérétiques; il ne faisait que suivre ce qu'avait enseigné, au second siècle, saint Irénée, touchant la nécessité de suivre la tradition. *adv. Hær.*, l. 3, c. 3, n. 1. etc. Et l'on peut déjà montrer le germe de cette croyance dans les exhortations que saint Ignace faisait aux fidèles, dans toutes ses lettres, d'être dociles, obéissants à leurs pasteurs. *Voyez* TRADITION.

En effet, le très-grand nombre des docteurs de l'Eglise ont été des évêques ou des prêtres qu'ils avaient chargés d'enseigner; c'est par leur organe que les fidèles, dans tous les lieux, ont reçu la doctrine chrétienne et l'intelligence des saintes Ecritures; il est donc impossible que la doctrine des pasteurs n'ait pas été celle des églises auxquelles ils présidaient. Puisque, dès l'origine, l'on a cru qu'il n'était permis à personne de suivre ni d'enseigner un dogme nouveau, particulier, différent de la croyance commune, s'est-il pu faire que les docteurs qui enseignaient en Egypte et dans la Palestine, dans l'Asie mineure et dans la Grèce, en Italie et sur les côtes de l'Afrique, en Espagne et dans les Gaules, aient professé, comme de concert et par un complot, une foi contraire à la vraie doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, soit écrite, soit transmise de vive-voix? Les protestants le prétendent, mais l'absurdité de cette supposition est palpable.

Ils ne cessent de nous répéter qu'en nous fiant aux *Pères* ou aux docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils professent la même doctrine, nous nous reposons sur la parole des hommes, sur une autorité humaine, sur le jugement humain; que c'est une foi purement humaine, etc.; ce reproche est évidemment faux, puisque les *Pères* eux-mêmes ont fait profession de ne pas suivre leurs propres lumières ni leur propre jugement, mais l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres, transmis successivement de siècle en siècle par la tradition ou par l'enseignement commun, constant et uniforme des Eglises chrétiennes et de leurs pasteurs. Chez les protestants, comme chez nous, le très-grand nombre des simples fidèles est incapable de lire et d'entendre l'Ecriture sainte; mais ils disent que chez eux la foi du peuple est divine, parce que leurs pasteurs fondent leurs leçons uniquement sur l'Ecriture sainte; ils confondent ainsi la parole de leurs pasteurs avec cette Ecriture même. Ensuite, par une contradiction révoltante, ils nient que les simples fidèles catholiques aient une foi divine, quoiqu'elle soit fondée sur la mission divine de leurs pasteurs, sur la conformité de leur croyance avec celle de l'Eglise universelle, sur l'impossibilité qu'il y a toujours eu de changer dans cette Eglise la doctrine que les apôtres avaient prêchée.

En un mot, les *Pères* ont toujours cru et protesté qu'il ne leur était pas permis de rien changer à la doctrine établie par les apôtres, soit écrite, soit non écrite, mais toujours conservée et transmise par tradition dans l'Eglise; que tout sentiment nouveau, particulier, inouï dans les temps précédents, ne pouvait tenir à la foi chrétienne, était erroné ou suspect; donc il est impossible qu'un grand nombre de ces *Pères* aient introduit, de concert ou par hasard, un sentiment de cette espèce, se soient accordés, en différents lieux et en différents temps, à enseigner une erreur.

Ils l'ont fait, disent les protestants; donc, ils ont pu le faire. Pour le prouver, ces grands critiques ont fouillé dans tous les écrits des *Pères*; ils ont rassemblé tous les termes, toutes les expressions qui leur ont paru susceptibles d'un sens erroné; tout ce qui a pu échapper à ces saints docteurs dans une instruction faite sur-le-champ ou dans la chaleur de la dispute; toutes les conséquences que l'on en peut tirer bien ou mal; souvent ces censeurs téméraires ne se sont pas fait scrupule d'altérer ou de tronquer les passages;

ensuite, ils ont conclu victorieusement que les *Pères*, en général, ont été mauvais théologiens, mauvais moralistes, mauvais raisonneurs; que leurs ouvrages sont remplis d'erreurs, que leur sentiment ne mérite aucune attention.

L'injustice de ce procédé saute aux yeux. 1° Ce n'était pas assez de faire voir que tel *Père de l'Eglise* a enseigné une opinion fausse, qu'un autre *Père* en a soutenu une autre qui n'est pas plus vraie, qu'aucun des *Pères* n'est absolument sans tache et sans défaut: l'essentiel était de prouver qu'un grand nombre de ces docteurs se sont accordés à établir la même erreur, soit en même temps et au même lieu, soit en divers temps et en différents lieux; qu'ils l'ont soutenue dogmatiquement comme une vérité de foi, qu'ils l'ont ainsi introduite dans la croyance commune de l'Eglise. Car enfin si deux ou trois *Pères* seulement ont pensé de même, s'ils n'ont proposé leur avis que comme une simple opinion que l'on pouvait embrasser ou rejeter sans conséquence, si leur sentiment n'a pas été communément suivi, qu'importe leur méprise? quel avantage en peut-on tirer?

2° En maltraitant ainsi les *Pères de l'Eglise*, les protestants ont appris aux incrédules à ne pas ménager davantage les écrivains sacrés ; il a fallu que ces censeurs injustes répondissent à leurs propres arguments, tournés par les incrédules contre les auteurs inspirés. C'est ainsi que leur critique téméraire a servi la religion. Ils ont fait plus : la plupart se sont attachés à justifier, non-seulement les anciens philosophes, mais encore les hérétiques, de toutes les erreurs qui leur ont été imputées; par des interprétations favorables, ils ont tout pallié et tout excusé; leur charité ingénieuse a brillé surtout à l'égard des fondateurs de la réforme, elle a trouvé le secret de changer leurs vices en vertus; et ils s'élèvent contre les théologiens catholiques, lorsque ceux-ci usent de la moindre indulgence envers les *Pères;* ces derniers sont-ils donc des personnages moins respectables que les hérétiques?

Mosheim, en particulier, a donné un exemple frappant de cette conduite inconséquente. Dans ses notes sur le *Système intellectuel de Cudworth*, chap. 4, § 36, tom. 1, p. 856, il s'est proposé de justifier Platon d'une erreur grossière qui lui a été attribuée par des *Pères de l'Eglise* et par un grand nombre de critiques modernes. Il ne peut se persuader, dit-il, qu'un aussi beau génie que Platon ait donné dans une pareille absurdité; il veut que, pour prendre le sens d'un auteur, on ne se fie point à ses commentateurs, mais que l'on consulte ses propres écrits, et que l'on envisage la totalité de sa doctrine, que l'on examine avec attention la question qu'il traite, que l'on ne prenne point à la lettre des expressions qui sont souvent figurées et métaphoriques, etc. Nous applaudissons volontiers à la sagesse de ces précautions, mais nous demandons pourquoi l'auteur n'en observe aucune à l'égard des *Pères de l'Eglise?*

3° Après avoir bien déclamé contre les *Pères,* la honte ou un reste de sincérité a cependant arraché aux protestants des aveux remarquables; ils ont dit que, malgré tous les défauts que l'on peut reprocher aux *Pères,* ce sont cependant des écrivains très-estimables à cause de leurs talents, de leurs vertus, et des services qu'ils ont rendus au christianisme. Si cet hommage n'est pas sincère, c'est un trait d'hypocrisie détestable; s'il l'est, c'est une rétractation formelle et une réfutation des reproches que l'on a faits aux docteurs de l'Eglise. Car, enfin, en quoi consisteraient leurs talents, s'il était vrai qu'ils ont manqué de critique, de justesse, de force dans le raisonnement, et des connaissances nécessaires pour réfuter solidement les juifs, les païens et les hérétiques? Où seraient leurs vertus, s'ils avaient usé de supercheries, de mensonges, de fraudes pieuses; s'ils avaient agi par un faux zèle contre les mécréants; s'ils avaient scandalisé l'Eglise par leur ambition, par leurs jalousies mutuelles et par leurs disputes? quels services auraient-ils rendus à la religion, s'ils avaient mal expliqué l'Ecriture sainte, mal développé la doctrine chrétienne, mal enseigné la morale; s'ils avaient contribué à in-

troduire dans le christianisme toutes les superstitions des juifs et des païens? Tels sont les reproches des protestants contré les *Pères;* est-ce par quelques protestations vagues de respect que l'on peut en diminuer l'atrocité?

Mais on a droit d'exiger de nous des preuves de la conduite que nous reprochons à nos adversaires, il faut en donner: plus leur haine et leur malignité contre les *Pères* sont excessives et injustes, plus nous devons nous attacher à justifier ces saints personnages, qui sont nos maîtres dans la foi.

Mosheim, dans son *Histoire ecclésiastique*, commence son introduction par déplorer les maux qu'ont faits à l'Eglise l'ignorance, la fainéantise, le luxe, l'ambition, le faux zèle, les animosités et les disputes de ses chefs et de ses docteurs. Souvent, dit-il, ils ont interprété les vérités et les préceptes de la religion d'une manière conforme à leurs systèmes particuliers et à leurs intérêts personnels. Ils ont empiété sur les droits de peuple, ils se sont arrogé une autorité absolue dans le gouvernement de l'Eglise. Ce ne sont pas là de légers reproches.

En faisant l'histoire du premier siècle, il sape l'autorité des *Pères* apostoliques par les doutes qu'il répand sur l'authenticité et l'intégrité de leurs ouvrages; il regarde comme supposée la seconde lettre de saint Clément, et la première comme corrompue. Au sujet des sept épîtres de saint Ignace, il doute de la vérité de celle qui est écrite à saint Polycarpe, et il prétend que la contestation touchant les six autres n'est pas encore terminée; elle ne le sera jamais pour ceux qui ont intérêt de la prolonger. Il n'oserait décider si la lettre de saint Polycarpe aux philippiens est véritable; il juge que celle de saint Barnabé est l'ouvrage d'un juif ignorant et superstitieux, et que le *Pasteur d'Hermas* est la production d'un visionnaire. Cela prouve, dit-il, que le christianisme ne doit pas ses progrès aux talents de ceux qui l'ont prêché, puisqu'ils n'étaient ni savants ni éloquents. Nous verrons ci-après si cette réflexion est capable de faire beaucoup d'honneur au christianisme. En parlant du livre impie de Toland, intitulé *Amyntor*, Mosheim avait relevé la témérité avec laquelle cet auteur suspectait l'authenticité des écrits dont nous parlons; il aurait été à propos de s'en souvenir, et de ne pas tomber dans le même défaut après l'avoir blâmé. *Vie de Toland*, § 18, p. 94. En traitant de chacun des *Pères* apostoliques en particulier, nous répondons à ce que l'on objecte, soit contre leurs personnes, soit contre leurs écrits. Le Clerc en a jugé plus favorablement.

Au second siècle, Mosheim soutient que les *Pères* ne furent ni de savants ni de judicieux interprètes de l'Ecriture sainte, qu'ils négligèrent le sens littéral pour de frivoles allégories, qu'il firent souvent violence aux expressions pour appuyer leurs systèmes philosophiques. Ils n'ont point traité, dit-il, la doctrine chrétienne avec assez d'exactitude pour que l'on puisse savoir ce qu'ils en pensaient. Ils ont mal réfuté les juifs parce qu'ils ignoraient leur langue et leur histoire, et qu'ils écrivaient avec une légèreté et une négligence que l'on ne peut pas excuser. Ils ont mieux réussi à combattre les erreurs des païens qu'à développer la nature et le génie du christianisme. La plupart ont manqué de pénétration, d'érudition, d'ordre, de justesse et de force; ils emploient souvent des arguments futiles, plus propres à éblouir l'imagination qu'à convaincre l'esprit, *Hist. ecclés.*. 2e siècle, 2e part., c. 3. Cependant Mosheim, dans le chapitre précédent, a donné de grands éloges aux ouvrages de saint Justin, de saint Irenée, d'Athénagore, de saint Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie; il a loué leur piété, leur génie, leur érudition, leurs vastes connaissances; ou ces éloges sont un langage hypocrite, ou le jugement général qu'il en a porté est faux.

Ce même critique n'ose pas condamner le jugement désavantageux que Barbeyrac a porté de la morale des *Pères* de ce siècle; il avoue que ces docteurs chrétiens sont remplis de préceptes trop austères, de maximes stoïques, de notions vagues, de décisions fausses. Ils ont altéré, dit-il,

la simplicité de la morale évangélique, en distinguant les conseils d'avec les préceptes, et en supposant qu'il y a des chrétiens qui doivent être plus parfaits que les autres. D'où il s'ensuit que Barbeyrac n'a pas eu tort de peindre ces *Pères* comme de mauvais moralistes. Nous avons soin de les venger de ces reproches.

Au troisième siècle, Mosheim a vu le mal encore plus grand. Les docteurs chrétiens, dit-il, élevés dans les écoles des rhéteurs et des sophistes, employèrent l'art des subterfuges et de la dissimulation pour vaincre leurs adversaires, et ils appelèrent cette méthode *économique ;* ils crurent, comme les platoniciens, qu'il était permis d'employer le mensonge pour défendre la vérité. Mosheim a insisté principalement sur ce reproche dans sa dissertation, *De turbatâ per recentiores platonicos Ecclesiâ.* Il aurait fallu l'appuyer par des preuves démonstratives; ce critique n'en allègue point d'autres que les arguments d'Origène contre Celse, et la méthode de prescription employée par Tertullien contre les hérétiques. D'autres ont allégué la multitude des livres apocryphes supposés dans ce siècle et dans le précédent, comme s'il était certain que les *Pères* ont eu quelque part à toutes ces impostures.

Etait-ce donc assez de ces soupçons pour prouver une accusation aussi grave? Quand il serait vrai que les arguments d'Origène contre Celse sont faux, si ce *Père* les a crus solides; quand il serait démontré que la méthode de prescription ne vaut rien, si Tertullien l'a jugée bonne et légitime; à quel titre peut-on taxer ces deux docteurs de dissimulation, de fraude, de défaut de sincérité. Si une erreur en fait de raisonnement est une preuve de mauvaise foi, Mosheim lui-même en demeure ici pleinement convaincu. Nous avons justifié ailleurs les *Pères* sur tous ces chefs. *Voyez* Economie, Fraude pieuse, Platonisme, Prescription, etc.

Notre censeur reproche aux *Pères* du quatrième siècle d'avoir expliqué et défendu les dogmes fondamentaux de la doctrine chrétienne avec une profonde ignorance et avec la plus grande confusion d'idées; il dit que les partisans du concile de Nicée et de la consubstantialité du Verbe, semblaient admettre trois dieux; il en avait parlé avec plus de modération dans ses *Notes sur Cudworth.*, t. 1, p. 920. Il prétend que, pendant ce siècle, la superstition et les abus dans le culte furent poussés aux derniers excès, que le mal ne fit qu'empirer dans les siècles suivants; c'est aux *Pères de l'Eglise* qu'il en attribue la faute, parce que, loin de s'opposer à ce désordre, ils l'ont autorisé et fomenté par intérêt personnel. Sous chaque siècle, il répète à peu près les mêmes invectives; toute son histoire est, à proprement parler, un libelle diffamatoire destiné à noircir les docteurs et les pasteurs de l'Eglise. Barbeyrac, dans son *Traité de la Morale des Pères,* n'a pas eu un autre dessein, non plus que Le Clerc dans son *Hist. ecclés.*, et dans ses autres ouvrages. Brucker, dans son *Histoire critique de la Philosophie*, affecte partout d'encenser et de copier Mosheim; ainsi passent de main en main les reproches que Daillé a faits aux *Pères*, dans son traité *de vero Usu Patrum:* mais cette tradition scandaleuse ne fait pas beaucoup d'honneur aux protestants.

1° Si les docteurs de l'Eglise avaient été tels qu'on les représente dans les différents siècles, il faudrait convenir que Jésus-Christ a fort mal exécuté la promesse qu'il avait faite à ceux qu'il envoyait prêcher l'Evangile, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, de leur envoyer l'Esprit de vérité, afin qu'il demeurât toujours avec eux, *Matt.*, c. 28, ỳ. 20; *Joan.*, c. 14, ỳ. 16, puisqu'il a permis qu'immédiatement après la mort des apôtres, l'Eglise ne fût plus enseignée que par des hommes, les uns sans talents, les autres sans probité, et absolument déchus d'esprit apostolique. Si nous écoutons saint Paul, c'est Dieu qui a donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, pour perfectionner les saints, pour édifier le corps de Jésus-Christ, pour établir l'unité de la foi, etc., *Ephes.*, c. 4, ỳ. 11. Si nous en croyons les protestants, les apôtres, les prophètes, les évangélistes ont été à la

vérité suscités de Dieu pour cette fin; quant aux pasteurs et aux docteurs qui leur ont succédé, loin d'édifier, ils n'ont fait que détruire ; au lieu d'établir l'unité de la foi, ils ont divisé les esprits par des disputes philosophiques ; au lieu de perfectionner l'ouvrage commencé par les apôtres, ils l'ont dégradé et dénaturé ; et Dieu a trouvé bon d'attendre quinze cents ans avant d'y apporter du remède. Nos adversaires voudront bien nous dispenser de digérer de pareilles impiétés ; les déistes et les athées n'ont rien dit de plus injurieux contre le christianisme.

2° Ils disent que puisque les apôtres mêmes n'ont pas été exempts de préjugés, d'erreurs, de faiblesses, il n'est pas étonnant que leurs disciples les plus zélés en aient été aussi susceptibles ; Barbeyrac, *Traité de la Morale des Péres*, c. 8, § 39, p. 125 ; *Encyclop.*, art. *Péres de l'Eglise*; conséquemment, les incrédules n'ont pas manqué de faire contre les apôtres les mêmes reproches que les protestants font contre les *Péres*. Mais nous demandons de quel front l'on ose attribuer des *erreurs et des faiblesses* aux apôtres, quand on fait profession de croire qu'ils avaient reçu le Saint-Esprit, et que, suivant la promesse du Sauveur, cet Esprit divin devait leur enseigner *toute vérité*, Joan, c. 16, ỳ. 13, et les revêtir d'une *force divine*, Luc., c. 24, ỳ. 49 ; Act., c. 1, ỳ. 8.

3° Il a fallu être possédé d'un esprit de vertige pour supposer, d'un côté, que les *Péres* apostoliques n'ont été ni savants, ni éloquents, ni critiques éclairés, ni précautionnés contre la fraude ; que c'étaient des hommes simples, crédules, ignorants et quelquefois visionnaires ; de l'autre, que ce sont eux qui ont fait la distinction des écrits authentiques et vraiment apostoliques, d'avec les livres forgés et apocryphes; Mosheim, *Hist. ecclés.*, premier siècle, 2e part, c. 2, § 17. Voilà, en vérité, diront les déistes, d'excellents juges pour faire un pareil discernement ; c'est une foi bien éclairée et bien sage que celle qui est dirigée par de tels arbitres. Croirons-nous ces docteurs incapables de fraude, pendant que leurs successeurs immédiats ne se sont fait aucun scrupule de forger des livres, etc. ? Mais les protestants semblent ne compter pour rien l'avantage qu'ils donnent aux ennemis du christianisme, pourvu qu'ils puissent exaler leur bile contre les *Péres*.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Mosheim a condamné lui-même cette méthode de laquelle il s'est constamment servi. Il observe que si l'on récuse absolument le témoignage des *Péres*, il ne restera plus rien de certain dans l'histoire de l'Eglise ; il blâme la témérité de ceux qui, pour se débarrasser de ce témoignage, s'attachent à le décréditer, en alléguant l'ignorance, les erreurs, la mauvaise foi des *Péres*, etc. Tel est cependant le crime dont lui et ses pareils sont coupables. Voy. *Vindiciæ antiquæ Christianorum disciplinæ*, *adv. Tolandi Nazarenum*, sect. 1, c. 5, § 3 et 4. p. 92 et suiv.

4° Les trois principales sectes protestantes s'accordent très-mal sur ce point. Comme les anglicans se sont moins éloignés que les autres de la croyance catholique, ils ont aussi conservé plus de respect pour les témoins de la tradition : Cave, Grabe, Réeves, Blacwal, Péarson, Bévéridge et d'autres savants anglais, ont justifié les *Péres* contre les reproches de Daillé et de ses copistes ; ils ont soutenu, contre les sociniens, que l'on doit entendre l'Ecriture sainte conformément aux explications des anciens docteurs de l'Eglise ; ils ont travaillé avec succès à rassembler, à éclaircir plusieurs monuments, et à les défendre contre les attaques d'une critique trop hardie. Les luthériens ont été moins équitables, parce qu'ils se sont écartés davantage de la doctrine de l'Eglise ancienne ; plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité d'imiter l'emportement des calvinistes. Quant à ces derniers, ils n'ont point gardé de mesures ; plus ils penchent au socinianisme, plus ils témoignent de prévention et de haine contre les *Péres*, et pour comble d'hypocrisie, ils protestent que c'est la pure vérité qui les force à penser ainsi. Le même personnage pour lequel les uns témoignent beaucoup d'estime, est traité par les autres

avec le dernier mépris ; souvent un critique protestant en dit du bien ou du mal, suivant qu'il le trouve plus favorable ou plus opposé à son opinion.

Le traducteur de Mosheim avoue que l'autorité des *Pères* diminue de jour en jour chez les protestants, *Hist. ecclés.*, tom. 1, p. 5, *note*. Nous n'en sommes pas surpris ; nous y voyons diminuer la foi en même proportion, et le protestantisme se rapprocher de jour en jour du déisme : cette progression était inévitable. Ce même écrivain convient que le livre composé par un calviniste anglais nommé Whitby, contre l'autorité des *Pères*, ne peut manquer de produire un très-mauvais effet, et de prévenir les jeunes étudiants contre ce qu'il y a de bon dans les écrits de ces anciens, *Hist. ecclés.*, tom. 5, p. 368. Ce qu'il en dit lui-même dans ses notes fera-t-il moins de mal?

5° Il n'est pas possible de méconnaître la passion qui fait parler nos adversaires, quand on considère les contradictions et la bizarrerie des reproches qu'ils font aux *Pères de l'Eglise*. Ils se plaignent de ce que ceux du premier siècle n'étaient ni savants ni éloquents, de ce que ceux du second n'étaient pas instruits de la philosophie des Orientaux ; ils blâment dans ceux du troisième la connaissance qu'ils avaient de la philosophie et l'usage qu'ils en ont fait ; ils disent que l'éloquence des *Pères* en général est trop enflée, remplie de figures et d'hyperboles. Ils les accusent d'avoir souvent mal raisonné, de n'avoir pas vu les conséquences de ce qu'ils enseignaient ; cependant ils supposent que les *Pères* ont été bons raisonneurs, puisqu'ils leur attribuent, par voie de conséquence, toutes les erreurs possibles ; ensuite ils se fâchent de ce que les *Pères* en ont ainsi agi à l'égard des hérétiques. Il ne faut pas, disent-ils, attribuer les actions des hommes à des principes qu'ils n'ont jamais avoués, ni à de mauvais motifs, lorsqu'ils ont pu en avoir de louables ; et continuellement ils se rendent coupables de cette injustice envers les *Pères*. Ils se plaignent de ce que ceux-ci manquent de méthode, et de ce que les scolastiques en ont trop, etc.

Les calvinistes surtout ont poussé l'inconséquence jusqu'au ridicule. Ils ont peint saint Jérôme, en particulier, comme un imposteur de profession qui ne se faisait aucun scrupule de mentir et d'affirmer le contraire de ce qu'il pensait ; et parce qu'il a dit, dans un endroit, qu'au commencement de l'Eglise les évêques ne se croyaient pas supérieurs aux prêtres, ces mêmes calvinistes ont triomphé ; ils ont cité ce passage comme une autorité irréfragable, qui doit prévaloir à tous les monuments de l'histoire ecclésiastique. Ils nous reprochent une aveugle prévention en faveur des *Pères*, une obstination marquée à les justifier contre toute apparence de vérité. De notre côté, nous leur reprochons une aveugle prévention contre ces écrivains respectables, et un entêtement malicieux à interpréter dans le plus mauvais sens ce qu'ils ont dit. Ils travaillent ainsi à confirmer les erreurs en leur cherchant des garants et des complices ; au lieu que nous tâchons d'établir des vérités, en faisant voir qu'elles ne sont point contraires au sentiment des docteurs de l'Eglise : lequel de ces deux procédés est le plus louable ?

6° Enfin, les plus opiniâtres ont été forcés de se dédire et de se rétracter. Daillé, à la fin de son livre *de vero Usu Patrum*, l. 2, c. 6, semble avoir voulu faire aux *Pères* la réparation des outrages dont il les avait chargés. « Leurs écrits, dit-il, renferment » des leçons de morale et de vertu » capables de produire les plus grands » effets, plusieurs choses qui servent » à confirmer les fondements du christianisme, plusieurs observations » très-utiles pour entendre l'Ecriture » sainte et les mystères qu'elle contient ; leur autorité sert beaucoup à » prouver la vérité de la religion chrétienne. N'est-ce pas un phénomène » admirable que tant de grands hommes, doués de tous les talents et de » toute la capacité possible, nés en » différents temps et en divers climats, pendant quinze cents ans, » avec des inclinations, des mœurs, » des idées si différentes, se soient » néanmoins accordés à croire les » preuves du christianisme, à rendre

» leurs adorations à Jésus-Christ, à » prêcher les mêmes vertus, à espérer » la même récompense, à recevoir les » mêmes Evangiles, à y découvrir les » mêmes mystères ?..... Il n'est pas » vraisemblable que tant d'hommes » célèbres par la beauté de leur génie, » par l'étendue et la pénétration de » leurs lumières, dont le mérite est » prouvé par leurs ouvrages, aient » été assez imbéciles pour fonder leur » foi et leurs espérances sur la doc- » trine de Jésus-Christ, pour lui sa- » crifier leurs intérêts, leur repos et » leur vie, sans en avoir évidemment » senti le pouvoir divin. Préférerons- » nous au suffrage unanime de ces » grands hommes les préventions et » les clameurs d'une poignée d'incré- » dules et d'athées, qui calomnient » l'Evangile sans l'entendre, qui blas- » phèment ce qu'ils ignorent, et qui se » rendent encore plus suspects par le » déréglement de leurs mœurs que » par les bornes étroites de leurs con- » naissances ? »

Ces réflexions sont très-sages ; mais de quel front peut-on les adresser aux incrédules, quand on a fait tout ce que l'on a pu pour leur inspirer de la prévention contre les *Pères ?*

Le Clerc, dans son *Art critique*, t. 4, lettre 4, fait un grand éloge du livre de Daillé ; il blâme la réfutation qu'un Anglais en avait faite ; celle de Guillaume Réeves n'avait pas encore paru ; toute cette lettre est un mélange de bien et de mal, de blâme et de louanges donnés aux *Pères de l'Eglise*, duquel on ne sait quel résultat on doit tirer.

Mais dans son *Hist. ecclés.*, an 101, § 1 et suiv., il a exhalé toute sa bile contre les *Pères* du second siècle. « Ils » étaient incapables, dit-il, de bien » entendre l'Ecriture sainte, faute de » savoir l'hébreu ; c'est pour cela qu'ils » s'étaient persuadés faussement que » la version des Septante était inspi- » rée. Ils étaient excessivement cré- » dules à l'égard de plusieurs tradi- » tions prétendues apostoliques ; c'é- » taient de mauvais raisonneurs, » ignorants dans l'art de la critique, » entêtés de platonisme, et qui cher- » chaient à se rapprocher des païens. » On doit donc regarder comme un miracle de la Providence la conservation du christianisme entre les mains de docteurs si capables de le corrompre. Aux mots Hébreu, Septante, Tradition, Platonisme, etc., nous réfutons tous ces reproches téméraires, dictés par le seul intérêt de système, et désavoués par les protestants les plus sensés.

Beausobre, encore moins équitable, semble n'avoir écrit son *Histoire du Manichéisme* que pour justifier tous les anciens hérétiques aux dépens des *Pères de l'Eglise ;* il excuse tout dans les premiers, tout lui paraît suspect et répréhensible dans les seconds ; il ne veut pas que, par voie de conséquence, on impute aux hérétiques des erreurs qu'ils n'ont pas formellement avouées, et lui-même n'emploie point d'autre moyen pour taxer d'erreur les *Pères.* Il soutient qu'en rapportant les opinions des hérétiques, ils ont fait des relations visiblement fausses et pleines d'exagérations, qu'ils ont mal raisonné, qu'ils ont cru aveuglément tous les faits qui pouvaient déshonorer leurs adversaires, et qu'ils ont eu la passion de rendre leurs personnes odieuses. Il reproche aux catholiques d'abuser du nom et du témoignage des anciens, pour défendre des opinions fausses et des pratiques superstitieuses ; c'est ce qu'il appelle *le sophisme de l'autorité,* par lequel on prétend, dit-il, enchaîner ce qu'il y a de plus libre en nous, qui est la raison et la foi. *Hist. du Manich.*, préf. p. 22. Mosheim, *Instit. Hist. christ.*, sæc. 1, 2e part., c. 5 § 2, fait les mêmes reproches aux *Pères* touchant les hérésies, et emploie toute son érudition pour les appuyer.

Pour nous, qui pensons que la raison embrasse nécessairement ce qui lui paraît vrai, et que Dieu nous ordonne de croire tout ce qu'il a révélé, nous ne concevons point en quel sens la raison et la foi sont ce qu'il y a de plus libre en nous ; mais il s'agit de justifier les *Pères.*

Ceux-ci, sans doute, n'ont pas vécu familièrement avec tous les hérésiarques ni avec les principaux docteurs de chaque secte, ils n'ont donc pu connaître les vrais sentiments de ces personnages que par leurs écrits, par le récit de leurs disciples, par la con-

fession de ceux qui revenaient à l'Église, par la renommée publique. Beausobre a-t-il eu de meilleurs mémoires que les contemporains, pour mieux savoir qu'eux ce que les hérétiques ont pensé et enseigné, et pour convaincre les *Pères* de passion ou de crédulité ?

On nous dit souvent que les *Pères* ne s'accordent point en exposant la doctrine d'une secte hérétique. Cela n'est pas fort étonnant ; il n'y en eut jamais aucune dont les divers docteurs aient enseigné la même chose, ou aient conservé en entier la doctrine du fondateur. Où en serions-nous, s'il nous fallait juger aujourd'hui de la doctrine de Luther et de Calvin par celle de leurs sectateurs, ou ranger sous un seul système toutes les erreurs des protestants ? Mosheim avoue qu'il n'y avait rien de constant ni d'uniforme entre les différentes sectes de gnostiques, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 42. Vainement il prétend que les *Pères* n'ont pas bien compris le système de ces hérétiques, parce qu'ils n'ont pas connu la philosophie orientale dans laquelle ces sectaires avaient puisé leurs erreurs ; nous avons fait voir la témérité de ce reproche au mot *gnostiques*.

Dès qu'il plaît à un critique de forger le système des hérétiques à sa manière, il n'est pas étonnant que les *Pères* lui semblent avoir mal raisonné ; mais les *Pères* n'argumentent pas contre les idées de nos dissertateurs modernes ; ils attaquaient les écrits qu'ils avaient sous les yeux, les adversaires auxquels ils parlaient, les erreurs dont ils avaient la notion ; et nous convenons que les anciens hérétiques n'ont pas toujours autant d'adresse que les modernes pour revêtir une erreur de toutes les apparences de la vérité.

Il est fort singulier que Beausobre prétende avoir mieux connu et mieux compris le système des manichéens, être mieux informé de leurs mœurs et de leur conduite, que saint Augustin, qui avait vécu parmi eux, qui avait été séduit par leurs sophismes, qui avait consulté leurs plus habiles docteurs, qui avait été un des apôtres de leur secte, et qui vint à bout de les confondre dans plusieurs conférences publiques. Il faut être étrangement prévenu pour faire plus de cas des raisonnements et des conjectures d'un discoureur du dix-huitième siècle, que du témoignage formel d'un auteur contemporain, instruit dans la secte même qu'il réfute.

Il n'est pas croyable, dit Beausobre, que les hérétiques aient été coupables de toutes les absurdités et de toutes les abominations qu'on leur prête ; ce n'étaient que des bruits vagues et des accusations sans fondement ; cela n'était prouvé tout au plus que par le témoignage de quelques déserteurs de la secte : or, ceux-ci ne manquent jamais de calomnier le parti qu'ils ont abandonné.

Nous soutenons que ces accusations sont très-croyables ; les mêmes désordres dont les hérétiques du douzième siècle et des deux suivants ont été atteints et pleinement convaincus, démontrent que ce qui est arrivé pour lors a pu arriver autrefois. S'il y a quelquefois des transfuges menteurs, il y en a aussi de véridiques. Lorsqu'il s'est agi de calomnier les catholiques, Beausobre ni les autres protestants n'ont pas été aussi scrupuleux et n'ont pas pris autant de soin de vérifier les faits, que les *Pères* l'ont été à l'égard des anciens hérétiques. Mosheim, quoique assez enclin d'ailleurs à penser comme Beausobre, a cependant senti le faible et le ridicule des préventions de ce critique, et il nous paraît avoir eu en vue de le réfuter dans sa troisième *Dissertation sur l'Histoire ecclésiastique*, t. 1, § 9, p. 238. « J'ai peine » à pardonner, dit-il, à ceux qui ne » cessent de nous étourdir par leurs » clameurs contre les *Pères*, qui les » taxent d'ignorance, de malice, d'in- » térêt, d'ambition et d'autres cri- » mes ; comme si ces anciens n'avaient » jamais été de bonne foi, comme » s'ils avaient toujours parlé et agi » par des motifs criminels, sans honte » et contre leur conscience, afin de » rendre les hérétiques odieux. Que » diraient leurs accusateurs si on les » traitait ainsi ? » Voilà comme il s'est fait le procès à lui-même.

Ce n'est point nous qui faisons un sophisme en alléguant *l'autorité des*

Pères ; c'est Beausobre qui subtilise sur l'ambiguïté de ce terme. Lorsqu'il s'agit de constater un fait ancien, par exemple de savoir ce qu'ont enseigné tels ou tels hérétiques, ce n'est point un sophisme d'alléguer *l'autorité* , c'est-à-dire le témoignage de ceux qui ont été à portée de s'en instruire, et qui avaient intérêt de s'en informer. Il n'est encore venu à l'idée de personne d'appeler *sophisme d'autorité* la certitude morale fondée sur l'attestation de témoins compétents et en état de déposer d'un fait. Beausobre en impose quand il dit que nous croyons à la parole des *Pères*, parce que nous les regardons comme des saints ; c'est une fausseté : nous n'y croyons que parce que nous savons d'ailleurs qu'ils étaient instruits, sensés et judicieux ; et nous le voyons par leurs écrits.

Quand il s'agit d'un dogme, c'est-à-dire de savoir si tel dogme a été cru, professé et prêché dans l'Eglise en tel temps et en tel lieu, nous soutenons que le témoignage des *Pères* est une preuve irrécusable, puisque la plupart ont été chargés par état de prêcher et d'enseigner la doctrine chrétienne ; personne n'est plus capable qu'eux de nous apprendre qu'elle était cette doctrine dans le temps auquel ils ont vécu : sur ce point, leur *autorité* se réduit encore au simple témoignage.

Lorsqu'un grand nombre de *Pères*, placés en différents lieux et en différents temps, s'accordent à enseigner le même dogme comme partie de la doctrine chrétienne , nous soutenons que ce dogme y appartient véritablement, et que ç'a été la croyance commune de l'Eglise, parce que les *Pères,* dans tous les temps et dans tous les lieux, ont protesté qu'il ne leur était pas permis d'enseigner aucune chose contraire à cette croyance ; ils ont même condamné comme novateurs et comme hérétiques tous ceux qui ont eu cette témérité. Nous persuadera-t-on que les *Pères* ont attaqué et altéré la doctrine commune de l'Eglise établie avant eux, sans le savoir et sans le vouloir, ou qu'ils ont commis ce crime de propos délibéré, en faisant profession de le condamner et de le détester ? Pour qu'ils en vinssent à bout, il aurait encore fallu que la société entière des fidèles se rendît leur complice. En suivant leur doctrine comme orthodoxe, nous ne déférons point à leur autorité personnelle, mais à l'autorité de l'Eglise. Or, nous avons prouvé cette autorité contre les protestants. *Voyez* EGLISE, § 5.

Si d'un côté Beausobre ne veut ajouter aucune foi au témoignage des *Pères,* de l'autre il jure sur la parole de tous les écrivains orientaux, arabes, chaldéens, syriens, égyptiens, juifs cabalistes, etc. ; tout mécréant quelconque lui paraît plus croyable que vingt *Pères de l'Eglise.*

Il croit avoir suffisamment disculpé une secte hérétique, lorsqu'il peut faire voir que quelques-uns des *Pères* ont eu des opinions à peu près semblables ou qui entraînaient les mêmes inconvénients ; il ferme les yeux sur deux différences essentielles. 1° Ces *Pères* ne dogmatisaient pas, aucun n'a jamais prétendu ériger en dogme de foi son opinion particulière : les hérétiques au contraire ont toujours soutenu que leur doctrine était la seule vraie, et quiconque n'a pas voulu s'y conformer n'a point été admis dans leur secte. 2° Les *Pères* ont toujours été soumis à l'enseignement de l'Eglise, ils ont écouté sa voix comme celle de Jésus-Christ et des apôtres ; les sectaires se sont crus plus éclairés que l'Eglise, et ont voulu que leur autorité l'emportât sur la sienne.

Ces deux réflexions suffisent déjà pour démontrer la fausseté des motifs par lesquels les critiques protestants veulent justifier leur conduite. Ils assurent qu'ils rapportent les erreurs des *Pères,* non pour les déprimer, mais pour faire voir que tous les hommes sont faillibles, qu'il faut avoir de l'indulgence pour tous ceux qui se trompent, qu'il ne faut pas juger les anciens hérétiques avec plus de rigueur que nous n'en avons pour les docteurs de l'Eglise.

Où est donc la justesse de cet odieux parallèle ? Quand il serait aussi vrai qu'il est faux que les *Pères* ont été coupables de toutes les erreurs dont ils sont accusés par les protestants, il y aurait toujours de fortes raisons pour les excuser. 1° Il serait toujours

évident qu'ils se sont trompés de bonne foi, qu'ils ont cru suivre la doctrine enseignée par les apôtres, qu'ils n'ont eu aucun dessein d'innover, de se faire un parti, d'élever autel contre autel. Les anciens hérétiques ont eu des motifs tout différents : plusieurs se vantaient d'en savoir plus que les apôtres, ils se donnaient le nom fastueux de gnostiques ou d'illuminés ; leur ambition était de devenir chefs de sectes, et ils y sont parvenus ; ils ont divisé l'Eglise, ils lui ont débauché ses enfants pour se les acheter ; ils ne prétendaient pas à moins qu'à renverser le christianisme, en établissant une doctrine différente de celle de Jésus-Christ. 2° Les *Pères* étaient les pasteurs légitimes, ils avaient reçu leur mission des apôtres, ils avaient donc le droit d'enseigner. Mais qui avait donné ce droit à Cérinthe, à Valentin, à Cerdon, à Marcion, etc. ? Ils n'étaient pas entrés dans le bercail de Jésus-Christ par la porte, mais en perçant le mur ; c'étaient donc des larrons et des voleurs, *Joan.*, c. 10, ỷ. 8. A quel titre ont-ils mérité de l'indulgence ? 3° Dans le second et le troisième siècle, les pasteurs n'avaient pas pu s'assembler aisément pour confronter la doctrine des différentes églises, pour voir si elle était uniforme, et si la tradition était la même partout ils se sont soumis à cette épreuve dès qu'ils l'ont pu. Jamais les hérétiques n'ont voulu subir ce joug ; quoique condamnés par des conciles généraux, ils ont persisté opiniâtrément dans leurs erreurs, ils ont affecté de les répandre avec encore plus d'éclat. C'est donc faire une injure sanglante aux *Pères de l'Eglise,* que de les mettre de pair avec des sectaires.

Pour comble d'inconséquence, Beausobre, qui a dit tant de mal des *Pères* dans son *Histoire du Manichéisme*, a trouvé bon, dans ses *Remarques sur le nouveau Testament*, de recourir à eux pour découvrir la vraie signification d'une infinité de termes ou d'expressions du texte grec, pendant que les protestants en général nous blâment, parce que nous faisons de même.

Barbeyrac, dans son *Traité de la Morale des Pères de l'Eglise,* a poussé la malignité et la prévention contre ces auteurs respectables encore plus loin que les autres protestants ; il a répété tous les reproches qu'on leur avait faits avant lui, et il y en a surajouté de nouveaux. Son dessein était de prouver que les *Pères* en général ont été de mauvais moralistes ; nous avons déjà observé que Mosheim en a jugé de même ; cependant le traducteur de ce dernier convient que Barbeyrac a fait contre les *Pères* plusieurs imputations dont il est aisé de les laver.

Il renouvelle d'abord le sophisme répété cent fois par les protestants, savoir: que les *Pères* ne sont pas infaillibles. Aucun d'eux ne l'est en particulier; mais lorsque tous, ou du moins un très-grand nombre, s'accordent à déposer d'un fait public, sensible, palpable, sur lequel il ne leur a pas été possible de se méprendre, nous soutenons que leur témoignage est infaillible ; qu'il opère une certitude morale poussée au plus haut degré, et qu'il y a de la folie à s'y refuser. De nos jours, on a démontré contre les déistes l'évidence des principes de la certitude morale, et il est incontestable que les déistes, en argumentant contre cette certitude, ne faisaient que copier les sophismes des protestants.

Ceux-ci reprochent aux *Pères* d'avoir traité la morale sans suite, sans liaison, sans méthode, et de n'en avoir donné aucun traité complet. Si c'est là un crime, les *Pères* le partagent avec Jésus-Christ et avec les apôtres ; aussi les incrédules, à leur tour, n'ont pas manqué d'objecter que ces divins auteurs ont traité la morale sans ordre et sans méthode, que l'Evangile n'en est point un traité complet, qu'elle n'y est pas prouvée comme elle l'est dans les anciens philosophes. Lorsque les protestants auront donné une bonne réponse aux incrédules, elle nous servira pour justifier les *Pères.*

Depuis que les plus habiles auteurs protestants, Grotius, Puffendorf, Cumberland, Hutchinson, etc., ont analysé, démontré, quintessencié la morale, et en ont donné des traités exprès, nous voudrions savoir quelles vertus nouvelles on a vu éclore, surtout parmi les

protestants, quel effet ces brillantes productions ont opéré sur leurs mœurs, combien de mécréants ou de pécheurs ont été convertis par les leçons sublimes de nos moralistes modernes. Quand on supposerait que ceux-ci sont plus méthodiques, plus exacts, plus profonds, plus éloquents que les *Pères*, ce qui n'est pas, il y aurait toujours cette grande différence que les *Pères* prêchaient par leur exemple plus puissamment que par leurs discours ; de là est venue la différence de leurs succès. Lactance, au quatrième siècle, faisait déjà cette observation, et nous ne connaissons personne qui ait entrepris d'y répondre.

Mais en quoi la morale des *Pères* est-elle donc erronée et fautive ? ils ont condamné, disent nos adversaires, la défense de soi-même et de ses biens, le commerce, le prêt à usure, les secondes noces, le serment ; ils ont loué à l'excès la continence, le célibat, la virginité, la vie austère et mortifiée ; ils ont inspiré aux fidèles le fanatisme du martyre ; ils ont approuvé le suicide des femmes qui ont mieux aimé se tuer que de perdre leur chasteté, et plusieurs actions criminelles des patriarches, sous prétexte que c'étaient des types, etc.

Il ne faut pas oublier que les incrédules ont fait tous ces mêmes reproches contre les auteurs sacrés. Comme nous parlons en particulier de chacun des *Pères de l'Eglise*, nous n'oublions pas de les disculper, de faire voir ou qu'on leur attribue mal à propos des décisions fausses, ou que les prétendues erreurs qu'on leur impute sont des vérités fondées sur l'Ecriture sainte. On peut voir encore chacun des articles de morale dont il est ici question, comme Bigamie, Célibat, Défense de soi-même, Serment, etc. Nos censeurs accusent les *Pères* d'avoir forgé de nouveaux dogmes desquels les apôtres n'avaient pas parlé, cette calomnie est réfutée à l'article Dogme. *Voyez* encore Tradition, etc.

Dans les préfaces que l'on a mises à la tête des nouvelles éditions des *Pères*, les savants éditeurs se sont attachés à les défendre contre les critiques qui les ont accusés d'être tombés daus plusieurs erreurs sur le dogme ; nous avons souvent fait usage de ces apologies, et nous avons démontré l'injustice des accusateurs. *Voyez* les mots Dieu, Ange, Ame humaine, Esprit, etc. Vainement encore nos adversaires ont reproché aux *Pères* les explications allégoriques de l'Ecriture, l'ignorance de la langue hébraïque, l'usage de la philosophie : nous avons soin de justifier les *Pères* sur tous ces chefs. *Voyez* Allégorie, Commentateurs, Hébreu, Philosophie, Platonisme, etc. Nous ne croyons avoir laissé sans réponse aucune des plaintes des protestants.

Afin de ne rien laisser sans y avoir donné un coup de dent, Mosheim a dit beaucoup de mal des dernières éditions des *Pères* qui ont été publiées, soit en France, soit en Angleterre ; il prophétise que personne ne les donnera tels que les savants le désirent. *Hist. christ.*, sæc. 2, § 37, *notes*. Mais puisque ce critique avait conçu dans sa tête un plan de perfection auquel il était seul capable d'atteindre, il aurait dû, par zèle pour le bien général, en donner au moins un modèle. C'est ici le cas de dire qu'il est plus aisé de demander mieux que de faire aussi bien. Comme les éditeurs catholiques ont fait voir l'opposition qu'il y a entre la doctrine des *Pères* et celle des protestants, il n'est pas étonnant qu'ils aient déplu à ces derniers.

Bergier.

PÉREYRA (Benoît). (*Théol. hist. biog. et biblioq.*) — Ce jésuite, né à Valence, en Espagne, en 1535, et mort à Rome en 1610, a laissé de précieux commentaires ; tels sont :

Commentarii et Disputationes in Genesin, Rom., 1589-1597, 4 t. in-fol. ; Colon. Agripp., 1595, 1601, 1606, in-fol. ; Venet., 1607 ; Colon. Agripp., 1686, 2 t. in-4° ; *Commentarii in Exodum,* Rom., 1589, in-4° ; Ven., 1607, in-4° ; *Commentarii in Pentateuchum,* Mog., 1618, in-fol ; Colon., 1619, in-fol ; *Commentarii in Danielem,* Rom., 1586 ; Lugd., 1588, 1591 ; Antv., 1594, in-8° ; *Comm. in Epist. ad Romanos et Apocalypsin,* Lugd., 1607, in-4° ; Colon., 1620, in-fol. ; *Selectæ Disputat. in Joannem,* Lugd., 1608, 1610, 2 t., in-4° ; Ingolst., 1601, 1610, 5 t. in-4°.

Péreyra publia en outre : *Adversus fallaces et superstitiosas artes, id est de Magia, de Observatione somniorum, de Divinatione astrologica libri tres,* Ingolst., 1591, in-8° ; *de Communibus omnium rerum naturalium Principiis et affectionibus libri quindicim,* Lugd., 1588 ; Colon., 1603, 1609, in-8°. Et il laissa en manuscrit : *Lucubrationes in Evangelia; de Avaritia; in Decalogum; in libros physicorum et metaphysicorum; de Anima, de Trinitate, de Creatione, de Angelis, de Incarnatione, Rationem brevem studendi, Insitutionem logicam,* etc., etc. LE NOIR.

PÉREZ (Antoine). *Théol. hist. biog. et biblioq.*)— Ce dominicain espagnol, né à Saint-Domingo de Silos, en 1559, et mort à Madrid en 1637, a laissé :

Commentar. in Regulam S. Benedicti, 2 tom., Lugd., 1624, in-4° ; Colon., 1675, in-8° ; Barcelone, 1632 ; *Laurea Salmantina, s. Certamina scholastica et expositiva pro acquirenda laurea Salmantinæ academiæ sive magisterii gradu et pileo ejus insigni,* Salmant., 1604, in-fol. ; *Authentica Fides Pauli super* I *et* II *Corinth. controversiis catholicis agitatam pariterque discussam,* Barcinon., 1604 ; Lugd., 1626, in-4° ; *Authentica Fides Mathæi,* Lugd., 1626, in-4° ; Barcinon., 1632 ; *Authentica Fides Actuum Apostolorum et Epistolæ ad Romanos,* Lugd., 1625.

En sa qualité de préfet général de son ordre, il publia : *Apuntamientos de todos los sermones Dominicales desde primero de diziembre y de Aduiento hasta principio de Quaresma,* Medinæ Campi, 1603, in-4°. Il publia encore un *Pentateuchus fidei, s. volumina quinque de Ecclesia, de Conciliis, de Scriptura Sancta, de traditionibus sacris, de summo Pontifice,* Madrid, 1620, in-fol. LE NOIR.

PERFECTION. *Voyez* PARFAIT.

PERFECTIONNISTES (*Theol. hist. sect. rel.*) — Cette secte américaine, née il y a une quarantaine d'années à peine, comme les Mormons, auxquels elle ressemble, en ce qu'elle fait un mélange de socialisme et de religion, fut fondée par un jeune théologien protestant, qui lui donna pour principales résidences Oneïda et Lenox, dans l'état de New-York. Il y a aujourd'hui plusieurs maisons de *Perfectionnistes* à New-York même et dans les environs. C'est du genre de costume des femmes de cette secte, qui est à peu près masculin, avec les cheveux longs tombant le long du dos, que vint la mode à la *bloomer,* qui tomba sous les railleries du public, et en Amérique et en Angleterre, où l'on voulut l'introduire. La secte commença par environ 150 individus, hommes et femmes, qui s'établirent sous le même toit, en plein communisme de femmes, de propriétés et de familles. La secte s'est développée jusqu'à un certain point selon ce système. « Chacun, dit M. Gams, fait ce qu'il veut; non-seulement la satisfaction des passions est autorisée, mais elle est une œuvre de grâce et une marque de sainteté. D'après la règle qu'il n'y a pas de violation de la loi là où il n'y a pas de loi, les Perfectionnistes ont aboli toute loi; ils ne suivent que leurs penchants, et ils ne commettent aucun péché, par cela qu'ils ne font que ce qui leur plaît. Les enfants sont tous élevés ensemble. L'unique inconvénient est le moment de douleur qu'éprouvent les mères quand elles doivent abandonner leurs enfants. « Mais cette plaie du cœur est bientôt cicatrisée, et les mères ont appris à estimer plus haut leur liberté que le luxe inutile de la tendresse maternelle. » Les femmes portent les cheveux tombant le long du dos, pour suivre le conseil de S. Paul, qui dit que les cheveux doivent servir de vêtement et non de parure, et elles ont remplacé les vêtements de femmes par une espèce de costume masculin. » LE NOIR.

PERMETTRE, PERMISSION. Ces deux termes ont un sens équivoque dont les incrédules ont souvent abusé, et il est important de distinguer. *Permettre* signifie quelquefois consentir, ne point défendre, ne point désapprouver; dans ce sens, nous appelons *permis* ce qui n'est défendu par aucune loi : personne ne peut être justement puni pour avoir fait une chose ainsi *permise;* un maître qui a donné

à son domestique la *permission* de sortir, serait injuste s'il le punissait de ce qu'il est sorti.

Permettre signifie aussi ne point ôter à quelqu'un le pouvoir ni la liberté physique de faire une chose qu'on lui a défendue : dans ce sens Dieu *permet* le péché ; il n'ôte point à l'homme le pouvoir de transgresser les lois qu'il lui a imposées, et il ne lui donne pas toujours la grâce efficace qui le préserverait du péché ; il ne s'ensuit pas de là que Dieu veut positivement le péché, et qu'il ne peut pas punir le pécheur avec justice. Les incrédules, qui ont dit qu'à l'égard de Dieu *permettre* le péché et vouloir positivement le péché c'est la même chose, en ont imposé grossièrement à ceux qui n'entendent pas les termes. Si, dans le discours ordinaire, on dit quelquefois *Dieu l'a voulu*, au lieu de dire *Dieu l'a permis*, cet abus du langage ne prouve rien.

Dieu sans doute peut toujours empêcher l'homme de pécher, il peut l'en préserver par des grâces puissantes qui produisent leur effet sans nuire à la liberté de l'homme ; il ne faut pas en conclure que quand Dieu ne donne point ses grâces, il veut positivement que l'homme pèche. Raisonner ainsi, c'est supposer 1° que la loi ou la défense de pécher est fort inutile, puisque Dieu doit toujours empêcher qu'elle ne soit violée ; 2° que plus l'homme se porte au péché, plus Dieu doit lui accorder de grâces ; 3° qu'un être doué de raison et de liberté doit être conduit d'une manière aussi uniforme que les animaux guidés par l'instinct : car enfin si tous les hommes étaient portés au bien, dans toutes leurs actions morales, par une suite non interrompue de grâces efficaces, quelle différence y aurait-il entre cette marche de l'homme et celle des animaux, entraînés constamment par l'impulsion de la nature, sans pouvoir y résister ? Quand on soutient qu'un Dieu sage et bon ne peut pas permettre le péché, cela revient au même que si l'on disait que Dieu n'a pu créer un être capable de bien et de mal moral, doué de raison, de réflexion et de liberté, ou qu'après l'avoir ainsi créé il ne peut pas le laisser maître de son choix.

Bayle, pour étayer ce paradoxe, objecte l'état des bienheureux dans le ciel : « Ils sont (dit-il) dans l'heu-
» reuse impuissance de pécher ; et
» cet état, loin de dégrader aucune
» de leurs facultés, les rend plus par-
» faites ; Dieu, sans doute, pouvait,
» sans aucun inconvénient, placer
» l'homme dans le même état sur la
» terre. » Soit ; dans ce cas, l'homme serait plus parfait et plus heureux qu'il n'est, son état serait infiniment meilleur. Mais Bayle oublie toujours qu'en exigeant de Dieu un bienfait, parce que c'est le mieux, le plus parfait, le meilleur, il va droit à l'infini, et qu'il suppose Dieu dans l'impuissance d'accorder jamais aux créatures un bienfait borné.

L'état physique et moral de l'homme sur la terre est, à la vérité, moins parfait, moins heureux, moins avantageux que celui des saints dans le ciel ; s'ensuit-il que c'est un état absolument mauvais et malheureux, un mal positif à tous égard ? Il est certainement meilleur que celui des animaux ; donc, c'est un bien, mais un bien limité et borné, et c'est pour cela même qu'il semble mauvais par comparaison à un état meilleur. Comment Bayle et tous les incrédules prouveront-ils qu'un Dieu tout-puissant, sage et bon, ne peut pas faire un bien limité et borné? C'est justement parce qu'il est tout-puissant qu'il ne peut pas en faire d'autre.

On objecte qu'un sage législateur doit prévenir et empêcher, *autant qu'il le peut*, la violation de ses lois, qu'il serait coupable s'il *permettait* à quelqu'un de les violer. D'accord. Un législateur humain doit empêcher le mal *autant qu'il le peut*, parce que son pouvoir est borné ; ce n'est donc pas exiger de lui l'impossible que de l'obliger à faire *tout ce qu'il peut*. A l'égard de Dieu, dont la puissance est infinie, c'est une absurdité de vouloir qu'il fasse *tout ce qu'il peut*, qu'il procure le bien, et qu'il empêche le mal *autant qu'il le peut*, puisque son pouvoir n'a point de bornes.

Et voilà les deux sophismes sur lesquels sont fondées toutes les objections des incrédules contre la Providence divine, contre la *permission* du

mal physique et moral. 1° Ils envisagent le mal comme un terme absolu et positif, au lieu que, dans les ouvrages du Créateur et dans l'ordre de ce monde, rien n'est bien ou mal que par comparaison; 2° ils comparent la conduite de Dieu à celle des hommes; ils lui prescrivent les mêmes règles et les mêmes devoirs, sans faire attention qu'il n'y a aucune ressemblance ni aucune proportion entre un être dont tous les attributs sont infinis, et les êtres bornés. *Voy.* Bonté de Dieu, Mal, etc.

Ils se scandalisent encore de ce que Dieu a *permis* ou toléré, chez les patriarches et dans l'ancienne loi, des usages qui sont formellement condamnés comme des désordres par la loi de l'Evangile: par exemple, la polygamie et le divorce. En parlant de ces deux usages, nous avons fait voir qu'il n'y a aucune inconséquence ni aucun défaut de sagesse dans cette conduite de Dieu, parce que, dans l'état des patriarches et dans celui des Juifs, le divorce et la polygamie ne pouvaient pas produire d'aussi pernicieux effets que dans l'état de société civile dans lequel sont aujourd'hui presque toutes les nations. Ces deux usages n'étaient donc contraires ni au bien public ni au droit naturel, comme ils le sont aujourd'hui.

Bergier.

PERRIN (l'abbé Théodore). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, né à Laval en 1801, qui se fit libraire à Paris en 1830, fonda plusieurs journaux, parmi lesquels: l'*Agriculture pratique,* 1833; la *Revue d'Agriculture,* 1834; le *Journal de la Jeunesse.* On a de lui: *Les Vertus du Peuple,* 3 vol., 1829-1830; *les Martyrs du Maine,* 1830; *Origine des dieux du paganisme,* 2 vol., 1837; *le Purgatoire,* 2 vol., 1838 et 1847; des traductions des livres allemands de J. Drexelins et de P. Hermann; etc.

Le Noir.

PERROQUET (le) (*Théol. mixt. scien. zool. et psychol.*) — Ce qui nous porte à faire cet article est la vue constante que nous avons, de notre fenêtre, à celle du voisin d'en face, d'un perroquet, excellent parleur et fort bel oiseau, sur lequel le rouge éclatant se marie au plus beau vert. Cet animal est très-fort sur l'articulation, le plus fort que nous ayons jamais entendu; il dit des phrases entières de la manière la plus distincte: « Donne ta patte; as-tu déjeûné, coco? oui, oui, oui; » etc., etc., etc. Il répète tous les cris de la rue: « pois verts » et autres. Il imite, à s'y méprendre, le chant du coq, celui de la poule venant de pondre, le miaulement du chat, l'aboiement du chien, le roulement du tambour, met le ton le plus juste aux choses qui se chantent, dit toutes les injures possibles aux passants, sans qu'un seul s'en fâche, bien entendu; en un mot, articule tout ce qu'il dit avec une perfection qui défie la langue humaine la plus déliée. D'un autre côté, il est évident qu'il ne comprend rien à tout ce qu'il répète. Quand il dit: « Donne ta patte, » souvent il présente la patte, parce qu'il a été habitué à le faire à sa maîtresse, quand elle lui disait les mêmes paroles; mais aucun signe d'intelligence; ses locutions ne sont que des cris modifiés par les habitudes qu'il a prises; rien de plus évident, quand on l'étudie. Cependant, peut-on dire que tout en lui soit absolument mécanique, ou, au moins, machinal? Non. Dans ses mouvements, dans ses caprices pour parler ou pour se taire, dans le choix des mots ou des phrases qu'il redit, il y a une spontanéité instinctive; il ne dit que ce qu'il veut dire, et, quoiqu'il ne sache pas ce qu'il dit, il est l'arbitre de sa vocalisation, puisqu'il préfère, sans qu'on puisse dire pourquoi, telle variante à telle autre. Il est mu, dans toute la conduite de son individualité de perroquet, par une force intérieure qu'on ne peut pas appeler *raison*, qu'on peut peut-être appeler *volonté*, et qu'on ne saurait désigner mal en l'appelant *instinct*, mais qui est une spontanéité quelconque, une fantaisie inexplicable, une âme interne que ne suffiraient pas à expliquer les influences extérieures de la nature et de tout ce qui l'entoure. On lui aurait appris à parler dans toute autre langue que la langue française, ce serait la même chose, et ce qu'il dirait n'aurait

jamais pour lui aucun sens; pourquoi donc fait-il de la différence entre tel son et tel autre son, telle combinaison de sons et telle autre combinaison? pourquoi les retient-il si bien? On ne dira pas qu'il n'a point de mémoire, puisqu'il se rappelle et répète souvent une parole, dont le ton lui convient, pour ne l'avoir entendue que très-rarement ou même une seule fois, tandis qu'il n'en répètera pas d'autres qu'il entend tous les jours, sans doute parce qu'il n'a pas de sympathie pour celles-là. Oui, il y a dans cette jolie bête une âme, un principe de sentiment qui n'a rien de mécanique ni de machinal, et qui pourtant ne comprend rien.

Où voulons-nous en venir? aux conclusions suivantes :

1° Les instruments de langage articulé ne manquent point à cet oiseau; il pourrait parler absolument comme une personne; il n'est pas d'articulation dans les langues qu'il ne vint à bout d'émettre, et si, d'ailleurs, on examine en anatomiste ses organes vocaux, on trouve qu'il ne lui en manque aucun pour l'usage de la parole : grosse langue arrondie, épaisse, charnue; larynz inférieur compliqué et garni, de chaque côté, de trois muscles particuliers, propres à articuler les sons; une bonne oreille, d'ailleurs, qui l'avertit des moindres nuances et qui le fait donner le ton le plus juste à tout ce qu'il dit ou à tout ce qu'il chante. Non, rien ne manque au perroquet, dans ses organes physiques et physiologiques, pour apprendre une langue et pour parler comme un homme.

2° Que lui manque-t-il? Uniquement cette parole intérieure dont nous parlons quelquefois, qui est le vrai langage, quoiqu'elle n'appartienne à aucune langue, et quoique toutes les langues lui soient également indifférentes. C'est la pensée qui consiste à avoir des idées en même temps que des sentiments et qui relie ces idées entre elles, ces sentiments entre eux. Cette parole intérieure n'est pas, comme on l'a dit dans l'école de Condillac, postérieure à la parole extérieure, au langage; elle lui est antérieure; elle peut exister sans elle; elle est la propriété naturelle de l'homme et n'est point la propriété du *perroquet;* voilà pourquoi l'homme se met à parler quand on lui apprend une langue, tandis que le perroquet ne peut qu'articuler des sons, et ne *parle* jamais au sens moral de l'expression.

Mettez dans ce *perroquet* que nous avons sous les yeux et que nous entendons sans cesse, la parole intérieure, il parlera bientôt et sans peine. Il possède la propriété d'articuler toutes nos syllabes; on se donne à ses côtés toutes les peines pour lui en faire répéter de toute espèce, on y réussit; il répète; mais en devient-il moins animal, plus humain, plus comprenant ce que tel mot signifie? réussit-on, en lui sérinant des articulations, à lui faire concevoir une idée? Ah! le philosophe n'avait pas besoin d'imaginer la statue animée dans laquelle entrait la pensée par la parole extérieure; qu'il prît un perroquet, il avait en lui la vie elle-même et tout l'appareil physiologique propre à la parole, et qu'il essayât d'en faire, en lui apprenant à parler, un *perroquet* raisonnable. S'il l'eût essayé sérieusement, on se serait moqué de lui. Pourquoi? parce qu'un bon sens général aurait dit aux témoins : l'idée manque, ou plutôt, s'il y a idée dans cet animal et dans tout autre, elle y est toujours la même; il n'y a point d'idée qui se féconde, qui se modifie, qui enfante, qui varie ses jeux, ses fantaisies, ses caprices, ses formes à l'indéfini; l'articulation des sons, quelque facile quelle soit, ne la donnera point, parce que, si les causes produisent les effets, jamais les effets ne produisent les causes.

LE NOIR.

PERSE. Nous n'avons à parler de ce royaume et de ses habitants que pour exposer ce que nous savons de l'établissement et de la durée du christianisme parmi ces peuples. C'est une tradition constante chez les Orientaux, que saint *Pierre*, saint *Thomas,* saint *Barthélemi*, saint *Matthieu* et saint *Jude,* apôtres, ont prêché l'Evangile dans les parties orientales de l'Asie, dans la Chaldée, la Mésopotamie et

la Perse; que saint *Thomas* est allé même jusqu'aux Indes; que, dans la suite, leurs disciples ont porté le christianisme dans le Tartarie et jusqu'à la Chine. Le savant Assémani a donné les preuves de cette tradition dans une dissertation sur les nestoriens ou Chaldéens, qu'il a mise au commencement du 4e volume de sa *Bibliothèque orientale :* l'on ne peut y opposer aucune raison solide.

Parmi les protestants, Beausobre et Mosheim, critiques très-pointilleux d'ailleurs, ont suivi ce sentiment: le premier semble ne l'avoir embrassé que pour contredire les auteurs catholiques qui ont pensé que quand saint *Pierre* a écrit, dans sa 1re épître, c. 5, ỳ. 13, « l'Eglise élue comme vous » à Babylone, et mon fils Marc, vous » saluent, » il a entendu, sous le nom de Babylone, la ville de Rome où il était pour lors. Beausobre soutient que cela est faux, qu'il est question là de Babylone d'Assyrie, d'où il s'ensuit que saint *Pierre* y a prêché. *Hist. de Manich.*, § 2, c. 3.

Ce n'est point ici le lieu de traiter cette question; mais il demeure certain que, depuis le premier siècle de l'Eglise, il y a eu des chrétiens dans la *Perse,* et que, dès le siècle suivant, ils étaient sous la juridiction des évêques de Séleucie. Ils y furent assez tranquilles jusqu'au quatrième : pendant que les empereurs romains persécutaient les fidèles dans les provinces de l'Asie qui leur étaient soumises, les rois de *Perse* ont protégé, ou du moins toléré le christianisme dans leurs Etats. L'an 325, un archevêque de Séleucie, nommé *Papas,* envoya deux députés au concile de Nicée, l'évêque d'Edesse et un évêque de *Perse* y assistèrent. Assémani observe que l'état monastique s'introduisit dans la *Perse* très-peu de temps après sa naissance en Egypte, qu'il y fit de grands progrès, que la plupart des moines *persans* furent missionnaires et souvent élevés à l'épiscopat.

Mais, dès que les empereurs romains eurent embrassé le christianisme et l'eurent rendu dominant dans l'empire, cette religion devint suspecte aux rois de *Perse ;* par un effet de la haine nationale, ils commencèrent à se défier des chrétiens, à les regarder comme des ennemis de leur domination, et comme des sujets toujours prêts à se livrer aux Romains. Conséquemment, dès l'an 330, Sapor II exerça contre eux une persécution sanglante, dans laquelle les Orientaux comptent 160 mille martyrs : ce carnage fut renouvelé dans le siècle suivant, sous le règne de Varanes et d'Isdegerde.

Au commencement du cinquième, les partisans de Nestorius, proscrits dans l'empire romain, se réfugièrent dans la *Perse,* et y répandirent leur erreur. Un certain Barsumas, devenu évêque de Nisibe en 435, abusa de sa faveur auprès du roi Phérozès, pour pervertir et persécuter les catholiques, en les peignant comme des amis et des espions des Romains. Plus les hérétiques furent poursuivis par les empereurs, plus ils furent favorisés par les *Perses*, parce qu'on ne pouvait plus les soupçonner d'intelligence avec les ennemis du nom *persan.*

Il n'est donc pas étonnant que, dans ce royaume, les nestoriens aient pris l'ascendant sur les catholiques, et s'y soient maintenus pendant longtemps; plusieurs fois cependant ils furent enveloppés dans les persécutions excitées contre les chrétiens. En général, les *Perses* les traitaient bien ou mal, selon qu'ils étaient en paix ou en guerre avec les Romains; et, quand il était question de faire des traités, c'étaient ordinairement des évêques, ou catholiques, ou nestoriens, qui en étaient les médiateurs. Ces derniers, pendant le sixième et le septième siècles, profitèrent des moments de calme dont ils jouissaient pour envoyer des missionnaires dans la Tartarie et jusqu'à la Chine. *Voyez* NESTORIENS.

L'an 632, les mahométans, devenus maîtres de la *Perse,* accordèrent d'abord aux nestoriens l'exercice libre de leur religion; mais, quoiqu'ils aient toujours eu moins d'aversion pour les hérétiques que pour les catholiques, ils n'ont jamais cessé d'exercer contre les uns et les autres leur caractère oppresseur. De siècle en siècle, le nombre des chrétiens a diminué dans

la *Perse,* les nestoriens y sont réduits presque à rien, et les catholiques qui s'y trouvent ont été convertis, dans les derniers temps, par les missionnaires de l'Eglise romaine.

Malgré l'opiniâtreté avec laquelle les protestants soutiennent que l'on ne peut pas être chrétien sans lire l'Ecriture sainte, il n'y a aucune preuve que les livres saints aient été traduits en persan dans les premiers siècles. On convient aujourd'hui que la version persane que nous avons de quelques parties de la Bible n'est pas ancienne. *Voyez* Bible. La liturgie fut toujours célébrée en syriaque chez les chrétiens de la *Perse,* parmi les nestoriens comme parmi les catholiques, quoique ce ne fût pas la langue vulgaire. *Voyez* Liturgie.

Bergier.

PERSÉCUTEUR. On a ainsi nommé les empereurs et les autres souverains qui ont usé de violence contre les chrétiens pour leur faire abjurer leur religion, ou contre les catholiques pour leur faire embrasser l'hérésie. Mais on abuse du terme, lorsque l'on nomme *persécuteurs* les princes qui ont employé les lois pénales pour réprimer des hérétiques séditieux et turbulents qui voulaient se rendre les maîtres, détruire les lois et la religion établie (1). Les empereurs romains n'auraient pas mérité ce titre odieux, s'ils avaient envoyé au supplice les chrétiens, non à cause de leur religion, mais pour quelque crime ou pour quelque sédition dont ils eussent été coupables. Or, il est incontestable que les chrétiens mis au nombre des martyrs ont été livrés au supplice à cause de leur religion seule, et non pour avoir commis aucun crime. Déjà, au mot Martyr, § 3, nous avons apporté les preuves de ce fait important ; mais il est bon de les répéter en deux mots, afin de fermer, s'il est possible, la bouche aux calomniateurs.

1° Les apologistes du christianisme, saint Justin, Athénagore, Tertullien, etc., dans les mémoires qu'ils ont présentés aux empereurs et aux magistrats, ont toujours posé en fait que l'on ne pouvait reprocher aux chrétiens aucun crime, aucune sédition, aucune infraction des lois civiles et de l'ordre public ; 2° leurs propres ennemis leur ont rendu ce témoignage. Pline, dans sa lettre à Trajan, proteste qu'après les informations les plus exactes, il ne les a trouvés coupables d'aucun délit, qu'il a cependant envoyé au supplice ceux qui n'ont pas voulu apostasier. Trajan, par sa réponse, approuve cette conduite. 3° Tacite, Celse, Julien, Libanius, ne leur reprochent que leur superstition, leur aversion pour le culte des dieux, le refus de sacrifier et de jurer par le génie des césars ? 4° Les édits portés pour ordonner la persécution ou pour la faire cesser, et dont plusieurs subsistent encore, ne leur imputent point d'autre forfait. 5° Il est certain que tout chrétien qui apostasiait par un acte d'idolâtrie était renvoyé absous ; que pour tenter les martyrs, on leur promettait non-seulement l'impunité, mais des honneurs et des récompenses. 6° Le premier édit donné par Constantin et par Licinius pour établir la tolérance du christianisme, ne portait amnistie pour aucun délit : les chrétiens n'étaient donc pas dans le cas d'en avoir besoin. Aucun incrédule n'a été assez hardi pour attaquer de front une seule de ces preuves.

De même, lorsque les princes ariens, bourguignons, visigoths ou vandales, ont massacré les catholiques et leur ont fait subir des supplices, ils n'avaient à leur reprocher ni désobéissance, ni révolte, ni trahison ; ils ne punissaient en eux que leur croyance et le culte suprême qu'ils rendaient à Jésus-Christ.

Mais lorsque les ariens, favorisés par quelques empereurs, envahissaient les églises des catholiques, maltraitaient les évêques ou les faisaient exiler, troublaient les élections, tenaient des assemblées tumultueuses, ce n'était plus le même cas ; les em-

(1) L'autorité civile, en effet, n'a pas pour mission de se croiser les bras et de laisser tout faire ; un de ses devoirs est de protéger la liberté des uns contre les atteintes des autres et de la leur garantir. Des hérétiques qui prétendent détruire par la force la religion établie, portent atteinte à la liberté de ceux qui croient à cette religion et qui la professent, et l'État doit les contraindre à respecter cette liberté. Le Noir.

pereurs catholiques qui réprimèrent ces attentats par des lois pénales, n'étaient rien moins que des *persécuteurs*. De même, lorsque les donatistes armés remplirent de tumulte les côtes de l'Afrique, et répandirent l'alarme partout, ils méritaient les peines que Constantin, Honorius et Théodose prononcèrent contre eux. Le Clerc et les autres protestants qui ont appelé *persécution* cette juste sévérité, et qui ont osé comparer les donatistes aux premiers chrétiens, ont trop compté sur l'ignorance de leurs lecteurs.

Ainsi encore, lorsque Bucer et d'autres prédicants vinrent enseigner en France les principes séditieux de Luther, lorsqu'ils voulurent y allumer le même feu dont l'Allemagne était embrasée; qu'ils affichèrent des placards injurieux jusqu'aux portes du Louvre; qu'ils brisèrent les images, insultèrent les prêtres, etc., fallait-il tolérer tous ces traits d'insolence? Les édits par lesquels François I[er] porta des peines contre eux étaient-ils une *persécution?*

Encore une fois, il ne faut pas abuser des termes ni leur donner un sens arbitraire; comme c'est la cause et non la peine qui fait le *martyr*, c'est elle aussi qui caractérise le *persécuteur:* un séditieux fanatique mis à mort pour avoir troublé l'ordre public par un faux zèle, n'est point un vrai martyr; le souverain qui le fait punir n'est pas non plus un persécuteur, il est le juste vengeur des lois de la société. Enseigner en général que l'on ne doit jamais employer les peines afflictives *pour la cause de la religion*, est une très-fausse maxime; on le doit, lorsque la religion est attaquée par des moyens contraires à la loi naturelle et au repos public. Lorsqu'un insensé est paisible, il faut le plaindre et non le maltraiter; s'il est sujet à des accès de fureur et de frénésie, il faut l'enchaîner: de même lorsqu'un mécréant n'inquiète, n'insulte, n'attaque, ne veut séduire personne (1), on n'a pas droit de lui faire violence; s'il est séditieux, calomniateur, insolent, il mérite châtiment.

(1) Cela s'entend: par des moyens contraires à la loi naturelle et au repos public, comme Bergier vient de le dire. Le Noir.

Il y a sans doute, en fait de religion, des erreurs innocentes; mais, lorsqu'elles ont pour cause l'orgueil, la jalousie, l'ambition, la haine et les autres passions qui se connaissent aisément par leurs symptômes, elles sont criminelles et punissables. Il n'est donc pas vrai, quoi qu'en disent les mécréants, que les droits de la conscience erronée sont les mêmes que ceux de la conscience droite; cela n'est vrai que quand l'erreur est innocente et involontaire. *Voyez* Conscience.

Il est encore faux que personne ne puisse être juge de ses semblables en cette matière; c'est comme si l'on soutenait que les magistrats ne peuvent plus être juges, lorsque des séditieux leur contestent l'autorité. Celle de l'Eglise est solidairement prouvée, et quiconque refuse de s'y soumettre est coupable; ainsi les souverains et les magistrats sont juges légitimes pour discerner si la conduite des mécréants est innocente ou nuisible à la société, et s'ils doivent être tolérés ou punis. *Voyez* Tolérance.

Par l'expérience de tous les siècles, il est prouvé que les hérétiques et les incrédules, après avoir contesté à l'Eglise le droit de juger leur doctrine, ne manquent jamais de disputer ensuite au gouvernement le droit de réprimer leur conduite; dès qu'ils se sentent assez forts, ils secouent le joug des lois civiles avec autant de hardiesse qu'ils ont méprisé les lois et les censures de l'Eglise. Après avoir déclamé contre la persécution lorsqu'ils étaient faibles, ils finissent par persécuter eux-mêmes leurs adversaires lorsqu'ils ont acquis des forces.

Aujourd'hui, ceux d'entre les protestants qui sont devenus incrédules, reprochent à leur clergé le même caractère *persécuteur* contre lequel leurs pères ont formé des plaintes si amères; on sait d'ailleurs que partout où ils se sont rendus les plus forts, ils ont opprimé tant qu'ils ont pu les catholiques. Il en aurait été de même parmi nous, si les incrédules de notre siècle avaient pu former un parti assez nombreux et assez redoutable pour faire trembler les croyants: quelques-uns d'entre eux ont eu la bonne foi d'en convenir.

Il y a, dit un écrivain très-sensé, une sorte de *persécution* exercée par la satire, qui n'est guère moins douloureuse pour ceux qui l'éprouvent que celle dont on voudrait délivrer le monde; il est très-probabls que ceux qui l'exercent deviendraient oppresseurs et même sanguinaires, s'ils avaient le glaive à la main. Il faut que celui qui prêche la tolérance soit lui-même tolérant, sans quoi il ne montre que le désir de propager son opinion. Le principe fondamental de la tolérance philosophique est la connaissance de la faiblesse de l'homme dans la recherche de la vérité: celui donc qui veut l'inspirer doit montrer qu'il sait se défier de ses propres idées, et voir celles des autres sans mépris et sans aigreur (1).

Lactance a fait un traité *de la Mort des persécuteurs*, dans lequel il s'est attaché à faire voir que tous ont péri d'une manière funeste et qui marquait la vengeance divine. Cet ouvrage a été longtemps inconnu; Baluze est le premier qui l'ait donné au public. Plusieurs critiques ont douté d'abord s'il était véritablement de Lactance, mais d'autres ont prouvé qu'on le lui doit attribuer. BERGIER.

PERSÉCUTION, violence exercée contre quelqu'un pour cause de religion. Jésus-Christ avait prédit à ses disciples qu'ils seraient haïs et persécutés pour son nom; *Matt.*, c. 11, ỳ. 21, c. 23, ỳ. 34; que ceux qui les mettraient à mort croiraient faire une œuvre agréable à Dieu. *Joan.*, c. 16, ỳ. 2, etc. En effet, les *persécutions* qu'ils essuyèrent de la part des Juifs sont rapportées dans les Actes des apôtres. Le motif de cette conduite était la jalousie des chefs de la synagogue, qui voyaient le peuple abandonner leurs leçons pour écouter celles des apôtres, et l'indignation de voir donner pour Messie un Juif crucifié. La punition de cet entêtement des Juifs incrédules fut la ruine de Jérusalem et la dispersion de la nation entière.

(1) Cet article de Bergier est très-bon, il est conforme aux véritables principes qui ressortent de l'essence même du gouvernement civil. Ce sont ces principes mêmes que nous exposons dans notre article LIBERTÉ DE LA CONSCIENCE etc. LE NOIR.

Les empereurs et les magistrats païens, à leur tour, imitèrent les Juifs: Néron, Domitien, Sévère, furent persécuteurs. Les écrivains qui ont soutenu qu'avant le règne de Trajan il n'y eut point d'édit porté contre les chrétiens, ont eu tort; le contraire est prouvé par la lettre de Pline et par le récit de Tacite. Il paraît que la persécution de Néron ne fut pas bornée aux chrétiens qui se trouvaient à Rome, mais qu'elle s'étendit dans tout l'empire. On alléguait pour motif que les chrétiens étaient les ennemis du genre humain, parce qu'ils attaquaient des erreurs que l'on regardait comme la religion du monde entier; on attribua toutes les calamités publiques à la haine que les dieux leur portaient; on les accusa d'athéisme, parce que l'on ne voyait parmi eux aucun appareil extérieur de religion, et que l'on ne connaissait point d'autre Dieu que ceux du paganisme. On les accusa de toutes sortes de crimes; que risquait-on à calomnier des hommes regardés comme des ennemis publics? On recherchait principalement les évêques et les personnes riches ou constituées en dignité; Celse reproche aux chrétiens, avec toute l'aigreur possible, le déchaînement général qui régnait contre eux, mais il ne leur impute aucun autre crime que de s'assembler en secret, de ne vouloir pas adorer les dieux de l'empire, et de chercher à faire des prosélytes.

L'on compte ordinairement vingt-quatre *persécutions* exercées contre le christianisme depuis Jésus-Christ jusqu'à nous: le père Riccioli en ajoute deux, savoir, la première et la dernière dans l'ordre que nous allons exposer.

1° Celle de Jérusalem, excitée par les Juifs contre saint Etienne, et continuée par Hérode Agrippa contre saint Jacques, saint Pierre et les autres disciples du Sauveur, *Act.*, c. 7, 8, 12. Elle ne se borna point d'abord à l'église de Jérusalem, puisque saint Paul, avant sa conversion, avait obtenu des ordres du grand-prêtre pour aller l'exercer jusques à Damas, à l'extrémité de la Syrie.

La seconde à Rome, sous Néron, commença l'an 64 de Jésus-Christ, et dura jusqu'à l'an 68, à l'occasion de

l'incendie de Rome, dont on accusa faussement les chrétiens, et duquel Néron lui-même était véritablement l'auteur; Juvénal, Sénèque, Tacite en ont parlé. Saint Pierre et saint Paul y souffrirent le martyre.

La troisième, sous Domitien, depuis l'an 90 jusqu'à l'an 96. Saint Jean l'Evangéliste fut plongé à Rome dans de l'huile bouillante, et relégué dans l'île de Patmos ; Nerva, successeur de Domitien, fit cesser l'orage et rappela les exilés.

La quatrième, sous Trajan, commença l'an 97, et finit l'an 116. A cette occasion, Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, écrivit à Trajan la lettre dont nous avons parlé dans l'article précédent ; saint Ignace, évêque d'Antioche, condamné par cet empereur et envoyé à Rome, y fut mis à mort l'an 107.

La cinquième eut lieu sous Adrien, depuis l'année 118 jusqu'en 129. Il y eut quelques interruptions, et l'on crut en être redevable aux apologies que Quadrate et Aristide présentèrent à cet empereur en faveur des chrétiens ; il y eut cependant encore des martyrs sous son règne, l'an 136.

La sixième, sous Antonin le Pieux, l'an 138 ; elle dura jusqu'en 153. Ce fut en 150 que saint Justin adressa sa première apologie à ce prince et à ses fils ; et il paraît qu'elle ne demeura pas sans effet, puisqu'il y eut des rescrits adressés aux gouverneurs de province, qui ordonnaient de cesser la persécution ; mais souvent ces ordres furent mal exécutés.

En effet, la septième commença sous Marc-Aurèle, l'an 161, et ne finit qu'en l'an 174. Saint Justin fit à ce sujet une seconde apologie, et bientôt il répandit lui-même son sang en témoignage de sa foi ; il souffrit le martyre l'an 167, et saint Polycarpe l'an 169.

La huitième éclata sous Sévère, depuis l'an 199 jusqu'à la mort de ce prince, en 211.

La neuvième, sous Maximien, l'an 235 ; elle ne dura que trois ans.

La dixième, sous Dèce, en 249, fut très-sanglante, mais elle fut courte, parce que Dèce mourut en 251. C'est dans cet intervalle qu'Origène fut mis en prison et tourmenté pour la foi; aussi ne put-il survivre que trois ans à ses souffrances ; il mourut à Tyr, l'an 253. Gallus et Volusien recommencèrent bientôt à vexer les chrétiens.

On compte la onzième persécution sous les règnes de Volusien et de Gallien ; elle dura trois ans et demi ; la douzième sous Aurélien, depuis l'an 273 jusqu'en 275.

La treizième, et la plus cruelle de toutes, fut déclarée par Dioclétien et Maximien, l'an 303, et continuée jusqu'en 310, même après l'abdication que le premier fit de l'empire ; son collègue la renouvela en 312, et Licinius, autre empereur, la fit durer dans les provinces où il était le maître jusqu'à l'an 315. Cependant, l'an 313, il avait donné, conjointement avec Constantin, un édit de tolérance en faveur du christianisme. Après sa mort, Constantin, devenu seul empereur, donna la paix à l'Eglise. Mosheim, dans son *Histoire chrétienne,* a discuté dans un grand détail les causes, les circonstances, les suites de ces différentes *persécutions.*

La quatorzième eut lieu dans la Perse, sous le règne de Sapor II, à l'instigation des mages et des juifs, l'an 343 ; ils persuadèrent à ce prince que les chrétiens étaient ennemis de sa domination, et tous attachés aux intérêts des Romains. Suivant Sozomène, il y périt seize mille chrétiens, dont on connaissait les noms, et une multitude innombrable d'autres ; les Orientaux l'estiment, les uns à cent soixante mille, les autres à deux cent mille.

Une quinzième persécution, mêlée d'artifice et de cruauté, fut celle que Julien exerça contre les chrétiens, l'an 362 ; heureusement, elle ne dura qu'un an ; mais si cet empereur n'avait pas péri l'année suivante, dans la guerre contre les Perses, il avait résolu d'abolir entièrement le christianisme. Kortholdt, *de Persecut. Ecclesiæ primitivæ.*

La seizième, l'an 366. Valens, empereur infecté de l'arianisme, persécuta les catholiques jusqu'en 378.

En 420, Isdegerde, roi de Perse, poursuivit à feu et à sang les chrétiens de ses Etats : cette dix-septième *persécution* ne finit que trente ans

après, sous le régne de Varanes V. On a dit et répété plus d'une fois qu'elle eut pour cause le faux zèle d'un évêque de Suze, nommé Abdas ou Abdaa, qui avait détruit un temple du feu; cela n'est pas exactement vrai : nous discuterons ce fait au mot ZÈLE DE RELIGION.

Depuis l'an 433 jusqu'en 476, Gensério, roi des Vandales, prince arien et très-cruel, tourmenta les catholiques ; Hunéric, son successeur, fit de même, aussi bien que Gondebaud et Trasimond, le premier en 483, le second en 494, le troisième en 504. En Espagne, les ariens excitèrent un nouvel orage sous Leowigilde, ou Leuvigilde, roi des Goths, l'an 584 ; mais il finit deux ans après, sous Récarède.

La vingt-troisième persécution fut l'ouvrage de Chosroès II, roi de Perse; il avait juré de poursuivre les Romains à feu et à sang, jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le soleil ; cette fureur dura pendant vingt ans, mais enfin il fut vaincu par l'empereur Héraclius, en 627, et réduit à mourir de faim par Siroès son fils.

La vingt-quatrième persécution eut pour auteurs les iconoclastes, sous le règne de Léon l'Isaurique, et ensuite sous Constantin-Copronyme ; les catholiques ressentirent les effets de leur haine depuis l'an 726 jusqu'en 775.

Ils ne furent pas mieux traités en Angleterre en 1534, sous les règnes de Henri VIII et de la reine Elisabeth, sa fille, lorsque l'un et l'autre eurent fait schisme avec l'Eglise romaine.

Enfin, la vingt-sixième persécution contre la religion chrétienne commença dans le Japon, l'an 1587, sous le règne de Taïco-Sama, à l'instigation des bonzes. Elle fut renouvelée en 1616, par le roi Xongusama, et continuée avec tant de cruauté sous Toscònguno, son successeur, en 1631, que le christianisme fut entièrement exterminé dans cet empire. *Voyez* JAPON.

Il y a eu de même plusieurs persécutions déclarées contre les chrétiens dans l'empire de la Chine, où il en reste cependant encore un grand nombre.

Pour ne parler ici que de celles qui ont eu lieu sous les empereurs romains, il est constant qu'aucune n'a eu d'autre motif que la haine dont ces princes païens étaient animés contre le christianisme. On ne peut citer aucun fait positif par lequel les chrétiens aient mérité que le gouvernement sévît contre eux ; les incrédules ont vainement fouillé dans tous les monuments de l'histoire pour en trouver.

Cependant plusieurs d'entre eux ont entrepris de justifier les *persécutions*, et de prouver que le gouvernement romain n'avait pas tort; ce qui étonne davantage, c'est que des écrivains protestants leur ont fourni une partie de leurs matériaux. *Voyez* Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères,* c. 12, § 49. Cette apologie mérite un moment d'examen.

1° Les Romains, disent ces dissertateurs, confondaient les chrétiens avec les juifs ; comme ceux-ci fatiguaient le gouvernement par leurs fréquentes révoltes dans la Judée, on jugea que les chrétiens n'étaient pas des sujets plus soumis. Il paraît qu'on ne fit mourir Siméon, parent de Jésus-Christ, que parce qu'il était de la race de David, et par conséquent soupçonné de vouloir exciter des troubles.

Réponse. Tacite et Suétone distinguent formellement les chrétiens d'avec les juifs; Pline et Trajan n'ont pas pu les confondre ; le premier était convaincu, par des informations juridiques, que le grand nombre des chrétiens étaient non des juifs, mais des païens convertis. Les juifs, loin d'être enveloppés dans les supplices des chrétiens, étaient leurs principaux accusateurs. Quels troubles pouvait exciter Siméon, vieillard âgé de six-vingts ans ? Il fut accusé d'être chrétien et parent du Seigneur par des hérétiques qui furent aussi convaincus d'être du sang de David ; ils ne furent point mis à mort. Hégésippe dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. 3, c. 32.

2° La secte des chrétiens dut paraître aux Romains une association dangereuse, parce qu'ils étaient fort unis entre eux, presque totalement séparés du reste de la société, uniquement soumis à la domination des évêques, seuls juges et seuls magistrats qu'ils reconnussent.

Réponse. Sous Dioclétien, au com-

mencement du quatrième siècle, comment pouvait-on croire que la secte des chrétiens était une association dangereuse, après une expérience de deux cents ans, pendant lesquels elle n'avait donné aucun sujet de plainte au gouvernement? Ici l'on nous dit que les chrétiens étaient très-unis entre eux ; ailleurs on nous reproche qu'ils étaient divisés en plusieurs sectes qui se détestaient. Ils n'étaient séparés du reste de la société que dans les exercices de la religion ; pour tout le reste, ils vivaient comme les autres citoyens ; Tertullien le fait remarquer aux magistrats romains. Il est donc faux qu'ils ne fussent point soumis à l'autorité civile ; Jésus-Christ et saint Paul l'avaient formellement ordonné, et Tertullien en prend encore à témoin les magistrats eux-mêmes. Pline ne représente point à Trajan cette association comme dangereuse, mais comme *une superstition excessive et grossière ;* ce sont ses termes.

3° Le pouvoir excessif des évêques sur l'esprit de leurs sectateurs parut dangereux aux empereurs ; on en voit un exemple à l'occasion du martyre de Fabien, évêque de Rome, dans la cinquante-deuxième lettre de saint Cyprien.

Réponse. Le pouvoir prétendu des évêques sous le règne des empereurs païens est une chimère ; c'est Constantin qui leur attribua un degré d'autorité dans les affaires civiles, et les incrédules lui en font un crime. Ils ont falsifié la lettre de saint Cyprien pour étayer une calomnie ; il dit que le tyran (Dèce) aurait été moins alarmé de voir s'élever contre lui un compétiteur de l'empire, que de voir établir à Rome *un rival de son sacerdoce :* nos adversaires traduisent, *un rival de son pouvoir,* et font déraisonner saint Cyprien. Or, la rivalité du sacerdoce regardait uniquement la religion ; d'ailleurs, il est question là de saint Corneille, et non de saint Fabien.

4° Les chrétiens refusaient de prier les dieux et de leur sacrifier pour la prospérité des empereurs, de rendre à leurs images les honneurs que leur décernaient l'usage et la flatterie ; saint Polycarpe ne voulut jamais donner à l'empereur le nom de *seigneur.* Eusèbe nous l'apprend, *Hist. eccl.*, l. 4, c. 15.

Réponse. Nouvelle fausseté. On disait à saint Polycarpe : « Quel mal y a-t-» il de dire, *seigneur César, et de* » *sacrifier* pour être mis en liberté ? » Il ne suffisait donc pas de donner à César le nom de *seigneur,* il fallait sacrifier. Saint Polycarpe devant le juge refusa de jurer *par le génie de César,* parce que ce prétendu génie était une fausse divinité. Il ajouta : « Il nous est ordonné de rendre aux » magistrats et aux puissances établies » de Dieu l'honneur qui leur est dû, » mais sans nous rendre coupables. » En faisant cette ordonnance, saint Paul a aussi recommandé de prier pour les princes et les souverains, et Tertullien proteste que les chrétiens ne manquaient jamais à ce devoir. Vouloir qu'ils rendissent aux images des césars les honneurs que la flatterie et la superstition leur avaient attribués, c'était exiger qu'ils fussent idolâtres.

5° Le peuple, irrité par les prêtres du paganisme, regardait les chrétiens comme des impies, comme des ennemis des dieux ; il leur attribuait toutes les calamités publiques ; continuellement on criait dans l'amphithéâtre : *Faites périr les impies.* Les magistrats durent être disposés à châtier des hommes qui refusaient de plaider devant eux.

Réponse. Mais pourquoi regardait-on les chrétiens comme des impies, des athées, des méchants ? parce qu'ils ne voulaient pas adorer les dieux ; donc, c'est la religion seule que l'on persécutait en eux. Il est faux que les chrétiens attaqués en justice par des païens, aient refusé de plaider devant les magistrats ; quant aux contestations qu'ils pouvaient avoir entre eux, saint Paul les avait exhortés à les terminer par des arbitres: cela n'était défendu par aucune loi romaine.

6° Comme les chrétiens tenaient leurs assemblées de nuit, on crut qu'ils cabalaient contre l'État ; on les accusa de manger un enfant et de se souiller par d'horribles impiétés. Cette accusation était peut-être fondée à l'égard de quelques sectes d'hérétiques que les païens ne savaient pas distinguer des orthodoxes.

Réponse. Toutes ces accusations étaient démontrées fausses par les informations que Pline avait faites ; cependant Trajan ordonna que les chrétiens *accusés et convaincus* fussent punis ; donc cette punition ne leur était pas infligée pour des crimes, mais pour leur religion. Il est constant que la haine religieuse des païens était le seul fondement de toutes leurs calomnies. Cependant, tous n'étaient pas également furieux : saint Athanase rapporte que, pendant la persécution de Dioclétien et Maximien, plusieurs païens cachèrent des chrétiens, payèrent des amendes et se laissèrent emprisonner plutôt que de les déceler, *Hist. arian.*, n. 64. op. t. 1, p. 382. On rendait donc quelquefois justice à leur innocence.

7° L'opinion des chrétiens sur la fin prochaine du monde et sur la vie future fit croire que ces misanthropes se réjouissaient des malheurs publics, et les fit regarder comme ennemis de la société. Tacite dit qu'ils furent convaicus *de haïr le genre humaim.*

Réponse. La phrase de Tacite nous paraît plutôt signifier qu'ils furent convaincus d'*être haïs du genre humain.* Mais qu'importe ? Le cri *tolle impios*, dont retentissait l'amphithéâtre, ne signifie point, *faites périr ceux qui haïssent le genre humain.* Pline, Trajan, les édits des empereurs, Celse, Julien, Libanius, Porphyre, etc., n'ont point condamné les chrétiens par ce motif, mais parce qu'ils détestaient l'idolâtrie ; les actes des martyrs en sont encore une preuve. D'ailleurs, quel prétexte pouvaient avoir les païens d'accuser les chrétiens *de haïr le genre humain ?* c'est sans doute parce qu'ils enseignaient que les adorateurs des idoles étaient dévoués à la damnation éternelle. Cette croyance, qui devait paraître odieuse aux païens, n'était cependant pas un crime contre l'ordre de la société ni contre les lois.

8° Voici une accusation plus grave. Les chrétiens, par leur zèle fanatique et turbulent, ont souvent attiré la persécution sur eux ; ils allaient braver les dieux dans leurs temples, renverser les autels, briser les idoles, troubler les cérémonies païennes : ces sortes d'avanies ne sont jamais permises.

Réponse. Si cela est arrivé souvent, pourquoi n'en voyons-nous aucun vestige dans les écrits de nos anciens ennemis ? par là ils auraient excusé leur cruauté. Dans toute l'étendue de l'empire romain, pendant trois cents ans de *persécution*, à peine peut-on citer deux ou trois exemples de zèle imprudent de la part d'un chrétien, et ce sont des écrivains ecclésiastiques qui nous les ont transmis. On parle d'un certain Théodore, soldat, qui brûla un temple de Cybèle dans la ville d'Amasée, et ce fait très-apocryphe n'est rapporté que par Métaphraste. On allègue Polyeucte, qui insulta les idoles dans un temple, et il n'y en a point de preuve que l'imagination de Corneille ; les actes du martyre de saint Polyeucte n'en disent pas un mot. Tillem., *Mém.*, t. 3, p. 424 ; Jos. Assémani, *Calend.*, tom. 6, *ad* 9 *januar.* On nous fait souvenir d'un chrétien qui, dans Nicodémie, arracha l'édit porté contre le christianisme par Dioclétien : il ne fut donc pas la cause de la *persécution*, puisqu'elle était déjà ordonnée. Ceux qui ont examiné avec le plus d'attention ce trait d'histoire, sont convaincus que la véritable cause de cet outrage fut la jalousie et le dépit des prêtres païens, qui voyaient leur crédit, leur autorité, leur pouvoir sur le peuple déchoir et s'anéantir à mesure que le christianisme faisait des progrès ; ils vinrent à bout d'aigrir Dioclétien, prince timide, inconstant, superstitieux, et de lui arracher l'édit qu'il porta contre le christianisme. Voilà toutes les preuves que nos déclamateurs opposent à vingt monuments qui attestent la patience invincible des chrétiens en général.

C'est avec aussi peu de fondement qu'ils accusent les chrétiens d'avoir souvent insulté les magistrats sur leur tribunal, et d'avoir provoqué leur cruauté ; ils ne peuvent pas le prouver, et saint Clément d'Alexandrie a formellement blâmé cette conduite. Le concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, défendit de mettre au nombre des martyrs celui qui aurait été tué pour avoir brisé des idoles.

Enfin, nos adversaires nous représentent que les chrétiens durent avoir pour ennemis les prêtres du paga-

nisme, les aruspices, les devins, les magiciens, dont ils dévoilaient la fourberie : tous ces hommes, intéressés à la conservation de l'idolâtrie, irritaient le peuple contre les chrétiens qui voulaient la détruire. D'ailleurs les écrits des premiers apologistes du christianisme sont remplis de fiel, d'invectives, de railleries sanglantes contre le paganisme, contre les dieux, et contre leurs adorateurs.

Réponse. Les chrétiens eurent aussi pour ennemis les philosophes protecteurs des erreurs populaires, et ceux-ci exercèrent plus d'une fois contre eux la noble fonction d'accusateurs : mais quel fut le prétexte de tous ces gens-là ? *l'impiété*. Les apologistes du christianisme n'ont jamais fait contre les dieux des païens des railleries aussi sanglantes qu'Aristophane, Sénèque et Juvénal ; ils n'ont pas ridiculisé les devins et les aruspices d'une manière plus offensante que Cicéron ; ils n'ont pas même déclamé avec autant d'amertume contre l'idolâtrie que les incrédules modernes le font contre notre religion : ces derniers se croient-ils pour cela dignes d'être persécutés et mis à mort ?

Encore une fois, il est scandaleux de voir les protestants suggérer aux incrédules des raisons pour prouver que les chrétiens avaient mérité les cruautés qu'ils ont souffertes de la part des empereurs païens. Mosheim est de ce nombre ; il cite Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 8, c. 1., qui, avant de raconter la *persécution* de Dioclétien et de Maximien, expose l'état florissant dans lequel était le christianisme ; qui peint ensuite les désordres nés parmi les chrétiens pendant la paix dont ils avaient joui, l'ambition, les animosités mutuelles, les disputes des évêques, les haines, les injustices, les fourberies des particuliers. « Tous » ces crimes (ajoute cet historien) » avaient irrité le Seigneur ; c'est » pour les punir qu'il enflamma la » colère des persécuteurs. » Mosheim en conclut que les chrétiens fournirent eux-mêmes des armes à leurs ennemis, qu'ils donnèrent lieu aux païens de représenter aux empereurs qu'il était de l'intérêt public d'exterminer une secte aussi turbulente, aussi ennemie du repos, et aussi capable d'abuser de l'indulgence du gouvernement. *Hist. christ.*, 3e sect., § 22, n. 3, p. 573.

Le passage d'Eusèbe emporte-t-il cette conséquence ? Parce que Dieu fut juste en punissant les vices des chrétiens, s'ensuit-il que les empereurs furent équitables en les poursuivant à feu et à sang ? Ce n'est pas ici la seule occasion dans laquelle Dieu s'est servi de la démence et de la frénésie des tyrans pour châtier dans son peuple des fautes qui ne semblaient pas mériter un traitement aussi rigoureux. Mais c'est sur des preuves positives qu'il faut juger du vrai sens de la narration d'Eusèbe.

1° Il y a de la folie à prétendre que les mœurs des chrétiens du troisième siècle étaient plus mauvaises que celles des païens ; que, de tous les sujets de l'empire, c'étaient les moins soumis aux lois, les plus ennemis du repos public, les plus capables de donner de l'inquiétude au gouvernement ; qu'ainsi l'on devait sévir uniquement contre eux. Il faudra donc supposer qu'à commencer par Néron, tous les empereurs qui ont persécuté les chrétiens étaient aussi animés par les motifs du bien public, quoique plusieurs de ces princes aient rendu un témoignage formel au caractère paisible et à l'innocence des mœurs des chrétiens. Il faudra supposer encore que Dioclétien, pendant les dix-huit premières années de son règne, fut un très-mauvais politique, non-seulement en les tolérant, mais en leur donnant sa confiance, en les souffrant dans son palais, et en les revêtant de divers emplois, et qu'il ne commença d'être sage que quand son esprit eut baissé.

2° Une autre absurdité plus forte, est de prétendre qu'un monstre de cruauté, tel que Maximien-Galère, qui, pour son amusement, faisait dévorer les hommes par des ours, et jeter les pauvres dans la mer lorsqu'ils ne pouvaient pas payer les impôts, qui fit tuer ses médecins parce qu'ils ne pouvaient pas le guérir, etc., était capable d'agir par un motif de bien public. On sait que Dioclétien, son collègue, lui résista longtemps avant

de consentir à la *persécution*, et qu'il ne lui céda enfin que par faiblesse. Lactance, *de Mort. persec.*, c. 11. Il n'est pas moins certain que le seul motif de sa haine contre les chrétiens était la superstition stupide à laquelle il était livré, et dans laquelle il était entretenu par sa mère, femme aussi méchante que lui. *Ibid.*

3° Quand il y aurait eu des coupables parmi les chrétiens, ce n'était pas une raison d'envelopper les innocents dans la même proscription, de sévir contre Prisca, femme de Dioclétien, et contre Valéria, sa fille, épouse de Maximilien-Galère; de faire périr par les supplices tous les officiers du palais qui étaient chrétiens ou seulement soupçonnés de l'être. Les désordres dont Eusèbe a parlé n'étaient pas de nature à mériter de si cruels tourments. L'on n'avait jamais traité avec autant de barbarie les païens qui avaient excité des séditions, attenté à la vie des empereurs, ou trempé les mains dans leur sang. Si Eusèbe avait peint sous les mêmes couleurs les mœurs d'une secte d'hérétiques, nos adversaires diraient qu'il a exagéré. Cinquante ans auparavant, saint Cyprien avait fait aux chrétiens les mêmes reproches à l'occasion de la *persécution* de Dèce. *Lib. de Lapsis*; il ne s'ensuit pas de là que l'an 249, c'étaient déjà des sujets turbulents, et les plus mauvais citoyens de l'empire.

4° Une preuve que leur conduite était irréprochable dans l'ordre civil, c'est que l'on fut obligé de leur supposer des crimes faux. Maximien fit mettre le feu au palais par ses émissaires, et chargea les chrétiens de cet incendie, comme avait fait Néron à l'égard de celui de Rome, duquel il était lui-même l'auteur; Lactance, *Ibid.*, cap. 14. Quiconque consentait à sacrifier était renvoyé absous, cap. 15. L'apostasie avait-elle donc la vertu d'effacer tous les crimes et de guérir tous les vices?

Les chrétiens furent justifiés par le tyran même qui avait résolu de les exterminer. Mazimin-Galère, près de mourir et tourmenté par ses remords, donna, l'an 311, un édit pour faire cesser la *persécution*; il y déclara qu'il avait sévi contre les chrétiens, non pour les punir d'aucun attentat contre l'ordre public, mais *parce qu'ils avaient eu la folie de renoncer à la religion et aux usages de leurs aïeux, de se faire des lois conformes à leur goût, et de tenir des assemblées particulières.* Voilà donc tout leur crime. Il ajoute que, comme plusieurs persévèrent toujours dans leur sentiment, et ne rendent plus de culte ni aux dieux de l'empire, ni à celui des chrétiens, il consent à leur faire grâce, à leur permettre de vivre dans le christianisme et de recommencer leurs assemblées, pourvu qu'ils ne fassent rien contre l'ordre public. Il les invite à prier leur Dieu pour lui, et pour la prospérité de l'Etat. Lactance, *de Mort. perc.*, c. 34; Eusèbe, l. 8, c. 17. Maximien, dans le rescrit qu'il donna l'année suivante pour le même sujet, ne leur fit pas d'autres reproches que Maximien-Galère, *Eusèbe*, l. c. 9. Il est triste de voir des protestants qui se disent chrétiens, pousser contre leurs frères du troisième siècle l'injustice et la malignité plus loin que les persécuteurs mêmes.

6° L'on ne peut pas récuser, sur les faits dont nous parlons, le témoignage de Lactance, il en était témoin oculaire; il avait été appelé à Nicomédie par Dioclétien et logé dans le palais; les scènes les plus sanglantes se passèrent sous ses yeux; il connaissait par lui-même les personnages dont il a fait le portrait. Eusèbe n'a écrit son histoire que pendant les troubles de l'arianisme; il peut très-bien avoir prêté au clergé et aux fidèles de l'an 302, la conduite et le caractère de ceux de l'an 330, et les désordres que les ariens firent naître dans l'Eglise. Mais nous n'avons pas besoin de ce soupçon pour peser la valeur de ce qu'il a dit.

7° Enfin, Mosheim a été plus judicieux et plus équitable dans un autre endroit du même ouvrage, *Hist. christ.*, sect. 4, § 1, notes; il s'attache à prouver que les causes de la *persécution* de Dioclétien et Maximien furent, 1° les impostures des prêtres païens et des aruspices, qui assurèrent à ces deux empereurs que la présence des chrétiens empêchait les dieux d'agréer les sacrifices, et de rendre comme

autrefois des oracles; 2° les artifices des philosophes, qui leur persuadèrent que les chrétiens avaient changé la doctrine de leur maître, que Jésus-Christ n'avait jamais défendu de rendre un culte aux dieux; 3° l'ambition de Maximien, qui, possédé du projet de se rendre seul maître de l'empire, craignait que les chrétiens ne se rangeassent du parti de Constance-Chlore et de Constantin son fils, qui leur avaient toujours été favorables. Que ces causes soient réelles ou imaginaires, aucune ne peut faire déshonneur aux chrétiens, ni former aucun préjugé contre leur conduite.

Il ne serait pas plus difficile de montrer l'innocence des chrétiens suppliciés par milliers dans la Perse, que celle des victimes de la barbarie des empereurs romains. On ne peut pas former contre les premiers des accusations mieux prouvées que contre les seconds. Déjà ceux qui les calomnient se réfutent mutuellement; les uns disent que les chrétiens ont été turbulents et séditieux dès leur origine, les autres prétendent que le christianisme s'établit d'abord dans le silence, à l'insu des empereurs et du gouvernement; mais que, quand il eut acquis des forces, les souverains se trouvèrent réduits à l'embrasser. Cela peut nous faire conclure que si nos adversaires étaient eux-mêmes assez forts, ils emploieraient la violence pour nous rendre incrédules.

Que penser encore lorsque les protestants veulent nous faire envisager les cruautés exercées contre les catholiques par les Vandales, en Afrique, comme une représaille de celles que les empereurs avaient mises en usage contre les donatistes, les ariens et d'autres sectes hérétiques? A la vérité, le roi Hunéric allégua ce prétexte dans un de ses édits, rapporté par Victor de Vite, *de Persec. Vandal.*, l. 4, cap. 11; mais y avait-il la moindre apparence de justice? les sectes poursuivies par les empereurs avaient excité l'indignation publique par les séditions, les violences, les voies de faits dont elles s'étaient servies pour répandre leurs erreurs; nous l'avons fait voir en parlant de chacun en particulier. Mais par quels attentats les catholiques africains avaient-ils allumé la fureur des Vandales? Jamais les empereurs n'avaient exercé contre aucune secte hérétique les meurtres, les massacres, les tortures, par lesquels les Vandales signalèrent leur barbarie. On ne peut lire sans frémir la relation qu'en a faite Victor de Vite, témoin oculaire. Ils tourmentaient les catholiques uniquement à cause de leur croyance, et pour les forcer à professer l'arianisme; les empereurs avaient sévi contre les hérétiques à cause de leur conduite turbulente et séditieuse. Comme les protestants ont imité les procédés de ces sectataires pour s'établir, et qu'il a souvent fallu les réprimer les armes à la main, ils se croiront toujours en droit, comme les Vandales, de nous exterminer, s'ils le pouvaient, sous prétexte de représailles. BERGIER.

PERSÉVÉRANCE, courage et constance d'une âme qui persiste dans la pratique de la vertu, malgré toutes les tentations et les obstacles qui s'y opposent. On nomme *persévérance finale* le bonheur d'un homme qui meurt dans l'état de grâce sanctifiante.

On peut donc envisager la *persévérance* de deux manières, l'une purement passive, et c'est la mort de l'homme en état de grâce. Ainsi les enfants qui meurent après avoir reçu le baptême et avant l'usage de raison, les adultes qui sont tirés de ce monde immédiatement après avoir reçu la grâce de la justification, reçoivent de Dieu cette *persévérance passive*. L'autre, que l'on peut appeler *persévérance active*, est la correspondance de l'homme aux grâces que Dieu lui donne pour continuer à faire le bien et à s'abstenir du péché. Celle-ci dépend de l'homme aussi bien que de Dieu; mais il ne dépend pas de lui d'être tiré de ce monde au moment qu'il est en état de grâce.

Pélage pensait que l'homme peut persévérer jusqu'à la fin dans la pratique de la vertu, par les seules forces de la nature, ou du moins avec le secours de la lumière que la foi lui fournit: les semi-pélagiens étaient dans le même sentiment. Saint Augustin soutint contre eux, avec l'Eglise ca-

tholique, que l'homme a besoin pour cela d'une grâce particulière et spéciale, distinguée de la grâce sanctifiante, et que cette grâce ne manque jamais aux justes que par leur faute. Il le prouva dans son traité du *Don de la Persévérance*, qui est un de ses derniers ouvrages, et il l'avait déjà fait dans son livre *de Corrept. et Gratiâ*, cap. 16. C'est aussi la doctrine confirmée par le deuxième concile d'Orange, can. 25, et par le concile de Trente, *sess.* 6, can. 11.

Dans ce même livre *de Corrept. et Gratiâ*, c. 12, n. 34, saint Augustin met une différence entre la grâce de *persévérance* accordée aux anges et à l'homme innocent, et celle que Dieu donne actuellement aux prédestinés; la première, dit-il, donnait à Adam, le pouvoir de persévérer s'il le voulait, et il la nomme *adjutorium sine quo ;* la seconde rend l'homme formellement persévérant, et il l'appelle *adjutorium quo*. En effet, dès que le don de la *persévérance finale* renferme la mort en état de grâce, avec ce secours il est impossible que le juste ne persévère pas, puisque. par la mort, il est irrévocablement fixé dans l'état de justice. « Ainsi (dit le saint docteur) » Dieu a pourvu à la faiblesse de la » volonté humaine, en la tournant au » bien irrésistiblement et invinciblement, *ibid.*, n. 38. Mais tant que » l'homme est dans cette vie, on ne » sait pas s'il a reçu le don de la *per-* » *sévérance*, puisqu'il peut toujours » tomber ; celui qui ne persévère » point jusqu'à la fin ne l'a certainement pas reçu. » *De Dono persev.*, c.1.

Lorsque certains théologiens ont voulu appliquer à toute grâce actuelle intérieure ce que saint Augustin a dit de la *persévérance finale*, et donner la distinction entre *adjutorium quo* et *adjutorium sine quo*, comme la clef de toute la doctrine de ce Père touchant la grâce, ils ont abusé grossièrement de la crédulité de leurs prosélytes ; ils ont voulu persuader que la volonté humaine, sous l'impulsion de la grâce actuelle, n'agit pas plus que le juste mourant avec la grâce sanctifiante, et qu'elle est dans un état purement passif ; jamais saint Augustin n'a enseigné cette absurdité.

De sa doctrine on conclut avec raison que le don de la *persévérance finale* renferme 1° une providence et une protection spéciale de Dieu, qui écarte des justes tout danger et toute occasion de chute, particulièrement à l'heure de la mort. 2° Une suite de grâces actuelles efficaces, auxquelles l'homme ne résiste jamais, et surtout une grâce efficace au dernier moment de la vie ; cette double faveur est certainement un don très-précieux. Les théologiens sont donc bien fondés à soutenir, comme saint Augustin, que le juste ne peut pas mériter ce don en rigueur, *de condigno ;* mais qu'il peut s'en rendre digne en quelque manière, *de congruo*, et l'obtenir de Dieu par ses prières, par ses bonnes œuvres, par sa soumission et sa confiance.

Sur cette question de la *persévérance finale*, les protestants sont partagés. Les arminiens soutiennent que le juste le mieux affermi dans la foi et dans la piété peut toujours tomber ; cet article de leur doctrine a été condamné par le synode de Dordrecht. Conséquemment, les gomaristes, attachés à ce synode, prétendent que la grâce du juste est inadmissible, qu'il ne peut jamais la perdre *totalement et finalement ;* d'où il suit que sa *persévérance* est non-seulement infaillible, mais nécessaire. Bossuet, *Histoire des Variations*, l. 24, a démontré l'impiété de cette doctrine ; le docteur Arnaud en a fait voir les funestes conséquences dans l'ouvrage intitulé : *le Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes, touchant la justification*. Vainement Basnage a fait tous ses efforts pour en pallier l'absurdité, *Histoire de l'Eglise*, l. 26 c. 5, § 3 ; il n'a fait que la déguiser sous un verbiage inintelligible qui ne sauve aucun des inconvénients ; et il abuse de quelques passages des Pères, auxquels il donne un sens faux et contraire à leur intention. *Voyez* INADMISSIBLE.

BERGIER.

PERSONNE, substance individuelle d'une nature raisonnable ou intelligente. C'est la définition qu'en a donnée Boëce, et qui a été adoptée par les théologiens.

prétend que le latin *personna*, dans l'origine, a signifié le masque des acteurs dramatiques; ceux-ci sont quelquefois appelés *personati*, parce que leur masque était l'image du personnage qu'ils représentaient sur la scène. Les Grecs se servaient du mot πρὸσωπον, qui désigne à la lettre ce qui est sous nos yeux.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un animal, ne sont point nommés *personnes*, mais *substances* ou *suppôts, hypostases, supposita*; de même le mot *personne* ne se dit point des universels, des genres, des espèces, mais seulement des natures singulières, des individus ; or, la notion d'*individu* ou de *personne* se conçoit de deux manières ; positivement, comme quand on dit que la *personne* doit être le principe total de l'action, parce que les philosophes appellent une *personne* toute substance à laquelle on attribue quelque action, et négativement quand on dit, avec les thomistes, qu'une *personne* consiste en ce qu'elle n'existe pas dans un autre être plus parfait.

Ainsi un homme, quoique composé de deux substances différentes, de corps et d'esprit, ne fait pourtant pas deux *personnes*, puisque aucune de ces deux parties ou substances, prise séparément, n'est le principe total d'une action ; lorsque nous agissons, c'est le corps et l'âme réunis qui agissent, et l'homme entier n'existe point dans un autre être plus parfait que lui.

En parlant de Dieu, nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes qu'en parlant des hommes, parce que les langues ne nous en fournissent point d'autres ; comme la révélation nous fait distinguer en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, il a fallu les appeler *trois personnes*, puisque ce sont trois êtres subsistants et intelligents, dont l'un ne fait pas partie de l'autre, et qui sont chacun un principe d'action. Les Grecs ont donc distingué en Dieu *trois hypostases*, τρεῖς ὑποστάσεις, et ensuite trois *personnes*, τρία πρόσωπα. Mais il est clair qu'à l'égard de Dieu, le mot de *personne* ne présente pas exactement la même notion qu'à l'égard de l'homme ; *trois personnes* humaines sont trois hommes ou trois natures humaines individuelles ; en Dieu les *trois personnes* sont une seule nature divine, un seul Dieu. Saint Augustin, *Epist.* 169, *ad Evod.*

Vainement les sociniens disent que l'on a eu tort d'introduire ce langage, de se servir, en parlant de Dieu, du terme de *personne*, qui n'est point dans l'Ecriture sainte ; de vouloir ainsi expliquer un mystère essentiellement inexplicable. On y a été forcé pour réprimer la témérité des hérétiques, qui se servaient à ce sujet d'un langage erroné et contraire à l'Ecriture sainte. Les sociniens eux-mêmes nous réduisent à cette nécessité, en soutenant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont seulement trois dénominations ou trois aspects différents d'une seule et même nature divine individuelle ; non-seulement cette explication ne se trouve point dans l'Ecriture sainte, mais elle y est formellement contraire. *Voyez* TRINITÉ.

Voici un passage de saint Augustin que les sociniens et les incrédules ont affecté de remarquer, lib. 5, *de Trinit.*, c. 9 : « Nous disons une essence et » *trois personnes*, comme ont fait » plusieurs auteurs latins respectables » qui n'ont point trouvé d'autres ma- » nière plus propre à exprimer ce » qu'ils entendaient...... Mais ici le » langage humain se trouve très-dé- » fectueux ; on a dit *trois personnes*, » non pas pour exprimer quelque » chose, mais pour ne pas demeurer » muet. » Donc, reprennent nos adversaires, tout ce que l'on dit des *personnes* divines n'est qu'un verbiage vide de sens.

Nous convenons que ces expressions ne nous donnent pas une notion claire ; mais elles nous donnent du moins une idée confuse, puisqu'elles signifient trois êtres subsistants et principes des opérations divines. Saint Augustin n'a pas voulu dire autre chose, puisqu'il n'est aucun des Pères qui ait parlé de la sainte Trinité d'une manière plus nette et plus exacte que lui. Nous sommes dans le même embarras à l'égard de tous les attributs de la Divinité, et c'est une des objec-

tions que font les athées contre la notion de Dieu : ils disent que nous avons tort d'affirmer que Dieu est bon, juste, sage, puisque ces termes expriment des qualités humaines qui ne conviennent point à Dieu. Les sociniens sont-ils de même avis que les athées? *Voyez* ATTRIBUTS.

En parlant du mystère de l'incarnation, nous disons qu'en Jésus-Christ il y a deux natures très-distinctes, la nature divine et la nature humaine; que ce ne sont pas néanmoins deux *personnes,* mais une seule *personne* divine ; parce qu'en Jésus-Christ la nature humaine n'est point un principe total d'action ; mais qu'elle existe avec une autre nature plus parfaite. Ainsi, de l'union de la nature humaine avec la nature divine, il résulte un seul individu ou un tout qui est un principe d'action : tout ce que fait l'humanité en Jésus-Christ, c'est la *Personne* divine qui l'opère ; et c'est pour cela que ces opérations sont appelées *théandriques* ou *déiviriles. Voy.* THÉANDRIQUE.

BERGIER.

PERTURBATIONS (*Théol. mixt. scien. astron.*) — On a vu au mot NEPTUNE que M. Le Verrier fut le premier des astronomes à découvrir une grande planète de plus dans notre monde solaire, par le simple calcul des *perturbations* de sa plus proche voisine, la planète Uranus, que l'on considérait jusque-là comme occupant les limites de ce monde. On entend donc par *perturbations* les dérangements que les planètes causent les unes aux autres dans leurs marches particulières, dérangements qui ne vont que jusqu'à de petits écarts de leurs ellipses, telles qu'elles seraient si elles n'étaient influencées que par le soleil, grand moteur de toutes leurs orbites. Dans cette supposition, la loi de Kepler, qui dit que les aires décrites par le rayon vecteur de cet astre central, qui occupe un des foyers des orbites elliptiques, sont proportionnelles aux temps, ne subirait jamais aucune modification, aucune aberration ; mais il n'en est pas ainsi : les corps lancés dans l'espace et maintenus en mouvement continuel par l'attraction solaire agissent les uns sur les autres, de telle sorte que l'une force sa plus voisine à incliner quelque peu sa direction vers elle et à déranger d'autant la ligne de son ellipse par rapport au soleil; ce n'est pas seulement la plus voisine qui produit ce dérangement toujours très-limité, ce sont toutes les autres planètes, chacune dans une proportion plus ou moins minime, selon sa position relative et selon sa masse. De là une grande complication dans la mécanique céleste et dans les calculs astronomiques.

On divise les perturbations *planétaires* en plusieurs espèces d'inégalités : il y a les inégalités *périodiques,* les inégalités *séculaires,* les inégalités provenant de la *non sphéricité* des astres perturbateurs et perturbés, les inégalités *cométaires* et les inégalités *lunaires.*

Les inégalités planétaires *périodiques* sont celles qui présentent une période assez courte et bien constatée, après laquelle les deux astres qui s'entre influencent reprennent leur première position pour recommencer ensuite la même série de perturbations. On en a constaté un certain nombre de cette espèce, par exemple celles de Saturne et de Jupiter, celles des satellites de Jupiter, etc.

Les inégalités *séculaires* se développent très-lentement et mettent de très-longs temps à se parfaire, par exemple des siècles ; à cette catégorie appartiennent la diminution d'excentricité de l'orbite terrestre, l'accélération séculaire du mouvement de la lune, etc. Toutes ces variations n'ont point une périodicité certainement constatée et pourraient conduire notre monde à des catastrophes universelles imprévues. Cependant, Lagrange a découvert qu'au milieu de ces perturbations il y a un élément qui n'est point attaqué d'une manière appréciable pour nos calculs, ce sont les grands axes des orbites des planètes, et cette invariabilité des grands axes, ou au moins leur variabilité si faible qu'elle en est insensible, nous assure, pour très-longtemps du moins, la fixité de notre système. MM. Poisson et Le Verrier ont fait, avec beaucoup d'au-

tres, d'importants travaux ayant pour but de confirmer le principe de Lagrange.

Le défaut de sphéricité parfaite dans un astre empêche que l'on puisse le considérer comme un point par rapport à la résultante de ses attractions, et de là des *perturbations* d'une autre espèce. C'est ainsi que l'aplatissement de la terre vers les pôles produit une inégalité dans le mouvement de la lune ; c'est ainsi que le soleil et la lune, réagissant sur le renflement de la terre à l'équateur, engendre un déplacement de l'axe terrestre et le force à décrire, par chacun de ses bouts, un cercle en 26,000 ans.

En ce qui est des comètes, lorsqu'en se rapprochant du soleil elles traversent les orbites des planètes, elles peuvent éprouver, sous l'attraction de ces corps, des *perturbations* très-considérables; on conçoit qu'un grand corps comme Jupiter, par exemple, attire et lance dans une direction très-différente une comète qui s'en approche de trop près. C'est ainsi que celle de Halley, à son retour de 1759, eut sa période allongée de deux ans ; c'est ainsi que la comète de Lexel eut son orbite tellement dérangée en 1779, par Jupiter, qu'on ne l'a plus revue depuis.

Enfin, les *perturbations lunaires,* en particulier, ont pour cause l'action du soleil en dérangement de l'ellipse de la lune autour de la terre, qui est son autre moteur en vertu de la faible distance où la lune est de ce centre. Le soleil agit avec une grande puissance à cause de sa masse, mais cette puissance est compensée par l'éloignement. Les perturbations lunaires sont beaucoup plus difficiles à calculer que les autres et laissent encore des problèmes à résoudre à l'astronomie, à cause de la masse du soleil qui est très-considérable, et de la rapidité du mouvement de la lune ; les inégalités sont à la fois trop considérables et trop courtes. Newton commença la théorie de la lune ; Euler, Clairaut, d'Alembert, Laplace, la perfectionnèrent, et elle est encore loin d'être achevée. C'est l'astre qui est notre plus proche voisin, dans notre système, qui sera resté pour nous le plus longtemps mystérieux. Le Noir.

PETAU (Denis). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand savant jésuite du XVIIe siècle naquit à Orléans en 1585, et mourut à Paris, en 1652, au collége de Clermont, dans lequel il avait vécu trente-cinq ans. Il commença par professer la philosophie à Bourges, à l'âge de vingt-cinq ans, puis entra dans la compagnie de Jésus où il professa la rhétorique, la théologie et l'exégèse de l'ancien et du nouveau testament; après quoi, il se retira pour se livrer exclusivement à la science et à ses publications, dont la principale est son grand ouvrage *de Theologicis dogmatibus,* destiné à combattre les erreurs théologiques de son temps, et dont M. L. Vivès a donné une édition nouvelle en 8 vol. in-4°. Le P. Petau fut surnommé *l'aigle des jésuites,* et Dupuis dit de lui et du P. Sirmond, dans sa *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques,* qu'ils furent l'un et l'autre des savants du premier ordre, la gloire non-seulement de leur compagnie, mais de l'Église de France. Petau était d'ailleurs, dans la vie privée, modeste, simple, solitaire et sans aucune ambition : il refusa les honneurs qui lui furent offerts par Philippe IV, qui essaya de l'attirer à son académie de Madrid, et même le chapeau de cardinal qui lui fut offert par Urbain VIII, qui voulut aussi l'attirer à Rome. Le style de Pétau, grave et vigoureux de sa nature, devenait, dans la polémique, d'une grande vivacité que les protestants lui reprochèrent.

« Petau, dit M. de Drey, avait une intelligence aussi vaste que profonde; peu d'écrivains ont été plus érudits, ont écrit sur tant de matières différentes, avec autant de savoir, de talent, de clarté, et un style aussi facile, surtout en latin. Il s'était occupé de bonne heure de l'étude des langues classiques et s'y était perfectionné durant les années de son enseignement de rhétorique. Il y ajouta l'étude de l'hébreu. Le moyen le plus efficace pour acquérir les langues anciennes lui sembla la traduction d'une langue dans une autre; ce travail préparatoire produisit, outre la traduction des discours de Julien, celle de Synésius, évêque de Cyrène, du rhéteur

Thémistius. Il traduisit de même en latin les auteurs grecs, joignant à ses versions des notes critiques. Tant qu'il fut professeur d'éloquence il fut chargé de faire les discours publics dans toutes les occasions, et de là les panégyriques qu'on trouve dans ses écrits, et les poëmes qu'il composa en l'honneur d'Henri IV, de Louis XIII, du dauphin, de sainte Geneviève. Le recueil de ces poésies et de ces discours fut publié à plusieurs reprises, en 1620 pour la première fois; en 1642 parut la quatrième édition de ses œuvres poétiques; en 1633, une seconde édition corrigée de Synésius.

» De l'étude des auteurs profanes, Petau passa à celles des Pères, principalement des historiens ecclésiastiques. Ainsi il traduisit en latin l'abrégé d'histoire du patriarche Nicéphore (allant de 602 à 770), *Breviarium historicum sanctum*, et le publia, avec le texte grec et des notes chronologiques, en 1646. Une seconde édition parut en 1648, Venise, et dans l'édition vénitienne du *Corpus scriptorum historiæ Byzantinæ*, 1729-33. Mais un travail plus important pour l'histoire de l'Église et des dogmes, ce fut la version de saint Épiphane, qu'il publia à Paris, en 1622, sous ce titre : *S. Epiphanii, Salaminis episcopi opera omnia, Græce et Latine*, *cum animadversionibus*, 2 t. in-fol. Dans l'*Appendix*, qui parut deux ans plus tard, il réfuta les objections élevées par Mathurin Simon, doyen du chapitre d'Orléans, contre ses observations sur le rite de la Pénitence de l'ancienne Eglise. Une nouvelle édition d'Épiphane parut en 1682, à Cologne (Leipzig); on y joignit le même *Appendix* et un opuscule que Petau avait fait paraître contre Saumaise. Cette édition est demeurée jusqu'à présent la meilleure.

» En s'occupant des auteurs que nous venons de nommer, et surtout des auteurs historiques, il sentit fréquemment le besoin d'une chronologie sûre. L'ouvrage de Scaliger *de Emendatione temporum* avait sans doute pu lui servir de fil conducteur; mais son regard pénétrant découvrit bientôt les défauts et les erreurs de cet ouvrage, et Petau fit pour son usage un travail solide et complet sur l'ensemble de la chronologie. Le résultat de ces études fut d'abord l'*Opus de doctrina temporum*, qui parut, en 1627, en deux volumes in-fol., fut publié plus tard sous un nouveau format, et qui est une des œuvres capitales sur la matière. Il le fit suivre en 1630, de son *Uranologium*, résumé de divers systèmes d'astronomie, auquel il ajouta en supplément de nombreuses dissertations sur la matière. En 1633 parut le *Rationarium temporum*, manuel de l'histoire du monde, coordonné d'après son système chronologique; l'année suivante il en fit une seconde édition dans un ordre différent, vu qu'il sépara les notes chronologiques de la matière historique, qu'il ajouta comme partie technique à la première. Cette seconde édition fut plus tard et à plusieurs reprises rééditée en France et en Allemagne. Le dernier de ses écrits chronologiques fut *la Pierre de touche chronologique*, dans lequel il traita des principaux points de la chronologie comme science (1636).

» Une partie considérable des écrits de Petau se compose de ses opuscules polémiques contre d'autres savants, provoqués, la plupart, par les attaques faites contre ses notes sur Epiphane et par les écrits des jansénistes. L'*Appendix* contre Mathurin Simon a été signalé plus haut. Petau entra dans une vive discussion avec Hugo Grotius, qui avait essayé de défendre le sacerdoce universel des fidèles et avait en outre avancé d'autres propositions inadmissibles sur le sacrement de l'autel. En 1639 parut la *Diatribe de potestate consecrandi et sanctificandi*, *sacerdotibus a Deo concessa*, *deque communione usurpanda*. En 1641, Petau publia contre Claude Saumaise : *Dissertationum ecclesiasticarum libri duo, in quibus de episcoporum dignitate ac potestate, deque aliis ecclesiasticis dogmatibus, disputatur.*

» L'école janséniste de Saint-Cyran commençait à cette époque à publier des livres contraires aux pratiques et aux dogmes généralement admis dans l'Eglise; Petau résolut de les réfuter. En 1648 parut son écrit : *de la Pénitence publique et de la préparation à la Communion*; l'année suivante, la seconde édition; en 1645, la troisième,

augmentée et corrigée; en 1648, *de Lege et gratia libri duo;* en 1649, *de Tridentini Concilii interpretatione* et *S. Augustini Doctrina*, que suivit, l'année d'après, une *Dissertatio posterior*. Il termina cette matière en 1651, par sa dissertation *de Adjutorio sine quo non et adjutorio quo*. Tels sont les opuscules théologiques dus à la féconde plume de Petau, qui en écrivit beaucoup d'autres, sur des questions historiques et critiques, que nous passons sous silence. Mais l'ouvrage capital qui mit le sceau à sa réputation est son grand travail *de Theologicis Dogmatibus*.

» La théologie scolastique, telle qu'elle se produisait encore à cette époque, ne pouvait satisfaire un esprit aussi cultivé, un savant aussi versé dans l'histoire que Petau. Il entreprit une exposition théologique d'une forme plus fructueuse, en substituant aux développements dialectiques surabondants et souvent inutiles, les éléments positifs et historiques du Christianisme, et en la rendant plus utile dans la pratique et plus agréable à la lecture. Fidèle à ce plan, l'auteur puisa son exposition des dogmes chrétiens dans les sources révélées de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques, dont il avait une connaissance aussi profonde que variée. Cependant il ne méconnut pas l'utilité de la philosophie et la nécessité de la dialectique en théologie, et il en fit un fréquent usage. Il proclama cette tendance dans l'Introduction.

» Quant à l'ouvrage lui-même, dont nous ne pouvons faire connaître ici le contenu, la première partie parut à Paris, en 1644, en 3 vol. in-folio, dont le premier, en dix livres, traite de Dieu, de ses attributs, et spécialement du dogme de la prédestination; le second, en huit livres, de la sainte Trinité; le troisième, en onze livres, des anges, de la création et de la hiérarchie ecclésiastique. En 1650 parut la seconde partie, en deux volumes in-folio, sous le titre : *de Incarnatione Verbi*. L'auteur y traite de toute la christologie, en ayant égard aux hérésies nées sur cette matière et sur le culte des saints. Tout l'ouvrage devait être couronné par la doctrine des sacrements, de la loi, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, des vertus et des vices; mais la mort l'empêcha d'achever son œuvre... »

Le général des jésuites chercha qui voulut se charger d'en entreprendre la continuation, mais ne trouva personne. Le Noir.

PÉTERSON (Jean-Guillaume) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce mystique protestant, né à Osnabruck, en 1649, et mort en 1727, fut prédicateur à Hanovre et surintendant-général à Lunebourg, de 1688 à 1692. Sa femme, comme lui, se croyait honorée par Dieu de révélations particulières; elle s'appelait Jeanne-Eléonore de Merlau. On publia les vies de l'une et de l'autre écrites par eux-mêmes en 1717 et 1718. La liste des ouvrages de Péterson se trouve dans le *Lexique des savants*.

« Péterson, dit le *Dict. encycl. de la théolog. cathol.*, enseigna un nouveau chiliasme. Le christianisme une fois annoncé dans tout l'univers, pensait-il, le règne de mille ans devait s'établir sous une double forme, dans le ciel et sur la terre. La nouvelle Jérusalem terrestre était destinée aux Juifs, qui seraient alors tous convertis et ramenés dans la Terre-Sainte, où ils retrouveraient leur ancien royaume. Le règne du ciel était destiné aux martyrs et à tous ceux qui auraient accepté avec le Christ la mort de la croix. Il ajoutait à cela la doctrine origéniste de la rénovation de toutes choses, qu'il développa dans les trois volumes de son *Mysterium apocatastaseos*. Ces opinions le firent destituer de sa charge, sur l'avis de la faculté de Helmstadt, en 1692. Il vécut dès lors dans sa terre de Niedertodeleben, près de Magdebourg; plus tard à Thymern, non loin de Zerbst, s'occupant de la publication d'ouvrages mystiques. »

Le Noir.

PETERSON (Olof) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Deux fils d'un forgeron d'Œrébro, Laurent et Olof Péterson, Laurent Anderson et Gustave Wasa ou Gustave I, roi de Suède, furent

les principaux réformateurs de la Suède ; et parmi eux le luthérien le plus actif fut Olof Péterson, né en 1491. « Olof surtout, dit M. Schrodl, écrivit des libellés en suédois, traduisit la Bible dans cette langue, et reproduisit dans ses écrits toutes les grossièretés dont abondent les ouvrages de Luther. Il le fit principalement dans son livre *sur le Mariage,* dans lequel, suivant le mode luthérien, il provoqua tous les prêtres à prendre femme le plus vite possible, et menaça la Suède d'un jugement de Dieu effrayant et de sa perte prochaine et irrévocable si le clergé persévérait plus longtemps dans le célibat. Malgré tout son zèle, Olof ne put abolir comme il l'aurait voulu toutes les pratiques catholiques, le roi ayant jugé bon et nécessaire de ne procéder que peu à peu, avec une grande précaution, pour laisser croire au peuple qu'il s'agissait, non d'abolir l'ancienne foi, mais seulement ses abus. Aussi, à l'assemblée du clergé suédois convoquée en 1529, par ordre de Gustave, à Œrébro, assemblée à laquelle n'assistèrent que les partisans publics, ou du moins tacites, des nouvelles doctrines, d'une part on formula et adopta les principes du luthéranisme, d'autre part on maintint provisoirement beaucoup de thèmes et d'usages catholiques (1).

» En même temps que les statuts de cette assemblée, parurent deux œuvres liturgiques d'Olof, très-remarquables, savoir : le Manuel de la nouvelle Eglise, *Manuale Sueticum,* et la liturgie connue sous le nom de *Ordo Missæ Sueticæ,* dans lesquels bien des usages catholiques étaient également conservés, quoique le sacrifice de la messe fût rejeté et anathématisé. Ainsi le ministre doit, *seulement en faveur des simples*, prendre dans les mains d'abord l'hostie, ensuite le calice (c'est-à-dire simuler une espèce de consécration), mais il doit les remettre immédiatement de côté, de peur que les assistants ne s'imaginent qu'il est question d'une reproduction de l'erreur papiste. Olof se permit toutes sortes d'escamotage de ce genre, et le roi mit le sceau souverain aux mensonges de la liturgie suédoise. On devait même, « pendant un certain temps, » conserver quelques moines dans les couvents, quoique cette fraude, à l'adresse du peuple, dût coûter quelque sacrifice à la cupidité royale.

» Du reste, on faisait main basse sur les biens des églises et des couvents, on vendait à l'enchère toutes les cloches, et, là où la vente ne s'exécutait pas, on enlevait les cloches par ordre des commissaires chargés du pillage général, et on les faisait fondre.

» Enfin, la dernière mesure par laquelle Gustave voulut assurer le triomphe de la nouvelle doctrine, fut la nomination de quelques luthériens prononcés aux siéges épiscopaux, qu'on avait rendus vacants en destituant (1531) les évêques légitimes ou en les obligeant à prendre la fuite. Ce ne fut pas toutefois Olof, mais son frère Laurent Péterson, qui fut nommé premier archevêque luthérien d'Upsal, le roi ne jugeant pas prudent de confier à un homme aussi passionné que Olof cette importante dignité. Martin Skytte, dominicain apostat, évêque d'Æbo depuis 1528, ami intime du roi et apôtre luthérien de la Finlande, avait refusé l'archevêché. Ce qui est étonnant, c'est que Gustave crut devoir rehausser la dignité de son archevêque en lui assurant des revenus considérables, en lui donnant une garde d'honneur de cinquante hommes, et en lui accordant une de ses proches parentes pour femme. L'archevêque en eut deux filles qui se marièrent à des ministres de l'évangile. Ceux-ci, en qualité d'héritiers de leur beau-père, eurent le privilége de pouvoir lui succéder sur son siége archiépiscopal. C'est ainsi que la Suède obtint des évêques luthériens.

» Mais Gustave ne les considérait que comme des mannequins, instruments dociles de ses projets, auxquels il ne tolérait aucune résistance, aucune opposition. Olof s'irrita contre le despotisme royal, qu'il attaqua vivement dans ses sermons, comme il se permit, dans sa Chronique suédoise, des sorties non moins violentes qui déplurent à Gustave.

(1) Theiner, *la Suède et sa situation vis-à-vis du Saint-Siége*. Augsb., 1838, t. I, p. 287-290.

» En 1540, Olof, et par suite Laurent Anderson, tombèrent complètement dans la disgrâce du roi. Ils avaient, en 1530, pris part à la conjuration tramée contre la vie de Gustave. Ils furent, quatre ans plus tard, Gustave n'ayant plus besoin d'eux, cités devant les tribunaux, condamnés à mort, et Laurent, l'archevêque d'Upsal, fut obligé lui-même d'être le juge de son frère! Cependant les immenses richesses que les deux coupables avaient acquises dans le pillage des biens ecclésiastiques amollirent le cœur du roi; ils payèrent chacun 500 pièces d'or et obtinrent leur pardon. Olof fut même, par l'intermédiaire de son frère, rétabli dans sa cure de Stockholm, en 1543; mais il ne recouvra ni la faveur du roi ni celle du peuple, et il mourut, généralement méprisé, le 14 avril 1552.

» Quelques jours plus tard, Laurent Anderson, non moins discrédité, paya son tribut à la nature. On vit paraître à leur place, comme réformateur, *Georges Norman*, que Mélanchthon avait fort recommandé au roi, et qui fut ordonné superintendant de tout le clergé du royaume.

» Laurent Péterson, premier archevêque luthérien d'Upsal, qui avait également perdu la faveur du roi, mais non au même degré que son frère, ne mourut qu'en 1573, après Gustave († 1560), alors qu'il était assez généralement question de rétablir la religion catholique en Suède. »

Le Noir.

PÉTILIENS. *Voyez* Donatistes.

PETITS-PÈRES. *Voyez* Augustins.

PÉTRARQUE (François). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand poète italien, qui fut contemporain du séjour des papes à Avignon, vécut de 1304 à 1374. « Pétrarque, dit M. Müller, représente très-nettement les côtés d'ombre et de lumière de son siècle dans sa vie et dans ses œuvres. Cependant il appartenait moins au présent qu'à l'avenir; il était de ceux qui cherchaient à hâter l'avènement du temps nouveau, de ceux dont on peut excuser les fautes et les erreurs par la corruption du siècle où ils vécurent, et dont le souvenir est lié à tout ce qui germa de beau et de bien de la semence qu'ils répandirent autour d'eux.

» En parlant de Pétrarque, on oublie volontiers l'enthousiasme momentané qu'il manifesta en faveur des agitateurs révolutionnaires de son temps (surtout de Nicolas Rienzi), on oublie ses invectives contre les dignitaires de l'Eglise, ses déclamations contre des passions dont il n'était pas exempt lui-même, pour ne penser qu'au régénérateur des études classiques en Occident, au créateur de la langue et de la poésie italiennes, à l'un des fondateurs du nouvel esprit scientifique, qui surent à la fois répondre aux besoins d'une période nouvelle et maîtriser les extravagances d'une époque de transition.

» Le père de Pétrarque était le florentin Parenzo qui, appartenant à la faction des Blancs (Gibelins), avait été chassé de sa ville natale et s'était réfugié à Arrezo, où naquit François, le 20 juillet 1304.

» En 1317, il s'éprit de Laure, fille d'Audebert de Noves, qui avait épousé Hugues de Sade. Cet amour, qui l'occupa pendant toute sa vie, lui inspira des *canzoni* et des sonnets qui rendirent son nom immortel, et le placèrent, avec Dante et Boccace, parmi les créateurs de la littérature italienne.

» Laure mourut en 1348. Pétrarque, après un voyage qu'il fit à Paris, qui était alors la capitale du monde et dont il fréquenta la célèbre université, et à Rome, dont il visita les éternelles merveilles, revint à Avignon et passa bien des années dans la romantique solitude de Vaucluse (1337-1353), occupé de poésie, de littérature, du plan ou de l'exécution de la plupart de ses ouvrages.

» Il se rendit à plusieurs reprises en Italie, d'abord en 1341, lorsqu'il reçut à la fois de Paris et de Rome l'offre de la couronne poétique. Il donna la préférence à la ville de Virgile et d'Horace, fut couronné au Capitole, et déposa son laurier en offrande dans l'église du Prince des Apôtres. A dater de cette époque, il fut fréquemment employé dans des

missions diplomatiques. Il se rendit comme député des Romains à Avignon pour prier le pape de rentrer dans Rome (1342), et servit la cause du souverain pontife comme ambassadeur à Naples (1343). Plus tard il entra en correspondance avec Colas di Rienzi, le tribun de Rome. En 1347, il tâcha de déterminer l'empereur Charles IV à intervenir dans les affaires d'Italie (1350), devint le négociateur de la paix entre Venise et Gênes (1351), et mena en général une vie très-active et très-accidentée. Cependant il revenait sans cesse à son séjour favori de Vaucluse. Cette activité politique, ses études et ses travaux scientifiques lui valurent l'amitié, le respect et la considération des personnages les plus éminents de son temps, de l'empereur, des rois de France et de Naples, de tous les princes d'Italie, et lui firent obtenir des marques constantes de faveur de tous les papes d'Avignon, et une série de riches bénéfices, entre autres un canonicat de Padoue et l'archidiaconat de Parme. En 1353, il quitta la France, servit activement les Visconti de Milan jusqu'en 1360, se retira à Venise, où il fit don de ses livres à la république, et posa ainsi les bases de la fameuse bibliothèque de Saint-Marc. En 1366 et 1368, nous le voyons très-occupé à engager le pape à rentrer dans Rome et à négocier la paix entre les légats du Saint-Siége et les Visconti. Il passa les dernières années de sa vie alternativement à Padoue et à Arqua, dans les monts Euganéens, occupé de poésie et de science, particulièrement honoré de l'amitié de François de Carrare, prince de Padoue. Il mourut dans sa terre d'Arqua, le 18 juillet 1374.

» Ses ouvrages sont les uns en italien, les autres en latin. Les premiers se composent des *Canzoni*, des sonnets et d'un poëme allégorique intitulé *Triomphes*, imité du Dante. Les seconds se composent : I. d'un poëme héroïque, intitulé *l'Afrique* (1339), de bucoliques et d'épîtres poétiques ; II. des dissertations suivantes : *de Vita solidaria* (1352), *de Otio religiosorum* (1353), *de Remediis utriusque fortunæ* (1366), *de sua ipsius et multorum Ignorantia* (1370) ; *de Républ. optime administranda* (1372) ; III. des dialogues : *de Vera sapientia, de Contemtu mundi* ; IV. d'essais historiques, comme *Rerum memorabilium libri IV* ; V. de discours, d'un grand nombre de lettres morales, littéraires, renfermant beaucoup de détails sur l'histoire de son temps, et des traités de moindre importance. Ses œuvres complètes ont été publiées à Bâle, 1554 et 1581 ; à Lyon, 1601. » LE NOIR.

PÉTRIFICATION. (*Théol. mixt. scien. minér. et paléont.*) — Ce mot exprime, selon que le dit son étymologie latine, le changement d'un corps organique en matière pierreuse. Il faut bien distinguer la *pétrification* de l'incrustation, qui n'est que le dépôt d'une matière incrustante telle que le carbonate de chaux autour d'un corps sans qu'il y ait changement intime de la nature. Dans les fossiles vraiment pétrifiés, tout est devenu pierre par une action chimique qui a demandé beaucoup de temps à se produire, et la forme seule intérieure et extérieure s'est conservée. Le tissu cellulaire s'est maintenu, mais la matière dont sont faites les cellules est devenue pierreuse. Les ossements d'animaux et d'hommes de l'âge du mammouth, des ours et hyènes des cavernes, etc., ne sont point encore assez vieux pour être véritablement pétrifiés, mais ils sont dans un état qui paraît être un commencement de pétrification et qui finira par devenir, avec le temps, la pétrification véritable. LE NOIR.

PÉTROBRUSIENS, disciples de Pierre de Bruys, hérétique, né en Dauphiné, qui enseigna ses erreurs vers l'an 1110 ; sa secte se répandit dans les provinces méridionales de France.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, qui vivait dans le même temps, a fait contre les *pétrobusiens* un ouvrage dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à cinq chefs principaux : 1° ils niaient que le baptême soit nécessaire ni même utile aux enfants avant l'âge de raison, parce que, disaient-ils, c'est notre propre foi actuelle qui nous sauve par le baptême ; 2° qu'on ne devait point bâtir d'églises, mais

au contraire les détruire ; que les prières sont aussi bonnes dans une hôtellerie que dans une église, et dans une étable que sur un autel ; 3° qu'il fallait brûler toutes les croix, parce que les chrétiens doivent avoir en horreur tous les instruments de la passion de Jésus-Christ, leur chef ; 4° que Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'eucharistie ; 5° que les sacrifices, les aumônes et les prières ne servent de rien aux morts.

Plusieurs auteurs les ont aussi accusés de manichéisme, et il paraît que ce n'est pas à tort, puisqu'il est prouvé qu'ils admettaient deux principes comme les anciens manichéens. Roger de Hoveden, dans ses *Annales d'Angleterre,* dit qu'à l'exemple des disciples de Manès, les *pétrobrusiens* ne recevaient ni la loi de Moïse, ni les prophètes, ni les psaumes, ni l'ancien Testament. Radulphe Ardens, auteur du onzième siècle, rapporte que les hérétiques d'Agénois se vantent de mener la vie des apôtres, de ne point mentir et de ne point jurer ; qu'ils condamnent l'usage des viandes et du mariage ; qu'ils rejettent l'ancien Testament et une partie du nouveau ; et ce qui est de plus terrible, qu'ils admettent deux créateurs ; qu'ils disent que le sacrement de l'autel n'est que du pain tout pur ; qu'ils méprisent le baptême ; qu'ils rejettent le dogme de la résurrection des morts. Or, ces hérétiques d'Agénois, qui furent ensuite nommés *albigeois,* étaient de vrais manichéens, comme l'a prouvé Bossuet, *Hist. des Variat.,* l. 11. n. 17 et suiv. Basnage a fait inutilement tous ses efforts pour persuader le contraire : on peut le réfuter par ses propres principes. *Hist. de l'Eglise,* l. 24, c. 4, etc. Pierre de Bruys n'était pas un assez habile docteur pour avoir forgé une hérésie de son chef ; il ne fit que propager une partie des erreurs que les albigeois, successeurs des pauliciens, avaient répandues avant lui ; mais on sait le motif qui a porté les protestants à justifier les hérétiques du onzième et du douzième siècle, c'est qu'ils ont voulu se les donner pour prédécesseurs.

Ils disent que l'on ne doit point ranger ces sectaires parmi les manichéens, à moins que l'on ne prouve qu'ils soutenaient le dogme caractéristique et fondamental du manichéisme, qui est le dogme des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais : or, ajoutent ils, on n'a aucune preuve positive que les albigeois, les *pétrobrusiens,* les henriciens, etc., aient admis deux principes : à cette objection nous répondons, 1° qu'il y a des preuves positives, savoir : le témoignage des auteurs contemporains, Bossuet les a cités ; vainement les protestants récusent ces témoins, ou cherchent à éluder les conséquences de ce qu'ils disent ; 2° que le dogme des deux principes n'est pas plus caractéristique du manichéisme qu'un autre, puisqu'il avait été soutenu avant Manès par les marcionites et par plusieurs sectes de gnostiques ; les autres erreurs des manichéens ne sont point une conséquence de celle-là ; il n'y aurait rien de lié, rien de suivi dans leur système ; 3° que comme ce dogme est le plus odieux de tous, et le plus capable d'inspirer de l'horreur, les albigeois et leurs prosélytes avaient plus d'intérêt à le cacher que toutes leurs autres rêveries ; jamais les chefs de sectes n'ont été fort sincères : ils se sont contentés de montrer, à ceux qui voulaient les séduire, le côté le plus apparent de leur doctrine ; 4° que si, pour tenir à une secte, il faut en adopter tous les dogmes, les protestants ont tort de se donner pour successeurs des hérétiques dont nous parlons, puisqu'ils n'en ont pas embrassé toutes les opinions. Il est absurde de nous représenter ces divers sectaires comme des *témoins de la vérité,* pendant que l'on est forcé d'avouer qu'ils professaient des erreurs.

Aussi Mosheim, plus prudent que Basnage, s'est contenté d'excuser tant qu'il a pu Pierre de Bruys et ses partisans ; il dit que cet homme fit les efforts les plus louables pour réformer les abus et les superstitions de son siècle, mais que son zèle n'était pas sans fanatisme ; qu'il fut brûlé à Saint-Gilles, l'an 1130, par une populace furieuse, à l'instigation du clergé, dont ce réformateur mettait le trafic en danger ; mais que l'on ne connaît pas tout le système de doctrine que cet

infortuné martyr enseigna à ses sectateurs. Cependant il n'a pas osé nier, non plus que Basnage. les cinq erreurs que leur a imputées Pierre le Vénérable. *Hist. ecclésiastique*, 12e siècle, 2e partie, c. 5, § 7.

Or, il est prouvé par ce témoignage et par d'autres, que Pierre de Bruys et ses prosélytes brûlaient les crucifix et les croix, détruisaient les églises, insultaient le clergé, etc. Le fanatisme contraire à l'ordre public était certainement punissable; le prétendu réformateur qui allumait ce feu, méritait le bûcher dans lequel il a péri; il a été martyr, non de ses opinions, mais des désordres et des violences dont il a été l'auteur. *Hist. de l'Eglise gallic.*, tom. 9, l. 25, an 1147. BERGIER.

PETTALORYNCHITES. *Voy.* MONTANISTES.

PEUPLE DE DIEU. Ce titre, souvent donné aux Israélites dans l'Ecriture sainte, scandalise les incrédules; c'est, disent-ils, une absurdité de croire que le Créateur de tous les hommes était le Dieu des Israélites plutôt que le Dieu des Chinois, des Indiens, des Grecs et des Romains; qu'Israël était son fils aîné, son bien-aimé, son héritage, pendant qu'il abandonnait les autres nations. Ces façons de parler, injurieuses à la providence de Dieu, ont rendu les Juifs orgueilleux et insociables, elles leur ont inspiré du mépris et de l'aversion pour les autres peuples, elles ont contribué à les rendre incrédules à la prédication de l'Evangile; ils n'ont pas pu souffrir que les gentils fussent appelés comme eux à la grâce de la foi.

Quelques réflexions dissiperont aisément ce scandale. 1° S'il y a une vérité clairement enseignée, répétée et inculquée dans les livres saints, c'est la providence générale de Dieu à l'égard de tous les hommes et de toutes les nations. Il est dit cent fois que le Dieu d'Israël est le souverain Seigneur de toute la terre, qu'il règne sur tous les peuples, que ses miséricordes éclatent sur tous ses ouvrages, qu'il conserve, nourrit et protége toutes ses créatures, qu'il a établi des chefs sur toutes les nations, que ses anges sont les protecteurs des monarchies, etc.

2° Moïse ne pouvait pas prendre plus de précautions qu'il n'a fait pour étouffer l'orgueil chez les Israélites; il leur dit que Dieu les a choisis pour son *peuple*, non parce qu'ils sont meilleurs et plus estimables que les autres, puisqu'au contraire ils sont plus faibles, plus ingrats, plus enclins à se révolter et à se dépraver, mais parce qu'il lui a plu, et parce qu'il l'avait promis à leurs pères. Il les avertit que le seul moyen de conserver la protection et les bienfaits de Dieu, c'est de lui être constamment soumis et fidèles; qu'autrement il les punira de manière à faire trembler tous les autres peuples, *Deut.*, c. 7, etc. Lorsque les prophètes ont annoncé un Messie, ils l'ont promis, non pour les Juifs seuls, mais pour toutes les nations; les prophéties de Jacob, d'Isaïe, de Malachie, etc., sont formelles sur ce point. Ça donc été de la part des Juifs une opiniâtreté inexcusable, de vouloir que la grâce de l'Evangile fût pour eux seuls.

3° Quoi qu'en disent les incrédules, il est démontré par le fait que Dieu avait accordé aux Israélites des bienfaits qu'il n'avait point départis aux autres nations. Les promesses faites à Abraham, la multiplication étonnante de sa postérité en Egypte, la manière dont Dieu avait tiré les Israélites de l'esclavage, dont il les avait nourris, instruits et conservés dans le désert, les prodiges qu'il avait opérés en leur faveur, la possession de la Palestine qu'il leur avait accordée, etc., étaient certainement des bienfaits particuliers desquels aucun autre peuple ne pouvait se glorifier. Moïse n'avait donc pas tort de leur dire qu'ils étaient spécialement le *peuple*, l'héritage, la possession chérie du Seigneur, etc. Il voulait les rendre reconnaissants, religieux, fidèles à Dieu; il devait donc leur parler de ce que sa bonté avait fait pour eux, et non de ce qu'elle faisait ou voulait faire pour les autres nations.

4° Il est encore incontestable que, pendant toute la durée de la république juive, tous les peuples connus ont été polythéistes et idolâtres, qu'ils adoraient les astres, les différentes

parties de la nature et les héros, pendant que les Israélites rendaient leur culte au seul vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Il était donc à la lettre *le Dieu d'Israël*, pendant que les autres peuples lui refusaient leur encens, et dans ce même sens il avait été le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob : ou cette différence était l'effet d'une révélation surnaturelle accordée aux Israélites, ou elle venait d'un degré supérieur d'intelligence et de bon sens naturel qu'il leur avait départi ; il n'y a pas de milieu. Que les incrédules choisissent celle de ces deux hypothèses qu'il leur plaira, il en résultera toujours que Dieu avait fait aux Israélites, ou une faveur naturelle, ou une grâce surnaturelle que les autres peuples ne partageaient point avec eux.

Les incrédules auront beau dire que cette prédilection était un trait de partialité, d'injustice, de bizarrerie de la part de Dieu; il est démontré par le fait et par les principes que Dieu, sans partialité et sans injustice, peut partager inégalement les dons naturels entre les peuples et entre les hommes ; donc il peut aussi, sans partialité et sans injustice, leur distribuer inégalement ses bienfaits surnaturels, dès qu'il ne leur demande compte que de ce qu'il leur a donné. Jamais les incrédules ne viendront à bout de renverser cette démonstration, qui sape par le principe tous les systèmes d'incrédulité. *Voyez* ABANDON, JUSTICE DE DIEU, INÉGALITÉ, etc. BERGIER.

PEUTINGER (Conrad). (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce savant, un des plus encyclopédistes de l'Allemagne, né à Augsbourg en 1465 et mort en 1547, fut le conseiller des empereurs Maximilien I et Charles-Quint.

« Peutinger, dit M. Schrodl, rendit les plus grands services à la science ; il associa l'étude de l'antiquité classique à celle de la littérature du moyen âge, entretint des rapports avec la plupart des érudits de son temps, Reuchlin, Rhénanus, Cuspinien, Pirkheimer, Aventin, etc., devint le promoteur de l'étude des antiquités romaines en Allemagne et un des fondateurs des recherches sur l'histoire germanique. Peutinger, comme la plupart des savants de son époque, vit avec plaisir les premières tentatives de Luther ; mais dès 1521, à la diète de Worms, il donna à Luther le conseil de rétracter sa doctrine ; en 1524, il envoya son fils au couvent de Saint-Ulric, auprès d'un de ses amis, le savant moine Gui Bild (✝ 1529), pour se confesser, et en 1530, il rédigea un écrit, qui ne fut point imprimé, contre Œcolampade, et qui se terminait ainsi : *Hæc itaque congessimus : tamen contra Ecclesiam catholicam impie aut irreligiose asserere volumus nihil.* Peutinger revint, par conséquent, à l'Eglise catholique, comme tant d'autres savants qui d'abord avaient été favorables à Luther. » LE NOIR.

PEYRÈRE (Isaac de La). (*Theol. hist. biog. et bibliog*). — Ce théologien, à opinions étranges, naquit à Bordeaux en 1594, de parents calvinistes, et mourut dans le giron de l'église catholique, près de Paris, au séminaire de Notre-Dame-des-Vertus, dépendant de l'Oratoire, en 1676.

« Il se fit connaître, dit M. Kerker, par un écrit théologique qui parut en 1655 sous ce titre : *Præadamitæ, sive exercitatio super versibus 12, 13 et 14, cap. V, ep. P. ad Rom., quibus inducuntur primi homines ante Adamum conditi.* Cet opuscule fut suivi, la même année, d'un ouvrage théologique plus considérable, intitulé : *Systema theologicum ex Præ-Adamitarum hypothesi*, dont la première partie seule parut. Ces écrits, que de La Peyrère avait publiés en Flandre, où il avait suivi le prince de Condé, ne pouvaient manquer d'éveiller l'attention publique à cette époque. De La Peyrère prétendait, en s'appuyant sur les versets de saint Paul indiqués, qu'il y avait eu des hommes avant Adam ; qu'Adam était le père des Juifs et non des païens ; que l'Apôtre ayant dit qu'avant la loi le péché n'avait pas été imputé, il était évidemment question dans ce passage de la loi adamique et non de la loi mosaïque ; car la transgression de la loi mosaïque ne pouvait être imputée à tous les hommes, puisque la promul-

gation de cette loi ne fut faite qu'aux Juifs, et non aux païens ; qu'ainsi la transgression de cette loi n'avait pu faire contracter une faute imputable qu'aux Juifs, et non aux autres nations. « Donc, dit de La Peyrère, il est question ici de la loi adamique. Or, jusqu'à cette loi (d'Adam), dit saint Paul, le péché existait ; donc il existait des hommes qui péchaient, c'est-à-dire des préadamites. »

» Le péché des préadamites n'était, suivant de La Peyrère, qu'un vice naturel, *vitium naturæ*, né de la faiblesse et de la corruption de la chair humaine. C'est de cette culpabilité naturelle, qui se rencontre chez tous les hommes, et non du péché d'Adam, que proviennent la maladie, la famine, la guerre et toutes les misères naturelles. Il faut distinguer de cette culpabilité naturelle le péché d'Adam, qui ne se transmit qu'aux Juifs. Adam avait transgressé la loi particulière qui lui avait été donnée, et c'est pourquoi son péché fut plus grave, devint un *péché légal* par opposition au *péché naturel*. Ce péché légal est imputé aux hommes issus d'Adam, non pas que, par suite de ce péché, une perversion réelle se soit communiquée à eux, c'est uniquement un *décret de condamnation*, tandis que la maladie, la guerre, la mort même, les souffrances et les faiblesses de la nature, ne provenant point de la faute légale d'Adam, sont des conséquences naturelles qui pèseraient toujours sur l'humanité, même sans le péché d'Adam, *obsonium naturæ*.

» Mais comment concilier avec cette opinion la doctrine suivant laquelle la mort est entrée dans le monde avec le péché ? « La mort, dit de La Peyreyre, qui existait avant le péché d'Adam, et qui continue depuis, sans avoir été aggravée, a seulement pris un autre caractère par le péché d'Adam ; elle est, devant Dieu s'entend, le châtiment du péché d'Adam, d'après un mystérieux décret, *ratione mysterii*, qui a sa valeur dans le monde surnaturel, comme, dans la sphère civile, une fiction de droit, *fictio juris*. Ainsi, pour certains hommes, la mort, outre son caractère naturel, a un caractère civil. Le condamné meurt, parce qu'il y a certains motifs qui entraînent sa mort, mais cette mort a en même temps un caractère civil. »

Nous avons expliqué au mot ADAMIQUE et PRÉADAMIQUE (races), comment cette théorie de La Peyrère portait un caractère d'hérésie en ce qu'elle mettait tout le genre humain non judaïque, en dehors de la déchéance par la faute d'un premier père, tandis que l'hypothèse d'une espèce bimane et bipède comme l'homme, très-antique et antérieure à l'homme d'aujourd'hui, n'aurait rien d'alarmant pour la foi catholique. En ce qui est de l'opinion d'Isaac de La Peyrère, elle est bien hérétique pour le fond, mais on ne peut pas dire qu'elle ait été directement déclarée telle par l'autorité souveraine ecclésiastique, ainsi qu'on va le voir :

» Quoique l'écrit de La Peyrère, poursuit M. Kerker, eût paru sous le voile de l'anonyme, on connut bientôt le nom de l'auteur, et le vicaire-général de l'archevêque de Malines le fit emprisonner. L'intervention du prince de Condé et la promesse de La Peyrère de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, le firent remettre en liberté. De La Peyrère se rendit à Rome, publia une rétractation, et Alexandre VII voulut même lui donner un des bénéfices dont il disposait en France, mais de La Peyrère préféra suivre le prince de Condé.

» Malgré sa conversion, La Peyrère n'avait pas renoncé à son opinion sur les préadamites, comme on le voit dans les lettres que lui écrivit Richard Simon pour le faire revenir de cette erreur. Il croyait, en outre, à un prochain rétablissement du peuple juif dans la Terre promise, et il adressa dans ce sens des lettres fort affectueuses à cette nation. Il prétendit, dans son écrit *du Rappel des Juifs*, que le roi de France était destiné à opérer la restauration des Juifs. »

On signale beaucoup d'autres interprétations de certains passages bibliques, données par La Peyrère, que de plus modernes ont données après lui et qui ne nous paraissent pas compromettantes pour la foi, bien qu'elles soient parfois très-difficiles à concilier avec les textes.

« Suivant lui, dit M. Kerker, le déluge de Noé ne s'étendit que sur le pays des Juifs. Il expliquait le passage de Josué, 10, 12, 13 : « Soleil, arrête-toi, » en disant : « Le soleil éclaire, dans les montagnes, les sommets les plus élevés quelques heures même après qu'il a disparu de l'horizon visible et que le crépuscule a pénétré dans la vallée. Ce crépuscule est adouci, comme par un clair de lune, par le reflet des rayons solaires que renvoient les montagnes, et l'entrée de la nuit est ainsi retardée pendant quelque temps. » La prolongation du jour dont il est ici question ne s'étendit, par conséquent, pas au-delà de la contrée de Gabaon. Quant au miracle raconté au livre IV des Rois, ch. 20, le soleil rétrograda, non pas dans le ciel, mais sur l'horloge d'Achaz. L'étoile qui apparut aux mages n'était pas une étoile, mais une simple lueur (une torche). Les ténèbres, à la mort de Jésus-Christ, ne s'étendirent que sur la Palestine, mais non sur toute la terre. »

La Peyrère était, paraît-il, l'auteur des notes de la traduction de la bible de l'abbé de Mérodes (1671), qui fut supprimée par le censeur théologique de l'archevêque de Paris, non pas à cause des notes, mais à cause d'erreurs nombreuses dans la traduction.

LE NOIR.

PEZ (BERNARD) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce bénédictin, bibliothécaire du couvent de Molk, en Autriche, né en 1683 et mort en 1735, fut professeur de philosophie à l'âge de seize ans et plus tard de théologie à Vienne. Il se donna toutes les peines possibles en vue de publier une Bibliothèque universelle de l'ordre des Bénédictins, mais la mort l'arrêta; les manuscrits qu'il laissa de ce vaste travail remplissent beaucoup d'armoires à Molk. On a de Pez :

« *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, Aug.-Vind., 1721, 6 vol. in-fol., à laquelle s'ajoutent : *Bibliotheca ascetia antiquo-nova*, t. XI, Ratisbonæ, 1723-1735, in-8°; et un XII[e] vol. qu'on put extraire de ses manuscrits après sa mort; *de Irruptione Bavarica in Tirolim*, 1703, *libri, III*; *Triumphus castitatis, s. acta et vita venerabilis Wilburgis, virg. reclusæ S. Florianens.*, avec des notes, Augsb., 1715, in-4°; *Epistolæ apologeticæ pro ordine S. Benedicti adv. Anonymum Viennensem, e Soc. Jesu*; *Bibliotheca Benedictino-Mauriana, s. de ortu, vitis et scriptis Patrum Benedictinorum e celeberrima congregatione S. Mauri in Francia*, Aug.-Ving. et Græc., 1716, in-8°; *Conspectus insignis codicis diplomatico-historico-epistolaris Udalrici Babenbergensis*, qui se trouve dans les *Acta erudit.*, Lips., 1717, p. 30-48; *Dissertatio apologetico-litteraria ad Gentilottum ab Engelsbrunn pro editione integri syntagmatis diplomatico-historico-epistolaris*; *Venerabilis Godefridi, sec. XII, abbatis Admontens. O. S. B. in Styria*; *Homiliæ in Dominicas et festa*; *Engelberti opuscula philosophica*; *Vita et revelationes venerabilis virg. Agnetis Planbessinæ*; *Epistola de etymol. nominis Habspurgici et origine domus Habsp.-Austr.*; *Francisci Taegii liber de obsidione urbis Papiensis et de captivitate Francisci I*: *notæ in Anonymum Mellicensem de script. eccles., edit. Fabricio*, Hamb., 1718, in-fol.; Circulaires à l'occasion de sa *Bibl. Benedict.*, du 8 décembre 1715, *Acta Erud. Allem.*, 37 P., p. 145-151; *Lettre* adressée à la Société poétique de Leipzig, *sur quelques anciens poètes qui ont écrit en allemand*; *Histoire de l'Erudition moderne*, Leipzig, 1721, p. 983-1003; *Lettre à Garelli*, du 4 juin 1731, *sur Agnès Blanbeckin*, p. 292-296; *Epistola in qua acta S. Trudperti, martyris in Brisgovia, auctore Erganbaldo publici aeris facit*, Vienne, 1731, in-4°.

LE NOIR.

PEZ (JÉRÔME) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce frère du précédent, qui fut bénédictin de Molk comme lui et l'associa à ses travaux, naquit à Ips, en 1685, et mourut à Molk en 1762. On lui doit :

Les *Scriptores rerum Austriacarum*; les *Acta S. Colomani, Scotiæ regis et martyris*, dont le tombeau est à Molk, Cremesiæ, 1713, in-4°; *Historia S. Leopoldi, Austriæ marchionis, id nominis IV, cognomento Pii, divi patriæ tutelaris, ex diplomatibus, etc., adornata*, Vindob., 1747, in-fol.

LE NOIR.

PFAFF (Christophe - Matthieu.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien luthérien, un des plus célèbres, professa la théologie à Tubingue. Il naquit à Stuttgard en 1686 et mourut en 1760. « C'était, dit M. Héfélé, un homme d'une stature imposante, d'un vaste savoir, d'une grande énergie, parlant et écrivant également bien. Il s'efforça d'unir les luthériens et les réformés et publia divers écrits à ce sujet; mais il rencontra d'implacables adversaires dans Cyprian, Weismann, Reinbeck et d'autres notabilités luthériennes. Pfaff était un écrivain d'une prodigieuse fécondité, et plusieurs de ses livres lui ont longtemps survécu. Son ouvrage *de Originibus Juris ecclesiastici* posa les bases du système collégial dans le droit ecclésiastique protestant. Il chercha, contrairement au système territorial de Chrétien Thomasius et au système épiscopal plus ancien, à démontrer qu'originairement l'Église était une société de membres égaux entre eux et indépendants de l'État, ou un collége; que, dans le cours des temps, la hiérarchie avait troublé cette égalité et s'était arrogé le gouvernement; que la réforme avait de nouveau aboli la hiérarchie et transmis tacitement ou formellement les droits du gouvernement aux princes, qui les exerçaient désormais au nom du collége.

» Pfaff contribua aux progrès de l'histoire littéraire de la théologie par son grand ouvrage intitulé : *Introductio in historiam Theologiæ litterariam*, en 3 v. in-4°.

» Il chercha à réformer la dogmatique et à la purifier des subtilités scolastiques et des rigueurs du luthérinisme primitif par ses *Institutiones Theologiæ dogmaticæ et moralis*. Comme il inclinait assez vers le système de Spéner (théologie affective), il fut soupçonné de piétisme, tout comme on l'accusa de syncrétisme à cause de sa tendance à l'union.

» En outre, il publia à la Haye, en 1715, en un volume in-8°, des fragments de S. Irénée qu'il avait trouvés, en 1710, à Turin; en 1730, les livres symboliques des luthériens, et enfin il fut le créateur de la grande œuvre biblique de Pfaff, c'est-à-dire d'une version de Bible avec de nouvelles préfaces, des sommaires, des parallèles, des applications spirituelles, Tubing., 1729, continuée par Klamm, Spire, 1767-70, 9 vol.

» Pfaff avait créé autour de lui une école très-nombreuse et extrêmement active; malheureusement, son caractère ne répondait pas à son savoir; il avait des défauts odieux, il était surtout avare et sensuel. LE NOIR.

PHANÉROGAMES. (*Théol. mixt. scien. botan.*) — Ce mot, qui vient du grec φανέρος, visible, et γαμος, mariage, a été donné par Linné à une grande division du règne végétal, celle qui comprend les végétaux dont les organes sexuels sont apparents; tous les autres végétaux, bien que pourvus de ces organes en réalité, ne les manifestent pas ou ne les manifestent que d'une manière très-difficile à constater. Cette seconde division, qui est la première qui se révèle en grande abondance durant les âges géologiques, a reçu du même naturaliste le nom de *cryptogames* (*cryptos, caché*). Les plantes *phanérogames* ont été aussi nommées *cotyledonnées* ou *embryonées*; elles ont toutes les étamines et les pistils, et l'embryon ou graine; elles se divisent en deux embranchements : les *monocotyledonées* et les *dycotyledonées*, selon que l'embryon est composé d'un seul cotyledon ou de deux cotyledons.

LE NOIR.

PHARISIENS, secte de Juifs qui était la plus nombreuse et la plus estimée. Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, non-seulement les docteurs de la loi, que l'on nommait les *scribes*, et tous ceux qui passaient pour savants, mais le gros du peuple, suivaient les sentiments des *pharisiens*. Ils différaient des samaritains en ce qu'ils recevaient, non-seulement la loi de Moïse, mais encore les prophètes, les hagiographes et les traditions des anciens. Ils étaient d'ailleurs opposés aux sadducéens, en ce qu'ils croyaient la vie à venir et la résurrection des morts, la prédestination et le libre arbitre.

Il est dit dans l'Écriture, *Act.*, c. 23,

ỳ. 8, que les sadducéens assurent qu'ils n'y a point de résurrection, ni d'anges, ni d'esprits, mais que les *pharisiens* croient l'un et l'autre. A la vérité, selon Josèphe, cette résurrection n'était que le passage de l'âme dans un autre corps; il ajoute qu'ils croyaient la prédestination absolue, aussi bien que les esséniens; qu'ils admettaient cependant le libre arbitre de l'homme, comme ies sadducéens. Comment conciliaient-ils ensemble ces deux opinions? C'est ce que l'on ne peut pas expliquer.

Une autre bizarrerie de leur part, suivant le même historien, était d'enseigner, d'un côté, que les âmes des méchants sont éternellement punies dans l'enfer; de l'autre, que les âmes des justes seuls peuvent revenir à la vie et animer d'autres corps. Il eût été plus naturel de croire l'éternité de la récompense des bons, que l'éternité du châtiment des méchants.

Quoi qu'il en soit, le caractère distinctif des *pharisiens* était leur attachement aux traditions des anciens; ils prétendaient que ces traditions avaient été données à Moïse sur le mont Sinaï, en même temps que la lettre de la loi; aussi leur attribuaient-ils la même autorité qu'à la loi écrite. C'est ce que les Juifs appellent encore aujourd'hui la Loi orale. *Voy.* ce mot.

En vertu de l'observation rigide de la loi ainsi expliquée et souvent défigurée par leurs traditions, les *pharisiens* se croyaient beaucoup plus saints et plus parfaits que les autres Juifs; ils les regardaient comme des pécheurs et des profanes; ils s'en séparaient, ils ne voulaient ni boire ni manger avec eux. De là leur était venu le nom de *pharisiens,* du mot *pharas,* qui en hébreu signifie *séparer.* Cette affectation hypocrite d'une sainteté au-dessus du commun en imposait au peuple et lui inspirait de la vénération.

Notre-Seigneur leur a souvent reproché cette hypocrisie; il les accuse d'anéantir la loi de Dieu par leurs traditions; nous voyons en effet dans l'Evangile qu'ils pervertissaient le sens de plusieurs préceptes par les fausses explications qu'ils en donnaient. Dans la suite, les docteurs juifs ont recueilli le fatras des traditions pharisaïques; ils en ont fait une énorme compilation en 12 volume in-fol., qu'ils ont nommés le Talmud. *Voyez* ce mot. La plupart sont impertinentes et ridicules, et toutes sont très-onéreuses. Cela n'a pas empêché que la secte des *pharisiens,* qui est aujourd'hui celle des *rabbanites* ou *rabbinistes,* n'ait englouti toutes les autres. Depuis plusieurs siècles, elle n'a eu d'opposants qu'un petit nombre de *caraïtes* ou de Juifs attachés à la lettre seule de la loi; tout le reste de cette nation est servilement soumis à la doctrine du *Talmud,* et a pour ce livre plus de respect que pour le texte même de Moïse. *Voyez* Talmud.

Les *pharisiens* étaient du nombre de ceux qui ne voulaient point d'étranger pour roi. De là vint qu'ils proposèrent, par malignité, à notre Sauveur, la question s'il était permis ou non de payer le tribu à César; quoiqu'ils fussent forcés comme les autres à le payer, ils prétendaient toujours que la loi de Dieu le défendait. Tant qu'ils eurent du pouvoir, ils persécutèrent à outrance tous ceux qui n'étaient pas de leur parti; mais enfin leur tyrannie, qui avait commencé après la mort d'Alexandre Janné, finit avec le règne d'Aristobule. Prideaux, *Hist. des Juifs,* liv. 13, § 4; *Dissert. sur les sectes des Juifs, Bible d'Avignon,* t. 13, p. 218.

Mosheim, dans son *Histoire chrétienne,* avait prétendu que Josèphe a dit, touchant la doctrine des *pharisiens,* plusieurs choses qui ne s'accordent point avec ce qui en est rapporté dans le nouveau Testament; mais le docteur Lardner a prouvé le contraire; il a fait voir que le récit des évangélistes est très-conforme à celui de Josèphe. *Credibility of the Gospel history,* l. 1, c. 4, § 1. Bergier.

PHASE. *Vozez* Paque.

PHÈDRE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poète latin, auteur de cinq livres de fables en vers iambes, était né en Thrace, et florissait au temps de Jules César. Il se disait l'*affranchi d'Auguste.* Il fut persécuté par Séjan, sous Tibère. Il avait mis en vers, dans sa langue, les fables d'Esope; mais ce livre avait été perdu

et ce fut le savant Pithou qui en retrouva, au fond d'une bibliothèque, le manuscrit, vers la fin du XVIe siècle. Le style de Phèdre est d'une grande pureté ; mais l'imagination n'y brille pas comme chez notre Lafontaine ; les fables d'Esope ne sont vraiment belles que dans leur naïveté simple de première conception et dans la naïveté merveilleuse qu'elles ont prise chez notre fabuliste, qui les a véritablement faites siennes, ce que Phèdre n'avait pas pu faire. LE NOIR.

PHÉLÉTHI. *Voyez* CÉRÉTHI.

PHIDIAS. (*Théol. hist. biog. et art.*) — Ce fameux sculpteur d'Athènes, sous Périclès, mourut en 431 avant Jésus-Christ. Il fut banni de sa ville pour avoir gravé sa figure et celle de Périclès sur le bouclier de la statue de Minerve, d'or et d'ivoire, et de 39 pieds de haut, que Périclès lui avait demandé d'élever dans le Parthenon. Il se retira à Elée, et, pour se venger des Athéniens, il donna aux habitants de sa nouvelle patrie une statue de Jupiter qui était encore plus belle que celle de Minerve. Alors, comme dans tous les temps, c'était l'idée religieuse qui était l'inspiratrice de l'art. LE NOIR.

PHILARÈTE CHASLES (Victor-Euphémion). (*Théol. hist. biog. et bibl.*) — Ce littérateur français, né à Mainvilliers, près de Chartres, en 1798, et mort à Paris en 1873, fut élevé, malgré sa mère, qui était une protestante très-pieuse, selon les principes de J.-J. Rousseau. Apprenti typographe, il fut arrêté sous la Restauration et relâché grâce à l'intervention de Châteaubriand ; il dirigea ensuite, pendant sept ans, en Angleterre, la réimpression des classiques grecs et latins, puis voyagea en Allemagne, et revint à Paris, où il partagea avec M. Saint-Marc-Girardin le prix d'éloqnence proposé par l'Académie française : *Tableau de la marche et des progrés de la langue et de la littérature françaises depuis le commencement du* XVIe *siècle jusqu'en 1610*, in-8°, 1828 ; il fut toujours attaché, dans la suite, à la rédaction du *Journal des Débats*, ainsi qu a celle de la *Revue britannique*, à laquelle il fournit des traductions ; il collabora également à beaucoup de revues, comme la *Revue des Deux-Mondes*, au *Dictionnaire de la Conversation*, au *Plutarque français*, etc.

Ses principaux articles ont été réunis en 11 vol., 1847-1854, sous le titre général : *Etudes de littérature comparée*. On y trouve : *Etudes sur l'antiquité*, 1 vol. ; *Etudes sur le moyen-âge*, 1 vol. ; *Etudes sur le* XVIe *siècle en France*, 1 vol. ; *Etudes sur l'Espagne*, 1 vol.

M. Philarète Chasles était, depuis 1837, conservateur de la bibliothèque mazarine, et, depuis 1841, professeur des langues et littératures étrangères de l'Europe moderne au Collége de France. LE NOIR.

PHILASTRE (saint), évêque de Brescia, en Italie, mort l'an 388, eut pour amis saint Ambroise et saint Augustin, pour disciple et pour successeur saint Gaudence. Il composa un *Catalogue des Hérésies*, dans lequel il met au nombre des erreurs plusieurs opinions qui lui paraissaient peu probables, mais qu'il est très-permis de soutenir ; les deux meilleures éditions de cet ouvrage sont celle de Hambourg, donnée en 1721 par le savant Fabricius, avec des notes, et celle de Brescia, publiée en 1738 par le célèbre cardinal Quirini, avec les *Œuvres de saint Gaudence*. BERGIER.

PHILÉMON, homme riche de la ville de Colosses, en Phrygie, qui avait été converti à la foi, ou par saint Paul, ou par Epaphras, disciple de cet apôtre. Sa maison était une espèce d'église, par la piété qui y régnait, et par les bonnes œuvres qui s'y pratiquaient. Onésime, son esclave, peu sensible à ces bons exemples, vola ce bon maître et s'enfuit à Rome. Heureusement il y rencontra saint Paul qui le reçut avec charité, l'instruisit, le convertit à la foi et le baptisa. Pour obtenir son pardon, il le renvoya à son maître avec une lettre fort courte, mais qui, dans sa brièveté, est un chef-d'œuvre d'éloquence ; il n'y a pas un mot qui ne respire la charité,

le zèle, la tendresse pour un esclave fugitif devenu chrétien, et pour le maître avec lequel l'apôtre veut le réconcilier ; pas un mot qui ne soit capable de toucher et d'attendrir un bon cœur. Il suffit de la lire pour voir s'il est vrai, comme certains incrédules l'ont écrit, que le christianisme n'a contribué en rien à l'abolition de l'esclavage, ni à rendre plus douce la condition des esclaves. Cette religion divine a fait plus, elle a changé les mœurs de ceux-ci et celles de leurs maîtres. BERGIER.

PHILÉMON (l'épitre de saint Paul à) **et l'ESCLAVAGE.** (*Théol. hist. exég. et scienc. social.*) —Nous avons promis, au mot LOUIS BLANC, de juger avec notre impartialité philosophique une parole hasardée de ce sérieux historien de notre époque, dans un discours prononcé le 5 mai 1874, à Paris devant une réunion où l'on fêtait l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises par le gouvernement provisoire de 1848. Nous ne tiendrons complètement notre promesse que sous le titre POLYGAMIE, DIVORCE PAR DROIT DU MARI et ESCLAVAGE ; sous ce titre, à triple face, en effet, nous étudierons au point de vue surtout de l'exégèse évangélique et de la théologie chrétienne, catholique et protestante, l'esclavage conjugal qui résulte, pour la femme, de la polygamie et du divorce marital, et l'esclavage social, qui résulte, pour les familles, de l'institution qui porte ce nom ; nous citerons *in extenso* le discours de M. Louis Blanc, des passages apologétiques du christianisme diversement nuancés, quelques thèses théologiques sur cette matière, et mettrons, par dessus le tout, notre appréciation philosophique, théologique et exégétique.

Pour aujourd'hui, à l'occasion de l'épître de saint Paul à Philémon à propos de son esclave Onésime, rappelons seulement le mot de Louis Blanc dont nous voulons parler, et répondons à ce mot, qui concerne saint Paul.

Ce mot, le voici : « Jésus n'avait pas parlé expressément contre la servitude ; saint Paul avait parlé pour; les propagateurs du christianisme, tout en conseillant aux maîtres la douceur, prêchèrent aux esclaves l'obéissance. »

Nous réservons, pour l'article que nous venons d'annoncer, l'examen de ce qui, dans ces paroles, concerne Jésus et les propagateurs du christianisme ; nous ne prenons que cette courte phrase : « Saint Paul avait parlé pour, » et nous invoquons principalement pour la réfuter — car elle est fausse — l'épître à *Philémon.*

Avant d'aborder l'étude directe de cette épître, il importe de bien comprendre la position de Jésus et des apôtres relativement à toute question d'organisation sociale. Ils n'étaient point des législateurs politiques ; ils n'étaient que des prédicateurs et des réformateurs religieux ; ils n'avaient donc ni le droit ni le pouvoir d'abolir l'esclavage, de transformer l'état social économique, et des fortunes particulières, qui était basé sur cette institution. Ils ne pouvaient pas faire, par exemple, ce que fit, en 1848, notre gouvernement provisoire pour nos colonies françaises, ni ce que fit, plus tard, le gouvernement américain par sa guerre grandiose, dont le résultat fut de forcer, par les armes, les Etats du Sud à affranchir leurs esclaves. Ils ne pouvaient, et en droit et en fait, que poser des principes de morale religieuse qui, en s'infiltrant peu à peu dans les masses, devaient conduire les peuples à ne conserver ou à ne se donner pour gouvernement et pour législateurs que ceux qui useraient de leurs droits politiques en abolissant légalement cette plaie de l'esclavage; ils ne pouvaient, en un mot, que proclamer des règles de fraternité de nature à pénétrer plus tard, en devenant populaires, jusque dans les législations, et à y détruire ce que ces législations avaient renfermé d'incompatible avec elles jusque-là. C'est ainsi qu'après dix-huit siècles de christianisation du monde, les décrets de notre gouvernement provisoire et la guerre américaine dont nous venons de parler, devaient enfin éclater au grand jour.

Il en avait été de même de la philosophie antique. Qui reprochera jamais à Socrate, à Platon, à Aristote, de n'avoir point proclamé l'abolition

de l'esclavage? Ils n'en avaient ni le droit ni la puissance matérielle. Ils ne pouvaient que semer des formules philosophiques dont l'application légale, si elle se faisait un jour, impliquerait cette abolition. Mais on peut leur reprocher, en supposant qu'ils l'aient fait, de n'avoir point émis de ces formules ou d'en avoir émis qui favorisaient, au contraire, les anciennes viciosités sociales.

Il en avait été de même des réformateurs purement religieux de l'Asie, de Bouddha, par exemple; — nous ne nommons point ceux qui furent à la fois chefs politiques et chefs religieux; on a droit d'être plus exigeant et plus sévère à l'égard de ceux-là — qui lui reprochera de n'avoir point décrété l'abolition des castes? personne, puisqu'il ne fut point un représentant de la puissance politique. Il n'en avait non plus ni le droit ni la possibilité. Mais on lui sait gré et on le félicite d'avoir posé des principes religieux de la pratique desquels devait naître peu à peu la neutralisation de la caste, base de l'état social de son temps et de son pays. Bouddha eut le grand mérite d'admettre dans son association religieuse, dans son couvent, le soudra et le paria, aussi bien que le brahmane, le guerrier et l'agriculteur ou commerçant, et d'y traiter comme des frères ces descendants d'anciens coupables, que, d'après les lois brahmaniques, c'était une impureté et un crime de toucher, de regarder même; et de là devait venir, avec le temps, la ruine des castes brahmaniques. Elle n'est pas venue là où le brahmanisme s'est conservé pur; mais, presque partout, c'est le bouddhisme qui a pris sa place. Nous venons de poser le principe qu'il faut bien reconnaître avant de discuter sur Jésus, saint Paul et les apôtres, par rapport à l'abolition de l'esclavage.

Or, nous disons que sur cette matière Jésus et les apôtres se montrèrent infiniment supérieurs, en préparation de l'avenir, à ce qu'avait été la philosophie : c'est ce que nous démontrerons, avec quelque détail, dans l'article POLYGAMIE, etc, que nous venons de promettre.

Nous n'avons ici à nous occuper que de saint Paul, dont M. Louis Blanc a osé dire « qu'il avait parlé pour l'esclavage. »

Comment d'abord aurait pu parler pour l'esclavage celui qui adressait aux Colossiens ces admirables et profondes paroles : « Ne mentez point les uns aux autres, dépouillez le vieil homme avec ses actes, et revêtez le nouveau, celui qui se renouvelle dans la connaissance selon l'image de celui qui l'a créé, en laquelle il n'y a ni gentil et juif, ni circoncision et prépuce, ni barbare et Scythe, ni esclave et libre, mais où le Christ est tout et en tous. (III, 9, 10 et 11). N'y a-t-il pas là, au nom du christianisme, qui restaure l'homme dans la science, le rappel des droits naturels impliqués dans la création de l'homme à l'image de Dieu, lesquels excluent les distinctions entre le gentil et le juif, entre le Grec et le barbare, entre le maître et l'esclave? et si saint Paul en tire cette conclusion que l'on ne doit pas mentir les uns contre les autres, à combien plus forte raison ne donne-t-il pas à tirer celle-ci : qu'on ne doit pas, à titre d'images de Dieu, à titre d'hommes, se réduire les uns les autres en l'esclavage?

Comment aurait pu parler pour l'esclavage celui qui disait aux Galates : « Il n'y a plus ni juif ni Grec, ni esclave ni libre, ni homme ni femme, car vous êtes tous un dans le Christ-Jésus. » (Gal. II, 5). Peut-on proclamer plus explicitement l'égalité religieuse entre l'esclave et le maître? Paul la proclama, comme entre le juif et le Grec, comme entre l'homme et la femme, et vous dites qu'il a parlé pour l'esclavage!

Comment aurait pu parler pour l'esclavage celui qui disait aux Thessaloniciens : « Si quelqu'un ne veut pas travailler, celui-là ne doit pas manger; *si quis non vult operari, nec manducet?* Il parle à des libres aussi bien qu'à des esclaves; et il les oblige tous également au travail pour avoir le droit de manger. N'est-ce pas encore égaliser, dans le travail, le libre et l'esclave? et vous dites qu'il a parlé pour l'esclavage!

Où donc a-t-il parlé pour? Est-ce

en disant que les serviteurs doivent obéir à leurs maîtres et les femmes à leurs maris? Mais ne savez-vous donc pas, qu'étant donnée une organisation sociale que l'individu n'a ni le droit ni le pouvoir de changer, quelque ruineuse que soit en morale sociale la base sur laquelle elle puisse reposer, cette organisation, tant qu'elle existe, engendre des droits et des devoirs relatifs? Je ne sais pas, M. Louis Blanc, ce que vous pensez de notre organisation présente, fondée sur l'usure, sur l'intérêt du capital *vi mutui*; je ne sais pas si votre esprit a touché làdessus le point délicat; Proudhon l'avait saisi, et je suis de ceux qui le saisissent; quoi qu'il en soit de notre pensée, mettez-vous un instant dans ma théorie, qui est essentiellement théologique; je vous demande si l'emprunteur à un taux légal, 5 p. 0/0 par exemple, ne doit pas, dans notre état économique présent, à son prêteur l'intérêt convenu en sus du capital; et, tout en pensant — par hypothèse — comme je pense, vous répondrez qu'il le doit, et moi aussi. Or, la réponse de S. Paul sur l'obéissance des esclaves à leurs maîtres, comme des femmes à leur mari ou maris — car des cas de polygamie pouvaient encore exister — du moins entre juifs — était absolument la même que la nôtre par rapport à l'usure. Philémon était-il obligé à sacrifier toute sa fortune en donnant la liberté à ses esclaves, plus qu'un propriétaire n'est obligé aujourd'hui de sacrifier la sienne en renonçant à tous ses loyers de capitaux? Vous avez trop d'esprit pour ne pas me comprendre. Ne parlons donc plus de S. Paul pour ces paroles-là.

Nous arrivons enfin à l'épître à Philémon. Nous ne voyons que ce morceau sur lequel on pourrait accuser le grand apôtre d'avoir parlé pour le maintien de l'esclavage. Etudions donc cet éloquent, habile et touchant plaidoyer.

Bergier, dans son petit article, vient de nous dire la situation. Onésime a volé Philémon et s'est enfui; il est, par conséquent, au moment où Paul écrit, par suite des lois sociales alors reçues, dans la position de ces nègres marrons qu'on chassait encore, il y quelques années, comme des bêtes, avec des chiens, dans l'Amérique du Sud; il est même dans une position pire puisqu'il a emporté de chez Philémon des valeurs qui n'étaient pas à lui; c'était évidemment un flagrant insurgé; cet insurgé n'a pour lui que de s'être laissé convertir au christianisme par Paul qui était alors en prison dans la ville de Rome, mais qui n'était pas sequestré de toute visite. C'est en cette occurrence que Paul écrit à Philémon qui était lui-même chrétien, faisait part de ses richesses aux chrétiens, les recevait en sa maison et était connu de Paul.

Or, Paul, dans sa lettre, dit-il au maître quelque chose qui soit désagréable pour son esclave en pareille situation? Indique-t-il même qu'il lui ait fait des reproches sur sa conduite? Nullement. Il parle à Philémon d'Onésime comme d'un frère qui n'aurait point mal agi; et il le lui renvoie pour qu'il le reçoive « non plus, dit-il, comme un esclave, mais comme un frère bien aimé, de lui (Paul) premièrement, et combien plus de toi! ajoute-t-il, et dans la chair et dans le Seigneur! Si je te suis ami, reçois-le comme moi-même. » (*Phil.*, 16 et 17.) Il est vrai qu'il le renvoie; mais il n'a pas dû considérer ce renvoi de l'esclave à son maître comme un devoir bien rigoureux, car il avoue qu'il avait pensé à le garder près de lui, sans l'aveu de son maître, à s'en faire lui-même, par conséquent, le recéleur complice de l'évasion, *Quem ego volueram mecum detinere* (ỳ. 13); mais comme il cherche à ce que tout s'arrange pacifiquement, à la satisfaction du maître et de l'esclave, il ajoute « qu'il n'a voulu rien faire sans son aveu; » et pourquoi? « afin que ce fût de sa part une bonne action, nullement forcée, mais volontaire, » (ỳ. 14), et afin, par conséquent, qu'en tenant désormais pour son égal celui qui fut son esclave, il ait du mérite. Ce n'est pas tout : Onésime, comme il a été dit, avait fait plus que de reprendre sa liberté, il avait volé son maître, et la morale l'oblige à rendre, s'il le peut, ce qu'il a pris. Or, saint Paul, indulgent pour Onésime, même sur ce point, dit à Philémon : « Que

s'il t'a fait tort, ou te doit quelque chose, impute-le moi. Moi, Paul (le vieux Paul, comme il s'est qualifié, ℣. 3, maintenant enchaîné pour Jésus-Christ), je te le rendrai, quoique je pusse te dire que tu me le devrais bien. » (℣. 19). On voit que Paul ne veut pas s'occuper de ces questions d'intérêt, mais qu'il doute, au fond, si ce qu'Onésime devrait à Philémon, soit pour ce qu'il a pris, soit pour le travail qu'il n'a pas fait depuis sa fuite, ne serait point une juste compensation pour tous les travaux antérieurs d'Onésime, à un titre contestable, qui serait celui d'esclave. La validité de ce titre, dans toute l'épître, n'est ni rejetée formellement par condescendance pour Philémon, ni formellement admise par égard pour Onésime ; la question en est évitée avec une grande adresse, et tout est ramené au sentiment religieux de l'égalité et de la fraternité en Jésus-Christ. Nous avons dit que la mission des apôtres s'arrêtait là.

Il y a pourtant, dans l'épître à Philémon, un mot, un seul, qui pourrait être pris dans un mauvais sens, et qui pourrait avoir servi de prétexte à M. L. Blanc pour l'émission de son injuste parole à l'égard de saint Paul; le voici : « J'avais d'abord voulu le garder avec moi, afin que, pour toi, il m'assistât dans les liens de l'Evangile ; *ut, pro te, mihi ministraret in vinculis evangelii;* quel que soit le sens de cet *in vinculis evangelii,* qu'il s'agisse, ainsi que nous le croyons, du service évangélique, qui n'est que le travail de moralisation des hommes par l'évangile, ou qu'il s'agisse de la captivité que Paul souffre pour l'Evangile, il y a ce mot *pro te* qu'on pourrait prendre pour une reconnaissance d'un droit réel de Philémon sur Onésime, que saint Paul aurait retourné sur lui-même, en continuant de faire servir, selon ses idées, Onésime comme un esclave qui ne s'appartient pas. Dans ce cas, Onésime serait resté l'esclave de Philémon au service de Paul. Mais tout le reste de la lettre ne rejette-t-il pas ce mauvais sens, ainsi que nous venons de le voir? M. Louis Blanc nous cite Diogène comme ayant jeté quelque mot satirique de protestation contre l'esclavage ; cependant Diogène, pendant sa vie, fut propriétaire d'un esclave ; mais le Christ, saint Paul, et les autres apôtres, en ont-ils jamais possédé ? Personne, que nous sachions, n'a encore jamais dit pareille chose. Non, le mot *pro te* de Paul est une simple parole de condescendance à Philémon, avec lequel il ne veut pas lever la question d'intérêt, et qui est amplement contrebalancée par toutes celles d'égale condescendance à l'égard d'Onésime, dont il ne veut pas affirmer le devoir d'esclave, quoiqu'il le pût sans inconvénient pour le principe, en vertu seulement de l'état économique alors régnant dans les sociétés, ainsi que nous l'avons expliqué.

En somme, ce qu'on trouve de remarquable dans l'épître de Paul à Philémon, ce sont les deux choses suivantes :

1° Un engagement aussi pressant et aussi touchant que possible, au nom de Jésus-Christ, adressé à tous les maîtres dans la personne de Philémon, de considérer leurs esclaves, non comme des esclaves, mais comme des frères, ce qui est, en religion, l'effacement de l'esclavage;

2° Un doute que Paul laisse planer relativement au droit des esclaves de s'affranchir eux-mêmes, puisqu'il dit qu'il avait d'abord pensé à garder Onésime sans l'aveu de Philémon, et qu'il ne se décide à le renvoyer à son maître que par le désir qu'il a que tous deux restent amis et aient du mérite dans l'affaire.

Or, de ces deux choses qui ressortent de l'épître à Philémon, résulteront, avant que les Etats chrétiens s'en mêlent, des milliers d'affranchissements par les maîtres eux-mêmes, à mesure qu'ils deviendront chrétiens, et des milliers d'affranchissements par émancipation des esclaves, quand les circonstances le leur permettront ; Paul n'ayant pas dit un seul mot qui condamne cette conduite, mais ayant seulement préféré, dans le cas d'Onésime et de Philémon, l'arrangement à l'amiable, qui se fait de bon cœur entre les deux partis et qui les maintient en fraternité.

C'est de là que les pères de l'Eglise partiront pour s'élever tous contre l'esclavage, en conseillant aux maîtres d'affranchir leurs esclaves ; voici un exemple de leur langage sur ce point, dans les paroles suivantes de saint Grégoire : « Puisque notre Sauveur a daigné dans sa bonté, revêtir la chair de l'homme pour nous rendre notre première liberté, en brisant, par la grâce de sa divinité, le lien de servitude qui nous tenait captifs, c'est une action salutaire de rendre aux hommes, par l'affranchissement, leur liberté native, car au commencement la nature les a créés tous libres. » (Lit. V, epist. 12.)

C'est de là que les conciles se réunissent souvent pour décréter des articles qui sont toujours dans l'intérêt des esclaves ; que les églises vendent parfois leurs vases sacrés pour acheter leur liberté ; et que les moines rédigent des formules de chartes d'affranchissement, dont voici un modèle qui parle assez haut :

« Au nom de Dieu, Père tout-puissant, et au nom de son fils unique qui a voulu s'incarner pour délivrer les hommes de l'esclavage du péché et les adopter comme des fils, nous, pour qu'il daigne nous remettre les péchés que nous avons commis, déclarons rendre la liberté à nos hommes abaissés sous le joug de la servitude, car le Seigneur a dit : remettez et on vous remettra, et en parlant à ses apôtres, il dit : *vous êtes tous frères*. Donc, si nous sommes frères, nous ne devons astreindre aucun de nos frères à une servitude qu'ils ne nous doivent pas ; et c'est ce qu'atteste la Vérité suprême dans ces paroles : *qu'on ne vous appelle pas maîtres*, où elle blâme moins l'arrogance de l'orgueil humain que l'injustice de la domination ; voilà pourquoi nous affranchissons de tout joug nos serfs, hommes et femmes. » (*Mémoires sur la Rouergue*, par Base, III, p. 173.)

Maintenant, que devient, en bonne justice, le mot de M. Louis Blanc, que « saint Paul avait parlé pour ? »

LE NOIR.

PHILIPPE (saint), apôtre de Jésus-Christ, n'a rien laissé par écrit; nous ne savons, de ses actions et de ses travaux, que ce qui en est rapporté dans l'Evangile. Les auteurs ecclésiastiques ajoutent qu'il alla prêcher la foi en Phrygie, et qu'il y mourut dans la ville d'Hiéraples. Quelques savants ont été persuadés que saint *Philippe* avait prêché dans les Gaules; Tillemont a combattu cette opinion, *Mém.*, t. 1, pag. 639 ; feu M. Bullet, professeur de théologie à Besançon, s'est appliqué à l'établir dans une dissertation sur ce sujet.

Il ne faut pas confondre cet apôtre avec *Philippe*, un des sept diacres de l'église de Jérusalem, duquel il est parlé, *Act.*, c. 6, ℣. 5; c. 8, ℣. 5 et 26; c. 21, ℣. 8, etc. C'est celui-ci qui convertit les Samaritains, qui baptisa l'eunuque de la reine Candace, etc.

BERGIER.

PHILIPPE (le frère.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce supérieur général des frères des écoles chrétienne, né en 1793, est mort en 1874, à l'âge de quatre-vingt-un ans; il occupait son poste important depuis 1838. Horace Vernet a laissé de lui un portrait célèbre, qui est un grand chef-d'œuvre. Le frère Philippe était aimé et respecté de tous les partis. On le vit, durant le siége de Paris, de 1870, aller lui-même, malgré son âge et une température de 15° au-dessous de zéro, avec une troupe de ses frères, ramasser les blessés et les morts à la sortie de Champigny. Il est l'auteur d'une foule de livres élémentaires signés simplement des initiales *F. P. B.* Ce sont des *Abrégés*, *Cours* et *Exercices*, dont plusieurs comprennent deux parties, une pour l'élève, l'autre pour le maître, et qui embrassent l'histoire sainte, la vie de Notre-Seigneur, l'histoire de France, la grammaire, l'ortographe, l'arithmétique, la géométrie, le dessin linéaire, etc.

Il a publié également des *Méditations sur Saint Joseph, sur la très-Sainte Vierge*, et un *Résumé de Méditations à l'usage des frères des Ecoles chrétiennes*.

LE NOIR.

PHILIPPIENS, habitants de la ville de Philippe en Macédoine. Tout le monde convient que saint Paul leur

écrivit la lettre qui porte leur nom, lorsqu'il était emprisonné pour la première fois, vers l'an 62. L'apôtre témoigne à ces fidèles la plus tendre reconnaissance pour les secours qu'ils lui avaient procurés, et le zèle le plus ardent pour leur salut; il les félicite de leur courage à souffrir pour Jésus-Christ, et de leurs bonnes œuvres; il les excite à la confiance et à la joie.

Le dessein de cette lettre entière peut donc nous faire douter si, dans nos versions françaises, l'on a pris le vrai sens du c. 2, ỳ. 12 et 13, lorsque l'on a ainsi traduit : « Opérez votre » salut avec crainte et tremblement; » car c'est Dieu qui opère en vous le » vouloir et l'action, selon qu'il lui » plaît. » Le grec porte ὑπερ τῆς εὐδοκιας, le latin, *pro bonâ voluntate*. Or, εὐδοκια signifie constamment l'*affection* que l'on a pour quelqu'un, ou l'*affection* qu'il a lui-même pour les bonnes œuvres. Dans quelque sens qu'on le prenne, comment cette disposition peut-elle être un motif de crainte et de tremblement, et comment celui-ci peut-il s'accorder avec la confiance et la joie? Par la crainte et le tremblement, saint Paul entend ailleurs la défiance de soi-même, et non la défiance du secours de Dieu, *I. Cor.*, c. 2, ỳ. 3.

On peut donc traduire, sans faire violence au texte : « Travaillez à votre » salut, non-seulement comme vous » faisiez lorsque j'étais présent, mais » encore plus lorsque je suis absent, » au milieu de la crainte et du tremblement dont vous êtes saisi : car » c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et l'action par l'affection qu'il » a pour vous. » Loin de vouloir effrayer les *Philippiens*, saint Paul cherche à les rassurer et à les encourager. Ce sens paraît le plus conforme au but général de la lettre. *Voyez* Crainte. Bergier.

PHILIPPISTES ou MÉLANCHTONIENS. *Voyez* Luthériens.

PHILOLOGIE sacrée. On nomme ainsi la partie de la critique qui s'attache principalement à examiner les mots et les expressions du texte sacré et des versions, à en juger suivant les règles de la grammaire, de la rhétorique, de la poétique et de la logique. Les protestants ont beaucoup travaillé en ce genre, ils en font gloire, et nous ne leur en savons pas mauvais gré ; la *philosophie sacrée* de Glassius, savant luthérien, passe pour être un des meilleurs ouvrages de cette espèce. Cette manière d'étudier l'Ecriture sainte est utile, sans doute, à quelques égards, mais elle est sujette à de grands inconvénients.

1° Quand on pousse cette critique trop loin, elle devient minutieuse et ridicule. A quoi servent de longues dissertations pour expliquer des choses que tout le monde entend d'abord? Il semble que les écrivains sacrés parlent un langage si extraordinaire, qu'il est besoin d'un commentaire sur chaque mot. Les incrédules en prennent occasion de dire que l'Ecriture sainte est un recueil d'énigmes inintelligibles, auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut ; que ces livres, loin d'instruire les hommes, ne sont propres qu'à les tromper, à faire naître des erreurs et des disputes interminables.

2° Cette manière d'envisager l'Ecriture sainte semble la mettre au niveau des livres écrits par les auteurs profanes, dont le sens ne peut être connu que par la finesse de la critique; mais cet art n'était pas né lorsque les anciens *Pères* de l'Eglise se sont servis des livres saints pour instruire les fidèles ; s'ils ont pu s'en passer, nous pourrions l'ignorer encore sans courir aucun risque pour notre salut. La tradition constante, l'enseignement commun et universel de l'Eglise, nous paraissent un fondement plus sûr pour appuyer notre foi que toute la sagacité des philologues. Dieu, sans doute, n'a pas attendu jusqu'au seizième siècle pour donner à son Eglise une intelligence suffisante des Ecritures, et pour fixer sa croyance. Saint Paul condamne la manie de ceux qui s'amusent à des questions et à des disputes de mots ; elles ne servent, dit-il, qu'à faire naître des haines, des dissensions, des blasphèmes et des imaginations absurdes, *I. Tim.*, c. 6, ỳ. 4 : l'expérience de

tous les siècles ne l'a que trop prouvé.

3° De là est venue la hardiesse de ceux qui ont souvent voulu expliquer et même corriger le texte sacré d'après le style et les idées des auteurs profanes. Les protestants eux-mêmes ont déploré cet abus; Erasme l'avait condamné, et on le lui a reproché à son tour., de même qu'à Grotius et à d'autres. Mosheim a fait une longue dissertation pour en montrer les funestes conséquences; il reproche au moins vingt défauts différents à la plupart des critiques et des philologues, tant par rapport aux faits qu'aux expressions de l'Ecriture sainte. *Cogitationes de interpretatione et emendatione sacrarum Litterarum.*

4° A force de subtilités de grammaire, de figures de rhétorique, de comparaisons et de conjectures, il n'est aucun passage de l'Ecriture sainte duquel on ne puisse détourner et pervertir le sens. Les protestants, après s'être servis de cet art perfide contre les théologiens catholiques, en ont ressenti le contre-coup dans leurs disputes avec les sociniens; toutes les fois qu'ils ont voulu argumenter par l'Ecriture seule, leurs adversaires leur ont fait voir qu'ils ne redoutaient pas ce genre de combat; qu'avec les armes défensives des critiques protestants, ils étaient sûrs de triompher. Preuve évidente que tout commentaire, toute observation qui nous conduisent à donner à l'Ecriture un sens opposé à la croyance de l'Eglise, partent certainement d'une critique fausse, et ne méritent aucune attention. *Voy.* CRITIQUE.

BERGIER.

PHILOLOGIE COMPARÉE (*Théol. mixt. scien. philol.*) — La *philologie comparée* est une science qui ne fait que de naître, et qui pourtant est déjà parvenue, comme la géologie, sa sœur de même âge, à des résultats qui ne peuvent s'exposer que par de gros et de nombreux volumes. On peut dire que c'est Leibnitz qui fut le père de cette science. Il obtint de l'empereur de Russie, Pierre le Grand, que ce dernier fit faire des recherches dans ses immenses Etats sur les langues sans nombre qui y étaient parlées, et si ce souverain n'y mit pas le zèle d'un savant qui se serait intéressé à de pareilles questions, il en fut autrement, plus tard, de l'impératrice Catherine, qui travailla elle-même sur les instructions et les plans antérieurement donnés par Leibnitz. Ce grand génie, vraiment universel, rêvait la découverte de la langue universelle primitive par les recherches philologiques sur les langues connues; il s'affranchissait, le premier peut-être, du vieux préjugé qui consistait à regarder, *à priori*, l'hébreu comme la langue mère de tous les idiomes, mais ne doutait pas d'une unité primitive de langage; il rêvait aussi la langue universelle de l'avenir, et travaillait à en chercher des éléments. Si le monde lettré oublia pendant un siècle les appels de ce grand homme, il finit par y reporter son attention, et notre dix-neuvième siècle ne s'ouvrit pas sans que la science philologique ne fût en pleine verdeur. Bergier, dans le dix-huitième, fut, ainsi qu'on va le voir, un grand mais obscur philologue novateur, dont le mérite n'est pas encore connu; il ne fut point apprécié à cause de la hardiesse même de sa théorie. Puis vinrent la découverte du sanscrit, qui donnait raison à beaucoup de ses idées, l'étude du chinois et des langues de l'extrême Orient, les déchiffrements des anciennes inscriptions, etc., etc., et la *philologie comparée* prenait sa place parmi les sciences les plus intéressantes et les plus utiles pour l'histoire de l'humanité.

Par une coïncidence remarquable, il est arrivé que le fameux Proudhon, dont nous parlons quelquefois dans ce dictionnaire, et que nous avons assez intimement connu, fut, durant les premières années de sa vie littéraire, grand appréciateur de l'abbé Bergier comme philologue; il chercha même à populariser son mérite à ce point de vue, en prêtant son concours à une édition de ses *Eléments primitifs du langage*, dont le succès avait été très-limité dans le dix-huitième siècle, par suite de la hardiesse même des idées qui y dominent et qui étaient en avant de son époque. Nous croyons rendre, pour les lecteurs de ce dictionnaire, dont celui de Bergier forme

le premier fond, notre étude de *philologie comparée* plus intéressante, en la rattachant à ces antécédents peu connus. Elle n'y perdra rien de l'actualité qu'elle doit avoir, parce que nous ne manquerons pas de la nourrir en même temps des fruits de travaux plus récents et tout-à-fait contemporains.

Nous avions d'abord conçu le projet de nous servir de nos propres études de philologie, qu'on peut lire dans nos *Harmonies de la raison et de la foi*, et dans nos *Droits de la raison dans la foi,* lesquelles sont déjà à peu près au niveau de la science la plus nouvelle, attendu que, sauf des découvertes portant sur des détails tout spéciaux, que nous ne devons pas aborder, le progrès ne s'est guère accentué depuis ces publications. Mais, à la réflexion, nous nous sommes déterminé à négliger complètement ces études et à en faire une nouvelle à l'aide de nouveaux documents et de nouveaux auteurs d'opinions assez différentes, sans en tenir aucun compte, dussions-nous tomber parfois dans des contradictions avec nous-même. Dans ces sortes de choses, cela peut arriver. Nous avons même eu soin de ne pas les relire, afin qu'elles ne puissent exercer aucune influence sur notre esprit du jour présent. Elles remontent à vingt ans dans le passé; qu'elles restent ce qu'elles sont, et que celle-ci soit ce qu'elle doit être. Si toutes se trouvent d'accord, il résultera de cette harmonie plus d'autorité.

Nous commencerons l'étude présente par quelques citations assez curieuses du Proudhon de 1837, relatives à Bergier, et du Proudhon de 1857, relatives au Proudhon de 1837.

I. — Bergier et Proudhon.

Voici ce que Proudhon, âgé de vingt-huit ans, et déjà grand écrivain, ainsi qu'on va le voir, disait de Bergier dans son *Essai de grammaire générale,* publié à la suite des *Eléments primitifs des langues* de Bergier :

« Quelques années avant Condillac et Court de Gébelin, un prêtre des montagnes du Doubs consacrait les loisirs du presbytère à des études approfondies sur les langues, et faisait part au public de ses intéressantes découvertes. Mais, soit que la science grammaticale de l'époque ne s'accommodât pas de résultats qui n'allaient à rien de moins qu'au renversement de toutes les doctrines reçues, soit que les aigles d'alors, surpris et jaloux de se voir dépasser par un obscur rival, s'entendissent pour étouffer le labeur du curé grammairien, les *Eléments primitifs des langues* furent décriés dans le *Journal des Savants* et l'auteur critiqué amèrement. Malgré ce dénigrement injuste, l'Europe savante accueillit avec transport l'essai de Bergier, qui trouva dans Court de Gébelin lui-même, l'homme le plus capable d'apprécier son ouvrage, un sincère et zélé défenseur. Celui-ci n'avait garde de dédaigner les secours que lui fournissaient les recherches de l'ecclésiastique franc-comtois pour son grand ouvrage du *Monde primitif:* aussi y trouve-t-on répandue presque toute la substance du livre de Bergier, et le nom de l'auteur toujours cité avec éloge; et, je ne crains pas de le dire, il y a plus de science, plus de philosophie dans le petit volume des *Eléments* que dans l'énorme grammaire de Court de Gébelin..... Si jamais homme parut réunir au plus haut degré toutes les qualités qui font le parfait grammairien, ce fut Bergier. Connaissance des langues, sagacité dans les recherches, finesse d'observation, clarté de style, simplicité et profondeur pour les définitions, il avait tout. Si des intérêts sacrés et des luttes plus glorieuses ne l'avaient détourné de ses études linguistiques, peut-être lui devrions-nous aujourd'hui le vrai système de la grammaire universelle, et la science, bornée désormais à de simples explications, n'aurait plus de progrès à espérer. »

L'éloge est-il exagéré ? Nous ne le croyons pas. Notre Bergier est véritablement, dans ce petit travail, d'une hardiesse et d'une force extraordinaire ; s'il eût vécu dans notre siècle, depuis la découverte du sanscrit et de la famille des langues indo-européennes, depuis le déchiffrement des hyéroglyphes et des inscriptions cunéiformes, depuis les études du chinois et

de toutes les antiquités orientales, et qu'il eût fait porter ses travaux sur ces objets, il eût été un fier philologue, le plus fort probablement de ceux qu'aurait jamais vus l'Europe. Il y a pourtant dans ses *Eléments primitifs* des erreurs : par exemple, s'il dit, d'une part, avec une grande hardiesse pour son temps, que l'hébreu n'a point les caractères de la langue primitive, il ajoute, d'autre part, que c'est une langue grossière et d'enfance qui se rapproche aussi près que possible de la langue primitive; et, en ce dernier point, il se trompe absolument : l'hébreu est une langue de civilisation perfectionnée; il est aussi parfait et aussi beau dans son genre que le sanscrit l'est dans le sien ; il est infiniment plus beau que toutes nos langues modernes ; c'est la langue de la poésie par excellence, le vague qu'il conserve semble fait exprès pour faire de lui le langage de la poésie profonde, de la poésie philosophique, de la poésie de la nature. Bergier se trompe encore lorsqu'il prétend — chose que Proudhon, qui n'était pas dès lors sans annoncer ce qu'il deviendrait un jour, s'empresse d'accepter — que l'hébreu n'a pas de verbes; il a raison sans doute, et est même très-profond en disant et prouvant qu'une langue peut se passer de verbes ; mais ce qu'il dit de l'hébreu sur ce point, il devrait le dire de toutes les langues, ou ne le dire d'aucune ; nous prouverons que toutes les langues ont le verbe et qu'aucune ne l'a : toutes l'ont, même le chinois, par l'emploi qu'elles font de leurs radicaux dans l'usage, dans la phrase ; aucun ne l'a comme radical particulier distinct des autres radicaux, comme mot isolé de son usage. Quand il dit, avec hardiesse, qu'il n'est pas nécessaire que Dieu ait fait don aux premiers hommes d'un langage tout formé, mais que la faveur était égale de sa part en leur donnant la faculté de le produire, et que l'un et l'autre est tout un, il est très-profond et montre une grande largeur philosophique ; mais quand il semble nous conduire de là à l'explication de la création naturelle et toute humaine du premier langage par l'onomatopée et l'interjection, par l'onomatopée surtout, il se trompe encore, ainsi que nous le verrons. Se trompe-t-il quand il pense que la syllabe *hith*, dans la 7e conjugaison hébraïque, *hithpaël* ou *hithpahel*, est le verbe être *haïah*, modifié, et Proudhon a-t-il raison contre lui — c'est à peu près la seule fois où il le contrarie, — en soutenant que ce *hith* n'est que le pronom *se*, ou plutôt *même*, dans le sens de *soi-même*, *toi-même*, *moi-même* ? Nous n'oserions nous prononcer là-dessus ; mais ce pourrait être une erreur, et il en peut commettre d'autres comme étymologies. Il y a donc dans ses *Eléments* des erreurs, mais il y a, à côté, de si profondes, de si hardies vérités, et l'ensemble est une divination si lumineuse, pour son temps, de toute la philologie moderne, que l'éloge enthousiaste de Proudhon à son adresse n'est pas exagéré.

Proudhon — le Proudhon de 1837 — accepte, ainsi que l'indique le titre même de son *Essai* (1), toute la théorie systématique de l'abbé Bergier; par conséquent, sa thèse, qui en est l'âme, d'une langue primitive universelle antérieure à l'hébreu lui-même, mais dont l'hébreu se rapprocherait le plus. Il répète et développe, en la manière plus moderne, et plus vive encore, cette théorie, et il ajoute, après ce développement, les conclusions suivantes : c'est ici que nous allons le voir bien différent de ce que nous le connaissons, et de ce que nos lecteurs le connaissent, s'ils ont lu nos articles qui le concernent.

« Donc, dit-il, il y a eu une langue primitive de laquelle sont descendues toutes les autres ; et ce principe, généralement admis par les plus savants linguistes peut être rigoureusement démontré.

» Qu'entends-je par *langue primitive ?* Je me hâte de le dire : ce n'est autre chose que l'état primitif, la période d'enfance du langage ; c'est le premier âge de la parole.

» Quels sont les caractères de la langue primitive ? L'histoire et l'anatomie du langage nous l'apprennent :

(1) *Essai de grammaire générale d'après les principes établis par Bergier.*

elle doit renfermer en elle-même toutes ses racines ; ses mots, en très-petit nombre, tous monosyllabes et invariables, doivent former autant d'images ; elle doit être au plus haut degré métaphorique, exprimer par des noms physiques toutes les idées morales, avoir plus de brièveté que de précision, etc. etc. A ces traits on reconnaîtra la langue primitive ; et, à son défaut, on jugera de la plus ou moins grande antiquité d'une langue secondaire, par la réunion du plus ou moins grand nombre de ces caractères.........

» Si, d'ailleurs, il est vrai que toutes les langues remontent, par une filiation authentique, à une langue commune et première, il faut de nécessité absolue qu'il y ait eu un temps où le germe humain tout entier parlait le même langage, un temps où, par conséquent, l'universalité de notre espèce se réduisait à quelques milliers, à quelques centaines d'individus, formant tous ensemble une seule nation, une même famille. Donc il y aura unité d'origine pour toutes les races humaines comme il y a unité dans leur langage ; et contre des témoignages subsistants, contre des monuments immortels, aucune probabilité contraire, tirée de quelques variétés équivoques dans la couleur, la chevelure, le plus ou le moins d'ouverture de l'angle facial ne saurait être admise. La parenté des langues prouve la fraternité universelle.

» Si l'humanité, comme le langage, est une dans son origine, elle n'est pas née en même temps sur tous les points du globe, en Grèce et à la Chine, en Europe et au Canada ; elle a dû apparaître d'abord en une seule contrée, d'où elle se sera ensuite et de proche en proche répandue sur toute la terre. Quel pays a donc été habité le premier ? Quelle est la patrie du genre humain ! ...... »

Proudhon trouve ensuite, à l'examen de toutes les langues depuis le latin jusqu'au chinois, qui sont les deux extrêmes, que ce sont « le chaldéen, l'hébreu et leurs dialectes qui doivent être les fils immédiats de la langue primitive, qui doivent lui avoir succédé dans les lieux mêmes qu'elle avait habités, » et il dit : « toutes les langues, la face tournée vers Babel, semblent regarder leur mère patrie, et, comme autant de rayons diversement colorés, converger et se réunir en ce point lumineux. »

Il reprend plus loin : « Le géologue calcule l'ancienneté du globe sur les époques probables des différentes superpositions de terrains ; ne pourrais-je pas encore, d'après la marche des langues, observée pendant une ou deux périodes certaines, d'après la date bien connue de telle invention dans l'art de la parole, estimer approximativement la date de naissance du langage, et conséquemment l'âge du genre humain ?...... »

Il passe en revue, à grands traits, l'histoire primitive de l'humanité et de ses idiomes, « d'après la bible, a-t-il le soin de dire, puisque les autres histoires ne m'apprennent rien, » et il arrive à cette déduction : « Accordons plus qu'on n'aurait droit d'exiger : toujours sera-t-on forcé de reconnaître qu'au-delà de quarante siècles en arrière de nous, on rencontre la langue primitive.

» Quelle durée assigner à la langue, ou, ce qui est la même chose, à la société primitive ? le temps qu'il fallait à une première famille pour se multiplier à un point tel que les hommes, toujours portés à se resserrer dans un étroit espace, à vivre et à mourir sur le même sol qui les a vus naître, fussent enfin obligés de se disjoindre et de prendre le large. Or, le calcul et l'expérience nous apprennent que mille ans seraient plus que suffisants à un seul couple pour produire une postérité innombrable et former une grande nation.

» Cinq mille ans se seraient donc à peine écoulés depuis que l'homme a pris possession de cet univers ! Si *le monde est vieux*, notre espèce au moins est de fraîche date...... »

Il dit enfin : « Ne désespérons pas de la vérité ; l'homme est fait pour elle : cette soif ardente de connaître ne lui a pas été donnée pour l'abuser d'une perpétuelle illusion. Soutenir le contraire, c'est méconnaître notre nature, c'est blasphémer la véracité divine. J'ose le dire, c'est la science de la pa-

role qui nous conduira à une découverte si longtemps pressentie, et à bon droit espérée. Peut-être entrait-il dans l'ordre éternel de la providence que la première des révélations ne fût retrouvée qu'à son jour et à son heure. »

Ce sont précisément ces conclusions du premier Proudhon que nous reprenons aujourd'hui et que nous soutenons se retrouver en conformité avec la *philologie* comparée la plus moderne ; nous écartons pourtant un point, celui qui concerne la durée chronologique et qui la limite à cinq mille ans.

Ce n'est pas qu'en ce qui est des langues considérées à part, leurs filiations par dérivation de la langue primitive nous paraissent exiger absolument une durée plus longue ; il est établi par l'expérience des temps historiques que mille ans suffisent à la formation d'un dialecte et à la conduite de ce dialecte à sa perfection (1); que l'on attribue donc avec Proudhon dans son *Essai,* mille ans de vie à la langue primitive universelle, puis mille ans à ses filles immédiates et parallèles, qui seraient 1° la souche sémitique à flexion dans les mêmes lieux, 2° la souche aryenne ou indo-germanique ou japhétique, encore à flexion, mais à système de flexion tout différent dans l'Inde de l'Himalaya et du Gange; 3° la souche touranienne dont l'agglutination est le caractère dominant; 4° la souche monosyllabique ou chinoise, qui se serait ensuite immobilisée dans son système simple d'isolement et d'invariabilité des racines jusqu'à nos jours, avec absence d'alphabet dans l'écriture; nous avons deux mille ans pour tous ces phénomènes successifs ou contemporains. Qu'on mette à la suite de ces deux mille ans les formations des filles de toutes ces souches : pour la sémitique, le chaldéen, l'hébreu de la littérature biblique, l'araméen, l'abyssinien, l'arabe, etc.; pour l'aryenne, le sanscrit des védas, le latin, le grec, le zend, etc.; pour le touranienne, les nombreux dialectes —trop peu connus—qui sont devenus ces milliers de langues asiatiques, depuis le turc jusqu'au tamoul; de langues africaines, moins connues encore que parlent les nègres du centre et qu'on pourrait appeler chamitiques, du nom du troisième fils de Noé; de langues américaines enfin et océaniennes, presque inconnues aussi; enfin pour la souche monosyllabique, le chinois presque immobilisé et ses sœurs des peuples limitrophes; nous avons trois mille ans pour le tout, trois mille ans à la suite du déluge, et nous arrivons de la sorte au temps de Jésus-Christ, à la suite desquels les idiomes, déjà si multipliés, en produisent encore de nouveaux, qui finissent par être ceux-là mêmes qui sont parlés aujourd'hui, et parmi lesquels il faut compter les six novo-latins, enfants du latin (italien, espagnol, français, provençal, etc.), dont la durée de formation a été, on le sait historiquement, d'environ mille ans, base de tout le calcul.

On voit qu'à ne considérer que les langues, et pour les faire toutes sortir par filiations successives de la langue primitive, il suffit de cinq mille ans.

Mais si nous rapprochons de ces données philologiques celle que nous fournit aujourd'hui la géologie paléontologique et anthropologique, nous n'avons plus assez de temps depuis le déluge; voyez nos articles sur cette matière; et comme il s'agit d'un même objet fondamental, la vie du genre humain, comme, d'un autre côté, l'allongement du temps pour les formations des idiomes ne nuit point à l'hypothèse, puisque notre calcul

(1) Tous les voyageurs et missionnaires s'accordent pour trouver merveilleuse la rapidité avec laquelle se modifient les dialectes des peuplades à l'état sauvage. Souvent au bout de dix ans, celui qui avait appris leur langue ne peut plus les entendre ni en être entendu. Voyez par exemple là-dessus : *Tableaux et travaux de la vie d'un missionnaire dans le sud de l'Afrique,* par Robert Moffat. « Dans le cours d'une seule génération, dit ce missionnaire, tout le caractère de la langue se trouve changé. » Il parle de peuplades sauvages africaines. Gabriel Sagard constate le même phénomène chez les hurons d'Amérique dans son *Voyage du pays des hurons.* Quand toute la population émigre pour longtemps, et qu'elle laisse les enfants sous la surveillance de deux ou trois vieillards infirmes seulement, ce qui arrive souvent dans ces contrées, ces enfants en jouant constamment ensemble, altèrent les mots, les constructions, et se font un nouveau langage que les pères ne comprennent plus et sont obligés d'apprendre lorsqu'ils reviennent. La jeune population ne comprend rien non plus tout d'abord du parler de ses pères.

n'était qu'un minimum de rigueur, nous renonçons à ce minimum, et nous avons toute la latitude désirable, en donnant, par exemple, dix mille ans pour le tout, ainsi que la géologie nous y force en nous défendant à peu près d'assigner au déluge universel une moindre ancienneté.

Pour tout le reste, nous gardons les conclusions du premier Proudhon dans son *Essai de grammaire génerale,* conclusions qui sont admirablement formulées, et qui prouvent que si ce prodigieux talent n'avait pas dévié de la route du vrai, il eût été un des plus forts athlètes de la bonne cause, dont le monde littéraire pût s'enorgueillir, au lieu d'être un demi-philosophe à idées confuses et à paradoxes plus ou moins décousus. Tout dépend de la route qu'on choisit : prenez celle du vrai, votre course sera franche, parce que cette route est droite, plane, régulière; prenez celle du faux, votre course ne sera plus qu'une série de culbutes dans les précipices, de pataugements dans les fanges.

Il nous reste maintenant à citer le Proudhon de 1857, essayant de se réfuter lui-même.

« J'avais publié en 1837, dit-il dans son grand ouvrage *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise,* sans nom d'auteur, un *Essai de grammaire générale* faisant suite aux *Eléments primitifs* de l'abbé Bergier..... C'est ici que je dois rendre compte de la déviation qu'avait produite en mon esprit la notion de l'absolu.... »

M. Proudhon développe sa pensée en rejetant toute la faute de son erreur première sur l'idée de l'absolu qu'il avait à son âge de vingt-huit ans comme tant d'autres; mais ce développement ne concerne pas la matière de cet article. (Voy. là-dessus Elimination de l'absolu). Puis il reprend :

« La philologie moderne (voir entre autres les ouvrages de M. l'abbé Chavée (1), a reconnu la diversité de formation des systèmes sémitique et indo-germanique, et cela nonobstant les analogies et les oppositions qui sont encore des analogies, que présentent ces deux grands systèmes, pourquoi ne pas faire un pas de plus? Pourquoi ne pas attribuer la ressemblance plus accusée du grec, du latin, du slave, du germain et du celte, d'abord à la constitution de l'esprit humain, puis à la conformité des climats et à celle des tempéraments qui en résultent ? Pourquoi ne pas dire, enfin, chose si simple, que le langage de l'homme, de même que sa figure, serait, nonobstant la diversité d'origine, identique et invariable sur toute la face du globe, si les conditions de sol, de race, de température, d'alimentation, d'industrie, etc., étaient constantes et identiques ?..... (1).

» Me pardonnera-t-on, à cette heure, de n'avoir pas été toujours fidèle à la méthode d'observation, et, quand il

(1) Cet abbé Chavée est un prêtre belge qui a renoncé à l'état ecclésiastique et qui est marié aujourd'hui. Il soutient dans ses ouvrages que le système sémitique et le système indo-européen sont absolument inconciliables et irréductibles en un langage primitif identique duquel l'un et l'autre seraient sortis. La vérité, c'est qu'ils sont tellement différents pour la grammaire, notamment pour la déclinaison et la conjugaison en particulier, c'est-à-dire pour la formation phonétique et graphique des genres, des nombres, des cas, des temps, des modes, des personnes, qu'il est impossible pour celui qui s'est occupé de linguistique, que l'un ait donné naissance à l'autre, ait engendré l'autre; mais il n'est pas vrai que les deux systèmes n'aient pas pu, pour le linguiste compétent, se construire parallèlement en sortant tous deux d'une langue primitive commune qui, comme le chinois, aurait été plus ou moins monosyllatique et n'aurait point eu de grammaire comme formes phonétiques, toute la grammaire ayant résidé dans la pensée et dans l'emploi combiné de radicaux d'abord invariables. Quant à la dérivation qu'on prétendait autrefois établir de l'hébreu considéré comme le premier langage, à tous les autres, c'est ce qui est bien réfuté par la différence radicale des deux systèmes; mais cela seul est refuté : l'hébreu redevient une langue dérivée elle-même, comme le sanscrit; mais le sanscrit et l'hébreu, sans pouvoir s'être engendrés mutuellement, peuvent être des sœurs sorties d'une même mère. C'est ce qu'on verra par la suite de cet article.

Le Noir.

(1) Nous ne rejetons pas ces causes ; elles sont de véritables raisons d'être de diversité dans les langages ; et nous disons avec Proudhon, que si elles n'existaient pas ou cessaient d'exister, il est bien à croire que le genre humain n'aurait qu'une langue ou finirait par n'en avoir qu'une ; nous croyons même qu'elles disparaîtront un jour assez pour que tous les langages se refondent en un seul qui sera le langage originel avec développement. La seule cause de diversité que nous n'admettions point est celle de la diversité d'origine que M. Proudhon jette ici contrairement à sa thèse de 1837.

fallait suivre le phénomène, d'avoir, par précipitation de jeunesse et d'esprit, à l'exemple de tant de maîtres, embrassé l'absolu (1). Eh! lecteurs, s'il faut que je le dise, ce n'est pas une fois, mais cent fois, mais mille fois, que j'ai dû changer d'hypothèse, avant d'arriver à cette doctrine de la Révolution que je vous présente aujourd'hui. Regardez autour de vous, regardez dans l'histoire, regardez dans les livres, et dites, la main sur la conscience, si, pour sortir de cette immense forêt vierge des préjugés humains, il n'a pas fallu bien des détours, bien des retraites, des changements de front, des volte-face, accompagnés d'immenses fatigues, de blessures cuisantes, de sauts périlleux et d'atroces découragements ? » (*De la Justice*, etc. édit. Garnier, t. II, p. 324—337).

Rien n'est plus beau et plus louable assurément que de finir par la vérité, après avoir commencé par l'erreur, et d'en faire publiquement la profession de foi. Mais ici notre ancien ami a fait le contraire : il a commencé par la vérité et a fini par l'erreur ; son aveu n'en est pas moins complet, il retire formellement en 1857 la thèse qu'il soutenait en 1837 sur l'unité primitive du langage ; si donc nous prouvons que la philologie, non pas théorique, mais purement phénoménale et d'observation, nous conduit à des conclusions favorables à cette unité primitive du langage, nous aurons réfuté le Proudhon de 1857 par ses propres armes de la même date, et lui aurons montré que son absolu de 1837 n'était pas un si mauvais guide. C'est ce que nous allons faire. Mais, auparavant, nous avons encore quelque chose à citer de lui.

« J'ai fait observer, dit Proudhon dans ses *notes et eclaircissements* (*De la Justice*, etc., édit. Lacroix, t. IV, pag. 18 et suiv.), qu'au siècle dernier, la manie des étymologistes était de rapporter tout à l'hébreu ; depuis que le sanscrit a été découvert, on rapporte tout au sanscrit. Une ligne de démarcation infranchissable a été tracée entre ces deux langues, regardées désormais comme irréductibles. J'admets volontiers que ce sont deux idiomes de formation différente ; mais je n'irai pas pour cela jusqu'à méconnaître, dans les deux systèmes de langues sémitique et indo-germanique, l'identité d'une foule de mots qui, s'ils ne témoignent d'aucun rapport de filiation, accusent néanmoins, au plus haut degré, l'unité organique du langage, et rendaient fort plausible, pour les anciens philologues, l'opinion que le grec et le latin *venaient* de l'hébreu. »

On voit que Proudhon, tout en renonçant à son ancienne théorie, identique à celle de Bergier, en y renonçant sur le point fondamental de l'unité originelle, n'y renonce pas sur les autres points ; par exemple, sur celui d'une identité considérable de radicaux, et il en cite lui-même un assez grand nombre dans les pages auxquelles nous empruntons le passage qu'on vient de lire. Citons encore :

« Le radical du mot qui signifie *père*, dans les langues indo-germaniques (1) est *pa* ; dans les langues sémitiques, *ab* ou *ap* : l'un inverse de l'autre, comme si le même mot était lu alternativement de droite à gauche ou de gauche à droite. Pour moi, il n'y a pas de doute : les deux radicaux n'en font qu'un ; le signe, comme l'idée, est identiquement le même : c'est l'enfant qui s'essaie à la parole, et qui, pour nommer son père, emploie la lettre la plus facile de toutes, la labiale *b* ou *p*. Seulement, tandis que le fils de Japhet met la voyelle après la consonne *pa*, le fils de Sem place la consonne après la voyelle *ab*. Le redoublement commun aux deux langues fait sentir davantage encore cette diversité : *papa*, indo-ger. ; *abba*, pour *abab*, *abbé*, hébraïque. Le même jeu d'organe sa retrouve dans le nom de la mère : *ma* et *mama*, *maman*, indo-ger. ; *am*, *amam*, *ammah*, hébr., mère. Les radicaux *pa* et *ab*, *ma* et *am*, une fois donnés, chaque famille a ensuite déduit, selon son génie

(1) Nous allons suivre le phénomène, et le phénomène nous conduira précisément où l'*absolu* avait conduit Proudhon en 1837, et où il ne veut plus aller aujourd'hui. LE NOIR.

(1) On dit maintenant *indo-européennes*, et mieux encore *aryennes*. Ces mots sont plus exacts. LE NOIR.

propre, un certain nombre de termes qui tous témoignent également de l'unité de la loi phonique et de la diversité d'apperception qui en règle l'application. Ainsi de *pa*, l'indo-germain a dérivé nombre de mots qui expriment l'idée de nourrir, paître, protéger (*pa-bulum*, *pas-tor*, *pa-nis*), etc.; le sémite a fait la même dérivation, et pour le même objet, mais du mot *am*, *aman*, nourrir, *aman*, nourricier; de même encore, tandis que le grec et le latin nomment la cité, la collection des familles, du nom du père, *patria*, *populus* (comparez *gens* et *genitor*), l'hébreu l'appelle du nom de la mère, *aum*, nation, comme qui dirait *matrie*....

» L'hébreu *haïah* (1) est bien certainement le même que le grec ἔω, ἔἰ-μι, ἔἰ (2), le latin *eo*, *is* et *es*, *esse*, *ero*, *eram*, etc. C'est le mot qui sert à exprimer le devenir, l'existence, par le souffle accompagné d'une voyelle a, e, i; on sait qu'on n'a pas d'égard aux voyelles en étymologie. Toute la différence, quant à la prononciation, est que dans le grec le mot est marqué d'un esprit doux, tandis que dans l'hébreu il est affecté d'un esprit rude..... »

M. Proudhon conserve toutes les observations et théories de Bergier sur l'origine du mot *être*, sur l'absence de verbes proprement dits en hébreu, etc. Mais constatons qu'il admet encore l'identité d'une foule de racines entre les deux systèmes de langues flexives les plus disparates, l'indo-européen et le sémitique. Où donc trouverait-il la raison qui lui fera, en 1857, déclarer irréductible en une mère commune ces deux grands systèmes? Le voici :

« Le radical étant le même, on devrait en induire, pour les langues sémitiques et iaphétiques (1), l'unité de formation, en même temps que l'identité de nature. Mais c'est justement le contraire qui est la vérité.

» En fait de langage, la différence des formations est bien moins attestée par celle des radicaux, qui pourraient, à la rigueur, s'être produits partout les mêmes, sans qu'il en résultât aucune preuve en faveur de l'unité de formation, que par la manière dont ces radicaux ont été mis en œuvre, et qui seule, attestant l'originalité et la liberté de l'esprit, accuse en même temps l'indépendance originaire des idiomes. »

Ici M. Proudhon, en jetant, par incidence, une grande fausseté, dit, au principal, une grande vérité; mais cette vérité va contre la conclusion qu'il vise. Ne vise-t-il pas à rejeter l'unité primitive de souche? Oui, nous allons le voir clairement tout-à-l'heure par une dernière citation. Or, il parle de l'unité de formation, et parle très-juste, en disant à ce sujet que c'est la diversité dans l'arrangement des matériaux, c'est-à-dire la différence de grammaire, chose très-arbitraire, et non la diversité des matériaux radicaux entre eux à leur état monosyllabique qui repousse l'unité de formation; d'ailleurs nous admettons comme lui, et comme tout le monde doit l'admettre, qu'il y a eu plusieurs formations de langues; sans cette cause formatrice, il n'y en aurait pas plusieurs; nous disons seulement contre lui que ces formations diverses se sont produites par le travail continu des groupes divers de l'humanité, après séparation et dispersion en divers climats, sur un fonds commun de matériaux ou de racines qui leur était fourni par une langue primitive unique existant avant la séparation. C'est là l'origine de la diversité. Sans matériaux, en toute industrie, on ne peut rien faire; avec des matériaux, on fait tout, et chacun fait à sa manière, par combinaisons différentes; or, dans les langues, les matériaux nécessaires, ce sont les racines monosyllabiques; avec un certain nombre de ces racines, et la faculté de cons-

(1) C'est *hava*, être, que Bergier figure ainsi.

(2) Le sanscrit *asmi*, *asi*, *asti*, etc., est encore plus identique, par son radical *as*, avec la forme *as* du monosyllabe hébreu qui, selon Bergier, a servi d'origine au mot *havah*, *haïah*. Ce monosyllable, selon Bergier, fut d'abord *aph*, *af*, *av*, onomatopée de la respiration, et se modifia en *az*, *as*, *ass*, *haj*, *iah*, etc. Si Bergier avait connu le sanscrit, il n'aurait pas manqué de faire cette remarque, très-confirmative de sa théorie; nous la faisons à sa place.

LE NOIR.

(1) Autre nom des langues indo-européennes.

truire que l'homme possède, il fera toutes sortes de constructions selon ses goûts, les lieux où il sera, les besoins qu'il aura, et le reste. De là la diversité des formations. Mais il faut nécessairement les matériaux ; et il n'y a qu'une langue primitive qui ait pu les fournir à l'origine des formations diverses. Le principe de M. Proudhon relatif aux grammaires, qui seules différencient véritablement les langues, est donc pour notre thèse, et non pour la sienne. Qu'on suppose deux individus avec des idées dans leur esprit et des monosyllabes dans leur bouche pour nommer les choses et exprimer leurs idées; qu'on les suppose avec ces éléments sans aucune grammaire, c'est-à-dire sans aucune règle d'arrangement de ces mots entre eux, ils ne seront pas quinze jours ensemble sans avoir formé d'eux-mêmes, par la seule pratique et sans s'en rendre compte, un commencement de grammaire quelconque. On dit que le chinois n'a pas de grammaire ; c'est une erreur complète, nous le démontrerons.

Mais il y a aussi, dans le passage cité, une grosse fausseté jetée incidemment. « Les radicaux, dit-il, pourraient, à la rigueur, s'être produits partout les mêmes. » Voilà ce qui n'est guère plus concevable entre des groupes d'origines diverses et n'ayant entre eux aucune communication, qu'il n'est concevable que le monde avec ses harmonies, se soit formé par le concours fortuit des atômes. On ne pourrait le concevoir que si les radicaux étaient tous des onomatopées et des interjections sur lesquelles des bruits identiques, accompagnés de situations et de sentiments identiques, auraient fixé l'esprit et déterminé le mouvement de la langue et des lèvres; or, nous verrons bientôt que l'analyse des langues ne nous donne presque rien en faveur de cette thèse. Non, l'identité des matériaux sur lesquels ont travaillé les divers groupes d'hommes pour former leurs langages si différents grammaticalement, prouve avec évidence, au linguiste, qu'ils durent, avant ces formations, ne constituer qu'une famille qui ne parlait qu'une langue, laquelle renfermait ces matériaux primitifs.

Nous avons encore à faire une citation :

« Qu'on s'élève, par l'inspiration, aussi haut qu'on voudra, on ne parviendra jamais, en vertu des lois connues du langage, à trouver un moment où cette diversité, qui va s'effaçant dans les idiomes officiels, se résolve en une langue unique et identique : c'est plutôt le contraire qui apparaît. L'analyse historique et rétrospective des langues conduit le philologue de dédoublement en dédoublement, de particularisme en particularisme ; elle ne le fait pas aboutir à une souche première et commune, enveloppant dans sa synthèse toutes les créations du verbe humain (1) : ce qui serait une réalisation idéale de ce verbe lui-même, un absolu (2). Bien loin que cet absolu du langage humain se trouve à l'origine des choses, nous voyons, au contraire, que le progrès de la civilisation peut seul, par la constitution de vastes États, par la fusion des races et des idiomes, nous en faire approcher sans y atteindre jamais. En deux mots, et pour conclure par une proposition déjà exprimée, si l'unité de langage est dans les conditions de notre nature, ce n'est pas au début de la société qu'il faut la chercher, c'est à la fin. »

On n'a jamais parlé plus faussement et plus contrairement aux résultats acquis de l'observation. Est-ce que la philologie comparée des six idiomes néo-latins, par exemple, l'italien, le valaque, le provençal, le français, l'espagnol et le portugais, ne conduit pas, dès aujourd'hui, le linguiste à trouver qu'ils remontent tous à une mère commune qui les renfermait en germe, et qui était cette langue latine elle-même que parlait Cicéron ? Si l'unité tend à se former en descendant les âges, dans l'avenir, elle se retrouve également en les remontant dans le

(1) Il ne s'agit d'un pareil enveloppement qu'au sens dans lequel Jacotot disait et dans lequel nous disons tous avec lui, que tout est dans tout.
LE NOIR.

(2) Oui, mais toujours dans le même sens; ce qui n'en fait qu'un fait relatif absolu.

passé. Il y eut unité au commencement comme il y aura unité à la fin, avec cette seule différence que l'unité de l'origine fut l'embryon, et que l'unité finale sera l'être parfait selon sa perfection relative. Telle est la vérité qui résultera de la dissertation même que nous entreprenons.

II. — La Vérité Philologique.

On discute sur ce qui constitue le mieux l'essence d'une langue : les uns disent que c'est le lexique. le vocabulaire de cette langue ; d'autres disent que c'en est la grammaire et la syntaxe. Voici là-dessus ce qui nous paraît la vérité :

Déjà nous l'avons dit : en toute industrie, en tout art, en toute science, le plus essentiel, c'est la matière première ; les combinaisons ne viennent qu'en second rang, et ne peuvent se produire si la matière manque. L'architecte ne construira rien s'il n'a ni pierres, ni terre, ni bois pour construire ; mais avec ces matériaux, mis à sa disposition par la nature, c'est-à dire par Dieu créateur, il construira en toute sorte de manières, selon son goût, selon sa fantaisie, selon l'emplacement, selon ses besoins et le reste ; c'est dans la combinaison, la taille, l'arrangement des matériaux que se montre son initiative et sa liberté propres, autres dons de Dieu, puisque tout vient et ne peut venir que d'une première cause. Il en est de même de toutes les industries humaines, et de celle du langage, comme des autres. Sans la matière primordiale fournie par la nature et sans la propriété de la modifier de toutes façons, vous n'avez rien de possible; avec ces deux conditions, tout devient possible et concevable. N'est-ce pas là de l'évidence ?

Cela posé, il y a trois paroles, trois langages de l'homme : la parole mentale, la parole phonique et la parole graphique.

C'est cette triple parole qui distingue l'homme de la bête. La bête n'a aucune de ces trois paroles, parce qu'elle n'a pas la raison ; elle n'a que la vie du sentiment, à laquelle répond, dans l'ordre phonique, le cri, le chant, la modulation sans articulation proprement dite, manifestations qui ne sont pas le mot, et, dans l'ordre graphique, le geste brute qui s'imprime par pulsations isolées sur la matière susceptible d'en garder l'empreinte, comme le coup de pied du cheval excité sur la terre qu'il foule. Chez l'animal, point de combinaison résultat d'idées liées entre elles par la mémoire et par la raison, formant à elles deux l'intelligence abstractive généralisante ; on n'y remarque que du décousu comme raisonnement, quoiqu'il y ait chez lui une grande logique de sentiment et d'instinct ; cette logique n'est pas la sienne, elle est celle de la nature. Chez l'homme, au contraire, il y a la logique propre à lui, la logique sienne et la liberté sienne, et de là les trois paroles gardant toutes trois, quand elles existent, le même sceau de la liberté et de la raison. Toutes trois s'entr'aident en se développant, mais la plus radicale et la plus essentielle, celle qui peut, à la rigueur, et jusqu'à un certain point, se passer des autres, et dont les autres ne peuvent pas se passer, c'est la parole mentale (1). Le sourd-muet sans instruction n'a qu'elle, et elle est en lui bien peu développée ; le sourd-muet instruit n'a qu'elle et la troisième ; alors ces deux paroles, s'entr'-aidant, peuvent se développer très-largement sans la seconde ; le paysan qui n'a jamais appris à lire et à écrire n'a que la première et la seconde, mais leur présence en lui suffit parfois à faire un grand génie (2). L'homme,

(1) « En grec, dit M. Max Muller, le [illegible] se dit *logos*, qui signifie aussi la raison, [illegible]-*gon* fut adopté comme le terme propre p[illegible] désigner la brute. Aucun animal ne pens[illegible]t aucun animal ne parle, excepté l'homme seul. Le langage et la pensée ne se peuvent séparer. La pensée sans les mots n'est rien ; les mots sans la pensée ne sont que de vains bruits. Penser, c'est parler tout bas ; parler, c'est penser tout haut. Le mot c'est la pensée revêtue d'un corps. »
(*La Science du Langage*, p. 467.)

Il y a là des expressions qui vont trop loin en faveur du langage ; le langage n'est point tellement nécessaire à la pensée que l'on puisse dire : « La pensée sans les mots n'est rien ; » mais le fond de la doctrine de Max Muller est excellent.

(2) L'empereur de l'Inde, Akbar (XVIe siècle), ne savait ni lire ni écrire. Cependant il renonça à la religion du prophète dans laquelle il avait été élevé, reçut les jésuites à sa cour avec les prêtres de toutes les religions, passa toute sa

perfectionné par la société selon ses destinées divines, les a toutes les trois, et c'est leur origine sociale qu'il s'agit d'expliquer.

Les matériaux du langage mental sont les idées radicales et primitives de particuliers et d'universaux. On demande dans les écoles quel fut le *primum cognitum*, si ce fut le particulier ou si ce fut le général ; Locke et Adam Smith répondent : c'est le particulier, la généralisation vient ensuite. J'ai eu une excellente bonne des Hautes-Pyrénées qui appelait toute grande rivière *une Garonne*, en généralisant le nom de la rivière qu'elle avait d'abord seule connue ; voilà qui est à l'appui de la thèse de Locke. Leibnitz répond : c'est le général, la particularisation ne vient qu'après ; et l'exemple de ma bonne est également à son appui, car pourquoi appliquait-elle le nom particulier de Garonne à toutes les grandes rivières, si ce n'est parce qu'il y avait dans son esprit une idée générale de choses qui se ressemblent, comme égalité d'eau qui coule à eau qui coule, de chose large à chose large, de rives écartées à rives écartées, etc. Si ces idées générales n'avaient été en elle comme dans un ciel supérieur dominant les particuliers et leur servant à les mesurer entre eux, elle n'aurait pas même pu penser à leur appliquer le même nom, et à généraliser le nom propre qu'elle connaissait. La discussion est donc oiseuse : Locke a raison pour l'acte secondaire et directement pratique ; Leibnitz a raison pour l'acte supérieur, plus radical et plus profond. Nous en concluons qu'il faut, pour matériaux nécessaires à la parole mentale, un fond naturellement donné, comme les pierres à l'architecte, d'idées particulières, telle que celle du moi, et d'idées générales, telle que celle de semblable à moi. Sans ce fond, vous ne concevrez jamais le développement, à un degré quelconque, de la parole intérieure ; vous n'obtiendrez jamais une âme pensante ; vous ne l'obtiendrez pas plus que vous ne pourriez obtenir un tissu sans chaîne et sans trame, un édifice sans matériaux de construction.

Or, ces idées élémentaires, que peuvent-elles être, si ce ne sont des matières premières, de création divine, dans l'ordre des esprits comme le sont les matériaux visibles dans l'ordre des corps ? Ce sont ce que les philosophes, après Platon, ont nommé les idées innées, c'est-à-dire données par Dieu à l'âme, à mesure qu'elle s'éveille et qu'elle entre dans les conditions qui servent naturellement à les déterminer ; ce sont les matériaux premiers de la pensée humaine, dont le créateur est toujours, au commencement et à la fin, le grand distributeur.

On dira peut-être, avec Bergier : que Dieu les donne ces matériaux, ou qu'il donne à l'âme la puissance, la faculté de les produire, n'est-ce pas la même chose ? Non. Dire qu'il donne à l'âme la puissance de les produire, serait dire qu'il lui donne la puissance de créer. Cette puissance est incommunicable ; Dieu ne peut pas créer son égal en force ; c'est lui et c'est lui seul qui fournit aux forces créées les matières premières avec lesquelles elles créeront, à leur tour, des formes, mais des formes seulement. C'est là la faculté qu'il leur donne, celle de construire des édifices divers en combinant directement et à leur fantaisie les éléments dont il se réserve nécessairement la distribution ; et, en fait d'idées, ce sont des participations qu'il donne à l'âme de lui-même, de son verbe éternel et de ses archétypes.

Mais n'allons pas plus loin dans cette voie : la philosophie nous ravirait au troisième ciel, et il nous faut rester sur la terre.

L'espèce de révélation divine des idées premières dont nous venons de reconnaître la nécessité peut-elle être

vie à la recherche de la vérité, fit faire d'immenses travaux dans le but de satisfaire sa philosophie, essaya par mille ruses d'obtenir des brahmanes un exemplaire des *Vedas* pour le faire traduire, etc., etc. Il resta un déiste pur, quoiqu'il eût passé pendant plusieurs années pour s'être converti en secret au christianisme, puisqu'il fonda le culte de l'*ilahi* qui n'est que le déisme avec l'adoration du soleil comme le plus bel emblème de la divinité. Les exemples d'hommes de génie sans instruction, même célèbres par eurs travaux pour la science, ne sont pas rares.

appelée une révélation surnaturelle ? Nullement; c'est une illumination naturelle qui entre comme élément constitutif de la nature humaine. Dieu ne ferait pas l'homme, s'il ne le faisait pas avec ce trésor mental du verbe intérieur ; il ferait un autre être, un animal par exemple. On ne doit qualifier de surnaturelle que la révélation de choses d'un autre ordre que celui de la nature ; ici il ne s'agit que des conditions radicales indispensables pour que l'homme se développe selon sa nature et devienne une société d'âmes raisonnables qui parleront et écriront. Ce n'est donc qu'une révélation toute naturelle, essentielle à la génération la plus radicale du langage, et nous rejetons par là, d'un seul coup, dès l'origine, toutes les écoles surnaturalistes et traditionnalistes qui veulent que Dieu soit venu surnaturellement, et par un miracle qui serait une suspension de ses propres lois, appliquées primitivement à l'homme, se faire son éducateur et lui apprendre à nommer les choses. Déjà, il les pense par la constitution de sa nature; il tient naturellement de Dieu les idées particulières et universelles génératrices de toutes leurs combinaisons futures ; ce sont les premiers matériaux, et nous allons voir comment il bâtira dessus, naturellement encore, les deux autres langages, celui des sons et celui des signes fixés par l'écriture.

Parlons d'abord du second langage, du langage phonique.

Raisonnerons-nous ici comme sur le langage intérieur ? dirons-nous qu'il y a une matière première indispensable que Dieu doit donner comme celle des idées radicales, et que l'homme ne pourrait pas produire par une faculté simple ou une simple puissance dont le Créateur l'aurait gratifié? Si nous maintenions encore ce principe, nous devrions dire que Dieu mit dans la nature des premiers hommes les mots radicaux monosyllabiques avec lesquels les sociétés humaines devaient plus tard former leurs divers idiomes, et que ce premier langage, don de Dieu, naturel mais direct, formel et non mis chez l'homme en puissance par simple faculté de le produire, constitua la langue primitive, se résolvant en un nombre donné de racines. Or, ce n'est pas là ce que nous disons ; et c'est ici que nous nous retrouverons d'accord avec Bergier, ne voyant pas de différence entre le don divin des radicaux eux-mêmes, et le don divin de la faculté de les produire. Il ne s'agit plus d'une création de matériaux premiers ; ces matériaux premiers sont les idées ; avec ceux-ci et les facultés de la combinaison, de la déduction, de la production du son par la langue et les lèvres, et de la formation des signes par les doigts, l'homme a tout le nécessaire, et c'est lui maintenant qui inventera tout le reste. Il fera ce que ferait un couple de perroquets ou de toute autre espèce qui n'a jamais parlé, parce qu'il manque à sa nature la première condition de la parole phonique, la parole mentale, et qui a pourtant la faculté de produire par son organe vocal des sons articulés, ainsi que nous le savons par l'expérience des oiseaux instruits à répéter machinalement quelques phrases ; il fera, disons-nous, ce que ferait cet oiseau, si Dieu lui donnait tout-à-coup la parole intérieure, matière primitive de la parole externe. Ce couple, qu'on suppose à l'âge adulte et devenu pensant, *avis sapiens*, comme dirait Linné, s'exercerait aussitôt à produire et à retenir des sons quelconques à l'aide desquels le mâle et la femelle se communiqueraient certaines idées, certains souvenirs, puisque ces idées et ces souvenirs seraient en eux ; et de ces premières communications naîtrait bientôt entre eux un langage. Mais raisonnons sur l'homme. Ce n'est pas Dieu lui-même qui lui donnera les radicaux dont se composera son premier langage ; c'est lui qui les fera avec ses idées. Si Dieu les lui donnait directement, comme il lui a donné celles-ci, ils formeraient une partie constitutive de sa nature, comme les idées radicales de bien et de mal, de juste et d'injuste, d'amour et de haine, d'égalité et d'inégalité, etc.; ils seraient à jamais fixés dans sa parole phonique, comme des facultés dans son âme. Or, les langues humaines ne présentent rien de semblable ; tous les radi-

caux, jusqu'au radical le plus irréductible, portent le cachet de l'arbitraire, le sceau d'une volonté libre qui a choisi. Il y en a bien quelques-uns qui sont fondés en raison sur une considération tirée de la nature, tels sont les radicaux onomatopiques ; mais ils n'en gardent pas moins un caractère de libre choix qui fait dire de l'agent qui appliqua ce son à l'origine : Pourquoi a-t-il pris cette onomatopée plutôt que telle autre qui eût aussi bien convenu ; pourquoi cette image écrite plutôt que cette autre peinture mieux caractéristique encore qu'il aurait pu choisir et qu'il n'a pas choisie ? C'est toujours le pur arbitraire qui reste au fond du mot, tandis qu'il en est tout autrement de l'idée simple primitive qui constitue le fond de l'âme ; étant une impression directe de la main de Dieu lui-même, elle est devenue partie constituante de la nature de l'esprit humain, et n'y pouvant être autre qu'elle n'y est.

Poursuivons : Comment l'homme fera-t-il pour tirer une langue primitive embryonaire de cette parole intérieure que Dieu a mise en lui ?

Ici nous sommes nécessairement obligé de nous représenter un premier couple humain, comme nous le peint la Genèse de Moïse, sur une terre luxuriante couverte de fleurs et de fruits. Ce premier couple se compose d'un jeune homme et d'une jeune femme aussi forts et aussi bien portants qu'on les puisse imaginer. Si nous supposions des enfants en bas âge, ils ne pourraient pas vivre, et nous détruirions dans sa source même notre supposition de premiers pères d'une postérité qui sera le genre humain. Les voilà donc vivant des fruits que la terre leur présente et obéissant librement à leurs instincts. Mais il y a chez eux la parole intérieure, si peu développée qu'on l'imagine, et ils sentent dans leur bouche la propriété d'émettre des sons, comme l'oiseau sent dans son gosier la propriété d'émettre des modulations, lorsqu'il chante ; comment voulez-vous qu'ils n'obéissent pas à ce sentiment et qu'ils ne produisent pas des sons ? est-ce que toute faculté qu'on trouve en soi n'est pas naturellement expansive ? elle se prouve à elle-même sa réalité par l'exercice. L'homme pousse un cri d'amour, et la femme y répond par un cri semblable, comme ils marchent naturellement l'un vers l'autre, par simple obéissance aux propensions de nature. Or l'idée intérieure raisonne en même temps, se joue avec elle-même ; et quoi de plus simple à comprendre, qu'elle s'attache à certains sons plutôt qu'à d'autres et les retienne, puisqu'elle est accompagnée de mémoire, pour exprimer tels ou tels sentiments, telles ou telles sensations ? Au bout de quinze jours, nos deux êtres auront un langage phonique, en même temps que mimique, par lequel ils se communiqueront quelque chose de leur parole intérieure. Tout leur servira d'occasion pour se fixer, par conventions instinctives et non raisonnées d'abord, sur certains sons qui seront leurs premiers radicaux ; avec ces radicaux, qu'ils ont la faculté de modifier et de combiner, ils en feront d'autres, et ils n'auront pas d'enfants sans avoir, en même temps, un langage primitif de sons articulés à leur apprendre. Le premier pas, dans ces sortes de choses, est le seul difficile ; aussitôt que vous avez imaginé un langage primitif exprimant quelque chose du langage intérieur, ce langage va naturellement se développer, par le commerce de la vie, dans l'éducation du petit, etc., etc., et la société humaine va se trouver, au bout de quelques vies d'hommes, posséder une langue primitive qui sera très-simple, mais qui consistera, au moins, comme le disait Bergier et le Proud'hon de 1837 après lui, en des monosyllabes qui ne seront ni verbes, ni noms, ni adjectifs, etc., mais qui exprimeront les idées principales, générales et particulières du langage intérieur, sans lequel on n'arriverait à rien et avec lequel on finira par arriver à tout.

Nous ne sommes pas sans faire cette réflexion : que notre théorie n'est pas compatible avec les systèmes de psychologie des Locke, des Condillac, des de Bonald, des Lamennais, qui prétendent que c'est la parole extérieure qui produit la pensée, et que, sans cette parole, l'homme n'aurait jamais pensé ; mais nous rejetons bien

loin cette théorie ; nous trouvons qu'elle est une inversion de la marche de la nature humaine. Est-ce qu'on parle avant de penser? est-ce que l'enfant lui-même répétant le mot *papa* que lui dit sa mère, le répète comme un perroquet? Eh ! s'il le répétait de la sorte, il ne serait jamais qu'un perroquet toute sa vie, et il devient un homme. C'est que la pensée, la parole mentale se développe en lui à mesure que la parole phonique lui est inculquée, et, quoique à tout petits pas, la précède toujours. Oui, sur chaque avancement de la mère comme éducatrice de son petit, il y a un autre avancement intérieur et mental du petit lui-même, qui fait que c'est l'esprit du nourrisson qui a toujours le pas de devant, et que l'effort de la mère n'est pour lui qu'une marche d'escalier sur laquelle il s'appuie pour regarder plus haut. S'il n'en était ainsi, que deviendrait la nature? Le proverbe dit que l'éducation est une seconde nature ; il faudrait dire que la nature est une seconde éducation : c'est pourtant à cette grossièreté, plus que niaise, que se réduisent, comme à leur dernière expression, tous ces systèmes.

Continuons d'analyser le développement de notre langue primitive. Les mots en sont simples, avons-nous dit; ils se réduisent à des sons monosyllabiques qui, pour quelques-uns, auront leur raison d'être dans l'onomatopée, quand il s'agira de choses qui feront du bruit; pour quelques autres, dans l'interjection, quand il s'agira de sentiments vifs et spontanés. La racine du mot qui rendra l'idée générale d'être, d'exister, pourra très-bien être, par exemple, comme le dit Bergier et après lui le premier Proudhon, *as* ou *av*, onomatopée du signe de la vie, la respiration. Mais ces sortes de racines seront en petit nombre; presque toutes sortiront du pur caprice humain et n'auront d'autre explication, d'autre *pourquoi* que l'initiative de l'être intelligent dont l'essence est la liberté. Si donc on supposait que l'espèce humaine eût eu, à la fois, plusieurs centres de formation, et partant plusieurs pères dont les familles se seraient développées parallèlement en des lieux divers, sans avoir aucune communication entre elles, on devrait supposer, par là-même, que toutes ces racines arbitraires, purs fruits du caprice, auraient été différentes dans les divers groupes ; mais nous verrons que l'analyse morphologique des langues, en nous faisant remonter aux racines de leurs mots composés, nous les donne identiques dans toutes les familles de langage, d'où nous concluons que la langue primitive qui a fourni ces racines à leurs formations subséquentes, fut constituée par une même famille humaine, et que ce fut l'identité du premier agent formateur qui introduisit cette identité dans l'arbitraire.

Mais suivra-t-il de cette simplicité monosyllabique, que la première langue se développera dans le groupe originel du genre humain pendant un long temps et jusqu'à la dispersion qui, un jour, deviendra nécessaire, en gardant toujours la même simplicité ? Non, il est naturel que, dans ce premier groupe, à mesure qu'il s'accroîtra, se trouvent des pères de famille de goûts, de caprices, d'initiative divers, qui, les uns, feront des mots composés de plusieurs radicaux réunis, en assujettissant l'un à l'autre, lesquels mots impliqueront des commencements d'agglutination ; les autres auront la fantaisie d'introduire dans tel ou tel radical un autre radical qui ne fera plus qu'un avec lui, auquel cas ce sera un commencement de flexion que se transmettront les enfants ; les autres, enfin, préfèreront garder purs, en les respectant, les radicaux qu'ils auront reçus. Tout cela est naturel, grâce à l'initiative qu'a reçue l'homme avec le trésor des idées. Nous avons donc un langage qui est le même encore, mais qui présente ici et là des variantes avec des rudiments d'agglutination et de flexion, tout en restant généralement monosyllabique

Quant à la grammaire et à la syntaxe, il n'y en aura aucune, bien entendu, de réduite en règles raisonnées; mais n'y en aura-t-il aucune par le fait et dans les choses elles-mêmes? Non, tous les radicaux seront bien semblables entre eux de leur nature, ils ne feront qu'exprimer des idées ;

mais leur emploi journalier, pratiqué en vue de s'entendre, impliquera un assujettissement à des règles, et, ne seraient-ce que les positions et les espèces d'associations diverses, il résultera nécessairement de ces règles, forcées par le besoin de se comprendre, des distinctions qui correspondront aux genres, aux nombres, aux cas, aux personnes, aux temps, aux sujets, aux régimes, aux attributs, aux diverses espèces de mots. C'est ainsi que, dans le chinois, il y a toutes ces choses dans la phrase, par la manière dont les mots y sont employés, quoique les mots entiers soient tous des radicaux de même espèce : c'est ce que nous verrons.

Nous voilà donc avec une langue première, véritable création humaine, réalisée à l'aide des idées, révélation divine naturelle, et qui renferme en germe tous les éléments qui pourront à jamais se développer dans les langues qui naitront de leur mère commune.

Nous ne voyons pas qu'il y ait en tout cela rien de bien difficile, étant posée la langue mentale intérieure, dont les matériaux premiers sont un détachement des idées divines.

Restent les formations des souches secondaires, premières filles du langage primitif. Quoi de plus simple encore? Puisque nous avons vu se produire le caractère monosyllabique pur, et dans ce caractère, commencer de se produire aussi des rudiments d'agglutination et des rudiments divers de flexion dans certaines familles, par l'initiation des pères et par les différences de goût qui sont le propre de l'humanité, nous avons tous les germes dont nous avons besoin pour concevoir les formations, avec le temps, des souches secondaires après la dispersion. La famille séparée qui aura été lancée dans la voie du monosyllabisme pur, continuera de marcher dans cette voie et aura toutes les chances de le conserver beaucoup plus longtemps que les autres leur système; c'est ce qui arrivera au groupe monosyllabique qui dure encore chez les Chinois; c'est le groupe de l'immobilité, qui pourtant cessera dans l'avenir. Les familles séparées qui se seront lancées dans les voies plus hardies des agglutinations poursuivront ces routes différentes qui conduiront au turc, au mongol, etc., aux langues américaines, aux langues africaines, aux langues océanniennes. La famille séparée dont la fantaisie se sera prononcée pour le genre de flexion sémitique développera ce genre, et le poussera à sa plus grande beauté dans la bible des hébreux. La famille séparée qui aura pris pour champ la flexion aryenne, non moins hardie, non moins fantaisiste que la précédente, la poussera encore à ses plus grandes beautés dans le sanscrit des Védas, dans le grec d'Homère, dans le latin de Virgile, puis dans l'italien du Dante, dans l'anglais de Shakespeare et de Milton, dans l'allemand de Goëthe, dans le français des Fénélon et des Corneille, etc. etc.

Voilà tout expliqué, par construction séculaire humaine, sur la matière divine primordiale des idées de la parole intérieure.

Et ici nous n'avons pas seulement, pour nous appuyer, notre raison concevant le possible de la part de l'homme d'après l'inspection de sa nature; nous avons des paroles de nos livres sacrés qui résoudraient la question, si elle avait besoin d'être résolue. « Etant formés de l'humus, tous les animaux de la terre, nous dit Moïse (1) et tous les volatiles du ciel, le Seigneur Dieu les amena a Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait — car toute âme vivante qu'Adam nomma, recut de lui son nom propre, *ipsum* — et Adam appela de leurs noms *siens, suis,* tous les animaux, et tous les volatiles du ciel, et toutes les bêtes de la terre. » Ce n'est pas Dieu, d'après Moïse, ainsi que le fait remarquer avec justesse un philologue que nous citerons plus loin, ce n'est pas Dieu qui nomme, c'est Adam; et il donne des noms qui restent les noms des choses, *ipsum*, *suis*. C'est donc l'homme qui fait lui-même les noms; or, ces noms sont les radicaux de la langue primitive. De ce que ces noms sont qualifiés comme des noms qui conviennent, conclurait-on que ce

(1) Gen. II, 19 et 20.

sont des onomatopées réglées par les cris des animaux, en sorte que le premier nom donné par l'homme au canard fut *can-can,* au chien *houo-ouo*, au cheval *hih-hi*, à l'âne *ih-han,* au corbeau *quâh,* au mouton *bêê,* et ainsi de suite juqu'au coucou, *hou-hou?* Non, car l'analyse étymologique retrouverait ces radicaux dans les langues, et elle n'en retrouve, portant ce caractère d'onomatopée, qu'un nombre insignifiant. Ce n'était pas seulement sur le cri que le nom pouvait être calculé et convenu, ce pouvait être sur beaucoup d'autres propriétés; il n'y a pas que l'oreille pour juger des êtres extérieurs à nous, il y a les yeux, l'odorat, le toucher, et l'esprit pour prononcer le dernier jugement, lequel peut être déterminé par une simple fantaisie; les mots *ipsum* et *suis* peuvent aussi n'impliquer que cette idée : le nom de l'animal ne serait *sien* que parce qu'Adam l'aurait voulu. Il en est de même du nom d'Héve, Heva, Hev ou *hav;* ce n'est pas Dieu qui le donne à la femme, c'est encore l'homme, et ce qui le détermine dans la composition de ce mot, c'est que la femme, ou moment de son premier enfantement, devient la mère des vivants, hev ou hav signifiant *vie, existence.* Il n'est même pas dit que ce soit Dieu qui ait nommé Adam lui-même, et l'on doit conclure de ce qu'Adam, ou l'homme, est donné comme le premier créateur des noms, que ce sera lui-même qui se sera appelé du nom d'*Adam,* ou *tiré de la terre.* La science philologique finira un jour par retrouver tous ces premiers qualificatifs des choses. Toujours est-il que notre théorie de la formation du langage primitif par l'homme lui-même a pour elle l'autorité de Moïse.

Il ne nous reste plus que quelques mots à dire sur le langage graphique.

Ce que nous venons de reconnaître revient à ceci : le langage mental intérieur est, dans ses premiers matériaux, un don pur du Créateur, et le langage phonique n'est, dans ses radicaux eux-mêmes, qu'une végétation naturelle, chez l'homme, de sa parole intérieure qui est intelligence, comme le chant, chez l'oiseau, est le produit naturel d'une parole intérieure qui est en lui, mais qui n'est que sentiment. Dans les êtres sans vie, il y a les bruits, les éclats, tous les sons qui ne sont ni des cris ou des chants, ni des paroles, mais seulement des productions phoniques de forces pures. (Voyez A).

Dirons-nous du langage graphique ce que nous venons de dire du langage phonique? ce langage pourra-t-il encore être qualifié de production naturelle, au moins dans la détermination de ses premiers éléments? Non, ce troisième langage devra prendre la qualification pure d'artificiel; mais pour développer cette pensée, il nous faut dire un mot du langage mimique, qui sert de transition du langage phonique au langage graphique.

Le langage mimique est encore une production naturelle à laquelle l'art s'ajoutera et que l'art perfectionnera comme le langage phonique; car il n'est rien de naturel que l'art ne perfectionne, et cette production naturelle est contemporaine de l'autre. En même temps que des sons articulés sortaient naturellement, et par expansion instinctive, de la parole interne, des lèvres du premier homme et de la première femme, comme le chant du bec du premier rossignol perché près du nid où pondait sa femelle, des gestes lui échappaient, exprimant, pour leur part, ses sentiments et ses pensées, et le langage mimique commençait. Il montrait le soleil et le firmament; il montrait l'ombrage du bosquet, et y attirait sa compagne; il sentait la fleur, la cueillait et la lui présentait; puis, si d'une part, il lui venait une racine phonique que sa mémoire lui ferait ensuite répéter pour rappeler à sa compagne le sentiment de l'odeur, il lui venait, d'autre part, un geste correspondant qu'il répèterait de même pour rendre son expansion plus expressive. Voilà la mimique, elle est contemporaine de la parole.

Mais il est impossible de ne pas imaginer que l'idée soit venue quelque jour à la femme ou à l'homme de tracer sur le sable la figure d'un objet, soit du soleil, en un cercle à rayons,

soit d'un arbre, en une ligne à branches, soit de toute autre chose, par le besoin de se faire comprendre, ou par fantaisie. Voilà l'écriture qui naît; mais c'est l'art qui commence ; cette première écriture est le dessin; la peinture elle-même et la sculpture la suivront plus tard.

Or, ici il nous faut analyser les diverses écritures, pour comprendre leur naissance.

On peut peindre les choses visibles; on peut peindre les idées, qui sont elles-mêmes des images, soit directes, soit métaphoriques des choses visibles et des choses invisibles; on peut peindre les sons par signes de convention.

La peinture des choses matérielles à forme visible fut le hiéroglyphe, dont nous avons déjà parlé en supposant le tracé imitatif du disque solaire ; et ce fut la première écriture, ainsi que le pensa Bergier avec justesse. Ce fut un premier art graphique qui se développa selon une progression dont nous donnerons quelque idée. On retrouve des restes attestant un développement à peu près identique de cet art dans l'Egypte, dans l'Assyrie et dans l'Amérique du Nord.

Cet art hiéroglyphique, en se perfectionnant, c'est-à-dire en simplifiant les signes-figures qui en sont les premiers éléments, en vient au système hiéroglyphique chinois, système qui ne garde presque plus rien des figures primitives, qui en garde seulement certaines lignes principales difficiles à reconnaître, et ce système passe à l'écriture idéographique, dont les caractères correspondent aux idées.

Mais au milieu de ce développement, vient à quelque génie — nous croyons qu'ici c'est à un génie particulier qu'il convient d'attribuer la première invention dans sa plus grande simplicité — l'idée heureuse de représenter les sons eux-mêmes correspondant aux idées et aux choses, par des signes de convention ou des lettres qui diront les sons élémentaires que peut donner la décomposition des sons composés; on aura ainsi les signes des voyelles et les signes des articulations ou les consonnes. Comme les sons de la parole, étant ainsi décomposés, ne donnent pas un grand nombre de sons élémentaires, on conçoit facilement qu'un homme de génie en ait établi une première gamme, sur laquelle il aura conçu qu'on puisse établir des combinaisons diverses qui répondront aux sons de la langue qu'il parle. C'est l'invention de l'alphabet, invention magnifique, consistant à décomposer par syllabes et ensuite par lettres, les mots parlés, mais qui n'est pas plus au-dessus du génie humain, quoi qu'en ait pensé Platon, que l'invention des gammes musicales, celle de l'algèbre, et beaucoup d'autres du même ordre.

L'alphabet phonétique étant découvert, on obtient bientôt l'alphabet graphique et cette écriture admirable, dite alphabétique, qui va se perfectionnant parallèlement aux écritures hiéroglyphique et idéographique, et qui est un élément si puissant de progrès pour la langue. Il est étonnant que la langue chinoise n'ait point accepté, jusqu'à présent, le système alphabétique pour son écriture, et se soit acharnée à conserver ses hiéroglyphes idéographiques, comme ses radicaux, dans leur primitive pureté; mais c'est un fait. Qu'elle ait toujours conservé ses radicaux et, par là, ne soit jamais devenue flexive, nous ne lui en ferions pas de reproche; mais qu'elle ait refusé, avec cette obstination, de s'écrire jamais par le système alphabétique accepté des autres nations avec lesquelles elle était en rapport, c'est ce que nous ne pourrions guère comprendre, si nous ne savions que le génie de ces peuples a consisté autant, jusqu'à présent, à ne rien recevoir des autres, qu'à faire et garder pour eux des milliers d'inventions qui leur sont propres. Il en sera différemment dans l'avenir : on verra un jour le chinois lui-même s'écrire alphabétiquement.

Résumons-nous : en fait du langage mental, base de tout autre, les matériaux premiers sont donnés par le Créateur ; la logique humaine naturelle s'en sert pour faire des constructions ; et viennent ensuite des génies comme Aristote, qui formulent les règles de ces constructions mentales. En fait du langage phonique,

c'est l'homme qui tire de ses facultés les bases de ce langage même, en se servant des matériaux de la langue intérieure, comme l'oiseau tire naturellement le chant de son gosier, le vol de ses ailes ; il applique en même temps, sans s'en rende compte, des règles de construction et de grammaire, que des génies comme Aristote formuleront plus tard. En fait du langage graphique, tout est production artificielle du génie de l'homme.

III. — Les Langues.

Les langues n'étant, d'après notre théorie, que des manières diverses d'exprimer la parole intérieure de l'âme, n'étant que des traductions de cette parole se développant elle-même à mesure qu'elle s'exprime, et se développant d'autant mieux qu'elle s'exprime mieux, comme la force musculaire interne se développe par la gymnastique, on doit retrouver dans toutes les langues tout ce qui se trouve dans cette parole mentale. Cette parole renferme, comme éléments primitifs, des idées générales et particulières radicales, et des constructions ou combinaisons de ces idées ; aux idées radicales correspondent les mots racines, et ces mots, ayant pour origine l'unité primitive de la race humaine, doivent se retrouver les mêmes au fond de tous les langages ; aux constructions de ces idées primitives, qui sont les matériaux premiers donnés par le Créateur, correspondent les grammaires et les syntaxes, lesquelles doivent porter le caractère de l'initiative humaine libre et partant de la variété, mais pourtant exister, à un état quelconque, dans toutes les langues, comme les matériaux eux-mêmes. Il suit de là qu'en analysant les langues, la *philologie comparée* doit retrouver dans toutes un fond commun de radicaux identiques, et des grammaires et syntaxes diverses, mais n'ayant leur diversité que dans les modes d'exécution, et reposant sur des principes fondamentaux identiques aussi. Par exemple, il y aura le radical de tous les mots des langues qui signifient *bonté,* le radical de tous les mots des langues qui signifient *mére*, et il y aura dans toutes les langues des manières diverses de dire : *la bonté des mères.* Dans l'association de ces deux mots se montre la grammaire, et si la manière de les associer doit varier dans les langues autant qu'y auront pu varier les modifications phonétiques et graphiques des deux radicaux, il n'en restera pas moins un rapport de *possession* de la qualité de bonté pour les mères, qui, tout en étant très-diversement rendu, sera le même dans toutes les langues, aura dans toutes son expression, quelle qu'elle soit, et y constituera un des points de ce que nous appelons la grammaire générale, qui n'est que la logique même de la parole intérieure.

Ce principe posé, donnons une idée générale de la *philologie comparée,* en abordant la classification des langues à laquelle elle est déjà arrivée et en faisant ressortir, par des exemples, les conclusions vers lesquelles elle marche.

L'examen des langues a conduit cette science à les diviser en trois grandes classifications qu'on peut qualifier, avec Max Müller, de morphologiques : langues monosyllabiques, langues agglutinantes, et langues flexives.

Les langues monosyllabiques ont pour caractère d'avoir tous leurs mots conservés à l'état de radicaux invariables et indépendants les uns des autres. Le chinois est le grand type de cette famille de langues, et il n'y a que quelques dialectes des pays voisins de la Chine qui aient conservé le même caractère. Exemple : en chinois, *y* est un mot, un radical qui n'a jamais varié dans sa forme depuis que le chinois existe, et qui n'est aucune de nos dix espèces de mots, ni substantif, ni verbe, ni adjectif, etc., mais qui exprime l'idée générale d'usage d'une chose. Employé comme nom, il pourra signifier *usage ;* employé comme verbe, il pourra signifier *se servir ;* employé comme adjectif, il pourra signifier *utile*, etc. *Iang* est un autre radical qui signifie *bâton*, mais qui n'est, comme le premier, ni un nom, ni un verbe, ni un adjectif, etc., et qui peut être toutes les espèces de mots, selon l'emploi qu'en fait le chinois, sans avoir, bien entendu, aucune idée de ces distinctions d'espèce de

vocables tant qu'il n'a pas appris une autre langue; *iang* pourra signifier *bâtonner*, *bâtonnement*, etc., tout aussi bien que *bâton*. Un Chinois dit : *y iang;* qu'est-ce que cela signifie dans sa bouche? nous le traduirons en français, le plus ordinairement, par cette locution : *avec un bâton*, et alors *y* correspond à notre préposition *avec;* mais il pourrait arriver qu'on dût traduire selon le cas : *se servir d'un bâton*, ou autre chose semblable.

Le radical chinois *uo* signifie *maison*, toujours d'une manière générale, comme nous l'avons expliqué; *li* signifie *intérieur,* toujours dans le même sens général, lequel peut se modifier dans les nuances : dedans, entrer, etc.; *uo-li* signifiera *à la maison, domi,* ou *dans la maison.*

Il en est de même de tous les mots chinois. Les radicaux qui rendront, dans cette langue, les idées générales d'*amour,* de *bonté*, de *grandeur* et le reste, signifieront, selon l'emploi qu'on en fera et selon l'arrangement de la phrase : *aimer, amoureusement, aimable,* etc.; *bon, bonnement, être bon,* etc.; *grand, grandeur, grandement, être grand,* etc. On voit déjà que le chinois est une langue très-généralisatrice, et que, si, comme le prétend Bergier, comme le croient aussi la plupart des linguistes modernes, et comme nous le croyons nous-même, cet idiome a conservé jusqu'à nos jours, le système de la langue primitive ou de la période monosyllabique du langage humain, il prouve que les idées générales ne sont pas des conquêtes subséquentes d'un travail sur le particulier, selon la théorie de Condillac, mais plutôt des assises primoriales posées dans la nature intellectuelle pour servir de fondement à l'édification des langues.

Nous arrêtons là cette première vue sur le monosyllabisme du chinois, car, si nous allions plus loin, nous trouverions, dans le chinois moderne surtout, des commencements d'invasion du système agglutinant, que nous allons décrire. Nous reviendrons sur ce point capital qui confirme un des principes de notre théorie.

Les langues agglutinantes, amalgamantes, incorporantes, etc., ont pour caractère d'associer plusieurs radicaux et de les unir sans les altérer, pour faire des mots composés dans lesquels les éléments ne sont pas seulement dépendants les uns des autres syntaxicalement, comme dans la préposition chinoise, mais dont l'un est assujetti à l'autre, est dominé par lui, est fait sien par le principal, en sorte que l'union par assujettissement devient grammaticale, lexicale et étymologique tout ensemble, sans pourtant que le radical assujetti soit fusionné dans l'autre au point de ne plus faire qu'un seul mot avec lui. Donnons des exemples :

Le turc est au nombre des plus belles langues agglutinantes; adressons-nous à lui pour ces exemples. En turc, nous commençons par retrouver, à la base, des radicaux exprimant, comme dans le chinois, des idées générales sans distinction ni de genres, ni de nombres, ni de personnes, ni de temps, ni de modes, etc., ni même d'espèce de mots. Prenons une de ces racines, celle qui va servir à engendrer le verbe *aimer*. Cette racine est *sev*, et *sev* signifie l''idée la plus générale de l'*aimer,* de l'*amour.* C'est la base. Elle ne signifie pas l'infinitif du verbe *aimer*, car cet infinitif-verbe devra s'adjoindre, pour devenir lui-même, un autre radical, *mek*, et faire *sevmek;* elle ne signifie pas le substantif *amour,* car, pour le signifier, elle devra encore s'adjoindre un autre radical, *gu* et faire *sevgu,* et ainsi de tous les mots qui se bâtiront dessus. Mais, dans tous ces mots, la base *sev,* qui exprime l'idée la plus abstraite, la plus générale et qui est la première, loin d'être la dernière, selon Condillac, étrange philosophe qui s'est donné tant de peine pour retourner la nature intellectuelle de l'homme et la mettre comme une maison à l'envers dont le fondement serait la toiture, la base *sev,* disons-nous, restera invariablement la même, on n'y touchera jamais. Quant aux radicaux assujettis, ils pourront subir quelques variantes, par exemple quelques changements de voyelles pour l'euphonie, en vertu de ce qu'on appelle la *loi* d'*harmonisation.* C'est ainsi que le radical *mek* fera *mak*, s'il faut l'ajouter à un radical dont la voyelle donnée et inattaquable,

parce qu'il est le radical dominant, sera *a*, tel que *bak*, idée générale de regard ; dans ce cas, on dira : *backmak*, pour faire le verbe-infinitif *regarder*. De même dans les noms, *ler* indique le pluriel, en sorte qu'on dit *ev* maison au plus général, et *evler* les maisons, mais il fait *lar* avec *at*, *cheval*, *atlar* les chevaux. A part quelques changements de ce genre, toujours admirablement motivés, le radical assujetti ne changera pas non plus.

Continuons l'analyse du verbe turc. Parmi les formes qu'engendre *sev*, ainsi que nous l'avons dit, par accaparement de radicaux qui, mis avec lui, deviennent secondaires, est celle du participe présent ; *er*, qui peut devenir *ar*, *or*, etc., est la racine qui a été choisie pour former ce participe ; nous avons donc *sever, aimant ;* d'un autre côté, les radicaux *sen* et *siz* signifient *tu* et *vous*, et si on les ajoute à la suite de *er* dans *sever*, on obtient *seversen*, tu aimes, *seversiz*, vous aimez ; ces derniers radicaux deviennent, comme on le voit, des pronoms dans la composition du verbe. Nous ne donnons pas les autres pour les autres personnes, ni les formes que ceux-là mêmes prennent à d'autres temps, étant ajoutés à la suite du radical nouveau qui déterminera cet autre temps, tel que *di* pour l'imparfait, *severdi*, parce qu'ici se montre un commencement du système de flexion, dont nous allons bientôt parler.

Mais bien d'autres richesses vont se développer dans le verbe turc.

Nous avons vu le radical *sev* devenir l'infinitif simple, *aimer*, tout court, en s'assujettissant *mek*, puis former, en s'assujettissant le radical *er*, un radical secondaire *sever*, avec lequel on fera toute une conjugaison, par l'addition, à la fin, des signes de temps et de modes, suivis de signes des personnes et des nombres. Mais on peut faire bien d'autres infinitifs avec le même *sev*, lesquels exprimeront des nuances diverses de l'action d'aimer, et redeviendront, à leur tour, des radicaux composés sur lesquels on répétera la conjugaison tout entière.

Si nous introduisons entre *sev* et *mek*, le radical *in*, nous aurons *sevinmek* et la signification de : *s'aimer soi-même, se réjouir, être heureux, se complaire en soi-même*, et *sevin* sera une racine composée qui se conjuguera avec personnes et nombres à tous les temps et à tous les modes.

Si nous introduisons entre *sev* et *mek* le radical *ish*, nous aurons *sevishmek*, s'aimer l'un l'autre, verbe réciproque.

Si nous introduisons entre *sev* et *mek* le radical *dir*, nous aurons *sevdirmek, faire aimer*, *dir* exprimant l'idée générique de causalité.

Si nous introduisons entre *sev* et *mek* le radical *il*, nous aurons *sevilmek, être aimé, il* exprimant l'idée générale de passivité.

Si nous introduisons entre *sev* et *mek* le radical *me*, nous aurons *sevmemek, ne pas aimer, me* exprimant l'idée générale de négation.

Si nous introduisons entre *sev* et *meck* le double radical *heme, he* exprimant le pouvoir et *me* exprimant la négation, nous aurons *sevhememek ne pas pouvoir aimer*.

Ce n'est pas encore tout : jamais rien ne nous remplit autant d'admiration pour le génie de l'homme et pour sa logique des symétries que la création de ce merveilleux verbe turc, la plus riche conjugaison qui soit au monde, tout en étant la plus simple.

Nous venons de faire avec *sev* sept infinitifs dont chacun peut se conjuguer tout au long : *sevmek, sevinmek, sevihsmek, sevdirmek, sevilmek, sevmemek, sevhememek*. Si maintenant nous reprenons chacune des racines modificatives avec lesquelles nous avons nuancé de tant de manières l'idée générale de *sev*, et que nous lui adjoignions une de ses compagnes, nous obtiendrons de nouveaux infinitifs plus composés dont tous ne seront pas usités, mais qui seront possibles comme formation grammaticale, et qui trouveront leur emploi si le sens du verbe radical le permet logiquement et si l'association des deux racines ne s'y oppose pas non plus.

Avec *in* et *dir*, vous obtenez : *sevindirmek, faire se réjouir.*

Avec *ish* et *dir*, vous obtenez : *sevishdirmek, faire s'aimer l'un l'autre.*

Avec *in* et *il*, vous obtenez : *sevinilmek, être réjoui.*

Avec *dir* et *il*, vous obtenez : *sevdirilmek, être amené à aimer.*

Avec *in* et *me*, vous obtenez : *sevinmemek, ne pas se réjouir.*

Avec *ish* et *me*, vous obtenez : *sevishmemek, ne pas s'aimer l'un l'autre.*

Avec *dir* et *me*, vous obtenez : *sevdirmemek, ne pas faire aimer.*

Avec *il* et *me*, vous obtenez : *sevilmemek, ne pas être aimé.*

Ces huit formes sont usitées comme les sept premières, quand le sens du premier radical le permet.

Mais ce n'est pas encore tout : vous pouvez en faire encore de nouvelles en associant les radicaux modificatifs par combinaisons de trois.

Avec *in*, *dir* et *il*, vous obtenez : *sevindirilmek, être amené à se réjouir.*

Avec *ish*, *dir* et *il*, vous obtenez : *sevishdirilmek, être amené à s'aimer l'un l'autre.*

Avec *in*, *dir* et *me*, vous obtenez : *sevindirmemek, ne pas faire se réjouir.*

Avec *ish*, *dir* et *me*, vous obtenez : *sevishdirmemek, ne pas les faire s'aimer l'un l'autre.*

Avec *in*, *il* et *me*, vous obtenez : *sevinilmemek, ne pas mériter qu'on s'en réjouisse.*

Avec *dir*, *il* et *me*, vous obtenez : *sevdirilmemek, ne pas être amené à aimer.*

Ces six formes sont usitées comme toutes les précédentes.

Ce n'est pas encore tout : le turc peut faire des infinitifs donnant naissance à toute une conjugaison, avec des combinaisons de quatre radicaux modificatifs ; en voici deux exemples sur le même verbe *sevmek*.

Avec *in*, *dir*, *il* et *me*, il obtient : *sevindirilmemek, ne pas être amené à se réjouir.*

Avec *ish*, *dir*, *il* et *me*, il obtient : *sevishdirilmemek, ne pas être amené à s'aimer l'un l'autre.*

Nous n'avons cité en exemple que des formes usitées pour le *radical sev*, mais nous n'avons pas épuisé la grammaire turque, attendu que nous n'en avons signalé que vingt-deux, non compris le premier infinitif *sevmek*, et qu'il y a trente-six formes dérivées possibles pour tous les verbes, mais dont toutes ne sont pas toujours permises soit par le sens soit par l'usage.

Il y a beaucoup de langues agglutinantes qui sont, comme le turc, extrêmement riches dans leur verbologie, s'il nous est permis de faire ce mot, en l'appliquant au verbe.

Les Indiens de l'Amérique du Nord, par exemple, forment des verbes avec tous les mots et en ont pour exprimer toutes les nuances des actions. C'est ainsi qu'ils disent *manger* de toute sorte de manière, selon l'aliment qui sera mangé, comme si nous disions pour *manger de la viande*, *viander*, *manger du poisson*, *poissonner*, etc. Mais chez eux c'est toujours le radical de manger qui reste et qui se modifie par des agglutinations. On a remarqué que, dans le verbe turc, les radicaux, excepté ceux des désinences, ne varient jamais : c'est le principal caractère des langues agglutinantes ; dans les langues flexives, en effet, tous les radicaux peuvent varier et s'unir assez intimement pour ne plus faire qu'un seul mot dont l'étymologie sera difficile et souvent impossible à retrouver.

Les langues agglutinantes, amalgamantes, agglomérantes, incorporantes, etc., portent aujourd'hui le nom commun de langues touraniennes, quoique ce nom ne convienne qu'à celles de l'Asie et des Iles. On les divise en septentrionales et méridionales.

Les septentrionales comprennent : les tougouses, au nombre desquelles figure l'idiome des Mantchoux ; les mongoles, parmi lesquelles celle des anciens Olotes ou Kalmouks est une langue morte ; les turques, dont la branche turque proprement dite est la principale ; les samoyèdes ; les ouraliennes ou finnoises, dont les branches sont l'ougrienne (hongrois), la bulgare, la permienne et le tchoude (Lapons).

Les méridionales comprennent les taïennes (Siam en fait partie) ; les malaises, qui sont les dialectes de la Malaisie et de la Polynésie ; les gangétiques transhimalayennes (p. ex., le tibétain) et subhimalayennes ; les lohitiennes, dont les dialectes d'Aracan et des contrées voisines font partie ; les moundaniennes, et les tamouses, dont le tamoul forme la tête.

Les langues d'Amérique et celles de l'Afrique, que l'on rattache aussi aux langues agglutinantes, quand elles ne sont pas sémitiques, ne sont point comprises dans cette énumération ; mais toutes ces langues sont à peu près inconnues ; il en est de même, au reste, de beaucoup de dialectes dépendant des grandes classes ou branches que nous venons de nommer.

Les langues flexives ont pour caractère d'associer des radicaux, en les modifiant tellement que chacun devient dépendant de son compagnon ou de ses compagnons, et que tous, ainsi fusionnés intimement, ne forment plus qu'un seul mot dont la composition étymologique est plus ou moins difficile et parfois même impossible à découvrir.

Pour faire bien comprendre la différence entre la flexion et l'agglutination, prenons pour exemple la conjugaison du latin, ce frère du grec et du sanscrit, ce père immédiat de notre français. Nous avons donné une idée de la conjugaison turque ; nous allons donner celle qu'on doit se faire de la conjugaison latine, en l'exposant, non pas comme l'exposent les grammairiens qui comptent quatre conjugaisons dans cette langue, mais d'après la méthode avec laquelle nous la faisions apprendre autrefois à nos jeunes élèves ; les plus intelligents l'apprenaient en trois heures, et les moins intelligents en trois jours, et l'apprenaient si bien, pourvu qu'ils n'eussent pas déjà commencé de l'apprendre dans Lhomond, qu'ils ne faisaient plus la moindre faute, pendant tout le reste de leurs études, dans la construction de leurs formes verbales. On peut trouver cela étonnant ; ce n'en est pas moins la vérité. Or, on va voir que dans le verbe latin, décomposé d'après cette méthode, la flexion devient bien voisine de l'agglutination (1).

CONJUGAISON LATINE.

Cette conjugaison consiste dans une combinaison de racines avec quelques règles de contraction. Nous appelons *radicaux* ceux que fournissent les mots verbaux suivants : Présent infinitif, participe présent, passé infinitif et supin. Il faut connaître ces mots pour conjuguer un verbe ; les dictionnaires doivent les donner. Le radical est ce qui précède la terminaison. Nous appelons *désinences personnelles* les racines qui forment les six personnes, trois du singulier et trois du pluriel. Nous appelons *augments temporels*, les racines qui forment, par leur introduction entre le radical et les désinences, les temps et les modes.

I. — RADICAUX.

Exemples de radicaux fournis par les mots verbaux.

1er Rad.		2e Rad.		3e Rad.		4e Rad.	
mone	re	mone	ns	monu	isse	monit	um
ama	re	ama	ns	amav	isse	amat	um
lege	re	lege	ns	leg	isse	lect	um
audi	re	audi	ens	audiv	isse	audit	um
accipe	re	accipi	ens	accep	isse	accept	um

On voit que le premier et le second radical sont identiques, excepté dans le dernier cas. Les dictionnaires n'auront donc besoin de donner que le présent infinitif, le passé infinitif et le supin, excepté dans les cas semblables au dernier. Il suffira de savoir que quand le 1er radical finit par *i*, la terminaison du participe présent, au lieu d'être *ns*, est *ens*.

II. — MOTS VERBAUX DÉRIVÉS.

Aux quatre mots verbaux radicaux, il faut ajouter quatre autres mots verbaux qui sont dérivés : le gérondif, qui change *ns* du participe présent en *ndum*, nom neutre qui se décline ; le participe futur, qui change *um* du supin en *urus*, adjectif qui se décline ;

(1) Nous allons donner cette méthode, dont nous nous sommes servi pour nos élèves avec tant de succès, surtout pour leur épargner de la peine, car les méthodes ne donnent pas l'esprit à celui que la nature en a privé, et toutes aboutissent finalement à peu près au même résultat ; nous allons, disons-nous, la donner, parce qu'en même temps qu'elle fera comprendre un des points dont il s'agit dans cet article, elle se trouvera ainsi conservée pour ceux qui s'occuperont à l'avenir d'éducation et qui, après nous avoir lu, voudront en faire l'essai. Comme il y a longtemps que nous n'avons professé, nous pourrions oublier quelque détail ; mais celui qui pratique le suppléerait facilement, après qu'il serait entré dans la marche.

le participe futur passif, qui change *ns* du participe présent en *ndus*, adjectif qui se décline; et le participe passé passif, qui change *um* du supin en *us*, adjectif qui se décline.

III. — Désinences personnelles.

Règle générale : *m, s, t, mus, tis, nt.*
Except. prés. absolu ind. : *o* au lieu de *m*.
fut. abs. ind. en *b* : *o* au lieu de *m*.
futur relatif : *o* au lieu de *m*.
impératif, point de 1res personnes : rien ou *to, te* ou *tote, nto.*
passé abs. indic. : *i, isti, it, imus, istis, erunt* ou *ère.*

A ces règles de formation des personnes et des nombres, tous les verbes latins sont soumis, les verbes irréguliers comme les autres. Prenons le verbe *esse*, le plus irrégulier de tous au présent. Nous avons :

su-*m*, e-*s*, es-*t*, su-*mus*, es-*tis*, su-*nt*
era-*m*, era-*s*, era-*t*, etc.
er-*o*, eri-*s*, eri-*t*, etc.
fuer-*o*, fueri-*s*, fueri-*t*, etc.
es ou es-*to*, es-*te* ou es-*tote*, etc.
fu-*i*, fu-*isti*, fu-*it*, etc.

Les autres verbes feront au présent absolu indicatif :

mone-*o* au lieu de mone-*m*
audi-*o* au lieu de audi-*m*.

Et tout le reste selon les règles posées.

IV. — Augments temporels.

Ici, c'est un peu plus compliqué ; mais ce ne l'est pas encore beaucoup, et cela devient très-clair et très-facile à retenir pour l'élève, quand on lui fait voir et faire les applications progressivement sur le tableau noir, à l'aide d'exemples. Il est très-important de disposer les séries des temps et des modes comme nous allons le faire. Sans cet ordre, tout se confond.

Présent. — *Présent infinitif.*— C'est le temps primitif, mot verbal, qui a donné son radical, lequel est ce qui précède *re*, mais qui doit être remplacé, dans le dernier cas, par le radical du participe présent, ce qu'on saura quand il y aura des dictionnaires latins bien faits, où l'on cherchera, comme dans nos dictionnaires français, le présent infinitif et non la première personne du présent indicatif, et où l'on trouvera les deux autres temps primitifs dans tous les cas ordinaires, les trois autres dans le dernier cas.

Présent absolu indicatif. — C'est le 2e radical sans augment, avec les désinences de ce temps : *o, s, t, mus, tis, nt*, et en observant les trois règles suivantes :

a du radical s'élide devant *o*.

é du radical s'élide devant *o*, se change en *i* devant *s, t, mus, tis*, et en *u* devant *nt*.

i prend *u* devant *nt*.

Voilà les flexions que subit le radical; nous allons en voir paraître encore quelques-unes dans la suite; tout le reste sera de l'agglutination pure.

Exemples : *am-o* au lieu de *ama-o*.
leg-o au lieu de *legé-o*.
legi-s au lieu de *legé-s*, etc.
legu-nt au lieu de *legé-nt*.
audiu-nt au lieu de *audi-nt*.
accipiu-nt au lieu de *accipi-nt*.

Excepté dans ces cas, le 2e radical reste intact comme dans le turc.

Présent absolu subjonctif. — C'est encore le 2e radical, plus l'augment *a* avec les désinences ordinaires, en observant les deux règles suivantes :

aa se contracte en *e*.

éa se contracte en *a*, parce que *é* (bref) s'élide devant une voyelle.

Exemples :

monê *a* m, s, t, etc.
audi *a* m, s, t, etc.
accipi *a* m, s, t, etc.
am *e* m, s, t, etc., pour ama *a* m.
leg *a* m, s, t, etc., pour legé *a* m.

Présent relatif indicatif. — C'est encore le 2e radical, plus l'augment *ba*, avec les désinences ordinaires, et avec l'augment *eba* si ce radical est en *i*.

Exemples : monê ba m, etc.
ama ba m, etc.
legé ba m, etc.
audi eba m, etc.
accipi eba m, etc.

Présent relatif subjonctif. — C'est toujours le présent infinitif avec les désinences, ou personnifié.

Exemples de verbes réguliers :

monè	re	mone	re	m, etc.
ama	re	ama	re	m, etc.
legé	re	legé	re	m, etc.
audi	re	audi	re	m, etc.
accipe	re	accipe	re	m, etc.

Exemples de verbes irréguliers :
esse esse m ; velle velle m ;
ferre ferre m ; ire ire m, etc.

Futur. — *Futur infinitif.* — On le compose, en deux mots, du participe futur, avec *esse.*

Futur absolu indicatif. — C'est encore le 2e radical, plus l'augment *bi*, si ce radical est en *ē* (long) ou en *a*, et plus l'augment *a* pour la 1re personne et *e* pour les autres, s'il est en *ĕ* ou *i*; mais il faut observer les deux règles suivantes :

bi o se contracte en *bo*, et *bi* fait *bu* devant *nt*, d'où l'on a bo, bi, bu.

éa fait *a*, comme on l'a vu pour le présent subjonctif, et *ée* fait *e*.

Exemples : mone *b* o.
bi s, etc.
bu nt.
ama *b* o.
bi s, etc.
bu nt.
audi *a* m.
e s, etc.
accipi *a* m.
e s, etc.
leg *a* m pour leg*é a* m.
e s pour leg*é e* s.

Futur relatif indicatif. — Comme le présent relatif subjonctif (en français, *j'aimerais*, au lieu de *que j'aimasse*).

Il n'y a pas de futur subjonctif.

Impératif, 2e pers., 1er radical pur ou pareille à la 3e.

Pour le reste, présent absolu indicatif, avec les désinences impératives données plus haut.

Exemples : mone ou mone to.
mone to.
mone te ou tote.
mone nto.
accipi ou accipi to.
accipi to.
accipi te ou tote.
accipi u nto.

Ici se termine toute la série compliquée; celle du passé, qui reste, est tout ce qu'il y a de plus simple, et n'est qu'agglutinante. Il n'y a pas, non plus, de verbes irréguliers pour cette série.

Passé. — *Passé infinitif.* — C'est le temps primitif en *isse,* donné par les dictionnaires.

Passé absolu indicatif. — C'est le 3e radical sans augment, avec les désinences personnelles données plus haut pour ce temps.

Exemples :
monu i, isti, it, imus, istis, erunt ou ère
amav i, etc.
lég i, etc.
audiv i, etc.
accep i, etc.

Passé absolu subjonctif. — 3e radical avec l'augment *eri* et les désinences.

Exemples :
monu *eri* m, s, t, mus, tis, nt.
amav eri m, etc.
etc.

Passé relatif indicatif. — 3e radical avec l'augment *era* et les désinences ordinaires.

Exemples : monu *era* m, etc.
amav era m, etc.
etc.

Passé relatif subjonctif. — 3e radical avec *isse* et les désinences, ou passé infinitif personnifié.

Exemples : monu isse m, etc.
amav isse m, etc.
etc.

Passé futur ou Futur passé. — *Passé futur infinitif.* — On le compose, en deux mots, du participe futur, avec *fuisse.*

Passé futur absolu indicatif. — 3e radical avec l'augment *eri;* mais i o se contracte en o.

Exemples : monu er o pour eri o.
eri s, etc.
amav er o.
eri s, etc.
etc.

Passé futur relatif indicatif. — 3e radical avec *isse* et les désinences, ou, si l'on aime mieux, passé infinitif personnifié comme au passé relatif subjonctif. (En français, *j'aurais aimé,* au lieu de : *que j'eusse aimé.*)

Exemples : monu *isse* m, s, t, etc.
amav *isse* m, etc.
etc.

En résumé, il suffit de retenir, comme augments du passé, *eri, era, isse, ero eri.* Il suffit de la plus simple inspection pour voir que tous ces augments sont déjà des racines composées, tirées du verbe *esse.*

Quant aux désinences personnelles, elles sont originairement les pronoms

personnels. *m*, qui exprime le *moi*, le *me* latin, le *meus*, se retrouve dans une multitude de langues de tout caractère.

Resterait à exposer la conjugaison latine dans sa forme passive. Elle est la même, avec des désinences personnelles différentes (*r, ris, tur, mur, mini, ntur*) et deux ou trois règles d'une extrême simplicité que nous laissons à trouver à celui qui s'occupe d'éducation. La série du passé est tout entière composée avec le participe passé passif et les temps du verbe *esse* qui, dans cette formation, n'est ni agglutiné ni soumis à la flexion, mais qui est conservé dans son identité isolée, comme les radicaux des langues monosyllabiques.

On voit déjà qu'il y a de tous les caractères dans les langues flexives.

On voit aussi, par cet exemple de la conjugaison latine, que, si nous faisions passer sous nos lunettes toutes les langues, nous ne laisserions pas grand'chose debout des édifications des grammairiens et des linguistes. Nous avions fait un travail semblable sur la conjugaison grecque et sur la conjugaison française. Tous les idiomes renferment dans leur fonds une logique cachée que l'on ne se lasse jamais d'admirer quand on l'a découverte.

Certes, la conjugaison latine est infiniment moins riche et moins belle que la conjugaison turque, mais quand on l'a analysée de la sorte, elle mérite bien aussi son lot d'admiration. Si elle est plus sobre d'agglutinations de racines, c'est de sa part de la sagesse, attendu qu'introduisant chez elle des flexions et ne respectant pas avec la même rigueur les radicaux, si elle était allée jusqu'à des complications comme celle du turc, elle se serait perdue dans un labyrinthe (1).

(1) La conjugaison française n'est pas plus compliquée que la conjugaison latine. En voici le résumé théorique tout entier, selon notre méthode d'enseignement : il ne reste, après qu'on s'est familiarisé avec l'application de cette théorie, qu'à apprendre quelques règles spéciales propres aux irrégularités, telles que celles des six verbes en *evoir*, du redoublement de certaines consonnes, etc.

Temps primitifs et Radicaux indiqués par des exemples.

Le radical est ce qui précède la terminaison, ainsi qu'il suit :

A la suite de la conjugaison latine, il convient de donner quelque idée de la conjugaison sanscrite ; nous n'en citerons que quelques fragments, qui

1er Rad.		2e Rad.		3e Rad.		4e Rad.	
Aime	r	Aim	ant	J'aima	i	Avoir	aimé
Voi	r	Voy	ant	Je vi	s	Avoir	vu
Rend	re	Rend	ant	Je rendi	s	Avoir	rendu
Li	re	Lis	ant	Je lu	s	Avoir	lu
Monte	r	Mont	ant	Je monta	i	Etre	monté
Fini	r	Finiss	ant	Je fini	s	Avoir	fini
etc.							

I. — *Formation des personnes et nombres ou désinences personnelles.*

Pers. indicatives :	*s,*	*s,*	*t,*	*ons,*	*ez,*	*ent*
Exc. : fut. abs. ind.	»	»	»	»	»	ont
pas. abs. ind.	»	»	»	*mes,*	*tes,*	*rent*
Pers. subjonctives :	*e,*	*es,*	*e,*	*ions,*	*iez,*	*ent*
Exc.: prés. rel. subj.	»	»	*t,*	»	»	»

Le tout en observant, dans l'application, les trois règles suivantes :

Règles. 1re : A toute 1re pers. sing. *e* du radical chasse *s* et *a* du rad. ou de l'augment remplace *s* par *i*.

— 2e : A la 3e pers. sing. *e, d, t, c* chassent *t* et *a* n'admet *t* qu'au prés. rel. subj.

— 3e : La 2e pers. de l'impératif prés. et fut. est toujours semblable à la 1re du prés. abs. ind.

II. — *Formation des temps et modes simples, ou augments temporels.*

Prés. abs. ind. sing.	1er rad.	(celui du prés. inf.) sans augment.
— plur.	2e rad.	(celui du part. prés.) sans augment.
Prés. abs. subj.....	2e rad.	sans augment.
Prés. rel. ind......	2e rad.	avec l'augment *ai*.
Prés. rel. subj.....	3e rad.	(celui du pass. abs. ind.) avec l'aug. *ss*.
Fut. abs. ind......	1er rad.	avec l'augment *ra*.
Fut. rel. ind......	1er rad.	avec l'augment *rai*.
Impér. prés. et fut.	2e pers.	comme dit ci-dessus.
—	Autres pers.	semblables aux correspondantes du même temps.
Pas. abs. ind. for. sim.	3e rad.	(celui de ce temps lui-même avec les désinences ci-dessus).

Le tout en observant, dans l'application, les trois règles suivantes :

Règles. 1re : *a* du rad. ou de l'augment s'élide devant *ons, ez, ent, ions, iez*.

— 2e : *a* du rad. se change en *è* devant *rent*.

— 3e : *ss*, augment, s'élide devant *t*.

III. — *Formation des temps et modes composés ou emploi des auxiliaires.*

On reprend toute la série des temps simples de l'auxiliaire, en y ajoutant le participe passé du verbe. Le 4e radical indique s'il faut se servir de l'auxiliaire *avoir* ou de l'auxiliaire *être*.

On forme ainsi les temps suivants :

Pass. abs. ind. forme composée.
Pas. abs. subj.
Pas. rel. ind.
Pas. rel. subj.
Pas. fut. abs. ind.
Pas. fut. rel. ind.
Impératif pas. fut.
Pas. ant. abs.
Pas. ant. rel.

suffiront pour montrer la grande ressemblance.

Voici le présent absolu indicatif du verbe substantif dans le sanscrit, le grec, le latin et le français en regard :

Sanscrit	*grec*	*latin.*	*français.*
Asmi	eimi	sum	je suis
Asi	ei	es	tu es
Asti	esti	est	il est
Smas	esmen	sumus	nous sommes
Stha	este	estis	vous êtes
Santi	eisi	sunt	ils sont

Le verbe *aimer* en sanscrit est *Kamitum*, ressemblant fort au supin d'*Amatum*, et il produit les formes suivantes :

Kâmami	j'aime	amo
Kamayam	que j'aime	amem
Akamam	j'aimais	amabam
Kama	aime	ama
Kamat	aimant	amans
Akamisam	j'aimai	amavi
Kamitvâ	ayant aimé (1)	......
Chakama	j'ai aimé	amavi
Chakamivas	ayant aimé (2)	......
Kamisyâmi	j'aimerai	amabo
Akamysiam	j'aimerai (3)	amabo
Kamisiat	devant aimer	amaturus
Kamitrè	devant aimer (4)	id.

Nous n'avons pas fait sur la conjugaison sanscrite le travail que nous avons fait sur la conjugaison latine, aussi n'en citons-nous les principales formes qu'au hasard ; mais nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'elle serait susceptible de réduction à beaucoup de simplicité, aussi bien que les conjugaisons latine, grecque, française, ce qui la ramènerait à des agglutinations.

Nous nous étions arrêté à un point de la conjugaison turque, parce que, avons-nous dit, la flexion commençait de s'y montrer. Retournons à ce point en ce moment.

Il s'agissait précisément des désinences personnelles; nous venons de voir les latines. Voici, dans l'exemple que nous n'avions donné qu'en partie, ces désinences. Le verbe était *sevmek* : aimer. *Sever*, aimant, est une forme composée qui redevient primitive : c'est avec elle, avons-nous dit, qu'on forme le présent absolu indicatif, puis le présent relatif indicatif, etc. ; donnons seulement ces deux temps en entier.

Présent absolu indicatif.

Severim	j'aime
Seversen	tu aimes
Sever	il aime
Severiz	nous aimons
Seversiz	vous aimez
Severler	ils aiment.

Présent relatif indicatif.

Severdim	j'aimais
Severdin	tu aimais
Severdi	il aimait
Severdik	nous aimions
Severdiniz	vous aimiez
Severdiler	ils aimaient.

Nous voyons d'abord que, dans le premier de ces temps, c'est le radical *sever*, sans augment, qui le forme par l'addition des désinences personnelles *im*, *sen* (la troisième personne a perdu la sienne par l'usage probablement, puisque c'est *sever* tout seul), *iz*, *siz* et *ler*, ce qui ressemble tout-à-fait au latin comme principe de formation, avec cette petite différence que *sever* ne change pas une seule fois, tandis que *ama*, *legé*, changent un peu.

Nous voyons ensuite que, dans le second de ces temps, il y a un augment temporel, *di*, comme en latin, on trouve *ba* ou *eba*.

Nous voyons enfin que presque toutes les désinences se modifient : *im* devient *m* ; *sen*, *n* (à la troisième personne, la désinence, qui devrait être *i*, manque encore ; c'est comme si i i était contracté en 1) i iz devient k (c'est *miz* qu'il devrait y avoir, mais on sait par d'autres dialectes que ce changement de *miz* en *k* est dans le génie de ces langues) ; *siz* devient *niz*, et *ler* reste *ler*.

Ce sont là de véritables flexions.

Si maintenant vous prenez un autre verbe dont la voyelle sera différente vous aurez encore d'autres flexions dans les désinences, par suite de la loi d'euphonie :

Bakar-im	je regarde
Bakar-sin	tu regardes
Bakar	il regarde

(1) Une chose inanimée par exemple : *ayant aimé des joujoux*.

(2) Une chose ayant vie, par exemple : des chevaux.

(3) Autre futur.

(4) Autre participe futur actif.

Bakar-iz	nous regardons
Bakar-siniz	vous regardez
Bakar-lar	ils regardent.

Que sont ces désinences qui deviennent, selon la circonstance, im, m ; sen, n, sin ; etc. ? ce sont originairement des pronoms personnels qui sont employés comme possessifs avec les noms, car on dit dans la langue turque :

Bâbâ, père	baba-m,	mon père
Aghâ, seigneur	aghâ-n,	ton seigneur
El, main	el-i,	sa main
Oghou, fils	oghou-muz,	notre fils
Anâ, mère	anâ-niz,	votre mère
Kitâb, livre	kitâb-leri,	leur livre.

Voilà les mêmes radicaux personnels, avec quelques nouveaux changements qui sont encore des flexions. *Bâbam* signifie *père-je*, au sens de *père de moi*, comme dans l'hébreu *eli*, el-i, signifie *dieu-je*, *dieu de moi*, *mon dieu*, Il en est de même des autres.

Les trois exemples suivants, tirés du hongrois, autre dialecte agglutinant appartenant à la classe finnoise (rameau ongrien), montrent encore de la flexion :

Atya, en hongrois, signifie *père ;* pour dire :

Mon père, on dira :	atya-m
Ton père..........	atya-d
Son père..........	atya (1)
Notre père.........	atya-nk
Votre père.........	atya-tok
Leur père..........	atya-ok

En tchérémissien, autre dialecte finnois appartenant à la branche bulgare, le même mot donne :

Atya-m.........	mon père
Atya-t..........	ton père
Atya-se.........	son père
Atya-ne.........	notre père
Atya-da.........	votre père
Atya-st..........	leur père

Vér, en hongrois, signifie *sang*. Le hongrois déclinera ce mot de la manière suivante, sans altérer le radical principal, mais n'ayant pas le même respect pour l'affixe :

Nom....	Vér,	le sang
Génit...	Véré,	du sang
Dat.....	Vérnek	au sang
Abl.....	Vérestol,	du ou par le sang
Accus...	Vért,	le sang

(1) Ici le pronom a encore été supprimé par l'usage.

L'esthonien, autre dialecte finnois, de la branche tchoude, voisin du lapon, déclinera le même mot comme il suit :

Nom....	Verri,	le sang
Gen.....	Verre,	du sang
Dat.....	Verrele,	au sang
Ablat...	Verrist,	du ou par le sang
Accus...	Verd,	le sang

Lel, en hongrois, est dit-on, le radical du verbe *trouver ;* le hongrois conjugue de la manière suivante le présent indicatif :

Lelem,	je trouve
Leled,	tu trouves
Leli,	il trouve
Leljiik,	nous trouvons
Lelitek,	vous trouvez
Lelik,	ils trouvent

Nous croyons, malgré les linguistes, que le radical n'est pas *lel*, mais *lele*, et qu'il subit, par conséquent, des modifications aussi bien que l'affixe, en sorte que c'est un cas de flexion véritable dans le radical principal lui-même.

L'esthonien dit, sans aucune flexion dans le radical, leia.

Leian,	je trouve
Leiad,	tu trouves
Leiab,	il trouve
Leiame,	nous trouvons
Leiate,	vous trouvez
Leiawad,	ils trouvent.

On ne peut nier que tout cela ne présente de grandes ressemblances avec nos dialectes à flexion, et avec le latin en particulier, quoique tout cela ressorte de la classe agglutinante ou touranienne.

On trouve des exemples encore plus frappants de flexions rudimentaires dans d'autres idiomes agglomérants, qui pourtant se rapprochent beaucoup plus du monosyllabique que le turc et le hongrois ; par exemple, dans le tamoul, et dans des dialectes américains, océaniens et africains, qu'on appela quelque temps chamitiques. Le tamoul a fait avec une même racine le verbe *tùngu*, dormir, et le substantif *tùkkam ;* ce sont là des flexions complètes.

Nous nous étions également arrêté à un point relatif au monosyllabisme chinois, en disant que nous aperce-

vions l'agglutination commencer. Déjà cette locution *wo-li* que nous citions, et qui signifie *à la maison*, est devenue en Chine une agglutination, comme celles du latin *introductio*, *mellificare*, *agricultura*, etc. etc., et toutes les compositions de verbes à l'aide des prépositions verbales, lorsque la préposition et le verbe restent intacts dans leur association, ce qui arrive très-souvent, *intervenire*, *producere*, etc. etc. Toutes ces associations nous paraissent être plutôt des agglutinations ou agglomérations que des flexions. Quand le chinois compose ses mots correspondants à nos adverbes de lieu, en les terminant par *li*, ce *li*, qui signifie radicalement *intérieur*, devient pour lui une désinence comme les désinences des langues agglutinantes et même à peu près comme certaines désinences des langues flexives, telles que notre *ment* des adverbes français, qui n'est que le *mente* des latins : *bonnement*, *bona mente*, *fortement*, *forti mente*, lequel en est venu, par oubli de la racine ou par métaphore, à s'appliquer tout aussi bien aux choses inanimées : la flèche va rapidement, *rapida mente*. Il n'y a de plus, chez nous, qu'une petite altération phonétique qui constitue la flexion. Dans le dialecte chinois de Shang-Haï le mot *wo* qui est le radical de *parler*, est devenu *wodo*, pour signifier une parole, un mot ; n'est ce pas là une agglutination ? Il n'y manque qu'un peu d'altération dans le radical principal pour que ce soit une flexion, et nous sommes convaincu que, si l'on cherchait bien dans la langue chinoise, on trouverait bien quelque mot composé où un peu d'altération se manifesterait; cependant il faut dire qu'on n'en cite pas. Dans le même dialecte chinois, on dit *woda-ka* pour signifier le rapport de possession, notre génitif, *de la parole* ; *pela-woda*, pour signifier notre datif, *de la parole*; *tang-woda* pour signifier l'emploi du même mot, comme régime ou accusatif; ne sont-ce pas là de véritables agglutinations ? Stanislas Julien, qui était, d'après Max Müller, le plus grand sinologue d'Europe, pense que cette multitude de composés chinois par adjonction de deux radicaux, l'un fixant le sens de l'autre, qui seul pourrait signifier beaucoup de choses diverses, ce qui laisserait subsister trop d'amphibologies, ne sont que des agglutinations ou au moins des résultats de l'influence qu'a exercé, dans cette langue, le principe d'agglutination.

Il y a, entre le chinois et les langues touraniennes (1) agglutinantes, des dialectes qui font difficulté pour leur classification, tels sont le thibétain et le birman, que des linguistes ont qualifiés de monosyllabiques et que nous rangeons pourtant dans les agglutinants : la transition est insensible d'une famille à l'autre, et il en est de même de la famille touranienne par rapport à la famille des langues à flexion.

Ce qu'il faut conclure de l'étude approfondie des idiomes, c'est qu'on trouve de tous caractères dans les trois grandes divisions (2). Nous ne sommes pas seul de cet avis : M. Max Müller le fait remarquer comme nous, et tous les linguistes, même ceux qui n'admettent pas l'origine commune, tels que Pott, le plus distingué d'entre eux, sont obligés d'en faire l'aveu. Pour en revenir au turc, par exemple, « telle a été, dit M. Muller, la marche du turc vers les flexions, que M. Ewald réclame pour cette langue la dénomination de synthétique, qu'il donne aux dialectes aryens et sémitiques quand ils sont sortis de l'âge agglutinatif, et devenus sujets à la corruption phonétique et à la décomposition. « Beancoup des parties constitutives des mots turcs, dit-il, quoiqu'elles aient été primitivement,

(1) *Touranien* vient du mot *toura* qui signifie la *vitesse d'un cavalier à la course ;* c'est la qualification la plus générale que se sont donnée les peuples d'Asie qui parlent les langues agglutinantes.

(2) Quand nous voyons le sanscrit, qui est le plus beau type des langues flexives, nous présenter encore, ainsi que l'anglais, un de ses petits fils, beaucoup de mots restés monosyllabiques, et étant à la fois substantifs et verbes, n'est-ce pas le monosyllabisme qui règne encore dans cette langue, devenue pourtant si profondément flexive. Tel sont les suivants : *Mâ*, mère, procréatrice, et *mâ*, créer, étendre ; *pâ*, gardien, père, nourricier, et *pâ*, garder, nourrir, conserver ; *bhi*, crainte et *bhi* trembler ; *bhâ*, étoile, planète, et *bhâ*, briller, luire ; *sû*, le fécond, le sanglier, le porc, et *sû*, arroser, féconder ; *gû* ou *gau*, mugir, et *gau* qui est devenu *gô*, bœuf, taureau, vache, etc.

comme dans toutes les autres langues, des mots indépendants, se sont réduites à n'être que de simples voyelles ou se sont perdues entièrement, si bien que leur présence antérieure ne se fait plus sentir que par les changements qu'elles ont apportés au corps des mots. *Goz* signifie œil et *gor*, voir; *ish*, acte, et *ir* faire; *ich*, l'intérieur; *gir*, entrer. » Il va même jusqu'à admettre certaines formes qui appartiendraient en commun au turc et à la famille aryenne, et qui ne pourraient dater, par conséquent, que d'une époque où toutes ces langues étaient encore dans leur enfance agglutinative; par exemple, *di*, comme le signe caractéristique d'un passé, et *ta* comme celui du participe passé passif; *lu*, comme suffixe pour former des adjectifs, etc. »

Ceux qui ne veulent pas admettre l'unité originelle des langages, qui prétendent faire mentir Moïse sur ce point, s'appuient surtout sur une impossibilité prétendue d'établir une grammaire et une syntaxe générales et ils citent le chinois en disant que cet idiome monosyllabique n'a ni grammaire ni syntaxe. Or, rien n'est plus faux.

En ce qui est des formes grammaticales, le chinois ne les a pas, sauf quelques rudiments d'agglutination, ainsi que nous l'avons fait observer; il n'a ni déclinaison ni conjugaison; mais il a une syntaxe absolument comme les langues agglutinantes et les langues flexives. Nous allons le prouver par l'autorité et les explications les plus claires de M. Stanislas Julien.

Les cas des noms deviennent des formes grammaticales à flexion dans les langues flexives et dans les langues agglutinantes, lorsque les affixes exprimant les rapports s'incorporent au grand radical et ne sont plus avec lui qu'un seul mot comme dans le latin : *deus, dei, deo, deum*, etc., et comme dans certains exemples que nous avons tirés de langues agglutinantes. Mais il y a aussi beaucoup de langues agglutinantes et flexives, surtout dans les modernes — notre français est de celles-là — dans lesquelles les cas ne se rendent que par des prépositions détachées se plaçant devant ou après le mot; et, pour nous, cette méthode n'est souvent ni de la flexion ni de l'agglutination, mais du vrai monosyllabisme appliqué à l'expression des rapports. Dans notre locution française *la main de pierre*, *de* est du monosyllabisme aussi pur que celui du chinois; il en est de même de la locution correspondante anglaise *the hand of peter*, en ce qui concerne *of*; mais dans cette autre locution qui a le même sens : *the peter's hand*, ce n'est plus, en ce qui regarde *'s*, du monosyllabisme, c'est de l'agglutination qui devient flexion. Voilà donc que les trois caractères reparaissent encore à la fois. Mais le chinois n'a rien, en général, pour exprimer les rapports des cas; n'aura-t-il pour cela aucune syntaxe, et les cas ne seront-ils pas exprimés dans cet idiome ? S'il en était ainsi, nous serions tombés dans une grande erreur en disant que la parole extérieure ne peut pas se passer de la parole intérieure, et qu'elle possède toujours, d'une manière quelconque, ce que possède celle-ci. Nos constructions d'idées peuvent-elles se passer des cas? Evidemment non; donc le chinois, tout en manquant de désinences, de préfixes, d'affixes de toute sorte, et de prépositions, n'en aura pas moins des manières de rendre tous les cas, ces rapports essentiels des idées; sans cela, ceux qui le parlent ne pourraient pas s'entendre du tout, et l'idiome ne serait pas un idiome. Aussi, écoutons M. Stanislas Julien :

« Je dois, dit M. Max Müller, la note suivante à l'obligeance du premier sinologue de l'Europe, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut :

« Les Chinois ne déclinent pas leurs
» substantifs, mais ils en indiquent
» distinctement les cas,
» 1° Au moyen de particules,
» 2° Par la position dans la phrase.
» 1° Le nominatif ou le sujet est
» toujours placé au commencement
» de la proposition.
» Le génitif peut être marqué :
» (*a*) Par la particule *tchi*, placée
» entre deux noms, dont le premier
» est au génitif, et le second au nomi-
» natif. Ex. : *Jin-tchi-kiun* (hominum

» princeps, mot à mot : *homme*, signe
» du génitif, *prince* (1).
» (*b*) Par la position, en plaçant
» d'abord le nom au génitif, et ensuite
» le nom au nominatif. Ex. : *Koue*
» (royaume), *jin* (homme), c'est-à-dire
» *un homme du royaume* (2).
» 3° Le datif peut être exprimé :
» (*a*) Par la préposition (3) *yu*, à.
» Ex. : *sse* (donner) *yen* (argent) *yu*
» (à) *jin* (homme).
» (*b*) Par la position, en plaçant
» d'abord le verbe, puis le mot au
» datif, et enfin le mot à l'accusatif.
» Ex. : *yu* (donner) (4) *jin* (à un homme)
» *pe* (blanc) *yu* (jade) (5) *hoang* (jaune)
» *kin* (métal), c'est-à-dire or.
» 4° Quant à l'accusatif, ou bien on
» le laisse sans aucune marque distinc-
» tive ; par exemple, *pao* (protéger)
» *min* (le peuple), ou on le fait précéder
» de certains mots qui avaient origi-
» nairement un sens plus facile à
» saisir, mais qui se sont réduits
» graduellement à n'être que de sim-
» ples signes de l'accusatif (6). Les
» particules les plus usitées à cet

(1) Comme en anglais *peter's hat, chapeau de pierre*. L'anglais est la langue aryenne qui ressemble le plus au chinois ; nous remarquons dans cette langue beaucoup de monosyllabisme ; à chaque instant vous y trouvez un radical généralisateur dont vous faites, par l'emploi, et souvent sans aucune modification de forme, soit un verbe, soit un nom, soit un adjectif etc. En ce qui est de ce *tchi* chinois, quelle différence y a-t-il entre cette particule et notre *de* français ? Si l'un et l'autre ont leur raison d'être originelle pour exprimer une idée générale, comme celle de possession, ils n'en sont pas moins des monosyllabes employés entre deux mots pour faire qu'en français *de* donne au second la valeur du génitif, et qu'en chinois *tchi* donne la même valeur au premier. LE NOIR.

(2) On dit de même en anglais *oyster schell*, une écaille d'huitre. On n'ajoute le signe *'s* après le mot possesseur, qui se place toujours le premier, que quand il est un nom de chose animée. LE NOIR.

(3) On voit que M. Stanislas Julien se sert même du terme préposition, bien qu'originairement ce soit un radical tout-à-fait indépendant de sa nature. LE NOIR.

(4) On voit que *yu* peut être employé comme préposition dative et comme verbe *donner*. LE NOIR.

(5) Autre sens de *yu*. LE NOIR.

(6) C'est M. Stanislas Julien qui le premier découvrit ces mots, et en donna l'explication exacte dans ses *Vindiciæ philologicæ in linguam sinicam*, Paris, 1830. Les *Vindiciæ philologicæ linguam sinicam* se trouvent à la fin du *Meng-teu* ou *Mencius*, traduit en latin par M. Stanislas Julien. (Note de M. Max Müller)

» effet, chez les auteurs modernes,
» sont *pa* et *tsiang*, saisir, prendre,
» ex., *pa* (prenant), *tchoung-jin* (1)
» (foule des hommes), *t'eou* (furti-
» vement), *k'an* (il regardait), c'est-à-
» dire : il regardait furtivement la
» foule des hommes (*hominum turbam*
» *furtim aspiciebat*). Dans le chinois
» plus ancien (*kou-wen*), les mots
» consacrés pour le même usage sont
» *i* (employer, etc.), iu, *hou*. Ex. : *i*
» (employant) *jin* (humanité) *t'sum*
» (il conserve) *sin* (dans le cœur),
» c'est-à-dire : *humanitatem conservat*
» *corde ; i* (prenant) *tchi* (droit) *wéi*
» (faire) *k'iò* (courbe), c'est-à-dire :
» *rectum facere curvum ; pao* (protéger)
» *hou* (signe de l'accusatif) (2) *min*
» (le peuple).
» 5° L'ablatif s'exprime :
» (*a*) Au moyen de prépositions,
» telles que *tsong, yeou, tsen, hou*. Ex. :
» *thsong* (ex) *thien* (cœlo) *laï* (venire)
» *te* (obtinere) *hou* (a) *thien* (cœlo).
» (*b*) Par la position, en plaçant
» avant le verbe le mot qui est à
» l'ablatif. Ex. : *thien* (ciel) *kiang-tchi*
» (descendues) *tsaï* (calamités). *Tchi*
» est ici une particule relative qui
» fait l'effet de ὁ, ἡ, το, qu'on pla-
» cerait après le mot auquel il se
» rapporte ; comme si l'on disait : *du-*
» *ciel-les-descendues-calamités ;* pour :
» *les calamités que le ciel envoie aux*
» *hommes*.
» 6° L'instrumental est exprimé :
» (*a*) Par la préposition *i*, avec. Ex. :
» *i* (avec) *kien* (l'épée) *cha* (tuer) *jin*
» (un homme).
» (*b*) Par la position, en plaçant le
» nom qui se trouve au cas de l'ins-
» trument avant le verbe, qui, à son
» tour, est suivi d'un substantif à
» l'accusatif. Ex. : *i* (par la pendaison)
» *cha* (il tua) *tchi* (le illum)...
» 7° Le locatif peut être exprimé
» en plaçant simplement le nom avant
» le verbe. Ex. : *si* (dans l'orient, ou
» orient) *yeou* (il y a) *sou-tou-po* (un
» stûpa), ou par des prépositions.
» L'adjectif est toujours placé avant

(1) Voilà un cas où le mot au génitif n'est pas placé le premier. LE NOIR.

(2) M. Stanislas Julien paraît ici ignorer lui-même le sens originel de *hou* ainsi employé. LE NOIR.

» le substantif qu'il qualifie. Ex. : *meï-*
» *jin*, une belle femme (1).

» L'adverbe est généralement suivi
» d'une particule qui produit le même
» effet que *e* dans *bene* ou que *ter* dans
» *celeriter*. Ex., *me-jen*, en silence,
» silencieusement; *ngeou-jen*, par
» hasard ; *kiu-jen*, craintivement (2).

» Quelquefois un adjectif devient
» adverbe par position. Ex. :*chen*,
» bon ; *chen-ko*, chanter bien. »

M. Stanislas Julien, comme on le voit, se sert tout naturellement, pour le chinois, comme il le ferait pour une de nos langues, des expressions *substantif*, *verbe*, *adverbe*, *adjectif*, etc., quoique le chinois ne le fasse pas pour les mots en eux-mêmes, parce qu'ils ne s'en trouvent pas moins distingués par le fait dans l'emploi des radicaux, lequel est différent, selon les circonstances, dans les phrases comme dans les pensées. Il en est de même des cas; ils sont quelquefois même distingués dans la forme par l'accollement d'un autre radical dépendant, accollement que nous soutenons être une véritable agglutination, et quand cela n'a pas lieu, ils sont distingués syntaxicalement, dans la phrase comme dans la pensée, par la manière dont la phrase est construite.

Il n'y a pas, d'ailleurs, de langues qui soient plus généralisatrices que les monosyllabiques; les agglutinantes le sont aussi beaucoup; celles qui le seraient le moins ce sont les langues flexives ; mais toutes le sont nécessairement : c'est cette qualité qui constitue l'essence même du langage, comme elle constitue l'essence de l'intelligence.

Les langues monosyllabiques sont celles qui annoncent le plus de calme dans les peuples ; les flexives sont celles qui révèlent le plus de vie, de mouvement, de vivacité, d'esprit révolutionnaire, et les agglutinantes indiquent un certain milieu entre les deux extrêmes, qu'on pourrait considérer comme des excès. L'inconvénient des langues flexives est de ne pas respecter les racines et de prêter à l'abus des mots; sous ce rapport, les langues agglutinantes sont, à notre avis, beaucoup plus sages. Mais il y a tant à dire en fait d'avantages et d'inconvénients sur ces matières, qu'il est défendu d'émettre un jugement sans entrer dans des détails que nous ne pouvons pas aborder.

Revenons aux langues flexives en particulier.

Elles se subdivisent en deux grandes familles, qui ont été les mieux étudiées jusqu'à ce jour; ce sont la famille aryenne et la famille sémitique. Avant de nous étendre un peu sur leurs caractères comparés, donnons-en une classification ; nous prendrons celle de M. Max Müller.

La famille aryenne ou indo-européenne comprend huit classes de langues, qui sont : l'indienne, l'iranienne, la celtique, l'italique, l'illyrienne, l'hellénique, la windique et la teutonique.

La classe indienne présente : en langues mortes, le sanscrit vedique, le sanscrit moderne, le prâkrit et le pali ; en langues vivantes, les dialectes parlés aujourd'hui dans l'Inde et celui des tziganes (bohémiens ou zingaris).

La classe iranienne comprend : en langues mortes, le zend, les inscriptions cunéiformes, le pehlvi, le parsi et l'ancien arménien; en langues vivantes, les dialectes de la Perse, de l'Afghanistan, du Kurdistan, de l'Arménie et des Ossètes.

La classe celtique comprend : en langues mortes, le kymrique, le gadhelique et le cornique; en langues vivantes, les dialectes du pays de Galles, de la Bretagne française, de l'Ecosse, de l'Irlande et de l'île de Man.

La classe italique comprend : en langues mortes, l'osque (ancien dialecte de l'Italie), le latin, l'ombrien, la *lingua-vulgaris* (langue d'oc et langue d'oil) ; en langues vivantes, les dialectes du Portugal, de l'Espagne, de la Provence (provençal moderne), de la France, de l'Italie, de

(1) On voit que c'est comme en anglais.

(2) Ce *jen* est un radical qui exprime l'idée générale de la manière dont une chose se passe, une action se fait, etc.; mais par son emploi à la suite du mot principal, il fait aussi bien des adverbes que notre terminaison *ment* venant de *mente*.

la Valachie, des Grisons (*Roumanche*) et de l'Albanie.

La classe illyrienne, n'offrant que quelques débris d'illyrien antique, est à peu près inconnue.

La classe hellénique comprend : en langues mortes, le grec, dans ses quatre dialectes, le dorien, l'éolien, l'attique et l'ionien ; en langues vivantes, le grec moderne de la Grèce.

La classe windique comprend trois branches :

1° La branche celte, dont la langue morte est l'ancien prussien, et dont les langues vivantes sont les dialectes de la Lithuanie, de la Courlande et de la Livonie ;

2° La branche slavonne sud-est, qui a une langue morte, le slavon ecclésiastique, et dont les dialectes vivants sont ceux de la Bulgarie, de la Russie et de l'Illyrie ;

3° La branche slavonne de l'ouest qui présente en langues mortes l'ancien bohémien et le polabe, et en langues vivantes, les dialectes de la Pologne, de la Bohême et de la Lusace.

Enfin, la classe teutonique comprend trois branches :

1° Le haut allemand, dont le moyen haut allemand et l'ancien haut allemand sont morts, dont le haut allemand vivant est la langue de l'Allemagne ;

2° Le bas allemand, qui présente cinq langues mortes, le gothique, l'anglo-saxon, l'ancien hollandais, l'ancien frison et l'ancien saxon, et qui présente en langues vivantes les dialectes de l'Angleterre, de la Hollande, de la Frise et de l'Allemagne septentrionale ;

3° La branche scandinave, dont la langue morte est l'ancien nordique, et les langues vivantes sont les dialectes du Danemark, de la Suède, de la Norvège et de l'Islande (1).

La famille sémitique se divise en quatre classes : l'aramaïque ou septentrionale, l'hébraïque ou centrale et l'arabique ou méridionale.

La classe aramaïque ou araméenne comprend : en langues mortes, le chaldéen (massore, talmud, targums (1), chaldéen biblique), le syriaque (peschito remontant au IIe siècle), et les inscriptions cunéiformes de Ninive et de Babylone (2) ; en langues vivantes, le néo-syriaque (3).

La classe hébraïque comprend : en langues mortes, l'hébreu biblique, le samaritain, conservé par le Pentateuque samaritain, et le cartaginois, conservé par les inscriptions phéniciennes (4) ; en langues vivantes, le dialecte des Juifs.

La classe arabique comprend : en langues mortes, l'éthiopien (5) et les

(1) Les rapports entre tous ces dialectes aryens sont à l'infini et souvent si frappants qu'on dirait une même langue. Par exemple, le gothique, assez éloigné pourtant du latin, puisqu'il appartient à une autre classe, conjugait ainsi son verbe avoir : *haba*, j'ai ; *habais*, tu as ; *habaith*, il a ; *habam*, nous avons ; *habaith*, vous avez ; *habant*, ils ont. N'est-ce pas le latin presque tout pur ?

(1) Ce sont des paraphrases et traductions de l'ancien Testament qui remontent à peu près aux siècles de Jésus-Christ.

(2) L'araméen chaldéen ou syriaque était le dialecte de la Judée au temps de Jésus, et ce fut ce dialecte qu'il parla ainsi que ses disciples.

Les mots que les évangélistes ont conservés dans sa langue, *talitha kumi ephphata, abba*, ne sont pas de l'hébreu, dit M. Max Müller, après M. Renan, mais du chaldéen ou araméen. La langue d'Abraham, avant qu'il quittât la Chaldée, dut être ce même dialecte ; c'était aussi la langue de Laban ; on le voit par le nom qu'il donna au monceau de pierres qu'il éleva en signe de son alliance avec Jacob : *Jegar-sahadutha* est syriaque, tandis que *Galéed*, nom donné par Jacob au même monument, est hébreu. Abraham et ses fils parlèrent hébreu dans le pays de Chanaan. Les inscriptions cunéiformes de Ninive et de Babylone, dont nous citons quelques déchiffrements au mot Ninive, sont en araméen. C'est ce qui nous reste de plus ancien dans cet idiome sémitique. Les inscriptions égyptiennes, soit hyéroglyphiques, soit alphabétiques, soit mixtes, pourraient nous en révéler dans le dialecte égyptien de plus anciennes encore peut-être. Nous poserons là dessus, plus loin dans le texte, une question.

(3) Ce n'est plus qu'un patois que des missionnaires américains ont cependant essayé de relever, en publiant une grammaire et des traductions, et qui est parlé par les Nestoriens du Kurdistan, aux environs des lacs de Van et d'Ourmia.

(4) L'hébreu, le phénicien et le cartaginois furent à très-peu près la même langue. Ces idiomes furent envahis par l'araméen, puis s'effacèrent devant le grec et plus tard furent emportés par l'Arabe.

(5) Ou *abyssinien*, ou, selon le mot des indigènes, le *ghez* ; il n'est plus parlé depuis environ un siècle, il est remplacé par l'amharique ; il ne faut pas confondre ce rameau du sémitisme avec le *copte*, qui fut l'ancien égyptien et la langue des Pharaons ; il y a dans le copte des mots grecs, et il est écrit avec les lettres de l'alphabet grec. C'est encore un problème non résolu de savoir à quelle classe il doit être rattaché ; mais il ne porte pas le caractère de la fa-

inscriptions himyaritiques (1); en langues vivantes, les dialectes de l'arabe et l'amharique (2).

Telles sont ces deux familles qui fournissent presque tous les chefs-d'œuvre de la littérature antique ; les langues monosyllabiques en donnent aussi, par exemple les kings des Chinois; mais, chose étrange, les langues touraniennes, quoique souvent fort belles, n'en fournissent presque pas, du moins que nous connaissions ou qui aient une vraie célébrité.

Bien que la famille aryenne et la famille sémitique aient pour caractère commun la flexion, quand nous les étudions, en les comparant, nous trouvons plus de différence entre elles qu'il n'y en a, non point entre les monosyllabiques et les autres, car les monosyllabiques sont les plus étranges et les plus particulières de toutes, mais entre les agglutinantes et les flexives de la famille aryenne. La famille sémitique porte un genre de flexion si profond et, par suite de ce genre, un cachet si extraordinaire, que nous ne sommes pas plus surpris que ne l'était Proudhon qu'on l'ait crue pendant si longtemps la langue primitive et que l'œil perçant de Leibnitz ait été le premier à s'apercevoir que c'était un préjugé sans fondement et même inadmissible. L'hébreu ne peut pas être la langue originelle, parce qu'il annonce une œuvre perfectionnée par les siècles et sur laquelle ont passé des civilisations ; le chinois serait bien plutôt, selon l'idée de Bergier et de plusieurs linguistes de notre époque, cette langue primitive. Bergier concédait encore au préjugé quelque chose : il disait que l'hébreu devait être un fils immédiat du langage primitif, parce qu'il était un idiome grossier qui n'appartenait point aux idiomes policés. Nous avons dit qu'à notre avis cela n'est pas. Bergier ne connaissait pas le sanscrit védique, puisque la découverte n'en était pas encore faite ; mais il connaissait le grec et le latin; or, le sanscrit ne porte pas mieux que le grec et le latin le caractère antique ; ces deux langues, qui sont évidemment ses sœurs au moins cadettes, se montrent quelquefois avec une physionomie tout aussi vieille, et tantôt c'est l'une tantôt c'est l'autre qui paraît avoir le pas de devant. Bergier en avait donc assez pour asseoir un jugement. Or, il nous semble qu'il ne s'est pas trompé en considérant l'hébreu comme plus vieux que le grec et le latin, et nous-même le considérons également comme aussi vieux et même plus vieux que le sanscrit. Mais voici une idée qui est peut-être nouvelle et que nous proposons aux linguistes.

Nous verrons, en parlant des écritures, et déjà nous l'avons dit, que le système le moins ancien, c'est le système alphabétique. Or, le monosyllabisme et l'agglutinisme n'ont eu nullement besoin, pour leur invention, de la préexistence de ce système, tandis que la flexion, et la flexion hébraïque plus que toute autre, beaucoup plus en particulier que la flexion aryenne, a eu besoin, selon nous, pour se réaliser, d'une distinction établie pour les oreilles entre les éléments des sons, qui sont les articutations diverses, *b, c, d,* etc ; d'où il suit qu'on doit regarder l'hébreu comme postérieur à l'existence non pas d'un système d'écriture alphabétique — c'est l'inverse qu'il faut dire, ainsi que nous le verrons, — mais d'un alphabet phonétique dégagé dans le sentiment

mille sémitique. Les mots grecs ne révèlent rien sur son antiquité, parce qu'ils ont pu s'y introduire par importations subséquentes ; l'alphabet a pu aussi lui être appliqué plus tard; nous ignorons à quelle antiquité remontent les inscriptions coptes. C'est à l'aide de ce dialecte qu'on est parvenu à trouver la clef des écritures hiéroglyphiques. Le copte a cessé d'être parlé en Egypte depuis le dix-septième siècle.

(1) Ce sont les plus anciens monuments de l'arabe.

(2) On a encore rattaché à la famille sémitique d'autres langues africaines : 1° celles dites *berbères*, qui furent parlées sur les côtes septentrionales avant l'invasion des Arabes, et qui sont maintenant reléguées dans l'intérieur ; 2° le *haussa,* le *galla* et quelques autres; 3° l'ancienne langue de l'Egypte durant l'époque des premières inscriptions hiéroglyphiques jusqu'au copte. Mais il en est de tous ces dialectes comme du copte lui-même, leur caractère sémitique est encore au moins douteux jusqu'à présent. Tant qu'on n'a pas trouvé dans les radicaux d un idiome le caractère des triples ou doubles consonnes, que nous allons décrire, entre lesquelles on introduit des sons pleins et des articulations, on n'a pas trouvé l'origine sémitique. Mais ce caractère peut se cacher sous des modifications subséquentes qu'a subies la langue, et devenir ainsi presque introuvable.

et dans les oreilles, et par conséquent comme pouvant être bien postérieur aux langues monosyllabiques et agglutinantes considérées avant toute introduction de flexions chez elles.

Développons un peu notre pensée.

Nous avons donné une idée suffisante de la flexion aryenne : elle consiste seulement dans l'union de radicaux dont les uns, secondaires, s'affixent au principal, et, en s'affixant, amènent des changements dans sa forme et dans leur forme pour faire un mot composé, mais unique, qui vivra désormais de sa propre vie. Mais dans cette opération, les sons racines sont pris tels qu'ils sont donnés dans leur entier; ils ne sont point décomposés en leurs éléments, ils ne sont qu'agglutinés, puis modifiés en eux-mêmes, par altération phonique, après agglutinement ou en même temps. Or, telle n'est pas, du moins le plus souvent, la flexion sémitique, l'hébraïque en particulier ; elle est beaucoup plus profonde, surtout dans la conjugaison ; comprenons-la b en :

L'hébreu a ses radicaux en général composés de trois consonnes qu'il écrit sans voyelles — les points-voyelles ne sont que des additions interprétatives modernes des rabbins, qui ont de l'autorité, mais qui peuvent être fautives ; Bergier ne s'y fiait pas du tout; — tel est le radical *gtl*, qui signifie l'idée fondamentale de *tuer*, sans être encore un verbe, et comme sont les monosyllabes chinois avant leur emploi. — C'est une ressemblance avec le monosyllabisme. — Si vous introduisez entre le *t* et l'*l* la voyelle *o* et que vous disiez *gtol*, vous aurez l'infinitif *tuer*, et dès lors c'est un verbe exprimant l'action en général. Si vous intercalez la voyelle *o* entre le *g* et le *t*, et la voyelle *e* entre le *t* et l'*l*, vous avez *gotel*, et dès lors c'est le participe présent *tuant*. Si vous dites *gatal*, vous avez *tua* ou *a tué*. Dans *lamma sabaqtani*, vous avez le verbe *sabaq*, venant du radical *s b q*, radical qui a fait *sboq abandonner*, *sobeq abandonnant*, et *sabaq a abandonné* ; puis *sabaq* en s'accolant *ta*, *tu*, a fait *sabaqta*, *abandonnas-tu*, et en s'accolant encore *ni*, *moi*, *sabaqtani*, *abandonnas-tu moi*, m'as-tu abandonné ? Mais ces deux dernières transformations ne sont plus que des agglutinations, aussi bien que le *lamma*, qui n'est que l'accolement du pronom interrogatif *ma* à *lam pour*, ce qui donne *pourquoi*. Nous ne parlons que de la conjugaison dont les autres temps et modes se construisent de même. Cette intercalation de *voyelles* entre les sons, représentés par les consonnes, n'est pas le seul artifice : il y a aussi l'intercallation de consonnes ou d'articulations pures : par exemple, le *vav* (*v*, ו) introduit dans les consonnes radicales du verbe, change le futur en prétérit. Et l'on peut compter en sus de ces deux moyens, trois autres ressources encore : quelquefois on transpose les consonnes du radical; quelquefois on les redouble; quelquefois enfin on emploie une particule qu'on affixe—c'est, dans ce dernier cas, une nouvelle ressemblance avec les autres langues et agglutinantes et flexives ; — cela arrive, par exemple, dans la septième et dernière forme de conjugaison hébraïque, dite *hithpaël* (1), *hith* signifiant *soi-même*, d'après Proudhon, *hith* étant une forme du verbe *haïah*, *être*, d'après Bergier, ainsi qu'on l'a dit, et alors nous voyons *hith* faire, selon les verbes auxquels il se préfixe, *hisch*, *his*, *hits*, *hiz*, variantes qui ne sont plus que la flexion en usage dans la souche aryenne. Cette septième forme est une forme passive ou réfléchie, qui a aussi quelquefois le sens actif comme les verbes déponents du latin.

On voit que le système des sémites, excepté dans le cas de la particule qu'on ajoute, est radicalement distinct de celui des aryens; il va chercher les éléments les plus profonds du mot, les articulations que représentent les consonnes seules et qui ne peuvent même pas se prononcer seules, et en modifie la phonique par les moyens délicats que nous venons d'indiquer.

Nous ne sommes pas le premier à

(1) Les six premières conjugaisons, d'après les grammairiens hébreux qui furent les rabbins, sont *kal*, *niphal*, *hiphil*, *hophal*, *piel*, et *pual*. Si nous faisions sur ces sept conjugaisons un travail dans le genre de celui que nous avons fait sur les quatre conjugaisons latines prétendues, nous croyons que nous arriverions à plus de simplification.

trouver ce procédé de flexion, si intime, fort extraordinaire: il a étonné tous les linguistes par sa profondeur même qui ne saurait être plus grande; mais nous n'avons vu chez aucun de ceux que nous avons lus la déduction que nous en tirons, en sorte que cette déduction pourrait bien être une nouveauté; cette nouveauté s'accentuera davantage quand nous parlerons des écritures.

En ce moment, nous nous bornons à dire : pour aller s'attaquer si profondément aux éléments des sons, il fallait bien que le sémite les eût décomposés, eût analysé leurs racines élémentaires, eût distingué, au moins par sentiment, celles-ci en articulations et en sons pleins; or, cette décomposition est-elle autre chose que l'alphabet phonique lui-même? Il ne s'agit point encore d'un système de figures, ni de la figure particulière de telle ou telle consonne; un tel système de figures peut ne venir que plus tard et le choix de telle ou telle figure pour telle ou telle consonne peut être fourni soit par des hiéroglyphes antécédents, soit autrement; il s'agit seulement des éléments du son en eux-mêmes; ces éléments étaient distingués par le sémite, puisqu'il les modifiait par intercallation de sons voyelles et de sons consonnes entre eux; et c'était là la découverte même de l'alphabet phonétique, lequel devait engendrer tout naturellement, à un jour donné, un alphabet graphique; était-il même possible de s'en passer longtemps comme moyen de fixation pour établir une pareille conjugaison? Les autres systèmes de langage ne s'attaquent qu'à des syllabes, soit pour en faire des phrases, soit pour en faire des mots composés équivalant à des phrases, soit pour les soumettre à la flexion en les agglutinant; et tout cela ne conduit nullement à l'alphabet, qui est tout entier dans la distinction des consonnes d'avec les voyelles. Mais ici, c'est l'alphabet lui-même qui est trouvé, puisque cette distinction est trouvée et que le système de conjugaison est basé dessus. Nous qualifierions volontiers les langues sémitiques, à cause de ce caractère si particulier et si profondément analyste des sons, de langues *alphabétives*, pour ne laisser la qualification de *flexives* qu'aux langues indo-germaniques toutes seules. Mais nous n'avons pas le droit de substituer une division quadruple à une division triple; n'oublions pas notre nullité.

Que suit-il de là? Quelque chose au fond de très-grave : une nécessité pour la souche sémitique, de nouveauté relative qui ne tomberait pas sur les autres souches; ces autres souches n'auraient aucune liaison essentielle avec l'invention du système alphabétique, et auraient pu la précéder de longtemps, tandis que celle-ci lui serait nécessairement contemporaine ou subséquente.

Quoi qu'il en soit, tous les linguistes sont d'accord pour reconnaître que la souche aryenne et la souche sémitique sont tellement différentes l'une de l'autre qu'il est impossible que l'une soit la mère et l'autre la fille. Mais nous soutenons avec beaucoup de philologues, que malgré leur diversité elles ont pu descendre d'une mère ou d'une grand'mère commune, ainsi que la souche agglutinante et la souche monosyllabique.

« Ce qu'il importe surtout de constater, dit M. Max Müller, c'est qu'il est impossible de s'imaginer une langue aryenne dérivée d'une langue sémitique ou réciproquement. Le cadre grammatical est complètement différent dans ces deux familles, ce qui n'exclut pas, cependant, la possibilité d'une origine commune, et la comparaison des racines des langues sémitiques, réduites à leur plus simple forme, avec celles des langues aryennes, est venue confirmer l'opinion des savants qui croient à l'identité primitive des éléments matériels d'où toutes les langues sont sorties. » (*Leçons sur la science du langage*).

Après ce caractère, en effet, si différentiel, de l'hébreu et de toutes les langues sémitiques que nous venons de signaler, nous ne trouvons plus, dans ces langues, que des ressemblances et des identités avec les autres : radicaux les mêmes, en très-grand nombre, beaucoup de monosyllabisme d'une part, beaucoup d'agglutinations pures d'autre part, beaucoup de flexions enfin dans le

système des idiomes aryens. Tout annonce une identité d'origine. En ce qui est de la différence radicale que nous avons signalée, nous en tirons la conviction que le système alphabétique a dû commencer avec la souche des langues sémitiques par le chaldéen, et qu'il a rayonné de là dans toutes les directions :

Tradidit ægiptis babylon, ægiptus achivis.

la plupart des nations l'ont accepté ; quelques-unes pourtant ne l'ont pas encore admis et ont persisté dans leur vieux système : telle est la Chine. Le temps viendra où ces nations entreront, à la suite de la grande procession humaine, dans la voie de l'émancipation et du progrès.

Revenons à notre *philologie comparée* dans ses rapports avec l'unité primitive. Quelle est la tendance constante de cette science depuis qu'elle existe ? est-elle à la division ou à la réunion, aussi bien en remontant les âges qu'en les descendant ? Il suffit de poser la question pour la résoudre. Au temps de Leibnitz, les langues humaines ne formaient qu'un éparpillement universel, et le travail des philologues a toujours marché, depuis cette époque, sur les premières données qu'avait jetées ce grand homme, à les réunir. C'est ainsi qu'on a formé les familles. Le travail se continuera, et tout annonce que la science, après avoir trouvé les unités particulières, trouvera en les réunissant, l'unité universelle.

M. Max Müller est au nombre des philologues auxquels l'étude des langues a donné cette conviction. Citons-le :

Voici d'abord comment il décrit les résultats obtenus sur une famille en particulier dont les dialectes étaient épars et sans lien apparent avant les découvertes de la science :

« En supposant, dit-il, qu'il ne nous restât aucun fragment du latin, et que le nom même de Rome et celui de l'idiome qui s'y parlait nous fussent inconnus, la comparaison des six dialectes romains nous permettrait d'affirmer qu'il y eut un temps où tous ces dialectes se confondaient en une langue parlée par une peuplade peu nombreuse ; et en rassemblant les mots qui sont communs à ces dialectes, nous pourrions, dans une certaine mesure, reconstruire le langage originel, et tracer un tableau de la civilisation des Romains telle que nous la trouverions rappelée par ces mots communs. C'est ainsi que la comparaison du sanscrit, du grec, du latin, du gothique, du celtique et du slavon, nous révèle la situation matérielle, politique et morale de nos ancêtres. Les mots qui ont, autant que cela est possible, la même forme et la même signification dans toutes les langues indo-européennes, ont dû exister avant la dispersion de la famille aryenne, et si nous les interprétons avec soin, ils nous feront connaître le degré de civilisation qu'avaient atteint les Aryens avant de quitter leur patrie commune. Le langage seul suffit pour prouver qu'à l'époque dont nous parlons les aryens menaient la vie d'agriculteurs nomades, semblable à celle que nous dépeint Tacite dans son *De Moribus germaniæ*. Ils connaissaient le labourage, le tissage et la couture ; ils savaient faire des routes et bâtir des maisons et des navires ; ils savaient compter au moins jusqu'à cent. Ils avaient rendu domestiques les animaux les plus utiles, la vache, le cheval, la brebis, le chien ; ils connaissaient les principaux métaux, et ils se servaient de haches de fer, soit pour la guerre, soit pour les travaux de la paix. Ils avaient reconnu les liens du sang et du mariage ; ils obéissaient à des chefs ou rois, et ils avaient sanctionné par des coutumes et par des lois la distinction entre le bien et le mal. Ils avaient conçu l'idée de la divinité et ils l'invoquaient sous des noms divers (1). Tous ces faits nous sont révélés par le langage, car, si nous trouvons dans le grec, le latin, le gothique, le celtique ou le slavon, qui, une fois détachés de la souche commune, n'ont guère eu de contact

(1) M. Max Müller dit ailleurs (p. 227) : « Ces Aryens étaient agriculteurs et étaient déjà parvenus à un certain degré de civilisation ; ils avaient reconnu les liens du sang et conservé les liens du mariage ; et ils invoquaient l'Etre suprême qui donne au ciel la lumière et la vie, sous le même nom que l'on entend encore aujourd'hui dans les temples de Bénarès et dans nos églises chrétiennes. »

Ce nom est le mot *dieu* chez nous, *deus* chez les Latins, *theos* chez les Grecs, et *deva* chez les Indiens. LE NOIR.

avec le sanscrit, le même mot que dans cette dernière langue pour exprimer le *feu,* n'est-ce pas la preuve péremptoire que le feu était connu avant la séparation de la famille aryenne ? Or, *feu* se dit en gothique *ais,* et en sanscrit *ayas,* et puisque ce mot n'a pu être emprunté par les Indiens aux Germains, ni par les Germains aux Indiens, il s'ensuit nécessairement qu'il existait au temps où les ancêtres de ces deux peuples vivaient en commun. Nous ne rencontrerions pas le même nom pour *maison* en sanscrit, en grec, en latin, en slavon et en celtique (sanscrit : *dama;* grec : *domos ;* latin : *domus ;* slavon : *domu ;* celtique : *daimh*), si les maisons n'avaient pas été connues avant la séparation de ces dialectes. C'est en procédant de la sorte qu'il a été possible de tirer de l'étude attentive du langage, une histoire de la civilisation aryenne remontant bien au-delà des temps où les documents historiques peuvent atteindre. » (*Science du langage*, p. 263.)

Le même philosophe dit, en s'élevant à un point de vue plus primitif : « Il n'est pas seulement concevable, comme le remarque le professeur Pott, « que la formation du sanscrit, tel qu'il nous est parvenu, ait été précédée d'une période d'extrême simplicité et d'entière absence de flexions qui nous est encore représentée par le chinois et les autres langues monosyllabiques. » Il est absolument impossible qu'il en ait été autrement. » (*Science du langage*, p. 295.)

« Les quatre ou cinq cents racines, dit-il encore, qui nous restent, après l'analyse la plus minutieuse, comme éléments constitutifs des différentes familles de langues, ne sont ni des interjections ni des onomatopées, ce sont des *types phonétiques* produits par une puissance inhérente à l'esprit humain. Ces racines ont été créées par la nature, comme dirait Platon ; mais, avec le même Platon, nous nous hâtons d'ajouter que par la *nature* nous entendons la main de Dieu (1). » (*Science du langage*, p. 418.)

(1) Θήσω τὰ μὲν φύσιν λεγομενα ποιεῖσθαι Θεία ταχνη.

« Il n'est pas besoin d'intervention surnaturelle, dit-il enfin, ni de conventions entre les sages, pour rendre compte des réalités du parler humain. Tout ce qui est *formel* dans le langage est le produit de combinaisons rationnelles ; tout ce qui est *substantiel*, tout ce que nous avons appelé *racines attributives,* est le produit d'un instinct mental, d'une puissance innée qui ne se révèle plus à nous directement et ne se laisse plus guère étudier que dans ses effets. Dans l'étonnante fécondité de la première émission des sons instinctifs et naturels, et dans le triage différent de ces racines que firent ensuite différentes tribus, nous pouvons trouver l'explication la plus complète de la divergence de langues toutes issues d'une même source. Nous pouvons comprendre, non-seulement comment le langage s'est formé, mais aussi comment il a dû nécessairement se scinder en une foule de dialectes, et nous arrivons à cette conviction que, quelque diversité qui existe dans les formes et dans les racines des langues humaines, on ne peut tirer de cette diversité aucun argument concluant contre la *possibilité* de l'origine commune de ces langues. C'est ainsi que la science du langage nous conduit jusque sur cette cime élevée d'où nous pouvons contempler l'aurore même de la vie de l'homme sur la terre, et où ces paroles de la Genèse, que nous avons si souvent entendues depuis notre enfance, « toute la terre n'avait qu'un seul langage et un seul parler, » nous offrent un sens plus naturel, plus intelligible et plus scientifique que nous ne leur connaissions auparavant. » (*Science du langage*, p. 426)

Fermons là ce chapitre ; car, si nous nous laissions entraîner par la matière, elle vous accaparerait un de nos volumes.

IV. — Les Écritures

Nous avons posé, dans le chapitre II[e], une théorie ; nous allons voir l'observation philologique, expérimentale et même historique nous en montrer la réalisation.

en croquis, du dessin : l'homme y est peint en un petit homme assis, le bœuf comme un bœuf, le poisson comme un poisson, l'oreille comme une oreille, etc.; 2° d'*hiératique* ou sacerdotale, d'après Champollion ; ce n'est que l'hiéroglyphe simplifié, mais très-simplifié déjà : on ne reconnait pas grand'chose de l'origine, mais pourtant l'égyptologue y retrouve une filiation évidente pour lui et incontestable ; 3° de *démotique* ou populaire, qui n'est elle-même que l'hiératique simplifiée, dans laquelle la filiation, quoique plus éloignée, se retrouve encore ; M. de Rougé démontre cette filiation. Cette dernière, si on la supposait encore plus simplifiée, rendue plus géométrique et moins artistique, moins pittoresque, se rapprocherait beaucoup de l'écriture chinoise d'aujourd'hui dont nous avons parlé.

Mais ces trois écritures, dans ce qu'elles ont de purement hiéroglyphique, la dernière aussi bien que la première, demeurèrent exclusivement idéographiques, comme la chinoise, et ne parvinrent à rien qui visât à l'alphabet. Elles n'acquirent rien de directement phonétique ; elles ne furent phonétiques que médiatement, par l'entremise des idées.

On peut voir un exemple du type hiératique sur un grand papyrus qui se trouve au musée du Louvre, dans la salle historique, et qui est encadré ; ce papyrus est contemporain de Ramsès II et date de la XIXe dynastie. M. de Rougé l'a parfaitement déchiffré et traduit. C'est un poème que nous citons ailleurs, le poème du *Pen-ta-our,* dans lequel Ramsès raconte, en style biblique, ses victoires et les protections qu'il a obtenues du Dieu suprême *Ammon.*

Jusqu'ici nous n'avons que de l'hiéroglyphie : mais le phonétisme proprement dit, immédiat, ainsi que l'alphabétisme, n'apparaîtraient-ils pas en même temps ? Oui, sans doute ; mais voici comment ils apparaissent. Ces papyrus, très-anciens, et même ceux qui furent contemporains de ce que M. Mariette-Bey a appelé l'ancien empire, s'arrêtant à la XIe dynastie, vers l'an 3064 avant Jésus-Christ (*Aperçu de l'histoire de l'Egypte*, 1864), contiennent un mélange d'écritures que l'on ne commence aujourd'hui à déchiffrer qu'en prenant certains signes comme de vrais hiéroglyphes — ce sont ceux-là qui constituent l'hiéroglyphisme dont nous avons parlé, — certains autres comme des signes phonétiques de syllabes, telles que *ba, bo, bu,* et certains autres comme des signes de simples lettres, telles que *b, c, d.* Le plus ancien de ces papyrus est celui de M. Prisse ; il est conservé à la bibliothèque nationale, et passe pour le plus vieux livre du monde. Ces papyrus à caractères mélangés, sont classés, en général, dans les écritures hiératiques, et ils sont de toute date. Comment expliquer ce mélange ? Est-ce l'écriture syllabique et alphabétique qui s'invente en sortant des langes hiéroglyphiques ? est-ce une importation qui se fait des systèmes syllabique et alphabétique qu'on cherche à identifier au système hiéroglyphique par une assimilation violente, qui sera phonétique d'abord, puis graphique ?

La première hypothèse est contraire à notre principe, la seconde est la seule que nous jugions admissible ; et ce que dit à ce sujet M. François Le Normand nous semble sentir de bien près notre opinion. Citons-le :

« Les hiéroglyphes égyptiens ont conservé, jusqu'aux derniers jours de leur emploi, les vestiges de tous les états qu'ils avaient traversés, depuis l'idéographisme exclusif de leur origine jusqu'à l'*admission* de l'alphabétisme dans leur partie phonique. Mais, aussi haut que nous fassent remonter les monuments de la vallée du Nil, dès le temps de la IIIe dynastie, c'est-à-dire plus de quarante siècles avant l'ère chrétienne, les inscriptions nous font voir ce dernier progrès accompli déjà. Les signes de syllabes ne sont plus qu'en minorité parmi les phonétiques, dont la plupart sont déjà de véritables lettres qui peignent les articulations indépendamment de toutes les variations du son vocal qui vient s'y joindre. Que l'on juge par là de la haute antiquité à laquelle il faut reporter les différents états antérieurs à l'apparition de l'alphabétisme, les degrés successifs de progrès et de

développement qui avaient conduit l'écriture jusqu'à ce point. » (*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde,* t. I, p. 52.)

Il y a introduction, au sein du système hiéroglyphique et purement idéographique, d'un système alphabétique ; c'est incontestable ; il y a même appropriation de certains hiéroglyphes à représenter des sons, et non-seulement des sons syllabiques, qui pourraient n'être que des mots monosyllabiques d'une langue existant alors, mais des éléments de sons correspondant à des lettres d'alphabet. Or, cela prouve-t-il qu'il se soit opéré une transition naturelle d'un système à l'autre, une génération d'une espèce par une autre espèce, ce qui serait le lamarkisme et le darwinisme en histoire naturelle, appliqué à la formation des langues ? Nullement. Supposons que les Chinois voulussent aujourd'hui introduire dans leur écriture et dans leur langage le système alphabétique des peuples voisins, ils feraient exactement ce que firent, à ces dates reculées, les Egyptiens : ils prendraient de leurs signes idéographiques pour représenter des syllabes et des lettres, mélangeraient d'abord et pendant longtemps les deux systèmes, pour finir par ne plus garder que le système alphabétique. L'hiéroglyphisme ancien se maintiendrait de longs siècles encore par l'influence des vieilles coutumes, des préjugés et le reste ; l'alphabétisme lutterait par l'évidence incontestable de sa supériorité et de la facilité de son emploi, et la transition serait très-lente à se faire complète. Mais ce ne serait là qu'une importation, une invasion, et non point une génération naturelle d'un système nouveau par le système ancien. Le mélange qu'on nous signale ne ressemble pas à une famille d'ascendants et de descendants ; il ressemble à un peuple de pasteurs mélangé de guerriers et de matelots conquérants.

C'est ainsi que nous comprenons l'époque égyptienne dont les papyrus nous conservent les reliques. Il y avait, dans le voisinage de l'Egypte, des peuples sémites, les Babyloniens, les Assyriens, les Cananéens, les Phéniciens, et plus tard les Hébreux, qui avaient le système alphabétique ; phonétique d'abord, par inhérence intime au génie de leur langue ; ce système fit invasion dans l'hiéroglyphisme égyptien ; l'Egypte eut le bon sens de l'accepter, tout en faisant effort pour lui assimiler son système idéologique ; et, à force de temps, ce fut même l'Egypte qui fournit un certain nombre de ses hiéroglyphes pour la formation des caractères graphiques nouveaux, qui devinrent plus tard l'alphabet phénicien. Car il faut bien distinguer l'alphabet phonique de l'alphabet graphique : le premier est l'alphabétisme originaire tout entier ; le second peut être de toutes les espèces, et varier dans ses formes selon les pays. M. de Rougé a découvert une filiation entre les vingt-deux caractères hébraïques ou phéniciens, aleph, beth, etc., que l'histoire nous dit avoir été importés en Grèce par Cadmus, à peu près au temps de Moïse, et un certain nombre de hiéroglyphes égyptiens du type hiératique. Cette filiation est-elle incontestable ? Nous le croyons, bien qu'il n'y ait pas, à nos yeux, certitude sur ce point. Mais nous ne pouvons pas croire que, dans des temps beaucoup plus anciens, les sémites n'aient pas tiré du génie de leur langue, qui implique l'alphabet phonique, un système quelconque de caractères alphabétiques, qui purent être remplacés plus tard par d'autres caractères d'origine égyptienne. La forme et le nombre des caractères n'est rien pour nous, comme invention de l'alphabet.

Quant à la figuration des syllabes, qui nécessite, d'après M. de Rougé, pour l'interprétation des papyrus à écritures mélangées, un syllabaire aussi bien qu'un alphabet, nous avons dit que c'est un système essentiellement différent du système alphabétique, mais il n'est pas moins différent du système hiéroglyphique ; et nous croirions aussi que ce fut une autre importation venant de pays à idiomes plus ou moins monosyllabiques, dont l'hiéroglyphisme voulut aussi s'emparer. Nous nous rapprocherions, par cette supposition, de la thèse soutenue par M. Oppert, par rapport au syllabisme assyrien des écritures cunéi-

formes primitives, à savoir que ce système était venu aux Assyriens des langues touraniennes. L'Egypte, pays avancé en civilisation, et occupant à peu près le centre du vieux monde, dut avoir l'instinct d'identifier, autant que possible, à elle tout ce qui lui venait des autres contrées.

A quelle nationalité rapporter la gloire de l'invention du système d'écriture alphabétique ? C'est en répondant à cette question que nous terminerons cette étude ; et pour y répondre, nous n'avons plus qu'à tirer quelques déductions de ce qui précède.

Nous avons fait remarquer la différence profonde qui existe entre le sémitisme et tous les langages de la terre, soit monosyllabiques, soit agglutinatifs, soit flexifs. Lui seul se présente avec ce génie philologique particulier qui consiste à intercaler des articulations simples ou consonnes, et surtout des sons pleins isolés ou voyelles, premiers éléments phonétiques, dans ses radicaux trilitères ou bilitères (1), pour former ses flexions. Les autres langues, ou gardent leurs monosyllabes purs, ou les accolent deux à deux, ou les agglutinent en les conservant pour faire leurs mots composés et leurs formes de déclinaison et de conjugaison, ou, enfin, les greffent les uns sur les autres, en les modifiant et les fusionnant de manière à en faire un mot qui a sa vie propre et dont l'étymologie devient plus ou moins méconnaissable, même plus ou moins introuvable. La souche sémitique toute seule va chercher l'articulation dégagée, pure, radicale, ou la pure voyelle, pour l'insérer entre les éléments les plus radicaux eux-mêmes de ses mots. N'est-ce pas là l'alphabet phonique tout trouvé ? Oui, puisque c'est le dégagement le plus profond de l'élément phonique. L'alphabet est donc impliqué formellement dans le génie même de la langue, et toute langue qui possède ce caractère a, par ce caractère lui-même, en elle, l'invention de l'alphabet. Mais il n'y a, venons-nous de dire, que la souche sémitique qui jouisse de ce caractère ; donc, c'est à elle qu'il est nécessaire d'attribuer l'invention du système alphabétique.

Oui ce fut un sémite qui conçut, le premier, le véritable système du phonétisme immédiat, partant, de l'alphabétisme ; et comme l'indique le titre seul de l'ouvrage de M. F. Le Normant (de l'*introduction de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*), ce ne fut pas l'Egypte qui inventa ce système, principal levier de nos civilisations modernes, mais une antique nation sémite, grand'-mère des Hébreux. L'Egypte, dans ses prétentions ambitieuses, du plus ancien civilisé des peuples, le reçut de cette nation, essaya de lui assujettir ses hiéroglyphes, et finit par lui imposer des caractères graphiques tirés de sa hiéroglyphie et de son symbolisme. Mais l'alphabet comme système, et même un alphabet graphique de forme quelconque, exista dans le sémitisme avant qu'elle y pensât, et nous revenons, sur ce point au vieux dicton traditionnel déjà cité :

Tradidit Ægyptis Babylon, Ægyptus, Achivis.

Un fait antique que nous avons signalé, sans en tirer encore la conséquence, et qui vient fortement à l'appui de notre thèse, c'est l'apparition sur les monuments les plus antiques de l'Assyrie d'une part et de la Phénicie d'autre part, de deux systèmes d'alphabet, n'ayant aucun rapport l'un avec l'autre pour le genre des signes et naissant tous deux chez des peuples sémites.

En Assyrie naît comme de lui-même l'alphabet cunéiforme, qui s'arrête à ce pays et qui ne présente aucune descendance, aucune propagation chez les autres peuples ; ni l'Egypte, ni la Phénicie, ni l'Inde, ni la Chine ni

(1) Nous avons dit que les radicaux du sémitisme sont en général composés de trois consonnes, telles que *gtl*, pour le verbe tuer ; mais en étudiant plus profondément encore les langues sémitiques on trouve que ces racines trilitères reviennent à des racines bilitères, la troisième consonne n'étant point essentielle, mais seulement une lettre servile ajoutée pour des besoins particuliers. Les vrais radicaux sémitiques sont donc des syllabes fermées, en tête et en queue, par une consonne, les voyelles étant sous-entendues entre elles dans le signe figuré et ne s'écrivant pas : *qt, kl, dm*. C'est ce qui constitue la grande différence entre ces radicaux et les radicaux indo-germaniques, qui sont toujours une syllabe ouverte, écrite avec une consonne en tête et une voyelle en queue : *ma, la, ka, da*.

aucun peuple de l'immense catégorie des Touraniens, n'ont rien qui ressemble à l'écriture alphabétique cunéiforme ; cette écriture se montre uniquement chez une branche des Sémites, y naît et s'y éteint.

L'autre système, au contraire, qui est phénicien, paraît commencer, quant au choix des signes graphiques, chez les égyptiens, au sein des hiéroglyphes, puis se perfectionne, se purifie, se formule en 22 caractères chez les phéniciens, enfin, de chez les phéniciens, envahit toutes les langues, les sémitiques, les indoeuropéennes et les touraniennes, ce qui se conçoit, par la beauté même, la perfection, l'admirable simplicité du système graphique. Nous venons de dire que ce système paraît commencer par des signes originaires empruntés aux hiéroglyphes égyptiens, et avoir ses premiers rudiments chez ce peuple si vieux, mais nous avons fait remarquer que ces rudiments ressemblent plutôt à une importation violente au foyer de la famille hiéroglyphique, qu'à une génération naturelle ; qu'y a-t-il de plus simple, de plus naturel à supposer que cette importation de l'idée d'un alphabet et de premiers signes alphabétiques depuis longtemps perdus, soit venue, aux anciens égyptiens, d'une nation semite dont la langue impliquait l'alphabet dans son essence, que les égyptiens s'en soient emparés et aient entrepris de refaire le système des signes à l'image de leurs hiéroglyphes, aient voulu même faire passer ce système, nouveau pour eux et dont ils n'étaient pas les créateurs, pour une invention de leur génie, et que, ne réussissant pas parfaitement, les phéniciens aient repris leurs essais et aient greffé dessus leur système naturel d'écriture, ce qui est toujours facile, puisque ce qui fait l'alphabet n'est pas l'espèce des signes, mais le principe d'un système de signes quelconques appliqué aux éléments peu nombreux des sons.

De cette manière, nous avons, à la fois, la création du système alphabétique par des peuples semites, sous deux formes différentes, la forme en coins, et la première forme phénicienne que nous ne connaissons plus ; puis la forme égyptienne perfectionnée et réduite à sa simplicité complète par les phéniciens nouveaux, peuple navigateur qui ne demanda pas mieux que d'accepter les signes qui plaisaient au grand peuple roi de ce temps-là, et de les phénicianiser.

Voilà comment il est facile d'expliquer la naturalisation commencée en Égypte d'un ancien système alphabétique sémitique, puis reprise et conduite à bon terme, avec des signes égyptiens, par les navigateurs de la Phénicie, peuple au génie alphabétique comme celui de la Babylonie, leur congenère, qui invente, de son côté, l'alphabet cunéiforme ; nous supposons, dans notre hypothèse explicative, que M. de Rougé ne se trompe pas dans la démonstration de 22 hiéroglyphes devenant, en se simplifiant par leur passage dans le hiératique et dans le démotique, les 22 signes de l'alphabet hébreu.

Le Noir.

PHILON LE JUIF ou l'AINÉ (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe juif, mais en même temps platonicien et à nuance stoïcienne, dit lui-même que sous Caïus Caligula, et par conséquent environ quarante ans après la naissance de J.-C., il était vieux, en sorte qu'il est naturel de placer la date de sa naissance vers l'an 30 à l'an 20 avant l'ère chrétienne. Il vivait à Alexandrie, où son frère Alexandre était le chef d'une riche corporation marchande ; et il fut envoyé en députation à Rome, pour plaider la cause de ses coreligionnaires pendant les persécutions dont ils furent l'objet à Alexandrie après la mort de l'empereur Tibère. Il est probable qu'il était riche, étant d'une famille très-considérée, et qu'il profita de sa fortune pour se procurer, dans la grande ville littéraire de l'époque, la culture des sciences et de la philosophie grecque dont il a laissé la preuve dans ses ouvrages, et dont Flavius Josèphe vante en lui l'élévation. Il n'en resta pas moins attaché à sa nation, puisqu'il se fit l'apologiste du judaïsme devant les sociétés lettrées de son temps ; son style est oratoire, très-orné, souvent très-beau, et pour-

tant quelquefois manquant de mesure; c'est ainsi qu'à la page 669, par exemple, il se laisse aller à une série de cent-cinquante épithètes, dans le genre de celles de notre Rabelais, pour caractériser la volupté. Philon appartient à une philosophie mystique plus grecque encore que juive et parfois un peu panthéistique, ce qui devait être chez un juif Alexandrin, à la fois imbu des idées bibliques et de celles de Platon. Plusieurs pères de l'Eglise, parmi lesquels saint Basile (*Epist. ad Amphil.*), lui attribuent le *livre de la sagesse* de nos écritures sacrées, tandis que d'autres croient que ce livre eut pour auteur un des Septante et d'autres, mais sans raison et contre toute vraisemblance, Salomon lui-même.

Presque toutes les œuvres de Philon paraissent être des homélies qu'il prononçait dans les synagogues ; il y a un ouvrage de lui intitulé *περὶ τῆς Μωσέως κοσμοποιίας*, qui est tout-à-fait platonicien ; il y en a un autre intitulé *des allégories*, qui est plus judaïque.

Voici quelques passages de la critique de M. Haneberg, dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, sur Philon :

« Pour faire comprendre aux Grecs les institutions et les idées des Israélites, il les revêt d'une forme grecque. Ainsi, sous sa main, les synagogues deviennent des écoles de philosophie, et le but de ces assemblées des Juifs est de philosopher. Il date l'origine de la philosophie de l'arbre de la science du bien et du mal. La loi des Juifs, dit-il, n'a rien d'extraordinaire, de barbare en elle-même ; elle ne fait pas de ses adhérents un peuple indifférent à l'égard des lois de l'Etat ; au contraire, elle en fait de fidèles citoyens, remplis de sentiments d'humanité vis-à-vis de tous les hommes, etc.

» Philon, étant surtout apologiste, ne se préoccupe pas d'établir un système qui lui soit particulier. Il admet beaucoup d'idées platoniciennes. Il fait si volontiers usage de la méthode allégorique du Portique qu'on pourrait le considérer comme un stoïcien si les éléments de la cabbale ne trahissaient l'éclectique juif.

» On a souvent essayé de coordonner systématiquement les idées de Philon sur la nature et la fin de l'âme, sur Dieu et la création, sur la Révélation, etc., etc., sans pouvoir jamais réussir à faire de ces fragments un véritable et solide système, pour peu qu'on procédât loyalement et qu'on eût égard à tout ce qui était caractéristique dans l'auteur. Deux séries d'idées différentes percent à travers tous ses écrits : d'une part il fait de l'âme une substance indépendante, destinée à durer dans son individualité ; d'autre part, il la fait évanouir dans l'océan ou plutôt dans les vapeurs abstraites de l'Être divin. Tantôt Dieu devient, à force d'abstraction, une simple idée, tantôt il est identique avec le monde visible ; puis, dans d'autres passages, la création est considérée comme un acte libre, et Dieu comme un être personnel, vivant et actif. Tantôt les anges de Philon sont des forces naturelles, tantôt ce sont des personnalités spirituelles.

» Les mêmes idées contradictoires (1) se retrouvent dans ce que Philon dit de l'être intermédiaire qu'il nomme le Logos, c'est-à-dire la Pensée ou le Verbe de Dieu. D'une part, cet être est le premier né de Dieu, l'architecte du monde, l'économe de la divine Providence, le grand-prêtre ; d'une autre part, il est l'âme du monde, le monde lui-même ou un ange.

» Jusqu'à présent c'est M. Franck, de l'Institut (2), qui paraît avoir donné la meilleure solution du problème, quoique l'antagonisme qu'il établit entre la cabbale et la philosophie grecque, à l'influence desquelles il attribue le dualisme de Philon, ne soit pas exact. On peut, en la rectifiant, résumer ainsi la pensée de M. Franck : Lorsque Philon *croit*, comme simple Israélite, il admet des anges personnels, un Dieu personnel, une création tirée du néant ; lorsqu'il *spécule*, en Israélite lettré, la personnalité disparaît à ses yeux. Malgré ces défauts dogmatiques, les écrits de

(1) En apparence seulement à notre avis.
LE NOIR.

(2) *La Cabbale, ou Philosophie de la religion des Hébreux*. Cf. Gfrœrer, *Hist. crit. du Christ. primitif*, Stuttg., 1831.

Philon ont toujours joui, parmi les Chrétiens de tous les siècles, d'une grande considération, et ils ont exercé de l'influence sur plus d'un docteur. Ils méritent, en général, qu'on en tienne compte. Nul, parmi les anciens, ne décrit mieux que Philon la vie de l'âme ; l'histoire des patriarches devient, sous sa plume, le modèle de la culture morale de l'humanité. Aussi saint Ambroise, sans nommer Philon, a-t-il fait un grand usage de ses homélies. Cette manière de se servir des travaux de Philon était utile, quand on ne supprimait pas les vérités de la foi chrétienne.

» Outre les écrits homélitiques, qui constituent la majeure partie des travaux de Philon, il a laissé des œuvres historiques, savoir : un Rapport sur la députation envoyée à l'empereur Caïus (Caligula) et un Exposé des injustices dont le gouverneur de l'Égypte, Avillius Flaccus, se rendit coupable envers les Juifs d'Alexandrie, le récit de sa chute et de sa misérable fin dans l'île d'Andros. Ces deux écrits sont, à cause des détails dans lesquels ils entrent, d'une grande importance pour l'archéologie.

» De plus on a de lui un écrit sur les Esséniens égyptiens, que Philon appelle thérapeutes, et qui est une des principales sources de la connaissance que nous avons de ce remarquable produit du judaïsme à son déclin. Philon parle en chaud admirateur de la secte, sinon en essénien, et il oppose victorieusement leur manière de voir à celle des Grecs et des Romains, comme le plus beau résultat de la vraie philosophie. On sait qu'Eusèbe et d'autres crurent faussement que Philon avait en vue la première communauté chrétienne d'Égypte lorsqu'il découvrit la vie des thérapeutes (1).

» La meilleure édition des œuvres de Philon est celle de Thomas Mangey, Londres, 1742, 2 vol. in-fol. (texte grec avec traduction latine). C'est sur elle que s'appuie l'édition portative de Pfeifer (Erlangen, 1785, in-8°), qui a également une traduction latine.

» Aux écrits publiés dans ces deux éditions s'ajoutèrent des ouvrages auparavant inconnus, et dus aux recherches d'Angélo Mai et d'Aucher : *Philonis Judæi sermones tres inediti*, Venet., 1822; Aucher, *Philonis Paralipomena Armena*, Venet., 1826 ; Id., *Philonis Judæi de Cophini festo*, etc., etc., Mediolani, 1828, in-fol.

» L'hypercritique de l'Israélite Kirschbaum, qui déclare tous les écrits de Philon apocryphes, a passé inaperçue à cause de son exagération. On a à tort attribué à Philon : *Antiquitates biblicæ*, qui se trouvent, entre autres, publiées dans le recueil *Antiquitatum variarum auctores, apud Seb. Gryphicum*, Lugd., 1442, en latin. S. Jérôme ne cite pas cet ouvrage dans son *Catalogus ecclesiasticorum Script.*, quoique ce Père donne un résumé complet des travaux de Philon. Il en est de même d'Eusèbe. » LE NOIR.

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, H, c. 17. Il en est de même de S. Jérôme dans son *Catalogus*. Eusèbe soutient aussi que pendant son séjour à Rome Philon rencontra S. Pierre. Cela n'a rien d'invraisemblable ; mais de cette rencontre ne résulterait pas encore sa conversion au Christianisme. Montfaucon qui traduisit le livre de Philon sur la vie contemplative (*les Thérapeutes*), s'attache à l'opinion d'Eusèbe, 1709.

PHILON DE CARPASIE. (*Téol. hist. biog. et bibliog.*) — « La biographie peu sûre, dit le *dict. encycl. de la théol. cathol.*, de S. Épiphane par Polybe, contient ce qui suit sur ce Philon :

» La sœur des empereurs Arcade et Honorius, ayant été fort malade, envoya dans l'île de Chypre une députation chargée de ramener saint Épiphane, évêque de Salamine. Parmi les députés se trouvait le diacre Philon. Épiphane, poussé par une inspiration divine, le sacra évêque de la ville de Carpasie, dans l'île de Chypre. En même temps il lui confia l'administration du diocèse de Constance (Salamine) durant son absence, en lui donnant, en cas de besoin, le pouvoir d'ordonner des ecclésiastiques (1). Suidas (2) dit que Philon composa un Commentaire sur le Cantique des cantiques. Longtemps avant Suidas le voyageur Cosmas l'avait dit, ajoutant qu'il était, en outre, l'auteur d'un Commentaire sur l'Hexaëmeron ; il

(1) Polyb., *Vita S. Epiphanii*, c. 49. *Epiph. Op.*, II, 360.

(2) *H. v*,

donne en même temps de petit fragments de ces deux ouvrages, qu'on trouve dans Galland *Bibl. PP.*, t. VIII, p. 256 (1). LE NOIR.

PHILOPATRIS (le dialogue de). (*Theol. hist. bibliog.*) Ce petit livre fut longtemps considéré comme l'œuvre du célèbre satirique païen, Lucien de Samosate; mais Gessner a prouvé qu'il ne peut être de cet auteur, et Niébuhr, qu'il ne date que de 968 à 969 : l'opuscule lui-même contient des allusions aux guerres de Nicophore Phocas. On le considérait aussi comme une polémique contre le Christianisme, erreur étrange; il est bien plutôt une satire contre le paganisme : c'est un dialogue entre un chrétien, Triephon, et un païen, Critias; ce dernier, furieux contre les chrétiens, veut raconter ce qu'il a vu dans une de leurs assemblées à laquelle il a assisté, en jurant par Jupiter; mais Triephon l'arrête sur ce nom, et se met à décrire les infâmies de ce Dieu, puis celles d'Apollon, puis celles de toute la bande; et il finit en proclamant la doctrine de la Trinité : telle est la première partie. Dans la seconde, c'est Critias qui décrit ce qu'il a vu, mais il le fait d'une manière si décousue et si extravagante, qu'il est clair pour le lecteur qu'il n'a rien compris. Un tiers survient et donne des nouvelles de la guerre. — C'est une imitation des dialogues de Lucien, comme on en faisait beaucoup à cette époque. LE NOIR.

PHILOSOPHE, PHILOSOPHIE. Les anciens disaient que la *philosophie* est la science des choses divines et humaines; c'était lui faire trop d'honneur (2); jamais les *philosophes*, privés du secours de la révélation, n'ont connu ni la nature divine, ni la nature humaine; aucun de leurs systèmes n'a été exempt d'erreur; toute leur science s'est réduite à disputer et à douter. Ce n'est point à nous d'exposer la doctrine des différentes sectes de *philosophie*, nous ne devons l'envisager en général que relativement à la religion, et sous ce rapport nous avons à examiner, 1° si les leçons des *philosophes* ont beaucoup servi à éclairer les hommes; 2° si saint Paul les a condamnés avec trop de rigueur; 3° comment ils se sont conduits à l'égard du christianisme, et quels sont les effets qui en ont résulté; 4° si les Pères de l'Eglise ont eu tort de cultiver la *philosophie*, et si par là ils ont nui à la religion; 5° si les incrédules modernes méritent le nom de *philosophes*. Il y aurait ici de quoi faire un gros volume, mais nous abrégerons toutes ces questions.

I. *De quelle utilité ont été aux hommes les connaissances et les travaux des philosophes?* Nous n'avons aucun intérêt ni aucun dessein de méconnaître leurs services, nous avouons que ceux d'entre eux qui ont été législateurs sont des personnages très-respectables. Quelque imparfaites, quelque fautives qu'aient été leurs lois, ils ne pouvaient pas faire mieux; leurs lumières ne s'étendaient pas plus loin, et les hommes encore à demi-sauvages n'étaient pas capables de recevoir d'abord une législation parfaite. Solon l'entendait ainsi, lorsqu'il disait qu'il avait donné aux Athéniens, non les meilleures lois possibles, mais les moins mauvaises qu'ils fussent en état de recevoir. Nous nous abstiendrons donc de relever les défauts de ces lois, le docteur Leland les a fait voir dans sa *Nouv. Démonst. évang.*, t. 3, c. 3, etc. Un vice essentiel et commun à tous les anciens législateurs a été d'approuver et de recommander l'idolâtrie avec tous les désordres qu'elle traînait à sa suite, parce que c'était alors la seule religion connue. Platon dit à ce sujet, qu'un sage législateur se gardera bien de toucher à la religion établie, de peur d'en donner encore une plus mauvaise (1).

(1) Cf. t. XI, p. 401 sq.

(2) Voilà encore notre Bergier qui part en campagne contre la philosophie; s'il vivait cent ans plus tard, à moins que son gallicanisme ne l'enchaînât au schisme comme nos prétendus *vieux catholiques*, il mettrait un peu plus de modération dans son langage, car le concile universel de 1870 a fait lui-même cet honneur à la philosophie en disant de la raison qu'elle démontre les fondements de la foi : ces fondements ne sont-ils pas les bases mêmes de la science des choses divines et humaines, et par suite ne sont-ils pas eux-mêmes les choses humaines et divines les plus fondamentales. LE NOIR.

(1) Ce serait être trop exigeant que de repro-

Mais lorsque la *philosophie* fut devenue la seule occupation de quelques hommes oisifs, il se forma bientôt différentes écoles rivales et jalouses les unes des autres ; l'esprit de contradiction et de vanité eut plus de part aux méditations des *philosophes* que l'amour de la vérité. Quand l'un d'entre eux l'aurait trouvée par hasard, comment la démêler dans le chaos de leurs disputes ? Toutes ces contestations devinrent très-indifférentes au commun des hommes ; et comme les combattants s'estimaient fort peu les uns les autres, ils apprirent au peuple à les mépriser tous : Platon, Cicéron, Sénèque, etc., en font l'aveu (1).

Ce n'était pas assez de trouver le vrai, il fallait encore le faire embrasser aux autres ; des hommes sans autorité ne pouvaient en venir à bout que par des démonstrations. Or, les *philosophes* convenaient qu'ils n'en avaient point, que l'esprit de l'homme est trop borné pour voir clair dans les questions même qui le touchent de plus près ; que le sage doit se contenter de probabilités, puisqu'il ne peut avoir une certitude entière. Ils reconnaissent ainsi la nécessité d'une mission et d'une autorité divine pour instruire efficacement les hommes (2). Leland, *ibid.*, t. 2, c. 10, 11, 12, etc.

Aussi combien d'erreurs dans leurs écrits, tant sur le dogme que sur la morale ! Les Pères de l'Eglise les ont relevées et ont fait rougir les païens. Sans parler des pyrrhoniens, des académiciens, des sceptiques qui se retranchaient dans un doute universel, des épicuriens qui n'admettaient des dieux et une religion que pour écarter l'accusation d'athéisme, que trouvons-nous chez les *philosophes* même les plus estimés ? Quelques efforts que l'on ait faits pour justifier les stoïciens, il paraît démontré que leur Dieu suprême était l'âme du monde ; dans cette hypothèse, ni Dieu ni l'homme n'étaient libres ; ils ne pouvaient y voir une providence, les stoïciens abusaient du terme lorsqu'ils en parlaient. Il n'est pas vrai que suivant leur idée, le destin ne fut rien autre chose que la volonté suprême du Dieu souverain ; nous avons prouvé le contraire au mot Fatalisme, (1).

Dans le système de Platon, la puissance de Dieu était gênée et bornée par les défauts de la matière ; celle-ci, coéternelle à Dieu et nécessaire comme lui, était essentiellement irréformable. Comment l'homme composé d'esprit et de matière, aurait-il été libre ? Dieu ne se mêlait point du gouvernement du monde ; il l'avait abandonné à des esprits inférieurs qui n'étaient ni justes, ni sages, ni fort amis de l'humanité : capricieux et bizarres, ils voulaient être honorés par des rites absurdes et par des crimes ; ils distribuaient les biens et les maux de ce monde sans avoir égard au mérite ni à la vertu. Platon admettait l'immortalité de l'âme, mais il ne pouvait pas dire quel était le sort des justes et des méchants après la mort (2).

Autant que l'on peut percer dans les ténèbres d'Aristote, il paraît qu'il admettait l'éternité du monde ; mais on ne sait pas s'il croyait en Dieu, ou s'il était athée ; il substitue à la Divinité une *nature* agissante par elle-même, sans dire si elle est intelligente ou aveugle. On ne sait ce qu'il entend

cher à tous les philosophes de n'avoir pas fait ce que fit Socrate. Se faire condamner à mort pour le dogme de l'unité de Dieu. Qui doute que Platon n'ait pensé comme son maître ! Mais chacun sait aussi qu'il mit assez d'art dans ses écrits pour éviter les persécutions de l'aréopage. Il n'y avait pas alors liberté de conscience et de profession de foi. Il faudra pour en faire la première conquête, treize millions de martyrs chrétiens, derrière le Golgotha. Le Noir.

(1) Il est nécessaire qu'il arrive des scandales, a dit Jésus-Christ, le sort de la vérité dans le monde est d'émerger peu à peu du chaos des disputes ; et elle s'éclaire d'autant plus vite et mieux que ces disputes sont plus libres. Le Noir.

(2) Cette modestie de la philosophie prouve en sa faveur. Mais il n'est pas vrai qu'elle s'arrêtât où le dit notre auteur. Il y a une foule de vérités dont la bonne philosophie n'a jamais douté et qu'elle a toujours données pour des certitudes. Le Noir.

(1) Les discussions entre les thomistes et les molinistes prouvent qu'au fond la théologie n'a guère fait que renouveler celles des stoïciens et des péripatéticiens sur un mystère qui sera toujours mystère. Le Noir

(2) Cette manière de résumer Platon en quelques lignes est trop légère; pour n'en relever qu'un point, nous nions, en notre particulier, que Platon ait enseigné l'éternité de la matière comme on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire comme substance. Le Noir.

par l'âme humaine qu'il appelle une *entéléchie,* et il ne la croit point immortelle (1). Brucker, *Hist. crit. Philos.,* tom. 1, *de sectâ Peripat.,* § 14, 15, 16.

Voilà cependant les trois sectes de *philosophie* qui ont eu le plus de réputation: leur morale n'est pas plus saine que leur doctrine spéculative. A moins que l'on n'admette un Dieu tout-puissant et libre, juste, sage et attentif à la conduite des hommes, à moins que l'on ne suppose le libre arbitre de l'âme humaine, son immortalité, les peines et les récompenses dans une autre vie (2), il est impossible d'établir une morale raisonnable.

Aussi n'est-il aucun *philosophe* qui ait donné un code moral complet, qui renferme tous les devoirs de l'homme, qui soit exempt d'erreurs grossières, et à l'abri de la contradiction des autres sectes. La morale philosophique n'était point à portée du peuple, et il n'avait aucun motif d'en suivre les préceptes : les *philosophes* eux-mêmes ne les observaient pas : souvent ils décréditaient leurs leçons par leur conduite; Cicéron, Quintilien, Lucien, Aulu-Gelle, etc,, en sont témoins (3).

Il n'est donc pas étonnant que, malgré les maximes pompeuses de morale de quelques *philosophes,* les mœurs aient été très-corrompues chez toutes les nations à la venue de Jésus-Christ. Il fallait les leçons, les exemples, les promesses et les menaces d'un Dieu, pour montrer distinctement aux hommes la vertu et le vice, ce qu'ils devraient faire ou éviter, et pour les y déterminer par le poids de l'autorité divine (1).

Quelques incrédules ont eu l'impudence de dire que la morale des *philosophes* devait être plus puissante que celle de l'Evangile (2), parce que la première est prouvée, que la seconde ne l'est pas. Prouvée, mais comment? par des arguments auxquels le commun des hommes n'entendait rien, et que le moindre soufle de scepticisme pouvait renverser; Cicéron en convient dans son traité *de Officiis.* Mais quand Dieu commande, a-t-il besoin de preuves? « La loi divine, » dit Lactance, est réduite en maxi- » mes courtes et simples; il ne con- » venait pas que Dieu, parlant aux » hommes, employât des raisons et » des preuves pour confirmer ses » oracles, comme si l'on pouvait dou- » ter de ce qu'il dit; il s'est exprimé » comme il appartient au souverain » arbitre de toutes choses, auquel il » ne convient pas d'argumenter, mais » de dire la vérité. Il a parlé en Dieu. » *Divin. Instit.,* l. 3, cap. 1.

II. *Saint Paul a-t-il condamné les anciens philosophes avec trop de rigueur?* A la vérité l'arrêt qu'il a prononcé contre eux est très sévère. « Du » haut du ciel, dit-il, la colère de Dieu » éclate contre l'impiété et l'injustice » de tous ceux qui retiennent injus- » tement la vérité divine; car ce qui » peut être connu de la Divinité leur » a été manifesté, et c'est Dieu qui » le leur a fait connaître. En effet, » depuis la création du monde, les » attributs invisibles de Dieu, sa puis- » sance éternelle, sa providence, sont » devenus sensibles par ses ouvrages, » de manière que l'on doit juger inex- » cusables tous ceux qui, ayant connu » Dieu, ne lui ont point rendu de culte » ni d'actions de grâces, mais se sont » livrés à de vaines pensées et aux » ténèbres de leur cœur. En se don-

(1) Le *philosophe* de l'ange de l'école mériterait aussi moins de laisser aller et un peu plus de sérieux. Dire qu'on ne sait pas s'il croyait en Dieu ou s'il était athée est par trop fort. Aristote n'est point un théiste comme Platon; mais il n'en a pas moins attaché son nom à des arguments qui sont immortels pour prouver l'existence de Dieu. Le Noir.

(2) Mais ce sont précisément ces grandes bases qu'a établies la philosophie, et que la raison démontre, comme nous le dit le concile du Vatican. Le Noir.

(3) La morale de la saine philosophie fut toujours la même que celle du christianisme et de la conscience humaine. Voyez MORALE PHILOSOPHIQUE ET CHRÉTIENNE dans nos *droits de la raison dans la foi,* et MORALE dans ce dictionnaire même. Le Noir.

(1) Nous ne nions pas cela assurément; mais quand on considère le monde aujourd'hui, on est tenté de se demander si Dieu en a fait assez et de lui dire : envoyez-nous votre paraclet, Seigneur ! Le Noir.

(2) Mais, la morale de la droite raison et la morale de l'Evangile sont une seule et même morale; laissez donc à vos incrédules leur antithèse, et au moins ne l'acceptez pas! Le Noir.

» nant pour sages, ils sont devenus
» insensés, ils ont transformé la ma-
» jesté de Dieu incorruptible en sta-
» tues et en images d'hommes mor-
» tels et de vils animaux (1) : c'est
» pour cela que Dieu les a livrés aux
» désirs de leur cœur, à des passions
» impures par lesquelles ils ont dés-
» honoré leur propre corps... Ils ont
» été remplis de malignité, de ja-
» lousie ; querelleurs, trompeurs....
» superbes, altiers... sans prudence,
» sans modération, sans affection, sans
» foi, sans miséricorde. » *Rom.*, c. 1, ỳ. 20 et suivants.

Leurs successeurs à qui ce tableau déplaît, sont-ils en état de prouver qu'il est trop chargé ? Il nous serait aisé de montrer qu'il est fidèle, par le témoignage même des auteurs profanes. Les *philosophes* ont été assez éclairés pour connaître Dieu par l'inspection des ouvrages de la nature ; mais ils ont défiguré les attributs divins, en supposant, contre toute évidence, que Dieu ne se mêle point des choses de ce monde, qu'il a laissé ce soin à des esprits inférieurs, que c'est à eux, et non à lui, que le culte doit s'adresser. Premier crime. Ils n'ont pas fait connaître Dieu au peuple, parce qu'ils craignaient de l'irriter en attaquant le polythéisme et l'idolâtrie ; ils ont même confirmé l'erreur publique par leur suffrage, quoique plusieurs soient convenus que c'était une absurdité et une insulte faite à la majesté divine. Second trait d'impiété. Le dérèglement de leurs mœurs est incontestable ; nous avons déjà nommé les auteurs qui le leur reprochent aussi bien que les Pères de l'Eglise. Où est donc l'injustice de la censure de saint Paul (2) ?

(1) Ce portrait ne convient point aux philosophes qui, au point de vue du culte pratique régnant alors, étaient considérés par les peuples comme des incrédules et l'étaient en effet. Il faut conclure de là que saint Paul veut parler des prêtres païens, des hommes d'état, de beaucoup d'hommes de lettres, tels que les membres de l'aréopage d'Athènes qui condamnaient Socrate, et des gens du peuple plus ou moins instruits, mais non des philosophes dont Socrate est le type. LE NOIR.

(2) Si saint Paul avait nommé Socrate et Platon, tout cela serait *ad rem;* mais nous venons précisément de faire une remarque qui suffit à prouver qu'il n'entendait point parler de ces philosophes-là ni de ceux qui leur avaient ressemblé.

Mais cet apôtre, disent nos adversaires, a décrié la *philosophie* même ; il la nomme la *sagesse de ce monde*, et il prétend que Dieu l'a réprouvée ; il l'envisage comme un obstacle à la foi et au salut ; il canonise ainsi l'ignorance et le mépris des connaissances utiles. C'est une fausseté. Ce que saint Paul appelle *la sagesse de ce monde* n'est point la vraie *philosophie* (1), mais l'abus que les *philosophes* en ont fait. Puisqu'il dit que l'étude de la nature fait connaître les attributs de Dieu, il ne la condamne donc pas ; et puisqu'il traite les *philosophes* d'insensés, il ne les aurait pas blâmés, s'ils avaient été véritablement sages. Mais il les voyait déjà fermer les yeux à la vérité que Dieu leur montrait, et s'élever contre elle ; dernier trait de méchanceté de leur part : nous allons encore en donner les preuves.

III. *De quelle manière les philosophes se sont-ils conduits à l'égard du christianisme ?* Dès l'origine leurs sentiments furent partagés sur ce sujet comme sur tous les autres. Les uns, frappés de la sainteté de la morale chrétienne, des vertus qu'elle faisait pratiquer, des faits miraculeux sur lesquels elle était fondée, reconnurent la divinité de cette religion, l'embrassèrent sincèrement et en devinrent zélés défenseurs : tels furent saint Justin, Tatien, Hermias, Athénagore, saint Théophile d'Antioche, Quadratus, Aristide, Méliton de Sardes, Appollinaire d'Hiéraples, Miltiade, Apollonius, sénateur romain, Pantænus, saint Clément d'Alexandrie, etc. ; quelques-uns signèrent leur foi de leur sang.

D'autres, moins sincères et moins courageux, ne se convertirent qu'à moitié ; ils reconnurent l'excellence de la doctrine chrétienne, mais ils voulurent l'entendre à leur manière, et la faire cadrer avec leurs opinions philosophiques ; ils enfantèrent ainsi les premières hérésies qui ont troublé l'E-

(1) Ce mot qui vous échappe réfute tout ce que vous dites contre la philosophie et les philosophes. Nous arrêtons là nos observations. Le lecteur suppléera facilement à notre silence. LE NOIR.

glise : c'est ce que firent Cérinthe, Ménandre, Saturnin, Marcion, Basilide, etc.; plusieurs prirent le nom fastueux de *gnostiques* ou d'hommes *intelligents,* et se vantèrent de mieux voir la nature des choses que les apôtres mêmes.

Un bon nombre, encore plus pervers préférèrent les erreurs et la corruption du paganisme à la saintelé de l'Evangile; ils se déclarèrent ennemis de notre religion; non-seulement ils l'attaquèrent par leurs écrits, comme Celse, Lucien, Porphyre, Julien, Hiéroclés, mais ils enflammèrent la haine des persécuteurs. Saint Justin fut livré au supplice sur l'accusation d'un certain Crescent, *philosophe* cynique, qui en voulait aussi à Tatien. Lactance se plaint de l'animosité de deux *philosophes* de son temps, que l'on croit être Porphyre et Hiéroclés, *Divin. Instit.,* lib. 5, c. 2. Ceux qui obsédaient l'empereur Julien, loin de diminuer sa haine contre le christianisme, travaillèrent à l'augmenter.

D'autres employèrent l'astuce et la perfidie pour nuire plus efficacement au christianisme; ils rapprochèrent leurs dogmes des nôtres; ils rectifièrent une partie de leurs opinions, ils prétendirent que la doctrine de Jésus-Christ n'était pas fort différente de celle des anciens *philosophes;* que le paganisme épuré, tel que ceux-ci l'enseignaient, pouvait très-bien s'accorder avec la doctrine de l'Evangile; mais que les chrétiens entendaient mal l'un et l'autre. Tel fut l'artifice de la secte des éclectiques ou nouveaux platoniciens, desquels nous avons parlé ailleurs. *Voy.* Eclectiques. C'est d'après ce tableau perfide que les déistes de notre siècle ont voulu nous faire juger de l'ancien paganisme : nous les avons refutés au mot Paganisme, § 4.

Sur cet exposé simple, nous demandons si saint Paul n'a pas eu raison d'inspirer aux fidèles de la défiance contre les *philosophes.*

IV. *Les Pères de l'Eglise ont-ils eu tort de mêler les notions et les systèmes de philosophie avec les dogmes du christianisme ?* Nous soutenons qu'ils y ont été forcés, et qu'il y a de l'injustice à leur en faire un crime.

C'est cependant à quoi s'obstinent les protestants. Mosheim, *Hist. ecclés.*, deuxième siècle, 1re part., c. 1, § 12; *Hist. christ.*, sæc 2, § 25 et suiv., affecte de douter si la conversion, même sincère, d'un bon nombre de *philosophes,* a été plus avantageuse que nuisible au christianisme ; si notre religion a gagné ou perdu par les écrits des savants et par les spéculations des *philosophes* qui ont pris sa défense. « Il est incontestable dit-il, » que sa simplicité et sa dignité ont » été altérées, dès que les docteurs » chrétiens ont voulu mêler leurs opi» nions avec la doctrine de Jésus-» Christ, et régler la foi et la piété » par les faibles lumières de leur » raison. » Le traducteur de Mosheim n'a pas manqué d'augmenter ici l'aigreur des expressions, et d'enchérir sur son modèle. Le Clerc soutient que l'attachement des Pères à la *philosophie* leur a fait inventer de nouveaux dogmes, *Hist. ecclés*, sect. 2, an. 101, § 21.

Déjà l'on voit que cette calomnie a été suggérée aux protestants par l'intérêt de système, et parce qu'il leur importe de ruiner la tradition dès le second siècle ; mais nous ne sommes pas dupes de leur artifice. Aux mots Pères de l'Eglise, nous avons montré les conséquences impies qui s'ensuivent de cette hypothèse. Nous persistons à leur demander des preuves positives de l'altération faite à la doctrine chrétienne par les disciples mêmes des apôtres; ils ne nous en donnent point. Leur entêtement n'est fondé que sur la fausse idée qu'ils se sont faite du christianisme apostolique : ils s'imaginent qu'il était tel que les réformateurs l'ont bâti au seizième sciècle ; il n'en est rien. Car enfin, qui sont les témoins les plus en état de nous en rendre compte, ceux qui ont vécu immédiatement après les apôtres, et qui font profession de suivre leur doctrine, ou des dissertateurs survenus quinze cents ans après? Une autre supposition des protestants est que toute la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres doit se trouver expressément et formellement enseignée dans leurs écrits ; que tout ce qui n'y est point mot pour mot est

étranger au vrai christianisme. Où sont encore les preuves de ce principe ?

Mais c'est toujours à nous de prouver : nos adversaires s'en dispensent ; prouvons donc que les Pères sont croyables, et que leurs accusateurs sont indignes de foi. 1° Les premiers protestent, dans leurs écrits, qu'ils suivent exactement la doctrine des apôtres ; ils recommandent aux fidèles de ne s'en écarter jamais : ils disent que c'est le crime des hérétiques ; s'ils l'ont commis eux-mêmes, s'ils ont été plus attachés aux leçons des *philosophes* qu'à celles des apôtres, s'ils ont voulu expliquer celles-ci par les premières, et non au contraire, ce sont les fourbes les plus impudents qu'il y eut jamais. Saint Ignace ne prêche autre chose aux fidèles que l'attachement à la doctrine des apôtres ; il ne leur ordonne la soumission aux pasteurs que parce qu'ils tiennent lieu des apôtres, *Epist. ad Ephes.*, n. 11 ; *ad Magnes.*, n. 13 ; *ad Trallian.*, n. 3 et 7 ; *ad Philadelph.*, n. 5, etc. Saint Polycarpe, *Epist. ad Philippenses*, n. 6, les exhorte à servir Dieu comme il a été ordonné par Jésus-Christ, par ses apôtres qui ont annoncé l'Evangile, et par les prophètes, et à s'éloigner des faux frères qui répandent des erreurs. Saint Justin déclare qu'après avoir essayé de toutes les écoles de *philosophie*, il n'y a rien pu apprendre de vrai, et qu'il y a renoncé pour se livrer à l'étude des livres saints, *Cohort ad Græc.*, n. 3 ; *Dial, cum Tryh.*, n. 8, etc. Tatien, Athénagore, Hermias, saint Irénée, saint Théophile d'Antioche, parlent de même ; les accuserons-nous d'imposture ? nous citerons leurs paroles au mot Platonisme.

2° Les protestants ne suivent point eux-mêmes leur propre principe, puisqu'ils tiennent pour doctrine chrétienne des choses qui ne sont point expressément enseignées dans les écrits des apôtres : la parfaite spiritualité des anges, la création des âmes, et non leur préexistence à la formation des corps, la nécessité, ou du moins la validité du baptême des enfants et de celui qu'ont administré les hérétiques, l'obligation de célébrer le dimanche ; ils ne pratiquent point le lavement des pieds ni l'abstinence du sang et des chairs suffoquées, quoique l'un et l'autre soient formellement commandés dans le *nouveau Testament.* Les sociniens et les différentes sectes protestantes disputent pour savoir si tel point de doctrine est ou n'est pas enseigné dans ce livre divin ; les premiers réformateurs y voyaient clairement des dogmes que leur disciples n'y voient plus. A qui devons-nous croire par préférence ?

Ils se réfutent donc eux-mêmes : à présent il faut justifier les Pères sur l'usage qu'ils ont fait de la *philosophie.* En premier lieu, aucune loi de Jésus-Christ ni des apôtres n'ordonne à tout *philosophe* qui se fera baptiser, de renoncer à toutes les opinions philosophiques, même à celles qui n'ont rien de contraire à la doctrine chrétienne ; donc les Pères ont pu conserver ces dernières sans blesser la délicatesse de leur foi.

En second lieu, pour défendre efficacement la doctrine chrétienne contre les païens et contre les hérétiques qui l'attaquaient par des arguments philosophiques, il fallait leur en opposer de plus solides, et leur prouver qu'ils étaient dans l'erreur. Sans cela l'on aurait autorisé le reproche d'ignorance et de crédulité stupide que les païens ne cessaient de faire aux chrétiens ; et ceux qui faisaient profession de *philosophie* et d'érudition parmi les païens, auraient eu beaucoup plus de répugnance à embrasser notre religion. Telles sont les raisons qui engagèrent Clément d'Alexandrie à cultiver cette étude, et à la défendre contre ceux qui la blâmaient ; *Strom.*, l. 1, c. 2, 3, et 5, p. 326 et suiv. Mosheim, tout prévenu qu'il était contre les Pères, n'a pu désapprouver cette apologie ; *Hist. christ.*, sæc. 2, § 26, note, p. 278. Origène protestait qu'il avait eu les mêmes motifs en s'appliquant à l'étude de la *philosophie*, et il alléguait l'exemple de Pantænus et d'Héraclas, qui avaient fait de même ; *apud Euseb.*, *Hist. ecclés.*, l. 6, c. 19.

En troisième lieu, Mosheim a été forcé d'avouer que cette érudition des Pères fut très-utile, 1° pour expliquer plus clairement quelques dogmes qui avaient été enseignés jusqu'alors d'une manière obscure ; 2° pour réfuter les

gnostiques et pour arrêter les progrès de leurs erreurs ; 3° pour bannir de l'Eglise chrétienne plusieurs opinions qui venaient des juifs. *Hist. christ.*, sæc. 3, § 47, p. 719. Il était déjà convenu ailleurs qu'elle servit à faciliter et à multiplier les conversions. Comment a-t-il pu soutenir ensuite qu'elle produisit plus de mal que de bien ?

En quatrième lieu, les Pères ne se sont pas bornés là ; ils ont fondé les dogmes du christianisme, non sur des principes philosophiques, mais sur la révélation, sur des passages de l'Ecriture sainte ; et si quelquefois ils se sont trompés sur des questions qui n'étaient pas fort importantes, c'est qu'ils ne prenaient pas le vrai sens des expressions de nos livres saints. Ceux qui les accusent de n'avoir pas exposé la doctrine chrétienne avec assez d'exactitude, de clarté et de méthode, ne voient pas qu'ils font retomber ce reproche sur les auteurs sacrés.

En cinquième lieu, les Pères n'ont fait grâce à aucune opinion fausse des *philosophes*; ils ont mis au grand jour les erreurs, les absurdités, les contradictions de chaque secte ; ils ont fait voir combien la doctrine de nos Ecritures est plus juste, plus raisonnable, plus vraie et plus sublime que celle des *philosophes* les plus vantés. Leibnitz, plus modéré que les autres protestants, a rendu cette justice aux Pères. «Ils ont rejeté, dit-il, tout ce » qu'il y avait de mauvais dans la » *philosophie* des Grecs. » *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 48. Or, ils n'auraient pas pu le faire sans avoir une très-grande connaissance de la doctrine des différentes écoles.

Enfin, aujourd'hui les critiques protestants disent que, faute d'avoir connu la *philosophie* orientale, les Pères n'ont pas bien compris le système des gnostiques, que par cette raison ils ne l'ont pas complètement réfuté; ils reprochent donc tout à la fois aux Pères, l'ignorance et la connaissance de l'ancienne *philosophie*. Mais nous avons satisfait à leurs plaintes au mot Gnostiques, nous y reviendrons encore a l'article Platonisme, §. 3. Les théologiens protestants ne se servent-ils pas encore à présent d'arguments philosophiques pour attaquer le mystère de l'eucharistie et d'autres articles de notre croyance? Nous sommes donc forcés de faire contre eux ce que les Pères ont fait contre les anciens hérétiques.

Avant de blâmer en général le mélange de la *philosophie* avec la théologie chrétienne, il faut commencer par établir trois ou quatre thèses absurdes : 1° que l'on ne devait admettre à la profession du christianisme aucun *philosophe* converti, ou qu'il fallait lui faire abjurer toute connaissance philosophique, vraie ou fausse; 2° que l'on ne devait rien répondre aux païens ni aux hérétiques qui attaquaient notre religion par des arguments de cette espèce. Cependant saint Paul voulait qu'un pasteur fût en état d'enseigner une saine doctrine et de réfuter les contredisants; *Tit.*, c. 1, ℣. 9. 3° Que l'ignorance aurait été plus utile que la science à la propagation et à la conservation de la vraie foi; que la science même la plus humble est un obstacle aux lumières du Saint-Esprit, etc.

V. *Les incrédules modernes méritent-ils le nom de philosophes?* Pas plus que les anciens hérétiques, et beaucoup moins que les prétendus sages de l'Orient et de la Grèce. Ils ont tous les vices que saint Paul a reprochés à ceux de son temps, et aucune des vertus par lesquelles plusieurs des anciens se sont rendus recommandables. En peignant ceux qui valaient le moins, l'apôtre a fait d'avance le tableau de ceux de nos jours.

Ils sont certainement plus coupables que ceux qui étaient nés dans les ténèbres et au milieu des désordres de l'idolâtrie. Non-seulement ils ont pu connaître Dieu par la lumière naturelle qui a fait de grands progrès, mais ils ont été éclairés dès l'enfance par la révélation; ils ont volontairement fermé les yeux à l'une et à l'autre. Ceux même d'autrefois qui ne croyaient point de Dieu, ont cependant respecté la religion publique, ils n'ont pas cherché à rendre les peuples athées ; les nôtres auraient voulu faire apostasier les nations entières et bannir de l'univers la notion de

Dieu ; plusieurs ont avoué ce dessein, et plusieurs de leurs livres ont été faits exprès pour le peuple. Dans l'impuissance de réussir, ils n'ont pas rougi de donner aux religions les plus fausses la préférence sur le christianisme. Nous leur avons vu faire successivement l'apologie du paganisme, du mahométisme, de la religion de Zoroastre, de celle des Chinois, de celle des Indiens, des infamies de certains idolâtres, de la plupart des sectes d'hérétiques et de mécréants. Ils avaient avoué, lorsqu'ils étaient déistes, que le christianisme était la plus sainte et la meilleure de toutes les religions ; lorsqu'ils sont devenus athées, ils ont soutenu que c'est la plus mauvaise. Après avoir fait semblant de rendre hommage à la sagesse, aux vertus, aux bienfaits de Jésus-Christ, ils ont fini par vomir contre lui des torrents de blasphèmes ; ils l'ont représenté, les uns comme un fourbe ambitieux, les autres comme un visionnaire fanatique.

En punition de l'infidélité des anciens, Dieu, dit saint Paul, les a livrés à des passions impures et honteuses. Ce sont encore ces mêmes passions qui ont fait naître l'incrédulité parmi nous ; c'est au milieu du luxe, des plaisirs, de la corruption des grandes villes, qu'elle s'est montrée plus à découvert. La plupart de ses défenseurs ont souillé leur plume par des écrits licencieux ; ils ont parlé de l'impudicité avec une indifférence et une liberté capables d'étouffer toute honte chez les hommes les plus déréglés.

L'apôtre dit que les *philosophes* d'autrefois ont été *pleins de jalousie et de malignité* ; mais ces deux vices percent de toutes parts dans les écrits de leurs successeurs. Ceux-ci n'ont pas cessé de déclamer contre les biens, les honneurs, les priviléges accordés au clergé ; leur ambition aurait été de le supplanter. Dans l'impuissance d'en venir à bout, ils ont soulagé leur humeur par des invectives, des railleries sanglantes, des calomnies de toute espèce contre les prêtres ; quelques-uns ont poussé la fureur jusqu'à écrire qu'il fallait les exterminer et en purger la société ; ils n'ont épargné ni les vivants ni les morts ; ils ont trouvé le moyen d'empoisonner les actions les plus innocentes et de noircir les vertus les plus pures.

Ce sont, ajoute saint Paul, des hommes *querelleurs et trompeurs*. En effet, sur quoi nos incrédules n'ont-ils pas excité des disputes ? Il n'est pas une seule institution divine ou humaine qu'ils n'aient attaquée, et ils n'ont pas été mieux d'accord entre eux qu'avec les croyants. Lorsqu'ils ne professaient que le déisme, ils censuraient les athées ; tombés dans l'athéisme à leur tour, ils ont tourné en ridicule les déistes. Au jugement des matérialistes, tous les autres *philosophes* sont des raisonneurs pusillanimes qui ne poussent pas les conséquences jusqu'où elles peuvent aller, et qui respectent encore les préjugés. Du haut de leur indifférence orgueilleuse, les sceptiques regardent en pitié tous les dogmatiques.

Mais lequel d'entre eux s'est jamais fait scrupule de mentir et de tromper, pour étayer ses sentiments ou satisfaire sa passion ? Tous moyens leur ont paru légitimes : fausses histoires, livres supposés, citations de passages tronqués ou altérés, traductions infidèles, témoignages d'auteurs justement décriés, calomnies cent fois réfutées, etc. Ils ont accusé leurs adversaires de tous ces délits, sans pouvoir les en convaincre ; eux-mêmes n'ont pas hésité de s'en rendre coupables.

Quel a été le vice général de tous ? Saint Paul l'a indiqué : l'orgueil ; ce sont des hommes *superbes et vains*, enflés de leur prétendu mérite. On sait avec quelle indécence nos écrivains se sont encensés eux-mêmes. Ils ont représenté un *philosophe* comme l'homme le plus grand et le plus important de l'univers, et chacun d'eux croyait se voir lui-même dans ce tableau. Ils se sont donnés pour illuminateurs, maîtres, bienfaiteurs, réformateurs des nations ; du fond de leur cabinet ils croyaient régenter le monde entier ; quelques-uns ont eu la fatuité de demander des statues ; et ils se flattaient d'écraser leurs adversaires par un ton de mépris ; et, contre leur attente, c'est par le mépris que le public commence à els

punir : une bonne partie de leurs ouvrages sont déjà livrés à la poussière et à l'oubli.

Ils ont été, ajoute l'apôtre, *sans prudence et sans modération*. C'était en manquer absolument que d'attaquer sans distinction toutes les puissances de la terre, les rois et leur autorité, les ministres et le gouvernement, les magistrats et les lois, le sacré et le profane; les anciens ne poussaient pas la témérité jusque-là; hez un peuple moins doux, l'indécence des modernes aurait été punie par des supplices. Enfin, *sans affection*, *sans foi*, *sans miséricorde*, nos prétendus sages ont travaillé à rompre tous les liens de la société, toutes les affections naturelles de l'humanité, les devoirs mutuels des époux, ceux des enfants envers leurs pères et mères, l'attachement des citoyens envers leur patrie, la fidélité des sujets au souverain ; ils ont avili et, pour ainsi dire, *matérialisé* les motifs de la tendresse des pères pour leurs enfants, des mères pour le fruit de leurs entrailles, de la reconnaissance à l'égard des bienfaiteurs, des amitiés les plus généreuses entre des âmes honnêtes. Pour nous perfectionner, ils voulaient nous mettre au-dessous des brutes.

Sans compassion pour les malheureux, ils ont décrié l'aumône, les hôpitaux, les fondations de charité, l'instruction des ignorants, l'état et les fonctions de ceux qui se consacrent au service du prochain; toute vertu quelconque a essuyé leur censure. Il n'était pas possible de mieux vérifier ce que saint Paul a conclu, qu'*ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages*.

Si l'on nous accusait d'exagérer leurs torts, nous avons leurs livres entre nos mains, nous en avons cité les paroles dans d'autres ouvrages, et dans plusieurs articles de ce *Dictionnaire* nous avons réfuté leurs folles objections. BERGIER.

PHILOSOPHIE orientale. *Voyez* PLATONISME, § 3.

PHILOSTRATE (flavius) (*theol. hist. biog. et bibliog.* — Ce sophiste grec, du IIIe siècle, est célèbre par la vie d'Apollonius de Tyane, qu'il écrivit à la demande de la femme de l'empereur Sévère, Julie Domna, en puisant surtout dans le *journal* ou *commentaire* de Damis de Ninive, qui avait été disciple d'Apollonius, après son voyage dans les Indes, et avait pris note, dit-il, des faits et gestes de son maître.

« Philostrate, dit M. J. Q. Muller, parle d'Apollonius comme d'un des sages les plus éminents qui aient jamais vécu, comme d'un thaumaturge, réformateur du culte et des mœurs du paganisme, et il est évidemment enclin à le considérer comme l'incarnation d'un dieu. Dans ce but, il attribue à Apollonius toutes les merveilles que la foi et la superstition païennes de son temps avaient débitées sur le compte des dieux, des hommes et de la nature. Il ajoute, au mélange de fables le plus étrange, les considérations les plus sérieuses sur les choses divines et humaines et le récit d'une vie qui ne semble consacrée qu'à la sagesse.

» On a porté des jugements très-divers, dans tous les temps (1), sur l'œuvre de Philostrate. Selon les uns, Philostrate a mêlé un tissu de fables à un très-mince canevas historique tiré de la biographie d'un pythagoricien enthousiaste, théosophe et hiérophante, dans le but de donner au paganisme vacillant un fondement historique analogue à celui sur lequel s'élevait le Christianisme, d'une manière si merveilleuse et si menaçante pour l'empire. Philostrate aurait par conséquent imaginé une philosophie qui devait passer non pour une œuvre de l'esprit humain, mais pour une œuvre inspirée et révélée, et qu'il mettait dans la bouche d'un homme remarquable par son intelligence extraordinaire, par la simplicité de ses mœurs, par son amour de la vertu, le bonheur de sa vie, sa piété et le don des miracles; d'un homme placé dans un lointain historique tel que la légende pût l'envelopper et le glorifier sans toutefois le noyer dans le brouillard des mythes. Philostrate aurait

(1) Cf. Baur, *le Christ et Apollonius de Tyane.*

encadré son œuvre dans les ornements les plus fantastiques et les plus capables d'exciter la curiosité et de satisfaire le goût de la masse pour le merveilleux. Il aurait pensé que son œuvre formait un pendant capable de contre-balancer les effets du Christianisme, dont on ne pouvait méconnaître les miracles, quoiqu'on ne voulût pas en admettre l'autorité divine.

» Suivant d'autres, l'œuvre de Philostrate n'aurait été qu'une sorte de parodie de l'histoire évangélique, faite en vue de paralyser l'effet du récit des Apôtres parmi les païens.

» Nous ne pouvons nous décider d'une manière absolue pour aucune de ces opinions, qui ont évidemment du vrai l'une et l'autre, et nous pensons qu'un ouvrage, comme celui de Philostrate, a pu être écrit sans qu'il eût aucun rapport direct avec le Christianisme. Il n'y a pas un trait dans la vie et la doctrine d'Apollonius qui ne soit parfaitement explicable par l'histoire du paganisme ; la prétendue ressemblance avec le Christ est purement extérieure, et telle d'ailleurs qu'on devait s'y attendre dans la fermentation qui agitait le paganisme et le judaïsme, lorsque furent venus la plénitude des temps et le moment où l'attente universelle des peuples allait être satisfaite. Apollonius de Tyane est par conséquent un produit aussi naturel de son temps que la multitude des autres pseudo-messies de cette époque, et l'on peut expliquer les allusions au vrai Messie, qu'on rencontre dans la vie de la plupart de ces hommes, de la même manière qu'on comprend tant de faits de l'Ancien Testament, dans lesquels on reconnaît des types de l'histoire de la Rédemption sans qu'on ait besoin de supposer qu'ils ont été imités ou inventés après coup.

» Les prétendus miracles d'Apollonius de Tyane n'ont aucun fondement historique ; Philostrate les a purement pris dans les données de Damis, lesquelles portent tous les caractères d'une légende ou d'une imposture, erreurs historiques, détails fabuleux, contradictions perpétuelles. Le biographe d'Apollonius, peu soucieux de critique et grand amateur du merveilleux, a orné la vie de son héros de toutes les fables qu'il a pu recueillir, et qui devaient faire passer pour un homme extraordinaire celui qu'il posait devant ses contemporains comme le réformateur des mœurs déchues et du culte abâtardi du paganisme. »

Le Noir.

PHOSPHORESCENCE (*Theol. mixt. scien. phys.*) — Nous avons fait remarquer dans plus d'une occasion, et notamment dans l'article *âges cosmologiques*, comment Moïse en nous représentant Dieu créant la lumière avant les astres avait supposé, dans un temps où la science humaine dormait encore, le système des ondulations que devaient si longtemps après lui nous révéler Descartes et Huyghens. Mais n'y eût-il pas cette raison profonde à militer pour Moïse, que nous ne serions pas embarrassé pour expliquer la préexistence qu'il suppose à la lumière sur les corps lumineux du firmament.

On peut soutenir, en effet, que toute matière est lumineuse et qu'il n'y a, sous ce rapport, entre les matières diverses que du plus ou moins, en sorte que le mot : « que la lumière soit » signifierait que Dieu donna, dès la première époque qui suivit le chaos, à tout l'ensemble des corps la propriété lumineuse. Ce qui ferait que certains corps sont noirs ou obscurs, ce serait le contraste que présenterait leur moindre splendeur avec ceux qui posséderaient une splendeur plus considérable, laquelle effacerait sa voisine ; c'est ainsi que le phosphore est lumineux dans la nuit et sombre dans le jour ; ce serait encore que notre organe de vision ne serait pas assez délicat pour recevoir l'impression de lumière de la part des corps qui ne produiraient pas assez d'éclat pour l'impressionner ; il en est de même de nos autres sens ; une saveur sera insensible pour tel animal et ne sera pas insensible pour tel autre ; une odeur également, un son de même. Toutes ces choses sont relatives et il n'y a pas besoin qu'il y ait absence complète et réelle de la cause pour que l'effet manque absolument de se manifester.

Par rapport à la lumière, la physique ne manquerait pas de faits pour appuyer notre supposition ; avant d'en citer quelques-uns tirés du curieux phénomène qui a reçu le nom général de phosphorescence, posons quelques principes que nous croyons soutenables et par lesquels nous pourrions, pour ainsi dire, démontrer que tous les corps sont par eux-mêmes lumineux.

La chaleur développe de la lumière, par exemple, dans le phénomène de la combustion avec flamme ; or tous les corps sont chauds, le froid à l'état absolu n'existe pas, c'est le néant ; donc tous sont lumineux plus ou moins.

L'électricité développe de la lumière, une phosphorescence qui est plus ou moins sensible; or tous les corps sont électriques, et si les phénomènes d'électricité ne sont pas, la plupart du temps, observables, c'est qu'ils ne sont pas assez intenses par suite du peu d'intensité de leur cause.

Le mouvement développe de la lumière, et dans certains cas cette lumière est très apparente, nous allons en donner des exemples ; or tous les corps sont en mouvement, le repos absolu n'existe pas plus dans la nature que le vide absolu.

La conclusion à tirer de toutes ces prémisses, c'est que tout corps est lumineux.

Il en est de même dans l'ordre moral ; tout y est bon à des degrés divers, il n'y a point de mal absolu; le mal, disait saint Augustin aux manichéens, n'est qu'un moindre bien, n'est qu'une perfection moindre. C'est ainsi que l'ordre matériel et l'ordre spirituel sont soumis aux mêmes lois.

Enumérons donc quelques unes des *phosphorescences*, qui tendent à prouver cette physique transcendante.

Certains animaux produisent des *phosphorescences* sensibles : tels sont les fulgores ou porte-lanternes, les lampyres ou vers luisants, le scolopendre électrique ou cancer fulgens, les mammaria, beaucoup d'infusoires et d'annelides qui jettent des étincelles quand on les irrite, soit en agitant l'eau dans laquelle ils vivent, soit en jetant sur eux un acide ; le merlan, le hareng, le maquereau, etc., surtout par leurs parties muqueuses ; tous les poissons après leur mort, dans l'obscurité, quand ils entrent en décomposition ; la Jette de ces derniers animaux, etc.; sans aller si loin, un chat blanc durant la nuit est phosphorescent.

Certains végétaux en produisent également : tels sont le byssus phosphorescent durant sa croissance, le champignon de l'olivier, la capucine, le souci, qui jettent des étincelles durant certaines nuits d'été, la fleur du *papaver oriental*, du *lilium bulbiferum*, etc., qui se font remarquer par des effets semblables.

N'est-il pas à croire que tous les animaux et toutes les plantes se couvrent de *phosphorescences* que nous ne voyons pas, pour cette seule raison qu'elles ne sont pas assez intenses, et que nous n'avons pas des yeux assez sensibles pour les voir.

Nous ferons le même raisonnement sur les minéraux, par suite des *phosphorescences* que montrent quelques uns d'entre eux, quand on élève, souvent très-peu, leur température : sont dans ce cas les sulfures de calcium, de baryum, de strontium, certains diamants, la craie, le phosphate de chaux, la topaze de saxe, l'émeraude, l'amétiste, le jaspe, des huiles prêtes à bouillir, etc. etc. ; les couleurs de ces *phosphorescences* varient du jaune au grenat, au vert, au bleu, au rouge ; certaines substances les produisent comme par une émanation lente et uniforme, d'autres par scintillation et quelques-unes semblent perdre leur propriété lumineuse quand on les chauffe encore d'avantage.

Frottez l'un sur l'autre deux cristaux de quartz dans l'obscurité, ils prendront une couleur rouge ; broyez de la craie ou du sucre dans la nuit, vous en verrez jaillir de la lumière; du chlorate de potasse et certains feldspaths, broyés dans un mortier, jettent des étincelles, etc. etc.

L'acide arsénieux vitreux, en se cristallisant lentement dans l'acide chlorhydrique scintille, et beaucoup d'autres corps émettent des étincelles durant leur cristallisation.

Toutes ces phosphorescences appuient la théorie de la lumière par

ondulations de l'ether, mais elles appuient aussi cette idée que tout corps serait par lui-même producteur d'une lumière quelconque dont le faible degré d'intensité serait la seule cause pour laquelle nous ne la percevrions pas. LE NOIR.

PHOTIN (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — V. PHOTINIENS.

PHOTINIENS, hérétiques du quatrième siècle qui avaient embrassé les erreurs de Photin, évêque de *Sirmium* ou Sirmich en Hongrie. Celui-ci, disciple de Marcel d'Ancyre, et qui passe pour avoir eu du savoir et de l'éloquence, poussa l'impiété envers Jésus-Christ plus loin que les ariens. Il soutint que c'était un pur homme, né du Saint-Esprit et de la vierge Marie ; qu'une certaine émanation divine, que nous appelons le *Verbe*, était descendue sur lui, et qu'en conséquence de l'union de ce Verbe divin avec la nature humaine, Jésus était appelé *Fils de Dieu, Fils unique,* parce qu'aucun autre homme n'a été ainsi formé, et *Dieu,* à cause des dons, du pouvoir et des priviléges que Dieu lui avait accordés. Par le *Saint-Esprit,* Photin n'entendait pas une Personne distincte de Dieu le Père, mais une vertu céleste émanée de la Divinité ; ainsi cet hérétique n'admettait, comme Sabellius, qu'une seule Personne en Dieu.

Il fut condamné, non-seulement par les orthodoxes, mais encore par les ariens; par les évêques d'Orient, dans un concile d'Antioche tenu en 345 ; par ceux d'Occident, au concile de Milan en 346, ou 347 ; enfin il fut déposé dans une autre assemblée à Sirmich l'an 351, et il mourut en exil l'an 371 ou 375. Son hérésie a été renouvelée dans ces derniers temps par Socin ; et quoique les sociniens y aient apporté quelques palliatifs, le fond de leur système revient au même.

BERGIER.

PHOTIUS (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Voyez au mot GRECS le sommaire de la vie de Photius dans ses relations avec le vrai patriarche de Constantinople, Ignace, et dans tout ce qu'il fit pour préparer la consommation du schisme de l'Eglise grecque avec l'Eglise romaine. Nous ne voulons ici que donner les noms de ses ouvrages :

Le principal est sa *Bibliothèque, Muriobiblon*, laquelle renferme de courtes notices et des extraits très-précieux de 280 ouvrages chrétiens et païens, dont la plupart sont perdus, et dont il ne nous resterait aucune connaissance sans ce recueil de Photius.

Il reste encore de lui : un *Manuel de Droit ecclésiastique, Nomocanon,* 4 livres ; *Adversus Paulianistas*, dans les *Anecdota Græca sacra et prof.* ; plusieurs *Dissertations théolog.* beaucoup de *Lettres*, et un *Lexique* important pour la connaissance de la langue grecque. LE NOIR.

PHOTOGRAPHIE (*Theol. mixt. art.*) — Nous avons vu nous-mêmes cette invention se faire et devenir populaire dans ses applications. Ce n'est qu'en 1814 que M. Nicéphore Niepce obtint avec le bitume de Judée quelques résultats qui y avaient rapport, et ce ne fut qu'en 1839 que Daguerre qui avait associé ses recherches aux siennes, put faire connaître au public son daguerréotype, merveilleuse trouvaille qui révélait dans les rayons lumineux une puissance qu'on n'avait pas même soupçonnée jusque-là, celle d'impressionner une plaque de métal polie et iodurée, de manière à ce qu'elle conserve l'image des objets que donne la chambre obscure. On a trouvé plus tard que les rayons qui impressionnent ainsi la plaque ne sont pas les rayons lumineux eux-mêmes, mais des rayons chimiques qui les accompagnent. En même temps, lord Talbot en Angleterre et le neveu de Nicéphore Niepce, M. Niepce de Saint Victor, en France, trouvaient la photographie sur papier, laquelle consiste dans une feuille plus ou moins transparente, sensibilisée par imbibition d'un sel d'argent blanc de sa nature et que noircit la lumière ; on place cette feuille au fond de la chambre noire ; elle reçoit l'image, en est impressionnée ; on fixe l'impression par un bain d'hyposulfite de soude qui a pour effet de rendre insensibles les parties restées blanches,

qui mises au jour deviendraient aussi noires et effaceraient le tout, puis on se sert de cette première épreuve, qui est négative, c'est-à-dire inverse de la réalité, les clairs y étant ombres et les ombres y étant clairs, pour en obtenir, en l'exposant à la lumière sur une autre feuille également sensibilisée, l'épreuve positive qui est la bonne. Plus tard on a remplacé la feuille de papier pour l'épreuve négative par la plaque de verre collodionnée et toujours sensibilisée par le bain de sel d'argent. C'est toujours aussi l'hypo sulfite qui est l'agent fixateur.

Les plaques métalliques de Daguerre donnent des images d'une finesse extraordinaire ; le microscope est lui-même en admiration devant la reproduction de si imperceptibles détails, mais les papiers photographiques sont les seuls qui imitent la gravure et la lithographie ; elles n'ont pas ce miroitement de la glace qui était un obstacle à la vulgarisation, et ce sont eux qui ont envahi la pratique pour les portraits, les reproductions de monuments, celle des paysages etc., même les copies microscopiques des journaux et autres imprimés, dont le poids et la grandeur rendraient, dans certains cas, le transport impossible, ainsi qu'il est arrivé dans le dernier siége de Paris; on faisait copier au soleil, au moyen de la chambre noire à photographie, sur un petit papier de un centimètre carré toute une feuille imprimée de près d'un mètre carré ; celui qui recevait les petits papiers qu'on avait enroulés, par exemple, à une des plumes d'un pigeon voyageur, les lisait avec une forte loupe.

Nous avons seulement jeté une vue générale sur l'art et l'industrie nouvelle de la *photographie;* pour raconter les péripéties, les patientes recherches, les hasards heureux par lesquels a passé cette invention avant d'arriver à cet état glorieux dont elle jouit aujourd'hui, il faudrait trop de pages, dans un dictionnaire comme le nôtre; il en faudrait trop aussi pour l'explication des procédés. Mais la simple idée, si sommaire qu'elle soit, que nous venons d'en donner, nous suffit pour nous donner le droit de tirer cette conclusion : que la nature cache dans son sein des propriétés en si grand nombre et si étranges qu'on ne peut assigner aucune limite à l'avenir des découvertes et des perfectionnements humains dans tous les ordres; puisque Dieu a livré la nature terrestre à nos investigations, il est bien présumable qu'il ne nous retirera pas de ce séjour avant que nous en ayons exploité toutes les mines et, par conséquent que nous avons devant nous encore , comme espèce humaine , les longs siècles que nous rêvons dans notre article Avenir du monde terrestre. Nos inventions à faire ne sont pas sans fin, car tout être créé a une limite et Dieu seul n'en a pas ; d'où nous disons : il y aura une fin du monde ; mais nous ajoutons : cette fin du monde est tellement éloignée que nous ne sommes encore qu'aux débuts, parce que la marche de nos inventions du passé nous force de supposer qu'il nous en reste des milliers de milliers à faire dans l'avenir, avant qu'aux yeux du Créateur nous ayons accompli notre tâche.

Le Noir.

PHRÉNOLOGIE (*theol. mixt. scien-physiol*). — Ce mot, qui vient du grec *phrên*, esprit, intelligence, et *Logos*, discours, est plus général que celui de *craniologie* ou de *cranioscopie* (*cranion*, crane ; *scopenein*, examiner), dont le docteur Gall s'était servi ; ce fut Spurzheim, son disciple, qui le forma, et c'est celui qui est maintenant le plus employé ; il signifie plutôt toute science qui a pour but de préjuger des qualités et facultés de l'âme par l'inspection du corps ; et, s'il est pris dans ce sens, la *craniologie* ou *cranioscopie* n'est qu'une division de la *phrénologie* ; mais ce n'est guère qu'à l'inspection de l'enveloppe osseuse du cerveau, que se sont livrés les phrénologistes ; nous avons expliqué suffisamment au mot *craniologie*, ce système, qui n'a plus grande vogue aujourd'hui, mais duquel il est probable que la science physiologique ne sera pas un jour sans tirer quelque chose de solide.

Le Noir.

PHRONTISTES. Quelques auteurs ont ainsi nommé les chrétiens con-

templatistes, et ont appelé *phrontistères* les monastères, parce que ce sont des lieux consacrés en partie à la contemplation. Ces deux termes son dérivés du grec φροντίζω, *je pense, je médite*. BERGIER.

PHRYGIENS. *Voyez* MONTANISTES.

PHTHISIES (les) ET LES MORTS DE FAIM (*Theol. mixt. scien. physiol. et méd.*) — Nous parlons, dans notre dictionnaire, de quelques maladies, des plus communes, afin que les ministres de la religion qui l'auront dans leur bibliotheque y trouvent les notions scientifiques les plus indispensables pour pouvoir raisonner, à l'occasion, de ces fléaux ordinaires de l'humanité et donner des conseils à celles de leurs ouailles qui en sont atteintes. Les *phthisies* sont au nombre de ces maladies communes; nous allons reproduire un article que nous donnions à un journal, il y a une quinzaine d'années, et dans lequel se trouvent exposées des notions de ce genre sur ces états anormaux de l'organisme :

« Il y a deux manières de mourir de faim : mourir de faim d'aliment et mourir de faim d'air. La première est la mort de faim proprement dite ; la seconde prend le nom générique de mort par asphyxie. Dans la première, ce sont les organes de la nutrition qui sont privés de la nourriture dont ils ont besoin pour entretenir la chaleur et l'organisme ; dans la seconde, ce sont les organes de la respiration qui ne reçoivent plus l'oxygène atmosphérique dont ils ont un besoin, plus immédiat et plus pressant encore, pour entretenir la chaleur et la vie.

» Chacune de ces morts de faim peut encore arriver de deux manières :

» Elle peut arriver par un refus prolongé, fait à l'organe, de l'aliment qu'il réclame avec une vive inquiétude, avec le spasme du désespoir. Alors, s'il s'agit de l'estomac, c'est la vraie mort de faim, selon le langage commun ; et s'il s'agit du poumon, c'est l'asphyxie immédiate et proprement dite qui arrive au noyé, à l'étranglé, à celui qui est enfermé dans une atmosphère d'acide carbonique ou d'un autre gaz non respirable, au pauvre enfant qui meurt du croup, etc.

» Elle peut aussi arriver par suite d'une lésion des organes eux-mêmes, qui, alors, ne peuvent plus tirer de l'aliment le principe vivifiant et réparateur qu'ils en tirent en état de santé pour le donner au sang. Dans un cas, ce principe est le chyle, dans l'autre, c'est l'oxygène.

» Le résultat général sur l'organisme est ordinairement un dépérissement, une consomption lente, dont le dénouement est la mort s'il n'y a pas guérison de la lésion et reprise par l'organe de ses fonctions normales, quand il est encore temps. Or, dans ce cas, la mort de faim prend le nom de phthisie. Mais il est bon de donner ici un peu plus d'explications.

» Le sang, qui est le suc nourricier de toute l'économie animale et qui circule partout, dans cette économie, pour réparer les pertes, emporter les matériaux usés et en laisser de neufs à leur place, doit, pour remplir cette fonction, être alimenté, sans quoi il s'épuise, et, pauvre lui-même, ne peut plus donner aux organes ce qu'ils réclament sans cesse. Or, il est alimenté par deux sources constantes :

» L'une de ces sources est un canal servant d'embouchure à beaucoup de petits vaisseaux partant des parois de l'intestin, et qui déverse, goutte à goutte, dans une veine allant au cœur, une liqueur lactée extraite des aliments, laquelle, au moment où elle tombe dans le sang, a déjà pris une teinte rosée. Ce canal est appelé le canal thoracique, à cause de la position qu'il occupe au-dessus du cœur dans le thorax ; les vaisseaux, dont il est l'embouchure commune, sont appelés les vaisseaux chylifères; la liqueur extraite des aliments est le chyle, et la veine qui la reçoit est la veine sous-clavière gauche. On a mangé, mastiqué et insalivé l'aliment; l'estomac l'a transformé en chyme par l'action du suc gastrique ; l'intestin a extrait le chyle du chyme, principalement à l'aide du fiel envoyé par le foie ; et le chyle est ainsi porté jusque dans le sang.

» L'autre source a pour siége les millions de cellules qui forment les

extrémités des canaux spongieux dont se compose le poumon, et qui sont tellement petites que le microscope n'a pas encore pu nous les montrer à la fin dernière des ramifications. Il y en a de deux espèces; les unes forment les extrémités des vaisseaux pulmonaires qui s'emplissent du sang lancé par le cœur ; les autres forment les extrémités des vaisseaux pulmonaires qui s'emplissent d'air par l'aspiration. La gouttelette de sang, dans son petit ballon, se trouve en contact avec la bullette d'air qui est aussi dans son petit ballon ; et il se fait là une mystérieuse opération chimique, qu'on a comparée avec raison à une combustion, et dont le résultat est que l'oxygène va dans le sang, le vivifie, le rend sang artériel, de veineux qu'il était, le réchauffe, le rend, en un mot, propre à nourrir les organes, après qu'il sera retourné au cœur et que le cœur l'aura relancé dans toutes les artères.

» On voit donc que le sang est continuellement alimenté, d'un côté par le chyle que lui préparent l'estomac et l'intestin grêle, par extraction et assimilation de ce qu'on a mangé, d'un autre côté par l'oxygène que lui présente le poumon, autre extrait tiré de l'air atmosphérique.

» Or, que l'estomac ou l'un des organes accessoires ait une lésion grave qui l'empêche de faire l'extraction du chyle, il en résultera un manque d'alimentation du sang et une consomption progressive de l'individu : ce sera la *phthisie gastrique, entérique,* etc.

» Que le poumon, ou l'un des organes accessoires, ait une lésion grave qui l'empêchera de fournir l'oxygène au sang, il en résultera encore un manque d'alimentation du sang, un amaigrissement et un dépérissement de l'individu. Ce sera la *phthisie pulmonaire, bronchique, laryngique,* etc. Beaucoup d'autres causes morbides viennent ensuite se joindre, car tout mal en attire une multitude d'autres; mais nous ne pouvons pas tout dire à la fois.

» Dans les deux cas, c'est le sang qui meurt de faim, et, par suite, tout l'organisme.

» La phthisie par gastrite chronique est plus lente que l'autre dans sa progression, au moins le plus souvent; de même qu'on vit plusieurs jours sans manger et que l'on ne peut vivre que des instants sans respirer, les affections, non inflammatoires, des organes de la nutrition, sont moins rapides dans leurs effets que les affections correspondantes dans les organes de la respiration.

» Il ne faut pas croire cependant que ces derniers organes, et surtout les poumons, soient en réalité plus délicats et moins guérissables que les autres. Ce serait plutôt le contraire ; et nous ne le disons pas sans un certain plaisir, car ceci est de nature à rassurer sur ces maladies de poitrine tant redoutées, dont il semble que l'on s'effraie d'autant plus, quand on a quelque raison de les craindre, que l'on a vu ceux et surtout celles qui en ont été près de nous les victimes, se rassurer, en quelque sorte, dans le bien-être de l'inertie, et comme se reposer dans la béatitude de l'espérance, à mesure qu'approchait le moment fatal. Non, le poumon est peut-être de tous les organes celui où la vie végétative est la plus puissante. S'il se blesse très-facilement, s'il s'engorge pour un rien, sans même qu'on s'en aperçoive, et sans qu'aucune douleur en avertisse, il se guérit avec une facilité et une rapidité sans égales. J'ai entendu dire à de vieux praticiens d'hôpitaux qu'ils ont très-rarement disséqué un poumon dans lequel il ne se trouvât quelque engorgement. Il paraît qu'il y a presque toujours de ces engorgements, quelque bien qu'on se porte, mais qui se passent aussi facilement qu'ils sont venus. Il est prouvé aussi que les lésions du poumon à caractère grave et tenace, sont de celles qui se guérissent le mieux, pourvu qu'elles soient prises à temps et bien soignées. Ne croyez donc pas que cette phthisie soit incurable, non plus que l'autre; et rassurez-vous, jeunes personnes que la peur de ce mal tient comme un cauchemar; mais aussi soyez prudentes et n'aimez pas trop le bal ! Pensez, jeunes filles, à la belle Orientale qu'a chantée un grand poète, devenu depuis un sublime exilé !

» Comme la nouveauté thérapeutique que je veux faire connaître se rapporte à cette phthisie de poitrine, permettez-moi encore quelques explications sur cette maladie.

» Elle a trois périodes. Dans la première, il y a une lésion légère, un peu inflammatoire peut-être, qui détermine la sécrétion de sérosités, de mucosités liquides dans les cellules de certaine partie du poumon ; et la toux est un effort de l'organe pour les chasser en les livrant à un fort courant d'air. C'est ce qui fait que quelques eaux minérales, telles que les Eaux-Bonnes, sont excellentes durant cette période, moins propices durant la seconde, et mortelles durant la troisième. Ces eaux ont la propriété singulière de produire dans le poumon une excitation qui fait tousser, et, en toussant vivement et souvent, le poumon se débarrasse de ses sérosités, approprie ses cellules, et se met peu à peu dans des conditions de guérison.

» Dans la seconde période, les parties du poumon pleines de sérosités s'engorgent tout-à-fait, se durcissent et deviennent ce qu'on appelle des tubercules où l'air ni le sang ne vont plus ou presque plus.

» Dans la troisième, les tubercules s'amollissent, entrent en suppuration, forment ce qu'on appelle des cavernes et se putréfient. Quand cet effet se produit dans une grande étendue et dans les deux poumons à la fois, il n'y a, dit-on, plus de remède. Mais on a eu le temps de s'étudier avant d'en arriver là, et l'on aurait pu, dans la majorité des cas, prévenir ou arrêter le mal.

» Venons maintenant à l'idée neuve, au moins en tant que mise en pratique, dont nous voulons parler.

» Dans la phthisie gastrique, le principe du traitement c'est de donner au tube digestif des aliments et des remèdes convenables, qui vont se mettre en contact avec ce tube en agissant sur ses parois comme un pansement sur une plaie : le grand point est de trouver la matière médicale qui convient ; mais le malheur est que les convenances varient selon les individus ; et, s'il existe quelque médicament souverain pour la gastrite, l'entérite, etc., on peut dire qu'il est encore à trouver.

» Dans la phthisie pulmonaire, bronchique, etc., quel sera, pour la même raison, le principe du traitement? Ce sera de donner au tube respiratoire et aux poumons un air convenable, chargé d'éléments curatifs, qui aillent se mettre en contact avec les lésions, les panser, les cautériser, les adoucir, les laver, les traiter comme on traite une plaie extérieure. Comment fera-t-on pour introduire cet air modifié ? Si, dans le canal digestif, on introduit par déglutition ou par injection, on ne peut et l'on ne doit opérer ici l'introduction que par inhalation, par aspirations et expirations continues. Voilà l'idée.

» Cette idée est vieille dans son germe. On a conseillé de tout temps aux phthisiques d'aller respirer l'air de climats différents. On a parlé même de les plonger dans des atmosphères chargées de certains gaz, de certaines odeurs ; mais combien d'idées vagues ont besoin d'être matérialisées et comme réengendrées dans un système positif et complet d'application pratique, avant de produire leurs fruits ? Le docteur Chartroule a matérialisé celle-ci dans le traitement suivant, qui lui réussit, dit-il, au-delà de toute espérance, et auquel ont applaudi plusieurs académies.

» Tout se réduit à deux instruments et à une modification apportée dans le courant d'air que l'on respire. Le premier instrument, celui par lequel on commence le traitement, est un simple tube employé en cigarette comme la cigarette de camphre de Raspail; l'autre instrument, dont nous regrettons de ne pouvoir donner la description, permet de respirer complètement, et pendant des temps aussi prolongés que la maladie l'exige, une colonne d'air curative. Ce doit être un instrument dans le genre de ceux qu'on avait d'abord imaginés pour chloroformer, mais d'un usage plus facile.

» Quant au principe curatif, c'est l'iode. M. Chartroule a trouvé un moyen d'entretenir, dans le vase, l'iode à une température assez haute pour qu'il s'y élève à l'état gazeux et

que l'air, à son passage dans le même vase, se charge fortement de cette vapeur d'iode. L'air est ainsi rendu iodique, et c'est cet air iodique qui, respiré chaque jour plus ou mois longtemps, finit par guérir les organes atteints. Il renferme, à la fois, dans une combinaison convenable, l'oxygène nécessaire à l'entretien immédiat de la vie et le remède au mal.

» On commence par l'emploi de la cigarette d'iode pour habituer les organes à cet air nouveau.

» Le point sur lequel nous insistons, c'est le traitement des affections du poumon et des autres organes de la respiration par cette inhalation continue à l'aide d'instruments propres à cette fin. Il est possible que l'iode soit le vrai curatif, étant ainsi appliqué directement. Déjà on en a eu l'idée quand on a fait tant de bruit de l'huile de foie de morue employée contre la phthisie, aussi bien que contre les scrofules (1). D'autres ont cru et croient encore que c'est au phosphore qu'il faut s'adresser; M. Kœnig et M. Baud emploient, depuis plusieurs années, les corps gras phosphorés extraits de la moëlle allongée des animaux.

» M. Francis Churchill soutient, dans un ouvrage, une thèse semblable en indiquant pour médicament les hypophosphites alcalins, et il prétend guérir, par ce remède, les pulmoniques, même au troisième degré et héréditaires. Chacun soutient son agent thérapeutique ; l'expérience prononcera : mais ce que nous regardons comme un progrès acquis, c'est l'application de ce qui sera reconnu pour le vrai ou pour le meilleur curatif, par l'inhalation sous forme de vapeur, au moyen d'un appareil qui puisse être, pour le malade, d'un usage quotidien.

» La phthisie pulmonaire est une des grandes plaies de l'humanité ; ce serait une bien heureuse trouvaille, que celle de son curatif ou de son préservatif ; pourquoi ne serait-il pas caché dans la nature comme y sont restés cachés si longtemps ceux de la fièvre, de la variole, de la syphilis et de quelques autres maladies ?

» Nous venons de parler des divers genres de mort par la faim ; voici un fait curieux révélé tout dernièrement par M. Anselmier à notre *Académie des Sciences :*

» Quand on meurt de faim, soit d'une manière, soit d'une autre, il est une cause puissante qui vient s'interposer avant la mort et qui la détermine en achevant de paralyser le mouvement constant de réparation et d'entretien de la vie : c'est la suppression de la chaleur, le refroidissement du sang.

» Il est un degré de température propre à la nature de l'animal, au-dessous duquel le sang n'a plus la fluidité, ni la légèreté, ni l'élasticité nécessaires à sa circulation. Chez les animaux à sang froid, tels que les reptiles, ce degré est peu élevé, puisqu'ils sont appelés à sang froid parce que leur sang n'a point, par lui-même, une chaleur supérieure à celle de l'atmosphère qui les entoure et qu'il met la sienne de niveau avec celle de cette atmosphère. Mais chez les animaux à sang chaud, qui sont l'homme, tous les mammifères et les oiseaux la température intérieure ne peut descendre jusqu'à 26 degrés *au-dessous* de zéro sans qu'il y ait coup de mort porté à l'organisme ; dès lors, il y a suspension du travail réparateur, diminution rapide de nutrition et de chaleur ; et la mort absolue se réalise entre 23 et 24 degrés.

» Jugez déjà de la puissante fabrique de calorique que possède l'économie animale pour entretenir le sang à plus de 30 degrés au-dessus de zéro dans les contrées et les saisons très-froides, que les animaux à sang chaud, et surtout l'homme, peuvent affronter sans mourir. Je dis surtout l'homme, car c'est encore lui qui peut résister aux froids les plus intenses.

» Mais quelle est la source de cette fabrique de chaleur ? Elle est double : c'est la respiration et la digestion ; la respiration dans les poumons, la digestion dans l'estomac ; ces deux organes, en même temps qu'ils préparent l'aliment de la vie, préparent

(1) Ce médicament a gardé sa valeur pour les scrofules et les tempéraments lymphatiques, mais il est reconnu aujourd'hui pour à peu près nul contre la phthisie (1874).

aussi les éléments de la chaleur qui est essentielle à la vie.

» Mais pour cette préparation, il leur faut une matière à travailler. S'ils deviennent oisifs, tout s'arrête, tout se glace, et la mort avance, son quart d'heure approche, vous la sentez qui prépare son linceuil.

» Dans tous les ordres, il en est de même ; le travail est la condition de la vie. Qu'un peuple, par exemple, ait un maître qui fasse toutes ses affaires, c'est un peuple dont le sang va se glacer dans la jouissance du repos, et qui va courir à cette mort que, dans ce cas, on appelle décadence.

» Si donc vous supprimez l'air au poumon, une source de chaleur est tarie : asphyxie, refroidissement et mort. Si vous supprimez à l'estomac l'aliment à digérer, refroidissement plus lent, il est vrai, mais non moins réel : et aussi la mort, dès que le refroidissement est descendu au-dessous de 26 degrés. Il ne s'agit ici que de ce second genre de mort.

» Qu'a fait M. Anselmier? Pensant au phénomène naturel connu en physiologie sous le nom d'*autophagie*, c'est-à-dire de manducation de soi-même ; non pas que l'on se mange à proprement parler quand on souffre de la faim, mais on se mange intérieurement par intussusception, par une absorption que fait le sang de la chair et de la graisse que l'on avait accumulées, ce qui fait que l'on maigrit ; pensant donc à ce phénomène, il a eu l'idée de tirer chaque jour à l'animal privé de nourriture, par de petites saignées, un peu de son sang et de le lui faire prendre comme aliment ; c'est ce qu'il a appelé l'*autophagie artificielle*, comparaison à l'autre autophagie qui est l'*autophagie spontanée*.

» Qu'est-il arrivé?

» Il a donné, par là, un travail à faire à l'estomac et aux intestins ; la production de la chaleur a été entretenue, et la mort est arrivée beaucoup plus tard. Il y a eu émaciation, c'est-à-dire amaigrissement plus considérable : car il fallait bien que l'animal vécût de quelque chose, et il vivait de sa propre substance, dont une partie se perdait sans cesse par tous ses pores ; sans cette défection, le secret de l'immortalité serait découvert, et l'on vivrait indéfiniment de son propre sang. Mais au moins l'animal a-t-il vécu ainsi de lui-même bien au-delà du moment où, dans l'autophagie naturelle, il serait mort ; et cela par prolongation de travail, et, par suite, production et entretien de chaleur.

» Combien de temps vit-on de plus quand on fait, de la sorte, son aliment de son propre sang, à défaut de toute nourriture ? On vit, en moyenne, les quatre dixièmes de plus, c'est-à-dire presque une moitié en plus. Cette prolongation est proportionnelle à l'émaciation ; on arrive, par l'autophagie artificielle, à dépenser les six dixièmes de son poids total, au lieu des quatre dixièmes seulement que l'on dépense, pour mourir, dans l'autophagie spontanée. Il en est de même de la chaleur ; elle diminue moins vite, par la raison que nous en avons donnée ; au lieu de décroître de deux dixièmes d'un degré par vingt-quatre heures, elle ne décroît plus que d'un dixième.

» On doit diminuer les saignées et les rations à mesure que l'on est plus avancé dans l'expérience.

» Cette découverte, que la théorie pouvait prévoir, pourrait avoir son utilité dans certains cas de famine désespérés. Prolonger sa vie avec son sang, d'une durée à peu près double, peut devenir un moyen de salut en donnant au jour de la délivrance le temps d'arriver. Cette pensée rappelle certains siéges horribles dont parle l'histoire, certains naufrages comme celui de la *Méduse*, certains moments d'angoisse comme ceux du voyageur Franklin sur les rochers de glace pendant son second voyage, et d'autres épisodes de famine dont l'idée ne saurait vous venir sans un frisson d'horreur. » Le Noir.

PHURIM *ou* PURIM. *Voyez* Esther.

PHYLACTÈRES, terme grec qui signifie *gardes* ou *préservatifs*. Ce sont des bandes de parchemin sur lesquelles les juifs écrivent certains passages de l'Écriture sainte, qu'ils por-

tent sur leur front et sur leurs bras, afin de s'exciter à garder soigneusement la loi de Dieu, et à se préserver de l'enfreindre. Voici l'origine de cet usage.

Dieu leur avait dit dans le Deutéronome, c. 6, ỹ. 8 : « Les préceptes » que je vous donne seront dans votre » cœur. Vous les enseignerez à vos » enfants, vous vous en entretiendrez » chez vous et dans vos voyages, » vous y penserez en vous couchant » et en vous levant. Vous les lierez » comme un signe sur vos mains, et » comme un fronteau entre vos yeux. » Vous les écrirez sur les poteaux et » sur les portes de vos maisons. » Il avait dit la même chose au sujet de la cérémonie des azymes et de l'offrande des premiers-nés, *Exod.*, c. 13, ỹ. 9 et 16. C'était une exhortation à n'oublier jamais la loi du Seigneur, et à la garder exactement en toutes choses. Mais sur la fin de la synagogue, les Juifs, très-enclins à la superstition, prirent ces paroles à la lettre ; ils crurent qu'il fallait les écrire sur des bandes de parchemin, les porter sur leur front et sur leurs bras. Dans saint Matthieu, c. 23, ỹ. 5, Jésus-Christ reproche aux pharisiens de porter ces bandes fort larges, afin de se faire remarquer par le peuple. Il aurait été mieux de prendre le vrai sens du texte, et de porter la loi de Dieu *dans leur cœur*

Le mot hébreu qui répond au grec *phylactères* est *thotaphoth ;* celui-ci, suivant plusieurs auteurs, désignait un ornement de tête, ou des pendants que les femmes juives portaient sur leur front : et il signifie en général ligature ou couronne ; mais dans l'*Exode,* c. 13, ỹ. 9, il est rendu par *zicaron,* mémorial. Onkélos l'exprime par *téphilin*, préservatifs. Quoi qu'il en soit, la plupart des juifs modernes portent encore de ces *phylactères* qu'ils nomment *zizis*, et en abusant de la signification du terme, ils se persuadent que ce sont des amulettes ou préservatifs contre tout danger, surtout contre les esprits malins ; de là, l'on a souvent donné aux amulettes le nom de *phylactères.*

Cette superstition des juifs a souvent été renouvelée dans le sein même du christianisme, par ceux qui ont imaginé que certaines paroles écrites sur du vélin, gravées sur des médailles ou sur des morceaux de métal, pouvaient être un préservatif ou un remède contre les maladies. Les Pères de l'Eglise, et les évêques dans les conciles, ont souvent proscrit cet abus ; mais la crainte de maux imaginaires, l'impatience et le désir de se délivrer d'un mal à quelque prix que ce soit, sont des passions contre lesquelles aucune loi ni aucune censure ne peut prévaloir. Thieas, *Traité des superstitions*, première partie, l. 5, chap. 1 et suivants. *Voy.* Amulette.

Bergier.

PHYLLOXERA (le) (*Théol. hist. scien. zool. entom.*) — Le *phylloxera* est une espèce de puceron parasite des arbres et des arbustes ; vu au microscope, il ressemble assez à un hanneton de forme grossière, un peu plus large et moins élégant encore. Si l'on donne à ce mot toute son extension, il y a beaucoup de phylloxeras, il y en a autant que d'espèces d'arbustes et d'arbres fruitiers, car aucune de ces espèces arborescentes n'est sans avoir quelque puceron qui vit aux dépens de sa peau, de ses feuilles, de son bois, en sorte qu'on peut dire qu'il y a le *phylloxera* du pommier, le *phylloxera* du poirier, le *phylloxera* du groseillier, etc. Toutes ces sortes de phylloxeras sont à peu près ou tout-à-fait inoffensives. Ce sont de petits animaux qui vivent sur un végétal géant par rapport à eux, comme les vers de terre au versant d'une montagne, sans leur faire aucun mal et peut-être même en leur rendant des services que nous ne connaissons pas.

Mais on limite aujourd'hui la dénomination de *phylloxera* à un puceron particulier encore très-peu connu et qui fait en ce moment même l'objet de l'étude continuelle des entomologistes ; on croit, à l'heure qu'il est, en avoir reconnu quatre espèces, qui sont le *philloxera du chêne pédonculé*, commun aux environs de Paris, le *phylloxera du chêne blanc,* commun dans le midi, le *phylloxera du chêne à Kermès,* et le fameux *phylloxera vastatrix* de la vigne, lequel est le seul important ; c'est lui qui a éveillé l'étude

des *phylloxeras*. Les observateurs les plus autorisés de ces insectes, croient pouvoir affirmer, du moins quelques-uns, que ces espèces ne seraient, à l'origine qu'une seule et même espèce, et qu'elles ne se spécifieraient que par la plante sur laquelle elles se développeraient. Quoi qu'il en soit, disons en quelques mots ce que l'on sait du *phylloxera vastatrix*.

Il paraît bien établi que le *phylloxera vastatrix* est d'origine américaine; il provient, parait-il, de ceps qui furent apportés d'Amérique en 186318-64, lorsqu'on cherchait a se préserver de l'*oïdium* en renouvelant les cépages. Ces ceps étaient, dit-on, infectes d'œufs et de larves de phylloxeras, œufs et larves qui formaient sur leurs racines des taches : on n'eut pas le soin de les en purifier, et ces taches se sont agrandies et étendues jusqu'à couvrir aujourd'hui 250 mille hectares de vignobles. Cette propagation par extension des taches ne peut s'expliquer, selon nous, que par une parthénogenèse analogue à celle qui se fait remarquer chez les pucerons communs de nos jardins. V. Génération (Modes constatés de). Chaque puceronne de phylloxera produirait pendant la saison chaude des petits qui naîtraient vivants, lesquels en produiraient d'autres et ainsi de suite, en sorte que la tache irait gagnant toujours en étendue à la manière d'une tache d'huile. Mais il y a aussi chez le philloxera, le genre ordinaire de reproduction propre aux insectes, celui de l'union sexuelle et de l'oviparité. Il est des larves de phylloxeras qui acquièrent le développement parfait, sont, dans cet état, pourvues d'ailes et, après la fécondation des femelles par les mâles, vont pondre des œufs, à plus ou moins de distance, avant de mourir.

Plusieurs ont prétendu que cet insecte n'était pas la cause du mal, mais plutôt le résultat d'une maladie de la vigne dont l'effet serait de fournir à l'insecte la matrice et l'aliment qui lui convient pour son développement; mais cette idée paraît être bien réfutée pour l'observation, en sorte que nos plus savants entomologistes le considèrent comme la vraie cause du mal lui-même.

Le *phylloxéra* ne produit pas, en Amérique, les mêmes désastres qu'en Europe; cela peut tenir à la vigueur des ceps dans le nouveau monde ou à d'autres causes inconnues. Toujours est-il qu'en Europe, il tue les vignes, et voici comment. Son instinct le porte à ne pas se contenter de la tige extérieure, mais à se répandre dans la racine, jusqu'aux radicelles qui forment le chevelu; il en dévore l'écorce à tel point que le cep fortement envahi meurt bientôt. On trouve des *phylloxéras* dans la terre des vignobles jusqu'à plus d'un mètre de profondeur, et ce n'est pas seulement sur les racines qu'il se reproduit, c'est dans la terre même; il ne gagne les racines que pour se nourrir.

Des observateurs ont déja pu constater directement que ce *phylloxéra* du chêne, qui, d'ailleurs, est inoffensif pour cet arbre, se reproduit par la génération nommée *parthenogénèse*. Ainsi que nous venons de l'expliquer, ce *phylloxéra* ne descend point aux racines de l'arbre; il reste sur le tronc, sur les branches et sur les feuilles; il n'y a que le *vastatrix* qui s'attaque aux racines du végétal, et c'est pour cette raison qu'il lui est si funeste.

C'est donc en cherchant à fuir un fléau, le fléau de l'oïdium (ce petit champignon des feuilles et des fruits de la vigne dont on a trouvé le remède dans le souffrage) que l'homme s'est jeté dans un autre qui paraîtrait plus terrible encore si l'on ne devait lui trouver son remède.

Ce remède est pourtant encore à peu près dans l'inconnu. On a parlé beaucoup pendant deux ans du sulfure de carbone en dissolution, dont on arroserait la terre, en prenant les précautions convenables pour forcer le liquide à s'infiltrer autour des cépages; mais les dernières expériences n'ont pas été concluantes et y ont fait renoncer. Le sulfure de carbone, d'ailleurs, fait du mal aux cépages et les tue, s'il n'est employé avec trop de précautions. Quant aux autres ingrédients tels que suie, soufre, poussières insecticides, etc, tout cela n'y fait rien : Les *phylloxéras* se promènent dans ces poudres en parfaite santé. Un autre remède est encore patroné,

c'est l'inondation; mais il faut, à ce qu'il paraît, pour que l'effet soit produit, une quinzaine de jours d'inondation complète et permanente; il n'y a pas beaucoup de vignobles qu'on puisse inonder de la sorte.

Dans tous les remèdes qu'on cherche à découvrir, il est indispensable qu'en tuant la petite bête et en en purifiant le cépage, le cépage lui-même ne soit pas atteint; or comme il s'agit du chevelu des racines, lequel est très-délicat, la difficulté devient grande. Si l'on en croyait certains alarmistes, tous nos vignobles de France seraient gravement menacés. Jusqu'à présent la Bourgogne et la Champagne n'ont pas été atteintes, mais le Midi et le Bordelais ne sont pas dans le même cas; l'Hérault surtout a été très-gravement attaqué; quand on pense que cette propagation qui a déjà gagné comme nous l'avons dit, plus de 250 mille hectares, s'est faite en moins de dix années, puisque ce n'est qu'en 1867 qu'on s'en est assez aperçu pour commencer de s'en préoccuper, on peut concevoir des craintes pour l'avenir des vignobles de toute l'Europe.

Quelques-uns imaginent que l'on devrait renouveler les cépages par les semis. Cette idée est grande et n'est pas sans raison. Il y a des exemples de végétaux dont nous n'entretenons les espèces depuis longues années que par les boutures et autres moyens de ce genre et qui paraissent dépérir : tel est le saule pleureur; nous n'en avons que la femelle, le mâle est resté dans la Perse, où il est à l'état de buisson traînant le long des petits cours; si, dit-on, on ne fait pas venir des mâles, afin d'obtenir de la bonne graine pour reproduction et renouvellement de l'espèce, dans un siècle nous n'aurons plus de saules pleureurs.

Cela pourrait être ainsi pour la vigne; cependant quand on voit que les vignes se portent bien et sont vigoureuses jusqu'à ce qu'elles soient atteintes du phyloxera, on a le droit de croire que l'insecte est la seule cause du mal, et le plus sage est de faire travailler son esprit pour trouver l'agent destructeur de l'insecte lui-même. On a remarqué que des pieds de vignobles qui avaient été fortement phylloxérés, et qu'on a pu nettoyer radicalement, sont aussitôt redevenus beaux et forts.

Nous ne pouvons terminer cet article sans indiquer le dernier remède patroné, cette année même (1875), par les observateurs les plus autorisés, notamment par M. Dumas, de l'académie des sciences, qui est en relations avec tous les chercheurs de l'Europe dans l'espèce.

On avait d'abord remarqué les années dernières que ce n'étaient pas les acides qui avaient le plus d'action sur le *phylloxera*, mais bien plutôt les alcalis, tel que l'ammoniac; lorsque la larve se promène pleine de vie dans les acides, elle meurt promptement dans les alcalis. Or, on a été conduit par cette première donnée et par le tâtonnement à essayer du sulfo-carbonate de potasse; on le mêle à la terre avec un peu de fumier pour les vielles vignes; on le fait pénétrer dans le sol à l'état de dissolution dans les jeunes vignes. Les pieds n'en souffrent point, et, d'après M. Dumas, les vignobles qu'on a traités de la sorte à Cognac, à Avignon, à Genève et à Montpellier, ont été guéris ou préservés. Mais il faut ajouter que, dans ces derniers mois, on a de nouveau révoqué en doute l'efficacité du sulfo-carbonate de potasse.

Quoi qu'il en soit, on trouvera le remède véritable, il n'en faut pas douter : tant d'esprits ne peuvent être à sa recherche en même temps sans le découvrir, car il existe dans la nature. C'est aux théoriciens, aux utopistes à jeter leurs idées; parmi ces idées, il s'en trouvera quelqu'une que sanctionnera l'expérience et dont l'application praticable nous sauvera encore de ce nouvel ennemi.

Le Noir.

PHYSIOGNOMONISME ou PHYSIOGNOMONIE (*theol. mixt. scien. physiol*). — Ce mot signifie un système d'indices de la nature (*physis*, nature, caractère; *gnomé*, indice), d'indices observables et visibles de la nature intérieure invisible, et il s'applique aux indices fournis par la physionomie, par les traits du visage, par

les formes et les attitudes du corps; en étendant le *physiognomonisme* à tous les indices extérieurs, il comprendrait d'une part le *phrénologisme* ou *craniologisme* de Gall et Spurzheim (v. CRANIOLOGIE), et s'étendrait mieux au *graphologisme* de l'abbé Michon, qui se borne à l'observation des mouvements de la main écrivant, lesquels sont fixés et comme photographiés par l'écriture : mais le mot *physiognomonisme* a été limité à l'observation de la physionomie de la personne, et le système qu'il exprime a été immortalisé par Lavater dans les temps modernes.

Nous disons *dans les temps modernes*, car le même système avait été déjà largement formulé dans l'antiquité par Aristote, dans son histoire des animaux et dans un traité spécial intitulé : *physiognomoniscon,* traité de physiognomonie. Aristote, après avoir fait la description de l'homme, cherche à déduire ses qualités morales des expressions physiques de son corps, et il indique les caractères des individus d'après les traits du visage. Nous voyons, 600 ans après Aristote, le médecin Adamantius, dédier à l'empereur Constance un traité de physiognomonie. Aux XVI et XVIIe siècles, la question est ravivée par plusieurs auteurs, dont le principal et celui qu'on peut regarder comme le fondateur du *physiognomonisme* moderne est le napolitain Porta, qui fait un ouvrage intitulé *physognomica, octo libris contenta*, etc., traduit et publié à Rouen en 1650, puis un traité *de humana physionomica*, traduit et publié à Rouen in-8° en 1655. Cet auteur avait d'abord, dans le premier de ces ouvrages, fait une étude comparée des propriétés des plantes, d'après leurs analogies de formes avec les diverses parties des corps des animaux ; puis il aborda, dans le second, l'étude des caractères de l'espèce humaine, d'après les formes corporelles, en se basant sur les ressemblances de ces formes avec celles des animaux : la nature, soutient-il, fixe d'une manière permanente dans les animanx tel ou tel caractère, sous telle ou telle forme; chez l'homme, il n'y a point cette fixité, les individus diffèrent entre eux, mais, dans leurs variations, prennent quelque chose des physionomies animales, quand ils prennent aussi quelque chose de leur caractère moral; d'où il suit que les ressemblances humaines au loup, au mouton, etc., décèlent un caractère intérieur qui tient de celui du loup, de celui du mouton, etc. Tel est le fond de la théorie de Porta; cette théorie n'a rien de bête, quoiqu'elle consiste à comparer sans cesse l'homme à la bête, elle répond à un sentiment commun qui pousse les hommes à rattacher souvent leurs physionomies à celles de certains animaux et à donner à ceux qui les portent des qualifications qui y font allusion. Le traité de Porta, que nous n'avons pas lu, doit renfermer des choses curieuses comme applications de son principe.

Enfin, vers le milieu du XVIIIe siècle, Lavater publia ses *fragments physiognomoniques*, qui ont été traduits en français par Moreau, Paris 1806 et 1807, 9 vol. in-4°, avec figures. Dans ces grands ouvrages, Lavater rassemble, dit-il, tout ce qui a rapport à la physiognomonie et y joint les résultats de ses propres expériences. Mais, si l'auteur est bon philosophe, très-moral, très-honnête, très-aimable et très-chrétien, il n'est pas savant; il est étranger à l'histoire naturelle, à la physiologie, à l'anatomie, à la médecine, aux beaux-arts eux-mêmes, et, de plus, est assez prétentieux, en sorte qu'après tout, son travail, tout célèbre qu'il soit, est indigeste et peu de nature à faire avancer la science. Porta et Gall furent plus logiques et plus solides.

Ainsi que nous l'avons indiqué au mot GRAPHOLOGIE, Lavater mélange les formes mobiles qui constituent la véritable physionomie morale d'un être intelligent et libre avec des formes fixes qui ne disent rien du tout, à notre avis du moins ; pour lui, par exemple, le profil et la forme du nez disent beaucoup ; en vérité, nous trouvons que le docteur Gall aurait mille fois plus raison avec ses bosses du crâne, qui cacheraient des protubérances intérieures du cerveau, organe le plus immédiat de l'être moral,

si l'expérience ne lui était défavorable; en résumé, nous croyons qu'une seule chose est véritablement soutenable, du moins en l'état présent de cette science, à savoir que la physionomie résultant des formes mobiles du visage et de tout le corps humain, formes que l'être moral modifie par ses vertus, ses vices, ses qualités, ses études, ses habitudes et le reste, est le seul élément sur lequel on puisse baser un jugement, toujours limité, du reste, aux probabilités ; il en est de même de la science graphologique de notre ami l'abbé Michon; il en est de même aussi de la science de Porta : la nature peut vous avoir donné une *tête physique* qui rappelle celle du loup ou celle du mouton, et notre âme, en vertu de sa vie d'intelligence et de liberté, peut s'être informée dans un sens directement contraire ; mais dans ce cas, la *tête morale*, qui est la physionomie vraie, étant bien étudiée, indiquera le mouton sous la peau du loup et le loup sous la peau du mouton. LE NOIR.

PIARISTES (*théol. hist. ordr. rel.*) — On nomme ainsi les membres de la *congrégation des Clercs réguliers des écoles pies,* fondée en 1597 par S. Joseph de Calasanze, aidé de trois autres prêtres zélés comme lui. Joseph, frappé du manque d'éducation des petits garçons pauvres, à Rome, se consacra à leur instruction gratuite; il reçut aussitôt cent enfants. De semaine en semaine le nombre augmenta et s'éleva bientôt à sept cents. L'attention publique s'en préoccupa et en 1617 Paul V accorda à la congrégation la faculté de faire des vœux simples et de se donner des règles. En 1621, Grégoire XV déclara la société ordre religieux sous le nom de : *Société des Clercs réguliers des pauvres, sous la protection de la Mère de Dieu, pour les écoles pies.* En 1656 Alexandre VII ordonna que la société ne fût considérée que comme un simple institut. Mais Clément IX la releva en y introduisant les vœux solennels à la place des vœux simples. De nouveaux privilèges lui furent accordés par Innocent XI, et ces priviléges subsistent encore.

« Les Piaristes, dit M. P. Charles de S. Aloyse, n'ont point, comme tant d'autres sociétés religieuses, étendu leur action au delà du continent, mais en revanche leurs établissements européens sont des plus nombreux; on en trouve en Italie, en Allemagne, dans toutes les provinces de l'empire d'Autriche, en Espagne, en Hongrie, en Pologne; il y a environ deux mille membres de la société occupant deux cents établissements. Presque toutes les provinces d'Italie ont une maison de Piaristes; il y en a 6 en Piémont, 3 en Toscane, à Florence même; plusieurs dans le royaume des Deux-Siciles, et surtout dans les Etats de l'Eglise. Le général de l'ordre réside a Rome. Il y a 110 Piaristes à Vienne; on en trouve en Moravie, en Bohême; ainsi, en 1845, Prague comptait 37 Piaristes; Nan, 4; Schlackenwarth, 7; Bennschau, 5; Duppau, 5; Brandeis, 3; Beraun, 2; Rackom, 7; Hayda, 6; Jungbunzlau, 12; Bruck, 10; Reichenau, 10; Budweis, 18; c'est-à-dire 126 membres répartis dans 13 résidences.

» Les services rendus en Espagne par les écoles des Piaristes ont été reconnus par les ennemis de l'Eglise. En 1835 on y comptait 30 établissements de Piaristes, avec 287 membres qui, de même que les maisons des Frères de la Miséricorde, furent épargnés par le décret du 9 mars 1836 si fatal au clergé.

» Il y a plus de 400 Piaristes en Hongrie. D'après Theiner, les Piaristes se propagèrent, en 1804, en Pologne et y fondèrent 11 maisons, qui subsistèrent, avec environ 150 membres, lors de la constitution du royaume de Pologne. L'ukase mortel de 1832 n'en laissa subsister que six. »

LE NOIR.

PIBRAC (Gui du Faur, seigneur de) (*Théol. hist., biog. et bibliog.*) — Ce rimeur de morale, né à Toulouse en 1528 et mort en 1584, fut ambassadeur pour la France au concile de Trente, et y parla avec beaucoup d'éloquence. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres, une Lettre sur le massacre de la Saint-Barthélemy, adressée à Stanislas Elvidius, in-4°,

1573. Mais ce qui l'a rendu célèbre dans le monde presque entier, ce sont ses fameux *Quatrains* ou Maximes de morale en vers ; ils furent traduits en latin, en grec, en arabe, en turc et en persan. La 1re édition parut en 1574, et la dernière en 1746.

LE NOIR.

PICARDS, hérétiques qui parurent en bohême au commencement du quinzième siècle, dont il n'est pas aisé de découvrir la véritable origine ni d'exposer les opinions.

Il y a dans l'ancienne *Encyclopédie* une assez longue dissertation dans laquelle on s'est efforcé de prouver que les *picards* de Bohême étaient des vaudois, qu'ils n'avaient point d'autre croyance que celle qui a été embrassée deux cents ans après par les protestants, que ces sectaires ont été accusés injustement d'avoir les mêmes erreurs et de pratiquer les mêmes infamies que les adamites. L'auteur a copié Beausobre, qui a suivi ce sentiment dans une dissertation sur les adamites de Bohême, laquelle a été jointe à l'*Histoire de la guerre des Hussites*, par Lenfant.

Mosheim, mieux instruit, et qui semble avoir examiné la question de plus près, pense que les *picards* de Bohême étaient une branche des *beggards*, que quelques-uns nommaient *biggards*, et par corruption *picards*, secte répandue en Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Bohême, et à laquelle on donnait différents noms dans ces diverses contrées, *Voy.* BEGGARDS. Comme le très-grand nombre de ceux qui la composaient étaient des ignorants fanatiques, il est impossible que tous aient eu la même croyance et les mêmes mœurs. C'est donc une très-vaine entreprise de leur attribuer la même profession de foi et la même conduite. Les protestants ont voulu en imposer au monde, lorsqu'ils ont soutenu que les vaudois n'avaient point d'autre doctrine que la leur; Bossuet a prouvé le contraire, *Hist. des Variat.*, l. 11.

Il est encore plus ridicule de vouloir absoudre les *picards* des désordres qui leur ont été imputés par plusieurs historiens; mais la manie de Beausobre était de justifier les hérétiques de tous les siècles, malgré les témoignages les plus authentiques; il n'allègue que des conjectures et des preuves négatives qui ne concluent rien. « C'était, » dit Mosheim, vouloir blanchir la tête » d'un nègre; je puis prouver, par » des pièces authentiques, que je n'a- » vance rien que de vrai. Les recher- » ches que j'ai faites, et la connais- » sance que j'ai de l'histoire civile et » religieuse de ce siècle, me rendent » plus croyable que le laborieux au- » teur dont je refuse d'adopter le » sentiment, qui ne connaissait qu'im- » parfaitement l'histoire du moyen » âge, et qui d'ailleurs n'était point » exempt de préjugés et de partialité.»

On ne doit pas confondre les *picards* de Bohême avec les *frères bohémiens* ou *frères de Bohême;* ceux-ci étaient une branche des hussites qui, en 1467, se séparèrent des calixtins. *Voy,* HUSSITES. BERGIER.

PIC DE LA MIRANDOLE. (*Théol. hist., biog. et bibliog.*)— *V.* MIRANDOLE.

PICPUS, religieux du tiers-ordre de saint François, autrement dit *pénitents*, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au faubourg Saint-Antoine de Paris. Ce village a donné son nom à la maison des religieux, et cette maison, qui n'est que la seconde de l'ordre, a donné le sien à l'ordre entier. Ces franciscains se nomment à Paris *religieux pénitents de Nazareth*, et dans quelques provinces on les appelle *tiercelins*. Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar, est reconnue pour fondatrice du couvent de *Picpus*; Henri IV accorda des lettres patentes à ce nouvel établissement ; Louis XIII posa la première pierre de l'église, et dans les lettres patentes par lesquelles il confirme l'érection de ce monastère en 1624, il prit la qualité de fondateur. C'est le désir d'observer strictement la règle de saint François, qui a donné naissance à ce nouvel institut. *Voyez* FRANCISCAINS.

BERGIER.

PICPUS, PICPUSSIENS, ou CONGRÉ-

GATION DES PRÊTRES DES SS. CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE. (*Théol. hist. ordr. relig.*) — Cette congrégation remonte à Pierre Coudrin, et à l'évêque nommé de Mende, qui renonça à sa nomination pour venir avec Coudrin, à Paris, fonder cette maison, qui embrasse les deux sexes et qui s'étend maintenant dans les pays les plus lointains. En 1817 le pape l'approuva par une bulle. En 1819, le séminaire de Tours fut confié à des pères de Picpus. En 1825, sur la demande de Léon XII, six membres de la congrégation partirent pour les Archipels de la mer Pacifique. En 1833, Grégoire XVI assigna spécialement à la mission de Picpus, dans l'Océan Austrasien, un district qui comprend plus d'un million d'îles.

« En 1840, dit M. P. Ch. de S. Aloyse, les Picpussiens s'étaient répandus dans toutes les contrées du monde ; outre leurs maisons de Paris, de Louvain, d'Enghein, ils en fondèrent à Smyrne, à Valparaiso, au Chili, en Australie, où, d'après les Annales de la Propagation de la Foi, ils comptaient, en 1840, 30 membres dont 16 prêtres. »

» En 1841, la congrégation envoya 14 de ses membres dans les missions d'Australie, autant en 1842, 6 en 1843, 20 en 1845, 14 en 1849, 8 en 1850. L'infortuné P. Rouchouze perdit la vie dans les flots, avec quatorze de ses confrères, avant de parvenir au but de sa mission lointaine.

» Il y a actuellement trois vicaires apostoliques de la congrégation dans les îles de la mer Pacifique, savoir : à *Mangaréva*, dans l'archipel des îles *Sandwich* et dans celui des *îles Marquises* ; ces îles comptent au moins 60,000 fidèles. Les Picpussiens s'établirent aussi en Californie, où ils ont deux résidences, un gymnase à Saint-Ignace, une école à San-Francisco.

» Quant aux religieuses de Picpus elles furent également fondées par le P. Coudrin, avec le concours d'une pieuse dame qui, pendant la Terreur, avait été arrêtée et jetée en prison pour avoir donné asile à un prêtre ; remise en liberté, elle était accourue auprès du P. Coudrin, s'était mise à sa disposition (1794), et avait été placée à la tête d'un couvent, qui prospéra.

» En 1843, la maison de Paris avait dix-neuf maisons affiliées en France, trois dans l'Amérique du Sud, à Sant-Iago, à Valparaiso et à Lima. »

LE NOIR.

PIE (*Théol. hist. pap.*) — Le nom de Pie IX, occupant depuis vingt-huit ans déjà le siége apostolique, nous dit que neuf papes ont porté ce nom.

PIE I (S.), contemporain de saint Justin, succéda, selon Tilllemont, à saint Hygin en 142, et fut le dixième pape. Le pontifical romain dit qu'il était originaire d'Aquilée. La paix relative dont jouit l'Eglise sous son règne, grâce aux bonnes dispositions d'Antonin le Pieux à l'égard des chrétiens, permit à ce pape de s'occuper beaucoup des hérésies, surtout de celle de Valentin et de Marcion, dont le foyer était à Rome.

Il paraît qu'Hermas ou Hermès, l'auteur du *livre du pasteur*, était son frère. Quatre lettres et un décret portent son nom ; mais deux de ces lettres et le décret appartiennent aux fausses décrétales du Pseudo-Isidore, et les deux autres lettres sont aussi fausses probablement quoiqu'il y ait discussion là-dessus entre les savants.

Pie I régna quinze ans et mourut en 157, on ne sait comment. L'Eglise célèbre sa fête le 11 juillet.

PIE II monta sur le trône pontifical en 1468. Son nom était *Œneas Sylvius* Piccolomini. Il était né à Cosignano en 1405, quoique sa famille fût de Sienne. Il fut laboureur jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Son intelligence détermina ses parents à lui faire faire ses études à Sienne. Après la mort de Jeanne d'Arc il devint secrétaire du concile de Bâle et un de ses membres les plus hostiles au pape Eugène IV. Jusque-là il était encore laïque ; et même il avait eu un fils naturel à Strasbourg, ainsi qu'on le voit par une lettre de lui à son père (*epist.* 15). Quand le schisme éclata entre Eugène et les Badois, Œneas Sylvius prit parti pour l'antipape Félix et devint son secrétaire. En 1442 l'em-

pereur Frédéric III lui décerna la couronne de poète et en fit son conseiller intime. Ce fut dans sa nouvelle position qu'il revint, comme Nicolas de Cuse, sur ses premiers sentiments à l'égard d'Eugène et un de ses partisans les plus chauds. Le pape et l'empereur durent à l'intervention d'Œneas le *Traité des princes*, et le récompensèrent en lui donnant le siége épiscopal de Trieste ; il venait d'être ordonné prêtre. En 1456, il fut nommé cardinal par Calixte III, et l'année suivante fut élu pape, grâce à son adresse dans le conclave ; il prit le nom de Pie II et ne régna que six ans.

« Peu d'années avant son élévation au trône pontifical, dit M. Héfélé, les Turcs avaient conquis Constantinople (1453) et Pie II considéra comme une de ses principales obligations celle d'organiser une immense croisade pour arracher la ville de Constantin aux mains des infidèles. Il convoqua dans ce but et sans retard une assemblée générale des Chrétiens d'Occident à Mantoue, où il se rendit lui-même en 1459. Il créa le nouvel ordre de chevalerie de la Sainte-Vierge de Bethléhem, à Lemnos, ayant pour mission de protéger les Chrétiens contre les Turcs. Malheureusement Pie II ne trouva pas chez les princes chrétiens l'appui qu'il avait espéré, et, après avoir échoué dans la tentative qu'il fit auprès du sultan Mahomet pour le convertir à la foi chrétienne, il résolut de se mettre lui-même à la tête d'une croisade qu'il proclama en octobre 1463. En effet une armée et une flotte finirent par se réunir à Ancône, et quoique gravement malade, le Pape se mit en route en juin 1464 pour cette ville, où il devait s'embarquer. Mais il mourut dès le 15 août, et le plan qu'il avait conçu de reconquérir Constantinople ne put se réaliser.

» Pie II avait publié, le 26 avril 1463, sa *Bulla retractationum*, où il rétractait solennellement les assertions erronées et les fausses démarches de sa vie antérieure, disant : *Æneam rejicite Pium recipite*. Il s'efforça, avec autant de zèle que de prudence, de rétablir la puissance et l'antique autorité du Saint-Siége, d'abolir la pragmatique-sanction de Bourges (Louis XI y consentait contre le gré du parlement), de faire oublier les prétendus principes de Constance et de Bâle, et défendit notamment dans ce but l'appel devenu si fréquent du Pape à un concile œcuménique. On lui a souvent fait un reproche de cette mesure, qui était devenue indispensable, vu qu'il était passé en usage que le premier venu, pour la cause la plus injuste, en appelât au concile œcuménique, par conséquent à un vague avenir, comme qui dirait aux *calendes grecques*, et cherchât ainsi à se soustraire au châtiment le plus mérité, au jugement le plus juste, sachant bien qu'on ne convoquerait pas un concile universel tout exprès pour lui.

» Les ouvrages les plus importants de ce Pape érudit sont :

1. *Commentariorum de gestis Concilii Basiliensis libri II* ; 2. *Historia Bohemica* ; 3. *Cosmographiæ libri II* ; 4. *Descriptio de situ, moribus et conditione Germaniæ* ; 5. *De ortu et auctoritate imperii Romani, ad Fridericum imp.* ; 6. *Epistolarum liber* (432 lettres) ; 7. *Historia rerum Friderici III, imp.* ; 8. *Commentarii rerum memorabilium quæ temporibus suis contigerunt libri XII*, que publia son secrétaire intime, Gobellinus.

» En 1823 Charles Féa publia à Rome, dans un opuscule intitulé *Pius II a calumniis vindicatus*, deux écrits de ce Pape restés inconnus jusqu'alors, savoir : 1. *Epistola retractationis*, que Pie écrivit étant encore évêque de Trieste; 2. *Commentarius de rebus Basilei gestis*, qu'il composa également durant son séjour à Trieste. Comme ce sont deux écrits de rétractation, Féa y ajouta la célèbre bulle, qui, du reste, se trouve aussi dans les recueils des conciles, par exemple dans Hardouin, t. IX, p. 1449. »

PIE III. — Ce pape, neveu du précédent, fut élu en 1503, trente-neuf ans après la mort de son oncle.

« Les cardinaux, dit M. Héfélé, l'avaient reconnu pour être le plus honnête homme du Sacré Collége. — Il ne ressemblait guère à son prédécesseur Alexandre VI. — Malheureusement il était déjà fort malade, et il mourut vingt-six jours après son élec-

tion, dix jours après son couronnement, sans avoir pu rien faire pour réaliser le projet qu'il avait conçu de convoquer un concile œcuménique, de réformer l'Eglise et de déclarer la guerre aux Turcs. Il eut pour successeur le belliqueux Jean II. »

PIE IV, né à Milan, fils d'un receveur de l'octroi du nom de *Médici,* protonotaire sous Clément VII, souvent nonce, puis archevêque et cardinal sous Paul IV, fut élu en 1559, et se reconcilia aussitôt avec l'empereur Ferdinand I, qui était en querelle avec son prédécesseur. Ce fut lui qui convoqua en 1560 le concile de Trente, dont on remettait d'année en année la reprise, et qui parvint à le réunir en 1562. « Après un intervalle de dix ans, dit M. Héfélé, l'auguste assemblée inaugura sa dix-septième session solennelle. Le concile se termina également sous le pontificat de Pie IV, le 14 décembre 1563, par sa vingt-cinquième session, après laquelle le Pape publia, le 26 janvier 1564, une bulle de confirmation, qui ratifiait tous les décrets du concile. En outre il publia, conformément aux décisions de l'assemblée, une nouvelle profession de foi très-explicite (*professio fidei Tridentina*), qui devait être acceptée par tous ceux qui seraient revêtus d'une charge ecclésiastique ou d'une fonction dans l'enseignement (1). Le pape consentit, à la demande de l'empereur et d'autres princes allemands, qu'on administrât le calice aux laïques de leurs Etats. On espérait ainsi ramener plus facilement les protestants à l'Eglise catholique ; mais le remède fut inefficace, et, comme il était évident que les laïques catholiques n'attachaient pas un prix particulier au droit de communier sous les deux espèces, on abolit plus tard l'administration du calice. »

Pie IV mourut en 1565, entre les bras de son neveu, saint Charles Borromée, qu'il avait créé cardinal.

PIE V fut le successeur de Pie IV. Michel Ghislieri, né de parents pauvres en 1504, à Basio (Haute-Italie) fut d'abord laboureur avec son père, puis fut mis à l'âge de quatorze ans chez les dominicains ; il y devint professeur, puis inquisiteur zèlé, enfin cardinal et inquisiteur général. Il fut élu pape sur la proposition de saint Charles Borromée.

« Dès qu'il fut intronisé, dit M. Héfélé, le nouveau Pape songea à faire exécuter les décrets du concile de Trente ; il publia, conformément à ses décisions, en 1566 le *Catéchisme romain,* en 1568 le *Bréviaire* corrigé, et en 1570 le *Missel* également corrigé. Prompt à s'opposer partout aux empiètements de l'erreur, il stimula le zèle endormi de l'empereur Maximilien II, soutint la cour de France dans sa lutte contre les huguenots, même par des troupes auxiliaires, entretint l'ardeur de Philippe II d'Espagne contre les hérétiques, tâcha de sauver l'infortunée Marie Stuart, et excommunia solennellement la reine Elisabeth.

« Pie V eut la joie de voir sous son règne les forces navales réunies d'Espagne, de Venise et d'autres Etats italiens, sous le commandement de don Juan d'Autriche, remporter une victoire signalée sur les turcs. Cette victoire détermina le Pape à instituer la fête du saint Rosaire, qu'en 1573 le Pape Grégoire XIII fixa au premier dimanche d'octobre et que Clément XI étendit à toute la Chrétienté, parce qu'on attribuait la victoire de Lépante aux prières des confréries du Rosaire.

« Pie V était, dans sa vie privée, le modèle de la plus sévère piété et de l'ascétisme le plus strict ; il conserva la simplicité monacale sur le trône pontifical, et mourut en odeur de sainteté en 1579. Cent ans plus tard, Clément X le mit, en 1672, au nombre des bienheureux, et Clément XI le canonisa en 1712.

PIE VI, Giovanni-Angelo de Braschi de Césène, succéda en 1775 à Clément XIV, et régna jusqu'en 1799, vingt-quatre ans et six mois, c'est-à-dire plus longtemps qu'aucun des successeurs de saint Pierre n'avait régné jusque-là, mais sans atteindre pourtant

(1) *Conc. Trid.*, sess. XXIV, cap. 1 et 12, *de Reform.*

les 25 années de Pierre, que notre Pie IX, aujourd'hui régnant, est le premier à dépasser.

« C'était, dit M. Héfélé, un prélat d'une belle prestance, éloquent, plein de dignité et d'une politesse exquise. Il prit le nom de Pie VI et mit fin à la procédure dirigée contre les Jésuites qui étaient encore enfermés au château Saint-Ange. Comme on ne put rien articuler de grave contre eux, ils furent mis en liberté vers la fin de l'année 1775 et au commencement de l'année suivante ; malheureusement le général était mort en prison. Pie VI rendit d'éminents services aux Etats romains par sa solide et active administration, en faisant exécuter le gigantesque défrichement des marais Pontins, en veillant à la splendeur artistique de Rome, en fondant le musée Pio-Clémentino, etc., etc. Mais bientôt de graves événements vinrent attrister le règne de ce pontife..... »

En Autriche, réformes de Joseph II après la mort de Marie-Thérèse; voyage de Pie VI à Vienne où il est reçu avec beaucoup d'égards par le jeune empereur, mais voyage inutile.

En Toscane, dont le grand duc suit les principes Josephistes, le synode de pistoie où l'Evêque Ricci veut introduire des innovations jansenisto-febroniennes (1786); condamnation par la bulle *auctorem fidei*, en 1794, des 85 propositions de ce synode.

En Allemagne, tentative à Ems des quatre archevêques du Rhin et de Salzbourg contre l'autorité papale ; ces archevêques voulaient que les décrets du pape ne fussent obligatoires dans leurs diocèses qu'après avoir été soumis à leur approbation.

En France, la révolution qui commence en 1789, et qui amène la constitution civile du clergé; Pie VI condamne en 1790, par le bref *charitas*, le serment prêté à cette constitution, et la France répond en s'emparant des deux comtés d'Avignon et du Venaissin.

En Italie et dans les Etats de l'Eglise, propagation des idées républicaines à tel point que Pie VI juge lui-même à propos d'encourager les publications de l'abbé Spedalieri, espèce de précurseur de l'abbé de Lamennais.

Faute commise par Pie VI en 1792, laquelle, avec le meurtre de Basseville agent français, tué par un barbier d'un coup de rasoir dans une émeute, servit de prétexte aux mauvais traitements dont le pape fut l'objet de la part de la république française. La faute avait été bien plus grave que l'accident ; elle avait consisté à abandonner le point de vue purement ecclésiastique et à promettre des troupes auxiliaires aux puissances coalisées contre la France. Delà cette série d'événements qui firent de Pie VI un Pape si malheureux dans sa vieillesse, et que résume M. Héfélé comme il suit :

« Les Français, qui, depuis 1796, n'avaient eu, sous la conduite du général Bonaparte, que des succès en Italie, profitèrent du bonheur de leurs armes pour renverser toutes les anciennes dynasties et les remplacer par des républiques. Ainsi la Lombardie fut transformée en république transpadane ; la partie septentrionale des États du Pape, que Napoléon enleva à Pie VI, en république cispadane (1796), et toutes deux, en 1797, furent réunies pour former la grande république cisalpine. Dès 1796 Pie VI se vit obligé, pour sauver Rome, de signer un armistice avec la France, et d'acheter une paix temporaire moyennant 21 millions de francs, 500 manuscrits précieux et 100 des meilleurs tableaux de Rome. Mais ce n'était que le préambule des sacrifices. Le Pape s'étant rapproché de l'Autriche et ayant donné son assentiment à un armement, le général Bonaparte envahit les États de l'Église, fit piller Notre-Dame de Lorette par le général Marmont et envoya la célèbre image de la Ste Vierge en trophée à Paris. Le Pape effrayé du sort qui le menaçait, consentit au traité de Tolentino, conclu le 19 février 1797, renonça aux comtats d'Avignon et du Venaissin qui lui avaient déjà été enlevés, aux légations de Bologne, de Ferrare, et à la Romagne, incorporés à la république cisalpine, et paya dans un court délai 15 millions.

» Le mal n'était pas à son comble. Le Directoire de Paris avait déclaré à plusieurs reprises que, dès que le Pape, qui était âgé de quatre-vingts ans,

viendrait à mourir, on ne permettrait pas d'en élire un nouveau, et que les États ecclésiastiques seraient totalement révolutionnés ; mais Pie VI ne voulant pas mourir, on avisa à des moyens plus prompts pour l'éloigner de Rome. Des émissaires français soulevèrent le peuple, pendant que le commandant de la cidatelle d'Ancône, occupée par les Français, déterminait les habitants de la ville à se séparer du Pape et à proclamer la république (1797). Joseph Bonaparte, ambassadeur de France à Rome, agissant dans le même sens, réunissait dans son palais les mécontents romains, qui parlaient ouvertement de renverser le Pape. Le général Duphot se trouvait à Rome à la suite de Joseph Bonaparte, au mois de janvier 1798, lorsqu'une émeute, excitée par l'ambassadeur lui-même, cherchant un prétexte de porter le dernier coup au trône pontifical, éclata dans le palais de l'ambassadeur.

» Le Pape fut obligé d'envoyer la force armée pour dissiper les séditieux. Joseph Bonaparte marcha contre la garde papale à la tête d'un si grand nombre d'hommes armés que le commandant romain se crut obligé de repousser la force par la force. Le général Duphot, qui se trouvait, l'épée à la main, à côté de l'ambassadeur, fut tué à la première décharge, et l'ambassadeur se sauva à Florence, d'où il adressa un rapport mensonger au Directoire. Dès que Bonaparte apprit l'événement, il envoya le général Berthier à la tête d'un corps d'armée contre Rome. Berthier entra, sans coup férir, dans Rome le 10 février 1798, le Pape ayant défendu toute résistance à ses troupes. Les Français occupèrent toutes les places publiques, désarmèrent la milice romaine, et les révolutionnaires romains proclamèrent, sous l'égide du général Berthier, la république romaine unie à celle d'Ancône. On arrêta le Pape. Le 20 février 1798 il fut traîné hors de Rome, enfermé pendant trois mois dans un couvent de Sienne, puis déporté au delà des Alpes, et mené finalement à Valence, où il mourut en exil, le 29 août 1799, à l'âge de quatre-vingt-un an. La vieille prophétie de l'archevêque Malachie, qui avait désigné Pie VI par ces mots : *Vir apostolicus, moriens in exilio,* s'était réalisée. »

PIE VII, « Pie VI, dit M. Héfélé, avait laissé l'ordre de réunir le conclave dans la ville où se trouveraient le plus de cardinaux. En conséquence le cardinal-doyen Albani convoqua le conclave à Venise, et il s'y trouva, en effet, le 1er décembre 1799, sous la protection de l'empereur François II, trente-quatre cardinaux qui procédèrent à l'élection du nouveau Pontife. Leur choix flotta entre les cardinaux Bellisoni et Mattei ; mais, comme aucun des deux candidats ne réunit les deux tiers des voix nécessaires, Hercules Consalvi, qui était secrétaire du conclave, et qui avait déjà rempli d'autres fonctions élevées, proposa le cardinal *Barnabé Chiaramonti,* et, en effet, celui-ci fut élu le 14 mars 1800. Par reconnaissance pour son prédécesseur, qui l'avait revêtu de la pourpre, le nouveau Pape prit le nom de Pie VII. Il était né en 1742, à Césène, de la famille des comtes Chiaramonti, était entré de bonne heure dans l'ordre des Bénédictins, était devenu lecteur, c'est-à-dire professeur, à Rome, avait gagné la bienveillance du Pape Pie VI, qui était son parent, était devenu évêque de Tivoli, puis d'Imola, enfin cardinal en 1785. Il avait manifesté des opinions libérales durant son séjour à Imola ; il avait notamment, dans un sermon prêché en 1798, engagé ses diocésains à obéir au gouvernement de la république cisalpine, puisqu'elle existait de fait. Ce sermon l'avait fait passer, aux yeux de bien des gens, pour un républicain et un révolutionnaire. »

Quand le nouveau Pape fut élu il se rendit à Rome (3 juillet 1800) ; l'Autriche et Naples se proposaient de lui rendre la portion des Etats de l'Eglise qu'ils avaient reprise aux Français pendant l'absence du général Bonaparte, en Egypte ; mais onze jours après, le jeune général, devenu premier consul, remportait la bataille de Marengo (14 juillet 1800).

Cependant Bonaparte voulait réta-

blir l'église catholique en France ; voici ce qu'il a dit plus tard à Sainte-Hélène de sa manière de voir à cette époque, au rapport du comte de Montholon :

« On croirait difficilement, la résistance que j'eus à vaincre pour ramener le Catholicisme. C'est au point qu'au conseil d'État où j'eus grand'peine à faire adopter le Concordat, plusieurs ne se rendirent qu'en complotant d'y échapper. « Eh bien ! se disaient-ils les uns aux autres, faisons-nous protestants, et cela ne nous regardera pas. » Il est sûr que, dans ce désordre auquel je succédais, sur les ruines où je me trouvais placé, je pouvais choisir entre le Catholicisme et le protestantisme. Il est tout aussi vrai de dire que les dispositions du moment poussaient toutes à celui-ci. Mais, outre que je tenais réellement à ma religion natale, j'avais les plus hauts motifs pour me décider. En proclamant le protestantisme en France, qu'eussé-je obtenu ? Deux grands partis à peu près égaux, lorsque je voulais qu'il n'y en eût plus du tout ; j'aurais raminé la fureur des guerres de religion. Ces deux partis (les catholiques et les protestants), en se déchirant, eussent annihilé la France et l'eussent rendue l'esclave de l'Europe, tandis que j'avais l'ambition de l'en rendre maîtresse. Avec le Catholicisme j'arrivais bien plus sûrement à tous mes grands résultats : au dehors le Catholicisme me conservait le Pape, et, avec mon influence et nos forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard de finir par avoir à moi la direction de ce Pape (1). »

Le jeune Napoléon se montra donc bienveillant envers Pie VII, et fut arrêté entre lui et le Saint-Siège, par l'entremise du cardinal Consalvi, secrétaire d'état du Pape, le concordat de 1801 dans lequel était réglée une nouvelle circonscription des diocèses.

« Le Pape promit, dit M. Héfélé, qu'il demanderait à tous les anciens évêques assermentés et non assermentés de résigner leur siège. Le premier consul devait dès lors pouvoir nommer aux évêchés vacants des candidats qui demanderaient l'institution canonique du Pape. Les curés devaient être nommés par les évêques, les séminaires et autres établissements religieux être sous leur absolue dépendance. Le gouvernement assurait aux évêques et aux curés un traitement convenable ; les évêques prêtaient serment de fidélité entre les mains du premier consul. Après la signature de ce concordat, Consalvi gagna de plus en plus la confiance du Pape ; il fut plus tard remplacé dans cette faveur et dans ses fonctions par le cardinal Pacca. Cependant ni tous les évêques émigrés et non assermentés, ni un grand nombre d'évêques assermentés et se trouvant en France, n'étaient disposés à donner leur démission sans réserve. Le Pape en eut un profond chagrin, qu'augmenta la résolution qu'avait le premier consul de renommer un certain nombre d'évêques constitutionnels, sans qu'ils eussent donné satisfaction de leur conduite schismatique. Enfin le Pape eut la douleur plus grande encore de voir Napoléon ajouter au Concordat une série d'*articles* dits *organiques* qui annulaient une partie des promesses contenues dans le Concordat. »

Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, fut ensuite envoyé à la place de M. Cacault, à Rome, et ce fut un malheur pour la suite des bons rapports entre le Pape et l'empereur.

» Le 8 mai 1804 Napoléon, reprend M. Héfélé, fut proclamé empereur, et le nouveau souverain témoigna le désir d'être sacré par le Pape. On hésita longtemps dans le sacré collège à répondre à ce désir; enfin on se détermina pour l'affirmative, et le 2 novembre 1804 le Pape quitta Rome et rencontra, le 25 du même mois, Napoléon à Fontainebleau. Il entra le 28 à Paris, et sacra solennellement l'empereur dans la cathédrale, le 2 décembre. Napoléon se mit lui-même la couronne sur la tête.

» Le Pape voulut profiter de l'occasion pour demander au nouvel empereur le retrait de plusieurs décrets nuisibles à l'Eglise, mais il ne réussit qu'en partie, en obtenant, par exemple, le rétablissement des Sœurs de Cha-

(1) *Sentiments de Napoléon sur la Divinité*, pensées recueillies à Sainte-Hélène, par M. le comte de Montholon, et publiées par M. le chevalier de Beauterne, Paris, 1re édit., p. 43-44.

rité, des Lazaristes et des prêtres des Missions étrangères.

» Après avoir terminé ses affaires à Paris, Pie VII voulut retourner dans ses Etats; mais Napoléon le retint une semaine après l'autre, et finit par lui suggérer la pensée de résider dorénavant à Avignon. On faisait pressentir au Pape, en cas de refus, la possibilité d'une captivité prolongée. Mais Pie VII ayant craint, dès son départ de Rome, qu'on ne le retînt violemment en France, avait, pour le cas échéant, déposé en Sicile un acte formel de résignation du trône pontifical. Il fit pressentir cette résolution extrême en ajoutant que, si on le retenait, on n'aurait entre les mains que le moine Barnabé Chiaramonti. Cet argument produisit son effet, et le soir du même jour le Pape obtint la permission de partir. Pie VII rentra dans Rome le 6 mai 1805, à la grande satisfaction de ses sujets, et peu de temps après Napoléon lui envoya en cadeau une magnifique tiare pontificale. Mais à peine Pie VII était-il de retour que de nouvelles peines vinrent l'accabler Napoléon voulut que le Pape prononçât le divorce de son frère Jérôme, qui avait épousé la fille d'un négociant protestant des Etats-Unis (Mlle Patterson). Le pape, ayant reconnu que le mariage était parfaitement valide, ne put admettre la demande. Napoléon décida la question de son chef et maria pour la seconde fois son frère avec la princesse Catherine de Wurtemberg, sans pouvoir obtenir de Pie VII l'approbation de cette union.

» Les rapports du Pape avec la France devenaient de jour en jour plus tendus, et le cardinal Fesch augmentait les difficultés par la haine qu'il portait au cardinal Consalvi, qu'il accusait, auprès de Napoléon, de conspirer avec l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Lorsque la guerre éclata entre ces puissances et Napoléon, celui-ci fit occuper la place d'Ancône, et répondit à la protestation de Pie VII que c'était lui, Napoléon, qui était empereur de Rome, révélant nettement ainsi le plan qu'il avait formé de rendre le Pape son vassal. Consalvi, que Napoléon désignait comme la cause des dissentiments entre la France et le Saint-Siége, remit à cette époque son portefeuille, et fut remplacé par le cardinal Casoni, sans que la situation s'améliorât. Napoléon, au contraire, ordonna au général Miollis d'occuper Rome, en déclarant que l'occupation ne serait que temporaire et qu'elle avait lieu pour faciliter le passage de l'armée française se rendant dans le royaume de Naples. Mais le Pape ayant résisté à de nouvelles exigences de l'empereur, celui-ci revendiqua les Etats de l'Eglise comme un don fait autrefois par Charlemagne, et le secrétaire d'Etat de Pie VII fut retenu prisonnier dans le palais du Pape. Pie VII nomma alors pour remplacer Casoni le courageux cardinal Pacca, en qualité de prosecrétaire d'Etat; mais Pacca fut à son tour enlevé au souverain Pontife. Enfin parut un décret de Napoléon qui proclamait Rome ville libre et abolissait l'autorité du Pape sur sa capitale.

» Le Pape avait prévu sa prochaine captivité. Il avait, dans cette hypothèse, fait préparer une bulle d'excommunication contre Napoléon, et dans la nuit du 10 au 11 juin 1809 elle fut secrètement affichée. Dès qu'on s'en aperçut le général Miollis donna au général Radet l'ordre de s'emparer du Pape et de l'emmener. Dans la nuit du 4 au 5 juillet le Quirinal fut, en effet, envahi à trois heures du matin, le Pape fut arrêté avec le cardinal Pacca, arraché de son palais, et, sans avoir le temps de déposer les habits de chœur dont il était revêtu, il fut placé dans une voiture soigneusement fermée. La voiture partit avec les prisonniers. Plus le voyage était brusque, violent, l'humiliation profonde, plus le Pape, d'ailleurs si doux et presque si faible, se montra calme et énergique. Ce ne fut qu'au bout de deux jours que les domestiques du Pape le rejoignirent avec le strict nécessaire. La voiture du Pape fut même renversée, et le général Radet, qui était assis sur le siége, fut jeté dans un tas de boue. On s'arrêta à Florence. Le Pape y fut déposé dans l'appartement où, dix ans auparavant, on avait retenu captif son illustre pré-

décesseur. Au bout de trois heures de repos on l'entraîna plus loin, en lui enlevant, à son grand chagrin, la société du cardinal Pacca. Plus Pie VII s'approchait de la France, plus l'enthousiasme des peuples, en le voyant, redoublait, tandis que le gouvernement français ne lui accordait même pas la permission d'aller visiter, en passant à Valence, la tombe de son prédécesseur.

» De Valence Pie VII fut ramené en Italie, et on lui assigna pour prison Savone, près de Gênes. En même temps tous les cardinaux furent convoqués à Paris, et, par un décret du 7 février 1810, les Etats de l'Eglise furent incorporés à l'empire.

» On allait célébrer le mariage de l'empereur avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise (2 avril 1810). Vingt-six cardinaux, présents à Paris, assistèrent à la cérémonie du mariage civil, mais il n'y en eut que treize au mariage religieux. Ceux qui s'étaient abstenus furent bannis de Paris, et il leur fut défendu de porter la pourpre à l'avenir. On les nomma les cardinaux noirs, par opposition aux cardinaux rouges, qui s'étaient montrés plus dévoués aux intérêts de l'empire français qu'à ceux de l'Eglise.

» Le cardinal Pacca n'était ni parmi les uns, ni parmi les autres, car il était captif à Fenestrelle, et le Pape se trouvait privé non-seulement du concours de son ministre, mais de l'assistance de tous ses serviteurs, même de celle de son confesseur. Pie VII continuait à résister aux exigences de l'empereur, qui s'oublia au point de faire enlever au Pape tous ses livres, même son bréviaire, et donna l'ordre de ne plus dépenser à l'avenir, pour l'entretien du Pape, que 5 paoli (3 fr. 20 c.; le vieux paolo valait 64 c.). Mais cet ordre absurde et ridicule ne dura que deux semaines, et le peuple de Savone montra d'autant plus d'attachement au Pape que l'empereur lui infligeait plus d'humiliations et d'outrages.

» Le 14 janvier 1811, Napoléon fit déclarer au pape qu'il avait cessé d'être le chef de l'Eglise catholique, et qu'il allait user du pouvoir qu'avaient exercé ses prédécesseurs, les empereurs romains, en destituant et instituant les papes. Il faisait cette menace pour obtenir de Pie VII la confirmation des évêques qu'il avait illégalement institués; mais le pape demeura inébranlable. Napoléon appela alors en conseil quelques cardinaux, un certain nombre d'évêques et d'abbés, autour de lui, aux Tuileries. Il ouvrit lui-même la séance par une vive sortie contre Pie VII. Les prélats gardèrent le silence. Seul l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, âgé de quatre-vingts ans, aussi vertueux que savant, eut le courage de dire franchement la vérité au redoutable César. Napoléon, loin d'en vouloir au noble vieillard, comme le pensaient en tremblant les prélats consultés, approuva tellement la hardiesse de M. Emery qu'il dit, en s'adressant au cardinal Fesch : « Vous êtes un ignorant; allez trouver l'abbé Emery, et faites-vous instruire par lui dans les questions canoniques. » Cependant Napoléon ne suivit pas l'avis de M. Emery, qui mourut bientôt après.

» L'empereur, mal conseillé, convoqua à Paris, en 1811, un concile national composé des évêques de l'empire français et du royaume d'Italie. Le cardinal Fesch présida l'assemblée, et il eut cette fois le courage d'ouvrir le concile en lisant la profession de foi du concile de Trente et en prêtant le serment d'obéissance envers le pape. Cette démarche lui rendit l'affection de Pie VII, et fut d'autant plus importante que l'exemple du cardinal fut suivi par tous les prélats. Cependant, dans le cours de ses délibérations, le concile adopta une décision dictée par l'empereur, en vertu de laquelle, dans le cas où, au bout de six mois, le pape n'aurait pas confirmé un évêque nommé par l'empereur, le droit de confirmation serait dévolu au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province. Le concile national adopta avec une obéissance silencieuse ce décret anticanonique ; un seul prélat éleva la voix contre le décret : ce fut Gaspard-Maximilien Droste-Vischering. Le concile, espérant amener le Pape à son avis, lui envoya cinq cardinaux rouges à Savone, dans le courant de septembre 1811. En effet,

ils obtinrent de Pie VII un bref qui autorisait tout ce que le concile national avait arrêté. Les cardinaux espéraient, au retour, les éloges et les récompenses de l'empereur ; mais Napoléon rejeta le bref et ne voulut pas se réconcilier avec le pape, parce qu'il n'aurait plus eu de motif de le retenir en captivité.

Pie VII fut laissé tranquille pendant l'hiver; mais, au mois de juin 1812, il reçut l'ordre de venir en France, dans un costume qui empêchât de le reconnaître, et, quoique Pie VII fût tombé malade en route, au point qu'on l'administra, il fut entraîné nuit et jour, et privé des soins et de la commisération qu'on a même pour les malfaiteurs. Quand il fallait s'arrêter pour manger, le pape ne pouvait sortir de la voiture, qu'on mettait sous une remise ou un hangar. Pie VII arriva ainsi à Fontainebleau. Là il ne fut entouré que de gens dévoués à l'empereur et gardé à vue jusqu'au moment où l'empereur revint de la malheureuse campagne de Russie.

» Les sollicitations des cardinaux rouges, les obsessions des personnes qui entouraient le pape, les menaces de l'empereur finirent par briser le courage du pontife septuagénaire, et il signa, le 25 janvier 1813, le nouveau concordat, qui, lui avait-on affirmé, ne devait avoir qu'une valeur provisoire. Par ce concordat, le pape renonçait presque à toute influence sur la nomination des évêques ; il promettait de résider à l'avenir où l'empereur le désirerait, même au palais archiépiscopal de Paris, avec un traitement de 2,000,000 de francs, en renonçant tacitement aux Etats de l'Eglise.

» Cependant Pie VII, troublé à la pensée de cette funeste condescendance, tomba dans une profonde mélancolie, et quelques-uns de ses cardinaux noirs, auxquels on rendit la liberté, notamment Pietro et Pacca, lui firent comprendre le véritable état des choses. Encouragé et relevé par leur forte parole, Pie VII, dans un acte à la fois humble et digne, rétracta et condamna sa faute, et ajouta qu'il préférerait mourir plutôt que de persévérer dans son erreur. Il envoya ce document à l'empereur, le pria d'entrer de nouveau en pourparlers, et défendit sévèrement aux métropolitains de confirmer aucun évêque. Napoléon feignit de n'avoir rien reçu, éloigna du pape ses fidèles conseillers, et publia le concordat, sans toutefois tenir rigoureusement à son exécution.

» Au bout de quelque temps, Napoléon chercha à renouer les négociations avec le pape ; mais celui-ci ne voulut plus se prêter à des conférences inutiles, et, la bataille de Leipzig ayant été perdue, Napoléon, pour donner quelque satisfaction au sentiment public, laissa le pape complètement libre (23 janvier 1814).

» Tandis que Pie VII partait pour l'Italie, Napoléon, dans ce même palais de Fontainebleau, où il avait si rigoureusement traité le pape, signait son acte d'abdication (avril 1814).

» Louis XVIII, remonté sur le trône de ses ancêtres, noua immédiatement de nouvelles négociations avec le Saint-Siége, et le malheureux concordat de 1813 fut annulé. Pie VII était rentré dans Rome le 24 mai 1814, aux cris de joie des Romains. Quelques-unes des provinces des Etats de l'Eglise qui ne lui avaient pas encore été restituées lui furent rendues par le congrès de Vienne ; seulement le comtat Venaissin et Avignon demeurèrent à la France.

» Lorsque Napoléon, échappé de l'île d'Elbe (26 février 1815), fut rentré aux Tuileries, son beau-frère, Murat, roi de Naples, envahit les Etats de l'Eglise, et Pie VII fut obligé de s'enfuir à Gênes. Mais la prompte chute de Napoléon et son départ pour Sainte-Hélène affranchirent Rome de tout danger, et le pape réclama les chefs-d'œuvre d'art enlevés à Rome par le traité de Tolentino. Il chercha à guérir les blessures que la révolution française avait faites à l'Eglise, et conclut à cette fin, avec divers Etats, des concordats et des conventions, notamment avec la France et la Bavière en 1817, avec le Piémont, Naples, etc. Il entra en négociations avec d'autres Etats. Par sa bulle *Sollicitudo animarum*, du 7 août 1814, il rétablit l'ordre des jésuites ; en même temps il publia, le 13 septembre

1821, une bulle contre les carbonari. Il mourut à la suite d'une chute, le 20 avril 1823, à l'âge de quatre-vingt-un ans et six jours, après avoir régné vingt-trois ans et demi.

» La prophétie de Malachie l'avait désigné sous les mots d'*aquila rapax*, ce qui peut s'expliquer en ce sens, ou que l'aigle des Français lui avait enlevé tout ce qu'il possédait, ou que le pape, comme un aigle puissant, avait tout ramené à lui.

» Deux ans auparavant, Napoléon était mort, le 5 mai 1821, le même jour que Pie VII. »

PIE VIII. — Le successeur de Pie VII avait été Léon XII, qui avait régné de 1823 à 1829; celui-ci fut remplacé par Pie VIII (le cardinal *Castiglioni*), qui ne régna que du 21 mars 1829 au 3 novembre 1830. Pie VIII avait été fait évêque de Montalto par Pie VII et avait été exilé en France par Napoléon à cause de son amitié pour Consalvi. Il y avait vécu pauvre et était retourné à Rome, en 1814, avec Pie VII, qui le nomma, en 1821, cardinal-évêque de Frascati. « Durant son rapide règne, dit M. Héfélé, il prémunit les fidèles, dans son encyclique du 20 mai, contre l'indifférentisme, les sociétés bibliques, la franc-maçonnerie, érigea un archevêché en faveur des Arméniens catholiques de Constantinople, éleva la voix contre la traite des nègres, et eut le bonheur de voir les catholiques émancipés en Irlande (13 avril 1829) et Alger conquis par les Français (juin 1830). Pie VIII était bon, humain, affable et pieux, un véritable homme religieux, *vir religiosus*, comme le désigne Malachie. Il eut pour successeur Grégoire XVI, de glorieuse mémoire, et Grégoire fut remplacé par Pie IX. »

PIE IX (Jean-Marie), né *Mastaï Feretti*, le 13 mai 1792, à Sinigaglia (Etats de l'Eglise); tonsuré en 1809; minoré en 1818; promu au diaconat la même année; ayant célébré sa première messe le jour de pâques, à Rome, en 1819, dans la petite église de *Sant' Anna dei Falignano*, chapelle de refuge d'enfants pauvres, qui furent dirigés par l'abbé Mastaï durant sept ans; auditeur du cardinal Muzzi, au Chili; administrateur, à son retour, de divers hôpitaux et établissements de bienfaisance, à Rome, parmi lesquels le grand hospice de Saint-Michel; archevêque de Spoletti, en 1827; cardinal *in petto* en 1839; proclamé cardinal-prêtre en 1840, par Grégoire XVI, au titre de Saint-Pierre et Saint-Marcellin; évêque d'Imola, la même année, comme l'avait été Pie VII; fut élu pape, à l'unanimité, le 16 juin 1846, et couronné le 21 du même mois.

« La prophétie de l'archevêque Malachie, dit M. Gochler, le désigne sous les mots de *Crux de cruce*, qui se sont parfaitement appliqués à la destinée de ce pontife pieux et vénéré. Dès le commencement de son règne, il promulgua une amnistie générale en faveur de ceux qui avaient été condamnés pour des délits politiques sous les gouvernements précédents, ordonna une foule de réformes dans l'administration politique des Etats de l'Eglise, confia notamment les plus hautes fonctions de l'Etat à des laïques, et se rendit, par ces mesures libérales et paternelles et par l'affabilité de sa personne, l'idole de l'Italie et du monde. Le cri de *Vive Pie IX!* et l'hymne créé en son honneur retentirent dès lors dans tout l'univers. Le 23 avril 1848 le pape donna aux Etats de l'Eglise une constitution libre; mais l'agitation révolutionnaire, qui de France s'était propagée en Italie, dépassa toutes les bornes, et le pape, tout à l'heure presque divinisé, ne fut plus en sûreté à Rome. Son premier ministre, le comte Rossi, qui s'était courageusement voué à l'œuvre libérale du pape et au service personnel de Pie IX, fut lâchement assassiné sur le seuil même de la chambre des Députés, qu'il allait ouvrir au nom du souverain pontife. Pie IX fut obligé de fuir, vêtu en simple prêtre, et parvint, grâce au concours du comte Spaur, ambassadeur de Bavière, à s'échapper dans la nuit du 24 au 25 novembre 1848. Le roi de Naples l'accueillit avec respect, et le pape demeura d'abord à Gaëte, plus tard à Portici, touché de la sympathie que lui témoignait toute la chrétienté

qui vint à son secours par la ferveur de ses prières et l'abondance de ses dons. »

Le gouvernement révolutionnaire établi à Rome, sous un triumvirat dont faisait partie Mazzini, se maintint jusqu'au moment où la République française envoya une armée qui fit le siége de la ville contre Garibaldi, la prit et réintégra le pape dans ses États. Les Français occupèrent Rome le 2 juillet 1849, et Pie IX y rentra le 12 avril 1850.

Pour raconter avec assez de détails les événements qui se sont passés sous nos yeux à partir de cette date, il nous faudrait plus d'espace que nous n'en avons, et un talent pour retracer l'histoire que nous n'avons pas. Jamais, en effet, la providence n'avait accumulé dans un quart de siècle tant et d'aussi graves aventures, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux.

D'un côté: le nouvel empire français qui, tout en faisant semblant de protéger le saint-siége nourrissait près de lui la maison de Piémont, appelée à réunir un jour sous son sceptre toute l'Italie et à dévorer la papauté temporelle ; la guerre des quatre alliés, France, Angleterre, Italie et Turquie, contre la Russie envahissante et convoitant Constantinople; la guerre franco-italienne contre l'Autriche qui se voyait forcée d'abandonner la Lombardie à sa jeune rivale, de laisser tomber les duchés et enlever au saint père les Romagnes et l'Ombrie, ses plus riches provinces ; la guerre révolutionnaire de Garibaldi, qui donnait au roi d'Italie Naples et la Sicile; la guerre prusso-italienne contre l'Autriche qui se dénouait par Sadowa et par les cessions de la Vénétie et du quadrilatère à l'Italie; le *non possumus* inébranlable de Pie IX, en réponse aux instances de Victor-Emmanuel, pour obtenir une sanction des faits accomplis ; enfin, la guerre entre la France et la Prusse, de laquelle celle-ci sortit victorieuse en entraînant la chute du second empire, la renaissance d'une république française, l'établissement du royaume d'Italie à Rome, devenue sa capitale, et par là même, la perte pour la papauté de ses derniers restes de pouvoir temporel; quelle série étrange de coups imprévus! tout politiques qu'ils soient de leur nature, ils ne peuvent manquer d'exercer sur l'avenir de l'Eglise une énorme influence ! quelles étaient donc les vues de la providence quand elle travaillait de la sorte notre quart de siècle? l'avenir seul pourra les connaître et en raisonner juste.

D'un autre côté : une profusion, qui ne s'était jamais vue, de brefs, d'allocutions, de bulles de la papauté au sein d'un monde qui semblait ne pas l'entendre ; la proclamation par le souverain pontife, après avoir consulté les évêques, il est vrai, comme conseil, mais en définitive de son *jure proprio*, du dogme de l'immaculée conception en tant qu'article de foi catholique ; la canonisation solennelle des martyrs du Japon devant une réunion de trois cents évêques et de cinquante mille prêtres et fidèles, venus, pour la première fois au su et au vu des gouvernements, de toutes les contrées du monde catholique, sans en excepter la Russie ; la bulle *quante cura* et le fameux *syllabus*, publiés et lus dans toutes les églises de l'univers à la barbe des états civils dont ils affrontaient si hardiment les prétentions; enfin, le concile œcuménique tenu au Vatican, par lequel sont proclamés, d'une part, les droits de la raison devant et dans la foi, d'autre part, la souveraineté et l'infaillibilité de la papauté parlant *ex-cathedra*, proclamations les plus importantes au point de vue dogmatico-pratique dont il soit fait mention dans l'histoire de l'Eglise, et dont l'esprit consiste dans une double reconnaissance : celle d'un droit naturel, ayant sa base en bas, et celle d'un droit surnaturel, ayant sa base en haut (v VATICAN) ; philosophie religieuse à la Fénélon, plus profonde encore que celle à la Bossuet ; enfin, à peine cette souveraineté suprême, toute miraculeuse, dans l'ordre spirituel, est-elle reconnue et déclarée comme appartenant à la chaire apostolique, que cette chaire est dépouillée, par les faits providentiels, de ce qui lui restait encore de puissance politique.... La sagesse, qui gouverne le monde, en remettant aux

mains de la papauté, sans réserve ni contrôle, le glaive spirituel, jette le temporel aux mains du philosophisme et de l'hérésie comme s'il leur disait : faites-en maintenant ce que vous voudrez.

Revenons à la personne de Pie IX, et citons M. Louis Veuillot, décrivant dans ses *Célébrités catholiques*, la manière dont le pontife, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-trois ans et ayant déjà dépassé, dans son pontificat, de quatre années, les années de Pierre, emploie sa journée :

» La journée du Pape commence à six heures. Aussitôt habillé, il fait une visite au Saint-Sacrement et se prépare à célébrer la sainte messe. Il entend une seconde messe en actions de grâces, dite par un prêtre de sa maison. Il donne ensuite audience au cardinal secrétaire d'Etat pour les affaires publiques et au majordome pour celles du palais. Il lit les nombreuses lettres qui lui sont adressées et les remet à un secrétaire avec ses instructions. Pendant ce travail du matin, il fait une légère collation : un peu de pain, un mélange de chocolat et de café, un verre d'eau. A dix heures, commencent les audiences proprement dites ; elles durent ordinairement jusqu'au dîner, à deux heures. Ce dîner est d'une simpliciié extrême. Au Vatican, le Pape mange toujours seul. La dépense de sa table est de 1 écu (5 fr. 35 c.) par jour. A trois heures, il monte en voiture et se fait ordinairement conduire hors des portes, où il peut prendre un peu d'exercice. Parfois, il va visiter un monastère. Entre cinq et six heures, il est de retour ; les audiences recommencent. Elles se prolongent jusqu'à huit et dix heures de la nuit, souvent plus loin. Alors le Pape récite son office, prie encore, et, se retirant dans une humble chambre carrelée, sans feu, sans meubles, va enfin prendre son repos.

» Outre les audiences, dites extraordinaires (qui deviennent habituelles et quotidiennes), un jour de chaque semaine est assigné pour une classe déterminée d'affaires. Dans le courant du mois, et même de la semaine, tous les services généraux de l'Eglise et tous les services particuliers de l'Etat sont inspectés et dirigés. Le Saint-Père voit en outre quotidiennement le secrétaire d'Etat ou son substitut. Il est de plus informé par ses camériers secrets, véritables aides-de-camp de sa charité. »

Le Noir.

PIE IX (association catholique de), (*Theol. hist. assoc. rel.*) — Cette association allemande, qui était sortie de l'agitation de 1846, se proposait de réunir toutes les associations d'Allemagne en une seule, sous le nom d'*Association catholique d'Allemagne* ; elle reçut en 1849 plusieurs lettres approbatives de Pie IX, ce qui lui fit prendre son nom; existe-t-elle toujours ? Nous l'ignorons ; mais avec l'accroissement de l'influence de la presse, il est bien probable qu'elle a été du moins obligée de suspendre ses séances annuelles qui avaient lieu, à tour de rôle, dans toutes les grandes villes de l'Allemagne. Déjà le gouvernement prussien s'était opposé plusieurs fois à ces assemblées générales dans ses états, par exemple à celle de 1854 qui devait être la huitième et qui devait se tenir à Cologne ; il donna pour prétexte qu'une partie des membres étaient étrangers. Peut-être aussi s'est-elle sentie atteinte au cœur par l'agitation religieuse qui a suivi dans ces contrées le concile du Vatican et par le schisme qui s'y est élevé sous le nom de *vieux catholiques* et sous le patronage du docteur Dœllinger de Munich qui avait été un de ses principaux membres, jusqu'en 1850. Elle avait fait imprimer et répandre à ses frais un discours prononcé par ce professeur sur la liberté de l'Eglise dans sa troisième réunion solennelle. Quoi qu'il en soit, elle tenait toujours ses assemblées avant les derniers événements, tant religieux que politiques, des dernières années ; et voici d'après le *dict. encycl. de la théol. cathol.* quels étaient son but et ses statuts :

« On détermina comme but de l'association :

» 1. L'obtention et la conservation de la liberté légitime de l'Eglise et de l'enseignement des écoles catholiques ;

» 2. L'éducation religieuse et mo-

rale du peuple dans l'esprit de l'Eglise catholique ;

» 3. L'adoucissement des maux sociaux, principalement par les soins de la charité chrétienne.

» En outre on désigna, comme but particulier de l'association, le soin de veiller à ce que les fondations faites en faveur de l'Eglise, des écoles et de la charité, ne fussent pas détournées de leur destination, et de défendre le droit d'association libre contre toute attaque et toute atteinte.

» L'association, pour atteindre ce but, devait se servir de tous les moyens légaux, notamment du droit de libre réunion, du droit de pétition, de la liberté de la parole et de la presse ; elle devait s'efforcer de pourvoir aux besoins spirituels du peuple par la propagation de bons écrits et de bons livres, à ses besoins matériels par la pratique et le développement de toutes les œuvres de la charité chrétienne.

» Enfin les statuts marquaient les rapports extérieurs de l'association en ces termes :

» 1. Vis-à-vis de l'Eglise l'association est catholique, ce qui détermine sa subordination à l'égard du chef suprême de l'Eglise, de l'épiscopat et de tout le clergé.

» 2. Vis-à-vis de l'Etat l'Eglise catholique étant appelée à embrasser dans son sein les peuples de tous les pays et à s'accommoder à toutes les formes politiques, l'association ne sera hostile à aucune forme de gouvernement qui protégera légalement la liberté, le droit et la morale.

» 3. Vis-à-vis des autres sociétés religieuses l'association déclare qu'elle vivra en paix, en tant qu'il dépendra d'elle, avec les autres confessions. Elle ne portera pas atteinte à leurs droits et n'agira que pour défendre et protéger l'Eglise catholique et ses membres, dans le cas où ils seraient attaqués comme tels.

» 4. Vis-à-vis du monde catholique tout entier l'association n'est qu'un membre du corps universel de l'Eglise; elle ressent les joies et les douleurs de tous les autres membres. Elle manifestera sa sympathie dans tous les grands événements qui toucheront l'Eglise, en quelque lieu de la terre que ce soit, et soutiendra la cause de la justice par ses conseils et son concours avec une charité toute fraternelle.

» On décida encore que toutes les sociétés locales célébreraient une messe solennelle et annuelle le jour de la fête de Notre-Dame des Victoires, et que tous les membres de l'association diraient journellement un *Pater* et un *Ave.* » LE NOIR.

PIED. Dans l'Ecriture sainte, les *pieds* se prennent en différents sens, au propre et au figuré. Il est dit dans l'Evangile qu'à l'aspect de Jésus ressuscité les saintes femmes lui touchèrent les *pieds, tenuerunt pedes ejus*, c'est-à-dire, qu'elles se prosternèrent devant lui par respect. Dans le Deutéronome, c. 8, ỳ. 4, Moïse dit aux Israélites que dans le désert leurs *pieds* n'ont point été blessés; cela veut dire que leurs souliers ne s'étaient point usés. *Se couvrir les pieds* est une périphrase qui signifie satisfaire aux nécessités de la nature, et souvent les *pieds* se mettent au lieu des parties du corps que la pudeur cache et ne permet pas de nommer, *Isaï*, c. 7, ỳ. 20; *Ezéch.*, c. 14, ỳ. 25. *Parler du pied*, c'est gesticuler des *pieds*; Salomon le dit d'un insensé. *Prov.* c. 6, ỳ. 13.

Apercevoir les *pieds* de quelqu'un, c'est le voir arriver; *Isaï.*, c. 52, ỳ. 7, *quàm speciosi pedes evangelizantium pacem!* qu'il fait beau voir arriver ceux qui annoncent la paix? Dans le sens figuré, les *pieds* sont la conduite; *Ps.* 15, ỳ. 12, *pes meus stetit in directo*, mes *pieds* sont demeurés fermes dans le droit chemin. Dans un autre sens, ce terme signifie un appui, un soutien; *Job*, c, 29, ỳ. 15, dit qu'il a été l'œil de l'aveugle et le *pied* du boiteux. Mais lorsque Jésus dit dans l'Evangile : Si votre *pied* vous scandalise ou vous fait tomber, coupez-le; c'est une métaphore pour nous apprendre que nous devons renoncer à ce que nous avons de plus cher, s'il est pour nous une occasion de péché.

Mettre quelqu'un sous les *pieds* d'un autre, c'est le mettre sous sa puis-

sance ; David demande à Dieu d'être préservé du *pied de l'orgueil*, c'est-à-dire de la puissance des orgueilleux, et de ne pas être sécoué par le bras du pécheur, *Ps.* 36, ỷ. 12. *Mettre le pied* dans un lieu, signifie en prendre possession ; fouler un ennemi aux *pieds*, c'est lui insulter ; *trébucher* ou *clocher du pied*, *chanceler sur ses pieds*, c'est déchoir de l'état de prospérité et tomber dans le malheur, etc. : une bonne partie de ces manières de parler se retrouvent dans notre langue. *Glassii Philolog. sacra*, col. 1800. BERGIER.

PIERRE. Nous lisons dans le livre de Josué, c. 10, ỷ. 11, que ce chef des Israélites, étant venu attaquer les rois des Chananéens qui assiégeaient Gabaon, les mit en fuite ; qu'à la descente de Béthoron, Dieu fit pleuvoir sur eux de grosses *pierres* jusqu'à Azéca : de sorte qu'il en mourut un plus grand nombre par cette grêle de *pierres* que par l'épée des Israélites. Les commentateurs disputent pour savoir si ces paroles doivent être prises à la lettre, et si Dieu fit réellement tomber du ciel des *pierres* sur les Chananéens, ou si l'on doit entendre qu'il fit tomber sur eux une grêle d'une dureté et d'une grosseur extraordinaire, poussée par un vent violent.

Dom Calmet a placé à la tête du livre de Josué une dissertation dans laquelle il s'est attaché à établir le sens littéral : ses preuves sont 1° qu'il n'y a aucune nécessité de recourir au sens figuré quand il est question d'un miracle ; il n'en a pas plus coûté à Dieu de faire pleuvoir des *pierres* sur les Chananéens, que de les faire périr par une grêle très-grosse et très-dure. 2° L'histoire fait mention de différentes pluies des *pierres* tombées en différents lieux dans le cours des siècles, et ces faits sont si bien attestés, qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute. Ce phénomène arrive naturellement par l'éruption subite d'un volcan. 3° L'on ne peut pas nier qu'il ne puisse se former des *pierres* en l'air, lorsqu'un tourbillon de vent y a transporté à une hauteur considérable de la terre, du sable et d'autres matériaux ; alors ces matières mêlées avec des exhalaisons sulfureuses ou bitumineuses, et avec l'humidité des nuées, peuvent se durcir dans un moment par leur propre pesanteur et par la pression de l'air, et retomber incontinent sur la terre. *Bible d'Avignon*, t. 3, p. 297.

D'autres commentateurs, qui préfèrent le sens figuré, répondent en premier lieu, qu'il n'y a point de nécessité non plus de s'en tenir au sens littéral, puisque Dieu a pu opérer par de la grêle le même effet qu'auraient produit des *pierres*. Ils citent à leur tour une multitude d'exemples bien attestés d'orages pendant lesquels il est tombé des morceaux de grêle d'une grosseur énorme, dont quelques-uns pesaient une livre, les autres trois, les autres huit, et qui ont tué une quantité d'hommes et de bestiaux. En second lieu, que les Septante, l'auteur de l'*Ecclésiastique*, ch. 46, ỷ. 6, et l'historien Josèphe, *Antiq. Jud.*, l. 5, cap. 1, ont entendu la narration de Josué, de *pierres de grêle*, et non d'une *grêle de pierres*. En troisième lieu, qu'une grêle arrivée à point nommé pour procurer aux Israélites une victoire complète, qui tue leurs ennemis sans les blesser eux-mêmes, qui en fait périr plus que ne pouvait faire leur épée, est certainement un événement miraculeux. Or, pour opérer des miracles, Dieu s'est souvent servi des causes naturelles, mais en les employant d'une manière extraordinaire et impossible à tout autre qu'à lui ; et c'est ce qu'il a fait dans l'occasion dont nous parlons. *Bible de Chais*, Jos., cap. 10.

Il serait difficile de trouver de fortes raisons pour préférer l'un de ces sentiments à l'autre ; dès que l'on avoue que dans cette circonstance Dieu a opéré un miracle, peu importe de savoir précisément de quelle manière il l'a exécuté. A la vérité les incrédules, attentifs à embrasser le second, ne manqueront pas de dire que cette grêle est arrivée par hasard, comme toutes les autres dont l'histoire fait mention ; mais lorsqu'une cause quelconque agit avec autant de justesse et aussi à propos que le pourrait faire l'être le plus puissant et le plus intelligent, il est absurde de recourir

au *hasard*, ce n'est plus qu'un terme abusif, destiné à cacher l'ignorance et l'embarras de celui qui s'en sert.

L'histoire sainte fait mention de plusieurs *pierres* ou rochers de la Palestine devenus fameux par les événements qui s'y étaient passés ; elle nomme *la pierre d'Ethan*, celle d'*Ezel*, la *pierre du secours*, etc. Il est probable que la *pierre du désert* est la ville de *Petra* dans l'Arabie.

Parmi ces rochers le plus remarquable est celui d'Horeb duquel Moïse fit jaillir une fontaine en le frappant de sa baguette. *Exod.*, cap. 17, ỹ. 6. Ce miracle fut renouvelé environ quarante ans après, il en est parlé, *Num.*, cap. 20, ỹ. 11. Ceux qui ont cru que c'était le même prodige raconté deux fois se sont trompés. Le premier se fit à *Raphidim*, onzième station des Israélites, la première année après la sortie d'Égypte ; le second, au désert de *Sin*, trente-troisième station, à la quarantième année, immédiatement avant la mort d'Aaron. La première fois Moïse frappa le rocher avec la verge de laquelle il s'était servi en Egypte pour opérer des miracles ; la seconde fois il le frappa avec la verge d'Aaron, qui était gardée dans l'arche. A Raphidim, Moïse ne frappa le rocher qu'une fois et en présence des anciens d'Israël ; à Sin, il le frappa deux fois en présence de tout le peuple rassemblé, et cette action déplut à Dieu ; Moïse en fut puni bientôt après.

Un déiste anglais a cru détruire ce miracle, en disant que la fontaine d'Horeb existait déjà et coulait naturellement; mais que comme les Israélites, au sortir de l'Egypte, n'avaient jamais vu de fontaine, ils prirent celle-là pour un prodige, et que Moïse, de concert avec les anciens qu'il avait apostés, le publia ainsi. Quand les Hébreux auraient été assez stupides pour donner dans cette erreur la première année après leur sortie de l'Egypte, du moins ils ne pouvaient plus y être trompés à la quarantième ; ils avaient vu des fontaines avant de sortir de l'Egypte, puisque leur sixième station s'était faite à *Elim*, où il y avait douze fontaines, et qu'ils avaient campé auprès, *Exod.*, cap. 15, ỹ. 27 ; *Num.*, cap. 33. ỹ. 9. Nous faisons ces remarques, afin de montrer combien les incrédules sont imprudents.

Dans le psaume 80, ỹ. 17, il est dit que les Israélites ont été rassasiés du miel qui sortait de la *pierre*, c'est-à-dire du miel que les abeilles avaient fait dans les trous des rochers.

BERGIER.

PIERRE (saint), chef des apôtres. Au mot CÉPHAS nous avons donné l'étymologie de son nom, et nous avons fait voir la raison pour laquelle Jésus-Christ le lui donna. Au mot PAPE nous avons prouvé que ce divin Sauveur a établi *saint Pierre* chef et premier pasteur de son Eglise, qu'il lui a donné sur ses collègues une primauté non seulement d'honneur, mais de juridiction (1), et que ce privilége a passé à ses successeurs.

La dignité à laquelle cet apôtre avait été élevé, ne l'empêcha point de faire une chute énorme en reniant son maître pendant sa passion ; mais la promptitude et l'amertume de son repentir, le courage dont il fut animé après avoir reçu le Saint-Esprit, la constance de son martyre, ont pleinement réparé cette faute. « Par cet » exemple, disent les Pères de l'Église, » Dieu a voulu faire voir que les justes » doivent toujours craindre leur pro» pre faiblesse, et que les pécheurs » pénitents peuvent tout espérer de » la miséricorde divine. » Jésus-Christ après sa résurrection, loin de reprocher à *saint Pierre* son peu de fidélité, le traita toujours avec la même bonté qu'auparavant.

Le premier des miracles opérés par cet apôtre, et rapporté dans les *Actes*, ch. 3 et 4, mérite beaucoup d'attention. *Saint Pierre* et saint Jean allaient au temple, au moment que les Juifs avaient coutume de s'y rassembler pour prier; ils voient à l'une des portes un boiteux de naissance, connu pour tel de tout Jérusalem ; *saint Pierre* le guérit par une parole, au nom de Jésus-Christ : cet homme suit son libérateur, tressaillant de joie et bé-

(1) Il faut dire, depuis le concile du Vatican : la souveraineté en fait de gouvernement de l'Eglise, et l'infaillibilité en fait de déclaration des dogmes lorsqu'il parle de sa chaire, ou à titre de chef de l'Eglise. LE NOIR.

nissant Dieu ; la multitude étonnée se rassemble pour contempler le prodige. Alors l'apôtre élève la voix, il reproche à ces Juifs, qui peu de temps auparavant ont demandé la mort de Jésus, le crime qu'ils ont commis ; il atteste que ce Jésus crucifié et mort à leurs yeux est ressuscité, que c'est en son nom et par sa puissance que le boiteux vient d'être guéri, qu'il est le Messie prédit par les prophètes : personne n'ose accuser *saint Pierre* d'imposture; cinq mille Juifs se rendent à l'évidence et croient en Jésus-Christ.

Au bruit de cet événement, les chefs de la nation se rassemblent et délibèrent, ils interrogent *saint Pierre*, qui leur répète ce qu'il a dit au peuple, et leur soutient le même fait, la résurrection de son maître. Le résultat de l'assemblée est de défendre aux apôtres de prêcher d'avantage au nom de Jésus-Christ ; quoiqu'ils protestent qu'ils obéiront à Dieu plutôt qu'aux hommes, on les laisse aller, de peur de soulever le peuple.

Voilà un fait public, notoire, aisé à vérifier ; un disciple du Sauveur a-t-il osé l'inventer, le publier dans le temps même, et citer cinq mille témoins oculaires ? Si les apôtres sont des imposteurs, qui empêche les chefs de la nation juive de sévir contre eux ? Les apôtres n'ont encore fait qu'un miracle, Jésus en avait fait des milliers lorsqu'ils l'ont mis à mort. La crainte de soulever le peuple ne les empêche pas de laisser lapider saint Etienne et d'envoyer Saul à Damas, avec commission de mettre les croyants dans les chaînes et de les amener à Jérusalem. Pourquoi cette tranquillité avec laquelle ils souffrent la résistance de *saint Pierre* et de saint Jean ?

On dira peut-être qu'ils ont méprisé le prétendu miracle et les suites qu'il pouvait avoir ; mais toute leur conduite démontre qu'ils étaient alarmés des progrès que faisaient les apôtres, qu'ils avaient voulu leur fermer la bouche, qu'ils n'osaient pas néanmoins entreprendre de les convaincre d'imposture. Donc c'est la vérité des faits qui les a retenus dans l'inaction.

Quelques incrédules ont reproché à *saint Pierre* la punition d'Ananie et de Saphire comme un trait de cruauté, nous avons discuté ce fait au mot ANANIE. A l'article CÉPHAS nous avons parlé de la dispute qu'il y eut entre *saint Pierre* et saint Paul à Antioche, au sujet des cérémonies légales.

Pendant longtemps les protestants se sont obstinés à soutenir que *saint Pierre* n'est jamais venu à Rome, qu'il n'y a donc jamais établi son siége ; mais le fait contraire est prouvé par les témoignages de saint Clément, de saint Ignace et de Papias, tous trois disciples des apôtres ; Caïus, prêtre de Rome, saint Denis de Corinthe, saint Clément d'Alexandrie, saint Irénée, Origène, ont attesté la même chose au second et au troisième siècles ; aucun des Pères n'en a douté dans les siècles suivants. Au quatrième l'empereur Julien disait qu'avant la mort de saint Jean, les tombeaux de *saint Pierre* et saint Paul étaient déjà honorés en secret ; dans *saint Cyrille*, l. 10, p. 327 : or ces tombeaux étaient certainement à Rome, puisqu'ils y sont encore. Dom Calmet a rassemblé ces preuves dans une dissertation sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tom. 16, p. 173.

Aussi Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 7, chap. 3, § 3, et Le Clerc, an 168, § 1, conviennent qu'il n'est pas possible de récuser tous ces témoins ; qu'on ne peut leur opposer que des difficultés de chronologie, que le martyre de *saint Pierre* et de saint Paul à Rome, sous l'empire de Néron, est un fait incontestable. Ils se bornent à soutenir que *saint Pierre* n'a pas été évêque de Rome, plus que d'une autre ville ; qu'il y aurait plus de raison de regarder saint Paul comme fondateur du siége de Rome, que d'attribuer cet honneur à *saint Pierre*. Mais la plupart des témoins, qui attestent le voyage et la mort de cet apôtre à Rome, le regardent aussi comme fondateur de ce siége ; sont-ils moins croyables sur un de ces faits que sur l'autre ? Aussi les protestants les mieux instruits commencent à être plus réservés touchant cette contestation. Ceux d'entre eux qui nient encore que *saint Pierre* ait été évêque de Rome, et qu'il y ait placé son siége ne raisonnent pas conséquemment ; ils avouent que l'on ne sait pas précisé-

ment en quelle année *saint Pierre* vint à Antioche ni combien d'années il y demeura, que cependant il est incontestable qu'il y établit une espèce de résidence; qu'on l'a toujours regardé comme le premier évêque d'Antioche, quoique saint Paul y eût été avant lui. Et quand il est question de Rome, ils ne veulent pas que *saint Pierre* en ait été évêque, parce que l'on ne sait pas en quelle année il y est venu ni combien de temps il y a demeuré, et parce que saint Paul y a été avant lui; que les apôtres étant évêques de toute l'Eglise, n'ont eu probablement aucun siége particulier, etc. Ils nieront peut-être que saint Jean l'Evangéliste ait été évêque d'Ephèse.

Il est constant que quand saint Paul a écrit sa lettre aux Romains, il n'avait pas encore été à Rome, il le dit formellement, cap. 1, ỷ. 13, et cependant il leur écrit que leur foi est annoncée par tout le monde, ỷ. 8; il le répète, c. 15, ỷ. 22. Donc l'Eglise de Rome était fondée avant que saint Paul y eût paru. Qui en était le fondateur, sinon *saint Pierre*, comme l'ont attesté tous les anciens?

Il nous reste deux lettres de ce saint apôtre, et l'on n'a aucune preuve qu'il ait composé d'autres écrits; la première a toujours été reçue comme authentique d'un consentement unanime, mais on a longtemps douté de la seconde; un passage de saint Isidore de Séville nous apprend qu'au septième siècle il y avait encore en Espagne des églises qui faisaient difficulté de la recevoir. Enfin tous les doutes se sont dissipés, on n'en conteste plus aujourd'hui l'autorité; les protestants mêmes l'admettent comme canonique, parce qu'elle ne renferme aucun passage décisif contre leurs opinions. Mais en cela même ils ne sont pas fidèles à leur principe, qui est de ne recevoir pour ouvrages canoniques que ceux qui ont été admis comme tels de tout temps, et de contester à l'Eglise le droit de mettre dans le canon certains livres qui n'y étaient pas encore dans les premiers siècles.

Sherlock, dans son ouvrage sur *l'usage et les fins de la prophétie*, t. 2, pag. 63, a fait une dissertation sur l'autorité ou la canonicité de cette seconde épître; il montre que la seule raison pour laquelle quelques anciens et quelques églises en ont douté, était la différence que l'on trouvait entre le style de cette lettre et celui de la première; il apporte des raisons très-probables de cette différence. Il compare le second chapitre, dont on était le plus frappé, avec la lettre de saint Jude, et il conjecture que ces deux apôtres ont copié tous deux, dans un ancien livre, la description qu'ils font des faux prophètes; qu'ainsi il n'y a aucune raison de douter de la canonicité de la seconde épître de *saint Pierre*.

Les anciens hérétiques ont attribué à ce saint apôtre quelques ouvrages apocryphes; mais ces faux écrits n'ont jamais eu aucun crédit dans l'Eglise.

BERGIER.

PIERRE (S.); SON VOYAGE DE JÉRUSALEM A SAMARIE, PUIS A LYDDA, JOPPÉ ET CÉSARÉE; SON SÉJOUR A ROME; SES DEUX ÉPÎTRES CRITIQUÉES PAR L'ÉCOLE MODERNE RATIONALISTE DE TUBINGUE. (*Théol. hist. géné. exeg.*) — Nous actualiserons quelque peu l'article de Bergier qu'on vient de lire par les citations suivantes de M. Aberlé, répondant aux critiques de Baur et de son école.

I. *L'admission de Corneille dans l'église, à Césarée.* — « La critique de l'école de Baur nie le caractère historique de ces faits (1), et ne voit, dans le récit des Actes des Apôtres qui les relate, qu'une fiction inventée par le désir de rapprocher les apôtres Pierre et Paul. L'apôtre Pierre, telle est l'argumentation de cette école, ne pouvait admettre Corneille au Christianisme, parce que Pierre, comme les autres Apôtres, par opposition à Paul, était un sévère Judéo-Chrétien, et qu'il fallait qu'il exigeât la circoncision et l'observation de la loi mosaïque. Donc le récit des Actes est inventé. On en appelle au passage des Galates, 2, 1, etc., pour démontrer l'esprit sévèrement judaïque de Pierre; mais c'est évidemment à tort, car, dans ce passage, saint Paul distingue expressément les Apôtres des scribes

(1) Il s'agit des faits racontés par les *Actes des Apôtres*, VIII, 1, 14, 18; IX, 32. LE NOIR

judaïsants, παρείσακτοι ψευδάδελφοι, et rien ne fait soupçonner, même de loin, qu'il confonde les Apôtres, et par conséquent Pierre, avec ces judaïsants; il fait, au contraire, ressortir le contraste qui existe entre eux (1). En outre, il résulte incontestablement de l'Epître aux Galates, 2, 11-14, que, quant à l'observation de la loi judaïque, Pierre avait absolument la même conviction que Paul; sans cela Paul n'aurait pu accuser d'hypocrisie la condescendance témoignée à contretemps par Pierre aux judaïsants d'Antioche. Ainsi tombe toute l'argumentation de l'école de Baur. »

II. *Le séjour de saint Pierre à Rome.* — « Baur, et après lui Meyerhoff, Schwegler, Zeller, etc., ont repris la polémique et ont nié l'antique tradition de l'Eglise concernant le séjour de Pierre à Rome, qu'ils ont déclarée n'être qu'une légende, née de l'intérêt qu'on avait de concilier ainsi l'opposition du *paulinisme* et du *pétrinisme*, en attribuant à Pierre ce qui n'appartient historiquement qu'à Paul. C'est Baur (2) qui a le plus explicitement exposé la prétendue genèse de cette légende. Suivant lui, elle se forma de bonne heure, si bien que les témoignages de Denys de Corinthe (3), du prêtre romain Caïus (4), et bien plus de ceux de Clément d'Alexandrie (5), de Tertullien (6), d'Origène (7), de Lactance (8), ne prouvent que l'existence de la légende concernant le séjour de Pierre à Rome, que la croyance générale qu'elle obtenait, mais nullement que le séjour fut réellement un fait historique. On pourrait sans doute admettre que, si la légende ne portait que sur un événement indifférent dans la pratique, elle aurait pu à la rigueur se former de bonne heure et être admise innocemment par tous; mais, comme le séjour de Pierre à Rome fonde la prééminence que l'Eglise romaine s'attribua dès l'origine sur toutes les autres Eglises, on ne peut absolument pas comprendre qu'une pareille légende soit née sans motif et se soit répandue sans contestations dans toute la Chrétienté.

» De plus l'hypothèse sur laquelle Baur établit la possibité de cette légende est sans valeur. L'opposition entre Pierre et Paul, telle que Baur la représente, n'a jamais existé, comme cela résulte incontestablement du témoignage de S. Paul dans l'Epître aux Galates, citée plus haut, et par conséquent il n'y avait aucun intérêt à inventer une réconciliation entre gens qui n'avaient jamais été brouillés. Mais le point capital, c'est qu'un contemporain nous atteste expressément le martyre de Pierre et sa mort dans Rome. Ce témoin est Clément de Rome, dans sa *première lettre aux Corinthiens*, c. 5. Baur reconnaît complètement l'autorité de ce témoin, qu'il nomme « le plus ancien et le plus digne de foi (1); mais il prétend « que Clément garde un silence absolu, non-seulement sur le martyre de l'apôtre Pierre à Rome, mais sur son martyre en général, et même sur son séjour à Rome et en Occident (2). » Or, le texte de Clément est ainsi conçu dans l'original, Ὁ Πέτρο διὰ ζῆλον ἄδικον οὐχ ἕνα, οὐδὲ δύο, ἀλλὰ πλείονας, ὑπήνεγκε πόνους καὶ οὕτω μαρτυρήσας ἐπορεύθη εις τόν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης : Pierre, victime d'une injuste jalousie, fut soumis, non une fois, ni deux fois, mais plusieurs fois, à de grandes souffrances, et, ayant été ainsi martyr, il parvint au lieu de la gloire qu'il avait méritée. » Il semble tout d'abord que le μαρτυρήσας ἐπορεύθη, etc., ne peut s'entendre que de la mort par le martyre. On ne voit pas bien comment on l'entendrait autrement, d'autant plus que, dans le passage entier, S. Clément ne veut que donner un exemple spécial de l'assertion générale qui précède, savoir que ceux qui étaient les colonnes les plus solides et les plus puissantes (de l'Eglise) furent persécutés jusqu'à la mort. D'après cela, il est évident que S. Clément ne garde nullement

(1) *Gal.* 2, 6.
(2) *Paulus*, p. 212.
(3) Eusèbe, *Hist. eccl.* 2, 25.
(4) *Ib.*, l. c.
(5) *Ib.*. 6, 14.
(6) *De Præscrip.*, c. 36; *Adv. Marc.*, 4, 5.
(7) Eus., *Hist. eccl.*, 3, 1; 2, 25.
(8) *De Mort. perc.*, c. 2.

(1) *Paul*, etc., p. 2, 8.
(2) *Ibid.*, l. c.

le silence sur le martyre de Pierre; il en rend, au contraire, un formel témoignage. Quant au lieu où s'exécuta le martyre, il ne le nomme pas plus quand il parle de Pierre que lorsqu'il s'agit de Paul et de «la grande foule des élus» dont il rapporte plus loin la mort douloureuse; mais l'ensemble ne permet pas de penser à une autre localité que Rome, séjour de l'auteur de la lettre; et exiger que l'écrivain ajoute un ἐν Ῥώμῃ, ce n'est pas de la critique, mais de la chicane.

» Si donc le témoignage de Clément de Rome est tel, s'il atteste non-seulement que Pierre mourut martyr, mais que son martyre eut lieu à Rome, voilà la légende dont arguë Baur renversée par sa base, et nous sommes pleinement en droit de revendiquer en faveur de la réalité historique les témoignages que ce savant ne fait valoir qu'en faveur de l'existence d'une légende, d'autant plus qu'il n'y a rien dans ce témoignage qui puisse réveiller le soupçon d'un mythe quelconque. »

III. *La première épître de S. Pierre.* — « La première épître de saint Pierre est adressée « aux fidèles qui sont étrangers et dispersés dans les provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bythynie. » On a pensé, d'après l'expression *dispersés*, que cette lettre s'adressait à des Judéo-Chrétiens; mais d'anciens interprètes, tels que Justinien, ont déjà remarqué avec raison que le mot de διασπορὰ s'employait aussi en parlant du monde païen. Il faut donc considérer cette épître comme adressée à tous les Chrétiens.

» Nous n'avons pas de données certaines sur l'occasion à laquelle cette lettre fut écrite; d'après les indications qu'elle renferme, elle pourrait avoir été écrite à propos de la persécution ordonnée par Néron (1). Par conséquent le principal but de l'Apôtre aurait été de préparer les Chrétiens aux souffrances qui les menaçaient. La teneur de toute l'épître confirme cette hypothèse. Elle rappelle la grandeur des espérances chrétiennes, puis encourage les fidèles à agir conformément à leur vocation, à soutenir les persécutions prochaines dans un esprit véritablement chrétien. Elle se termine par des règles de conduite adressées aux supérieurs et aux subordonnés, et à tous les fidèles en général.

» Quant au caractère littéraire de l'épître, on a remarqué, avec raison, que le style n'en est pas original, et que, par ses expressions et ses tournures, elle se rattache en partie au style des épîtres de saint Paul, en partie à celui des lettres de saint Jacques (1); elle est comme l'écho des épîtres de la dernière période de la vie de saint Paul. Ce défaut n'a rien d'étonnant; car on peut être un grand homme sans être un écrivain original. Il est d'ailleurs assez vraisemblable que Pierre ne conçut que l'idée générale de l'épître, et que la rédaction proprement dite en fut confiée à Silvain (identique certainement avec Silas, l'ancien compagnon de saint Paul); car l'ἔγραψα (2) peut difficilement être entendu d'une lettre antérieure et n'est que l'aoriste grec de l'épître.

Le *lieu* de la rédaction est indiqué par le ἐν Βαϐυλῶνι (3). Ainsi que le rapporte Eusèbe (4), Papias entendait déjà Rome par ce mot Babylone, et cette interprétation a été constamment suivie dans l'antiquité chétienne. Ce sont les modernes qui ont cherché à prendre le mot de Babylone dans le sens propre, et qui ont pensé soit à la Babylone égyptienne, soit à la célèbre Babylone chaldéenne. Mais il y a de graves objections contre l'une et l'autre de ces hypothèses.

La Babylone égyptienne était un castel insignifiant; quant à celle de l'Euphrate, dans les dernières années de Caligula, les Juifs, et par conséquent très-certainement aussi les Chrétiens, en avaient été chassés, et il n'est pas vraisemblable qu'une communauté importante eût pu se fonder depuis ce moment jusqu'à celui où fut

(1) Voir Hug. *Introd.*, II, § 170.

(1) *Voir* la démonstration dans Hug., l. c., 167, 168.
(2) I *Pierre*, 5, 12.
(3) *Ibid.*, 5, 13.
(4) *Hist. eccl.*, 2, 15.

écrite cette épître. Le témoignage de l'antique tradition chrétienne est décisif; jamais elle n'a compris sous ce mot de Babylone autre chose que Rome même. On ne peut pas objecter que cette manière de désigner Rome n'appartient qu'au style de l'Apocalypse et qu'elle ne s'adapte pas à la prose de l'épître; car, si la Babylone de l'Apocalypse est indubitablement Rome (1), le rédacteur de l'Apocalypse ne pouvait se servir de cette expression qu'autant qu'elle était dejà généralement en usage, et il est tout à fait vraisemblable que les Juifs de Rome, supportant à regret le joug de l'empire romain, ne voyaient dans l'autorité de cette ville que la restauration de l'antique tyrannie de la reine de l'Euphrate et lui donnaient par conséquent le nom même de Babylone. Une fois que cette dénomination avait eu cours parmi les Juifs, les premiers Chrétiens n'avaient pas de motif de ne pas l'adopter. Il est possible que saint Pierre préféra cette expression à celle de ἐν Ῥώμῃ par les motifs qui portèrent le rédacteur des Actes des Apôtres à ne rien dire de la communauté des Chrétiens de Rome. L'*authenticité* de cette épître n'a pas été contestée dans l'antiquité. Ce document appartient aux écrits du Nouveau Testament dont l'authenticité est le mieux établie par des preuves extrinsèques; c'est pourquoi de Wette lui-même n'a pu faire admettre les motifs de doute allégués par les modernes. »

Ajoutons comme Hug (2) et Windischmann (3) l'ont démontré, que la langue, le style, le caractère littéraire de la seconde Epître de saint Pierre sont dans un accord remarquable avec ceux de la première (4), quoique comme le remarque déjà saint Jérome, il reste encore sous ce rapport, certaines différences qui peuvent s'expliquer, il est vrai, par cette circonstance que Pierre se servit de divers intermédiaires pour la rédiger.

(1) 16, 19; 17, 5; 18, 2, etc.
(2) *Introd.*, II, 177.
(3) *Vind. Pet.*, p. 9 sq.
(4) On voit que ces deux exégètes ne pensent pas tout-à-fait comme Bergier sur ce point.
LE NOIR.

» Les motifs intrinsèques qu'on a de douter de l'authenticité de l'épître ne sont pas assez graves pour qu'on s'y arrête. Windischmann les a parfaitement appréciés et refutés dans l'ouvrage cité (1), auquel nous renvoyons.

« Une circonstance toute particulière, que présente cette seconde Épître, c'est qu'en beaucoup d'endroits, et notamment au chapitre II, elle est tellement d'accord avec l'Épître de saint Jude qu'il ne peut y avoir que cette alternative : ou Jude a extrait presque littéralement sa lettre de celle de saint Pierre, ou Pierre a admis celle de Jude dans la sienne. Windischmann (2) pense que le premier cas est le plus vraisemblable; je pencherais avec Hug et Maier (3), pour le dernier. Précisément d'après le rang qu'occupait saint Pierre parmi les Apôtres, il peut avoir adopté quelques passages d'une letttre étrangère pour donner le poids de son autorité aux paroles qu'il cite, tandis qu'il n'est pas vraisemblable qu'un autre ait extrait des passages d'une lettre de saint Pierre et les ait donnés comme son œuvre personnelle. » LE NOIR.

PIERRE (la primauté de). (*Théol. pur. egl. et hiérar.*)— *Voyez* VATICAN (concile du).

PIERRE D'ALEXANDRIE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce successeur, en 300, de l'archevêque Theonas à Alexandrie, que fit subitement arrêter et décapiter l'empereur Maximin, écrivit, dit-il lui-même, durant la quatrième année de la persécution dioclétienne, un ouvrage en grec sur la pénitence, dont il reste quinze canons pénitentiaux. Il écrivit aussi un livre sur la divinité, dont le 3e concile général d'Ephèse (431), cite des fragments (act. II et VII). On a encore de ce Pierre un fragment d'un livre sur la venue de Jésus-Christ, deux fragments d'un sermon sur l'âme, contre la préexistence, un fragment sur le blasphème et plusieurs autres, mais dont l'authenticité est douteuse et contestée. LE NOIR.

(1) Page 22.
(2) L. c., p. 48.
(3) *Voy.* JUDE (S.).

PIERRE CHRYSOLOGUE (saint), archevêque de Ravenne, a vécu au cinquième siècle; il est mort l'an 450; c'est son éloquence qui lui a fait donner le surnom de *Chrysologue*. Il reste de lui 176 sermons sur divers sujets, tous fort courts, et dont il y a plusieurs éditions. Comme ce saint archevêque était très-instruit, c'est un témoin irréprochable de la tradition de son siècle; les protestants mêmes sont convenus de ses talents. BERGIER.

PIERRE DAMIEN (1) (le bienheureux), cardinal, était évêque d'Ostie dans le onzième siècle; il est mort l'an 1072 : il a laissé des sermons, des lettres et d'autres ouvrages qui ont été imprimés à Paris en 1663, en 4 vol. in-fol.; mais ils peuvent être reliés en un seul. L'exemple de ce vertueux cardinal prouve que, dans les siècles même les plus ténébreux, Dieu a suscité dans son Eglise des hommes très-capables d'instruire et de s'élever contre les erreurs et les vices. « *Pierre Damien*, dit Mosheim, » mérite d'avoir place parmi les écri- » vains les plus savants et les plus » estimables de son siècle, à cause de » son esprit, de sa candeur, de sa » probité et de son érudition, quoi- » qu'il ne soit pas tout-à-fait exempt » des préjugés et des défauts de son » temps. » Par *préjugés*, Mosheim entend probablement l'estime singulière que le bienheureux *Damien* avait pour les austérités, les pénitences et les autres exercices de la vie monastique.

En général, les protestants ont souvent cité les ouvrages de ce pieux cardinal, pour prouver le déréglement des mœurs qui régnait de son temps parmi les ecclésiastiques et les moines; mais en lisant attentivement ses écrits, on voit que le mal n'était pas, à beaucoup près, aussi grand que les ennemis du clergé voudraient le persuader; si les évêques, les prêtres et les moines avaient été aussi pervers qu'on le suppose, le bienheureux *Damien* n'aurait pas travaillé avec autant de succès qu'il l'a fait à les réformer. BERGIER.

(1) Quand nous avons fait, au mot DAMIEN, la petite biographie de ce cardinal, nous nous serions épargné cette peine, si nous avions cherché dans Bergier le mot PIERRE, par suite de cet oubli, le lecteur en aura deux pour une. LE NOIR.

PIERRE LOMBARD. *Voyez* SCOLASTIQUE et LOMBARD.

PIERRE COMESTER (*Théol. hist. biog. et biblioq.*) — Ce chancelier de l'église de Paris, à dater de 1164, surnommé le *mangeur*, renonça à toutes ses charges pour entrer au couvent des Augustins de Saint-Victor à Paris. Il mourut en 1179 ou en 1198. On a de lui quatre-vingts sermons et une *historia scholastica*, qui est son principal ouvrage; c'est une histoire de l'ancien et du nouveau Testament jusqu'à la fin des actes des Apôtres. LE NOIR.

PIERRE DE BLOIS. (*Théol. hist. biog. et biblioq.*) — Cet homme remarquable, qui exerça, surtout par ses nombreuses lettres, une grande influence sur ses contemporains et qui a mérité les éloges de Baronius, naquit à Blois en 1130, fut d'abord le précepteur, puis le secrétaire du jeune roi Guillaume II, en Sicile, quitta la Sicile en 1169, à cause de la haine que les siciliens portaient aux français, habita pendant vingt-six ans l'Angleterre, y étant chancelier d'Henri II, puis de la reine Eléonore, eut le désir après ce temps, de revenir en France, mais n'y put pas même obtenir un bénéfice, et fut obligé de retourner mourir en Angleterre. Il était modeste et plein de réserve; il n'osa recevoir la prêtrise que très-tard. On lui avait offert en Sicile, deux évêchés et l'archevêché de Naples qu'il avait refusé. Il mourut en 1200. On a de lui, outre ses lettres qui s'adressent à 6 papes, 3 cardinaux, 8 archevêques, 20 évêques, 4 rois, 15 abbés et une foule de prieurs, moines, religieuses, docteurs, amis et élèves :

1° 65 *sermons*, à l'occasion de diverses fêtes et temps sacrés de l'année ecclésiastique;

2° Deux traités, l'un *de Transfiguratione*, l'autre *de Conversione S. Pauli*:

3° *Explanatio*, explication des pre-

miers chapitres de Job, adressée au roi Henri II;

4° *De Itinere Hierosol. accelerando.* Opuscule par lequel il appelle le peuple à prendre la croix, dans le cas où les rois resteraient en arrière.

5° *Instruction* sur la foi chrétienne, adressée au sultan d'Iconium et écrite au nom du pape Alexandre III;

6° Opuscule sur le *sacrement de Pénitence;*

7° *Des devoirs et des qualités d'un confesseur;*

8° *Canon episcopalis,* instruction sur la charge épiscopale;

9° *Invectiva in depravatorem operum,* justification de tous ses écrits contre les attaques d'une critique malveillante;

10° *Liber contra perfidiam Judæorum;*

11° *De Amicitia Christiana;*

12° *De Charitate seu de dilectione Dei et proximi;*

13° Traité ascétique *de Utilitate tribulationum;*

14° *Quales sunt (scilicet pastores),* « opuscule, dit M. Marx, dans lequel il décrit et réprouve la conduite et les mœurs des mauvais pasteurs (papes, évêques et prélats) qui n'ont pas de foi, qui ne sont pas entrés par la vraie porte dans le bercail, qui enrichissent leurs neveux des biens de l'Eglise, qui leur procurent des canonicats richement dotés et d'autres bénéfices, qui ne méritent pas, en général, d'être appelés pasteurs, parce qu'ils ne possèdent aucune des qualités qui sont exigées d'un pasteur des âmes. »

15° Enfin, un poème *de Sancta Eucharistia.*

Le Noir.

PIERRE DE BÉNÉVENT. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il fut aussi appelé Morra; il fut longtemps professeur de droit canon à Bologne, et présida en qualité de légat du Saint-Siége, sous Innocent III, un concile de Montpellier, en 1215. Le souverain Pontife l'avait chargé de régler les épineuses affaires de l'Eglise de France troublée par les guerres des Albigeois. Ce fut lui qui fit la compilation des décrétales d'Innocent III, dont il était le secrétaire.

Le Noir.

PIERRE DE LA CELLE (*théol. hist. biog. et bibliog.*). — Cet évêque de Chartre au XII[e] siècle, mort en 1217, fut en faveur près des Papes Alexandre III et Eugène III, et en relation avec les célébrités de son temps; il a laissé :

Libri IX epistolarum; Sermones de tempore et de sanctorum festivitatibus; De panibus, ad Joannem Salisburiensem; L. II Expositionis mysticæ Mosaici tabernaculi; De conscientia, ad Alcherum monachum; De disciplina claustrali, ad Henricum Campaniæ comitem.

Ses lettres l'emportent sur ses autres écrits. Lors de la discussion relative à l'Immaculée Conception, dit M. Schrodl, Pierre partagea l'opinion de S. Bernard (1) dans deux lettres écrites sur ce sujet. Il fut aussi un des premiers écrivains chez lequel on rencontre le mot *transsubstantiatio.*

Le Noir.

PIERRE LE CHANTRE (*théol. hist. biog et bibliog.*) Ce lecteur de l'université et chantre de la cathédrale de Paris, mort en 1197, est l'auteur du livre *Verbum abbreviatum*, ainsi nommé parce qu'il commence par ces mots, c'est une somme de morale; d'une *Grammatica theologorum*, livre très-utile pour l'intelligence des saintes Ecritures etc. :

Le Noir.

PIERRE D'ANCHARANO (*théol. hist. biog et bibliog.*) — Cet auteur des premières années du XV[e] siècle qui se distingua au concile de Pise (1409) en combattant les objections qu'on faisait contre l'abolition du grand schisme, a laissé divers ouvrages de droit canon:

Commentarii in Decretales Sext. et Clement., edit. Lugd., 1549, 1553; Bonon., 1581, in-fol.; *Consilia sive juris responsa*, edit. Venet., 1568, 1585, 1589, 1599, in-fol.; *Selectæ Quæst. omnium præstantiss. jurisconsult.*, édit. Francof., 1581, in-fol.

Il avait fondé à Bologne un collège pour de pauvres étudiants. On n'est pas d'accord sur l'année de sa mort; les uns la placent en 1410, les autres vers le milieu du XV[e] siècle.

Le Noir.

(1) VI, *ép.* 23; IX, *ép.* 9 et 10.

PIERRE D'ANDLAU, ANDLO, ANDELO ou ANDLOW (*théol. hist. biog. bibliog.*). — Ce docteur et professeur de droit canon à Bâle dans la seconde moitié du XVe siècle, chanoine de Colmar et doyen de la faculté de droit de cette ville, se fit principalement connaître par un livre qu'il écrivit en 1460 sous ce titre : *de Imperio Germanico-Romano,* livre dans lequel il soutenait cette absurde bizarrerie que l'empire d'Allemagne était de droit divin parce qu'il succédait à l'empire romain et que le Christ avait reconnu l'empire romain. LE NOIR.

PIERRE D'AILLY (*théol. hist. biog. et bibliog.*). — V. AILLY.

PIERRE MARTYR (*théol. hist. biog. bibliog.*). V. VERMILIO.

PIERRE ET PAUL (fête des SS.) (*théol. hist. fét.*). — Cette fête de l'Eglise dans laquelle saint Pierre et saint Paul sont associés parce que, d'après les anciennes traditions, ces deux apôtres furent martyrisés à Rome le même jour, se célébrait déjà le 20 juin au milieu du IVe siècle ; c'est ce qu'autorisent à penser les homélies prononcés sur ce sujet par saint Grégoire de Nazianze, par saint Grégoire de Nysse, par Maxime de Turin, par saint Ambroise, par saint Léon le Grand. Aujourd'hui cette fête est devenue la fête collective de tous les apôtres ; celle-ci, dit M. Bendel, ne se célébrant plus *in foro*.

» La fête de SS. Pierre et Paul, poursuit le même auteur, est solennelle majeure, avec vigile et octave. Autrefois le Pape disait deux messes ce jour-là, l'une dans l'église de Saint-Pierre, l'autre dans celle de Saint-Paul (1). Cet usage tomba en désuétude avant le douzième siècle, et la fête double originairement célébrée à Rome le même jour se prolonge maintenant, dans le rite romain, pendant deux jours. Le premier jour, qui est le principal, l'office, la messe, l'Evangile, l'Epître ont surtout rapport à saint Pierre, quoique l'office soit également célébré en l'honneur de saint Paul ; c'est à celui-ci que . office et la messe du second jour sont spécialement consacrés : c'est une sorte de fête secondaire, *commemoratio S. Pauli*.

» Cette distinction n'a cependant nullement aboli l'unité de la fête du 29 juin, ni placé un apôtre au-dessus de l'autre, quant à la mémoire solennelle qu'on fait de tous deux.

» Cette fête est en outre une fête de la hiérarchie ecclésiastique, et c'est pourquoi elle est célébrée d'une manière toute solennelle à Rome, centre de la hiérarchie (on illumine l'église de Saint-Pierre, le Pape donne la bénédiction *urbi et orbi*, etc., etc.). L'union de la mémoire des deux Apôtres n'est pas contraire à cette idée hiérarchique, Paul, le grand docteur des nations, qui institua des évêques dans tant de villes, qui, après avoir reconnu la primauté de Pierre, la fit admettre par toutes les communautés qu'il fonda, représentant en quelque sorte tout l'épiscopat.

» Outre cette solennité commune chacun de ces deux Apôtres a plusieurs fêtes spéciales, rappelant les principaux événements de leur vie, par exemple, la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, 18 juin ; à Antioche, 22 février ; de saint Pierre aux Liens, 1er août ; de la Conversion de saint Paul, 25 janvier. » LE NOIR.

PIERRE AUX LIENS. (Fête de S.) (*Théol. hist. fét.*) — Cette fête était déjà très-répandue au temps du pape S. Grégoire-Le-Grand ; c'est ce qui ressort de ses lettres. Elle se célèbre le 1er août et n'est solemnisée qu'au chœur, *in choro*.

« L'objet de cette fête, dit M. Bendel, est la vénération de la chaîne que porta l'apôtre S. Pierre à Jérusalem, par ordre d'Hérode, et dont un ange le délivra miraculeusement (1). Cette chaîne fut transportée, vers 435, par l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose-Le-Jeune, de Jérusalem à Constantinople. L'impératrice Eudoxie donna la moitié de cette chaîne à sa fille Eudoxie, qui avait épousé Valentinien, empereur d'Occident. On gardait aussi à Rome, avec

(1) Baron., *Not. ad Martyrol. diem* 30 *junii :*

(1) *Actes*, 12, 1-19.

grande vénération, la chaîne dont la tradition disait que Néron avait frappé S. Pierre, et, ajoutait la tradition, lorsqu'on approcha l'une de l'autre les deux chaînes de Jérusalem et de Rome, elles s'adaptèrent tellement l'une à l'autre qu'il semblait qu'elles n'en avaient formé dans l'origine qu'une seule. La vénération de ces reliques était si grande à Constantinople et à Rome que, dans ces deux capitales, on érigea des églises en leur honneur, et peu de temps après fut instituée la fête de Saint Pierre aux Liens, *festum S. Petri ad Vincula.* LE NOIR.

PIÉRIUS (*Théol. hist, biog. et bibliog.*) — Ce prêtre d'Alexandrie sous les empereurs Carus et Dioclétien, fut surnommé le nouvel Origène, à la suite de plusieurs ouvrages excellents dont il était l'auteur; il vint à Rome après la persécution de Dioclétien et y mourut. Photius loue la simplicité et la facilité de son style, et signale un ouvrage de lui en 12 livres dans lequel il n'aurait pas parlé du Saint-Esprit d'une manière tout-à-fait orthodoxe. S. Jérôme parle d'une dissertation sur le prophète Osée qui fut lue par Piérius aux fidèles la veille de Pâques, et cite un passage de son Commentaire sur la 1re Epître aux Corinthiens. Photius dit aussi qu'il écrivit un livre sur l'Evangile de S. Luc. LE NOIR.

PIÉTÉ, affection et respect pour les pratiques de religion, assiduité à les remplir. Au mot DÉVOTION, terme synonime de *piété,* nous avons fait voir que c'est une vertu ; nous avons répondu à la plupart des reproches que lui font ordinairement ceux qui ne la connaissent pas ; il est bon d'ajouter à ce que nous avons dit une ou deux réflexions.

Un déiste a dit : « S'il faut un culte » qui entretienne parmi les hommes » l'idée d'un Dieu infiniment bon et » sage, il est évident que les *seules* » *cérémonies* de ce culte sont toute » action bienfaisante, générale ou » particulière, et que le plus digne » hommage que l'on puisse rendre à » la Divinité consiste à l'imiter, et » non à faire un éloge stérile de ses » grandeurs. » Cette morale a besoin de correctif. On peut pratiquer des actions bienfaisantes sans penser à Dieu ; quand on les fait par un motif de vaine gloire, est-ce un hommage rendu à la Divinité ? Si l'auteur s'était borné à dire qu'une des manières d'honorer Dieu, qui lui est la plus agréable, est de faire du bien aux hommes pour l'amour de lui, il n'aurait fait que répéter ce qu'enseigne l'Evangile. Jésus-Christ nous ordonne d'être parfait comme notre Père céleste, qui répand ses bienfaits sur les justes et sur les pécheurs. Il nous avertit que si un de nos frères a lieu de se plaindre de nous, il faut aller nous réconcilier avec lui avant d'apporter notre offrande à l'autel. Il dit que Dieu veut la miséricorde plutôt que le sacrifice, et c'est une leçon que les prophètes faisaient déjà aux Juifs.

Mais il ne faut pas conclure de là que les œuvres de charité, de miséricorde, de bienfaisance, d'humanité, nous dispensent de faire des actes de religion et de *piété,* puisque Jésus-Christ dit expressément qu'il faut faire les uns et ne pas omettre les autres. Lui-même, après avoir employé les jours entiers à faire du bien, passait encore les nuits à prier Dieu. Dans la concurrence de deux devoirs, l'un de charité, l'autre de *piété,* il faut sans doute donner la préférence au premier ; mais si l'on peut les accomplir tous les deux, il ne faut pas omettre le second. L'éloge des grandeurs de Dieu et de ses perfections, de sa bonté, de sa libéralité, de sa miséricorde, de sa justice, nous fait souvenir de nos devoirs envers lui et à l'égard de nos frères. Défions-nous d'une morale hypocrite qui tend à nous détourner de quelqu'une de nos obligations, sous prétexte d'une plus grande perfection.

Saint Paul a dit *I. Tim.*, c. 4, ỳ. 8, que la *piété* a les promesses de la vie présente et de la future : par celles de la vie présente il n'entend certainement pas les grandeurs, les richesses et les autres biens de ce monde, Dieu ne les a jamais promis à la *piété;* mais il a promis de protéger les fi-

dèles, de pourvoir à leurs besoins, de les soutenir et de les consoler dans les peines de cette vie. « Soyez sans » avarice, dit-il aux Hébreux, c. 13, » ỳ. 5, et contents de ce que vous » possédez à présent; car Dieu lui-» même a dit : Je ne te délaisserai » point ni ne t'abandonnerai jamais. » Ainsi, nous pouvons dire avec assu-» rance : Le Seigneur est mon aide, » je ne craindrai point ce que l'hom-» me peut me faire. » Le Sauveur lui-même, *Matth.*, c. 6, ỳ. 25 et 34, veut que ses disciples n'attendent de Dieu que sa protection et les choses nécessaires à la vie ; il ne leur promet rien au delà.

Que l'on ne dise donc plus que souvent les gens de bien sont malheureux ; le bonheur ne consiste point dans la possession des honneurs, des richesses, ni dans la prospérité temporelle ; souvent ce prétendu bonheur est trompeur, et n'est rien moins que durable ; il ne peut satisfaire le cœur de l'homme ; mais un juste est protégé de Dieu à proportion du besoin qu'il a de son secours ; sa confiance en Dieu et la paix intérieure dont il jouit, le consolent dans les traverses qu'il éprouve ; l'espérance d'en être récompensé lui donne une véritable joie ; il dit avec saint Paul : Je ressens une joie surabondante dans toutes mes tribulations, *II. Cor.*, c. 7, ỳ. 4 ; au lieu que l'on entend dire aux prétendus heureux de ce monde, *je suis malheureux.* BERGIER.

PIÉTISTES. On a donné ce nom à plusieurs sectes de dévots fanatiques qui se sont élevées parmi les protestants d'Allemagne, surtout parmi les luthériens, pendant le siècle dernier ; il y en a aussi en Suisse parmi les calvinistes. Quelques hommes frappés de voir la piété déchoir de jour en jour, et le vice faire des progrès rapides parmi ceux qui se vantent d'avoir réformé l'Eglise de Jésus-Christ, formèrent le projet de remédier à ce malheur ; ils prêchèrent et ils écrivirent contre le relâchement des mœurs, ils l'imputèrent principalement au clergé protestant ; ils firent des disciples et formèrent des assemblées particulières. Ainsi en agirent Philippe-Jacques Spéner à Francfort, Schwenfeld et Jacques Bohm en Silésie, Théophile Broschbandt et Henri Muller en Saxe et en Prusse, Wigler dans le canton de Berne, etc. Le même motif a fait naître en Angleterre la secte des quakers ou trembleurs ; celle des hernutes ou frères moraves, et celle des méthodistes. Nous avons parlé de chacune en particulier.

Mosheim, qui a fait assez au long l'histoire des *piétistes*, convient qu'il y eut parmi les partisans de cette nouvelle réforme plusieurs fanatiques insensés, conduits plutôt par une humeur chagrine et caustique, que par un vrai zèle ; que, par la chaleur et l'imprudence de leurs procédés, ils excitèrent des disputes violentes, des dissensions et des haines mutuelles, et causèrent beaucoup de scandale. Cet aveu nous donne lieu de faire plusieurs réflexions qui ne sont pas favorables au protestantisme.

1° Les reproches que les *piétistes* ont fait contre le clergé luthérien, sont précisément les mêmes que les auteurs du luthérianisme avaient élevés dans le siècle précédent contre les pasteurs de l'Eglise romaine ; ils en ont censuré non-seulement les mœurs et la conduite, mais la doctrine, le culte extérieur et la discipline ; plusieurs *piétistes* voulaient tout réformer et tout changer; ou ils ont eu raison, ou Luther et ses partisans ont eu tort. De là, il résulte déjà que la prétendue réforme établie par Luther et les autres n'a pas opéré des effets forts salutaires, puisque des hommes dont Mosheim loue d'ailleurs les mœurs, les talents et les intentions, en ont été forts mécontents, et se sont crus obligés de faire bande à part pour travailler sérieusement à leur salut.

2° Le résultat de l'une et de l'autre de ces prétendues réformes a été précisément le même ; le faux zèle, l'humeur caustique, le style emporté de plusieurs *piétistes*, ont fait naître des querelles théologiques, des dissensions parmi les pasteurs et parmi les peuples ; souvent il a fallu que les magistrats et le gouvernement s'en mêlassent pour arrêter les effets du fanatisme. Puisque la même chose est arrivée à la naissance du protes-

tantisme, il s'ensuit que ses fondateurs n'ont eu ni un zèle plus pur, ni une conduite plus sage, ni des motifs plus louables que les *piétistes* les plus emportés ; que les uns comme les autres ont été des fanatiques insensés, et non des hommes suscités de Dieu pour réformer l'Eglise. Mosheim parlant d'un *piétiste* fougueux, nommé Dippélius, dit : « Si jamais les écrits » informes, bizarres et satiriques de » ce réformateur fanatique, parvien- » nent à la postérité, on sera surpris » que nos ancêtres aient été assez » aveugles pour regarder comme un » apôtre, un homme qui a eu l'au- » dace de violer les principes les plus » essentiels de la religion et du bon » sens. » N'avons-nous pas droit de dire la même chose de Luther?

3° Nous n'avons pas tort de reprocher aux protestants qu'ils enseignent une doctrine scandaleuse et pernicieuse aux mœurs, lorsqu'ils soutiennent que *les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut, que la foi nous justifie indépendamment des bonnes œuvres*, puisque plusieurs *piétistes*, quoique nés protestants, en ont été révoltés aussi bien que nous, et ont opiné à bannir ces maximes de la chaire et de l'enseignement public. D'autres théologiens luthériens ont pensé à peu près de même.

4° Comme il n'y a ni autorité ni règles pour maintenir l'ordre et la décence dans les sociétés de *piétistes*, et que chacun croit être en droit d'y faire valoir ses visions, il est impossible que plusieurs ne donnent dans des travers dont le ridicule retombe sur la société entière, avilit ce quil peut y avoir de bon d'ailleurs, et ne cause bientôt la dissolution des membres dans un corps si mal construit. Ainsi la piété peut prendre difficilement rac ne parmi les protestants, elle s'y trouve transplantée comme dans une terre étrangère ; comment pourrait-elle se conserver parmi des hommes qui ont retranché la plupart des pratiques capables de l'exciter et de la nourrir? Mosheim, *Hist. ecclés.*, 17e siècle, section 2, 2e part., c, 1, § 26 et suiv. BERGIER.

PIGHIUS (ALBERT) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant et théologien né à Kampen (Overyssel) en 1490 et mort à Utrecht en 1543, composa à Louvain plusieurs traités d'astronomie, et fabriqua des globes célestes pour rendre ses explications plus intelligibles, se fit recevoir docteur à l'Université de Cologne, combattit les réformateurs, accompagna le pape Adrien VI en Espagne et en Italie, se fixa à Rome après sa mort, et fut employé en négociations par les papes suivants.

Son principal ouvrage, dit M. Gams, est : *Assertio ecclesiasticæ Hierarchiæ*, en six livres, dédié à Paul III. Dans le premier livre il traite des principes et des moyens de trouver la vraie religion; dans le deuxième, de l'unité de l'Eglise et des divers ordres dont elle est composée; dans le troisième, de la primauté de S. Pierre et de ses successeurs; dans le quatrième, de l'autorité et des priviléges du Saint-Siége; dans le cinquième, du pouvoir du pape dans les choses temporelles; dans le sixième, des conciles. L'ouvrage fut imprimé à Cologne, 1572, in-folio. Pighius publia, en outre : *de Gratia et libero hominis arbitrio*, dix livres contre Calvin, Colon., 1542 : cet ouvrage est dédié au cardinal Sadolet; puis une Explication des divers points de controverse débattus à Ratisbonne; du Divorce; des décrets du sixième concile; Défense du concile convoqué par Paul IV contre Luther; du Sacrifice de la Messe contre Les Luthériens; Conseil sur la pacification des controverses religieuses; Explication des controverses dirigées contre la foi chrétienne; Réponse aux calomnies de Bucer. La mort le surprit pendant ce dernier travail. Les théologiens prirent de l'ombrage de quelques-unes de ses opinions sur le péché originel, la prédestination, la grâce de la médiation, dans lesquelles il semblait s'écarter trop de la doctrine de S. Augustin. Aussi le cardinal Bona dit-il qu'il doit être lu avec précaution, parce qu'il ne soutient pas toujours la doctr ne la plus sûre. Du reste, il était profondément attaché à l'Église et au Saint-Siége (1). Ses

(1) Pighius soutient que le pape est infaillible dès là qu'il parle comme chef de l'Église, ne

œuvres furent réimprimées à Rome, à Paris, à Mayence, et, surtout, à Cologne. » Le Noir.

PILATE (actes de). Saint Justin, dans sa première apologie, n. 35, dit aux empereurs et au sénat romain : « Que Jésus ait été crucifié, et que » l'on ait partagé ses habits, vous » pouvez l'apprendre par les actes » dressés sous Ponce-*Pilate*, n. 48; » que le Christ ait opéré des miracles, » vous pouvez en être informés par » les actes dressés sous Ponce-*Pilate*.» Tertullien, dans son *Apologétique*, c. 5, parle de ces mêmes actes. « Un » personnage, dit-il, ne peut être » Dieu à Rome, s'il ne plaît au sénat... » Tibère, sous le règne duquel le » nom de chrétien est entré dans le » monde, informé de la Palestine » même des faits qui caractérisaient » un personnage divin, en fit le rap- » port au sénat, et l'appuya de son » suffrage. Le sénat le rejeta, parce » qu'il n'avait pas vérifié lui-même la » chose. Tibère demeura dans son » sentiment, et menaça de punir ceux » qui accuseraient les chrétiens. » Ch. 21, après avoir parlé des miracles, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, il ajoute: « *Pilate*, partisan de Jésus-Christ dans » sa conscience, manda les faits qui » concernaient ce personnage à l'em- » pereur Tibère. Les césars mêmes » auraient cru en Jésus-Christ, s'ils » n'étaient pas nécessaires au siècle, » ou si des chrétiens pouvaient être » césars. »

Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. 2, c. 2. confirme l'existence de la relation de *Pilate*, par le récit de Tertullien; mais il ne dit pas qu'il l'a vue, non plus que les deux témoins.

Plusieurs critiques protestants; après Tanegui Lefévre, ont regardé ce fait comme fabuleux, en particulier Le Clerc, *Hist. ecclés,*, an 29, page 324. Ils disent, 1° qu'il n'est pas croyable que *Pilate*, écrivant à l'empereur, ait voulu faire l'éloge d'un homme qu'il venait de condamner à mort. 2° Il l'est encore moins que Tibère, prince sans religion, ait voulu faire mettre Jésus-Christ au nombre des dieux; 3° il ne l'est pas que le sénat, asservi comme il l'était aux caprices de Tibère, ait osé rejeter une proposition appuyée de son suffrage; 4° Tibère haïssait les Juifs; il ne lui est donc pas venu dans l'esprit de vouloir faire rendre les honneurs divins à un Juif. Enfin, sous Tibère, le nom de *chrétien* ne peut pas encore avoir été connu à Rome, et il ne pouvait pas encore y avoir eu des accusations formées contre eux. Vingt auteurs ont copié ces objections, et les incrédules en ont conclu que saint Justin avait forgé les actes de *Pilate*.

Pour savoir si ces arguments sont fort solides, il faut se souvenir que Tibère mourut l'an 37 de notre ère, que *Pilate* fut rappelé à Rome et envoyé en exil la même année, par conséquent quatre ans après la mort de notre Sauveur. Pendant cet intervalle, il fut témoin des progrès que faisait l'Evangile, du nombre de ceux qui se convertissaient, de l'inquiétude que cela causait aux Juifs, du meurtre de saint Etienne, etc. Il se peut très-bien faire que le bruit de ces mouvements ait pénétré jusqu'à Rome, et que *Pilate* ait été obligé de rendre compte à l'empereur de la conduite qu'il avait tenue à l'égard de Jésus et de ceux qui croyaient en lui; rien ne nous oblige de supposer que sa relation fut envoyée longtemps avant son rappel.

Dans cette supposition, qui est très-probable, nous ne voyons pas pourquoi *Pilate* aurait hésité de rapporter ce que la renommée avait publié dans la Judée touchant les miracles et la résurrection de Jésus, et sur l'effet que ces faits produisaient. Ce n'est pas lui qui avait condamné Jésus à la mort, il n'avait fait que le livrer à la fureur des Juifs, par la crainte d'exciter une émotion populaire.

En second lieu, Tibère, quoique très-peu religieux, a pu vouloir, par caprice ou par quelque autre motif, feindre d'avoir de la religion pour ce moment-là; puisqu'il haïssait les Juifs, il ne pouvait les mortifier davantage qu'en faisant rendre les honneurs divins à un personnage qu'ils avaient

parlât-il qu'à un seul de ses membres. Il n'y a pas besoin, selon lui, pour l'*ex cathedra* qu'il s'adresse à toute l'Église. Le Noir.

fait crucifier, et qu'ils poursuivaient encore après sa mort, dans la personne de ceux qui croyaient en lui.

Le sénat, quoique asservi aux volontés de Tibère, a pu lui représenter des inconvénients et des motifs de ne pas faire ce qu'il proposait. L'on a tort de supposer que ce prince mit beaucoup de chaleur et d'intérêt à faire exécuter le projet qu'il avait formé. On sait qu'il y avait une ancienne loi romaine qui ôtait aux empereurs le pouvoir de créer de nouveaux dieux sans l'approbation du sénat. Tertuil. *Apologet.*, c. 5.

Puisque les miracles, la mort et la résurrection de Jésus faisaient du bruit dans la Judée, lui attiraient tous les jours de nouveaux sectateurs, donnaient de l'ombrage et de l'inquiétude aux Juifs, il ne serait pas fort étonnant que déjà sous Tibère ils eussent porté à Rome des plaintes contre cette nouvelle religion naissante, et contre ceux qui l'embrassaient, et qu'en conséquence *Pilate* eût été oblige d'en écrire à l'empereur; dans ce cas il est vrai de dire que le nom de chrétien était déjà connu à Rome, et que les chrétiens y avaient déjà des accusateurs.

Puisque les incrédules ne nous opposent que des impossibilités prétendues, il nous suffit de leur faire voir que ce qu'ils jugent impossible ne l'est pas.

Quant à l'accusation formée contre saint Justin par les incrédules, elle est absurde, puisqu'elle suppose qu'il a été imposteur et faussaire sans motif. Qu'avait-il besoin de citer une relation des *Actes de Pilate*, pour prouver que Jésus avait fait des miracles, et qu'il avait été crucifié? C'étaient des faits publics et desquels toute la Judée était en état de déposer. Il était plus simple d'en appeler au témoignage de toute une province, qu'aux *Actes de Pilate*, s'ils n'existaient pas.

S'il y a eu des critiques assez prévenus contre le témoignage des Pères, pour traiter de fable la relation de *Pilate*, il s'en est trouvé aussi, même parmi les protestants, qui ont vengé les Pères, et qui ont fait voir qu'il n'y a rien d'incroyable dans leur narration. Tels sont Fabricius, Hœsæus, Havercamps, Mosheim, *Inst. Hist. christ.*, 1re part., c. 4. § 8.

Mais, pour faire illusion, les incrédules confondent les *Actes* dont parle saint Justin, avec de faux *Actes de Pilate*, que les quartodécimans forgèrent au second siècle. Au troisième, les païens en composèrent d'autres, dans lesquels Jésus-Christ et les chrétiens étaient représentés sous des traits odieux; l'empereur Maximin les fit afficher et répandre dans tout l'empire : quelques auteurs ont cru que les *Actes de Pilate* étaient l'Evangile de Nicodème, etc. Que prouvent toutes ces fausses pièces, postérieures à saint Justin, contre le fait qu'il rapporte? Loin de le détruire, elles servent plutôt à le confirmer; c'est la notoriété de ce même fait qui a donné lieu à des faussaires de forger de faux *actes* au lieu de vrais.

Enfin les actions de Jésus-Christ sont assez prouvées d'ailleurs sans le témoignage de *Pilate*; on n'en a fait usage pour appuyer aucun dogme; mais saint Justin et Tertullien ont eu raison de les citer aux empereurs et aux magistrats; c'était pour eux une pièce irrécusable. Il y a une dissertation sur ce sujet dans la *Bible d'Avignon*, 1, 13, p. 513. BERGIER.

PILES ELECTRIQUES (*Theol. mixt. scien. phys.*) — V. VOLTAISME.

PILLON (FRANÇOIS-THOMAS) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain français, que nous citons assez longuement dans plusieurs articles, naquit à Fontaines (Yonne) en 1830. Il collabora de 1858 à 1864 à l'*École Normale* de M. P. Larousse, journal pédagogique dans lequel il publia, notamment, par leçons successives, un traité complet de botanique. Il fonda en 1868, avec M. Renouvier, l'*Annee philosophique*, publication annuelle qui eut deux volumes et fut interrompue par la guerre de 1870-1871. Il transforma, avec le même M. Renouvier (V. ce mot), en 1872, l'*Année philosophique* en une revue hebdomadaire intitulée la *Critique philosophique*; nous parlons quelquefois de cette revue, par exemple au mot CRITICISME).

Mais les plus grands travaux de M. Pillon, jusqu'à cette dernière publication, n'ont point porté sa signature; ils ont consisté dans des études que cet auteur a données de 1865 à 1870 au *Grand Dictionnaire universel du XIX siècle*, dont la partie philosophique lui avait été confiée par M. P. Larousse. Cette collaboration a été surtout importante dans les sept premiers volumes contenant les lettres A, B, C, D, E; les principaux articles de cette vaste encyclopédie qui lui sont dûs sont : *Alphabet, Amour, Animal, Animisme, Anthropophagie, Antinomie, Arithmétique, Aristocratie, Assistance, Association, Assurance, Astronomie, Athéisme, Atome, Atomisme, Attraction, Autorité, Automatisme des animaux, Axiôme*, etc., dans la lettre A; — *Babysme, Babel* (tour de), *Banque*, *Bâle* (concile de), *Basile* (Saint), *Bastiat, Bazard, Balmès, Bacon* (Roger), *Bacon* (François), *Bell* (Charles), *Bien, Biologie, Bordeu, de Bonald, Botanique, Bouddha, Bouddhisme, Brahma, Brahmane, Brahmanisme, Browinisme, Bruno*, dans la lettre B; — *Calvin, Calvinisme, Catéchisme, Campanella, Caractère, Causalité, Cause, Certitude, Christianisme, Chemin de fer, Civilisation, Conception* (immaculée), *Connexion* (principe de), *Critique, Criticisme*, dans la lettre C; — *Darwinisme, Dieu, Doctrinarisme*, dans la lettre D; — *Emboitement* (des germes), *Epigenèse, Espèce, Evangile, Evolution*, dans la lettre E...

M. Pillon n'appartient point aux écoles positivistes qui sont le principal point de mire de nos attaques, parce que ce sont elles qui tendent, selon nous, à envahir la société lettrée, et qui constituent le plus dangereux ennemi du bien-être moral de l'humanité dans ce troisième quart du XIXe siècle. M. Pillon a, d'ailleurs, une bienveillance et une retenue de style qui doit plaire à tous les esprits sérieux et modérés. Il est aussi très-exact dans ses analyses et écrit bien. Mais il s'est rattaché, du moins par les dehors, à une sorte de kantisme flottant que nous ne ménageons pas non plus.

LE NOIR.

PINDARE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poète illustre de l'ancienne Grèce, né à Thèbes, en Béotie, 520 ans avant Jésus-Christ, et mort au théâtre environ 436 avant Jésus-Christ, à l'âge de 74 ans, est regardé comme le prince de la poésie lyrique; mais de toutes ses poésies, il ne nous reste que ses *Odes*. Les Athéniens lui élevèrent une statue ; les Lacédémoniens, et après eux Alexandre le Grand, épargnèrent sa maison dans la prise de Thèbes. C'était la religion de ce temps-là qui inspirait Pindare, il chantait les dieux. LE NOIR.

PINÉDA (Jean de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce jésuite, professeur de théologie, exegète et orientaliste, né vers 1517, d'une famille de Séville, et mort en 1637, a laissé un commentaire sur Job, très-estimé : *Commentariorum in libri* 13, *in* 2 *divisi tomos, variis capitibus, doctis colloquiis et alternis certaminbus ornatos, etc., etc.*, Madrid, 1597, souvent réimprimé au dix-septième et au dix-huitième siècle ; une longue explication de l'Ecclésiaste, Séville, 1619 ; *de Rebus Salomonis libri* 8, 3me édition, Mayence, 1613 ; une Histoire universelle de l'Eglise, en 4 vol. in-folio, et une Histoire de Ferdinand III, toutes deux en espagnol, etc.

LE NOIR.

PINYTUS DE GNOSSE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il ne nous reste de cet évêque de Gnosse dans le IIe siècle, dont parlent Eusèbe et saint Jérome, qu'un fragment de lettre conservé par Eusèbe, dans lequel il s'agit de la multitude des *frères*, auxquels il convient de prêcher une morale plus sévère, et non du clergé seulement, ainsi que quelques-uns l'ont prétendu en entendant ce qu'il dit du célibat ecclésiastique.

LE NOIR.

PIQURES VENIMEUSES (*théol. hist. scien. méd.*) — V. MORSURES.

PIRHING (Ernricus, Ehrenreich). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce canoniste distingué du XVIIe siècle, né à Sigert (Bavière), en 1606, entra

chez les jésuites à l'âge de 28 ans, enseigna longtemps la philosophie, la théologie, l'écriture sainte, le droit canon, et fut un grand prédicateur. Il mourut en 1679. Il ne publia son grand ouvrage, en 5 vol. in-folio, intitulé : *Juris canon. methodus nova, sive Jus canon. in V libros Decret. dist. nova methodo explicatum*, etc., que de 1674 à 1678. « Il suit dans ce travail, dit M. Schrodl, comme tous les anciens canonistes, la division des Décrétales, et consacre à chaque livre un volume spécial. Cependant il s'est écarté de ses prédécesseurs en ce que, dans chaque livre, au lieu de suivre l'ancienne série des titres, il les range dans un ordre plus conforme à la nature et à l'enchaînement des matières, et c'est en cela que consiste la nouveauté de la méthode qu'il annonce. » LE NOIR.

PISCICULTURE (*theol. mixt. indust.*). — Parmi les industries humaines qui ont pour but de multiplier les productions de cette nature, œuvre de Dieu, dont la puissance de fécondité s'étend jusqu'à des limites inconnues, et qui répondent, du moins en partie, aux objections tirées du principe de population de Malthus, il convient de faire figurer la *pisciculture*, qu'on a nommée plus généralement encore, dans ces derniers temps, l'*aquiculture*, mot qui signifie l'aménagement des eaux, tant maritimes que pluviales et lacustres, pour la production des êtres vivants dont elles sont l'habitat naturel. La culture des huîtres (V. ce mot) ou l'*ostréiculture*, la culture des sangsues ou l'*hirudiculture*, et beaucoup d'autres cultures d'animaux aquatiques en font partie aussi bien que la *pisciculture* proprement dite qui est la culture des diverses espèces de poissons les plus propres à la nourriture de l'espèce humaine.

Il y a bien longtemps que l'homme eut l'idée qui a servi de base à cette industrie; les anciens viviers et l'aménagement des étangs en sont les preuves, mais ce n'est que dans notre siècle que l'on a donné à cette sorte de culture de grands développements. Un ingénieux moine de Bourgogne nommé Dom Pinchon avait imaginé au XIVe siècle de recueillir et de féconder artificiellement, au moyen de la laitance des mâles, des œufs de poissons femelles, et d'élever les petits, qui en résultaient par multitudes, à l'effet d'empoissonner toutes les eaux du pays. Ce moine habitait dans la Côte-d'Or près de Montbard, et ses procédés s'étaient conservés traditionnellement dans quelques familles en France et en Allemagne. C'est dans ce dernier pays que le célèbre G.-L. Jacobi, un des héritiers de ces traditions, avait remis en vogue, vers le milieu du XVIIIe siècle, par des expériences, certains procédés de fécondation artificielle des truites et des saumons; le journal de Hanovre fit connaître en 1763 ces moyens pratiques, en publiant des écrits, sur cette matière, de Jacobi lui-même; puis Duhamel du Monceau et Exupède étendirent, chez nous, cette publicité. Au commencement de ce siècle, les expériences furent reprises en divers pays, en Italie par Rusconi, en Suisse pas Agassiz et Vogt, et, en 1837, en Angleterre par J. Shaw pour repeupler de saumons les rivières de l'Ecosse. Vinrent ensuite les perfectionnements introduits par Boccius (1841), et surtout par les simples pêcheurs Remy et Gehin, (1842 à 1848). Ce fut alors que M. Coste s'empara de la question, fit sur elle ses cours et ses expériences au Collége de France, amena à une si grande perfection les appareils d'incubation des œufs de poissons, et fut enfin chargé par le gouvernement français de ces établissements devenus célèbres, de Blotzeim près d'Huningue, de Concarneau et de Saint-Brieuc, en Bretagne, qui ont été imités par tant d'autres. Voici ce que dit de cette industrie M. Ad. Focillon:

« Les diverses tentatives de culture des animaux aquatiques se sont répandues dans la plupart des contrées de l'Europe, et avec le temps il en résultera certainement l'établissement d'industries locales utiles au point de vue du public et profitables au point de vue des particuliers. Il ne faut jamais voir dans des entreprises de ce genre la perspective d'une fortune rapide, mais bien la création lente d'une industrie utile avec de lointains

bénéfices. Il n'y faut donc pas consacrer toute une fortune, mais, dans une grande exploitation, affecter une part seulement du revenu à cette œuvre patiente d'intérêt général. »

LE NOIR.

PISCINE PROBATIQUE, ou PISCINE DES BREBIS, réservoir d'eau placé dans le voisinage du temple de Jérusalem, qui servait probablement à laver les entrailles des victimes. Saint Jean, c. 5, ỹ. 2, nous apprend que de temps en temps un ange du Seigneur descendait dans cette *piscine*, en faisait mouvoir l'eau, et que le premier malade qui y était plongé après ce mouvement, était guéri, quelle que fût sa maladie. Il ajoute que Jésus-Christ ayant trouvé là un homme paralytique depuis trente-huit ans, le guérit d'une seule parole.

Cet évangéliste, dit un incrédule, est le seul qui ait parlé de ce réservoir d'eau et de sa vertu, c'est donc une fable; le prétendu paralytique guéri par Jésus était sans doute un mendiant valide qui, de concert avec Jésus, feignit d'être guéri, après avoir feint d'être malade.

Réponse. Quand saint Jean serait le seul qui eût parlé de la *piscine probatique*, cela ne serait pas étonnant; aucun ancien écrivain ne nous a donné une description exacte de la ville de Jérusalem. Mais il est très-probable que Josèphe a voulu désigner cette *piscine* sous le nom de *piscine de Salomon : De la Guerre des Juifs*, liv. 5, c. 13. Le père Hardouin pense que *probatica piscina* signifie *piscine* dont les eaux vont dans une autre; que celle-ci est la même qu'Isaïe appelle *piscine supérieure*, c. 7; ỹ. 3; c. 36, ỹ. 2, et qui avait été faite par Ezéchias, *IV, Reg*. c. 20, ỹ. 20. La *piscine inférieure* était celle de *Siloë*, *piscine* qui vient d'ailleurs, *Joan*., c. 9, ỹ. 7. Quant à la vertu miraculeuse de la première, si c'était une fable, quelle raison pouvait avoir saint Jean de l'inventer? Cette circonstance n'ajoutait rien à la réalité ni à l'éclat du miracle opéré par Jésus-Christ, il aurait décrédité sa narration dans l'esprit de tous ceux qui avaient connu la ville de Jérusalem. Il observe que les Juifs furent offensés de ce que Jésus-Christ avait guéri le paralytique un jour du sabbat; s'ils avaient pu soupçonner qu'il y avait de la collusion et de la fraude, ils en auraient fait un bien plus grand crime au Sauveur. Mais les incrédules se flattent de détruire tous les miracles de l'Evangile par une accusation d'imposture intentée au hasard.

BERGIER.

PISE (le concile de). (*Théol. hist. conc.*) — « Lorsque toutes les tentatives faites pour mettre un terme au grand schisme né au quatorzième siècle, dit M. Héfélé, eurent échoué, et que Grégoire XII aussi bien que Benoît XIII, eurent repoussé tout projet de conciliation, la majorité des cardinaux abandonnèrent les deux Papes en même temps (mai 1408). Ils se réunirent d'abord à Livourne, ensuite à Pise, pour délibérer sur les moyens de rétablir l'unité dans l'Église, et invitèrent, avec beaucoup de princes de la chrétienté, tous les prélats de l'Occident à un grand concile qui devait s'ouvrir à Pise le 25 mars 1409.

» Alors chacun des antipapes voulut tenir de son côté un concile, et, en effet, Benoît réussit à réunir une espèce de synode à Perpignan, Grégoire à Aquilée; mais les cardinaux unis ne se laissèrent pas détourner de leur plan, et mirent tout en œuvre, par des lettres et des ambassades, afin de gagner les princes et les évêques et de les faire venir à Pise. Ils eurent soin en même temps d'y inviter les deux Papes. Ils envoyèrent à Grégoire XII le cardinal de Milan (Pierre Philargi) et le patriarche d'Aquilée. Grégoire les renvoya en disant que le Pape avait seul le droit de convoquer un concile universel. Les cardinaux publièrent une déclaration dans laquelle ils firent connaître le point de vue d'après lequel il faut en effet juger le concile de Pise. « Sans doute, disaient-ils, dans l'état normal de l'Église, le Pape seul a le droit de convoquer un concile général; mais où est actuellement le Pape légitime? Où sont les partisans de Benoît, de Grégoire? Puisqu'ils entretiennent le schisme ils ne sont plus les chefs de

la chrétienté, ils sont au-dessous du dernier des Chrétiens (1). »

» Le jour indiqué, le 25 mars 1409, fête de l'Annonciation, le concile de Pise, si longtemps attendu, fut solennellement inauguré dans la grande cathédrale. »

Le concile entra en délibération dès le lendemain et tint vingt-trois sessions, dont les plus importantes, celles qui résumèrent toutes les autres, furent la quinzième dans laquelle fut portée la sentence contre les deux Papes qui mettaient la division dans l'Église, Grégoire XII et Benoît XIII, la dix-neuvième, dans laquelle se forma le conclave qui élut Alexandre V, et la vingtième qui fut présidée par le nouveau Pape. Voici comment M. Héfélé rend compte des dernières sessions :

« Enfin, après tous ces préliminaires, la sentence fut prononcée dans la quinzième session générale, le 5 juin 1409.

» Les cérémonies religieuses qui précédaient chaque session étant terminées, les deux cardinaux de Colonna et Sant-Angeli le Jeune, deux archevêques, un grand nombre de docteurs et de notaires se rendirent aux portes de l'église et demandèrent à deux et trois reprises, à haute voix, si Pierre de Lune et Angélo Corrario étaient présents, eux ou leurs représentants.

» Personne n'ayant comparu, les prélats rentrèrent dans l'assemblée, et alors le patriarche d'Alexandrie, assisté de deux autres patriarches, proclama, les portes de l'église étant ouvertes, devant une foule immense, que Pierre de Lune et Angélo Corrario étaient schismatiques, fauteurs de schisme, hérétiques notoires, puisqu'ils violaient par le fait l'article du Symbole : *Credo in unam sanctam et apostolicam Ecclesiam,* etc., coupables de parjure et de violation de vœux ; que le concile les déposait, les rejetait, leur défendait d'agir en qualité de Papes ; que le Saint-Siége était vacant ; qu'en conséquence on procéderait à la nomination d'un Pape nouveau ; que le synode déliait tous les chrétiens de l'obéissance qu'ils pouvaient avoir promise à l'un ou à l'autre des prétendants ; qu'il défendait d'observer cette obéissance à l'avenir, sous peine d'excommunication, et qu'enfin le bras séculier devait contraindre chacun, et d'abord les deux prétendants et leurs partisans, à se conformer aux décrets du concile ; que le synode invalidait toutes les sentences et censures que les deux prétendants avaient prononcées, et annulait les promotions de cardinaux qu'avaient faites Angélo Corrario depuis le 3 mai 1408, Pierre de Lune depuis le 1[illegible] juin de la même année. »

Dans la seizième session, l'archevêque de Pise lut un acte par lequel les cardinaux s'engageaient, pour le cas où l'un d'eux serait élu Pape, à ne pas permettre la dissolution du concile, autant que cela dépendrait d'eux, avant la réalisation d'une réforme juste, raisonnable et suffisante de l'Église dans son chef et dans ses membres ; et tous le signèrent. Il était dit aussi dans cet acte que si un cardinal absent ou un candidat étranger au sacré collége était élu Pape, on exigerait de lui le même engagement. Ce fut dans cette session que le cardinal Chalant, qui était resté attaché jusqu'alors au parti de Benoît XIII, se réunit au concile.

Dans la dix-septième, autorisation fut donnée par le concile aux cardinaux, d'élire un Pape, bien qu'ils n'eussent été nommés que par des Papes douteux, circonstance, était-il dit, qui rendait utile cette autorisation spéciale pour le cas présent.

» Dans la dix-huitième session (14 juin), reprend M. Héfélé, parurent les ambassadeurs du roi d'Aragon, qui étaient arrivés à Pise quelques jours auparavant avec les envoyés de Benoît. On permit aux premiers de parler au concile, à la condition qu'ils ne diraient ou ne feraient rien qui pût blesser les Pères. L'un de ces embassadeurs, qui était docteur, prononça alors un discours dans lequel il appelait le synode une simple congrégation, ajoutant que le roi, son maître, voulait l'union, et ne prenait parti ni pour Benoît, ni pour aucun autre candidat, à la condition qu'on mettrait le roi au courant de tout ce qui s'était passé et que

(1) L'enfant, *Hist. du Concile de Pise,* t. I, p. 227-230.

le concile ne ferait plus rien sans le consentement des Aragonais. Il demanda aussi qu'on entendît les députés du pape Benoît. L'expression de Pape, dont il s'était servi, souleva les murmures de toute l'assemblée. Les ambassadeurs aragonais s'étant retirés, le conseil décida qu'il leur répondrait, que le concile remercierait le roi de ses bonnes dispositions, et qu'il lui enverrait des députés pour lui faire connaître tout ce qui s'était passé ; que, quant aux légats de Pierre de Lune, ils étaient arrivés trop tard ; que toutefois, on réfléchirait encore sur cette circonstance.

» En effet on résolut, par considération pour le roi d'Aragon, de les entendre, ce que l'on fit le même jour, dans l'église de Saint-Martin. Ils purent à peine y pénétrer à travers la foule compacte et mécontente qui en gardait les portes. Lorsqu'ils furent entrés on leur lut la sentence prononcée contre Pierre de Lune, et le capitaine de la ville leur fit connaître le serment que lui et les autres autorités de la ville avaient prêté pour la sûreté du conclave. L'archevêque de Tarragone ayant demandé la parole, et s'étant, dès le commencement de son discours, donné le titre de légat du Pape Benoît, souleva un murmure général, tous les Pères s'écriant qu'il était le légat d'un hérétique et d'un schismatique. L'archevêque continua néanmoins et demanda l'annulation de la décision qui défendait de parler contre ce qui avait été arrêté ; mais ne recevant pas la réponse qu'ils sollicitaient, les légats de Benoît se retirèrent avec les ambassadeurs aragonais, sans prendre congé. Boniface Ferrier, frère du célèbre saint Vincent Ferrier, chaud partisan de Benoît, se plaignit très-haut de la manière dont on les avait traités, tandis que Dietrich de Niem les appela des espions, qui n'avaient eu que de mauvaises intentions, d'autant plus qu'à ce moment même Benoît nommait 12 nouveaux cardinaux pour prolonger le schisme.

» Dès le lendemain, le 15 juin, on se réunit en session. C'était la 19e. Tout se passa en cérémonies religieuses relatives à l'élection du Pape, qui allait avoir lieu, et, le soir même, les 24 cardinaux entrèrent en conclave dans le palais épiscopal de Pise. Le conclave dura onze jours, et, le 26 juin l'archevêque de Milan, *Pierre Philargi*, fut élu à l'unanimité. Il était âgé de 70 ans et prit le nom d'*Alexandre V*.

» Alexandre V convoqua alors une nouvelle session, la 20e, pour le 1er juillet, et la présida. Le cardinal de Chalant y lut un document relatif à l'élection du Pape, qui était souscrit par tous les cardinaux, et, après que le concile eut fait une prière pour le salut du Pape et de l'Eglise, le Pape lui-même prêcha sur les paroles de saint Jean, 10, 16 : « Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. » Enfin le cardinal de Saint-Eustache, Balthazar Cossa, donna lecture de quelques ordonnances rendues par Alexandre V, concernant :

1. La confirmation de toutes les procédures, sentences et ordonnances émanées des cardinaux depuis le 30 mai 1408 ;
2. La déclaration de la réunion faite par le Pape des deux collèges de cardinaux en un ;
3. La restitution des bénéfices dont le cardinal de Chalant avait été dépouillé ;
4. L'engagement pris par le Pape de travailler à la réforme de l'Eglise comme il l'avait déjà promis étant cardinal

En conséquence de cette dernière mesure il ordonna que chaque nation élût des hommes probes et intelligents, qui pussent aider le concile de leurs lumières ; enfin il promit aux prélats qui s'étaient rendus au concile des dédommagements pour leurs dépenses.

La session fut terminée par la résolution de procéder le dimanche suivant au couronnement du Pape, et en effet, le 7 juillet, on accomplit cette cérémonie dans la cathédrale de Pise, avec la solennité habituelle, et le Pape en fit part à toute la Chrétienté.

Le 10 juillet, dans la 21e session, comparurent les députés de Florence et de Sienne, pour féliciter le nouveau Pape, qui fit publier, par le cardinal de Chalant, un décret annulant

tous les jugements de condamnation que les deux prétendants avaient rendus durant le schisme, tandis qu'il confirmait toutes les dispenses et toutes les grâces qu'ils avaient accordées.

» Vers cette époque Louis d'Anjou, fils de l'ancien roi de Naples du même nom, vint à Pise pour faire valoir ses prétentions contre Ladislas, et Alexandre V le proclama en effet roi de Naples et de Sicile et grand-gonfalonier de l'Eglise romaine, en même temps qu'il prononçait la déposition de Ladislas. Louis d'Anjou reussit à enlever plusieurs villes des états romains à Ladislas et à les replacer sous la domination d'Alexandre ; mais Rome demeura entre les mains de l'ennemi.

» Cependant le concile de Pise avait, le 27 juillet, tenu sa vingt-deuxième session ; le cardinal de Chalant proclama un décret émané du concile et approuvé par le Pape, portant : que toutes les promotions, translations, provisions de bénéfices, etc., que les deux prétendants avaient accordées, en faveur des personnes qui adhéraient actuellement au concile, seraient valables, si d'ailleurs elles avaient été accordées d'une maniére canonique et avant la sentence définitive de déposition ; que les dispenses que les évêques avaient depuis concédées dans des diocèses neutres, même dans les cas réservés du Pape, étaient également confirmées ; que les dispositions du présent décret ne nuiraient pas aux décisions des derniers conciles nationaux français ni au droit des cardinaux ; qu'au bout de trois ans un nouveau concile universel serait convoqué ; qu'enfin le cardinal Louis de Flisco, qui était encore du côté de Benoît, serait maintenu dans tous ses honneurs et ses bénéfices si dans l'espace de deux mois il reconnaissait le concile et le nouveau Pape.

» En même temps l'archevêque de Pise fit connaître que le Pape abandonnait à toutes les églises les sommes dues à la chambre apostolique jusqu'au jour de son élection, qu'il renonçait aux biens des prélats défunts et aux taxes intercalaires, et qu'il priait les cardinaux de faire les mêmes concessions aux églises et au clergé. Tous les cardinaux donnèrent, en effet, leur consentement, sauf le cardinal d'Albano.

» Le 7 août, enfin, eut lieu la vingt-troisième et dernière session. Le cardinal de Chalant lut un décret statuant :

» 1° Que les biens immeubles de l'Eglise romaine et des autres Eglises ne pourraient être aliénés ni hypothéqués, ni par le Pape ni par d'autres prélats, jusqu'au prochain concile universel, où l'on agiterait plus mûrement cette question ;

» 2° Qu'avant la tenue de ce concile les métropolitains réuniraient des synodes provinciaux, les suffragants des synodes diocésains ;

» 3° Que les moines se réuniraient en assemblées capitulaires pour s'entendre sur les réformes à introduire dans leurs maisons ;

» 4° Que personne ne serait déplacé contre son gré, à moins que ce ne fût avec le consentement de la majorité du sacré collége ;

» 5° Que le Pape, d'accord avec les cardinaux, enverrait aux princes et aux fidèles des nonces pour publier les actes du concile et les mettre partout à exécution, et accorderait à tous les membres du concile, à toute sa maison, qui avait servi au concile, une indulgence plénière ;

» 6° Que le Pape était décidé à améliorer, d'après le conseil des cardinaux, l'Église dans son chef et ses membres, et qu'il avait déjà commencé par certains articles ; qu'il ne pouvait pas s'occuper actuellement de la réforme de la prélature, parce que beaucoup d'évêques étaient déjà partis, tout comme beaucoup de députés ; qu'en conséquence le Pape remettait cette réforme, avec le consentement et d'après le désir du concile, *sacro requirente et approbante concilio*, au concile prochain ;

» 7° Qu'enfin le Pape donnait à tous les membres du synode l'autorisation de retourner dans leurs diocèses.

» Ainsi se termina le concile de Pise, sans qu'on eût rien fait de notable pour l'amélioration de l'Église. Seulement le schisme paraissait fini ; ce n'était qu'une apparence ; ce que Robert avait prédit s'était réalisé : « Une plus grande division s'était

introduite dans la chrétienté, de plus grandes hontes pesaient sur elle (1); » au lieu de deux Papes on en avait trois; car Grégoire se maintenait dans le royaume de Naples par la protection du roi Ladislas, Benoît se soutenait en Espagne, et Robert se donnait toutes les peines du monde pour empêcher que le concile fût reconnu en Allemagne. Il s'était, dès l'origine, rangé du côté de Grégoire. En outre, le Pape Alexandre, prévenu contre Robert, continuait à donner à Wenceslas le titre de roi des Romains. En revanche Alexandre était reconnu par la plupart des princes allemands, notamment par l'archevêque de Mayence, qui s'efforçait d'attirer à lui les autres prélats de Germanie.

« On a souvent reproché aux Pères de Pise d'avoir clos leurs sessions après l'élection du Pape, avant que rien n'eût été fait en faveur de la réforme si souvent promise, et à Alexandre V lui-même d'avoir, contrairement à la promesse sacrée qu'il avait faite dans la seizième session, si promptement dissous le concile, et de n'avoir eu aucune intention sérieuse de réformer l'Église. Mais si nous considérons qu'Alexandre agit avec le consentement de tous les Pères et conformément à leurs désirs, comme le disent expressément les actes du concile; si nous considérons que pas une voix grave ne s'éleva contre la conduite du Pape, pas même de la part de ceux qui poursuivaient avec un infatigable zèle la réforme de l'Église; si, enfin, nous tenons compte du noble caractère d'Alexandre V, nous sommes obligés de penser que les Pères et le Pape eurent de graves motifs pour agir comme ils le firent, et il n'est pas difficile de découvrir quelques-uns de ces motifs.

« On avait sans doute jusqu'alors beaucoup parlé de la réforme de l'Église, mais il est certain qu'on ignorait encore les moyens par lesquels on pourrait y parvenir. Puis il saute aux yeux que les Pères de Pise, unis au Pape, ne pouvaient rien faire avant que le nouveau Pape eût été reconnu par tous les partis et eût obtenu une autorité générale. Malheureusement cette reconnaissance n'eut pas lieu; l'union de l'Église, à laquelle on aspirait depuis si longtemps, n'avait pas été réalisée; une hydre à trois têtes ravageait la vigne du Seigneur. Les Pères de Pise n'en étaient nullement coupables; la responsabilité en revenait tout entière aux princes qui, méprisant le cri d'alarme poussé par la Chrétienté, s'acharnaient à disposer du Saint-Siége à leur gré et suivant leur caprice, et entretenaient la division au lieu de l'étouffer, par la voie sacrée de la justice et la force du glaive, comme les Pères de Pise l'avaient espéré. Du reste il serait injuste de dire que les Pères de Pise ne contribuèrent en aucune façon à l'amélioration de l'Eglise. Ils avaient, autant que possible, cherché à réaliser l'union; ils avaient donné à l'Eglise un pasteur suprême, auquel ses ennemis mêmes ne pouvaient reprocher que l'excès de sa bonté, et qui, ennemi de toute avarice, avait adouci ou aboli maintes taxes oppressives. pris des mesures pour réveiller, par la tenue des synodes et des chapitres, une vie plus sévère dans l'Eglise et ranimer partout le zèle des réformes.

« Quant à l'autorité du concile de Pise, il est évident que, dans le commencement, les partisans des antipapes le jugèrent très-défavorablement. C'est ainsi que le Chartreux Boniface Ferrier déclarait le concile une assemblée hérétique et diabolique et lui opposait toute espèce d'objections. Il prétendait notamment que les docteurs de Bologne qui s'étaient prononcés en faveur du concile de Pise avaient été achetés ou contraints par Balthazar Cossa; que les cardinaux français, mécontents du choix d'Alexandre, s'étaient éloignés de Pise dans l'intention de procéder à une autre élection. Mais le caractère œcuménique du concile de Pise était contesté même de la part de personnages qui n'étaient attachés à aucun des deux antipapes, comme, par exemple, le cardinal de Bar, et, plus tard, S. Antonin, archevêque de Florence, et par des amis des réformes,

(1) Das nach jren Wegen vil en ein Drivalteket und noch vil grosser Schande und Zweyunge in der heil. Christenheit werde, denn lange Zyt leyder gewesen ist.

comme Nicolas de Clémangis et Théodoric de Vrie, qui n'étaient pas satisfaits du choix qu'on avait fait, tandis que Gerson, écrivant à cette époque son traité *de Auferibilitate Papæ*, défendait les principes du concile de Pise. Après Gerson presque tous les Gallicans cherchèrent à faire de l'assemblée de Pise un concile universel, parce qu'on y appliqua pour la première fois le principe de la supériorité du concile universel sur le Pape. Mais, comme l'idée d'un concile universel suppose nécessairement qu'il est reconnu par toute la Chrétienté, il est hors de doute qu'on ne peut compter le synode de Pise parmi les conciles œcuméniques, et, en effet, il n'a jamais été considéré comme tel par l'Eglise et par ses plus sûrs théologiens (1). Cependant, d'un autre côté, on a par trop déprécié la valeur de ce synode ; on a considéré comme nulle l'élection d'Alexandre V et de son successeur, et on a soutenu que Grégoire XII fut le Pape légitime jusqu'à son abdication volontaire, en 1415. Il semble qu'on ébranle par là même l'autorité du concile de Constance ; mais cette objection a été réfutée par Raynald, qui dit que ce concile fut convoqué non-seulement par le successeur d'Alexandre, mais par Grégoire XII, et fut, par conséquent, valable dès le commencement. Pierre Ballerini jugea de même, tandis que Bellarmin tint Alexandre et son successeur pour Papes légitimes; il dit, du concile de Pise, qu'il ne fut *ni approuvé, ni réprouvé*. » Le Noir.

PISTIL (*théol. mixt, scien. bot. physiol. végét.*). — V. Fleur.

PISTOIE (Le synode condamné de) (*théol. hist. con.*). — « Les réformes ecclésiastiques, dit M. Gams, que l'empereur Joseph II réalisa en Autriche furent fidèlement imitées dans le grand-duché de Toscane, où régnait son frère Léopold. Le 2 août 1785 Léopold, après plusieurs actes préparatoires, publia une cirlulaire adressée aux archevêques et évêques de Toscane, qui les engageait à convoquer un synode dans chacun de leurs diocèses. Le 26 janvier 1786 il publia une seconde encyclique, à laquelle étaient joints cinquante-sept articles, *Puncta ecclesiastica*, dont la réalisation, au dire du grand-duc, devait déterminer une véritable et salutaire réforme de l'Eglise. Ces articles, qui s'appliquaient au culte, à la discipline, au clergé régulier, et séculier, etc., étaient la plupart d'une portée tout à fait mesquine ; ainsi l'un deux déterminait le nombre de cierges qui pouvaient être allumés pendant l'exposition du Saint-Sacrement. Le grand-duc, était-il dit dans la circulaire, avait renoncé à donner immédiatement à ces *points religieux* le caractère légal ; il voulait d'abord les soumettre au jugement des évêques, qui devaient se prononcer à ce sujet dans l'espace de dix mois. Il avait résolu de leur faire ces propositions pour enlever aux malintentionnés l'occasion de la calomnie, et afin que les évêques pussent s'entendre avant de lui répondre et lui communiquer par écrit et en toute liberté leur opinion.

» Les réponses demandées, la plupart contraires à ce qu'on espérait, furent envoyées, dans le délai marqué, par les trois archevêques et les quinze évêques de Toscane.

» Tandis que la majorité de ces princes de l''Eglise refusaient de convoquer les synodes diocésains dont on leur avait suggéré la pensée, les trois évêques de Colle, d'Arezzo et de Pistoie-Prato répondirent au dessein de la cour.

» Les synodes des deux premiers évêques se passèrent sans éveiller l'attention publique; mais celui qu'avait convoqué dans son diocèse *Scipion Ricci*, évêque de Pistoie, fit d'autant plus de bruit. Son diocèse était le plus grand et le plus populeux de ceux de la Toscane. Il contenait environ deux cents cures et quatre-vingt-dix mille âmes. L'Eglise unie de Prato n'avait que sept cures et son ressort se bornait à peu près au territoire de cette ville.

» Le synode de Pistoie fut ouvert le 15 septembre 1786, avec la solennité prescrite par le Rituel romain. L'évêque, pour justifier cette réunion,

(1) Cf. Natalis Alexander, t. IX (ed. Venet.), p. 276 sq.

en appela à l'encouragement que deux ans auparavant il avait reçu dans ce sens du Pape Pie VI ; il dit aussi dans son discours d'ouverture que le Saint-Esprit serait au milieu de cette assemblée et que ses décisions seraient celles de Dieu même. Il y avait deux cent trente-quatre membres du synode, dont quatorze chanoines, cent soixante et onze curés, quatorze chapelains, vingt-deux prêtres séculiers et treize religieux. Antoine Ghisi et J.-B. Giacomelli furent élus secrétaires du concile ; Joseph Jacopetti, notaire ; on nomma promoteur le fameux Tamburini de Pavie. »

Le synode eut sept sessions.

» On remarqua, poursuit M. Gams, parmi les opinions de ce faux concile, surtout les suivantes :

» 1. L'Eglise ne peut jamais faire prévaloir ses résolutions par la contrainte extérieure.

» 2. Les curés ont, dans les synodes, les mêmes droits que les évêques; ils ont voix délibérative, même dans les questions de foi.

» 3. Il ne doit y avoir qu'un autel dans chaque église (c'était un des 57 points du grand-duc).

» 4. On retirera des églises les images de la sainte Trinité. On n'accordera pas plus de vénération à une image qu'à une autre.

» 5. Le culte divin se célébrera dans la langue populaire et à haute voix (c'est un des 57 points).

» 6. C'est une superstition de mettre sa confiance dans un nombre déterminé de prières.

» 7. Les indulgences sont une simple rémission de la pénitence ecclésiastique

» 8. Le trésor surabondant des mérites du Christ et des saints est une invention des scolastiques.

» 9. Les cas réservés sont abolis.

» 10. L'effet de la communion est tout extérieur.

» 11. Tout Chrétien, sans exception, a le devoir de lire l'Ecriture sainte.

» 12. Les écrits de Quesnel sont pleins de vrais et de salutaires principes.

» 13. Les princes ont le droit d'établir des empêchements de mariage dirimants. »

Il se tint à la demande du grand-duc, à Florence l'année suivante, 1787, un autre synode des évêques de Toscane, au nombre de dix-huit, lequel devait n'être que préparatoire pour la tenue solennelle d'un grand concile national, et qui eut dix-neuf sessions ; mais dans ce synode, la majorité se prononça contre les principes joséphistes de Léopold, et le concile national ne fut pas convoqué.

Quant au synode de Pistoie, le pape Pie VI, « répondant, dit M. Gams, aux instances de plusieurs prélats, en fit examiner les délibérations. Ricci fut en vain invité à se rétracter ; et le 28 août 1795 le Pape signa la célèbre bulle *Auctorem fidei*. Cette bulle censure et condamne soixante-quinze propositions de Pistoie. Cinq propositions sont désignées comme absolument hérétiques, d'autres comme erronées, criminelles, frauduleuses, calomnieuses, perverses, entachées des principes de Jansénius, de Baïus et de Quesnel, des opinions de Calvin, Wiclef et Luther.

» Scipion Ricci finit par rentrer en lui-même. Il envoya, en 1799, par l'entremise de l'archevêque de Florence, Antoine Martini, une lettre au Saint-Père, dans laquelle il déclarait qu'il rejetait les propositions condamnées par la bulle. Ricci s'était depuis longtemps retiré de son siége. En 1799 il fut, au milieu des troubles qui agitèrent l'Italie, jeté en prison, et plus tard il fut enfermé dans le couvent des Dominicains de Saint-Marc. En 1805, le Pape Pie VII traversant Florence à son retour de Paris, Ricci parut devant lui et protesta de la sincérité de sa rétractation et de son repentir. Il mourut en 1810. Sa vie a été écrite par de Potter, Bruxelles, 1817. 3 vol.

» Les actes du concile de Pistoie parurent à Pistoie : *Atti e decreti del concil. diœcesano di Pistoja*, anno 1786, publ. par Bracali, trad. en latin : *Acta et decreta synodi diœces. Pistoriensis*, anno 1786, t. II, gr. in-8°, 1791.

» Quant à l'assemblée de Florence, le grand-duc Léopold en fit imprimer à ses frais les actes en 1787. Ils pa-

rurent, dans une magnifique édition, rédigés dans le sens et l'esprit de Ricci et de son parti, par C. Cambiagi, en sept volumes, dont le Joséphiste Schwarzel, professeur à Fribourg, fit paraître une traduction latine : *Acta congregationis archiepiscopopum et episcoporum Etruriæ, Florentiæ, anno* 1787, *celebratæ, ex Italico translata a Schwarzel.*, VII t. gr. in-8°, Bambergæ et Herbipoli, 1790-1794. Le premier volume renferme l'histoire de l'assemblée ; le deuxième et le troisième, les documents adressés au synode ; le quatrième, les actes concernant la lettre pastorale de l'évêque de Chiusi ; le cinquième, les réponses des dix-huit évêques à l'envoi des cinquante-sept articles ; le sixième, les pièces concernant certains livres imprimés à Pistoie ; le septième, l'apologie de l'assemblée. »

Le Noir.

PISTORIUS (Jean) (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce médecin allemand, né dans la Hesse en 1544, embrassa d'abord le protestantisme puis l'abjura pour se faire catholique ; il soutint des discussions religieuses avec des théologiens protestants, entraîna au catholicisme de hauts personnages à la suite de ces conférences et finit par devenir, à Constance, le conseiller et le confesseur de l'empereur Rodolphe, en même temps que chanoine, prévôt de la cathédrale de Breslau et prélat domestique de l'abbé de Fuldes. Il mourut en 1608, laissant plusieurs écrits dont le meilleur : *De scriptoribus rerum german.*, en trois volumes. Il est aussi l'auteur de plusieurs polémiques *de vera curanda pestis ratione.* Le Noir.

PITHOU (François et Pierre) (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ces deux frères jumeaux naquirent à Troyes en 1539.

François Pithou, chancelier du parlement de Paris, inventeur du manuscrit des fables de Phèdre qui fut publié par son frère, employé dans des affaires importantes par Henri IV, travailla avec Pierre au *corpus juris canonici ;* il mourut en 1621, pendant qu'il s'occupait de la publication des œuvres de saint Hilaire de Poitiers. C'était un des hommes les plus savants de son époque. Pierre Pithou fut reçu avocat au parlement à l'âge de vingt-et-un ans, fut nommé par Henri III procureur général de sa cour temporaire de justice en Guienne, et renonça à sa charge pour s'occuper de ses études. Il mourut à Nogent-sur-Seine le jour anniversaire de sa naissance.

L'un et l'autre étaient nés dans la religion réformée et étaient rentrés dans l'église catholique après la Saint-Barthélemy.

Pierre n'était pas moins savant que son frère ; il fut surnommé le Varron français à cause du grand nombre d'écrits qu'il publia, en philosophie, en histoire, en archéologie, en jurisprudence.

Les deux Pithou se sont surtout immortalisés par leur *corpus juris canonici.* Le Noir.

PITIÉ, compassion pour les malheureux, inclination à les soulager. Un ancien poëte dit que la nature nous a rendus sociables en nous donnant des larmes pour les maux d'autrui, que c'est le plus exquis de nos sentiments. Aussi l'Evangile est une leçon continuelle de cette vertu : Jésus-Christ exhorte sans cesse l'homme à compatir aux afflictions de ses semblables, à les consoler, à les secourir, et il a confirmé cette morale par les exemples les plus touchants ; tous ses miracles ont été destinés à soulager des personnes souffrantes, et souvent la vue des malheurs d'autrui lui a tiré des larmes.

Mais sur ce point la morale de plusieurs anciens philosophes était inhumaine et scandaleuse ; non-seulement ils ne recommandaient pas la *pitié*, mais ils la regardaient comme une faiblesse. « Zénon, avec tont son esprit, dit Lactance, et les stoïciens ses sectateurs, disent que le sage est inaccessible à toute affection, qu'il ne fait grâce à aucune faute, que la compassion est une marque de légèreté et de folie, qu'une âme forte ne se laisse ni toucher ni fléchir. » *Divin. Inst.*, l. 6, ch. 10. Cicéron leur a fait le même reproche,

Orat. pro Muræna, et saint Aug. *de Morib. Eccles.*, l. 1, c. 27. La plupart de nos épicuriens modernes sont très-stoïciens sur ce point. BERGIER.

PLAIES DE L'ÉGYPTE. Ce sont les fléaux par lesquels Dieu, à la parole de Moïse, punit le refus obstiné de Pharaon et de ses sujets, qui ne voulaient pas mettre les Israélites en liberté. Ces *plaies* sont au nombre de dix : la 1re fut le changement des eaux du Nil en sang ; la 2e fut la quantité innombrable de grenouilles dont l'Egypte fut remplie ; la 3e, les moucherons qui tourmentèrent cruellement les hommes et les bêtes ; la 4e, les mouches qui infestèrent tout ce royaume ; la 5e, une peste subite qui tua la plus grande partie des animaux ; la 6e, des ulcères pestilentiels qui attaquèrent les Egyptiens ; la 7e, une grêle épouvantable qui ravagea les campagnes, excepté la terre de Gessen, habitée par les Israélites ; la 8e, une nuée de sauterelles qui achevèrent de détruire les fruits de la terre ; la 9e, les ténèbres épaisses qui couvrirent l'Egypte pendant trois jours ; la 10e et la plus terrible fut la mort des premiers-nés frappés par l'ange exterminateur. Cette *plaie* vainquit enfin la résistance des Egyptiens et de leur roi ; ils laissèrent partir les Israélites.

Pour retenir plus aisément ces dix *plaies*, on les a renfermées dans les cinq vers suivants :

Prima rubens unda est, ranarum plaga, sæcunda;
Indè culex terris, post musca nocentior istis,
Quinta pecus stravio, anthraces sexta creavit,
Post sequitur grando, post bruchus dente nefando,
Nona tegit solem, primam necat ultima prolem.

Une grande question entre les incrédules et nous est de savoir si ces châtiments ont été des fléaux miraculeux ou des événements naturels dont Moïse sut profiter habilement pour venir à ses fins ; quelques-uns l'ont prétendu. Nous soutenons au contraire que ce furent des fléaux miraculeux, déjà nous l'avons fait voir ailleurs, en comparant les opérations de Moïse avec celles des magiciens d'Egypte : *voyez* MAGIE, § 2 ; mais il y a encore d'autres preuves.

1° Chacun de ces événements considéré en particulier, sans faire attention aux circonstances, à la manière dont ils ont été produits, à la fin à laquelle ils étaient destinés, etc., pourrait peut-être sembler naturel ; une nuée de mouches ou de sauterelles, un orage violent et imprévu, une contagion sur le bétail ou sur les hommes, ne sont pas des miracles ; mais rapprochons ces faits de leurs circonstances, tout change de face.

En effet, qu'un ou deux de ces fléaux fussent arrivés en Egypte presque en même temps, cela ne prouverait rien ; mais que tant de malheurs divers, qui n'ont ensemble aucune connexion, se soient rassemblés sur ce royaume dans l'espace d'un mois ou de six semaines, il n'y en a point eu d'exemple dans le reste de l'un vers ; cela n'est point selon l'ordre de la nature.

2° Tous ces fléaux ont été prédits d'avance ; ils sont arrivés précisément au jour et à l'heure pour lesquels Moïse les avait annoncés ; il les produisait en élevant sa baguette ; il les faisait cesser par ses prières ; il les faisait durer à volonté. Il exerçait donc un pouvoir absolu sur la nature, sans employer aucune cause physique.

3° Les Israélites étaient exempts des *plaies* dont les Egyptiens étaient frappés, aucune ne se fit sentir dans la partie de l'Egypte habitée par les premiers : cette exception n'est point naturelle.

4° Ces événements avaient été prédits, du moins en gros, à Abraham, 430 ans auparavant ; Dieu lui avait dit : J'exercerai mes jugements sur le peuple qui retiendra vos descendants captifs ? ils sortiront du lieu de leur exil comblés de richesses, *Gen.*, c. 14, ỳ. 14. Jacob et Joseph en mourant avaient promis à ces mêmes descendants, que Dieu les visiterait et les tirerait de l'Egypte ; les Hébreux s'y attendaient ; aux premiers miracles que Moïse fit en leur présence, ils reconnurent que le moment de leur délivrance était arrivé. *Exod.*, c 4, ỳ. 31. La suite des événements démontre donc que les prodiges opérés par Moïse ne sont l'effet ni du hasard ni de l'industrie humaine, mais d'un dessein prémédité, suivi et naturel de la Providence.

Des miracles isolés, qui ne tiennent à rien, desquels on ne voit ni le but ni la nécessité, peuvent paraître suspects : ceux de Moïse sont le fondement de la religion et de la législation juive, et sans ce secours ce grand ouvrage était impossible. Moïse n'opère pas des prodiges pour faire ostentation de son pouvoir, comme font les imposteurs, mais pour rassembler les Israélites en corps de nation, pour les rendre soumis à Dieu et aux lois. Cette révolution a préparé les voies à une autre plus importante, à la mission de Jésus-Christ, et à l'établissement du christianisme. Ce plan de Providence, conçu dès le commencement du monde, embrasse toute la durée des siècles, et nous le voyons accompli. S'il y a un cas où les miracles soient utiles, nécessaires, conformes à la sagesse et à la bonté divine, c'est certainement celui-là.

On nous dit que les Hébreux, peuple ignorant et grossier, ont aisément pris pour des miracles les événements les plus naturels, que la vanité nationale a suffi pour leur persuader que Dieu les avait toujours favorisés par des prodiges ; Moïse ne risquait donc rien en accumulant les miracles dans son histoire.

Malheureusement pour les incrédules, ils font deux objections contradictoires ; ils disent d'un côté, que Moïse a pu fort aisément faire croire aux Israélites tout ce qu'il a voulu ; de l'autre, ils nous allèguent les murmures, les révoltes, les séditions fréquentes auxquelles ils se sont livrés contre Moïse. Ces révoltes prouvent-elles que c'était un peuple fort docile ? Cependant Moïse les a forcés de plier sous ses lois, ou plutôt sous les lois que Dieu lui-même leur imposait : par quel moyen, sinon par des miracles ? Moïse n'est pas le seul qui les rapporte : nous avons vu ailleurs que les auteurs profanes, égyptiens, phéniciens, grecs et romains, ont supposé que Moïse avait fait des miracles en Egypte, puisqu'ils l'ont regardé comme un magicien fameux ; *voyez* Moïse, § 1 ; s'il n'y en a pas fait, par quel moyen a-t-il tiré son peuple de l'Egypte, et l'a-t-il fait subsister pendant quarante ans dans le désert ? Voilà des difficultés auxquelles les incrédules n'ont jamais satisfait. Bergier.

PLAISIR. Ce terme n'a pas besoin d'explication, il n'est personne qui n'en comprenne le sens par expérience. Un des reproches les plus ordinaires que font les ennemis du christianisme, c'est que l'Evangile ne défend pas seulement l'excès dans les *plaisirs*, mais qu'il nous interdit toute espèce de *plaisir* quelconque. C'est une fausseté et un abus grossier des termes.

En effet, tout ce qui est conforme à nos besoins, à notre goût, à notre inclination, est un *plaisir* pour nous ; ce qui est un *plaisir* pour tel homme, serait un ennui mortel et un tourment pour un autre. En vain proposerez-vous à un homme sensé, laborieux, occupé de choses utiles, les plaisirs bruyants, dispendieux et dangereux que les riches oisifs trouvent nécessaires pour bercer leur ennui ; ils lui paraissent non-seulement insipides, mais fatiguants et dégoûtants ; il les fuit au lieu de les rechercher, il en goûte de plus purs dans l'exercice de ses talents. Une âme vertueuse trouve dans la pratique des bonnes œuvres, une satisfaction délicieuse que les mondains ne connaissent point ; saint Paul nomme ce *plaisir, la joie et la paix dans le Saint-Esprit, la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence et tout sentiment.* L'Evangile, loin de nous interdire ce *plaisir*, nous exhorte à nous le procurer souvent.

Il ne nous défend pas non plus les délassements innocents, Jésus-Christ lui-même ne s'y est point refusé : il voulut bien assister aux noces de Cana, à la table de Simon le Pharisien, aux repas que lui donnait Lazare, son ami ; il se laissa parfumer par la pécheresse de Naïm, et par Marie sœur de Lazare ; il se promenait avec ses disciples, il conversait cordialement avec eux. Les pharisiens, censeurs austères et hypocrites, lui firent un crime de ces *plaisirs* honnêtes, qui étaient toujours pour le Sauveur une occasion d'instruire et de faire du bien ; il méprisa leurs reproches.

Quant aux *plaisirs* mondains et dangereux pour les mœurs, tels que le jeu, les spectacles, le bal, les assem-

blées nocturnes, les repas somptueux, l'étalage du luxe dans les fêtes, nous soutenons que l'Evangile les a défendus avec raison; 1° parce que chez les païens tous ces *plaisirs* étaient très-licencieux, presque toujours infectés d'idolâtrie, et un foyer d'impudicité; il n'était pas possible d'y prendre part sans être vicieux. 2° Pour modérer un penchant aussi impétueux et aussi aveugle que l'amour du *plaisir*, il faut des maximes rigoureuses, la plupart des hommes n'en rabattront toujours que trop; tel est le principe sur lequel les philosophes mêmes ont dirigé leur morale; celle des stoïciens était pour le moins aussi austère que celle de l'Evangile. 3° Jésus-Christ a paru dans un siècle aussi voluptueux et aussi corrompu que le nôtre; le sadducéisme chez les Juifs, l'épicuréisme chez les païens étaient la philosophie régnante; pour décréditer cette doctrine pernicieuse qui nourrissait la volupté, en feignant de la modérer, il fallait poser des maximes directement contraires, et couper le mal à la racine. 4° Dans des circonstances où les chrétiens étaient exposés tous les jours au martyre, il fallait les y préparer par un stoïcisme habituel; ce n'était pas là le moment d'enseigner une morale indulgente. Aussi Tertullien, fâché contre ceux qui ne voulaient pas renoncer aux spectacles du paganisme leur demandait si c'est au théâtre que l'on fait l'apprentissage du martyre. Puisque le danger de l'épicuréisme se renouvelle dans tous les siècles, une morale austère est la seule qui convienne à tous les temps; il se trouvera toujours assez de voluptueux prêts à la contredire, et de philosophes accommodants disposés à la mitiger. *Voyez* MORTIFICATION. BERGIER.

PLANCK (Gottlier-Jacques). (*Theol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien protestant et historien ecclésiastique, né en 1751, à Martingen (Wurtemberg), mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à Gottingue, en 1833, étant depuis trois ans abbé de Bursfeld, et après avoir été pendant quarante-neuf ans la gloire de cette université. Il y faisait trois heures de leçons par jour, enseignant successivement l'histoire, la dogmatique, l'histoire des dogmes, l'encyclopédie théologique, etc. Planck a laissé une mémoire de tolérance chrétienne plus honorable encore pour lui que celle de ses talents. Il travailla toujours sur les sources avec l'idée de résoudre pacifiquement les questions qui séparent les différentes sectes chrétiennes.

Ses premiers ouvrages furent: *Poëme sur le Beau*, Tubing., 1771, in-4°; *Essais de Dissertations morales*, Stuttg., 1773, in-8°; *Dissert. de Canone hermeneutico quo Scripturam per Scripturam interpretari jubemur*, Tub., 1774.

Etant, à Tubingue, professeur de théologie, il commença vers 1780 les grands travaux historiques auxquels il consacra sa vie. En 1783 parurent les tomes I et II de son *Histoire du Dogme protestant, depuis la réforme jusqu'à la formule de Concorde*, Leipz., in-8°, ouvrage qui assura sa réputation et son avenir.

Ce fut en 1784 qu'il fut appelé à Gottingue, après la mort de Walch. Ses autres ouvrages sont:

Prog. disquisitionis historiæ de usu linguarum vulgarium in sacris, schediasm., Gotting., 1785, in-8°; *Progr. actorum inter Henricum V, Imp., et Paschalem II, Pont. Rom., annis MCXX et MCXXI, exam.*; *Préface de la Bibliothèque des Conciles, de Fuchs*, dont il acheva le tome quatrième; *Nouvelle Histoire de l'Eglise*, continuation de celle de Walch, t. III, 1787-1793; *Progr. observat. quædam in primam doctrinæ de natura Christi historiam*, Gotting., 1787, in-4°; *Essai d'une histoire de la constitution de l'Eglise, de son gouvernement, du droit canon*, etc., Ib., 1791, in-8°; *Progr. de veris auctæ dominationis pontificiæ epochis*, Ib., eod., in-4°; *Anecdota quædam ad histor. concil. Trident. pertin.*, fasc. 1-24, 1791-1818; *Introduction aux Sciences théologiques*, Gotting., 1793-95, 2 vol.; *Histoire de la formation du Dogme protestant*, 3ᵉ volume, pars I, 1788; Pars II, 1789; 4ᵉ vol. ad 6ᵉ, 1796-1810. Les trois derniers volumes parurent sous un titre spécial: *Histoire de la Théologie protestante depuis la mort de Luther jusqu'à l'introduction de la formule de concorde*; *Progr. variarum*

de origine festi Nat. Christi sententiarum epicrisis, Gotting., 1796, in-4°; *Esquisse d'une histoire comparative des systèmes dogmatiques des principaux partis chrétiens, d'après leurs principes*, etc., Gotting., 1797-1804; *Préface* pour l'histoire de la Croyance en l'immortalité, de Flugge, Leipz., 1794; *Histoire de la formation du Dogme orthodoxe protestant de la justification*, dans le Magasin de dogm. et de mor. chrét. de Flatt, n. 1, p. 219-237, 1796; *De l'Inspiration*, n. 2, p. 1-23, 1797; *De la division et de l'union des principaux partis chrétiens*, Tub., 1803, in-8°; *Histoire de l'organisation sociale de l'Eglise chrétienne*, Hanovre, 1803-9, 5 vol.; *Considérations sur les nouveaux changements opérés dans la situation de l'Eglise catholique et surtout sur les concordats*, Hanovre, 1808; *Paroles de paix adressées à l'Eglise catholique*, Gotting., 1809; *Préface aux Mémoires de Gesse sur la vie et les écrits de Hincmar, archevêque de Mayence*, Gottingue, 1806; *De la Sagesse de la religion chrétienne*, d'après I Cor., 1, 17-25, dans les Nouv. doc. de Saalfeld et Trefurt, t. I, cah. 1, n. 2, 1809; *Sur l'historien Spittler*, Gott., 1811; *Esquisse d'Encyclop. théolog.*, 1813; *Progr. de S. Livino, episcopo, martyre et poeta sæc. VII*, 1813, in-8°; *De la situation des partis protestants en Allemagne*, 1816, in-8°; *De la situation et des besoins de l'Eglise protestante*, 1817, in-8°; *Histoire du Christianisme dans sa première période en ce monde*, 2 vol., 1818, in-8°; Discours prononcé à la fête de la réforme : *De beneficiis quæ ex reformatione in religionem, in rempublicam atque in literas... redundarunt*; *Vie du réformateur écossais Jean Knox*, traduit de l'anglais du docteur M'Eric, avec une préface, Gotting., 1815, in-8°; *De la valeur des preuves historiques de la divinité du Christianisme*, 1821; *Histoire de la Théologie protestante depuis la formule de concorde jusqu'au milieu du dix-huitième siècle*, 1831; Planck publia l'esquisse de l'*Histoire de l'Eglise chrétienne*, de Spittler, et la continua jusqu'à nos jours, 1812; *Journal d'un nouveau marié*, Leipz., 1779; *Lettres de Jonathan Aschley sur l'Allemagne*, trad. de l'anglais, Berne, 1782; *Anthologiæ patristicæ specim.*, I-VI, G., 1820-33, in-4°; *Observ. in Acta Apostoli Pauli Romana, Act.*, XXVIII, 17-31, *partic.*, I-III, G., 1822-26, in-4°; *La première année des fonctions du curé de S., extraits de son journal*, théologie pastorale sous forme historique, Gœtt., 1823; *Préface*, pour la trad. allem., faite par Zimmermann, *de la vie de Luther*, par Mélancthon, Gœtt., 1813. Le Noir.

PLANCK (Henri-Louis). (*théol. hist. biog. et bibliog.* — Ce fils aîné du précédent, né à Gottingue en 1785, qui voulut marcher sur les traces de son père, altéra sa santé par le travail, finit par devenir épileptique, et mourut en 1831, deux années avant son vieux père, enseigna l'exégèse et l'hébreu, défendit l'authenticité de la *première épître de saint Paul à Timothée* contre Schleiermacher, fit, à partir de 1817, des leçons dogmatiques qu'il appuyait sur la méthode de Kant et de Fries, fit connaître en 1817 ses théories philosophiques théologiques, dans un écrit *sur la révélation et l'inspiration, par rapport aux nouvelles opinions de Schleiermacher*, Gott. 1821, et laissa les travaux critiques qui suivent :

Dissert. de principiis et causis interpretationis Philonianæ allegoricæ, 1806; *Ennii Medea*, 1807; *Essai d'une nouvelle fusion synoptique des trois premiers Evangélistes*, 1809; *De vera natura atque indole orationis Græcæ N. T.*, 1810; *Negatur philosophiæ Platonicæ vestigia exstare in Ep. ad Hebræos*, 1810; *Exponuntur quædam de fundamento theol. recentioris, ejusque cum doctrina N. T. consensu*, 2 P., 1812-1815; *Quædam de recentiss. Lucæ Evang., analysi critica*, 1819; *De significatu canonis in Ecclesia antiqua*, 1820; *Fragmenta lexici in S. Script. N. T. recens adornandi*, 1814, 1825, 1827. Le Noir.

PLANÈTES (les) (*théol. mixt. scien. astron.*) — Les *planètes*, (étym. *astres errants*, parcequ'elles changent de place par rapport aux étoiles fixes de tout le firmament) sont les astres qui composent, avec les comètes, le monde particulier dont notre étoile, le soleil, occupe le centre. Leur mou-

vement progressif apparent, ainsi que celui du soleil et de la lune, est un recul continuel de l'ouest à l'est, par rapport au reste du firmament. Comme la lune, les planètes ne sont point lumineuses par elles-mêmes, elles ne font que réfléchir la lumière du soleil; cependant on a cru découvrir, dans ces derniers temps, une lumière propre de tous les corps célestes, laquelle se cacherait au fond de la lumière réfléchie et disparaîtrait dans son éclat. La science d'observation s'occupe aujourd'hui de recherches à ce sujet. Cette lumière propre est infiniment probable, car il est probable qu'il n'existe pas de corps absolument obscur; tous ont la propriété de mettre l'Ether en ondulation comme le prouvent les *phosphorescences* de la terre (V. ce mot), et il n'y a entre eux, sous ce rapport, que du plus et du moins; l'ombre n'est qu'une plus petite lumière, comme le mal relatif n'est qu'un moindre bien; il n'y a que le néant absolu qui soit le mal complet, la véritable nuit au sens physique comme au sens moral, dans l'ordre des esprits comme dans celui des corps.

On ne connut d'abord que cinq planètes: mercure, vénus, mars, jupiter et saturne; ces planètes ne sortent pas d'une bande de 16 degrés de largeur divisés par l'écliptique en deux parts égales, et les anciens appelaient cette bande le *zodiaque*. Mercure et Vénus, qui sont les seules à terminer pour nous leur déplacement à droite et à gauche du soleil jusqu'à certaines limites, étaient dites planètes *inférieures* et les autres, qui nous enveloppent dans leur déplacement, étaient dites planètes *supérieures*. Mercure ne s'écarte du soleil, à droite et à gauche alternativement, que de 28 degrés, et Vénus de 48. On nomme cet écartement la plus grande *élongation*. On appelle *conjonctions* les positions qui se produisent au milieu des élongations; la conjonction est *inférieure*, quand la planète passe devant le soleil, la conjonction est *supérieure* quand elle passe derrière; les planètes supérieures ont une marche apparente toute différente et plus difficile à comprendre : il y a un moment où la planète paraît devenir stationnaire; puis elle rétrograde jusqu'à ce qu'elle soit vue de la terre, à l'opposite du soleil, ce qu'on appelle l'*opposition*; après l'opposition le mouvement de rétrogradation va se ralentissant jusqu'à ce que la planète reparaisse stationnaire, puis elle reprend un mouvement direct jusqu'à ce qu'elle soit rejointe par le soleil et se trouve en conjonction avec lui au milieu de son arc direct.

Les anciens furent grandement embarrassés pour expliquer ces mouvements apparents, si compliqués pour eux, parcequ'ils s'acharnaient à les rapporter à la terre dont ils ne faisaient point une planète et qu'ils considéraient comme le corps central; mais aussitôt qu'on les rapporte au soleil comme centre, et qu'on se rend compte de notre propre déplacement par suite du mouvement de translation de la terre, ils deviennent très simples. Déjà quelques philosophes avaient entrevu cette simplicité, le passage suivant de Sénèque prouve qu'ils avaient au moins soupçonné la cause des stations et des rétrogradations apparentes des *planètes*. « Vous vous trompez, dit-il, en croyant qu'il y ait des astres qui rétrogradent et s'arrêtent, cette bizarrerie ne peut avoir lieu dans les corps célestes; ils vont du côté où ils ont été lancés, ils ne suspendent jamais leurs cours, et ne changent pas le sens de leur marche. C'est le soleil qui en est la cause, car leurs orbes et leurs cercles sont placés de manière à nous tromper à certaines époques, ainsi qu'on croit souvent voir immobile un vaisseau qui vogue pourtant à pleines voiles. »

Aux cinq planètes des anciens, l'astronomie moderne a d'abord ajouté la terre; c'était la conséquence la plus immédiate à tirer du système de Copernic, puis elle a découvert Uranus, et enfin, dans ces derniers temps, Neptune, ce qui a élevé le nombre des *grandes planètes* à huit. (V. les noms de chacune d'elles). Quant aux petites, qui semblent tenir la place d'une grande dans la distance, trop étendue selon la loi des symétries célestres, entre Mars et Jupiter, voyez le mot HIATUS (le) CÉLESTE.

LE NOIR.

PLANTES (structure générale des) (*theol. mixt. scien. bot.*)—V. VÉGÉTAUX.

PLATINA (Barthélemy) (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — « Né en 1421, dit M. Schrodl, il se nommait *Sacchi* et il prit le nom de Platina, de son lieu de naissance, Piadéno, dans le voisinage de Crémone. Il entra au service pendant sa jeunesse et ne s'adonna que plus tard à la science. Le Pape Pie II, auquel il fut fortement recommandé, lui donna une place dans le collége des Abréviateurs, qu'il avait fondé et qu'il remplit d'un grand nombre de savants et de littérateurs renommés. Le Pape Paul II abolit ce collége, qui était devenu un établissement dangereux par la simonie qu'on y pratiquait.

» Les savants et les littérateurs, privés de leurs revenus et de leur place, firent grand bruit, et Platina s'oublia au point que, d'après son propre aveu, il écrivit la lettre suivante au Pape :

« S'il vous était permis de nous en-
» lever des places que nous avions
» régulièrement achetées, il doit nous
» être permis de nous plaindre de
» l'injustice dont nous sommes vic-
» times. Nous nous adresserons aux
» princes et aux rois, et nous les
» prierons de convoquer un concile
» contre vous; vous tâcherez de vous
» y justifier et de dire pourquoi vous
» nous avez expulsés d'une profession
» légitime. »

» Cette insulte, adressée au Pape, valut un emprisonnement de quatre mois à Platina. Le cardinal Gonzague, son protecteur, le fit rendre à la liberté. Quelques années plus tard, un nouveau malheur atteignit Platina. Il fut accusé d'avoir pris part à une conspiration contre la vie de Paul II, en même temps que d'autres savants.

» Platina, soumis à la torture, ne fit aucun aveu, parce qu'il était vraisemblablement innocent. Comme Platina et plusieurs de ses co-accusés appartenaient aux humanistes les plus considérés d'Italie, et qu'un grand nombre de lettrés d'alors poussaient leur enthousiasme pour l'antiquité classique jusqu'à l'hérésie et l'incrédulité, Platina et ses co-accusés furent interrogés sous ce rapport, mais finalement absous de toute accusation. Rendu à la liberté, Platina obtint du Pape Paul la promesse d'être remis en fonctions, mais le Pape mourut avant d'avoir pu réaliser sa parole. Sixte IV, successeur de Paul, lui rendit sa charge et le nomma bibliothécaire du Vatican en 1475. Platina vécut dès lors dans le repos et mourut en 1481.

» Trithème dit de lui : *Vir undequaque doctissimus, philosophus et rhetor celeberrimus, ingenio subtilis et vehemens, eloquio disertus et mulcens.*

» On a un grand nombre d'ouvrages de Platina ; le principal est son livre *de Vitis Pontificum Romanorum.* Il s'y vengea de la persécution dont il avait souffert de la part de Paul II en décrivant d'une manière très-défavorable les mœurs et les actions de Paul, en lui adressant, entre autres, le reproche, tout-à-fait exagéré, d'avoir considéré tous les humanistes comme des hérétiques, et d'avoir engagé les Romains à ne plus permettre à leurs fils de faire des études classiques, vu qu'il suffisait qu'ils sussent lire et écrire. Le célèbre cardinal Quirini († 1755) a défendu, dans un écrit spécial, la mémoire de Paul II contre les imputations de Platina. Outre la Vie des Papes, Platina publia encore :

» 1. *De falso et vero dono.* 2. *Dialogus contra amores.* 3. *Dial. de vera nobilitate.* 4. *Panegyric. in laudem card. Bessarionis.* 5. *Oratio ad Paulum II de pace Italiæ componenda.* 6. *Hist. inclytæ urbis Mantuæ et serenissimæ familiæ Gonzagæ.* »

LE NOIR.

PLATON (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce grand philosophe d'Athènes, né environ 429 ans avant Jésus-Christ, élève et ami de Socrate dès son âge de vingt ans, fut surnommé par son maître, le *Cygne* de l'Académie. Il alla donner de sages conseils aux deux Denys de Sicile; voyagea en Egypte et en Phénicie, où il put converser avec les sages de ces contrées; fut pendant quelque temps réduit en esclavage; ne se maria jamais pour pouvoir philosopher plus à son aise; rendit les jardins d'Académus cé-

lèbres par ses leçons; fut le maître d'Aristote; vit Socrate boire la ciguë, et mourut à l'âge de quatre-vingt un an. M. V. Cousin a traduit toutes ses œuvres, elles forment 13 volumes. Nous parlons de lui dans un si grand nombre de nos articles que dans celui-ci nous nous contentons de le nommer. Platon et Aristote sont deux grands noms qui résument les gloires philosophiques de l'ancienne Grèce; mais quelque grand que soit Aristote et surtout que l'aient fait les Arabes et tout le Moyen âge, le divin Platon restera toujours plus grand encore.

Platon implique et reflète Socrate, Aristote n'implique ni ne reflète Platon; or quand les maîtres sont des Platon et des Socrate, les disciples ne peuvent être aussi grands que les maîtres, et intellectuellement et moralement, qu'en les impliquant et en réfléchissant leur lumière.

Platon dans son œuvre, a quelque chose d'évangélique; Aristote, dans la sienne, n'a rien de ce caractère.

Platon a du cœur; Aristote n'en a pas.

Platon est poète; Aristote ne l'est point.

Platon est un chef religieux qui a sa place au rang des Confucius, des Veda Vyaça, des Bouddha, des Zoroastre; Aristote est le chef des philosophes positivistes de tous les temps gréco-romains et néo-latins, qui l'ont suivi.

Ces titres divers nous ont toujours inspiré pour Platon un enthousiasme qui n'a eu pour pendant, à l'égard d'Aristote, qu'une froideur invincible, qui, d'ailleurs n'enlève rien de notre admiration pour son génie.

Le Noir.

PLATONISME, doctrine et système philosophique de Platon. Ce ne devrait point être à nous de développer ce système et d'exposer les sentiments de ce philosophe; mais nous avons à justifier les Pères de l'Eglise, accusés de *platonisme* par les sociniens et par leurs adhérents.

Comme ces derniers auraient voulu persuader que les dogmes de la sainte Trinité, de l'Incarnation, de la divinité de Jésus-Christ sont des opinions purement humaines, inventées depuis les apôtres, ils ont dit que c'a été l'ouvrage des Pères du second et du troisième siècle, entêtés de la doctrine de Platon. Ce philosophe, disent-ils, a forgé en Dieu une espèce de Trinité, il a personnifié la raison divine, qu'il appelle λογος, *verbe* ou *parole*; il donne à Dieu le nom de Père, il suppose que l'esprit de Dieu est répandu dans toute la nature. Les Pères de l'Eglise, tous platoniciens et imbus de ces notions, les ont appliquées à ce qui est dit dans l'Evangile, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et du Verbe qui est appelé *Dieu*; ceux qui s'assemblèrent à Nicée l'an 325, consacrèrent ces mêmes idées en condamnant Arius : ainsi se sont formés les mystères du christianisme, auxquels Jésus-Christ ni les apôtres n'ont jamais pensé.

Ce système, ou plutôt ce rêve des sociniens, a été soutenu dans un livre intitulé *le Platonisme dévoilé*; il a été embrassé par le Clerc, dans son *Art critique*, 2e part., sect. 2, c. 2, n. 11; dans les prolégomènes de son *Histoire ecclés.*, sect. 2. n. 2, et dans le 10e tome de sa *Bibliothèque universelle*. Pour l'établir, il a prodigué l'érudition, les conjectures, les sophismes, et il s'est applaudi plus d'une fois de ce travail. Le père Baltus, jésuite, l'a réfuté dans sa *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, publiée en 1711. Beausobre, Jurieu et d'autres protestants, ont formé la même accusation de *platonisme* contre les anciens docteurs de l'Eglise; Bruker, dans son *Histoire critique de la Philosophie*, t. 1, p. 667, et Mosheim, dans plusieurs de ses ouvrages, l'ont renouvelée; elle est devenue une espèce de dogme parmi les protestants, et les incrédules en ont fait un de leurs articles de foi.

Pour savoir à quoi nous en tenir sur cette question, nous examinerons, 1° quel a été le sentiment de Platon sur la nature divine, et sur l'origine des choses; 2° si le père Baltus a réussi ou non à justifier les Pères contre l'accusation de *platonisme*; 3° si les protestants, et surtout Mosheim, sont venus à bout de le réfuter; 4° s'il est vrai que le nouveau *platonisme* des éclectiques a causé dans

l'Église autant de troubles que ce dernier le prétend.

1. *Quelle a été l'opinion de Platon, touchant la nature divine et la formation du monde?* Les critiques anciens et modernes qui ont le plus étudié la doctrine de ce philosophe, conviennent qu'il est difficile de découvrir ses véritables sentiments au milieu des ténèbres dont il semble avoir affecté de s'envelopper; de là leurs contradictions fréquentes sur ce sujet. Après avoir lu tout ce que Bruker en a dit dans son *Hist. critique de la Philosophie*, on n'en sait pas plus qu'après avoir consulté Platon lui-même. C'est surtout dans le *Timée*, et dans le supplément à ce dialogue, qu'il a parlé de Dieu et du monde: voici à peu près tout ce que l'on en peut tirer:

1° Il admet un Dieu éternel, intelligent, actif et puissant, bon et bienfaisant par nature, qui est l'auteur du monde, et qui l'a fait le mieux qu'il a été possible. Nous laissons disputer les critiques pour savoir si Platon a conçu Dieu comme un être purement spirituel ou comme un esprit mélangé de matière; si, selon lui, Dieu a formé le monde de toute éternité ou avec le temps; cette contestation nous paraît consister dans les mots plutôt que dans les choses.

2° Il suppose une matière éternelle comme Dieu, douée d'un mouvement confus et déréglé, et que Dieu a mise en ordre pour fabriquer le monde; conséquemment, il n'admet point de *création*, quoique plusieurs de ses disciples aient soutenu qu'il attribuait à Dieu le pouvoir créateur.

3° Il appelle *logos, verbe* ou *parole*, l'intelligence, la raison, la connaissance avec laquelle Dieu a fait son ouvrage; mais il ne regarde point cette parole mentale comme un être subsistant, comme une personne; il n'y a rien dans ses ouvrages qui prouve qu'il en a eu cette notion; les sociniens en imposent quand ils disent le contraire.

4° Il prétend, qu'en formant le monde, Dieu a suivi un modèle, un plan, une idée archétype qui lui représentait les qualités, les proportions, les perfections qu'il a mises dans son ouvrage et dans chacune de ses parties. Il a conçu le modèle comme un être subsistant, éternel, immuable, il l'appelle un *animal* ou un être animé éternel, *sempiternum animal*; il dit que Dieu y a rendu le monde conforme, autant qu'il a pu. Telles sont ces idées éternelles de Platon, desquelles on a tant parlé; il concevait Dieu agissant à la manière d'un homme; mais il n'a jamais confondu ce modèle avec le *logos*.

5° Il nomme Dieu *le Père du monde*, et le monde *le Fils unique* ou plutôt *l'ouvrage unique, le Dieu engendré, l'image du Dieu intelligible*, mais il n'a jamais donné ces noms ni au *logos* ni au modèle archétype du monde. Remarque essentielle que la plupart des commentateurs de Platon n'ont pas faite; ils ont confondu ce *logos* avec ce modèle, quoique Platon les distingue très-clairement. Ils en ont conclu que ce philosophe regardait le *logos* comme une personne; qu'il l'appelait *Dieu* et *Fils de Dieu*: double erreur qui n'a aucun fondement dans les écrits de Platon, et de laquelle les sociniens abusent de mauvaise foi.

6° Il suppose que Dieu a donné au monde une âme, et qu'il l'a placée dans le milieu de l'univers; conséquemment, il appelle le monde un *animal intelligent* ou un être animé, doué de connaissance, mais il ne dit pas précisément où Dieu a pris cette âme, si elle est sortie de lui par émanation ou s'il l'a tirée du sein de la matière: il y a dans le *Timée* des expressions qui favorisent l'un et l'autre de ces deux sentiments; mais il n'est pas vrai que dans aucun endroit il ait nommé cette âme l'*Esprit de Dieu*, il l'envisageait au contraire comme une substance mélangée d'esprit et de matière. Après avoir distingué la substance indivisible et immuable, d'avec celle qui se divise et change, il dit que Dieu a fait par un mélange une troisième nature, qui est moyenne entre les deux, et qui participe à la nature de l'une et de l'autre.

7° En effet, il faut qu'il l'ait regardée comme une substance divisible, puisqu'il prétend que les astres et tous les globes, sans en excepter la terre, sont autant d'êtres animés, vivants et

intelligents, dont les âmes sont des parties détachées de la grande âme du monde. Conséquemment, il appelle tous ces grands corps *les animaux divins*, *les dieux celestes*, *les dieux visibles ;* il dit que la terre est *le premier et le plus ancien des dieux qui sont dans l'enceinte du ciel*, que Dieu est l'artisan et le père de tous ces dieux.

8° Ces dieux visibles, dit-il, en ont engendré d'autres qui sont invisibles, mais qui peuvent se faire voir quand il leur plaît ; ces derniers, *plus jeunes* que les premiers, sont la troupe des démons ou des génies que les peuples adoraient sous les noms de Saturne, de Jupiter, de Vénus, etc. Quoique nous ne puissions, continue-t-il, ni concevoir ni expliquer leur naissance, et quoique ce que l'on en rapporte ne soit fondé sur aucune raison certaine ni probable, il faut cependant en croire les anciens qui se sont dits *enfants des dieux*, et qui devaient connaître leurs parents, et nous devons y ajouter foi, *selon les lois.* Ainsi, par respect pour les lois, Platon donne la sanction à la *theogonie* d'Hésiode et des autres mythologues, quoique dans d'autres endroits il fasse profession de mépriser les fables.

9° C'est à ces dieux de nouvelle date, que Dieu, père de l'univers, a donné la commission de fabriquer les hommes et les animaux. Platon rapporte gravement le discours que Dieu leur adresse à ce sujet, et l'empereur Julien l'a répété comme un oracle; mais ces ouvriers étant incapables de forger des âmes, Dieu a pris le soin de leur en fournir, en détachant des parcelles de l'âme des astres, et de là sont venues les âmes des hommes et des animaux. Néanmoins dans un endroit du *Timée*, Platon dit que Dieu, pour former les âmes humaines, a pétri les restes de la grande âme du monde, dans le même vase dans lequel il avait formé celle-ci. C'est une allégorie, disent ses commentateurs ; il ne faut pas la prendre à la lettre : nous y consentons.

Il seroit inutile de pousser plus loin le détail des visions de Platon; ce qu'il ajoute sur la préexistence des âmes humaines, sur leur transmigration après la mort des corps, sur le sort éternel des justes et des méchants, est aussi absurde que tout ce qui a précédé. Ce n'est pas sans raison qu'en commençant son dialogue, Platon avait exhorté ses auditeurs à invoquer avec lui l'existence divine, afin de pouvoir parler de Dieu et du monde, et à se souvenir qu'il ne lui était pas possible d'en rien dire de plus certain que ce qu'en avaient débité les autres philosophes. Cet aveu modeste est remarquable, mais le succès de son travail prouve que sa prière ne fut pas exaucée.

Nous ne serons donc pas surpris de voir les Pères de l'Eglise mépriser et tourner en ridicule les rêves de ce grand génie, que Cicéron n'hésitait pas d'appeler le *dieu des philosophes.* Mais nous ne pouvons assez nous étonner de l'obstination des sociniens et des protestants à soutenir que les Pères de l'Eglise ont puisé dans ce chaos les notions qu'ils ont eues du Verbe divin, et des trois Personnes de la sainte Trinité. On n'a qu'à jeter un moment les yeux sur nos Evangiles, sur ce que saint Jean dans son premier chapitre, et saint Paul dans ses lettres, ont enseigné touchant ce mystère; on verra si les Pères, après avoir reçu ces divines leçons, ont encore pu être tentés de conserver aucun reste de *platonisme,* mais nous allons apporter des preuves positives du contraire.

II. *La défense des saints Pères accusés de platonisme, composée par le père Baltus, est-elle solide ou insuffisante?* On conçoit que cet ouvrage ne pouvait être approuvé par les protestants, ennemis déclarés des Pères; il est écrit, dit Mosheim, avec plus d'érudition que d'exactitude. Il fallait donc montrer en quoi l'auteur n'a pas été exact. Nous soutenons qu'il l'a été plus que ses adversaires; ceux-ci n'ont allégué que des conjectures, et il leur oppose des preuves positives : les voici en abrégé.

1° Les Pères, loin d'avoir été prévenus en faveur de la philosophie païenne en général, l'ont regardée comme fausse et trompeuse, parce qu'elle a été le fondement du poly-

théisme et de l'idolâtrie, et que les philosophes, au lieu de corriger les hommes de cette erreur, ont travaillé à la perpétuer; nous venons de voir que ç'a été le crime de Platon en particulier. Les Pères ont protesté qu'en se faisant chrétiens ils avaient renoncé à la philosophie des Grecs, pour embrasser celle des écrivains sacrés que les Grecs ont nommés *barbares*. 2° Loin d'avoir été plus attachés à la doctrine de Platon qu'à celle des autres écoles, les Pères l'ont attaquée et combattue par préférence, à cause de la haute opinion que les païens avaient des lumières et de la sagesse de ce philosophe. Il n'en est aucun duquel les Pères aient dit plus de mal, et auquel ils aient reproché autant d'erreurs. Ils ont regardé ses écrits comme la source des egarements de tous les anciens hérétiques. 3° Au lieu d'avoir emprunté de lui aucun dogme théologique, ils ont attaqué même ses opinions purement philosophiques touchant l'éternité de la matière, la formation du monde, la nature et la destinée de l'âme, etc., et ils en ont démontré la fausseté. 4° C'est principalement sur la nature, les attributs, les opérations de Dieu, que les Pères ont reproché à Platon les erreurs les plus grossières; comment donc auraient-ils pu emprunter de lui les notes de la Trinité? Nous verrons ailleurs que la prétendue Trinité platonique n'a rien de commun avec celle que nous croyons; que la première est l'ouvrage non de Platon, mais des nouveaux platoniciens. *Voyez* TRINITÉ. 5° Les Pères ont accusé Platon d'avoir pris dans Moïse ou chez les Juifs ce qu'il a dit de raisonnable touchant la Divinité, mais de l'avoir gâté et corrompu par ses propres imaginations: il est donc absurde de penser qu'à leur tour ils en ont fait un mélange avec la doctrine des livres saints. 6° L'un des articles fondamentaux de la philosophie de Platon était, suivant ses propres disciples, que les êtres spirituels et intelligents sont sortis de Dieu par *émanation*, quoiqu'il ne le dise pas positivement; les Pères, au contraire, ont soutenu que tous les êtres distingués de Dieu ont reçu l'existence par *création*, dogme qui sape par le fondement tout le système philosophique. *Voyez* EMANATION. Le père Baltus a prouvé tous ces faits par les passages les plus formels des Pères qui ont vécu dans les cinq premiers siècles. 7° Dans un moment nous verrons d'habiles protestants soutenir que les Pères de l'Eglise ont été *éclectiques*, c'est-à-dire qu'ils ont fait profession de n'être attachés à aucune secte particulière de philosophie; donc il n'est pas vrai qu'ils aient été *platoniciens* plutôt que stoïciens ou pythagoriciens.

Ces raisons nous paraissent plus que suffisantes pour écarter de tous les Pères en général l'accusation de *platonisme*; mais il en est d'autres qui regardent particulièrement les Pères des trois premiers siècles. D'abord il faut effacer du nombre des platoniciens les Pères apostoliques, puisque, suivant nos adversaires mêmes, ces saints hommes n'ont été ni éloquents, ni savants, ni philosophes, non plus que les apôtres leurs maîtres: cependant ils ont distingué trois personnes en Dieu. Pour leurs successeurs, on est forcé de convenir qu'ils etaient lettrés et instruits.

Or, en premier lieu, les Pères disputant contre les païens, pour leur prouver l'unité de Dieu, ont allégué l'opinion de Platon, qui n'admettait qu'un seul Dieu; mais ils ont ajouté que ce philosophe s'est contredit et a méconnu la vérité, en admettant des dieux secondaires. Si quelques-uns disent qu'il a parlé du Verbe divin, ils ajoutent qu'il n'a pas pu le bien connaître, parce que cette connaissance ne peut être acquise que par la révélation : nous citerons ci-après leurs propres paroles. En second lieu, plusieurs des Pères ont soutenu qu'Arius et ses partisans avaient pris dans Platon leur erreur opposée à la divinité du Verbe; comment nous persuader que c'a été au contraire le crime de ceux qui ont condamné ces hérétiques? En 3e lieu, Le Clerc dit que les Pères se sont trompés en croyant voir dans Platon la Trinité *telle que nous l'admettons*, que sur ce point la doctrine du philosophe est très-différente de celle de l'Écriture sainte; nous avouons qu'elle est très-

différente, mais il est faux que les Pères y aient été trompés ; nous ferons voir le contraire. En 4ᵉ lieu, quoi qu'en disent les sociniens, la foi chrétienne touchant la Personne du Verbe, sa coéternité avec le Père, et sa divinité, est enseignée plus clairement dans l'Evangile de saint Jean que dans Platon ; donc les Pères ont pris cette doctrine dans l'Evangéliste et non dans le philosophe. Il est absurde de supposer qu'ils l'ont puisée dans une eau très-trouble, plutôt que dans une source très-claire. Le Clerc, dans son commentaire sur le premier chapitre de saint-Jean, avait avancé que cet apôtre avait dans l'esprit les idées platoniques de Philon. Les incrédules, qui enchérissent toujours sur les protestants, ont dit que le commencement de l'Evangile de saint Jean a été évidemment écrit par un platonicien ; ainsi les accusations des protestants contre les Pères retombent toujours sur les écrivains sacrés.

Pour justifier pleinement les Pères du second et du troisième siècle, le P. Baltus ne s'est pas borné à des raisons générales ; il prouve la fausseté de l'accusation à l'égard de chacun en particulier. Ces Pères sont saint Justin, Tatien, Athénagore, Hermias, saint Théophile d'Antioche, saint Irénée, Clémont d'Alexandrie, Tertullien et Origène.

Or, saint Justin, qui avait été platonicien avant sa conversion, ne l'était plus après son baptême ; il ne connaissait plus d'autre philosophie que celle des livres saints : il le déclare, *Dialog. cum Triph.*, n. 7 et 8. Il soutient que Platon ni Aristote n'ont pas été capables de nous expliquer les choses du ciel, puisqu'ils ne connaissaient pas seulement celles d'ici-bas, qu'ils ne se sont jamais accordés sur l'origine et sur les principes des choses ; *Cohort. ad Græcos*, n. 6, 7 et 8. Il pense que Platon a pris dans Moïse ce qu'il a dit du Dieu suprême, du Verbe et de l'Esprit de Dieu, *mais qu'il l'a mal entendu.* « Nous ne pensons donc pas » comme les philosophes, ajoute saint » Justin ; ce sont eux qui copient ce » que nous disons. Chez nous les igno- » rants mêmes connaissent la vérité, » preuve qu'elle ne vient pas de la » sagesse humaine, mais de la puis- » sance de Dieu. » *Apol. I.* n. 60. Est-ce là faire beaucoup de cas des idées de Platon ? (1)

(1) Il semblerait, à la manière dont Bergier arrange tout cela, que les philosophes des premiers siècles, une fois devenus chrétiens et pères de l'Eglise, aient cessé d'être philosophes et n'aient eu dès lors que du mépris pour leurs anciens maitres, les Socrate et les Platon ; rien ne fut jamais plus faux ; ces grands hommes, éclairés et enthousiasmés par le Christ, surent rester dans une sage mesure, et rendre justice à chacun aussi bien qu'à chaque chose, en prenant pour leur règle l'Evangile, dont ils avaient reconnu la supériorité. Nous ne saurions mieux faire, pour le démontrer par un exemple, que de citer quelques extraits des débuts de l'ouvrage même de saint Justin, auquel Bergier vient de nous renvoyer ; le dialogue avec le juif Tryphon. Nous le prenons dans notre bibliothèque, et voici ce que nous y trouvons :

I. Justin se promenait dans les galeries du Xiste ; un passant suivi de quelques amis l'aborde et lui dit : « Salut philosophe !... toutes les fois que je rencontre un homme avec l'habit de philosophe, je me plais à l'aborder. »

Là-dessus s'engage l'entretien entre Justin qui se reconnait, en effet, pour philosophe et Tryphon, qui s'avoue juif circoncis, fidèle observateur de la loi.

« Est-ce que les philosophes, dit Tryphon, ne s'occupent pas uniquement de Dieu, de son unité, de sa providence ?... »

« Oui, répond Justin, tel devrait être l'objet de toutes leurs recherches. » Puis vient un exposé rapide de quelques systèmes, mélangé de critiques, et dont l'idée principale est qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui s'appésantissent sur les questions vraiment importantes.

« Et vous, dit Tryphon, quelle est votre philosophie ? »

II. « Assurément, réprend Justin, la philosophie est le plus grand de tous les biens et le plus précieux devant Dieu. puisqu'elle nous conduit à lui et nous rend agréable à ses yeux ; aussi je regarde comme les plus grands des mortels ceux qui se livrent à cette étude. Mais pourquoi la philosophie, descendue du ciel pour éclairer les hommes, reste-t-elle cachée à la plupart ? il ne devrait y avoir ni platoniciens, ni stoïciens, ni péripatéticiens, ni pythagoriciens, ni contemplatifs ; mais il importe de dire, puisque cette science est une, pourquoi nous la voyons ainsi divisée.... »

Puis Justin raconte comment, cherchant autrefois un maitre de philosophie. il s'adressa successivement à plusieurs, à un stoïcien, chez lequel il resta longtemps, à un péripatéticien, chez lequel il ne resta pas, parce qu'il ne pensait qu'à se faire payer et n'était pas philosophe, à un pythagoricien qui le congédia parce qu'il n'avait pas les connaissances préparatoires nécessaires sur la musique, l'astronomie, la géométrie ; enfin à un platonicien qui venait d'arriver à Naplouse et auquel il s'attacha.

« Je gagnais beaucoup, dit-il, à ces conversations, mon âme grandissait tous les jours. Ce que je pus comprendre des choses immatérielles me transportait, et la contemplation des idées donnait comme des ailes à ma pensée.... »

III. Dans cette disposition d'esprit, qui allait, dit Justin, jusqu'à lui faire « concevoir l'orgueil-

Tatien commence son discours contre les Grecs par tourner en ridicule les philosophes, leur doctrine, leurs contradictions, leurs ignorance ;' il

leux espoir de voir bientôt Dieu lui-même, but de la philosophie de Platon, » il se retira dans les solitudes, sur les bords de la mer, et là vit un vieillard d'aspect vénérable, avec lequel il eut un entretien, que l'auteur intercale en cet endroit de son récit à Thryphon; nous y remarquons les passages suivants :

Justin dit : « quoi de plus grand et de plus utile que de montrer aux hommes que c'est la raison qui doit commander en nous ; que d'étudier, en la prenant soi-même pour guide et pour appui, les passions et les erreurs qui travaillent les autres, que de sentir combien leur conduite est insensée et déplait à Dieu! Sans la philosophie et sans une droite raison, il n'y a pas de sagesse dans l'homme; tout homme doit donc s'appliquer à la philosophie, la regarder comme la plus noble, la plus importante des études, et placer les autres au second et au troisième rang. D'ailleurs celles-ci, selon moi, ne sont utiles, estimables qu'autant qu'un peu de philosophie vient s'y mêler, mais sans philosophie, elles sont fastidieuses, indignes d'un homme libre et bonnes à être reléguées parmi les arts purement mécaniques. »

Le vieillard répond : « Ainsi, selon vous, la philosophie fait le bonheur? »

Justin reprend : « Oui, elle et elle seule. »

Le vieillard répond : « Eh bien? dites-moi ce que c'est que la philosophie et quel est le bonheur qu'elle procure........ »

Justin répond : « La philosophie, c'est la science de ce qui est, c'est la connaissance du vrai; et le bonheur, c'est la possession même de cette science, de cette connaissance si précieuse. »

Le vieillard poursuit : « Mais qu'est-ce que Dieu? »

Justin répond : « Je définis Dieu, l'être qui est toujours le même et toujours de la même manière, la raison et la cause de tout ce qui existe. »

« Le vieillard, dit Justin, m'écoutait avec plaisir.... »

Puis le vieillard le conduit à reconnaître que Dieu n'est pas cependant si facile à comprendre que les choses positives qui se voient avec les yeux du corps ;

Et Justin répond : « On ne peut voir Dieu des yeux du corps comme les autres êtres. L'esprit seul peut le concevoir, ainsi que l'enseigne Platon, dont je professe la doctrine. »

Le vieillard ne fait point d'objection ; et il passe à des questions sur l'âme.

IV. Alors Justin dit : « Platon nous dit que l'œil de l'Ame est doué d'une pénétration si vive, qu'avec lui, et c'est aussi pour cet usage qu'il nous a été donné, nous pouvons voir l'Etre par excellence, l'auteur de toutes les choses intellectuelles, qui n'a lui-même ni couleur, ni figure, ni étendue, rien en un mot de ce qui tombe sous les sens. Qu'est-ce que Dieu, en un mot, sinon l'Etre au-dessus de toute essence, ineffable, incompréhensible, seul beau, seul bon, remplissant d'une lumière soudaine les âmes pures, à cause de leur affinité avec lui et de leur désir de le voir?

Le vieillard reprend : « Quelle est donc cette affinité que vous leur supposez avec Dieu ? l'âme serait-elle immortelle, divine, une partie de cette grande âme qui régit le monde?....

Et il en vient à l'âme des animaux. Justin accorde qu'elle est de même nature que celle des hommes, et cependant, sur une objection du vieillard, il n'accorde point qu'elle puisse voir Dieu, comme celle des hommes.

Et il dit : « Il est même des hommes, et je ne parle ici que du vulgaire, qui ne verront pas Dieu : c'est un privilége réservé seulement à l'homme de bien, rendu à sa pureté primitive par la pratique de la justice et de toutes les autres vertus. »

Le vieillard reprend : « Ce n'est donc point à cause de son affinité avec Dieu que l'âme voit Dieu, ni parce qu'elle est une intelligence, mais uniquement parce qu'elle est juste, pure, vertueuse. »

Justin ajoute : « Dites aussi parce qu'elle a l'idée de Dieu.... »

Là-dessus le vieillard dit : « Laissons-là cette discussion. Je veux bien vous accorder tout ce que vous avancez. »

Puis il demande : « Quand est-ce que l'âme voit Dieu? Est-ce pendant qu'elle est unie au corps, ou après qu'elle en est séparée? »

Justin répond : « Lors même qu'elle est enfermée sous cette enveloppe matérielle, elle peut déjà embrasser Dieu par la pensée; mais c'est surtout quand elle sera délivrée de sa prison et rendue à toute sa liberté, qu'elle jouira complètement et pour toujours de l'objet aimé. »

Le vieillard fait encore quelques questions par lesquelles Justin est conduit sur le terrain des métempsycosistes.

« Quelles peines, dit le vieillard, souffrent les âmes qui ne sont pas jugées dignes de voir Dieu? »

« Elles sont enfermées, répond Justin, dans le corps de qnelques bêtes comme dans une prison, tel est leur châtiment. »

« Mais, dit le vieillard, savent-elles pour quelle raison on les enferme dans ces nouveaux corps; leur a-t-on dit que c'était pour les fautes qu'elles avaient commises? »

« Je ne pense pas qu'elles le sachent, » répond Justin.

« Alors, reprend le vieillard, le châtiment me paraît inutile; je pourrais même dire qu'elles ne sont pas punies, si elles ne savent pas qu'il y a pour elles châtiment. »

Et voilà toute la réfutation du système de châtiment par la métempsycose ; elle est aussi courte que péremptoire et sans prétention.

« Au reste, dit le vieillard, ce que vous dites que les âmes ont l'idée de Dieu, et qu'elles savent qu'il est beau de pratiquer la justice, la piété, je l'admets avec vous. »

V. Mais le vieillard ne s'en tient pas là, il veut conduire l'esprit de son interlocuteur à reconnaître que les philosophes sont loin de tout savoir, et il fait à Justin une objection sur la déduction que tirent certains philosophes de l'immatérialité de l'âme à son immortalité, ainsi qu'il suit :

« On ne peut pas dire que l'âme soit immortelle de sa nature; autrement, elle serait increée. »

Justin répond : « Quelques disciples de Platon la croient incréée aussi bien qu'immortelle. »

Le vieillard : « Mais ne dites-vous pas que le monde lui-même est éternel? »

Justin : « Quelques-uns le disent; pour moi, je ne suis pas de cet avis. »

Le vieillard : « Et vous faites bien.... » Il en donne pour raison la nature changeante du monde, mais il en conclut, en même temps, que les âmes qui font partie du monde sont créées comme lui et par suite ne sont point immortelles de leur nature; puis il reprend :

« Ce n'est pas que je prétende qu'une seule âme périsse, car tout l'avantage serait pour les mé-

n'épargne pas plus Platon que les autres ; en parlant du Verbe divin, de sa génération éternelle, de la création du monde qu'il a opérée, Tatien ne

chants, que vous dirai-je? Les âmes des justes sont appelées à une meilleure vie, et celles des méchants envoyées dans un lieu de souffrance, où elles attendent le jour du jugement. Celles que Dieu juge dignes de le voir, ne meurent point, et les autres sont punies aussi longtemps qu'il plaît à Dieu qu'elles vivent et qu'elles soient punies. »

Justin répond : « Ce que vous dites, n'est-ce pas ce qu'enseigne Platon, quoique d'une manière assez obscure au sujet du monde qu'il dit sujet à la corruption, parce qu'il est créé ; mais qui, cependant ne doit ni se dissoudre ni périr parce que la volonté de Dieu s'y oppose? Voilà, je pense, ce que vous voulez faire entendre au sujet de l'âme et en général des autres êtres. Tout ce qui est et sera à jamais, après Dieu, est corruptible de sa nature, et partant peut être détruit et anéanti. Dieu seul est incréé, incorruptible ; c'est par cela même qu'il est Dieu ; ce qui vient après lui est créé, et par là même périssable : c'est pour cela que des âmes peuvent être punies et mourir. Incréées, elles ne pécheraient point, elles ne donneraient dans aucun excès de folie, elles ne seraient ni lâches, ni féroces, elles ne se décideraient point à entrer dans le corps des pourceaux, des serpents, des chiens, et il ne serait pas possible de les y contraindre par là même qu'elles seraient incréées. Supposez deux êtres incréés, ils sont nécessairement semblables, égaux, ou plutôt ils ne font qu'un; l'un ne surpasse point l'autre en pouvoir ou en dignité : d'où je conclus qu'il n'existe pas plusieurs êtres incréés ; car s'il y avait entre eux la moindre différence, toutes les recherches possibles ne pourraient vous en faire découvrir la cause ; votre pensée se perdrait dans l'infini, vous reviendriez, après des peines bien inutiles, vous rattacher à un seul être incréé, et le reconnaître comme la cause de tous les autres êtres. Croyez-vous, ajoute Justin, que Platon, Pythagore, qui sont pour nous les remparts de la philosophie, aient ignoré tout ce que nous venons de dire ? »

VI. Le vieillard reprend : « Peu m'importent Platon et Pythagore, et tous ceux qui partagent leurs idées. Voici une vérité qu'on n'a pas comprise, et que vous comprendrez : ou l'âme est la vie même, ou seulement elle la reçoit. Si elle est la vie, elle doit la communiquer à un autre objet qu'à elle même, comme le mouvement qui ne se renferme pas en lui, mais se communique au dehors. Que l'âme vive, personne ne le nie ; mais si elle vit, ce n'est pas parce qu'elle est la vie, c'est seulement parce qu'elle y participe. Or, il y a une grande différence entre participer à une chose et être la chose elle-même. L'âme participe à la vie uniquement parce que Dieu veut qu'elle vive, et si Dieu cessait de le vouloir, elle cesserait d'exister, car la vie n'appartient pas en propre à l'âme comme elle appartient à Dieu. Qui ne sait pas que l'âme n'existe pas toujours unie au corps, qu'elle l'abandonne quand leur union doit cesser, et qu'alors l'homme n'est plus ? Hé bien ! de même si Dieu veut que l'âme finisse, le souffle vital se retire d'elle, elle s'éteint ; elle retombe dans le néant d'où elle est sortie. »

Cette vérité que le vieillard annonçe à Justin comme une vérité qui n'a pas été comprise, ou du moins parfaitement comprise jusques-là, même par les philosophes, n'est autre que ce que nous appelons parfois le panthéisme rationel : nous ne sommes point des vies, nous ne sommes point *la vie;* nous ne sommes que des participations de *la vie;* si *la vie* se retire, nous ne sommes plus rien. Celui qui étudie bien Platon y trouvera aussi cette vérité ; mais enfin saint Justin ne le dit pas ; il paraît au contraire accorder qu'elle n'y est point ; en effet,

VII. Comme étonné d'un aperçu nouveau, il demande alors au vieillard à quels maîtres recourir pour avoir la vérité complète et pure, que les grands génies eux-mêmes n'ont pas eue. Tel est le sens évident. Et le vieillard répond en lui faisant un petit tableau des anciens prophètes qui étaient remplis de l'esprit de Dieu ; qui, seuls, disaient tout droit, sans avoir recours aux raisonnements, la vérité pure que doit savoir le vrai philosophe ; qui célèbrent, dans leurs écrits que nous avons encore, la gloire de Dieu le Père, le souverain arbitre de l'univers ; qui annoncent aux hommes celui que Dieu nous a envoyé, Jésus-Christ, son fils ; qui n'ont enfin rien de semblable aux faux prophètes que remplit l'esprit de mensonge et qui cherchent à éblouir par des prestiges. Puis il termine en l'invitant à la prière ainsi qu'il suit :

« Avant tout, demandez que les portes de la lumière s'ouvrent pour vous. Qui peut voir et comprendre, si Dieu et son Christ ne lui donnent l'intelligence? »

Après avoir ainsi résumé son entretien avec le vieillard, Justin s'adresse à Tryphon et à ses amis comme il suit :

VIII. « Ainsi me parla le vieillard. Il me dit encore beaucoup d'autres choses qu'il est inutile de rapporter ici, et disparut en me recommandant de méditer ses paroles. Je ne l'ai pas revu depuis ; mais un feu secret me dévorait : je brûlais du désir de connaître les prophètes et les hommes divins, amis du Christ. En rappelant dans mon esprit tout ce que m'avait dit le vieillard, je pensais que là devait se trouver la seule philosophie utile et certaine. Vous savez maintenant comment et pourquoi je suis philosophe. Je n'ai plus qu'un désir, c'est de voir tous les hommes entrer dans la même voie, et ne pas s'éloigner de la doctrine du Sauveur. En elle respire je ne sais quelle majesté terrible, bien capable d'effrayer les hommes qui ont abandonné le droit chemin. Ceux qui méditent cette doctrine y trouvent, au contraire, le plus délicieux repos. Si vous vous intéressez à vous-même, si, avec le désir du salut, vous avez confiance en Dieu qui veut vous le procurer, venez vous instruire à l'école du Christ, faites-vous initier à ses mystères, et vous pourrez connaître le bonheur. »

Là dessus, les compagnons de Tryphon se mettent à rire ; mais Tryphon dit à Justin en souriant :

« J'applaudis au motif qui vous anime, au zèle divin qui vous embrase ; mais il eût mieux valu rester seulement disciple de Platon ou de quelqu'autre philosophe (tel est encore le sens évident), et vous appliquer à acquérir la constance, l'empire sur les passions, la sagesse, que de vous laisser prendre à tout ce faux langage et de vous attacher à des hommes méprisables. En demeurant fidèle à vos principes et vivant sans reproche, vous conserviez l'espoir d'une vie meilleure. Mais quand vous abandonnez Dieu pour croire à la parole d'un homme, quel espoir de salut peut vous rester. Si vous voulez m'en croire, car je vous regarde déjà comme un ami, faites-vous d'abord circoncire, puis observez le sabbat, les fêtes, les nouvelles lunes, comme la loi le prescrit ; en un mot, faites tout ce qu'elle

montre pas le moindre soupçon qu'il y en ait rien dans Platon. *Contra Græc. Orat.*, n. 2, 5. Il déclare qu'il a renoncé à toute la philosophie des Grecs et des Romains, à toutes leurs opinions, pour embrasser celle du christianisme, n. 35. (1)

Athénagore *Legat. pro Christ.*, n. 6 et 7, reconnaît que Platon a cru l'existence d'un seul Dieu formateur du monde, mais il ne lui attribue point la connaissance du Verbe créateur. Il dit que les philosophes n'ont pas eu assez de lumières pour trouver la vérité touchant la nature divine, parce qu'ils nétaient pas éclairés par l'esprit de Dieu. (2) Le discours d'Her-

commande ; peut-être alors trouverez-vous grâce devant le Seigneur. Si le Christ est né et demeuré quelque part, il est inconnu, il ne se connait pas lui-même et n'a aucun moyen de se faire connaître. Il faut d'abord que le prophète Elie vienne lui donner l'onction sainte et le révèle à la terre. Sur de vains bruits, vous avez rêvé un Christ qui n'est que dans votre imagination, et, dupe de vous-même, vous courez aveuglément à votre perte. »

La question du Christ étant ainsi posée entre le philosophe chrétien et le fidèle observateur de la loi judaïque, Justin, prenant celui-ci par son faible, lui présente dans les numéros suivants, à partir du IX au CXLI, les morceaux d'Isaïe et des prophètes hébreux qui se rapportent le plus directement au Christ. C'était avec l'intention d'en arriver à cette étude qu'il avait déjà amené les prophètes et le Christ dans son récit, vrai ou fictif, peu importe, mais plutôt fictif, de son entretien avec le vieillard qui est censé avoir amené sa conversion au christianisme.

Le dialogue se termine par ces paroles que Justin, en s'embarquant et échangeant des souhaits de bon voyage avec ceux qui viennent de faire ainsi sa connaissance, adresse à Tryphon et aux Hébreux qui l'accompagnent :

« Je vous recommande de ne rien négliger pour vous affranchir de vos docteurs, et de savoir leur préférer le Christ du Dieu tout puissant... puisque vous comprenez si bien que la raison a été donnée à l'homme pour lui servir de guide, tout ce que je puis vous souhaiter de plus heureux, c'est que vous sachiez faire un bon usage de cette raison pour arriver à reconnaître comme nous que Jésus est le Christ de Dieu. «

Nous avons cité le morceau tout entier du dialogue avec Triphon, auquel en appelait Bergier tout à l'heure pour établir sa thèse. Que le lecteur juge ce qu'il convient d'en conclure. Justin n'y parle-t-il pas toujours, aussi bien que dans ces derniers mots encore, en philosophe qui n'a pas cessé de l'être pour devenir chrétien ? Ne sommes-nous pas dans sa méthode lorsque nous soutenons que la bonne tactique consistera toujours à élever très-haut la raison et la philosophie, et à élever plus haut encore le Christ et l'Evangile, en mettant, d'ailleurs, le tout en harmonie ?

Saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Augustin et bien d'autres, vont bien loin encore dans la même voie, lorsqu'ils ne s'adressent point à des judaïsants, mais aux gentils et aux lettrés de leurs temps. Saint Justin ne craint pas d'aller jusqu'à mettre Socrate et plusieurs autres païens au rang des saints du christianisme. Clément d'Alexandrie dit bien d'autres choses de même espèce dans ses *Stromates*, ouvrage qui a pour but de faire ressortir l'identité fondamentale de la doctrine chrétienne avec la bonne philosophie, en particulier avec la philosophie platonicienne. Ce père n'était pas non plus sans connaître quelque chose des Hindous, et il disait de Bouddha (*Strom.*, liv. I), que « Budda fut divinisé dans l'Inde à cause de son éclatante sainteté. » Quant à Origène et à saint Augustin, les explications directes et détaillées de ces deux premiers génies sur leur néo-platonisme chrétien, sont trop nombreuses pour qu'il soit besoin de faire plus que de les rappeler.

Le Noir.

(1) Tatien, dans sa diatribe contre les Grecs, se montre un orateur violent qui ne garde aucune mesure et qui fourmille d'erreurs, qu'il débite avec un incroyable aplomb, sans les appuyer sur rien ; il dit, par exemple : « L'âme n'est pas simple, elle est composée de parties. » « L'âme meurt et se dissout avec le corps, lorsqu'elle ignore la vérité. » etc. Quant à Platon, Pythagore, Héraclite, Zénon, il ne leur jette qne quelques lardons sans portée : « Platon, dit-il, tout en faisant le philosophe, se vend à Denys pour satisfaire sa gourmandise. » (Fausseté pure.) Et plus loin : « Platon fut l'imitateur de Phérécide et de Pythagore, bien que quelques-uns le contestent. » C'est tout ce qu'il en dit. Il attaque un peu plus Aristote et ses partisans, « qui, dit-il, refusent d'étendre la Providence sur les choses sublunaires. » Il n'y a eu, ajoute-t-il, qu'un Socrate, qu'un Hercule, et leurs imitateurs ont été bien rares. » Voilà à peu près tout ce qu'il dit des philosophes. Est-il permis à un théologien d'amener ainsi Tatien sur le tapis à propos de Platon, et encore d'insinuer à son lecteur une idée fausse de ce qu'il dit en réalité. Voici la phrase du N° 35 : « Ayant renoncé à la vaine jactance des Romains, aux froids discours des Athéniens, et à tant de systèmes mal conçus, j'ai embrassé notre philosophie que vous appelez barbare. » — En somme, Tatien n'est pas même un Père de l'Eglise. Le Noir.

(2) Athénagore est un vrai philosophe chrétien, et un vrai Père de l'Eglise, qui sait se maintenir dans la mesure de la sagesse. Dans les Nos 5 et 6 de son apologie, il cite comme témoins de l'unité de Dieu les poètes et les philosophes. — Il dit d'Euripide : « Parlant du Dieu que la raison nous découvre, Euripide s'exprime ainsi : « Voyez-vous cet être sublime qui embrasse l'immensité des cieux, et environne la terre d'une ceinture humide ; vous dites que c'est Jupiter, dites plutôt que c'est Dieu. » — Il dit de Sophocle : « Euripide était d'accord avec Sophocle, qui s'écrie, au sujet de la nature divine et des beautés qu'elle a répandues dans ses œuvres : « Oui, il n'est qu'un Dieu, un seul Dieu, créateur du ciel et du vaste univers. » — Il dit de Philolaüs : « Philolaüs, de son côté, assurant que tout est renfermé dans le sein de Dieu, comme dans une prison, démontre et son unité et sa nature immatérielle. » — Il dit de Platon, après l'avoir cité : « Si Platon ne fut point un athée en reconnaissant un Dieu unique, incréé, créateur de toutes choses, comment pourriez-vous nous condamner comme athées, nous qui, *à l'exemple de Platon*, reconnaissons et adorons le Dieu qui a tout fait par son Verbe, et qui maintient et conserve tout par

mias n'est qu'une dérision des philosophes païens, et Platon n'y est pas plus épargné que les autres ; (1) *Hermiæ irrisio gentilium philosophorum*. Saint Théophile d'Antioche, l. 2, *ad Autolyc.*, n. 4, 9 et 10, leur reproche l'opposition qui se trouve entre leurs divers sentiments, les erreurs qu'ils ont mêlées avec les vérités ; il soutient que les prophètes seuls ont connu le Verbe divin, créateur et gouverneur du monde.

Saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 2, c. 14, n. 1 et 3, dit que les valentiniens ont pris de côté et d'autre chez les philosophes qui ne connaissent pas Dieu, et nommément dans Platon, toutes leurs erreurs. Aucun des Pères n'a professé plus clairement la coéternité et la coégalité des trois Personnes divines ; mais il avertit qu'aucun homme ne peut connaître Dieu le Père ni son Verbe, que par une révélation formelle, l. 4, c. 20, n. 4 et 5. Il était donc bien éloigné d'attribuer cette connaissance à Platon.

Clément d'Alexandrie est celui des anciens que Le Clerc a calomnié avec le plus de hardiesse ; il dit que ce Père était, non pas platonicien, mais éclectique ; qu'il prenait de toutes les sectes ce qu'il jugeait à propos, qu'il transcrivait tous les dogmes des philosophes qui lui paraissaient avoir quelque rapport avec la doctrine chrétienne. De là il prend occasion pour accuser Clément d'avoir mêlé à la théologie toutes les opinions de la philosophie païenne ; mais transcrire des dogmes ou des opinions, ce n'est pas adopter ; autrement il faudrait encore attribuer à ce même Père toutes les contradictions des anciens philosophes, puisqu'il les rapporte. La seule raison sur laquelle Le Clerc fonde son accusation, c'est que Clément cite les dogmes des différentes sectes sans les réfuter et sans les blâmer ; il croit même que la plupart ne sont fondés que sur des passages de l'Ecriture sainte *mal entendus*. Donc ce Père a jugé fausses toutes ces opinions, puisqu'il ne les a crues fondées que sur un malentendu. Il les a suffisamment réfutées d'ailleurs, lorsqu'il a fait profession de ne reconnaître pour vraie philosophie que celle qui a été enseignée par Jésus-Christ, ni pour philosophes sensés que ceux qui ont été inspirés de Dieu. *Strom.*, l. 6, c. 7, etc. ; l. 5, c. 14, pro. 730, il dit que les Grecs ne connaissent ni comment Dieu est Seigneur, ni comment il est Père et Créateur, ni *l'économie des autres vérités*, à moins qu'ils ne les aient apprises de la vérité même. (1)

Si l'on veut savoir ce que pensait Tertullien touchant les philosophes païens et leur doctrine, on n'a qu'à lire les premiers chapitres de ses *Prescriptions contre les hérétiques* ; il y soutient que toutes les hérésies viennent des différentes sectes de phi-

son Esprit. » Comment Bergier peut-il dire, après cette phrase, qu'Athénagore « n'attribue point à Platon la connaissance du Verbe créateur. » — Il dit d'Aristote : « Aristote et ses disciples reconnaissent aussi un seul Dieu ; mais ils en font une espèce d'animal composé d'un corps et d'une âme ; son corps, disent-ils, se compose de la réunion des planètes qui roulent dans l'univers, et son âme est la raison qui préside au corps ; immobile elle-même, elle est le principe de tout mouvement. » — Il dit des Stoïciens : « Bien qu'ils semblent multiplier la divinité par les différents noms qu'ils lui donnent à raison des changements que subit la matière, dans laquelle, selon eux, l'Esprit de Dieu se répand, ils n'admettent réellement qu'un seul Dieu, etc. »

Dans le N° 7, Athénagore fait remarquer sans doute la supériorité de l'enseignement des prophètes inspirés comme fixité et unité ; il dit que « les poètes et les philosophes ont abordé toutes ces questions importantes avec les conjectures de leur raison, aidés, il est vrai, de quelques lumières reçues d'en haut, mais n'ayant de guides qu'eux-mêmes..... et c'est de là que viennent leurs divergences d'opinions sur Dieu, la matière, les formes, le monde ; tandis que les chrétiens ont un enseignement fixe qui vient de l'Esprit-Saint. »

Dans le N° 23, il revient sur Platon qu'il célèbre, explique et justifie. LE NOIR.

(1) *Les philosophes raillés*, d'Hermias sont une très-jolie satire dans le genre spirituel et léger des dialogues de Lucien, que Bergier ne devrait pas même citer dans un article sérieux.

LE NOIR.

(1) Bergier dit lui-même, au mot FOI, ce qui suit : « Saint Clément d'Alexandrie dit et prouve » que la philosophie n'est point pernicieuse aux » mœurs, quoique quelques-uns l'aient calomniée » faussement, comme si elle n'enfantait que des » erreurs et des crimes, au lieu que c'est une » connaissance claire de la vérité, un don que » Dieu avait fait aux grecs. » Il ajoute que « ce » n'est point un prestige qui nous trompe et nous » détourne de la foi, mais plutôt un secours qui » nous survient, un moyen par lequel la foi re» çoit un nouveau degré de lumière. » (*Strom.*, l. 1, c. 2, 3, 4, 5, 7 ; édit. de Potter, p. 327, 331, 335, 337.)

Nous ne ferons plus d'observations ; le lecteur est assez averti. LE NOIR.

losophie, et en particulier de Platon ; il se moque de ceux qui ont forgé un christianisme stoïque ou platonique ; il ne veut pas qu'il y ait rien de commun entre l'Eglise et l'académie, etc.

Origène, moins ciconspect, a donné lieu à des plaintes mieux fondées, puisque les autres Pères de l'Eglise lui ont reproché son goût excessif pour l'étude de la philosophie ; il en est convenu lui-même, et il en a donné de bonnes raisons, *Op.* tom. 1, pag. 4 ; aussi l'on est déjà obligé de reconnaître qu'il fut éclectique et non platonicien, qu'il recommandait à ses élèves de ne s'attacher à aucune secte de philosophie, mais de chercher parmi toutes les opinions celles qui paraissaient les plus vraies ; *Origenian.* 2, cap. 1, n. 4. On ne doit donc pas s'en rapporter au sentiment du savant Huet, qui accuse Origène d'avoir voulu assujettir les dogmes du christianisme aux opinions de Platon, au lieu de faire le contraire, *ibid.*

A la vérité, en écrivant contre Celse, l. 6, n. 8, il dit que Platon a parlé du Fils de Dieu ; dans le premier livre des *Principes*, ch. 3, il dit que les philosophes ont eu quelque notion du Verbe de Dieu ; mais en même temps il ajoute que persone ne peut en discourir d'une manière conforme à la vérité, que ceux qui ont été instruits par la révélation, par les prophètes, par les apôtres et les évangélistes : or, il n'a certainement pas accordé ce privilége à Platon. En expliquant les premiers versets de l'Evangile de saint Jean, où il est question du Verbe divin, il ne s'est pas avisé de citer en rien le sentiment de ce philosophe.

Rien n'est donc plus mal fondé ni plus injuste que l'accusation de *platonisme* forgée au hasard contre les Pères des trois premiers siécles ; elle est encore plus absurde quand elle tombe sur les Pères postérieurs au concile de Nicée, tels que Latance, Eusèbe, saint Augustin ; le père Batus en a pleinement justifié ce saint docteur en particulier : quelques louanges données à Platon par les Pères ne suffisent pas pour les placer au rang de ses disciples.

III. *Les protestants ont-ils opposé quelques raisons solides aux preuves du pere Baltus ?* Mosheim, non moins prévenu contre les Pères que Le Clerc, a changé l'état de la question. Il ne s'agit pas, dit-il, de savoir si les Pères ont embrassé toute la philosophie de Platon, jamais personne ne l'a prétendu ; mais de savoir s'ils n'en ont pas emprunté *plusieurs choses :* or on ne peut pas le nier, puisque les Pères ont suivi les opinions des éclectiques, et que ceux-ci avaient adopté une partie de la doctrine de Platon ; c'est pour cela même qu'ils ont été appelés les *nouveaux platoniciens.*

Mais il ne sert à rien de dire au hasard que les Pères ont pris de Platon *plusieurs choses*, si l'on ne nous montre précisément ce qu'ils ont pris ; en attendant qu'on nous le fasse voir, nous nions cet emprunt, pour les raisons que nous avons apportées ci-dessus. Lorsqu'un dogme quelconque est enseigné dans l'Ecriture sainte, il est absurde de prétendre que les Pères l'ont reçu de Platon, et non des écrivains sacrés, pendant que ces saints docteurs protestent le contraire. Il est évident que la question entre Le Clerc et le père Baltus était de savoir si les Pères ont emprunté de Platon les notions qu'ils ont eues des trois Personnes divines et du mystère de la sainte Trinité ; nous avons fait voir qu'il n'en est rien : donc l'accusateur des Pères est pleinement confondu. Mosheim devait faire attention qu'en persistant à soutenir que les Pères ont emprunté de Platon *plusieurs choses*, il donne toujours lieu aux sociniens de dire que les Pères ont pris dans ce philosophe ce qu'ils ont dit du Verbe divin et du mystère de la sainte Trinité ; mais ce critique paraît plus ami des sociniens que des Pères. Brucher a poussé l'entêtement encore plus loin que lui, il a traité le père Baltus avec une hauteur et un mépris intolérables ; *Hist. crit. philos.*, tom. 3. pag. 272, 396, etc. Il reste à savoir si les Pères ont véritablement embrassé le système des éclectiques, en quel sens et jusqu'à quel point ils l'ont suivi : cette discussion sera plus longue que nous ne voudrions.

L'éclectisme, dit Mosheim, eut pour auteur Ammonius Saccas, qui enseignait dans l'école d'Alexandrie sur la

fin du second siècle. Porphyre l'accuse d'avoir apostasié, Eusèbe soutient qu'il vécut et mourut chrétien. Pour concilier ces deux sentiments, d'autres ont distingué deux Ammonius, l'un païen et l'autre chrétien; nous verrons dans un moment si Mosheim a eu raison de préférer l'opinion de Porphyre, apostat lui-même, à celle d'Eusèbe. Il nous paraît que Celse faisait déjà profession de l'éclectisme longtemps avant Ammonius.

Quoi qu'il en soit, le système des éclectiques était qu'il ne faut s'attacher à aucune secte particulière de philosophie, mais choisir dans les différentes écoles les opinions qui paraissent les plus vraies. Leur dessein était non-seulement de concilier les dogmes de la philosophie avec ceux du christianisme, en les rapprochant et en les corrigeant l'un par l'autre, mais encore de persuader que le christianisme n'enseignait rien de plus que les philosophes; que ceux-ci avaient découvert les mêmes vérités que Jésus-Christ, mais que ses disciples les avaient mal entendues et mal expliquées. Ce projet perfide ne tendait pas à moins qu'à mettre les dogmes révélés dans l'Evangile au niveau des opinions humaines, et à laisser aux hommes la liberté d'en prendre ou d'en rejeter ce qu'ils jugeraient à propos. Il est aisé de concevoir les suites funestes que dut avoir une doctrine aussi insidieuse; Mosheim a eu grand soin de les développer et de les exagérer.

C'est ce qu'il a fait non-seulement dans son *Hist. ecclés. du second siècle*, 2e part., cap. 1, § 4 et suivants, mais surtout dans une dissertation sur le trouble que les nouveaux platoniciens ont causé dans l'Eglise; *De turbatâ per recentiores Platonicos Ecclesiâ;* c'est une de celles qu'il a le plus travaillées, et où il a étalé le plus d'érudition; il serait à souhaiter qu'il y eût mis autant de bonne-foi. Brucker, dans son *Hist. crit. de la Philosophie*, t. 2, p. 387, n'a pas manqué d'adopter presque toutes les idées de Mosheim; il a été réfuté en détail par l'auteur de l'*Histoire de l'éclectisme*, en 2 vol., qui a paru en 1766. *Voyez* ECLECTISME.

Mosheim nous paraît d'abord injuste à l'égard d'Ammonius, en l'accusant, sur la parole de Porphyre, d'avoir renoncé au christianisme, et d'avoir été l'auteur du système malicieux des éclectiques. « Porphyre (dit-il) devait » mieux connaître Ammonius qu'Eu- » sèbe. » Mais Eusèbe ne se contente pas d'affirmer qu'Ammonius vécut et mourut chrétien, il le prouve par les ouvrages que ce philosophe avait laissés. Porphyre a certainement calomnié Origène, en disant qu'il était né et qu'il avait été élevé dans le paganisme; il est constant que ses parents étaient chrétiens, et que Léonide, son père, fut martyr de la foi chrétienne; il ne serait donc pas étonnant que Porphyre eût aussi calomnié Ammonius, en disant qu'il embrassa le paganisme dès que l'âge l'eut rendu sage; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. 6, c. 18.

» Il n'est pas probable, dit Mos- » heim, qu'un chrétien sincère et « constant ait fondé une secte aussi » ennemie du christianisme que l'é- » taient les éclectiques, ni que ceux- » ci aient voulu le reconnaître pour » maître. » Soit : d'autre part, si Ammonius avait été apostat et ennemi déclaré du christianisme, est-il probable qu'Origène et Clément d'Alexandrie, chrétiens très-zélés, eussent voulu être ses disciples? Or, l'on suppose que ces deux Pères ont eu pour maître Ammonius, quoique cela ne soit prouvé que par la narration de Porphyre.

Nous sommes donc forcés par l'évidence de distinguer deux sortes d'éclectiques, que Mosheim a malicieusement confondus. Les premiers se bornaient à penser que, pour convertir les païens lettrés et entêtés de philosophie, et pour combattre avec avantage les hérétiques qui se donnaient pour philosophes, il était utile de connaître les sentiments des différentes sectes de philosophie, de ne s'attacher à aucune, de choisir dans chacune les opinions qui paraissaient les plus vraies, et de montrer que ces vérités n'étaient point contraires aux dogmes du christianisme; que par conséquent l'on pouvait être bon chrétien sans cesser d'être philosophe. Tel fut l'éclectisme de Pantène, de

Clément d'Alexandrie, d'Origène et d'autres Pères; nous soutenons que ce système n'a rien de blâmable; que loin d'avoir été pernicieux à la religion, il lui a été très-utile, et qu'il a contribué en effet à réfuter les hérétiques et à convertir plusieurs hommes instruits. *Voyez* Philosophe, Philosophie. L'autre espèce d'éclectiques était ces philosophes malicieux et fourbes, qui, pour arrêter les progrès du christianisme, s'attachèrent à choisir dans les différentes écoles de philosophie les opinions qui, à force de palliatifs, pouvaient ressembler en apparence aux dogmes du christianisme, afin de persuader aux esprits superficiels que les philosophes avaient aussi bien découvert la vérité que Jésus-Christ lui-même; qu'il n'y avait aucune nécessité de renoncer à leur doctrine pour embrasser celle de l'Evangile.

Y a-t-il de fortes preuves pour démontrer qu'Ammonius a embrassé cette seconde espèce d'éclectisme et non la première, qui était plus ancienne que lui? Mosheim lui-même nous fournit un fait qui semble disculper ce phliosophe, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 53, p. 373; il nous apprend que les gnostiques avaient puisé leur système chez les philosophes orientaux; que Valentin, en l'adoptant, s'efforça de le fonder sur quelques endroits de l'Evangile expliqués dans un sens mystique; voilà donc déjà la fourberie des éclectiques mise en usage par cet hérésiarque au commencement du second siècle de l'Eglise. Or, Valentin était mort avant qu'Ammonius ait pu tenir l'école d'Alexandrie; il serait aisé de le démontrer par un calcul certain. Celse, encore plus ancien, avait déjà employé le même manége pour attaquer le christianisme; il n'avait pas eu besoin des leçons de l'école d'Alexandrie. Enfin Mosheim nous apprend que c'était l'artifice des gnostiques en général; *Instit. Hist. christ. maj.*, 2e part., c. 5, § 5; or, les gnostiques dataient du temps des apôtres. A la vérité, Ammonius a eu pour disciple immédiat Plotin, païen zélé; mais est-il prouvé que celui-ci a conservé fidèlement la doctrine de son maître? Avant d'écouter les leçons d'Ammonius, Plotin avait entendu plusieurs autres philosophes; après onze ans de séjour dans l'école d'Alexandrie, il alla dans la Perse pour consulter les philosophes orientaux; il est donc probable qu'Ammonius ne connaissait point leur doctrine, que c'est Plotin plutôt qu'Ammonius qui a fait le mélange bizarre de la philosophie orientale avec la doctrine de Platon et des autres philosophes grecs. Mais, encore une fois, cet artifice est plus ancien que tous les personnages dont nous parlons; d'ailleurs ce système éclectique ne s'est formé que peu à peu, aucun de ceux qui l'ont embrassé ne s'est astreint à suivre les sentiments de ses maîtres; Plotin, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès, etc., l'ont arrangé chacun à leur manière; il est donc absurde de juger des opinions d'Ammonius par celles de Jamblique, qui a vécu cent cinquante ans après lui, et de nous donner le sentiment d'un seul éclectique comme celui de toute la secte: c'est cependant ce qu'a fait Mosheim, *Hist, eccl.*, loco c., 5 9.

Au reste, peu nous importe que ce soit Ammonius, Plotin ou un autre qui ait formé le système des électiques antichrétiens; nous ne traitons cette question que pour montrer le faible des conjectures et des raisonnements de Mosheim. Nous avons une faute plus grave à lui reprocher, c'est d'avoir donné à entendre que les Pères de l'Eglise ont adopté ce système avec tout ce qu'il avait de mauvais. Après en avoir tracé le plan, tel qu'il le suppose conçu par Ammonius, il ajoute: « Cette nouvelle espèce de » philosophie, qu'Origène et d'autres » chrétiens eurent l'imprudence d'a- » dopter, fut très-préjudiciable à la » cause de l'Evangile et à la simpli- » cité de la doctrine de Jésus-Christ, » etc. » *Ibid.*, § 12. Est-il vrai que ces chrétiens ont adopté l'éclectisme païen; que, plus attachés au philosophisme qu'à la religion, ils ont entrepris d'assujettir la doctrine de l'Evangile à celle des philosophes, et non au contraire, qu'ils ont voulu persuader que l'une était à peu près la même que l'autre, etc.? Nous avons vu plus

haut que l'on a fait ce reproche à Origène, mais lui-même a protesté le contraire. « Après m'être livré tout » entier, dit-il, à l'étude de la parole » de Dieu, et voyant venir à mes le» çons tantôt des hérétiques, tantôt » des hommes curieux d'érudition » grecque, et surtout des philosophes, » je résolus d'examiner les dogmes » des hérétiques, et les vérités que » les philosophes se vantent de con» naître. » *Voyez* Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. 6. c. 19. Ce n'était donc pas par amour pour la philosophie païenne qu'Origène s'y était appliqué, mais par le désir d'instruire les hérétiques et les philosophes ; sa principale étude avait été celle de l'Ecriture sainte ; les électiques païens n'avaient ni le même motif ni la même méthode. Il commence ses livres *des Principes*, qui sont son ouvrage le plus philosophique, en disant que tous ceux qui croient que Jésus-Christ est la vérité même, ne cherchent point ailleurs que dans sa parole et dans sa doctrine la science de la vertu et du bonheur ; or cette science est précisément ce que l'on nomme *philosophie*. Dans ce même ouvrage il prouve nos dogmes, non par des raisonnements philosophiques, mais par l'Ecriture sainte. Lorsqu'il avoue que quelques philosophes grecs ont connu Dieu, il ajoute avec saint Paul qu'ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, qu'ils se sont égarés dans leurs pensées, etc. *Contra Cels.*, l. 4, n. 30. Voilà ce que les éclectiques païens n'ont jamais avoué. Nous avons vu plus haut ce qu'en pensait Clément d'Alexandrie.

Aussi Mosheim a cru devoir adoucir ailleurs l'amertume du reproche qu'il avait fait aux Pères. Dans sa dissert. *de Turbatâ*, etc., n. 5, il dit que les philosophes chrétiens, trompés par de légères ressemblances, prirent pour autant de vérités chrétiennes ce qui n'en avait que l'apparence ; que la cause de leur erreur fut d'une part l'amour de la philosophie, de l'autre l'ignorance et la faiblesse d'esprit ; que faute d'examen ils transportèrent dans la doctrine chrétienne des dogmes et des usages qui n'y avaient aucun rapport. Conséquemment ils embrassèrent la morale des stoïciens, plus austère que celle de l'Evangile les subtilités de la logique d'Aristote, la plupart des opinions de Platon touchant Dieu, les anges et les âmes humaines, et ils crurent que ce philosophe les avait prises dans les livres des Juifs. Mosheim prouve ces faits importants par le témoignage de saint Augustin, qui dit que si les anciens platoniciens revenaient au monde, ils se feraient chrétiens en changeant peu de choses dans leurs expressions et leurs sentiments : *Paucis mutatis verbis atque sententiis*, lib. *de verâ Relig.*, c. 4, n. 6.

Mais dans cet endroit même saint Augustin s'est suffisamment expliqué : 1° il met une restriction à l'égard du grand nombre des platoniciens, *s'ils étaient*, dit-il, *tels qu'on le prétend*. 2° Il parle de ceux qui enseignaient que pour trouver le vrai bonheur, il faut mépriser ce monde, purifier l'âme par la vertu, et l'assujettir au Dieu suprême. Or ces philosophes auraient eu peu de choses à changer dans leurs sentiments *touchant le vrai bonheur* ; il ne s'agissait que de cet article. 3° Ils auraient eu peu de choses à changer en comparaison des philosophes des autres sectes, tels que les épicuriens, les stratoniciens, les pythagoriciens, etc. Mosheim donne aux paroles de saint Augustin un sens forcé, en les séparant de ce qui précède.

Il y a trop de hardiesse à traiter d'ignorants et d'esprits faibles Origène, admiré comme un prodige par tous les philosophes de son temps ; Clément d'Alexandrie, dont les ouvrages attestent encore l'érudition ; Athénagore, l'un de nos plus habiles apologistes, etc. : mais tout est permis aux protestants pour déprimer les Pères. Quant à l'amour excessif de la philosophie, nous avons fait voir plus haut que les Pères en ont dit plus de mal que de bien.

Il est faux qu'ils aient enseigné une morale plus sévère que celle de l'Evangile : nous avons réfuté ce reproche en traitant des différents points de morale sur lesquels les protestants ont attaqué les Pères. *Voyez* ABSTINENCE, BIGAMIE, CÉLIBAT, MORTIFICATION, VIRGINITÉ, etc.

Il est encore faux que ces saints

docteurs aient adopté les opinions de Platon touchant la Divinité, les anges et les âmes humaines ; il n'est au contraire aucun de ces objets sur lesquels les Pères n'aient reproché à ce philosophe des erreurs grossières ; et lorsqu'ils ont dit que Platon avait puisé quelques vérités dans les livres saints, ils ont ajouté qu'il les avait mal entendues et altérées dans ses écrits.

Pour les subtilités de logique, les Pères en disputant contre des hérétiques qui en faisaient un usage continuel, ont été forcés de s'en servir à leur tour ; personne n'en a autant abusé que les protestants ; ce sont les plus habiles sophistes qu'il y eut jamais : nous allons en voir des exemples.

IV. *Le nouveau platonisme des éclectiques a-t-il causé dans l'Eglise autant de trouble que Mosheim le prétend?* D. Marand, dans sa *Préface sur saint Justin*, 2e part., c. 1, § 1, avait dit que Mosheim a débité des sornettes dans sa dissertation *de Turbatâ*, etc.; celui-ci, piqué de ce reproche, lui a répliqué avec beaucoup d'aigreur dans la préface du 2e tome de ses *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique*. Il soutient qu'il a eu raison d'avancer que l'Eglise a été troublée par les nouveaux platoniciens, et que les Pères ont adopté le nouveau *platonisme, autant que ses opinions n'attaquent et ne détruisent point les premiers éléments du chistianisme*. Voilà déjà une restriction qu'il n'avait pas mise dans sa dissertation. Or, si les Pères avaient adopté ce que Platon a dit de Dieu, des anges et des âmes, ils auraient certainement détruit les premières preuves du christianisme.

Pour première preuve il cite Tertullien, qui affirme que Platon a été le précepteur de tous les hérétiques ; il pouvait ajouter encore que Tertullien a censuré vivement ceux qui introduisaient un christianisme stoïque ou platonique Mais le reproche que Tertullien fait aux hérétiques, regarde-t-il aussi les Pères? Mosheim n'ose le soutenir. « Cependant il ne s'ensuit » pas moins, dit-il, que l'Eglise a été » troublée par les nouveaux platoni- » ciens. » Fourberie pure ; la seule question est de savoir si les Pères ont été complices du crime des nouveaux platoniciens hérétiques ; le passage de Tertullien ne le prouve pas et leur doctrine démontre le contraire.

La seconde preuve est celui de saint Augustin, où il dit que les platoniciens, pour se faire chrétiens, n'auraient besoin que de changer un petit nombre d'expressions et de sentiments. Nous avons fait voir que Mosheim en a mal rendu le sens.

La troisième est l'exemple de Synésius, évêque de Ptolémaïde, au cinquième siècle ; suivant l'aveu du père Petau, cet évêque, dans ses hymnes, parlait de la Trinité en vrai platonicien, il la concevait précisément comme Proclus prétend que Platon l'a entendue. Or on conçoit, dit Mosheim, que ce christianisme platonique a dû se répandre non-seulement dans le diocèse de Synésius, mais dans toute l'Egypte, et même chez les autres nations. A entendre raisonner ce critique, il semble que Synésius, évêque d'une petite ville de la Cyrénaïque, sur le bord des déserts de la Lybie, ait eu autant d'autorité et de crédit dans l'Eglise, que saint Jean Chrysostome, saint Augustin ou saint Léon ; c'est une pure rêverie de sa part. Il aurait dû faire réflexion qu'en poésie il est impossible de s'exprimer avec autant d'exactitude que dans un traité théologique ; que les hymnes de Synésius, poète avant son épiscopat, ne sont pas la profession de foi de Synésius évêque ; que celui-ci n'a sûrement pas été assez insensé pour donner à son troupeau ses hymnes au lieu de catéchisme. Au cinquième siècle, le nouveau *platonisme*, et la secte des éclectiques étaient déchus dans l'empire romain ; Mosheim l'avoue, *Dissert.*, n. 11. Saint Jean Chrysostome, saint Jérome, saint Isidore de Damiette, saint Cyrille d'Alexandrie éclairaient l'Orient de leurs lumières ; il est absurde de prétendre que, précisément dans ce temps-là, un évêque d'Egypte a établi le *platonisme* dans l'Eglise. Mais notre habile sophiste confond les époques, brouille les faits, prête aux Pères du second et du troisième siècles, les idées et les vues des philosophes païens, afin de faire illusion à ses lecteurs.

Ce qu'il dit de saint Justin va plus directement au but; il sontient, contre dom Marand, que ce Père a cru voir la Trinité chrétienne dans Platon, puisqu'il assure que ce philosophe parle du Père, du Verbe et du Saint-Esprit, et qu'il pense que Platon a tiré ce dogme de quelques expressions de Moïse qu'il a *mal entendues*, Apol. I, n. 60. Nous ne disputerons point sur ce fait; il s'ensuit seulement qu'un esprit préoccupé d'un dogme ou d'une opinion, croit aisément l'apercevoir partoùt où il trouve des expressions tant soit peu analogues à ses idées; mais nous soutenons avec dom Marand, que si saint Justin n'avait pas été instruit du dogme de la sainte Trinité par l'Evangile et par la croyance chrétienne, il n'aurait certainement pas cru le trouver dans Platon. Souvenons-nous de ce que saint Justin a dit ailleurs, *Cohort ad Græcos*, n. 8 : « Nous ne pensons pas comme les » philosophes; ce sont eux qui copient » ce que nous disons. » *V.* Trinité platonique, § 3.

Mais l'essentiel est de voir ce que Mosheim conclut des preuves sur lesquelles il se fonde. Il s'ensuit, dit-il, de deux choses l'une, ou que les Pères ont été trompés par une légère ressemblance entre les expressions de Platon et celles de l'Ecriture sainte, ou qu'ils ont feint exprès cette ressemblance, afin de tromper les païens. Pour y réussir, ou ils ont reçu la doctrine de Jésus-Christ suivant les idées de Platon, ou ils ont conformé les opinions de celui-ci à la croyance chrétienne : quelque parti que l'on prenne, il s'ensuivra toujours que les Pères ont été platoniciens, qu'ils ont introduit le *platonisme* dans l'Eglise, qu'ils ont ainsi corrompu la pureté de la foi chrétienne.

Fausses conséquences: Mosheim est le seul coupable de la mauvaise foi qu'il voulait attribuer aux Péres. Ces saints docteurs n'ont eu envie de tromper personne, et s'ils se sont trompés eux-mêmes, leur erreur n'a été ni grave ni pernicieuse. Que voulaient les Pères ? montrer aux païens entêtés de philosophie que la doctrine chrétienne touchant la Trinité des Personnes en Dieu, n'est ni absurde ni contraire à la lumière naturelle, puisque Platon a dit quelque chose à peu près semblable. Pour que les Pères eussent droit de raisonner ainsi, il n'était pas nécessaire que la ressemblance entre les idées et les expressions de Platon et celles des écrivains sacrés fût complète et parfaite, il suffisait qu'elle fût du moins apparente; c'était l'affaire des païens de voir s'il y avait ou non beaucoup de différence. Les Pères n'avaient donc besoin ni de corriger Platon par l'Evangile ni de réformer l'Evangile par les idées de Platon; ils y ont si peu pensé, qu'ils ont dit que ce philosophe avait *mal entendu*, ou qu'il avait corrompu ce qu'il avait lu dans les livres saints. Ont-ils pu avoir le dessein d'introduire dans l'Eglise une doctrine qu'ils ont jugée *malentendue*, mal comprise et mal rendue par un philosophe païen ?

N'importe, Mosheim les en accuse formellement, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 34. « Ils expliquaient, dit-il, ce que » disent nos livres saints, du Père, » du Fils et du Saint-Esprit, *de ma-* » *nière que cela s'accordât* avec les » trois natures en Dieu, ou les trois » hypostases admises par Platon, par » Parménide et d'autres. » La fausseté de cette calomnie est déjà évidente par ce que nous venons de dire. Il est faux d'ailleurs que Platon, Parménide, ni aucun autre ancien philosophe ait admis en Dieu trois hypostases ou trois Personnes. *Voy.* Trinité platonique.

Mais il ne plaît pas aux ennemis des Pères de voir ni d'avouer le vrai dessein de ces saints docteurs, qui était d'inspirer aux païens moins d'éloignement pour la foi chrétienne. Ils supposent que les Pères, par un attachement aveugle à la philosophie, et en particulier à celle de Platon, par entêtement pour les opinions qu'ils avaient embrassées avant d'être chrétiens, par envie de duper les païens, ont entrepris d'introduire le *platonisme* dans l'Eglise; que ce projet les a fascinés au point de leur faire méconnaître la différence qu'il y avait entre la doctrine de Platon et celle de Jésus-Christ, ou leur a inspiré la malice de vouloir les concilier ensemble.

Que les éclectiques païens aient tenu cette conduite pour nuire au christianisme, cela se conçoit; mais que les Pères aient fait de même pour le servir utilement, qu'ils aient eu ainsi moins d'esprit et de prudence que les éclectiques païens, cela est trop fort.

Nous avons beau remontrer à nos adversaires que l'attachement prétendu des Pères à la philosophie païenne est faux, puisqu'ils l'ont décriée tant qu'ils ont pu, et qu'ils ont protesté d'y avoir renoncé en se faisant chrétiens; que leur prévention en faveur de Platon est faussement supposée, puisqu'ils ont relevé les erreurs de ce philosophe aussi bien que celles des autres, et qu'ils lui ont reproché d'avoir gâté ce qu'il avait pris dans nos livres saints : n'importe, les censeurs des Pères ne démordent pas.

Supposons pour un moment ce que Mosheim ne veut pas contester, que loin d'altérer la doctrine chrétienne par le *platonisme*, les Pères ont corrigé celui-ci par la croyance chrétienne, nous demandons en quoi ce *platonisme*, ainsi réformé, a pu corcompre la pureté de la foi, voilà ce que Mosheim n'a pas expliqué. Saint Justin, par exemple, a dit que Platon admettait Dieu, qu'il nomme le Père, le Verbe par lequel il a tout fait, et l'Esprit qui pénètre toutes choses; mais tout le monde, excepté les sociniens, convient que Platon ne donne point ces trois êtres pour trois Personnes subsistantes, coéternelles et consubstantielles, mais comme trois aspects ou trois opérations de la Divinité; c'est encore la manière dont l'entendent les sociniens. Saint Justin, au contraire, regarde le Père, le Fils et le Saint-Esprit comme trois Personnes distinctes, égales et coéternelles; il attribue à chacune des opérations propres, et il soutient qu'elles sont un seul Dieu. Nous demandons si, en exposant ainsi sa foi, saint Justin corrige l'Evangile par les notions de Platon, ou s'il réforme celui-ci par le langage de l'Evangile, en quel sens cette doctrine, ainsi changée, est encore du *platonisme*, et quel mal elle a causé dans l'Eglise. Pour nous, il nous paraît qu'ici les vrais platoniciens sont les sociniens, et non les Pères.

Dans sa dissertation, n. 13, Mosheim dit que les éclectiques païens contribuèrent à réfuter les gnostiques; c'est un mensonge de Porphyre : on n'a jamais eu besoin d'un pareil secours. Les nouveaux platoniciens n'ont écrit ni contre les marcionites, ni contre les manichéens qui soutenaient, comme les gnostiques, que le monde a été fait par un ou par plusieurs êtres inférieurs à Dieu. Il ajoute que ce prétendu remède fut pire que le mal; voyons donc la chaîne des malheurs que l'éclectisme a produits.

1° Ce système affaiblissait la preuve que nos apologistes tiraient des erreurs grossières, des contradictions, des disputes qui se trouvaient dans les écrits de divers philosophes; les éclectiques se tiraient de cet argument, en disant que la vérité était éparse dans les différentes sectes, qu'il fallait l'y chercher, et qu'en prenant le vrai sens de leurs opinions il était possible de les concilier; mais nos apologistes étaient-ils fort embarrassés de détruire ce subterfuge? Mosheim avoue que cette conciliation prétendue était absurde; comment accorder Aristote qui soutenait le monde éternel, avec Platon qui le supposait fabriqué d'une manière informe, etc., etc.? D'ailleurs, qui avait assez de lumière pour démêler quelques étincelles de vérité au milieu de ce chaos? fallait-il que l'homme consumât sa vie à comparer les systèmes avant de savoir ce qu'il devait croire? Enfin c'était à la lueur du christianisme que les éclectiques tâchaient de faire cette conciliation, puisqu'ils se rapprochaient de nos dogmes, de notre morale et des leçons de l'Evangile; Mosheim en convient encore, *Dissert.*, n. 14, 15, 16, 18. Donc c'est à cette source de lumière qu'il fallait avoir recours, et non ailleurs. N'était-ce pas là confirmer l'argument de nos apologistes, au lieu de l'affaiblir?

2° Ceux-ci reprochaient aux anciens philosophes d'avoir raisonné de tout, excepté de Dieu, de la destinée de l'homme et de ses devoirs; les éclectiques tournèrent leurs études de ce

côté-là, *ibid.*, n. 17. Tant mieux : cette correction supposait la vérité de la faute, et c'est encore une obligation que l'on avait à l'Evangile de l'avoir aperçue. En adoptant la morale de Jésus-Christ en plusieurs choses, les éclectiques lui rendaient un hommage non suspect, puisqu'ils furent forcés d'avouer que ce divin maître était un sage qui avait enseigné d'excellentes choses, n. 18, et qu'ils ne pouvaient lui reprocher aucune erreur ; il s'ensuivait clairement qu'il méritait mieux d'être écouté que tous les philosophes ; Celse, au second siècle, n'avait eu garde de faire un pareil aveu. Vainement les éclectiques prétendaient que la doctrine de Jésus avait été mal rendue par ses disciples, on pouvait leur demander : l'entendez-vous mieux que ceux qui ont été instruits par Jésus lui-même ? Jusqu'ici nous ne voyons pas en quoi l'éclectisme affaiblissait les arguments de nos apologistes.

3° Les deux preuves principales employées par ces derniers, étaient la sainteté de la morale chrétienne, les vertus et les miracles du Sauveur ; les éclectiques n'osèrent contester ni l'un ni l'autre, *ibid.*, n. 23 ; mais ils copièrent cette morale, ils attribuèrent des miracles et des vertus à Apollonius de Tyane, à Pythagore, à Plotin, etc. ; ils soutinrent que par la théurgie on pouvait commander aux génies ou démons et opérer des prodiges par leurs secours ; n. 25, 26, 27. Malheureusement il ne se trouvait point de témoins oculaires qui pussent attester les miracles ni les vertus des philosophes théurgistes, au lieu que ceux de Jésus-Christ étaient publiés par ses disciples mêmes, et non contestés par ses ennemis : Celse avait eu déjà recours au même expédient avant les éclectiques, et il lui avait fort mal réussi.

Faisons ici quelques réflexions : En premier lieu, Mosheim nous paraît contredire ici ce qu'il a soutenu ailleurs ; *Hist. ecclés.*, deuxième siècle, 2e part., c. 3, § 7 et 8 ; il dit que les premiers défenseurs du christianisme, ne furent pas toujours heureux dans le choix de leurs arguments, que les raisons dont ils se servent, pour démontrer la vérité et la divinité de notre religion, ne sont pas aussi convaincantes que celles qu'ils emploient pour prouver la fausseté et l'impiété du paganisme.

Dans sa dissertation, il suppose que tous ces arguments étaient péremptoires avant que les éclectiques n'eussent réussi à les affaiblir ; en second lieu, il n'est pas question de savoir quels efforts, quelles ruses, quels sophismes les éclectiques ont mis en usage pour énerver les preuves du christianisme et pour en retarder les progrès, mais de savoir s'ils y ont réussi ; car enfin si leurs efforts n'ont rien opéré, s'ils n'ont abouti qu'à mieux faire éclater la puissance divine qui soutenait notre religion, où est le malheur qui en est résulté ? Or, nous en jugeons par l'événement ; avec tous leurs artifices ils n'ont pu empêcher ni le christianisme de devenir la religion dominante, ni leur secte de déchoir et de s'anéantir enfin avec le paganisme. En troisième lieu, Mosheim nous donne ici le change ; il avait à prouver principalement le mal qu'a fait à l'Église l'éclectisme des Pères, et il emploie quatorze ou quinze articles de sa dissertation à montrer le mal qu'a produit l'éclectisme des philosophes païens ; c'est de l'érudition prodiguée à pure perte, uniquement pour détourner l'attention du lecteur du vrai point de la question. Brucker a fait de même dans tout son ouvrage. Mosheim prétend, n. 28 et 29, que les artifices des éclectiques retinrent plusieurs païens dans leur religion, cela peut être, mais cela n'est pas prouvé ; ils firent, dit-il, apostasier plusieurs chrétiens ; cependant il n'en cite qu'un seul exemple positif, savoir, l'empereur Julien. Or, il est certain que cet esprit vain, léger, ambitieux, enclin au fanatisme, fut entraîné à l'idolâtrie par une curiosité effrénée de connaître l'avenir et d'opérer des prodiges par la théurgie, c'est ce qui lui fit ajouter foi aux promesses de Maxime et des autres philosophes païens qui l'obsédaient : il n'y a aucune preuve qu'il ait été séduit par des arguments philosophiques. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, qui avaient étudié avec lui, le jugèrent dès sa

jeunesse ; ils prévirent que ce serait un fort mauvais prince ; S. Greg. Naz., *Orat.* 4, n. 122.

D'autres, dit Mosheim, n. 30, demeurèrent comme neutres entre les deux religions ; tels furent Ammien-Marcellin, Chalcidius, Symmaque et Thémistius. Soit. Connaissons-nous les motifs qui les retinrent dans cette indifférence, et sommes-nous certains que ce furent les arguments des éclectiques ? Puisque dans le sein même du christianisme il se trouve des hommes très-indifférents sur la religion par caractère et sans motifs raisonnés, il n'est pas fort étonnant qu'il y en ait eu aussi parmi les hommes élevés dans le paganisme. Combien n'en vit-on pas de cette trempe à la naissance du protestantisme ?

Enfin notre critique, n. 33, dévoile les torts des Pères entichés du nouveau *platonisme*. Quelques-uns, dit-il, se firent une religion mélangée de philosophie et de christianisme, comme Synésius qui niait la fin du monde et la résurrection future. Quand cela serait vrai, ce serait encore une ridiculité de dire qu'un homme qui est dans l'erreur sur deux articles de notre foi, s'est fait une religion mélangée. Synésius a pu être dans ces deux opinions fausses avant d'être suffisamment instruit ; mais il n'y a point persévéré pendant son épiscopat ; aucun ancien auteur ne l'en accuse, et le contraire est prouvé, *Hist. de l'Eclectisme,* t. 1, art. 6, p. 157.

Notre savant critique fait un long détail des erreurs qu'enseigne l'auteur des *Clémentines,* juif mal converti, et que la plupart des écrivains ont regardé comme un hérétique ébionite ; ce n'est donc pas là un Père de l'Eglise.

Une des maximes de la morale de Platon et des nouveaux platoniciens était qu'il est permis de mentir et de tromper pour un bien et pour l'utilité commune ; de là les impostures forgées par les éclectiques, les faux livres qu'ils supposèrent sous les noms d'Hermès, d'Orphée, etc. Ces philosophes devenus chrétiens, dit Mosheim, ont retenu cette opinion et l'ont suivie à la lettre ; Origène, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, Synésius, l'ont formellement enseignée ; on connaît la multitude de livres supposés, interpolés, falsifiés dans les premiers siècles ; delà les fausses histoires, les fausses légendes, les faux miracles, les fausses reliques, etc. *Dissert.* n. 41 et suiv. Au mot Fraude pieuse, nous avons justifié les Pères contre cette accusation téméraire ; nous avons prouvé qu'en la faisant, Mosheim s'est rendu coupable du crime qu'il ose reprocher aux Pères de l'Eglise, puisqu'on ne peut pas l'excuser sur son ignorance. Nous avons ajouté que les mensonges, les impostures, les fausses histoires, les passages d'auteurs tronqués ou falsifiés, etc., sont les principaux moyens dont les prétendus réformateurs se sont servis pour fonder leurs sectes et pour rendre le catholicisme odieux ; qu'encore aujourd'hui plusieurs moralistes protestants soutiennent l'innocence du mensonge officieux ; or, le mensonge qui doit leur paraître le plus officieux et le plus innocent, est celui qu'ils emploient pour persuader un prosélyte de leur religion ; Mosheim lui-même attribue cette pernicieuse doctrine au célèbre ministre Saurin, et ajoute que *s'il a péché en cela, sa faute est légère ; Histoire ecclés.,* dix-huitième siècle, § 25.

Les controversistes, continue Mosheim, n. 48, ont remarqué que les Pères ont assujetti aux idées de Platon les dogmes du libre arbitre, de l'état futur des âmes, de leur nature, de la sainte Trinité et autres qui y tiennent. Il veut parler sans doute des controversistes protestants et sociniens, ennemis jurés des Pères de l'Eglise; mais les controversistes catholiques ont prouvé le contraire ; et ils auraient réduit leurs adversaires au silence, si ceux-ci avaient conservé quelques restes de honte et de bonne foi.

Enfin, n. 49, Mosheim prétend que c'est le *platonisme* des Pères qui a donné naissance à la multitude des cérémonies introduites dans le culte religieux, qui a fait croire le pouvoir des démons sur les corps et sur les âmes, la vertu des jeûnes, des abstinences, des mortifications, de la continence, du célibat, pour vaincre ces esprits malins et les mettre en fuite ;

que tel a été le sentiment de Porphyre et de l'auteur des *Clémentines*. Il finit en rendant dévotement grâces à Dieu de ce que le protestantisme a enfin purgé la religion de toutes ces superstitions.

En parlant des cérémonies, des démons, des jeûnes, des mortifications, etc., nous avons fait voir que la croyance et les pratiques de l'Eglise catholique sont fondées, non sur le *platonisme*, mais sur l'Ecriture sainte, sur l'exemple de Jésus-Christ, des apôtres, des prophètes, des patriarches, des saints de tous les siècles. En purgeant le christianisme de toutes ces prétendues maladies, les protestants l'ont si bien exténué, qu'il est à l'agonie parmi eux.

Ainsi, après un sérieux examen, il résulte que la dissertation de Mosheim sur le nouveau *platonisme*, chef-d'œuvre d'érudition, d'esprit, de sagacité, n'est dans le fond qu'un amas de conjectures, de suppositions fausses et de sophismes; elle est très-capable d'éblouir les esprits superficiels et les lecteurs peu instruits; mais elle n'est point à l'épreuve d'une critique exacte, judicieuse et réfléchie. Brucker, en adoptant toutes les idées de Mosheim, n'a pas montré beaucoup de jugement. Le docteur Lardner, savant anglais, a très-bien senti les conséquences impies et absurdes des visions de ces deux luthériens, et il les a développées; *Credibility of the Gospet History*, tome 3, en parlant de Porphyre. *Voyez* TRINITÉ PLATONIQUE, VERBE DIVIN, etc.

PLAUTE (Marius Occius) (*Théol. hist. biog.) et bibliog.)* — Ce grand poëte latin, auteur de 25 comédies, sortes de drames, dont il nous reste 19, était né à Sartine, en Ombrie, et mourut l'an 184 avant Jésus-Christ. Caton l'admirait, il vante son éloquence. Plaute n'est pas d'un goût sévère, d'un comique parfait, d'une sobriété délicieuse comme Térence ; mais il a plus d'ailes. LE NOIR.

PLETZ (Joseph) (*Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce docteur en théologie, abbé mitré de Notre-Dame de Pragny, en Hongrie, etc., né à Vienne en 1788, ordonné prêtre en 1812, chapelain de l'empereur d'Autriche en 1816, professeur de dogmatique à l'université de Vienne en 1827, fut frappé d'apoplexie au milieu des explosions de son zèle et de ses dévouements pour ses amis. Il a laissé des sermons imprimés de 1817 à 1833, et il fut le fondateur de la direction de la *Gazette théologique* de Frint (1825-1840). LE NOIR.

PLEURANTS. *Voyez* PÉNITENCE PUBLIQUE.

PLINE L'ANCIEN (Plinius Caius secundus) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand naturaliste latin, né à Vérone l'an 23 de Jésus-Christ, sous Tibère, était agrégé au collége des Augures, et l'intendant des revenus de l'empereur en Espagne et en Afrique ; Pline le Jeune, son neveu, raconte d'une manière intéressante sa mort pendant la fameuse éruption du Vésuve de l'an 79 de notre ère (V. VÉSUVE et VOLCANS). Il ne perdait pas un moment à table, et, en litière, il avait un lecteur. Nous n'avons de lui que son *histoire naturelle* qui, pendant douze cents ans, a été, avec celle d'Aristote, la loi et les prophètes du monde lettré dans cette science. On l'a accusé d'être trop crédule et d'accueillir comme vraies beaucoup de merveilles qui ne l'étaient pas ; mais la science moderne a prouvé que, s'il en est ainsi quelquefois, il ne dit le plus souvent que la vérité. Ce fut chez lui que puisèrent, en histoire naturelle, les pères de l'Eglise, et les quelques fables qu'on trouve dans leurs livres, surtout dans ceux de saint Augustin, sur cette matière, lui furent empruntées. LE NOIR.

PLINE LE JEUNE (Cecilius Plinius secundus) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce neveu du précédent et son fils adoptif, né à Côme l'an 62 de notre ère et mort, paraît-il, vers l'an 113, avait composé une tragédie à l'âge de quatorze ans. Il fut le disciple et l'ami de Quintilien, dont il dota la fille ; il avait hérité des richesses de son oncle. Sa probité le rendit odieux à Domitien de telle sorte, qu'après la mort

de cet empereur, raconte-t-il lui-même, son nom fut trouvé sur une liste de proscription; jusqu'alors il n'avait été que tribun, mais sous Trajan, il devint consul. Nous n'avons de tous ses écrits que son fameux *Panégyrique de Trajan,* qu'on dit être un chef-d'œuvre, mais qui, pourtant, se ressent trop de la décadence de la littérature, et ses *lettres*. Il était orateur. LE NOIR.

PLONGEURS (les) ET LES SEPTENAIRES (*Théol. hist. sect. rel.*)— Cette secte américaine compte peut-être une centaine de mille âmes dans l'est et le sud des Etats-Unis. Voici ce qu'en dit M. Gams :

« Les plongeurs, ou, comme ils se nomment eux-mêmes, les *Frères,* arrivèrent durant l'automne de 1729 en Amérique. C'était une vingtaine de familles qui abordérent à Philadelphie et se dispersèrent dans les environs de Germanstown. La dispersion refroidit le zèle primitif, et la secte aurait disparu si, en 1729 même, un plus grand nombre de confrères, venus d'Europe, ne les avaient renforcés. La première communauté de plongeurs s'était formée, en 1708, à Schwarzenau, dans le sud de l'Allemagne. Un nommé *Alexandre Mack* y réunissait chaque semaine ses voisins autour de lui, leur lisait la Bible, dans laquelle il voyait beaucoup de choses qui étaient tombées en désuétude chez les protestants. Il trouva que le Baptême n'était valide qu'autant que le cathéchumène était plongé dans l'eau. Huit frères se firent rebaptiser dans l'Eder par ceux d'entre eux que le sort désigna pour ce ministère. La secte s'augmenta. Elle fut persécutée, se réfugia dans la Frise, émigra en Pensylvanie, où elle s'établit le long du Muhlbach ou de Millereeck, et s'accrut en peu de temps jusqu'à quelques milliers. Alors parut au milieu d'eux *Conrad Beissel,* que sa croyance ava t fait chasser d'Allemagne. Il vit dans la Bible que le Christ n'avait point aboli le sabbat. Cette découverte, dont il parla, excita des controverses.

» Il se retira dans le désert, près du fleuve Cocalico, où il vécut longtemps inconnu et solitaire ; enfin, on l'y trouva, et ses partisans se réunirent autour de lui et formèrent un petit village. Ils célébraient le septième jour, et on les nomma les *Septenaires*, pour les distinguer de leurs frères séparés, les *Plongeurs*. Les disciples de Mack et de Beissel se ressemblent pour tout le reste.

» En 1732, ils bâtirent, près du fleuve Cocalico, un couvent d'anabaptistes nommé *Ephrata*. Au mois de mai 1733, ils construisirent une habitation commune, autour de laquelle s'élevèrent de nouveaux bâtiments. Ils adoptèrent un costume analogue à celui des Capucins. Les prieurs du couvent d'Ephrata étaient Israël Ecviherlin (Onésime), et Pierre Muller ; Beissel en était le père spirituel.

» En 1740, le couvent renfermait trente-six hommes célibataires ; il y avait trente-cinq sœurs dans les bâtiments voisins ; en dix ans, la population s'éleva à trois cents âmes. La constitution du couvent était républicaine. Le Nouveau Testament était le code unique. La communauté seule était propriétaire ; cependant nul, en entrant, n'était tenu de renoncer à son bien. On ne faisait pas de vœu ; toutefois, on enseignait que les vierges pures avaient un privilége dans le ciel. Pendant longtemps, ils ne mangèrent pas de viande et n'eurent que des vases en bois ; plus tard, ils eurent des lits comme tout le monde. Beissel ne s'occupait d'aucune affaire temporelle et consacrait tout son temps à l'enseignement. Il était musicien excellent et composa des hymnes. Il écrivit un livre sur la chute d'Adam ; on a de lui un recueil de lettres et plusieurs volumes de dissertations fort bien écrites. Il mourut en 1768.

» *Pierre Muller*, son successeur, ne put, malgré sa capacité, arrêter la décadence de la secte. Au temps de la guerre de l'indépendance, ils furent poursuivis comme whigs et eurent beaucoup à souffrir. Ils transformèrent alors leur couvent en hôpital ; ils y reçurent tous les étrangers et voyageurs. L'école du couvent devint célèbre....

» Les septenaires ont encore quelques paroisses en Pensylvanie (Ber-

mudian, Kreek et Snorohil), également paralysées. La secte de Beissel tire à sa fin.

» Quant aux *plongeurs*, ils célèbrent la scène comme repas du soir et la font précéder par le lavement des pieds. C'est un péché chez eux de jurer, de porter des armes, de prêter de l'argent à intérêt, d'énumérer les membres de la communauté, etc. Leurs prédicateurs, paysans comme tous les frères, ne sont pas payés. Les évêques, les supérieurs de diverses communautés, vivent de leur travail manuel. Leurs églises sont sans orgues, sans chaire, sans autel. Ils sont assis sur des bancs qui entourent des tables couvertes d'une nappe, pour les évêques et les docteurs. Les frères et les sœurs passent devant les assistants pour leur laver les pieds, avec un bassin et un linge. On apporte à la scène du bœuf, du pain et du beurre. » LE NOIR.

PLOTIN (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe néoplatonicien, né à Lycopolis, en Egypte, vers l'an 204, et mort dans la Campanie en 270 à l'âge de soixante-six ans, voyagea dans la Perse et dans l'Inde pour s'instruire auprès des sages de ces nations antiques. Il enseigna à Rome pendant vingt-six ans avec un grand succès, sans avoir jamais eu un ennemi. Il voulut fonder en Campanie une *Platonopolis* et organiser cette ville selon les principes de la République de Platon, mais les ministres de l'empereur l'en empêchèrent. S. Augustin dit de lui : « Cette bouche de Platon qui brille, la plus pure et la plus lucide dans la philosophie, en écartant les nuages de l'erreur, reparut surtout dans Plotin, qui, philosophe platonique, fut jugé tellement semblable au maître qu'on dut le regarder comme une résurrection du maître lui-même » (*Contr. academ*. l. III c. 18, n. 41). Il mourut en disant : « Je fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi à ce qu'il y a de divin dans l'univers, *πειρᾶσθαι τό ἐν ἡμὶν θεῖον ἀνάγειν πὸς τὸ ἐν τῶ παντι θεῖον*. Porphyre, son disciple, a écrit sa vie et l'a remplie de merveilles qui répondent bien à sa philosophie et à la bonté de son caractère.

Nous avons de lui les *enneades* (ἐννέα,) neuf, c'est-à-dire cinquante-quatre traités rangés en six sections dont chacune renferme neuf traités. Les trois premieres *enneades* s'occupent de questions morales et cosmiques; la quatrième et la cinquième traitent de l'âme, de l'intelligence et des idées; la sixième contient des traités divers.

Plotin avait mal aux yeux, et il écrivit ces traités, sans lien, sans ordre, et d'une manière très-négligée, à la demande de son disciple Amelius ; il n'y observa pas même l'orthographe ; il ne les relut pas ; il avait oublié parfois d'y achever les phrases. Ce fut Porphyre qui les mit dans l'ordre que nous venons de faire connaître.

Plotin ramène toute la philosophie à l'unité primordiale, qui est Dieu, duquel tout émane; c'est une sorte de panthéisme qui doit être rattaché, pour le fond, à ce que nous appelons le panthéisme rationel des S. Paul, des S. Augustin et des S. Thomas. La première émanation de l'unité, dit-il, est l'intelligence, νοῦς.

Creuzer a donné en 1835, *plotini op, omnia Oxonii, e typog. acad,* 3 vol. in-4° et M. Bouillet, inspecteur général de l'Université, en a donné une traduction française. LE NOIR.

PLUCHE (ANTOINE) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet abbé, né à Reims en 1688, et mort en 1761, se fit connaître à Rouen par ses cours d'humanité et par la douceur de ses mœurs; il devint, sur la recommandation de Rollin, le précepteur du fils de l'intendant de cette ville. Il vint ensuite à Paris et s'y rendit célèbre par des publications dont les principales furent : *le Spectacle de la nature; l'Histoire du Ciel; la Mécanique des langues; la Concorde de la géographie des différents âges, etc.*

LE NOIR.

PLUQUET (FRANÇOIS-ANDRÉ) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet abbé né à Bayeux en 1716 et mort en 1790, professa l'histoire au collège royal. On a de lui : *Examen du fatalisme*, 1757; *Dictionnaire des hérésies; de la*

Sociabilité; livres classiques de l'empire de la Chine, recueillis par le P. Noël.
LE NOIR.

PLUTARQUE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe et historien célèbre, né à Cheronée, en Béotie, l'an 48 ou 50 de notre ère, et mort, dans le même ville, en 140 sous Antoine le Pieux, fut disciple du philosophe égyptien Ammonius. Il alla, comme Pythagore, consulter les prêtres de l'Egypte. Il recueillit avec soin à Rome et en Grèce tout ce qui se racontait des grands hommes. Il fut consul sous Trajan et gouverneur de l'Illyrie. Son épouse, Timosène, lui donna deux fils, Plutarque et Campius; le dernier a laissé un catalogue des écrits de son père ; ces écrits consistent dans les *vies des hommes illustres, grecs et romains*, et dans des *œuvres morales*. LE NOIR.

PLUTONIENS (les terrains) (*Theol. mixt. scien. géol.*) — Plusieurs géologues ont ainsi nommé les roches *primitives* de nature cristalline qui ont eu pour origine le feu, par opposition aux terrains sédimenteux qui ont eu pour cause originelle l'eau et qu'ils ont appelés *neptuniens*. On nomme aussi ces terrains *roches massives, roches cristallines, terrains ignés*. LE NOIR.

PNEUMATOMAQUES. *Voyez* MACÉDONIENS.

POEME ALLÉGORIQUE (le) (*Theol. mixt, litter. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POEME CHRÉTIEN (le grand) (*Théol. mixt. litter. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POEME CRITIQUE (le) (*Theol. mixt. litter. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POEME DIDACTIQUE (le) (*Théol. mixt. litter. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POEME DRAMATIQUE (le) (*Théol. mixt. litter. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POEME HISTORIQUE (le) (*Theol. mixt. litter. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POEME LYRIQUE (le) (*Théol. mixt. littér. et art.*) — *V.* POÉSIE.

POÉSIE (la) (*Theol. mixt. litter. et art.*) — Nous insérâmes dans nos *Harmonies* un article qui était composé depuis quelques années, sous le titre *la Poésie et le Progrés religieux*, cet article trouve ici sa place ; nous le reproduisons :

« La poésie embrasse une grande partie de la littérature et ses domaines les plus délicieux. Nous ne comprenons pas seulement dans son empire la poésie proprement dite, qui mesure ses périodes, cadence son langage et souvent même ajoute au rithme la combinaison des rimes. Nous ne voulons lui rien ôter de ce qui lui appartient, et pour cela, nous lui attribuons tous les ouvrages d'esprit dans lesquels l'imagination joue le principal rôle, tenant pour indifférent qu'ils soient écrits en prose ou en vers.

» Ces ouvrages peuvent se rapporter aux espèces suivantes :

» Le poëme historique qui narre, décrit, chante, et entoure de fictions des faits vrais ou supposés. Il comprend l'épopée, le roman, le conte, l'épisode, la légende.

» Le poëme lyrique, qui prête ses accents aux passions pour peindre avec enthousiasme ou avec grâce l'admiration ou le mépris, la joie ou la douleur, l'amour ou la haine, la bénédiction ou la malédiction, les choses antipathiques et sympathiques, consolantes et terribles, douces et grandes, heureuses et malheureuses. Il comprend l'ode, la méditation, l'élégie, la lamentation, l'imprécation, la louange, la prière, la cantate, le dythirambe, la prophétie, la rêverie philosophique, la romance, quelquefois l'idylle et l'églogue.

» Le poëme allégorique, qui imagine des actions possibles ou impossibles pour couvrir d'un vêtement qui plaise et rendre visibles devant l'esprit des vérités historiques, dogmatiques ou morales ; le mythe, l'épilogue, la parabole, et toute métaphore prolongée appartiennent à ce genre.

» Le poëme dramatique, qui déroule l'action héroïque ou familière,

sociale ou domestique, en faisant parler les personnages. Il excite le rire ou les larmes, l'admiration ou la haine; il est malin ou sublime, tendre ou dur, grâcieux ou énergique, mélancolique ou gai. C'est la tragédie, la comédie, le drame antique, le drame moderne, et quelquefois la pastorale, l'églogue, l'idylle,

» Le poëme didactique, qui expose les vérités scientifiques ou religieuses, historiques ou philosophiques, dans leur nudité pure, mais avec le style agréable, fleuri, cadencé, imagé, sympatique, qui suffit pour élever un ouvrage d'esprit aux rangs de ceux qui composent la bibliothèque d'Apollon. Les épîtres en vers, certaines études ou certains tableaux historiques, quelques traités, tels que les *Géorgiques* de Virgile, appartiennent à cette catégorie.

» Enfin, le poëme critique, dont le but est de ridiculiser les vices de la société et des individus. La satire, le conte malin, la chanson et l'épigramme sont ses principales variétés.

» Le grand poëme chrétien, où ces divers genres seraient harmoniés, n'existe pas encore, et sera le produit de l'avenir.

» Toutes ces poésies sont des floraisons d'une inspiration divine faisant partie des éléments constitutifs de l'humanité, et autant la morale, la philosophie, la religion, les provoquent, les encouragent, les fortifient et les sanctionnent, autant elles sont utiles au progrès religieux, philosophique, moral.

» I. Que la philosophie morale et religieuse aime la poésie dans toute ses manifestations, c'est ce qui doit être et ce qui est, en effet. Comment la mère n'aimerait-elle pas ses filles? Or, c'est la philosophie dogmatique, morale et religieuse qui a engendré toutes les poésies, et ces poésies sont d'autant plus belles que leur mère est en meilleure santé lorsqu'elle les enfante.

» Consultons la nature et l'histoire; voici comment naît la poésie :

» L'évolution humaine présente des choses sublimes, mystérieuses, étonnantes, grandioses; l'âme sensible et profonde les observe, les médite, les rêve, et les trouve remplies, dans leur essence, de la divinité même. Elle s'exalte, elle s'agrandit, elle vole au sein de l'invisible ; elle sent que, pour peindre le mystère de Dieu et de l'homme, il ne lui suffit plus de raconter, mais qu'il lui faut la fiction, et que sa puissance à imaginer restera toujours au-dessous du réel divin qui est devenu son idéal. Elle fait de son mieux; elle chante; et l'épopée est la synthèse de ses chants. C'est la philosophie et la religion qui l'ont enfantée ; car elle n'est autre que le mystère de Dieu et de l'homme incarné par le génie rêveur et exalté sous un corps de sa création. Toutes les épopées, de celle d'Homère à celles des Indiens, de celle de Job à celle du Dante, de celles de Milton et de Fénélon à celles des Allemands, et aux plus modernes, telles que celles de Châteaubriand et d'Alexandre Soumet, ne mettent-elles pas en scène Dieu et l'homme, ne mélangent-elles pas, dans leurs fictions, le ciel avec la terre? Les plus belles sont les plus philosophiques, et celles-là naissent dans la traînée lumineuse du Christianisme qui commence à Moïse et à Job. Homère se nourrit des pieuses croyances des premiers temps de la Grèce ; Virgile s'alimente de la philosophie religieuse de Platon ; les Indiens puisent leur sublime dans leur religion panthéistique; tous sont surpassés par Job et l'Ecclésiaste qui s'inspirèrent des dogmes purs de la religion de Moïse ; enfin, nos Dante, nos Milton, nos Tasse et nos Fénélon n'ont pas de rivaux, dans les âges modernes, en dehors du christianisme.

» Le roman, lorsqu'il n'est pas l'épopée elle-même, ce qui arrive quelquefois, doit être considéré comme une création récente et propre au christianisme. On trouve chez les peuples non chrétiens l'épopée, le drame, le conte, l'épisode, la légende ; on n'y trouve pas le roman proprement dit, cette sorte d'épopée domestique. Mais il naît aussi de la philosophie religieuse, et plus elle y règne avec le bon sens et la sagesse, plus il mérite les honneurs de la poésie. Le premier modèle du roman, c'est la

biographie. Quand un homme est grand, d'autres sentent le besoin de laisser son histoire au monde ; s'il est grand par la vertu, on veut le poser en exemplaire, s'il est grand par le crime, on veut le poser en épouvantail; idée profondément charitable, philosophique, sociale et religieuse ; mais l'âme ardente, le poète, n'en a pas assez des héros réels ; il faut qu'il en imagine et qu'il en peigne à sa fantaisie pour satisfaire ses aspirations idéalistes ; de là les fictions romanesques plus ou moins naturelles, plus ou moins sages, mais toutes filles de la religion du beau, pourvu qu'elles ne soient pas de délirantes fadaises. Le type chrétien du roman nous est fourni par l'évangile dans la charmante fiction de l'enfant prodigue ; si ce n'est pas elle qui en a donné l'idée, ce qui pourrait être, c'est l'esprit qui y préside que tous les romanciers sont conviés par Jésus à prendre pour objet d'imitation dans leurs créations.

» Le conte, l'épisode, la légende sont encore de petits rejetons de l'épopée ; et leur nature comme la sienne, réclame, pour inspiratrice et pour règle, la philosophie religieuse. Le conte est sans raison d'être s'il n'est provoqué par le besoin d'adresser au lecteur et surtout à l'enfant quelque leçon de morale, si petite qu'elle soit. L'épisode a pour but de reposer l'esprit en charmant le cœur ; et la légende ne peut même se concevoir si elle n'a, pour fond, quelque fait tellement digne d'admiration et d'amour que la mémoire des hommes n'a pu le conserver sans le transfigurer dans ses rêves.

» Mais la fiction historique ne suffit pas pour assouvir la soif de sublime qu'éprouve sans cesse la philosophie religieuse. Celle-ci enflammée aux rayons de la beauté divine et humaine, ou bercée d'amour dans ses vivantes effluves, s'empare de la lyre et se met à chanter ses transports. Elle glorifie l'héroïsme qui l'exalte ; elle module ses mélancolies ; elle pleure ses lamentations ; elle loue, elle prie, elle délire d'enthousiasme, elle prophétise, elle rêve, elle raconte les extases ou les larmes, elle entend les harmonies célestes ; elle voit et imite celles de la nature ; elle maudit avec le bruit de la foudre ce qui détonne à ses oreilles dans le divin concert ; elle s'abandonne à tous les entraînements de la sensibilité. Le poème lyryque est, par son essence, enfant de la religion et de la philosophie.

» Aussi le voyez-vous toujours, quand il est vraiment beau, mêler dans ses chants, la nature humaine et la nature divine. Chez les anciens, la mythologie en est l'âme, qu'il s'agisse pour lui de magnifier la grandeur, de roucouler l'amour, ou même de chanter les plaisirs des sens. Pindare, Anacréon, Sapho, Horace, ne composent qu'assis dans l'olympe au cercle des dieux. Or, la mythologie n'est au fond, qu'une panthéisation universelle de la divinité dans l'humanité. Il en est de même des lyriques de l'extrême orient. Mais, si notre théorie est juste, n'est-ce pas dans la religion pure que la harpe atteindra les plus sublimes harmonies ? Le fait en est incontestable. Quelle corde a vibré en aucun lieu du monde, comme celles de Moïse, de Job, de Déborah, de David, de Salomon, de Judith, d'Isaïe, de Jérémie, des autres prophètes et de saint Jean ? C'est dans cette grande famille que le génie s'élève au véritable sublime de la pensée, de l'image, du sentiment, de l'enthousiasme. Si les Védas et le Zend-avesta renferment quelques hymnes de la même qualité, sinon de la même perfection, elles sont inspirées par une philosophie et par un monothéisme à peu près semblable. Nous citerons plus loin quelques exemples de la poésie des Pères de l'Eglise, on verra le germe du chant lyrique chrétien et l'on sentira la supériorité de ce genre sur celui qu'on peut appeler mythologique. La lyre s'était comme perdue dans le moyen-âge, siècle d'ombre parsemée d'éclairs ; elle pressent sa puissance au temps de Malherbe, s'élève, par exception, à sa plus grande hauteur dans les chœurs d'Athalie, reste païenne et froide dans J. B. Rousseau, et enfin s'étale dans sa magnificence en se faisant définitivement chrétienne sous les souffles ardents, les modes harmonieux, et les

fastueuses richesses de Victor Hugo et de Lamartine. Voilà pour nous, français ; mais déjà, plusieurs nations étaient heureuses d'avoir éprouvé le sentiment philosophique et chrétien dans les jeux de la lyre; il faut citer, Macpherson, Gœthe, Schiller, Klopstoch, Byron et plusieurs autres.

» La philosophie religieuse veut épuiser tous les moyens de produire et de communiquer aux hommes ce qu'elle sait des vérités utiles ; c'est dans ce but qu'elle imagine encore d'autres genres de poèmes.

» L'allégorie se présente, lui offrant le mythe, l'apologue et la parabole. Elle se recueille alors, appelle l'esprit, la finesse, le bon sens, la sagacité, l'ingénieux emploi du merveilleux, et, munie de ces armes nouvelles, poursuit sa tâche. Le mythe est inventé afin de revêtir des vérités, des faits, des êtres invisibles, de manière à les faire accepter par les peuples jeunes pour les agréments du costume. Que nous importe, ensuite, l'abus qu'en fera l'ignorance ? Et, d'ailleurs il sera rejeté, s'il le faut, quand viendront les jours de lumière. L'apologue sera conservé ; la morale ne trouvera jamais plus charmante et plus spirituelle méthode pour donner ses leçons. La parabole lui est supérieure ; elle ne violente en rien la nature ; le Christ l'a marquée de sa bénédiction ; et désormais, la religion ne poursuivra point son pèlerinage sans l'avoir pour suivante. La Fontaine, chrétien, laisse loin derrière lui, Esope et Phèdre, et l'on sait que l'Evangile a été jusqu'à nos jours et restera probablement jusqu'à la fin sans rival pour la parabole.

» Vient, à son tour, le poème dramatique, avec la tragédie d'une main, la comédie de l'autre, et les unissant quelquefois pour en faire le drame. C'est encore la philosophie et la religion qui l'ont mis au monde, elles ont senti qu'il était utile d'occuper les loisirs de la société à lui faire admirer les belles actions, à lui donner de l'horreur pour les grands crimes, et à la faire rire aux dépens de ses propres vices. Elles n'ont rien trouvé de plus éloquent, de plus vivant, et de plus propre à obtenir ces résultats, que le drame ; et elles ont chargé le génie de le réaliser. N'a-t-on pas vu dans toutes les civilisations, les premiers effets de compositions scéniques ne se faire durant longues années, que sur les mystères théologiques ou les grands faits de l'histoire religieuse du pays ? Quant à la comédie, elle porte sur elle le cachet de son origine ; c'est la philosophie morale elle-même qui, dans ses jours de maligne gaieté, se livre aux ébats de la satire en action. Molière, chrétien, est le plus grand de tous les auteurs comiques, et, quoique nous sentions plus de puissance encore dans le génie d'Eschile que dans celui des grands types modernes, les œuvres des Shakespeare, des Corneille, des Gœthe, doivent être avouées, tout compensé, supérieures aux siennes.

« Le poëme didactique montre à nu la pensée première qui lui donna naissance. La vérité exposée avec les agréments du style poétique, voilà son essence; or, la religion de la vérité est la religion universelle. Enfin le poëme critique descend en ligne droite de la philosophie morale avec la comédie, qui est sa sœur. La satire, le conte satirique, la chanson, l'épigramme, n'ont de valeur et de raison que par les leçons philosopniques qui s'y mêlent à tous les jeux de l'esprit. La supériorité du christianisme comme inspirateur de l'art est moins visible dans ces genres que dans les précédents, parce que la morale naturelle, la science et l'esprit, qui en sont les ressorts, appartiennent à peu près également à tous les âges. Cependant il ne faut pas oublier que c'est un de nos contemporains qui a fait à la chanson une place honorée dans le temple des Muses, et que c'est depuis Béranger que le chansonnier peut s'asseoir près du fabuliste.

» Il est donc vrai que, si l'on descend à la racine des choses, c'est la philosophie et la religion qui sont les mères de toutes les poésies, et que c'est dans le christianisme qu'elles les élèvent à la sublimité qui leur est destinée. Dans les religions antiques, la grande philosophie spiritualiste transforme en poëtes tous ses amants; Platon, par exemple, est aussi grand poëte que grand philosophe; mais il

faut à ces types une nature bien extraordinaire, un bien profond génie pour grandir à ce point dans les âges de ténèbres; aussi sont-ils si rares. Dans le chistianisme, qui est la forme vulgarisatrice de la philosophie divine, il n'est pas besoin d'une aussi grande puissance naturelle pour produire des fruits de la même beauté; la religion supplée la nature, et donne à celui qui eût été stérile, la fécondité C'est ce qui explique la multitude des productions magnifiques de l'ère chrétienne, malgré la rareté toujours aussi grande des génies supérieurs!

» Pour faire comprendre mieux notre pensée, ayons recours à quelques exemples. Ne les prenons pas chez un Augustin qui est un génie philosophe et poëte comme Platon; prenons-les chez saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Synésius, qui ne sont par eux-mêmes que des forces de second degré, et voyons quels poëtes le christianisme fait d'eux.

» Basile, évêque de Césarée, parle » ainsi à son troupeau : Si quelque» fois, dans la sérénité de la nuit, » portant des yeux attentifs sur l'inex» primable beauté des astres, vous » avez pensé au Créateur de toutes » choses; si vous vous êtes demandé » quel est celui qui a semé le ciel de » telles fleurs; si quelquefois, dans » le jour, vous avez étudié les mer» veilles de la lumière, et si vous « vous êtes élevé par les choses vi» sibles à l'être invisible : alors vous » êtes un auditeur bien préparé, et » vous pouvez prendre place dans ce » magnifique amphithéâtre. Venez... » de même que prenant par la main » ceux qui ne connaissent pas une » ville, on la leur fait parcourir; ainsi, » je vais vous conduire, comme des » étrangers, à travers les merveilles » de cette grande cité de l'univers», » (*Oper.*, t. I; p. 58); puis il décrit, avec un charme angélique, les beautés de la nature pour faire admirer Dieu; les saisons, les aurores et les crépuscules, les instincts des animaux, les migrations de l'oiseau, les grands mouvements de l'Océan auxquels il compare ceux des foules animées qui lui plaisent encore davantage : tous ces détails viennent s'harmoniser dans un tableau auquel les erreurs physiques de l'époque n'ôtent rien de son sublime. C'est le génie chrétien qui a levé la tête; c'est la vraie poësie qui commence; elle n'aura plus besoin des fictions mythiques, des dieux et des déesses d'Homère, elle prendra immédiatement Dieu et ses œuvres, elle s'embaumera de leur essence, et par son espèce seule, surpassera les plus merveilleuses productions du génie païen.

» Grégoire de Nazianze, l'ancien professeur d'éloquence à Athènes, élevé dans la poésie classique des anciens, devient évêque de Sosîme où il se porte le défenseur du peuple, puis de Nazianze où il joue le même rôle devant le Préfet de l'empereur, enfin de Constantinople où il pratique la tolérance envers les Ariens, malgré les édits de Théodose, et se fait accuser de tiédeur; enfin se retire dans la solitude d'Arianze où il cultive un petit jardin et fait des vers pendant toute sa vieillesse. Or, dans la double période apostolique et solitaire de sa vie, il est poëte sous l'influence chrétienne et voici quel poëte :

» Avant de quitter sainte Sophie, il prononce l'admirable improvisation d'adieu que l'on connaît, où il sème tant d'ironies mélancoliques contre les persécuteurs des Ariens, et où l'on remarque tant de passages comme ceux-ci : « non sans doute, rien n'est » changé dans la ville depuis les édits » de Théodose, car pour moi la ven» geance, c'est de pouvoir me venger » et de ne le faire pas..... je ne savais » pas que nous dussions disputer de » luxe et de magnificence avec les » consuls et les généraux d'armée; » si telles furent mes fautes, pardon» nez-les moi; nommez un autre » évêque qui plaise à ces foules, et » accordez moi la solitude et le repos » des champs..... adieu, vous qui » aimiez mes discours, foule empressée » où je voyais briller les poinçons » furtifs qui gravaient mes paroles! » adieu, barreaux de cette tribune » sainte, forcés tant de fois par le » nombre de ceux qui se précipitaient » pour m'entendre. Adieu, ô rois de » la terre, palais des rois, serviteurs

» et courtisans des rois, fidèles à votre » maître, je veux le croire, mais certainement infidèles à Dieu ! applau- » dissez ! élevez jusqu'au ciel votre » nouvel orateur ! elle s'est tue, la » voix incommode qui vous déplai- » sait. » Puis il s'en va dans cette solitude que nous avons nommée ; et là il chante ainsi sa philosophie mélancolique :

« Hier, tourmenté par mes chagrins, » j'étais assis sous l'ombrage d'un bois » épais, seul et dévorant mon cœur; » car, dans les maux j'aime cette » consolation de s'entretenir avec son » âme. Les brises de l'air, mêlées à la » voix des oiseaux versaient un doux » sommeil du haut de la cime des » arbres, où elles chantaient réjouies » par la lumière. Les cigales cachées » sous l'herbe, faisaient résonner » tout le bois ; une eau limpide bai- » gnait mes pieds, s'écoulant douce- » ment à travers le bois rafraîchi par » elle ; et moi, je restais occupé de » ma douleur, et n'avais nul souci de » ces choses ; car lorsque l'âme est » accablée par le chagrin, elle ne » veut pas se rendre au plaisir. Dans » le tourbillon de mon cœur agité, » je laissais échapper ces mots qui » se combattent. Qu'ai-je été ? Que » suis-je ? Que deviendrai-je ? Je » l'ignore ! Un plus sage que moi ne » le sait pas mieux. Enveloppé de » nuages, j'erre çà et là, n'ayant rien, » pas même le rêve de ce que je » désire ; car nous sommes déchus et » égarés tant que le nuage des sens est » appesanti sur nous; et celui-là paraît » plus sage que moi qui est le plus » trompé par le mensonge de son » cœur. Je suis.... dites quelle chose... » car ce que j'étais a disparu de moi, » et maintenant je suis autre chose.

» Que serai-je demain si je suis » encore ? rien de durable. Je passe » et me précipite tel que le cours d'un » fleuve. Dis-moi ce que je te parais » être le plus; et, t'arrêtant ici, regarde » avant que j'échappe... On ne repasse » pas les mêmes flots qu'on a passés ; » on ne revoit pas le même homme » qu'on a vu.

« J'ai existé dans mon père ; en- » suite ma mère m'a reçu, et je fus » formé de l'un et de l'autre. Puis je » devins une chair inerte, sans âme, » sans pensée, ensevelie dans ma » mère. Ainsi, placés entre deux » tombeaux nous vivons pour mourir. » Ma vie se compose de la perte de » mes années ! déjà la veillesse me » couvre de cheveux blancs ; mais si » une éternité doit me recevoir, ré- » pondez...., ne vous semble-t-il pas » que cette vie est la mort ; et que » la mort est la vie ?

« Mon âme, quelle es-tu ? D'où » viens-tu ? Qui t'a chargée de porter » mon cadavre ? Quel pouvoir t'a liée » des chaînes de cette vie ? Comment » es-tu mêlée, soufle à la matière, » esprit à la chair ? Si tu es née à » la vie en même temps que le corps, » quelle funeste union pour moi. Je » suis l'image de Dieu, et je suis fils » d'un honteux plaisir ! la corruption » m'a enfanté ! homme aujourd'hui » bientôt je ne suis plus homme, » mais poussière ; voilà les dernières » espérances. Mais si tu es quelque » chose de céleste, ô mon âme, ap- » prends-le-moi ; si tu es comme tu » le penses, un souffle et une parcelle » de Dieu, rejette la souillure du vice » et je te croirai divine.....

» Aujourd'hui les ténèbres, ensuite » la vérité ; et, alors en contemplant » Dieu, ou dévoré de flammes, tu » connaîtras toutes choses....

» Quand mon âme eut dit ces pa- » roles, ma douleur tomba; et vers » le soir je revins de la forêt à ma » demeure, tantôt riant de la folie » des hommes, tantôt souffrant en- » core des combats de mon esprit » agité. » (*Oper.* t. II, p. 86; traduit par Villemain).

» Voilà bien la poësie de la nature, qui, des siècles plus tard, s'éveillera radieuse avec les Goëthe, les Schiller, les Byron, les Chateaubriand, les Lamartine, les Victor Hugo.

» Encore un petit morceau du même poëte, où il mélange son platonisme de christianisme. Après avoir parcouru tous les systèmes sur l'âme, il s'écrie : « Ecoute maintenant notre » grande tradition sur l'origine de » l'âme.... Il fut un temps où le Verbe » suprême, obéissant à la voix du Dieu » tout-puissant, forma l'univers qui » n'existait pas. Il dit, et tout ce qu'il

» voulait fut. Quand toutes les choses
» qui sont de ce monde eurent été
» formées, et le ciel, et la terre, et
» la mer, il chercha un témoin in-
» telligent de sa sagesse, un roi de la
» terre qui fût semblable à Dieu, et
» il dit : Déjà de purs et immortels
» esprits habitent, pour me servir,
» l'immensité des cieux, rapides mes-
» sagers, et chantres assidus de ma
» gloire; mais la terre n'est encore ha-
» bitée que par des êtres sans raison.
» Il me plaît, à moi, de créer une race
» mêlée de ces deux natures, qui tienne
» le milieu entre les substances mortel-
» les et les immortelles, l'homme, être
» raisonnable, jouissant de mes ou-
» vrages, sachant explorer les cieux,
» roi de la terre, et comme un second
» ange suscité d'en bas pour louer
» mes grandeurs et ma sagesse. Il
» dit, et prenant une parcelle de la
» terre nouvellement créée, de ses
» mains vivifiantes, il façonna mon
» corps, et, le douant de sa propre
» vie, il lui communiqua son souffle,
» fragment détaché de sa divine es-
» sence. Ainsi, j'ai été fait de pous-
» sière et d'esprit, mortelle image de
» Dieu. La nature de l'âme, en effet,
» touche à ces deux extrêmes. Par
» le côté terrestre, je tiens à cette
» vie d'ici-bas, par l'émanation divine
» je porte dans mon sein l'amour
» d'une autre vie. »

» Synésius était un honnête philosophe que le peuple de Ptolémaïs appela à la chaire épiscopale de cette ville. Avant de citer quelque chose des poësies qu'il composa étant évêque, nous ne pouvons résister au désir de rappeler ce qu'il écrivait, au moment de son élection, à propos de sa femme et de ses opinions philosophiques dont il ne voulait point se séparer, et qui, en effet, lui furent laissées.

» Songez-y. Je partage aujourd'hui
» mon temps entre le plaisir et l'é-
» tude. Quand j'étudie, surtout les
» choses du ciel, je me retire en moi;
» dans le plaisir, au contraire, je suis
» le plus sociable des hommes. Mais
un évêque doit être un homme de
Dieu, étranger, inflexible à tout
plaisir, entouré de mille regards
qui surveillent sa vie, occupé des
» choses célestes, non pour lui, mais
» pour les autres, puisqu'il est le
» docteur de la loi et doit parler
» comme elle.... Dieu lui-même, la
» loi et la main de Théophile (le pa-
» triarche d'Alexandrie) m'ont donné
» une épouse; aussi je déclare et
» affirme que je ne veux ni me sé-
» parer d'elle, ni vivre furtivement
» avec elle comme un adultère. Je
» veux et je souhaite, au contraire,
» en avoir de beaux et de nombreux
» enfants. » (*Oper.*, p. 246).

» Je ne me réduirai jamais à croire
» que l'âme est créée après le corps;
» je ne dirai jamais que le monde et
» toutes ses parties doivent être a-
» néanties. Je crois cette résurrection,
» dont il est tant parlé, quelque chose
» de mystérieux et d'ineffable; et il
» s'en faut de beaucoup que je par-
» tage, sur ce point, les opinions
» vulgaires. Sans doute une âme phi-
» losophique qui voit la vérité peut
» accorder quelque chose au besoin
» de l'erreur. Il y a un rapport à
» éclaircir entre le degré de lumière
» qui éclaire la vérité et l'œil de la
» foule; car l'œil ne jouirait pas,
» sans dommages, d'une lumière ex-
» cessive. Si les lois de l'épiscopat
» m'accordent cette liberté je puis
» être évêque en continuant à philo-
» sopher, n'enseignant pas les opi-
» nions que je n'ai point, mais ne les
» décréditant pas, et ne portant pas
» atteinte à la croyance antérieure.
» Mais si on dit qu'il faut changer et
» que l'évêque doit être peuple par
» ses opinions, je n'hésiterai pas à
» m'expliquer. Qu'y a-t-il de commun
» entre le peuple et la philosophie (1)?
» Appelé à l'épiscopat, je ne veux
» pas faire mentir le dogme, j'en
» atteste Dieu, j'en atteste les hommes.
» La vérité est amie de Dieu devant
» qui je veux être sans reproche; pour
» cela seul je ne puis feindre. Pas-
» sionné pour le plaisir, et ayant en-
» couru, dès l'enfance, le reproche
» d'aimer trop les armes et les che-

(1) Platon avait dit cela bien des fois, avec une sorte de désespoir et une grande amertume. Synésius le dit près de mille ans après Platon, et malheureusement, il serait encore forcé de le dire aujourd'hui; nous cherchons le progrès de ce côté-là, et nous ne le trouvons pas. (Note qui existait).

» vaux, je souffrirai de mon état nou-
» veau. Quelle peine ce sera pour
» moi de voir mes chiens bien aimés
» à la chaîne, et mes dards rongés
» de rouille! Je le supporterai ce-
» pendant, si Dieu l'ordonne; malgré
» mon aversion pour les soucis, je
» supporterai l'ennui des procès et
» des affaires comme une dette un peu
» lourde dont je m'acquitte envers
» Dieu. Mais les croyances, je ne les
» voilerai pas, et ma pensée ne sera
» pas en désaccord avec ma langue.
» En parlant ainsi je crois être a-
» gréable à Dieu; je ne veux laisser à
» qui que ce soit prétexte de dire que
» j'ai enlevé, sans être connu, l'élec-
» tion épiscopale. Que le bien-aimé
» de Dieu, mon père Théophile, sa-
» chant cela, et m'ayant marqué à
» moi-même comment il le comprend,
» décide sur moi; car ou il ne me
» permettra pas de rester au point
» où je suis dans ma philosophie in-
» térieure, ou il perdra le droit de
» me juger plus tard, et de m'effacer
» du tableau des évêques. » (*Ibid.*, p. 236).

« On passa sur tout. Synésius garda sa femme et sa philosophie; et il fut un grand évêque, aussi ferme que tolérant, aussi dévoué aux intérêts temporels qu'aux intérêts éternels de son peuple, dans les graves circonstances où se trouva souvent Ptolémaïs. Pendant l'invasion des barbares, on le vit jouer chaque jour le double rôle d'évêque et de gardien de sa patrie. Il soutint la cause de saint Chrysostôme contre Théophile, sans cesser de le tenir pour son patriarche. Il sut user de toute sa puissance d'excommunication contre le préfet Andronicus qui se conduisait en tyran à l'égard du peuple. Mais venons au genre de poésie que lui inspirait le christianisme.

Il chantait aussi dans les courts loisirs de l'épiscopat : « Viens à moi,
» lyre harmonieuse; après les chan-
» sons du vieillard de Teos, après les
» accents de la lesbienne, dis, sur un
» ton plus grave, des vers qui ne cé-
» lèbrent pas les jeunes filles au gra-
» cieux sourire, ni la beauté des jeunes
» époux. La pure inspiration de la
» divine sagesse me presse de plier
» tes cordes à de pieux cantiques;
» elle m'ordonne de fuir les douceurs
» empoisonnées des terrestres ac-
» cords. Qu'est-ce, en effet, que la
» force, la beauté, l'or, la réputation,
» les pompes des rois, auprès de la
» pensée de Dieu!................
» ....
» j'entends le chant de la cigale qui
» boit la rosée du matin. Regarde :
» les cordes de ma lyre ont retenti
» d'elles-mêmes. Une voix harmo-
» nieuse vole autour de moi. Que va
» donc enfanter en moi la divine pa-
» role? Celui qui est à soi-même son
» commencement, le conservateur et
» le père des êtres, sur les sommets du
» ciel couronné d'une gloire immor-
» telle, Dieu, repose inébranlable.
» Unité des unités, monade primitive,
» il confond et enfante les origines
» premières. De là, jaillissant sous sa
» forme originelle, la monade mysté-
» rieusement répandue reçoit une
» triple puissance. La source suprême
» se couronne de la beauté des enfants
» qui sortent d'elle et roulent autour
» de ce centre divin......................

» Cette âme tombée dans la matière,
» cette âme immortelle est une par-
» celle de ses divins auteurs, bien
» faible, il est vrai; mais l'âme qui
» les anime eux-mêmes, unique, iné-
» puisable, tout entière partout, fait
» mouvoir la vaste profondeur des
» cieux; et, tandis qu'elle conserve
» cet univers, elle existe sous mille
» formes diverses : une partie anime
» le cours des étoiles; une autre le
» chœur des anges; une autre, pliant
» sous des chaînes pesantes, a reçu
» la forme terrestre, et plongée dans
» ce ténébreux Léthé, admire ce triste
» séjour, Dieu rabaissé vers la terre...

» Heureux qui, fuyant les cris vo-
» races de la matière, et s'échappant
» d'ici-bas, monte vers Dieu d'une
» course rapide! heureux qui, libre
» des travaux et des peines de la terre,
» s'élançant sur les routes de l'âme, a
» vu les profondeurs divines! c'est un
» grand effort de soulever son âme
» sur l'aile des célestes désirs. Sou-
» tiens cet effort par l'ardeur qui te
» porte aux choses intellectuelles. Le
» Père céleste se montrera de plus
» près à toi, te tendant la main. Un
» rayon précurseur brillera sur la

» route, et t'ouvrira l'horizon idéal,
» source de la beauté.

» Courage, ô mon âme ! abreuve-toi
» dans les sources éternelles ; monte,
» par la prière, vers le créateur, et
» ne tarde pas à quitter la terre.
» Bientôt, te mêlant au Père céleste,
» tu seras dieu dans Dieu lui-même. »

« Synésius est loin d'être un Pindare par nature. D'où lui viennent donc cette couleur, ce ton, cette pensée, cette grandeur, cettre trame plongeant dans l'infini, cette rêverie, enfin, plus profondément poétique que les plus sublimes productions de l'antiquité, sauf quelques morceaux des livres sacrés de la Perse et de l'Inde, dont les religions étaient chrétiennes par la base, si ce n'est de la philosophie évangélique se mêlant à la philosophie platonique pour l'élargir et la purifier. Quant aux expressions qui sentent le panthéisme, comme celles de Fénélon, de Malebranche et de la plupart des poètes chrétiens des nouvelles écoles, il ne faut ni s'en étonner, ni les prendre à la lettre ; la grande poésie a besoin de ce langage, et pourvu qu'elle réserve la personnalité humaine immortelle, peut-elle en dire trop pour exprimer la présence nécessaire de Dieu dans ses œuvres ?

» Voici l'hymne au Christ du même Père :

» Chantons le fils de l'épouse de-
» venue mère sans union mortelle.
» Ineffable volonté du Père ! l'enfan-
» tement sacré de la vierge a produit
» sous l'image de l'homme celui dont
» la présence apporte la lumière parmi
» les humains. Ce rameau mystérieux
» a vu la souche de l'éternité. Tu es
» la lumière primitive, le rayon coé-
» ternel du Père ; c'est toi qui, perçant
» la nuit de la nature, resplendis dans
» les âmes innocentes ; c'est toi qui
» as créé le monde, et qui maintiens
» le cours éclatant des astres et l'im-
» mobilité de la terre ! c'est toi qui es
» le sauveur des hommes ! de ton
» ineffable foyer lançant une flamme
» qui porte la vie, tu nourris les
» mondes ! de ton sein germent la lu-
» mière, l'intelligence et l'âme ! aie
» pitié de ta fille enfermée dans un
» corps périssable, dans les limites
» terrestres de sa destinée ! préserve
» de l'atteinte des maladies la vigueur
» de ce corps. Donne la persuasion à
» nos paroles, la gloire à nos actions,
» pour qu'elles ne fassent pas honte
» à l'antique renommée de Cyrène et
» de Sparte. Que, libre du poids des
» chagrins, notre âme mène une vie
» tranquille, les yeux tournés vers tes
» splendeurs, et que je puisse, dégagé
» de l'impure matière, me hâter sur
» la route qui mène à toi, et, trans-
» fuge des maux de la terre, me réu-
» nir à la source de l'âme ! cette vie
» pure, réalise-la pour ton poète !
» que, chantant un hymne pour toi,
» que, célébrant la gloire du Père,
» d'où tu sors, de l'esprit saint qui
» partage la puissance du Père et unit
» la racine à la tige, j'apaise par ta
» louange, les nobles douleurs de
» l'âme ! Salut, source ineffable du
» fils ! salut, transformation du Père !
» salut, esprit incorruptible, centre
» d'amour du fils et du père ; qu'il
» vienne à moi avec Dieu, pour ra-
» fraîchir les ailes de mon âme et
» achever le don céleste ! » (Syn.),
» *Oper.*, p. 341).

« Le vieil évêque sauva, avons-nous dit, sa ville des barbares, à la tête de la jeunesse de Ptolemaïs, qu'il avait organisée et dont il soutenait le courage ; à pied ou à cheval, il passait les nuits autour des remparts. Il écrivait : « Je ne me possède pas de dou-
» leur ; je suis prisonnier derrière mes
» murailles ; je vous écris tout occupé
» à épier les signaux de feu qu'on
» nous fait et à disposer d'autres si-
» gnaux pour y répondre..... Le gou-
» verneur ne se tient pas sur les rem-
» parts, comme moi le philosophe
» Synésius ; mais il se tient près des
» rames, tout général qu'il est. »

» Il disait encore : « Nous assurons,
» au moins, aux femmes un sommeil
» paisible, pendant qu'elles savent
» qu'on veille pour leur défense. »

» Il écrivait à Hypatie, dont il avait été le disciple, et lui disait, quoiqu'elle fût restée païenne : « Si les
» morts oublient en enfer, là même
» je me souviendrai d'Hypatie ; car je
» m'en souviens ici, quoique entouré
» des misères de ma patrie, accablé
» par la vue des malheureux qui suc-
» combent, et respirant l'air corrompu

» des corps amoncelés, en attendant
» pour moi un sort semblable au leur. »

» Enfin, poète sensible jusqu'à la fin, il chantait les maux de sa patrie, quand il ne restait plus que Ptolemaïs, qu'il avait préservée de cette invasion : « O Cyrène....., tombeaux » antiques des Doriens où je n'aurai » pas de place ! malheureuse Pto- » lemaïs, dont j'aurai été le dernier » évêque! je ne puis en dire davan- » tage ; les sanglots étouffent ma » voix!....... Je resterai à mon poste » dans l'église; je placerai devant moi » les vases sacrés; j'embrasserai les » colonnes du sanctuaire qui soutien- » nent la table sainte; j'y resterai vi- » vant, j'y tomberai mort. Je suis mi- » nistre de Dieu; et peut-être faut-il » que je lui fasse l'oblation de ma vie; » Dieu jettera quelque regard sur » l'autel arrosé par le sang du pon- » tife ! »

« La fin de Synésius est mystérieuse, comme les ruines de Ptolémaïs.

« Nous en avons assez cité pour faire sentir comment la philosophie religieuse du christianisme ouvre l'âme à la poésie vraie, sérieuse, naturelle, spontanée, profonde, vers laquelle se portent plus que jamais les instincts modernes (1), et, par suite, comment elle aime cette poésie, puisqu'on aime toujours avec passion, ce que l'on inspire. Si l'on trouvait, dans les œuvres des plus grands génies de l'antiquité profane, les morceaux que nous venons de transcrire, on les admirerait comme leurs plus étonnantes productions ; cependant, leur puissance de création était infiniment supérieure à celle des pères que nous avons cités.

« II. Nous ajoutons que la poésie, considérée dans tous ses rameaux, est une des ressources les plus puissantes, et peut-être la plus féconde, pour le progrès religieux, philosophique et moral.

» La proposition ainsi émise est d'une telle évidence, qu'il y aurait du ridicule à se mettre en frais pour la

(1) Il y a, en ce moment, dans tout le monde civilisé une éclipse de cette tendance; cette éclipse ne s'était pas encore accentuée à ce degré lorsque nous écrivions ; elle est à son *maximum* aujourd'hui, du moins aimons-nous à le croire. La décadence est aussi profonde qu'elle a été rapide ; il ne reste de la poésie de la veille que le vieux Victor Hugo, qui est encore là pour nous consoler du jour disparu, en écrivant des chapitres comme *le cachot* de son *quatre-vingt-treize* (1874).

Nous venons de lire à l'instant même un petit morceau qu'on nous pardonnera de mettre ici, à la suite de ceux que nous avons cités, en exemple de ce que produit encore la poésie chrétienne, quinze siècles plus tard. La pensée qui y est rendue est vieille comme le monde. Koug-Tseu et Meng-Tseu, l'exprimaient en disant aux hommes : « Interrogez le ciel!... Comment le ciel parle-t-il ? » Mais elle est rendue avec le saisissant de cette poésie évangélique.

« La nature est impitoyable ; elle ne consent pas à retirer ses fleurs, ses musiques, ses parfums et ses rayons devant l'abomination humaine ; elle accable l'homme du contraste de la beauté divine avec la laideur sociale ; elle ne lui fait grâce ni d'une aile de papillon, ni d'un chant d'oiseau ; il faut qu'en plein meurtre, en pleine vengeance, en pleine barbarie, il subisse le regard des choses sacrées ; il ne peut se soustraire à l'immense reproche de la douceur universelle et à l'implacable sérénité de l'azur. Il faut que la difformité des lois humaines se montre toute nue au milieu de l'éblouissement éternel. L'homme brise et broie, l'homme stérilise, l'homme tue ; l'été reste l'été, le lys reste le lys, l'astre reste l'astre.

« Ce matin-là, jamais le ciel frais du jour levant n'avait été plus charmant. Un vent tiède remuait les bruyères, les vapeurs rampaient mollement dans les branchages, la forêt de fougère, toute pénétrée de l'haleine qui sort des sources, formait dans l'aube comme une vaste cassolette pleine d'encens ; le bleu du firmament, la blancheur des nuées, la claire transparence des eaux, la verdure, cette gamme harmonieuse qui va de l'algue marine à l'émeraude, les groupes d'arbres fraternels, les nappes d'herbes, les plaines profondes, tout avait cette pureté qui est l'éternel conseil de la nature à l'homme.

« Au milieu de tout cela s'étalait l'affreuse impudeur humaine, au milieu de tout cela apparaissaient la forteresse et l'échafaud, la guerre et le supplice, les deux figures de l'âge sanguinaire et de la minute sanglante, la chouette de la nuit du passé et la chauve-souris du crépuscule de l'avenir.

« En présence de la création fleurie, embaumée, aimante et charmante, le ciel splendide inondait d'aurore la Tourgue et la guillotine, et semblait dire aux hommes : regardez ce que je fais et ce que vous faites. » (*Quatre-vingt-treize.* IIIe part. liv. VII, chap. VI, *cependant le soleil se lève.*

On pourrait répondre que la nature a aussi ses nuits sombres sillonnées d'éclairs, ses silences troublés par de grandes colères, ses fleuves débordés, ses volcans furieux, ses tremblements de la terre, ses océans aux tempêtes immenses, aux digues envahies, aux engloutissements que le même poëte a peints dans son roman des *Travailleurs de la mer,* roman qui ne serait pas moins beau que celui-ci, s'il n'était dépourvu de toute sobriété et souvent de naturel ; mais tout cela, ce sont les notes éclatantes du grand chœur ; ce sont les aphélies de la grande ellipse ; ce sont les paroxismes de la beauté ; c'est l'ordre dans l'universel ; tout cela n'est que le travail de la vie, tout cela s'arrête à la limite ; *hucusque confringes fluctus tuos ;* tandis que dans le domaine de la liberté de l'homme, l'écart est sans frein, l'écart c'est le mal. LE NOIR.

démontrer : la vérité, le bien, la vertu ne cessent pas d'être eux-mêmes pour s'entourer des séductions de la lyre, des péripéties du drame, de l'esprit de la comédie et de la satire, des merveilleux enchantements de l'épopée, de tout ce qui plaît, attire, touche, attache et passionne ; et, d'un autre côté, ils conquerront les âmes avec d'autant plus de puissance et d'efficacité qu'ils se présenteront à elles vêtues de tous ces ornements séducteurs. Qu'un philosophe rustique se plaise à soutenir qu'il préfère la vérité nue, on le peut concevoir; mais il ne prétendra pas, sans perdre le sens, que les masses lui ressemblent; et comme l'important est la conquête des masses, son goût particulier laisse l'argument intact. Un chrétien, d'ailleurs, n'oserait y faire opposition, ayant devant ses yeux l'exemple donné par l'inspiration divine dans ses livres sacrés. C'est la poésie que cette inspiration a principalement chargée d'annoncer la vérité aux hommes par cette voie ; l'ancien Testament se compose, en entier, d'histoire, de morale et de poésie ; la plus grande partie est même à cette dernière, et le Nouveau, bien qu'il soit l'accomplissement même et que le vague poétique de la prophétie n'y soit pas nécessaire, laisse encore une large place à la poésie, comme nous en avons déjà fait l'observation.

» Ecartons, au reste, un instant, pour nous distraire, la haute raison platonique peignant avec le génie des grands poètes la puissance magique de ce feu sacré, qui est le propre de la poésie, tant sur celui qui compose ou chante que sur celui qui lit ou écoute. C'est, dit-il, une chaîne magnétique et mystérieuse qui s'étend du ciel à la terre, anneaux par anneaux, et qui nous enlace dans ses plis; s'il vivait aujourd'hui, il tirerait sa comparaison du fluide électrique, et nous montrerait le courant divin passant de Dieu au poète, du poète au lecteur ou à l'acteur, de l'acteur à la foule, et divinisant celle-ci. Ecoutons-le :

« Cette pierre qu'Euripide nomme
» magnétique, et le peuple héra-
» cléenne, a non-seulement le pou-
» voir d'attirer les anneaux de fer,
» mais celui de communiquer sa force
» aux anneaux mêmes, qui peuvent,
» comme elle, en attirer d'autres ; et
» souvent on voit une longue chaîne
» composée d'anneaux suspendus, à
» qui l'aimant seul donne la vertu qui
» les soutient.

» C'est ainsi que la muse élève les
» poètes jusqu'à l'enthousiasme ; les
» poètes, à leur tour, le font descen-
» dre jusqu'à nous, et il se forme une
» chaîne d'inspiration.

» Ainsi les chantres épiques ne
» doivent pas à l'art, mais à une
» flamme céleste, à un Dieu, les
» belles créations de leur génie.

» Ainsi les maîtres de la lyre, tels
» que ces corybantes toujours hors
» d'eux-mêmes quand ils célèbrent
» leurs danses religieuses, ne chantent
» pas de sang-froid leurs odes su-
» blimes.

» Il faut que l'harmonie, que le
» rythme les soulève ; il faut qu'une
» divinité les possède.

» Je crois voir des bacchantes qui,
» cédant à une sainte manie, vont
» puiser le lait et le miel dans les
» fleuves.

» Le charme cesse avec leur délire.

» Les poètes lyriques ne nous trom-
» pent pas lorsqu'ils nous disent tout
» ce que l'imagination leur fait voir,
» lorsqu'ils décrivent ces jardins des
» muses, ces fontaines de miel, ces
» riches vallons où ils recueillent leurs
» vers, en voltigeant sur les fleurs.

» Oui, le poète est chose légère,
» volage, sacrée ; il ne chantera ja-
» mais sans un transport divin, sans
» une douce fureur.

» Loin de lui la froide raison ; dès
» qu'il veut lui obéir, il n'a plus de
» vers, il n'a plus d'oracles.

» Une preuve que ce n'est pas
» l'art (1) qui les guide, c'est que
» tous les genres ne conviennent pas
» également à leur génie, et qu'une
» invincible destinée ne les fait grands
» poètes que dans les sujets où leur
» muse les entraîne.

(1) Est-il besoin de faire observer que Platon n'entend point ici par l'art, l'art en soi, qui est autant de la nature que de l'étude, et dont le type est en Dieu, mais seulement le travail à froid, selon les règles tracées par le professeur. (*Note qui existait.*)

» L'un chante avec honneur des dithyrambes, l'autre des hymnes, celui-ci des vers pour la danse, celui-là des vers épiques, d'autres enfin des iambes, et chacun d'eux n'a qu'une gloire, parce que ce n'est pas l'art, mais une force divine qui l'inspire. S'ils devaient à l'art un succès l'art saurait bien leur en procurer d'autres.

» Un Dieu seul, le Dieu qui subjugue leur esprit, les prend pour ses ministres, ses oracles, ses prophètes; il veut, en leur ôtant le sens, nous apprendre qu'ils ne sont pas les auteurs de tant de merveilles, mais nous les adresse lui-même et se fait entendre par leurs voix.

» Tymichus de Chalcis n'avait pas un seul poëme qu'on daignât retenir; et il a fait ce poëme que tout le monde chante, le plus beau peut-être des hymnes sacrés, et, comme il le dit lui-même, l'heureux ouvrage des muses.

» Exemple mémorable où il nous est prouvé d'en haut, pour qu'on n'en doute plus, que ces magnifiques poëmes n'ont rien d'humain ni de mortel; que tout y est surnaturel et céleste, et que ces hommes ne sont que les interprètes d'un Dieu qui les maîtrise.

» C'est dans cette vue que la Divinité, sur la lyre des plus faibles des poètes, a fait retentir les plus beaux chants qu'elle ait inspirés.

» Et toi, rapsode, qui nous récite les vers du disciple des dieux, n'es-tu pas l'interprète de leur interprète? Dis-moi, lorsque ta voix fidèle ravit ceux qui t'écoutent, lorsque tu chantes Ulysse, qui, se précipitant sur le seuil, apparaît aux prétendants et répand son carquois à ses pieds, ou Achille, vainqueur d'Hector, ou les pleurs d'Andromaque, ou les infortunes d'Hécube et de Priam, ta raison vaincue ne cède-t-elle pas à l'enthousiasme, et ne crois-tu pas assister à ce que tu racontes? Ne vois-tu pas Itaque, les maux d'Ilion, et tous ces lieux où tes chants te conduisent?

» Non, tu ne peux le dissimuler; aux endroits touchants, tes yeux se remplissent de larmes; aux scènes terribles et menaçantes, tes cheveux se hérissent d'horreur, et ton cœur palpite dans ton sein.

« Où est donc la raison d'un homme qui, tout brillant de pourpre, ceint d'une couronne d'or, sans être insulté ni dépouillé, pleure au milieu des cérémonies et des fêtes, et tremble, frissonne, environné de vingt mille défenseurs?

» Que dis-je? il leur communique à tous la même illusion; du haut de son théâtre, il les voit pleurer, s'indigner, frémir.....

» Et l'auditeur ne vous semble-t-il pas alors le dernier anneau de cette chaîne, image de l'inspiration poétique? L'acteur ou le rapsode est l'anneau du milieu; le premier est le poète lui-même. Le Dieu, faisant aussi passer jusqu'à nous sa puissance, entraîne où il veut l'esprit des hommes; et à cet aimant victorieux s'attache obliquement une longue file de danseurs, de chanteurs, de choristes qui secondent les séductions de la muse.

» Plusieurs, sans remonter jusqu'à la cause, s'en tiennent au premier anneau, dont la vertu les élève; quelques-uns s'attachent à Orphée, d'autres à Musée, la plupart à Homère, surtout les rapsodes.

» O toi, qui fais ton dieu d'Homère, quand on chante d'un autre poète, tu sommeilles, l'inspiration ne te vient pas; mais, à peine un de ses vers a-t-il frappé tes oreilles, tu te ranimes, ton imagination tressaille, Homère t'a donné l'éloquence.

» Il n'y a point d'art ici, point d'étude, tu répètes des mots inspirés.

» Vois-tu les modernes corybantes? comme ils saisissent avidement l'air consacré au dieu qui les possède! Gestes, paroles, rien ne leur manque pour le chanter; aucun autre air ne les éveille. C'est toi. C'est là ton esprit capricieux, éloquent avec Homère, muet sans lui.

» Mais pourquoi tour-à-tour abondant, stérile? Je te l'ai dit; l'art n'y peut rien; ta science est toute divine.

» Tu es l'interprète d'Homère! »

(PLATON, *Ion,* ou *de la Poésie.*)

« La poésie est donc une force énorme, une puissance d'entraînement sans égale dans l'humanité ; quand elle pousse au bien et à la vertu, elle fait des prodiges ; mais, comme elle peut agir dans une mauvaise direction, la vraie question est entre deux systèmes de conduite sociale bien différents, relativement aux explosions publiques de la poésie. Ces deux systèmes se résument dans les mots *censure ou liberté*.

» Platon, qui, comme on le sait, pencha, dans ses plans de gouvernement, vers des théories communistes, c'est-à-dire de réglementation de toutes choses par l'Etat, se prononça clairement pour la censure. Beaucoup d'autres l'ont suivi et le suivent encore ; nous ne citerons pas leurs noms, celui du philosophe grec valant, à lui seul, plus qu'eux tous réunis. Nous nous rangeons, sur ce point, avec ceux qui, malgré l'avis de Platon, croient que la liberté est encore, somme toute, le meilleur parti, et, par conséquent, le plus favorable au progrès religieux, au progrès moral, et au progrès philosophique. Avant d'en apporter quelques raisons, citons encore un passage de Platon, où il expose ses motifs.

» Il prend le grand Homère : c'est lui qu'il va soumettre à la censure. Que lui importent les petits talents qui abusent d'eux-mêmes ? Ils ne valent pas la peine d'une critique ; et tous, d'ailleurs, ne seront-ils pas enveloppés dans celle qu'il fera subir au prince des poètes ?

» Platon commence donc par une revue d'Homère, afin de se donner le droit de conclure par un exposé catégorique de sa théorie.

» Il lui reproche d'effrayer les hommes par des tableaux horribles de l'autre vie, de leur donner ainsi la peur de la mort, et de détruire en eux la bravoure, qui doit être une des premières vertus des citoyens de la république. « Loin de nous, dit-il, » toutes ces fables. O poëtes ! renon- » cez à l'horreur de vos tableaux ; » faites-nous aimer l'autre vie ; car » vous ne dites point la vérité, et » vous glacez le courage. » Après avoir cité des vers où, en effet, le poëte met dans la bouche de ses héros des paroles de frayeur à la pensée de l'autre monde, sans distinguer, comme lui-même a soin de le faire toutes les fois qu'il le peut, entre les grands coupables et tous les autres hommes, il ajoute : « En effaçant tous les vers » de ce genre, prions Homère et ses » disciples de nous pardonner. Ce » n'est pas qu'il n'y ait dans ces traits » poëtiques un charme qui séduit, » mais plus ce charme est puissant, » moins on doit y exposer l'oreille » des enfants et des hommes nés pour » craindre la servitude plutôt que la » mort. N'effacerons-nous pas, en » même temps, ces mots odieux et » redoutables, cocyte, styx, érèbe, » mânes, et tout cet appareil de » terreur dont le vulgaire frissonne ? » C'est peut-être un frein salutaire ; » mais qui sait si nos guerriers, de- » vant cet épouvantail, ne laisseraient » pas amollir et dégénérer leur cou- » rage ? Oh ! que les poësies et l'élo- » quence les accoutument plutôt à ne » pas craindre l'avenir. »

» Il ne faut pas prendre ces paroles pour celles d'un incrédule ; car Platon fait lui-même très-souvent des tableaux bien plus réellement terribles du sort des méchants, que ne le sont ceux d'Homère ; il ne blâme que la manière, le langage, le ton, la figure et le manque d'exactitude philosophique, qui sont, en effet, les défauts de l'orateur et du poëte. On ne doit pas effrayer celui qui n'a pas des raisons de craindre ; on doit faire en sorte que tout ce qu'on dira de l'autre vie ne fasse peur qu'au méchant. Platon a donc raison contre Homère, pour le fond, sur ce point, comme sur ceux qui vont suivre.

« Le second reproche que le philosophe adresse au poëte, est celui d'avoir attribué des faiblesses de caractère aux grands hommes, tel qu'Achille, et aux grands dieux, tel que Jupiter. « Supprimons aussi, dit-il, les lamentations, les plaintes » des grands hommes ; la raison les » désavoue... la vraie vertu se suffit » à elle-même ; elle n'a pas besoin » d'autrui pour le bonheur... jamais » on ne l'entend se plaindre ; quelle

» que soient les coups dont le destin la
» frappe, elle obéit en silence. Pour-
» quoi ces gémissements qu'on prête
» à des héros? Laissons les pleurs aux
» femmes. Que dis-je? aux femmes
» pusillanimes..., je ne veux pas
» qu'Achille prenne à deux mains le
» sable des mers et s'en couvre les
» cheveux; je n'aime pas ces larmes,
» ces sanglots, trop longuement dé-
» crits par le poëte... j'approuve en-
» core moins que les dieux viennent
» se lamenter devant nous, et qu'une
» déesse nous conte son infortune...
» c'est méconnaître les dieux. Mais
» surtout l'audace est étrange de
» prêter un semblable langage à leur
» chef, à leur maître... Si les enfants
» des guerriers écoutent sérieusement
» le poëte, et ne regardent pas comme
» absurdes les faiblesses qu'il suppose
» aux dieux, pourront-ils les croire in-
» dignes d'eux-mêmes, puisqu'ils sont
» hommes et ne pas se rapprocher
» et de tels discours et de telles ac-
» tions? Sans honte et sans courage,
» au moindre revers ils n'auront plus
» que les soupirs et les larmes. »

» Platon parle de même des ris immodérés qu'il trouve indignes des hommes d'un grand caractère, et plus encore des immortels, et qu'Homère a cependant introduits dans l'Olympe.

» Son troisième reproche est encore plus grave; il s'agit des vices proprement dits que le poëte attribue à ses héros et à ses dieux; et parmi ces vices, il nomme le mensonge, le défaut de sagesse et de puissance sur soi-même pour obéir à qui de droit, l'intempérance, le sensualisme, le vil amour de l'or, la cruauté, la colère, la vengeance, l'impiété, l'enlèvement des femmes. Transcrivons quelques paroles sur les points les plus importants :

« Contemplez encore Jupiter même
» qui, après avoir veillé seul pendant
» le sommeil des dieux et des hommes,
» oublie tous ses décrets dans l'erreur
» des passions; Junon vient, et il n'é-
» coute plus que leur délire; et sans
» chercher l'asile des dieux, il tombe
» dans ses bras sur les fleurs du
» Gargare; et il avoue que le délire
» s'est emparé de son âme tout entière,
» comme au jour où ils en connurent
» les premiers charmes

Loin des parents cruels que trompa leur amour.

» Voyez Mars et Vénus enchaînés par
» Vulcain; rappelez-vous ces chants de
» volupté et dites-moi s'ils enseigne-
» ront jamais la vertu. Il est vrai que
» ces personnages poétiques agissent
» et parlent souvent en héros; alors
» seulement voilà nos maîtres... notre
» jeunesse ne doit aimer ni l'or ni
» les présents; qu'on ne chante donc
» point devant elle :

Les dieux à nos présents cèdent comme les rois.

» Qu'on ne fasse point l'éloge du gou-
» verneur d'Achille, de Phénix qui lui
» conseille de secourir les Grecs s'il
» en reçoit de riches offrandes, sinon
» de garder son courroux. Nous re-
» fuserons aussi de convenir qu'Achille
» ait jamais été assez esclave de l'in-
» térêt pour accepter les présents
» d'Agamemnon, et ne rendre qu'à
» prix d'argent les restes d'Hector. Je
» pense, et que le génie d'Homère
» me pardonne, je pense que c'est un
» crime d'avoir accusé Achille de cette
» bassesse, ou d'avoir cru ses calom-
» niateurs; de lui avoir fait encore
» prononcer ce blasphème :

Apollon, qui te plais à n'insulter que moi,
Oh! que ne suis-je un dieu pour me venger de toi?

» de nous le montrer rebelle au dieu
» Scamandre et prêt à le combattre;
» enfin de supposer qu'il offre sur le
» tombeau de Patrocle, honoré par lui
« comme un héros, cette chevelure déjà
» consacrée au fleuve Sperchius. Ne
» croyons rien à ces récits. Ne croyons
» pas, non plus, qu'il ait traîné Hec-
» tor autour du monument funèbre,
» ni qu'il ait égorgé des prisonniers
» troyens sur le bûcher de son ami; ne
» croyons pas et ne laissons pas croire
» aux guerriers qu'Achille, le fils d'une
» déesse et du sage Pélée, dont le
» père était né d'un fils de Jupiter,
» Achille, formé aux vertus par la
» vigilance de Chiron, ait nourri dans
» son cœur des passions désordonnées,
» et deux vices contradictoires, un
» vil amour du gain et un mépris
» superbe des dieux et des hommes.
» Ne laissons pas croire que Thésée

» fils de Neptune, et Pirithoüs, fils de
» Jupiter, aient jamais entrepris des
» enlèvements sacriléges, ni que les
» enfants des dieux et des héros se
» soient couverts de toutes les horreurs
» qu'on leur prête aujourd'hui. Que
» dis-je? Forçons les poètes de n'en
» plus faire des scélérats ou de ne
» plus les nommer fils des dieux. Qu'ils
» choisissent; mais qu'ils n'essaient
» pas de persuader à la jeunesse que
» les dieux font le mal sur la terre.
» Cette audace perdrait l'Etat; quel
» monstre ne se pardonnera ses cri-
» mes, quand il pourra se comparer
» à ces enfants des dieux, à ces
» hommes nés près de Jupiter,

» Dont au sommet d'Ida s'élèvent les autels.

» Et qui peuvent dire :

» Une céleste flamme en mes veines circule. »

» C'est ainsi que Platon traite Homère et les poètes. Puis il achève, comme il suit, la conclusion qu'il vient déjà de commencer :

» Ah! que les muses n'enfantent
» point, chez nous, de ces fictions,
» de peur que nos jeunes gens ne
» rougissent plus d'être coupables....
» Et si jamais un homme, habile à se
» métamorphoser lui-même pour
» imiter toutes ces choses, venait dans
» notre république et voulait nous
» faire entendre ses poëmes, nous
» rendrions hommage à son génie
» sacré, admirable, enchanteur; mais
» notre ville, lui dirions-nous, ne pro-
» duit pas de si grands hommes, et
» nos lois les en excluent : partez ;
» d'autres peuples vous attendent.

» Alors nous répandrions des par-
» fums sur sa tête, et il s'en irait
» couronné de fleurs.

» Mais nous garderions le poète
» austère et grave qui, plus utile pour
» les mœurs, n'imiterait que le lan-
» gage de la vertu, et, dans les exem-
» ples qu'il offrirait aux jeunes guer-
» riers, ne contredirait pas nos ins-
» titutions et nos lois. » (*République*, liv. III, trad. de Leclerc.)

» On voit que Platon est sévère; ne dirait-on pas un de nos casuistes chrétiens les plus rigides? Nous sommes cependant de son avis sur les reproches qu'il adresse à Homère, et nous résumons ainsi notre manière de penser sur cette question :

» La poésie est une brosse magique dont se sert le génie pour peindre les choses devant l'esprit. Le bien et le mal, la force et la faiblesse peuvent être l'objet de ses tableaux. Nous ne mettons aucune réserve à l'exercice de sa puissance dans la peinture du laid, pas plus que dans celle du beau. Mais l'art a pour règle inviolable, pour loi naturelle, dont l'infraction est toujours un crime d'autant plus abominable et plus funeste qu'il est commis avec plus d'habileté, de faire tout concourir, dans la trame, à la glorification du bien, à la honte du mal, et à une prédication non ambiguë, mais claire et positive, de morale, de religion et de vertu. Or, de ce principe nous concluons qu'il est permis au poète de représenter des personnages tout-à-fait mauvais et hideux, des personnages mélangés de beau et de laid, enfin des personnages tout-à-fait beaux en force, en caractère, en pratique du bien; mais que, si cette dernière espèce de héros manque dans un poëme, si ceux de la seconde sont seuls pour représenter la grandeur, et s'il résulte de là que le vice, la faiblesse, l'erreur soient comme excusés, le poëme est mauvais et funeste, sous le rapport moral, dans la société, bien qu'il puisse encore y produire, tout compensé, plus de bons résultats que de mauvais, et que sa présence puisse valoir encore mieux que son absence; cela dépend de son degré d'imperfection, de son espèce, et de mille circonstances qu'on ne peut détailler. Mais le principe demeure : un poëme n'est vraiment bon et parfait en morale que si le mal y est flétri sans réserve du commencement à la fin, et que si le héros, donné en exemple, de manière que le lecteur soit fortement poussé à l'imiter, est irréprochable. Si Achille n'avait pas les faiblesses qu'Homère lui attribue, s'il en était de même de Jupiter, l'Iliade en serait beaucoup meilleure devant la philosophie, la religion et la morale; elle a exercé, sous ce rapport, une influence fâcheuse, pendant que, sous d'autres, elle produisait de grands biens. Si les héros qu'Homère

a posés de manière à faire désirer de leur ressembler, eussent été des hommes parfaits, qui sait si les Alexandres et les Césars n'eussent pas été de vrais grands hommes au lieu d'être, en définitive, à des degrés divers, des monstres d'orgueil, d impudicité, de cruauté, de tyrannie, d'égoïsme, habillés d'une gloire qui ment tout, sauf le génie accompagné de rares accès de grandeur d'âme.

» On répondra qu'exiger du poète une telle perfection comme moraliste c'est lui enlever les ressources de son art, et lui défendre d'être poète, puisque c'est précisément du mélange de vices et de vertus, dans ses héros, qu'Homère tire ses beautés. Nous répondons que nous ne prohibons pas ce mélange, mais que le génie doit avoir assez de puissance pour tout ramener à de claires leçons de vertus ; que si le héros de l'Iliade, ainsi que le Dieu des dieux, auxquels on tient à ressembler, étaient sans faiblesse et sans vices, le poëme pourrait n'être encore que plus beau devant l'art ; que le mélange dont il s'agit peut se trouver dans des types contre lesquels ou est mis en garde, par le contraste d'autres types plus parfaits, et qu'enfin, il est réservé à l'avenir de produire des génies qui seront aussi grands qu'Homère et qui montreront, par des productions aussi belles que l'Iliade, qu'Homère aurait pu faire un poëme auquel Platon n'eût trouvé rien à reprendre.

» On nous objectera encore que ceux-là sortiront de la nature et ne peindront pas des hommes, mais des dieux. L'objection est déjà réfutée : Job, par exemple, est un héros parfait dans son genre de vertu ; sort-il de la nature à titre de héros poëtique? le pieux Enée est aussi à peu près parfait dans un autre genre ; n'est-il pas naturel ? Quoi de plus sublime que la Béatrix du Dante, que le Mentor de Télémaque ! ceux-ci ne sont plus des hommes, dites-vous ; ce sont des dieux ou des élus, mais où est le mal, lorsqu'il s'agit de présenter des types idéaux, de s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité ? on fait du beau devant l'art, de la vertu modèle devant la morale, que faut-il de plus? d'ailleurs, la nature est plus forte que vous ne pensez, et, si vous y joignez la grâce chrétienne, vous pouvez donner, sans sortir du possible, et du vraisemblable un libre cours à vos élans. Châteaubriant a-t-il conçu trop de perfection dans Eudore et Cymodocée, et n'a-t-il pas fait un poëme aussi beau qu'il est saint et moral ? mais donnez-lui le génie d'Homère, et laissez-lui le couple martyr ; il fera, avec la pure vertu, une Iliade nouvelle qui, en beauté et en poésie, surpassera l'antique, comme le soleil surpasse en lumière les feux de la nuit.

» Nous sommes donc de l'avis de Platon dans sa critique des poètes. En général ils ne sont pas assez moraux lorsqu'ils pourraient l'être sans que l'art y perdît rien ; depuis le christianisme surtout, la tâche que leur fait la philosophie n'est pas trop dure ; quoi ! Eschyle l'athénien, est peut-être, foncièrement, le plus grand des tragiques qui ait jamais existé, avec une langue austère, une poésie d'ascète et sans attrister la morale autrement que par une teinte trop sombre et trop belle de fatalisme ! quoi, Virgile, païen, fait un poëme sévère autant que sublime, un poëme dont Platon eût été presque satisfait ! et nous autres chrétiens, nous produisons, par milliers, des romans impurs près desquels l'Iliade et l'Odyssée brillent de vertu et de chasteté ! que dirait Platon ? Il reprocherait à nos poëtes le défaut de génie pour ne savoir pas allier les exigences de l'art avec celles de la religion et de la morale ; et nous applaudirions encore à cette méchanceté, car il n'est pas difficile de laisser déborder son imagination, quand on en a une, à tort et à travers, tandis que le grand poëme, vraiment poëtique et chrétien tout ensemble, demande une puissance rare que le temps enfantera et qui nous lancera dans de meilleures voies.

» Mais si nous empruntons au moraliste d'Athènes sa sévérité contre les poëtes quand il s'agit de les juger, nous sommes loin de lui prendre ses conclusions sur la censure appuyée de la force. Nos motifs sont très-simples ; nous les exposons sans développement.

» Le premier, c'est l'impossibilité d'atteindre le but qu'on se propose. Platon l'a dit, la poésie n'est pas chose qui se fasse d'office et de commande; c'est une inspiration intérieure et profonde, qu'il appelle divine, et qui l'est en effet dans ce qui la constitue poésie; le mal seul qu'elle peut exprimer, ou la mauvaise intention du poète, ne vient pas de Dieu. Chercher à régler cette inspiration n'est qu'une absurdité ; et l'empêcher de se produire en public en est une autre ; si on interdit absolument et sans restriction la circulation par l'écriture et la parole, la poésie fait silence, se retire dans la solitude, y produit des flammes dévorantes, et, comme la compression se relâche toujours à un moment donné, elle profite, alors, de la première fissure et du premier rayon de liberté pour vomir tout ce qu'elle a concentré de feux dans sa colère, et propager des incendies qui ne finissent plus. Si le musélement n'est pas absolu, il reste assez de jour à ses artifices pour scintiller dans les âmes des étincelles brûlantes qui passent invisibles sous l'œil du censeur et qui lui préparent pour bientôt le plus honteux supplice.

Il y a cependant une différence entre la poésie faisant librement toutes ses explosions, et la poésie comprimée; sous le premier régime, elle se bat avec elle-même, pour ou contre la vérité, ce qui ne peut amener que le triomphe de celle-ci, tandis que, sous le second, elle se bat contre la force qui veut la museler, lui compose dans ses nuages, selon la figure de Victor Hugo, la foudre qui l'écrasera et qui, avant de ramener l'ordre naturel, commencera par tout plonger dans le chaos, car la vie ne peut sortir que de la mort, tel est l'ordre de la providence, et elle en sort toujours. On y gagne donc un simple retard dans la marche progressive de l'humanité, et de terribles crises, après lesquelles la poésie, libre, reprend son œuvre où elle l'avait laissée, jusqu'à ce qu'elle soit encore obligée de l'interrompre pour retourner encore ses forces magnétiques contre un nouvel obstacle, qu'elle brisera de la même manière. La laisser toujours libre, voilà le plus sage conseil qu'on puisse donner à la société dans l'intérêt de cette dernière ; peut-être la poésie y perdra-t-elle ? sans la persécution, aurions-nous Dante, aurions-nous Milton ? Nul ne sait (1). Elle s'inspire de ses propres malheurs, et n'est jamais plus sublime que couchée sur sa croix. Mais raison de plus pour que ce soit peine perdue de lui forger des brides.

» Le second motif est celui de l'incompétence de l'état dans le jugement. L'état, quelque perfection qu'on lui attribue, ne sera jamais représenté que par des hommes ; et les hommes qui le représenteront ne penseront jamais qu'aux intérêts immédiats du régime dont ils seront l'incarnation active et vivante. Tout ce qui attaquera ce régime sera mauvais pour eux ; tout ce qui le soutiendra sera bon. Voilà d'excellents juges en poésie, en morale, en religion, en philosophie ! ce n'est pas à l'homme armé de distinguer ce que l'art produit de bon ou de mauvais pour le peuple et pour son avenir ; le glaive qu'il porte lui enlèverait la propriété du jugement s'il l'avait par nature ; il ne tire jamais de sa puissance qu'une brutale partialité, ou une aveugle bonne foi plus fatale encore.

» Les lois, dit-on, lui serviront de règle. Est-ce que les lois sont la vérité absolue ? Ne faut-il pas les détruire quand elles sont mauvaises ? Voulez-vous éterniser la société dans l'état décrété par le caprice qui a fait les lois ? Si de tels principes avaient pu triompher dans la pratique, nous en serions encore à la religion de Jupiter et de Vénus. Il est plus heureux pour le monde qu'Homère les ait représentés voluptueux et adultères, criminels, et ait fait rire à leur dépens les sages de la terre, que s'il en avait fait des dieux dignes de l'adoration des hommes ; leur culte s'en est retiré plus promptement et avec plus de honte devant la raison et le christianisme ; voilà comment Platon lui-même exerçant la censure se serait grossièrement fourvoyé devant l'avenir. Dieu seul est juge de ce qui convient au

(1) Nous n'aurions pas le Victor Hugo châtiment du parjure et de la tyrannie.

monde; sa providence le mène ; laissons-le faire ; et ne nous mêlons pas d'arrêter ce qu'il lui convient de laisser passer pour des fins toujours sages et toujours calculées en vue du bien de sa créature.

Cependant gardons-nous des conséquences absurdes que pourrait engendrer ce principe mal compris. Il y a une autorité naturelle qui trouve dans son instinct la compétence dont nous parlons, et à qui la conscience impose, en fait de censure, des devoirs sacrés ; c'est l'autorité paternelle et maternelle ; elle a pour mission de préserver le jeune âge des dangers auxquels peut l'exposer la poésie ; elle doit accomplir rigoureusement cette mission, et l'état ne rien usurper sur elle. Loin de nous les théories communistes des anciens sur ce point comme sur tous les autres. Que les pères et les mères d'une cité se réunissent librement et conviennent entre eux que telle ou telle monstruosité poétique ne sera ni représentée sur la scène, ni même vendue dans l'enceinte de leurs murs, par précaution contre la corruption de la jeunesse, c'est ce que nous pouvons encore accorder au philosophe, parce qu'il n'y a, dans cette hypothèse, qu'une application pure et simple des droits du père de famille ; mais tout ce qui dépasse cette limite nous paraît contraire au bon sens en ce qui est de l'ingérence de l'état civil.....

« Nous soutenons, en troisième lieu, que la liberté de la poésie est ce qui peut être le plus favorable au progrès moral et religieux, en sorte qu'un gouvernement sage, intelligent et bien intentionné ne la soumettrait pas à la censure, par intérêt pour la vérité, lors même que le musèlement lui en serait possible, et qu'il aurait le privilége de l'infaillibilité pour juger ce qui convient et ce qui ne convient pas. Cette manière de penser est fondée sur ce principe que, l'humanité étant ce qu'elle est, c'est-à-dire composée de forces dont la tendance est plus au bien qu'au mal, quand elles ne sont pas contrariées, et qui, pour produire leurs effets, ont besoin de l'excitant, que le combat seul fournit, c'est toujours ménager au bien des moyens de triomphe, que de laisser l'arène libre à l'émulation.

Les natures poétiques sont sauvages et ne cessent jamais de l'être ; elles sont indomptables ; elles ne s'apprivoisent point ; si vous gênez leurs mouvements, elles s'irritent, s'emportent, se bouleversent, et vont aux excès ; alors leur instinct, qui est bon dans le fond, devient souvent pervers ; il ne produit plus que dans une atmosphère de colère et de haine ; il n'est plus fécondé que par la passion désordonnée ; il n'entend plus la voix de la raison, de la religion, de la morale ; il ressemble à l'enfant de caractère indomptable qui fait fi de toute loi quand on le mâte. Au contraire, s'il se sent libre, il écoute ses propensions généreuses et tourne très-souvent de lui-même dans la bonne direction. Est-ce à dire que tous les poètes — on sait l'étendue considérable que nous donnons à ce mot — seront, au sein de la liberté, des professeurs de religion et de morale ? Non sans doute ; il y aura dans leur académie, comme partout en ce monde, la droite et la gauche, la gauche et la droite, mais au moins, l'instinct de chacun se développant librement et sans tiraillements provoqués par le dehors, la lutte régulière s'établira ; la raison et la foi s'enflammeront de la noble ardeur de faire triompher leur cause ; elles se livreront à l'inspiration immense de la vérité et des convictions profondes ; elles mettront en jeu tous leurs talents ; elles produiront de merveilleuses beautés, et elles arriveront ainsi à organiser la seule victoire solide du vrai, du beau et du bien, celle qui n'est due qu'aux vertus intrinsèques de la bonne cause, et contre laquelle chacun voit que l'ennemi a pu déployer tous ses moyens.

» Enfin, nous invoquons l'expérience. Cet argument, fondé sur l'histoire, demanderait un long résumé de ce qui s'est passé dans le monde depuis les âges connus, en ce qui concerne la liberté ou la compression de la poésie, et les résultats comparés des deux régimes. Nous ne pouvons que proposer ce problème aux esprits curieux de ces sortes de questions ;

mais nous affirmons qu'après examen impartial et approfondi, on trouvera que plus la liberté fut grande pour la poésie, plus la poésie produisit au compte de la religion, de la morale et du bon sens. Il faut observer, à ce sujet, que cette liberté particulière n'est pas toujours accompagnée des autres ; il peut arriver qu'au sein d'une organisation despotique, où tout meurt d'étouffement, elle vive malgré la loi commune ; il suffit pour ce résultat, qu'un chef qui tient tout pour un temps, dans sa main capricieuse, ait la passion des lettres et fasse, en leur faveur, une belle exception. Cela n'arrive pas ordinairement sous les plus grands génies militaires, qui n'ont de goût que le goût satanique des champs rouges de sang humain, et ne comprennent d'autre gloire que celle des grandes batailles et des trophées de cadavres ; mais cela s'est vu sous des chefs de seconde classe, que n'absorbait pas entièrement la passion des armes, et qui avaient assez d'intelligence pour sentir le besoin d'ajouter à leur médiocre gloire militaire, celle de l'esprit devant la postérité.

» N'entrons donc pas dans le labyrinthe des appréciations historiques; mais citons cependant, pour finir, notre dix-neuvième siècle. La poésie et, en général, la littérature et l'art ont joui d'une assez grande liberté durant près de quarante années, les années qui sépareront, dans nos fastes françaises, les deux empires. Jamais peut-être le génie des muses n'avait pu se dilater avec autant d'aise, ce qui ne veut pas dire encore que notre idéal fût réalisé, loin de là; mais tout se juge ici-bas par comparaison. Or, nous ne craignons pas de poser en axiome historique, que jamais progrès moral et religieux ne fut aussi considérable, aussi rapide, aussi surprenant. Nous n'avons pas besoin de décrire ce que chacun de nous a vu. La poésie a pris, en France, un essor prodigieux dans le sillage ouvert par quatre maîtres : Chateaubriand, Lamennais, Lamartine et Victor Hugo. Ces maîtres ont monté leurs cordes à une tension nouvelle; ils ont pris un accent qu'oreille française n'avait pas encore ouï. Chateaubriand et Lamartine, sortes d'épanouissements de deux zônes nouvelles à l'éternel printemps; Lamennais et V. Hugo, espèces de conquêtes de tropiques inconnus, aux orages noirs entremêlés d'aurores sereines et d'enivrants parfums. L'homme et l'artiste seront immortels dans leurs œuvres ; à quatre ils suffisent pous faire un beau siècle. L'Allemagne, l'Angleterre, la Pologne et l'Italie ont donné leur grande part au concert; on a chanté de tous les coins de l'Europe; l'Amérique a reçu nos échos, et ne les a pas laissés sans réponse. La nature et la bible, l'évangile et le sentiment, ont magnétisé les imaginations; ils ont régné dans la manière; la poésie, avec tous ses rameaux, s'est christianisée; on a vu jusqu'aux romans qu'on doit appeler mauvais, et auxquels nous avons fait, plus haut, une allusion sévère, valoir mieux, en influence sur les âmes, que ceux qu'on peut appeler les bons d'un autre époque, ne fût-ce que par l'espèce de teinte artistique qui les illuminait. Il n'y a pas de si petit poëte qui n'ait concouru, pour une part glorieuse, à la transformation universelle. Quelques prédicateurs à l'esprit sage, au talent brillant, dont Lacordaire et l'abbé Cœur sont les chefs de file, ont saisi le ton général, se sont faits poëtes romantiques, et ont activé énergiquement l'impulsion. La France ignorait les vibrations de la lyre; par une métamorphose merveilleuse, elle s'est comme éveillée lyrique tout entière aux sons, jusqu'alors sans type, de nos quatre grands chefs. La religion chrétienne est chaude comme l'enthousiasme, harmonieuse comme un concert de modulations, rayonnante comme le style nouveau, imagée comme lui, rêveuse comme la méditation philosophique; elle s'est mêlée au mouvement universel, et ce mouvement s'est fait à son profit; nous savons tous que son évangile est devenu le livre de nos poëtes; nous savons aussi que le sentiment religieux, grande base de l'esprit chrétien d'une nation, s'est emparé des âmes. Les unes sont allées, par légions, se réfugier dans le sanctuaire; d'autres sont restées méditantes sous les porches, et un si petit nombre

ont conservé l'insensibilité du passé, qu'on a cessé de les voir.

» Voilà quels ont été, sous nos yeux, les effet de la liberté laissée à la poésie ; car on ne sera que juste en attribuant aux charmes de celle-ci la plus large part d'influence sur la réaction religieuse, qui est le phénomène le plus éclatant de notre époque, mais qui aura son revers. »

Voilà ce que nous écrivions il y a plus de vingt ans ; la toile s'est retournée, et c'est le revers que nous avons aujourd'hui sous le regard ! Plus de poësie ! plus de philosophie ! plus de religion !... Nous continuons notre œuvre.... elle fut impuissante contre l'invasion du positivisme du second empire ; elle pourrait, un jour, ne pas l'être contre la forteresse que ce positivisme continue de construire : fasse Dieu qu'il en soit de la sorte ! LE NOIR.

POÉSIE DES HÉBREUX. Plusieurs savants ont disputé pour savoir s'il y a dans le texte hébreu de l'Ecriture sainte des morceaux de *poésie*. Ceux qui en ont douté n'ont jamais nié qu'il n'y ait plusieurs parties de l'ancien Testament qui sont écrites avec tout le feu et la vivacité du génie poétique, comme les psaumes, les cantiques, le livre de Job, les lamentations de Jérémie, etc. ; mais ils ont soutenu que nous ne connaissons pas assez la prononciation de l'hébreu pour être en état de juger si ces morceaux sont écrits dans le style nombreux et cadencé des poëtes, s'il y a des vers de telle ou telle mesure, ou des rimes, comme certains critiques l'ont prétendu. Un savant académicien français a fait une dissertation pour prouver qu'il y a des vers mesurés et des rimes ; *Mém de l'Acad. des Inscript.*, t. 6, in-12, p. 160.

Mais personne n'a traité plus exactement cette question que Lowth, professeur dans le collége d'Oxford ; son ouvrage est intitulé : *R. Lowth, de sacra Poesi Hebræorum Prælectiones* ; il a été réimprimé en 1770, avec les notes de M. Michaëlis, professeur dans l'université de Gottingue. Ces deux savants soutiennent qu'il y a dans le texte hébreu des vers très-reconnaissables, et ils en apportent un grand nombre d'exemples. Dans la *Bible d'Avig.*, t. 7, p. 105, on a placé un discours de l'abbé Fleury, et p. 119, une dissertation de dom Calmet, sur la *Poésie des Hébreux*. Ce dernier, après avoir exposé les sentiments divers des écrivains, finit par juger que l'on ne peut montrer avec certitude, dans le texte hebreu, ni vers cadencés, ni strophes, ni rimes ; il n'a pas pu avoir connaissance de l'ouvrage de Lowth et de Michaëlis, qui n'a paru qu'après sa mort ; probablement, il aurait changé d'avis, s'il l'avait lu.

En effet, ces deux critiques, très-habiles dans la langue hébraïque, ont fait voir que les livres dont nous venons de parler sont non-seulement écrits dans le style le plus poétique, mais remplis de figures hardies, de métaphores, de prosopopées, d'images, de comparaisons et d'allégories ; que l'on y trouve le sublime des pensées, du sentiment, de l'imagination et des expressions. A la réserve du poëme épique, ils nous montrent, dans ces mêmes livres, toutes les espèces de poëmes, des idylles, des élégies, des odes de tous les genres, des ouvrages didactiques et moraux, même des espèces de drames, tels que le cantique de Salomon et le livre de Job. Enfin, ils font sentir combien cette *poésie* est supérieure à celle des auteurs profanes.

« Dans l'origine, dit un académicien
» très-instruit, le but de la *poésie* fut
» d'inspirer aux hommes l'horreur du
» vice, l'amour de la vertu et le désir
» du ciel ; ce fut même cette union
» étroite qu'elle eut d'abord avec la
» religion, qui la rendit dans la suite
» si amie des fables, parce qu'alors
» cet amas de fables ridicules com-
» posait le corps de la religion, qui,
» dans tout l'univers, excepté chez
» les Hébreux, était entièrement cor-
» rompue. La *poésie* eut le même
» sort, et tandis que chez le peuple
» de Dieu elle restait toujours pure
» et fidèle à la vérité, parmi toutes
» les autres nations elle servit le men-
» songe avec d'autant plus de zèle
» que ce mensonge y tenait la place
» de la vérité même...

» Quel homme doué d'un bon goût,
» quand il ne serait pas plein de res-

» pect pour les livres saints, et qu'il » lirait les cantiques de Moïse avec les » mêmes yeux dont il lit les odes de » Pindare, ne sera pas contraint d'a- » vouer que ce Moïse, que nous con- » naissons comme le premier histo- » rien et le premier législateur du » monde, est en même temps le pre- » mier et le plus sublime des poëtes? » Dans ses écrits la *poésie* naissante » paraît tout d'un coup parfaite ; » parce que Dieu même la lui inspire, » et que la nécessité d'arriver à la » perfection par degrés n'est une con- » dition attachée qu'aux arts inventés » par les hommes. Cette *poésie*, si » grande et si magnifique, règne en- » core dans les prophètes et dans les » psaumes : là brille dans son éclat » majestueux cette véritable *poésie* » qui n'excite que d'heureuses pas- » sions, qui touche nos cœurs sans » nous séduire, qui nous plaît sans » profiter de nos faiblesses, qui nous » attache sans nous amuser par des » contes ridicules, qui nous instruit » sans nous rebuter, qui nous fait » connaître Dieu sans le représenter » sous des images indignes de la Di- » vinité, qui nous surprend toujours » sans nous promener parmi des » merveilles chimériques : agréable et » toujours utile, noble par ses expres- » sions hardies, par ses vives figures, » et plus encore par les vérités qu'elle » annonce, elle seule mérite le nom » de langage divin. » *Mém. de l'Acad.* » *des Inscrip.*, t. 8, in-12, pag. 392 et » 404. Cet auteur en donne pour » exemple le cantique d'Isaïe, c. 14, » ỳ. 4 et suivants, qu'il traduit en » vers français, *ibid.*, p. 415.

» Pour ne nous point flatter, dit à » ce sujet l'abbé Fleury, toute notre » *poésie* moderne est fort méprisable » en comparaison de celle-là ; elle ne » vaut pas mieux que chez les païens. » Les principaux sujets, qui occupent » nos beaux esprits, sont encore l'a- » mour profane et la bonne chère : » toutes nos chansons ne respirent » autre chose. Malgré toute l'antiquité » que l'on prétend imiter, l'on a » trouvé le moyen de fourrer l'amour » avec toutes ses bassesses et ses folies » dans les tragédies et les poëmes » héroïques, sans respecter la gravité » de ces ouvrages, sans craindre de » confondre les caractères de ces » poëmes divers, dont les anciens ont » si religieusement observé la distinc- » tion. Pour moi, je ne puis me per- « suader que ce soit là le véritable » usage du bel esprit, que Dieu ait » donné à quelques hommes une » belle imagination, des pensées vives » et brillantes, de l'agrément et de la » justesse dans l'expression et tout le » reste de ce qui fait des poëtes, afin » qu'ils n'employassent tous ces avan- » tages qu'à badiner, à flatter leurs » passions criminelles, et à les exciter » dans les autres... Pourquoi employer » le génie, l'étude et l'art de bien » écrire, à donner aux jeunes gens » et aux esprits faibles des mets soi- » gneusement assaisonnés, qui les » empoisonnent et qui les corrompent, » sous prétexte de flatter leur goût? » Il faut donc ou condamner tout-à- » fait la *poésie* ou lui donner des sujets » dignes d'elle, et la réconcilier avec » la véritable philosophie, c'est-à-dire » avec la bonne morale et la solide » piété. Je crois bien que la corruption » du siècle et l'esprit de libertinage » qui règnent dans le grand monde » y mettent un grand obstacle ; mais » avec des talents et du courage, » pourquoi ne viendrait-on pas à bout » de le vaincre ? Ne serait-il donc pas » possible de faire d'excellents poëmes » sur les mystères de la loi nouvelle, » sur son établissement et ses progrès, » sur les vertus de nos saints, sur les » bienfaits que notre nature, notre » pays, notre ville ont reçus de Dieu, » sur des sujets généraux de morale, » comme le bonheur des gens de » bien, le mépris des richesses, etc. ? » Si cela est très-difficile, du moins » le dessein en est beau ; et si l'on » désespère de pouvoir l'accomplir, » il ne faut pas diminuer la gloire de » ceux qui y ont réussi. Il faut estimer » et admirer la *poésie des Hébreux*, » quand même elle ne serait pas imi- » table. » *Discours sur la Poésie*, etc., p. 116.

Bergier.

POGGIO BRACCIOLINI. (*Theol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre humaniste, né à Terra-Nuova, en 1380, mourut en Toscane en 1459,

étant chancelier de la république. Il fut pendant plus de cinquante ans secrétaire du pape. Il découvrit au couvent de Saint-Gall un manuscrit complet de Quintilien, une partie des Argonautiques de Valerius Flavius, des écrits de Lactance, de Vitruve, etc., dont on ne connaissait que des fragments. Poggio écrivait en fort beau latin; parmi ses écrits figure une *Histoire de Florence*. Son *Liber Facetiorum* fait soupçonner de sa part une conduite peu morale, bien qu'il fût minoré, et ses enfants naturels en sont la preuve. Il quitta l'habit ecclésiastique à 55 ans, et épousa une jeune fille de 18 ans. LE NOIR.

POISONS (les) ET LEURS ANTIDOTES. (*Théol. hist. scien. médic.*) — Les empoisonnements sont au nombre des maux dont tout ministre de l'Eglise doit connaître les remèdes qu'il convient d'employer au premier moment. Quant au traitement qu'il convient de suivre lorsque le premier moment est passé, c'est l'affaire du médecin. Nous allons énumérer un certain nombre de ces antidotes : ils varient selon l'espèce de poison dont il s'agit de neutraliser les effets : il n'y a pas de contre-poison universel.

Contre l'arsénic : le peroxyde de fer hydraté :

Contre le sublimé corrosif : le protosulfure de fer hydraté ;

Contre le vert-de-gris, idem ;

Contre le nitrate d'argent (pierre infernale), et tous les sels d'argent : une solution de chlorure de sodium (sel marin) ;

Contre l'opium : le tannin ou une décoction de noix de Galle ;

Contre les sels de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, de bismuth : l'eau albumineuse, mais l'action est moins énergique ;

Contre les sels de cuivre : le carbonate de soude ;

Contre les sels de plomb : les sulfates de magnésie, de potasse ou de soude ;

Contre les acides : la magnésie calcinée ;

Contre les sulfures de potasse et de soude : l'acétate de zinc ;

Contre l'acide sulfhydrique : le chlore ;

Contre l'acide cyanhydrique faible : un mélange de proto et de persulfate de fer et de carbonate de potasse ou de soude en excès.

Tous ces contre-poissons doivent être administrés le plus promptement possible après l'absorption du poison par les voies digestives ; car il ne s'agit, dans cet article, que de ces sortes d'empoissonnements.

Quand on n'a pas l'antidote à administrer, ou qu'on ignore le poison absorbé, on doit chercher à le faire expulser par le vomissement : faire, à cet effet, boire beaucoup d'eau tiède soit pure, soit mêlée avec de l'huile ; titiller la luette ; faire prendre un vomitif à dose modérée.

Certains poisons, tels que le phosphore et les champignons vénéneux, ne produisent d'abord que des effets peu intenses et n'en deviennent pas moins mortels au bout de quelques jours ; il importe donc beaucoup de les faire rendre.

Le narcotisme produit par l'opium et les autres narcotiques demandent des vomitifs à forte dose, puis des purgatifs en lavement ; point de boissoins aqueuses.

Le lait est un adoucissant contre les effets de tous les poisons, mais il n'est pas un contre-poison à proprement parler : en boire beaucoup et tous les jours au sortir du pis de la vache est un excellent régime contre les suites d'un empoisonnement ; nous avons nous-même été dans une sorte de dépérissement organique, pendant une année, à la suite d'un demi-empoisonnement par des champignons, et ce régime, qui nous fut inspiré par une sorte d'imitation machinale de notre élève, nous guérit comme par enchantement ; nous allions boire tous les jours avec ce jeune homme, après chaque repas, à l'étable, une tasse de lait tout chaud, que nous trouvions excellent, quoique cet aliment nous eût toujours répugné ; il recommença de nous répugner dès que nous fûmes guéri. LE NOIR.

POISSONS (*Theol. mixt. scien. zool. ichthiol.*) — Nous avons fait un petit article sommaire sur les mammifères et un sur les oiseaux ; nous en ferons

un sur les reptiles; les *poissons* doivent avoir le leur. De ces quatre classes des animaux vertébrés, c'est la classe des *poissons* qui vient la dernière. On dit ordinairement que ces animaux sont à sang froid, ainsi que les reptiles, par opposition aux deux classes supérieures qui sont à sang chaud, et l'on entend par là que leur sang n'a point une chaleur propre, mais tire sa chaleur du milieu dans lequel l'animal est plongé. Il ne faut cependant pas prendre tout-à-fait à la lettre cette assertion; il est bien vrai que la température de ces animaux est sensiblement la même que celle du milieu où ils vivent et qu'elle baisse et monte avec celle de ce milieu; mais il y a pourtant dans leur organisme une fabrication de calorique que l'on a pu constater, dans ces derniers temps, à l'aide d'observations plus délicates; seulement cette production de chaleur est minime, n'empêche pas les variantes provenant du milieu, et ne suffit pas à empêcher l'animal de tomber en léthargie lorsque la température ambiante descend trop bas. Pour donner à admirer les précautions qu'a prises l'auteur de la nature pour accommoder ces animaux à leur vie aquatique, citons, comme nous l'avons fait pour les mammifères et pour les oiseaux, et comme nous le ferons pour les reptiles, M. Milne Edwards :

« La classe des poissons comprend tous les animaux vertébrés ovipares qui, pendant toute la durée de la vie, respirent au moyen de branchies seulement. Ce sont des animaux conformés pour habiter dans l'eau, dont les membres ont la forme de nageoires, dont la peau est nue ou écailleuse, et dont le cœur ne se compose que d'un ventricule et d'une oreillette.

» Ces animaux ont en général la tête aussi grosse que le corps, point de cou, et la queue presque aussi forte à sa naissance que le tronc : aussi leurs corps est-il ordinairement tout d'une venue, diminuant seulement par degrés vers les deux extrémités. Quelques poissons manquent de nageoires, mais chez presque tous on en voit un nombre plus ou moins considérable : les unes sont latérales et paires ; les autres occupent la ligne médiane et sont impaires; les premières représentent les quatre membres des autres animaux vertébrés ; celles qui correspondent aux bras de l'homme ou à l'aile des oiseaux, et qui sont nommées *nageoires pectorales*, sont fixées immédiatement derrière deux ou plusieurs ouvertures, placées à leur tour derrière la tête, et nommées *ouïes*; celles qui répondent aux membres abdominaux occupent en général la face intérieure du corps, et peuvent être placées plus ou moins en avant ou en arrière, depuis le dessous de la gorge jusqu'à l'origine de la queue ; on les nomme *nageoires ventrales*. Les nageoires médianes sont verticales et impaires, et on les distingue en *nageoires dorsales*, *nageoire anale* et *nageoire caudale*, suivant qu'elles sont placées sur le dos, sous la queue, ou à l'extrémité postérieure du corps.

» Le squelette des poissons est ordinairement osseux; mais il est quelquefois cartilagineux seulement. On connaît même des poissons où cette charpente solide reste toujours membraneuse.

» La tête osseuse de ces animaux présente une structure très-compliquée, et se compose d'un grand nombre de pièces distinctes. Outre les parties que l'on y remarque chez les autres animaux vertébrés, on y trouve un appareil fort considérable destiné à donner attache aux branchies ou à les protéger, et composé en partie par l'os hyoïde que recouvre de chaque côté une sorte de couvercle mobile ou battant nommé *opercule*.

» Il est aussi à noter que les divers os dont se composent les mâchoires sont en général très-mobiles.

» Les vertèbres des poissons se font reconnaître par la fosse conique dont leur corps est creusé en avant comme en arrière ; quelquefois ces deux fosses se rencontrent de façon à former un trou plus ou moins grand qui traverse le corps de la vertèbre de part en part, et qui, dans l'état frais, est rempli par une substance fibreuse. Les apophyses épineuses et transversales des vertèbres sont en général très-longues, et dans les espaces qu'elles laissent entre elles ou au-delà se trouve une série d'os appelés *interé-*

pineux qui portent à leur extrémité une tige mobile nommée *rayon* et servant à soutenir les membranes des nageoires impaires.

» Les os de l'épaule forment derrière la tête une espèce de ceinture qui est en général attachée au crâne par ses extrémités supérieures, et qui porte les nageoires pectorales, dont les rayons peuvent, jusqu'à un certain point, être comparés à des doigts. Enfin, les membres postérieurs se composent d'une espèce de bassin rudimentaire supportant des rayons.

» C'est principalement en frappant latéralement l'eau par les flexions alternatives de son tronc et de sa queue, que le poisson avance en nageant; ses nageoires servent surtout à le diriger dans sa course.

» Une circonstance singulièrement favorable à la natation, est l'existence de la *vessie natatoire,* dont la plupart de ces animaux sont pourvus; c'est une grande poche remplie d'air, qui est placée dans l'abdomen entre les viscères et la colonne vertébrale, et qui sert, soit à maintenir le poisson en équilibre dans l'eau, soit à le rendre plus pesant ou plus léger qu'elle, et par conséquent à le faire descendre ou monter, suivant que les côtes la compriment ou lui permettent de se dilater. Chez beaucoup de poissons, la vessie natatoire ne communique pas au dehors, et l'air qui s'y trouve, et qui est principalement composé d'azote, est évidemment le produit d'une sécrétion.

» Quelques poissons qui ont les nageoires pectorales très-développées, s'en servent comme d'ailes pour se soutenir dans l'atmosphère, lorsqu'ils s'élancent hors de l'eau.

» Les poissons sont des animaux très-stupides; ils n'ont ni intelligence ni instinct remarquables, et leur cerveau est très-peu développé ; il ne remplit pas à beaucoup près la cavité du crâne, et est entouré d'une matière liquide de nature graisseuse.

» L'oreille des poissons ne se compose en général que d'un vestibule et de trois canaux semi-circulaires, membraneux, suspendus dans la cavité du crâne, de chaque côté du cerveau. Leurs yeux sont le plus souvent très-gros, et sont dépourvus de véritables paupières et d'un appareil lacrymal ; la peau qui les recouvre est transparente ; enfin l'iris est argenté et immobile. Les fosses nasales ne s'ouvrent pas dans l'arrière-bouche comme chez les vertébrés à respiration aérienne. La langue n'est jamais réellement charnue, et le goût est très-peu développé. Le tact doit aussi être extrêmement obtus. En général, la peau de ces animaux est toute couverte d'écailles ; quelquefois cependant elle est nue.

» Ordinairement les poissons sont très-voraces et mettent peu de choix dans leurs aliments. Les espèces qui vivent principalement de matières végétales sont en petit nombre ; presque tous sont carnivores et se dévorent entre eux.

» Les poissons ont quelquefois des dents, non-seulement aux mâchoires, mais aussi à tous les os qui enveloppent la cavité de la bouche et celle du pharynx ; d'autres, au contraire, en manquent complètement. Ces dents n'ont jamais de racines, et leur forme varie extrêmement, surtout pour celles qui sont portées sur les os pharyngiens et qui servent à broyer les aliments lors de leur passage vers l'œsophage. Il n'y a point de véritables glandes salivaires ; l'œsophage est très-court.

» Les autres viscères de l'appareil digestif sont logés dans l'abdomen, qui est séparé de la cavité renfermant le cœur par une espèce de diaphragme, et qui est tapissé par un péritoine. Dans quelques poissons (les cartilagineux principalement), l'abdomen communique au dehors par deux ouvertures situées sur les côtés de l'anus, de façon que le péritoine se continue avec la peau.

» L'estomac est en général bien distinct ; mais la portion correspondante au gros intestin n'est guère plus large que l'intestin grêle, et il n'y a jamais de cœcum comme chez les mammifères. La position de l'anus varie beaucoup. Tout près du pylore, on voit, chez la plupart des poissons, des tubes membraneux terminés en cul-de-sac, qui fournissent une matière glaireuse et qui paraissent rem-

placer le pancréas. Le foie est généralement grand et divisé en plusieurs lobes ; il y a toujours une vésicule du fiel.

» Les branchies des poissons sont fixées à des branches de l'os hyoïde, qui lui-même est suspendu sous le crâne de façon à entourer l'arrière-bouche. En général, ces branchies ressemblent à des franges dont le bord inférieur est libre, et sont au nombre de quatre paires ; elles sont cachées sous la peau et presque toujours recouvertes par une espèce de couvercle ou de volet osseux, nommé *opercule*, qui s'articule en haut avec le crâne, et s'appuie en arrière sur la ceinture formée par les os de l'épaule. L'eau nécessaire à la respiration entre par la bouche et passe ensuite entre les branches de l'os hyoïde, baigne les branchies et s'échappe au dehors par les ouvertures nommées ouïes, dont le nombre est presque toujours de deux, une de chaque côté du cou, entre l'opercule et l'épaule (1).......

» Un petit nombre de poissons ont la singulière faculté de produire à volonté des commotions électriques capables d'étourdir ou même de tuer les animaux qui viennent les attaquer, ou dont ils veulent faire leur proie. La structure des organes qui produisent ce choc varie beaucoup. Dans les torpilles ce sont des tubes divisés par des cloisons transversales, et serrés les uns contre les autres comme des rayons d'abeilles, et remplis de mucosités, qui forment une grosse masse de chaque côté de la tête, et qui recouvrent d'énormes nerfs ; dans le gymnote, c'est un appareil qui occupe tout le dessous du corps, et se compose de lames parallèles, séparées par des couches enduites de mucilage ; enfin, dans le silure, ce sont deux couches de substances différentes, interposées entre la peau et les muscles sur la plus grande partie du corps. La disposition de ces appareils a de l'analogie avec celle des instruments de physique qui servent aussi à produire de l'électricité, et que l'on appelle des piles galvaniques. »

Voici maintenant, ci-contre, le tableau que donne le même naturaliste de la classification des deux sous-classes de *poissons* : les *poissons osseux* et les *poissons cartilagineux*.

Le Noir.

(1) C'est durant ce passage que l'air dissou[illegible] dans l'eau est recueilli par les branchies ; cette récolte de l'air par cet organe équivaut à la respiration, et c'est ensuite dans les ramifications des vaisseaux dont sont composées les branchies que se fait l'hématose, ou la transformation du [illegible] rouge propre à nourrir le corps de l'[illegible] En ce qui est de la circulation du sang chez les poissons, nous expliquons cette fonction dans cette classe au mot Circulation du Sang. Le Noir.

POITIERS (conciles de) (*Theol. hist. conc.*) M. Guerber signale six conciles de Poitiers, qu'il résume comme il suit :

« 1. En 595 (1), Chrodildis et Basina, religieuses de la Sainte-Croix de Poitiers, sont excommuniées par un synode pour avoir commis des actes de violences à l'égard de leur abbesse ; celle-ci est rétablie dans sa dignité.

» 2. 1004. Convoqué par Guillaume V le Grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine ; on y décrète 3 canons. L'anathème est prononcé contre les voleurs d'église, les voleurs des pauvres, contre ceux qui maltraitent les clercs ; en cas de récidive, les grands et les évêques doivent procéder contre eux, ravager leurs possessions, jusqu'à ce qu'ils se soumettent. Il est défendu aux évêques de rien percevoir pour les sacrements de Pénitence et de Confirmation, et aux prêtres et aux diacres de tolérer des femmes dans leur maison (2).

» 3. 1023. On discute l'apostolat de S. Martial ; on n'arrive à aucun résultat.

» 4. 1074. En présence de Gérald, cardinal-légat, on discute les erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie. Bérenger soutient opiniâtrément son hérésie et irrite tellement les esprits contre lui que sa vie est en danger.

» 5. 1078. Sous la présidence du cardinal-légat Hugues de Die. Il s'agit de la controverse des investitures. Le légat, dans son rapport à Grégoire VII, se plaint de ce que le roi Henri Ier a repris le comte de Poitiers d'avoir toléré le concile dans ses Etats, de ce que l'archevêque de Tours, la honte

(1) Greg. Tur., X, 16.
(2) *Conc.*, t. IX.

POISSONS

Division					ORDRES.	EXEMPLES.
Division des poissons osseux. Squelette osseux, mâchoire supérieure complète.	Mâchoire supérieure mobile.	Branchies en forme de peignes.	Des rayons osseux à la nageoire dorsale antérieure ; quelques rayons osseux à la nageoire anale, et ordinairement un à chaque nageoire ventrale.		*Acanthoptérigiens.*	Perches, Maquereaux, Thons, etc.
			Tous les rayons mous, excepté quelquefois le premier des nageoires dorsales ou pector. (Malacoptérygiens).	Des nageoires ventrales. situées en arrière de l'abdomen.	*Malacoptérigiens abdominaux.*	Carpes, Brochets, Saumons, Harengs, etc.
				Des nageoires ventrales. Suspendues à l'appareil de l'épaule.	*Malacoptérigiens Subbrachiens.*	Morues, Plies, Turbots, etc,
				Point de nageoires ventrales.	*Malacop. Apodes.*	Anguilles, etc.
		Branchies disposées en houppes rondes.			*Lophobranches.*	Hippocampes, etc.
	Mâchoire supérieure engrénée au crâne.				*Plectognathes.*	Coffres, etc.
Division des Chondroptérigiens Squelette cartilagineux. Os de la mâchoire sup. remplacés par les palatins.	Branchies libres par leur bord extérieur ; un seul orifice pour chaque opercule.				*Storioniens ou Chondroptérigiens à branchies libres.*	Esturgeons, etc.
	Branchies adhérentes par leurs deux bords ; plusieurs ouvertures branchiales. (Chondroptérigiens à branchies fixes.)	Mâchoire inférieure mobile.			*Sélaciens.*	Squales, Raies, etc.
		Mâchoires soudées en un cercle immobile.			*Cyclostomes.*	Lamproies, etc.

de l'Eglise, et l'évêque de Rennes ont gagné presque tous les évêques du concile, et de ce que leurs écuyers ont, les armes à la main, troublé l'assemblée. On attribue à ce concile 10 canons, dont le premier défend aux évêques, sous peine d'excommunication et d'interdit de leurs églises, de recevoir l'investiture par le roi ou les laïques. Quelques auteurs prétendent que ce concile est identique avec celui de 1095.

» 6. 1100, 18 novembre. Présidé par deux légats; 80 membres présents, parmi lesquels Yves de Chartres. L'évêque Norgald, d'Autun, est condamné à déposer l'anneau et l'étole. Il résiste et abandonne l'assemblée, qui le dépose. Une question plus épineuse est celle du mariage de Philippe et de Bertrade. Malgré les représentations de beaucoup d'évêques et du duc d'Aquitaine, les légats excommunient Philippe et Bertrade. Il en résulte du tumulte; les légats sont en danger; on ferme les églises; Bertrade, irritée, fait briser une porte de la cathédrale de Sens et dire la messe par un de ses chapelains. »

Le Noir.

POLARISATION DE LA LUMIÈRE. (*Theol. mixt. scien. phys. optiq.* — Ce que Dieu a mis de richesses, et de curiosités dans un rayon de lumière est inimag nable. Déjà nous en avons donné quelque idée sous plusieurs mots-titres de ce dictionnaire, tels que ceux de Diffraction et d'Interférences; mais ce serait surtout la *polarisation de la lumière* qui nous étalerait ces merveilles, s'il nous était permis d'entreprendre les explications trop longues qu'exigerait cette partie de l'optique pour devenir compréhensible à nos lecteurs. Nous leur dirons seulement qu'on entend, en physique, sous la dénomination de *polarisation de la lumière* un ensemble de jeux étranges de la lumière, soit quand elle passe à travers certains cristaux ou d'autres corps transparents, soit quand elle est réfléchie par des corps réfléchissant ces jeux, se produisant selon des lois que Biot surtout a formulées après que plusieurs autres, parmi lesquels Arago, avaient découvert les faits eux-mêmes. A l'aide d'appareils construits avec du spath d'Islande, de la tourmaline, du quartz et d'autres cristaux, appareils qu'on nomme *polariscopes, polariseurs, analyseurs*, etc., on obtient des décompositions de la lumière en rayons qu'on nomme les uns *ordinaires*, les autres *extraordinaires*, des anneaux colorés dont les uns sont complémentaires des autres, des neutralisations de la lumière par elle-même, mille déploiements de couleurs et de figures dont l'œil du savant est émerveillé, et qui ne manquent jamais de se produire selon des règles fixes. Chaque cristal a sa propriété sous ce rapport, selon son espèce, son mode de cristallisation, sa nature moléculaire, son épaisseur, les tailles relatives de ses faces, les positions qu'on lui donne en faisant, par exemple, tourner une plaque sur une autre, etc., et il polarise la lumière à sa manière, non-seulement en la réfractant, mais aussi en la réfléchissant. Une lumière n'est jamais polarisée quand elle vient directement de son foyer; il faut, pour qu'elle le soit, qu'elle ait traversé un corps ou qu'elle ait été réfléchie par un corps; enfin, qu'elle ait joué dans ou avec un certain milieu rencontré par elle. Il suit de là que, quand on analyse un rayon lumineux, et que l'on constate en lui une polarisation, on sait aussitôt qu'il ne vient pas directement de sa source.

Nous n'en dirons pas davantage, parce qu'il nous faudrait entrer aussitôt dans de longs développements, sous peine de ne pouvoir être compris, et nous nous contenterons de renvoyer ceux qui voudraient pouvoir admirer avec intelligence ces merveilles du Créateur, aux ouvrages spéciaux, tels que le manuel d'optique de Brewster et le traité de physique de Biot.

Le Noir.

POLÉMIQUE (théologie). *Voy.* Controverse.

POLI ou PAOLI (les Vénitiens) ou l'ASIE (*Théol. mixt. et hist. scien. géogr. et égl. part.*) — Le merveilleux voyage de Marco Polo, après celui de

son père et de son oncle plus merveilleux encore, parce qu'il fut le premier à travers l'immense continent asiatique, voyage qui révèla à l'Europe étonnée et longtemps incrédule toute l'Asie centrale et orientale, avait été précédé de quelques tentatives de missions catholiques, et fut suivi de quelques autres dont le missionnaire Jean de Monte-Corvino fut le principal héros. Avant d'analyser la fameuse relation de Marco Polo, nous dirons quelques mots de ces tentatives antérieures, et après l'avoir analysée, nous en ajouterons quelques autres sur celles qui suivirent.

I. *Avant les Poli.* — Les nestoriens de l'Orient avaient, de tout temps, montré une grande activité pour répandre leur christianisme dans l'Asie centrale ; ils l'avaient fait connaître dans ces contrées lointaines, et ils étaient même parvenus, vers le commencement du XIe siècle, à convertir, jusqu'à le faire prêtre, un roi sur lequel on bâtit une légende qui occupa beaucoup les européens du moyen-âge, la *légende du prêtre-roi Jean.* On croyait au XVe siècle et longtemps encore après, parmi les savants, que le royaume dont il s'agissait dans cette légende était l'Abyssinie ; mais il est maintenant assez bien établi, d'après le témoignage unanime de tous les Orientaux et des voyageurs de l'Occident du XIIIe siècle, que ce royaume du prêtre Jean était un Etat de Karaït, situé au nord de Sina, dans la Tartarie. Nous allons bientôt faire connaître la légende ; bornons-nous auparavant à ce qui paraît avéré.

Un des successeurs de ce prêtre-roi eut le désir de renoncer à son nestorianisme pour s'unir à l'Eglise romaine ; car on trouve dans les annales de Baronius, à l'année 1177, n°s 32 à 36, une lettre du pape Alexandre III confiée à son médecin Philippe, pour être remise au roi de Karaït ; ce médecin avait entrepris, paraît-il, un voyage dans l'Asie centrale, était parvenu jusqu'à ce royaume, en était revenu, et avait été renvoyé par le pape en 1177, en qualité de légat, avec cette lettre qui porte pour adresse : *Charissimo in Christo filio, illustri et manifico indorum regi,* SACERDOTUM SANCTISSIMO. On y lit, dit M. Schrodl, « qu'il avait appris depuis longtemps par divers rapports et par le bruit public que le roi de Karaït pratiquait avec une grande piété les œuvres de charité chrétienne, qu'il désirait se mettre d'accord avec la doctrine du saint-siége, avoir une Eglise à Rome et un autel à Jérusalem où des sujets de son royaume, hommes sages et prudents, pussent aller s'instruire des usages et de la discipline de l'Eglise romaine et en transmettre la connaissance à Karaït ; qu'en conséquence, il lui envoyait le médecin Philippe comme son légat, qu'il l'engageait à l'écouter avec confiance, et à renvoyer à Rome des lettres et des mandataires ; qu'enfin il lui accorderait les églises et les autels qu'il demandait à Rome et à Jérusalem. » Telle est cette lettre ; mais tout s'arrête là ; on ne trouve aucun autre document qui se rapporte à cette négociation et qui en fasse connaître le traité.

Jusqu'en 1202, les successeurs du roi-prêtre Jean — ce nom paraît même leur être resté à tous comme un titre commun de dynastie — furent indépendants ; mais à cette date ils furent subjugués par Gengis-Khan, chef des Mongols, et celui qui régnait alors à Karaït perdit la vie. Or, l'histoire rapporte que Gengis-Khan prit pour sa femme une des filles du roi vaincu et tué par lui ; que son fils Oktaï épousa également une personne de cette famille royale, nestorienne, que son fils aîné Dschagotaï se fit même chrétien par l'influence de ces femmes, et qu'un fils d'Oktaï, nommé Gaïuk, quoique non chrétien, eut sa maison remplie, à la fois, de prêtres de divers cultes, mahométans, païens, bouddhistes, nestoriens, etc., qui tous célébraient selon leurs divers rites dans son palais.

C'est ainsi qu'on explique comment les premiers successeurs de Gengis-Khan furent si bienveillants pour les chrétiens, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dans les temps qui suivirent — première moitié du XIIIe siècle — les papes et saint Louis, roi de France, envoyèrent plusieurs fois des mission-

naires franciscains et dominicains chez les Mongols, successeurs de Gengis-Khan, qui étaient devenus les maîtres de toute l'Asie centrale et orientale. En 1245, par exemple, Innocent IV députait en Perse quatre dominicains, dont le principal était le moine Ascelin, à un général en chef des Mongols, qui les remerciait pour cette raison qu'ils ignoraient les mœurs et les opinions religieuses des Mongols. Dans le même temps, trois franciscains étaient envoyés au grand Khan lui-même qui les recevait avec bienveillance et qui revenaient pleins d'espoir. Il existe dans le *Spec. hist.* I, 31, c. 40 et dans le *Recueil des voyages en Asie* de P. Bergeron, deux relations de ces deux missions, l'une par le dominicain Simon de Saint-Quintin, l'autre par le franciscain Jean de Plano Corpini, tous deux membres de leurs missions respectives. Saint Louis avait aussi ses envoyés : parmi eux se fait surtout remarquer le franciscain Guillaume de Rubruquis, qui a laissé une relation intéressante, qu'on peut lire dans le recueil de Bergeron que nous venons de citer. Il pense, et Mosheim a adopté son opinion, que le roi-prêtre Jean était un prêtre nestorien qui parvint à s'élever sur le trône et qui laissa à ses successeurs son nom en titre commun. Qu'il eût conquis la couronne ou qu'il eût été baptisé par les nestoriens, étant déjà roi, il paraît bien établi qu'il fut prêtre et roi tout ensemble, et laissa des enfants ; ce qui n'a rien que de vraisemblable de la part des nestoriens de l'Orient qui n'ont jamais observé le célibat ecclésiastique et qui ne furent non plus jamais très-difficiles pour conférer le sacerdoce. Le même Guillaume de Rubruquis résume comme il suit la doctrine religieuse du grand Khan Mangu : « Il n'y a qu'un Dieu, dit le grand Khan Mangu, qui, comme les autres grands Khans, se donne pour le représentant de Dieu sur la terre ; mais de même que Dieu a donné plusieurs doigts à la main, il a donné aux hommes diverses voies pour arriver à la béatitude. » On sait que, comme partout, c'était le monothéisme qui faisait le fond de la doctrine religieuse des Mongols; et de plus, on doit conclure du principe du grand Khan qu'il devait professer l'égalité et le libre exercice de tous les cultes. Revenons au roi-prêtre nestorien, le chef de la dynastie des Jean de Karaït. Si nous ajoutons à ce que nous en avons déjà dit, qu'aujourd'hui, l'on ne fait plus venir son nom de *Jean* de ce qu'il aurait pris ce nom à son baptême, mais qu'on le fait venir d'une traduction corrompue d'un titre oriental qu'auraient porté ces princes, lequel aurait été *Wam-Khan,* ou *Wang-Khan,* ou *Ung-Khan* et aurait été changé en *Jo-Hann, Jean*, il ne nous restera plus pour compléter tout ce qui s'est dit de ces premières apparitions obscures du christianisme chez les Mongols, qu'à donner un résumé de la légende du moyen-âge sur le roi-prêtre Jean.

Le roi, dit cette légende, s'étant un jour égaré à la chasse, un saint lui apparut et lui montra son chemin ; en reconnaissance du bienfait et frappé du prodige, le roi se convertit au christianisme ; et sa conversion fut aussitôt suivie de celle de deux cent mille de ses sujets.

Or en 1145 un évêque de Gabula, dans la Syrie, était venu à Viterbe avec une députation d'Arméniens, s'était présenté au pape Eugène III et lui avait raconté en lui parlant de ce roi converti, « qu'à l'extrémité de l'Asie orientale (nous laissons M. Schrodl raconter) régnait un roi nommé Jean, qui était en même temps prêtre et dont le peuple était très-nombreux ; qu'il était issu des Mages de l'Orient et gouvernait précisément les nations qui avaient été soumises à ces rois fameux dans l'histoire évangélique ; que sa magnificence était si grande qu'il portait un sceptre d'émeraude, sa puissance si prépondérante qu'il avait vaincu les deux rois des Perses et des Mèdes et conquis Ecbatane ; qu'il était, après ces conquêtes, accouru au secours de l'Eglise de Jérusalem, mais que diverses circonstances l'avaient obligé de renoncer à ce projet. Ce prêtre royal paraissait plus grand encore dans une lettre qu'il avait, disait-on, adressée à Manuel, empereur de Bysance : dans cette lettre, le prêtre Jean, roi des rois, engageait l'empereur à venir le

trouver, lui disant qu'il le nommera suprême intendant de sa cour, étant, ajoute-t-il, le plus riche d'entre les rois ; car 70 rois lui payent tribut ; il règne sur les trois Indes ; le lait et le miel coulent dans ses Etats, qui sont si vastes qu'ils ne peuvent être comparés qu'aux étoiles du ciel et au sable de la mer ; que les dix tribus d'Israël le servent ; qu'en allant à la guerre on porte devant lui treize croix précieuses que suivent d'innombrables troupes ; que son palais est bâti sur le modèle de celui que l'apôtre saint Thomas fit construire à Gundafor, roi des Indes ; qu'il y est entouré des plus belles femmes, qui ne s'approchent de lui que quatre fois par an pour concevoir des enfants, et qui se retirent ensuite sanctifiées par leur commerce avec lui ; que chaque jour 12 archevêques dînent avec lui à sa droite, 20 évêques à sa gauche ; que son maître d'hôtel est primat du royaume et roi lui-même ; son échanson, archevêque et roi ; son maréchal, archimandrite et roi ; son cuisinier en chef, abbé et roi, etc. (1).

L'évêque de Ptolémaïs, Jacques de Vitry, se laissait prendre à ces contes, car il écrivait vers 1219, sur le même sujet, au pape Honorius III :

« Pendant que la situation des croisés s'améliore de plus en plus, celle des Sarrasins se détériore de jour en jour ; ainsi entre autres faits, Séraph, frère de Coradin, roi de Damas, vient de se retirer à la nouvelle que le roi des Indes a envahi ses Etats. Ce roi, puissant et belliqueux, rusé et victorieux, que le Seigneur a suscité de nos jours pour en faire le fléau des païens et l'extermination de la loi mahométane, est *David, que le peuple nomme le Prêtre Jean*, qui, quoique le plus jeune de ses frères, a été choisi et couronné par Dieu même. On voit combien, de nos jours, Dieu a glorifié ce roi, a dirigé ses pas, et combien il a soumis à son sceptre de peuples et de langues, par la transcription fidèle du document suivant : « Le roi David a trois armées qu'il a envoyées l'une dans la Colaphie, l'autre à Baldach, la troisième à Mausa, l'antique Ninive. Il n'est plus qu'à quinze jours de marche d'Antioche, et a l'intention d'arriver en toute hâte en Palestine pour visiter le saint sépulcre et rebâtir Jérusalem ; mais il soumettra auparavant au nom chrétien les Etats du sultan d'Iconium, de Colaphia, de Damas, et toutes les régions intermédiaires, pour ne pas laisser un seul ennemi derrière lui. (1). »

On voit qu'avant les *Poli* tout était bien obscur sur l'Asie, mais que pourtant on avait, sur ces immenses contrées, des soupçons vagues qui se donnaient libre carrière dans des légendes.

II. *Les Polo*. (Nicolao, Maffeo et Marco). — Malgré les quelques aperçus fournis par les missionnaires sur les Tartares Mongols et les légendes qui éveillaient les rêves, on ne connaissait encore rien, durant le XIII[e] siècle, des immenses contrées dont se compose l'Asie ; les quelques expéditions que nous venons de raconter ne s'étaient pas d'ailleurs exécutées par l'intérieur des terres et n'en avaient rien appris. La science des arabes aurait pu vulgariser chez nous quelque connaissance de cette géographie d'une moitié du monde, mais cette science était à son déclin. Comme l'empire romain sous le poids des invasions du nord, l'empire des Arabes s'était disloqué sous la triple pression de l'invasion des Turcs, de celle des Européens durant les croisades et de ses propres divisions intérieures. L'abandon de toute science, dans les masses, allait croissant ; on ne savait plus lire et écrire que dans les cloîtres ; les chevaliers s'honoraient de ne pouvoir donner leur signature qu'avec un coup de revers du pommeau de leur épée. On avait perdu le souvenir des grandes expéditions antiques ; on ne savait plus si le Gange, visité par le conquérant de la Macédoine, était un fleuve ; on avait oublié les limites des invasions romaines, celles des conquêtes arabes, on ne connaissait plus que son Europe, et l'on retombait dans une ignorance en géographie à peu près égale à celle des

(1) *Voir* Schrœckh, *Hist. de l'Eglise*, Leipz., 1797, t. XXV, p. 189-191.

(1) Voir *Spicil.* de L. d'Achery, ed. [illegible], t. III, p. 591, 592.

temps d'Homère, où la Méditerranée était la grande mer et le détroit de Gibraltar (les colonnes d'Hercule) les frontières du monde.

Or, vers l'an 1250, deux frères, seigneurs négociants de Venise, Nicolao et Maffeo Polo, après avoir heureusement vendu, pour des bijoux, la cargaison d'un navire à Constantinople, eurent l'idée d'aller chercher fortune vers le nord de la mer Caspienne. Ils furent accueillis, à Bolgara et à Sara, près de l'embouchure du Volga, par un khan nommé Barca, qui leur paya leurs bijoux le double de leur valeur. Une guerre qui s'éleva entre Barca et un de ses voisins leur ferma le retour. Ils cotoyèrent, vers le nord, la mer Caspienne, redescendirent vers l'est et le sud, passèrent par une ville, traversèrent un fleuve nommé le Tigre, s'enfoncèrent dans l'est à travers des déserts où ils ne trouvèrent que des Tartares nomades, et parvinrent enfin à une grande ville nommée Boccara, dans laquelle ils furent obligés de rester trois ans.

Le hasard voulut qu'un ambassadeur au grand khan des Tartares-Mongols vient à passer, les vit, s'intéressa à leur sort et leur proposa de les conduire lui-même à la cour du grand khan, qui serait, disait-il, fort aise de voir des latins. Ils acceptèrent la proposition, suivirent l'ambassadeur, pendant 12 mois, vers le nord et le nord-est, « trouvant, disent-ils, grandes merveilles » et ils arrivèrent enfin chez le grand khan, qui « leur fit la fête. » Il les questionna sur tout ce qui concernait les Européens, sur leurs rois et notamment sur le chef de la chrétienté, dont il n'ignorait pas l'existence.

Où étaient en ce moment les deux *Polo?*... Ils étaient dans la capitale des Mongols, chez le petit-fils de Gengis-Khan, Kubiai-Khan, sous lequel l'empire fondé par son grand-père était à l'apogée de la gloire, et après lequel cet empire devait perdre la Chine, sa plus belle conquête, et se dissoudre jusqu'à ce que Tamerlan le relevât, à Samarkand, dans le siècle suivant.

Le grand khan leur donna, pour le pape, une mission par laquelle il le priait de lui envoyer des missionnaires, les chargea de lui rapporter de l'huile du Saint-Sépulcre, les munit d'une tablette qui devait leur servir de passe-port en tout lieu et les envoya en Europe, en qualité d'ambassadeurs, avec un grand de sa cour.

Les deux Polo revinrent, en traversant l'Asie du nord-est au sud-ouest, et, après trois années de voyages, ayant laissé en route leur compagnon malade, ils atteignirent enfin un port de la petite Arménie nommé Laïas. De ce port, ils gagnèrent par eau Saint-Jean d'Acre (*Acri*), où ils apprirent que le pape venait de mourir. Il y avait alors environ 18 ans qu'ils avaient quitté Venise.

Pour attendre la nomination d'un nouveau pape, ils retournèrent dans leur ville natale. Nicolao qui, à son départ, avait sa femme enceinte, la trouva morte; mais elle lui avait donné un fils, qui était âgé de dix-sept à dix-neuf ans. Ce fils de Nicolao va devenir ce Marco Polo, qui révèlera, en 1295, à l'Europe incrédule, l'Inde, la Chine et le Japon.

La nomination du pape fut attendue par les *Poli* pendant plus de deux ans. L'impatience les prit, et ils repartirent, avec le jeune Marco, pour Saint-Jean d'Acre. Ils allèrent à Jérusalem chercher l'huile désirée, dirent adieu au légat et reprirent la route de la grande Asie. Mais voici qu'à peine engagés dans cette route, c'est le légat lui-même avec lequel ils s'étaient mis en relation qui est élu pour occuper le saint-siége. Ce dernier fait courir après les voyageurs, leur adjoint deux missionnaires, leur donne des lettres convenables pour le grand khan et les envoie, avec sa bénédiction, vers la fin de l'année 1271.

C'est ici que commence le second voyage des Poli et celui de Marco Polo en particulier. Ce voyage, qui fait l'objet de la relation de Marco, devenue si célèbre, durera 26 ans.

Pour rejoindre, à travers l'Asie, en prenant l'Arménie pour point de départ, le grand khan, il leur fallut trois années. Les deux frères prêcheurs, effrayés, dès le début, par une invasion du soudan de Babylonie dans l'Asie

mineure, renoncèrent à leur mission; ceux-ci n'avaient pas la foi qui transporte les montagnes, et les trois Poli se retrouvèrent encore seuls. Une maladie de Marco leur fit perdre douze mois dans les pays de Balk. Ils passèrent dans une contrée où il y avait des ermites idolâtres (idres); c'est ainsi qu'ils qualifient tous les peuples non chrétiens, mais, à la description qu'ils en donnent, on reconnaît les ermites de Bouddha; ils franchirent les monts de Bélor, « que l'on dit être le plus haut lieu du monde, » traversèrent les désers de Lap et de Cobi, rencontrèrent presque partout des peuples hospitaliers, quelques-uns pourtant sauguinaires et redoutables, firent une pointe en Chine vers le sud, remontèrent dans la Sibérie asiatique assez au nord pour voir la mer Glaciale et pour que « l'étoile de la transmontane (l'étoile polaire) leur parût regagner le midi, » et arrivèrent enfin dans la brillante capitale du Katai, Cambalu, que le grand khan habitait en cette saison, ville de huit lieues carrées, centre d'un immense commerce de soie, de bijoux, et de parfums (1).

A la première nouvelle de leur retour, Kublaï-Kan leur avait envoyé des messagers à plus de quarante journées. Il les reçut avec tous les honneurs dans son palais de cinq quarts de lieues de tour, resplendissant d'argent et d'or.

Le jeune Marc eut bientôt appris quatre langues de ces contrées lointaines. Il fut chargé d'abord, par le khan, d'une mission de six mois dans un pays curieux nouvellement soumis. Les Poli restèrent pendant dix-sept ans à cette cour; ils assistèrent à la conquête de la Chine méridionale par Kublaï-Khan; ils l'aidèrent, par leurs connaissances en balistique, à prendre des villes; et Marco fit, pendant ce temps, de longs et grands voyages vers le sud et vers le Japon, soit seul, soit accompagné de son père et de son oncle. Il fut même, pendant trois ans, le vice-roi d'une des nouvelles provinces au sud-est, vers les contrées qui forment aujourd'hui les royaumes de Siam et d'Anam, car toute l'extrême Asie était devenue tributaire de Kublaï.

C'est en racontant ces voyages, faits à titre d'envoyé du grand khan, que Marco décrit le Thibet et toute l'Asie centrale, le royaume du Bengale, la province de Caraïam avec ses crocodiles, l'île de la mer, toutes les provinces du Mangi, qui n'est autre que la Chine, les grands fleuves qui, reliés par des canaux, conduisaient les nefs de Cambalu jusqu'à la mer océane orientale, les grands ports de cette mer, les grandes cités, telles que Nankin et Quinsay, dont le nombre s'élève à douze cents. Quinsay, la ville du ciel, a « trente-trois lieues de tour, douze » cents ponts en pierres assez hauts » pour laisser passer les plus grands » vaisseaux sans incliner leurs mâts, » un lac de dix lieues de circuit bordé » de palais, six cent mille familles, » trois mille bains » etc. Il décrit encore l'île de Cipangu, que le khan ne réussit pas à conquérir; les vents alisés qui portent les vaisseaux marchands dans des îles où ils n'allèrent pas, et les en ramènent six mois après, etc., etc.

Mais ce qui doit le plus étonner, c'est la multitude et l'étendue des lieux visités par les infatigables voyageurs.

Enfin, le désir revint aux trois Polo de revoir leur patrie, alors que le grand khan était âgé de plus de 80 ans. Le vieillard, qui les aimait, ne pouvait se résoudre à s'en séparer. Une occasion les tira d'embarras, Marc Polo revenait d'une longue excursion dans les Indes, pendant laquelle il avait navigué sur diverses mers. Il en racontait, à la cour du khan, des choses merveilleuses. Trois ambassadeurs persans l'écoutaient. Ces ambassadeurs étaient venus chercher, pour le fils de leur prince, une jeune épouse que Kublaï devait lui envoyer. Les récits de Marco leur donnèrent l'idée de regagner la Perse par mer, en côtoyant l'Asie, et ils demandèrent eux-mêmes aux Poli de les accompagner dans leur retour. Kublaï l'accorda par condescendance pour ses amis, dont il connaissait le désir, et pour la jeune dame. Il leur remit deux tablettes

(1) Il paraît que cette ville de Combalu était Pékin. Cependant, en lisant la relation de Marco Polo, ce point nous avait paru plus que douteux.

d'or qui leur donnaient le droit d'être reçus partout comme des princes, et des messages pour le pape, dont il disait que « la religion était meilleure » que la sienne ; » pour le roi de France, pour le roi d'Espagne et pour les autres rois chrétiens. Le goût qu'avait toujours montré le khan pour le christianisme et la connaissance qu'il en avait s'expliquent facilement par ce que nous avons raconté, en commençant, des chrétiens nestoriens dont les Polo, dans leurs excursions, trouvaient çà et là des groupes, parfois des populations considérables, et de ces missionnaires qu'il avait déjà reçus du Pape et du roi de France.

Kublaï fit appareiller, pour le retour des Polo par mer et pour la Perse, où ils devaient déposer la jeune fiancée, une petite flotte de quatorze navires ayant chacun « quatre mâts » et douze voiles; » et ils partirent au nombre de plus de six cents, non compris les mariniers, du port de Zaiton, sur les côtes orientales de la Chine.

Leur retour ne fut pas moins intéressant qui ne l'avaient été tous les voyages dont leur vie antécédente était remplie.

Ils naviguèrent d'abord, pendant trois mois, vers le sud, virent le pays de Ciumba, riche en éléphants, puis relachèrent à l'île de Java, « pleine « de merveilles; » on n'y voyait plus l'étoile du nord; les rhinocéros et les singes y abondaient; certains singes, très-petits, y avaient « une figure pa» reille à celle de l'homme; » on y trouvait des anthropophages que le narrateur qualifie « d'hommes bes» tiaux. » Ils allèrent ensuite à l'île de *Seylan*, dont il parle comme de « la meilleure qui soit au monde, » puis sur la terre ferme, qu'il appele l'*Inde majeure*; c'est l'Indoustan. Ils trouvèrent, dans le Malabar, les pêcheurs d'huîtres et ces fakirs de l'Inde devenus si fameux depuis que les nouveaux voyageurs ont confirmé tout ce que Marco en avait dit. Ils remontèrent le golfe d'Aman et virent, vers les rives du Béloukistan, l'étoile de la tramontane regagner la hauteur de deux coudées au-dessus de l'horizon. « Le Coilum, dit Marco, est un » royaume où sont tigres noirs, per» roquets blancs comme neige et ver» meils et blancs, d'autres si petits » que ce sont merveilles à voir, vin » de sucre, excellent, qui énivre; » toutes choses, enfin, différentes des » nôtres, et plus belles et meilleures. » Au Guzarat, la tramontane remonte à six coudées; l'arbre à coton est abondant.

De ce point, nos voyageurs firent une grande traversée en pleine mer et joignirent l'île de Socotora. Ils avaient sans doute la boussole, sans quoi ils se seraient perdus pendant les nuits sombres. Il ne leur arriva d'autre malheur que celui de voir les maladies leur enlever presque tous leurs compagnons pendant les dix-huit mois que dura leur navigation, dans toutes ces mers, depuis Java jusqu'à la côte d'Afrique; sur les six cents compagnons, il ne leur en resta que dix-huit. Ils visitèrent Madagascar, où le grand khan avait envoyé des messagers qui en avaient rapporté « des » dents de sanglier pesant 14 livres. » Ils y virent des girafes. Le narrateur nous parle ici du grand courant océanique qui, de l'*Inde majeure*, amène, en vingt jours, les vaisseaux qui n'y pourront retourner qu'en trois mois. La côte d'Afrique est, pour lui, l'*Inde moyenne;* le Zanghibar est le point d'arrêt des navires à cause du courant qui se dirige au midi. Les nègres de ces rivages sont décrits comme étant d'une laideur affreuse. La côte de l'Abyssinie, qu'il nomme Abasée, n'est point omise, non plus que le grand fleuve qui y prend sa source, le Nil, qu'il nomme « le fleuve d'Alexandrie.»

Enfin, les navigateurs retrouvent, en traversant le golfe d'Aden, la côte d'Arabie, et débarquent à Ormus, qu'ils nomment *Cormos*, lieu de leur destination. Nous avons dit qu'il n'étaient plus que dix-huit. Ils avaient longé les côtes de la Chine, passé entre Sumatra et la presqu'île de Malacca, pris terre à Ceylan, doublé le cap Cormorin, traversé l'Océan indien et remonté la côte africaine de Malabar.

La jeune fiancée n'était pas morte, mais le roi de Perse, Argon, n'existait plus. Ils la conduisirent à son fils

Cazan, et, leur mission étant accomplie, prirent congé d'elle. Ils avaient été, pour cette jeune fille, « très-» accorte et très-avenante » des protecteurs si dévoués, durant un si long et si pénible voyage, qu'elle pleura beaucoup à leur départ.

En chemin pour leur patrie, les Polo, vraiment possédés du démon des voyages, remontèrent encore vers la mer Caspienne : ils voulurent connaître à fond la grande Turquie et la Russie. Ils s'arrêtèrent neuf mois à Tauris, sur la rive de cette mer, chez le régent Achatu, qui leur donna, comme passe-port, deux tablettes d'or « armoiriées » ; ces tablettes les investissaient du privilége de se faire escorter dans les pays qui leur restaient à traverser pour rejoindre Venise, et ce fut sous cette égide qu'ils purent aller de Tauris à Trébisonde, de Trébisonde à Constantinople, de Constantinople à Négrépont, enfin de Négrépont à Venise, où ils arrivèrent, bien portants, dans l'année 1295. Ils n'avaient, pendant leur quarante-cinq années de voyages, éprouvé aucune disgrâce.

Les trois Polo venaient révéler à l'Europe ignorante l'immensité de l'Asie, dont ils avaient sillonné l'intérieur dans tous les sens, et dont ils avaient tourné toutes les côtes. Grâce à la faveur des circonstances, à leur génie des voyages, à leurs manières affables qui plaisaient à tout le monde, surtout à cette chance heureuse de la protection du grand khan, alors souverain de toute cette moitié de la surface terrestre du globe, et dont les tablettes leur ouvraient toutes les portes de son immense empire, ils avaient pu faire, en moins d'une vie d'homme, comme découvertes géographiques, l'œuvre de plusieurs peuples et de plusieurs siècles.

A leur arrivée, ils ne furent pas reconnus. Leur famille elle-même refusa d'abord de les recevoir dans leur propre palais; et quelques mois après, Marco, dans sa patrie, était en butte à des infortunes qu'il n'avait point éprouvées durant ses longs voyages. Dans une attaque livrée par une flotte génoise contre Venise, le doge André Dandolo chargea Marc Polo d'une galère. Les Vénitiens furent battus, leur chef fut pris, Marco avec lui, et tous deux furent conduits à Gênes, où Marco fut retenu captif pendant quatre ans.

Ce fut pendant cette captivité, qu'après avoir fait venir ses notes de Venise, il dicta à un de ses camarades de prison la relation de ses voyages, qui consiste en *trois livres sur les régions orientales*, *Libri tres de regionibus orientalibus*. La situation du christianisme dans ces immenses régions y est très-clairement exposée. L'auteur conduit, durant cette relation, son lecteur dans tous les pays qu'il traverse, et décrit tout ce qu'il y rencontre d'extraordinaire en produits de la nature et de l'art, en animaux terrestres, en oiseaux, en reptiles, en bêtes de somme et de trait, en mœurs et coutumes, en climatologie, en religions, en tout ce qui peut intéresser un Européen de son temps, et il le fait selon la manière naïve d'Hérodote, également sincère en répétant ce qu'il a entendu dire et en racontant ce qu'il a vu lui-même.

L'étendue d'un voyage qui supposait des terres plus vastes qu'on ne pouvait les concevoir et l'étrangeté des récits qui portaient sur des choses et sur des usages trop en désaccord avec ce qui existait et ce qui se faisait en Europe, firent prendre la relation pour un roman, et on traita Marco Polo d'imposteur. Les idées s'accentuèrent en ce sens à tel point qu'à son lit de mort, où on le retrouve en 1323, après un silence de 25 ans sur sa personne, tous ses amis, parents et connaissances, le supplièrent, pour le repos de son âme, d'avouer et de rétracter ses mensonges ; mais il répondit : « Je n'ai pas dit la moitié des » merveilles que j'ai vues. »

L'incrédulité publique dura longtemps, car ce ne fut qu'à la fin du quatorzième siècle que les cosmographes se hasardèrent à faire figurer, sur leurs cartes, la Chine et le Japon.

Quand on pense à ce merveilleux voyage, exécuté au millieu des ténèbres du moyen-âge, par deux commerçants d'abord seuls, puis accompagnés de leur jeune fils, on ne peut s'empêcher

de faire des réflexions à la gloire de ce moyen-âge justement décrié à certains points de vue, mais qui, sous d'autres rapports, rachète bien ses laideurs.

Le progrès humain poursuit incessamment son œuvre ; les éclipses qui s'abattent parfois sur les peuples ne l'arrêtent point. C'est du sein de l'ignorance populaire la plus profonde que surgissent tout-à-coup ces Poli qui découvrent et révèlent plus au monde, en science géographique, que n'avaient découvert et révélé tous les génies, tous les conquérants, tous les navigateurs depuis trente siècles. Sans parler de toutes les richesses que le moyen-âge a développées dans les cloîtres, c'est lui qui donne à l'Europe la boussole, tout-à-coup inventée ou importée on ne sait par qui, au moment où les Polo, qui n'en parlent pas, vont entreprendre leurs voyages ; c'est lui qui lui donne, dans le même temps, la poudre à canon, avec laquelle l'avenir percera les montagnes pour mettre en communication facile les nations ; c'est lui qui, avant de céder la place à l'âge de la renaissance, va lui donner, par Coster et Gutenberg, l'imprimerie, vraie source de la lumière ; par Christophe Colomb, le nouveau monde ; par Vasco de Gama, le passage au sud-est qui délimite l'Afrique et rend la mer des Indes à l'océan ; par Magellan le passage au sud-ouest qui, en délimitant l'Amérique, révèle à la géographie l'étendue des grandes eaux ; enfin par Copernic, l'astronomie.

» Avec de pareilles inventions, notre moyen-âge peut se montrer la tête haute devant les siècles à venir, à quelque degré de gloire qu'ils puissent atteindre par leurs applications merveilleuses de la vapeur, de l'électricité et de ce que nous ne connaissons pas encore.

III. *Après les Poli.* — Pendant les années qui précédèrent le retour de Marco Polo, plusieurs missionnaires furent envoyés par les papes à Cambalu et chez les Mongols, et leurs missions furent loin d'être stériles, bien qu'elles fussent plutôt contrariées par les nestoriens que par les infidèles, qui ne leur témoignaient que de la bienveillance. Le bouddhisme, qui s'était beaucoup répandu dans tous ces pays, en avait policé les mœurs, et avait inculqué dans les âmes l'esprit de piété et de tolérance. Jean de Monté-Corvino dit, dans une de ses lettres dont nous allons parler, « qu'il y a dans ces pays beaucoup de sectes d'infidèles ayant des croyances diverses, mais qui, toutes, présentent des multitudes d'hommes religieux, portant des habits divers, et qui sont d'une plus grande austérité et abstinence que les religieux latins, *sunt majoris austeritatis et abstinentiæ quam religiosi latini* ; » les religieux bouddhistes ne pouvaient pas manquer d'être de ce nombre. Marco Polo dit la même chose, en les décrivant sous des traits qui nous les rendent évidemment reconnaissables, quoiqu'il les qualifie du nom d'*idres*, qu'il attribue à tout ce qui n'est pas chrétien et même catholique.

Le frère André de Pérouse, qui fut institué par Corvino évêque de Cayton, et qui fut un de ceux qui lui succédèrent, après avoir exalté, dans une lettre de 1326, la grandeur, la magnificence et l'ordre qui régnaient dans les Etats du khan des Mongols, « Etats, dit-il, dans lesquels aucun n'oserait lever le glaive contre un autre, » dit encore ceci, en confirmation de ce que nous venons de faire observer : « Assurément, dans ce vaste empire, il y a des gens de toute nation qui est sous le ciel et de toute secte, et il est garanti à tous et à chacun de vivre selon sa religion ; car, parmi eux, règne cette opinion, ou plutôt erreur, que chacun se sauve dans sa secte ; et nous pouvons prêcher librement et en sécurité ; mais parmi les Juifs et les Sarrasins (les Musulmans), personne ne se convertit, tandis que, parmi les idolâtres, beaucoup se font baptiser ; mais beaucoup des baptisés ne marchent pas droit dans le chemin du christianisme » (1).

Nous avons parlé de Jean de Monté-Corvino comme du plus remarquable des missionnaires qui affrontèrent l'extrême Asie après les *Polo*. Jean de Monté-Corvino était franciscain et

(1) Voir Walding : Annal. Fr. Min., ad ann. 1326.

tirait son nom d'une petite ville de la Pouille, où il était né. La première fois qu'il apparaît dans l'histoire, c'est à titre d'ambassadeur de Michel Paléologue I, en 1272, auprès du pape Grégoire X, pour une tentative d'union des grecs et des latins. Mais plus tard, il entreprend de lui-même un voyage dans l'empire des Mongols, constate les dispositions favorables du grand khan et d'autres princes tartares, et revient en aviser le pape Nicolas IV : ce fut alors (1289), que ce pape le renvoya vers ces princes avec des lettres apostoliques, et qu'il entreprit une mission qui fut très-heureuse, et dont il rendit compte dans deux lettres qui existent et qui sont datées, l'une du commencement de l'année 1305 et l'autre de la fin de cette même année. Voici les analyses que donne M. Schrodl de ces deux lettres ; c'est par cette citation que nous allons terminer :

« La première lettre est adressée à tous ses frères : elle expose ce qui suit :

« En 1291, il avait quitté la ville de Tauris, en Perse, et s'était rendu dans les Indes (Orientales). Là il baptisa en divers endroits à peu près cent personnes, et perdit, après un séjour de treize mois, Nicolas de Pistorio, Dominicain, qui l'avait accompagné *in contrada Indiæ, ad ecclesiam S. Thomæ Apostoli*. Des Indes-Orientales il atteignit le royaume principal des Mongols, en Chine, et finit par s'établir à Cambalu (aujourd'hui Pékin), capitale du grand-khan. Depuis la mort de son compagnon, Nicolas de Pistorio, il demeura tout seul, et tout seul il se mit à opérer dans Cambalu jusqu'en 1303 ; il fut rejoint alors par un confrère de Cologne, le frère Arnold. Jean, en arrivant à Cambalu, avait remis la lettre du souverain pontife au grand-khan, et avait osé l'inviter à adopter la foi catholique ; mais ce prince était trop engagé dans l'idolâtrie pour se rendre à cet appel, quoiqu'il montrât beaucoup de bienveillance aux chrétiens. Les nestoriens, qui portent le nom de chrétiens, continue Jean dans sa lettre, mais qui s'éloignent singulièrement de la vraie religion, sont si puissants dans ces contrées qu'ils empêchent tout Chrétien d'un autre rite d'ériger le moindre oratoire et d'annoncer une autre doctrine que la leur. Ces Chrétiens de nom, aussi méchants qu'ignorants, inventèrent toutes sortes de calomnies contre Jean, disant qu'il n'était pas un envoyé du pape, qu'il n'était qu'un imposteur et un espion, qui avait tué et pillé un ambassadeur chargé d'apporter de riches trésors au grand-khan. Jean fut, à la suite de ces machinations, obligé de souffrir pendant cinq ans, de se justifier devant les tribunaux, jusqu'à ce qu'enfin son innocence éclata par l'aveu d'un de ses calomniateurs, qui fut, ainsi que ses complices, leurs femmes et leurs enfants, brûlé par ordre du grand-khan. Cependant, dès les premières années de son séjour à Cambalu, Jean avait bâti une église avec une campanile et trois cloches. Il y réunissait les enfants et y célébrait le culte divin. Il avait acheté, de parents païens, cent cinquante petits garçons de sept à onze ans, les avait baptisés et instruits *litteris Latinis et Græcis ritu nostro*, avait écrit des psaumes pour eux, des recueils d'hymnes et des bréviaires, leur avait appris à les copier, leur avait enseigné le chant, et les poussa si loin qu'il put célébrer l'office au chœur avec une partie de ces enfants, comme on l'aurait fait dans l'église d'un couvent. Il gagna ainsi, jusqu'en 1305, six mille personnes au christianisme, et il pense qu'il aurait bien pu en baptiser trente mille sans les machinations des nestoriens, et, s'il avait eu quelques collaborateurs dans le saint ministère, il aurait peut-être converti l'empereur lui-même. Cependant il finit par convertir un prince nestorien de la race du prêtre Jean, dont l'exemple fut suivi par un grand nombre de ses sujets. Malheureusement, à la mort de leur prince, et en l'absence de Jean, qui résidait à Cambalu, ils retombèrent dans l'hérésie (1). En dé-

(1) Ce prince s'appelait Georges ; Monte-Corvino lui conféra les ordres mineurs, et le nouveau clerc servit la messe au missionnaire en habit princier. Il bâtit, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, une belle église, qu'en l'honneur du pape, il nomma l'Eglise romaine. Il engagea aussi Monte-Corvino à traduire la liturgie romaine dans

finitive, Jean se plaint de n'avoir plus entendu parler depuis douze ans de la cour de Rome, de l'ordre des franciscains, de la situation de l'Occident, s'il excepte les ouvrages d'un médecin lombard; il supplie qu'on lui donne des nouvelles, qu'on lui envoie des livres liturgiques, et il ajoute : « Je suis vieux, j'ai des cheveux blancs, que je dois à mes travaux et à mes souffrances plus qu'à l'âge, car je n'ai que cinquante-huit ans. J'ai appris la langue et l'écriture tartares, j'ai traduit dans cette langue le Nouveau Testament et le Psautier, je les ai fait copier tous deux de la plus belle écriture tartare; j'écris, je lis, je prêche publiquement pour rendre témoignage à la loi du Christ ! »

» La seconde lettre, écrite à la fin de 1305 ou au commencement de 1306, est adressée aux vicaires généraux des Minimes, des Dominicains, et à tous les frères de ces deux ordres en général.

» Jean raconte que, dans l'église dont il a parlé dans sa première lettre, il a fait peindre six tableaux d'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec une explication en langue latine, persane et tartare; que la même année, il avait fait construire à Cambalu une seconde église, à deux milles de la première, à un demi-mille de la ville, tout près de la résidence impériale, si bien que l'empereur entendait le chant religieux de son palais, et écoutait avec plaisir la voix des jeunes néophytes; que cette église, avec sa croix rouge au sommet et le chant de ses enfants, excitait l'étonnement de chacun. A la fin Jean parle de la grandeur et de la splendeur du royaume mongol, et dit que depuis deux ans il a ses entrées habituelles à la cour, et qu'en sa qualité d'ambassadeur du Pape il est plus considéré que tous les autres prélats. Il dit encore qu'il a vu la majeure partie des Indes (Orientales), et qu'il y aurait là une abondante moisson à recueillir s'il y venait des missionnaires, mais des missionnaires solides, *viri solidissimi;* car ces contrées sont magnifiques, embaumées de parfums, riches de pierres précieuses, mais stériles en fruits de l'Occident; là les gens n'ont besoin ni de tailleurs, ni de cordonniers, ni d'artisans d'aucune espèce, la chaleur les faisant marcher nus (1).

» Lorsque ces consolantes nouvelles parvinrent au pape Clément V, en 1307, il éleva l'infatigable et heureux ouvrier évangélique à la dignité d'archevêque de Cambalu et de légat du pape pour tout l'Orient, avec les pouvoirs les plus étendus, et lui envoya quelques frères minimes en qualité d'évêques suffragants; ceux-ci sacrèrent Jean en 1308. L'empereur accueillit très-gracieusement les nouveaux missionnaires et pourvut richement à leur entretien. Jean érigea la première église suffragante dans la ville de Cayton, où une riche chrétienne arménienne avait bâti une belle et grande église, et bientôt on construisit au dehors de la ville, dans une charmante situation, une nouvelle église et divers bâtiments religieux.

» Jean mourut en 1330. A sa place le pape Jean XXII nomma et envoya un autre minime, nommé Nicolas, qui n'atteignit pas le but de sa mission. Huit ans après la mort de Monté-Corvino, plusieurs princes tartares catholiques envoyèrent une légation au pape Benoît XII, en le priant de leur désigner un successeur de l'archevêque et légat Jean (qu'ils nomment un saint, qui les avait dirigés et consolés dans les voies de la foi catholique *valentem, sanctum et sufficientem virum*), celui qu'on leur avait adressé n'étant point arrivé. Benoît XII fit partir en effet plusieurs missionnaires.

» *Voir* Wadding, ad ann. 1338. »

LE NOIR.

POLITIQUE (philosophie et théologie de la). (*Théol. mixt. philos. mor. social.*). — Nous avons traité cette matière dans nos HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI, sous le titre SOCIALES (sciences) et MORALE CATHOLIQUE. Qu'il nous suffise de reproduire

la langue de son peuple, et à l'introduire dans son église, mais mourut malheureusement en 1299 et, ne put réaliser ses plaus. LE NOIR.

(1) Lettres de Jean, dans Wadding, *Annal. Fr. Min.*, ad ann. 1305.

ici le passage de cette longue étude dans lequel il s'agit de la politique générale.

« Il en est des sciences sociales comme des sciences historiques : elles ont des relations intimes avec la religion révélée ; on peut même dire, à l'encontre de ce que nous avons dit des sciences cosmologiques, physiologiques, géographiques, qu'il y a une *politique* révélée, une *économie sociale* révélée, un *droit humain* révélé. Ce n'est pas que Dieu, en se manifestant surnaturellement à la terre, se soit proposé, pour but direct et immédiat, de lui enseigner les moyens et la méthode de s'organiser temporellement; il a clairement dit, au contraire, que son but était le salut du monde dans la vie future, et sa régénération religieuse. Mais l'ordre politique et social présente tant de points de contact avec la philosophie théologique, par l'intermédiaire des principes absolus de vérité, de justice et de charité, sur lesquels sont assises, tout à la fois, les deux cités, qu'il était impossible que la révélation nous instruisît, d'une part, sans nous instruire de l'autre. C'est ce qu'elle a fait, et on comprendra, par les exemples que nous passerons en revue dans cet article, exemples choisis au milieu d'une multitude de principes qu'il faudrait un grand ouvrage spécial pour discuter d'une manière sérieuse et complète, que la science sociale, en avançant, ne fait que rejoindre la révélation, et mettre en évidence les déductions des axiômes depuis longtemps posés par elle.

» Avant d'entrer dans la série de rapports harmoniques que nous voulons donner en petit modèle de celle qu'on pourrait établir entre la science sociale et la religion chrétienne, nous devons prévenir le lecteur par deux observations qui couperont pied à toutes les difficultés qu'on pourrait élever, dans une matière aussi délicate, contre les théories qui pourront résulter, pour les esprits perçants, des principes que nous baserons, tout à la fois, sur la révélation et sur la science.

» La première est celle-ci : point de systématique, point d'ensemble coordonné dans notre parcours ; seulement quelques vérités fondamentales éparses, mises en évidence pour faire remarquer l'harmonie de la science moderne et de la révélation. Ces derniers mots expriment notre but exclusif, et ici, comme partout dans cet ouvrage (1), nous nous enfermons rigoureusement dans la logique du titre général.

» La seconde est celle-ci : il y a, en tout, deux points de vue, le point de vue pratique et le point de vue utopique ou idéologique ; le premier a, ou au moins doit avoir, le second pour but de ses tendances, et pour type à imiter autant que possible, mais il n'en est pas moins, très-distinct ; il se dilate et se contracte selon les circonstances, tandis que l'autre est rigide comme l'acier, long et court comme la ligne droite, invariable comme l'éternité ; il est absolu, et il n'y a, à en rire et à le maudire, que les sots qui ne le comprennent pas, ou les intéressés qui en ont peur. Voulez-vous des exemples du droit utopique ? ce seront toutes les vérités-principes émises par les philosophes, d'une part, et par les écrivains sacrés, d'autre part, Moïse en tête. Voulez-vous des exemples du droit pratique, lequel est toujours imparfait, toujours perfectible ? ce seront toutes les organisations, plus ou moins susceptibles d'être critiquées ou admirées, conçues et réalisées par les législateurs-philosophes et par les législateurs sacrés, Moïse encore en tête.

Il serait ridicule de regarder la législation mosaïque comme un modèle à suivre dans tous les temps, par la raison que Moïse est un auteur inspiré ; cette législation n'est pas la vérité absolue ; elle n'est que l'œuvre d'un législateur que Dieu éclaire pour faire ce qui convient et ce qui est naturellement possible chez un peuple et dans un âge donnés, qu'il s'agit de suivre, et non de dévancer, vu que l'ordre de développement progressif de l'humanité ne peut exister dans le monde qu'à la condition que Dieu ne réalisera pas brusquement la perfec-

(1) Il s'agit des *Harmonies de la raison et de la foi.*

tion typique vers laquelle cet ordre marche sans cesse. Exiger que Moïse, en sa qualité de législateur inspiré, n'eût rien introduit dans sa loi, de contraire à cette perfection utopique; qu'il n'y eût pas admis, par exemple, la polygamie et le divorce par volonté pure du mari, sources de violations des droits naturels de la femme par l'homme, et une foule de choses de ce genre (1), ce serait exiger que Dieu se constituât contradicteur de ses propres décrets, puisqu'avant le décret de la révélation mosaïque existait déjà, en raison métaphysique, le décret du perfectionnement progressif de l'ordre social. Ce qu'il faut prendre pour règle dans le code de Moïse, ce sont uniquement les émissions de vérités générales et absolues, ainsi que l'esprit de sa loi, qui se devine souvent, tout recouvert qu'il soit de ces réglementations particulières, devenues aujourd'hui très-sujettes à critique, que le législateur fut obligé de décréter pour atteindre son but dans un temps et un pays comme les siens.

« Cette observation est applicable, devant la philosophie, aux législateurs profanes, et elle retrouve aussi son application dans le christianisme; c'est ainsi, par exemple, que l'Evangile et saint Paul posent, avec évidence, le principe de l'égalité des droits, d'où sortira nécessairement l'abolition de l'esclavage, et que, cependant, ce dernier prêche aux esclaves de son temps la soumission à leurs maîtres.

» Or, cette distinction bien comprise entre la pratique et la théorie, entre l'utopie et l'application, entre le pouvant être à un moment donné, et le devant être idéologiquement, nous ajoutons que nous laisserons, dans cet article, complètement de côté, le point de vue d'application, pour soumettre aux méditations de l'utopiste les harmonies de la science et de l'enseignement chrétien sur les idées absolues de perfection, dont la réalité pratique doit s'approcher, de plus en plus, autant qu'elle le peut. Quand Jésus-Christ disait : *Soyez parfaits comme le Père céleste est parfait*, (*Matth. V.* 48), il parlait à tous les hommes, sans exception; et il était, dans cette prescription, le plus hardi et le plus exagéré, si ce mot était permis, de tous les utopistes. Nous voulons imiter Jésus-Christ, poser comme lui la vérité scientique absolue, la vérité révélée absolue, montrer que ces deux vérités sont identiques, et ne pas même effleurer les questions d'application présente et progressive.

» Il nous semble qu'après un tel avertissement, nous pouvons, sans craindre de choquer qui que ce soit, nous donner toutes nos aises, dans l'exposé des idées en matière sociale, pour montrer que les plus avancées, dans le cercle tracé par la morale, sont encore devancées par la révélation évangélique. »

» Dans l'ordre politique la première question qui se présente, et la plus importante, est celle-ci : Quel est le souverain en droit absolu? Or, sur cette question, que répond aujourd'hui la science, et qu'a répondu, de tout temps, la révélation?

» I. Les discussions, aussi longues que bruyantes, aussi solennelles que nombreuses, sur cette matière qui passionne les mortels à un si haut degré, nous paraissent se résumer aujourd'hui, par un concert à peu près universel de tous les lettrés, dans l'argumentation suivante, dont nous ne ferons que dessiner les points indicateurs.

» La puissance temporelle n'est pas seulement, en soi, une force brutale; elle est un droit ou repose sur un droit.

» Ce droit ne peut être qu'un *droit divin*, c'est-à-dire émané de Dieu; car tout droit qui ne viendrait pas de Dieu ne serait pas un droit.

(1) Parmi ces choses figure, en première ligne l'esclavage, sur lequel étaient basées toutes les sociétés dès le temps de Moïse. Ce législateur amoindrit cette plaie autant qu'il put; mais fut obligé de la tolérer. Quand il dit que toute ville d'Israël sera un refuge sacré et inviolable pour l'esclave fugitif, il atteint l'esclavage par ses racines. Quand il dit que la peine du talion ne sera point applicable au maître qui aura frappé son esclave, parce que cet esclave est son argent, sa propriété, il en accepte l'institution, toute contraire qu'elle soit à la nature et à son tableau de la création qui élève l'homme à la dignité d'une image de Dieu, à laquelle tout être terrestre est assujetti, mais non pas elle-même à elle-même. (1874.)

» Mais il y a plusieurs sortes de droit divin ou de droit réel, engendrant des devoirs de conscience pour ceux qui sont l'objet de son exercice. On imagine le *droit divin immédiat,* ou qui vient de Dieu sans intermédiaire, et le *droit divin médiat,* ou qui vient de Dieu par un intermédiaire, et chacun de ces droits peut être encore conçu *naturel* ou *surnaturel,* c'est-à-dire fondé sur les lois de la nature, ou fondé sur quelque manifestation spéciale de la Divinité.

» On peut donner pour exemple du *droit divin naturel immédiat*, celui du père sur son fils ; il est évident que la paternité implique des droits et la filialité des devoirs, et que ces droits et ces devoirs n'ont d'autre raison d'être que la nature telle que Dieu l'a faite.

» On peut donner pour exemple du *droit divin naturel médiat*, celui d'un délégué du père, d'un précepteur à qui le père transmet, dans telle ou telle étendue, le droit qu'il tient de Dieu.

» On peut donner pour exemple du *droit divin surnaturel immédiat,* celui de l'Eglise, qui a reçu du Christ, par révélation, une mission dans le monde.

» Enfin, on peut donner pour exemple du *droit divin surnaturel médiat,* celui d'un délégué de l'Eglise pour une des fonctions qui ressortent de son droit.

» Cela posé, on n'imagine que trois sortes d'état sociaux : l'état an-archique, l'état poly-archique, et l'état mon-archique.

» Nous entendons par état an-archique celui dans lequel le peuple se gouverne directement lui-même, sans représentation ni mandataire. Quand il s'agit de résoudre une question d'intérêt commun, la cité se réunit et la décide. C'est ce qui s'est vu chez de petits peuples, et ce qui se voit encore chez des peuplades plus ou moins sauvages. Ce n'est même qu'ainsi que l'on peut comprendre la première cité, dès qu'elle dépassa les bornes de la famille.

» Nous entendons par état *poly-archique*, celui dans lequel le peuple se gouverne par l'intermédiaire d'une représentation multiple ou de plusieurs mandataires. Il ne se réunit que pour élire sa représentation et lui donner ses pouvoirs. Nous n'entrons pas dans les divers modes de perpétuité de la représentation ; on conçoit qu'il puisse en exister beaucoup.

» Enfin, nous entendons par etat *mon-archique*, celui dans lequel il n'y a qu'un chef qui porte le titre de roi, d'empereur, etc.

» Nous laissons encore de côté toutes les combinaisons qu'on peut faire de ces deux derniers états, et qu'on a nommées constitutionnelles, ce que nous dirons de ces deux états devant s'appliquer à leurs combinaisons à double titre.

» Reprenons.

» Dans l'état an-archique, lequel des quatre droits possibles trouvons-nous ? Il est évident que c'est le *droit divin naturel immédiat.* Ce droit résulte du droit individuel que chacun tient de Dieu sur sa propre personne. Chacun convient de telle ou telle mesure générale à laquelle il se soumettra lui-même ; la première de ces conventions, s'il y a cité, est sous-entendue, et exprime l'obligation, pour chacun des membres, d'accéder à l'avis de la majorité, pourvu, toutefois, que cet avis ne soit pas contraire aux droits et aux devoirs naturels dont l'individu ne peut pas se dépouiller. Mais il y a des choses, en grand nombre, dont la liberté individuelle est maîtresse, et c'est sur ces choses qu'elle se donne pour règle l'avis de la cité ou de l'Etat. Le droit divin naturel qui réside alors dans l'ensemble est appelé *immédiat*, parce qu'il n'est que le droit naturel de chacun ajouté à lui-même autant de fois qu'il y a de citoyens. Il est réellement un droit politique, sans quoi il n'y aurait qu'une force brutale dans la cité ; ce qui est contraire au principe posé d'abord, et ce qui ne peut être, puisque Dieu, ayant fait l'homme pour la société, n'a pu le laisser dépourvu des droits nécessaires pour constituer des associations légitimes. Jusque-là donc, il y a droit divin naturel immédiat ; et ce droit est dans le peuple, d'où il suit que, dans ce cas, le peuple est le souverain de droit, comme il l'est de fait.

» Dans l'état poly-archique, lequel des quatre droits possibles trouvons-nous? Nous apercevons deux puissances, la puissance électrice, qui est le peuple, et la puissance élue, qui est la représentation gouvernante. Or, dans la première, nous trouvons encore le *droit divin naturel immédiat*; c'est aussi évident que dans le cas précédent; et, dans la puissance représentative, nous trouvons le *droit divin naturel médiat*; ce n'est pas moins évident, puisque celle-ci n'est ce qu'elle est que par une élection de la première, qui lui concède les droits de gouvernement dont elle-même était revêtue par nature. La représentation n'est qu'une collectivité déléguée par la collectivité des représentés ou des mandants. Il y a donc, entre cette représentation élue et Dieu, la puissance qui élit; cette puissance est le peuple; donc, c'est encore le peuple qui est le vrai souverain, immédiatement établi de Dieu, dans l'état poly-archique.

» Dans l'état mon-archique, lequel des quatre droits possibles trouvons-nous?

» Est-ce le droit divin naturel immédiat? Non, car il n'y aurait, pour rendre compte de ce droit, que deux hypothèses : celle d'une famille créée pour commander à toutes les autres; et, comme tous les hommes sont fils du même père, cette famille ne se pourrait concevoir qu'en plaçant la première royauté légitime dans le premier père, et la faisant se transmettre ensuite, par succession, d'aînés en aînés; et celle d'une collation d'un droit divin providentiel, par le triomphe matériel que donne la force brutale, auquel cas le monarque légitime serait toujours le vainqueur, et, après sa mort, sa lignée, d'aînés en aînés, ou de plus proche en plus proche. Mais la première hypothèse est inapplicable et inadmissible, car il s'en suivrait qu'il n'y aurait pas, sur la terre, un seul État légitimement constitué, puisqu'il n'y en a pas un seul, parmi les monarchies, dont le monarque puisse établir sa succession ascendante jusqu'au premier père, de plus proche en plus proche; puisqu'au contraire, il n'y en a pas un pour lequel l'histoire ne constate, avec certitude, une origine contraire à la loi posée par l'hypothèse. La seconde supposition lèverait cet embarras, mais elle est absurde; il s'en suivrait que le droit consisterait dans la force; toute force, en effet, vient de Dieu, considéré comme providence; et, par là même qu'il donnerait la force, il donnerait le droit; elle ramènerait donc tous les droits au droit du plus fort. C'est la subversion complète de toute idée de justice. Inutile d'énumérer les millions de monstruosités qui en découlent

» Donc, dans l'état mon-archique, point de droit divin naturel immédiat.

» Est-ce le *droit divin surnaturel immédiat*? Pas davantage. Où est la dynastie qui puisse réclamer une révélation surnaturelle de Dieu pour origine? à qui Dieu ait dit surnaturellement : Je vous établis pour gouverner les hommes, comme il a dit à l'Eglise : Je vous envoie pour instruire et baptiser les nations? Il n'en est pas une qui osât même se présenter avec un mandat divin reçu originairement sur un mont Sinaï. Il y a eu cependant, et il y a encore, en Chine aujourd'hui, des espèces de Mohammed et de Manou se disant envoyés de Dieu surnaturellement pour commander aux hommes, et des millions d'hommes les ont crus, ou les croient encore; mais il n'est question ici que de la science moderne européenne. Or, que pense cette science de toutes ces prétentions dans l'ordre temporel? Poser la question, c'est la résoudre.

» Donc, dans l'état mon-archique, point de droit divin *surnaturel* immédiat.

» Est-ce le droit divin surnaturel médiat? Pas davantage. Il faudrait dire alors qu'il y a une puissance révélée qui est chargée par Dieu, surnaturellement, de faire et de défaire les rois, de constituer à sa guise les Etats. Où est cette puissance? Ce ne pourrait être que la puissance religieuse et sacerdotale; mais il y a beaucoup de ces sortes de puissances qui, toutes, pourront avoir les mêmes prétentions. Quant à celles qui ne sont pas l'Eglise catholique, nous savons qu'en penser, et la science moderne est fixée à leur égard.

Quant à l'Eglise, elle l'est également contre les théologiens exagérés qui ont prétendu lui attribuer ce que Jésus-Christ ne lui a pas donné (*Voy.* LIBERTÉ DE CONSCIENCE (1). D'ailleurs, parmi les mille conséquences absurdes qu sortiraient de ce système, il faut citer celle qui consisterait à dire qu'avant l'Eglise et, depuis l'Eglise, en dehors de son sein, il n'y aurait pas une seule constitution politique fondée en droit, et même que, dans le sein de l'Eglise il en serait encore ainsi, vu que tout se fait sans elle dans l'ordre politique et civil.

» Donc, dans l'état mon-archique, point de droit divin surnaturel médiat.

» Quel droit reste-t-il à attribuer, comme nous y oblige notre premier principe, à l'état mon-archique que l'on suppose le plus légitimement constitué? Un seul : le *droit divin naturel médiat.* Mais quelle est la puissance qui nous reste à concevoir entre Dieu et le monarque, la puissance constituée de Dieu et constituant le monarque ? Une seule : le peuple, la nation, qui se donne explicitement, ou accepte implicitement, un mandataire, absolument comme dans le cas de la poly-archie, il s'en donne ou en accepte plusieurs.

» Donc, dans l'état mon-archique, comme dans les deux autres, c'est encore le peuple qui est le vrai souverain immédiatement établi de Dieu. C'est ce que nous entendions résumer un jour éloquemment à notre Lacordaire : *allez,* faisait-il dire à Dieu aux nations, *allez et gouvernez-vous* (2).

» Un second principe impliqué dans le premier, et également important, auquel la science moderne aboutit, c'est celui de la révocabilité permanente du mandataire où des mandataires; car, pour soutenir leur irrévocabilité, il faudrait dire qu'une génération peut engager les générations suivantes, ce qui est inadmissible; un père peut engager son avenir et celui de sa lignée, en donnant, sous les conditions qu'il lui plaît de stipuler, un bien qui lui appartient au moment où il le donne; mais ici, il n'y a pas de bien appartenant au père; il n'y a qu'une concession d'exercice d'un droit naturel dont il ne peut se dépouiller et encore moins dépouiller ses enfants, puisque c'est un droit inhérent à la nature humaine, à la cité créée de Dieu. D'ailleurs, si l'on soutenait pareille thèse avec un des plus grands journalistes de notre siècle, on serait poussé à cette conséquence immorale qu'il n'y aurait pas un seul Etat légitimement constitué sur la terre, puisqu'il n'y en a pas un seul dans lequel une génération n'ait détruit ce qu'avait fait une autre.

» Il y a donc *révocabilité perpétuelle* du mandataire ou des mandataires; et quand il se signe une constitution avec stipulation contraire, c'est un pur mensonge que commet le souverain, à moins que tout se passe en son absence morale, auquel cas, celui qui introduit la stipulation est un assassin du droit public.

» Telle est la réponse de la science

(1) Dans le *dict. des Harmonies.*

(2) Bergier soutient quelquefois le *droit divin des rois*, et voici dans quels termes : « Nous soutenons, dit-il (art. DESPOTISME), que le *droit divin* des rois n'est autre que le droit naturel fondé sur l'intérêt général de la société, ou sur le bien commun, qui est la loi suprême, et que les lois divines positives n'ont rien fait autre chose que le confirmer. » Que signifient ces paroles? est-ce que les rois sont plutôt que les républiques, lorsque ce sont celles-ci qui règnent, l'expression de l'intérêt général et du bien commun? Oh! nous ne ferons par l'injure à notre théologien de lui attribuer pareille idée, qui le conduirait à prétendre que les douze Césars représentaient mieux l'intérêt général et le bien commun, loi suprême, avec leurs prétoriens, leurs gladiateurs et leurs persécutions, que ne l'avait fait, durant plusieurs siècles, la république avec son sénat, ses consuls et ses victoires. Non, Bergier dit *le droit divin des rois,* parce qu'il vit dans une nation et un temps où règnent des rois; il dirait *le droit divin des républiques*, s'il vivait dans telle autre nation ou dans tel autre temps; lorsqu'il parle du premier gouvernement des Juifs constitué par Moïse, il le célèbre comme ayant été la première des républiques établies sur la terre, « les Hébreux, dit-il (art. LOI MOSAÏQUE p. III) ont été la première république qui ait existé dans le monde; chez eux, ce n'est pas l'homme qui devait règner, c'est la loi. » Bergier veut dire par son droit divin des rois le droit divin des *gouvernements.* Et, en effet, c'est c'est bien là ce droit naturel que nous appelons aussi *droit divin* et qui est fondé sur le bien commun, ou pour parler plus juste encore, sur la sociabilité de la nature humaine. Mais il faut bien qu'on lui trouve un sujet visible, sans quoi ce n'est plus qu'une abstraction; or, ce sujet ne peut être que l'universalité des membres de la cité, puisque ni de droit naturel ni de droit révélé, aucun d'eux n'a rien reçu de plus que les autres (1874).

à la question fondamentale de toute politique. »

Nous faisons ici un arrêt dans notre citation, pour répondre à des observations de Proudhon relatives à ce passage. Nous lisons ces critiques dans les deux volumes qui font suite à son grand ouvrage DE LA JUSTICE DANS LA RÉVOLUTION ET DANS L'EGLISE, sous le titre : NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS (1).

M. Proudhon avait écrit en 1858 : « Selon les néo-chrétiens, comme d'après les ultramontains, tout pouvoir, démocratique ou monarchique, est *de droit divin*. M. l'abbé Le Noir, dont les allures démocratiques (2) semblent faire de lui un néo-chrétien (3), le dit en fort bons termes. » (*De la Justice*, etc., 1re édit., Paris, 1858, t. II, p. 402).

Mais il avait introduit dans son texte, entre guillemets, comme citation textuelle tirée du morceau de nos *Harmonies* qu'on vient de lire, ce qui suit :

« Le peuple est le vrai souverain immédiatement établi de Dieu. Le suffrage universel est le moyen par lequel ce médiateur collectif fait connaître la volonté divine. C'est ce que l'abbé Lacordaire disait un jour par ces mots : Dieu a dit aux nations : *Allez et gouvernez-vous* (*Dict. des Harmonies*, etc., p. 1539). »

Et il avait ajouté : « Ainsi, d'après la démocratie catholique et néo-chrétienne, le peuple, *médiateur collectif*, ne parle point de son autorité propre et d'après une justice immanente ; il ne fait que rendre, comme la Sibylie, les oracles de la Divinité. Sa loi, qui est sa religion, est supérieure à lui ; sa conscience, comme son entendement, y est soumise. Or, dès que l'idée du divin pénètre quelque part, la justice en sort, etc. »

Nous avions protesté contre cette macédoine d'idées et de mots, surtout en ce qui concernait les paroles que le célèbre écrivain nous attribuait et qui n'étaient pas les nôtres, quoiqu'elles fussent données comme nôtres. Si ces paroles n'avaient été qu'un résumé fidèle de notre thèse, trop longue pour être reproduite, nous n'aurions pas protesté ; mais il n'en était pas ainsi : cette phrase, « le suffrage universel est le moyen par lequel ce médiateur collectif (le peuple) fait connaître la volonté divine, » altérait gravement notre pensée ; ce n'est pas comme faisant connaître la volonté divine que l'universalité des citoyens est, de droit divin immédiat, dans les limites de la sphère politique qui lui est propre, le souverain radical ; c'est sa propre volonté qu'elle exprime, et non celle de Dieu dans ces limites ; elle tient de Dieu le droit de se gouverner, et elle en use à sa fantaisie, comme l'individu use de sa liberté morale qu'il tient aussi de Dieu, en sorte que c'est bien de son autorité propre qu'elle parle sur le mode selon lequel elle entend que son gouvernement soit établi et fonctionne, et que c'est aussi en vertu d'un sentiment de justice immanent en elle, par suite de la nature qu'elle tient de son créateur, qu'elle prononce sur les questions de sa compétence, bien que ce sentiment puisse être en déviation et puisse la conduire à se tromper en pratique ; cela arrive quand elle n'est pas suffisamment éclairée, ou, qu'étant sous le coup d'événements qui la passionnent, elle n'agit pas avec la raison qui devrait lui servir de règle. Dans ce cas, son acte ou son suffrage est entaché de folie et d'illicité, mais n'en est pas moins valide pour constituer le souverain médiat qu'elle se donne, pourvu qu'elle se soit tenue

(1) Dans notre article ELIMINATION DE L'ABSOLU, nous avons qualifié ces deux volumes de posthumes, et nous les croyions tels ; nous nous apercevons, en ce moment même, qu'ils avaient déjà parus avant la mort de Proud'hon, à la suite d'une édition belge de son ouvrage, *De la Justice*, etc., qui était alors proscrit en France. Nous n'en avions eu aucune connaissance. Ils forment maintenant les tomes XXV et XXVI des œuvres complètes, édit. Lacroix, Bruxelles, 1870, *Essais d'une philosophie populaire*. LE NOIR.

(2) Le mot *philosophiques* serait plus exact. Nous cherchons toujours des bases solides pour nos théories, et nos allures ne deviennent démocratiques, socialistes même et tout ce qu'on voudra, comme dans l'article que nous reproduisons ici, qu'aux moments où la philosophie et la logique nous forcent de les prendre telles. On peut dire la même chose des Suarez, des Bellarmin et de tant d'autres. LE NOIR.

(3) Nous sommes un chrétien de très-petite taille, sans doute, mais enfin de la lignée dont les saint Paul, les saint Augustin, les saint Thomas, les Descartes et les Fénélon sont les pères ; ces chrétiens-là sont toujours vieux et toujours jeunes ; ils sont chrétiens pour tous les temps et pour leur temps en particulier. LE NOIR.

dans la sphère d'action qui lui est assignée, et qu'elle n'ait point empiété sur une autre. Le souverain immédiat n'est point infaillible, il ne fait pas connaître la volonté divine ; il agit seulement comme pouvoir constituant avec une validité et un droit qu'il a reçu de Dieu, qui est divin, mais avec lequel il peut se faire du mal par la manière dont il en use. La liberté de l'individu est divine, sans quoi elle ne serait rien, et cependant l'individu peut se faire bien du mal avec elle ; il en est de même d'une nation; elle a un droit, er fait de gouvernement, mais peut se faire beaucoup de mal en mésusant de ce droit ; le fruit qu'elle produit, dans ce cas, est illicite, mais n'en est pas moins valide comme autorité, et quoique le droit en vertu duquel elle agit validement soit un droit divin qui lui vient immédiatement de sa création même, elle ne transmet pas du tout, par la manière dont elle en use en pareil cas, la volonté divine, qui est toujours en vue du bien, mais se tait devant la liberté pratique de la créature.

Voilà qui est, ce nous semble, très-clair ; mais Proudhon n'a jamais voulu de ces clartés-là sur lesquelles on se fait battre facilement par ceux qui ont raison. Il lui fallait toujours des complications, et ici par l'introduction subreptice de ces mots sous notre enseigne, *fait connaître la volonté divine,* il amène la complication même dont il a besoin pour sa dialectique. Où veut-il en venir, en effet? Il veut en venir à prouver que tout droit divin admis conduit à l'absolutisme et à l'arbitraire divin, lors même qu'on le fait résider (en politique) dans l'universalité des citoyens formant nation et convenant tous qu'ils accepteront l'autorité du gouvernement auquel acquiescera la majorité. Or, il ne pouvait atteindre cette conséquence sur nous qu'à la condition de nous faire passer comme on l'a vu, pour amener dans l'affaire la volonté divine et pour considérer la nation comme un médiateur qui fait connaître cette volonté.

Exécutait-il ce tour de passe par erreur de jugement et sans s'en apercevoir ou bien avec une vue claire de la vraie logique, et voulant, bon gré malgré, éviter ses terribles étreintes? Nous ne saurions le dire : il nous paraissait de bonne foi quand il déraisonnait, aussi bien que quand il raisonnait.

Nous dûmes donc réclamer sur l'altération de nos paroles. Cette réclamation, autant qu'il nous en souvient, ne fut point imprimée, et nous ne l'avons pas en manuscrit ; nous ne pouvons donc la reproduire ; mais l'explication que nous venons de donner lui équivaut pour le fond de la pensée, et nous pouvons, par conséquent, parler de ce que Proudhon en dit de la page 164 à la page 170 du tome XXVe de ses œuvres complètes *de la Justice*, et tome V, *Notes et Eclaircissements* tome I, édition de Bruxelles. Le plaidoyer qu'il établit, dans ces pages en faveur de sa cause, est trop long et serait ici trop hors-d'œuvre pour être cité en entier. Nous en citerons seulement quelques passages substantiels et y répondrons ; le reste n'est que de l'esprit poussé jusqu'au jeu de mots.

« M. l'abbé Le Noir, dit-il, s'est plaint que les paroles citées par nous comme étant de lui ne se trouvaient pas dans son livre. La vérité est que notre citation contient une phrase, dix-huit mots, qui, en effet, ne sont pas textuels, mais qui résument une dissertation de plusieurs colonnes. Le lecteur jugera de cette infidélité : nous citons, *ipsissimis verbis.* »

Ici il nous cite avec fidélité, puis il résume notre pensée par cette dernière citation : « Dans chacun de ces états (les trois états qui sont distingués dans notre article), *le peuple est le vrai souverain immédiatement établi de Dieu* (col. 1537, 1538, 1539) ; et il ajoute « les mots en italique sont répétés trois fois..... Voilà donc bien, selon M. Le Noir, la démocratie, comme l'aristocratie et la monarchie, fondée primitivement sur le droit divin. Avons-nous dit autre chose ? »

Oui, vous avez dit autre chose, ou plutôt m'avez fait dire autre chose, en me faisant dire que le « médiateur collectif fait connaître la volonté de Dieu ; » je n'ai pas dit cela, j'ai dit le contraire, en disant qu'il est le vrai

souverain, par institution divine, ce qui n'est pas du tout dire qu'il est un révélateur de ce que Dieu veut, mais ce qui est dire, précisément à l'inverse, qu'il est une personnalité collective exprimant sa propre volonté et constituant ce qu'il a droit, par volonté divine, de constituer selon son caprice.

M. Proudhon entre ensuite dans une analyse de notre longue thèse, pour ne rien dire qui soit à la question discutée entre lui et nous, excepté cette conclusion : « Comme il n'est pas possible, dans les grands Etats modernes, que le peuple se gouverne an-archiquement, que toujours il est forcé d'en passer par une délégation, il en résulte que le droit qui régit l'Europe, selon M. l'abbé Le Noir, est le *droit divin naturel médiat ;* ce qui fait bien réellement du peuple un médiateur entre Dieu et le gouvernement (empereur, roi, ou assemblée), et ce que nous avons exprimé dans cette phrase, qui nous dispensait de citer trois colonnes : *le suffrage universel est le moyen par lequel le médiateur collectif fait connaître la volonté divine.* »

On voit que Proudhon ne voulait pas lâcher sa prise et qu'il maintenait, contre toute logique, *sa* proposition (je dis *sa* et non *ma* puisqu'elle ne ne sortit jamais de ma fabrique) comme exprimant exactement la thèse qu'on a pu lire.

« Une fois par exception, dit-il encore, il nous arrive, dans un intérêt de brièveté, de citer un auteur de mémoire en le résumant, et voilà qu'on nous fait la même chicane que le docteur Arnauld faisait au pape, au sujet des cinq propositions de Jansénius. Elles y sont, disait le pape, car c'est le sens ; elles n'y sont pas, répliquait Arnauld, car on ne les y lit pas. »

Il faut avouer que si les cinq propositions n'avaient été dans Jansénius que comme la proposition de Proudhon dont il nous gratifiait comme étant chez nous, c'en serait fait à jamais de l'infaillibilité papale sur les faits dogmatiques.

M. Proudhon dit des choses bien étranges à propos de notre thèse, afin de ne pas l'accepter ; en voici une : « Dès l'instant qu'on *fait de la souveraineté populaire la base du droit public,* le gouvernement, quel que soit son titre, quelle que soit sa forme, est d'essence absolutiste, ou, ce qui revient au même, de droit divin, le divin et l'absolu étant synonymes ; que, dès lors, il est inévitable que le gouvernement obéissant à son principe, se revête de formes de plus en plus absolues ; qu'ainsi, en supposant qu'il débute par la démocratie, il sera conduit à se transformer peu à peu en oligarchie, puis en hiérarchie, et enfin en autocratie, après quoi, dépourvu de justice, de raison, de contrôle et de contre-poids, il s'écroulera pour recommencer une évolution nouvelle. »

Qui croirait que c'est un démocrate qui parle ! Si ce n'est pas dans la souveraineté populaire qu'est la base, où sera donc cette base ? Si elle n'est nulle part, elle n'existe pas, et que devient l'autorité sociale ? M. Proudhon, dans ce cas, se ferait prendre lui-même à son mot d'*an-archie* qu'il délivrerait de son trait d'union pour lui rendre son acception vulgaire. Si elle est dans une dynastie de droit divin pris aussi dans son sens vulgaire, oh ! alors ceux qui ont dit que Proudhon, dans ses dernières années, tournait à la De Maistre, n'ont pas eu tort. Pour nous, nous ne pouvons voir, ainsi que Suarez, la base du droit politique de l'Etat que dans l'universalité des citoyens, et nous protestons de toutes nos forces contre les conséquences qui viennent d'être présentées comme devant nécessairement découler du gouvernement fondé sur la souveraineté nationale ; ces conséquences et transformations n'auront jamais lieu que si le souverain se suicide, ce qu'il ne peut réaliser qu'en fait, ce qu'il ne réalisera jamais en droit, ses élus étant, par droit de nature, c est-à-dire divin, inattaquable et au-dessus de toute souveraineté, toujours révocables.

Voici qui est un peu plus sérieux : « Nous demandons ce qu'est en soi cette puissance formidable, l'Etat, dont aucune nation ne peut se passer, et avec laquelle nous voyons qu'aucune nation ne peut vivre, ce qui en

fait, *a priori*, la réalité, ou si c'est un être de raison ; à quelles conditions il s'impose à la conscience ; sous quelles garanties s'exerce le pourvoir ; comment on pourait rendre le gouvernement tout à la fois moins écrasant et moins fragile, en faire un instrument de justice et de liberté. A toutes ces questions on répond : DROIT DIVIN etc..... comme si nous ne devions plus avoir à nous plaindre, plus rien à redouter, quand, par l'œuvre mystique du scrutin, nous nous serons rendus interprètes des desseins de Dieu, solidaires de ses agents, complices des faits et gestes de ceux qui nous gouvernent. »

Notre théorie du droit divin radical dont la nation est investie, par là même qu'elle est nation, pour se donner un gouvernement légitime qui sera toujours révocable par son pouvoir constituant qui est cette nation même, résout, en effet, toutes ces questions, si l'on suppose que le droit divin soit régulièrement suivi sans empiètement au-delà, et sans qu'il soit jamais besoin de la violence pour faire rentrer les gouvernants dans les limites qui leur sont assignées par ce droit même. Mais, quand notre théorie ne va qu'à rendre compte de la base de l'autorité et à la délimiter, voici que notre adversaire la conduit encore à l'affirmation de la monstruosité, toujours la même, contre laquelle nous avons réclamé, que, « par l'œuvre mystique du scrutin, nous nous rendons interprètes des desseins de Dieu, solidaires de ses agents, complices des faits et gestes de ceux qui nous gouvernent. » Par le scrutin, qui n'a rien de mystique, que faisons-nous? Nous fondons le gouvernement qui nous convient, nous lui donnons le droit, l'autorité qui, exercée dans ses limites, oblige la conscience, et qui ne pourrait pas l'obliger si elle n'était pas divine dans sa racine; mais nous n'exprimons pas, ne révélons pas les desseins, les volontés de Dieu de telle sorte que « les faits et gestes de ceux qui vont nous gouverner soient désormais nécessairement divins et légitimes, et que nous en soyons solidaires » ; si ces faits et gestes vont au-delà de leurs limites de droit divin, ils seront invalidés et sans conséquence devant le droit réel; s'ils sont mauvais, ils seront contraires aux desseins de Dieu ; ces desseins de Dieu, qui sont le bien en lui-même, ne sont point engagés dans la question. Mais il vous faut cette signification, contre laquelle nous avons protesté et protestons toujours, pour établir et maintenir votre argumentation contre notre théorie. Voilà pourquoi vous n'avez pas eu d'oreilles pour l'accusation de faux à notre égard que nous avons élevée à votre adresse.

Proudhon continue : « Si M. l'abbé Le Noir avait suivi jusqu'au bout la logique de son principe, après avoir posé en principe que tout gouvernement est de droit divin, ce qui veut dire d'essence absolutiste, ou tendant invinciblement à l'absolutisme, il aurait ajouté aussitôt, conséquence de cette prémice, que la théocratie, contre laquelle protestent aujourd'hui tous les gouvernementalistes, est la forme naturelle, sincère, authentique, typique du gouvernement. L'histoire lui aurait fourni, à l'appui de sa thèse, de nombreux exemples. »

Puis il passe en revue tous les gouvernements : la monarchie des Hébreux, les monarchies orientales, la dynastie sacerdotale des Maccabées, la république de l'ancienne Rome, le gouveruement des Césars, la féodalité, le califat, la démocratie Jacobinique, le gouvernement impérial nº I et nº II, et dit que tous ces gouvernements sont des théocraties ; et il conclut : « Voilà ce que M. l'abbé Le Noir aurait dû d'abord reconnaître, après avoir démontré que le peuple est le premier et le plus véridique organe du droit divin. »

Que fait donc là le mot *véridique ?* Il altère encore notre pensée en l'attirant au sens seul repoussé par nous. Le peuple ne révèle rien, ni faussement, ni véridiquement ; il *constitue* en vertu d'un droit propre qu'il a reçu de Dieu, comme l'homme libre agit bien ou mal en vertu du droit propre qu'il a reçu de Dieu et qui le rend responsable de ses actes ; voilà tout. Mais vous dites que la conséquence de notre thèse c'est que tout

gouvernement est de la théocratie. Voici notre réponse :

Tout est divin, le mal lui-même, en ce sens que tout remonte à une première cause, et qu'il n'est rien qui puisse briser son lien avec cette première cause, Dieu.

Le droit se distingue du non-droit en cet autre sens que le droit est divin, parce qu'il découle de la première cause à titre de droit transmis par elle, et non pas seulement comme fait ; tandis que le non-droit est le fait violent découlant aussi de la première cause, mais seulement à titre de fait. C'est ce fait négatif du droit qui constitue l'arbitraire de l'être libre agissant contrairement à la rectitude dont il a le sentiment inné par constitution divine ; c'est lui qui est l'absolutisme, n'ayant, à titre de droit, absolument rien de théocratique.

La théocratie que nous reconnaissons dans le gouvernement civil légitime, muni du droit divin, et n'étant pas ce fait d'absolutisme dont nous venons de parler, est une théocratie naturelle, tandis qu'on entend vulgairement par théocratie un gouvernement qui remonte ou se prétend remonter à une origine divine, surnaturelle et spéciale, à une révélation. Cette théocratie a été prévue dans notre thèse, mais n'a aucun rapport avec le gouvernement dont il s'agit ici.

Proudhon termine comme il suit : « Alors il (l'abbé Le Noir) aurait compris que la théocratie, dont personne ne veut, mais sur laquelle pivotent tous les gouvernements, est la réduction à l'absurde du droit divin, du principe d'autorité et de souveraineté ; il aurait vu qu'on n'échappe à l'absolutisme que par le *droit pur*, et que tout pouvoir venant de Dieu, commandant au nom de Dieu, jugeant au nom de Dieu, est l'iniquité et l'instabilité même. »

La théocratie, dont personne ne veut, est la théocratie même dont nous ne parlons pas et que nous venons de mettre à l'écart des gouvernements fondés sur l'ordre de la nature ; nous n'ignorons pas que les gouvernements se trouveraient heureux de pouvoir remonter tous à un Sinaï, mais on leur demande et on leur demandera toujours des preuves qu'ils ne pourront pas apporter et que les révolutions jetteront sans cesse aux vents. Mais ce que nous exigeons et ce que tout le monde veut, c'est qu'ils puissent appuyer leur légitimité sur l'autre droit divin qui vient par le suffrage pacifique du peuple ; celui-là est le droit de la nature même dont on ne peut se passer ; ce que nous demandons encore et ce que tout le monde veut, c'est qu'ils ne dépassent jamais, dans leurs constitutions et dans leur pratique, les limites que ce droit leur impose, limites qui consistent en deux points : le premier, qu'ils soient incessamment révocables ; le second, qu'ils ne fassent que le bien : *minister in bonum.* Et de cette manière notre théocratie, si vous tenez au mot, ne sera point une réduction à l'absurde du principe d'autorité ; elle sera, au contraire, son élévation à la dignité et à la puissance d'un syllogisme.

Nous avons dit cent fois à Proudhon : « Je suis précisément votre antipode ; vous démolissez tout et n'édifiez rien ; vous raturez tout et ne mettez rien à la place. Je suis l'inverse : Je ne démolis rien, je laisse tout le passé, mais je l'arrose de mon mieux pour lui faire pousser l'avenir. » Aujourd'hui M. Proudhon n'a pas voulu mériter ce reproche ; il a fait ce qu'il a pu pour démolir et raturer notre droit divin ; coûte que coûte, il ne voulait pas du mot *divin,* et il l'a chargé à mort : mais il a dit : Que mettrais-je à la place, il me faut quelque chose ; et il a mis le *droit pur*. Or, nous lui disons :

Qu'est-ce que votre droit *pur?* Si c'est un droit qui ne remonte pas à la cause première, à la nature des choses, à la justice éternelle, s'il ne peut pas s'appuyer sur l'absolu de la justice et de la raison, sur le *ce qui doit être* et ce qui est éternellement le *devoir être*, par conséquent sur Dieu, qui est l'absolu ; si c'est un droit, dis-je, qui n'a pas cette réalité de l'éternel *en soi*, ce n'est point un droit, c'est un arbitraire passager, un caprice éphémère, une brutale tyrannie ; c'est une nullité. Mais si

vous entendez par votre *droit pur* un droit solide qui découle de la cause nécessaire, j'accepte volontiers votre mot, mais je ne retire pas le mien, parce que les deux sont équivalents, parce que le mien a l'avantage sur le vôtre de nommer la cause génératrice du droit pur, Dieu, parce qu'enfin, depuis l'origine du monde, c'est le mien qui est le mot de toutes les langues.

Reprenons maintenant le fil de notre reproduction. Elle en est à sa seconde partie :

» II. Si, maintenant, nous consultons la révélation, nous trouvons que, depuis quatre mille ans, elle fait exactement la même réponse.

» Elle la fait en nous racontant, par Moïse, l'origine de la puissance; croissez, multipliez, dominez sur les animaux, dit le Créateur à tous les hommes indifféremment; leur dit-il de dominer les uns sur les autres? Parmi les enfants d'Adam, y en a-t-il qui soient établis pour commander? Ils sont tous l'image de Dieu; la conséquence est qu'ils doivent tous se respecter et s'aimer les uns les autres, puisque ce sera aimer et respecter Dieu lui-même dans son image vivante. S'il s'élève des hommes puissants, l'Ecriture nous en parle comme des rejetons, monstrueux et corrompus, d'une corruption déjà presque universelle. Après le déluge, même observation sur ce qui est dit des fils de Noé; et le premier qui s'arroge de la puissance sur ses frères, celui qui « commence d'être puissant, » est qualifié de « chasseur violent devant Dieu, » ce qui veut dire, d'après saint Jérôme, « un usurpateur et un tyran, » et, d'après saint Augustin et Estius, « un voleur et un brigand. »

» Elle la fait en nous montrant Dieu lui-même en respect devant la souveraineté du peuple qu'il a choisi pour conserver pures les idées religieuses.

» Il veille sur le peuple, mais lui laisse le droit de se gouverner comme il le voudra. Moïse et Josué n'imposent aucune forme de gouvernement; le premier désapprouve même la forme monarchique, en disant que Dieu et sa loi sont le roi qui suffit; mais cependant il ne veut pas défendre au peuple de jamais opter pour cette forme, puisqu'en prévision de ce cas, il en pose l'hypothèse et règle l'élection (1).

» Sous les anciens et sous les juges, c'est l'état *an-archique*, puisqu'il est dit qu'alors, « il n'y avait point de chef en Israël, mais que chacun faisait ce qui lui semblait juste, » (*Judic.* XXI, 24) et ces anciens, ainsi que ces juges sont ou des vieillards que le peuple consulte, ou des dictateurs qu'il élit lui-même pour le conduire aux combats contre ses ennemis, et qui redeviennent, presque tous, simples particuliers dès que leur mandat est accompli. On veut établir Gédéon chef à vie en récompense de ses services; ce grand homme s'y refuse, et le peuple n'insiste pas; la forme de république est ainsi conservée. Abimélech se conduit autrement; il désire la royauté, travaille pour l'obtenir, et le peuple la lui donne, *congregati sunt.... et constituerunt regem Abimelech*, mais cet homme est un monstre; un prophète fait sentir aux Israëlites leur folie par la délicieuse fable des arbres voulant élire un roi, dans laquelle l'olivier, le figuier, la vigne, tout ceux qui mériteraient la royauté n'en veulent pas, et le buisson, qui ne la mérite point, l'accepte pour en mal user (*Judic.* IX, 7 et *seq.*); mais ces reproches ne tombent que sur la maladresse du peuple, et non pas sur son droit. Le tyran est tué par une femme; et il ne sera plus question de roi jusqu'au temps de Saül. Sur chacun des juges, il est dit que c'est le peuple qui donne son pouvoir; *fecit que eum omnis populus principem sui.* (*Judic.* XI, 11).

» Longtemps après se propage parmi le peuple l'idée de se donner un roi comme l'ont fait les nations voisines; Samuel blâme fortement cette pensée, au nom de Dieu; on insiste; Samuel consulte le Seigneur, qui regarde la demande comme une prévarication, mais cependant ne veut

(1) Diodore de Sicile très-instruit, dit Bergier, de la nature des gouvernements, dit que Moïse fit de sa nation *une république* (traduction de Tarrascon, t. VII, p. 147); et c'est la première qui ait existé dans le monde (art. DESPOTISME).

point s'opposer au droit du peuple : « Va leur dire encore, dit-il à Samuel, pendant qu'il en est temps, ce que sera leur roi, » et Samuel leur en fait un portrait dont voici le résumé : « Votre roi prendra ce qu'il y aura » de meilleur dans vos champs; il » vous pressurera; il s'engraissera de » votre substance; il vous fera payer la » dîme de vos vignes pour en nourrir » ses officiers ses eunuques; il fera » de vos hommes ses esclaves et de » vos filles ses parfumeuses, ses cui- » sinières et ses boulangères, et puis » vous crierez; mais le Seigneur ne » vous écoutera plus; vous resterez » sous la tyrannie que vous vous serez » imposée, puisque vous aurez vous- » mêmes choisi votre roi. (*I. Reg.* » IIIV, 18-18). » Malgré tout, le peuple s'entête; Samuel rapporte sa réponse au Seigneur, et le Seigneur lui dit : Eh bien, faites ce qu'ils veulent, et donnez-leur un roi. Puis l'élection se fait, Saül plaît au peuple, qui crie : « vive le roi! » et le roi est valide- ment nommé, bien que la volonté nationale ait été insensée et illicite. N'est-il pas admirable de voir Dieu se soumettre ainsi au caprice du peuple ? C'est ce que demande, au reste, sa lo- gique, puisqu'il l'a primordialement fait souverain.

» Pendant le règne de Saül, ce souverain se révolte pour sauver Jo- nathas et réduit la cruauté de Saül à l'impuissance. Après Saül, deux tribus se donnent, pour roi, David, *venerunt que viri Juda et unxerunt ibi David ut regnaret super domum Juda*, pendant que les autres conservent le fils de Saül; et cela dure sept ans; les unes et les autres étant dans leur droit, Abner n'est point blâmé d'obéir à Isboseth, ni ceux de Juda d'obéir à David; et quand David demeure seul roi, c'est Israël qui, rassemblé à Hé- bron, le sacre son chef.

» A la fin du règne de Salomon, qui avait épuisé la nation par ses constructions et ses fêtes luxueuses, Jéroboam soulève le peuple, et, pour toute reflexion du Seigneur à ce sujet, on trouve qu'un prophète va lui an- noncer qu'il deviendra roi, et que Dieu l'aimera s'il lui est fidèle (*III Reg.* XI, 28 et seq.). Mais ne pouvant réussir avant la mort de Salomon, il se re- tire en Egypte; cette mort arrive; il revient et fait poser par le peuple, au fils de Salomon, la condition qu'il diminuera les impôts s'il veut être roi; le jeune prince refuse d'accepter, malgré l'avis des vieillards, et tout Israël se choisit Jéroboam pour chef; la tribu de Judas conserve la lignée de Salomon. La maison de Jéroboam est ensuite blâmée très-souvent, ainsi que les dix tribus d'Israël, mais seu- lement pour se livrer à l'idolatrie; ce fut là le péché, est-il dit, de la *maison de Jéroboam.* (*III Reg.* XIII, 34), et pas même une insinuation de culpabilité contre l'insurrection d'Is- raël et l'élection de ce chef, malgré les droits prétendus de l'héritier de David. Bien au contraire : « *Le Sei- gneur*, dit l'historien sacré, *fit en-* » *tendre sa parole à Séméias, homme* » *de bien et lui dit : va te présenter* » *à Roboam et à l'armée qu'il a réu-* » *nie* (il voulait soumettre par la » force les tribus révoltées), *et dis-* » *leur : voici la parole du Seigneur,* » *ne combattez pas les enfants d'Israël* » *qui sont vos frères, retournez chez* » *vous; car c'est moi qui ai fait ceci.* » (*IV. Reg.* XII, 22-24).

» Durant toute la succession des rois, il y a des changements de dynastie qui sont traités comme légitimes, quand ils vienent de la volonté des citoyens.

« Au temps des prophètes, tout retentit de malédictions contre les despotes qui asservissent les peuples malgré eux, et d'annonces d'un avenir où les peuples se gouverneront eux- mêmes : « *Peuples*, dit Isaïe, *rappro-* » *chez-vous pour reprendre des forces* » *nouvelles; que chacun aide son frère* » *et lui dise : prends courage!* (*Isa.* » 8, 9.) En ces jours, c'est en vain » que l'on chercherait ces hommes » qui s'élevaient contre vous pour » vous dominer ; ils ne seront plus; » je vous en aurai délivrés. »

Au retour de la captivité, sous la conduite de Zorobabel et d'Esdras, le peuple se reconstitue démocratique- ment comme dans le principe ; Esdras lit la loi que Moïse avait donnée « pour servir de roi, » *et* « *tous ceux* » *qui avaient le discernement*, dit » l'Ecriture, *hommes et femmes, prirent*

» *l'engagement d'obéir à la loi,* » (*II Esdr.*, 10, 28, 29,) voilà toute la constitution nouvelle ; cependant, quelque temps après, une autre assemblée est convoquée, et, sur la proposition d'Esdras, trois censeurs sont nommés par elle pour veiller à l'exécution des prescriptions de la loi.

Soumis, plus tard, à la domination étrangère des successeurs d'Alexandre, le peuple se révolta à l'appel généreux de Matathias, et les Machabées, ces grands insurgés contre une tyrannie consacrée par le temps, sont comblés des félicitations de l'écrivain sacré. « Par les soins de Judas Macha-» bée, dit M. Auguste Montagu, la » république juive et la république » romaine s'allièrent par un traité » offensif et défensif. Ce traité fut » gravé sur une table d'airain, scellée » dans le mur du temple de Jérusalem, » et, à cette occasion, le Saint-Esprit » décerna au peuple romain un » magnifique éloge que voici : « *nul* » *d'entre eux ne portait le diadème* » *ni la pourpre, afin de paraître plus* » *grand que ses égaux* » (*Parallèle des intérêts catholiques et des vérités chrétiennes*, t. II. p. 190. « Il y eut aussi, dit le même auteur, un renouvellement d'une antique « alliance qui » existait entre les juifs et les lacédé-» moniens, alliance fondée sur une » communauté d'origine remontant à » Abraham et qu'attestait un acte très-» ancien conservé dans les archives » publiques de Sparte.... Quant à » nous, disaient les lacédémoniens » dans ce pacte de famille, nous vous » faisons savoir que nos bestiaux, nos » terres et tous nos autres biens » sont à vous. » (*Ibid.*) N'est-il pas étonnant de trouver le peuple juif aussi démocratique et allié de la sorte aux peuples les plus démocratiques du monde, dans cet orient asiatique, terre classique de l'autocratie ?

La doctrine qui ressort avec évidence de la série historique que nous venons d'analyser, c'est la doctrine de la souveraineté nationale ; on peut s'en convaincre par une lecture intelligente de tout l'ancien Testament.

La révélation nous fait la même réponse par l'Evangile. Le Christ remonte à la source : Tous les hommes sont frères. Son royaume n est pas de ce monde; mais s'il était de ce monde, ce serait à la portion du peuple qui l'aime qu'il en appellerait, ce serait elle qui combattrait pour lui. Les rois des nations les dominent, il ne doit pas en être ainsi parmi les chrétiens. Il faut cependant rendre à César ce qui est à César, parce que c'est le chef que le peuple accepte au moment où parle Jésus, bien que César soit un étranger et un usurpateur. Ce peuple veut faire le Christ roi, le Christ s'échappe, mais ne blâme pas le peuple de s'insurger ainsi contre Hérode et Pilate. En un mot, tout l'esprit de l'Evangile est dans la direction de la thèse que soutient la science politique de nos jours.

« Saint Paul exprime la même pensée en disant que toutes les puissances de la terre viennent de Dieu et sont également valides ; il ne peut vouloir dire que c'est la force brutale qui fait leur droit, ce serait absurde ; il veut dire seulement que, comme c'est le peuple qui les fait, selon son droit constituant, elles sont basées sur le même droit divin naturel, médiat ou immédiat, ainsi que nous l'avons expliqué ; et il a soin de réserver implicitement le droit de résistance, en ne parlant que de celles où le chef est ministre *pour le bien, minister in bonum* (voy. LIBERTÉ DE CONSCIENCE. (1).

« La révélation nous fait cette réponse par les interprétations de l'Eglise, que manifeste sa pratique constante, et qu'expriment ses grands hommes. Qu'on cite un gouvernement issu de la puissance populaire que l'Eglise n'ait pas reconnu pour valide. Depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin, les chrétiens obéissent à toutes les constitutions et à tous les chefs que le peuple établit et adopte; quand il y en a plusieurs, comme dans les premières années de Constantin où l'on en vit six à la fois dans le monde romain, ils obéissent à celui de leur contrée ; un général est-il proclamé empereur quelque part, il est accepté par les chrétiens comme par les autres. Après Constantin, deux grands empires se forment d'un seul,

(1) Dans nos *Harmonies*.

même conduite de toute la chrétienté. De Mahomet à Grégoire VII, que de changements, que de constitutions nouvelles qui naissent toutes de la puissance du grand nombre et de l'opinion publique ; toujours même pratique de l'Eglise. Sous Grégoire VII et ses successeurs, l'Eglise consacre la souveraineté des peuples, en se servant d'elle pour faire tomber les rois qui lui déplaisent ; les nations chassent les excommuniés, telle est l'opinion de cette époque ; le pape n'a donc qu'à excommunier pour appeler le peuple à l'insurrection, et il le fait quand il le juge à propos ; sachant les conséquences, n'est-ce pas consacrer la souveraineté nationale ?

» Au reste, on sait de quel œil les papes de cet âge voyaient les gouvernements monarchiques ; Grégoire V, par exemple, répétait souvent que « la royauté est l'ouvrage du démon » fondé sur l'orgueil humain, tandis » que le sacerdoce est l'ouvrage de » Dieu. Une des maximes hautement publiées dans l'Eglise était celle-ci : « Un roi criminel n'est plus un roi, » le moindre chrétien vertueux est plus roi que lui » ; et Nicolas I professait cette maxime.

» Dans les temps modernes, l'Eglise ne reconnaît-elle pas tout ce que font les peuples en matière de gouvernements ? Nous en changeons, en France, par période de 5, 10, 15 ou 20 ans, et l'Eglise les accepte tous. N'a-t-on pas vu dernièrement plusieurs évêques faire des mandements pour établir *ex professo* la souveraineté du peuple ? On peut citer, entr'autres, celui de l'évêque d'Amiens. Il en est de même chez les autres nations, car nous en sommes venu à ce point d'union européenne où l'on commence à s'entre-imiter ; ce régime ne fera que s'enraciner et s'étendre jusqu'à l'établissement d'une grande fédération des peuples, que les uns peuvent espérer et que les autres feront bien de s'habituer à ne pas craindre.

» Les citations des autorités ecclésiastiques nous mèneraient trop loin. Prenons-en seulement quelques-unes au hasard. Saint Augustin dit, dans ses Confessions (liv. III. ch. 8.), que « chaque Etat subsiste *sur un pacte* » *des citoyens* fondé sur la coutume » ou la loi, pacte qu'il n'est permis » ni aux citoyens ni aux étrangers de » violer, parce que toute partie qui » n'est pas en harmonie avec son tout » est vicieuse et déréglée. » Dans ces quelques mots est tout le *contrat social*. Saint Thomas professe, tout le monde le sait, qu'il est permis à un peuple de se défaire d'un tyran. Fénélon dit que « la puissance tem- » porelle vient de la communauté » des hommes qu'on appelle nation. » (*Mémoire pour le plan d'un gouv.*)

Bossuet, qu'on pourrait ranger parmi les adversaires de cette doctrine, dit cependant que l'hérédité n'est qu'une concession du peuple pour avoir un roi tout fait, quand il en a besoin, et ailleurs, qu'en ce qui concerne la question, si la puissance temporelle vient de Dieu *par les peuples*, personne n'en doute. Estius émet la même affirmation : *In Rom.*) XIII) *Secularis autem potestas mediate est a Deo per homines, qui, instinctu legis naturæ, sibi præficiunt eos a quibus in commune reguntur.* Enfin, tous les théologiens ultramontains, sauf les exagérés qui donnent l'Eglise comme le pouvoir constitutif de l'Etat civil, et tous les gallicans, sauf quelques exagérés qui asservissent l'Eglise à l'Etat, en disant que la royauté est de droit divin, émettent, plus ou moins explicitement, le principe de la souveraineté du peuple.

» On peut consulter les sources suivantes : Chrysos., *in epist, ad rom.*, hom. 24 ; Grég. Magn. *Exposit. in septem ps. pœnit.* ; Sylvius, t. III p. 410 ; Bonavent. l. II. *sent.* dist. 44, art. 2, 9, 1 ad 5 ; Suarez, disp. 13, sect. 8, 2e conclus. — Lessius, *De justi. et jure*, lib. II, dub. 4, n. 11 ; Estius, lib. II, *Sent*, dist. *quadra. quart.*, sect. 2, p. 387. 2 col. ; Cajetan, quœst. 42, 22, art. 2 ; Soto, *de just. et jure*, lib. V, quæst. 1, art. 3 : 1° *dubit*, et lib. IV, quest. 4, art. 1 ; Navarre, *Summa verbo princeps*, n. 11 ; Sylvestre, *Summa, verb. Tyrannus;* Valentia, disput. 5, quœst. 8, *de homicid.*, punct. 4 ; Gabriel, *De legib.*, quœst. n° 17 ; Becan, quœst. 64, quœst. 4, n° 6 ; Azor, *De*

just. moral, part. II, lib. II *de 4 precept. decol.* c. 5, p. I, 229 et p. III, lib. II, ch. II ; De Salas, quœst. 95, tract. 4, disput. 7, sect. 2, n° 17 ; Boecius, *Tract. de seditio.*, sect. 5, *in fine* ; Thomas, *Sum* v, 2da 2dæ, quœst. 42, art. 2, ad. 4 ; Bossuet, *Def. de declar.* liv. II, c. 35; *Polit.* liv. VI, art. 3, 2e prop. ; — Liguori, *De leg*, liv. I, tract. 2, n° 104, etc., etc., etc.

» Avons-nous eu tort d'avancer que, depuis quatre mille ans, la révélation est en harmonie d'enseignement avec les conclusions de la science sociale moderne sur cette vérité fondamentale de laquelle découle toute la politique ?

Nous pourrions ajouter que ce n'est pas seulement avec la science moderne qu'elle se trouve ainsi en harmonie, mais aussi avec la philosophie de tous les temps. On sait que la doctrine de Socrate, de Platon et d'Aristote était identique à celle que nous venons d'exposer ; le platonicien Cicéron définissait l'Etat « une multitude d'hommes joints ensemble » par des intérêts et des lois communes auxquelles ils se soumettent » d'un commun accord ; » et jusque dans la Chine, ce pays classique du droit divin, on peut extraire des livres de Confucius, le dogme de la souveraineté du peuple. »

Le Noir.

POLLEN (*Theol. mixt. scien. bot. physiol. végét.*) V. Fleur.

POLOGNE. Ce royaume n'a reçu les lumières de la Foi qu'au dixième siècle ; jusqu'alors les Polonais n'avaient été guère mieux policés que ne le sont encore aujourd'hui les Tartares. Ils furent redevables de leur conversion au zèle et à la piété d'une femme. Dambrowka, fille de Boleslas, duc de Bohême, avait épousé Micislas, duc de Pologne. Par ses instructions et par ses exemples, elle engagea d'abord son époux à renoncer au paganisme ; l'un et l'autre travaillèrent ensuite à en détacher leurs sujets ; on rapporte cet événement à l'an de Jésus-Christ 966 (1). Le pape Jean XIII, qui en fut informé, envoya promptement en *Pologne* Ægidius, évêque de Tusculum, et un bon nombre d'ecclésiastiques pour cultiver cette mission, et les fruits en augmentèrent de jour en jour.

Les protestants, toujours fâchés des conquêtes qu'a faites l'Eglise romaine par le zèle des papes, n'ont pas manqué de jeter du blâme sur celle-ci. Ils disent que les instructions de ces pieux missionnaires, qui n'en-

(1) « C'est un fait historique certain, dit M. Gams, que les Polonais ne furent convertis au christianisme qu'en 966. Cela résulte des documents les plus anciens et les plus authentiques; le plus important des témoins et le plus ancien en date, est Ditmar de Mersebourg, etc. »

Or, voici comment Ditmar raconte la conversion du premier souverain de la Pologne, conversion qui fut, en même temps et aussitôt après, imitée par tout son peuple.

Géro, comte de La Marche orientale allemande, avait battu le duc *Misaco* — on le nomme aussi *Misaca, Misacho, Miséco, Misco, Mircyslave I* — et l'avait soumis, avec ses sujets, à l'empereur en 963 (1). Or, deux années après sa défaite, Misaco demanda en mariage la sœur de Boleslas, duc de Bohême, laquelle se nommait *Dobrawa.*— on dit aussi *Dombrawa* et *Dubrawka* — c'est-à-dire *la bonne*. Chrétienne dévouée, Dobrawa entreprit de gagner son jeune époux à sa foi religieuse, et voici le moyen qu'elle employa : elle dit à son mari qu'elle devait à Dieu, tout entier, le premier carême qui suivrait son mariage, et commença d'exécuter cette résolution en observant la plus stricte continence. Mais le jeune mari, trouvant que le carême était trop long, entreprit, de son côté, de la gagner par de séduisantes paroles : « eh bien, dit-elle, je céderai à vos instances, si vous me promettez de faire avec docilité ce que je vous demanderai, à mon tour, une autre fois. » Misaco promit, et, dès lors, non seulement, Dobrawa ne lui refusa plus ce qu'il désirait, mais encore poussa la complaisance à son égard, jusqu'à commettre une faute, dit le chroniqueur, celle de manger avec lui de la viande pendant un jour, d'autres disent trois jours. Mais vint ensuite, quand le carême fut passé, la demande de la jeune épouse ; et quelle fut-elle ? « faites-vous baptiser..... » Or, Misaco se ressouvint de son engagement, y fut fidèle et reçut le baptême. Le peuple entier de la Pologne, se fit baptiser comme son chef ; et ce fut Jordan, qui devint premier évêque de la contrée.

Tel est le récit de Ditmar, c'est aussi celui des autres chroniqueurs, avec quelques variantes, et toutes les chroniques s'accordent avec les grandes annales de Cracovie pour indiquer l'année 965 comme celle de l'arrivée de Dombrowka, l'année 966, comme celle du baptême de Mesko, sur les instances de sa jeune épouse, les mêmes années et les années suivantes, comme celles de la conversion de la nation polonaise, et les environs de l'année 968 comme la date de l'épiscopat de Jordan, évêque unique et premier de la *Pologne*, qu'ils appellent aussi quelquefois *Posen*.

On sait que depuis sa conversion, la Pologne n'a jamais cessé d'être catholique, malgré les prédications sociniennes et autres qui ont essayé d'y importer leur propagande. Le Noir.

(1) Di[illegible]m. II, 9.

tendaient pas la langue du pays, n'auraient pas produit beaucoup d'effet, si elles n'avaient pas été accompagnées des édits, des lois pénales, des menaces et des promesses du souverain; qu'ainsi, c'est la crainte des peines et l'espoir des récompenses qui ont jeté les fondements du christianisme dans la *Pologne*. On y établit deux archevêques et sept évêques, dont le zèle et les travaux achevèrent d'amener à la foi chrétienne les peuples de ce vaste royaume. Mais, continuent les censeurs des missions, toutes ces conversions ne furent qu'extérieures; dans ce siècle barbare, on se mettait peu en peine du changement d'affections et de principes qu'exige l'Evangile. Mosheim, *Hist. eccl.* dixième siècle, 1re part., c. 1, § 4.

Cette censure imprudente et maligne fournit matière à une foule de réflexions. 1° Les incrédules parlent de même de la conversion de l'empire romain sous Constantin; ils disent que ce sont les édits, les lois pénales, les menaces et les récompenses de cet empereur, plus que les instructions des missionnaires, qui amenèrent ses sujets à la profession du christianisme; que toutes ces conversions ne furent qu'extérieures, puisque sous le règne de Julien, une bonne partie de ces prétendus chrétiens retournèrent au paganisme. Si les critiques protestants se donnaient la peine de réfuter les déistes, leurs raisons nous serviraient à résoudre leurs propres objections.

2° Ils commencent par oublier que leur prétendue réforme n'est devenue, dans aucun lieu du monde, la religion dominante, que par les édits des souverains, par les ordonnances des magistrats, par la menace et par la violence exercée contre les catholiques; le motif des conversions opérées par les prédicants a été non-seulement la crainte des vexations et l'espoir des récompenses, mais très-souvent le libertinage d'esprit et de cœur. Pourvu qu'un prosélyte s'abstînt de l'exercice de la religion catholique, il acquérait la liberté de croire et de faire tout ce qu'il lui plaisait; plusieurs protestants ont avoué ce désordre.

3° Il n'y a aucune preuve incontestable des lois pénales, des édits sanglants ni des violences exercées par le duc Micislas contre ses sujets pour les forcer à la profession extérieure du christianisme; parce que les historiens disent en général que ce prince fit tous ses efforts, employa tous les moyens possibles, ne négligea rien pour amener les Polonais à la foi chrétienne, il ne s'ensuit pas qu'il mit en usage les tortures et les supplices; mais les protestants, aveuglés par la prévention et dominés par la haine, interprètent toujours les expressions des historiens dans le plus mauvais sens. Pour convertir des peuples ignorants, grossiers, presque stupides, qui ne tiennent à leur fausse religion que machinalement et par habitude, il n'est pas toujours besoin de violents efforts ni de grands talents; la douceur, la charité, les exemples de vertu suffisent. Dans les premiers siècles du christianisme, n'a-t-on pas vu de simples particuliers très-peu instruits, réduits en esclavage et emmenés par des barbares, venir à bout de les convertir? Dieu attache les grâces de conversion à quels moyens il lui plaît.

4° Par pure complaisance pour nos adversaires, supposons, pour un moment, des lois pénales et des édits menaçants portés par Micislas contre les idolâtres polonais. Un souverain convaincu de la vérité, de la sainteté, de la divinité du christianisme, de son utilité au bien temporel et à la prospérité d'un Etat, de l'absurdité, de l'impiété, des effets pernicieux de l'idolâtrie, ne peut-il, sans blesser le droit naturel, défendre par des édits l'exercice de cette fausse religion? La prétendue liberté de conscience, tant réclamée par les protestants et par les incrédules, ne peut jamais être le droit de violer la loi naturelle, de se faire du mal à soi-même et aux autres. Si un souverain n'a pas droit de réprimer l'abus de la liberté, il ne peut, sans injustice, porter aucune loi, puisque toute loi quelconque gêne la liberté. Mais défendre l'exercice de l'idolâtrie, ce n'est pas forcer des sujets à professer le christianisme; les prédicateurs de la tolérance con-

fondent malicieusement ces deux choses. *Voyez* Liberté de conscience, Tolérance, etc.

La religion catholique était demeurée pure depuis son établissement en *Pologne* jusqu'à la naissance du protestantisme, au seizième siècle. Quelques disciples de Luther allèrent y prêcher leur doctrine, et y firent des prosélytes; peu de temps après, les frères moraves ou bohémiens, descendants des hussites, s'y réfugièrent; plusieurs disciples de Calvin, sortis de la Suisse, y répandirent aussi leurs sentiments; enfin, des anabaptistes et des antitrinitaires ou sociniens, y formèrent des sociétés et s'y sont maintenus pendant assez longtemps. Aujourd'hui l'on y connaît encore au moins quatre religions ; le catholicisme, qui est la dominante, et il y a quelques églises catholiques du rit grec, aussi bien que des Grecs schismatiques. Ces protestants forment un troisième parti, et les juifs y sont tolérés. Bergier.

POLYCARPE (saint), évêque de Smyrne, disciple de saint Jean l'Evangéliste, est un des pères apostoliques; il y souffrit le martyre l'an 169 de Jésus-Christ, ou quelques années plus tôt, suivant quelques écrivains modernes, et il était alors dans un âge très-avancé. C'est saint Irénée qui nous apprend que *Polycarpe*, son condisciple, avait été instruit à l'école de saint Jean; qu'il avait conversé encore avec d'autres apôtres, et qu'il avait vécu avec plusieurs des disciples témoins des actions du Sauveur.

Il ne nous reste de lui qu'une lettre écrite aux Philippiens, très-respectée de tous les anciens auteurs ecclésiastiques, et qui est dans la *Collection des Pères apostoliques*, t. 2. Cependant quelques protestants, par intérêt de système, ont affecté d'en révoquer en doute l'authenticité. « Elle est regar- » dée, dit Mosheim, par quelques-uns » comme véritable, et par d'autres » comme supposée, et il n'est pas aisé » de décider la question. » *Hist. eccl.*, 1er siècle, 2e part., c. 2, § 21. Mais la question est très-décidée pour tout homme qui n'a aucun intérêt à la prolonger. Daillé est le seul auteur connu qui ait entrepris de jeter des doutes sur l'authenticité de cette lettre, parce qu'elle renferme un témoignagne irréfragable en faveur des lettres de saint Ignace, que ce critique téméraire ne voulait pas admettre. Aussi a-t-il été solidement réfuté par Péarson, *Vindic. Ignat.*, c. 5, et Daillé n'avait allégué, suivant sa coutume, que des raisons frivoles. Le Clerc ne forme aucun doute sur l'authenticité de ce même écrit. *Hist. ecclés.*, an 117, p. 572.

Malheureusement pour les protestants, ce monument si respectable renferme deux passages très-clairs : l'un sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, l'autre sur la hiérarchie, ou sur les différents ordres des ministres de l'Eglise ; les protestants en sont fâchés, ils voudraient s'en débarrasser en rendant suspecte la lettre entière.

Après le martyre de saint *Polycarpe*, l'église de Smyrne en adressa une relation très-détaillée et très-édifiante aux autres églises; et ce morceau, dont l'authenticité ne fut jamais contestée, contient encore un témoignage formel du culte rendu par les premiers fidèles aux reliques des martys. *Voyez* Reliques. *Mém. de Tillemond*, t. 1, p. 327 et suivantes. Bergier.

POLYGAMIE, c'est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes en même temps. Tout le monde convient que le mariage d'une femme à plusieurs maris en même temps serait contraire à la fin du mariage, qui est la procréation des enfants, par conséquent opposé à la loi naturelle ; aussi ne voit-on pas que ce désordre ait jamais été autorisé chez aucun peuple policé (1); mais il y a des auteurs qui ont soutenu qu'il n'en est pas de même du mariage d'un seul homme avec plusieurs femmes; que cet usage, qui

(1) Cela n'est pas tout-à-fait exact ; il y a eu des peuplades et il y en a même encore qu'on ne peut pas appeler sauvages, puisqu'elles ont des lois et sont organisées en société et qui pratiquent l galement la polyandrie. Une constitution civile peut renfermer les dispositions les plus contraires au droit naturel. L'anthropophagie, consistant dans le droit d'engraisser un ennemi vaincu, puis de le tuer et de le manger comme un porc, a bien existé sous une forme légale. Le Noir.

règne encore chez plusieurs nations infidèles, n'est défendu, chez les nations chrétiennes que par une loi positive. S'ils avaient examiné la question avec plus de soin, il est probable qu'ils auraient pensé différemment.

D'abord Dieu en créant l'homme ne lui donna qu'une seule épouse ; et il ajouta, *ils seront deux dans une seule chair;* c'est au mariage ainsi réduit à l'unité que Dieu donna sa bénédiction, *Gen.*, c. 1, ỳ. 28; c. 2, ỳ. 24. Telle est l'intention et la première institution dn Créateur. Si la pluralité des femmes avait pu contribuer à peupler plus promptement la terre et à faire le bonheur de l'homme, il est à présumer que Dieu la lui aurait accordée. Dieu y pourvut d'une autre manière, par la vie très-longue qu'il voulut bien accorder au premier homme et à ses descendants. C'est là-dessus que Jésus-Christ s'est fondé pour démontrer aux Juifs que le divorce, permis par la loi de Moïse, était un abus, *Matth.*, c. 19. Saint Paul, en parlant du mariage, suppose de même qu'il doit être réduit à l'unité, *I, Cor.*, c. 7, ỳ. 2.

Cependant plusieurs patriarches, Lamech, Abraham, Jacob, Esaü, ont eu plusieurs femmes, et ils n'en sont point blâmés dans l'histoire sainte. Moïse n'a point défendu la *polygamie* par ses lois, il semble plutôt la permettre ; Elcana, père de Samuel, David et Salomon étaient polygames ; tous ont-ils péché contre le droit naturel ? Jésus-Chrit, en rappelant le mariage à son institution primitive, a-t-il restreint le droit de la nature ? La loi évangélique qui établit la monogamie n'est-elle qu'une loi positive à laquelle on puisse déroger en certains cas ? Voilà trois questions auxquelles un théologien est obligé de satisfaire ?

I. Il faut observer d'abord que le droit naturel ne peut pas être exactement le même dans les divers états de la société (1) ; l'objet essentiel de la loi naturelle qui établit ce droit est le bien général de l'humanité : or, le bien général change à mesure qe l'état de la société varie. Il peut arriver qu'un usage qui ne portait aucun préjudice à l'intérêt général dans un certain état, y nuise dans d'autres circonstances ; dès ce moment cet usage commence à être défendu par la loi naturelle (1).

Dans l'état de société domestique qui a précédé l'état de société civile, lorsque les familles étaient encore isolées, nomades, et formaient autant de peuplades différentes, la *polygamie* était à peu près inévitable, et elle n'entraînait pas les mêmes inconvénients qui en résultent aujourd'hui. Une famille était étrangère à une autre famille, un fille trouvait donc difficilement à s'établir ; pour avoir un époux, elle était presque toujours obligée de s'expatrier. Les femmes, réduites à une condition à peu près semblable à celle des esclaves, et très-sédentaires, ne connaissaient que la tente de leur père ou de leur époux. Conséquemment les filles préféraient de conserver les mœurs, les habitudes, le langage de leur propre famille, en y prenant un seul mari pour plusieurs. que de passer dans une autre peuplade, qui était pour elle un pays étranger. Il est prouvé, par une expérience constante, que plus une jeune personne a été retirée et solitaire, plus il lui en coûte de quitter la maison paternelle.

En second lieu, l'intérêt de chacune des familles nomades exigeait que le chef eût une multitude d'enfants et d'esclaves pour garder les troupeaux et se défendre contre les agresseurs ; le père était souverain de cette petite république. De son côté, une mère de famille était flattée de régner sur toute cette peuplade, sous l'autorité de son époux. De là l'ambition des femmes d'avoir beaucoup d'enfants ; en cas de stérilité, elles adoptaient

(1) Nous n'admettons pas complètement ce principe : le droit naturel est toujours le même ; mais il y a des états de société dans lesquels l'ignorance de ce droit et les usages reçus excusent de faute personnelle ceux qui la violent ; c'est pourquoi Jésus-Christ dira que Moïse avait autorisé le libelle de divorce *ad duritiam cordis.* Le Noir.

(1) Bergier ne considère ici que le bien général ; mais il faudrait considérer, à propos de polygamie, l'état particulier des époux entre eux ; avec cet usage, la fraternité et l'égalité sont impossibles. Le Noir.

ceux de leurs esclaves, et les élevaient avec l'attention d'une mère. La *polygamie* n'était donc alors contraire ni à l'intérêt des femmes, ni à celui des enfants, ni à celui de la famille, ni, par conséquent, au bien général. Comment aurait-elle pu paraître opposée à la loi naturelle ? (1)

Pour disculper les patriarches polygames, il n'est donc pas nécessaire de recourir à une dispense, ni à une permission particulière de Dieu (2), ni à l'ignorance dans laquelle ils ont pu être du droit naturel (3) : ils sont suffisamment justifiés par les circonstances. Il n'y avait encore alors point de société civile ni de lois positives établies (4), et ils étaient chefs de peuplades. Lorsque l'anglais Pinès fut jeté par un naufrage dans une île déserte avec quatre femmes, et qu'il en eut des enfants, il se trouvait dans un état semblable à celui des patriarches ; oserait-on décider qu'il pécha contre la loi naturelle ? (5)

Quand il aurait été besoin d'une dispense pour Abraham et pour Jacob (6), on devrait encore présumer que Dieu la leur a donnée. En vertu des promesses divines, *Gen.*, c. 12, ỹ. 1, Abraham était destiné à être la tige d'une grande nation, et déjà il avait à ses ordres un grand nombre de domestiques. Sara son épouse était stérile et hors de l'âge d'avoir des enfants ; il avait donc de fortes raisons de penser que, dans cette circonstance, la loi de la monogamie n'avait plus lieu pour lui, et l'invitation que lui fit Sara de prendre Agar, dut le confirmer dans cette opinion. Dans tous les temps, on a jugé que le bien général d'une nation était un motif légitime de dispenser un souverain de certaines lois civiles ou ecclésiastiques, et il nous paraît qu'Abraham était un personnage non moins important qu'un souverain. Aucun particulier placé en société civile ne s'est jamais trouvé dans les mêmes circonstances qu'Abraham, et n'a pu se prévaloir de son exemple.

Jacob, héritier des promesses faites à son aïeul, était dans un cas moins favorable, puisque Lia sa première femme était féconde ; mais elle lui avait été donnée par fraude et malgré lui ; dans la rigueur, il aurait pu légitimement la renvoyer d'abord. L'espérance bien fondée de devenir le père d'un peuple nombreux l'excusait, aussi bien que l'usage des Chaldéens, parmi lesquels il habitait pour lors. Il n'est donc pas étonnant que l'Ecriture ne blâme ni Abraham ni Jacob, et que les Pères de l'Eglise aient conspiré à justifier l'un et l'autre.

II. Lorsque Moïse donna des lois aux Hébreux, il ne lui parut pas possible d'interdire absolument la *polygamie* ; il est très-probable qu'elle était en usage chez les nations desquelles il était environné, et que les Hébreux s'y étaient accoutumés en Egypte. Mais Moïse ne la permit pas formellement ; il la gêna même et en prévint l'abus par plusieurs de ses lois ; par la même raison, il toléra le divorce par la crainte d'un plus grand mal ; c'est ainsi que Jésus-Christ a justifié la conduite de ce législateur, *Matth.*, cap. 19, ỹ. 8. Le principal objet de Moïse était de pourvoir à l'intérêt national ; une preuve de la droiture de sa conduite, c'est qu'il n'usa point lui-même de la liberté qu'il laissait aux autres.

Aussi ne voyons-nous point que la *polygamie* ait été commune chez les Juifs ; depuis Moïse jusqu'à David, l'histoire n'en fournit point d'autre exemple que celui d'Elcana, père de Samuel, qui avait deux femmes, et l'Ecriture nous donne à entendre qu'il avait pris la seconde à cause de la stérilité de la première ; cependant, comme il est dit de Jaïr qu'il avait trente fils tous dans l'âge viril, on ne peut guère présumer qu'il les avait eus d'une seule femme. Dieu avait défendu aux rois des Juifs de prendre un grand nombre de femmes. *Deut.*.

(1) Toutes ces raisons peuvent servir pour excuser les patriarches de leur ignorance de la loi naturelle, mais voilà tout ; et Bergier le sent en disant : « Comment aurait-elle pu paraître etc? » Le Noir.

(2) Non. Là-dessus vous avez raison. Le Noir.

(3) Ici vous avez tort. Le Noir.

(4) Et ceux qui furent polygames sous la loi mosaïque et en vertu de cette loi, qu'en dites-vous ? Le Noir.

(5) Matériellement, je le crois. Le Noir.

(6) Il n'en fut pas besoin : le droit naturel n'était pas épanoui dans la connaissance humaine. Le Noir.

c. 17, ỳ. 7. La *polygamie* de Salomon était donc inexcusable, et l'Ecriture sainte nous en fait remarquer les funestes effets. De tout temps, ç'a été une partie du luxe des souverains de l'Asie. Si David n'est pas formellement blâmé dans les livres saints d'avoir eu plusieurs épouses, cette conduite n'y est pas non plus formellement approuvée (1).

III. Jésus-Christ, en imposant aux hommes une loi nouvelle et plus parfaite que l'ancienne, ne s'est pas proposé pour objet l'intérêt d'une seule peuplade ou d'une seule nation, mais le bien général de l'humanité. Tous les peuples connus pour lors étaient déjà réunis en autant de sociétés civiles et nationales ; le dessein du Sauveur a été de les unir encore en une seule société religieuse, et de leur apprendre à fraterniser les uns avec les autres : *J'en ferai*, dit-il, *un seul bercail sous un même pasteur*. Dans cet état de choses, il n'est pas difficile de prouver que la *polygamie* est contraire au bien général, par conséquent réprouvée par la loi naturelle; que c'était une nécessité de ramener le mariage à son unité primitive.

1° Dans cet état, la fréquentation libre entre les deux sexes et entre les peuples rend les alliances beaucoup plus faciles. Les femmes, dont le travail est devenu nécessaire à plusieurs arts et au commerce, ne sont plus sédentaires, esclaves, enfermées, victimes de la jalousie de leurs maris, comme elles le sont chez les peuples polygames. Les lois civiles ont réglé leurs droits et ceux de tous les citoyens ; le despotisme des pères de famille ne peut plus avoir lieu : le nouveau degré de liberté qu'acquièrent les enfants exige qu'ils soient unis plus étroitement par les liens du sang et de la naissance.

2° La *polygamie*, loin de faire le bonheur des époux, y met un obstacle invincible ; c'est le témoignage que rendent les voyageurs qui ont le mieux examiné les mœurs des Asiatiques. « Chez les Turcs, dit M. de Tott, la » beauté même des femmes devient » insipide aux maris ; excepté quelque » nouvelle esclave qui peut piquer » leur curiosité, le harem ne leur » inspire que du dégoût. Le désordre, » né de la contrainte et de la réunion » de plusieurs femmes, est un effet » infaillible de la loi qui en permet » la pluralité. La nature, également » contrariée dans les deux sexes, doit » aussi également les égarer. Souvent » l'inclination des femmes les pousse » à s'échapper de leur prison, et alors » elles en sont toujours les victimes ; » la jalousie entretient entre elles » une division constante, et les maris » sont continuellement occupés à ré- » tablir la paix. » *Mém. sur les Turcs, les Tartares et les Egyptiens*, t. 1, disc. prélim., p. 52.

3° Quelques spéculateurs superficiels se sont persuadés que la *polygamie* contribue à la population : c'est une erreur ; les hommes instruits attestent le contraire. Il est clair que six femmes qui ont chacune un mari donneront plus d'enfants que si elles n'en avaient qu'un seul en commun ; cela est confirmé par l'état de dépopulation des contrées de l'Asie, où la *polygamie* est permise. Les pauvres, qui ne sont pas en état de nourrir plusieurs femmes, ne peuvent user de cette liberté ; et les riches, pour satisfaire leur lubricité, enlèvent les filles que les pauvres pourraient épouser. Comme un désordre ne manque jamais d'en entraîner d'autres, chez les peuples polygames les maris sont en possession de tuer leurs femmes et leurs filles, sans encourir aucun châtiment.

4° La pluralité des femmes n'est pas moins contraire à l'éducation des enfants et à l'union des familles. Il est impossible que les enfants de plusieurs mères soient également aimés et soignés par leur père ; il y a nécessairement des prédilections ; de là les jalousies et les divisions entre les mères et leurs enfants. Alors le mariage ne peut produire entre les maris et les femmes, entre le père et les enfants, entre les parents par alliance,

(1) La chose naturelle et à présumer, c'est que, la loi tolérant la polygamie, elle fut pratiquée largement chez le peuple hébreu par les riches, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ ; et il n'y avait point de raison, la société étant ce qu'elle était, d'en avoir scrupule. Pour être blâmable d'en user, il eût fallu être un moraliste trop profond. Peut-être y en eut-il aussi qui s'en abstinrent pour ce motif. LE NOIR.

le même attachement que dans les contrées où il est réduit à l'unité.

5° La *polygamie* ne peut être établie chez une nation qu'aux dépens des autres. On connaît le commerce infâme qui, dans différentes contrées de l'Asie, se fait des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe pour peupler les sérails de la Turquie et de la Perse; la coutume abominable de faire des eunuques pour en être les gardiens; les crimes que produisent la lubricité, la jalousie, le libertinage chez les peuples asiatiques. Ceux de nos écrivains qui ont imaginé que les femmes et les filles élevées dans la retraite d'un sérail doivent avoir les mœurs très-pures, se sont grossièrement trompés; plusieurs voyageurs attestent le contraire.

Il est donc certain que Jésus-Christ, en rétablissant le mariage dans son unité et sa sainteté primitives, a mieux pourvu à l'observation du droit naturel et au bien général que tous les autres législateurs. La condamnation qu'il a faite de la *polygamie* ne peut être envisagée comme une simple loi positive, susceptible de dispense, de dérogation ou d'abrogation; le bien commun de l'humanité exige absolument cette loi dans l'état de société civile. Tout peuple chez lequel cette loi sainte est impunément violée ne se sera jamais parfaitement policé.

De là il s'ensuit que Calvin, qui a taxé d'adultère la *polygamie* des patriarches, était dans l'erreur (1); que Luther qui a prétendu qu'elle n'est pas actuellement contraire au bien général, qui même a eu la faiblesse de la permettre au landgrave de Hesse, a été encore plus coupable (2). On ne pouvait alléguer en faveur de ce prince l'avantage de ses sujets ni aucun motif d'utilité publique; il n'exposa point d'autre raison, en demandant dispense, que la lubricité de son tempérament. *Hist. dos Variat.*, l. 6, § 1 et suiv.

Aucune loi romaine ne permettait la *polygamie;* il ne fut donc pas difficile aux pasteurs de l'Eglise d'obliger, par les peines canoniques, les fidèles à observer la loi de l'Evangile qui la défendait; les polygames furent donc condamnés à quatre ans de pénitence publique. Bingham, *Orig. Ecclés.*, l. 16. Mais, lorsque les Barbares eurent apporté dans nos climats toute la grossièreté et la licence des mœurs de la Germanie, cette discipline reçut souvent des atteintes; nous voyons que plusieurs de nos rois de la première race s'obstinèrent à prendre plusieurs épouses, et voulurent les garder. Heureusement, la résistance courageuse des papes fit peu à peu cesser ce scandale.

Cette loi est sujette à des inconvénients, sans doute; elle peut paraître dure dans certaines circonstances, et plusieurs dissertateurs modernes l'ont fait remarquer; mais ces inconvénients ne seront jamais aussi grands que ceux qui résulteraient de la *polygamie.* Quand il est question de peser les avantages et les inconvénients d'une loi, il faut avoir égard à l'intérêt général plutôt qu'à celui des particuliers.

On prétend qu'au seizième siècle il y eut des hérétiques qui soutinrent que la *polygamie* pouvait être permise en certains cas. Bernardin Ochin, qui avait été général des capucins, et qui apostasia pour embrasser le protestantisme, était de ce nombre; il fut banni de la Suisse en 1543, à cause de ses sentiments; il se retira en Pologne, où il embrassa les erreurs et la communion des antitrinitaires et des anabaptistes, et il mourut dans la misère, en 1564. Ses sectateurs furent nommés *polygamistes*, mais il paraît qu'ils ne furent pas en grand nombre, et qu'ils ne firent pas beaucoup de bruit. C'est cependant un exemple du libertinage d'esprit et de cœur que la prétendue réforme inspirait à ses partisan. BERGIER.

POLYGAMIE, DIVORCE PAR DROIT MARITAL, ESCLAVAGE ET USURE. *Théol. hist. scien. social.*—Il y a trois espèces d'esclavage, qui sont également contraires au droit naturel; ce sont. 1° L'*esclavage conjugal* qui ne tombe que sur la femme et qui résulte de la polygamie et du divorce par libelle du mari; avec ces deux insti-

(1) Adultère matériel, Calvin avait raison; formel, il se trompait. LE NOIR.
(2) Oui. LE NOIR.

tutions sociales, il n'y a ni égalité, ni liberté, ni fraternité possible pour la plus touchante moitié du genre humain, celle qui fournit les mères du troupeau; l'homme est un despote, sinon toujours et par nature, du moins par droit civil, par institution politique et devant la loi. 2° *L'esclavage social,* qui tombe à la fois sur toute une partie de l'humanité, composée d'hommes, de femmes et d'enfants, sur un ensemble de familles; celui-là résulte aussi d'institutions politiques contraires au droit de la nature, telles que l'esclavage proprement dit, le servage, les castes et d'autres encore; le propriétaire ou le dominateur de ses semblables, en vertu de ces institutions, peut l'être plus ou moins directement, et, bien qu'il puisse encore être doux et bon par nature, il reste, comme le mari dans le cas précédent, un despote, hors de tout droit naturel, par droit civil et devant la loi. 3° *L'esclavage économique* de la misère et du prolétariat, par le règne de l'usure; celui-là n'est que moderne, et nous nous en tenons à ce qu'en dit M. Louis Blanc à la fin de son discours.

Que faut-il penser de la philosophie antique, des religions étrangères, de la loi mosaïque, de la théologie chrétienne et de l'évangile par rapport à ces trois esclavages et aux institutions qui les auront engendrées et qui seront la honte de l'histoire humaine, étant le règne même de l'injuste le plus contraire à la nature qu'il soit possible d'imaginer?

C'est à cette question que nous consacrons cet article. Commençons par des citations.

Le 5 mai 1874, on se réunissait, à Paris, pour célébrer l'anniversaire de l'abolition de l'*esclavage* dans les colonies françaises par le gouvernement provisoire de 1848, et M. Louis Blanc prononçait le discours substantiel que voici :

« Messieurs, nous nous sommes réunis ce soir pour célébrer l'abolition de l'esclavage.

» Lorsqu'on pense à tout ce que l'esclavage a de barbare, on s'étonne qu'il ait duré si longtemps; et, d'autre part, lorsqu'on réfléchit au caractère d'universalité, de généralité et de force que présente cette odieuse institution, on est tenté de se demander comment il a été possible, même si tardivement, de la détruire.

» Qui ne sait que, chez les Juifs, l'esclavage existait du temps même des patriarches? Les 118 serviteurs nés, d'après la Genèse, dans la maison d'Abraham, étaient la propriété de ce patriarche. Il pouvait les vendre, leur infliger des châtiments corporels, les tuer. Et ce n'étaient pas seulement des étrangers, des prisonniers de guerre qu'on faisait esclaves; il y avait aussi ceux qui se vendaient par excès de pauvreté, ceux qui avaient commis un vol; il y avait les débiteurs insolvables, et leurs femmes, et leurs enfants.

» Le commerce des esclaves date de si loin, qu'on en chercherait vainement l'origine. Quoi de plus frappant que l'exemple de Joseph vendu par ses frères à des marchands arabes, et revendu ensuite en Egypte? Vendre des êtres humains, après les avoir volés, fut le grand moyen de s'enrichir qu'employèrent les colonies qui s'établirent dans les îles de la mer Egée et sur les côtes de l'Asie-Mineure. Les Phéniciens, les Tyrrhéniens, les Ciciliens, les Etrusques, les Crétois vécurent de ce trafic infâme. (1)

» Et la Grèce, cette Grèce tant vantée! sur elle aussi s'étendit la lèpre de l'esclavage. A Athènes, — pour ne parler que de la ville qui fut par excellence la ville du goût, de l'art, de la grâce, du génie, — à Athènes, aux plus beaux jours de sa puissance, dans le plus vif éclat de sa grandeur, le nombre des esclaves dépassait celui des citoyens libres. Rien que dans les campagnes de l'Attique, on en comptait 150,000. Et

(1) Tous ces faits historiques sont incontestables; mais il est juste de reconnaître que, dans tout ce mal contre nature qui planait sur le monde, la loi de Moïse qui, comme nous le dirons avec Jésus-Christ, fut contrainte de le subir et de le tolérer chez le peuple juif lui-même, *ad duritiam cordis,* fut, au moins, la plus douce des législations pour les esclaves, et atténua les rigueurs à leur égard au point de mériter, de la part des législateurs de la tyrannie, des machiavels, le reproche de s'être elle-même en partie suicidée et mise en contradiction. LE NOIR.

remarquez que, parmi tant de philosophes réputés pour leur sagesse, c'est à peine s'il y en eut qui, comme Diogène, protestèrent au nom de la raison indignée. (1) (Applaudissements.) Platon exprime le désir qu'aucun Grec ne soit fait esclave ; sa philosophie n'alla pas plus loin. (2)

» Les Grecs avaient donné pour fondement à l'esclavage la loi naturelle et la permanente diversité des races : (3) les Romains n'admirent pas cette doctrine mais ils n'en consacrèrent pas moins l'esclavage, le jugeant

(1) Nous avons fait observer, au mot Philémon, que si Diogène, en effet, lança, du fond de son âme indignée, quelques mots sardoniques à l'adresse des maîtres et de l'esclavage, il n'en fut pas moins, lui-même, pendant une période de sa vie, le propriétaire d'un esclave, Manès, tandis que Jésus, Paul et les autres apôtres n'ont jamais eu d'esclaves.

(2) La philosophie de Platon va un peu plus loin. Nous le prouvons dans le texte.

(3) Nous n'avons en souvenir, pour le moment du moins, comme ayant donné cette base philosophique aux législations esclavagistes, qui étaient toutes celles de ces temps-là, que le grand Aristote ; on verra dans la suite que telle n'était pas la doctrine de Pythagore, de Socrate, de Platon ni de Zénon.

M. Joseph de Maistre approuve et appuie le principe d'Aristote, qu'*il y a des hommes qui naissent esclaves*. « Rien, dit-il, n'est plus vrai. Je sais que, dans notre siècle, Aristote a été blâmé pour cette assertion ; mais il eût mieux valu le comprendre que de le critiquer. Sa proposition est fondée sur l'histoire entière, qui est la politique expérimentale, et sur la nature même de l'homme qui a produit l'histoire. Celui qui a suffisamment étudié cette triste nature sait que l'homme, en général, s'il est réduit à lui-même, est trop méchant pour être libre. »

On a droit, certes, de trouver fort étrange cette manière de faire de l'apologétique évangélique, lorsqu'on sait que Jésus-Christ a dit aux hommes : *Vous êtes tous frères ; vous n'avez qu'un maître, qui est Dieu*. Mais il n'est de sentier si obscur, si égaré, si crochu, que l'esprit humain ne puisse faire aboutir, bon gré mal gré, au rendez-vous qu'il s'est proposé. Or, voici comment M. de Maistre raisonne en dépit de la parole du Christ :

« De là vient que l'esclavage a constamment été l'état naturel d'une très-grande partie du genre humain, jusqu'à l'établissement du christianisme ; et comme le bon sens universel sentait la nécessité de cet ordre de choses, jamais il ne fut combattu par les lois ni par le raisonnement... Mais enfin la loi divine parut sur la terre. Tout de suite, elle s'empare du cœur de l'homme et le change d'une manière faite pour exciter l'admiration éternelle de tout véritable observateur. La religion commença surtout à travailler sans relâche à l'abolition de l'esclavage ; chose qu'aucune autre religion, aucun législateur, aucun philosophe, n'avait jamais osé entreprendre ni même rêver..... Partout où règne une autre religion que la nôtre, l'esclavage est de droit, et partout où cette religion s'affaiblit, la nation devient, en proportion précise, moins susceptible de la liberté générale..... le gouvernement *seul ne* peut gouverner. C'est une maxime qui paraîtra d'autant plus incontestable qu'on la méditera davantage. Il a donc besoin, comme d'un ministre indispensable, ou de l'esclavage qui diminue le nombre des volontés agissantes dans l'Etat, ou de la force divine qui, par une espèce de greffe spirituelle, détruit l'âpreté naturelle de ces volontés et les met en état d'agir ensemble sans se nuire. »

On voit le raisonnement ; mais on en voit, en même temps, les vices. L'esclavage serait de droit naturel par suite de la malice naturelle de l'homme. Mais déjà voyez le défaut de logique : s'il en est ainsi, tous doivent être esclaves jusqu'à ce que tous soient restaurés par le christianisme. Est-ce que la catégorie des maîtres est sauvée avant que le Christ ne vienne ? est-ce que, chez eux, il y aurait droit naturel au commandement et à la propriété de leurs frères ? pourquoi des heureux qui commandent et qui vivent oisifs des sueurs de leurs esclaves ? Si c'est l'Evangile qui seul doit rendre l'homme digne de la liberté civique, il ne doit y avoir, avant, lui et en dehors de son influence, de liberté civique pour personne, et cependant l'histoire que vous invoquez vous montre une partie du genre humain jouissant de cette liberté et même des services de l'autre partie, qui fait le travail pour elle. Ce n'est pas tout : voici l'Evangile qui paraît, et il guérit, dites-vous, le cœur de l'homme ; c'est vrai ; mais avons-nous le droit de lui attribuer cette guérison sous un mode différent de celui qu'il définit lui-même ? Non. Or, en quelle manière guérit-il l'humanité, d'après son dire à lui-même ? Il la guérit en la ramenant à la connaissance pure et à la pratique des devoirs qui naissaient de son droit naturel primordial et originaire. Jésus ne fit pas pour l'homme un droit naturel nouveau ; il ne fit, en fait de droit naturel, que l'éclairer, le fortifier et le reste. Quand il dit aux hommes : *Vous êtes frères*, il ne leur dit pas : vous n'étiez pas frères ; vous étiez, par nature, maîtres et esclaves ; mais moi je vous rends frères et vous le serez désormais autant et aussi longtemps que vous serez mes disciples. Il faudrait, cependant, pour que M. de Maistre eût raison, que Jésus eût parlé de la sorte. Il dit tout le contraire : *Vous êtes frères et vous n'avez qu'un maître*, vous êtes cela par nature, et vous devez agir entre vous conformément à ce droit de la nature. De même, lorsqu'il s'agit de l'autre esclavage, l'esclavage conjugal et de la femme par la polygamie et par le libelle de divorce, il affirme qu'il n'en fut pas ainsi au commencement, *ab initio non fuit sic*, et il rétablit la loi naturelle de l'unité conjugale, depuis si longtemps violée, la restaure, la promulgue à nouveau, la sanctionne et la consacre, mais il ne fait pas une loi naturelle qui n'existait point auparavant. Il en est de même de S. Paul, quand il dit : « Celui qui ne veut pas travailler n'a pas le droit de manger. » Il ne dit pas que cette vérité n'existe que depuis l'Evangile, il émet un principe de tous les temps et de tous les lieux, un principe qui, pour être violé par les hommes depuis qu'il y a parmi eux des esclaves qui font le travail pour les autres, n'en fut pas moins toujours une vérité, parce qu'elle était impliquée, dès l'origine, dans la constitution divine de la nature humaine.

On pourrait faire sur la théorie aristotélico-apologétique de M. de Maistre beaucoup d'autres critiques ; nous nous contentons de celles-là qui sont fondamentales. Le texte reviendra encore là-dessus.

Le Noir.

justifie d'une manière suffisante (1), soit par le droit civil, lorsqu'un homme usait de sa liberté pour la vendre, soit par le droit des gens, lorsque le vainqueur aimait mieux asservir le vaincu que le tuer. Et, du reste, l'esclave, à Rome, ne fut pas mieux traité qu'en Grèce. Regardé comme une chose, il ne put ni poursuivre ni être poursuivi en justice. Le mariage lui fut interdit. Sa cohabitation avec une personne de sa classe fut appelée *contubernium*, nom par lequel on désignait aussi l'accouplement des animaux. On ne lui reconnut pas la puissance paternelle. Il eut des petits, il n'eut pas de famille. (Applaudissements).

» Rien ne met plus vivement en lumière la cruauté des traitements auxquels il était sujet, que la nature même des lois qui, de loin en loin, furent rendues pour le protéger : témoin la loi Pétronia, qui défendait aux maîtres de forcer leurs esclaves à se battre dans le cirque contre les bêtes féroces. Et dire que cette affreuse condition était celle d'hommes qui se comptaient par centaines de mille ! L'esprit reste confondu quand on lit le chiffre auquel s'élevait le nombre d'esclaves que possédaient certains Romains opulents. Scaurus en avait 8,000. Aussi, lorsque, sur le déclin de la République, on proposa de donner aux esclaves un vêtement distinct, cette proposition fut rejetée comme très-dangereuse. Elle eût montré de combien les opprimés étaient plus nombreux que les oppresseurs. (Très-bien !)

» Le christianisme ayant proclamé l'égalité des hommes devant Dieu, il semble que son avènement aurait dû marquer le terme de l'esclavage. (1) Eh bien, non ; Jésus n'avait pas parlé *expressément* contre la servitude (2) ; saint Paul avait parlé pour (3) : les propagateurs du christianisme, tout en conseillant aux maîtres la douceur, prêchèrent aux esclaves l'obéissance (4).

» Longtemps après l'établissement du christianisme, nous trouvons les propriétaires d'hommes continuant à exercer sur leurs victimes le pouvoir de vie et de mort. Ceux des successeurs de Constantin qui s'appliquèrent à adoucir la condition des esclaves ne le firent que par une sentiment d'humanité dont, au surplus, quelques empereurs païens leur avaient donné l'exemple. C'est ainsi que Domitien avait défendu qu'on mutilât les esclaves ; Adrien, qu'on les cédât à des maisons de débauche ; Septime-Sévère, qu'on les contraignît à se prostituer. La vérité est que le monde chrétien

(1) Le philosophe Xanthus, chez les Grecs, avait donné la liberté à l'esclave Esope ; le séna- teur Terencius-Lucanus, chez les Romains, avait donné la liberté à l'esclave Térence, le premier dans le 6e siècle avant J.-C., le second dans le 2e. Ces faits prouvent qu'en Grèce, comme à Rome, il restait un sentiment naturel qui surnageait, dans certains esprits, par dessus l'empire des institu- tions, et qui leur disait que l'esclavage n'était point fondé sur la nature. Les applaudissements que le public accordait, à Rome, au vers fameux de Térence : *Homo sum : nihil humanum a me alienum est*, à propos de l'esclavage, prouvent la même vérité.

LE NOIR.

(1) Cet avènement le marqua, en effet, en la manière dont il marqua le terme des autres misères sociales qui ne s'abolissent, dans l'ordre légal, que selon la loi du progrès ; ce n'est que peu à peu que le droit naturel proclamé envahit toutes les âmes et finit par s'installer officiellement dans les institutions. La proclamation des droits de l'homme n'est qu'une application politique de la morale sociale du christianisme et de la bonne philosophie, qui lui est identique, et cette appli- cation ne se fait qu'au bout de dix-huit siècles. Il y a bien d'autres misères encore du même ordre dont l'abolition est en principe dans l'Evangile, sans qu'elle ait encore pénétré dans les lois : l'usure est de ce nombre, l'usure, sur laquelle sont fondées aujourd'hui toutes les fortunes, comme au temps de Jésus les fortunes étaient fondées sur l'esclavage. L'abolition de la traite des noirs par l'Angleterre ; le décret du gouvernement provi- soire qui abolissait l'esclavage dans les colonies françaises ; la guerre américaine par laquelle le Nord força le Sud à l'abolir ; toutes ces nouveau- tés contemporaines ne sont que des victoires du principe philosophique chrétien, finissant par tout envahir, même les législations. LE NOIR.

(2) Jésus ne parla pas plus *expressément* contre la servitude que la déclaration des droits de l'homme n'en parle *expressément* lorsqu'elle dit : « Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable. » Mais il parla contre aussi formellement, et en lais- sant au bon sens social une déduction à tirer qui était aussi claire et aussi forcée. C'est ce qui ré- sulte de la discussion qui se lit plus loin dans le texte.

LE NOIR.

(3) Cette assertion est positivement fausse ; nous l'avons prouvé dans l'article PHILÉMON.

LE NOIR.

(4) Nous expliquons dans l'article PHILÉMON, et mieux encore plus loin, dans le texte, le pourquoi de cette conduite.

LE NOIR.

et catholique, en ce qui touche l'esclavage, continua le monde païen jusqu'à l'époque de la transformation des esclaves en serfs (1).

« » Le Coran ne condamne le droit de réduire les hommes en servitude que dans l'application de ce droit impie aux sectateurs du prophète. On vit donc les marchés de l'Asie et du nord de l'Afrique se couvrir d'eclaves chrétiens asservis par les musulmans; et, à leur tour, des musulmans, lorsque des chrétiens — les chevaliers de Rhodes, par exemple — purent s'emparer d'eux, tombèrent à l'état d'esclaves.

» L'idée religieuse était tellement étrangère à l'abolition de l'esclavage (2), qu'après que l'Amérique eut été découverte, les nègres achetés pour l'exploitation du nouveau monde le furent par des nations chrétiennes (C'est vrai! c'est vrai!), par les Portugais d'abord. Et, après eux, quel prince autorisa l'importation en masse des nègres aux Indes occidentales? un roi de la catholique Espagne, Ferdinand le Catholique. Et qui scella de son sceau, en France, l'abominable code noir? Louis XIV, un roi très-chrétien, (Sensation). Et par qui furent fondées, dans nos colonies, les plus belles plantations livrées au travail des noirs? Par des franciscains, par des dominicains, par des jésuites, par des frères-prêcheurs (1).

Et si maintenant, comme dernier trait à ce triste tableau, je rappelle que le peuple protestant d'Angleterre, que le peuple protestant et républicain des Etats-Unis, ont eu leur large part de responsabilité dans l'établissement et dans la trop longue durée de l'esclavage, n'aurai-je pas démontré ce que je disais, en commençant, du caractère d'universalité et de généralité que présente cette institution odieuse? (Applaudissements.)

» De quelle force d'âme alors, de quelle intrépidité d'esprit n'ont pas dû être doués les généreux penseurs qui se sont attaqués à un mal enraciné depuis si longtemps dans les mauvais instincts de la nature humaine! Pour le vaincre, quelle puissance de conviction ne leur a-t-il pas fallu, à ces hommes, dont la gloire est si différente de celle des saccageurs de villes, des ravageurs de provinces, des conquérants de grand chemin? Ah! les véritables héros, ceux de l'avenir, ce sont les Brissot, les Grégoire, les Thomas Clarkeson, les George Harrisson, les William Allen, les Wendell Phillips, et, au premier rang, à côté de Wilberforce, notre Wilberforce à nous : Victor Schœlcher. (Bravo!)

» C'est en effet à Victor Schœlcher que la France et l'humanité doivent le décret qui parut le 5 mars 1848 et qui commence par ces simples et belles paroles :

« Considérant que la terre de France

(1) Cette affirmation n'est pas exacte : le monde chrétien continua, en la développant, la bonne philosophie du monde païen, comme de tout le monde humain; c'est vrai. Il laissa, par rapport à l'esclavage, régner les mêmes ténèbres chez les peuples; voilà qui est faux. Si le christianisme n'avait pas fait plus que de continuer le monde païen, s'il n'avait pas même fait beaucoup plus que de continuer la bonne philosophie de ce monde païen, la transformation des esclaves en serfs ne serait pas venue, ni, après cette transformation, l'abolition du servage lui-même, ni, après l'abolition du servage, la proclamation des droits de l'homme et du citoyen. Nous serions encore dans l'état social des Grecs et des Romains. Est-ce que les Socrate, les Platon, les Cicéron, les Virgile, n'avaient pas, avant le Christ, épuisé la puissance de la philosophie et de l'art?

Le Noir.

(2) L'idée religieuse est si peu étrangère à l'abolition de l'esclavage qu'il est absolument impossible de concilier l'esprit et la lettre de l'Evangile avec une telle institution. Mais il convient, pour être impartial, d'avouer, comme nous le ferons un peu plus loin, que la théologie chrétienne, catholique et protestante, a des reproches à se faire sur ce sujet. Elle est représentée par deux courants, dont l'un n'est, à la fois, ni évangélique ni philosophique.

(1) Nous n'avons pas plus à défendre les gouvernements politiques absolus qui ont régné sous le christianisme, que ceux qui ont régné en dehors ou qui l'ont précédé. Quant aux congrégations monastiques dont parle M. L. Blanc, nous n'avons pas, davantage, à défendre tous leurs actes; mais nous devons dire d'elles ce que nous avons dit des apôtres du christianisme : elles n'avaient point mission de changer les institutions sociales; elles devaient seulement en adoucir de leur mieux les odieuses conséquences, et c'est ce qu'elles ont fait en général; on ne peut leur refuser d'avoir fait tourner, parfois, l'esclavage des nègres, à l'établissement de belles choses et au progrès. Au reste, elles méritent aussi, dans une certaine mesure, le reproche que nous faisons à la théologie. L'admirable Las Casas lui-même a une tache dans sa vie relativement aux esclaves noirs.

Ces observations faites, nous n'avons plus que des adhésions pour le beau discours de M. Louis Blanc.

Le Noir.

ne peut pas désormais porter d'esclaves... » (Acclamations.)

» L'esclavage! Pas un des membres du gouvernement provisoire qui ne voulût, pas un qui n'attendît avec impatience le moment de l'abolir. Mais ce moment était-il venu? Des colons qui résidaient à Paris ne négligèrent rien pour faire paraître la question douteuse : Schœlcher, récemment arrivé du Sénégal, la trancha. Au nom de l'expérience qu'il avait acquise par ses travaux et par ses voyages, avec l'autorité que lui donnaient les études qui ont été l'emploi et le glorieux tourment de sa vie entière, il prouva aux membres du gouvernement provisoire qu'il n'y avait pas à hésiter, qu'il fallait courir au plus pressé, au triomphe de l'humanité (Vif assentiment). Il l'emporta, n'ayant pas beaucoup à faire pour cela — je le dis à l'honneur des membres du gouvernement provisoire. — Il l'emporta, et en dégageant de toute crainte, puisée dans les considérations d'une fausse sagesse, le plus cher désir de leur cœur, il les mit en état d'accomplir, avec une joie sans mélange, un acte d'impérissable mémoire. (Applaudissements chaleureux.)

» Oh! certes, en déclarant la pensée libre de toute entrave, en supprimant le serment politique, en préparant un vaste plan d'éducation gratuite et universelle, en donnant aux ouvriers une tribune officielle, en ouvrant dans le domaine du travail l'ère de l'association, en abolissant la peine de mort, en proclamant le suffrage universel, la République de 1848 a réglé ses comptes avec la postérité. Qu'on l'attaque tant qu'on voudra, qu'on l'insulte, qu'on la calomnie : de tels actes suffisent, et au-delà, pour la défendre et la venger. (Oui! oui!) Mais quel admirable complément de son œuvre que le décret d'émancipation du 27 avril 1848! C'était une seconde et noble consécration du principe de l'inviolabilité de la vie humaine, car la vie, sans la liberté, n'est que l'agitation dans la mort. (Applaudissements.)

» Mais en quoi consiste-t-elle, messieurs, cette liberté sans laquelle il ne vaut pas la peine de vivre? N'y aurait-il pas, par hasard, un autre esclavage que celui dont nous fêtons ici, ce soir, l'abolition?

» C'est une belle chose que le droit, oui, sans doute; mais encore faut-il qu'il soit uni au pouvoir de l'exercer. Suffit-il, pour être bien portant, d'en avoir le droit, quand on est malade? Le droit de se lever, de marcher, suffit-il au paralytique? Le droit d'être libre suffit-il au prolétaire courbé sous le double joug de l'ignorance et de la misère?

» Je ne dirai pas que le sort de nos travailleurs blancs, lorsque, le travail venant à leur manquer, ils sont en peine de leur nourriture, de leur vêtement et de leur gîte, est inférieur à celui des noirs au temps de l'esclavage; je ne rappellerai pas, pour le prouver, que ceux-ci, du moins, étaient assurés de leur subsistance; qu'ils ne souffraient pas sans qu'on en prît souci; qu'ils ne mouraient pas sans qu'on le sût; qu'ils étaient garantis contre le défaut des soins en cas de maladie et contre l'excès de fatigue, quelquefois par la bienveillance de leurs maîtres, toujours par l'intérêt que leurs maîtres avaient à les conserver. (Très-bien!)

» Non; je reconnais toute l'importance du progrès moral qu'implique la reconnaissance pure et simple du droit. L'homme qui a le sentiment de de sa dignité d'homme possède là un bien très-réel, très-précieux, quelque amertume que puissent ajouter à la jouissance de ce bien la pauvreté, l'incertitude de l'avenir et l'abandon. Mais il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de l'existence physique, et comme résultat d'une organisation sociale défectueuse, il y a, hélas! un esclavage de l'homme libre, le prolétariat. (Applaudissements.)

» Adam Smith a écrit : « Les esclaves s'usent et vieillissent aux dépens de leurs maîtres : les travailleurs libres s'usent à leurs propres dépens.»

» Turgot a écrit : « En tout genre de travail il doit arriver, et il arrive, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. »

» J.-B. Say a écrit : « Il est difficile

que le salaire du manouvrier s'élève au-dessus ou s'abaisse au-dessous du taux nécessaire pour maintenir la classe au nombre dont on a besoin. »

» Et encore : « A rigoureusement parler, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. »

» Et Malthus avait écrit, dans un langage plus terrible : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut pas le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail — n'a droit à aucune portion de nourriture. C'est un être de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de place pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tardera pas à mettre cet ordre à exécution. »

» Eh bien ! je dis, moi, que pour ceux qui figurent dans cette description, si elle était exacte, la liberté serait un mensonge ; je dis qu'il serait étrange d'appeler libres des hommes considérés comme de simples machines à produire, et dont la vie dépendrait *du nombre strictement requis pour le maintien de la classe dont on a besoin*; je dis que ce serait une singulière liberté que celle qui imposerait aux *nouveaux nés*, dans une société où la pauvreté est héréditaire comme la richesse, l'obligation d'apporter *en naissant* leurs moyens d'existence, et cela sous peine de n'avoir aucun droit à la sollicitude sociale, sous peine de recevoir l'ordre impitoyable *de s'en aller*. (Applaudissements.)

» Mais, grâce au ciel, un pareil état de choses n'a rien de nécessaire. Le dogme de la fatalité de la misère est aussi faux que s'est trouvé l'être le dogme de la fatalité de l'esclavage, dont, aussi bien, la misère n'est que la forme dernière. La logique de ce grand mouvement d'émancipation sociale qui fit de l'esclave antique le serf du moyen-âge, et de celui-ci le prolétaire des temps modernes, cette logique tend de plus en plus à rendre vraiment libres tous les travailleurs, par l'association des forces, par l'intelligent accord des deux grandes puissances productives : le capital, le travail ; par la solidarité, réalisée enfin, des intérêts. (Très-bien !) Et contre cette tendance libératrice, rien ne prévaudra, non rien ; car les victoires de l'erreur et du mal, si multipliées qu'elles soient, sont, après tout, passagères : il n'y a d'absolument invincible que la justice et la vérité. (Applaudissements répétés.) »

Il est juste qu'en regard de ce discours, de la partie du moins qui concerne l'Evangile et le Christianisme dans leurs rapports avec l'esclavage, nous mettions un passage de Lacordaire : nous reproduisons ce morceau tel que le cite la *Critique philosophique* dans son numéro du 18 juin 1875.

« Il est une propriété inséparable de l'homme, une propriété qu'il ne saurait aliéner sans cesser d'être homme, et dont jamais l'aliénation ne doit être acceptée par la société : c'est la propriété du travail. Oui, messieurs, vous pouvez bien ne pas arriver au domaine de la terre ; la terre est étroite ; elle est habitée depuis des siècles ; vous arrivez tard, et, pour acquérir une seule parcelle, il vous faudra peut-être soixante ans de la plus laborieuse vie. C'est vrai. Mais aussi, et par contre-poids, la propriété du travail vous restera toujours ; vous ne serez jamais déshérités de ce côté-là, et le possesseur de la terre ne pourra pas même, sans votre concours, obtenir du sol qui est à lui l'obéissance de la fécondité. Votre travail, s'il n'est le sceptre du monde, en sera du moins la moitié, et, par cette équitable distribution, la richesse dépendra de la pauvreté, autant que la pauvreté de la richesse... Tel est l'ordre aujourd'hui, mais était-ce l'ordre avant l'Evangile ? Vous savez que non, messieurs ; vous savez que l'esclavage était la condition générale du pauvre, c'est-à-dire que, privé du domaine de la terre, on l'avait encore dépouillé de tout droit sur son propre travail....

» L'homme a péri avec la propriété de son travail. Il est descendu au rang d'un animal domestique, qui garde la maison, laboure le champ, et auquel on jette sa pâture deux ou trois fois par jour. Personne, dans

l'antiquité, ne l'a trouvé mauvais. Était-ce donc peu de chose que d'établir dans le monde ce grand principe : l'homme n'est jamais sans propriété ; l'homme sans propriété n'existe pas, la propriété et la personnalité sont tout un? N'était-ce pas là faire une révolution dans le principe de la propriété, et une révolution dont aucun législateur n'avait eu la pensée ? Eh bien ! Jésus-Christ l'a faite, il a rendu l'homme à jamais propriétaire de son travail, le pauvre nécessaire au riche, et entrant en partage avec lui de la liberté et des sources de la vie...

» Vous demandez ingénieusement dans quelle page de l'Évangile l'esclavage a été positivement réprouvé et aboli. Eh, mon Dieu ! dans aucune page, mais dans toutes à la fois. Jésus-Christ n'a pas dit un seul mot qui n'ait été une condamnation de la servitude, et qui n'ait rompu un anneau des chaînes de l'humanité. Quand il se disait le fils de l'homme, il affranchissait l'homme ; quand il choisissait des pêcheurs pour ses apôtres, il affranchissait l'homme ; quand il mourait pour tous indistinctement, il affranchissait l'homme. Accoutumés que vous êtes aux révolutions légales et mécaniques, vous demandez à Jésus-Christ le décret qui a changé le monde ; vous êtes étonnés de ne pas le rencontrer dans l'histoire, formulé à peu près comme ceci : « Tel jour, à telle heure, quand l'horloge des Tuileries aura sonné tant de coups, il n'y aura plus d'esclaves nulle part. » Ce sont vos procédés modernes ; mais remarquez aussi les démentis que leur donne le temps et comprenez que Dieu, qui ne fait rien sans le libre concours de l'homme, emploie dans les révolutions qu'il prépare, un langage plus respectueux pour nous et plus sûr de son efficacité... La restitution évangélique de l'homme s'est faite, elle se conserve et se propage par une insensible infusion de la justice et de la charité, qui pénètre l'âme et la transforme sans secousse, et qui fait que l'heure de la révolution n'est jamais connue. Le monde antérieur à Jésus-Christ n'a pas su que la propriété du travail était essentielle à l'homme ; le monde formé par Jésus-Christ l'a su et l'a pratiqué : voilà tout (1). »

On remarquera que Lacordaire est formel sur le droit naturel de l'homme à l'égard de son travail, et, par suite, sur la condamnation positive de l'esclavage par la loi naturelle. Cette thèse pourrait n'être pas conforme à la doctrine de M. L. Louis Blanc, qui n'accorde pas, dans son livre de l'*Organisation du Travail,* ce droit à l'individu, mais le donne à la société, principe d'où naît le communisme qui ramènerait l'esclavage de tous les citoyens à l'égard de l'État ; mais il est, à coup sûr, le seul vrai, le seul logique, le seul vraiment et rigoureusement prohibitif de l'esclavage, comme contraire à la nature. Là-dessus, donc, Lacordaire est supérieur à Louis Blanc, à moins que ce dernier n'ait, en vieillissant, changé d'avis, ce que nous ignorons, mais ce que nous ne croyons pas, en vertu de notre conviction générale que les hommes ne changent jamais véritablement d'avis sur les questions fondamentales.

Mais, cette divergence mise de côté, nous ne voyons pas qu'au fond, il y ait une grande différence d'appréciation entre les deux auteurs sur le fait principal. Lacordaire montre bien les conséquences sociales qui devaient suivre de l'Evangile, mais accorde à peu près ce qu'a dit Louis Blanc : que Jésus n'avait point parlé *expressément* contre l'esclavage.

Or, nous trouvons que Lacordaire lui-même n'a pas été là-dessus assez loin. On doit attribuer davantage à Jésus et à ses Apôtres. Etudions successivement, ainsi que nous l'avons promis, dans leurs rapports avec la question de l'esclavage, la philosophie antique greco-romaine, les philosophies et religions étrangères, la loi mosaïque et la théologie chrétienne ; enfin, l'Evangile.

I. *La philosophie antique gréco-romaine.* — Raisonnons d'abord *apriori* : est-il possible que les grands esprits, à l'inspection de la nature qui distribuait devant eux ses dons à tous les

(1) H. D. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame de Paris,* 33e conférence.

hommes indistinctement, aux esclaves comme aux maîtres, abstraction faite de l'influence d'une éducation plus ou moins soignée, n'aient pas jugé que l'institution de l'esclavage était un pur accident introduit par la force ou la ruse dans la société, malgré le vœu de la nature, et en aient tenu compte autrement que comme d'une affaire de pur droit positif? Non; et il n'y a qu'un génie bizarre par excès de subtilité, comme celui d'Aristote, qui ait pu imaginer de chercher à une telle institution des fondements dans la nature même.

M. Louis Blanc a cité Diogène, dont l'âme indignée protestait, par des ironies et par des satires; il a eu raison. Voici ce que nous trouvons dans la vie de Diogène, en épigrammes contre l'esclavage; on sent qu'il n'en tenait aucun compte. Laissons Fénelon raconter :

« Un jour, comme Diogène passait en Egine, il fut pris par des pirates qui le menèrent en Crète, et l'exposèrent au marché; il n'en fut pas plus chagrin; il ne parut pas même se mettre en peine de son malheur. Il vit un certain Xéniade bien gras et bien habillé : il faut me vendre à celui-ci, dit-il, car je vois qu'il a besoin d'un maître.

» Comme Xéniade s'approchait pour le marchander, il lui dit : Viens, enfant, viens marchander un homme.

» On lui demanda ce qu'il savait faire; il répondit qu'il avait le talent de commander aux hommes : héraut, dit-il, crie dans le marché : si quelqu'un a besoin d'un maître, qu'il le vienne acheter.

» Celui qui le vendait lui défendait de s'asseoir : Qu'importe, dit Diogène, on achète bien des poissons dans quelque posture qu'ils soient, et je m'étonne qu'on ne marchande pas un couvercle de marmite sans l'avoir sonné, pour connaître si le métal en est bon, et que quand on achète un homme, on se contente de le regarder.

» Quand le prix fut arrêté, il dit à Xéniade : Quoique je sois dès à présent ton esclave, tu n'as qu'à te disposer à faire ce que je voudrai; car, que je te serve de médecin ou d'intendant, n'importe si je suis esclave ou libre, il faudra m'obéir.

» Xéniade lui donna ses enfants à instruire. Diogène en eut grand soin : il leur fit apprendre par cœur les plus beaux endroits des poëtes, avec un abrégé de sa philosophie, qu'il composa exprès pour eux. Il les faisait exercer à la lutte, à la chasse, à monter à cheval et à tirer de l'arc et de la fronde. Il les accoutumait à vivre de choses fort simples et à ne boire que de l'eau dans leurs repas ordinaires. Il voulait qu'on les rasât jusqu'à la peau. Il les menait avec lui dans les rues, vêtus négligemment, et souvent sans sandales et sans tunique. Ces enfants, de leur côté, aimaient fort Diogène, et prenaient un soin particulier de le recommander à leurs parents.

» Pendant que Diogène était ainsi dans l'esclavage, quelques amis s'intéressèrent pour l'en tirer. Vous êtes des fous, leur dit-il; vous vous moquez de moi : ne savez-vous pas que le lion n'est jamais esclave de ceux qui le nourrissent? Au contraire, ce sont ceux qui le nourrissent qui sont ses esclaves.

» Diogène vit un jour un homme qui se faisait chausser par un esclave : Tu ne seras pas content, lui dit-il, jusqu'à ce qu'il te mouche. De quoi te servent tes mains?...

» Une autre fois, on lui demanda ce qu'il y avait de meilleur dans le monde; il dit que c'était la liberté....

» On le pressait un jour de courir après Manès, son esclave, qui s'était enfui. Il serait fort ridicule, dit-il, que Manès se passât bien de Diogène, et que Diogène ne pût se passer de Manès. »

C'est bien la nature qui proteste dans toutes ces réponses, par l'esprit de Diogène, contre l'esclavage; on voit que cette institution n'a rien de sérieux devant la raison pour ce philosophe qui savait pourtant parler directement quand cela convenait à la circonstance. Le même Diogène, qui ne craignait pas de dire au grand Alexandre : « Ote-toi de devant mon soleil, » répétait, quand il s'agissait de la vertu ; « les honnêtes gens sont

les portraits des dieux. » Il n'était pas plus athée que courtisan.

Le disciple de Pythagore, Phorylide, chantait dans ses vers, 540 ans avant le Christ, et plus de 150 ans avant Platon, l'égalité de tous les hommes devant Dieu dans la mort, et le devoir pour les maîtres de traiter leurs esclaves en frères : « Tous les morts sont égaux! Dieu seul commande aux âmes! Tous seront reçus dans les demeures éternelles! tous auront une commune patrie! Les mêmes lieux attendent les esclaves et les rois!.... Puissent tous les hommes n'avoir qu'un sentiment, une fortune, une vie!... Fais, ô maître, que tes esclaves te chérissent! Ne leur refuse rien de ce qu'ils ont droit d'attendre de toi! N'abuse pas de la puissance que la fortune t'a donnée sur eux! N'ajoute pas de nouvelles peines à leurs maux, un nouvel avilissement à leur humiliation!... Ton valet est-il sage? ne rougis pas de prendre ses avis. »

Nous avons dit que Louis Blanc n'est pas tout-à-fait juste à l'égard de Platon lorsqu'il dit de la philosophie qu'elle n'alla pas au-delà d'émettre le vœu qu'aucun Athénien ne fût esclave.

On ne peut, d'abord, rien conclure de ce qu'on lit parfois dans les œuvres de ce philosophe sur l'avilissement, l'abrutissement, l'état d'ignorance des esclaves: cela ne concerne que le fait: quant au droit, on trouve chez lui beaucoup de passages qui supposent l'égalité originelle de tous les hommes et desquels il suit, pour un logicien, que l'esclavage n'était qu'un accident qui pouvait et même devait disparaître. On trouve, par exemple, dans le *Protagoras*, un apologue que Platon appelle l'*allégorie des premiers hommes*, dans lequel il est posé en principe que, si les talents pour les arts, les facultés intellectuelles et physiques furent, dans l'origine, inégalement répartis, il en fut autrement des sentiments de *justice* et de *pudeur*, bases de la politique, germes des droits et des devoirs moraux; que ces vertus naturelles furent données à tous absolument sans exception. On trouve, par exemple, encore dans le Théétète, à propos de la noblesse de race et de l'ancienneté d'origine, « qu'il faut être bien ignorant pour ne pas considérer ensemble tous les siècles, et pour ne pas voir que tout homme a des milliers d'aïeux et que *toute famille* est le résultat d'une succession de riches et de pauvres, de rois et d'esclaves, de Grecs et de barbares.» N'est-ce pas là assimiler, quant au droit radical et naturel, tous les hommes entre eux? On trouve dans *Les Lois* des assimilations des esclaves aux étrangers; ils sont soumis comme eux à des lois pénales qui ont pour but de les corriger de leurs vices, « car, dit-il, la justice vengeresse de la loi n'a jamais pour but le mal du condamné; elle ne veut que le faire homme de bien ou au moins lui ôter ses vices. » (Liv. IX.)

Sénèque doit être considéré, chez les Romains comme ayant exposé la morale du stoïcisme et du platonisme, de Zénon et de Platon, qui en morale se retrouvaient d'accord. Voici ce qu'il dit : « Je peux résumer brièvement tous les devoirs humains dans cette formule....... Nous sommes les membres d'un grand corps; la nature nous a faits parents, en nous tirant de la même origine et nous imposant les mêmes lois; elle nous a inspiré un mutuel amour et nous a faits sociables; elle a établi dans nos esprits à tous l'équité et la justice; par son institution même, il est plus malheureux de nuire aux autres que d'en recevoir des injures; par sa volonté, nous avons reçu des mains pour nous aider les uns les autres. Que ce vers soit toujours dans notre cœur et sur nos lèvres : *Je suis homme et je ne tiens pour étranger à moi rien de ce qui est humain.* (On sait que ce vers de Térence, *Heaut*, act. I, sc. I, 25, qui était applaudi sur les théâtres, faisait allusion aux esclaves.) Mettons en commun, poursuit Sénèque, ce que nous avons de commun par notre naissance même. » (Epist. 95). Il est vrai qu'il convient de faire observer que Sénèque était contemporain de S. Paul, et qu'il ne fut pas sans recevoir des éclairs de la lumière chrétienne qui commençait de s'épandre à tous les horizons; ces lueurs suffi-

rent, sans doute, pour que le platonisme et le stoïcisme, en passant par son âme, s'élevassent d'un degré. Mais le vers de Térence était antérieur de deux cents ans au christianisme, et trouvait de l'écho dans la foule des citoyens romains. On ne peut pourtant pas dire que ces belles explosions des sentiments de la nature soient encore des appels explicites à l'abolition de l'esclavage social économique. Quant aux deux autres esclavages, celui des mères de famille, par la polygamie, n'existait ni chez les Grecs ni chez les Romains ; et celui qui résulte de l'usure ou de l'intérêt des capitaux n'exista pas non plus, à proprement parler, chez ces nations, par cela même que l'esclavage y existait. Mais on n'en trouve pas moins dans leurs législations et dans les écrits de leurs sages, des prohibitions ou des condamnations de l'usure entre les citoyens libres.

II. *Les philosophies et religions étrangères.* — Nous ne pouvons en dire que quelques généralités ; les passer en revue mènerait trop loin. Ces philosophies ou religions sont principalement le brahmanisme, le mazdéisme, le sinéisme de Confucius, le bouddhisme et l'islamisme.

Dans le brahmanisme, on ne trouve pas l'esclavage proprement dit, par lequel des individus et des familles deviennent la propriété d'autres individus ou d'autres familles ; mais on y trouve pire que cela : on y trouve les castes et les parias, ces êtres maudits et infâmes avec toute leur postérité, par suite des fautes de leurs premiers pères. Voici ce qu'en dit Manon : « Ces hommes, marqués de signes flétrissants, doivent être abandonnés par leurs parents paternels et maternels ; ils ne méritent ni compassion ni égards ; on ne doit ni manger avec eux, ni sacrifier avec eux, ni étudier avec eux, ni s'allier par le mariage avec eux ; qu'ils errent sur la terre dans un état misérable, exclus de tous les devoirs sociaux. » On sait que les castes étaient, — et sont encore — celle des brahmes ou brahmanes, les prêtres; celle des tchatrias, les rois et les guerriers; celle des vaysias, les marchands et les cultivateurs, et celle des soudras, les ouvriers et les serviteurs des autres castes ; ces derniers étaient déjà des espèces d'esclaves, mais n'étaient point cependant des propriétés individuelles ; ils renfermaient une sous-caste qui se composait de plusieurs corps, tels que les chakilis ou savetiers, les moutchis ou tanneurs, les tzingaris, d'où sont venus nos zingaris ou bohémiens, etc ; cette sous-caste se composait de familles punies pour une faute soit religieuse, soit politique, de leur auteur, était infâme comme le prévaricateur lui-même, et se rapprochait des parias, qui étaient hors de toute caste. L'eau, le feu, le riz et le reste devaient être refusés au paria par tout homme de caste, sous peine de dégradation. On ne peut pas se figurer la malheureuse position de ces hommes maudits. Tout homme de caste qui les a seulement touchés devient impur, et ne peut se purifier qu'en allant, souvent à des centaines de lieues, se baigner neuf fois dans l'eau du Gange. Dans les villes, aujourd'hui, leur position s'améliore un peu, parce que les Européens affectent de les protéger, et qu'ils ont des quartiers où ils peuvent vivre entre eux de petits commerces ; mais, dans les campagnes, leur état est toujours le même, par suite du vieux préjugé et des anciennes lois religieuses et civiles qui règnent encore. Si un prêtre passe, le paria doit aller bien vite se jeter à l'écart dans la poussière, sans quoi les serviteurs du brahme, ses soudras le tueraient à coups de bâton ; s'il est rencontré par un homme de caste, il doit s'agenouiller et tenir les yeux baissés pendant qu'il passe. On voit de ces êtres dégradés par la misère chercher, la nuit, les animaux morts qu'ils sont obligés de disputer aux chacals. Ils tiennent, pour leurs égaux, de petites boutiques en plein vent, des choses les plus nécessaires à la vie. Comment, dira-t-on, ne s'en trouve-t-il pas qui soient heureux dans leur petit commerce, tout restreint qu'il soit aux parias, et qui améliorent leur position matérielle en s'enrichissant ? Cela n'est point absolument impossible et a pu arriver. On cite, dans l'histoire de l'Inde, un ancien roi qui descendait

de la sous-caste des soudras; mais ils sont tous tellement persuadés de leur infériorité qu'il ont perdu le souci de la vie. Ils dépensent au jour le jour ce qu'ils gagnent, et, dès qu'ils ont gagné pour la journée, vont se coucher au soleil, à l'ombre des cocotiers, mâchant voluptueusement le bétel. La paresse et la misère sont devenues, par la loi de Manou, leur état naturel et fatal.

Voila le brahmanisme, avec ses castes. Le véritable esclavage païen valait encore mieux. Les maîtres, au moins, devaient nourrir leurs esclaves, et quand ils étaient bons, pouvaient leur rendre la vie douce.

En ce qui est de la polygamie, Krichna est l'époux de beaucoup de femmes d'après les légendes, ce qui prouve qu'elle y exista; mais il n'en est pas question pour les simples mortels.

Enfin, quant à l'usure, on en voit des prohibitions dans les codes sacrés.

Dans le mazdéisme, on trouve quelques traces du véritable esclavage, surtout par droit de la guerre, et l'on y trouve aussi quelques indices de l'esclavage conjugal, suite de la polygamie, bien que le Zend-Avesta s'élève contre cet abus et manifeste des efforts pour le déraciner. La polygamie paraît y être tolérée à peu près comme dans la loi mosaïque. L'usure y est aussi proscrite. Mais on ne connaît pas encore assez le mazdéisme pour pouvoir se fixer positivement sur ces matières.

Le sinéisme de Confucius l'emporte de beaucoup sur le brahmanisme dans sa morale sociale. Il n'y est presque pas question de polygamie; on y suppose, en général, l'unité du mariage; quelques versets pourtant des kings paraissent tolérer, par exception, qu'une seconde épouse, appelée concubine, soit adjointe à l'épouse véritable; mais on y recommande, en même temps, qu'il n'en soit pas question devant elle. Il semble bien que la mère de famille était unique, et partageait, devant cette religion philosophique, avec le mari, l'autorité sur les enfants. Ce fut l'islamisme qui, dans l'extrême Asie, importa la polygamie véritable et l'esclavage des femmes. Quant à l'esclavage social proprement dit, il n'en est point question dans les kings, au moins à notre connaissance, et l'on y lit une foule de préceptes moraux qui paraissent l'exclure par des déductions qui ne sont pas très-éloignées. On peut citer ceux-ci : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fissent. » « Aimez votre prochain comme vous-même. » « Instruisez tout le monde sans distinction de rang. » « Respectez le plus âgé; servez le premier, en versant le vin, le dernier du village s'il est le plus âgé. » « L'auguste ciel ne fait acception de personne, mais ses faveurs sont pour l'homme vertueux, etc. » Il en est de même de l'usure, qui n'est pas sans avoir des flétrissures à son adresse.

Restent le boudhisme et l'islamisme. Ces deux réformes, l'une exclusivement philosophico-religieuse, l'autre religieuse-politique, marquent deux extrêmes opposés sur les questions qui nous occupent. L'islamisme consacre, plus qu'aucun culte ne l'avait jamais fait, l'esclavage conjugal par la polygamie, par le droit de divorce et par tous les despotismes de l'époux. Il n'admet point l'esclavage social ni l'usure entre Musulmans; mais il admet et consacre l'esclavage des infidèles par la guerre et par tous les moyens, ainsi que l'a dit M. Louis Blanc. Il en est autrement du boudhisme, la religion la plus douce et la plus fraternelle après le christianisme, mais en même temps, la plus écrasante de toute activité, par excès de résignation et d'annihilation de la personnalité. Le bouddhisme n'eut point à combattre l'esclavage proprement dit; mais il trouva les castes brahmaniques avec les soudras et les parias dont nous avons parlé, et sans attaquer dogmatiquement et directement le principe de ces castes, il en amena la fusion humanitaire, et releva les parias à une dignité commune, en admettant tout le monde dans son association religieuse de l'abnégation, de la résignation, du renoncement absolu. Les parias restent parias en dehors de la religion nouvelle; mais, à l'intérieur de cette religion, ils sont

égaux spirituellement à tous les autres membres. Ce n'est pas l'abolition sociale et effective du pariaisme, mais c'en est l'effacement devant Brahma, et de cet effacement devait naître logiquement sa neutralisation à tout point de vue. Cependant, s'il en est ainsi chez les bouddhistes du Thibet, de Siam, du Birman et en général de tout le continent, les castes existent encore chez ceux de l'île de Ceylan, chez les Singhalais.

Quant à l'esclavage conjugal par la polygamie, le bouddhisme, à son origine, n'en fut pas exempt. Les légendes du bouddha lui donnent beaucoup d'épouses ; mais il est vrai qu'il s'agit des temps antérieurs à sa prédication, et qu'on doit rapporter cette polygamie au brahmanisme plutôt qu'au bouddhisme.

En ce qui est de l'usure, le bouddhisme est remarquable : il la proscrit plus formellement et plus rigoureusement que les autres cultes ; et aujourd'hui les moines lamas du Thibet, qui sont les plus rigoureux et les plus consciencieux observateurs de la morale bouddhique, ne se permettent point de prêter, moyennant loyer ou intérêt, les maisons dont ils sont les propriétaires; ils les prêtent gratis.

Jusque-là nous ne voyons nulle part l'abolition politique directe de l'esclavage ; mais nous trouvons des principes de morale philosophique, aussi bien que des institutions religieuses, qui l'impliquent en germe et qui n'attendent, pour en produire cette abolition, que leur pénétration jusque dans les lois.

III. *La loi Mosaïque.* — La loi mosaïque admet les deux premiers esclavages : celui de la femme, par la polygamie et le divorce, et celui de l'homme proprement dit. Mais il faut avouer, pour être juste, que de toutes les législations qui consacrèrent ce dernier esclavage en particulier, ce fut celle de Moïse qui l'adoucit le plus radicalement.

Il est vrai que l'esclave est considéré dans cette loi comme la propriété, l'argent du maître (Exod. XXI, 21) ; que, d'après cette loi, celui qui frappe son esclave sans qu'il en meure, ne subit point la peine du talion, parce qu'il est son argent (ib.); que les esclaves *étrangers* qu'achèteront les Hébreux, le seront toujours eux et leurs descendants (Levit. XXV, 44, 46); mais on trouve dans la même législation les restrictions suivantes :

L'esclave hébreu ne le sera que pour six ans, et, la septième année, il s'en ira libre avec sa femme (Exod. XXI, 3), à moins pourtant qu'il ne veuille se constituer lui-même esclave pour jamais.

Si un maître frappe son esclave, homme ou femme, à tel point qu'il en meure, il sera coupable de crime (ib. 20).

Si les coups que le maître a donnés à son esclave lui font perdre un œil, l'esclave aura la liberté (ib. 26).

Pour une dent que le maître, par un coup, fera sortir de la bouche de son esclave, son esclave aura la liberté (ib. 27).

Au grand jubilé de la cinquantaine, tous les esclaves hébreux deviendront libres (Levit. XXV, 10).

Tout esclave hébreu doit être traité comme un mercenaire et un fermier, non point comme un esclave (Levit. 39. 41).

Dans tous les cas ou un esclave est renvoyé libre, le maître lui doit le vêtement et les moyens de subsistance pour les premiers temps où il ne sera plus à son service, etc.

Mais la grande disposition qui concerne tous les esclaves, hébreux ou étrangers, et qui atténue jusqu'à la détruire la loi de l'esclavage social, est celle-ci : que toute ville du pays d'Israël sera tenue d'offrir et de garantir l'hospitalité et la liberté à tout esclave fugitif qui se sera réfugié dans son enceinte, et qu'il sera défendu à cette ville de le rendre à son maître. (Deut. XXIII. 15 et 16). Il suivait de cette disposition capitale que ne restaient en l'état de servitude, chez les Hébreux, de par la loi de Moïse, que ceux qui le voulaient bien. (Voy. *Esclavage* (l') *sous la loi Mosaïque*).

Il est donc vrai que l'esclavage qui fut toléré par la loi mosaïque ne fut qu'un esclavage profondément mitigé; on pourrait même soutenir que cette dernière mesure le neutralisait complètement en droit. Cependant il exis-

tait, en fait, ainsi que la polygamie et le libelle de divorce, dans la nation qui donna naissance à Jésus-Christ ; et nous verrons plus loin comment se comporta Jésus, dans sa prédication, devant ce double esclavage, l'esclavage conjugal et l'esclavage social, qu'il trouvait en son pays.

Quant à l'usure, elle était formellement proscrite entre Hébreux par la loi mosaïque. Exod. XXIII, 25 ; levit. 35-37. On pourrait dire qu'il ne s'agit, en ces passages, que des pauvres, sur lesquels il est défendu d'exercer des exécutions usuraires pour des prêts qu'on leur fait, soit d'argent, soit de grains ; mais au V, 19 et 20 du Deutérome, il est dit généralement et sans exception possible : « Vous ne prêterez point à usure à votre frère, ni de l'argent, ni du grain, ni quelque autre chose que ce soit, mais seulement aux étrangers. Vous prêterez à votre frère ce dont il aura besoin, sans en tirer aucun intérêt. »

Et admirez la logique de Moïse qui établit, ainsi que nous le faisons nous-même (art. ECONOMIE SOCIALE), le principe de l'assurance comme étant le titre à percevoir quelque chose en sus du capital quel qu'il soit, nature ou argent, et nullement celui d'une différence entre les biens, comme s'il y avait, par exemple à distinguer, ainsi que le font plusieurs de nos théologiens, sans raison, entre l'argent et les biens en nature, tels que terre, maisons, animaux, végétaux, etc. Il dit (Exod. XXII, 14 et 15) que si la chose empruntée, soit une bête, est empruntée moyennant un loyer qui en payait l'usage, et qu'elle vienne à être perdue, l'emprunteur ne sera pas tenu d'en rendre la valeur (sous-entendu, parce que c'est, dans ce cas, le prêteur qui est l'assureur), tandis que, si elle a été purement empruntée (sous-entendu selon les prescriptions de la loi, c'est-à-dire gratis et sans loyer), l'emprunteur sera obligé d'en indemniser le propriétaire, (sous-entendu, parce que c'est, dans ce cas, l'emprunteur qui est l'assureur).

Nous verrons bientôt que, sur l'usure, Jésus n'aura qu'à répéter Moïse.

Auparavant, parlons de la théologie chrétienne, qui n'a pas toujours, en toute chose, été parfaitement conforme à l'Evangile, non point sans doute en tant que présentée par l'Eglise, mais seulement en tant que considérée chez les théologiens.

IV. *La théologie chrétienne.* — Nous avons déjà fait des reproches à cette théologie dans la personne de notre Bergier, au mot ESCLAVAGE, ESCLAVE, dans des notes que nous avons semées le long de cet article, et le lecteur a pu juger, par ces notes, combien nous sommes formel pour soutenir que l'esclavage est contraire au droit de la nature contre tout théologien qui, comme Bergier, soutiendra la thèse inverse, quelque imposant que puisse être son nom.

Nous sommes malheureusement obligé d'avouer que ces sortes de théologiens contre lesquels nous avons à nous élever ne manquent pas ; qu'il nous suffise d'en citer deux modernes, M. Lyonnet et M. Bouvier.

Voici M. Lyonnet :

« On demande si l'homme peut avoir sur un autre quelque droit de propriété, et quel est ce droit ?

» Réponse : Par le droit primitif de nature, l'homme n'a, sur aucun autre homme, aucun droit de propriété, parce que, d'après le droit de nature, tous les hommes sont égaux, comme étant de même nature, et nés du même père, et destinés à la même fin.

» Mais l'homme peut avoir un droit de propriété sur un autre homme, dans ce sens qu'il peut l'acheter, le vendre, ou s'en servir pour le faire travailler, car l'esclavage, de la manière que le conçoivent les chrétiens, n'est autre chose qu'une perpétuelle subjection par laquelle un homme est tenu de travailler pour un autre en retour des aliments qu'il lui donne. Or, cet état n'est en contradiction avec aucune espèce de droit.

» 1° Il n'est pas en contradiction avec le droit naturel. Le droit naturel permet que quelqu'un cède de son droit ou qu'il en soit privé pour une raison suffisante. Or, l'homme devient esclave, premièrement, parce qu'il a transporté à perpétuité, à un autre, le droit de propriété utile qu'il avait

lui-même sur ses membres ; deuxièmement, il est esclave par juste condamnation, parce que le juge qui pouvait le condamner à mort a pu, à plus forte raison, le condamner à l'esclavage ; troisièmement, il est esclave par le droit de la guerre, parce que le vainqueur tient ce droit de la convention des nations ; quatrièmement, il est esclave par naissance, car, dans l'intérêt public, c'est-à-dire pour empêcher que les enfants des esclaves ne périssent ou ne vivent de vols, puisque les parents esclaves n'ont rien pour nourrir leurs enfants, le prince a pu établir que celui qui naîtrait d'une mère esclave eût le droit aux vêtements et aux aliments chez son maître, par le fait même qu'il est esclave.

» 2° L'esclavage n'est pas en contradiction avec le droit divin ; s'il était contraire au droit divin, la loi qui le condamne serait ou dans l'ancien ou dans le nouveau Testament ; or, elle ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre. Elle ne se trouve pas dans l'ancien, puisque la loi de Moïse permettait aux Hébreux de se livrer en perpétuelle servitude (Exod. 21, Lévit., 25) ; ni dans le nouveau, puisque S. Pierre exhorte les esclaves à rendre tout honneur à leurs maîtres, même lorsqu'ils sont d'un culte différent.

» 3° Il n'est pas en contradiction avec le droit ecclésiastique et civil en général, car, dans divers passages du droit canonique, on traite de la servitude et on la suppose toujours permise. »

M. Bouvier raisonne de même et ajoute la question suivante :

« On demande si le commerce des noirs est licite ? R. Le commerce des noirs, quoique à déplorer, cependant à la rigueur est licite, si trois conditions existent, qui sont entièrement nécessaires, à savoir : 1° qu'ils soient justement privés de leur liberté ; 2° qu'il n'y ait aucune fraude ni aucun dol de la part des marchands ; 3° qu'ils soient humainement traités. Ces trois conditions posées, le commerce des noirs est licite ; il ne répugne ni à l'humanité, ni à la religion, ni à l'équité naturelle. »

Nous ne pouvons rencontrer de pareilles thèses sans protester contre elles par quelques paroles de réfutation, Elles ont pour première origine Aristote mitigé et christianisé par saint Thomas qui tint plus de compte, pour tout concilier, des anciens usages tolérés par la loi de Moïse que de la rigueur des principes posés par l'Evangile ; il procéda de même, ainsi que nous le verrons bientôt, sur la question de la polygamie. Il distingue entre les premières intentions de la nature et ses intentions secondaires, dit que la liberté commune est de droit naturel d'après les premières et par suite, que l'esclavage, à ne considérer que ces premières intentions, est contraire à la nature, mais qu'il n'est pas contraire aux intentions secondaires parce que la liberté commune ne leur est pas essentielle ; et il assimile la servitude aux divisions de la propriété qui, selon lui, se trouvent dans le même cas devant le droit naturel. Voici ce qu'il dit de ces deux choses :

» Les distinctions de propriétés et la servitude ne sont point induites par la nature, mais par la raison des hommes pour l'utilité de la vie humaine ; quoique aussi, en ces choses, la loi de nature n'ait été changée que par addition. » *Distinctiones possessionum et servitus non sunt inductæ a natura, sed per hominum rationem, ad utilitatem humanæ vitæ; etsi etiam in hoc lex naturæ non est mutata nisi per additionem*(1.2. q. 94. art.5. ad. 3).

L'ange de l'école tombe ici, pour nous, dans deux erreurs : l'une est relative à l'origine première de la propriété particulière et les communistes pourraient grandement en profiter ; elle consiste à dire que la nature ne pose pas d'abord les distinctions de propriétés ; que, d'après ses premières intentions, toutes les propriétés sont communes, mais que c'est la raison des hommes qui vient, ensuite, pour l'utilité de la vie, établir ces divisions, par une addition au droit naturel primordial. Or, c'est là une grave aberration : le premier droit naturel est celui du travail, et le travail engendre aussitôt, de par le même droit naturel, non pas la communauté de la propriété, mais bien la propriété particulière : est-ce que chaque indi-

vidu travailleur n'est pas, de droit naturel, le propriétaire de ce qu'il produit ? Nous avons réfuté cette erreur, qui est devenue aujourd'hui celle du communisme et d'un certain socialisme, dans notre article Économie sociale et ailleurs ; puis, si l'individu producteur de sa propriété par le travail veut bien la mettre en commun et convient de le faire par une organisation sociale communiste, il en est maître ; et, dans cette hypothèse, naît secondairement, « par la raison des hommes, pour l'utilité de la vie, » la communauté. Mais c'est là précisément l'inverse de ce que dit S. Thomas, et c'est cet inverse de ce qu'il dit qui est la vérité : la propriété particulière vient d'abord ; la communauté ne vient qu'après, librement, si elle vient, par l'usage même de cette propriété. Pour la servitude, en supposant qu'elle ne fût pas contraire au droit naturel, il en serait de même : au lieu qu'il y ait, de par la nature, comme le dit S. Thomas, « une liberté commune » — mot qui ne signifie rien, — il y a, de par la nature, la liberté personnelle et individuelle de chacun sur lui-même. sur son travail et sur ses fruits ; c'est là le droit primitif, et s'il pouvait y avoir ensuite servitude légitime, ce serait parce que l'individu pourrait disposer de cette liberté en l'aliénant à jamais, pour lui et pour sa postérité, au profit d'un autre individu, ou bien parce qu'un autre pourrait se l'adjuger légitiment par la force brutale ; mais ni l'un ni l'autre ne se peut, attendu qu'il ne s'agit plus ici d'un fruit matériel du travail qui se détache de son producteur et que celui-ci peut céder, mettre en commun etc., ou qu'on puisse parfois lui ravir pour de bonnes raisons, par exemple, si l'on ne peut éviter autrement la mort de faim, mais qu'il s'agit d'un droit personnel, inséparable de la personne, et constituant la personne elle-même, du même ordre, par exemple, que le droit de manger. Peut-on aliéner son droit de manger ou en être dépouillé par un autre avec justice ? peut-on transmettre à un autre ce droit ? pouvez-vous faire qu'un autre mange légitimement à votre place ?

L'erreur que S. Thomas jette dans la proposition que nous avons citée est donc multiple ; elle présente à l'envers la propriété particulière, met, en ce qui la concerne, la cause à la place de l'effet, et, quant à la servitude, si elle garde l'ordre, elle attribue à la raison des hommes, agissant pour l'utilité de la vie, des droits qu'elle n'a pas, qu'elle ne peut pas avoir. En ce qui est du mot « que dans l'établissement des propriétés particulières, — il devrait dire : dans l'établissement des communautés — et dans l'établissement de l'esclavage, la loi de nature n'est changée que par addition, » ce mot serait vrai pour les mises en commun des fruits du travail, quand ces mises en commun se font librement, mais ne peut pas l'être pour l'esclavage, attendu que l'esclavage n'est pas une addition au droit naturel, mais une violation pure du droit naturel.

Cette petite discussion sur l'erreur de S. Thomas mitigeant Aristote, rend compte de toutes les aberrations des théologiens qui ont répété et développé la thèse. Venons maintenant aux deux modernes que nous avons cités.

M. Lyonnet commence par dire « qu'en vertu du droit primitif naturel, l'homme n'a aucun droit de propriété sur un autre homme, » cela pour maintenir la réserve que fait saint Thomas des premières intentions de la nature ; puis il ajoute « qu'un homme peut avoir un droit de propriété sur un autre, en ce sens qu'il puisse l'acheter, le vendre, s'en servir pour le faire travailler, » et, afin de faire disparaître la contradiction, il prouve ce dernier point. Nous réfutons ses preuves :

1° *Droit naturel.* Ce droit naturel primitif dont M. Lyonnet vient de parler, permettrait à un homme de transporter à perpétuité à un autre le droit qu'il a sur l'usage utile de ses membres, c'est-à-dire d'en déclarer privés à jamais lui-même et toute sa race, au profit d'un maître et de sa descendance ! Quelle puissance ! quel suicide, qui ne va pas seulement à se tuer moralement, à se faire instrument pur, à se faire *chose*

n'ayant plus la disposition de soi qu'il tenait de la nature, mais à tuer au même degré, par un simple acte de volonté, toute sa postérité! Ne suffit-il pas d'énoncer une pareille énormité pour lui infliger la réfutation qu'elle mérite? Ce même droit naturel permettrait à un autre, qui se déclarerait son juge, de le condamner, lui et toute sa race, à l'esclavage, parce qu'il permettrait à ce même juge de le condamner à mort, peine encore plus forte! Il est bien vrai qu'en le condamnant à mort, il neutralise, en même temps, toute sa postérité et la tue en germe; mais d'abord la peine est-elle plus forte? Nous n'en jugeons pas ainsi : pour le malheureux lui-même, il est préférable de mourir que de vivre toujours dans l'état de servitude, et, pour la postérité, la mort est indifférente, puisque cette postérité n'existera pas pour juger et sentir cette peine, tandis que dans le cas de l'esclavage, il en sera tout autrement. Oui, l'esclavage à perpétuité est pire que la mort, au jugement de l'homme sensé. Mais nous disons plus : nous soutenons que le juge n'a pas plus le droit de le condamner à la mort qu'à l'esclavage. (*V.* Mort); nous soutenons même qu'il n'a pas le droit de lui infliger une peine perpétuelle, quelque petite qu'elle soit; mais que toute peine, entre humains, ne peut être légitime qu'à la condition d'être *à temps*. — Ce même droit naturel permettrait aux nations de faire entre elles un droit de la guerre en vertu duquel un vaincu, sans s'être rendu coupable d'aucune faute, et par ce seul qu'il se trouvera avoir été le moins fort, sera constitué esclave à jamais, lui et toute sa race! Pareille énormité n'a pas d'exemple aux antres de Satan; elle ferait monter le rouge au front du crime lui-même. — Enfin, ce même droit naturel primitif permettrait aux princes d'établir une loi en vertu de laquelle les enfants qui naîtraient d'une mère esclave seront esclaves pour ne pas périr ou n'être pas voleurs; mais n'a-t-il pas tout prévu, ce droit naturel qui n'est autre que le Dieu fondateur de l'humanité, en constituant tous les hommes frères, enfants du même père, et les obligeant entre eux à la justice et à la charité? La loi que l'Auteur de la nature oblige le prince à porter, c'est que tout homme sera libre, quelle que soit sa mère, quel que soit son père, et que, s'il se trouve dans le besoin, assistance et abri lui seront donnés par les groupes sociaux, quand les particuliers les lui refuseront.

2° *Droit divin.* — Nous avons parlé de l'ancien Testament et ramené à sa vérité la loi mosaïque sur l'esclavage. Moïse, comme nous le verrons, fut obligé, par les mauvaises habitudes qu'avait prises le genre humain, de tolérer, *ad duritiam cordis,* des abus contraires au droit naturel et qui n'existaient pas lorsque ce droit régnait pur au commencement, *ab initio non fuit sic.* — Quant au nouveau Testament, nous allons étudier la loi évangélique; mais, en ce qui est de S. Pierre, cité par M. Lyonnet, quelle conséquence peut-on tirer de la recommandation de l'apôtre aux esclaves de rendre honneur à leurs maîtres, *etiam dyscolis*, lorsqu'on sait qu'en vertu du fait existant partout à cette époque, tout contraire qu'il fût au droit, il fallait bien qu'un homme de sens reconnût les devoirs relatifs qui résultaient de ce fait entre les diverses positions sociales, qu'on ne pouvait changer tout-à-coup sans un cataclysme qui eût été l'effondrement universel.

3° *Droits ecclésiastique et civil.* — Ce fut le droit civil qui constitua l'esclavage, et qui le conserva si longtemps, comme la polygamie et le divorce, dans certains pays, et comme une foule d'autres usages sociaux contraires à la nature; l'usure *vi mutui* sur laquelle repose aujourd'hui la société économique, est de ce nombre et elle forme la base actuelle de cette société comme l'esclavage, le servage, les castes formèrent les bases des sociétés antiques; elle n'est pas plus conforme à la justice en soi que ne le furent ces usages; elle n'est pas plus conforme, non plus, qu'ils ne le furent, aux principes évangéliques, et elle disparaîtra un jour, à son tour, des législations humaines. — Quant au droit

ecclésiastique, il suit le droit civil, étant obligé de se mettre en harmonie avec lui. C'est ce qui explique toutes les dispositions du droit canonique; ces dispositions ne supposent pas, comme le dit M. Lyonnet, la servitude permise en droit radical, elles ne font qu'en supposer le fait accepté et légiféré par les codes. C'est ainsi qu'il règle qu'un esclave ne peut être élevé aux ordres sans la permission de son maître; que l'esclave coupable d'un crime, qui se refugiera dans les bras de l'Eglise sera rendu au maître, après que le maître aura prêté serment de ne pas le punir; que celui qui sera ordonné sans la permission du maître, sera déposé et rendu au maître, etc., etc. Mais il faut dire aussi que le droit canon n'est pas sans renfermer quelques émissions des principes qui supposent que tout cet ordre humain n'est pas selon la nature, mais qu'en droit réel et devant Dieu, l'esclave est l'égal de son maître. C'est ainsi qu'il a inséré dans ses recueils (*Corp. jur. decret.* I p. dist. XXXV, c. 8), une sortie de S. Ambroise (*in libr. de Elia et jejunio*), dans laquelle ce père parle de l'esclavage comme d'un plaie qui fut importée dans le genre humain par la gourmandise, et le place, à ce titre, à côté des maux et des vices les plus grands, tels que l'inceste : « Avant, dit-il, qu'on eût inventé le luxe du vin et des aliments, la liberté était respectée chez tous les frères, nul ne pensait à exiger de la part de son congénère par nature les services de l'esclavage; il n'y aurait pas aujourd'hui de servitude s'il n'y avait pas eu de gourmandise : *Omnibus inconcussa libertas; nemo sciebat a consorte naturæ suæ obsequia servitutis exigere; non esset hodie servitus, si ebrietas non fuisset.* N'est-ce pas là dire à peu près que l'esclavage est contraire au droit naturel? — C'est ainsi encore qu'il est dit, dans le droit canonique, que le mariage d'une femme consenti avec un esclave qu'on croyait libre est indissoluble parce qu'il n'y a « ni juif, ni grec, ni esclave, ni libre, devant le Christ-Jésus », et par conséquent dans le mariage des chrétiens; l'un et l'autre sont régis par la même loi dans la foi du Christ, *in Christo Jesu nec est judæus, nec græcus, nec servus, neque liber, ergo nec in conjugio christianorum; eadem enim lege infide Christi uterque regitur* (*Decret.* II, p. caus. XXIX, quæst. 2). — C'est ainsi encore qu'est inséré dans le même droit canonique ce can. I du pape Jules, de l'année 345 : « Nous n'avons qu'un père dans les cieux, et chacun, riche et pauvre, libre et esclave, doit compte également pour soi et pour son âme. C'est pourquoi il n'est pas douteux que nous ayons tous la même loi (quant à Dieu) de quelque condition que nous soyons; or, si tous ont la même loi, l'esclave, après qu'il est marié (avec la personne libre) ne peut pas plus être renvoyé que le libre, » etc., etc.

Dirons-nous deux mots de M. Bouvier? Sa thèse générale est la même à peu près que celle de M. Lyonnet et mérite les mêmes réponses. En ce qui est de sa solution relativement au commerce des noirs, les trois conditions qu'il y met rendent pour la pratique cette solution juste, relativement aux temps où ce commerce était reçu; mais il s'en suit de ces conditions 1° qu'il était défendu d'enlever des nègres par force ou par ruse à leur pays, parce que, dans ce cas, ils étaient toujours injustement privés de leur liberté, même relativement aux usages du temps; 2° qu'il ne pouvait être permis d'acheter et de vendre que des esclaves qui étaient esclaves par leur condition antécédente d'après l'usage reçu, sans qu'il y eût, dans l'appréciation du cas, ni fraude ni dol, en sorte qu'on ne pouvait pas se faire recéleur d'un individu qu'un autre aurait enlevé à sa liberté et à son indépendance nationale; 3° qu'en tout état de cause on devait les traiter humainement. S'il est vrai d'ailleurs que, moyennant ces conditions, le commerce des noirs était licite et ne constituait pas un mal formel et relatif devant l'humanité, devant la religion et devant l'équité naturelle, il n'en reste pas moins vrai que c'était toujours un mal en soi contraire au droit naturel absolu devant l'humanité, devant la religion, devant l'équité naturelle, et qu'il fallait aspirer vers le règne de justice, sous lequel il

serait légalement aboli. Pourquoi ce commerce eût-il été « à déplorer, » d'après M. Bouvier lui-même, s'il n'en eût été ainsi, et s'il eût été conforme aux droits de la nature ?

Nous venons de citer des théologiens catholiques ; on ne trouvera pas étonnant, après la marche dans laquelle saint Thomas les avait lancés, que le plus grand nombre raisonnent à peu près comme ceux-là et comme on a vu Bergier raisonner au mot ESCLAVAGE. Il s'en est suivi, dans ces dernières années, durant la guerre américaine pour l'abolition de l'esclavage dans les provinces du sud des Etats-Unis, des choses regrettables : nous avons vu avec peine jusqu'à des évêques catholiques répéter des thèses comme celle de M. Lyonnet, pour soutenir de leur mieux la cause du Sud, et préférer suivre les traces, durant ces graves moments, de ces théologiens que celles des souverains pontifes, qui se sont toujours montrés très-favorables aux esclaves et très-ardents contre l'institution de l'esclavage. Mais ce qui a été plus scandaleux encore, c'est la conduite de beaucoup de ministres et de théologiens protestants qui sont allés jusqu'à prétendre, pour plaire aux esclavagistes, que les nègres ne sont pas de la même race que les blancs et qu'ils sont nés, suivant l'avis d'Aristote, comme les animaux, pour servir les autres races. De pareilles thèses ne peuvent être qualifiées dans un style pudique comme elles le mériteraient.

Maintenant, que devons-nous penser de la théologie chrétienne relativement à l'autre esclavage, l'esclavage conjugal par la polygamie et par le divorce de droit marital ?

On a déjà pu juger d'une des positions qu'elle a prises, sur ce point, par l'article de Bergier qui précède celui-ci : pourtant, cette manière d'en juger est assez particulière à ce théologien, par les nuances qu'elle revêt. On peut ramener à trois systèmes les diverses opinions théologiques sur la polygamie : les uns veulent, avec Maldonat, que cet état par rapport à l'homme seulement — car tous s'accordent à dire que la polyandrie est contraire au droit naturel et à toutes les fins du mariage, — n'a rien de contraire à la nature, et par suite, ceux-là n'ont pas de peine à justifier les anciens patriarches et le code de Moïse. D'autres disent qu'elle est bien contraire, ainsi que l'esclavage, aux intentions primordiales de la nature, au droit naturel primitif, mais que ce droit primitif n'a pas enlevé à la femme la possibilité de se donner légitimement au mari qui a déjà une ou plusieurs épouses, ni au maître celle d'en prendre plusieurs comme ses esclaves, moyennant raisons suffisantes. Cette opinon touche de près la précédente, et l'on peut dire que Bergier, dans son article, avec son droit naturel qui varie selon les sociétés, la touche aussi de fort près. Enfin, le plus grand nombre des docteurs ont suivi saint Thomas, qui dit que la polygamie est contraire au droit naturel en ce sens quelle est contraire aux fins secondaires du mariage, sinon aux premières fins. Or, pour lui, les premières fins du mariage sont la procréation des enfants, et leur éducation rigoureusement suffisante pour qu'ils vivent et parviennent à la maturité de la raison, tandis que les fins secondaires sont *la* société conjugale en bonne harmonie et l'éducation des enfants complète et convenable pour leur position sociale. Mais il suffit, d'après saint Thomas et les théologiens qui l'ont suivi, que la polygamie soit opposée à ces fins secondaires pour qu'elle blesse, en quelque manière, le droit naturel. On voit qu'il y a encore, dans cette troisième manière de voir, de la timidité au sujet de ce dernier point.

Qu'il nous soit permis de dire notre pensée, et de la donner comme une quatrième opinion.

A notre avis, il n'y a point à distinguer entre fins premières et fins secondaires du mariage. Ces fins sont toutes également importantes devant le droit de la nature, qui est le droit même qui résulte de sa primitive institution. Or, ces fins sont : la première, par ordre de temps, la société conjugale ; la seconde, la procréation des enfants et la troisième leur éducation la meilleure possible. La femme est compagne, aide, épouse semblable à l'homme, avant d'être mère, comme

elle est mère avant d'être éducatrice. Quand Dieu le créa, il ne dit pas en voyant l'homme : Donnons-lui une femelle ; il dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide semblable à lui, » et Adam en voyant sa femme, avant de s'écrier dans son premier chant d'amour : « Ils seront deux dans une même chair, » s'écrie : « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, *adhœrebit uxori suæ*. C'est donc la société, la compagnie conjugale qui est la première fin du mariage ; la procréation et l'éducation ne viennent qu'après. Aussi est-ce cette société conjugale entre deux égaux, qui ne peuvent être égaux qu'à la condition de n'être que deux, qui est la seule fin inséparable du mariage ; vous pouvez être stériles et n'avoir pas d'enfants à mettre au monde et à élever, vous pouvez n'être jamais père, n'être jamais mère, mais vous ne pouvez pas, étant dans le mariage, n'être pas époux et épouse. Quand vient l'âge où la femme ne conçoit plus, vous ne pouvez plus procréer, la procréation vous manque comme fin du mariage ; mais la société conjugale ne vous manque jamais. Dans la vie des âmes, on ne produira plus d'enfants, on sera comme les anges de Dieu, a dit Jésus-Christ : procréation et éducation manqueront ; une seule des fins du mariage pourra se perpétuer, l'amitié de deux âmes à jamais compagnes.

Est-il permis de qualifier cette fin du mariage de fin secondaire ? Elle est au moins la première par ordre de temps, comme elle sera la dernière dans l'éternité. Nous ne devons nous occuper, dans cet article, où il s'agit de l'*esclavage conjugal*, que de celle-là. Or, nous disons que la polygamie et le divorce par droit marital (1), lui sont directement et formellement contraires ; ils y introduisent la perturbation, en transformant le mari, qui ne doit être qu'un compagnon et un égal, avec fonctions différentes selon les différences des capacités physiques et morales, en un maître commandant à un troupeau d'esclaves ou en un despote pouvant à tout instant congédier celle à laquelle pourtant, d'après l'ordre primitif, il doit s'attacher, *adhœrebit uxori suæ*, celle qui fut constituée par sa création pour ne pas avoir à trembler sans cesse devant l'éventualité d'un mauvais caprice, qui trouvera facilement pour prétexte quelque laideur (*fœditatem*, Deut. XXIV, I) soit physique soit morale.

Telle est notre opinion théologique ; nous croyons être en droit, par suite des raisons sur lesquelles elle s'appuie, de lui faire les honneurs du quatrième rang.

Il va sans dire que la conséquence logique de cette opinion nôtre est celle-ci : la polygamie et le divorce marital sont formellement contraires au droit naturel, étant contraire à la première des fins du mariage, selon son institution primordiale.

Il ne nous reste plus qu'à faire comparaître l'Evangile devant notre impartialité.

V. *L'Evangile.*— Avant de citer les textes et de raisonner sur eux, nous avons une majeure à poser.

Il suit des études qui précèdent qu'il y a trois degrés d'esclavages qui s'échelonnent comme gravité : le degré *maximum*, le degré *majus* ou *medium* et le degré *minimum*. Le degré *maximum* est l'esclavage social, parce qu'il consiste dans la constitution à l'état de servitude de toute une partie du genre humain, composée des deux sexes et de familles qui se perpétuent et perpétuent leur état social. Le degré *majus* ou *medium* est l'esclavage conjugal par polygamie ; il est un diminutif du précédent parce qu'il ne porte que sur un seul sexe, sur la femme, et qu'il ne s'hérite pas, mais bien s'adresse seulement aux femmes qui deviennent les épouses d'un même mari. Enfin, le degré *minimum* est l'esclavage conjugal par le droit de divorce attribué au mari, soit qu'il suffise d'un simple caprice, soit qu'il suffise d'une raison qu'il puisse toujours trouver, comme celle qu'avait introduit Moïse dans sa loi : « Si un homme prend une épouse et la garde, et que celle-ci ne trouve pas grâce devant ses yeux à cause de

(1) Nous ne devons pas parler du divorce par accord des deux, par la raison même que nous venons d'exprimer.

quelque laideur, *propter aliquam fœditatem,* qu'il écrive le libelle de divorce, le remette entre ses mains et la renvoie de sa maison. » (Deut. XXIV. 1.) Ce degré est encore un diminutif des deux autres, et du précédent en particulier; cela n'a pas besoin d'explication.

Or, si nous trouvons un oracle du Christ qui porte directement sur le degré *minimum* et qui le déclare contraire au droit de la nature fondée par l'institution primordiale, cet oracle devra s'appliquer *a fortiori* aux deux autres degrés, *medium* et *maximum*, qui le renferment et renferment, par-dessus, beaucoup d'autres abus encore plus hideux. Il suffit d'un peu de bonne foi et de logique pour accepter, sans difficulté, cette déduction.

Telle est la majeure que nous voulions poser; maintenant, appliquons-la.

Jésus-Christ n'a point parlé directement et expressément des deux premiers esclavages dans leurs rapports avec le droit naturel ; il a seulement émis des propositions générales de fraternité humaine que tout le monde connaît et qui impliquent nécessairement leur condamnation comme contraires à la nature ; nous reviendrons sur ces émissions de généralités. Mais il a parlé directement de l'esclavage par le droit marital de divorce, et ce qu'il a dit du diminutif doit s'appliquer, *a fortiori,* au *majus* et au *maximum.*

Qu'a-t-il dit du *minimum?* Deux de ses historiens ont raconté l'entretien qu'il eut, à ce sujet, avec les pharisiens : S. Mathieu (XIX, 3 à 9), S. Marc (X, 2 à 22); les deux récits sont parfaitement identiques dans le fond, mais enfin, pour n'en négliger aucune parole, nous allons les citer fondus en un, tels que nous les avons rendus dans notre *Evangile pour la Jeunesse.* La fusion nécessite, en cet endroit, pour qu'aucun mot des évangélistes ne soit oublié, quelques répétitions, mais qui sont naturelles et qui purent avoir lieu réellement entre Jésus et ses interlocuteurs. Voici cette traduction par fusion, rigoureusement exacte et complète, des deux récits.

« Les pharisiens allèrent à lui pour le tenter, et lui dirent : « Est-il permis à l'homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? »

» Il leur répondit : « Que vous a ordonné Moïse ? »

» Ils dirent : « Moïse a permis d'écrire un acte de répudiation et de la renvoyer. »

» A quoi Jésus répondit, disant : « Il vous a donné ce précepte à cause de la dureté de votre cœur (*ad duritiam cordis*), mais n'avez-vous pas lu que celui qui fit l'homme au commencement le fit mâle et femelle, et dit : « à cause de cela, l'homme quittera père et mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. » C'est pourquoi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce que Dieu donc a uni, que l'homme ne le sépare point. »

» Ils lui dirent encore : « Et pourquoi donc Moïse a-t-il ordonné de donner le libelle de divorce, et de renvoyer ? »

» Il leur répondit : « A cause de la dureté de votre cœur, Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes ; mais au commencement, il n'en fut pas ainsi, et je vous dis, moi : « Quiconque aura renvoyé sa femme, si ce n'est pour adultère, et en épousera une autre, est adultère (1) ; et celui qui épousera la renvoyée est adultère. »

» Ses disciples l'interrogèrent encore, dans la maison, sur le même sujet, et il leur dit : « Quiconque renvoie sa femme, et en épouse une autre, commet un adultère sur elle ; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle se rend adultère. »

Que dit Jésus, par ses réponses, de l'esclavage conjugal par droit de divorcer chez le mari? Il dit que Moïse

(1) On sait que ce verset de S. Mathieu a donné lieu à de grandes discussions : d'après l'exégèse commune des catholiques, l'exception, *nisi ob fornicationem,* ne tombe que sur le premier membre, *dimiserit,* et n'autorise que la séparation *quoad torum*; d'après toute l'église grecque, les protestants, et un certain nombre de catholiques dont les principaux sont Erasme, Cajetan, Catharin et Launoi, cette exception tomberait sur la phrase tout entière, en sorte que, d'après Jésus-Christ, l'infidélité conjugale serait un motif légitime de divorce complet autorisant le mariage avec une autre. Mais cette question ne nous importe pas dans la dissertation présente

l'a, en effet, autorisé dans ses lois, mais qu'il ne l'a autorisé, ou plutôt toléré, qu'à cause de la dureté du cœur, c'est-à-dire des mauvaises habitudes des peuples pour lesquels il faisait sa loi, ce qui est dire aussi clairement que possible que la chose tolérée est un mal que le législateur ne pouvait pourtant pas réprimer, parce qu'il était trop invétéré; et Jésus, pour qu'il n'y ait pas à se tromper sur sa pensée, qui est qu'il le condamne comme contraire à la droite nature, ajoute qu'il n'en avait pas été ainsi au commencement, c'est-à-dire à l'origine de l'institution du mariage, mais qu'à ce moment, où fut posé par le créateur le droit naturel sur ce point capital de la vie humaine, il fut dit que l'homme, cette moitié du genre humain créé mâle et femelle, « s'attacherait à sa femme, et qu'ils seraient deux dans une seule chair; » et il ajoute encore, pour qu'il ne reste aucun doute : « Ils ne sont plus deux, ils sont une seule chair; que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni, » c'est-à-dire qu'il ne s'attribue pas le droit de dénouer le lien que Dieu a noué lui-même par le droit naturel qu'il a fondé. Et il ajoute enfin, comme dernier mot tranchant sur lequel il n'y a point à revenir : « Quiconque renvoie sa femme excepté pour adultère, et en épouse une autre, est adultère. » Pourrait-on exprimer d'une manière plus énergique le droit naturel?

Maintenant, est-ce que la réponse *ad initio non fuit sic* ne s'applique pas, à plus forte raison, à l'assujettissement de la femme par la polygamie? Est-ce que l'application de cette parole à cet état, plus grave que le despotisme marital qui s'arrête au droit de divorcer, ne se fait pas tout naturellement, par cette raison simple, que nous avons mise en tête en commençant, du *majus* par rapport au *minus*?

Et s'il en est ainsi de l'esclavage polygamique, qui ne détruit que la société égalitaire des époux, n'en sera-t-il pas, à bien plus forte raison encore, de l'esclavage social, qui ne tombe pas seulement sur les époux considérés entre eux et sur le sexe féminin, mais sur l'homme aussi bien que sur la femme, sur les familles entières à perpétuité, sur toute une partie à la fois masculine et féminine du genre humain, de la grande famille issue du même père?

Oui, nous sommes en droit de tirer l'*a fortiori*; et ce droit devient encore bien plus évident pour nous, lorsque nous pensons que de ces mêmes lèvres divines qui proférèrent, à propos du cas *miminum* d'inégalité de droits, l'*ab initio non fuit sic*, étaient sorties et devaient sortir toutes ces paroles de fraternité universelle dont il suffira de rappeler les suivantes :

« Ne veuillez pas être appelés maîtres, car vous n'avez qu'un maître, et vous êtes tous frères. N'appelez père personne sur la terre, car vous n'avez qu'un père qui est dans les cieux. Ne soyez point appelés non plus précepteurs, car vous n'avez qu'un précepteur, qui est le Christ. Qui est plus grand que les autres parmi vous sera votre serviteur; qui s'élève sera humilié, qui s'humilie sera élevé. » (Mat, XXIII, 8 à 12).

» A chacun selon ses œuvres. » (Mat. XVI, 27.)

» Faites aux hommes ce que vous voudriez qu'ils vous fissent. Voilà la loi et les prophètes. » (Mat. VII, 12.)

» Aimez votre prochain comme vous-même. » (Math. XIX, 19.)

» Ceux qui paraissent avoir puissance sur les nations, dominent les hommes, et ceux qui sont plus grands exercent sur eux de l'autorité; il n'en sera pas ainsi parmi vous : quiconque voudra devenir plus grand sera le serviteur des autres. (Math. XX, 25, Marc X, 43, Luc. XXII, 25) etc., etc.

Toutes ces formules de fraternité et d'égalité ne peuvent être appliquées dans l'ordre social sans l'abolition de tous les esclavages et de toutes les tyrannies. Rien de plus évident, aucun principe ne saurait porter plus immédiatement après lui sa déduction.

Puis viennent les apôtres, qui ont si bien compris le Maître, qu'ils établissent entre eux une égalité et une fraternité qui va jusqu'à la mise de leurs biens en commun; et Paul dit du maître aussi bien que de l'esclave, aux Thessaloniciens : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger, » et

de tous les hommes aux Galates : « Il n'y a ni Juif, ni Grec, ni libre, ni esclave, ni homme, ni femme, tous sont un dans le Christ-Jésus. » Il dit plus fortement encore aux Colossiens : « Dans l'homme nouveau, renouvelé dans la science et ramené par le Christ à l'image de celui qui le créa, il n'y a ni juif, ni gentil, ni esclave, ni libre. » N'est-ce pas là proclamer que l'esclavage est contraire au droit naturel impliqué dans l'homme par la création de l'homme à l'image de Dieu? et tout cela n'impliquerait pas l'abolition de tous les esclavages !

C'est vrai, nous dit M. Louis Blanc; mais comment se fait-il, néanmoins, que Jésus ni ses apôtres n'aient pas expressément formulé la déduction contre l'esclavage en l'appliquant à la classe des esclaves en particulier, comme Jésus le fit pour le divorce arbitraire de l'époux. En ce qui est de la polygamie, elle touche le divorce de si près qu'il suffisait bien d'impliquer, comme le fit Jésus, l'un dans l'autre ; mais il n'en est pas de même de l'*esclavage social*: cette plaie plus hideuse et plus horrible encore, aurait eu besoin d'une notification spéciale, d'un *ab initio non fuit sic* particulier pour elle.

Nous répondons que l'observation est juste, mais que si Jésus et les apôtres ne le firent pas, ce fut pour de bonnes raisons, pour des raisons telles qu'après que nous les aurons exposées en quelques paroles, tout homme sage avouera qu'ils dirent exactement tout ce qu'il convenait de dire, ni trop, ni trop peu, et que, s'ils eussent été plus explicites, ils auraient commis une faute qu'ils ne pouvaient pas commettre.

D'abord, nous l'avons déjà dit, Jésus et les Apôtres n'étaient pas des législateurs, des politiques, des lutteurs sur le terrain de l'ordre temporel; ils n'étaient que des réformateurs religieux qui ne devaient proclamer qu'en religion l'égalité qu'ils savaient, d'ailleurs, être appelée à s'introduire un jour dans les législations sociales.

Mais ce n'est pas tout : supposons qu'avec l'influence toute-puissante qu'ils devaient exercer sur les âmes, ils eussent dit expressément ce que vous regrettez qu'ils n'aient pas dit; supposons que Jésus, suivi de saint Pierre et de saint Paul, eût directement appelé les esclaves à la liberté politique, que s'en suivait-il? Il s'en suivait immédiatement la dissolution universelle des fortunes, une liquidation générale de l'état économique du genre humain. Pour le divorce à l'arbitre du mari et pour la polygamie, ils pouvaient dire ce qu'ils ont dit; ces désordres n'existaient que dans l'Orient et n'avaient guère d'extension que chez les riches; la révolution sur ces points pouvait se faire et se fit; mais l'*esclavage* social était la grande clef de voûte de l'édifice économique du colosse romain, héritier de la Grèce, et il planait également sur tout l'orient, il tenait dans ses serres le monde civilisé tout entier. C'était donc, sous la parole enflammée de Jésus réclamant formellement l'abolition de l'*esclavage*, les trois quarts du monde qui levaient l'étendard de la révolte, qui renouvelaient Spartacus; c'était la guerre sociale sur tous les points à la fois, l'effondrement, sur tous les points, des fortunes privées; c'étaient tous les citoyens mis à terre, et, à leur place, s'installant les esclaves; c'étaient les soldats de Spartacus occupant les siéges du sénat romain. Or, ces hommes, à cette date de l'histore humaine, étaient-ils capables de gouverner, étaient-ils même capables d'être élevés subitement à la liberté? Non. Le célèbre insurgé de la guerre sociale, malgré son génie et sa force, n'avait pas réussi, par suite des fautes et des crimes de ses armées; ses hommes n'étaient que des brutes indignes de leur chef, insatiables du sang de leurs maîtres, n'ayant d'autre talent que celui de se gorger de rapines, et lui rendant impossible de profiter d'une victoire. Les troupes de Spartacus ne purent que provoquer ces monstrueuses représailles des citoyens romains, qui consistèrent dans l'exibition de six mille esclaves crucifiés à la même heure sur le même calvaire. Ce n'était pas pour donner au monde de tels spectacles que le Christ était venu; il était venu pour sauver les âmes, non pour les perdre. Ce qu'il devait demander aux Nérons,

c'étaient douze millions de martyrs qui n'eussent combattu pour les droits violés et pour la liberté de conscience, qu'avec la parole pacifique, le génie, la patience et toutes les vertus. Il ne pouvait jeter l'humanité dans un abîme de ténèbres où elle se détruisît elle-même; il pouvait seulement poser les principes généraux d'égalité et de fraternité, qui produiraient leurs fruits le long des siècles. Il était la vie, il n'était pas le suicide.

Mais peu à peu ses principes gagneront les esprits et y feront germer leurs conséquences; on verra l'*esclavage* se transformer en servage, puis se détruire tout-à-fait. La révolution française ne fera que formuler, en préambule de lois, les idées mêmes qu'il avait jetées dans le monde; la déclaration des droits de l'homme et du citoyen n'est que l'Evangile, de religieux, se faisant politique. Cette révolution laissera pourtant encore des restes d'*esclavage;* mais enfin, vous-même, M. Louis Blanc, dans le gouvernement provisoire de 1848, apporterez votre pierre à l'édifice chrétien en mettant votre signature au bas du décret qui abolit ce qui restait encore d'*esclavage* dans nos colonies; la grande victoire américaine sur les esclavagistes portera le dernier coup, et notre dix-neuvième siècle verra s'accomplir, sur l'*esclavage,* la plénitude à peu près de l'idée chrétienne.

Mais, vous l'avez dit, un nouvel *esclavage* a succédé à tous les autres: celui de la misère injuste et forcée; c'est l'*esclavage économique*, et celui-là doit aussi disparaître. Il disparaîtra dans l'avenir; et comment? Par l'application sociale d'un principe général qui est aussi dans l'Evangile et que le Christ y a mis pour des temps beaucoup plus éloignés de lui que ne l'étaient ceux qui devaient être témoins de l'abolition de l'*esclavage politico-social.* Ce principe est celui qu'il a posé contre l'usure; ce sera de ce principe que découleront les applications économiques desquelles il résultera, conformément à l'aphorisme de saint Paul, que chacun n'aura pour manger que proportionnellement à ce qu'il produira par son travail.

Or, l'axiome est facile à dire, mais les applications en sont encore si difficiles et si dangereuses à formuler, relativement à la constitution présente du monde économique et des fortunes, que, tout dénué que nous soyons d'influence, nous-même n'osons pas les dire. LE NOIR.

POLYGLOTTE. Bible imprimée en plusieurs langues; c'est la signification de ce terme grec.

La première qui ait paru est celle du cardinal Ximénès, imprimée en 1515, à Alcala de Bénarès, en Espagne; on la nomme communément la *Bible de Complute;* elle est en 6 volumes in-folio, et en quatre langues. Elle contient le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque d'Onkélos sur le Pentateuque seulement, la version grecque des Septante, et l'ancienne version latine ou italique. On n'y a point mis d'autre traduction latine du texte hébreu que cette dernière, mais on en a joint une littérale au grec des Septante. Le texte grec du *Nouveau Testament* y est imprimé sans accents, afin de représenter plus exactement les anciens exemplaires grecs où les accents ne sont point marqués. On a placé à la fin un apparat des grammairiens, des dictionnaires et des tables. Cette Bible est rare et fort chère. François Ximénès de Cisneros, cardinal et archevêque de Tolède, qui est le principal auteur de ce grand ouvrage, marque, dans une lettre écrite au Pape Léon X, qu'il est à propos de donner l'Ecriture sainte dans les textes originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction, quelque parfaite qu'elle soit, qui les représente parfaitement.

La seconde *polyglotte* est celle de Philippe II, imprimée à Anvers, chez Plantin, en 1572, par les soins d'Arias Montanus. Outre ce qui était déjà dans la *Bible de Complute,* on y a mis les paraphrases chaldaïques sur le reste de l'Ecriture sainte avec l'interprétation latine de ces paraphrases. Il y a aussi une version latine du texte hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue hébraïque. A l'égard du *Nouveau Testament,* outre le grec et le latin de

la *Bible d'Alcala*, on a joint à cette édition l'ancienne version syriaque, en caractères syriaques et en caractères hébreux, avec des points-voyelles, pour en faciliter la lecture à ceux qui sont accoutumés à lire l'hébreu. On a aussi ajouté à cette version syriaque une interprétation latine composée par Gui Le Fèvre, qui était chargé de l'édition syriaque du *Nouveau Testament*. Enfin, l'on trouve dans la *polyglotte* d'Anvers un plus grand nombre de grammaires et de dictionnaires que dans celle de Complute, et plusieurs petits traités nécessaires pour éclaircir les endroits les plus difficiles du texte.

La troisième *polyglotte* est celle de Le Jay, imprimée à Paris en 1645. Elle a cet avantage sur la *Bible royale de Philippe II*, que les versions syriaque et arabe de l'*Ancien Testament* y sont avec des interprétations latines. Elle contient, de plus, sur le Pentateuque, le texte hébreu samaritain, et la version samaritaine, en caractères samaritains. Le *Nouveau Testament* y est conforme à celui de la *polyglotte* d'Anvers, mais on y a joint une traduction arabe avec une interprétation latine. Il y manque un apparat, les grammaires et les dictionnaires qui sont dans les deux autres *polyglottes*, ce qui rend imparfait ce grand ouvrage, recommandable d'ailleurs par la beauté des caractères.

La quatrième est la *polyglotte* d'Angleterre, imprimée à Londres, en 1657, et souvent appelée *Bible de Walton*, parce que Bryan Walton, depuis évêque de Winchester, prit le soin de la faire imprimer. Elle n'est pas, à la vérité, aussi magnifique pour la beauté des caractères ni pour la grandeur du papier, que celle de Le Jay, mais elle est plus ample et plus commode. On y trouve la vulgate selon l'édition revue et corrigée par Clément VIII, au lieu que dans celle de Paris, la vulgate est telle qu'elle était dans la Bible d'Anvers avant la correction. Il y a de plus une version latine interlinéaire du texte hébreu, au lieu que, dans l'édition de Paris, il n'y a point d'autre version latine sur l'hébreu que notre vulgate. Dans la *polyglotte* d'Angleterre, le grec des Septante n'est pas celui de la *Bible de Complute*, que l'on a gardé dans les éditions d'Anvers et de Paris; mais le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre exemplaire grec fort ancien appelé *alexandrin*, parce qu'il est venu d'Alexandrie. *Voyez* SEPTANTE. La version latine du grec des Septante est celle que Flaminius Nobilius fit imprimer à Rome par l'autorité du pape Sixte V. Il y a, de plus, dans la *polyglotte* d'Angleterre, quelques parties de la Bible en éthiopien et en persan qui ne se trouvent point dans celle de Paris, des discours préliminaires ou prolégomènes touchant le texte original, les versions, la chronologie, etc., avec un volume de diverses leçons de toutes ces différentes éditions. Enfin, l'on y a joint un dictionnaire en sept langues, composé par Castel, en 2 vol., ce qui fait un total de 8 vol. in-folio.

Une cinquième *polyglotte* est la *Bible de Hutter*, imprimée à Nuremberg, en 1599, en douze langues; savoir, l'hébreu, le syriaque, le grec, le latin, l'allemand, le saxon ou le bohémien, l'italien, l'espagnol, le français, l'anglais, le danois, le polonais ou esclavon.

On peut aussi mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques que les juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caractères hébreux. L'un, imprimé en 1551, contient le texte hébreu en gros caractères, [illegible] a d'un côté la phrase chaldaïque d'Onkélos en caractères médiocres, [illegible]e l'autre une paraphrase en persan composée par un juif nommé Jacob, avec le surnom de sa ville. Outre ces trois colonnes, la [illegible] de Saadias est imprimée au haut des pages en petits caractères, et au bas est placé le comm[illegible] h. L'autre Pentateuque, imprimé en 1547, a trois co[illegible] e[illegible]mier. Le texte h[illegible] à l'un des côtés une traduction en grec vulgaire, à l'autre une version en langue espagnole. Ces deux versions sont en caractères hébreux, avec les points-voyelles qui fixent la pro-

nonciation. Au haut des pages est la paraphrase chaldaïque d'Onkélos, et au bas le commentaire de Rasch.

De ce même genre est le *Psautier* qu'Augustin Justiniani, religieux dominicain et évêque de Nébio, fit imprimer à Gênes, en quatre langues, l'an 1516; il contient l'hébreu, le chaldéen, le grec et l'arabe, avec les interprétations latines et des gloses.

On a encore la Bible *polyglotte* de Vatable, en hébreu, grec et latin. Celle de Volder, en hébreu, grec, latin et allemand. Celle de Polken, imprimée l'an 1546, est en hébreu, en grec, en éthiopien et en latin. Jean Draconits, de Carlostad, en Franconie, donna, l'an 1565, les *Psaumes*, les *Proverbes de Salomon*, les *prophètes Michée et Joël*, en cinq langues, en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin et en allemand.

Le premier modèle de toutes ces Bibles a été les *Hexaples* et les *Octaples* d'Origène. *Voyez* Hexaples.

Le père Lelong, de l'Oratoire, a traité avec soin des *polyglottes* dans un volume in-12 qu'il a publié sur ce sujet; il est intitulé : *Discours historique sur les Bibles polyglottes et leurs différentes éditions*; cet ouvrage est curieux et instructif. Bergier.

POLYPE. (*Théol. mixt. scien. méd.*). — Cette sorte d'excroissance qui se produit assez souvent sur les muqueuses, principalement dans les fosses nazales, d'où elle descend en remplissant les narines, est presque toujours du genre *mou et vésiculeux*; et il convient de rassurer celui qui en est atteint sur l'opération de l'arrachement qui en doit être fait par le chirurgien; c'est une opération sans danger et des plus simples possibles. Nous eûmes, vers notre âge de seize à dix-sept ans, un *polype* de cette espèce qui se gonflait, dans les temps humides, jusqu'à effleurer le bord de notre narine droite et à la remplir complètement. Le médecin nous l'arracha avec une pince *ad hoc* qu'il introduisit aussi profondément que possible; l'excroissance rendit des humeurs sous la pression de la pince. L'opération ne fut pas très-douloureuse; le polype ne repoussa point.

Quand l'excroissance est *fibreuse, granuleuse, sarcomateuse* ou *fongueuse*, c'est un peu plus grave; il s'en trouve qui saignent fréquemment; ceux-là peuvent tourner au cancer; dans tous les cas, on détruit le *polype* par la résection, ou, quand on craint l'hémorragie, par la ligature.

Le Noir.

POLYPES ET POLYPIERS (les) (*Théol. mixt. scien. zool.*). — Cet animal étrange, qui n'a été bien connu que dans les temps modernes, puisque Bernardin de Saint-Pierre le prenait encore pour une magnifique végétation sous-marine, tire son nom des tentacules qui entourent sa bouche et qu'on a prises pour une multitude de pieds (*polys*, nombreux, *pous*, pied), ou plutôt, il a hérité cette dénomination du poulpe (*pieuvre*), qui a aussi des tentacules avec un corps tout entier mou, et que les anciens nommaient *polype*; les modernes ont transmis ce nom à l'animal dont nous allons parler, et l'ont changé en celui de *poulpe* pour le mollusque céphalopode dont nous donnons la description au mot Poulpe.

Il y a des *polypes* de diverses formes et de diverses structures, mais voici leurs formes les plus ordinaires. Imaginez d'abord une sorte de souche arborescente solide, mais de formation animale, le plus souvent calcaire comme la coquille de l'huître, ou cornée. Tout à l'entour de cette souche s'élèvent, en guise de tiges, comme d'une souche de taillis, des espèces de bras mous, de forme ronde et allongée, ne dépassant guère en *minimum* quelques millimètres de longueur, et en *maximum*, trois ou quatre centimètres. Ces bras cylindriques, le plus souvent blancs ou rosés, sont fixés à la souche commune. Ils sont tubulaires, et ces tubes sont le corps même de l'animal. Ce corps se termine en haut par une ouverture qui est la seule de tout l'organisme, et tout autour de cette ouverture s'allongent des tentacules qui forment bouquet, comme les pétales d'une reine-marguerite; il n'y en a pas autant que dans cette fleur, mais il y en a assez pour donner à cette tête une apparence à peu près semblable,

ou qui rappelle soit un œillet soit une fleur de cactus. L'ouverture qui est au milieu de cet épanouissement est à la fois la bouche, l'anus et le canal à pondre les œufs. L'animal, tout fixé qu'il est sur la souche, mange par cette bouche, expulse aussi par elle les résidus de sa digestion, et pond ses œufs, qui se sont formés le long de l'intérieur du tube. Tous les individus constituent, d'ailleurs, une famille qui vit en communauté, les uns profitant aux autres et tous sécrétant les matières qui forment la souche commune. Le tout provient d'un individu qui était éclos d'un œuf, avait mené pendant quelque temps, soit pendant des jours, soit pendant des heures, une vie errante, et avait fini par se fixer sur un corps submergé qui avait servi de première assise à la construction du *polypier*, par le travail sécréteur de tous les individus que ce premier fondateur a, pour ainsi parler, germés sur ses flancs. Chacun de ses fils bourgeonne comme lui et fait souche à son tour, en sorte que la colonie se trouve à la fin représenter plusieurs milliers, millions, milliards d'individus, agrégés de la sorte. Les polypiers se voient en abondance dans toutes les mers; les coraux et les madrépores qui finissent par former les îles madréporiques en sont des espèces. Les tentacules qui couronnent le sommet de chaque *polype* ont dans les eaux les nuances les plus déilcieuses, les plus délicates, et sont plus ou moins transparentes, en sorte qu'elles paraissent être des fleurs, d'où on les a nommées *anthozoaires*, du grec *anthos*, fleur, et que l'on conçoit facilement l'erreur de Bernardin de Saint-Pierre.

Tout est vie dans l'œuvre de celui qui est l'être et la vie.

Nous avons dit que tous les *polypes* n'ont pas la même forme, ni la même structure; nous venons de décrire le plus grand nombre, et parmi ceux-là il n'en est guère qui ne soient marins; ceux dont les sécrétions sont pierreuses ne se rencontrent même que dans les mers tropicales. Mais il en est d'autres qui ne vivent que par individus isolés, tels sont les *actinies*.

LE NOIR.

POLYTHÉISME. *Voyez* PAGANISME.

POMPE DU CULTE DIVIN. *Voyez* CULTE.

POMPE FUNÈBRE. *V.* FUNÉRAILLES.

POMÉRANIE (propagation du Christianisme en). (*Theol. hist. égl. part.*) — » Au sixième siècle, dit M. Weltzel, les Slaves s'établirent dans le nord de l'Allemagne et nommèrent la côte de la mer Baltique Pomorze, c'est-à-dire près de la mer. Les principales divinités de ce peuple wenède étaient Belbog, Czernibog, Radogost, Swantewit, Hérovit, Gérovit et Triglav.

» Vers l'an 1000, l'évêché de Colberg fut fondé, comme suffragant de l'archevêché de Gnésen, et Reinbern, de Hassegun, près de la Saale, fut désigné pour en être évêque. Mais cette fondation ne dura guère, Reinbern s'étant rendu à Kiew à l'occasion du mariage de la fille de Boleslaw avec le fils du czar Wladimir et ayant été retenu à la cour.

» L'essai tenté cent ans plus tard par Bernard, moine espagnol, d'introduire le christianisme, fut stérile.

» Lorsque Boleslaw Krzywousti, roi de Pologne, eut conquis la Poméranie, il voulut travailler à sa conversion, et pria, en conséquence, Othon, évêque de Bamberg, de venir apporter la lumière de l'Évangile aux païens de ce pays. Othon se rendit à cette invitation, avec l'autorisation du pape Calixte II, le 19 avril 1124, en passant par Prague, Breslau, Posen, Gnésen, où il s'arrêta sept jours et célébra la fête de la Pentecôte. Aux dix-sept ecclésiastiques allemands qui l'accompagnaient se joignirent trois chapelains polonais, parmi lesquels se trouvait Adalbert, qui devint plus tard évêque de Julin. Boleslaw se fit représenter, au milieu des missionnaires, par le comte Paulitzki, mandataire courageux et éloquent, jusqu'aux frontières. D'Usez, sur la Netze, on envoya des députés au prince des Poméraniens, Wratislaw, qui avait été dans son enfance baptisé à Mersebourg. Wratislaw accourut au-devant de l'apôtre, près de Stargard, et le fit accompagner jusqu'à Pyritz par deux

chevaliers qui le représentaient. Au moment où ils parvinrent à Pyritz, les païens célébraient une fête qui avait attiré quatre mille personnes. Othon leur fit un sermon. Au bout d'une semaine, durant laquelle, à l'aide de ses coopérateurs, il instruisit la foule, qui augmentait de jour en jour, l'évêque ordonna un jeûne de trois jours. Le 14 juin et les jours suivants, sept mille païens reçurent le baptême dans trois baptistères.

» De là Othon, après avoir érigé un autel et laissé un prêtre pour le servir, se rendit, par Stargard, à Kammin, résidence du prince. La princesse reçut l'apôtre avec grande joie. Othon demeura cinquante jours, convertit 3,585 personnes, et posa la première pierre d'une église à laquelle il préposa un prêtre et à l'entretien duquel le prince pourvut par une donation immobilière.

» Julin, plus tard appelé Wollin, peuplé surtout de pirates, était moins enclin au christianisme que les villes parcourues jusqu'alors par les missionnaires. Lorsque les corsaires apprirent l'arrivée des étrangers, ils envahirent le château dans lequel les missionnaires étaient rentrés la veille au soir ; un païen poursuivit l'évêque ; toutefois, les chrétiens parvinrent sains et saufs à quitter la ville, en traversant la Divenow. Othon s'arrêta patiemment pendant quelques jours, s'entretenant avec les habitants du pays ; mais tout ce qu'il put obtenir des autorités de la ville fut que Julin suivrait l'exemple de Stettin, la plus ancienne et la plus noble des villes de Poméranie. Othon se rendit, le 3 août, accompagné par un habitant de Julin nommé Nédamir, au-delà du golfe. Les habitants de Stettin ne voulurent d'abord pas entendre parler d'une autre religion ; cependant Othon, qui fixa sa demeure dans le château du prince, ne se laissa pas détourner dans son dessein. Deux fois par semaine, les jours de marché, il se rendait avec ses dix-huit prêtres, revêtus de leurs ornements sacerdotaux et précédés de la croix, sur le marché, pour y prêcher. Les gens de la campagne écoutaient plus patiemment que les gens de la ville. Cependant, au bout de deux mois, ceux-ci déclarèrent admettre le baptême, si la Pologne renonçait au tribut que payait Stettin, assurait une paix durable au pays et la ratifiait par un acte authentique.

» L'évêque obtint tous ces avantages ; car la douceur de sa parole, la bienveillance de ses manières et sa charité lui gagnaient tous les cœurs. Le 25 octobre, il baptisa les deux fils d'un habitant distingué nommé Domizlaw, qu'il décida à se convertir lui-même ; cinq cents parents et amis de cette famille influente se firent alors baptiser et agirent puissamment sur le reste de la population. Les quatre temples païens furent renversés ; Othon envoya au pape Honorius les trois têtes du dieu Triglav, comme preuves de la défaite du paganisme. Après avoir bâti deux églises, l'une en l'honneur de S. Adalbert, patron des Slaves, l'autre en l'honneur des apôtres S. Pierre et S. Paul, et après avoir préposé deux prêtres au culte, après avoir visité les deux bourgs de Garz et de Lubzin, et avoir laissé un prêtre dans chaque endroit, Othon s'embarqua pour Julin, où le bruit de la conversion de la ville de Stettin l'avait précédé. Les habitants accoururent avec joie au-devant de lui, et lui demandèrent pardon de leur conduite antérieure. Othon consacra deux autels destinés à des églises. Il interdit partout d'ensevelir les morts dans les forêts ; il prohiba la piraterie, le commerce avec les idolâtres, la polygamie et la coutume, générale jusqu'alors, de tuer les filles nouvellement nées, quand il y en avait déjà plusieurs dans la famille.

» L'hiver suivant, Othon passa par Dodona, aujourd'hui Dadow, où il posa la première pierre d'une église (*in honorem S. Crucis*), et se rendit à Colberg et Belgard, dont les habitants se montrèrent parfaitement disposés à écouter sa parole. De là il visita plus en détail les communautés nouvellement fondées de Pyritz, Stettin, Julin, confirmant les néophytes, consacrant les églises, et, vers la Purification, il repassa par Dodona, Belgard et Colberg, où il inhuma le diacre Hermann, qui s'était noyé. Le

mercredi des Cendres, après avoir baptisé 22,166 catéchumènes et fondé onze églises, il retourna, par la Pologne, la Silésie et la Bohême, à Bamberg, où il arriva le samedi de Pâques 29 mars.

» Une épidémie très-grave ayant éclaté à Stettin, les idolâtres persuadèrent aux chrétiens que c'était un châtiment de leur apostasie et qu'il fallait apaiser les dieux. Peu de chrétiens demeurèrent fidèles dans cette épreuve. A Julin, on eut de même recours aux idoles abandonnées. A cette nouvelle, Othon reconnut la nécessité de relever les églises par sa présence et de profiter du voyage pour convertir les autres villes demeurées païennes, Demmin, Gotzkow, Usedom, Wolgast. Il partit le 19 avril 1128, traversa la Saxe et le Mecklenbourg, emportant avec lui, sur cinquante chariots, tout ce qui était nécessaire pour organiser le culte de ces églises. Le 10 juin, on vit paraître à Usedom, appelés par Wratislaw, les nobles de Poméranie, habitant la rive gauche de l'Oder, qui, après avoir reçu le baptême, promirent de protéger la religion chrétienne dans leurs domaines. Othon eut aussi le vif désir de ramener dans la voie du salut les habitants de l'île de Rugen, mais d'invincibles obstacles l'en empêchèrent. Arrivé à Stettin, dont un très-petit nombre d'habitants était demeuré fidèle, Othon, qui s'était d'abord rendu avec ses compagnons dans l'église des SS. Pierre et Paul, fut menacé de mort; le tumulte d'une foule irritée éclatait autour de l'église tandis qu'au dedans retentissait le chant paisible des psaumes. Cependant le tumulte s'apaisa, la foule se dispersa; un sermon que l'apôtre prononça sur le marché, où il s'était rendu processionnellement avec le clergé, sous la proctection de Wirtska, ramena les âmes égarées. Les habitants de Julin se réconcilièrent aussi très-rapidement avec l'Eglise. Alors le saint visita une dernière fois les anciennes localités de Poméranie où il avait prêché, et, traversant la Pologne, il revint à Bamberg le 20 décembre. Il ne revit plus les villes qu'il avait ainsi gagnées à Jésus-Christ, mais il en prit soin jusqu'à la fin. Sa mort eut lieu le 30 juin 1139. Les fidèles jadis convertis par sa parole envoyèrent toujours, depuis lors, de la cire destinée à faire des cierges pour la tombe et l'autel du saint apôtre.

» A la suite de la conversion et de l'accession de la Poméranie à l'empire germanique, qui eut lieu en 1181, un grand nombre de religieux et de colons se rendirent dans la contrée des Vendes, qu'avait dépeuplée la guerre, et contribuèrent à la civiliser.

» Wradislaw, le premier prince chrétien, fut assassiné, en 1131, près de Stolp, non loin d'Anclam, par un païen. A ce même endroit, on éleva d'abord une petite église dédiée à S. Jean, et en 1153 on y fonda le premier couvent, qu'occupèrent des Bénédictins venus de Berg, près de Magdebourg. D'autres couvents célèbres furent successivement fondés, en 1162, à Kolbatz; en 1170, à Belduck; en 1207, à Eldena; en 1231, à Neukamp et Buckow; en 1299, à Hiddensée; en 1308, à Pudagla; qui tous avaient des abbés mitrés, *abbates baculati.* »

Au sixième siècle, la réforme de Luther, qui promettait aux paysans la liberté, s'installa rapidement dans la Poméranie et y régna à peu près esclusivement jusqu'au milieu du dix-huitième siècle; alors quelques paroisses catholiques se réformèrent; le mouvement s'est soutenu depuis cent ans, et dans ce troisième quart du XIXe siècle, on peut compter, dans cette province une quinzaine de prêtres catholiques et une douzaine de mille de fidèles. LE NOIR.

POMÉRIUS (Julien). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur du Ve siècle, né en Mauritanie, vint à Arles, y ouvrit une école et devint prêtre vers 498. Il composa huit livres *De anima,* dont Gennade et S. Isidore de de Séville résument le contenu. Ce traité ressemblait beaucoup à celui de Némésius. Il composa aussi un ouvrage *de Contemptu mundi ac rerum transiturarum*; un autre *de Vitiis et Virtutibus*; un autre encore *de Virginibus instituendis.* Ces traités sont perdus; on n'a plus de lui que trois livres *de Vita contemplativa,* ou *de*

Futuræ Vitæ contemplatione, ou encore *de Actuali Conversatione*, qu'on a longtemps et faussement attribués à Prosper d'Aquitaine, parmi les œuvres duquel ils se trouvent.

Le Noir.

POMPONACE ou POMPONAZZI (Pierre). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce professeur de philosophie à Padoue et à Bologne, que l'on mettait un tel empressement à entendre qu'il fallait garder sa place dès minuit pour la leçon du matin, naquit à Mantoue en 1462. Il composa, pour être gravée sur sa tombe, cette épitaphe bizarre, qui ne pouvait guère être sortie que d'une tête profondément sceptique : *Hic sepultus jaceo. Quare? Nescio, nec scis aut nescis, curo. Si vales, bene est. Vivens valui. Fortasse nunc valeo; si aut non, dicere nequeo.*

Pomponace fut le chef des nouveaux aristoteliciens d'Italie. On sait que depuis le concile de Florence, et avant et après la prise de Constantinople par les Turcs, la littérature grecque fut très-cultivée en Italie, grâce à l'impulsion des réfugiés grecs dont fit partie le cardinal Bessarion ; on sait aussi que, par là même, les philosophes Platon et Aristote furent remis en grand honneur, mais qu'ils se partagèrent les écoles, les uns, tels que *Laurent Valla, Poggio Bracciolini, Francesco Filelfo, Marsile Ficin*, donnant pour Platon, et les autres pour Aristote. Pomponace fut le plus influent de ces derniers ; or, on peut juger par son épitaphe où son péripatétisme l'avait conduit. Il fit un livre *de Animarum Immortalitate*, dans lequel il soutient que, d'après Aristote et la raison, l'immortalité de l'âme est indémontrable, et que la seule solution qui puisse être donnée de ce problème est celle qu'en donne l'Écriture sainte et la foi de l'Eglise. C'est précisément la doctrine de nos traditionnalistes modernes, qui a été condamnée par Pie IX et par le Concile du Vatican. Les nouveaux péripatéticiens disaient « qu'une même proposition peut être vraie suivant la théologie et fausse suivant la philosophie, » manière de vous conduire au scepticisme universel par le chemin de la piété. Les autres ouvrages de Pomponace ont, à notre avis, moins de portée que celui-là, mais ils lui ont fait une mauvaise réputation parmi les gens religieux ; ils portent pour titre : *De Incantationibus; de Fato, libero arbitrio, prædestitnaione et providentia Dei.* « Dans le premier, dit M. Schrodl, il rejette la réalité des incantations, l'influence du diable, etc., et déclare que les faits qu'on avance d'ordinaire pour démontrer la réalité de la magie, s'expliquent naturellement et dépendent de forces merveilleuses et inconnues qui agissent sur le corps de l'homme, de même que les astres. C'est ainsi qu'il attribue les guérisons obtenues par le culte des reliques à la puissance particulière de l'imagination de ceux qui implorent le secours d'en haut, en ajoutant que ces guérisons s'opèreraient tout aussi bien si on mettait, avec la même ferveur d'imagination sa confiance dans des os de chiens. Dans l'autre ouvrage il s'efforce de confondre les idées de liberté, de destin et de prédestination, mais il n'y réussit guère.

Le Noir.

POMPONIO LÉTO. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Cet humaniste, disciple de Laurent Valla, et un des admirateurs de l'antiquité les plus exaltés de l'Italie du XVe siècle, naquit en Calabre, en 1425, et mourut en 1495. Il fonda à Rome une académie d'archéologie classique. Il fut soupçonné, avec d'autres humanistes de son école, d'avoir conspiré contre la vie de Paul II et d'avoir abjuré la foi ; mais il fut autorisé par Sixte IV à reprendre ses cours. « Pomponio, dit M. Schrodl, poussait son enthousiasme classique si loin que, sauf les antiquités romaines, il n'étudiait et ne savait rien. Il se prononçait d'une manière fort suspecte à l'égard de la religion chrétienne, disant qu'elle n'était faite que pour des barbares. Il méprisait l'Écriture sainte et les Pères de l'Église, engageait ses disciples à changer leurs noms de baptême contre des noms pagano-romains, éleva un autel à Romulus, et célébrait chaque année la fête de la fondation de Rome

avec des cérémonies païennes. Cependant il se convertit à la fin de sa vie, et mourut chrétiennement dans un hôpital, où l'avait conduit son indigence. Comme il ne lisait que les auteurs latins les plus classiques, il écrivait très-purement en latin. Ses œuvres parurent, en 1520, à Haguenau, et ses *Opuscula varia*, en 1521, à Mayence. Il avait soigné les premières éditions de Salluste, Varron, Pline le Jeune et Quintilien, dont il commenta l'*Institutio oratoria*. En outre il publia, sous le nom de Julien Pomponius Sabinus, un commentaire sur Virgile. Ses deux filles, *Fulvie* et *Nigella*, se distinguèrent par des connaissances philologiques extraordinaires. »

LE NOIR.

PONCTUATION DU TEXTE ET DES VERSIONS DE L'ÉCRITURE SAINTE. *Voyez* CONCORDANCE.

PONSARD (Francis). (*Théol. hist. biog. et bibl.*) — Ce poète dramatique français, né à Vienne (Isère), en 1814, et mort il y a une dizaine d'années, ne trouva pas d'éditeur pour une traduction en vers du *Manfred* de Byron et la publia à ses frais ; mais cette œuvre passa inaperçue. Avocat dans sa ville, il fit alors la tragédie de *Lucrèce*, et la confia à un ami qui essaya de la faire recevoir à Paris. L'ami la présenta à M[lle] Rachel qui ne l'ouvrit même pas, éprouva bien d'autres déceptions, et trouva enfin un patron bienveillant dans Achille Ricourt, directeur de l'*Artiste* Ce dernier la présenta au comité de lecture de l'Odéon, qui la refusa ; mais le directeur M. A. Lireux passa outre, et la fit jouer comme contrepartie des *Burgraves*, qui venaient d'échouer aux Français. Cette tragédie excita un mouvement classique ; il y eut les *Hugolâtres* et les *Ponchardistes*. Finalement elle réussit, quoique médiocre à notre avis, tout en étant de bon goût. Elle est restée, encore à notre avis, la meilleure pièce de l'auteur, si l'on excepte sa comédie *L'honneur et l'argent*, Ponsard est un bon poète, mais qui avait le malheur d'être encore trop petit près des Racine et des Corneille dont il voulait ramener le genre ; il venait dans une époque où il aurait fallu, pour rendre durable un retour au classique, une imagination plus brillante que la sienne et un talent plus magistral. Non-seulement il est infiniment au-dessous de Corneille et de Racine, mais bien au-dessous de Voltaire, quoiqu'il surpasse Ducis en ce qui, dans Ducis, ne revient pas à Shakspeare. Le public était bien disposé pour le genre classique le plus sévère, puisqu'un simple fumet de ce genre solide lui causa tant d'émotion, et l'on doit reconnaître, à de pareils mouvements, que ce n'est pas sa faute quand il se jette dans les folies de mauvais aloi, mais bien celle des auteurs.

On a de Ponsard, outre *Lucrèce*, tragédie en 5 actes et en vers, et *L'honneur et l'argent*, comédie en 5 actes et en vers, *Agnès de Méranie*, 1846 ; *Charlotte Corday*, 5 actes et en vers, avec prologue, 1850 ; *Horace et Lydie*, gracieuse imitation d'Horace; *Homère*, poëme, 1852 : *Ulysse*, tragédie avec chœurs, prologue et épilogue, représentée sans succès au Théâtre-Français ; *La Bourse*, comédie en 5 actes et en vers, qui n'eut pas la même vogue que *L'honneur et l'argent*, mais qui était, comme sa devancière, dans les bonnes traditions et la bonne morale ; *Ce qui plaît aux femmes*, trilogie dramatique en prose et en vers, représentée, sans succès, au Vaudeville, en 1860. Ce fut sa dernière œuvre. *Ponsard* est, dit-on aujourd'hui avec dédain, le chef de *l'école du bon sens* ; on aurait le droit de le traiter ainsi par l'ironie, si l'on faisait mieux que lui ; mais non-seulement on ne fait pas mieux que lui, on ne fait rien ; il ne fut point un chef d'école, il ne fut qu'un bon écolier dans la meilleure de toutes les écoles ; car, malgré notre admiration pour le romantisme, il nous faut bien avouer que le classique lui est supérieur et n'a point de rival. « On n'a jamais parlé, disait Proudhon, que dans l'école classique, la langue des dieux, » et malgré la défense que nous prenions devant lui des grands romantiques, dont il appelait les œuvres des bulles de savon, nous étions, au fond de notre conscience, presque de son

avis. Cela ne s'entend que du drame, car dans la poésie lyrique, le romantisme seul est puissant et le classisme lui-même n'a été beau, comme dans les chœurs d'Athalie, que quand il s'est fait romantique. LE NOIR.

PONTIFE, chef des prêtres et des autres ministres de la religion. Le latin *pontifex* paraît être une altération de *pontifex*, mot formé du grec πότνιος, auguste, véritable ; il désigne un homme qui fait des choses augustes, des fonctions sacrées.

Le souverain *pontife*, ou le grand prêtre chez les Juifs, était le chef de la religion ; les autres sacrificateurs et les lévites lui étaient soumis. Aaron, frère de Moïse, fut le premier revêtu de cette dignité, et ses descendants lui succédèrent ; mais, sur la fin de la république juive, plusieurs ambitieux qui n'étaient pas de la race d'Aaron furent intrus dans cette place importante. La suite des *pontifes* a duré pendant 1598 ans, depuis Aaron jusqu'à la prise de Jérusalem et la destruction du temple par l'empereur Tite.

Le grand-prêtre était non-seulement chez les Juifs le chef de la religion et le juge des difficultés qui pouvaient y avoir rapport, mais il décidait encore des affaires civiles et politiques lorsqu'il n'y avait point de juge ou de chef à la tête de la nation. Nous le voyons par le ch. 18 du *Deutéronome*, et par plusieurs passages de Philon et de Josèphe. Lui seul avait le privilége d'entrer dans le sanctuaire une fois l'année, savoir le jour de l'expiation solennelle. Dieu l'avait déclaré son interprète et l'oracle de la vérité ; lorsqu'il était revêtu des ornements de sa dignité, qu'il portait ce que l'Ecriture appelle *urim* et *thummim*, il répondait aux demandes qu'on lui faisait, et alors Dieu lui révélait les choses futures ou cachées qu'il devait déclarer au peuple. Il lui était défendu de porter le deuil de ses proches, même de son père et de sa mère, d'entrer dans un lieu où il y avait un cadavre, de se souiller par aucune impureté légale. Il ne pouvait épouser ni une veuve, ni une femme répudiée, ni une fille de mauvaise vie, mais seulement une vierge de sa race, et il devait garder la continence pendant tout le temps de son service. *Exod.*, cap. 28, ỹ. 30 ; *Levit.*, cap. 21, ỹ. 10 et 13 ; *IV. Reg.*, cap. 23, ỹ. 9, etc.

L'habit du grand *pontife* était beaucoup plus magnifique que celui des simples prêtres. Il avait un caleçon et une tunique de lin d'un tissu particulier ; sur la tunique, il portait une longue robe couleur d'hyacinthe ou de bleu céleste, au bas de laquelle était une bordure composée de sonnettes d'or et de pommes de grenades faites de laine de différentes couleurs, et rangées à quelque distance les unes des autres. Cette robe était serrée par une large ceinture en broderie ; c'est probablement ce que l'Ecriture nomme *éphod*. Il consistait dans une espèce d'écharpe qui se mettait sur le cou, et dont les deux bouts, passant sur les épaules, venaient se croiser sur l'estomac, et, retournant par derrière, servaient à ceindre la robe. A cet *éphod* étaient attachées sur les épaules deux grosses pierres précieuses, sur chacune desquelles étaient gravés six noms des tribus d'Israël ; et par devant, sur la poitrine, à l'endroit où l'écharpe se croisait, était attaché le *pectoral* ou *rational* : c'était une pièce d'étoffe carrée, d'un tissu précieux et solide, large de dix pouces, dans lequel étaient enchâssées douze pierres précieuses de différentes espèces, sur chacune desquelles était gravé le nom de l'une des tribus d'Israël. Quelques auteurs croient que le rational était double, qu'il formait une espèce de poche dans laquelle étaient renfermés *urim* et *thummim*. La tiare du *pontife* était aussi plus précieuse et plus ornée que celle des simples prêtres ; ce qui la distinguait principalement, était une lame d'or qui descendait sur le front et qui se liait par derrière la tête avec deux rubans ; sur cette lame étaient écrits ou gravés ces mots : *Consacré au Seigneur*. Cet habit était par conséquent très-majestueux.

La consécration d'Aaron et de ses fils se fit dans le désert, par ordre de Dieu, avec beaucoup de solennité et avec les cérérémonies écrites dans l'*Exode*, c. 40, ỹ. 12. et dans le *Lev.*, c. 8, ỹ. 1, etc. On doute si à chaque

nouveau *pontife* l'on réitérait toutes ces cérémonies, l'*histoire sainte* n'en dit rien ; il est probable que l'on se contentait de revêtir le nouveau grand-prêtre des habits de son prédécesseur. Quelques-uns pensent que l'on y ajoutait l'onction de l'huile sainte.

Dans l'Eglise chrétienne, le souverain *pontife* est le successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ et pasteur de l'Eglise universelle. Quelques protestants ont écrit que sa dignité a été imaginée sur le modèle du souverain pontificat des Juifs ; c'est une vaine conjecture qui ne porte sur aucune preuve, et qui est démontrée fausse par une infinité de raisons. *Voyez* PAPE. BERGIER.

PONTIFES, religieux ainsi nommés parce qu'ils s'étaient dévoués par charité à la construction et à la réparation des ponts et à la sûreté des grands chemins. Dans le douzième siècle, l'an 1177, un simple berger nommé Bénézet ou Bénédet, né dans le village d'Alvilar en Vivarais, âgé de douze ans, se sentit inspiré de bâtir un pont sur le Rhône à Avignon, pour préserver du danger que l'on courait en le passant en bateau. Sur les preuves qu'il donna d'une inspiration surnaturelle, on lui laissa exécuter son dessein, et il en vint à bout dans l'espace de douze ans. Comme il mourut avant que l'ouvrage fût achevé, l'on bâtit une chapelle sur le pont même, et son corps y fut déposé.

Il avait eu des coopérateurs qui s'étaient dévoués comme lui à cette bonne œuvre ; cet ordre aurait mérité de subsister plus longtemps. On prétend que les religieux de saint Magloire avaient été institués dans le même dessein que les religieux *pontifes*. Ainsi, dans les siècles mêmes que nous nommons ignorants et barbares, la charité chrétienne s'est signalée par des entreprises étonnantes et qui paraissaient surpasser les forces humaines. Hélyot, *Hist. des Ordres monast.*, t. 2, p. 281 ; *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. 10, l. 28, an. 1184. BERGIER.

PONTIFE ROMAIN (nature et caractère de la primauté du) (*Théol. pur. égl. et hiér*).—V. VATICAN (concile du).

PONTIFES ROMAINS (perpétuité de la primauté de Pierre dans les) (*Theol. pur. égl. et hiér*). — V. VATICAN (concile du(

PONTIFICAL, livre dans lequel sont contenus les prières, les rites et les cérémonies qu'observent le pape et les évêques dans l'administration des sacrements de confirmation et d'ordre, dans la consécration des évêques et des églises, et dans les autres fonctions qui sont réservées à leur dignité. Quelques auteurs ont cru que le *pontifical* romain était l'ouvrage de saint Grégoire : il se sont trompés ; ce saint pape peut y avoir retouché ou ajouté quelque chose, mais le pape Gélase y avait déjà travaillé plus d'un siècle auparavant. *Voyez* SACRAMENTAIRE. BERGIER.

POPLICAIN, PUBLICAIN, nom qui fut donné en France, et dans une partie de l'Europe, aux manichéens ; en Orient ils se nommaient *pauliciens*. *Voyez* MANICHÉISME, § 3. BERGIER.

POPULATION HUMAINE DU GLOBE (la) en 1875) (*Théol. mixt. scien. Statist.*) — L'homme connaît encore si peu le séjour qui lui a été donné par son créateur et le développement de sa propre race dans ce séjour, qu'il en ignore la population ; et il lui faudra bien longtemps encore avant qu'il arrive à pouvoir l'évaluer avec certitude ; il faut pourtant qu'il y arrive, car il n'est pas supposable que Dieu l'ait mis sur la terre, en lui disant : cela est à toi, avec l'intention de l'en retirer avant qu'il eût pu savoir au moins jusqu'à quel point il l'avait lui-même envahie.

Quoi qu'il en soit, nos statisticiens diffèrent dans leurs estimations de la population du globe terrestre, du simple jusqu'au double. Voici les évaluations les plus célèbres.

Malte-Brun donne dans sa 1re édition :

A l'Europe.	170,000,000
A l'Asie.	330,000,000
A l'Afrique.	70,000,000
A l'Amérique. . .	40,000,000
A l'Australie avec l'Océanie	20,000,000
TOTAL.	630,000,000

J. Huot (sixième édit. de Malte-Brun) donne :

A l'Europe	228,000,000
A l'Asie . , ...	390,000,000
A l'Afrique. . . .	60,000,000
A l'Amérique. . .	42,000,000
A l'Australie avec l'Océanie.	20,000,000
Total. , . . .	740,000,000

De Reden donne :

A l'Europe	266,543,000
A l'Asie	763,000,000
A l'Afrique	46,000,000
A l'Amérique . . .	56,000,000
A l'Australie sans l'Océanie	3,945,000
Total.	1,135,488,000

Dietérici donne :

A l'Europe.	272,000,000
A l'Asie.	750,000,000
A l'Afrique.	59,000,000
A l'Amérique . . .	200,000,000
A l'Australie sans l'Océanie.	2,000,000
Total.	1,283,000,000

Il nous paraît évident, après quelques recherches à ce sujet, que cette dernière statistique approche seule de la vérité et est encore au-dessous.

D'abord, pour l'Europe seulement, dont la population est officiellement connue, les statistiques recueillies en 1868, d'après les derniers recensements, dont celui de la France avait eu lieu en 1866, donnèrent le chiffre certain de. . . . . . . 296,023,995 lequel dépasse encore de 24,023,995 l'évaluation de Dietérici qui est la plus forte. Ce résultat des relevés faits sur les lieux donnait 29 habitants par kilomètre carré. La population de la France en particulier était de 38,067,094, et de 69 habitants par kilomètre carré.

Quant au nouveau Monde, on sait que l'accroissement de la population est énorme, surtout aux États-Unis, et nous croyons qu'aujourd'hui on pourrait évaluer la population des deux Amériques à plus de 225 millions, puisque Diéterici la portait à 200.

Pour tout le reste de la terre, l'évaluation est beaucoup plus difficile, attendu que les relevés officiels manquent. Mais voici des considérations qu'il importe de faire valoir.

Pour l'Afrique, il résulte des découvertes de Livingstone que l'intérieur de cette partie du monde, que l'on croyait un immense désert, est très-habité, et qu'il serait peut-être plus qu'à propos de restituer, depuis ces dernières découvertes, à cette vaste contrée le chiffre d'habitants que lui attribuait Malte-Brun ; 70 millions, au lieu de 59 que lui accordait Diéterici ; et même est-ce assez ? il est probable que non, à cause de l'immensité de ce continent.

Quant à l'Asie, cette terre est tellement étendue, et est habitée depuis si longtemps sous des gouvernements réguliers, qu'on ne peut guère raisonnablement diminuer le chiffre de 750 millions que lui attribue Diéterici ; ce chiffre est plutôt dépassé par la réalité. Une statistique officielle anglaise qui vient d'être publiée (1875) donne le chiffre énorme qui suit pour l'Inde anglaise seulement : 238,830,958 âmes, chiffre qui égale, à une trentaine de millions près, celui de la population européenne tout entière. On y parle 23 langues différentes.

Enfin, quant à l'Océanie, Diétérici ne donnait que la population de l'Australie ; on peut bien ajouter pour toutes les îles de l'Océanie, sinon 18 millions, avec Malte-Brun, au moins une dizaine de millions.

En additionnant toutes ces augmentations et les joignant aux chiffres de Diéterici, nous arrivons à un total de. . . . . 1,353,000,000 pour le globe entier.

D'autre part, c'est précisément au chiffre approximatif de treize cents millions que nous conduisent nos évaluations en matière de statistique religieuse. Voici l'addition à laquelle ces évaluations nous conduisent :

Christianisme, considéré dans toutes ses communions : Malte-Brun lui donnait en 1810. . . . . . 220 millions

Graberg, en 1815 . .	236 millions
Pinkerton, en 1817.	235 millions
L'alm. de Cassel, en 1817	252 millions
Balbi, en 1829. . . .	260 millions
Allgemeine kirchenzeitung (journal allemand), en 1830	234 millions
Dr Paulus	232 millions

L'abbé Bertrand, en 1851 . . . . 260 millions

Nous croyons pouvoir porter, par suite de l'augmentation de la population de l'Europe et des États-Unis en 1874, le nombre des chrétiens de toutes communions, à. . . . . 300 millions

La statistique officielle anglaise qui vient de paraître n'accuse dans l'Inde que 900,000 chrétiens, dont 250,000 sont Européens et 650,000 indigènes.

Bouddhisme : Malte-Brun lui donnait en 1810. . . . . 150 millions
Graberg, en 1815. . 150 millions
Pinkerton, en 1817. 180 millions
L'alm. de Cassel, en 1817 . . . . 316 millions
Balbi, en 1829. . . . 170 millions
Le journal allemand sus-nommé, en 1830. . 169 millions
Dr Paulus . . . . . . 240 millions
L'abbé Bertrand, en 1851 . . . . 269 millions

Nous croyons pouvoir élever, en 1875, par suite de l'élévation nécessaire de la population asiatique, estimée par Diéterici, et par suite de celle des Iles qu'il a omise, le nombre des bouddhistes plus ou moins purs, à. . . . . 325 millions

L'Inde anglaise ne fournit, sur ce nombre, d'après la dernière statistique officielle, que 9,500,000 bouddhistes, juifs et parsis; mais l'Inde anglaise ne forme qu'une petite partie de l'Asie, et c'est précisément celle d'où le bouddhisme a été chassé par le brahmanisme, bien avant la domination anglaise, puisque ce fut, à peu près, au temps de Jésus-Christ. Ce n'est que depuis cette domination qu'il y est devenu libre.

Islamisne : Malte-Brun lui donnait en 1810.. . . . . 110 millions
Graberg, en 1813. . 120 millions
Pinkerton, en 1817. 120 millions
L'alm. de Cassel, en 1817. . . . . 120 millions
Balbi, en 1829. . . . 96 millions
Le Journ. allem., en 1830. . . . . 115 millions
Dr Paulus.. . . . . . . 122 millions
L'abbé Bertrand, en 1851. . . . . 120 millions

Nous croyons pouvoir, par suite de l'élévation nécessaire de la population asiatique et de la population africaine, porter le nombre des islamites à. . . . . 200 millions

Brahmanisme : Malte-Brun lui donnait, en 1810. . . . . . . 60 millions
Graberg, en 1813. . 60 millions
Pinkerton, en 1817. 60 millions
L'alm. de Cassel, en 1817. . . . . 141 millions
Balbi, en 1829. . . . 60 millions
Le Journ. allem., en 1830. . . . . 125 millions
Dr Paulus. . . . . . . 120 millions
L'abbé Bertrand, en 1851. . . . . 112 millions

Nous croyons pouvoir, par suite de la grande élévation nécessaire de la population asiatique, porter le nombre des brahmanistes à 160 millions

La statistique officielle de l'Inde anglaise, qui vient de paraître, nous donne à peu près raison, car elle accuse 140,500,000 hindous ou brahmanistes, il peut bien en rester une vingtaine de millions dans les Indes indépendantes de l'Angleterre.

Fétichisme : Le journal allemand sus-nommé en portait le nombre, en 1830, à. . . . . 115 millions
Et l'abbé Bertrand, en 1851, à. . . . . . . 30 millions

Nous croyons, par suite de l'élévation nécessaire de la population africaine depuis les découvertes de Livingtone, devoir en porter le nombre à. . . . . 100 millions

Sinéisme de Confucius : Le journal allemand sus-nommé en portait le nombre, en 1830, à. . . 5 millions
Et l'abbé Bertrand, en 1851, à. . . . . 5 millions

Nous croyons que ce nombre est beaucoup trop petit, et qu'à cause de l'élévation nécessaire de la population de la Chine, on doit le porter à.. . . . . 50 millions

Sintoïsme : Ce culte, qui se partage avec le bouddhisme, la population du Japon, nous paraît devoir réunir un nombre de fidèles d'env. 15 millions

Judaïsme : Malte-Brun lui donnait en 1810.. . . . . 5 millions
Graberg, en 1813. . . 5 millions
Pinkerton, en 1817. . 5 millions
L'alm. de Cassel, en 1817. . . . . 4 millions
Balbi, en 1829. . . . . 4 millions
Le journ. all., en 1830 3 millions

L'abbé Bertrand, en 1851. . . . . 5 millions

Nous croyons devoir laisser subsister ce chiffre de. . . . . . 5 millions

Sikhisme : L'abbé Bertrand lui donnait, en 1851. . . . . . . 3 millions

Gardons ce chiffre de. 3 millions

Parsisme : L'abbé Bertrand lui donnait, en 1851, le chiffre minime de. . . . . 52 mille

Nous croyons devoir l'élever, selon notre conviction depuis longtemps arrêtée, à. . . . . 100 mille

Toutes les autres religions *in globo :* Malte-Brun leur attribuait en 1870. . . . . 100 millions

Graberg, en 1813. . 115 millions

Pinkerton, en 1817. 100 millions

L'alm. de Cassel, en 1817. . . . . 134 millions

Balbi, en 1829. . . . 147 millions

Le journ. allemand, en 1830. . . . . 62 millions

L'abbé Bertrand, en 1851. . . . . 90 millions

Nous croyons devoir élever, surtout à cause de l'élévation nécessairement très-grande, quoique encore inappréciable, de la population africaine, ce nombre à. 150,000,000

Or, formant l'addition de toutes ces statistiques religieuses, selon nos appréciations (1), nous obtenons le total suivant :

Christianisme. . .	300,000,000
Bouddhisme . . .	325,000,000
Islamisme.	200,000,000
Brahmanisme . .	160,000,000
Fétichisme	100,000,000
Sinéisme	50,000,000
Sintoïsme du Japon.	15,000,000
Judaïsme	5,000,000
Sikhisme	3,000,000
Parsisme	100,000
Cultes divers. . .	150,000,000
TOTAL	1,308,100,000

LE NOIR.

(1) Toutes ces appréciations n'ont rien de certain et sont nécessairement plus ou moins hasardées, puisque les documents font défaut; mais nous les croyons fondées en probabilité, et la dernière statistique officielle de l'Inde anglaise vient les appuyer; elle donnerait même à croire à une population du globe plus nombreuse encore.

PORET (Pierre.) (*Théol. hist. biog. et biblioq.*) — Ce théologien calviniste et philosophe mystique, né à Metz en 1646, et mort à Rinsberg, près de Leyde, en 1719, fut d'abord cartésien, et ami de Fabricius, lut plus tard les théologiens mystiques tels que Tauler, éprouva une maladie qui lui transforma le moral, se fanatisa de Mlle Bourignon en lisant son livre, trouva moyen de la rejoindre à Hambourg, après s'être séparé de sa femme, et croyant avoir découvert dans sa compagnie le moyen d'une vie plus parfaite, ne la quitta plus jusqu'à sa mort, qui arriva en 1680. On a de lui trente ouvrages qui sont énumérés dans Nicéron et ailleurs.

« Beaucoup de ces écrits, dit M. Floss, ont rapport aux mystiques célèbres de son temps et des siècles antérieurs. Il publia en dix-neuf volumes les écrits de mademoiselle Bourignon, et outre sa biographie fit paraître un panégyrique de cette célèbre mystique. Il expose son système théologique dans son livre intitulé : *l'Economie divine ou système universel des œuvres et des desseins de Dieu envers les hommes*, Amsterdam, 1687, VII, vol, in-8°. Sa direction philosophique est absolument mystique ; il avait abandonné le cartésianisme et s'était assimilé les œuvres des anciens mystiques et des théosophes modernes. Un livre très-instructif sous ce rapport est son traité *de Eruditione solida, superficiara et falsa, libri tres*, Amsterd., 1692, 1694, in-12. Poret avait étudié Bohme, rendu compte des écrits de madame Guyon, traduit la *Théologie allemande et Thomas a Kempis*. Un opuscule intitulé : *Lettres sur les principes et les caractères des principaux auteurs mystiques et spirituels des derniers siècles*, donne des détails sur 370 mystères et caractérise les 130 principaux d'entre eux. »

LE NOIR.

PORNOCRATIE (la). (*Théol. mixt. scien. social.*) — Ce mot est de la création du fameux Proudhon. Avant cet homme célèbre, on ne disait que *pornographie*, pour signifier un traité sur la prostitution, mais on n'avait jamais dit, à notre connaissance du

moins, pornocratie, c'est-à-dire, règne, influence, triomphe, royauté de la prostitution. Ce mot, à lui seul, dit tant de choses, que sa création par l'inflexible moraliste, durant les années les plus brillantes du second empire, est à la fois un trait de génie et un traité.»

On vient ces jours derniers (août 1875) de publier, parmi les œuvres posthumes de notre ancien ami, un volume qui porte ce titre : *La Pornocratie ou les Femmes dans les temps modernes.* Nous n'avons pas lu cet ouvrage : un écho seulement nous en est parvenu; nous ne savons donc pas, nous ne pouvons pas savoir si les éditeurs de cette publication, après la mort de l'auteur, ont été fidèles à ses notes, et si, sous prétexte de rendre la phrase correcte grammaticalement, ils ne l'auraient pas refaite trop souvent à leur image; mais ce que nous savons, c'est que Proudhon lui-même s'était fait connaître à nous assez intimement sur le sujet de cet ouvrage, comme sur tant d'autres sujets, pour qu'il nous soit permis d'en parler sans le connaître, et sur la seule connaissance de son auteur.

Ce moraliste positiviste était sur ce point inexorable à l'égard des femmes aussi bien qu'à l'égard des hommes. On peut s'en faire une idée par la manière dont il a traité Georges Sand. Il ne lui a jamais pardonné sa jeunesse un peu débraillée. Si cette femme célèbre mérita une flagellation vigoureuse à ce sujet, ce n'était ni Veuillot, ni quelqu'un des défenseurs de l'Eglise, ni un philosophe-spiritualiste qui devait la lui infliger, c'était le positiviste Proudhon; et il a rempli cette tâche avec une telle énergie, que nous n'oserions jamais reproduire ses diatribes contre la femme-auteur dont le style est le plus harmonieux peut-être qui ait charmé des oreilles françaises depuis celui du Télémaque. Nous devons dire aussi qu'il y avait dans la plume du fameux antithéiste une si profonde malveillance à l'égard des écrivains et des orateurs qui soutinrent de tout temps la cause de Dieu, que ceux-là ne trouvaient aucune grâce devant lui : tel était, par exemple, Robespierre auquel il ne pardonna jamais son discours sur l'Etre-Suprême et sur l'immortalité de l'âme, à la Convention. Georges Sand avait toujours été, comme elle l'est encore, spiritualiste; c'en était peut-être assez pour indisposer à jamais contre elle son critique, qui devait d'ailleurs se montrer pour elle d'autant plus sévère qu'elle avait plus de talent.

Quoi qu'il en soit, nous ne voulions dire qu'une chose à propos du mot *pornocratie;* c'est que si Proudhon, qui vit s'écouler sa plus belle période de penseur et d'observateur depuis le coup d'Etat de 1852 jusqu'à 1865, conçut ce mot et prépara des notes, durant ces treize années, en vue d'un ouvrage où la prostitution de la femme devait être montrée comme le moyen de régner, c'est qu'il était témoin de faits sans nombre se passant dans les haut parages et servant à l'appui d'une pareille thèse. Il était essentiellement actualiste, et, s'il n'y avait que lui pour concevoir un tel titre, il n'y avait que les désordres du second empire pour le lui inspirer.

Ajoutons que Proudhon, dans ses notes contre la *pornocratie*, doit se jeter sur la femme à coups de pieds et à coups de poing, avec une fureur de plume qui ne peut se comparer qu'à celle du vrai fou, lui, en pratique, excellent mari. La femme supérieure par l'esprit, par le style, par la philosophie, par l'héroïsme, par l'art, par tout ce qui s'élève au-dessus du pot-au-feu, ne fut jamais, pour ce génie étrange, qu'une « poule qui chante le coq. »

Celui-là pourtant en qui l'esprit avait, pour ainsi dire, éteint le sexe, aurait dû comprende mieux que tout autre que l'esprit n'est ni mâle ni femelle.

LE NOIR.

PORPHYRE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe néoplatonicien, très-odieux aux chrétiens de son temps, longuement réfuté par saint Augustin, élève de Plotin dont il a raconté la vie et mis en ordre les écrits dans les *Ennéades*, mais qui ne paraît pas avoir ressemblé beaucoup à son maître comme philosophie sérieuse et profonde, vivait sous le règne

de Dioclétien. Il enseigna à Rome, et y mourut dans un âge très-avancé. Saint Augustin parait croire que Porphyre était chrétien ; mais cette opinion est contestée et n'est point établie. Il attaque le christianisme, mais pourtant avec beaucoup plus de calme et de dignité que Celse et plusieurs autres. Il faut donc adoucir un peu les expressions de Bergier à son égard dans l'article qni suit et dans lequel il est, au reste, assez bien jugé.

« Les principaux ouvrages de Porphyre, dit M. Worther sont :

» 1. Περὶ ἀποχῆς τῶν ἐμψύχων, en 4 vol., éd. J. de Rhoer, Utrecht, 1767 ;

» 2. Πρὸς Ἀνεβῶ τὸν Αἰγύπτιον, qui renferme quelques questions sur la nature des démons et leur culte. Jamblique a répondu à ces questions dans un ouvrage sépécial : Ἀβάμ μωνοςδιδασκάλου πρὸς τὴν Πορφυρίου πρὸς Ανεβῶ ἐπιστολὴν ἀπόκρισις καὶ τῶν ἐν αὐτῇ ἀπορημάτων λύσεις, éd. Th. Gale, Oxford, 1678.

» 3. Εἰσαγωγὴ ἡ περὶ τῶν πέντε φωνῶν, introduction aux Catégories d'Aristote, qu'on ajoute d'ordinaire à celles-ci, et qui servit longtemps de livre élémentaire. » LE NOIR.

PORPHYRIEN. Ce nom fut donné aux ariens dans le quatrième siècle, en vertu d'un édit de Constantin. Il y est dit : « Puisque Arius a imité Porphyre en composant des écrits impies contre la religion, il mérite d'être noté d'infamie comme lui ; et comme Porphyre est devenu l'opprobre de la postérité, et que ses écrits ont été supprimés, de même nous voulons qu'Arius et ses sectateurs soient nommés *porphyriens*. »

Plusieurs critiques pensent que l'empereur nota ainsi les ariens, parce qu'ils semblaient à l'exemple de Porphyre, autoriser l'idolâtrie en approuvant que Jésus-Christ fût adoré comme Dieu, quoique, suivant leur opinion, ce fût une créature. D'autres jugent plus simplement que ce nom fut donné aux sectateurs d'Arius, parce que celui-ci avait imité dans ses livres la malignité, le fiel, l'emportement de Porphyre contre la divinité de Jésus-Christ.

On sait que ce philosophe païen, né à Tyr, l'an de Jésus-Christ 231, zélé partisan du nouveau platonisme, fut un des plus furieux ennemis de la religion chrétienne. Il avoue lui-même que dans sa jeunesse il avait reçu d'Origène les premières leçons de philosophie, mais il n'avait pas hérité de ses sentiments touchant le christianisme. Quelques auteurs ecclésiastiques ont écrit que Porphyre avait été d'abord chrétien, qu'ensuite il avait apostasié, mais plusieurs critiques modernes se sont attachés à prouver que cela ne pouvait être. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier qu'il ne connût très-bien la religion chrétienne et qu'il n'eût lu nos livres saints avec beaucoup d'attention ; mais comme font encore aujourd'hui les incrédules, il ne les avait examinés qu'avec les yeux de la prévention, et dans le dessein formel d'y trouver des choses à reprendre. Eusèbe nous apprend que l'ouvrage de Porphyre contre le christianisme était en quinze livres ; dans les premiers il s'efforçait de montrer les contradictions entre les divers passages de l'ancien Testament, le douzième traitait des prophéties de Daniel. Comme il vit en comparant les histoires profanes avec ces prédictions, que celles-ci sont exactement conformes à la vérité des évènements, il prétendit que ces prophéties n'avaient pas été écrites par Daniel, mais par un auteur postérieur au règne d'Antiochus-Epiphane, et qui avait pris le nom de Daniel, que tout ce que ce prétendu prophète avait dit des choses déjà arrivées pour lors était exactement vrai, mais que ce qu'il avait voulu prédire des événements encore futurs était faux.

Saint Jérôme, dans son *Commentaire sur Daniel*, a réfuté cette prétention de Porphyre ; Eusèbe, Apollinaire, Methodius et d'autres, écrivirent aussi contre lui ; malheureusement les ouvrages de ces derniers sont perdus : ceux de Porphyre furent recherchés et brûlés par ordre de Constantin ; Théodose fit encore détruire ce que l'on put en trouver.

Quelque animé que fût ce philosophe contre notre religion et contre nos livres saints, il ne poussait pas la

hardiesse et l'entêtement aussi loin que nos incrédules modernes. Nous voyons dans son *Traité de l'Abstinence*, qui subsiste encore, et qui a été traduit en français par M. de Burigny, qu'il fait en plusieurs choses l'éloge des Juifs, surtout des esséniens ; il avoue qu'il y a eu des prophètes et des martyrs ; il dit que ce sont des hommes naturellement philosophes ; il approuve plusieurs des lois de Moïse ; l. 2, n. 26 ; l. 4, n. 4, 11, 14, etc. Nous savons d'ailleurs qu'il regardait Jésus-Christ comme un sage qui avait enseigné d'excellentes choses, mais il ajoutait que ses disciples en avaient mal pris le sens, et que les chrétiens avaient tort de l'adorer comme un Dieu. Aujourd'hui de prétendus beaux esprits osent écrire que Moïse a été un imposteur et un mauvais législateur ; que la religion juive était absurde ; que Jésus-Christ est un fourbe visionnaire et fanatique ; que les écrivains sacrés et les prophètes n'ont pas eu le sens commun, etc.

Porphyre cependant n'était ni un petit esprit ni un ignorant ; au troisième siècle on était plus à portée qu'aujourd'hui de savoir la vérité des faits fondamentaux du christianisme ; ce philosophe avait voyagé pour s'instruire ; les aveux qu'il a été obligé de faire fournissent contre les incrédules modernes des arguments desquels ils ne se tireront jamais.

BERGIER.

PORRÉTAINS. Sectateurs de Gilbert de la Porrée, ou de la Poirée, évêque de Poitiers, qui au milieu du douzième siècle fut accusé et convaincu de plusieurs erreurs touchant la nature de Dieu, ses attributs et le mystère de la sainte Trinité. Son défaut, comme celui d'Abailard son contemporain, fut de vouloir expliquer les dogmes de la théologie par les abstractions et les précisions de la dialectique.

Il disait que la divinité ou l'essence divine est *réellement* distinguée de Dieu ; que la sagesse, la justice et les autres attributs de la Divinité ne sont point *réellement* Dieu lui-même ; que cette proposition, *Dieu est la bonté*, est fausse, à moins qu'on ne la réduise à celle-ci, *Dieu est bon*. Il ajoutait que la nature ou l'essence divine est *réellement* distinguée des trois Personnes divines, que ce n'est point la nature divine, mais *seulement* la seconde Personne qui s'est incarnée, etc. Dans toutes ces propositions, c'est le mot *réellement* qui constitue l'erreur. Si Gilbert s'était borné à dire que *Dieu* et la *Divinité* ne sont pas la même chose *formellement*, ou *in statu rationis*, comme s'expriment les logiciens, sans doute il n'aurait pas été condamné ; cela signifierait seulement que ces deux termes, *Dieu* et la *Divinité*, n'ont pas précisément le même sens, ou ne présentent pas absolument la même idée à l'esprit. Mais ce subtil métaphysicien ne prenait pas la peine de s'expliquer ainsi.

Quelques-uns l'ont encore accusé d'avoir enseigné qu'il n'y a de mérite que celui de Jésus-Christ, et qu'il n'y a que les hommes sauvés qui soient réellement baptisés, mais cette accusation n'est point prouvée.

La doctrine de Gilbert fut d'abord examinée dans une assemblée d'évêques tenue à Auxerre l'an 1147 ; ensuite, dans une autre qui se tint à Paris la même année, en présence du pape Eugène III, enfin, dans un concile de Reims l'année suivante, auquel le même pape présida. Il interrogea lui-même Gilbert, et il le condamna sur ses réponses entortillées et ses tergiversations. Gilbert se soumit à la décision, mais il eut quelques disciples qui ne furent pas aussi dociles.

Comme saint Bernard fut un des principaux promoteurs de cette condamnation, les protestants font ce qu'ils peuvent pour excuser Gilbert, et faire retomber tout le blâme sur saint Bernard ; ils disent que l'évêque de Poitiers entendait sa doctrine dans le sens orthodoxe que nous venons d'indiquer, et non dans le sens erroné qu'on lui prêtait ; mais que ces notions subtiles passaient de beaucoup l'intelligence du bon saint Bernard, qui n'était pas accoutumé à ces sortes de discussions : que dans toute cette affaire il se conduisit plutôt par passion que par un véritable zèle. Mos-

heim, *Hist. eccl.*, douzième siècle, 2e part., c. 3, § 11.

Heureusement, il est prouvé, par les écrits du saint abbé de Clairvaux, qu'il entendait très-bien les subtilités philosophiques des docteurs de son temps, mais il avait le bon esprit d'en faire très-peu de cas, et de préférer l'étude de l'Ecriture sainte. Il est à présumer que, dans les conciles d'Auxerre, de Paris et de Reims, il y avait d'autres évêques aussi bons dialectitiens que celui de Poitiers; aucun cependant ne prit son parti. La doctrine de Gilbert est exposée non-seulement par saint Bernard, mais par Geoffroy, l'un de ses moines, qui fut présent au concile et en dressa les actes, et par Otton de Frisingue, historien contemporain plus porté à excuser qu'à condamner Gilbert; cependant il avoue que ce dernier affectait de ne pas parler comme les autres théologiens: donc, il avait tort. Pour exprimer les dogmes de la foi, il y a un langage consacré par la tradition, duquel il n'est pas permis de s'écarter; et quiconque affecte d'en tenir un autre, ne peut pas manquer de tomber dans l'erreur. Petau, *Dogm. théol.*, t. 1, l. 1, c. 8, § 3 et 4. *Hist. de l'Egl. gallic.*, l. 25, ann. 1147.

BERGIER.

PORTE-CROIX. *Voyez* CROISIERS.

PORTIER. Nous voyons dans l'histoire sainte que les lévites étaient chargés de garder soigneusement la porte du tabernacle, et cette fonction devint très-importante lorsque le temple de Salomon fut bâti. Les *portiers* gardaient les trésors du temple et ceux du roi; ils étaient obligés de veiller aux réparations de ce vaste édifice; leur emploi leur donnait par conséquent beaucoup d'autorité. Quelquefois ils exercèrent les fonctions de juges dans les cas qui concernaient la police du temple; ils devaient surtout veiller soigneusement à ne laisser entrer dans la maison du Seigneur personne qui fût impur; *I. Paral.*, c. 16, ỳ. 42; *II. Paral.*, c. 23, ỳ. 19.

Dans l'Eglise chrétienne, lorsque les fidèles eurent des édifices consacrés à célébrer la liturgie ou l'office divin, il fallut aussi établir des *portiers* pour y faire à peu près les mêmes fonctions que dans le temple de Jérusalem. Les Grecs les nommaient πύλωροι, les Latins *ostiarii*, *janitores*, *æditui*; mais les premiers ne paraissent pas avoir regardé leur état comme un ordre ecclésiastique. Dans leurs rituels, on ne trouve point d'ordination particulière pour les *portiers*; le concile *in Trullo*, qui fait mention de tous les ordres, ne parle point de celui-là. Jean, évêque de Citre, et Codin, cités par le père Morin, comptent les *portiers* parmi les officiers de l'Eglise de Constantinople, mais non parmi les ordres du clergé. Coutelier, dans ses remarques sur le 2e livre des *Constit. apost.*, dit que la garde des portes n'était point un ordre, mais un office que l'on confiait quelquefois à des diacres, à des sous-diacres, à d'autres clercs inférieurs, et même à des laïques.

Dans l'Eglise latine, l'état des *portiers* a toujours été regardé comme un des ordres mineurs. Il en est fait mention dans la lettre de saint Corneille à Sabin d'Antioche, rapportée par Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. 6, c. 43; dans saint Cyprien, *ep.* 34; dans le 4e concile de Carthage, tenu en 398; dans le 1er concile de Tolède, can. 4; dans le *Sacramentaire de Saint Grégoire*. Isidore de Séville, Alcuin, Amalaire, Raban-Maur et tous les anciens liturgistes en parlent de même.

Les *portiers*, dit l'abbé Fleury, étaient nécessaires du temps que les chrétiens vivaient au milieu des infidèles, pour empêcher ceux-ci d'entrer dans les églises, de troubler l'office, de profaner les saints mystères. Ils avaient soin de faire tenir chacun dans son rang, le peuple séparé du clergé, les hommes des femmes, de faire observer le silence et la modestie. Lorsque la messe des catéchumènes était finie, c'est-à-dire après le sermon de l'évêque, ils faisaient sortir non-seulement les catéchumènes et les pénitents, mais encore les juifs et les infidèles auxquels on permettait d'entendre les instructions, et généralement tous ceux qui n'avaient pas droit d'assister à la célébration des saints mystères, e

alors ils fermaient les portes de l'église.

Dans le Pontifical romain, les fonctions des *portiers* marquées dans l'instruction que leur fait évêque, et dans les prières qui l'accompagnent lorsqu'il les ordonne, sont de sonner les cloches, de distinguer les heures de la prière, de garder fidèlement l'église jour et nuit, d'avoir soin que rien ne s'y perde, d'ouvrir et de fermer à de certaines heures l'église et la sacristie, d'ouvrir le livre à celui qui prêche. En leur faisant toucher les clefs de l'église, il leur dit : « *Conduisez-vous » comme devant rendre compte à Dieu » des choses qui sont ouvertes par ces » clefs.* » C'est la formule de leur ordination prescrite par le 4e concile de Carthage. Ces *portiers* enfin devaient avoir soin de la netteté et de la décoration des églises.

En rassemblant toutes ces fonctions, l'on voit que ces officiers étaient très-occupés ; aussi étaient-ils plus ou moins nombreux, suivant la grandeur des églises ; l'on en comptait jusqu'à cent dans celle de Constantinople. Cet ordre se donnait à des hommes d'un âge assez mûr pour pouvoir en remplir tous les devoirs. Plusieurs y demeuraient toute leur vie ; quelques-uns devenaient acolytes ou diacres. Quelquefois on donnait cette charge à des laïques ; et c'est à présent l'usage ordinaire de leur en laisser les fonctions. Bingham, *Orig. ecclés.*, tome 2, l. 2, c. 7, § 1 ; Fleury, *Instit. au droit ecclés.*, tome 1, part. 1, ch. 6 ; *Mœurs des chrét.*, § 37.

Au mot Ordre, nous avons fait voir aux protestants qu'il n'est pas vrai que la cause de l'institution des ordres mineurs ait été la mollesse ou l'orgueil des évêques, et leur dédain pour les fonctions moins importantes du service divin, mais que cette cause a été la nécessité et le désir d'imprimer aux fidèles le respect pour le culte du Seigneur. Bergier.

PORTIONCULE, première maison de l'ordre de saint François, fondée par lui-même, près d'Assise, dans le duché de Spolette, en Italie, près d'une église de même nom. Ce saint, n'ayant pas de quoi loger ceux qui venaient se joindre à lui, demanda aux bénédictins l'église de *Portioncule*, la plus pauvre de ces quartiers, la plus retirée, et dans laquelle il allait souvent prier ; elle lui fut accordée ; il s'y établit, et cette maison est devenue le berceau et le chef-lieu de tout l'ordre des franciscains.

L'indulgence de *Portioncule* est célèbre dans toutes les églises de ces religieux. On rapporte que saint François, priant avec beaucoup de ferveur, eut une vision dans laquelle Jésus-Christ lui dit de s'adresser au pape, qui lui accorderait une indulgence plénière pour tous les vrais pénitents qui visiteraient cette église. En effet, Honorius III lui accorda verbalement cette indulgence ; quelque temps après, le saint eut une autre vision dans laquelle il apprit que Jésus-Christ lui-même avait ratifié cette même grâce. Quatre cents ans après, en 1695, le pape Innocent IX la confirma pour cette même église. Plusieurs autres papes, Alexandre IV, Martin IV, Clément V, Paul III, Urbain VIII, ont étendu l'indulgence attachée à la chapelle de *Portioncule* à toutes les autres chapelles de l'ordre des franciscains. *Vies des Pères et des martyrs*, t. 9, p. 384. Bergier.

POSITIVISME (le) CONTEMPORAIN (*Theol. mixt. philos. littér. et art.*) — Ainsi que nous l'avons déjà dit au mot Matérialisme, nous ne ferons point une étude spéciale du *positivisme* abrutissant qui, de l'enfer, a étendu ses ailes noires sur la seconde moitié de ce xixe siècle, tout notre travail, dans ce dictionnaire étant dirigé contre ce fléau des esprits. Nous ne ferons que le définir, et citer, avec nos réponses, une lettre que nous venons de recevoir d'un jeune homme dont les tendances sont plutôt à la poésie qu'à la théologie philosophique, dont les impressions peuvent varier par là même, et qui, à coup sûr, abandonnait son imagination, quand il nous écrivait, à un accès d'objections positivistes, qu'il résumait, aussi bien que possible, dans une sorte de panorama.

I. — *Je définis le positivisme contemporain.*

Le positivisme est fils du kantisme

allemand, mais il n'est point ce kantisme lui-même. Le kantisme, en effet, conservait les *a priori*, et le *positivisme* consiste précisément à rejeter tout *a priori*. Il ne veut voir que le fait observable avec les sens et l'intérêt du jour : voilà sa définition générale. Il suit de cette base qu'il abdique, à tous les points de vue, pour l'humanité, toute grandeur.

Il y a le *positivisme* d'Auguste Comte, un de ses pères, qui prend la forme mathématique et que la plupart ne comprennent point, lors même qu'il se comprend. Il y a le *positivisme* de l'honnête et bon M. Littré, son disciple, qui s'habille à la mode. Il y a le positivisme de Proudhon, qui avec son armure guerrière et systématique, est le plus fort et le plus envahissant quoiqu'il soit si souvent, comme celui de Comte, incompréhensible. Il y a le *positivisme* de la loi nue, qui garde la porte des âmes contre le siége de la science et de la raison. Il y a le *positivisme* de la foule qui se résout dans l'utilitarisme. Il y a le *positivisme* des artistes qui ne veulent plus être que réalistes. Il y a le *positivisme* des savants, qui ne veulent plus demander leurs conseils qu'à l'observation. Il y a le *positivisme* des littérateurs qui, comme les artistes, ne veulent plus entendre parler de cet idéal que Kant appelait encore, en art, en logique, en morale, le *grand impératif catégorique*, règle de nos jugements et de nos mœurs. Il y a le *positivisme* de l'homme des temples, qui consiste à réduire la religion à la pratique pure. Il y a, en un mot, le *positivisme* en toute chose ; et, regardant autour de nous, nos yeux n'aperçoivent guère que des formes diaboliques, avouées ou dissimulées, de ce monstre.

Proudhon l'a mieux déterminé que tout autre : c'est l'élimination de l'absolu objet de l'idéal.

Qu'avons-nous besoin, dira le philosophe nouveau, de cet idéal hypothétique que nous cherchions dans les cieux ? Revenons donc à la terre ; soyons pratiques, et n'y pensons plus. Par ce trait de plume toute la métaphysique est mise à l'écart, et il ne reste plus au penseur qu'à bâtir sans fondement. La philosophie s'est neutralisée. Or, la paresse humaine ne demandait pas mieux : mangeons et buvons ; voilà désormais la philosophie.

Qu'avons-nous besoin, dira l'écrivain nouveau, de chercher ce beau, rêvé par nos pères ? qu'avons nous besoin de ce magnifique langage qu'ils poursuivaient sans cesse et qu'ils ne trouvaient à leur gré jamais assez beau ? Cessons donc tant d'efforts inutiles ; parlons la langue du peuple ; enrichissons-nous ; mangeons et buvons. Voilà désormais la littérature.

Qu'avons-nous besoin, dira l'artiste nouveau, de chercher cette perfection de la couleur, du dessin, du modelé, de la mélodie, de l'harmonie, du rythme, du monument et de tout le reste? Est-ce là ce qui nourrit l'homme? Ce qu'il lui faut c'est le bonheur du corps, l'abri solide, le portrait ressemblant, l'utile ; tout n'est rien, hors l'utile. Voilà, désormais, quel sera notre art.

Qu'avons-nous besoin, dira le savant nouveau, de rêver hypothèses pour expliquer les choses ? Laissons tout cela ; prenons les choses telles qu'elles se présentent à nos sens, et limitons nos recherches à la manifestation de leurs réalités. La théorie ! mais si elle est fondée, l'expérience nous y conduira bien toute seule. Voilà, désormais, ce que sera notre science.

Qu'avons-nous besoin, dira le nouveau pasteur des âmes, de chercher des démonstrations appuyées sur cette raison, fausse lumière toujours en antinomie avec elle-même, comme l'a si bien montré le philosophe allemand? Croyons et pratiquons comme ont cru et pratiqué nos pères ; mangeons et buvons ; Dieu fera le reste. Voilà, désormais, la religion véritable.

Or qu'est-ce, tout cela ? c'est du *positivisme*. La raison s'abrutit ; la religion se matérialise ; la science s'étiole ; le style se vulgarise ; le vers se prosaïse et disparait dans la mesure ; la musique se fait mathématicienne ; la peinture s'atrophie ; la sculpture s'immobilise ; l'art s'éteint ; l'homme se repose ; l'âme s'endort ; la nation tombe ; tout meurt.

Et c'est le *positivisme* qui a fait toutes les ruines.

Voilà ce monstre aux ailes noires voiles pour la Lumière, abris pour la Nuit.

II. — *La lettre du jeune homme avec nos réponses intercalées.*

Nous avons oublié de dire qu'il y a aussi un *positivisme* panthéistique, qui serait, à nos yeux, le seul digne d'une argumentation sérieuse. Le *positivisme* de notre jeune homme porte ce dernier caractère.

« 3 Août 1875.

..,..........................

» Je me dis :

» L'immortalité, la survivance même est une chose si importante que, si elle était une réalité, Dieu aurait dû la révéler clairement; or, de grands esprits en doutent ou n'y croient pas. »

Les esprits, mon ami, ne sont pas plus grands les uns que les autres devant le mystère; la vérité seule est grande et l'erreur petite. Soyez persuadé que le plus grand de ceux que vous appelez grands n'a pas des yeux plus perçants que les vôtres. Soufflez sur les nuages qui vous entourent, raisonnez froidement, raisonnez juste et vous serez plus grand que lui. Quelle est donc la vérité que Dieu aurait dû révéler clairement? Je soutiens qu'il n'en est aucune; il nous a donné la raison, et, pour nous la donner, il nous a donné la vision claire des axiomes; il ne nous la devait pas non plus, mais il ne pouvait nous donner la raison sans nous en donner les bases mêmes. Nous avons donc ces bases, avec la puissance de déduire, de bâtir dessus. Bâtissons bien; déduisons avec logique, et nous trouverons par notre propre travail, aidé de la force que Dieu nous octroie sans cesse à diverses doses, ce qu'il n'a point mis directement dans notre nature, ce qu'il ne nous a pas naturellement et directement révélé. Nous aurons ainsi notre part de mérite dans la découverte. Nous sommes ce que nous devons être, ce qu'il a voulu que nous soyons, une force laborieuse qui doit sa connaissance à ses efforts. S'il nous avait tout révélé clairement, nous ne serions que des surfaces réfléchissantes; nous serions au but, nous ne serions pas dans la voie. L'importance de la chose ne fait rien au devoir du Créateur, elle ne fait que nous rendre inexcusables nous-mêmes si nous ne travaillons pas en conséquence. Cherchez avec l'attention qu'exige l'importance du problème, et vous trouverez. Je ne vous dis pas de commencer par croire à une parole extérieure; vous me recevriez avec des ricanements; je vous dis seulement : laissez parler librement votre voix intérieure, votre raison même; elle vous dira ce que je dis dans mon article IMMORTALITÉ DES AMES, et après, écoutant avec plus de sérieux la parole extérieure, la révélation venue par les oreilles, vous tirerez la foi de l'accord même que vous remarquerez entre les deux paroles. Jusques-là, ne vous hâtez pas d'appeler grands des esprits que vous jugerez peut-être bien petits le lendemain.

« Il y a un esprit en nous; mais il y en a un aussi dans la plante, dans le minéral même. Il y a au moins un esprit dans tous les êtres animés; cet esprit, c'est la vie. L'esprit n'est que la résultante des organes d'un être possédant la vie. »

Qu'est-ce qu'une résultante, mon ami? ce n'est qu'un ensemble d'affections ou de modifications en direction d'une fin; ce n'est point une substance. Pour qu'elle soit une chose distincte du néant pur, il lui faut un support, un sujet, et, pour sujet, une unité ou bien un nombre déterminé d'unités substantielles. Quand je fais une multiplication, soit 20×10=200, j'ai deux facteurs et un produit; mais ces facteurs et ce produit ne sont rien si quelque unité substantielle ne les supporte. L'unité qui les supporte, quand mon opération reste à l'état abstrait est l'unité *moi*, en sorte que si je n'étais pas là pour penser l'opération et qu'aucun autre être substantiel ne la pensât, elle ne serait rien. Si j'applique l'opération à des êtres existant en soi, si je la concrète, la résultante peut, alors, exister en elle-même, parce qu'il y a quelque chose de substantiel qui la

supporte. Mais en tant que résultante, sans unité pour fond, une résultante n'est rien.

Vous direz : il y a ici, pour l'esprit, un substratum, qui est l'ensemble des organes, et c'est ce qui fait que l'esprit n'est plus rien quand la résultante s'efface par la désaggrégation même des organes qui lui donnaient de la persistance et qui constituaient sa réalité. Mais je réponds :

Qu'appelez-vous organes et que sont vos organes? S'ils sont un composé d'unités substantielles, véritablement unités en nombre déterminé, dont chacune est sans étendue, il faut qu'il y en ait une en laquelle se centralisent les actions, réactions, mouvements, affections, etc., de toutes les autres, pour que l'explication soit adéquate au fait psychologique de votre être, puisque ce fait consiste dans une centralisation en un *moi* qui est *un*; et dans ce cas, cette unité substantielle, cette monade centralisatrice qui supporte la résultante, qui en est le substratum nécessaire, est cet esprit même que nous appelons l'âme; et comme toutes les unités élémentaires dont nous avons parlé sont, de leur nature, immortelles, puis qu'elles ne sont point en elles-mêmes désorganisables, la monade âme sera immortelle comme les autres. Cela ne prouverait pas encore l'immortalité de la personnalité et du souvenir (*voyez sur ce point* Immortalité des ames), mais cela prouverait du moins l'immortalité de l'élément comme substance, l'impossibilité de sa disparition par désorganisation, sauf volonté contraire, positive, du Créateur.

Si les organes ne sont point un composé d'unités simples, mais un composé d'éléments composés eux-mêmes à l'infini ou à l'indéfini, ce qui revient au même dans le cas présent, il n'y a plus d'unité élément pour servir de sujet à la résultante qui est le *moi* psychologique; il n'y a plus que du composé sans composants, c'est-à-dire plus rien, et tout le phénomène du moi se résume dans une contradiction, aussi bien que l'explication par la résultante.

On peut raisonner de même à l'égard de tout être possédant la vie. Il n'y en a point sur lequel la confrontation de l'esprit ne conduise à la nécessité d'une unité ou de plusieurs unités centralisantes ou sujets de résultantes qui possèderont en soi les conditions d'une immortalité subordonnée à la volonté du Créateur.

Il s'agit de trouver ensuite si, dans l'espèce dont il s'agit, le Créateur a mis des signes révélateurs de l'immortalité. (*Voyez* pour l'espèce humaine, *Immortalité des âmes.*)

« La vie s'incarnera dans d'autres êtres après nous. « Elle est, dit un auteur, dans ses manifestations ou incarnations particulières, une étincelle du grand foyer d'amour qui est le générateur de tout ce qui fut, est et sera. »

Si la vie qui s'incarne ainsi, si cette étincelle du grand foyer générateur de toutes les choses qui furent, sont et seront, est persistante et conserve son être durant toutes ses incarnations, vous n'avez conçu que l'immortalité elle-même des âmes, qui sont toutes, dans votre conception à caractère hindou, des étoiles fixes formées pour jamais dans le grand ciel de l'être, et devant seulement parcourir des carrières diverses d'incarnations, de transformations, d'ascensions et de descensions. Vous ne vous êtes sauvé d'une espèce d'immortalité que pour rentrer dans une autre. Mais, si vous comprenez que ces étoiles de l'être s'éteignent absolument à chacune de leurs incarnations nouvelles, oh! alors, sans doute, vous n'avez plus l'immortalité, vous n'avez que l'éternité de la grande source de vie. Mais comment expliquerez-vous les apparitions et les disparitions à titre de créations et d'anéantissements? Vous tombez dans un autre mystère plus mystérieux encore que celui de l'immortalité des personnalités; vous ajoutez aux créations des moi leurs anéantissements, et vous cessez d'avoir une idée qui réponde aux notions de justice et d'amour que l'on doit avoir du foyer générateur rapproché des faits désordonnés de la vie humaine telle que nous l'observons. C'est la consécration de l'inégal et de l'injuste sur l'éternel registre des choses, puisque le passé ne pou-

vant s'effacer, et l'être n'étant plus là pour le compenser par un présent à sa disposition, qui puisse faire équilibre, le plateau du mal reste à jamais pendant au balancier et sans contrepoids. Voilà le mystère que vous substituez au mien ; or le mien n'est qu'explicatif, et le vôtre est sans explication.

« La philosophie dit : *Nullus effectus sine causa.* Mais il faudrait savoir si l'univers, au lieu d'être un effet, n'est pas lui-même une cause. »

Ou vous entendez par *univers* l'ensemble de tout ce qui est; ce mot, dès-lors, exprimera tous les effets, toutes les causes, et la grande cause première, producteur et soutien de tout ce qui est; ou vous entendez par *univers* l'ensemble des effets de cette grande cause première, cette cause non comprise. Dans le premier cas, vous avez, sans doute, la cause avec l'effet, et vous n'avez pas à demander davantage : la philosophie est satisfaite. Mais, dans le second, votre univers n'est plus qu'un grand effet, n'est nullement la cause, par votre définition même, et la philosophie vous oblige à nommer cette grande cause par son adage même : *Nullus effectus sine causa.* Il n'y a donc pas à demander si l'univers est ou n'est pas la cause ; cela dépend du sens que vous lui avez d'abord donné. S'il comprend Dieu, c'est assez; s'il ne le comprend pas, il ne peut s'en passer.

« La matière ne peut pas être éternelle, *transeat* ; mais le monde est plus que matière : il est matière vivante, animée, ayant un esprit en elle. Pourquoi cette matière-là ne serait-elle pas éternelle? »

Pourquoi la matière ne peut-elle pas être éternelle ? le voici : elle ne peut être conçue que divisible à l'infini ou non divisible à l'infini.

Si *prius*, non-seulement elle ne peut pas être éternellement, mais elle ne peut pas être temporellement, parce qu'elle implique contradiction, étant d'une part composée, puisqu'elle est divisible, et d'autre part sans composants, puisqu'elle est divisible à l'infini; un composant cherchable à l'infini, c'est-à-dire éternellement, par la puissance absolue ou l'esprit absolu, est un composant introuvable; un composant introuvable par l'esprit absolu est un composant qui n'existe pas; une telle matière serait donc un composé sans composants, autrement dire, un composé non composé, un être non être. D'autre part, si la matière était composée d'un nombre infini d'éléments, elle serait impossible, contradictoire dans son essence et absurde, attendu qu'un nombre infini réalisé simultanément est une pure contradiction : c'est un nombre sans nombre, un nombre qui est et n'est pas nombre tout à la fois.

Si *posterius*, la matière est un ensemble déterminé d'unités assorties entre elles par un lien d'union que nous ne comprenons pas, mais qui est nécessaire. Or, un normbre déterminé d'unités de cette sorte ne peut pas être éternel, parce qu'il ne peut pas être nécessaire; il n'y a que l'unité qui soit nécessaire ; elle est nécessaire à tout nombre, et tel ou tel nombre n'est point nécessaire à l'unité; on voit cela à *priori.* Il n'y a pas de nombre qui ait plus de droits à l'être que tout autre nombre; et tout nombre déterminé suppose un choix libre qui l'a voulu préférablement à tout autre nombre également possible. L'unité n'aurait pas, non plus, pour notre concept, plus de droits à l'être qu'à son absence ou au néant; mais comme notre *à postiori* nous révèle le fait du nombre, nous en concluons aussitôt la nécessité de l'unité. Quant à tel nombre déterminé, quel qu'il soit, il faut qu'il ait commencé, puisqu'il faut qu'il ait été voulu pour pouvoir être et pour être, n'impliquant en lui-même aucune nécessité d'essence en face de tous ses concurrents, les autres nombres concevables. Ce qui est nécessaire, et par conséquent éternel, en fait de nombre, c'est la possibilité de tous les nombres déterminés et la contingence de tous ceux qui sont. Donc tel ou tel ne saurait jamais être éternel. Si l'un d'eux disait : c'est moi qui suis l'Eternel, aussitôt tous les autres lui demanderaient de quel droit il vient s'arroger ce privilége, et il serait

confondu dans ses prétentions par autant de prétentions égales.

Oui, l'unité seule est nécessaire, et par suite éternelle, ce n'est pas le *transeat* qu'il faut dire à la matière, aspirant à l'éternité, c'est le *nego* le plus énergique, *l'on ne passe pas, madame.*

Vous ajoutez : « Le monde est plus que matière ; il est matière vivante, animée, ayant un esprit en elle. Pourquoi cette matière-là ne serait-elle pas éternelle ? »

Elle ne peut pas être éternelle, si elle contient dans son essence des incapacités à l'éternité; ne venons-nous pas d'en signaler ? Est-ce que l'adjonction de l'esprit pourrait les détruire? Si l'essence reste, elle les garde, et, quant à l'esprit, nous verrons son lot. Pour le moment, n'ayant dans son essence que l'unité, il n'a point de répugnance à l'éternité ; mais si vous supposez un nombre déterminé d'esprits ou d'unités-moi, vous retombez dans la même nécessité de la contingence du nombre et vous arrivez à cette déduction qu'un seul moi est nécessaire et par conséquent éternel; c'est le moi cause première universelle.

« On s'extasie sur les perfections du monde. C'est lui qui est l'éternel ; c'est l'esprit qui l'anime, c'est sa grande loi que nous nommons Dieu. »

C'est l'esprit qui anime le monde, c'est la grande loi qui le régit que nous nommons Dieu ; cela est vrai dans un sens ; l'esprit qui a produit le monde continue de le soutenir, de le régir et de l'animer ; qu'il se retire, c'est l'immobilité ; qu'il se retire, c'est le chaos; qu'il se retire, c'est le néant. Mais que le monde avec ses perfections faites d'imperfections, abstraction faite de l'esprit qui l'anime, de la substance qui le soutient, de la loi qui le régit, de Dieu, soit l'éternel, c'est la contradiction même.

« La terre s'est formée peu à peu, mais elle avait en elle des éléments de formation, de vie, d'avenir. Et puis la terre n'est peut-être qu'un petit monde, un atôme dans l'univers. Tous les astres sont peut-être des mondes plus grands que le nôtre. Eh bien! je prends cette universalité des mondes et je dis : *Deus non est ens ab hoc universitate rerum distinctum*, et je dis : Dieu est infini en ce sens qu'il est l'esprit, la vie universelle. Parfait ? Oh ! je n'en sais rien, c'est un mélange de bien et de mal, infini, sans bornes, impossible à connaître ; c'est le mystère, l'ombre sur nos têtes, formidable et sacrée. »

Que fait tout cela, jeune homme, aux questions que nous venons de résoudre. La terre sera tout ce que vous voudrez la faire, moins qu'un atôme dans l'espace, si cela vous convient ; les astres seront aussi tout ce que vous voudrez ; vous prendrez, si vous le voulez, cette universalité des mondes, et même vous y ajouterez encore, si cela vous plaît, autant d'autres universalités que vous pourrez en imaginer, à la condition que vous n'en fassiez pas un nombre infini réalisé, soit par la durée, soit par l'étendue, ce qui est impossible, parce que c'est contradictoire, notre impossibilité métaphysique du nombre simultané restant toujours (1) afin que l'indéfini reste aussi dans le possible ; et je vous répéterai ce que j'ai dit plus haut de l'univers : si vous y comprenez la cause absolue, Dieu n'en sera pas distinct, puisque l'hypothèse viendra, au même instant, de l'englober dans le tout, dans le concept du tout; mais, si vous prenez votre universalité des mondes sans sa cause et comme l'ensemble de tous les effets, n'est-il pas évident qu'alors Dieu sera l'être distinct de cette universalité ? Cela dépend de votre conception, de votre hypothèse antécédente. Quant à la chose en soi, n'est-il pas également évident que l'effet n'est pas la cause et que la cause n'est pas l'effet? La seule chose importante est de savoir s'il est besoin d'une cause pre-

(1) S. Thomas dit, après Aristote, qu'on ne peut pas démontrer que le monde ne soit point éternel, et ajoute que c'est par la foi seule que nous pouvons savoir qu'il ne l'est pas. Nous ne sommes pas de l'avis de S. Thomas sur ce point : le monde ne peut pas être éternel, parce qu'il est composé de séries dont les termes s'engendrent les uns les autres ; s'il était éternel, les termes des séries ou, si l'on veut, de la série totale, qui est le monde lui-même tout entier, seraient à tout instant en nombre infini dans leur passé ; ce que le bon sens voit impossible, parce que ce serait la réalisation simultanée du nombre infini, du nombre sans premier ni dernier.

LE NOIR.

mière du tout en tant qu'effet, et s'il ne suffirait pas que les effets fussent tous les causes et les soutiens les uns des autres, comme me le dit Proudhon la première fois que je le vis, mais ce qu'il n'a jamais répété ensuite et ce dont il s'est en quelque sorte disculpé en me disant plus tard, qu'il ne se souvenait pas m'avoir dit pareille chose. C'était, en effet, ne dire qu'une naïveté puérile. Dès là que vous reconnaissez que la série, quelque longue qu'elle soit, est un ensemble d'effets-causes, vous admettez par là même qu'elle est un grand effet, qui a besoin de sa cause; si vous y mettez cette cause non causée, mais seulement causante, vous y mettez Dieu, et dès lors, il se distingue de l'effet d'une manière absolue, complète, indicible; et, si vous ne l'y mettez pas, le problème reste tout entier.

Que signifie, après cela, tout ce que vous ajoutez, jeune homme, ? Il est évident qu'il y a dans le tout, y compris la cause, une vie universelle dont la cause est le foyer radical, un esprit universel dont la cause est le spirateur radical : il est évident, d'ailleurs, que dans ce tout il y a du bien et du mal, puisque vous y mettez tous les effets; quant aux propriétés de parfait ou d'infini, car l'un et l'autre sont une seule et même chose, c'est le mystère, il est vrai, c'est la grande ombre, mais c'est la nécessité même de l'éternité. L'éternité ne peut qu'être parfaite et infinie.

« Qui donc ose se dire certain de ce qu'on affirme sur Dieu et sur l'âme survivante? quelques philosophes seulement ou quelques auditeurs de philosophes, qui affirment, sur la foi de leurs maîtres et qui, au fond, doutent. Pour que le parfait existât, il faudrait qu'il eût donné des preuves ou des signes de son existence; or, rien n'est parfait dans le monde terrestre. »

Mon cher ami, ce que vous avancez-là dépasse les bornes de votre droit. Vous ne savez que ce qui se passe en vous. Assurément, la certitude de Dieu et de l'âme survivante n'est pas de la même nature que les certitudes matérielles et expérimentales que nous acquérons par la voie des sens; mais, pour l'homme qui raisonne, est-ce que l'une ne l'emporte pas sur l'autre et même du tout au tout? Pour Dieu, par exemple, la certitude de son existence est la même que celle de l'axiôme *pas d'effet sans cause*, puisqu'il suffit d'ajouter la mineure et la conclusion, ainsi qu'il suit : or, l'ensemble des choses, la cause non comprise, n'est qu'un grand effet; donc, il faut à cet ensemble une cause non causée et par conséquent éternelle. Cette cause est Dieu. La déduction étant bonne, la certitude de la conclusion est la même que celle de la majeure. Peut-on concevoir une certitude plus grande? et que sont toutes les certitudes des sens, ces sources d'illusions, près de celle-là, qui est une certitude de l'esprit?

Je ne vous dis pas, jeune homme, qu'il en est absolument de même de tout ce que la philosophie dit de Dieu et de ce qu'elle dit de la survivance des âmes; mais je puis vous dire qu'il s'agira toujours, dans ces matières, de certitudes de l'esprit, du même ordre, sinon de la même rigueur mathématique, et que ces certitudes-là seront toujours bien supérieures à celles des vérités physiques qui passent à travers le prisme de nos sens avant de venir au foyer de notre esprit.

Le parfait n'a point donné de signe de son existence, parce qu'il n'y a rien de parfait dans le monde terrestre! Quoi! la nécessité intrinsèque du parfait ne serait pas une meilleure révélation de son existence que quelque chose de parfait, qu'il aurait mis dans l'ordre de la terre, en faisant par là l'impossible!

» Nous n'étions pas hier: de quel droit affimer que nous serons demain? »

Du droit que nous tenons de la nature, qui nous fait raisonnables et raisonnants, portant nos vues au-delà du borné, rêvant l'au-delà de tout depuis que nous avons l'usage de la raison.

« Il y a une grande perfection dans l'univers, mais il n'y a pas d'infinie sagesse. Qu'elle est lente la marche de l'homme dans le progrès! on sent bien que celui-ci est son fruit propre et personnel. »

Il ne doit pas y avoir, dans le monde, l'infinie sagesse, si vous entendez par le monde l'ensemble des produits de l'infinie sagesse. Est-ce que l'infinie sagesse pourrait être un produit, pourrait se produire elle-même, engendrer dans le temps son égale en cette perfection qu'elle tient de l'éternité de son être? Tout ce qui est dans le temps est soumis au progrès, et au progrès indéfini, qui courra sans fin, vers le parfait, sans jamais l'atteindre: *Perfecti estote sicut pater vester cœlestis perfectus est.* Voilà ce qui est dit toujours à la créature, et ce qui lui sera dit dans les siècles des siècles. Et elle obéira en marchant toujours, afin de pouvoir dire: ce que je suis, je le suis par mes œuvres et par la force que le principe m'a donnée pour les produire.

« Nous ne nous souvenons pas de ce que nous étions avant l'âge de raison, avant de naître, et pourtant nous avions une âme; l'âme n'est donc autre chose que le résultat de la vie des organes. Les facultés intellectuelles sont liées intimement au développement et à l'état des organes corporels. De même que notre vie individuelle a eu un commencement, elle aura une fin. C'est la logique des choses humaines. L'univers seul, qui est Dieu, est éternel; je ne dis pas la terre, mais l'ensemble cosmique tout entier. Si une planète périt, cela n'infirme en rien mon affirmation. »

Je crois et je dis, jeune homme, que vous prenez le feuillage pour la racine, l'effet pour la cause : je crois que l'âme est le pivot central autour duquel se développe la vie organique, laquelle n'est qu'une auréole, un épanouissement, non point une forme substantielle, l'âme seule étant cette *forma corporis.* Je crois, en cela, ce qu'ont dit le VIIIe concile œcuménique, celui de Vienne, le Ve de Latran, et Pie IX, dans ces derniers temps, en condamnant le dualisme du vitalisme pour déclarer le monisme de l'animisme, d'après lequel l'âme est le principe unique de vitalité qui informe le corps, en est le formant substantiel, véritablement et par essence. Oui, je ne crois qu'à l'âme, et, loin d'être pour moi un résultat, elle est véritablement et essentiellement tout l'être : le corps, avec ses organes, n'en est qu'une végétation auréolique. Mais ce principe de vie n'a pas toujours l'usage, la liberté, le développement de ses puissances; l'âme dort souvent, rêve parfois, délire et le reste, n'est même que rarement en parfaite santé et en état dispos : elle a commencé par être comme un germe, cet état a constitué son enfance; elle ne s'est sentie elle-même et ne s'est souvenue que plus tard, quand le développement des forces a été suffisant. Qu'est-elle encore dans l'état présent? un germe qui attend un développement nouveau dans la vie future, une chrysalide qui attend les ailes de son développement parfait. L'âme est le principe de la vie des organes, au lieu d'en être le résultat; et il en est de même de tout animal, de tout végétal, de tout minéral même et de tout astre au ciel. Il y a, dans toutes ces choses, un principe de vie qui est une âme, mais avec des qualités diverses. Nous ne connaissons que la nôtre, par notre conscience : le Créateur s'est réservé les autres énigmes. Il faut que tout ce qui n'est pas Dieu ait un commencement, mais il n'est pas nécessaire que tout ait une fin. Il paraît, au contraire, plus naturel que le Créateur conserve à jamais dans l'être ce qu'il y a mis: quel plaisir pourrait-il trouver à faire rentrer dans le néant ce qu'il a fait? Qu'il le soumette à des progressions et à des changements de formes, on le conçoit; mais qu'il le réduise à néant, on ne le conçoit pas. Voilà la bonne, la véritable logique de toutes choses, aussi bien de la partie que du tout. Rien ne périt, rien ne meurt véritablement, rien ne meurt que pour renaître, comme l'a dit saint Paul du grain de blé.

« Pourquoi le parfait existerait-il autrement que dans notre idéal, lorsque, autour de nous, nous ne voyons que l'imparfait? »

Le parfait n'exister que dans notre idéal est impossible, et l'imparfait que nous voyons autour de nous exister en soi sans l'existence en soi du parfait, n'est pas moins impossible. Autant vaudrait dire qu'un quart de

cercle pourrait être et en soi et dans les idéaux des esprits, sans que le cercle parfait fût une réalité. On ne peut avoir l'idée d'une partie sans avoir, comme racine, l'idée antérieure du tout dont cette partie se détache, et de même, dans la nature, ne peut exister une partie sans qu'elle soit la partie d'un tout qui lui est antérieur. L'imparfait n'est que la partie; le tout, c'est le parfait ; il faut donc qu'il existe, et comme idéal générateur de l'idée de l'imparfait, et comme réalité impliquant le tout absolu des perfections, dont chaque perfection imparfaite n'est qu'une fraction détachée.

« Je ne crois pas en deux dieux, dont l'un bon et l'autre mauvais ; non : je crois à l'esprit universel, qui est infini ou plutôt indéfini; je crois que ce dernier terme lui convient mieux. »

Vous avez tort, mon ami, non pas de ne point croire à l'éternité du bien et du mal en concurrence, une telle croyance serait une contradiction et une absurdité; le mal n'est rien pour faire concurrence au bien; il est la défaite éternelle du mauvais vouloir, et ne saurait triompher ni dans les origines ni dans les destinées; mais d'appliquer à l'esprit universel, qui est, tout à la fois, universel et particulier, le terme d'indéfini plutôt que celui d'infini. Ce sont précisément les deux termes opposés les plus contradictoires : l'infini, c'est le simple, l'*un* parfait n'étant susceptible ni d'agrandissement ni de diminution; l'indéfini, au contraire, est le fini toujours augmentable, toujours diminuable, parce qu'il a une limite que l'on peut restreindre ou dilater à volonté. Cette dernière manière d'exister ne saurait convenir à l'esprit universel, qui n'est susceptible ni d'augmentation ni de diminution, puisqu'il est universel.

« Quant aux termes d'absolu et de relatif, j' les relègue dans la métaphysique, c'est-à-dire dans l'inconnu ou dans l'imagination humaine.»

Voilà le positivisme qui se dénonce, comme il se dénonçait, il y a quelques jours, dans une lettre que m'écrivait M. Montagu, à propos d'objections que je faisais à son livre *Aimantation universelle*; *vie éthérée et vie planétaire.* Je lui disais : « Vos éthéréïdes (âmes) ne sont ni des unités simples ni des unités immortelles ; n'étant point des unités simples, ni des composés d'unités simples, elles ne sont donc que des composés sans composants : absurdité. N'étant pas des unités immortelles, elles retournent donc au néant en retournant à l'éther ; mais, alors, comment ont-elles pu en sortir, et, si elles n'en sont jamais sorties, comment peuvent-elles y rentrer ? » Il me répondait : « Ces abstractions étant du domaine de la métaphysique, je me suis bien gardé d'y introduire mes éthéréïdes, connaissant de vieille date toute la stérilité scientifique des abstractions. » Voilà bien le positiviste, et vous lui donnez la main. Mais avez-vous droit, l'un et l'autre, de traiter de la sorte une argumentation ? Appelez-la de la métaphysique ou d'un autre nom, qualifiez-la d'abstraction ou autrement, cela m'importe peu ; mais, si elle est bonne, cette argumentation ; si elle dit une chose évidente ; si elle tire d'un axiôme aussi clair que celui-ci : le *tout est plus grand que sa partie,* une déduction que vous voyez avec clarté y être renfermée, pouvez-vous lui tourner le dos de cette manière ? Vous n'avez pas le droit de fuir ainsi devant l'attaque. Est-ce que mon raisonnement sur le relatif et l'absolu n'est pas évident ? peut-il y avoir jamais un soutenu sans soutenant, un effet sans cause ? Que ce soit là de la mètaphysique ou de la physique, qu'importe ; il faut répondre, puisqu'il s'agit d'une évidence rationnelle. Je dis de même à M. Montagu : Est-il vrai, oui ou non, que des composés, qui ne sont pas composés d'éléments simples, sont des composés sans composants ?....

« Il n'y a, pour moi, qu'un absolu réel : c'est l'univers animé que nous voyons. Tout le reste est relatif à lui, vient de lui, va à lui, se rapporte à lui. Mais conclure qu'il y a un absolu de sagesse, de bonté, d'intelligence, c'est-à-dire un être parfait au souverain degré, distinct d'ailleurs et hors de l'univers visible, me paraît une chimère. »

Mais, mon ami, votre absolu réel, cet univers que nous voyons, ne porte aucun des caractères de l'absolu. Est-ce que tout n'y est pas relatif! Quelle est la chose qui ne se rapporte pas à une autre chose? la terre se rapporte au soleil; la lune se rapporte à la terre; le soleil, avec son système de planètes, se rapporte à quelque centre étranger, puisqu'il voyage dans les espaces en entraînant toutes ses filles; et vous ne pouvez jamais, quelles que soient votre observation et votre science, trouver quelque chose qui ne soit pas relatif à une autre chose, qui peut être inconnue, mais qui doit exister. Ce fut ainsi que M. Leverrier découvrit sa planète « au bout de sa plume. » Il trouva dans certains parages célestes du relatif, relatif à un corps inconnu qui devait être par là; il calcula aussi juste que possible le lieu où ce corps devait être; son calcul se trouva bon, et les observateurs qui cherchèrent le corps là même où il leur disait : il doit être là, l'y trouvèrent. Or, il est impossible que ce grand, cet universel ensemble de relations que nous voyons ne se rattache pas à un absolu qui, lui, ne dépende d'aucun autre. Vous retirez, par votre hypothèse, cet absolu de votre univers, puisque vous ne parlez que de l'univers que nous voyons, dans lequel tout est relatif; donc, cet uuivers est précisément le relatif même, au lieu d'être l'absolu. Ce n'est qu'un grand relatif qui joue le rôle d'absolu par rapport aux détails qu'il contient, mais qui n'est lui-même qu'un détail par rapport à l'absolu véritable, à l'absolu des absolus.

Quant à l'absolu de sagesse, de bonté d'intelligence, il se trouve bien plus vite : il est tout près de nous, comme disait saint Paul; il est le soleil même de nos esprits, qui sont pensants et qui ne peuvent tirer ce qu'ils ont de sagesse, ce qu'ils ont de bonté, ce qu'ils ont d'intelligence, que de cet absolu, comme l'univers physique ne peut tirer tout ce qu'il a de mouvement que de son absolu, qui est le même que celui de nos esprits. Non, non, cela n'est pas une chimère; c'est une nécessité claire comme un axiôme.

« L'université des choses, admirable, mais non pas parfaite, seule existe. C'est un fait visible. Comment ce fait existe-t-il? cela importe peu. Les faits sont des faits. Il n'y a qu'à accepter. »

Je ne contrarie ceci que dans un point : les faits sont des faits, c'est vrai, et voilà pourquoi, sentant en moi le fait de ma pensée, je le prends, je l'accepte, et en tire ma déduction immédiate à l'absolu, sa cause, déduction qui est encore un fait, étant un fait d'évidence déductive à l'ontologie, c'est-à-dire à la nécessité de l'être et de l'être absolu. Mais vous ne devez pas dire « seule existe. » Il est impossible qu'elle existe *seule*, si vous n'y comprenez pas la cause absolue, le soutenant absolu, le producteur absolu. C'est ce qui résulte de tout ce qui précède.

« Oui, les vérités mathématiques : deux et deux font quatre, etc., sont vraies de toute éternité; mais chacune de ces vérités, tout en étant absolue, n'est pas l'absolu, n'est pas Dieu. C'est vrai en soi; les hommes l'ont trouvé, compris; mais en trouvant cela, ils n'ont pas trouvé l'absolu complet sous tous les rapports, l'absolu de la sagesse et de la bonté, qui sont d'un ordre, non plus physique, mais moral. Il y a des vérités morales absolument vraies, mais elles ne sont pas un être concret, existant et vivant. Je me défie, du reste, de ces termes de métaphysique, qui prêtent souvent à toutes sortes de sens. »

Vous avez raison, mon ami, en disant que les vérités mathématiques, éternellement évidentes et vraies, ne sont pas l'absolu complet dans son essence absolue, ne sont pas Dieu dans toute l'étendue de son être. Ce ne sont que des idées, de toute éternité nécessairement vraies. Nous avons ces idées, nous sommes au nombre des esprits qui les possèdent, et elles ne sont quelque chose de réel qu'en tant que conçues par ces esprits et en tant qu'appliquées à quelque chose de concret. S'il n'y avait ni êtres qui se comptent, ni esprits réels, substantiels, pour concevoir que *deux et deux font quatre*, il n'y aurait aucune vérité réelle correspondant à la proposition *deux et deux font quatre*; et, s'il n'y avait que le néant, il n'y

aurait ni cette vérité ni aucune autre. Mais l'hypothèse du néant étant rejetée par le fait même de notre pensée, il faut bien, à ces vérités éternelles, un support éternel, un esprit qui en possède éternellement l'idée. Sans cela, seraient-elles éternelles et pourraient-elles être pensées dans le temps? pourrions-nous concevoir avec clarté que, loin d'être des illusions, des créations de notre esprit, ce sont des nécessités éternelles qui s'imposent ? L'être qui les possède de la sorte en idée, éternellement, est Dieu comme substance. C'est ainsi qu'elles supposent Dieu, qu'elles sont des manifestations de Dieu, qu'elles révèlent Dieu, sans être Dieu tout entier, sans être Dieu en substance, mais en étant seulement des facettes de son être, des idées de son intelligence, des paroles de son verbe, des mots de son éternel langage.

En réunissant toutes les évidences, tant de l'ordre physique que de l'ordre moral, nous composons Dieu, comme nous le décomposons en considérant chacune de ces évidences en particulier ; mais nous ne pouvons qu'atteindre à une petite partie de la décomposition et de la récomposition, parce que nous ne pouvons embrasser qu'une infime fraction, relative à notre petitesse, du parfait en lui-même.

Suivez la métaphysique comme je vous la fais suivre depuis que nous raisonnons ensemble, et elle ne vous égarera jamais.

J'arrête là, mon ami, cette première réponse ; le reste de votre lettre concerne les religions et les états qu'elles attribuent aux âmes dans la vie future ; la matière est trop vaste pour être abordée dans une fin de lettre. Au revoir.

Le Noir.

POSSÉDÉ, POSSESSION. *Voyez* Démoniaque.

POSSEVIN (Antoine) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce jésuite célèbre, né à Mantoue, en 1534, et mort à Ferrare en 1611, était naturellement éloquent, et parlait plusieurs langues. Il fut nonce apostolique en Suède, sous le roi Jean III, dont il reçut l'abjuration, mais qui demanda par l'entremise de Possevin, au saint-siége, des choses que la congrégation instituée par Grégoire XIII pour les examiner n'accorda point, et qui, sur ce refus, n'alla pas plus loin, dans son action, pour le retour de la Suède au catholicisme : « Ces choses étaient, dit M. Gams, la messe dans la langue du pays, le calice pour les laïques, le mariage des prêtres, l'abolition de l'invocation des saints et des prières pour les morts, la suppression de l'eau bénite et autres cérémonies. »

Possevin fut ensuite chargé par le pape, auquel s'était adressé le czar Iwan le terrible, de négocier la paix entre la Russie et la Pologne, et il y réussit avec beaucoup de peine, grâce à son habileté et à son dévouement et parce que le czar, encore plus rusé que violent, était intéressé à en finir avec les Polonais victorieux. Profitant de la circonstance, il essaya d'entraîner le czar à une réunion de l'église grecque avec l'église romaine ; mais il n'y réussit pas. Iwan Basilozwicz avait, dans un accès de colère, porté un tel coup de son sceptre sur la tête de son fils, que celui-ci en était mort, et il était tellement dans le désespoir, qu'il voulait renoncer au trône et se retirer du monde ; cependant, il accorda la conférence que Possevin lui demandait, et cette conférence eut lieu le 21 février 1582, dans la grande salle du Kremlin, à Moscou, alors la capitale de l'empire, en présence de tous les hauts dignitaires. Voici comment M. Gams raconte cette intéressante conférence :

« Le czar s'adressa au nonce en ces termes : « Antoine, vous comprenez » qu'arrivé à l'âge de cinquante ans, » je ne puis plus espérer avoir une » longue carrière devant moi. J'ai » été élevé dans la religion chré» tienne, qui est la bonne et la véri« table ; je ne puis ni ne dois en » changer. Le jour du jugement » approche ; Dieu nous fera savoir » alors laquelle de nos religions s'ac» corde le mieux avec la vérité, la » vôtre ou la nôtre. Toutefois, je ne » puis blâmer qu'en votre qualité de » nonce du pape Gregoire XIII vous » vous acquittiez de l'ordre que vous

» avez reçu. Je vous autorise, par » conséquent, à exposer ce que vous » penserez convenable de nous dire. »

» Possevin, dans sa réponse, exposa les avantages qui résulteraient de l'union des Églises grecque et romaine dans une seule et même foi. Le fond de la question ne touchait pas le czar; mais les paroles de Possevin furent pour lui un trait de lumière et une grande séduction, lorsque le nonce s'écria : « Quelle gloire ce sera un » jour pour l'empereur quand, à la » faveur de cette fraternelle alliance » entre les princes chrétiens, résultat » de sa soumission à l'Eglise, il ob- » tiendra sur l'Orient l'empire que » les Grecs n'ont perdu qu'en se sé- » parant par le schisme de l'obéissance » qu'ils devaient à Jésus-Christ! »

» Cependant le czar ne voulut pas se laisser entraîner à ces hautes visées et ramena la conférence aux propositions formulées dans l'origine. « Je vous accorde, dit-il à Possevin, tout ce que vous me demandez au nom du pape, notamment j'autorise le passage des nonces et des missionnaires à travers mes Etats, le libre exercice de leur culte aux prêtres et aux négociants catholiques; mais je ne veux pas permettre que mes sujets fréquentent les églises ou les chapelles que vous bâtirez. On rédigera l'acte de concession, et, vous qui l'avez obtenu, vous le remettrez au pape. »

» Il y eut encore, durant cette négociation, une scène très-vive entre le czar et Possevin; déjà Iwan le Terrible brandissait son sceptre, encore fumant du sang de son fils, au-dessus de la tête du nonce, quand, revenant à lui, il le jeta à ses pieds; le jésuite était resté calme et intrépide.

» Ne pouvant effrayer le nonce, le czar chercha à le tromper. Il voulut que Possevin prît part au culte grec et baisât publiquement la main du patriarche moscovite, afin de pouvoir répandre le bruit que le pape s'était soumis au patriarche russe. Possevin ne se laissa point séduire.

« Quand le czar et le nonce virent qu'ils ne pouvaient plus rien obtenir l'un de l'autre, il songèrent à se séparer, et Possevin demanda son audience de congé. Le czar s'y montra plein de condescendance et d'affection; il combla Possevin des plus riches cadeaux, que le jésuite distribua immédiatement aux pauvres, à la grande surprise des Russes. Vers la fin du mois d'avril 1582, Possevin partit, accompagné d'un envoyé russe et muni de lettres d'Iwan pour le pape.

» La lettre portait en tête : « Le » grand-maître, empereur et grand- » prince, Iwan Basilozwicz, souverain » de la grande et de la petite Russie » et de la Russie blanche, de Mos- » cou, Kiew, de la Lodomérie, czar » de Kasan, d'Astrakan, etc., etc., » et se rapportait surtout à l'alliance que les princes chrétiens devaient conclure. La lettre glissait habilement sur la délicate matière de l'union, disant : « Quant à ce que vous m'avez » écrit relativement aux questions de » foi, sur lesquelles votre nonce a eu » plusieurs conférences avec nous, le » nonce vous rendra compte de ce » que nous lui avons dit à ce sujet. » La lettre se termine ainsi « Ecrit dans » le palais de notre château de Mos- » cou, l'an 7900 de la création du » monde, au mois de mars, dixième » indiction, la quarante-huitième an- » née de notre empire, la trente- » troisième de notre règne sur Rosic, » sur Kasan la trentième, sur Astra- » kan la vingt-huitième. »

Possevin fut encore chargé d'autres missions importantes, dans lesquelles il montra toujours une grande habileté diplomatique, et fut enfin rendu à ses études par Grégoire XIII, sur la demande du général des jésuites Aquaviva, qui commençait à prendre souci de voir un des membres de la société mêlé à ce point aux affaires du monde et ainsi livré à ses critiques. Possevin, enchanté, revint en 1587, occuper pendant quatre ans une chaire de professeur à Padoue, où il eut le jeune François de Sales parmi ses élèves.

Il fut encore rappelé à Rome, où il travailla à la réconciliation d'Henri IV avec l'Eglise; mais, devenu ombrageux pour le parti espagnol, il fut obligé de quitter Rome et se retira à Ferrare, où il mourut. On a de lui comme principaux ouvrages :

Commentarii de rebus Moscoviticis et aliis ad Moscoviam et legationem suam pertinentibus, Vilnæ, 1586, Coloniæ, 1595, in-fol. ; *Negociatio nomine Pontificis in Moscovia*, 1586, in-8° ; *Confutatio ministrorum Transylvaniæ et Francisci Davidis, de Trinitate ; Miles Christianus ; Judicium de Nuæ* (La Noue), *Joh. Bodini, Phil. Mornaci et Nic. Machiavelli, quibusdam scriptis*, Romæ, 1592, Lugd., 1593, écrit à la demande du pape Innocent IX ; *Bibliotheca selecta de ratione studiorum*, Rom., 1593. Venet., 1603. Colon., 1607, 2 vol. in-folio. « Elle traite, dit M. Gams, des écrivains, de la manière de les étudier, des moyens de travailler utilement au salut du prochain ; de la théologie positive, scolastique et catéchétique ; des moyens de réfuter et de convertir les hérétiques et les incrédules ; des séminaires et des missions ; elle s'occupe, en outre, de philosophie, de droit, de médecine, de mathématiques, d'histoire, de poésie, de peinture et de rhétorique. Possevin déploya une grande érudition dans cet ouvrage. » *Apparatus sacer ad scriptores Veteris et Novi Testamenti*, t. III, Venet., 1608; in-fol. « C'est, dit M. Gams, une patrologie qui renferme les noms et l'histoire de tous les auteurs ecclésiastiques. Dupin dit à ce sujet : « C'est le recueil le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour. Cependant il est écrit avec assez de négligence et renferme beaucoup d'erreurs ; mais il est difficile de faire un livre de cette étendue qui soit parfait. »

LE NOIR.

POSSIDIUS. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce disciple de saint Augustin, qui vécut quarante ans avec son maître, fut évêque de Calama, en Numidie (397), et lorsque, en 430, Calama tomba entre les mains des Vandales, il se retira à Hippone, où il vit mourir saint Augustin. On pense qu'il fut banni d'Afrique avec d'autres prêtres, qu'il alla à Naples et qu'il mourut en Italie. On a de lui deux écrits célèbres, qui sont ordinairement joints aux œuvres de saint Augustin, et qui se trouvent dans Migne, *Patrol.* F XXXII, t. XLVI et t. L., p., 402. Ces écrits sont : *la Vie d'Augustin*, *Vita Augustini*, et *l'Indiculus* de ses écrits. *Indiculus scriptorum ejus*.

LE NOIR.

POSTCOMMUNION, oraison que le prêtre dit à la messe, après la communion, pour remercier Dieu, tant pour lui-même que pour ceux qui ont communié, d'avoir participé aux divins mystères, et pour lui demander la grâce d'en ressentir et d'en conserver les fruits; elle est précédée d'une antienne ou verset qui est appelé *communion*, parce qu'on le chantait autrefois, avec un psaume, pendant que le peuple communiait. La *postcommunion* est aussi appelée, dans les auteurs liturgistes, *oratio ad complendum*, l'oraison pour finir, parce que c'est la dernière oraison de la messe.

Dans les premiers siècles, la *postcommunion* était une action plus longue et plus solennelle. D'abord, le diacre, par une formule assez longue, exhortait le peuple à remercier Dieu des bienfaits qu'il avait reçus dans la participation aux saints mystères ; ensuite, l'évêque recommandait à Dieu, par une action de grâces, tous les besoins spirituels et temporels des fidèles ; on le voit par les *Constitutions apostoliques*, l. 8, c. 14 et 15. Cela se fait encore, mais plus en abrégé aujourd'hui, par l'oraison dont nous parlons, et par la prière *Placeat*, etc., que le prêtre dit immédiatement avant de donner la bénédiction. Bugham, *Orig. ecclésiast.*, tome 6, livre 15, chapitre 6, § 1 et 2; Le Brun, *Explication des cérémonies de la Messe*, t. 1, p. 637.

BERGIER.

POSTEL (Guillaume) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre visionnaire, né à Baranton, en Normandie, en 1510, avait perdu ses parents, de la peste, à l'âge de huit ans ; était devenu maître d'école, dans les environs de Pontoise, à quatorze ans ; avec quelques économies qu'il fit dans cette place, alla achever ses études à Paris, y fut malade deux ans dans un hôpital, et, finalement, devint si savant, qu'il fut envoyé par François Ier en Orient, d'où il rapporta des manuscrits précieux. Il fut ensuite

nommé professeur de mathématiques et de langues au Collége de France, s'y fit des ennemis, perdit sa place, alla à Vienne, d'où il fut bientôt également repoussé, alla à Rome se faire recevoir jésuite, pour être encore renvoyé de la compagnie, et fut enfin emprisonné, en 1545, comme hérétique, mais il fut rendu à la liberté au bout d'un an. C'est alors qu'il alla à Venise et fit connaissance d'une vieille dame qui s'empara de son esprit : elle s'appelait la *mère Jeanne* et elle enseignait, et lui fit enseigner, que la rédemption des femmes n'était pas encore achevée, et que c'était elle qui était prédestinée pour cette grande œuvre. Il publia alors un livre intitulé : *Des très-merveilleuses Victoires des femmes du nouveau monde, et comment elles doivent par raison à tout le monde commander, et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil,* Paris, 1553, in-16.

« Ses erreurs, dit M. Gams, le firent de nouveau jeter en prison, et bientôt après on le relâcha comme un insensé. En 1553, il retourna en France, continuant à répandre ses extravagances. Obligé de rechef de s'enfuir en Allemagne, il chercha un abri à la cour de Ferdinand Ier, et enseigna pendant quelque temps à l'université de Vienne. Attiré en France par le mal du pays, il rédigea une rétraction de toutes ses erreurs, qu'il adressa à Catherine de Médicis, et il obtint de reprendre sa place au Collége de France. Mais son repentir n'eut pas de durée : il se remit à prêcher ses rêves et fut définitivement enfermé dans le couvent de Saint-Martin-des-Champs, où il se montra repentant et mourut en 1581, âgé de soixante et onze ans. Il se faisait passer pour plus vieux qu'il n'était et prétendait s'être rajeuni ; du moins, dans la plupart de ses ouvrages, il se nomme *Postellus restitutus*. Quelques auteurs disent qu'il vécut cent ans ; que, dans ses dernières années, il s'était en quelque sorte rajeuni, et que ses cheveux blancs étaient redevenus tout noirs.

» Malgré ses rêves, Postel fut un des esprits les mieux doués de son siècle. Il avait une vivacité, une pénétration et une mémoire prodigieuses. Il connaissait parfaitement les langues orientales, quelques langues mortes, toutes les langues vivantes, aussi se vantait-il de pouvoir voyager dans le monde entier sans interprète. François Ier et la reine de Navarre le considéraient comme la merveille du siècle, et Charles IX le nommait son philosophe. Il eut tellement d'auditeurs à Paris qu'il était obligé de parler d'une fenêtre à la foule réunie dans la cour. Ses principales rêveries étaient que les femmes domineraient un jour les hommes, que le Christ avait racheté toutes les sectes, qu'on peut démontrer par la raison la plupart des dogmes du christianisme, que l'âme d'Adam était entrée dans son corps, que l'ange Raziel lui avait découvert les mystères divins ; enfin, que ses écrits étaient ceux de Jésus-Christ lui-même. Postel inonda le public de livres. »

En voici quelques-uns :

Alcorani et Evangelii concordia, Paris, 1543 ; *De Rationibus Spiritus Sancti ; De Orbis concordia*, Bas., 1544 ; *Clavis absconditorum a constitutione mundi*, Amst., 1546 ; *De Ultimo Judicio ; Apologie contre les détracteurs de la Gaule ; L'Unique Moyen de l'accord des Protestants et des Catholiques ; Fondements de la monarchie*, Paris, 1551 ; *Histoire des Gaulois depuis le déluge*, 1552 ; *De Phœnicum litteris*, 1552 ; *La Loi salique*, 1552 ; *Liber de Causis naturæ*, 1553 ; *Proto-Evangelium*, 1552 ; *Les Miracles de l'Inde*, 1553 ; *Description et carte de la Terre-Sainte*, 1553 ; *De Originibus nationum*, 1553 ; *De Linguæ Phœnicis seu Hebraicæ excellentia*, Vienne, 1554 ; *Le Prime Nuove dell' altro mondo, cioè la Vergine Venetiana*, 1555 ; *Epistola ad Schwenkfeldium de Virgine Venetiana*, 1556 ; *La Divina Ordinazione*, 1556. LE NOIR.

POTKEN (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prévôt de la collégiale de Saint-Georges, à Cologne, fut l'éditeur d'une version éthiopienne de la Bible ; ce fut le premier livre éthiopien imprimé ; il parut en 1513, in-4°, à Rome, sans titre, avec ces lignes à la fin : *Impressum est opus-*

culum hoc ingenio et impensis Joannis Potken, præpositi ecclesiæ S. Georgii Coloniens, Romæ, per Marcellum Silber, alias Frank, et finitum die ultimaJunii, anno salutis MDXIII, et il ne contenait que les Psaumes, le Cantique des Cantiques, et des cantiques.

En 1518, Potken fit paraître une nouvelle édition du Psautier éthiopien, avec un texte hébraïque, grec et latin. *Psalterium in quatuor linguis, Hebræa, Græca, Chaldæa* (c'est ainsi que Potken appelle l'éthiopien) *et Latina. Impressum Coloniæ*, 1518. Ces deux éditions servent de base au texte éthiopien du Psautier et au Cantique des Cantiques de la polyglotte de Londres. Le Noir.

POTTER (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*)—Ce théologien anglican, né dans le comté d'Yorck, en 1674, et mort à Cambeth, dans son palais, en 1747, occupant le siége archiépiscopal d'Oxford, après avoir déshérité, par orgueil, son fils, pour s'être marié dans une condition inférieure à la sienne, a laissé les ouvrages suivants :

Variantes lectiones et notæ ad Plutarchi librum de audiendis poetis, cum interpretatione Latina Hugonis Grotii ; item variantes lectiones et notæ ad Basilii Magni orationem ad juvenes, quomodo cum fructu legere possint, Græcorum libros, Oxford, 1693, in-8e; *Lycophronis Alexandra*, Oxford, 1697, 1702, in-fo; *Archæologia Græca or the Antiquities of Greece*, Oxford, 1698-1699, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage eut plus de treize éditions et fut traduit en latin et en allemand. *A discourse of church government*, Oxford, 1707, in-8o; une édition des œuvres de Clément d'Alexandrie : *Clementis Alexandrini opera omnia quæ extant, Gr. et Lat.*, Orford, 1715, 2 vol. in-fol. Après sa mort, on publia : *The theological Works... containing sermons, charges, a discourse of church, government, and divinity lectures*, Oxford, 1758, 3 vol. in-8o

Le Noir.

POU (le). (*Théol. mixt. scien. zool.*) —Qui croirait que cet insecte *aptère*, ou sans ailes, classé par Cuvier dans l'ordre des parasites, est un de ceux dont les particularités sont les moins connues? On sait qu'il porte, à la bouche, un fort bec, ou rostre, qui se retire dans une gaîne et s'allonge pour forer la peau et sucer le sang. On sait que ses six pattes courtes sont armées d'ongles rigides extrêmement forts, avec lesquels il se cramponne d'une part au linge, et d'autre part à la chair qu'il attaque. On sait qu'il pond en moyenne de 9 à 10 œufs par jour, que ses œufs peuvent éclore, si la chaleur est suffisante, au bout de 5 à 6 jours, et que le jeune *pou* peut pondre au bout de 18, en sorte qu'une femelle aura produit au bout d'un mois, soit par elle-même soit par ses petits, 1,300 œufs et 200 insectes, dont 50 seront déjà en âge de se reproduire. On sait que la fécondité du *pou* est quelquefois prodigieuse et à peu près inexplicable; c'est une espèce, aujourd'hui connue, appelée le *pou des malades*, qui est la cause de la *phthiriose*, maladie à grandes démangeaisons nommée aussi le *prurigo péliculaire*, dont le traitement consiste dans les bains sulfureux, et qui tua, dit-on, Sylla, Aprippa, Hérode, Valère Maxime, le cardinal Duprat, Philippe II d'Espagne, etc., preuves que ce n'est pas toujours la malpropreté qui l'engendre. On sait que, pour se débarrasser des *poux* qu'on peut avoir gagnés, il faut passer son linge et ses habits dans l'eau bouillante ; il n'y a pas d'autre moyen d'en détruire les œufs, et ce moyen est toujours immanquable ; mais il faut que l'eau soit bouillante : ces œufs peuvent résister à une température de moins de 100 degrés et se conserver dans les habits pendant une année, pour éclore quand viendra la chaleur suffisante. On sait enfin qu'il y a une multitude d'espèces de *poux*, selon les parties du corps sur lesquelles ils se développent et selon l'espèce d'animal dont ils sont les parasites : il y a le *pou de la tête* ou *pou commun*, le *pou du corps* ou *pou blanc*, etc. ; il y a le *pou de chien*, le *pou d'oiseau*, le *pou de mouton*, etc., mais ces derniers sont des insectes de genre différent. Il paraîtrait que le

pou des malades aurait une habitude particulière analogue à celle des acarus de la galle, celle de se faire un nid sous la peau pour y déposer ses œufs, ce qui y produirait une ampoule.

Voilà, à peu près tout ce qu'on sait sur le *pou;* mais cette petite bête fort répugnante et fort gênante cache bien des mystères.

On croit à des espèces très-nombreuses de *poux* que l'on ne connaît pas; souvent une espèce de mammifère en porte de deux ou trois sortes qui n'ont pas encore été étudiées. Est-il sujet, comme les autres insectes, à des métamorphoses? Il ne paraît pas, puisque les petits *poux* aussitôt qu'ils éclosent ressemblent à leurs parents. Cependant il y a là-dessus des choses ignorées. Comment se fait-il que, dans la maladie péliculaire, les *poux* apparaissent en si grande quantité sans qu'on puisse constater d'où ils viennent? Cependant nous ne citerions pas, avec quelques-uns, ces faits à l'appui des générations spontanées; un animal si bien fait, si fortement constitué, ne paraît guère pouvoir se passer de père et de mère. *Voyez* Puce. Le Noir.

POUCHET (Félix-Archimède) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce naturaliste français, né à Rouen, en 1800, est mort, il y a quelques années, professeur d'histoire naturelle au muséum de cette ville, où il s'était fait écouter, pendant plus de trente ans, d'un nombreux auditoire. Nous ne laissons pas passer son nom sans l'inscrire, à cause de la lutte qu'il a soutenue en faveur des générations spontanées, système avec lequel notre philosophie sympathise : Dieu, disons-nous, a mis dans la nature les forces par lesquelles s'y développeront les êtres, et, parmi ces forces, à côté de celles par lesquelles les mêmes espèces se perpétuent, lesquelles sont sexuelles ou *homogéniques,* ne doit-il pas se trouver celles par lesquelles de nouvelles espèces se produisent, lesquelles sont hétérogéniques? Comment expliquer autrement les apparitions des races, durant le cours des âges géologiques? Avec la force primordiale sans doute, avec Dieu, on ne restera jamais dans l'embarras, quelle que soit la série de causes secondes qu'on imaginera; Dieu sera toujours dans l'effet pour le produire; mais, quand on fait abstraction de cette cause primitive, et que l'on ne considère que la suite des effets, on explique mieux ceux-ci en imaginant les deux forces comme agissant parallèlement sous l'impulsion constante de la force première. Par rapport à Dieu, il n'y a pas de différence radicale entre les deux moyens; mais, par rapport aux créatures, il y en a une grande, puisque c'est toujours une différence de cette espèce qui les différencie.

Quoi qu'il en soit, citons parmi les ouvrages de M. Pouchet les suivants : *Histoire naturelle de la famille des Solanées,* in-8°, Rouen, 1829; *Zoologie classique,* 2 vol. in-8°, 1841; *Recherches sur l'anatomie et la physiologie des Mollusques,* in-4°, 1842; *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine, basée sur l'observation de toute la série animale,* in-8°, 1847, ouvrage couronné à l'Académie des Sciences; *Monographie du genre Nérite,* in-4°, 1847; *Traité élémentaire de botanique appliquée,* 2 vol. in-8°, 1835; *Recherches sur les organes de la circulation, de la digestion et de la respiration des animaux infusoires,* 1849; *Histoire naturelle et agricole du hanneton et de sa larve,* Rouen, 1853; *Hétérogénie ou traité de la génération spontanée,* 1859; *Recherches et expériences sur les animaux ressuscitant,* in-8°, 1859; *Histoire des sciences naturelles au moyen-âge ou Albert le Grand et son époque; l'Univers, les infiniment grands et les infiniment petits,* in-8°, etc.

M. Pouchet mêle à ses opinions hardies en physiologie, une philosophie toute spiritualiste, et il ne faut pas le confondre, sous ce rapport surtout, avec son fils, qui est positiviste matérialiste et qui n'a pas la science de son père. Le Noir.

POULPE (le) *Théol. mixt. scien. zool.*) — Les *poulpes* sont les *polypes* des anciens ; les modernes ont réduit le mot *polype* au mot *poulpe,* en

l'altérant pour laisser la première forme du mot aux véritables polypes (V. ce mot); les deux formes signifient étymologiquement un animal muni de plusieurs pieds; et, en effet, les *poulpes*, comme les polypes, ont un corps mou entouré de tentacules qu'on peut considérer comme des bras ou des pieds. Ce sont des mollusques appartenant à la classe des céphalopodes; on les nomme vulgairement *pieuvres*, *sarpouilles* ou autrement selon les localités; ils se distinguent des seiches, qui appartiennent à la même classe, par l'absence de la plaque solide nommée *os de seiche, biscuit de mer*, qui remplit la peau du dos de celles-ci. La description qu'a donnée V. Hugo de la pieuvre, dans ses *Travailleurs de la mer* est plus poétique que rigoureusement scientifique, cependant elle est fondée, dans tous ses points, sur les faits, et quoiqu'on puisse révoquer en doute la possibilité de la fiction d'après laquelle un plongeur aurait été arrêté au fond de l'eau par un poulpe exceptionnellement fort, cette fiction est conforme à la réputation horrible dont jouit cet animal parmi les riverains de la mer de la Manche; on y raconte des faits à peu près semblables : plus d'une fois, dit-on dans ces localités, il est arrivé qu'un pêcheur ayant enfoncé son bras dans un trou de rocher, fut saisi par une pieuvre résidant au fond et ne pouvant s'arracher à ses nombreux suçoirs, ni soulever le roc, fut surpris par la mer montante et noyé sur place. La tête du *poulpe* est grosse et munie de deux gros yeux fixes; les bras sont au nombre de 8 et dans l'état vivant ressemblent à des serpents; ils sont armés, à leur surface interne, de nombreuses ventouses charnues au moyen desquelles l'animal s'attache aux corps et sur le fond de la mer où il marche. Au centre de la couronne d'où partent ces bras est un bec corné qui ressemble à celui d'un perroquet; le *poulpe*, à l'aide de ce bec, brise les coquilles, les crustacés, et même dévore les poissons; on voit les débris de ses repas autour de son trou. Les crabes lui livrent des combats, mais c'est lui qui est vainqueur; le plus souvent le *poulpe* étend ses bras hors de son trou et reste ainsi en embuscade, attendant sa proie. Les murènes et les congres sont ses grands ennemis, il constitue leur principale nourriture. Le poulpe femelle pond au printemps et dépose ses œufs près de sa caverne, sous forme de petites grappes, dans un creux de vieille coquille; l'éclosion a lieu après 50 jours, et les petits nagent aussitôt. Les pêcheurs ne trouvent pas de *poulpes* pendant l'hiver, ils sont alors cachés dans leurs trous. Le *poulpe* de nos mers n'atteint jamais tout-à-fait la taille d'un mètre, y compris ses bras. Le *poulpe* ordinaire n'a rien de redoutable pour l'homme quand il est sorti de son trou; mais il n'en serait pas de même, si l'on en croyait plusieurs auteurs, de certains *poulpes* ou calmars gigantesques qu'ils ont parfois appelés le *kraken*. Voici ce que dit M. Ad. Focillon de ces faits, probablement fabuleux :

« Il convient de dire quelques mots des poulpes ou calmars gigantesques dont l'existence dans la haute mer semble probable, d'après des observations dignes de quelque confiance : Pline et Élien racontent les dégâts d'un poulpe des côtes d'Espagne auquel on dut livrer une bataille en règle et qui pesait selon eux, 700 livres. On peut douter de leur récit, aussi bien que de ceux d'Olaüs Magnus et de Bartholin, au sujet du fameux *kraken* des mers du Nord, qui aurait un mille de longueur, ressemblerait plutôt à une île qu'à une bête, offrirait à la surface de la mer un espace émergé assez grand pour y célébrer la messe ou y faire manœuvrer un régiment (ce sont les expressions de ces auteurs). Mais il paraît très-probable qu'il existe dans la Méditerranée une grande espèce de calmar que nous connaissons à peine. Aristote en cite déjà un, long de 3 mètres, qui vivait dans cette mer. On en a pêché qui mesuraient 1^{m} 65 et 1^{m} 80 et pesaient 12 et 15 kilogr. Le musée de Montpellier en possède un exemplaire. La mer du Nord paraît nourrir aussi un céphalopode gigantesque, qui a donné lieu, sans doute, aux fables du kraken. Pennart dit avoir mesuré une seiche de ces mers dont

le corps avait 3 mètres 66 de diamètre et les bras 16 mètres passés. On peut voir au collège des chirurgiens de Londres une mandibule d'un bec de céphalopode qui mesure environ 0^m 20 sur 0^m 12 et paraît provenir des mers du Nord. En 1853, M. Steenstrup de Copenhague, a observé, sur les côtes du Jutland, un céphalopode dont le dépècement remplit plusieurs brouettes; il en a conservé le pharynx, qui est gros comme la tête d'un enfant. Le musée d'Utrecht possède d'autres débris d'un très-grand céphalopode; M. Hartig les a décrits en 1860. Péron, Guoy, Gaimard et Rang ont vu, dans les mers équatoriales, des animaux analogues de taille tout-à-fait gigantesque. Enfin, le 2 novembre 1861, la corvette à vapeur l'*Alecton* a rencontré près de Ténériffe, un calmar monstrueux auquel elle a donné la chasse et dont la nageoire, seule restée aux mains de l'équipage, pèse 20 kilogr.; un récit détaillé et un croquis pris sur les lieux ne laissent guère place aux doutes. (Consultez Figuier, *Année scientifique* 1863 et Frédol, *Le Monde de la mer*). »

En général, il ne faut pas se hâter de traiter de fabuleux les récits des anciens auteurs; combien de choses racontées, par exemple, par Hérodote, et qu'une demi-science comme celle de Voltaire avait, avec aplomb, déclarées des mensonges, sont reconnues pour parfaitement conformes à la réalité par la science, plus complète, de nos jours. La nature est pleine de merveilles, et l'*a priori* sur de pareilles choses doit être plutôt la crédulité que l'incrédulité. LE NOIR.

POULS (le). (*Théol. mixt. scien. physiolog. et méd.*) Pouvoir un peu tâter le *pouls* à un malade et juger de son état, est utile à un ministre de la religion. Donnons quelques notions générales sur le *pouls*.

Le pouls est le retentissement, dans les artères, du mouvement du ventricule gauche du cœur poussant le sang dans l'artère aorte, après que la valvule mitrale de l'oreillette s'est fermée pour l'empêcher d'y remonter. Le liquide, ainsi poussé par la contraction du ventricule, ou mouvement du systole, imprime un choc au sang qui remplit cette artère, et cet ébranlement se fait sentir dans tout le système des vaisseaux, jusqu'aux extrémités, en vertu de la propriété qu'ont les liquides de transmettre les pressions qu'ils reçoivent en tous sens et sans perte d'intensité, jusqu'aux dernières parties de leur masse. Le *pouls* indique la fréquence, la force, la régularité ou l'irrégularité des battements du cœur. Or, le cœur est un organe central intimement lié à l'ensemble des phénomènes de la vie et à ses causes les plus profondes, en sorte que ses mouvements deviennent un indice de l'état physiologique et pathologique de l'individu.

Pour pouvoir juger par le *pouls* de l'état maladif, il faut connaître les règles qu'il suit dans l'état de santé. Voici ces règles, selon les âges :

Dans l'enfant nouveau-né, le *pouls* oscille entre 90 et 160 pulsations par minute;

Dans l'enfant de 2 à 4 mois, il se fixe en moyenne entre 125 et 130;

Dans l'enfant de 5 à 7 mois, il sera en moyenne de 115 à 120;

Dans l'enfant d'un an à 14 mois, il ne varie plus que de 110 à 112.

Les écarts, jusqu'à cet âge, se produisent, d'ailleurs, très-facilement, sous l'influence de causes légères, même durant le sommeil, et sans aucune excitation apparente.

Il paraît assez bien établi que le *pouls* diminue de fréquence chez les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, et qu'il s'établit, à cet âge, un peu au-dessus de 100 pulsations par minute.

A mesure qu'on approche de la puberté, il prend de la force et diminue de fréquence, et, durant cet âge, il n'est plus que de 80 à 90 pulsations.

Dans l'âge adulte, il varie de 60 à 75; les uns disent que sa moyenne est de 65, d'autres que sa moyenne est de 70.

Chez les vieillards, il redevient un peu plus fréquent; il prend une moyenne de 73 à 74; mais ceci n'est qu'une déduction des nouvelles observations, car on avait toujours cru, avant nos observateurs modernes, tels que MM. Leures et Métivié, qu'à la

fin de la vie le *pouls* ne donnait plus que 50 à 60 pulsations.

A ces règles, il y a des exceptions qui tiennent à la nature des individus. Le Dictionnaire de médecine, art. *pouls,* cite un exemple d'homme bien portant dont le *pouls* ne battait que 25 fois par minute, et il n'est pas rare de voir des personnes chez lesquelles on ne compte que 55, 50 et même 45 pulsations. Blumenbacch a dit que la *pouls* des Groënlandais n'en a que 40, et il n'a pas été réfuté; il suivrait de là que les peuples des régions boréales extrêmes auraient le *pouls* plus lent.

Les mouvements précipités qui font battre le cœur accélèrent le *pouls* et le rendent plus fort, sans indiquer aucune affection morbide; il en est de même des agitations morales, des impressions subites, des émotions, etc. C'est dans le calme de l'esprit qu'on peut constater son état normal.

Pour que l'on puisse juger quelque peu de l'effet de la maladie, de la fièvre qu'elle donne, et le reste, par l'état du *pouls*, il faut que le malade soit dans un moment de repos, et couché, s'il est faible.

L'exploration se fait ordinairement sur l'artère radiale, un peu au-dessus du poignet, avec les trois premiers doigts de la main. On applique la pulpe de ces doigts sur une même ligne, le long du trajet de l'artère, et l'on ne peut guère reconnaître un état bien formel à moins d'une étude attentive qui dure une minute environ, ou une soixantaine de pulsations. Le mieux est de prendre une montre et de laisser la minute s'épuiser tout entière. On compte, pendant ce temps, la fréquence, la régularité, la force, la plénitude, la résistance, la souplesse du mouvement. On doit répéter l'épreuve sur les deux bras, à plusieurs reprises.

Le *pouls* peut aussi être étudié, mais avec moins de facilité, sur d'autres artères; par exemple, sur l'artère temporale, sur l'artère maxillaire externe, sur l'artère carotide, etc.

LE NOIR.

POUMON (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*). — V. CIRCULATION DU SANG et RESPIRATION.

POUSSIN (Nicolas.) (*Théol. hist. biog. et art.*) Cet illustre peintre français, né en Normandie, en 1594, et mort à Rome en 1665, fut logé aux Tuileries par Louis XIII et largement pensionné par Louis XIV; mais les ennuis que lui causèrent les envieux le firent quitter la France et retourner en Italie. Le Poussin est grand pour le dessin, mais il est froid, pâle, peu coloriste, et, à notre avis, bien au-dessous de Le Sueur comme chaleur et comme sentiment religieux.

LE NOIR.

PRÆTORIUS (Etienne) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce professeur de philosophie et prédicateur à Salzwedel, vers la fin du XVIe siècle, qui soutint dans beaucoup de discussions, beaucoup des premières idées de Luther, eut un recueil de ses écrits publié par Jean Arnd, surnommé le Fénélon de l'Eglise luthérienne, et un autre sous le titre : *Trésor spirituel des fidèles,* par Martin Statius, mort en 1655.

LE NOIR.

PRAGUE (Jérôme de.) *Voyez* HUSSITES.

PRAGMATIQUE SANCTION (*Théol. hist. génér.*) — On a donné ce titre à beaucoup d'édits rendus par les souverains, après avoir entendu leurs conseillers et à la demande de magistrats et de notables; l'édit de Nantes, la bulle d'or de Charles IV, le traité de Nassau, la paix de religion d'Augsbourg de 1555, etc., furent des pragmatiques sanctions. Mais trois édits ont été spécialement ainsi nommés : ce sont la *pragmatique sanction de S. Louis, roi de France,* en 1268; *la pragmatique sanction* de *Charles VII,* ou *de Bourges*, en 1458, et la *pragmatique sanction des Allemands,* qui décréta l'acceptation des décrets de Bâle (V. CONCORDATS).

La plus célèbre fut celle de S. Louis; elle consista en six articles, ainsi conçus :

« Art. 1er. Ses églises de notre royaume, les prélats, les patrons, les

collateurs de bénéfices jouiront pleinement de leurs droits, et à chacun sera conservée sa juridiction.

» Art. 2. Les églises cathédrales et autres de notre royaume auront la liberté des élections, qui sortiront leur plein et entier effet.

» Art. 3. Nous voulons et ordonnons que la simonie, ce crime si pernicieux à l'Eglise, soit entièrement bannie de notre royaume.

» Art. 4. Nous voulons également et ordonnons que les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures, dignités et autres bénéfices quelconques ou offices ecclésiastiques de notre royaume, se fassent suivant la disposition, ordination et détermination du droit commun, des saints conciles et des saints Pères.

» Art. 5. Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les exactions pécuniaires et les charges très-pesantes que la cour de Rome a imposées ou pourrait imposer à l'Église de France, et par lesquelles notre royaume est misérablement appauvri, si ce n'est pour une cause raisonnable, pieuse et très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, et du consentement libre et exprès de nous et de l'Église

» Art. 6. Enfin nous renouvelons et approuvons par ces présentes lettres les libertés, franchises, immunités, droits et priviléges accordés par les rois nos prédécesseurs et par nous aux églises, monastères et autres lieux de piété, aussi bien qu'aux personnes ecclésiastiques. »

La *pragmatique* de Bourges contenait XXIII titres, dont les principaux portaient l'acceptation par l'église gallicane des décrets du concile de Bâle ; elle fut enregistrée au parlement ; elle fut combattue par les papes Eugène IV, Pie II, Innocent VII, Alexandre VI, Jules II, mais n'en eut pas moins, par le fait, force de loi en France, jusqu'au concordat conclu par Léon X avec François I[er] en 1516, lequel abolit les élections canoniques pour donner les nominations au roi, et fut, pour cette raison surtout, si vivement attaqué par d'éloquents théologiens tels que Génébrard.

LE NOIR.

PRAXÉENS ou PRAXÉIENS, sectateurs de Praxéas, hérétique du second siècle. Celui-ci avait été d'abord disciple de Montan; il l'abandonna ensuite et vint à Rome, où il fit connaître au pape Victor les erreurs de la secte qu'il avait quittée ; mais il devint lui-même chef de parti. Il enseigna qu'il n'y a qu'une seule personne divine, savoir le Père ; que c'est le Père qui est descendu dans la sainte Vierge et en a pris naissance, qu'il a souffert et qu'il est Jésus-Christ même. A peu près dans le même temps, un certain Noël, de Smyrne ou d'Ephèse, enseignait la même erreur en Asie : *voyez* NOÉTIENS. Elle fut embrassée par Sabellius : *voyez* SABELLIANISME. Ces divers hérétiques et leurs sectateurs furent appelés *monarchiens* ou *monarchiques*, parce qu'ils ne reconnaissaient que Dieu le Père comme Seigneur de toutes choses, et *patripassiens*, parce qu'ils le supposaient capable de souffrir.

Tertullien écrivit contre Praxéas un livre dans lequel il le réfute avec beaucoup de force. Il lui oppose la croyance de l'Eglise universelle, qui est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, mais que Dieu a un Fils, qui est son Verbe, qui est sorti de lui, par lequel toutes choses ont été créées, que ce Verbe a été envoyé par le Père dans le sein de la Vierge Marie ; que c'est ce Verbe qui est né d'elle, homme et Dieu tout ensemble, qui est nommé Jésus-Christ, qui est mort, qui a été enseveli, et qui est ressuscité. Voilà, continue Tertullien, la règle de l'Eglise et de la foi depuis le commencement du christianisme ; or, ce qu'il y a de plus ancien est la vérité, ce qui est nouveau est l'erreur ; *contra Prax.*, c. 2. Ce père prouve ensuite le dogme catholique par une foule de passages de l'Ecriture sainte.

Comme, au jugement des protestants, un hérétique ne peut jamais avoir tort, Le Clerc, dans son *Hist. ecclés.*, à l'an 186, p. 789, a tâché de disculper Praxéas aux dépens de Tertullien ; il pense que le premier ne niait pas absolument la distinction entre le Père et le Fils, qu'il soutenait seulement que ces deux Personnes n'étaient pas deux substances ; au

lieu que Tertullien admettait en Dieu distinction et pluralité de substances. C'est une pure calomnie contre ce père. Dans le chapitre même que nous citons, il répète deux fois que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une seule et même substance, parce qu'ils sont un seul Dieu.

Beausobre, dans son *Hist. du Manichéisme,* l. 3, c. 6, § 7, a poussé plus loin la hardiesse : comme Tertullien a dit à la fin de son livre des *Prescriptions* que l'hérésie de Praxéas a été confirmée par Victorien, on convient, dit Beausobre, que ce Victorien est le pape Victor : 1° c'est une imposture, aucun auteur ancien n'en a eu le moindre soupçon ; il était réservé aux protestants de forger cette accusation sans preuve ; 2° les savants conviennent que les sept derniers chapitres *des Prescriptions* ne sont pas de Tertullien : *voy.* les *notes de Lupus* sur le chapitre 45. 3° Quand ils en seraient, Beausobre observe lui-même que Tertullien était irrité de ce que le pape Victor avait retiré sa communion aux montanistes ; son accusation serait donc fort suspecte. Ensuite Beausobre entreprend de justifier Praxéas, Noët et Sabellius des erreurs qui leur sont imputées par les pères de famille.

1° Il dit que Tertullien n'était pas à Rome, où Praxéas enseignait sa doctrine, qu'il ne l'a pas connue, qu'il était fâché de ce que Praxéas avait décrié les montanistes, que c'est d'ailleurs un controversiste véhément, sujet à des exagérations ; mais il paraît certain que Praxéas, sorti de Rome, porta ses erreurs en Afrique ; Tertullien a donc pu les connaître. Ce controversiste, quoique fâché, ne s'est pas exposé sans doute à passer pour calomniateur : s'il a mal rendu les opinions de son adversaire, pourquoi Beausobre ne les a-t-il pas exposées telles qu'elles étaient ?

2° L'homélie, dit-il, de saint Hippolyte contre Noët, paraît suspecte à plusieurs critiques ; en la comparant avec le livre de Tertullien, on voit que l'auteur de l'homélie a copié celui-ci. Point du tout, la conformité du récit des deux auteurs prouve que tous deux ont dit la vérité, et non que l'un a copié l'autre. Si l'homélie en question n'est pas de saint Hippolyte, elle est du moins d'un écrivain de ce temps-là, c'est toujours un témoin qui confirme ce qu'a dit Tertullien.

3° Saint Epiphane, qui a suivi Hippolyte, *Hœres.* 57, p. 481, dit : « Les » noétiens enseignaient que Dieu est » unique, et qu'*il est impassible*, qu'il » est le Père, qu'il est le Fils, et qu'il » *a souffert* afin de nous sauver. » A moins d'être fou, l'on ne peut pas tomber dans une contradition aussi grossière La contradiction n'est qu'apparente, les noétiens entendaient que Dieu, comme Père, est impassible, mais que comme Fils incarné et revêtu d'un corps, il a souffert pour nous sauver. Le sens de saint Epiphane est évident, mais Beausobre n'a pas voulu le voir.

4° Hippolyte et Epiphane accusent Noët de s'être vanté qu'il était Moïse, et que son frère était Aaron ; c'est une extravagance incroyable. Rien moins, il se vantait que l'âme ou l'esprit de Moïse était en lui, et celle d'Aaron dans son frère ; c'était une imposture et non un trait de démence.

5° Les anciens en général, accusent les sabelliens d'avoir enseigné que Dieu le Père a souffert, ce qui leur a fait donner le nom de *patripassiens* ; cependant saint Epiphane ne leur attribue point cette erreur, *Hœr.* 62 : au contraire, dans le sommaire du premier tome de son second livre, il les en absout : « Les sabelliens. dit-il, » ont les mêmes sentiments que les » noétiens, si ce n'est qu'ils nient » contre Noët que le Père ait souf- » fert. » Nous convenons que Sabellius ne s'exprimait pas comme Noët ; il ne disait pas comme lui que Dieu le Père, devenu Fils et incarné, avait souffert ; il prétendait qu'une certaine énergie émanée du Père, une certaine portion de la nature divine, s'était unie à Jésus, que dans ce sens Jésus était Fils de Dieu ; de là il ne s'ensuivait pas que Dieu le Père a souffert : ainsi Sabellius ne méritait pas le nom de *patripassien.* Mais est-il bien sûr que ses sectateurs se sont toujours exprimés comme lui, qu'aucun d'eux n'a parlé comme Noët et comme Praxéas,

et que les pères ont eu tort de donner aux sabelliens le nom de *patripassiens?* Il n'y eut jamais une secte d'hérétiques dont tous les membres pensassent et parlassent de même.

Beausobre a donc tort à tous égards de prétendre que les pères en général nous ont mal représenté les erreurs des anciens hérétiques. Aujourd'hui, les trois principales sectes protestantes ont si bien varié, défiguré, tourné et retourné leur doctrine, que nous ne savons plus ce que chacun croit ou ne croit pas.

Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 68, a suivi en très-grande partie les idées de Le Clerc et de Beausobre; mais ces trois critiques ne nous paraissent avoir réussi qu'à montrer leur prévention contre les pères de l'Eglise en général, et contre Tertullien en particulier.

Soit que Praxéas ait envisagé le Père, le Fils et le Saint-Esprit comme trois aspects, trois noms ou trois opérations de la même Personne divine, et non comme trois êtres subsistants, soit qu'il ait dit que Jésus-Christ était Fils de Dieu par son humanité seulement, et que le Père s'était fait une seule et même Personne avec lui, il était toujours également hérétique; et quand Tertullien n'aurait pas parfaitement entendu des sectaires qui ne s'entendaient pas eux-mêmes, il n'y aurait pas encore lieu de s'en prendre à lui.

BERGIER.

PRÉADAMIQUE (race) (*Théol. mixt. scien. anthrop.*) — V. ADAMIQUE et PRÉADAMIQUE (races.)

PRÉADAMITES, habitants de la terre que quelques auteurs ont supposé avoir existé avant Adam.

En 1655, Isaac de La Perreyre fit imprimer en Hollande un livre dans lequel il prétendait prouver qu'il y a eu des hommes avant Adam, et ce paradoxe absurde trouva d'abord des sectateurs; mais la réfutation que Desmarais, professeur de théologie à Groningue, fit de ce livre, l'année suivante, étouffa cette rêverie dès sa naissance, quoique La Perreyre eût fait une réplique.

Celui-ci donne le nom d'*adamites* aux Juifs qu'il suppose descendus d'Adam, et de *préadamites* aux gentils qui, selon lui, existaient déjà longtemps avant Adam.

Convaincu que l'Ecriture sainte était contraire à son système, il eut recours aux histoires fabuleuses des Egyptiens et des Chaldéens, que les incrédules nous opposent encore aujourd'hui, et aux imaginations ridicules de quelques rabbins qui ont feint qu'il y avait eu un autre monde avant celui dont parle Moïse.

Il fut pris en Flandre par des inquisiteurs qui le condamnèrent; mais il appela de leur sentence à Rome, où il alla, et où il fut reçu avec bonté par le pape Alexandre VII; il y fit imprimer une rétractation de son livre, et s'étant retiré à Notre-Dame des Vertus, il y mourut converti.

Les preuves et les raisonnements de cet auteur sont trop absurdes pour valoir la peine de les rapporter en détail; non-seulement il prétend que tous les peuples différents des Hébreux ne sont pas descendus d'Adam, mais que le péché d'Adam ne leur a pas été communiqué (1), que le déluge n'a pas été universel, qu'il ne s'étendit que sur les pays habités par la race d'Adam (2).

L'auteur de cet article de l'ancienne Encyclopédie a eu tort d'assurer que Clément d'Alexandrie, dans ses *Hypotyposes,* a enseigné le même système que la Perreyre, qu'il a cru la matière éternelle, la métempsycose, et l'existence de plusieurs mondes avant celui d'Adam. A la vérité, Photius reproche ces erreurs et plusieurs autres à Clément d'Alexandrie; mais il est évident que Photius était tombé sur un exemplaire des *Hypotyposes*, altéré par les hérétiques. Rufin le pensait ainsi et Phorius le soupçonnait lui-même, puisqu'il dit en parlant de ces erreurs, *soit qu'elles viennent de l'auteur lui-même ou de quelque autre qui a emprunté son nom.* Il reconnaît que Clément

(1) V. *Perreyre* (Issac de la)

(2) Rien ne s'oppose, dans la foi catholique, à cette opinion; nous la croyons contraire aux indications géologiques, mais ces indications forcent en même temps à donner au déluge plus d'antiquité. V. *Ages géologiques*. LE NOIR.

d'Alexandrie enseigne le contraire dans les ouvrages que nous avons, et que le style en est différent ; *cod.*, 109, 110 et 111. En effet, ce père, dans son *Exhort. aux Gentils*, c. 4 et 5, enseigne clairement la création de la matière. Il y a donc tout lieu de croire que le prétendu livre des *Hypotyposes* a été faussement supposé sous le nom de Clément d'Alexandrie ; Tillemont, *Mém.* t. 2, p. 191 et suivantes.

BERGIER.

PRÉCEPTE (le), CENSURE ECCLÉSIASTIQUE PRÉVENTIVE. (*Théol. pur. églis et hier. droit canon.*) Puisqu'il a été parlé de cette sorte de préliminaire aux censures proprement dites, dans nos articles *ex informata conscientia* et *habit ecclésiastique* (interdiction de l'), nous donnons, comme complément à ces articles, celui-ci, sur le *précepte*, et nous le tirons, comme les deux autres, du manuscrit de notre DICTIONNAIRE DES DÉCISIONS ROMAINES.

Il existe, dans la discipline ecclésiastique moderne, une disposition particulière aux péchés contre les mœurs, à l'égard desquels il n'y a point de plainte juridique de la part d'intéressés, obligeant l'ordinaire à ouvrir aussitôt une procédure judiciaire, un procès canonique en règle. C'est ce qu'on appelle le *précepte*.

Le *précepte* peut être paternel ou légal.

Le *précepte* paternel n'est autre qu'une injonction secrète faite au coupable, par son évêque, de se soumettre à une pénitence plus ou moins légère, qui puisse s'accomplir elle-même sans éclat, telle que de faire une retraite d'une semaine, de faire certains exercices spirituels, de s'éloigner un peu de temps de la paroisse, et choses semblables.

Ce *précepte* est un essai de conversion qui est essentiellement secret; c'est une tentative paternelle qui doit être faite avant d'en venir aux rigueurs du procès canonique, de la vraie censure ou de la déposition. Car, en droit ecclésiastique, c'est un principe général, que l'on doit essayer de tous les moyens paternels avant d'avoir recours aux moyens de rigueur, attendu que la rigueur ne doit jamais atteindre que ceux qui sont bien et dûment convaincus de coxtumacité.

Le *précepte* paternel est donc le premier préliminaire de toute procédure, soit de la procédure *extrajudiciaire*, qui ne peut conduire, d'une part, qu'à la censure *temporaire non infamante* et *non destitutive* de la dignité ou du degré, et qui est limitée, d'autre part, aux cas de *non publicité* de la cause, soit de la procédure judiciaire, qui, elle, peut conduire à toutes les censures et jusqu'à la déposition.

Le *précepte* légal est une mesure préventive qui paraît correspondre à peu près à ce qu'on nomme la prévention dans nos procès correctionnels et criminels, c'est le premier pas dans la procédure *judiciaire*; aussi est-il déjà soumis lui-même à des formalités légales : il doit être précédé de plusieurs monitions.

Le supérieur ecclésiastique fait, par exemple, en bonne et due forme, le précepte de *bene vivendo*, le précepte de *non alloquendo*, le précepte de *non conversando*, ce qui signifie qu'il ordonne au délinquant de ne *plus converser* avec la femme, de ne plus lui *adresser la parole*, de ne plus *fréquenter la maison*, d'avoir *une conduite irréprochable*, etc., et la menace de peines relativement légères peut accompagner cette injonction légale. Ces peines peuvent consister dans des exercices spirituels, dans des amendes, dans une réclusion de courte durée dans une maison religieuse, enfin, dans des censures à temps et à temps raisonnablement court. Si le *précepte* est transgressé, c'est alors qu'on commence d'instruire le procès juridique véritable, en appliquant d'abord la peine comminée dans le *précepte*, en sorte que cette peine devient, comme nous l'avons dit, une sorte de mesure préventive.

Mais le *précepte* est chose particulière aux crimes contre les mœurs. S'il est paternel, il reste nécessairement secret; et, s'il est légal, il doit être précédé lui-même, pour être tel, des *monitions* tout aussi rigoureusement que le procès canonique et de

la fulmination de la censure dans les cas de publicité de la cause.

On voit que ce que le droit canon moderne nomme le précepte, soit paternel, soit légal, n'est autre chose qu'un préliminaire qui rentre, ou dans l'*ex informata conscientia* (V. ce mot), s'il est paternel, ou dans la procédure judiciaire, s'il est légal.

L'exposé sommaire que nous venons de donner sur ce point du droit canonique est conforme à l'explication suivante, qu'en donnent les *analectes du droit pontifical :*

« Lorsqu'il s'agit de faire rompre des relations suspectes, on emploie le précepte de *non alloquendo, de non conversando,* avec les personnes suspectes. Il n'est pas possible d'infliger d'abord des censures, parce qu'il se peut que les relations ne soient pas coupables. Le précepte *de non conversando* est juridique et public, ou secret. Lorsqu'il est secret, on ne peut le faire intimer par les voies canoniques; mais il faut, en ce cas, le faire signer par l'ecclésiastique auquel il est fait. Il est de règle que l'évêque se charge personnellement de cette notification secrète ; il ne paraît pas qu'il puisse la confier à son vicaire-général ou à tout autre délégué, parce que le précepte doit rester secret. Il en est de même de la suspense *ex informata conscientia ;* l'évêque la notifie en personne, et il exige la signature de l'ecclésiastique sur le décret même de la suspense, lequel reste secret. Le précepte de *non conversando, de non frequentando* est sanctionné par des peines ; ces peines, que l'on encourt par le fait même de la transgression du précepte, sont afflictives ou bien spirituelles, subsidiairement. La retraite dans une maison religieuse *loco carceris* pendant quelques semaines ou quelques mois est une peine afflictive. La suspense est une peine spirituelle. L'ecclésiastique condamné correctionnellement à une peine afflictive n'est pas privé par là même du pouvoir de célébrer licitement les choses saintes, supposé qu'il mette sa conscience en règle ; il pourra donc dire la messe dans le lieu qui lui est assigné *loco carceris :* cependant on peut, en certains cas, lui faire correctionnellement le précepte de ne pas dire la messe : ce précepte étant distinct de la suspense proprement dite, l'irrégularité n'est pas encourue en cas de transgression. La maxime fondamentale est que toute punition infligée *ex informata conscientia* doit demeurer secrète ; autrement elle nuit à la réputation, contrairement à la justice et à la charité. »

La S. Congrégation des Evêques et Réguliers écrit à l'Archevêque de Brindes conformément à ces principes:

« Le cardinal Petra a rendu compte du recours du chanoine Pizzica touchant la suspense que vous lui avez infligée *ex informata conscientia.* La S. Congrégation a cru devoir décider : *Canonicus Pizzica recurrat ad archiepiscopum pro absolutione, et ad mentem.* Je suis chargé par leurs Eminences de vous faire connaître leurs intentions. Lorsque le chanoine Pizzica demandera l'absolution, vous devrez premièrement lui renouveler, par écrit, le précepte de ne pas converser avec la femme en question, sous des peines corporelles à votre discrétion. et même sous peine des censures subsidiairement en cas de contravention ; vous lui ferez signer le précepte, et vous le garderez secrètement dans vos mains. Puis vous devrez absoudre ledit chanoine en forme privée, et surveiller désormais l'observation du précepte ; en cas de contravention, vous devrez procéder aux peines édictées par le précepte, *servatis servandis.* — Septembre 1730. »

« Le précepte *de non conversando,* disent encore les *analectes,* avec une personne suspecte, lorsqu'il est fait juridiquement, doit être précédé de trois monitions canoniques. Il est passible de l'appel proprement dit, au lieu que le précepte paternel ne comporte que le recours extrajudiciaire. Lorsque la S. Congrégation estime que le précepte n'est pas fondé, elle prescrit parfois de rendre un décret formel sur l'honnêteté de la personne, afin de réparer le préjudice que le précepte *de non conversando* pourrait causer à sa réputation. »

La S. Congrégation écrit au vicaire-général de Tivoli :

« Les Emes Cardinaux ont été fort

surpris d'apprendre que vous n'avez pas mis à exécution leur décision du 9 décembre 1729. Ils avaient annulé tous les actes que vous aviez faits contre l'honnête fille Marie Mancini, et ordonné de rendre un décret formel, déclarant l'honnêteté de cette fille, et de faire conster de l'exécution à leurs Eminences. Or, non-seulement vous n'avez jamais rempli cet ordre, mais, lorsque cette fille a présenté requête pour obtenir le décret en question, au lieu de le lui accorder, ainsi qu'elle l'a constaté ici par la copie authentique des actes, vous lui avez fait un nouveau précepte *de non conversando* avec le chanoine Fauste Del Rè, avec la clause : *sans préjudice et avec le renouvellement d'un autre précepte semblable fait autrefois.* En conséquence, les Emes Cardinaux vous enjoignent de vous justifier sans retard sur le non-accomplissement de leurs ordres, et de publier formellement le décret relatif à l'honnêteté de cette fille, que vous avez nullement et injustement diffamée. Vous devrez faire constater à la S. Congrégation l'exécution de ce qui vous est prescrit ; et transmettre sans retard ce que vous avez à dire sur la nouvelle supplique ci-jointe. Septembre 1731. »

On voit, par cet exemple, que le précepte peut concerner les laïques aussi bien que les ecclésiastiques ; dans les affaires de mœurs, il concerne, en tout cas, la complice en même temps que le coupable.

L'espèce de sanction qu'on ajoute au précepte *de non conversando*, *de non alloquendo*, etc., n'est guère, en général qu'un temps de retraite. On pourrait faire à ce sujet des hypothèses intéressantes et très-pratiques ; mais nous sortirions du plan de notre œuvre qui n'a pour but que de reproduire les décisions de l'autorité et qui est par conséquent limitée aux matières sur lesquelles il existe de ces décisions. On peut lire au mot Habit ecclésiastique, une petite étude assez intéressante sur le droit de l'évêque d'en interdire le port, soit comme précepte, soit par jugement juridique, soit *ex informata conscientia*, avec une résolution romaine fort curieuse sur un cas de ce genre. Le Noir.

PRÉCESSION des EQUINOXES (*Théol. mixt. scien. cosmol.*) — *Voyez* Hipparque.

PRÊCHEURS ou PRÉDICATEURS (frères). *Voyez* Dominicains.

PRECHTL (Maximilien) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce bénédictin de Saint-Michel, né à Hahnbach en 1757, est mort en 1832, après avoir professé la dogmatique et la morale, être devenu l'abbé de Saint-Michel, et s'être retiré, après la suppression de son couvent, à Vilseck, pour s'y consacrer à la science et aux pauvres. On a de lui :

Positiones jurisecclesiastici universi, Germaniæ ac Bavariæ accommodati, Amberg, 1791 ; *Succincta series theologiæ theoreticæ quam in monasterio Michaelfeld. defendent*, etc., Amberg, 1791 ; *Historia monasterii Michaelfeldensis*, pour faire partie du grand ouvrage de S. Blaise : *Germania sacra diplomatica* ; *Panégyrique de Charles-Théodore* ; *Comment, en 1669, les abbayes du haut Palatinat revinrent aux mains des ordres religieux* 1802 ; *Paroles de paix pour servir à la réconciliation des Églises catholiques et protestantes*, Salzb., 1810 ; *Documents sur la sagesse de Martin Luther*, Salzb., 1818 ; *Réponse à la circulaire de Martin Luther aux éditeurs de son livre : de la Papauté fondée à Rome par le diable*, Salzb., 1817 ; *Courte Réponse à la seconde circulaire de MartinLuther, etc., etc*, Salzb., 1818 ; *Coup d'œil critique sur les éclaircissements critiques de M. Bubert relatifs aux documents sur la sagesse de M. Luther., ib.*, 1818. Le Noir.

PRÉCONISATION (*Théol, hist. cérém. relig. etc.*) — On appelle ainsi l'approbation solennelle d'un nouvel évêque par le pape, selon la formule consacrée ; elle est affichée publiquement *ad valvas ecclesiæ*, et elle est notifiée par une bulle au prélat préconisé.

La préconisation doit être précédée d'une double enquête appelée : *procès d'information* ; *procès définitif*. Ce dernier procès a lieu à Rome devant une S. congrégation de cardinaux

établie *ad hoc* par Sixte V, et composée du cardinal protecteur de la nation à laquelle appartient le candidat, d'un rapporteur et de trois autres cardinaux. Le rapport est envoyé à la S. congrégation du consistoire, qui le soumet au consistoire lui-même ; les cardinaux présents au consistoire donnent leurs voix, et si la majorité est pour le candidat, le pape donne la solennelle approbation qui est la préconisation elle-même. LE NOIR.

PRÉDESTINATION. Ce terme signifie à la lettre, une destination antérieure ; mais dans le langage théologique, il exprime le dessein que Dieu a formé de toute éternité, de conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel.

Il y a des pères de l'Eglise qui ont pris quelquefois le terme de *prédestination* en général, tant pour la destination des élus à la grâce et à la gloire, que pour celle des réprouvés à la damnation ; mais cette expression a paru trop dure : aujourd'hui, ce mot ne se prend plus qu'en bonne part pour l'élection à la grâce et à la gloire ; le décret contraire se nomme *réprobation*.

Saint Augustin, dans son livre *du Don de la Persévérance*, ch. 7, n. 15, et ch. 14, n. 35, définit la *prédestination*, « la prescience et la préparation » des bienfaits par lesquels sont cer» tainement délivrés ceux que Dieu » délivre ; » et c. 17, n. 41 : « Dieu » dispose ce qu'il fera lui-même selon » sa prescience infaillible : voilà ce que » c'est que prédestiner, rien de plus. » Selon saint Thomas, 1re part., q. 23, art. 1, *la prédestination* est la manière dont Dieu conduit la créature raisonnable à sa fin, qui est la vie éternelle.

Comme Dieu ne conduit l'homme au salut éternel que par la grâce, les théologiens distinguent la *prédestination* à la grâce d'avec la *prédestination* à la gloire ; celle-ci, disent-ils, est une volonté absolue par laquelle Dieu fait choix de quelques-unes de ses créatures pour les faire régner éternellement avec lui dans le ciel, et leur accorde conséquemment les grâces efficaces qui les conduiront infailliblement à cette fin. La *prédestination* à la grâce, est de la part de Dieu une volonté absolue et efficace d'accorder à telles de ses créatures le don de la foi, de la justification, et les autres grâces nécessaires pour arriver au salut, soit qu'il prévoie qu'elles y parviendront en effet, soit qu'il sache qu'elles n'y parviendront pas.

Tous ceux qui sont prédestinés à la grâce ne sont pas pour cela prédestinés à la gloire, parce que plusieurs résistent à la grâce et ne persévèrent pas dans le bien. Au contraire, ceux qui sont prédestinés à la gloire, le sont aussi à la grâce ; Dieu leur accorde le don de la vocation à la foi, de la justification et de la persévérance, comme l'explique saint Paul, *Rom.*, c. 8, ℣. 30.

Il est important, sur cette matière, de distinguer les vérités dont tous les théologiens catholiques conviennent, d'avec les opinions sur lesquelles ils disputent ; or, tous tombent d'accord :

1° Qu'il y a en Dieu un décret de *prédestination*, c'est-à-dire une volonté absolue et efficace de donner le royaume des cieux à tous ceux qui y parviennent en effet. *Epist. synod. episcop. Afric.*, cap. 14.

2° Que Dieu, en les prédestinant à la gloire éternelle, leur a aussi destiné les moyens et les grâces par lesquelles il les y conduit infailliblement. Saint Fulgence, *de Verit. Prædestin.*, l. 3.

3° Que ce décret est en Dieu de toute éternité, et qu'il l'a formé avant la création du monde, comme le dit saint Paul, *Ephes.*, c. 1, ℣. 3, 4 et 5.

4° Que c'est un effet de sa bonté pure ; qu'ainsi ce décret est parfaitement libre de la part de Dieu, et exempt de toute nécessité. *Ibid.*, ℣. 6 et 11.

5° Que ce décret de *prédestination* est certain et infaillible, qu'il aura infailliblement son exécution, qu'aucun obstacle n'empêchera l'effet ; ainsi le déclare Jésus-Christ, *Joan.*, c. 10, ℣. 27, 28, 29.

6° Que sans une révélation expresse, personne ne peut être assuré qu'il est du nombre des prédestinés ou des élus ; on le prouve par saint Paul, *Philipp.*, c. 2, ℣. 12 ; *I. Cor.*, c. 4, ℣. 4 ; et le concile de Trente l'a ainsi décidé, sess. 6, c. 9, 12, 16, et can. 15.

7° Que le nombre des prédestinés est fixe et immuable, qu'il ne peut être augmenté ni diminué, puisque Dieu l'a fixé de toute éternité, et que sa prescience ne peut être trompée. *Joan.*, c. 10, ỳ. 27 ; S. Aug., l. *de Corrept. et Gratiâ*, cap. 13.

8° Que le décret de la *prédestination* n'impose, ni par lui-même ni par les moyens dont Dieu se sert pour l'exécuter, aucune nécessité aux élus de pratiquer le bien. Ils agissent toujours très-librement, et conservent toujours, dans le moment même qu'ils accomplissent la loi, le pouvoir de ne pas l'observer. Saint Prosper, *Respons. ad* 6 *object. Gallor.*

9° Que la *prédestination* à la grâce est absolument gratuite ; qu'elle ne prend sa source que dans la miséricorde de Dieu ; qu'elle est antérieure à la prévision de tout mérite naturel ; c'est la doctrine de saint Paul, *Rom.*, c. 16, ỳ. 6.

10° Que la *prédestination* à la gloire n'est pas fondée sur la prévision des mérites humains, acquis par les seules forces du libre arbitre ; car enfin, si Dieu trouvait dans le mérite de nos propres œuvres, le motif de notre élection à la gloire éternelle, il ne serait plus vrai de dire avec saint Pierre, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ.

11° Que l'entrée dans le royaume des cieux, qui est le terme de la *prédestination*, est tellement une grâce, *Gratia Dei, vita æterna*, Rom., c. 6, ỳ. 23, qu'elle est en même temps un salaire, une couronne de justice, une récompense des bonnes œuvres faites par le secours de la grâce, puisque saint Paul l'appelle *merces, bravium corona justitiæ*, II, Tim., c. 4, ỳ. 8 ; Philipp., c. 3, ỳ. 14.

Tels sont les divers points de doctrine touchant la *prédestination*, qui sont, ou formellement contenus dans l'Ecriture sainte, ou décidés par l'Eglise contre les pélagiens, les semi-pélagiens et les protestants ; pourvu qu'une opinion quelconque ne donne atteinte à aucune de ces vérités, il est permis à un théologien de l'embrasser et de la soutenir.

Or, on dispute vivement, dans les écoles catholiques, pour savoir si le décret de la *prédestination* à la gloire est antérieur ou postérieur à la prévision des mérites surnaturels de l'homme aidé par la grâce. Il est question de savoir si, selon notre manière de concevoir, Dieu veut, en premier lieu, d'une volonté absolue et efficace, le salut de quelques-unes de ses créatures ; si c'est, en conséquence, de cette volonté ou de ce décret qu'il résout de leur accorder des grâces qui leur fassent infailliblement opérer de bonnes œuvres ; ou, au contraire, si Dieu résout d'abord d'accorder à ses créatures tous les secours de grâces nécessaires au salut, et si c'est seulement en conséquence de la prévision des mérites qui résulteront du bon usage de ces grâces qu'il veut leur donner le bonheur éternel.

Suivant le premier de ces deux sentiments, le décret de la *prédestination* est absolu, antécédent, gratuit à tous égards ; suivant le second, ce décret est conditionnel et conséquent, mais toujours gratuit dans ce sens qu'il ne suppose que des mérites acquis par des grâces gratuites. Par le simple exposé de la question, il est clair qu'elle n'est par fort importante, puisqu'il ne s'agit que de la manière d'arranger les décrets de Dieu suivant nos faibles idées ; c'est, dit Bossuet, une précision peu nécessaire à la piété. En effet, il est difficile de voir quel acte de vertu peut nous inspirer le zèle ardent pour la *prédestination* absolue.

Cependant il n'est point de question théologique sur laquelle on ait écrit davantage et avec plus de chaleur ; d'un côté, les augustiniens, vrais ou faux, et les thomistes, tiennent pour la *prédestination* absolue et antécédente ; de l'autre, les molinistes ou congruites sont pour la *prédestination* conditionnelle et conséquente. Nous exposerons les raisons des deux partis, sans en embrasser aucun.

En premier lieu, disent les augustiniens, il est inutile de distinguer deux décrets de la part de Dieu, l'un de *prédestination* à la grâce, l'autre de *prédestination* à la gloire ; il n'y en a qu'un seul qui envisage la gloire comme la fin, et les grâces comme les

moyens d'y parvenir. En effet, tout agent sage se propose d'abord une fin, ensuite il voit les moyens d'y parvenir, et il les prend. Or, la gloire est la fin que Dieu se propose d'abord, la distribution des grâces et les mérites qui s'ensuivront sont les moyens d'y parvenir; donc Dieu a voulu et a décerné la gloire éternelle d'une créture, avant d'envisager ses mérites.

En second lieu, de l'aveu de tous les théologiens, la volonté générale de Dieu de donner à tous les hommes des grâces et des moyens de salut suppose en Dieu un décret général de les sauver tous; donc la volonté particulière de donner à quelques-uns des grâces de choix, des grâces efficaces, surtout la grâce de la persévérance finale, suppose aussi un décret particulier de Dieu de les sauver par préférence, et qui précède la prévision de l'effet que produiront ces mêmes grâces.

En troisième lieu, la grâce de la persévérance finale est inséparable de la concession de la gloire éternelle, et cette grâce est purement gratuite; c'est le sentiment de saint Augustin et de toute l'Eglise, opposé à celui des semi-pélagiens; donc le décret de Dieu de donner la gloire éternelle, est aussi gratuit et indépendant de tout mérite, que la décret d'accorder le don de la persévérance finale.

En quatrième lieu, saint Augustin a envisagé la *prédestination* dans sa totalité, comme un seul et même décret de Dieu purement gratuit; il assure que telle est la croyance de l'Eglise, et qu'on ne peut l'attaquer sans tomber dans l'erreur; lib. *de Dono persev.*, c. 19, n. 48; c. 23, n. 65. Tous les pères de l'Eglise, postérieurs à saint Augustin, et attachés à sa doctrine, ont pensé et parlé de même.

En cinquième lieu, suivant cette même doctrine, qui est celle de saint Paul, par un funeste effet du péché d'Adam, tout le genre humain est une masse de perdition et de damnation; Dieu en tire ceux qu'il juge à propos, et y laisse qui il lui plaît, sans que l'on puisse en donner d'autre raison que sa volonté: donc cette volonté ou ce décret n'a ni pour raison ni pour motif la prévision des mérites de l'homme.

En sixième lieu, saint Paul, *Rom.*, c. 8, ℣. 30, arrange les décrets de Dieu de la même manière que les partisans de la *prédestination* absolue. « Ceux que Dieu a prédestinés, » dit-il, il les a appelés; ceux qu'il » a appelés, il les a justifiés; et ceux » qu'il a justifiés, il les a glorifiés. » Voilà le décret de *prédestination* placé avant toutes choses; il y a donc de la témérité à vouloir le concevoir autrement.

Enfin, malgré toutes les subtilités mises en usage par les molinistes, ils ne sont pas encore parvenus à pallier les inconvénients de leur opinion, ni à montrer clairement en quoi elle est différente de celle des semi-pélagiens touchant la *prédestination*. Saint Paul demande à tous les hommes : *Quis te discernit*? Or, dans le système des congruistes, c'est l'homme qui, en consentant à la grâce, se discerne d'avec celui qui n'y obéit pas. Si nous connaissions quelques arguments plus forts des augustiniens, nous les rapporterions avec la même fidélité.

Mais leurs adversaires ne les laissent pas sans réponse. Ils disent, pour détruire le premier, que la gloire éternelle doit être moins envisagée comme une fin que Dieu se propose, que comme une récompense qu'il veut accorder. Dieu, ajoutent-ils, a, de toute éternité, prédestiné les choses comme il les exécute dans le temps; or, il donne la gloire éternelle à cause des mérites de l'homme, et il inflige la peine éternelle à cause des démérites; *Matt.*, c. 24, ℣ 35 et 41; donc il les a prédestinés de même. Peut-on dire qu'il a regardé la peine éternelle des réprouvés comme une fin qu'il se proposait? La seule *prédestination* absolue et gratuite que l'on puisse admettre, est celle des enfants qui meurent immédiatement après leur baptême ou avant l'âge de raison; Dieu n'a prévu en eux aucun mérite : aussi le ciel leur est accordé, non comme récompense, mais comme héritage d'adoption; il n'y a aucune comparaison à faire entre leur *prédestination* et celle des adultes.

A la seconde preuve des augusti-

niens, ils répondent : Les grâces que Dieu accorde aux prédestinés ne sont censées *grâces particulières*, *grâces de choix*, *grâces efficaces*, que parce qu'elles sont données sous la direction de la prescience divine ; or, cette prescience ne suppose pas un décret, elle le précède. L'argument que l'on nous oppose, continuent les congruistes, n'est bon qu'en supposant la grâce efficace par elle-même, ou la grâce prédéterminante ; or, nous n'en reconnaissons point de cette espèce.

A la troisième, ils disent, 1° que, suivant saint Augustin, l. *de Dono persev.*, c. 6, n. 10, l'homme peut mériter ce don par ses prières : *Hoc ergo Dei donum suppliciter emereri potest.* Epist. 186, *ad Paulin*, c. 3, n. 7. Le saint docteur enseigne que la foi mérite la grâce de faire le bien; donc elle mérite aussi la grâce d'y persévérer. Lorsque les semi-pélagiens l'ont soutenu ainsi, saint Augustin ne les a repris qu'en ce qu'ils disaient que la foi vient de nous, l. *de Dono persev.*, c. 17, n. 43 ; c. 21, n. 58.

2° En avouant même que la grâce de la persévérance finale est purement gratuite, et que le bonheur éternel en est une suite nécessaire, cela n'empêche pas néanmoins que ce bonheur ne soit une récompense : il n'y a donc point de justesse à soutenir que le décret de donner la persévérance est le même que le décret d'accorder la récompense éternelle, et que Dieu veut gratuitement accorder ce qu'il donne par justice.

A la quatrième, les congruistes nient que saint Augustin, dans ses livres de la *Prédestination des saints* et *du Don de la persévérance,* ait parlé de la *prédestination* à la gloire ; entre les pélagiens ou les semi-pélagiens et saint Augustin, il n'a jamais été question que de la *prédestination* à la grâce, à la foi, à la justification. Ces théologiens prétendent le prouver, en comparant la lettre de saint Prosper à saint Augustin, touchant les semi-pélagiens, à la réponse que le saint docteur y a faite dans les deux livres dont nous parlons. *Voyez* SEMI-PÉLAGIENS. Par *les saints*, disent-ils, saint Augustin a entendu, comme saint Paul, les fidèles, les hommes baptisés, et non les bienheureux. Cela est encore démontré par la comparaison que fait le saint docteur entre ce qu'il nomme la *prédestination des saints*, et la *prédestination* de l'humanité de Jésus-Christ à l'union hypostatique ; or, celle-ci n'a certainement pas été une récompense, non plus que la vocation des juifs ou des gentils à la foi ; au lieu que le bonheur éternel en est une. Il en est de même quand on compare la *prédestination* des adultes à la gloire, avec celle des enfants au baptême. Toutes ces comparaisons ne sont justes que quand il est question de la *prédestination* des adultes à la grâce de la foi et de la justification ; donc c'est ce que saint Augustin a entendu par *prédestination des saints :* autrement, il aurait déraisonné dans tout son ouvrage.

Il dit que la *prédestination* ne doit pas nous causer plus d'inquiétude que la prescience, que l'on peut faire contre l'une les mêmes objections que contre l'autre ; l. *de Dono persev.*, c. 15, n. 38 ; c. 22, n. 57 et 61. Cela ne serait pas vrai, si le décret de la *prédestination* à la gloire était antérieur à la prescience. Dans ses livres de la *Prédestination des saints* et *du Don de la persévérance*, saint Augustin répète sans cesse, ou qu'il faut admettre la *prédestination* telle qu'il l'a prêchée, ou qu'il faut soutenir que la grâce est donnée aux mérites de l'homme : or, en admettant la *prédestination* à la gloire non gratuite, il ne s'en suit pas pour cela que la grâce n'est pas donnée gratuitement. Donc la *prédestination* soutenue par saint Augustin ne regarde point la gloire, mais la grâce.

Au sujet de la cinquième preuve, les congruistes se récrient sur l'équivoque de laquelle les augustiniens abusent. Le genre humain tout entier serait sans doute une masse de perdition et de damnation, s'il n'avait pas été racheté par Jésus-Christ ; mais c'est manquer de respect à ce divin Sauveur, que de soutenir que, malgré la rédemption, le genre humain tout entier est encore dévoué aux flammes éternelles, et qu'il faut un décret

absolu de *prédestination* pour tirer de cette masse de damnés un petit nombre d'hommes pour lesquels Dieu daigne avoir de la prédilection. Cela ne peut être affirmé que contre les sociniens et les pélagiens, qui n'admettent qu'une rédemption métaphorique. Lorsque qu'un homme a été baptisé, osera-t-on soutenir qu'il n'a pas été tiré de la masse de damnation, à moins qu'il ne soit prédestiné au bonheur éternel? Les calvinistes le disent, mais un catholique ne le pensera jamais. Basnage, *Hist. de l'Eglise,* l. 26, c. 5, § 19. Saint Paul a comparé la totalité du genre humain plongé dans l'infidélité, à une masse d'argile de laquelle le potier tire des vases, les uns pour servir d'ornement, les autres pour de vils usages; il appelle *vases d'ornements préparés pour la gloire,* ceux que Dieu a appelés à la foi, soit d'entre les juifs, soit d'entre les gentils, *Rom.,* c. 9, ỷ. 21 et 24. Or, ces *appelés* n'étaient pas tous prédestinés au bonheur éternel. On change donc le sens des termes de saint Paul, quand on appelle *masse de perdition et de damnation* tous ceux qui ne sont pas prédestinés à persévérer dans la grâce. Ce n'est point là le sens de saint Augustin, non plus que celui de saint Paul; Maffei, *Hist. theol. dogmat. et opin. de divinâ Gratiâ,* l. 13, § 6, n. 2 et suiv., pag. 218.

Quant à la sixième preuve, qui est le passage de saint Paul, *Rom.*, c. 8, ỷ. 29, les congruistes soutiennent qu'il est pour eux et contre leurs adversaires. « Ceux que Dieu *a prévus*, dit » l'apôtre, il les a aussi prédestinés » à être conformes à l'image de son » Fils... Or, ceux qu'il a prédestinés, » il les a aussi appelés; ceux qu'il a » appelés, il les a justifiés, et ceux » qu'il a justifiés, il les a glorifiés. » Saint Paul met la prévision avant tout ce que Dieu a fait pour ceux qu'il nomme *les saints.*

Mais si l'on y fait bien attention, il ne s'agit point ici de *prédestination à la gloire*; s'il en était question, saint Paul n'aurait pas dit des prédestinés que *Dieu les a glorifiés;* il aurait dit, *Dieu les glorifiera;* et nous venons de voir que l'apôtre nomme *vases d'ornement préparés pour la gloire*, tous ceux auxquels Dieu accorde le don de la foi : ainsi ce passage ne prouve ni pour ni contre la *prédestination* gratuite au bonheur éternel. Cette question était absolument étrangère au dessein que saint Paul se proposait dans l'Epître aux Romains. Saint Augustin l'a très-bien compris, puisqu'il dit, en citant ce passage de l'apôtre : *Enarr.* 2. *in Ps.* 18, n. 3 : *Gloriâ Dei quâ salvi facti sumus, quâ creati in bonis operibus sumus.* In Ps. 39. n. 4, *Deus quandò nos glorificat*, *facit nos honoratiores.* Ce n'est donc point ici la gloire éternelle. L. 2, *contra duas Epist. Pelag.*, c. 9 n. 22, il explique le passage de saint Paul de la *prédestination* à la foi, et non de la *prédestination* à la gloire. *Voy.* VOCATION.

Ce n'est pas une grande difficulté pour les congruistes de montrer la différence entre leur système et celui des semi-pélagiens. Ceux-ci disaient que le commencement de la foi ne vient point de Dieu ni de sa grâce, mais de l'homme et de ses bonnes dispositions naturelles; qu'ainsi Dieu prédestine à la foi tous ceux dont il prévoit les bonnes dispositions. Dans cette hypothèse, la foi n'est plus un don gratuit, une pure grâce, mais une récompense des bonnes dispositions de l'homme. A Dieu ne plaise, disent les congruistes, que nous pensions ainsi! nous croyons avec toute l'Eglise que le don de la foi est, de la part de Dieu, une pure grâce, un bienfait absolument gratuit, et nous ne reconnaissons dans l'homme aucun mérite proprement dit avant qu'il ait la foi. Entre les semi-pélagiens et les théologiens catholiques, il était question de la *prédestination à la foi;* entre les augustiniens et nous, il s'agit de la *prédestination à la gloire;* où est donc la ressemblance entre l'opinion des semi-pélagiens et la nôtre?

Les congruistes n'en demeurent pas là : ils allèguent à leur tour, en faveur de leur sentiment, des preuves diverses qui sont autant d'objections contre celui des augustiniens. Ils disent :

1° Dans toute l'Ecriture sainte, il n'est jamais question de *prédestination* gratuite à la gloire éternelle; nous

défions nos adversaires de citer un seul passage qui prouve directement leur opinion : ils ne l'appuient que sur des conséquences forcées qu'ils tirent du texte sacré ; jamais question n'a donné lieu à un plus grand abus de la parole de Dieu, surtout des Epîtres de saint Paul. *Voyez* ROMAINS.

2° Cette prétendue *prédestination* est un sentiment inouï parmi les pères de l'Eglise des quatre premiers siècles; tous ont conçu la *prédestination* à la gloire éternelle comme fondée sur la prévision des mérites de l'homme acquis par la grâce : aucun n'a conçu comment Dieu pouvait prédestiner autrement une récompense, un prix, un salaire. Nous pouvons citer à ce sujet saint Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Jean Chrysostome, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, etc. Saint Prosper est convenu du fait, *Epist. ad Aug.*, n. 8; saint Augustin ne l'a pas nié : il a seulement dit, l. *de Præd. sanct.*, c. 14, n. 27, que ces pères n'avaient pas eu besoin de traiter expressément cette question ; mais il a toujours fait profession de suivre leur doctrine, et l. *de Dono persev.*, cap. 19 et 20, n. 48, 51, il ajoute que les anciens pères ont suffisamment soutenu la *prédestination* gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite.

3° En effet, l'on a vu les définitions que ce saint docteur a données de la *prédestination*, l. *de Dono persev.*, c. 7, n. 15. « C'est, dit-il, la prescience et la » préparation des bienfaits par lesquels » sont certainement délivrés ceux que » Dieu délivre. » Il le répète, c. 14, n. 35; c. 17, n. 41 ; *de Pecc. merit.*, l. 2, n. 47 ; *in Ps.* 68. *serm*, 2. n. 13; *de Spir. et Litt.*, n. 7 ; *ad Simplician.*, l. 1, § 2, n. 6 ; l. *de Prædest. sanct.*, n. 19 ; *De Civitate Dei*, lib. 11, 19 et 23 ; *in Joan.*, *Tract.* 48, n. 4, et *Tract.* 83, n. 1. Selon lui, la prescience marche toujours avant le décret de Dieu. Il parle de même de la réprobation, l. *de Perfect. Just.*, c. 13, n. 31; *Epist.* 186, c. 7, n. 23. Or, personne, excepté les calvinistes, ne s'est avisé d'admettre un décret de réprobation antérieure à la prescience des démérites des réprouvés.

4° Rien de plus inutile, continuent les congruistes, qu'un décret absolu et particulier de *prédestination*, indépendant de la prescience. Dieu de toute éternité prévoyant le péché d'Adam, a résolu de racheter par Jésus-Christ, le monde, la nature humaine, le genre humain, par conséquent tous les hommes sans exception. En quoi consiste ce rachat, sinon dans la possibilité dans laquelle tous les hommes sont rétablis par Jésus-Christ, de récupérer le bonheur éternel et d'éviter la damnation ? Voilà donc une *prédestination* générale de tout le genre humain au bonheur éternel, en vertu de laquelle Dieu veut donner à tous, par Jésus-Christ, des moyens de salut plus ou moins prochains, puissants et abondants pour y parvenir ; mais d'en accorder à quelques-uns plus et de plus puissants qu'aux autres, cette volonté est évidemment une *prédestination* particulière et très-gratuite en faveur de ceux-ci, et c'est celle que saint Paul a soutenue dans son épître aux Romains. En même temps que Dieu a résolu de donner des moyens à tous, il a prévu l'usage qu'en ferait chaque particulier : il a donc résolu en même temps d'accorder en effet le bonheur éternel à ceux qui correspondraient à ses grâces, et de punir par un supplice éternel ceux qui en abuseraient. Qu'avons-nous besoin d'un autre décret antérieur ?

Le plan de *prédestination* ainsi conçu s'accorde exactement avec les dix ou douze vérités que nous avons établies au commencement de cet article ; on ne peut y faire voir aucune opposition. Dans ce même plan, la puissance, la bonté, la sagesse, la miséricorde de Dieu éclatent également. Dieu pouvait damner le monde entier, il a voulu le sauver ; le pouvoir et l'espérance qu'il lui donne de récupérer le salut par Jésus-Christ est une pure grâce ; il laisse à l'homme toute la faiblesse qu'il a contractée par le péché, mais il veut y remédier par ses grâces ; et chacune de ses grâces est un bienfait purement gratuit, mérité par Jésus-Christ et non par l'homme. Ici point de grâce prétendue naturelle, point de grâce pélagienne, point de mérite humain ; le salut n'est plus une

affaire de justice rigoureuse, mais de miséricorde infinie. Nous demandons si le système de la *prédestination* absolue est plus sublime, plus digne de Dieu, plus consolant, plus propre à nous porter à la vertu que celui-ci.

5° Le premier est sujet à des difficultés insurmontables; ses partisans ont beau dire que par son décret, Dieu tire les prédestinés de la masse de perdition, mais qu'il y laisse les réprouvés; que le décret de *prédestination* est positif, mais que le décret de réprobation n'est que négatif, un mot ne suffit pas pour trancher la difficulté. Nous avons vu que saint Augustin a parlé de l'un de ces deux décrets comme de l'autre; en effet, on ne conçoit pas comment l'un est plus positif que l'autre, comment l'un est antérieur à la prescience, et l'autre postérieur; ces distinctions subtiles n'ont été forgées que pour pallier l'embarras dans lequel on se trouvait. A entendre raisonner les augustiniens, il semble que Dieu soit aveugle à l'égard des réprouvés, ou qu'il ferme les yeux pour ne pas les voir et ne pas penser à eux. Mais ces malheureux sont-ils mieux traités par un décret négatif? Dans le tableau du jugement dernier, Jésus-Christ fait prononcer par son Père, contre les réprouvés, une sentence aussi positive que celle qu'il rend en faveur des prédestinés; il faut donc que l'une et l'autre aient été résolues de toute éternité par un décret également positif. Dans ce système, on ne conçoit plus en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes et leur donner des grâces à tous, ni en quel sens Jésus-Christ est mort pour tous.

6° Pour trouver dans saint Augustin le système d'une *prédestination* indépendante de la prescience, il faut absolument entendre ce qu'il a dit dans le même sens que l'entendent les calvinistes; entre ceux-ci et les augustiniens, il n'y a de différence que dans les conséquences qu'ils tirent des expressions du saint docteur. Ces derniers font aux congruistes les mêmes reproches que font les premiers contre le concile de Trente et contre les théologiens catholiques en général; on peut voir dans Basnage qu'ils ne veulent admettre aucun milieu entre le prédestinationisme rigide de Calvin et le semi-pélagianisme; il est fâcheux que les augustiniens semblent autoriser cette erreur en accusant toujours leurs adversaires d'être semi-pélagiens. Basnage. *Hist. de l'Eglise*, t. 11, c. 9, § 1. Nous savons très-bien, continuent les congruistes, que saint Augustin, l. *de Corrept. et Grat.* c. 7, n 14, a dit que Judas a été prédestiné ou élu pour verser le sang de Jésus-Christ, tout comme les autres apôtres l'ont été pour obtenir son royaume: *Illos debemus intelligere electos per misericordiam, illum per judicium; illos ad obtinendum regnum suum, illum ad fundendum sanguinem suum.* Mais faut-il prendre pour la profession de foi de ce saint docteur une phrase échappée dans la dispute, et qu'il a contredite dans ses autres ouvrages?

7° Enfin le système de la *prédestination* absolue ne peut aboutir qu'à augmenter l'objection des incrédules touchant la permission du mal moral ou du péché d'Adam, duquel Dieu prévoyait les suites horribles, et qu'il a cependant laissé commettre, pendant qu'il pouvait l'empêcher, sans nuire à la liberté de l'homme. C'est une des objections sur lesquelles Bayle a le plus insisté dans ce qu'il a écrit à ce sujet, et les déistes ne cessent de la renouveler pour attaquer la révélation. On ne voit pas où est la nécessité de leur fournir une arme de plus.

Telles sont les principales objections des congruistes contre le système de la *prédestination* absolue et antécédente à la prescience de Dieu; nous les exposons avec impartialité, sans les adopter pour cela, et sans prendre parti pour ni contre, parce qu'il n'y a aucune nécessité. Cette question fut vivement débattue au concile de Trente, entre les franciscains et les dominicains; mais le concile s'est abstenu très-sagement de prononcer sur cette contestation; il s'est borné à condamner les excès dans lesquels étaient tombés les protestants sur cet article.

Luther et Calvin avaient poussé l'entêtement pour la *prédestination*

absolue jusqu'au blasphême; suivant leur doctrine, Dieu, de toute éternité, par un décret immuable, a partagé le genre humain en deux parts, l'une d'heureux favoris auxquels il veut absolument donner le bonheur éternel, auxquels il accorde des grâces efficaces par lesquelles ils font nécessairement le bien; l'autre, d'objets de sa colère qu'il a destinés au feu éternel, et dont il dirige tellement les actions, qu'ils font nécessairement le mal, s'y endurcissent et meurent dans cet état. Cette doctrine horrible fut soutenue par Bèze et par d'autres réformateurs. Mélanchton, plus modéré, en eut horreur, et tâcha de l'adoucir. Parmi les sectateurs de Calvin, quelques-uns persévérèrent à soutenir comme lui, qu'antérieurement même à la prévision du péché d'Adam, Dieu a prédestiné la plupart des hommes à la damnation; ils furent nommés *supralapsaires;* d'autres enseignèrent que Dieu n'a fait ce décret de réprobation que conséquemment à la prévision du péché de notre premier père; on leur donna le nom d'*infralapsaires*. Ils ne disaient pas, comme les précédents, que Dieu avait tellement résolu la chute du premier homme, qu'Adam ne pouvait pas éviter de pécher; mais ils prétendaient que depuis cette chute, ceux qui pèchent n'ont pas le pouvoir de s'en abstenir.

Quoique toute cette doctrine fasse horreur, elle a été dominante chez les calvinistes presque jusqu'à nos jours. Ils ont persisté à soutenir que c'est la pure doctrine de l'Ecriture sainte, et que saint Augustin l'a défendue de toutes ses forces contre les pélagiens. Sur la fin du dernier siècle, Bayle assurait qu'aucun ministre n'osait enseigner le contraire; que si quelques-uns avaient paru s'en écarter, ce n'était qu'en apparence, qu'ils avaient changé quelques expressions des prédestinatiens rigides, afin de ne pas effaroucher les esprits, mais que le fond du système était toujours le même. *Rép. aux quest. d'un Prov.* 2e part., c. 170 et 183.

En 1601, Jacob Van-Harmine, connu sous le nom d'*Arminius*, professeur en Hollande, attaqua ouvertement la *prédestination* absolue; il soutint que Dieu veut sincèrement sauver tous les hommes, et qu'il donne à tous sans exception des moyens suffisants de salut; qu'il ne réprouve que ceux qui ont abusé de ces moyens et qui ont résisté. Arminius eut bientôt un grand nombre de sectateurs. Mais Gomar, autre professeur, soutint opiniâtrément la doctrine rigide des premiers réformateurs, et conserva un parti puissant. Ainsi, le calvinisme se trouva divisé en deux factions, l'une des arminiens on remontrants, l'autre des gomaristes ou contre-remontrants. C'est pour terminer cette dispute que les états généraux de Hollande convoquèrent, en 1618, un synode national à Dordrecth; les gomaristes y furent les plus forts; ils condamnèrent les arminiens, et il fut défendu d'enseigner leur doctrine.

Mais cette décision, loin de calmer les esprits, ne servit qu'à les diviser davantage; elle ne trouva aucun partisan en Angleterre; elle fut rejetée dans plusieurs contrées de la Hollande et de l'Allemagne; elle n'a pas même été respectée à Genève. Mosheim nous assure que depuis ce moment, la doctrine de la *prédestination* absolue déclina d'un jour à l'autre; qu'insensiblement les arminiens ont repris le dessus. *Hist. ecclés.*, 17e siècle, sect. 2, 2e part. c. 2, n. 12. En effet, la plupart des théologiens calvinistes, loin d'être augustiniens, sont devenus pélagiens, et plusieurs tombent dans le socinianisme. *Voyez* ARMINIENS, GOMARISTES, DORBRECHT, INFRALAPSAIRES, SUPRALAPSAIRES, UNIVERSALISTES, etc.

Il est étonnant que les hommes qui prétendent toujours avoir l'Ecriture sainte pour seule règle de leur croyance, y aient vu successivement des dogmes si opposés; cela nous paraît démontrer la fausseté du fait, et l'abus continuel que les protestants font de la parole de Dieu. Il n'est pas moins étrange qu'un bon nombre de théologiens qui se disent catholiques, veuillent faire de la *prédestination* absolue et gratuite un dogme sacré, un point essentiel de la doctrine de saint Augustin approuvé par l'Eglise; qu'ils osent traiter de

pélagiens et d'hérétiques leurs adversaires, et qu'ils se donnent le titre orgueilleux de *défenseurs de la grâce*; défenseurs perfides, qui livrent aux déistes les vérités les plus saintes de notre religion, et qui persévèrent dans leur fanatisme, pendant que les calvinistes rougissent aujourd'hui de la frénésie des premiers réformateurs. Nous savons très-bien qu'il y a des partisans de la *prédestination* gratuite qui sont beaucoup plus modérés, et qui rejettent toutes les conséquences erronées que l'on voudrait tirer de leur opinion : nous avons garde de les confondre avec les faux augustiniens, mais ils devraient démontrer que c'est à tort qu'on leur impute ces conséquences.

BERGIER.

PRÉDESTINATION, PRESCIENCE ET LIBERTÉ (*Théol. mixt. phil. ont. et théol.*) — V. SCIENCE DES FUTURS LIBRES.

PRÉDESTINATIENS. L'on désigne quelquefois par ce nom tous ceux qui soutiennent la *prédestination* absolue et indépendante de la prescience de Dieu ; mais il faut nécessairement en distinguer deux espèces, savoir, les *prédestinatiens* mitigés et catholiques, et les *prédestinatiens* rigides ou hérétiques.

Les premiers tiennent la doctrine de la prédestination absolue, sans attaquer et sans nier aucune des vérités théologiques que nous avons posées sur ce sujet dans notre article précédent ; ils enseignent que Dieu veut sincèrement sauver tous les hommes, et que Jésus-Christ est mort pour tous, conséquemment que Dieu donne à tous, même aux réprouvés, des grâces suffisantes pour parvenir au salut ; qu'en prédestinant les uns au bonheur éternel, et en leur donnant des grâces efficaces pour faire le bien, il ne leur ôte pas le pouvoir ni la liberté de résister à ces grâces ; qu'en réprouvant les autres négativement, il ne les détermine pas pour cela aux péchés qu'ils commettent, qu'au contraire il leur donne les grâces nécessaires pour s'en préserver, grâces auxquelles ils résistent.

Les *prédestinatiens* rigides soutiennent au contraire que Dieu ne veut sincèrement sauver que les prédestinés, et que Jésus-Christ n'est mort que pour eux ; que les grâces efficaces qui leur sont accordées les mettent dans la nécessité de faire le bien et d'y persévérer, puisque jamais l'homme ne résiste à la grâce intérieure ; que néanmoins ils sont libres, parce que pour l'être il suffit d'agir volontairement et sans contrainte : conséquemment, ils pensent que les réprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien, parce qu'ils sont ou déterminés positivement au mal par la volonté de Dieu, ou privés des grâces nécessaires pour s'en abstenir ; qu'ils sont néanmoins punissables, parce qu'ils ne sont ni contraints ni forcés au mal, mais entraînés invinciblement par leur propre concupiscence.

Tels sont les sentiments absurdes et impies que des esprits opiniâtres ont osé, dans tous les temps, attribuer à saint Augustin : au cinquième siècle, ceux que l'on nomma simplement *prédestinatiens*; au 9e, Gotescalc et ses partisans; au 12e, les albigeois et d'autres sectaires; au 14e et au 15e, les wicléfites et les hussites; au 16e, Luther, Calvin et ses sectateurs; au 17e, Jansénius et ses défenseurs ont embrassé pour le fond le même système. Tous n'ont pas professé clairement et distinctement toutes les erreurs qui en sont les conséquences; les premiers ne les ont peut-être pas aperçues ; les derniers, aguerris par douze siècles de disputes, ont fait tous leurs efforts pour les pallier ; mais ils ont beau faire, tous ces dogmes erronés se tiennent et forment une chaîne indissoluble ; dès que l'on en soutient un seul, il faut les admettre tous ou se contredire à chaque instant. Ce sont donc les écrits de saint Augustin contre les pélagiens qui ont donné lieu à ces contestations toujours renaissantes. Cela nous paraît prouver que ces écrits ne sont pas fort clairs; il faut avoir beaucoup d'orgueil pour se flatter de les mieux entendre que l'Église universelle.

Ceux qui ont traité de l'hérésie des *prédestinatiens* du cinquième siècle, disent qu'elle a commencé dès le temps

de saint Augustin dans le monastère d'Adrumet, en Afrique, dont les moines prirent de travers plusieurs expressions de ce saint docteur. Peu de temps après, la même chose arriva dans les Gaules, où un prêtre nommé *Lucidus* enseignà, 1° qu'avec la grâce l'homme n'a rien à faire ; 2° que depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de la volonté est entièrement éteint ; 3° que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes ; 4° que Dieu en force quelques-uns à la mort ; 5° que quiconque pèche après avoir reçu le baptême, meurt en Adam ; 6° que les uns sont destinés à la mort, les autres prédestinés à la vie. Le cardinal Noris, qui rapporte ces propositions, *Hist. Pelag.*, c. 15, p. 182 et 183, dit qu'elles ont besoin d'explication, et il tâche de leur donner un sens orthodoxe ; mais il nous paraît y avoir assez mal réussi, et que son commentaire même a grand besoin de correctif.

Il n'est donc pas étonnant que Fauste, évêque de Riez, en Provence, ait condamné ces propositions du prêtre Lucidus ; que cette sentence ait été confirmée par deux conciles, l'un d'Arles, l'autre de Lyon ; et qu'en fin de cause, Lucidus ait été obligé de se rétracter.

Ces faits ont été prouvés par le père Sirmond, dans l'histoire qu'il a donnée du *prédestinatianisme* ; par Maffei, *Historip théol. dogmatum et opin. de divinâ Gratiâ*, etc., l. 16, cap. 7, et par d'autres théologiens. Ils ont cité en preuve un livre intitué *prædestinatus*, qui porte le nom de Primasius, disciple de saint Augustin ; Gennade, prêtre de Marseille, la *Chronique de saint Prosper*, et Arnobe le Jeune, tous auteurs contemporains, qui affirment ou qui supposent l'hérésie des *prédestinatiens*.

Mais Jansénius et les faux augustiniens, qui enseignent encore les mêmes erreurs que ces hérétiques, ont prétendu que toute cette histoire est une fable ; que Primasius, Gennade, Arnobe le Jeune et Fauste de Riez sont tous pélagiens ou du moins semi-pélagiens ; qu'ils ont osé nommer *prédestinatiens* les vrais disciples de saint Augustin, et traiter d'hérésie la véritable doctrine de ce père, que les prétendus conciles d'Arles et Lyon n'ont jamais existé; que c'est une trame tissue par Fauste de Riez, pour persuader que la doctrine de saint Augustin a été flétrie. Ils s'inscrivent de même en faux contre l'accusation d'hérésie intentée à Gotescalc dans le neuvième siècle ; ils soutiennent que c'est Hincmar de Reims, et Raban-Maur, évêque de Mayence, qui étaient eux-mêmes hérétiques, et qui ont professé le semi-pélagianisme en condamnant *Gotescalc*. *Voyez* ce mot.

Cette apologie du *prédestinatianisme*, faite d'abord par Jansénius, a été renouvelée par le président Manguin, dans une dissertation par laquelle il s'est proposé de réfuter en détail l'histoire du père Sirmond. Mais le père Deschamps, en écrivant contre Jansénius, a fait voir que ce novateur a emprunté d'un calviniste célèbre tout ce qu'il a dit pour justifier les *prédestinatiens* ; *de Hæresi Jansen.*, disp. 7, c. 6 et 7. Comme il paraît que Mauguin a puisé dans la même source, son livre s'est trouvé réfuté d'avance. Il est fâcheux que le cardinal Noris ait ignoré ou dissimulé ce fait, lorsqu'il a dit que les erreurs rétractées par le prêtre Lucidus, et attribuées aux *prédestinatiens* par Gennade, de Marseille, sont les mêmes reproches que l'on faisait contre la doctrine de saint Augustin, et auxquels saint Prosper a répondu, *Hist. Pelag.*, c. 15, p. 182, 183. Basnage, *Histoire de l'Eglise*, l. 12, c. 2, pense de même ; il avoue que le concile d'Arles, et celui de Lyon, l'an 475, ont condamné cette doctrine, parce que, suivant lui, ces deux conciles étaient composés de semi-pélagiens. Comme ces évêques étaient les personnages les plus respectables qu'il y eût alors dans le clergé des Gaules, s'ils avaient été tous imbus du semi-pélagianisme, il serait fort singulier que leurs successeurs eussent condamné unanimement cette erreur dans le deuxième concile d'Orange, l'an 529.

Laissons de côté toutes ces imaginations, dont les unes détruisent les autres ; tout homme sensé comprend, 1° qu'il est impossible que Fauste de Riez ait été assez insensé pour vouloir

en imposer à Léonce d'Arles, son métropolitain, auquel il adressait ses écrits, et pour lui parler d'un prétendu concile tenu dans sa ville d'Arles, auquel il avait dû présider, si ce concile était imaginaire; 2° qu'il est impossible qu'en 475, trente évêques assemblés aient osé renouveler, contre la doctrine de saint Augustin, des reproches auxquels ils ne pouvaient ignorer que saint Prosper avait répondu, surtout après la lettre que le pape saint Célestin avait écrite aux évêques des Gaules pour imposer silence aux détracteurs de la doctrine de saint Augustin; et qu'il ne se soit pas trouvé pour lors un seul évêque gaulois pour en prendre la défense. 3° C'est une imposture de prétendre que la doctrine de Lucidus et des *prédestinatiens* était la même que celle de saint Augustin; elle n'y ressemblait pas plus que celle de Calvin, de Jansénius et de leurs adhérents. 4° Saint Fulgence a écrit contre les ouvrages de Fauste de Riez, mais on ne voit pas qu'il lui ait reproché aucune imposture. 5° Il y a un aveuglement inconcevable à ne vouloir reconnaître aucun milieu entre le *prédestinatianisme* et le *semi-pélagianisme*; nous avons fait voir le contraire en distinguant les *prédestinatiens* catholiques d'avec les hérétiques. Ces derniers auraient dû être nommés *réprobatiens*, aussi bien que ceux d'aujourd'hui, puisque, de leur pleine autorité, ils réprouvaient et damnaient le genre humain tout entier, à la réserve peut-être d'un homme sur mille. Petau, *de Incarn.* l. 13, c. 7; *Hist. de l'Egl. Gall.*, t. 1. l. 3, an. 431 et 434; t. 11, l. 4, an. 475.

BERGIER.

PRÉDÉTERMINATION. Dans le langage des théologiens scolastiques, ce terme signifie une opération de Dieu qui fait agir les hommes, qui les détermine ou les fait se déterminer dans toutes les actions bonnes ou mauvaises. On l'appelle autrement *prémotion physique* ou décret de Dieu *prédéterminant*.

Tous les catholiques conviennent que pour faire une bonne œuvre, une action méritoire et utile au salut, l'homme a besoin du secours de la grâce; or, la grâce est une lumière surnaturelle donnée à l'entendement, et une motion que Dieu imprime à la volonté pour la rendre capable d'agir; rien n'empêche donc d'appeler la grâce une *promotion* ou une *prédétermination*, puisqu'elle nous prévient et influe sur nos actions. Doit-elle être nommée *prémotion physique* ou seulement *prédétermination morale?* Au mot GRACE, § 5, nous avons fait voir que ni l'une ni l'autre de ces expressions n'est parfaitement juste, parce que l'influence de la grâce ne ressemble à celle d'aucune cause naturelle.

On dispute dans les écoles pour savoir si une *prédétermination physique* est nécessaire à l'homme pour produire ses actions naturelles. La plupart des philosophes et des théologiens prétendent qu'il n'en est pas besoin. Il est, disent-ils, de la nature d'une faculté active et d'une cause libre de produire ses actes par elle-même, sans l'intervention d'aucune cause extérieure; on ne conçoit pas en quel sens elle se détermine elle-même, si elle est déterminée par un agent plus puissant qu'elle. D'ailleurs, si cette détermination est cause *physique*, il y a une connexion nécessaire entre cette cause et l'action qui s'ensuit, par conséquent l'action de la volonté n'est plus libre dans aucun sens; on ne conçoit pas même que ce soit pour lors une action humaine: puisqu'elle vient de Dieu comme cause, l'homme n'est plus que l'instrument.

D'autre part, les thomistes soutiennent que la *prédétermination physique* est nécessaire pour rendre l'homme capable d'agir; telle est, disent-ils, la subordination ou la dépendance nécessaire de la cause seconde à l'égard de la cause première. Puisque Dieu a sur ses créatures, non-seulement un domaine moral, mais un domaine physique, il doit avoir sur toutes leurs actions, non-seulement une influence morale, mais une influence physique. Cette action de Dieu, loin d'être un obstacle à la liberté humaine, est au contraire un complément nécessaire de cette liberté, sans lequel l'homme ne pourrait pas agir. Dieu, sans doute

est assez puissant pour proportionner son action à la nature de l'homme ; puisqu'il a fait l'homme libre, il le fait agir librement.

Quand on leur demande en quel sens Dieu prédétermine la volonté humaine au péché, ils disent que cette action de Dieu se borne à ce qu'il y a de physique dans l'action de l'homme, et qu'elle ne touche point à ce qu'il y a de moral, ou, en termes de l'école, que Dieu influe sur le matériel du péché, et non sur le formel, c'est-à-dire sur ce qui constitue le péché.

Comme il paraît que les thomistes n'attachent point, à la plupart des termes dont ils se servent, le même sens que les autres théologiens, et et qu'ils se croient en droit de rejeter toute comparaison que l'on peut faire entre la cause première et toute autre cause, il est probable que la dispute touchant la *prédétermination physique* ne finira pas sitôt.

BERGIER.

PRÉDICATEUR, PRÉDICATION. Nous appelons *prédication* l'action d'annoncer la parole de Dieu en public, faite par un homme revêtu d'une mission légitime.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les évêques seuls étaient chargés de cette fonction ; à l'exemple de Jésus-Christ et de saint Paul, *Joan.*, c. 4, ỳ. 2 ; *I. Cor.*, c. 1, ỳ. 17, ils la regardaient comme la plus importante de leur ministère. Les premiers exemples que nous connaissions de prêtres chargés de prêcher, sont ceux d'Origène et de saint Jean Chrysostome dans l'Eglise d'Orient, de saint Félix de Nole et de saint Augustin en Occident : il n'est pas étonnant que l'on se soit écarté de l'usage ordinaire en faveur d'hommes aussi recommandables par leurs talents. Par les différentes révolutions qui sont arrivées dans l'Occident, les évêques se sont trouvés obligés de se décharger de cette fonction sur les prêtres. La même raison a fait accorder aux religieux le pouvoir de prêcher dans toutes les églises où ils sont appelés ; autrefois il n'y avait que les pasteurs qui instruisissent le troupeau qui leur était confié. Dans l'Eglise romaine, il faut être au moins diacre pour avoir le pouvoir de prêcher.

On appelle proprement *prédications* les discours que l'on fait aux infidèles pour leur annoncer l'Evangile ; et *sermons*, ceux que l'on adresse aux fidèles pour nourrir leur piété et les exciter à la vertu,

Plusieurs auteurs ont écrit des traités sur l'éloquence de la chaire, plusieurs ont censuré avec assez d'amertume les défauts dans lesquels tombent trop souvent les *prédicateurs* ; nous n'avons dessein de nous ériger ici ni en censeurs ni en apologistes, mais d'envisager les choses à charge et à décharge.

Il nous paraît d'abord que le goût dépravé des auditeurs est la cause principale des fautes dans lesquelles tombent ceux qui annoncent la parole de Dieu ; ils y sont entraînés par le ton de leur siècle et par les applaudissements que l'on a la faiblesse de leur donner, lors même qu'ils prêchent d'une manière évidemment vicieuse ; nous en sommes convaincus par des exemples récents. De nos jours, quelques philosophes se sont avisés de reprocher aux orateurs chrétiens qu'ils n'enseignaient pas *une morale naturelle*. Il n'en a pas fallu davantage pour séduire de jeunes orateurs ; ils ont cessé de citer l'Evangile, ils ont laissé de côté la morale de Jésus-Christ, pour prêcher une morale prétendue philosophique ; ils ont fait des harangues académiques au lieu de sermons, et les éloges qu'un certain public antichrétien leur a prodigués, ont achevé de pervertir leur goût ; et l'exemple d'un seul suffit pour en gâter mille.

« C'est une chose déplorable, dit
» un écrivain très-sensé, que certains
» orateurs chrétiens, renonçant en
» quelque sorte aux principes de leur
» religion, semblent perdre de vue
» l'Evangile, et ne rougissent pas de
» lui substituer en chaire une morale
» purement païenne. Ce sont de nou-
» veaux Sénèques, et non des disci-
» ples de saint Paul ou des ministres
» de Jésus-Christ. La philosophie est
» trop faible pour mettre un frein
» aux passions, pour donner au cœur
» de l'homme une consolation solide,

» pour montrer la vraie source des
» désordres et y appliquer des remè-
» des efficaces. Ce privilége est celui
» de la foi, il n'y a qu'elle qui puisse
» nous éclairer et nous fortifier, elle
» seule fournit ces grands motifs qui
» font préférer à toutes choses la
» pratique de la vertu. Les pères étu-
» diaient et prêchaient l'Evangile;
» jamais ils n'ont cité les philoso-
» phes; aussi leurs discours avaient-
» ils l'autorité et la force de la parole
» de Dieu : ils opéraient des conver-
» sions et faisaient germer la piété
» dans les âmes. »

Jésus-Christ, disait saint Paul, m'a envoyé prêcher, non sur le ton de l'éloquence profane, de peur d'anéantir la force de la croix de Jésus-Christ..... Je suis venu vous annoncer la loi de Jésus-Christ, non avec le talent des orateurs et des sages, mais ne sachant rien que Jésus crucifié..... Ma prédication et mes discours n'ont point été dans le style persuasif de l'éloquence humaine, mais accompagnés des signes de l'esprit et de la puissance de Dieu, afin que votre foi ne fût pas fondée sur la sagesse des hommes, mais sur l'autorité divine, *I. Cor.*, c. 1, ℣ 17; c. 2, ℣. 1. Un des principaux arguments que nos anciens apologistes ont opposés aux païens, a été l'inutilité des leçons de leurs philosophes; ces hommes, si renommés pour leur éloquence, n'avaient pas corrigé les nations d'un seul vice : la morale de Jésus-Christ, annoncée par des pêcheurs et par des ignorants, convertissait les peuples, changeait les mœurs, faisait cesser les désordres les plus anciens. Entreprendra-t-on aujourd'hui d'arracher à notre religion ce caractère de divinité, ou de rétablir le paganisme, en nous donnant pour règle la morale de ses défenseurs?

D'autres ont reproché aux *prédicateurs* une basse adulation à l'égard de ceux qui gouvernent, un silence perfide sur leurs vices et sur les malheurs dont ils sont la cause. A l'instant, nos jeunes orateurs se sont jetés sur les matières d'administration et de politique, se sont crus capables de régenter les rois et leurs ministres, n'ont plus envisagé dans les saints que leurs talents pour le gouvernement, ont parlé comme s'ils étaient appelés pour présider aux conseils des nations. Jésus-Christ ni les apôtres n'ont pas eu cette ambition : ils ont prêché la vertu et non la politique, les devoirs du commun des hommes, et non les règles de la conduite des césars, la félicité de l'autre vie et non la prospérité des affaires de ce monde.

La fonction respectable de *prédicateur* demande non-seulement un talent naturel pour la parole, mais une connaissance très-étendue de la morale chrétienne, par conséquent une étude assidue de l'Ecriture sainte et des ouvrages des pères de l'Eglise, une connaissance suffisante des mœurs de la société, des passions et des vices du cœur humain, des moyens qui soutiennent la vertu et la piété, des dangers et des tentations auxquelles elles succombent. Les pasteurs et les missionnaires, qui ont joint à de longues études l'expérience que l'on acquiert dans le tribunal de la pénitence et dans la conduite des âmes, sont infiniment plus capables d'instruire et de toucher les auditeurs que de jeunes orateurs qui ne sont munis d'aucun de ces secours. Mais, comme cette fonction est en elle-même très-difficile, il est nécessaire de s'y exercer de bonne heure; on ne doit donc pas blâmer les premiers essais de ceux qui entrent dans cette carrière, lorsqu'ils donnent lieu d'espérer qu'ils se perfectionneront dans la suite.

Ceux qui ont dit que les sermons ne devraient être que des leçons de morale, ont eu tort. L'Evangile n'a pas été seulement destiné à nous prescrire ce que nous devons faire, mais aussi à nous enseigner ce que nous devons croire; et les pères de l'Eglise, non plus que les apôtres, n'ont jamais séparé le dogme d'avec la morale. Il n'est aucun des articles de notre croyance duquel il ne s'ensuive des conséquences morales; et toutes les fois qu'il est arrivé des erreurs sur le dogme, la morale n'a jamais manqué de s'en ressentir. L'ignorance des vérités de la foi est beaucoup plus commune que l'on ne pense, même parmi ceux qui se croient fort instruits, puisque les philosophes incrédules qui

ont attaqué de nos jours le christianisme, ont méconnu et défiguré la doctrine qu'il enseigne. Qu'ils l'aient fait par ignorance ou par malice, il ne s'ensuit pas moins qu'il faut enseigner en public aussi bien qu'en particulier, aux adultes non moins qu'aux enfants, les vérités chrétiennes telles qu'elles sont.

On peut assurer, en général, qu'un sermon qui a pour base l'Ecriture sainte, qui en est une explication suivie comme les homélies des pères, qui expose clairement le dogme et en fait sentir les conséquences morales, sera toujours solide, édifiant, utile, approuvé par tous ceux qui n'ont pas le goût dépravé, quand même le *prédicateur* n'aurait pas, d'ailleurs, les talents d'un orateur profane, pourvu qu'il ait l'esprit et les vertus de son état, et qu'il soit pénétré lui-même des vérités qu'il enseigne aux autres. On demandait au bienheureux Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie, des règles sur l'art de prêcher. Je ne connais, répondit-il, d'autre art que l'amour de Dieu et le zèle pour sa gloire.

Barbeyrac, ennemi déclaré des pères de l'Eglise, a trouvé très-mauvais qu'on les proposât pour modèles aux orateurs chrétiens; suivant son avis, leurs sermons sont non-seulement remplis d'erreurs en fait de morale, mais composés sans art et sans méthode ; leur éloquence est affectée et vicieuse, leur style boursoufflé, orné de figures déplacées et superflues ; ce sont des déclamations de rhéteurs plutôt que des discours édifiants, sensés et raisonnables.

Il faut avoir une forte dose de présomption pour se flatter de pouvoir détruire une réputation établie depuis douze ou quinze siècles, et consacrée par la vénération de l'Eglise entière. Du moins, pour y réussir, il ne faudrait pas commencer par se contredire, comme font les protestants. Parmi les pères, surtout les plus anciens, il y en a dont les écrits ne sont ni polis ni recherchés, mais de la plus grande simplicité ; leurs censeurs ont grand soin de le faire remarquer, d'en conclure que c'étaient des idiots très-peu propres à nous instruire de la croyance et de la morale chrétienne. Quant a ceux qui ont étudié les lettres humaines et l'art de l'éloquence, qui ont fait l'admiration de leur siècle, même des philosophes païens, ces critiques atrabilaires nous les donnent pour des rhéteurs et des sophistes.

Nous leur demandons : ces hommes célèbres que vous déprimez, ont-ils été écoutés, suivis, respectés et admirés de leur temps, ou ne l'ont-ils pas été ? Leurs discours ont-ils été inutiles ou efficaces, sans effet ou suivis de conversions ? S'ils ont produit du fruit comme toute l'antiquité l'atteste, donc les pères ont eu, suivant le temps, les lieux, les mœurs et le goût des peuples, le genre d'éloquence qu'il fallait pour remplir dignement leur ministère. Les ministres protestants voudraient-ils répéter aujourd'hui les sermons de Luther, de Zwingle, de Calvin, et des autres premiers prédicants ? Que diraient-ils, si nous nous donnions la peine de recueillir dans leurs écrits toutes les erreurs, les absurdités, les grossièretés, les sottises dont ils sont remplis, comme ils ramassent eux-mêmes, dans les pères de l'Eglise, tout ce qui leur paraît un sujet de blâme ? Ils regardent cependant les premiers comme des apôtres suscités de Dieu pour réformer et endoctriner l'Eglise.

Nous voudrions être en état de faire un parallèle entre les discours des orateurs protestants les plus estimés et les plus admirés parmi eux, et les sermons de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Jean Chrysostome, de saint Ambroise, de saint Augustin, que Barbeyrac ose mépriser ; nous verrions de quel côté nous trouverions le plus de science, de pensées sublimes et de véritable éloquence.

Fleury, *Mœurs des chrét.*, § 89, en parlant de l'ordre de l'ancienne liturgie, de laquelle le sermon de l'évêque faisait toujours partie, a suffisamment justifié la manière de prêcher suivie par les pères de l'Eglise.

BERGIER.

PRÉEXISTANT, chose qui existe avant une autre. Comme les anciens philosophes n'admettaient pas la création, ils croyaient que Dieu avait fait

toutes choses d'une manière *préexistante* et éternelle comme lui. Quelques-uns ont dit que Dieu a tout fait de ce qui n'existait pas, *ex non extantibus* ; cette expression paraît d'abord signifier qu'il a tout fait de rien, par conséquent qu'il a tout créé ; mais les critiques modernes soutiennent que par *non extantia*, ils entendaient la matière, et que cela signifiait seulement que Dieu avait donné une forme à ce qui n'en avait point. Au reste, une matière *préexistante,* éternelle et sans forme, est, pour le moins, aussi difficile à concevoir que la création ; la matière a-t-elle pu exister sans dimensions ou sans étendue, et les dimensions ne sont-elles pas une forme. *Voyez* Création.

Les pythagoriciens et les platoniciens ont cru la *préexistence* des âmes humaines, c'est-à-dire que les âmes avaient existé dans une autre vie avant d'être envoyées dans des corps pour les animer ; ils ajoutaient que l'union de ces âmes à des corps qui sont pour elles une espèce de prison, était une punition des péchés qu'elles avaient commis dans une vie précédente. On accuse Origène d'avoir eu la même opinion, et il semble quelquefois la soutenir ; mais le savant Huet a observé qu'Origène, aussi bien que saint Augustin, est demeuré dans le doute touchant la véritable origine de l'âme. *Origenian.*, l. 2, c. 6, n. 1. D'ailleurs les philosophes, qui ont admis la *préexistence* des âmes, ont cru qu'elles étaient sorties de la substance de Dieu par émanation, au lieu qu'Origène a certainement admis la création des esprits aussi bien que celle des corps, nous l'avons fait voir au mot Emanation. Bergier.

PRÉFACE, partie de la messe qui précède immédiatemement le canon, et qui commence par ces mots, *Sursùm corda.* Les écrivains liturgistes nous apprennent que cette prière ou action de grâces, qui sert de préparation à la consécration, se trouve dans tous les vieux sacramentaires et dans les liturgies les plus anciennes, dans celles de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, des *Constitutions apostoliques,* etc. Déjà au troisième siècle, saint Cyprien en a parlé dans son traité de l'*Oraison dominicale,* et les pères du quatrième en font souvent mention. Dans le *Sacramentaire de saint Grégoire,* il y a des *préfaces* propres, comme des collectes, presque pour toutes les messes : on n'en a retenu que neuf dans le missel romain ; mais, dans les nouveaux missels des divers diocèses, on en a placé de propres pour toutes les grandes fêtes, et qui ont été composées sur le modèle des anciennes.

Dans le rit gothique, la *préface* est appelée *immolation* ; dans le mozarabique, *illation;* dans le gallican, *contestation,* Il est étonnant que les protestants aient osé rejeter comme superstitieuses des prières aussi respectables, aussi anciennes, et qui, suivant la croyance de tous les siècles, datent du temps des apôtres. Le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe,* t. 2, p. 378. Bergier.

PRÉHISTORIQUE (l'Antropologie) (*Theol. mixt. scien. paleontol.*) — Nous avons traité déjà cette question dans beaucoup d'articles, et en particulier dans celui qui porte pour titre les mots Ages paléontologiques de l'espèce humaine ; nous exposerons, dans celui-ci, d'une manière précise, la classification qui paraît gagner, de jour en jour, en probabilité dans la science paléontologique moderne, depuis la rédaction de l'article sus-indiqué, c'est-à-dire depuis deux années. Nous ne manquerons pas de signaler les fossiles humains qui se rattachent aux diverses époques, et, à partir de celles où les fossiles manquent, les reliques de produits industriels qui paraissent suffire pour témoigner de la présence de l'homme ; enfin, nous dirons, en même temps, les durées que M. Lyell a cru pouvoir assigner à ces périodes, en se fondant sur le temps que durent employer à se former les couches de terrains qui en marquent le commencement et la fin. Ces durées sont énormes, aussitôt qu'on remonte un peu haut dans l'histoire géologique du globe ; mais celui qui a pris connaissance de nos articles précédents sur la géologie, comprendra facilement que ces longues séries d'années

n'ont pour nous rien d'embarrassant, puisque nous avons abandonné, en ce qui est de l'homme, la chronologie biblique, et qu'en ce qui est des développements antérieurs à l'apparition de l'homme, dernier animal qui se révèle en compagnie des bêtes domestiques (bœufs, chevaux, moutons, chiens, etc.), les jours de la création représentent, selon nous, et selon tous les interprètes modernes intelligents, des époques aussi longues qu'on le voudra.

Voici donc la classification, du moment présent, de la science paléontologique, telle que nous venons nous-même de la noter devant un cabinet de paléontologie appartenant à un de nos amis, qui est notre homonyme, et dont nous parlerons encore un peu plus loin. Nous avons pris ces notes avec l'aide de M. François Lenoir, paléontologue distingué, qui fait son étude de cette science naissante, depuis une dizaine d'années.

Nous irons en remontant, et en plongeant de plus en plus dans l'inconnu.

I. — Les *Monuments historiques* les plus anciens sont les livres sacrés de l'Inde, de la Chine, de la Judée et de la Perse; les papyrus égyptiens, les inscriptions cunéiformes et les pyramides des bords du Nil. Nous n'y mettons pas les langues, dont les mots sont des monuments qui attestent qu'on avait la connaissance des choses, parce que, considérées sous ce rapport, elles deviennent des témoins anté-historiques, ayant précédé les livres. De tous les monuments véritablement historiques, il paraît incontestable que le plus vieux est une des pyramides de l'Égypte, que les archéologues font remonter à plus de quatre mille ans avant Jésus-Christ, et par conséquent à environ six mille ans dans le passé. C'est là que nous considérons, comme se terminant, à reculons, l'histoire humaine, et comme commençant les temps *préhistoriques*.

Nous n'avons pas besoin de dire que, durant cette période, les corps humains, soit réduits en squelettes, soit conservés par l'embaumement avec leurs chairs, sont en nombre très-considérable, ainsi que les restes de l'industrie humaine; c'est ce qui constitue la richesse des nécropoles sur tous les lieux du monde; parmi les plus antiques paraissent être celles des Egyptiens.

II. — Les premiers temps de l'*âge du fer*, c'est-à-dire durant lequel l'homme se servait du fer comme armes offensives et défensives, soit contre des ennemis de même race, soit contre des animaux sauvages, et aussi comme instruments de labourage, de cuisine et de toute espèce d'usage, peuvent être considérés comme ouvrant le passé préhistorique. Mais les peuplades diverses qui se développèrent sur la terre eurent leur enfance des arts à des époques relatives très-différentes les unes des autres, en sorte que, si l'on compare entre elles les objets en fer que l'on rencontre dans les tombeaux et dans les terrains les moins anciens géologiquement, on se trouve dans un chaos d'où l'on ne peut plus sortir. Cependant, on remarque quelques ornements en fer qui paraissent bien remonter au-delà de tous les monuments historiques. L'*âge du fer*, comme préhistorique, se borne à ces reliques encore assez douteuses. Nous ne parlons pas, en effet, de cet *âge de fer* qui se constate, dans la Gaule et dans la Bretagne, au temps de l'invasion romaine, par la présence des armes, qui sont toutes, et depuis longtemps, en fer; une époque aussi récente ne saurait sortir de la phase historique de l'humanité, ou, si elle en sortait, ce ne serait jamais qu'à titre de période gauloise, celtique, druidique. Il existe encore aujourd'hui, dans certains pays sauvages, des hommes qui en sont à un âge qu'on pourrait appeler *de la pierre, du bois, des ossements*, puisqu'ils ne connaissent pas encore l'usage des *métaux*; qu'en peut-on conclure sur la question des civilisations antiques et de la marche totale de l'humanité dans les inventions? Absolument rien, si ce n'est des conjectures par analogie sur des états semblables par lesquels seraient passés les premiers hommes, nos pères. Nous sommes donc obligé de laisser l'*âge du fer*, en tant que *préhistorique*, jusqu'à un certain point, dans la nuit des pro-

blèmes. Nous disons *jusqu'à un certain*, pour une raison qu'on comprendra bientôt.

Il semble aussi assez étrange que l'*âge du bronze*, dont nous allons parler, remonte véritablement plus haut dans le passé que l'*âge du fer*. Le bronze est un alliage de cuivre et d'étain, auquel se mêle aussi parfois du zinc, du plomb et même du fer ; tous ces métaux sont moins abondants que le fer, et pour réussir un alliage métallurgique, il faut plus de connaissances, un art plus perfectionné que pour jeter en fonte un simple minerai, duquel le métal sortira dans un état plus ou moins pur de simplicité native. Comment donc concevoir que l'homme, avant de réaliser des instruments en alliage de cuivre et d'étain, n'en ait pas réalisé en divers métaux simples, parmi lesquels devait se trouver le plus commun de tous dans la nature, le fer ? On répond assez bien à cette objection en faisant observer que l'extraction et la préparation du fer est plus difficile que celle du cuivre, de l'étain, du zinc et du plomb ; que la fonte de ce métal exige une chaleur beaucoup plus forte (150° du pyromètre de Wedgwood), et des fourneaux beaucoup plus puissants ; que l'étain accompagne souvent le cuivre dans les minerais, et qu'il est naturel que l'on ait commencé par ce qui offrait le moins de difficultés.

En tout cas, tous les archéologues sont aujourd'hui d'accord pour admettre que l'usage du fer ne vint qu'après l'usage du bronze. Mais nous sommes convaincu que cette classification ne s'applique qu'à des époques de civilisation relative ne dépassant pas la période historique et ne s'appliquant réellement qu'à des peuples particuliers. Nous croirons que l'humanité, dans son ensemble, n'employa le fer qu'après avoir, durant un long temps, employé le bronze, lorsqu'il nous sera démontré, par des monuments paléontologiques incontestables découverts sur tous les points du globe, et notamment dans l'ancienne Arye, centre primitif des civilisations, que le fer était inconnu pendant qu'on faisait grand usage du bronze ; mais ce point jusqu'à présent, reste pour nous douteux : c'est ce qui va encore résulter de ce que nous avons à dire sur l'*âge du bronze*.

Si l'on considère l'*âge du fer* au point de vue historique, on trouve qu'au temps d'Homère ce métal était connu et travaillé dans la Grèce ; que les Grecs attribuaient à Minos I (1500 ans avant Jésus-Christ) l'importation dans leur pays de la métallurgie du fer, et que la Bible fait remonter cette industrie jusqu'à Tubalcaïn, un des patriarches antérieurs au déluge, ce qui n'est point inconciliable avec les traditions des Grecs, attendu que les civilisations de l'Asie étaient de beaucoup antérieures à celles de la Grèce.

La philologie fournit d'ailleurs, à ce sujet, une preuve qui nous semble sans réponse : le mot *fer* et les mots *haches de fer* se trouvent dans toutes les langues issues du sanscrit ; ils se trouvent également dans le sanscrit, dans le latin, dans le grec et dans toutes les langues considérées comme les sœurs du sanscrit. On trouve une consanguinité évidente entre ces mots ; comment n'en pas conclure qu'il y avait antérieurement, dans une langue mère de celles-là, un mot qui exprimait le fer et les haches de fer ; l'homme aurait-il fait ce mot, s'il n'avait pas connu le fer et s'il n'avait pas fait des haches en fer ? Evidemment non. D'un autre côté, ces mots d'une langue si vieille, qu'il est nécessaire de supposer, sont ce qui peut être conçu de plus ancien, ce sont même des monuments préhistoriques aussi incontestables que les haches de fer elles-mêmes qu'on pourrait trouver dans le sol de l'Arye, et qu'on y trouvera sans doute un jour, si elles ont pu s'y conserver. Voilà donc le fer qui doit avoir été connu, dans cette patrie de nos pères, au temps même de la langue mère du sanscrit ; et ce raisonnement donne raison à la Genèse de Moïse, qui attribue l'invention de la métallurgie du fer, dans l'Asie, à un ancien patriarche antédiluvien. Cela donne aussi, en partie, raison à l'objection que nous avons élevée contre la postériorité de l'âge du fer à l'âge du bronze, dans l'humanité en général, quoi qu'il en soit, d'autre part, du poids de la réponse.

Lyell estime que l'*âge du fer* a occupé entre l'*âge du bronze* et l'histoire, un espace de 2,000 à 1500 ans au *minimum ;* cette estimation paraît assez juste, s'il s'agit des peuples européens.

Inutile d'ajouter que, dans l'*âge du fer,* les squelettes humains sont en abondance.

III.—L'*âge du bronze* est aussi nommé l'*âge de la civilisation pastorale*. Le bronze ou l'airain est, comme nous venons de le dire, un alliage de cuivre et d'étain auquel on joint quelquefois du plomb, du zinc et même un peu de fer; mais on ne parle pas de ces derniers métaux dans le bronze des anciens. Ce qui a servi de base à l'établissement de cette période à caractère particulier, ce sont les découvertes archéologiques des haches dites celtiques, des épées ou glaives à poignées très-courtes, des épées à deux tranchants et à pointes très-aiguës, des pointes de lance, de javeline, de flèche, des boucliers, des hameçons, des faucilles, des couteaux, des rasoirs, des épingles à cheveux, des bracelets, des diadèmes, des torques, des fibules, des vases, etc., en bronze et ornés de dessins où la spirale domine. Ces objets sont très-souvent accompagnés d'ornements d'or, tandis que ceux en fer, qui caractérisent l'*âge du fer,* ne sont guère accompagnés que d'ornements d'argent, en sorte que l'*âge du bronze* est aussi l'*âge de l'or* et l'*âge du fer* est aussi l'*âge de l'argent*. Dans l'*âge du bronze,* il se trouve aussi parfois, mais rarement, des objets de cuivre pur et des objets d'étain pur. Ces découvertes ont commencé de se faire dans la Gaule celtique; c'est delà que les fameuses haches celtiques ont pris leur nom, et elles se sont ensuite étendues, durant ces dernières années (depuis vingt ans environ), aux Pyrénées, à la Suisse, à la Bavière, au Danemark, et voici comment: ces sortes d'objets, destinés à toute espèce d'usage, toujours fabriqués en bronze et annonçant, par leur travail et par les dessins qu'ils portent, une civilisation déjà avancée, accompagnés d'ailleurs assez souvent d'objets en or, se trouvèrent d'abord dans ces dolmens de la Bretagne que l'on attribuait aux anciens druides — ce qui, quoique encore loin d'être refuté, n'est plus admis par les derniers archéologues—; mais bientôt on observa des monuments semblables aux dolmens dans tous les pays, on en remarqua dans les autres contrées de l'Europe, dans l'Asie-Mineure, dans l'Afrique et jusqu'à dans l'Inde et dans la Chine. Or, dans la plupart des dolmens que l'on a explorés, on a trouvé des ustensiles en bronze et parfois en or, d'où l'on a conclu à une généralisation de l'*âge du bronze*.

Ce n'est pas tout : les découvertes qu'on a faites depuis 1860, des *cités et habitations lacustres,* appelées aussi *palafittes* et *terramares*, sont venues à leur tour appuyer cette généralisation, en présentant, comme les dolmens, des bronzes en abondance, avec quelques types en or. Le premier village lacustre fut découvert au fond du lac de Zurich; vinrent ensuite des découvertes semblables dans les lacs de Bavière, de Savoie, des Pyrénées françaises, de la Haute-Garonne, de l'Aube, de l'Ardèche, etc. Dans ces anciens villages, qui étaient bâtis, paraît-il, sur pilotis, au sein des étangs, plus ou moins loin des bords, et dont les restes reposent, aujourd'hui, au fond des eaux, par suite de catastrophes telles que des incendies, on trouvait toujours des objets en bronze, avec des ossements d'animaux domestiques et même des restes de semences de blé passées à un état qui en permettait la conservation dans les eaux; on remarqua même que l'un de ces villages avait une ceinture de palissades ou de pieux qui l'enveloppait tout à l'entour et qui paraissait avoir été une fortification contre des voisins incommodes ou contre des bêtes féroces que l'eau n'aurait pas suffi à éloigner; on a supposé, ainsi qu'on en avait le droit, que ce choix d'emplacement sur pilotis, au milieu d'un lac, avait été déterminé par une idée de défense plus facile.

Tels sont les faits sur lesquels s'appuye la classification de *l'âge du bronze* dans la *préhistoire*. Nous les trouvons assez concluants pour démontrer qu'il y a eu, au moins dans

les pays où les dolmens et les habitations lacustes révèlent ainsi l'usage du bronze et de l'or, un temps plus ou moins long où la mode a été de fabriquer en bronze les armes et ustensiles dont on faisait usage. Mais nous attendrons une accumulation de preuves plus grande encore, et plus démonstrative comme application à toute l'humanité, pour croire que le fer n'était pas déjà en usage à cette époque même, et pour croire cette époque aussi ancienne et aussi longue que le dit Lyell, lorsqu'il lui attribue quatre mille ans de durée, trois mille au minimum (Voy. *De l'ancienneté de l'homme*, par M. Zaborowski, t. II, p. 229). Cet âge, comme l'*âge de fer*, et concurremment, peut-être, avec l'*âge de fer*, touche, selon nous, jusqu'à preuve contraire, aux plus lointaines consignations historiques; nous ne le croyons pas plus vieux que les pyramides d'Egypte et les plus anciens monuments de la Chine. Nous avons vu des vases chinois en métal travaillé avec une finesse égale à celle qui se fait remarquer aujourd'hui dans les bronzes de notre Barbedienne, lesquels portent des inscriptions à date précise, qui en reculent la fabrication à cinq mille ans à peu près, à partir de l'an 1850 de notre ère. Pourquoi n'y aurait-il pas eu, à cette époque, dans l'Europe isolée du vieux monde civilisé, des habitations lacustres où l'on travaillait aussi les métaux, et où la mode était de se servir plutôt du bronze que du fer, quoique le fer n'y fût point inconnu et y servît depuis longtemps déjà, par exemple, à la confection d'instruments de labourage? Nous ne faisons en cela qu'une supposition, sans doute, et cette supposition pourra bien être réfutée par les faits; mais ces faits, jusqu'à présent, ne nous semblent pas être assez universels pour être concluants contre elle; elle est, d'ailleurs, appuyée par les récits des historiens et des poëtes, qui disent tous que les anciens Egyptiens, les anciens Grecs, les anciens Celtes, et d'autres peuples antiques qu'ils désignent, avaient l'habitude de faire leurs armes en bronze, quoiqu'ils connussent déjà l'usage du fer.

Nous devons ajouter que, parmi les objets en bronze, se rencontrent aussi, dans les tombeaux de cet âge, des silex taillés et polis, qui sont probablement des restes d'une mode précédente, celle des âges de la pierre, dont nous allons parler. Ajoutons aussi que, dans certaines cités lacustres, on a cru constater trois étages distincts : le plus élevé, qui ne présentait guère que des objets en fer; le mitoyen, qui ne présentait que des reliques de bronze, et le troisième, ou le plus profond, qui brillait par la présence de pierres polies.

Le premier savant qui ait ainsi déterminé l'*âge du bronze* est M. le conseiller Thomas, fondateur du Musée de Copenhague, et l'une des dernières découvertes qui l'ont le mieux appuyé est celle que l'on a faite dans le Jutland, en 1861, d'un guerrier, dans son sarcophage, assez bien conservé pour donner encore la forme de son vêtement. A ses côtés était déposée sa grande épée de bronze, dans un fourreau de bois. On attribue cette inhumation aux premiers temps de l'*âge du bronze*, attendu que, pendant cet âge, vint la mode de brûler les corps, ce qui rendit les squelettes conservés plus rares. Ils sont souvent remplacés par des cendres de bûchers.

Quittons les âges des métaux, qui peuvent encore se confondre si facilement avec la période historique, et entrons, toujours en remontant, dans les *âges de la pierre*.

IV. — L'*âge de la pierre polie* se présente le premier. M. Lyell, d'après Zaborowski, le fait durer douze mille ans, et six mille ans minimum, avant l'ère du bronze. Ici commence véritablement la préhistoire, c'est-à-dire la période de l'existence de la race humaine dont il ne reste non-seulement aucuns documents écrits, mais encore aucunes traditions orales; car les traditions du déluge ne remontent pas au-delà de l'âge des métaux, et tout ce qui va se rapporter aux âges de la pierre, à la période postglaciaire, à la période glaciaire et aux périodes, plus anciennes encore, contemporaines du pliocène et du miocène, date de bien au-delà de ces traditions, qui

terminent pour nous les âges historiques. Nous nous contenterons désormais d'exposer fidèlement les classifications plus ou moins fondées, plus ou moins hypothétiques des géologues modernes, mais, en tous cas, demandant sans cesse au progrès scientifique des confirmations, qu'il leur apporte, au reste, assez abondamment chaque jour, il faut le reconnaître.

Cet *âge de la pierre polie*, que M. de Mortillet appelle l'*âge robenhausenien*, de Robenhausen, une des plus anciennes habitations lacustres, se fait remarquer par l'absence complète d'armes et d'instruments en métal. Nous avons déjà vu se montrer des silex polis, disposés de manière à pouvoir s'emmancher, parmi les bronzes de l'*âge de bronze* (dolmens et cités lacustres), mais ils étaient loin de dominer, ils étaient même assez rares ; désormais, nous ne voyons plus, en fait d'armes, que des haches en pierre polie, et par là même, régulièrement façonnées, dans lesquelles on ne peut nier le travail intentionnel de l'homme. Nous observons, en même temps, des débris fossiles d'animaux domestiques, de plantes cultivées et des restes de poterie. Des signes non équivoques d'assujettissement de certains animaux à l'homme leur maître se présentent. La culture végétale existe ; la faune ne révèle, en fossiles, que des espèces vivantes aujourd'hui ; les climats ne diffèrent pas beaucoup des climats actuels ; et, s'il y a, dans une contrée, des reliques d'animaux qui n'y vivent plus, tels que le renne chez nous, ces animaux se retrouvent sous des zônes plus ou moins voisines; ils ont émigré, mais leur espèce n'a pas disparu Cet ensemble de signes accusant le domaine de l'homme ne se montre plus, en général, dans des monuments tels que les dolmens et les habitations lacustres, mais ils sont épars ou accumulés en certaines stations des terrains les plus récents de l'étage quaternaire que nous aimerions à appeler le *diluvium* et qu'on appelle généralement *alluvions modernes*. Il serait assez naturel que le dernier déluge eût accumulé, en certains dépôts qu'il aurait lui-même formés, de tels restes impérissables de l'industrie humaine, confectionnés dans les âges antérieurs à ce grand événement, et, par conséquent, que les alluvions qui les renferment fussent appelées le *diluvium* proprement dit (1).

Que cet âge de la pierre polie, dont le déluge traditionnel aurait été, selon nous à peu près la clôture, eût mis de six mille à douze mille ans à se développer, comme le dit Lyell, c'est ce que nous n'avons aucune raison de contester, mais ce dont nous demanderons au progrès scientifique des preuves plus fortes encore, avant d'affirmer une conviction définitive.

Quant à la certitude de l'existence de l'homme durant cette période, elle est incontestable ; nous allons dire tout-à-l'heure que des fossiles humains, en très-grande abondance, la rendent visible au paléontologiste ; mais, n'y eut-il que les polissoirs et les haches polies pour en témoigner, que c en serait déjà bien assez. Ces restes de notre industrie à cette époque sont péremptoires ; M. François Lenoir l'a prouvé avec toute la logique désirable dans sa note à la Société académique de l'Aube, notamment sur une pierre à polir les haches en silex trouvée à Marcilly-le-Hayer en 1866. L'auteur démontre très-bien, dans cette notice, que les cuvettes et les entailles ou rainures qui se remarquent sur ces énormes grès à polir ont servi à cet usage ; les haches polies ou demi-polies qui se trouvent dans les environs s'appliquent encore très-exactement aux rainures dans lesquelles on les frottait pour les polir ; on en

(1) Nous avons émis, au mot *époques géologiques*, et ailleurs, une opinion différente de celle-là, opinion d'après laquelle le déluge des traditions serait le même que celui de M. Elie de Beaumont, arrivé, dans les commencements de la période quaternaire, par le soulèvement des Andes et de plusieurs autres chaînes de montagnes; mais nous ne l'avons donnée que comme une impression résultant de nos études du moment. Nous en donnons également celle-ci, qui rendrait le déluge traditionnel beaucoup moins ancien puisqu'elle le placerait vers la fin de la période de la pierre polie, qui clôrait elle-même l'époque quaternaire, que comme une impression qui nous frappe aujourd'hui même. Cette question du *déluge traditionnel* et du *diluvium* en géologie est tellement obscure et compliquée, qu'on est porté à se prononcer tantôt d'une manière tantôt d'une autre, et, par conséquent, à se contredire quand on étudie avec bonne foi. La vérité, c'est qu'elle reste à résoudre pour les géologues.

remarque qui sont diversement avancées dans le travail, d'autres qui sont terminées. M. Lenoir développe avec clarté toutes ces raisons et entre dans beaucoup d'autres détails auxquels on aurait tort de faire objection. Mais il a la prudence de réserver la question de l'ancienneté comme demandant pour appui des faits d'une autre espèce, que la science d'observation découvrira sans doute, mais n'a point encore découverts.

En ce qui est des fossiles humains, les recherches des cinquante dernières années en ont révélé beaucoup qui sont évidemment assignables à l'âge de la pierre polie. Dès 1828, M. Tournal trouvait, dans la grotte de Bize, avec des fragments de poterie, une maxillaire supérieure, une portion d'humerus et, plus tard, une dent incisive. Plus récemment on trouvait, dans les grottes de Lourdes et de Sauvinargues, des débris d'un squelette humain avec de la poterie et avec une hache en pierre polie. En un mot, les fossiles humains de cette époque, déjà beaucoup plus ancienne que celle du bronze, puisqu'on n'y remarque aucune trace de métallurgie, sont devenus, depuis les recherches paléontologiques, aussi nombreux qu'avérés.

V. — *L'âge de la pierre taillée* avait précédé celui de la *pierre polie*, et il avait accompagné ou terminé les longues périodes que Lyell nomme *glaciaire* et *post-glaciaire*; la période *glaciaire*, d'après ce géologue, avait eu cent mille ans de durée; les terrains quaternaires avaient achevé de se former durant cette période, après qu'ils avaient commencé de le faire pendant la période glaciaire, plus longue encore, puisqu'elle a duré, d'après le même géologue, 224,000 ans. Nous sommes donc, avec les premières apparitions de la *pierre taillée*, à la fin d'une longue période post-glaciaire et glaciaire de 324 mille ans.

Quant à cette dénomination de *pierre taillée*, il ne faut pas la confondre avec celle de la *pierre éclatée*, que nous allons voir apparaître dans des temps de beaucoup antérieurs, à savoir, dans les commencements de la période glaciaire ou même auparavant, entre la période miocénique et celle-ci, attendu que le climat, durant la *pierre éclatée*, paraît tempéré et ne pas admettre encore le développement du renne. Dans la pierre taillée, on utilise les éclats, après qu'on les a fait sauter de leurs rognons; c'est avec ces éclats, sur lesquels on remarque le bulbe de percussion révélant le coup de main de l'homme, que l'on fait les armes, les outils en général, les couteaux par exemple. Dans la *pierre éclatée*, ce n'est pas l'éclat qui est employé, et l'on ne garde pas le rognon pour en tirer de nouveaux éclats, mais on perd les éclats et l'on ne garde, pour en faire l'arme, que le rognon lui-même ou le silex-mère, que l'on a arrangé, à force d'en tirer des éclats, de manière à pouvoir s'en servir. On faisait, par ce procédé, des casse-tête épouvantables, dont un coup bien porté sur un joint du crâne devait étendre mort l'homme ou l'animal qu'on se proposait d'atteindre. On a nommé âge *paléolithique*, les deux âges réunis de la *pierre taillée* et de la *pierre éclatée*.

Nous en sommes à la pierre *taillée* et non pas *éclatée* seulement. Or, si nous remontons cette ère, nous la trouvons qui se subdivise en quatre ou cinq époques, qu'on a nommées du nom commun d'*époques des cavernes*, parce que, dit-on, l'homme habitait alors des cavernes, et on les a classées comme il suit, sur la proposition de M. de Mortillet :

4e Epoque des cavernes, ou époque da la *Madeleine*;

3e Epoque des cavernes, ou époque d'*Aurignac*;

2e Epoque des cavernes, ou époque de *Solutré*;

1ere Epoque des cavernes, ou époque du *Moustier*.

M. de Mortillet, comme nous le verrons plus loin, supprime maintenant l'époque d'Aurignac, pour la faire rentrer, partie dans celle de la Madeleine, partie dans celle de Solutré; et il ajoute aux époques des cavernes une autre époque qu'il nomme Acheuléenne, parce qu'elle a laissé pour type les gisements de Saint-Acheul, de la Somme, d'Abbeville et des localités

ou M. Boucher de Perthes a fait ses découvertes.

L'époque de la Madeleine tire son nom de la grotte de la Madeleine, dans la Dordogne, commune de Turzac; cette grotte, explorée par MM. E. Lartet et Christy, a fourni les types caractéristiques des stations dites *Madeleniennes*.

L'époque d'Aurignac tire son nom de la grotte d'Aurignac, dans la Haute-Garonne; cette grotte, explorée par M. E. Lartet, a fourni les types caractéristiques des stations dites *Aurignaciennes*.

L'époque de Solutré tire son nom de la station de Solutré (Saône-et-Loire); cette localité, explorée par MM. de Ferry et Arcelin, a fourni les types caractéristiques des gisements dits *Solutréens*.

L'époque du Moustier tire son nom de la grotte du Moustier (Dordogne, commune de Peyzac); cette grotte, fouillée par MM. E. Lartet et Christy, a fourni les types caractéristiques des gisements dits *moustieriens*.

Enfin, viennent les gisements dits *acheuléens*, de Saint-Acheul, dont nous avons parlé (1).

Reprenons.

1° *Epoque de la Madeleine*, ou 4e *des Cavernes :* Climat froid et sec. On peut appeler cette époque *âge du renne*, parce que c'est alors que cet animal domine sous nos latitudes. C'est la période post-glaciaire. On trouve, mêlés aux instruments de pierre, qui sont de toutes formes et très-délicatement travaillés par le système des éclats, des ustensiles de toute espèce faits avec des os et des bois de renne. Il y a beaucoup de pointes de lances. Il y a aussi beaucoup de produits artistiques, des gravures, des sculptures d'animaux, etc. C'est dans l'époque de la Madeleine que l'on commence à trouver des fossiles d'espèces animales aujourd'hui disparues; mais il y en a encore peu au milieu d'un grand développement d'espèces actuellement existantes, mais émigrées dans des régions plus froides. Le renne est la principale.

Quant aux fossiles humains, la science d'observation les regarde, depuis ces dernières années, comme aussi incontestables que ceux de l'époque de la *pierre polie*. « La science, disait M. Emile de Cartailhac dans un rapport de l'année 1873, possède enfin un squelette humain de l'âge du renne, sans qu'il soit possible d'en douter un seul instant. Ces restes précieux viennent d'être découverts dans un gisement classique, à Laugerie-Basse. Ils font aujourd'hui partie de l'admirable collection préhistorique de M. Elie de Massenat, à Brives. » Au-dessous d'éboulements et de remaniements successifs, dont le dernier, en creusant, accuse l'époque de la pierre polie, on a trouvé, dans les gisements de Laugerie-Basse, des foyers qui avaient été longtemps entretenus par des chasseurs de renne, de nombreuses sculptures, les plus belles que l'on possède jusqu'ici de l'art primitif : gravure sur os, représentant un jeune renne au galop; tête de cheval sur bois de renne; lièvre ébauché, tête de renne, etc.; lits de terre brûlée et de charbons; et au-dessous encore de ces couches, un squelette humain, dont M. Cartailhac donne la description suivante : « La tête était au nord-ouest, du côté de La Vezère; les pieds au sud-ouest, vers le rocher. Il était allongé sur le côté et tout-à-fait accroupi; la main gauche sur le pariétal gauche, la droite sur le cou; les coudes touchant à peu près les genoux; un pied rapproché du bassin. Les os étaient presque en place; il y avait eu à peine un très-léger tassement des terres; mais la colonne vertébrale était écrasée par l'angle d'un gros bloc, et le bassin était brisé. » Il paraît que l'individu avait été la victime d'un éboulement en un moment où, effrayé, il portait ses mains à la tête. Des coquilles, faisant partie d'un vêtement, restaient disséminées par couples sur le corps, deux couples sur le front, un près de chaque humerus, quatre vers les genoux et deux sur chaque pied. Ces coquilles étaient des cypris de la Méditerranée, de la grosseur d'un œuf

(1) Nous avons déjà donné, au mot AGES PALÉONTOLOGIQUES, cet essai de classification de M. de Mortillet, en suivant l'ordre inverse et en indiquant les principales grottes qui se rattachent à la grotte typique (*V.* t. I, p. 134).

de pigeon, qui, étant neuves, avaient eu un vif éclat.

D'autres découvertes de fossiles humains, se rapportant à la même date, sont assez nombreuses pour qu'il soit acquis maintenant à la science, non-seulement par les pierres travaillées de l'époque de la Madeleine, mais encore par d'incontestables débris de notre espèce, que nos pères en ont été contemporains.

M. de Mortillet rattache à cette époque de la Madeleine l'homme de Menton, parce qu'on lui a trouvé quelques outils ou ornements en os; mais, n'en déplaise à M. le conservateur du Musée de Saint-Germain, et en considération des débris de l'ours des cavernes qui reposaient dans le gisement où il était enseveli, nous le ferons remonter jusqu'à l'époque du Moustier.

2° *Epoque d'Aurignac* ou 3e *des Cavernes.* — Le climat est à peu près le même; la faune est aussi à peu près la même, elle ne varie que par les proportions relatives des espèces. La grotte d'Aurignac fournit les types des instruments en pierre taillée de cette époque; le caractère essentiel des armes de jet est d'être fendues à la base, de manière que c'est la hampe taillée en biseau qui entre dans l'arme. Les pointes de lance et de trait sont en os et en bois de renne pour la plupart. Les casse-tête anguleux existent à peu près comme dans l'époque plus moderne que nous venons de décrire, et l'abondance des instruments en os et bois de renne n'est guère moins considérable.

Les fossiles humains que nous venons de décrire ou de signaler pour l'époque de la Madeleine peuvent appartenir aussi bien à l'époque d'Aurignac; il n'y a pas assez de différence entre ces deux époques pour que l'on puisse assigner ces fossiles à l'une plutôt qu'à l'autre. M. Lartet découvrit, dans la grotte d'Aurignac elle-même, un foyer et des débris de repas qui étaient visiblement bien antérieurs à des appropriations beaucoup plus modernes de la même grotte, retravaillée en crypte sépulcrale par les hommes du temps de la pierre polie.

On trouva, d'ailleurs, dans le *trou du Frontal,* (vallée de la Lesse, en Belgique), station analogue à celle d'Aurignac, des ossements brisés de seize individus, avec des silex, des coquilles, une urne, des anneaux de suspension, une sépulture, des restes de repas, des traces de foyers.

On trouva des choses semblables à Bruniquel. M. V. Brun y découvrit, sous une roche, des ossements humains, avec des bois de renne, une mâchoire de bouquetin, des fragments de mâchoire de renne, une dent de cheval, des silex taillés, etc.

En 1808, à Cro-Magnon, aux Eyzies (Dordogne), les ouvriers du chemin de fer avaient découvert des ossements brisés, des silex taillés et des crânes humains; et M. Lartet, creusant plus profondément, exhuma, par dessous ces trouvailles, une station antérieure à la 4e époque des cavernes, pleine de débris de cuisine et transformée ensuite en une sépulture. Mais ces découvertes, d'après M. Cartailhac, laissent de l'incertitude.

3° *Epoque de Solutré*, ou 2e *des cavernes :* le climat est sec et froid; la faune donne toujours le renne; elle donne aussi l'aurochs. Les instruments de pierre sont un peu moins perfectionnés que dans la grotte d'Aurignac et ses congénères, et un peu plus que dans celle du Moustier et ses congénères, que nous allons visiter après celle-ci. La faune n'est pas exclusivement quaternaire, elle montre quelques débris d'animaux plus anciens. L'industrie fait des instruments en ossements de chevaux, mais c'est toujours les os et les bois de renne qui caractérisent la période. Il n'y a pas encore de haches en amandes; les pointes de silex sont presque aussi parfaites que nous venons de les voir; elles sont déjà finement taillées sur les deux faces, aux deux extrémités; ce caractère est celui de l'époque. Le casse-tête anguleux se présente toujours; il avait été inventé dans des temps plus anciens, et il se conserva très-longtemps. Les simples lames sont rares, ainsi que les instruments en os.

Il faut dire de cette époque, quant aux fossiles humains, ce que nous ve-

nons de dire de celle d'Aurignac. C'est toujours la période du renne, et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser la durée de cette période du renne à laquelle appartiennent les débris humains que l'on découvre dans les alluvions, dans les grottes et dans les cavernes. Quant à la station de Solutré elle-même, on y a trouvé des sépultures nombreuses, dans des dépôts appartenant certainement à l'âge du renne. Il en a été de même de Laugerie-Haute ; il en a été de même aussi des bas niveaux de la Seine, à La Révolte et à La Chaumière, ainsi que des anciennes alluvions de Grenelle (1869 et 1870) etc., etc.

4° *Epoque du Moustier*, ou 1er *des des cavernes :* climat froid et humide. La faune nous donne le rhinocéros, le mammouth et l'ours des cavernes dans son plus grand développement. Les instruments se caractérisent surtout par des haches taillées en amande, ou langue de chat, et par des pointes de silex à face lisse d'un côté et finement taillées de l'autre. Mais les instruments en os, que nous venons de voir si abondants dans les stations précédentes, font presque défaut.

Ici paraît se manifester le commencement de l'époque que nous avons appelée de la *pierre taillée,* et la fin de celle de la *pierre éclatée*, qui avait précédé. Nous plongeons très-profondément dans le passé. Où en sommes-nous sur la question des fossiles humains, qui sont et seront toujours des preuves plus péremptoires encore de l'existence de la race, que des objets d'industrie en pierre simplement éclatée, sur lesquels on pourrait assez facilement se faire illusion?

Ce que la science présente de plus fort, à notre avis, en fossiles humains de cette époque jusqu'à ce jour, ce sont les découvertes de M. Rivière dans les cavernes voisines de Menton, qu'on nomme dans le pays les *Baoussé-Roussé* ou *Roches-Rouges*. Nous avons longuement décrit au mot AGES PALÉONTOLOGIQUES, le beau squelette de la grotte du Cavillon, découvert en 1872 ; il nous paraît se rattacher à l'époque du Moustier qu'on peut appeler aussi l'époque du grand ours (1) Dans toutes les fouilles faites par M. Rivière aux environs de Menton, ne se sont trouvées aucune trace du renne; ce n'est pas une raison complètement probante, attendu que, dans l'âge du renne, la contrée de Menton aurait très-bien pu s'en trouver dépourvue ; cependant cette absence absolue de restes de cet animal milite fortement pour faire penser qu'il ne s'était pas encore répandu dans nos contrées, et que ces contrées traversaient alors un âge antécédent à son arrivée dans nos climats. D'un autre côté, bien que M. Rivière et beaucoup de paléontologues attribuent le squelette à l'époque du mammouth, on n'a point trouvé, non plus, dans les cendres où il était inhumé, ni dans les cavernes de Menton, des ossements de mammouth; mais on y a déterré, en abondance, surtout depuis la découverte du squelette (1872), des ossements du grand ours des cavernes et de beaucoup d'autres animaux, aujourd'hui disparus, de la même date paléontologique.

Nous avons dit (t. I, p. 139), et l'on peut voir, au muséum du Jardin des Plantes de Paris, ce que l'on trouva autour du squelette lui-même; mais dans les explorations des cavernes de baoussé-roussé, faites subséquemment

(1) Ici nous n'acceptons pas, ainsi que nous l'avons déja dit, les nouveaux aperçus de M. de Mortillet qui a fait, en 1873, une nouvelle classification dans laquelle il retire comme n'étant pas assez caractéristique, la grotte d'Aurignac, ajoute ainsi que nous allons le dire, la station de Saint-Acheul comme plus ancienne encore que celle du Moustier, et s'ingénie pour rattacher l'homme de Menton à l'époque de la Madeleine. Il se fonde sur les caractères industriels des objets trouvés, et rejette les preuves paléontologiques ; mais pour nous, ce sont précisément ces preuves paléontologiques qui sont démonstratives. Peut-on nier la coexistence de l'homme avec l'ours des cavernes, lorsqu'on trouve, comme se rattachant à la même date, des restes mélangés de l'un et de l'autre? Qu'importe qu'il y ait aussi quelques instruments en os ? N'est-il pas naturel qu'il y ait eu, à cette époque, comme il y en a aujourd'hui, de grandes différences de progrès industriel dans le même temps, selon les localités ? M. de Mortillet, par ses objections contre les preuves par les fossiles nous paraît faire tort à sa propre science; nier la valeur de la preuve par les fossiles, n'est-ce pas s'attaquer à ce qu'elle peut présenter de plus solide comme bases démonstratives, et restreindre les preuves à des caractères archéologiques de différence dans l'art industriel, n'est-ce pas les réduire à de bien mesquines proportions?

par M. Rivière, se sont révélés en profusion l'*ursus spelæus* (grand ours ou ours des cavernes), l'*hyæna spelæa* (hyène des cavernes), que l'on avait crus antérieurs à l'existence de l'homme, le *canis lupus* (loup), le *canis vulpes* (renard), la *capra primigenia* (chèvre primitive), le *bos primigenus* (bœuf primitif), l'*arctonyx primigenia*, le *lupus caniculus*, le *mus* (espèces de rongeurs primitifs), l'*eguus caballus*, le *sus scrofo* (espèces de pachydermes primitifs), l'aigle de grande taille, quelques passereaux, des mollusques marins de plusieurs espèces, et deux espèces de mollusques terrestres, l'*helia* et le *bulimus*. Au reste, pas un seul instrument, pas une seule arme de l'âge de la pierre polie : tous les objets de ce genre sont en silex taillés plus ou moins bien, ou en os; il y a des racloirs, des grattoirs, des pointes de flèches etc.: les instruments en os sont peu nombreux.

Mais les découvertes de M. Emile Rivière ne se sont pas bornées là. Il a encore trouvé en 1873, en continuant ses fouilles jusqu'à une profondeur de 4 mètres, dans la sixième des cavernes de Baoussé-Roussé, un nouveau squelette humain qui, sans être complet comme le premier, présentait des restes assez nombreux pour accuser parfaitement sa forme, ses dimensions et le reste. Voici la description qu'en a donnée M. Figuier dans sa 17e *Année scientifique* (1873), p. 257 :

« l'homme auquel appartenaient ces ossements avait une taille de près de deux mètres; il devait être étendu sur le dos. Ce squelette, ainsi que celui qui a été découvert par M. Rivière en 1872, décèle quelques coutumes particulières a l'homme primitif, entre autres l'inhumation sur un foyer de cendres. Le cadavre était couché sur les cendres, orné de ses parures et environné de ses armes. Disons également que le squelette est recouvert d'une couche de fer oligiste qui, par l'hydratation, s'est transformé en peroyde de fer : ce qui donne à tous les ossements ainsi qu'aux objets en contact avec eux, une teinte rouge très-prononcée. Les restes d'un repas accompagnaient ce squelette, soit qu'ils provinssent des détritus de la vie de chaque jour, soit qu'ils fussent le résultat d'un repas funéraire...

» Aucun bloc de pierre, soit d'éboulement, soit placé intentionnellement, ne recouvrait ni n'entourait le squelette, et le sol sur lequel il reposait était la continuation du foyer supérieur, régulièrement stratifié et formé par un mélange de charbon, de cendres, de pierres anguleuses calcinées et de petite dimension, d'ossements et de dents d'animaux, de coquilles et de silex. L'homme avait été inhumé avec ses armes et ses parures.

» Les armes et autres objets trouvés avec le squelette, qui sont en silex et en os, ne sont pas de l'âge de la pierre polie. Ils sont simplement taillés et caractérisent, par leur ébauche grossière, l'époque, bien antérieure, dite *paléolithique*. Ce sont des racloirs, des grattoirs, des pointerolles, des poinçons, des pointes de flèches ou de lances, des lames, etc. Sur la partie supérieure du squelette sont des quantités innombrables de petits coquillages troués, ayant servi à former quelque collier ou un ornement quelconque, comme un bracelet.

» Le squelette gisait sur la terre cendrée qui le soutenait, depuis des milliers d'années, au centre de débris énormes de roches jurassiques et dans une faille de forme vraiment curieuse, au pied de laquelle viennent se briser les flots de la Méditerranée.

» Les nombreux amateurs de montagnes et de déchirures volcaniques admirent ce site excentrique, où sont venus camper, vivre et mourir des peuplades émigrées de l'Asie. »

M. de Mortillet rattache à l'époque du Moustier les fossiles humains d'Engis et de l'Olmo; nous n'avons aucune raison de lui faire la querelle sur ces deux points; nous les admettons volontiers surtout pour le crâne de l'Olmo découvert à 15 mètres de profondeur dans une argile lacustre, espèce de lehm ou de limon surmonté de sables et de cailloux ferrugineux. Nous ferons mieux encore : fidèle à notre règle, qui est de considérer, quand nous n'avons pas de raison spéciale d'en juger autrement, comme contemporains au temps où ils vê-

curent, les animaux dont on retrouve aujourd'hui les ossements mélangés, nous rattacherons à l'âge moustiérien qui est, en même temps l'âge *urselien* et l'âge *mammouthien*, les reliques humaines qui furent découvertes, en 1839, par M. Jager, près de Cronstadt; par M. Meyer, à Mosbach, et par plusieurs autres dans le bassin du Rhin, parce qu'elles étaient mêlées à des débris d'ours, d'hyènes, d'éléphants antiques, etc.

Nous ne contesterons pas non plus à M. de Mortillet l'addition qu'il a faite, depuis deux années, à sa première classification de la station de saint Acheul, comme caractérisant une époque antérieure encore à celle du Moustier, et à laquelle il assigne la mâchoire trouvée par M. Boucher de Perthes, près d'Abbeville; il supprime comme compensation, pour conserver, sans doute, le même nombre quatre, la grotte d'Aurignac, qu'il avait d'abord proposée lui-même; nous n'avons encore aucune raison de nous y opposer, et nous comprenons facilement cette suppression en considération des difficultés qu'on éprouve à différencier Aurignac, soit de la Madeleine, qui la précède, soit de Solutré qui la suit en remontant les âges. Admettons donc cette division nouvelle et voyons quels sont les fossiles humains qu'apporte, en témoignage de son âge acheuléen, M. de Mortillet; car, tout en gourmandant les géologues qui s'appuyent sur les fossiles et contestant leur base de classifications, il a grand soin de ne pas oublier ce qui se présente à lui dans l'espèce.

Les gisements acheuléens, d'après M. de Mortillet, se caractérisent, en reliques humaines soit paléontologiques soit archéologiques on industrielles, par l'os frontal des couches du volcan éteint de Denize, trouvé par M. Aymard, en 1844, près le Puy-en-Velay; par les trouvailles du même genre que faisait en 1860 le marquis de Vibraye dans la grotte des Fées, à Arcy-sur-Eure, puis M. Franchet dans les mêmes couches et dans la même grotte; par la mâchoire inférieure du trou de Naulette, que découvrit en 1866, M. E. Dupont, en Belgique, sur la rive gauche de la Lesse; par les découvertes de M. Boucher de Perthes qui réussissait, en 1863, à trouver, après un grand nombre de haches en pierres taillées par éclats et jamais polies, à Moulin-Quignon, au contact de la craie, trente mètres au-dessus du niveau de la Somme, dans un sable noir argilo-ferrugineux, sa fameuse mâchoire qui a fait tant de bruit, et dans les années suivantes, plusieurs autres débris humains; par les calottes crâniennes d'Enguisheim; enfin par le squelette de Néanderthal, trouvé dans cette vallée en 1856 ou 1857, près d'Elberfeld, dans une couche de lehm; ce squelette, dont on n'a conservé que le crâne, était celui d'un géant dont la taille dépassait d'un tiers celle d'un homme ordinaire, étant de 7 pieds à 7 p. 1/2, et paraît être, jusqu'à présent, ce qu'il y a de plus ancien comme médailles paléontologiques de l'espèce humaine.

Tous nos jeunes chercheurs en géologie puisent leur ardeur d'investigation dans un matérialisme et un athéisme qu'ils voudraient réussir à démontrer, en démontrant que l'homme n'est qu'une modification du singe, ce qui serait encore une fois mauvaise démonstration; et, dans cette cette visée fixe, ils prétendent apercevoir, dans ces vieux débris de notre espèce, des traces de bestialité. De tout ce que nous avons vu, nous avons conclu tout le contraire : il n'y a pas un crâne humain, si vieux qu'il soit, qui ne soit absolument semblable à ceux que présente notre espèce aujourd'hui; en voyant les dessins de celui de Néanderthal, par exemple, nous nous disions, en pensant à ce grand Espagnol de 7 pieds quatre pouces que nous avons admiré, il y a une trentaine d'années, à Paris : « Si un jour nos descendants retrouvent le crâne de notre géant, ils verront une forme à base large comme celle de Néanderthal, et s'il existe encore des partisans du transformisme, ils ne manqueront pas d'arguer de leur trouvaille à une consanguinité généalogique de l'homme au gorille. »

VI. — En passant en revue, comme nous venons de le faire, ces quatre ou cinq époques de la *pierre taillée*,

nous avons scruté très-profondément déjà dans les origines de l'industrie; nous avons outrepassé l'âge du renne dans nos contrées, et peut-être franchi toute la période post-glaciaire et glaciaire. Cependant la période de la *pierre éclatée*, qui nous reste encore à décrire pour compléter les âges de la grande phase quaternaire et avant d'entrer dans celle des terrains tertiaires, appartient probablement encore à la période glaciaire de Lyell, ou la précède immédiatement. Décrivons cette période de la *pierre éclatée*, que l'on continue souvent d'appeler *de la pierre taillée*, mais que nous en distinguons par un autre mot pour la clarté et pour l'exactitude.

La période de la *pierre éclatée* se caractérise principalement par des silex taillés à grands éclats, et ne constituant guère que des armes défensives, beaucoup plus grossières, beaucoup plus primitives que toutes celles qu'on a étudiées jusqu'à présent. Ces types ne sont plus recueillis dans des grottes, mais dans des dépôts quaternaires et sur des plateaux. On les trouve avec des restes d'animaux qui, aujourd'hui, sont tous disparus. Le climat est tempéré, on voit qu'il semble que ce ne soit là que le premier commencement de la période glaciaire ou une période qui aurait précédé celle-ci et qui aurait suivi la période tertiaire pliocénique et miocénique. Le mammouth, l'hippopotame et l'éléphant antique sont les principaux animaux, aujourd'hui disparus, qui caractérisent la faune de ces temps anciens, voisins de l'âge tertiaire. Il n'y a point d'instruments en os et bois d'animaux; tous sont de pierre éclatée ou taillée grossièrement.

Jusqu'à présent les recherches paléontologiques n'ont révélé aucuns fossiles humains qu'on puisse rattacher avec certitude à cette période; les plus anciens qui nous soient présentés sérieusement sont ceux dont nous venons de parler, et ils s'arrêtent aux époques paléolithiques du Moustier et de Saint-Acheul, entre le mammouth et l'invasion de nos contrées par le renne, entre la pierre éclatée et la pierre taillée, avant l'établissement prononcé de la période glaciaire. C'en est assez, pour réfuter péremptoirement, tout à la fois, deux théories contraires: celle des calculs des livres sacrés, pris à la lettre, qui ne donnent à l'existence de l'homme sur la terre que de six à huit mille ans, et celle des darwinistes qui feraient descendre l'homme du singe, par une transformation lente d'une espèce en une autre espèce. Les squelettes, en effet, des grottes de Menton, ainsi que tous les débris humains que l'on a trouvés en quelques couches que ce soit, donnent à conclure avec évidence, au physiologiste et à l'anatomiste que l'homme primitif fut absolument semblable à l'homme d'aujourd'hui.

La science découvrira-t-elle le fossile humain plus antique encore? Tout le fait présumer. Si dans nos contrées, nous en trouvons d'aussi vieux déjà, que ne trouvera-t-elle pas dans les stations de l'ancienne Arye, quand elle pourra les explorer? Jusques-là il faut, à partir de l'âge du mammouth, de l'ours des cavernes et du commencement de la pierre éclatée en remontant les âges, nous contenter des reliques d'une industrie qui paraît plus ou moins péremptoire pour démontrer une antiquité prodigieuse de la race humaine.

Mais si les conclusions que nous venons de tirer par rapport à l'antiquité chronologique, nous paraissent nécessaires, il faut aussi se garder d'aller à des excès qui ne seraient qu'hypothétiques. En fait de science, il faut toujours attendre les démonstrations par les faits; les hypothèses sont bonnes pour pousser aux investigations et, sous ce rapport elles ont le pas sur la méthode expérimentale; mais elles ne prouvent point: c'est à cette dernière qu'est toujours réservée la preuve définitive, et il faut se maintenir avec grand soin sur la réserve, dans l'appréciation des faits eux-mêmes, quand il s'agit de conclure à des anciennetés prodigieuses; il est si facile de se tromper et de tomber dans des illusions! Combien d'exemples en pourrait-on donner! Citons-en un qui nous vient à l'esprit: on trouve dans le rocher de la mer de la Manche, entre Briquebec et Granville, des

vieux troncs de chêne devenus noirs et qu'on a pris longtemps pour des restes d'antiques forêts existants avant l'invasion du pays par l'océan ; on ne se trompait pas, mais on faisait remonter ces fossiles végétaux à des milliers de siècles ; ils sont noircis et durcis, presque pétrifiés ; or, il a été prouvé par des découvertes récentes de cartes trouvées au Mont-Saint-Michel, qu'ils ne remontent qu'à mille ans d'ancienneté ; ce fut, en effet, au VIIIe siècle seulement que les îles de Jersey et de Guernesey furent séparés de la Normandie par une invasion océanique qui couvrit une riche contrée couverte de forêts. Il est vrai qu'il n'y a point ici de couches sédimenteuses superposées au-dessus de ces souches et qu'elles ont été seulement carbonisées, en quelque sorte, par un bain d'eau salée depuis mille ans ; mais il pourrait y en avoir ; c'est ce qui serait arrivé, par exemple, si la mer eût, depuis son envahissement, refait un terrain d'alluvion sur ces lieux, en y charriant des sables par ses flux répétés.

VII. — En plongeant plus profondément encore dans le passé, à nos observations se présentent les couches géologiques tertiaires qui commencent, à partir des plus modernes, par celles du pliocène supérieur et qui s'arrêtent à celles du miocène le plus rapproché du pliocène ; ces couches ont employé pour se déposer, d'après Lyell, 680.000 ans, et c'est devant ces couches que se pose la question de l'homme *tertiaire*, c'est-à-dire la question de savoir si l'on y trouve des débris d'une industrie certainement humaine. Voici ce que nous en savons :

C'est M. l'abbé Bourgeois, directeur de l'établissement d'éducation de Pont-Levoy (Loir-et-Cher), qui devient ici le héros de la science d'observation. Il a trouvé, à la suite de fouilles qu'il a faites dans la carrière de Thenei, des silex éclatés de manière à prendre la forme de casse-tête ; ces silex sont placés, dans cette carrière, au sein d'un terrain vierge situé au-dessous du calcaire lacustre de Beauce ; ce terrain appartient au miocène supérieur ; en cette localité, le pliocène manque. Ces pierres taillées portent même des traces de l'action du feu ; on trouve, avec elles, de petits éclats de silex qui paraissent avoir été passés au feu, puis rétaillés en grattoirs. La couche qui les renferme, comme subdivision, est *oligocénique*. Il y a un craquelage et un étonnement au feu. M. Bourgeois, pour satisfaire sa curiosité impatiente, a fait creuser, non loin de la carrière, un puits profond en plein sol, et il y a trouvé des objets semblables.

Ce n'est pas tout : un peu plus haut, mais toujours dans le miocène, il a recueilli des fossiles d'alitherium, de dinotherium, de mastodonte et de diverses espèces perdues d'ursidés, de canidés et d'hyénidés. Or, parmi ces ossements fossiles figure une côte d'alithérium qui porte une incision provenant, d'après lui, d'un instrument tranchant, et plusieurs autres montrent à l'œil des stries qui ne paraissent s'expliquer que par des atteintes d'une main d'homme armée.

On peut voir, au musée de Saint-Germain, dans deux vitrines voisines d'une cheminée, sous le n° 5, quelques types de ces trouvailles de M. l'abbé Bourgeois.

Presque tous les paléontologistes les plus célèbres, sont allés à Pontlevoy visiter ces curiosités archéologiques du savant directeur, dans un riche musée qu'il y a établi de concert avec M. l'abbé de Launay, son ami et son compagnon de recherches. Qu'en ont pensé les savants ? il y a eu d'abord partage à peu près égal d'opinions ; mais, plus le temps a marché, plus sont devenus nombreux ceux qui ont reconnu dans ces objets les traces d'un travail intentionnel de l'homme, et aujourd'hui il n'en reste plus qu'un petit nombre qui conservent des doutes devant ces signes, qu'ils ne jugent pas encore suffisamment démonstratifs. Quant à MM. Bourgeois et Delaunay, ils ne doutent pas du tout.

Un rapporteur prudent doit donc dire que la question n'est point encore vidée.

Mais il est une objection formidable qui pèsera toujours sur les preuves d'une aussi haute antiquité de l'homme par ces médailles paléontologiques de

son industrie, tant que la science d'observation ne l'aura pas résolue par de nouvelles trouvailles : c'est l'absence de fossiles humains contemporains des pierres éclatées. Si nous avons vu, depuis les dernières recherches, de tels fossiles devenir abondants pour prouver l'existence de l'homme durant l'âge de la pierre polie et durant les âges de la pierre taillée, par exemple durant l'*âge du renne* ou la période glaciaire, nous n'en avons vu se montrer aucun dans les grottes et dépôts plus anciens de la période quaternaire, et à plus forte raison, de la période tertiaire, grottes et dépôts où l'on prétend, en même temps, montrer des traces contestables de l'industrie humaine. Or, est-il compréhensible que des ossements d'hommes ne s'y rencontrent point à l'état fossile, si l'homme existait durant ces époques reculées, tout aussi bien que des ossements d'autres animaux, tels que le mastodonte, le dinotherium, l'alitherium, etc ? Non. Que la plupart de ces débris humains se soient dissous, cela se conçoit ; mais qu'il ne s'en soit pas trouvé quelques-uns placés dans des conditions favorables à leur conservation comme il s'en est trouvé beaucoup parmi les ossements des animaux, c'est ce qui ne se concevrait point dans l'hypothèse de la contemporanéité de la race humaine avec ces autres races. Aussi attendons-nous, pour nous ranger à l'avis de M. l'abbé Bourgeois, la découverte, dans ses fouilles, de vrais et incontestables fossiles de l'espèce humaine.

Bien que cet article n'ajoute rien d'important à celui que nous fîmes, en 1873, sous le titre Ages (les trois) paléontologiques de l'espèce humaine, nous avons tenu à le donner, comme un supplément, après l'avoir rédigé *de visu* devant un cabinet de préhistoire et de compagnie avec le spécialiste en paléontologie que nous avons nommé.

Le Noir.

PRÉJUGÉS de religion. Les incrédules nomment ainsi les notions religieuses qu'un homme a reçues dans son enfance ; on les prend, disent-ils, sans connaissance, on les conserve par habitude, sans réflexion et sans examen ; et il en est de même dans toutes les religions du monde. Si donc un croyant tient la vérité, c'est par hasard ; nous ne voyons pas en quoi sa foi peut être louable et méritoire.

Lorsque les incrédules voudront être de bonne foi, ils conviendront que c'est aussi par hasard qu'ils ont embrassé tel ou tel système d'incrédulité ; ils sont sociniens, déistes, athées, matérialistes, sceptiques ou indifférents, suivant l'opinion des maîtres qui les ont endoctrinés, et suivant les livres qui leur sont tombés par hasard entre les mains. Déjà ils conviennent qu'un très-grand nombre de leurs prosélytes sont incrédules sur parole, et sont très-peu en état d'approfondir une question. Lorsque le déisme était à la mode, tout incrédule était déiste ; lorsque l'athéisme a été prêché, tous sont devenus athées, et bientôt après pyrrhoniens. Ceux qui sont parvenus à ce degré sont donc convaincus qu'ils se sont déjà trompés deux fois ; nous voudrions savoir par quel moyen ils sont certains de ne pas être encore trompés par la troisième.

Il y a une différence essentielle entre eux et les croyants. Parmi ceux-ci, tous ceux qui ont été en état de faire un examen réfléchi des preuves de la religion l'ont fait par le désir de connaître la vérité et d'avoir un puissant motif d'être vertueux ; ce motif est certainement louable. Ceux au contraire qui se vantent d'avoir fait cet examen sans préjugé, et de ne pas avoir trouvé des raisons suffisantes de croire, étaient déjà prévenus contre la religion ; ils désiraient de pouvoir en secouer le joug pour mettre leurs passions plus à l'aise ; la plupart étaient déjà libertins de cœur avant de l'être par l'esprit. Nous demandons laquelle de ces deux dispositions est la plus capable de nous conduire à la vérité.

S'il n'y a pas de mérite à l'avoir reçue dès l'enfance, il y en a du moins à la conserver au milieu des piéges que lui tendent les incrédules, et des efforts qu'ils font pour la détruire. Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est dans tous les siècles que les mécréants se sont vantés d'avoir mieux examiné la

religion que les croyants, et plus ils ont débité d'absurdités, plus ils se sont flattés d'être supérieurs aux autres hommes.

Nous savons très-bien que les idées et les opinions que l'on a reçues dès l'enfance ont une très-grande force, et qu'il est très-difficile de s'en détacher; c'est pour cela même que nous aimons à excuser, autant qu'il est possible, l'aveuglement de ceux qui ont été élevés dans une fausse religion; mais il ne nous appartient pas de décider jusqu'à quel point ils sont innocents ou criminels, excusables ou punissables devant Dieu; lui seul est leur juge. C'est aussi ce qui doit nous inspirer la plus vive reconnaissance pour la grâce que Dieu nous a faite en nous faisant naître dans le sein de la vraie religion. *V.* EXAMEN.

BERGIER.

PRÉJUGÉS LÉGITIMES. *Voy.* PRESCRIPTION.

PRÉLAT (*Théol. hist. dign. ecclés.*) — Ce titre convient généralement à tout haut dignitaire qui a une juridiction non déléguée, mais de droit propre, *jure proprio*. Il y a les prélats de premier et de second rang, *prælati primigenii*, *prælati secundarii*. Dans un sens plus restreint, on donne le titre de prélats aux supérieurs des couvents et abbayes de certains ordres, surtout à ceux qui ont droit de porter les insignes pontificaux, et qu'on appelle *abbés mitrés*.

LE NOIR.

PRÉMICES. Ce sont les premiers fruits de la récolte annuelle, d'une terre nouvellement défrichée, d'un arbre nouvellement planté, et les premières productions de la fécondité des animaux. Suivant l'ancienne loi, tout cela devait être offert au Seigneur; c'est un commandement souvent répété dans les livres de Moïse et dans ceux des prophètes. Chaque Israélite devait porter au moins une partie de ces fruits au tabernacle, et ensuite au temple, y adorer le Seigneur et le remercier, attester qu'à son égard Dieu avait accompli les promesses qu'il avait faites à son peuple, manger ensuite cette offrande avec les lévites, les étrangers et les pauvres. *Deuter.*, c. 26. ℣. 1 et suivants.

Ordinairement, les païens offraient les *prémices* à leurs dieux; les Egyptiens à Isis, qu'ils regardaient comme la déesse de la fécondité; les Grecs et les Romains à Cérès ou à Diane, qui, de même qu'Isis était la lune. Cette superstition venait probablement de ce que tous les animaux portent pendant un certain nombre de mois ou de lunes, et que, selon l'opinion populaire, la lune influe beaucoup sur la température de l'air. Pour préserver les Israélites de ces vaines observances, Dieu voulut que les *prémices* fussent censés lui appartenir. Ainsi cette loi était établie, 1° afin de les faire souvenir que Dieu seul est le distributeur des biens de ce monde, et que nous en sommes redevables à sa bonté; 2° afin de perpétuer le souvenir des prodiges que Dieu avait opérés en faveur de son peuple, et de la manière dont il l'avait mis en possession de la terre promise; le témoignage qu'en rendaient tous les Israélites à cette occasion était un monument de la vérité des faits de l'histoire sainte; 3° afin d'entretenir entre eux l'esprit de la fraternité et de charité envers les pauvres; 4° pour modérer en eux l'esprit de propriété et l'empressement de jouir des biens de la terre.

Pour cette même raison, il leur était ordonné de rejeter comme impurs les fruits que portait un arbre pendant les trois premières années; ceux de la quatrième seulement étaient censés les *prémices* consacrés au Seigneur. *Lévit.*, c. 19, ℣. 23 et 24. L'expérience sans doute avait convaincu Moïse qu'avant quatre ans un arbre ne pouvait porter des fruits sains et d'une maturité parfaite.

Reland, *Antiq. sacr. vet. Hebr.*, 3e part., c. 8, met une distinction entre les fruits *primitifs* et les *prémices* des fruits; mais elle ne paraît fondée que sur des traditions rabbiniques, qui ne méritent aucune attention.

BERGIER.

PREMIER, dans l'Ecriture sainte, ne se dit pas seulement 1° à l'égard

du temps ; il signifie encore 2° celui qui donne l'exemple aux autres, *I. Esdr.*, c. 9, ỳ. 2. Il est dit : *La main des magistrats fut dans cette première transgression* ; c'est-à-dire que le mauvais exemple vint principalement de leur part. 3° Ce qu'il y a de meilleur. *Exod.*, c. 30, ỳ. 33 ; *myrrha prima* est la myrrhe la plus pure et la plus excellente. 4° le premier en dignité ; dans ce sens, saint Pierre est appelé le *premier* des apôtres ; Jésus-Christ dit : Si quelqu'un veut être le *premier*, qu'il commence par se mettre le dernier. 5° *Premièrement* ou en *premier lieu*, I, Machab., c. 1, ỳ. 1. Il est dit d'Alexandre, *primus regnavit in Græcia*, il régna premièrement dans la Grèce. 6° *Avant que*, Luc., c. 2, ỳ 2. Nous lisons que le dénombrement de la Judée fut fait *premier que*, ou avant que Cyrinus fût gouverneur de Syrie. Vainement les incrédules ont argumenté sur cette expression pour prouver que saint Luc avait contredit l'histoire.

BERGIER.

PREMIER-NÉ. *Voy.* AINÉ.

PRÉMONTRÉ, ordre de chanoines réguliers, institué en 1120, par saint Norbert, prêtre, né à Senten, dans le diocèse de Cologne, et ensuite archevêque de Magdebourg. Ce pieux ecclésiastique, touché de voir le relâchement qui s'était introduit dans la plupart des chapitres de chanoines, entreprit d'y mettre la réforme et d'y rétablir toutes les observances religieuses, l'abstinence, le jeûne, le dépouillement de toute propriété, l'assiduité aux offices divins et à la prière, le zèle pour le salut du prochain ; avec le secours des évêques et des souverains pontifes, il en vint à bout dans une bonne partie de l'Allemagne et de la France, et il voulut que les maisons de son ordre fussent des espèces de séminaires pour former des ouvriers évangéliques.

La première de ces maisons fut bâtie dans le diocèse et au voisinage de Laon, ville de Picardie, dans un lieu que le saint fondateur nomma *Prémontré, Præmonstratum.* Le nombre s'en accrut tellement que, trente ans après, cet ordre nouveau possédait plus de cent abbayes, tant en France qu'en Allemagne ; et après avoir été d'abord d'une pauvreté excessive, il devint opulent par la multitude de donations qui lui furent faites. Il fut approuvé par Honoré II, l'an 1126, et confirmé dans la suite par plusieurs papes. Saint Norbert établit aussi des religieuses qui pratiquaient les mêmes observances que les chanoines réguliers. Les travaux apostoliques de cet homme zélé réparèrent les ravages qu'avaient faits dans les Pays-Bas les erreurs d'un nommé Tanquelin, hérétique, qui y avait répandu sa doctrine et y avait causé plusieurs séditions.

Si nous en croyons le traducteur de l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim, l'ordre de *Prémontré*, dans le temps de sa prospérité, a possédé mille abbayes, trois cents prévôtés, un plus grand nombre de prieurés, et cinq cents couvents de religieuses ; il a eu trente-cinq maisons en Angleterre, et soixante-cinq abbayes en Italie. Quoi qu'il en soit, le succès de saint Norbert, la rapidité avec laquelle son ordre s'est répandu, la quantité de chapitres qu'il a réformés, les secours qu'il a reçus de la part des évêques et des souverains pontifes, nous paraissent prouver qu'au douzième siècle le clergé séculier n'était pas aussi corrompu et aussi gangrené que les protestants le prétendent. Des ecclésiastiques sans mœurs et sans principes, sans honte et sans religion, n'eussent pas consenti aussi aisément à se réformer ; et, dans un siècle perverti à tous égards, un réformateur n'aurait pas trouvé autant d'appui. Pour corriger les abus et rétablir la régularité, saint Norbert n'employa ni les déclamations, ni les discours séditieux, ni la calomnie, ni la violence, comme ont fait les prétendus réformateurs du seizième siècle ; la douceur, la charité, les exhortations paternelles, le bon exemple, de ferventes prières pour implorer le secours de Dieu, la patience, furent les seules armes dont il se servit. *Hist. de l'Egl. Gallic.*, t. 8, l. 24, an. 1120.

A la vérité, le bien qu'il a produit ne s'est pas soutenu pendant plusieurs

siècles ; l'an 1245, le pape Innocent IV se plaignit du relâchement qui s'était introduit dans l'ordre de *Prémontré ;* il en écrivit au chapitre général, et il y a lieu de présumer que cette remontrance ne fut pas inutile. En 1288, le général Guillaume demanda et obtint du pape Nicolas IV la permission de manger de la viande pour les religieux de son ordre qui seraient en voyage, preuve que l'abstinence était pratiquée dans les maisons. En 1460, à la prière du général, Pie II accorda la permission générale de manger de la viande, excepté depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Comme dans tous les pays de l'Europe et dans tous les temps, les aliments maigres ont toujours été plus rares et plus chers que la viande, la pauvreté des monastères a été souvent une juste raison d'user d'indulgence envers plusieurs ordres religieux.

Mais si celui de *Prémontré* a été sujet au relâchement, il s'y est fait aussi plusieurs réformes : il y en a eu une en Lorraine, où ces religieux possèdent et desservent plusieurs cures ; elle a commencé à Sainte-Marie-aux-Bois et à Verdun ; le chef-lieu est la maison de Pont-à-Mousson. Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X et Innocent XII l'ont approuvée. Il s'en est fait une en Espagne, qui est beaucoup plus ancienne et plus austère ; Grégoire IX et Eugène IV l'ont confirmée.

Les *prémontrés* ont un collége à Paris, et peuvent prendre des degrés dans la faculté de théologie.

BERGIER.

PRÉMOTION. *Voyez* PRÉDÉTERMINATION.

PRÉPUCE. *Voyez* CIRCONCISION.

PRÉSAGE, signe par lequel on prétend connaître l'avenir; c'est une des espèces de divination. L'on sait qu elle a été, dans tous les temps, la curiosité des hommes, surtout de ceux qu'une passion violente agitait, combien de moyens absurdes et criminels ils ont employés pour pénétrer dans un avenir que la Providence divine a trouvé bon de nous cacher pour notre repos et notre plus grand bien. Mais, à parler exactement, toutes les manières de prévoir l'avenir ne sont pas comprises sous le nom de *présage ;* il en est qui sont appelées autrement.

L'on s'est flatté de pénétrer dans l'avenir par l'aspect des astres et par les phénomènes de l'air, c'est l'*astrologie* judiciaire ; par le vol, le cri, les attitudes, l'appétit des oiseaux, ce sont les *auspices ;* par l'inspection des entrailles des animaux, ce sont les *aruspices ;* par les *songes*, par les *sorts,* par les *oracles*, ou par les réponses de certaines personnes auxquelles on supposait un esprit prophétique ; par les réponses des morts, c'est la *nécromancie*. Nous parlons de ces différentes espèces de divination sous leur nom particulier.

Ce que l'on appelait proprement *présage* était d'une autre espèce. On prétendait pouvoir juger de l'avenir, 1° par les paroles fortuites que l'on entendait prononcer. Un homme qui sortait de chez lui le matin pour commencer une affaire, écoutait avec soin les paroles de la première personne qu'il rencontrait, ou il envoyait un esclave écouter ce que l'on disait dans la rue, et, sur des mots proférés à l'aventure, il jugeait du bon ou du mauvais succès futur de son dessein. 2° Par le tressaillement de quelque partie du corps, comme du cœur, des yeux, des sourcils. 3° Par l'engourdissement subit de quelque membre, par le tintement des oreilles. 4° Par les éternuements ; on les croyait de bon ou de mauvais *présage*, suivant l'heure à laquelle ils arrivaient ; de là l'usage de faire un souhait heureux à ceux qui éternuent. 5° Une chute imprévue dans une entreprise était censée présager un malheur. 6° Il en était de même de la rencontre fortuite de certaines personnes, comme d'un nègre, d'un eunuque, d'un nain, d'une personne contrefaite ou de certains animaux. 7° Parmi les différents noms que l'on donnait aux enfants, ou par lesquels on commençait une affaire, on préférait ceux qui signifiaient quelque chose d'agréable à ceux dont le sens était fâcheux ; on évitait même de prononcer ces derniers dans le discours ordinaire, et l'on usait d'une

périphrase. 8° L'on prenait à mauvais augure certains événements fortuits, comme de se trouver treize à table, de renverser une salière, etc.

Mais il ne suffisait pas d'observer simplement les *présages* ; il fallait de plus les accepter lorsqu'ils paraissaient favorables, en remercier les dieux, leur en demander la confirmation et l'accomplissement. Lorsqu'ils étaient fâcheux, l'on avait grand soin de les rejeter, de prier les dieux d'en détourner l'effet, de cracher promptement pour en témoigner de l'horreur ; *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 1, in-12, p. 66.

Il n'est pas inutile de connaître toutes ces absurdités ; elles nous montrent jusqu'où est allée la faiblesse ou plutôt la folie de l'esprit humain, chez les peuples mêmes qui passaient pour les plus éclairés et les plus sages.

Dieu, dans la loi de Moïse, avait défendu aux Israélites toutes ces superstitions, en proscrivant toute espèce de divination quelconque ; *Levit.*, c. 19, ỳ. 31 ; *Deut.*, cap. 18, ỳ. 20 ; *Num.*, c. 23, ỳ. 23 ; *Jerem.*, c. 10, ỳ. 2. L'on a tort de penser que la multitude de lois cérémonielles qui leur étaient imposées devait être pour eux un joug insupportable ; à le bien prendre, il l'était moins que celui dont les païens se chargeaient par superstition. Une bonne partie de ces terreurs paniques et de ces vaines pratiques subsistent encore chez les nations qui ne sont pas éclairées des lumières de la foi.

Elles auraient dû sans doute cesser absolument parmi les chrétiens, surtout après l'extinction du paganisme ; mais les habitudes et les préjugés populaires, nourris par la peur, par l'intérêt sordide et par la crédulité, ne sont pas aisés à déraciner. Les pères de l'Église, en particulier saint Jean Chrysostome et saint Augustin, ont souvent déclamé contre ces restes d'idolâtrie, en ont démontré l'absurdité et l'opposition aux vérités de la foi ; il en est toujours demeuré quelque teinture dans les esprits timides et ignorants. Les barbares idolâtres, sortis des forêts du Nord et répandus dans l'Europe entière, en ont ramené une bonne partie avec eux ; les censures des conciles, les leçons des évêques et des autres pasteurs ont diminué le mal, sans le déraciner entièrement ; et à la honte de l'esprit humain, notre siècle, qui se prétend si éclairé, n'en est pas encore parfaitement guéri.

La philosophie, disent les incrédules, la connaissance de la nature et des causes physiques, est le seul remède efficace contre cette contagion. Cela est faux. Les anciens philosophes connaissaient déjà suffisamment la nature pour sentir l'absurdité des erreurs populaires, et, loin de s'opposer à la superstition des *présages*, ils l'ont confirmée par leurs écrits et leurs exemples. Cic., l. 2, *de Divinat.*, in fine. Les épicuriens qui n'admettaient point de dieux, étaient les plus mauvais physiciens de tous ; et parmi les athées modernes, il s'en est trouvé qui croyaient à la magie aussi bien que les épicuriens. La religion chrétienne bien enseignée et bien connue, est d'une toute autre efficacité que la philosophie. *Voy.* DEVIN. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 16, c. 5.

PRÉSANCTIFIÉS. On appelle *messe des présanctifiés* celle dans laquelle le prêtre offre à l'autel et consomme à la communion les espèces eucharistiques consacrées la veille ou quelques jours auparavant, dans laquelle, par conséquent il ne se fait point de consécration. Cette messe n'est en usage dans l'église latine que le jour du vendredi saint, mais dans l'église grecque, elle a lieu pendant le carême. L'ancienne coutume des Grecs est de ne consacrer l'eucharistie en carême que le samedi et le dimanche, jours auxquels ils ne jeûnent point, et le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge.

Cette discipline est établie par le concile de Laodicée, tenu vers l'an 363, can. 49 ; par le concile *in Trullo*, tenu en 692 et par d'autres monuments. Le Brun, *Explic. des Cérém.*, t. 4, p. 373 ; Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 15, c. 4, § 12 ; Ménard, *Notes sur le Sacram. de S. Grégoire*, p. 75.

Cet usage de conserver l'eucharistie pour les jours suivants avec un profond respect, et les prières que font les Grecs dans la *messe des présanctifiés*,

démontrent qu'ils n'ont point, touchant l'eucharistie, le même sentiment que les protestants. Il ne pensent point, comme ces derniers, que c'est simplement une cérémonie commémorative de la cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa mort; ils croient au contraire, comme les catholiques, que les espèces consacrées sont véritablement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ; que ce divin Sauveur y est présent, non-seulement dans l'action de communier, mais d'une manière permanente, et que l'action de l'offrir à Dieu est un véritable sacrifice.

BERGIER.

PRESBOURG (conciles de) (*Théol. hist. con.*) — On en compte trois à Presbourg, le premier en 1309, le second en 1628, le troisième en 1822.

Celui de 1309 promulgua les neuf décrets suivants :

1. Quiconque attaquera les légats, vicaires ou envoyés du saint-siége, sera excommunié et privé de tous ses bénéfices, priviléges, fiefs, etc.

2. Nul clerc ne doit porter aide, secours ou conseil, publiquement ou secrètement, à un laïque contre l'Eglise ou des personnes ecclésiastiques, sous peine d'excommunication.

3. Personne ne doit recevoir un bénéfice ecclésiastique de la main d'un laïque.

4. Les canons dirigés contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques sont renouvelés.

5. Le canon 47 du synode d'Ofen de 1279 est renouvelé; les concubinaires du clergé perdent le quart de leurs revenus.

6. Quiconque troublera la paix du royaume et exercera des brigandages sera excommunié.

7. Quiconque demeurera pendant un an excommunié, sans marquer de repentir, sera traité comme un hérétique, et ses biens seront confisqués.

8. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de contracter mariage avec un hérétique, un patarin, un schismatique ou un adversaire quelconque de la foi chrétienne, surtout parmi les Ruthènes, les Bulgares, les Rasciens, les Lithuaniens, si ceux-ci persévèrent dans leur erreur. Il est, sous les mêmes peines, défendu de bénir une union de ce genre.

9. Chacun est tenu d'accepter les ordres du saint-siége et de ses légats, et de leur obéir.

Celui de 1628 fut la préparation à un concile provincial qui eut lieu en 1629, à Tyrnau; on y porta 13 décrets relatifs à la discipline et à la formation d'un bon clergé; l'un de ces décrets portait que la réforme commencée en Autriche sera étendue en Hongrie.

Celui de 1822 posséda quatre-vingt-deux pères présents. Le primat apostolique, Alexandre Rudnay, de Gran, avait réuni les évêques de Hongrie à l'effet de s'entendre avec lui sur la réforme des mœurs, sur le rétablissement de la disciplue parmi le clergé régulier et séculier, sur la tenue des écoles, sur une délimitation plus uniforme et plus utile des diocèses et des tribunaux ecclésiastiques, sur l'apaisement des controverses théologiques, sur les modifications à apporter dans les statuts des ordres religieux, sur les travaux d'exégèse du viennois Iahn (que l'on exclut du nombre des livres élémentaires), etc. Le synode eut quatre sessions. Il fit du bien en Hongrie; les décrets en furent envoyés à Rome et à Vienne, mais, à Vienne, on ne put obtenir ni approbation formelle ni résolution.

LE NOIR.

PRESBYTÈRE. Anciennement l'on nommait ainsi le chœur des églises, parce que les prêtres seuls avaient droit d'y prendre place; la nef était pour les laïques. Dans saint Paul, *I. Tim.*, c. 4, ỳ 14, le *presbytère* signifie l'assemblée des prêtres. Parmi les catholiques, l'on appelle encore ainsi la maison du curé de la paroisse, parce qu'il est le seul prêtre en titre.

BERGIER.

PRESBYTÉRIEN. *Voyez* ANGLICAN.

PRESBYTIE (*Theol. mixt. scien. phys. physiol. optiq.*). La *presbytie* est l'inverse de la *myopie*; elle consiste

dans une altération de la vision qui se produit à mesure qu'on avance en âge et qui fait que les objets vus à une faible distance sont confus ; elle résulte de ce que la partie antérieure du globe de l'œil s'aplatit, et que l'humeur aqueuse et le corps vitré diminuent d'épaisseur; cette diminution produit, pour les rayons qui traversent ces corps avant d'aller à la rétine, le même effet que produit un verre de lunette bi-convexe dont la convexite serait diminuée ; ce verre rapprocherait moins les rayons réfractés par lui et ferait que le foyer de leur réunion se produirait plus loin ; dans l'œil presbyte, l'image, qui est ce foyer même, au lieu de tomber juste sur le nerf optique, tend à tomber plus loin et n'y tombe qu'avant qu'elle soit parvenue à son entière pureté. On remédie à la presbytie au moyen des lunettes à verres bi-convexes qui augmentent la réfraction des rayons et compensent, sous ce rapport, la force de convergence qui manque à l'œil. La myopie est un défaut naturel qui résulte de la cause opposée. Ces deux effets sont quelque peu expliqués aux mots Œɪʟ et Vɪsɪᴏɴ.

Quelle reconnaissance ne doivent pas avoir envers la science pratique qui a inventé les lunettes, les hommes d'étude dont la vue est dans cette décroissance commune à presque tous les yeux ! Depuis que nous commençons à nous trouver dans ce cas, nous y pensons souvent, et nous avons souvent aussi désiré connaître l'inventeur des lunettes pour lui rendre, dans notre pensée, toute action de grâces; mais ce bienfaiteur de l'humanité est inconnu. Il n'était pas question de lunettes avant le moyen-âge, et les anciens n'en font pas mention. On sait que Néron, qui était myope, pour mieux voir les spectacles qu'il présidait dans le cirque, les regardait à travers une pierre précieuse, transparente qu'il mettait devant son œil, et ce fait même prouve que, de son temps, il n'y avait pas de lunettes bien qu'il prouve aussi qu'on était sur la voie de chercher le moyen de remédier aux vues trop longues ou trop courtes. Comment donc faisaient les anciens hommes d'étude quand ils devenaient vieux ? On ne trouve pas cependant de plaintes de leur part à ce sujet. Comme l'imprimerie n'existait pas, et que les caractères tracés à la main étaient infiniment plus gros et plus distincts que nos caractères d'imprimerie, ils pouvaient lire dans leurs éditions beaucoup plus longtemps ; il est probable aussi que les copistes avaient soin de faire des éditions des livres en caractères très-gros en vue des vieillards. C'est là probablement ce qui explique comment il se fait que les anciens grands hommes qu'on sait être morts plus ou moins vieux, ne se plaignent guère dans leurs écrits de ne plus pouvoir lire.

Lᴇ Nᴏɪʀ.

PRESCIENCE, connaissance certaine et infaillible de l'avenir. Une des vérités que la révélation nous enseigne, est que Dieu de toute éternité a connu certainement tout ce qui arrivera dans toute la durée des siècles, soit les événements qui dépendent des causes physiques et nécessaires, soit les actions libres des créatures intelligentes.

Deut., c. 31, ỷ. 21 : « Je sais, dit le » Seigneur, tout ce que feront les » Israélites lorsqu'ils seront dans le » pays que je leur ai promis. » En effet, Dieu venait de le prédire dans les versets précédents. *I. Reg.*, c. 2, ỷ. 3 : « Le Seigneur est le Dieu des » connaissances, nos pensées lui sont » présentes d'avance. » *Ps.* 138, ỷ. 3 et 3, le Psalmiste dit à Dieu : « Vous » avez connu de loin mes pensées, et » vous avez prévu toutes mes actions. » Isaïe, c. 41, ỷ. 23, défie les faux dieux des nations de prédire l'avenir, parce que cette connaissance est réservée au seul vrai Dieu : « Annoncez-» nous ce qui doit arriver dans l'a-» venir, et nous saurons que vous » êtes des dieux. » On pourrait citer vingt autres passages.

Sur cette connaissance de Dieu est fondée la certitude des prophéties ; conséquemment Tertulien a fort bien dit que la *prescience* de Dieu a autant de témoins qu'elle a formé de prophètes. Or, Dieu a fait aux hommes des prédictions depuis le commencement du monde ; en punissant Adam de sa désobéissance, il lui promit un Rédemp-

teur qui en réparerait les effets ; ce n'était point un événement qui dépendît de causes nécessaires. Il instruisit Abraham de la destinée de sa postérité, quatre cents ans avant que les événements commençassent à s'accomplir ; il accorda le don de prophétie à Jacob, à Joseph, à Moïse, etc. On peut dire que le peuple de Dieu, depuis sa naissance jusqu'à sa destruction, a été conduit et gouverné par des prophéties.

Il n'est pas possible de concevoir en Dieu une providence, à moins qu'on ne suppose une connaissance parfaite de l'avenir et des actions libres de toutes les créatures. Sans cela cette providence se trouverait à tout moment déconcertée dans ses desseins, et arrêtée dans l'exécution de ses volontés par les actions imprévues des hommes. On ne pourrait plus lui attribuer la toute-puissance, encore moins l'immutabilité : continuellement Dieu serait obligé de changer ses décrets, d'en former de tout contraires, parce qu'il se rencontrerait des obstacles qu'il n'aurait pas prévus. Son gouvernement serait sujet à peu près aux mêmes inconvénients que celui des hommes.

Plusieurs anciens philosophes ont refusé à Dieu la science de l'avenir, parce qu'ils ne pouvaient pas en concilier la certitude avec la liberté des actions humaines ; si elles sont infailliblement prévues, disaient-ils, elles arriveront donc infailliblement ; il ne sera pas plus possible à l'homme de s'en abstenir que de tromper la *prescience* divine. Les marcionites renouvelèrent ce sophisme. Aujourd'hui les sociniens raisonnent encore de même, plus coupables en cela que les anciens philosophes qui n'avaient pas été instruits comme eux par la révélation.

Ils ne font pas attention que Dieu, par son éternité, est présent à tous les instants de la durée des créatures, comme par son immensité il est présent à tous les lieux. Il n'y a donc à son égard ni passé ni avenir, il voit toutes choses comme présentes ; c'est pour cela même que saint Augustin, et saint Grégoire, pape, ne voulaient pas que cette connaissance de Dieu fût appelée *prescience*, mais simplement *science* ou *connaissance*. Or, en quoi la connaissance d'une action présente nuit-elle à la liberté de celui qui la fait ? Il est impossible, disent ces raisonneurs, que ce que Dieu a prévu n'arrive pas ; nous en convenons ; mais il est impossible aussi que l'action que nous voyons présente ne se fasse pas actuellement : la certitude que nous en avons nuit-elle à la liberté de celui qui agit ? La connaissance certaine et infaillible que Dieu a de ce qui arrivera dans mille ans d'ici, n'influe pas plus sur la nature des événements ni sur les volontés humaines, que la connaissance certaine et infaillible qu'il a de ce qui se passe actuellement. Dieu voit les choses présentes telles qu'elles sont, et les futures telles qu'elles seront ; il les voit nécessaires, si elles doivent être l'effet nécessaire des causes physiques ; il les voit libres, si ce sont des actions qui dépendent de la volonté humaine. Elles seront donc libres, puisque Dieu les voit ainsi. C'est le raisonnement de saint Augustin, l. 3 *de Lib. Arb.*, c, 3 et 4.

Ceux qui nous apprennent que les sociniens refusent à Dieu la *prescience*, ne nous disent point comment ces sectaires conçoivent la toute-puissance de Dieu et son immutabilité, ni ce qu'ils pensent de la multitude de prophéties dont l'Ecriture sainte est remplie. S'ils admettent un Dieu qui n'est ni tout-puissant, ni immuable ; s'ils ôtent à la religion chrétienne les prophéties qui sont une des preuves principales de sa divinité, s'ils disent que quand Jésus-Christ a prédit des actions libres, il ne parlait que par conjecture, nous ne voyons pas en quel sens on peut encore les mettre au nombre des chrétiens. Mais on sait que, de conséquence en conséquence, le socinianisme conduit ses partisans jusqu'au dernier période de l'incrédulité.

La *prescience* de Dieu se nomme aussi *prévision*. Les théologiens disputent pour savoir si cette *prescience* suppose toujours un décret de la part de Dieu, s'il n'y a rien de futur que ce que Dieu a positivement résolu (1).

(1) Bergier vient de bien expliquer la *prescience*, ou plutôt *science* de Dieu, après saint

En premier lieu, lorsqu'il est question des péchés, l'on ne conçoit pas en quel sens Dieu les rend futurs par un décret. Si l'on dit que c'est par le décret de les permettre ou de ne pas les empêcher, l'on joue sur les mots, puisqu'une simple permission est plutôt la négation d'un décret qu'un décret positif. D'ailleurs la volonté de permettre une action que l'on prévoit future, suppose déjà qu'elle est future, et qu'elle sera si Dieu n'y met point obstacle.

En second lieu, lorsqu'il s'agit d'actions purement indifférentes, on ne voit pas la nécessité de pareils décrets pour chacune de ces actions. Dès que Dieu a donné à l'homme le pouvoir d'agir, l'on comprend que l'homme agira sans qu'il soit besoin que toutes ses actions soient déterminées par un décret particulier.

Il y a une différence quand on parle des actes de vertu, des bonnes œuvres utiles au salut, puisque l'homme ne peut en faire sans le secours actuel de la grâce divine ; il est clair qu'aucune n'est future, qu'en vertu du décret que Dieu a fait, de donner la grâce. Mais à moins que l'on ne suppose la grâce prédéterminante, on ne peut pas, en bonne logique, prétendre que la bonne action est future par la nature même de la grâce. Puisque le décret de Dieu n'ôte point à l'homme le pouvoir de résister, on ne comprend pas comment ce décret seul rend futur ce qui demeure toujours contingent.

Au reste, il y a plus de subtilité dans cette question que d'utilité. Il nous suffit de savoir qu'aucun décret de Dieu, non plus que sa *prescience*, ne nuit à la liberté de l'homme. Dieu a voulu que l'homme fût libre, afin qu'il fût capable de mérite et de démérite, de récompense et de châtiment ; Dieu contredirait ce décret, s'il en faisait un autre incompatible avec cette liberté, s'il usait de sa toute-puissance pour détruire ce qu'il a sagement établi. *Voyez* PRÉDÉTERMINATION, SCIENCE DE DIEU.

BERGIER.

PRESCIENCE, PRÉDESTINATION et LIBERTÉ. (*Theol. mixt. philos. ontol. et theol.*). *Voyez* SCIENCE DES FUTURS LIBRES.

PRÉSÉITÉ. (*Theol. mixt. phisol. ontol.*) *Voyez* ATHÉISME.

PRESCRIPTION. Tertullien a fait au troisième siècle un ouvrage qu'il a intitulé : *Prescriptions contre les hérétiques*. Il entend sous ce nom ce que l'on appelle au barreau, *fin de non-recevoir*, c'est-à-dire raisons par lesquelles il est prouvé, sans entrer dans le fond des questions, que l'adversaire ne doit pas être admis à disputer. C'est ce que les controvertistes modernes ont nommé *préjugés légitimes* contre les hérétiques. Voici les raisons alléguées par Tertullien :

1° La méthode des hérétiques est de disputer contre nous par les Ecritures ; or je soutiens que l'on ne doit pas les y admettre. Avant de contester sur la lettre et le sens d'un titre, il faut commencer par examiner à qui il appartient ; or c'est à l'Eglise et non aux hérétiques que Dieu a donné les Ecritures : elle seule peut savoir quelles sont les vraies Ecritures, c'est d'elle seule que les hérétiques peuvent l'apprendre, elle en a reçu l'intelligence des apôtres qui les lui ont données. De quel droit les hérétiques prétendent-ils les mieux entendre qu'elle. La dispute par les Ecritures ne peut rien terminer. Telle secte d'hérétiques rejette certaines Ecritures, ajoute ou retranche à celles qu'elle reçoit, en pervertit le sens à son gré. A quoi peut aboutir une contestation dans laquelle on ne convient pas du titre sur lequel on doit se fonder ? Il faut donc remonter plus haut, voir de quelle source, par quel canal, à quelle société, et de quelle manière sont venues les Ecritures et la foi chrétienne. Où se trouvera la vraie foi et la vraie manière de la recevoir, là se trouvera aussi la véritable Ecriture et la vraie manière de l'entendre.

2° La doctrine chrétienne est une

Augustin par l'éternité toujours présente. Il n'y a donc plus besoin de supposer le décret, que parait exiger Bossuet, lorsqu'il dit que Dieu sait l'avenir, parce qu'il sait ce qu'il fera. Le thomisme poussé jusque-là nous paraitrait avec évidence conduire au fatalisme. LE NOIR.

doctrine révélée ; Jésus-Christ l'a reçue de son Père ; les apôtres l'ont reçue de Jésus-Christ, et ils l'ont fidèlement transmise aux Eglises qu'ils ont établies. La seule manière de juger si une doctrine est chrétienne, c'est de voir si elle est conforme à la croyance des Eglises fondées par les apôtres. Toutes ces Eglises sont une seule et même Eglise, qui est la première et la seule apostolique, tant qu'elles conservent l'unité, la paix, la fraternité et le sceau de l'hospitalité. Puisque les apôtres ont enseigné les Eglises tant de vive voix que par écrit, elles seules peuvent rendre témoignage de ce qu'ils ont prêché ; toute doctrine qui ne s'accorde pas avec la leur est étrangère à la foi ; elle est fausse, dès qu'elle ne vient ni des apôtres ni de Jésus-Christ. Or telle est la doctrine des hérétiques.

3° La catholicité ou l'uniformité de doctrine et de foi entre la multitude des Eglises dispersées sur la terre, en démontre clairement la vérité. Comment tant de sociétés différentes auraient-elles pu altérer la foi d'une manière uniforme? Lorsque plusieurs personnes se trompent chacune le fait à sa manière, le résultat ne peut être le même ; c'est ce qui arrive aux différentes sectes d'hérétiques ; il n'en est pas deux qui s'accordent. De même que l'unité de croyance entre les Eglises catholiques prouve qu'aucune d'elles ne s'est trompée, ainsi la diversité de doctrine entre les sectes d'hérétiques démontre que toutes sont dans l'erreur.

4° La doctrine chrétienne est plus ancienne que les hérésies, puisque celles-ci ne sont que différentes altérations de la doctrine enseignée par les apôtres ; il y avait des chrétiens avant Marcion, Valentin et les autres chefs de secte. Ces premiers chrétiens étaient-ils dans l'erreur? Ce serait donc en faveur de l'erreur que le baptême, la foi, les miracles, les dons du Saint-Esprit, la mission divine, le sacerdoce, le martyre ont été accordés à l'Eglise. Dieu a développé toute sa puissance pour établir dans le monde la religion de Jésus-Christ, sans daigner la faire connaître à ceux qui l'embrassaient, sans faire enseigner ce qu'il voulait que l'on crût, et sans rien faire pour perpétuer cette croyance. Viendra-t-on à bout de nous le persuader ? Non, la doctrine vraie est celle qui a été enseignée la première ; celle que l'on a forgée depuis est étrangère et fausse.

Que les hérétiques commencent donc par nous montrer l'origine de leurs églises, la succession de leurs évêques et de leurs pasteurs depuis les apôtres jusqu'à nous. De même que les apôtres n'ont point enseigné une doctrine différente l'un de l'autre, les hommes apostoliques ne se sont point écartés de la doctrine de leurs maîtres ; autrement ils se seraient séparés du tronc apostolique. Nos Eglises les plus modernes ne sont pas moins apostoliques que les anciennes, parce qu'elles ont reçu la doctrine des apôtres par un canal qui n'a pas été rompu. Il en est tout autrement des sectes hérétiques ; on sait quels ont été leurs fondateurs ; ce n'a été ni des apôtres, ni des disciples des apôtres, ni des hommes attachés au corps apostolique. Ce sont des étrangers nouveaux venus qui disputent la succession paternelle aux enfants légitimes.

5° Une doctrine que les apôtres ont condamnée ne vient certainement pas d'eux ; or ils ont condamné d'avance la doctrine de Marcion, d'Appellès, de Valentin, des gnostiques, des caïnites, des ébionites, des nicolaïtes, etc. Tertullien le fait voir en détail. Ces mêmes apôtres nous ordonnent de nous défier des hérétiques, de ne point les écouter, de rompre même toute société avec eux.

6° La conduite de ces derniers est évidemment l'effet des passions ; ils ne défèrent à aucune autorité, à aucune tradition, ils ne suivent que leur propre sens ; par là on peut juger du mérite de leur foi. La diversité d'opinions parmi eux est comptée pour rien, pourvu que tous se réunissent à combattre contre la vérité. Tous élèvent le ton, promettent la vraie science, sont docteurs avant d'être instruits ; les femmes même chez eux disputent, décident, dogmatisent, usurperaient volontiers toutes les fonctions du sacerdoce. L'ambition

des hérétiques n'est pas de convertir les païens, mais de pervertir les fidèles. Pour nous, c'est la chaîne des témoignages, la constance de la tradition, l'uniformité de l'enseignement dans toutes les Eglises chrétiennes qui nous subjuguent et nous dirigent.

Tertullien répond ensuite aux objections des hérétiques et aux prétextes sur lesquels ils fondaient leur opposition à la doctrine catholique. Saint Cyprien et saint Augustin ont répété contre les schismatiques et les hérétiques plusieurs des raisonnements de Tertullien.

Dans le siècle passé, nos controversistes à leur tour se sont servis de la même méthode contre les protestants. En particulier, les frères Wallembourg, t. 1, Tract. 7, *de Præscriptionibus catholicis*, ont fait voir qu'il n'est pas un seul des arguments de Tertulien qui n'ait une égale force, tant contre les protestants que contre les hérétiques des premiers siècles, et ils le prouvent en détail.

Nicole, dans ses *Préjugés légitimes contre les calvinistes*, a fait aux protestants en général plusieurs reproches à peu près semblables à ceux que Tertullien élevait contre les premiers hérétiques ; il démontre par le caractère personnel des prétendus réformateurs, par la manière dont ils ont établi leur secte, par les moyens dont ils se sont servis, par les effets qui en ont résulté, que cette révolution n'a pas été l'ouvrage de Dieu, mais celui des passions humaines. Nous exposerons ces raisons en abrégé au mot Protestants. Le ministre Claude entreprit de réfuter ce livre, Nicole répliqua par deux additions à son ouvrage.

Quelques autres théologiens se sont bornés à prouver, contre ces mêmes sectaires, l'autorité de l'Eglise, seul moyen de terminer les disputes en matière de foi et de doctrine, seul tribunal établi par Jésus-Christ pour maintenir l'intégrité de sa doctrine, et contre lequel les hérétiques se soulèvent sans aucune raison légitime.

Le savant Bossuet s'y est pris d'une autre manière : il a posé pour principe qu'une société qui se prétend chrétienne et qui varie dans sa doctrine, qui suit tantôt une opinion et tantôt une autre en matière de foi, n'a point la véritable doctrine de Jésus-Christ ; il a montré ensuite que les protestants n'ont pas cessé, pendant plus d'un siècle de changer de croyance et de réformer leurs confessions de foi. Ce fait est d'ailleurs incontestable, puisqu'aujourd'hui la plupart des luthériens et des calvinistes ne suivent plus en plusieurs choses les opinions de Luther et de Calvin, pour lesquelles cependant ces prétendus réformateurs ont fait schisme avec l'Eglise. *Voyez* Variation.

On conçoit que les protestants ont dû faire tous leurs efforts pour parer aux conséquences fâcheuses que l'on tire contre eux de ces divers arguments. En parlant de l'ouvrage de Tertullien, ils ont dit que la méthode de *prescpiption* pouvait n'être pas blâmable dans son siècle, lorsque la tradition était encore, pour ainsi dire, toute fraîche, et que les différentes Eglises fondées par les apôtres subsistaient encore, mais qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. La *prescription*, ajoutent-ils, ne peut être un argument solide que quand il s'agit d'une doctrine établie par les apôtres ou par leur autorité. Mosheim, *Hist. ecclésiast.*, 3e siècle, 2e part., c. 3, § 10, note du traducteur, tom. 1. pag. 290.

Mais ces critiques font peu de réflexion à ce qu'ils disent. 1° La tradition descendue des apôtres n'était pas moins fraîche au quatrième siècle qu'au troisième, puisque tous ceux qui étaient chargés de la transmettre convenaient et protestaient qu'il ne leur était pas pas permis de l'altérer; s'ils l'avaient fait, les peuples ne l'auraient pas souffert ; cela leur était même impossible, puisqu'ils étaient placés à cinq ou six cents lieues les uns des autres, et qu'il ne pouvait y avoir aucun concert entre eux. On a démontré, contre les incrédules, que la certitude morale ou historique qui est la tradition des faits, ne perd rien de sa force par le laps des siècles ; nous soutenons qu'il en est de même de la tradition des dogmes, puisque celle-ci porte sur un fait public, éclatant, facile à vérifier ; au quatrième siècle, toute la question se

réduisait à demander : *Qu'enseignait-on dans l'Eglise pendant le siècle passé?* Il en a été de même de tous les siècles suivants. L'on a toujours dit comme au troisième, *nihil innovetur, nisi quod traditum est.*

2° Au quatrième siècle, toutes les Eglises fondées par les apôtres subsistaient encore ; peut-on prouver qu'alors elles étaient moins attachées à la doctrine des apôtres qu'au troisième ; qu'elles avaient perdu de vue les leçons des pasteurs du troisième, qui leur avaient recommandé de ne pas s'en écarter, et le précepte de saint Paul qui l'a défendu ? *II. Thess.*, c. 2, ỷ. 14, etc. C'est néanmoins au quatrième siècle que les protestants soutiennent que se sont faits les prétendus changements dans la doctrine des apôtres, qu'ils reprochent à l'Eglise catholique.

D'ailleurs ils oublient une remarque essentielle de Tertullien, c'est que toutes les Eglises particulières plus récentes, mais unies de communion et de croyance avec les Eglises apostoliques, étaient elles-mêmes apostoliques comme les premières, puisqu'elles tenaient aussi fortement les unes que les autres à la doctrine des apôtres. Il n'est donc pas vrai que les Eglises apostoliques ne subsistent plus aujourd'hui ; et puisque l'Eglise de Rome, fondée immédiatement par les apôtres, n'a jamais cessé d'exister et d'enseigner, toute l'Eglise unie de communion avec elle est véritablement aussi apostolique que celles dont parlait Tertullien. La constance d'une Eglise dans la doctrine des apôtres n'a pas dépendu de la question de savoir si, dans l'origine, elle avait été fondée par un des apôtres ou par un de leurs disciples, puisque plusieurs, quoique fondées par un apôtre, ont fait naufrage dans la foi ; mais alors cet écart a été remarqué, a fait du bruit, a excité les réclamations et les anathèmes du corps entier de l'Eglise.

3° Entre les protestants et nous, il s'agit d'une doctrine que nous soutenons avoir été établie par les apôtres ou par leur autorité ; c'est donc le cas de leur opposer l'argument de la *prescription*. Quand nous ne pourrions pas prouver, par un texte clair, formel, exprès, tiré des écrits des apôtres, que tel article a été établi par eux ou par leur autorité, nous en serions encore certains par un argument solide : c'est que, dans le temps auquel nous voyons cet article formellement et publiquement professé dans l'Eglise, on faisait aussi profession de ne point s'écarter de ce que les apôtres avaient enseigné et établi. Contre cette protestation publique, que prouve l'argument négatif des protestants, qui consiste à dire : Nous ne voyons pas cet article couché clairement et formellement dans les écrits des apôtres, nous ne le trouvons professé hautement qu'au troisième ou au quatrième siècle ; donc ce ne sont pas les apôtres qui l'ont établi ? Pour que cet argument pût détruire le nôtre, il faudrait commencer par prouver que les apôtres ont tout écrit, qu'ils ont défendu de prêcher ce qui n'était pas écrit. Les protestants, qui veulent tout voir dans l'Ecriture, n'y trouveront certainement pas cette défense, puisque nous y voyons le précepte contraire, *II. Thess.*, c. 2, ỷ. 14.

Ces mêmes critiques disent, en parlant de nos controversistes, qu'ils ne disputaient pas de bonne foi avec les protestants ; ils voulaient que ceux-ci prouvassent leur doctrine par des passages de l'Ecriture, sans se donner la liberté de les expliquer, de les commenter, d'en tirer des conséquences ; ils se bornaient à soutenir leurs prétentions, sans montrer les principes sur lesquels elles étaient fondées ; ils imitaient le procédé d'un homme qui, étant depuis longtemps en possession d'une terre, refuse de montrer ses titres, et exige que ceux qui la lui disputent prouvent qu'ils sont faux. Mosheim, *Hist. ecclés.*, 17e siècle, sect. 2, 1re p. c. 1, § 15, note du traduct., t. 5. pag. 133.

Mais en accusant de mauvaise foi les controversistes catholiques, ne sont-ce pas nos adversaires qui s'en rendent eux-mêmes coupables ? Le principe fondamental des protestants est que l'Ecriture sainte est la *seule règle* de croyance que l'on doit suivre ; lorsqu'ils veulent établir un point de

doctrine contraire à celle de l'Eglise, avons-nous tort d'exiger qu'ils le prouvent par l'Ecriture seule, sans lui donner un sens arbitraire ? Des explications, des commentaires, des argumentations ne sont plus *l'Ecriture seule*, ce sont leurs propres imaginations ; lorsque nous leur donnons des explications fondées sur une tradition constante, il les rejettent, et ils veulent que nous admettions les leurs, qui ne sont fondées sur rien.

Il est faux que nos controversistes aient jamais manqué de montrer et de prouver nos principes. Ils ont d'abord établi le principe opposé à celui des protestants ; savoir, que l'Ecriture sainte n'est pas *la seule règle de foi*, mais qu'il faut encore consulter la tradition, soit pour suppléer au silence de l'Ecriture, soit pour prendre le vrai sens de ce qu'elle dit ; et ils ont prouvé ce principe par l'Ecriture sainte elle-même, aussi bien que par l'usage constant suivi dans l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à nous, et par des raisonnements tirés de la nature même des choses. *Voy.* ECRITURE SAINTE.

Dans la discussion des diverses questions particulières, nos controversistes n'ont jamais manqué de prouver la vérité de la croyance de l'Eglise par l'Ecriture sainte, aussi bien que par la tradition. Il est donc absolument faux que nous ayons jamais refusé de produire nos titres ; mais nous avons toujours soutenu et nous soutenons encore que les protestants n'avaient aucun droit d'exiger de nous cette complaisance, parce que ce sont des agresseurs injustes, sans caractère et sans mission. Des plaideurs condamnés par les magistrats ont-ils droit de forcer leurs juges à prouver la justice de leur arrêt par le texte des lois, et à répondre à toutes les objections que l'on peut leur opposer ?

Mosheim et son traducteur disent que Nicole et d'autres établirent la défense du papisme sur le seul principe de la *prescription*. Si par *prescription* l'on entend seulement la possession dans laquelle l'Eglise catholique était de sa doctrine depuis quinze siècles, le fait avancé par ces deux critiques est faux. Lorsque nous rapporterons, au mot PROTESTANTS, les arguments de Nicole, on verra qu'il a insisté sur cinq ou six autres raisons très-solides. Plusieurs calvinistes, à la vérité, ont essayé de lui répondre, principalement le ministre Jurieu, dans un livre intitulé : *Préjugés légitimes contre le papisme*, qui n'est qu'un recueil d'accusations calomnieuses. Le ministre Claude voulut prouver qu'un protestant, avec l'esprit le plus borné, pouvait plus aisément se convaincre de la vérité de sa religion qu'un catholique ; c'est un paradoxe dont la fausseté saute aux yeux.

Touchant l'*Histoire des Variations*, composée par le savant Bossuet, ils soutiennent que l'Eglise romaine, mais surtout les papes, ont souvent varié *dans leur doctrine* et dans leur discipline, que c'est le sentiment des théologiens français. Pure calomnie. Ils disent que l'*Exposition de la Foi catholique*, composée par le même auteur, fut d'abord condamnée par un pape, et ensuite approuvée par un autre ; qu'elle fut censurée par l'université de Louvain, et même par la Sorbonne, en 1671. Trois faits absolument faux. Basnage a fait son *Histoire de l'Eglise* en deux volumes in-folio pour prouver que l'Eglise catholique a varié sur la plupart des articles de sa doctrine ; il était bien sûr qu'aucun théologien catholique ne ferait deux volumes in-folio pour le réfuter.

Cependant nos adversaires sont forcés d'avouer que les travaux des controversistes catholiques furent suivis de la conversion de plusieurs princes, et même de plusieurs savants protestants ; mais ils prétendent que ce fut moins un effet des raisons théologiques que des motifs temporels. Ils ont donc lu dans les cœurs de tous ces divers personnages, pour connaître la vraie cause de leur changement de religion. BERGIER.

PRÉSENCE RÉELLE. *Voy.* EUCHARISTIE, § 1.

PRÉSENTATION DE JÉSUS-CHRIST AU TEMPLE. *Voyez* PURIFICATION.

PRESENTATION DE LA SAINTE-VIERGE, fête qui se célèbre dans l'Eglise romaine, le 21 novembre, en mémoire de ce que la sainte Vierge fut dans son enfance présentée au temple, et consacrée à Dieu par ses parents.

C'est une ancienne tradition qu'il y avait dans le temple de Jérusalem des jeunes filles qui y étaient élevées dans la piété, et qui y vivaient dans la retraite. Il est dit dans le second livre *des Machabées*, c. 3, ℣. 19, que quand Héliodore voulut enlever par violence les trésors du peuple, *les vierges renfermées couraient vers le grand-prêtre Onias*. De ce nombre ont été Josabeth, femme de Joïada, *IV, Reg.*, c. 11, ℣. 2, et Anne, fille de Phanuel, *Luc.*, c. 2, ℣ 37. L'on a présumé qu'il en était de même de la sainte Vierge ; c'est le sentiment de saint Grégoire de Nysse, *Serm. in Nat. Christi,* 779, et c'est ce qui a fait instituer la fête de la *Présentation de la sainte Vierge*.

Elle était déjà célébrée, chez les Grecs, dans le douzième siècle ; l'empereur Emmanuel Comnène en parle dans une de ses ordonnances rapportée par Balsamon ; nous avons sur cette fête plusieurs discours de Germain et de saint Turibe, patriarches de Constantinople. Le pape Grégoire XI, informé de cet usage des Grecs, l'introduisit en Occident l'an 1372 ; trois ans après, le roi Charles V la fit célébrer dans sa chapelle, et en 1585 Sixte-Quint ordonna que l'on en récitât l'office dans toute l'Eglise, *Vie des Pères et des Martyrs*, tom. 11, pag. 363 ; Thomassin, *Traité des fêtes,* livre 2, chap, 20, n. 7.

BERGIER.

PRÉSENTATION DE NOTRE-DAME ; c'est le nom de trois ordres de religieuses. Le premier fut projeté, en 1618, par une fille pieuse appelée *Jeanne de Cambrai* ; mais il ne fut pas établi.

Le second le fut en France vers l'an 1627, par Nicolas Sanguins, évêque de Senlis ; il fut approuvé par Urbain VIII, mais il ne fit pas de progrès.

Le troisième fut institué en 1664, par Frédéric Borromée, visiteur apostolique de la Valteline. Ayant obtenu des habitants de Morbegno, bourg de cette contrée, un lieu retiré et solitaire, ce prélat y établit une congrégation de filles, sous le titre de la *Présentation de Notre-Dame,* et il leur donna la règle de saint Augustin. Celles qui ont une maison à Paris sous le même titre, sont des bénédictines mitigées. Hélyot, *Histoire des Ordres Relig.*, tome 4, p. 324.

BERGIER.

PRÊT (le) *mutuum* (*théol. mixt. et pur. écon. social.*) — V. ECONOMIE SOCIALE, USURE, etc.

PRÊTRE. Ce nom signifie en général un homme destiné à remplir les fonctions du culte divin ; tel est le sens du latin *sacerdos*, donné ou voué aux choses sacrées, et du grec ἱερὸς *homme sacré*. Πρεσβύτερος, mot duquel nous avons fait celui de *prêtre*, signifie non-seulement un ancien, un vieillard, mais un homme respectable et constitué en dignité. L'état et les fonctions des *prêtres* ont été différents dans les diverses religions, soit vraies, soit fausses ; nous sommes obligés de les considérer sous ces différents aspects.

I. Il n'est aucune nation connue, soit dans les premiers temps, soit dans les derniers siècles, qui n'ait eu une religion, et par conséquent des *prêtres* ; le bon sens a suffi pour leur faire comprendre qu'il ne convenait pas à toute personne de présider au culte de la Divinité ; que, par respect cette fonction devait être réservée au personnage le plus éminent d'une famille ou d'une société. Ainsi, dans les premiers âges du monde, les pères de famille étaient les ministres du culte sacré : nous voyons Noé, Job, Abraham, Isaac, Jacob, offrir des sacrifices. Suivant cette coutume, aussi ancienne que le monde, les aînés des Israélites étaient naturellement destinés au sacerdoce, mais Dieu leur substitua la tribu entière des lévites, parce que chez une nation qui allait se civiliser et former une société politique, il était convenable que les *prêtres* fussent un ordre séparé du peuple.

Les auteurs profanes sont d'accord avec les écrivains sacrés pour nous apprendre qu'originairement le chef de la société était le *prêtre* de sa tribu.

Melchisédech, Anius, les rois d'Egypte, de Sparte, de Rome, étaient souverains pontifes. Dans la suite, les empereurs romains voulurent être revêtus de cette dignité : l'on a retrouvé le même usage parmi des peuples de l'Amérique, et à la Chine le plus solennel des sacrifices ne peut être offert que par l'empereur.

On trouve dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 15, in-12, page 143, l'extrait de deux mémoires sur les honneurs et les prérogatives accordés aux *prêtres* dans toutes les religions profanes. Il y est prouvé que les Egyptiens, les Ethiopiens, les Chaldéens, les Perses, les peuples de l'Asie mineure, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, l'on peut y ajouter les Indiens et les Chinois, ont pensé et agi de même à cet égard, que tous ont regardé les *prêtres* comme les personnages les plus respectables de la société ; que les ministres de toutes les religions profanes ont eu plus de crédit, de pouvoir et d'autorité que ceux de la vraie religion.

Il ne faut cependant pas s'étonner de ce que les incrédules, qui ne font aucun cas de la religion, qui voudraient même l'anéantir, ont fait tous leurs efforts pour avilir les *prêtres* et le sacerdoce ; ils se font gloire de ne pas penser comme le reste des hommes. Ils disent qu'un état auquel sont attachés des honneurs, de la considération, du crédit, doit nécessairement pervertir l'esprit et le cœur de ceux qui s'y trouvent élevés, et doit en faire des hommes dangereux. Cette observation ne tend à rien moins qu'à prouver que le mérite personnel, les talents, les lumières, l'expérience des affaires, sont des qualités dangereuses dans la société, parce qu'elles procurent nécessairement, à celui qui les possède, un degré de crédit et d'autorité qui le rend capable de nuire, s'il est méchant et vicieux. Par la même raison, il est très à propos de ne pas accorder beaucoup de considération aux philosophes, parce qu'elle leur pervertirait l'esprit et le cœur, et qu'ils ne manqueraient pas d'en abuser. En cela il nous donnent un très-bon avis.

Ce sont les *prêtres*, disent-ils, qui ont forgé la religion pour leur intérêt ; mais y avait-il des *prêtres* avant qu'il y eût une religion ? puisque dans l'origine ce sont les chefs de famille qui ont fait les fonctions du culte divin, il s'ensuit sans doute que ces pères de famille croyaient un Dieu, qu'ils avaient une religion, qu'il était de leur intérêt de la transmettre à leurs enfants, afin que ceux-ci fussent des hommes et non des brutes. Supposer une époque dans laquelle tous les pères étaient des athées hypocrites qui ont prêché un Dieu sans y croire, qui ont enseigné une religion sans en subir eux-mêmes le joug, qui ont agi pour leur intérêt personnel, sans envisager celui de leurs descendants et de la société, c'est pousser trop loin le ridicule et l'absurdité.

II. Nous n'avons certainement aucun intérêt à disculper les *prêtres* des fausses religions ; nous croyons qu'ils ont beaucoup contribué à entretenir les peuples dans leurs erreurs, mais il nous paraît juste de ne pas les accuser sans raison ; or, il n'y en a aucune de leur attribuer l'origine de toutes les superstitions et de toutes les fables qui ont infecté le monde entier, et les plaintes des philosophes incrédules, à ce sujet, viennent d'une pure prévention. En effet, au mot Paganisme, § 1er, nous avons fait voir que l'erreur fondamentale des fausses religions, qui est la pluralité des dieux, n'est venue d'aucune imposture, mais du penchant naturel à l'esprit humain de supposer partout des esprits, des génies, des intelligences, et de leur attribuer les qualités de l'humanité ; beaucoup d'autres imaginations fausses ne sont que des conséquences de celle-là ; nous le prouverons ailleurs. Voyez Superstition.

Il y a pour le moins autant de raison d'imputer les anciennes erreurs religieuses aux philosophes qu'aux *prêtres*. On sait que. dans tous les pays du monde, ceux que les nations appelaient *les sages* étaient tout à la fois, leurs *prêtres* et leurs philosophes, que le culte divin était une partie essentielle de la magie, c'est-à-dire de la philosophie. Suivant le témoignage d'Hérodote, les sages d'Egypte étaient en même temps philosophes, législateurs

et *prêtres* de leur nation. Les mages des Chaldéens étaient plus occupés de philosophie que de religion. Les gymnosophistes des Indes, prédécesseurs des brahmes d'aujourd'hui, cultivaient également ces deux études. Chez les Chinois, les lettrés seuls peuvent devenir mandarins, et présider, en cette qualité, à certains sacrifices. Dans la Grèce et à Rome, le sacerdoce était une magistrature; les épicuriens mêmes ne faisaient pas scrupule de l'exercer, et Cicéron ne voulait pas que la religion fût séparée de l'étude de la nature, *de Divinat*, l. 2, *in fine*. Le druides gaulois, les *prêtres* germains étaient les seuls philosophes de ces deux nations. Si tous ces gens-là ont forgé, nourri, perpétué les erreurs, est-ce plutôt en qualité de *prêtres* qu'en qualité de philosophes ?

Les philosophes, plus que les *prêtres* ont été les fermes soutiens de l'idolâtrie contre les prédicateurs de l'Evangile ; ce sont eux et non les *prêtres* qui ont écrit contre le christianisme : Celse, Julien, Cécilius dans Minutius-Félix, Porphyre, Jamblique, Maxime de Madaure, etc., n'étaient pas *prêtres*, mais philosophes de profession. C'est à eux que nos apologistes reprochent d'avoir allégué en faveur de l'idolâtrie, les prétendus prodiges opérés, et les oracles rendus par les dieux, d'avoir accusé les chrétiens d'athéisme et d'impiété, et d'avoir excité contre eux la haine des magistrats et la fureur du peuple.

III. Nos adversaires ont encore été moins équitables à l'égard du sacerdoce judaïque. Chez les Juifs, les *prêtres* formaient une tribu particulière, mais leurs fonctions se bornaient au culte divin ; ils n'avaient aucune part au gouvernement civil. Les juges que Moïse, par le conseil de Jéthro, établit pour décider les contestations des Israélites, furent chosis dans chaque tribu ; *Exod.*, c. 18, ỳ. 21 ; *Deut.*, c. 1, ỳ. 15. Dans le nombre de quinze chefs qui ont gouverné successivement la nation, il n'y a eu de *prêtres* que Héli et Samuel, encore est-il douteux si ce dernier était de la tribu de Lévi.

En comparaison des autres tribus, le sort des lévites n'était rien moins qu'avantageux ; leur vie était précaire, ils ne possédaient point de terres labourables, ils vivaient des dîmes et des oblations ; lorsque le peuple se livrait à l'idolâtrie et oubliait la loi de Dieu, la subsistance des *prêtres* était fort mal assurée. Il faut que leur tribu ait été la moins florissante, puisque c'était la moins nombreuse.

Ils rendaient les mêmes services que les *prêtres* égyptiens, sans avoir les mêmes priviléges. Outre les fonctions qu'ils avaient à remplir dans le temple, ils étaient dépositaires des archives, des lois, de l'histoire de la nation : Moïse leur avait confié ses livres. Ils devaient régler le temps et l'ordre des fêtes, par conséquent le calendrier ; ils gardaient les titres du partage des terres fait entre les tribus, et les généalogies sur lesquelles ce partage était fondé. En cas de doute sur le sens des lois, ils devaient les expliquer, veiller aux purifications et aux abstinences ordonnées par la loi, vérifier l'état des lépreux et des lieux infectés de contagion, etc. Il n'est pas étonnant que Moïse les eût dispersés dans toutes les tribus, puisqu'ils étaient nécessaires partout. L'histoire dépose que souvent ils ont résisté aux entreprises injustes et téméraires des rois ; aussi ceux-ci devinrent despotes lorsqu'ils se furent arrogé le droit de disposer du sacerdoce, et qu'ils eurent dépouillé les *prêtres* de toute espèce d'autorité.

Ils étaient obligés de quitter leur demeure pour aller remplir leurs fonctions dans le temple ; pendant tout le temps de leur service, il leur était défendu de rien boire qui pût enivrer, et d'habiter avec leurs épouses ; il y avait peine de mort s'ils étaient entrés dans le temple sans être purifiés et revêtus de leurs habits sacerdotaux, s'ils avaient mis sur l'autel un feu étranger, s'ils avaient osé pénétrer dans le sanctuaire, etc. Suivant les traditions juives rapportées par Roland, *Antiq. sacr. vet. Hebr.*, p. 92, la multitude de rites, d'abstinences, de précautions imposées aux *prêtres*, était un véritable esclavage. On ne doit pas oublier qu'après la captivité de Babylone, ce fut une famille de *prêtres* qui, par des

prodiges de valeur, affranchit la nation du joug tyrannique et cruel des rois de Syrie.]

Cela n'a pas empêché les incrédules modernes de représenter les *prêtres* juifs comme les sangsues et les fléaux de leur république; ils se sont prévalus d'un fait rapporté dans le livre des *Juges*. Il est dit que de jeunes débauchés de la ville de Gabaa, dans la tribu de Benjamin, abusèrent si cruellement de la femme d'un lévite, qu'elle en mourut. Ils voulurent outrager le lévite lui-même d'une manière impudique, malgré les remontrances d'un vieillard qui lui avait accordé l'hospitalité, *Jud.*, c. 19. Dans l'excès de sa douleur, ce lévite coupa en morceaux le cadavre de sa femme, et les envoya aux différentes tribus pour les exciter à la vengeance. Les Israëlites, indignés de voir renouveler parmi eux les abominations de Sodôme, s'assemblèrent, sommèrent les Benjamites de livrer les coupables, et, sur leur refus, ils leur déclarèrent la guerre. Dans les deux premiers combats, les Benjamites furent vainqueurs; Dieu le permit pour punir les autres tribus d'avoir agi par passion et sans l'avoir consulté. Confus et repentants de leur faute, les Israélites le consultèrent enfin, ils suivirent les avis du grand-*prêtre*, ils surprirent les Benjamites et les taillèrent en pièces, à la réserve de six cents hommes, qui prirent la fuite.

Voyez, disent les incrédules, comme les *prêtres* et les lévites furent toujours prêts à faire répandre du sang pour leur intérêt. Mais il était moins question, dans cette circonstance, de venger un lévite, que d'exécuter la loi de Dieu, qui défendait, sous peine de mort, les abominations dont les habitants de Gabaa étaient coupables. Les Benjamites, de leur côté, étaient punissables pour avoir refusé de faire justice, et pour avoir pris les armes par un esprit de révolte.

Ce fait étrange paraît être arrivé immédiatement après la mort de Josué, quoiqu'il ne soit rapporté qu'à la fin du livre des *Juges*. Alors le gouvernement était démocratique chez les Israélites; Phinées, petit-fils d'Aaron, qui était grand-*prêtre*, n'avait aucune autorité politique; la guerre contre les Benjamites fut résolue par une délibération unanime des tribus, et sans le consulter. *Jud. c.* 20, ỹ 7. L'historien remarque qu'alors il n'y avait point de roi ou de chef dans Israël, et que chacun faisait ce qui lui semblait bon, c. 24, ỹ 14. Ce n'est donc pas ici le lieu de s'en prendre au mauvais gouvernement des *prêtres*.

Nous ne nous arrêterons pas à répondre aux objections que les incrédules ont faites contre les autres circonstances de cette narration; elles viennent uniquement de ce qu'ils ignorent ou feignent d'ignorer la grossièreté des mœurs des anciens peuples, et qu'ils ne veulent avoir aucun égard à la manière très-brève dont les écrivains sacrés rapportaient les événements.

IV. Mais c'est surtout aux *prêtres* du christianisme que les incrédules, en marchant sur les traces des protestants, ont déclaré la guerre. Ces derniers prétendent que, dans le commencement de l'Eglise, il n'y avait ni hiérarchie ni distinction entre les ministres de la religion et les laïques; que les *prêtres* étaient simplement les anciens ou les hommes les plus distingués par leur mérite ou par leur rang dans la société; que le changement de discipline sur ce point a été l'ouvrage du clergé.

Aux mots Evêque, Hiérarchie, etc., nous avons refuté cette imagination des protestants, et, à l'article Clergé, nous avons fait voir que la nature du sacerdoce évangélique exigeait que ceux qui en sont revêtus fussent un ordre particulier et distingué des laïques.

Basnage, *Histoire de l'Eglise*, tome 1, liv. 1, chap. 7, § 3, soutient que, dans les premiers siècles, de simples *prêtres* pouvaient ordonner d'autres *prêtres* sans l'intervention d'aucun évêque; il cite en preuve le passage de saint Paul de la première épître à Timotée, c. 4, ỹ 14, où il dit: « Ne négligez pas la grâce qui est en » vous, et qui vous a été donnée par » l'inspiration divine, avec l'imposi- » tion des mains du presbytère. »

Or, reprend Basnage, le *presbytère* est l'assemblée des *prêtres;* il ajoute que le sentiment de saint Jean Chrysostôme, qui l'entend autrement, ne fait pas preuve. Il ne tenait qu'à lui d'apprendre de saint Paul lui-même le vrai sens de ce passage. L'Apôtre écrit au même Timothée, *Epist. II*, c. 1, ℣ 6 : « Je vous avertis de ressus» citer la grâce de Dieu qui est en » vous par l'imposition de *nos mains.* » Saint Paul, apôtre, n'était-il que *prêtre?* Aucun des autres exemples cités par Basnage ne prouve ce qu'il veut.

Un point essentiel, est de justifier, contre les reproches des incrédules, le degré d'autorité temporelle dont les *prêtres* se sont trouvés revêtus dans certains siècles; nous sommes donc obligés d'en examiner l'origine, d'en suivre les progrès, d'en considérer les effets et les conséquences. Quoique nous en ayons déjà parlé ailleurs, il est bon de confirmer ce que nous en avons dit par de nouvelles réflexions.

Lorsque Jésus-Christ a institué le saderdoce de la loi nouvelle, il n'y a point attaché de pouvoir civil ni politique, il n'a pas même voulu l'exercer lui-même, *Luc.*, c. 14, ℣. 14. Il a chargé ses apôtre d'enseigner toutes les nations, de consacrer l'eucharistie, de donner le Saint-Esprit, de remettre les péchés, de faire même des miracles pour soulager les malheureux mais non d'exercer aucune fonction civile. Quand il leur a promis de les placer sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël, il a voulu sans doute leur confier le gouvernement spirituel de l'Eglise, et non le soin des affaires temporelles. Mais si les fidèles, convaincus des lumières, de la probité, de la sagesse de leurs pasteurs, les ont souvent pris pour arbitres de leurs intérêts temporels, ferons-nous un crime à ceux-ci de s'être attiré la confiance de leurs ouailles, et d'en avoir usé pour maintenir la paix? Lorsque saint Paul exhorte les chrétiens à terminer toutes leurs contestations par des arbitres, il ne les renvoie point au jugement des *prêtres;* il dit, au contraire, que celui qui est enrôlé dans la milice du Seigneur ne se mêle point des affaires séculières, *II. Tim.*, c. 2, ℣. 4. Mais quelquefois un *prêtre* se trouve forcé de s'en mêler par charité, pour prévenir le mal et procurer le bien.

Lorsque les empereurs eurent embrassé le christianisme, et qu'ils connurent les talents, les vertus, le zèle charitable des évêques, ils les chargèrent de veiller sur plusieurs objets d'utilité publique, de la visite des prisons, de la protection des esclaves, du soin des enfants exposés, du soulagement des pauvres et des misérables, de la police contre les jeux de hasard et les lieux de prostitution, etc. On le voit par les lois de ces princes, ils espérèrent que tous ces devoirs de charité seraient mieux remplis par les pasteurs que par les magistrats, surtout lorsque ceux-ci étaient encore païens; ils ne furent pas trompés. Les *prêtres* et les évêques pouvaient-ils se dispenser de répondre à cette marque de confiance du gouvernement? On les accuse de l'avoir fait par ambition, par l'empressement de se rendre importants, pour acquérir ainsi du crédit, de l'autorité, du pouvoir. Mais déjà ils s'étaient acquittés de la grande partie de ces soins sous le règne des empereurs païens, lorsque cela ne pouvait leur procurer aucune espèce de considération. Jésus-Christ avait dit à ses apôtres, *Matth.*, c. 10, ℣. 8 : « Guérissez les malades, ressus» citez les morts, purifiez les lépreux, » chassez les démons. » Lorsque les pasteurs n'eurent plus ces pouvoirs surnaturels, ils ne durent pas pour cela se croire dispensés de soulager les malheureux par des secours naturels.

Après l'invasion des Barbares, qui traînaient à leur suite l'ignorance et le désordre, les services des ministres de la religion devinrent encore plus nécessaires; eux seuls conservaient quelques notions de la justice et des lois. Les rois francs, Clovis et ses successeurs, donnèrent leur confiance aux évêques; ils leur attribuèrent le jugement de plusieurs affaires, à cause de leurs lumières, de leur probité, de leur désintéressement, et parce qu'ils avaient contribué beaucoup à soumettre les peuples à cette nouvelle

domination. Les peuples, de leur côté, préféraient d'être jugés suivant les lois romaines, connues des clercs seuls, plutôt que suivant le code brutal des Barbares ; ainsi s'établit la juridiction temporelle du clergé. Peut-on légitimement lui en faire un crime ?

Pendant les siècles d'anarchie, de désordre, de brigandage, qui suivirent le règne de Charlemagne, les peuples, opprimés et malheureux, ne trouvèrent de ressource que dans la charité de leurs pasteurs. Il n'est pas étonnant que l'on ait accordé de grands biens, des honneurs, des prérogatives à celui des ordres de l'état duquel on tirait le plus de services. Dans le temps que ces biens furent donnés au clergé, ils étaient à peu près de nulle valeur, puisqu'une partie de la France était presque déserte ; il faillait les remettre en culture. L'administration de la justice lui fut confiée, parce que les laïques n'étaient plus en état de s'en acquitter. On a beau dire que tout cela fut un effet de l'ambition et de la rapacité des *prêtres* ; ce reproche, dicté par une ignorance malicieuse, est réfuté par l'histoire. Nous soutenons que cette révolution fut l'effet de la nécessité et des circonstances.

Nous ne prétendons pas qu'il n'en est résulté aucun abus ; que l'application des *prêtres* aux affaires temporelles n'a jamais nui aux soins spirituels qu'ils devaient aux peuples ; qu'ils ont toujours eu raison de vouloir conserver ce qui leur était acquis par une très-longue possession : la vertu la plus pure n'est pas toujours assez éclairée pour voir le sage milieu qu'il faudrait garder, pour apercevoir ce qui convient le mieux, eu égard au changement des temps, des mœurs, des circonstances. Mais qu'en résulte-t-il ? Que le caractère sacré des *prêtres* ne les met pas à couvert des faiblesses de l'humanité ; que souvent ils sont entraînés, comme les autres hommes, par le torrent des erreurs et des mœurs de leur siècle. Mais il n'est pas moins vrai que les narrations scandaleuses, les déclamations outrées, les calomnies que les protestants, aussi bien que les incrédules, se sont permises à ce sujet contre le clergé, sont aussi injustes qu'absurdes.

Nous ne prendrons donc pas la peine de répondre en détail aux invectives de ces derniers contre les *prêtres* ; si on voulait les en croire, tout ministre de la religion est un mauvais citoyen, un ennemi de sa patrie et de ses semblables, un monstre pétri de tous les vices. Ces traits de fureur et de démence, dont leurs écrits sont remplis, suffiront pour les rendre méprisables aux yeux de la postérité. *Voyez* CLERGÉ. BERGIER.

PRÊTRE ET POËTE. (*Theol. mixt. art. et litter.*) — Nous avons, au mot COMMUNION (première), pris la liberté de reproduire quelques-uns de ces vers qui, pendant notre jeunesse, charmèrent nos loisirs ; nous les avons offerts comme une récréation à nos lecteurs. Ils nous pardonneront de leur en offrir quelques autres encore au même titre, et aussi pour appuyer notre système d'alliance de l'art avec la religion.

J'avais vingt-sept à vingt-huit ans. La révolution de 1848 ne s'annonçait encore que d'un peu loin. J'habitais un château qui portait le même nom que l'un des châteaux de M. de Lamartine. Un jour, dans une réunion aristocratique et élégante, on critiqua quelque peu l'auteur des *Girondins*, qui étaient en voie de publication. Je pris légèrement la défense de leur auteur. Une jeune dame, aussi spirituelle que gracieuse, parut m'écouter avec plaisir et approbation. Cette dame était de Mâcon, connaissait Lamartine, et était surtout l'amie de sa nièce. De retour au château où elle était venue passer la saison, elle écrit à M[lle] Clémentine qu'elle a dîné avec un jeune prêtre qui n'avait pas craint de prendre le parti de son oncle dans une société qui lui était assez peu sympathique. Sur sa lettre, que la nièce ne manqua pas de communiquer à l'oncle, Lamartine, que je n'avais jamais vu, m'envoie, par l'entremise de M[e] de B..., quatre strophes écrites de sa main, dont la dernière était la suivante :

Viens donc, dénouant ta ceinture,
Au foyer des bardes t'asseoir ;
Ils sont l'hymne de la nature,
Et vous en êtes l'encensoir.

Aussitôt je lui répondis par des strophes dans le même rythme; voici ces strophes :

LE PRÊTRE ET LE POÈTE.

I.

Chaque voix a son harmonie,
Chaque étoile s n rôle au ciel,
Et chaque insecte a s n génie
Qui le mène aux sources du miel.

Mais il est de plus belles roses
Et des oiseaux qui chantent mieux...
Prêtre et poète sont les choses
Qui brillent le plus sous les cieux.

La prière silencieuse
Sourit chez l'un comme la fleur;
L'autre est la voix mélodieuse
Qui dit ses soupirs au Seigneur.

Tous deux se couvrent pour le monde
Des sueurs du Gethsémani,
Et des rochers font jaillir l'onde
Dont le baptise l'Infini.

L'un du père est l'image pure
Et l'autre est l'image du fils;
L'un nous prêche avec la nature
Et l'autre avec un crucifix.

Du Christ ils portent la parole
Devant les peuples et les rois;
Ils deviennent, à son école,
Prêtre et barde tout à la fois.

N'aimait-il pas, sur les montagnes,
A passer des nuits au grand air,
A s'égarer dans les campagnes
Et sur les plages de la mer?

Ils partagent les habitudes
De l'adorable pélerin;
L'un est l'ange des solitudes,
Et l'autre en est le séraphin.

Et quand assis sur la pervenche,
Entre la mère et les enfants,
Jésus vantait la robe blanche
De la plus simple fleur des champs,

Disant que jamais les dentelles
De la robe de Salomon
En beauté n'égalèrent celles
Dont son père ornait ce bouton.

N'était-il pas le grand poète
Et le bon prêtre en même temps?...
A deux ils forment le prophète
Qui compose et brûle l'encens.

Ils sont les héros du long drame
Dont l'Homme-Dieu fut l'abrégé,
Soutiennent la même oriflamme
Pour le salut du naufragé.

Ils sont donc amis par nature;
Ils sont deux frères en naissant,
Deux rameaux de même bouture
Chargés de fruits pour le passant.

II.

Mais que sera-ce, si le prêtre
Du barde a compris les accents,
Et si de l'envoyé du maître
Le barde accueille les présents!

Si tous les deux, en harmonie,
Ont fait vibrer, dans le grand chœur,
L'un les cordes de son génie
Et l'autre celles de son cœur!

Si leurs yeux ont saisi la page,
Dans le livre des nations,
Qui leur lègue un autre héritage
Qu'esclavage ou divisions;

Si pour le peuple, en sa souffrance,
Ils ont le regard qui soutient;
Si tous deux, prêchant l'espérance,
Montrent du doigt le jour qui vient!

Oh! le barde alors est un prêtre,
Et le prêtre un barde nouveau!
Ils tiennent de la main du maître
Les deux amphores du ruisseau.

Oui, car le monde, en son voyage,
Est cet aveugle d'Orient
Que le Seigneur, par le village,
Conduisait en lui souriant;

Et, poursuivant la tâche sainte
Du Seigneur, le long du chemin,
Prêtre et barde entendent sa plainte
Et lui donnent tous deux la main.

Ce fut à la Samaritaine
Que Jésus fit ses premiers dons,
Aux malades de la fontaine
Qu'il courut porter ses pardons.

Ami du peuple, il fit son code
Pour les femmes et les pêcheurs,
Et ceux que maudissait Hérode
Etaient ses frères et ses sœurs.

On lui parlait dans une ville
De grands coupables mis à mort :
Fumez, dit-il, l'arbre stérile,
De le couper vous avez tort.

Si le prêtre pense de même
Et que le barde en fasse autant,
Le premier lit le barde et l'aime,
Le second du prêtre est content.

Du Golgotha sortent deux tiges
Qui produiront deux avenirs :
Celui du monde des prodiges,
Celui du monde des soupirs.

Si nous devons cultiver celle
Dont Dieu nous fit les laboureurs,
En devons-nous trouver moins belle
Celle qu'arrosent vos sueurs?

Non. Chacune a pour origine
Le même grain de sènevé
Que Dieu sema sur la colline
Où notre monde fut sauvé.

III.

Pour toi le prêtre aura des larmes,
O chantre de la liberté !
Il trouve en toi son frère d'armes
Aux combats de l'humanité.

Comment pourrais-je être insensible
Aux accents de ta harpe d'or,
Moi qui moissonne dans la Bible
Et médite sur le Thabor !

Qui, quand je sers, en prophétie,
Le pain de la vie au savant,
De la sublime poésie
Deviens le chef-d'œuvre vivant !

Qui la bois à sa source même,
Quand Dieu me ramène le jour,
Et, dans mon bréviaire, que j'aime,
Chante l'hymne du pur amour !...

Le pardon qui veille à ma porte,
Je le retrouve sur tes pas.
Je suis ton frère !... Que m'importe
Celui qui ne comprendra pas ?

La même dame se chargea d'envoyer ma réponse ; et quelques jours après je reçus, toujours par son entremise, une lettre de remerciements de M. de Lamartine, dans laquelle il me parlait de mes vers, où je ne lui empruntais, disait-il, que son rythme, pour enchâsser mes saintes pensées, et m'invitait à aller le voir, pendant l'hiver, à Paris.

J'y allai l'hiver suivant. Lamartine me dit « qu'il avait été bien surpris » de recevoir ces beaux vers ; » puis, regardant en haut d'un air inspiré : « Ils sont la preuve d'un bien grand » talent ; » et il me conseilla de faire un poème. Un pareil accueil me fit sans doute plaisir ; mais le grand poète ajouta des avis qui, tout sages qu'ils fussent, ne me plurent pourtant que médiocrement : ces avis avaient pour visée le succès ; or, ces sortes de considérations n'eurent jamais accès jusqu'à mon esprit, moins encore jusqu'à mon cœur ; je fus toujours une espèce de philosophe pratique qui ne tient aucun compte du goût ni du jugement des autres, et qui ne peut se donner la peine de tâter le pouls du public. Je n'ai d'égards qu'à ma conscience, et j'écris ce qui me paraît vrai, sans m'occuper de ce qu'on en pensera. D'un autre côté, la politesse affectueuse, mais aristocratique et quelque peu légère de Lamartine, ne me souriait pas autant que la simplicité spirituelle et philosophique de Proudhon, et que l'honnête rudesse de Buchez. Je le revis pourtant, de loin en loin, jusqu'à sa vieillesse, et je retirai toujours de ses entretiens les mêmes impressions. Presque chaque fois que je l'ai vu, je lui ai entendu dire : « Je suis criblé de dettes, il faut que je paie ces dettes avant de mourir. » Cette parole, qui lui revenait toujours, prouve que le sentiment de l'honnête formait le fond de cette belle nature si essentiellement et si splendidement artiste.

Le Noir.

PRÊTRISE, l'un des trois ordres majeurs, le premier après l'épiscopat. Les théologiens le définissent, ordre sacré qui donne le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, de l'offrir en sacrifice, et de remettre les péchés.

Au mot Ordination nous avons prouvé que c'est un sacrement, puisque c'est une cérémonie que Jésus-Christ a établie, qui attache un homme à un état distingué de celui du peuple, qui lui imprime par conséquent un caractère, qui lui donne des pouvoirs surnaturels, qui lui impose des devoirs particuliers, et lui donne la grâce nécessaires pour les remplir ; nous l'avons fait voir par des textes formels de l'Ecriture sainte, et nous en avons encore cité plusieurs au mot Hiérarchie. Au mot Sacrifice, nous prouverons qu'aucune religion ne peut subsister sans sacrifice, ni conséquemment sans sacrificateurs ; que, dans toutes les religions du monde, les sacrificateurs ont été des personnages distingués du peuple, et déjà, dans l'article précédent, nous venons de montrer que c'est Dieu lui-même qui l'a ainsi réglé.

Sur ce fondement, le concile de Trente a dit anathème à quiconque ose enseigner que, dans le *nouveau Testament*, il n'y a point de sacerdoce extérieur et visible ; que l'ordination ne donne point le Saint-Esprit, que vainement les évêques se flattent de ce pouvoir, que l'imposition de leurs mains n'imprime aucun caractère, que celui qui est prêtre peut redevenir

simple laïque, etc. *Sess.* 3, can. 1 et 4. C'était la doctrine des protestants, et ils le soutiennent encore.

Mais dans le temps même que les prétendus réformateurs s'attachaient ainsi à déprimer le sacerdoce de l'Eglise catholique, ils se créaient à eux-mêmes un pontificat et une autorité bien supérieure à celle des prêtres. Luther se qualifiait évangéliste de Wittemberg par l'autorité de Dieu même; il décidait à son gré du culte religieux; Calvin en agissait à Genève d'une manière encore plus despotique, et chaque prédicant faisait de même partout où il trouvait des sectateurs assez dociles pour se ranger sous sa conduite. Pendant que ces pasteurs de nouvelle création enseignaient que les prêtres ne peuvent tenir leurs pouvoirs que du peuple, ils auraient fait un beau bruit, si le peuple avait entrepris de leur ôter l'autorité de laquelle ils s'étaient eux-mêmes revêtus.

Dans l'Eglise catholique, l'ordination des prêtres se fait avec beaucoup de cérémonies. L'évêque, après avoir récité les litanies et d'autres prières, met ses deux mains sur la tête de chacun des ordinands, et tous les prêtres qui sont présents en font autant, sans prononcer aucune formule. Mais immédiatement après, pendant que tous tiennent les mains étendues sur les ordinands, l'évêque prononce sur eux une prière par laquelle il demande à Dieu pour eux le Saint-Esprit et la grâce du sacerdoce, et il le supplie de les consacrer lui-même au ministère de ses autels.

En second lieu, l'évêque leur fait aux mains l'onction du saint chrême, avec une prière relative à cette action. Ensuite, il présente et fait toucher à tous les vases qui contiennent le pain et le vin destinés au saint sacrifice, en leur disant : « Recevez le pouvoir » d'offrir le sacrifice à Dieu, et de » célébrer des messes pour les vivants » et pour les morts, au nom du Sei» gneur. » Conséquemment, ces nouveaux prêtres récitent avec l'évêque les prières du canon et consacrent avec lui.

Après la messe, l'évêque leur impose de nouveau les mains, en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit ; » les péchés seront remis à ceux » auxquels vous les remettrez, etc. »

C'est une question parmi les théologiens de savoir quelle est, dans ces différentes cérémonies, celle qui constitue l'essence de l'ordination sacerdotale ; on demande si c'est la première imposition des mains faite par l'évêque et par les prêtres assistants, avec la prière qui l'accompagne ; si la porrection des instruments du saint sacrifice qui se fait ensuite est ou n'est pas l'essence de cette ordination.

Le sentiment le plus commun est que cette seconde cérémonie est accessoire et non essentielle à la validité de l'ordination, et l'on en apporte plusieurs preuves. On dit, 1° saint Paul parlant de la grâce du sacerdoce dit à Timothée qu'elle lui a été donnée par la prière avec l'imposition des mains du presbytère ou de l'assemblée des prêtres ; il ne fait mention d'aucune autre cérémonie; 2° dans tous les monuments de l'histoire et de la discipline ecclésiastique, avant le dixième ou le onzième siècle, il n'est pas question de la porrection des instruments, mais seulement de l'imposition des mains pour l'ordination des prêtres ; 3° cette porrection des instruments du sacrifice n'a lieu ni chez les Grecs, soit catholiques, soit schismatiques, ni chez les jacobites, ni chez les nestoriens; cependant l'Eglise catholique regarde comme valide la *prêtrise* de ceux qui ont été ordonnés dans ces différentes sectes. Ces raisons doivent paraître solides.

Cependant le père Merlin, jésuite, a fait, en 1745, un traité historique et dogmatique sur les formes des sacrements, dans lequel il donne lieu de douter si la porrection des instruments n'est pas essentielle à l'ordination sacerdotale, et si les preuves du contraire sont aussi solides qu'elles le paraissent d'abord.

En premier lieu, il observe et il prouve, par des passages formels des Pères, que, jusqu'au douzième siècle, l'on s'est abstenu de mettre par écrit, dans le dernier détail, les rites et les formes des sacrements ; que l'on a

scrupuleusement observé ce que l'on appelait *le secret des mystères*; que telle a été la discipline de l'Eglise dès les premiers siècles. C'est pour cela que la liturgie n'a été mise par écrit qu'à la fin du quatrième siècle, et que les apôtres mêmes se sont abstenus de prescrire dans leurs lettres les rites et les formes des sacrements. Il n'est donc pas étonnant que saint Paul désigne l'ordination sous le nom seul d'imposition des mains jointe à la prière; il n'était pas nécessaire d'en dire davantage à Timothée, instruit d'ailleurs par des leçons de vive voix.

En second lieu, il est constant que l'usage des Pères et des conciles a été de nommer *imposition des mains* le rit de plusieurs sacrements, et même leur forme, puisqu'ils disent, *manus impositiones sunt verba mystica*. Ce nom est donné non-seulement à la confirmation, mais encore à la pénitence et à l'absolution ; en parlant de la réconciliation des hérétiques à l'Eglise, ils disent indifféremment *manus eis imponantur in pœnitentiam* ou *in Spiritum sanctum*. Le baptême est ainsi nommé par le concile d'Elvire, can. 39, et par le premier concile d'Arles, can. 6. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner quand la porrection des instruments dans l'ordination des prêtres, avec la formule qui l'accompagne, aurait été appelée *imposition des mains* par les auteurs ecclésiastiques antérieurs au douzième siècle.

En troisième lieu, l'on assure mal à propos que les Grecs suppriment cette porrection dans leur ordination ; mais ils la réunissent à l'imposition des mains. L'évêque assis devant l'autel, met la main sur la tête de l'ordinand qui est à genoux près de lui, et il lui appuie le front contre l'autel chargé des instruments du saint sacrifice, en lui disant : *La grâce divine élève ce diacre à la dignité du sacerdoce* ; ainsi la porrection des vases se trouvant réunie à l'imposition des mains, elle détermine les paroles de la forme à signifier le double pouvoir du sacerdoce.

Il faudrait donc que les théologiens qui soutiennent que cette porrection n'est point de l'essence de l'ordination, fussent en état de prouver qu'avant le onzième siècle, dans l'Eglise latine, les vases n'entraient en aucune manière dans la cérémonie ; que l'imposition des mains se faisait sans que l'ordinand fût près de l'autel chargé des vases pleins, comme il l'est chez les Grecs. Il est évident que la présence et la proximité de ces vases suffit pour que l'on puisse dire avec vérité qu'ils sont présentés à l'ordinand, et que cette présentation fait partie de l'ordination.

Il ne servirait à rien de répliquer que les auteurs qui ont parlé de l'ordination des Grecs, qui nous ont donné leur rituel et leur eucologue, n'ont fait mention ni de la proximité ni de la présence des vases sacrés dans cette cérémonie ; on sait que ces auteurs ont souvent manqué d'attention et d'exactitude dans les relations qu'ils ont données du cérémonial et de la croyance des Grecs et des autres sectes orientales, et que ce défaut a induit en erreur plusieurs théologiens.

En effet, les Orientaux croient comme nous que l'eucharistie est un vrai sacrifice, que les prêtres seuls ont le pouvoir de l'offrir, que Jésus-Christ a donné à ses apôtres, qui sont les premiers prêtres, deux pouvoirs, l'un sur son corps naturel, l'autre sur son corps mystique, qu'il a exprimé l'un par ces paroles, *faites ceci en mémoire de moi* ; l'autre, en leur disant *recevez le Saint-Esprit*, etc. Il serait donc étonnant qu'ils n'eussent pas senti la nécessité d'exprimer l'un et l'autre de ces pouvoirs dans l'ordination de la *prêtrise*. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le *Sacramentaire de saint Grégoire*, il est fait mention du pouvoir d'offrir le saint sacrifice dans les prières de l'ordination des prêtres. Saint Grégoire, *Liber Sacram.*, p. 238, et notes du père Ménard, p. 291,

Ce n'est point à nous de décider si ces raisons du père Merlin sont péremptoires, mais elles nous paraissent mériter toute l'attention des théologiens. Si elles avaient été mieux connues, ceux qui ont traité des ordinations anglicanes n'auraient pas avancé, comme ils ont fait, que la porrection des vases du saint sacrifice

n'est pas en usage chez les Grecs pour l'ordination des prêtres. BERGIER.

PREUVE. *Voy.* LIEUX THÉOLOGIQUES et RELIGION.

PRÉVENANT, GRACE PRÉVENANTE. *Voyez* GRACE.

PRÉVISION. *Voy.* PRESCIENCE.

PRÉVOT (*Théol. hist. dig. ecclés.*) — Ce mot vient du latin *præpositus, préposé.* « On désigne par ce mot, dit M. Permaneder :

« 1. Dans l'usage commun, la première dignité après l'achevêque ou l'évêque, attachée, suivant la plus ancienne constitution des chapitres, à la personne de l'archidiacre dans une église métropolitaine ou une cathédrale ;

» 2. Le premier dignitaire ou le chef du chapitre d'un collégiale ;

» 3. Les supérieurs du second rang dans les couvents, remplaçant parfois les supérieurs proprement dits, abbés, prélats, recteurs, exerçant en tout temps avec eux l'autorité disciplinaire sur les profès et concourant à l'administration des droits temporels du couvent. Leur rang et leur sphère d'activité sont analogues à ceux d'un prieur sous un abbé.

» 4. On appelait aussi prévôts, des laïques nommés ailleurs patrons ou protecteurs des églises. C'étaient des membres de la paroisse, assermentés, auxquels, d'après une disposition remontant au quatorzième siècle, on transmettait l'administration de la part des revenus de l'église destinée à la *fabrique* de l'église, sous la surveillance du curé ou du doyen de cette église. » LE NOIR.

PRIDEAUX (John) *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant anglican, évêque de Worcester, né en 1578, à Stafford, et mort dans la pauvreté, par suite de la révolution, à Bredon, en 1641, a laissé plusieurs ouvrages :

Tabulæ ad grammaticam Græcam introd., Oxford, 1608; *Tirocinium ad syllogism. contexendum ; Castigatio cujusdam circulatoris qui R. P. Andream Eudæm. J. Cydonium, S. J., se ipsum nominat, oppos. ipsius calumniis in epist. Th. Casauboni ad Frontonem Ducæum*, Oxford 1614 : *Viginti duæ lectiones de totidem religionis capitibus ; Fasciculus controversiæ ; Conciliorum synopsis ; Scholasticæ Theol, syntagma*, 1651, réédité à Zurich, 1672 ; *Manuductio ad Theol. polemicam.* LE NOIR.

PRIDEAUX (Humphry) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant historien et archéologue, né dans la Cornouaille, en 1648, est mort doyen de Norwich, en 1724, après s'être rendu célèbre par l'interprétation des marbres d'Arundel (1), par de vives controverses en faveur de l'Église anglicane et par des attaques à l'indifférentisme envahissant. Il édita *Florus*, traduisit deux traités de Moïse Maimonide : *de Jure pauperis oc Peregrini apud Judæos*, et fit paraître :

Marmora Oxoniana, ex Arundellianis, Seldenianis aliisque conflata, cum perp. comment. cum Græcorum versione Latina, et lacunis suppletis ac figuris æneis, Oxon., 1676, in-fol., avec dissert ; *The true nature of imimportune folly diplayed in the life of Mahomed*, Lond., 1697, traduite en français, Amsterdam, 1698 ; *The Old and New Testament connected in the history of the Jews and neighbouringh nations*, Lond., 1715, 6 vol ; *Histoire des Juifs et des peuples voisins*, Lond., 1715, 6 vol. in-8°, qui eut un succès extraordinaire en Angleterre. « C'est, dit M, Kerker, un ouvrage érudit et et plein de faits. On y blâme la longueur des dissertations, la dureté du style, la confusion du plan. On a laissé de côté, dans la traduction française de cette histoire, les passages outrageux pour les catholiques, et on y a ajouté en place plusieurs dissertations du P. Tournemine. » LE NOIR.

PRIÈRE, demande que l'on fait à Dieu. Jésus-Christ dit qu'il faut prier toujours et ne jamais se lasser; il en

(1) Ces marbres, découverts dans l'île de Paros par G. Potty, que le comte d'Arundel y avait envoyé, renferment les principales époques de l'histoire d'Athènes, depuis la première année de Cécrops (1582) jusqu'en 254 av. J.-C.

a donné lui-même l'exemple. Les quarante jours qu'il passa dans le désert furent employés sans doute à ce saint exercice ; c'est ainsi qu'il se préparait à remplir son divin ministère. Après avoir consumé les jours à instruire et à secourir, par des miracles, les affligés, il passait encore les nuits en *prières*. Luc., c. 6, ỳ. 22.

Les apôtres firent de même. Pendant les dix jours qui s'écoulèrent depuis l'ascension du Sauveur jusqu'à la descente du Saint-Esprit, ils persévérèrent unanimement dans la *prière*. *Act.*, c. 1, ỳ. 14. Ils allaient au temple aux heures ordinaires de la *prière*, c. 3, ỳ. 1. Saint Pierre venait de prier, lorsqu'il reçut les envoyés du centenier Corneille, c. 10, ỳ. 9. Saint Paul recommande souvent ce saint exercice aux fidèles, et les premiers chrétiens suivirent exactement cette leçon ; leurs assemblées fréquentes se passaient à s'instruire et à prier, parce qu'ils étaient persuadés que la *prière* publique est la plus agréable à Dieu ; de là l'institution des *heures canoniales*. *Voyez* ce mot, et MŒURS DES CHRÉTIENS, c. 6. Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise approuve les instituts monastiques dans lesquels on consacre à la *prière* une bonne partie du jour et de la nuit.

Dans le paganisme, on ne demandait aux dieux que des biens temporels ; les auteurs profanes, aussi bien que les écrivains ecclésiastiques, attestent que la plupart des *prières* des païens étaient des crimes, des désirs et des demandes contraires à la justice, à la pudeur, à la charité, à la bonne foi, et telles que l'on n'aurait pas osé les faire en public. Sénèque, Horace et d'autres conviennent que l'on ne s'avisait pas de demander aux dieux la vertu, la probité, la sagesse, la prudence ; de pareils vœux n'auraient pas été conformes aux caractères vicieux que l'on attribuait à ces fausses divinités.

Jésus-Christ, au contraire, nous a recommandé de chercher, en premier lieu, le royaume de Dieu et sa justice, en nous promettant que le reste nous sera donné par surcroît, *Matth.*, c. 6, ỳ. 33. Il ne nous défend pas de demander à Dieu des biens temporels, mais il veut que nous bornions nos désirs au simple nécessaire. Dans la *prière* qu'il a daigné nous enseigner, une seule demande a pour objet notre pain de chaque jour ; toutes les autres regardent les dons de la grâce et l'affaire du salut.

Comme les incrédules ne voudraient aucun exercice de religion, ils soutiennent que la *prière* est injurieuse à Dieu. Ce grand Etre, disent-ils, qui sait tout, n'a pas besoin de nos demandes pour connaître ce qu'il nous faut et ce qui nous est le plus avantageux ; lui exposer nos désirs, c'est lui témoigner de la défiance et du mécontentement. Lorsque nous lui demandons d'être délivrés des maux de ce monde, nous exigeons qu'il change pour nous, par des miracles, le cours de la nature. Comment peut-il exaucer deux hommes ou deux nations qui lui font des *prières* contraires ? Si nous le supplions de nous guérir de nos vices, et de nous donner les vertus que nous n'avons pas, nous voulons qu'il fasse notre propre ouvrage, puisqu'il dépend de nous d'éviter le mal et de pratiquer le bien. Ainsi, suivant cette décision, tout homme qui croit un Dieu et qui l'invoque est un insensé, et c'est la folie du genre humain tout entier.

Mais ce que Dieu peut faire de plus avantageux pour nous, c'est de nous préserver de la fausse sagesse des incrédules. Il nous ordonne de lui exposer nos besoins, non pour les lui faire connaître, mais pour lui témoigner notre dépendance, notre soumission, notre confiance, et reconnaître ainsi son souverain domaine. Qui s'avisa jamais de penser qu'un enfant fait injure à son père lorsqu'il lui demande une grâce ? Celles que nous attendons de Dieu sont sans doute assez précieuses pour valoir la peine d'être demandées.

Sans faire des miracles, Dieu peut nous préserver ou nous délivrer des fléaux de la nature. La marche de l'univers n'est point le jeu nécessaire et purement mécanique des causes physiques ; Dieu le conserve et le dirige par son action immédiate, et, sans cela, tout retomberait dans le

chaos. Nous ne connaissons point toutes les causes physiques ni tous leurs effets ; comment pourrions-nous discerner ce qui est ou n'est pas le résultat d'un simple mécanisme ? Lorsque Dieu nous suggère des pensées pour notre bien spirituel ou temporel, ce n'est pas un miracle, mais le plan ordinaire de bonté et de sagesse suivant lequel il gouverne habituellement les esprits ; or, ces pensées nous font prendre des précautions, employer des remèdes, consulter d'autres hommes, éviter des malheurs, etc. Qui de nous n'en a pas fait l'épreuve ? Les insensés attribuent ces événements au hasard, un homme sensé s'en croit redevable à Dieu. Des vœux contraires en apparence ne le sont pas réellement, lorsqu'ils sont accompagnés de résignation à la Providence.

Acquérir et pratiquer des vertus, nous corriger de nos vices, est sans doute l'ouvrage de notre volonté, mais non de notre volonté seule, puisque nous avons besoin pour cela du secours surnaturel de la grâce. Or, il dépend de Dieu de nous donner des grâces plus ou moins fortes et abondantes ; il les a promises à la *prière*, c'est à nous d'obéir avec reconnaissance. Pour un cœur qui aime Dieu, la *prière* est un exercice doux et consolant ; il nous distrait du sentiment de nos maux, il ranime l'espérance et le courage, il tranquillise l'esprit et calme les passions, il touche les pécheurs et soutient les justes. Cette expérience, attestée par tous les saints, est d'un tout autre poids que les fausses réflexions des incrédules.

Quelquefois ils ont dit que les Juifs ne priaient pas, qu'il n'y a point de *prières* dans leurs livres ; d'autres fois, que leurs *prières* étaient grossières, ils ne demandaient que des biens temporels ; souvent elles étaient injustes et cruelles, c'étaient des imprécations contre leurs ennemis.

Il suffit cependant de lire les cantiques de Moïse, de Débora, d'Anne, mère de Samuel, d'Isaïe et des autres prophètes ; les vœux de Salomon dans le temple, ceux d'Esther, de Judith, de Tobie, surtout les psaumes de David, pour être convaincu que les Juifs priaient, et qu'ils demandaient à Dieu autre chose que des biens temporels ; le psaume 118 en particulier est une invocation continuelle de la grâce divine. Au mot IMPRÉCATION, nous avons fait voir que, dans les livres saints, ce que l'on prend pour des imprécations et des sentiments de vengeance est seulement des prédictions.

D'autre part, les protestants prétendent que l'on ne doit adresser des *prières* qu'à Dieu seul ; qu'invoquer les saints c'est une superstition et un acte d'idolâtrie ; nous prouverons le contraire au mot SAINT.

On distingue deux sortes de *prières*, l'une vocale, l'autre mentale. La première se fait en prononçant des mots, la seconde est purement intérieure, sans proférer des paroles. *Voyez* ORAISON MENTALE. Celle-ci est la plus parfaite, sans doute ; l'autre n'aurait aucun mérite, si elle n'était accompagnée de l'attention de l'esprit et de l'affection du cœur. On appelle *prière* ou *oraison jaculatoire* celle qui consiste dans un simple mouvement du cœur vers Dieu, soit qu'on l'exprime par quelques paroles courtes, soit qu'on ne l'exprime pas. BERGIER.

PRIÈRE PUBLIQUE. *Voy.* HEURES CANONIALES.

PRIÈRES (les) ET LES CÉRÉMONIES AVANT ET APRÈS LES REPAS CHEZ LES JUIFS. (*Théol. hist. cérém. relig. etc.*). — Avant de réciter la prière proprement dite relative au repas, dit M. Konig, on dit le psaume du jour et les oraisons qui l'accompagnent, puis quelques passages de la loi, de la Mischma, de la Gémara, et le psaume 23. Alors on se lave les mains, *majim rischonim* (············, première eau). On prend le vase de la main droite et l'on verse l'eau sur la main gauche ; puis on le prend de la main gauche et on verse l'eau deux fois sur la main droite, et finalement deux fois avec la droite sur la gauche. Avant de se laver les mains, on dit l'oraison : « Je suis prêt et disposé à observer le commandement de l'ablution des mains, comme l'ont ordonné nos sages de sainte mémoire, au nom

du Dieu unique et de sa Schéchina, dans la crainte et l'amour de Celui qui est caché dans le nom d'Israël. » On joint les mains ; on les élève en disant : « Elevez maintenant vos mains et bénissez Jéhova. » On les essuie soigneusement ; on se met immédiatement à table sans s'arrêter par aucune conversation, etc. Le père de famille ou le maître de la maison, ····· ···, ou, à son défaut, le plus considéré de la réunion, prend le pain en main, l'entame à l'endroit le plus cuit, le replace sur la table, et prononce la bénédiction *mauze* (·····, l'offrant) : « Sois loué, ô Jéhova ! Roi du monde, qui as produit le pain de la terre. » Les convives répondent pieusement : *Amen*. S'il y a des étrangers, celui qui bénit la table dit avant la prière : Avec la permission de mes seigneurs et maîtres (······ ······· ····). La bénédiction dite, le maître de la maison détache le morceau de pain entamé, en prend un fragment pour lui, le plonge trois fois dans le sel et le mange sans rien dire ; puis il coupe le pain pour les autres convives et le leur présente.

» Il existe de nombreuses prescriptions sur les qualités et la forme du pain parmi les Juifs. Durant le repas le Juif doit se conduire honnêtement, avec modération ; il ne doit surtout pas gâter la moindre parcelle de pain, ni une goutte de vin, ne pas les laisser tomber à terre, etc. D'après le Talmud, un ange spécial, ···, veille à ce détail; celui qui viole ce commandement se condamne à la pauvreté.

Entre les viandes et le poisson, et entre le repas et le dessert, les convives doivent de nouveau se laver les mains ; ce sont les eaux moyennes. ··· ·······. La bénédiction doit être prononcée sur tout ce qui est servi. On distingue, à cet égard, le nécessaire proprement dit et le non-nécessaire ; le nécessaire est compris dans la bénédiction du pain ; le non-nécessaire, spécialement le vin, reçoit une bénédiction particulière. Le président de la table prend le verre rempli et dit : Vous plaît-il, Messieurs, que je prononce devant vous la bénédiction, et voulez-vous m'écouter dévotement et dire *amen* à mes paroles

» Il ajoute : « Sois loué, Jéhova, notre Dieu, Roi de l'univers, qui as créé le fruit de la vigne. Amen. » La bénédiction est la même pour les fruits, les raisins, etc., etc. Elle diffère pour les figues, les grenades, les olives, les dattes. Quand on sert des mets qui paraissent pour la première fois de l'année, on ajoute à la prière ordinaire : « Sois loué, Toi qui nous as conservés debout et en santé, et nous as fait parvenir jusqu'à ce moment. »

» Après tous les repas, on doit prendre de l'eau et du sel pour se rincer la bouche et n'avoir pas une mauvaise haleine. Avant la clôture du repas, on récite le psaume 137, parce qu'on doit à chaque fois faire mémoire de la ruine de Jérusalem. On ne l'omet que le jour du sabbat et les jours de fête, parce qu'on ne doit pas s'affliger en ces jours-là.

Enfin, on se lave les mains une dernière fois, ······ ···, puis on récite l'action de grâces pour le rassasiement, ····· ····, ce que les Juifs appellent *benschen*. Il faut qu'il y ait au moins trois hommes présents. On récite la prière devant un verre de vin bien rempli ; l'officiant le prend, le soulève et dit : « Je soulève le calice du salut, je vais invoquer le nom de Jéhova. » Puis, après plusieurs versets alternatifs, il récite l'action de grâces proprement dite : « Sois loué, ô Jéhova, notre Dieu, Roi de l'univers, qui nourris la terre entière de tes biens, par pure grâce et miséricorde, qui donnes du pain à toute chair, car ta grâce subsiste dans l'éternité. »

» Le samedi, aux nouvelles lunes et les jours de fêtes, la formule varie. Puis vient la bénédiction du vin ; les convives répondent : Amen. Chacun boit de son verre, ou du même verre, s'il n'y en a qu'un, après le maître de la maison. Il y a des formules plus abrégées pour les serviteurs et les enfants. »

Le Noir.

PRIESTLEY (Joseph) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien socinien, physicien, chimiste et philosophe, naquit d'une famille puritaine, à Fieldhead, près de Leeds, et mourut à Northumberland, en Amérique, instituteur d'une petite paroisse, en

1804. Il fut attiré dès sa jeunesse vers les doctrines de Socin, par la lecture des écrits de Hartley et de Lardner, et remplit les fonctions de prédicateur dans diverses paroisses dissidentes, dont la dernière fut Birmingham. Il en fut chassé, en 1792, par un émeute populaire qui dévasta sa maison, sa riche bibliothèque, ses belles collections scientifiques, ses précieux manuscrits, et ce fut alors qu'il s'enfuit en Amérique avec sa famille; le peuple l'avait ainsi maltraité à cause de son enthousiasme pour la Révolution française et de la liberté de ses opinions religieuses. Priestley est resté, dans les sciences physiques et chimiques, un grand inventeur et un auteur important; il a laissé des traités de physique et de chimie, il a laissé aussi des ouvrages de philosophie naturaliste; il a laissé enfin beaucoup d'ouvrages de controverses théologiques à la défense du socinianisme et de l'unitarisme. On peut citer parmi ces derniers : *Défense de l'unitarisme et du dogme de la nécessité; History of the corruptions of Christianity*, 1782; *Histoire des Opinions générales sur Jésus-Christ; Theological Repository*, 1777-80, 6 vol. in-8°; *Instructions sur la Religion naturelle et révélée*, 1772-74, 3 vol.; *Remarques sur l'Ecriture sainte*, 4 vol.; *Histoire de l'Eglise; Comparison of the Institutions of Moses with those of the Hindos and other ancient nations*, 1799; *Comparaison de Jésus et de Socrate*, etc. « Ses idées sociniennes, dit le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, ne l'empêchèrent pas de combattre à sa façon en faveur du christianisme contre les incrédules, et de s'adresser dans plusieurs circulaires aux philosophes et aux Juifs pour les engager à reconnaître le Christ comme le Messie; il écrivit aussi contre Gibbon, contre les disciples de Swedenborg, contre l'*Age de raison* de Payne, etc., etc. »

Peu d'auteurs ont été aussi féconds; le nombre de ses ouvrages s'élève à 145, et leur collection forme 70 vol. in-8°.

Le Noir.

PRIEUR, PRIEURE (*Théol. hist. dign. ecclés.*) — C'est un titre, venant du latin *prior*, que portent les supérieurs ou supérieures de certains couvents d'hommes ou de femmes. Tantôt le prieur est le premier chef, tantôt il est adjoint à l'abbé, comme sous-supérieur. Il y a des abbés qui ont le droit de se donner un *prieur;* dans d'autres couvents, ce sont les membres qui élisent le *prieur*, aussi bien que l'abbé (ou abbesse). Chez les bénédictins, les maisons-mères sont dirigées par les abbés, et les maisons affiliées le sont par des *prieurs*. Il y a beaucoup d'autres ordres, soit d'hommes, soit de femmes, chez lesquels il en est du *prieur* ou de la *prieure* comme chez les bénédictins.

Le Noir.

PRIMAT (*Théol. hist. dign. ecclés.*) — Le primat est le dignitaire qui vient immédiatement après le patriarche. Le terme grec d'exarque, ἔξαρχος, se traduit ordinairement par *primat*, et cependant l'exarque et le primat ne sont pas la même dignité : les exarques n'étaient pas soumis, en Orient, pour la juridiction, aux patriarches, et, en Occident, les primats n'étaient que des métropolitains qui étaient soumis au pontife romain, en qui se confondaient le patriarcat et la papauté. Ils avaient, d'ailleurs, des priviléges sur leurs évêques suffragants : c'étaient les *primats* qui consacraient les autres évêques et métropolitains, qui convoquaient les conciles nationaux, qui recevaient les appels, qui couronnaient le roi, etc. La dignité primatiale n'est plus qu'un titre honorifique.

« Les siéges primatiaux fixes les plus importants, dit M. Phillips, furent, pour l'Andalousie et le Portugal, *Séville*; pour le reste de l'Espagne, *Tarragone*, unis tous deux, plus tard, dans *Tolède*; pour la Gaule visigothe, *Arles*; pour la France, *Reims*, plus tard *Lyon*; pour la Normandie, *Rouen*; pour la Belgique, *Trèves*; pour l'Angleterre, *Cantorbéry* (et *York*); pour l'Ecosse, *Saint-André*; pour l'Irlande, *Armagh*; pour l'Allemagne, *Mayence*, et, comme primat honoraire, *Salzbourg*; pour la Hongrie, *Gran*; pour la Pologne, *Gnésen*; pour le Nord scandinave, *Lund*; pour la Corse et la Sardaigne, l'archevêché de *Pise*. » Le Noir.

PRIMAUTÉ, droit d'occuper la première place. Au mot PAPE nous avons prouvé que le souverain pontife, en qualité de successeur de saint Pierre sur le siége de Rome, a dans l'Eglise universelle une *primauté*, non-seulement d'honneur et de préséance, mais d'autorité et de juridiction. *Voy.* PAPE, § 1 et 2. BERGIER.

PRIME. *Voy.* HEURES CANONIALES.

PRIMICIER (*Theol. hiét. dign. ecclés.* Le mot *primicerius* signifie *primus in cera* (*tabula cereata*, table enduite de cire), et indique que l'on est inscrit, sur le registre matricule, le premier. Ce mot était spécialement appliqué à la dignité du chapitre, qui venait la première après celles de l'archidiacre et de l'archiprêtre. Le primicier avait principalement pour fonction de former les diacres, sous-diacres et minorés au chant du chœur, d'où on l'appelait aussi préchantre, *præcantor*. Ce titre n'est presque plus en usage que pour le primicier de Saint-Denis. LE NOIR.

PRINCE. *Voyez* ROI.

PRINCE DES PRÊTRES. *Voyez* PONTIFE.

PRINCIPAUTÉS. *Voyez* ANGES

PRINTEMPS PERPETUEL (le) EN EUROPE, de M. BABINET. (*Theol. mixt. scien. géogr.*) *V.* TERRE.

PRISCILLIANISME, PRISCILLIANISTES. L'an 380, ou l'année suivante, on vit naître en Espagne une secte d'hérétiques dont le principal chef fut Priscillien, homme savant, riche et insinuant; c'est ce qui fit donner à ses partisans le nom de *priscillianistes*. Sulpice-Sévère, auteur contemporain, dans son *Histoire sainte*, l. 2, c. 46, et saint Jérôme, *Epist.* 43, *ad Clesiph.*, col. 476, nous apprennent que ces sectaires réunissaient aux erreurs des manichéens celles des gnostiques.

Ceux même qui sont le plus portés à les excuser avouent qu'ils niaient, comme les manichéens, la réalité de la naissance et de l'incarnation de Jésus-Christ; qu'ils soutenaient que le monde visible n'était pas l'ouvrage de l'Etre suprême, mais celui de quelque démon, ou du mauvais principe. Ils adoptaient la doctrine des gnostiques touchant les *éons*, prétendus esprits émanés de la nature divine. Ils considéraient les corps humains comme des prisons que l'auteur du mal avait construites pour y enfermer les esprits célestes; ils condamnaient le mariage et niaient la résurrection des corps. Mosheim, *Hist. ecclés.*, 4e siècle, 2e part. c. 5, § 22.

Voilà certainement les principales erreurs des manichéens et des gnostiques; il n'est donc pas étonnant que l'on ait attribué aux *priscillianistes* les autres opinions fausses de ces deux sectes, savoir : qu'il n'y a pas trois Personnes en Dieu, que les âmes humaines sont de la même substance que Dieu, que l'homme n'est point libre dans ses actions, mais soumis à la fatalité; que l'ancien Testament n'est qu'une allégorie, que l'usage de manger de la chair est criminel et impur. Nous pouvons donc ajouter foi à ceux qui nous disent que les mêmes hérétiques jeûnaient le dimanche, le jour de Noël et le jour de Pâques, pour attester qu'ils ne croyaient ni la naissance ni la résurrection du Sauveur; qu'ils recevaient dans leurs mains l'Eucharistie, mais qu'ils ne la consommaient pas, parce qu'ils ne croyaient pas la réalité de la chair de Jésus-Christ. L'on ajoute qu'ils s'assemblaient la nuit et dans des lieux écartés, qu'ils priaient nus, hommes et femmes, et qu'ils se livraient à l'impudicité; qu'ils gardaient un secret inviolable sur ce qui se passait dans leurs assemblées, et qu'ils n'hésitaient pas de se parjurer pour tromper ceux qui voulaient le savoir.

Priscillien et ceux qu'il avait séduits furent d'abord condamnés dans un concile de Saragosse, l'an 381, et dans un autre tenu à Bordeaux en 385. Cet hérésiarque ayant appelé de cette sentence à l'empereur Maxime, qui résidait à Trèves, fut convaincu, par ses propres aveux, de la plupart des

erreurs et des désordres dont nous venons de parler; conséquemment, il fut condamné à mort et exécuté avec plusieurs de ses partisans. Leur supplice n'éteignit point le *priscillianisme* ; il en demeura des sectateurs en Espagne, et ils y causèrent des troubles pendant près de deux siècles; saint Léon fit tous ses efforts pour extirper, en Italie et en Espagne, jusqu'aux derniers restes des manichéens et des *priscillianistes* ; mais il paraît que ces derniers subsistaient encore au milieu du sixième siècle.

Tillemont, qui a peint ainsi ces hérétiques et leurs erreurs, cite pour garants non-seulement Sulpice-Sévère, saint Ambroise et saint Jérôme, auteurs contemporains ; saint Augustin et saint Léon, qui ont vécu immédiatement après; mais encore les actes des conciles qui ont condamné ces hérétiques, *Mém.*, t. 8, p. 491 et suiv,

› On a cependant entrepris, dans l'ancienne *Encyclopédie*, de les justifier, et de faire retomber tout l'odieux du scandale sur leurs accusateurs et sur leurs juges. L'auteur de cet article a copié Beausobre dans son *Histoire du Manichéisme*, et dans sa *Dissertation sur les Adamites* ; l'ambition de ce dernier était de disculper tous les hérétiques aux dépens des pères de l'Eglise. Mais Mosheim, plus judicieux, blâme ceux qui suivent aveuglément Beausobre, sans examiner ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ce qu'il dit. *Hist. ecclés.*, 4e siècle, 2e part., c. 5, § 22, note (0).

L'encyclopédiste observe d'abord que Sulpice-Sévère attribue à Priscillien beaucoup de belles qualités, de l'esprit, de l'érudition, de l'éloquence, l'application au travail, la sobriété, le désintéressement. Mais les talents ni les vertus ne mettent point un homme à couvert de l'erreur, cela est prouvé par l'exemple de plusieurs autres hérésiarques ; plus leurs principes ont été corrompus, plus ils ont affecté les dehors de la vertu. Sulpice-Sévère reproche aussi à Priscillien beaucoup de vanité et d'orgueil que lui inspirait son habileté dans les sciences profanes ; c'était assez de ce vice pour l'égarer. Il était aussi accusé d'avoir étudié la magie, et, dans la suite, il le fut d'avoir eu un commerce criminel avec des femmes.

Il observe en second lieu que, suivant l'aveu de saint Augustin, les livres des *priscillianistes* ne contenaient rien qui ne fût catholique ou très-peu différent de la foi catholique. Comment concilier, dit-il, ce témoignage avec les erreurs des gnostiques et des manichéens, que ce même père leur attribue ? Mais cet apologiste charitable en impose sur saint Augustin. Ce père dit que les *priscillianistes* prêchent la foi catholique *à ceux qu'ils craignent*, non pour la suivre, mais pour se cacher sous ce masque ; qu'il n'y eut jamais d'hérétiques plus fourbes ni plus habiles à déguiser leurs vrais sentiments. *Epist.* 237, *ad Ceretium*, n° 3.

Plusieurs pères, continue notre critique, ont cru que l'âme émanait de Dieu, sans la croire consubstantielle à Dieu; il a pu en être de même des *priscillianistes*. Autre imposture; on le défie de citer un seul père de l'Eglise qui ait enseigné comme les manichéens, les *priscillianistes* et les stoïciens, que les âmes humaines sortaient de la substance de Dieu par émanation. *Voyez* EMANATION.

Il ne veut pas que les *priscillianistes* aient confondu, comme Sabellius, les Personnes divines ; ils croyaient, dit-il, la préexistence du Verbe, mais ils ne le croyaient pas *Fils de Dieu*, parce que ce titre ne lui est pas donné dans l'Ecriture : suivant leur opinion, Jésus-Christ n'était Fils de Dieu qu'autant qu'il était né de la Vierge.

Comment cet écrivain n'a-t-il pas vu qu'il se réfute lui-même ? Puisque les *priscillianistes* n'admettaient pas la divinité du Verbe, ils n'admettaient donc pas trois Personnes en Dieu, non plus que Sabellius et les autres antitrinitaires. Puisqu'ils ne croyaient point l'incarnation d'une Personne divine, ils étaient donc dans l'erreur sur les deux principaux dogmes du christianisme. Cependant, leur apologiste persiste à dire qu'il est fort incertain si ces sectaires soutenaient quelques erreurs, et quelles étaient leurs opinions.

Il ne veut pas croire, non plus que Mosheim, que ces hérétiques mentaient

et se parjuraient sans scrupule pour cacher leurs erreurs et leurs mystères, et qu'ils se livraient à l'impudicité dans leurs assemblées ; cela n'est prouvé, dit-il, que par le témoignage d'un nommé Fronton, qui avait feint d'être de leur parti afin de découvrir ce qui se passait parmi eux. Il se trompe : les preuves sont, 1° la confession de Priscillien lui-même, qui se reconnut coupable de plusieurs turpitudes ; 2° l'aveu de plusieurs de ses sectateurs qui se convertirent ; saint Aug., *ibid.* ; 3° le jugement de Sulpice-Sévère, qui, très-disposé d'ailleurs à les excuser, les appelle des hommes très-indignes de vivre, *luce indignissimi* ; 4° la différence des peines qu'ils subirent ; pendant que les plus coupables furent punis de mort, les autres furent seulement exilés.

L'apologiste oppose à ces preuves, 1° le silence de saint Jérôme, qui ne reproche point de crimes à Latronien ni à Tibérien, deux des chefs. Qu'importe, dès qu'il les reproche à la secte en général ? *Voyez* la lettre citée. Saint Ambroise, dit-il, témoigne de la compassion pour le vieux évêque Hyginus, qui fut envoyé en exil ; soit : ce vieillard pouvait n'avoir eu aucune part aux crimes de la secte ; mais lorsque les *priscillianistes*, condamnés au concile de Saragosse, voulurent se justifier auprès du pape Damase, ce pontife ne voulut pas seulement les voir, et saint Ambroise fit de même, *Sulpit. Sever.*, l. 2, c. 49. Il n'est pas vrai que Sulpice-Sévère ait dit que l'on reconnaissait plutôt les *priscillianistes* à la modestie de leurs habits et à la pâleur de leur visage qu'à la différence de leurs sentiments. Nos adversaires ne se corrigeront-ils jamais de la mauvaise habitude de falsifier les auteurs ? Sulpice-Sévère dit qu'il est moins indigné contre les *priscillianistes* que contre leurs accusateurs ; cependant il appelle la conduite des premiers *une perfidie*, leur doctrine *une peste pour l'Espagne*, leur société, *une secte pernicieuse*, et ceux qui furent suppliciés, *des hommes indignes de vivre*. Il observe que Priscillien, Instantius et Salvianus, gagnèrent l'Italie avec le cortége très-indécent de leurs femmes et d'autres personnes du sexe de mauvaise réputation ; cela ne convenait guère à trois évêques.

2° L'on cite en leur faveur Latinius Pacatus, orateur païen, qui, dans le *panégyrique de Théodose*, après la défaite de Maxime, déplore la cruauté avec laquelle ce dernier avait fait supplicier, non-seulement des hommes, mais des femmes. Il dit que Euchrocie, veuve du poète Delphidius, qui eut la tête tranchée, n'avait point d'autre crime que d'être trop religieuse et trop attachée au culte de la Divinité.

Mais que prouve le témoignage d'un païen trompé par l'extérieur hypocrite de ces sectaires ? Convenait-il à une femme honnête et vertueuse de suivre des évêques, condamnés pour hérésie, en Italie et dans les Gaules, et de mener avec elle sa fille Procula, que l'on accusait d'avoir eu un commerce impudique avec Priscillien ? Ce mépris des bienséances était plus propre à confirmer les soupçons qu'à les dissiper. On sait d'ailleurs que les beggards et d'autres, coupables des mêmes désordres que les *priscillianistes*, n'avaient pas un air moins dévot ni moins mortifié.

3° Sulpice-Sévère appelle les témoins qui déposèrent contre Priscillien et contre ses adhérents *des hommes vils* ; mais ils ne furent pas les seuls, puisque ce chef de parti avoua lui-même les turpitudes dont il était coupable, et que ceux qui se convertirent dans la suite confirmèrent cet aveu.

On dit que la confession de Priscillien lui fut arrachée par la torture. Cela est faux. Sulpice-Sévère dit que les témoins s'accusèrent eux-mêmes et leurs compagnons avant l'interrogatoire, *ante quæstionem* ; c'est mal à propos que l'on veut entendre par là les tortures de la question.

4° Les principaux accusateurs, dit l'apologiste, furent Ithace et Idace, évêques espagnols, hommes méchants et très-vicieux, avec deux autres nommés Magnus et Rufus, dont Sulpice-Sévère parle avec horreur et mépris. Nous convenons que ces évêques firent un personnage odieux et indigne de leur caractère, en poursuivant

des hérétiques au tribunal d'un prince de mauvais caractère. Ils furent détestés avec raison par leurs confrères, et surtout par saint Martin, qui demanda grâce pour les *priscillianistes* ; mais la passion des accusateurs ne prouve pas l'injustice de la sentence.

5° Le juge fut un nommé Evode, préfet du prétoire, homme dur et sévère. Cependant ce magistrat si dur, après avoir convaincu les accusés, ne voulut pas prononcer la sentence, il renvoya les pièces du procès à l'empereur. Celui-ci, tout méchant qu'il était, suivit encore les règles de la justice, puisqu'il ne condamna que les plus coupables à la mort ; il se contenta d'exiler les autres, ou pour toujours, ou seulement pour un temps. On dit qu'il en voulait principalement aux biens des *priscillianistes*, cela peut être ; mais il n'était pas nécessaire de les faire périr pour confisquer leurs biens. Après la mort de ce tyran, l'on ne découvrit aucune preuve de leur innocence, et lorsque saint Léon, dans le siècle suivant, recommença les informations contre les *priscillianistes*, il retrouva parmi eux les mêmes erreurs et les mêmes désordres qui avaient régné parmi leurs prédécesseurs. S. Leo, *ep.* 93, *ad Turibium, c.* 1.

6° Dans le concile de Saragosse, on reprocha aux *priscillianistes* des irrégularités et non des crimes. On voit par les canons de ce concile que, parmi eux, les laïques et les femmes enseignent, qu'ils ont des assemblées secrètes dans des lieux écartés, qu'ils jeûnent le dimanche, qu'ils marchent pieds nus, que quelques-uns reçoivent l'eucharistie sans la manger à l'église, que plusieurs de leurs prêtres quittent leur ministère pour entrer dans l'état monastique. Ce concile aurait-il passé sous silence des crimes capitaux, tels que la prostitution, la nudité, le parjure, etc., si les *priscillianistes* en avaient été réellement coupables ?

A cela nous répondons, 1° que nous n'avons qu'une partie des actes du concile de Saragosse, qu'ainsi nous ne savons pas ce que portaient les canons qui ne subsistent plus ; 2° que les évêques de ce concile n'ont pu juger que des délits qui leur étaient connus ; or, il est probable qu'à la naissance du *priscillianisme* en Espagne, les partisans de cette hérésie ne se livrèrent pas d'abord aux crimes énormes que l'on vit bientôt éclore parmi eux. Elle aurait d'abord révolté toutes les âmes honnêtes. Mais s'ils se sentaient absolument innocents, pourquoi ne voulurent-ils comparaître ni au concile de Saragosse ni à celui de Bordeaux ? *Voyez* SULPICE-SÉVÈRE, à l'endroit cité.

7° Les évêques qui renoncèrent au *priscillianisme* n'abjurèrent que des erreurs ; saint Ambroise trouvait bon que l'on conservât dans les bénéfices et les dignités ceux qui se réuniraient à l'Eglise. Dictinnius, l'un d'entre eux, est révéré comme un saint en Espagne.

Aussi ne disons-nous pas que tous les *priscillianistes* étaient coupables des mêmes dérèglements ; plusieurs s'étaient laissé séduire par les apparences de vertu et de piété qu'affectaient ces hérétiques ; ils furent détrompés lorsqu'ils apprirent les turpitudes auxquelles la plupart se livraient. Ils revinrent donc de bonne foi à l'Eglise ; pourquoi les aurait-on dépouillés de leurs dignités ? Une erreur innocente à laquelle un homme a renoncé dès qu'il l'a connue, ne peut pas l'empêcher de devenir un saint : tel a été sans doute le cas de Dictinnius.

8° Enfin, on a condamné dans les *priscillianistes*, dit notre auteur, la doctrine de saint Augustin ; selon ce père, l'homme est déterminé invinciblement au mal par la corruption de sa nature, ou au bien par l'action du Saint-Esprit. A la vérité, cette doctrine ôte à l'homme la liberté d'indifférence, cependant elle a été solennellement approuvée par l'Eglise ; ainsi saint Léon, en réfutant les *priscillianistes*, ne s'est pas aperçu qu'il réfutait saint Augustin.

Cette calomnie des protestants et de quelques autres hérétiques a été mille fois réfutée ; jamais saint Augustin n'a dit que l'homme était invinciblement déterminé à une bonne ou à une mauvaise action ; il ne s'est servi du mot *invinciblement* qu'en parlant

du don de la persévérance finale, qui renferme la mort en état de grâce ; un homme peut-il encore résister à la grâce après sa mort ? Le saint docteur a rejeté la liberté d'indifférence, prise dans le sens des pélagiens, pour un penchant égal au bien et au mal, pour une égale facilité de faire l'un ou l'autre par les seules forces du libre arbitre. Tout catholique la rejette encore dans ce sens. Mais deux *pouvoirs réels* et deux *pouvoirs égaux* ne sont pas la même chose, saint Léon n'était pas assez ignorant pour s'y tromper.

Puisque le *priscillianisme* a subsisté en Espagne pendant près de deux cents ans, qu'il a causé des disputes et des troubles, qu'enfin ceux qui y étaient tombés sont revenus à l'Eglise, les pères, tels que saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon, Paul Orose qui vivait en Espagne, les évêques du concile de Brague, tenu l'an 563, ont été certainement très à portée de le connaître ; il nous paraît que leur témoignage est d'un tout autre poids que les conjectures et les visions des critiques protestants. Ceux-ci d'ailleurs ne s'accordent point dans le jugement qu'ils portent de ces anciens hérétiques.

On voit par la lettre que nous avons citée de saint Léon à Turibius, que cet évêque espagnol l'avait averti de la renaissance du *priscillianisme* en Espagne ; ce même évêque en connaissait si bien les erreurs, qu'il les avait exposées et rangées en dix-sept articles, sur chacun desquels saint Léon fait des réflexions. Aujourd'hui l'on vient nous dire que nous ne savons pas certainement quelles étaient les erreurs des *priscillianistes*, parce que nous n'avons plus leurs livres ; qu'aucun ancien historien ne nous a fidèlement exposé leur doctrine. Que manquait-il donc à l'évêque Turibius pour la connaître, et quel motif pouvait-il avoir de ne pas l'exposer exacment à saint Léon ?

En parlant de l'horreur qu'inspire aux évêques des Gaules, et surtout à saint Martin, la conduite des accusateurs de Priscillien, Mosheim dit que les chrétiens n'avaient point encore appris que ce fût un acte de piété et de justice de livrer les hérétiques aux magistrats pour les faire punir : cette doctrine abominable, continue-t-il, était réservée pour les temps auxquels la religion devait devenir un instrument de despotisme, de haine et de vengeance.

Ce trait de malignité porte à faux, manque de justesse et d'équité. 1° Longtemps avant la procédure faite contre Priscillien, il y avait eu des lois portées par les empereurs contre les hérétiques, en particulier contre les manichéens et contre les donatistes, et plusieurs avaient été punis. 2° Ce ne sont pas les évêques qui avaient livré Priscillien aux magistrats, c'est lui-même qui avait appelé du jugement des évêques à celui de l'empereur ; par le premier, il aurait été condamné tout au plus à être dégradé de l'épiscopat et privé de la communion ; par le second, il fut condamné à mort. 3° Il y a de la calomnie à insinuer que l'on a livré aux magistrats toutes sortes d'hérétiques ; cela n'a été fait qu'à ceux dont les erreurs ou la conduite intéressaient l'ordre public et le bien temporel de la société. Or, telles étaient les erreurs des manichéens et des *priscillianistes*. « Les princes ont compris, dit saint » Léon, que laisser à ces sectaires la » vie et la liberté de dogmatiser, » c'était détruire toute honnêteté dans » les mœurs, dissoudre tous les ma» riages, fouler aux pieds toutes les » lois divines et humaines. » *Epist. cit.* 4° Que signifie *livrer les hérétiques aux magistrats pour les punir ?* C'est laisser aux magistrats le soin de juger si les hérétiques méritent ou non d'être punis par des peines afflictives ; mais, par cette expression perfide, les protestants veulent faire entendre que les évêques ont saisi les hérétiques par violence, les ont condamnés à mort, et les ont ensuite livrés pieds et poings liés aux magistrats pour exécuter la sentence ; c'est ainsi qu'ils en imposent aux ignorants.

A l'article saint Léon, nous avons justifié ce saint pape contre les calomnies de Beausobre, qui l'accuse d'avoir attribué aux manichéens et aux *priscillianistes* des erreurs qu'ils ne soutenaient pas, et des désordres desquels ils n'étaient pas coupables. Bergier.

PRISCILLIENS. *Voyez* MONTANISTES.

PRIVAT DESCHANEL (*Théol. hist. biog., et bibliog.*) — V. FOCILLON.

PROBABILISME, PROBABILISTES. Il y a eu entre les casuistes une dispute longue et vive pour savoir quelle conduite on doit tenir entre deux opinions plus ou moins probables, dont l'une décide que telle chose est permise, l'autre qu'elle ne l'est pas. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, l'on a donné dans les deux excès. Quelques-uns ont soutenu qu'il est permis de suivre l'opinion la moins probable, et ils entendaient par *opinion probable,* toute opinion en faveur de laquelle on pouvait citer au moins le sentiment d'un docteur de quelque réputation ; ils ont été appelés *probabilistes* (1). Il est aisé de voir que cette morale était absurde et condamnable. D'autres ont prétendu que l'on ne peut, en sûreté de conscience, suivre jamais une opinion, quelque probable qu'elle soit ; qu'il faut toujours prendre pour règle une opinion certaine et incontestable ; on les a nommés *antiprobabilistes.* Autre excès qui nous mettrait hors d'état d'agir dans une infinité de circonstances dans lesquelles il faut nécessairement prendre un parti, sans pouvoir cependant sortir du doute dans lequel on est touchant ce que la loi prescrit (1).

Le seul millieu raisonnable et le seul approuvé par l'Eglise est qu'entre deux opinions en faveur desquelles il y a des raisons et des autorités, il faut, après un sérieux examen, suivre celle qui paraît la mieux fondée, afin de ne pas s'exposer témérairement au danger de pécher (2).

Mais il ne faut pas croire que tous les *probabilistes* ont donné dans le même excès de relâchement ; plusieurs ont entendu par *opinion probable,* non celle en faveur de laquelle on peut citer tout au plus une ou deux autorités, mais celle qui est appuyée sur des raisons, et soutenue par un nombre de docteurs graves et non suspects. Le *probabilisme* ainsi entendu a été le sentiment commun des casuites de toutes les écoles, de tous les ordres religieux et de toutes les nations (3);

(1) Ce ne sont pas là les vrais probabilistes; ce ne sont que quelques-uns d'entre eux, en très-petit nombre, qui sont vraiment tombés dans un excès. Qu'importe, en effet, le sentiment d'un docteur de quelque renom, lorsque les raisons solides sont contre lui avec la masse des autres docteurs ? Il n'est pas de fausseté ou de bizarrerie qui ne puisse être soutenue, contre toute raison, par un seul docteur. Les vrais probabilistes ne considèrent pas seulement les autorités, les opinions des docteurs, ils considèrent avant tout les raisons théologiques et de toute nature qui militent en faveur des opinions, et ils disent : dès là qu'une opinion a de la *probabilité,* c'est-à-dire des raisons et des autorités pour elle, quoique inférieures à celles de l'opinion contraire, laquelle est alors plus probable, c'est le droit de la liberté d'agir comme elle le veut ; elle peut alors, étant la première en possession de son droit du choix, ne pas tenir compte d'une loi qui n'a qu'un degré de probabilité, tout supérieur qu'il soit à celui de l'opinion favorable à la loi. Cela revient à dire : une loi, pour être loi obligatoire, liant la liberté antérieure à elle, doit être, non-seulement probable, plus probable, très-probable, mais certaine. Ce principe, qui consiste à exiger la certitude de la loi, pour qu'elle puisse obliger la liberté, qui est un droit de nature posé avant la loi qui l'enchaîne, nous paraît incontestable ; est-ce qu'une loi douteuse, quelque peu probable qu'elle soit, peut être considérée comme une loi obligatoire? Donnez-moi des certitudes, répond toujours la liberté, quand il s'agit de limiter mes droits ; autrement, je fais ce que bon me semble, ce que je veux, ce qui m'est le moins pénible à faire. Tels sont les raisonnements de S. Alphonse de Ligori, dans son probalitisme, et nous les avons toujours jugés irréfutables, depuis que nous les connaissons. Mais dire que l'opinion d'une seule autorité théologique suffit pour empêcher une loi d'être certaine, quand elle est d'ailleurs appuyée sur de bonnes preuves qui la rendent certaine, c'est tomber dans un excès qui sort du bon sens, et à ce point de vue, Bergier a raison ; mais il donne, par sa manière de poser la question, une fausse idée du *probabilisme.* LE NOIR.

(1) Quand il y a certitude de la loi, il y a obligation de la suivre ; mais quand cette certitude manque, la liberté suit l'opinion qu'elle veut, même la moins probable, pourvu qu'il n'y ait pas certitude contre elle. Notre probabilisme va jusque-là ; mais il ne va pas à dire que l'opinion d'un ou même de quelques docteurs suffit pour détruire la certitude d'une loi. LE NOIR.

(2) Ceci n'est pas exact. S'il en était ainsi, il s'en suivrait que l'Eglise aurait tranché cette importante question de morale générale en faveur du *probabiliorisme* relatif à la personne. Il faut reconnaître que cette conduite sera ordinairement celle d'un homme sensé, raisonnable et consciencieux ; mais il est incontestable, à notre avis, que le droit d'agir conformément à l'opinion la moins appuyée, pourvu qu'elle garde, en raisons et en autorités, un degré de probabilité, restera toujours à la liberté, en vertu des deux principes irréfragables *lex dubia non obligat ; melior est conditio possidentis.* Quant au danger de pécher qu'allègue Bergier, c'est une illusion : le péché est le fait de la conscience, et il y a ou il n'y a pas péché selon le raisonnement sur lequel la conscience appuie son acte. LE NOIR.

(3) Pourquoi alors, Bergier vient-il de nous

il y a de l'entêtement à soutenir que ce sentiment était une corruption de la morale, un principe de fausses décisions, un moyen d'excuser et d'autoriser tous les pécheurs.

Cependant, en confondant le *probabilisme* ainsi conçu avec le *probabilisme* le plus relâché, on a trouvé le moyen de persuader aux ignorants et aux demi-savants que ce dernier était le sentiment commun des seuls casuistes jésuites, à l'exclusion de tous les autres. C'est ce que Pascal a soutenu avec tout l'esprit et toute la malignité possibles dans les *Lettres provinciales* ; d'autres se sont efforcés de prouver tout ce qu'il avait dit, et l'on a écrit amplement pour et contre ce fait. qui a paru fort important. Les protestants n'ont pas manqué de venir à l'appui des accusateurs ; en dernier lieu, Mosheim a répété contre les jésuites tous les reproches qui leur ont été faits par esprit de cabale et de parti. *Hist. ecclés.*, 16e siècle, sect. 3, 1re part., c. 1, § 35 ; 17e siècle, sect. 2, 1re part., c. 1, § 55. Le traducteur a encore enchéri sur l'original.

Néanmoins, l'un et l'autre avouent que l'on aurait tort d'imputer à tous les jésuites en général les maximes erronées et les pratiques corrompues qu'on leur a reprochées, que plusieurs de leurs casuistes ont enseigné le contraire. Ils conviennent que les adversaires de cette société célèbre ont été plus loin qu'ils ne devaient ; qu'ils ont exagéré les choses pour donner carrière à leur zèle et à leur éloquence ; que l'on a imputé à ses membres des principes que l'on tirait par induction de leur doctrine, et qu'ils auraient désavoués ; que l'on n'a pas toujours interprété leurs expressions dans leur véritable sens ; que l'on a représenté les conséquences de leur système d'une manière partiale et qui ne s'accorde pas toujours avec l'exacte équité.

Puisque tout cela est vrai, pourquoi répéter encore des accusations dictées par la haine et par la malignité, et dont on est forcé d'avouer l'injustice ? (1) *Voy.* CASUISTES. BERGIER.

PROBABILITES (le calcul des) (*Theol. mixt. scien. mathém.*) — le *calcul des probabilités* ne remonte qu'à Pascal et à Fermat. Le premier fut conduit à entrevoir toute une branche nouvelle des mathématiques à l'occasion d'une question relative à un jeu qui lui fut proposée par le chevalier de Méné et qu'il résolut ; il posa même les premières règles de ce calcul, qu'il appela la *géométrie du hasard*. Fermat fut invité par Pascal à s'en occuper et donna à cette science naissante plus de développement ; puis sont venus les modernes qui ont poussé beaucoup plus loin encore ces développements. Il n'existait, avant ces deux génies que quelques traces de calcul du même genre auxquels paraissent s'être livrés les Romains en vue de statistique et de vie moyenne, et quelques calculs des Arabes, qui s'y rattachent aussi, sur les chances du jeu de dés. C'est même du mot arabe *azari*, qui fut employé par ces derniers à ce sujet, qu'a été tiré notre mot *hasard*.

Nous n'entrerons dans aucun détail au sujet de ce genre de calcul, ce serait dépasser notre but. Nous dirons seulement que Pascal et Fermat trou-

définir son milieu raisonnable, « le seul, approuvé par l'Eglise, qui n'est pas du tout le *probabilisme*, mais le *probabiliorisme*, ce qui est tout le contraire, et ce sur quoi porte précisément le point de la discussion ? Il est évident que deux opinions contraires peuvent se trouver fondées sur des raisons et des autorités fortes, et cependant l'emporter l'une sur l'autre en raisons et en autorités, au jugement de celui qui doit agir ou conseiller d'agir, de telle manière que l'une d'elles soit pour lui probable, et l'autre encore plus probable, quoique n'allant pas jusqu'à la certitude. Dans ce cas, la question revient : la liberté garde-t-elle son droit d'agir comme elle le voudra, et conformément à l'opinion la moins probable à son propre jugement? Nous disons : oui, comme probabiliste, et Bergier vient de dire : non, comme probabilioriste, qu'il nous paraît être, quoi qu'il fasse ici pour éluder le point en question.

Le problème peut se compliquer, en pratique, de considérations relatives au parti le plus sûr, c'est-à-dire qui expose le moins à la violation d'une loi ; c'est de là que vient le système de morale qu'on a appelé le *tutiorisme*, mais il ne nous semble pas que ces considérations doivent entrer dans la question du probabilisme ; elles sont d'une autre nature ; et à coup sûr, celui qui poserait en règle l'obligation de se déterminer toujours pour le parti le plus sûr, pousserait le rigorisme jusqu'au jansénisme. La véritable chose à considérer, c'est le droit qu'a la liberté, devant une loi douteuse, de ne pas tenir compte d'une telle loi. V. PATUZZI. LE NOIR.

(1) La vérité pour nous, c'est que les jésuites avaient raison, et que c'est la malignité qui a inspiré leurs ennemis sur ces questions, Pascal en tête (V. PASCAL et PATUZZI.) LE NOIR.

vèrent une manière d'exprimer, par les mathématiques, les probabilités plus ou moins grandes d'un événement selon la complication plus ou moins grande des causes propres à l'amener par leur concours. Vous avez, par exemple, dans une urne, une boule blanche et une boule noire ; la probabilité sera la même, au tirage, en faveur des deux boucles ; mais s'il y a deux boules blanches contre une noire, la probabilité sera en faveur d'une blanche le double de ce qu'elle est en faveur de la noire. Vous avez alors deux chances contre une. En arrêtant là l'exemple, rien n'est plus simple et plus clair ; mais on conçoit que les conditions peuvent se compliquer sous beaucoup de rapports, et qu'alors il soit impossible, sans les mathématiques, de dire le degré de probabilité du résultat. C'est à la solution de ces sortes de problèmes que conduit le calcul des probabilités fondé sur les éléments que Pascal et Fermat avaient posés.

On remarque qu'en effet les résultats pratiques donnent une moyenne de réussite, qui correspond aux réponses du calcul. Cependant qu'est-ce, au fond, qu'une pareille science dans laquelle on est obligé de négliger toutes les causes inconnues des événements futurs pour ne calculer que d'après celles que l'on connait? il est évident que c'est une science nulle, puisqu'il y a toujours à craindre qu'une de ces causes ignorées amène le résultat contraire au calcul. Le *calcul des probabilités* est plutôt, à notre avis, malgré tout le respect que nous portons à Pascal et à Fermat, un passe-temps de curiosité qu'une occupation digne de l'homme. Le hasard n'est rien et ne produit rien ; tout arrive par des causes, et l'on ne peut prédire les effets qu'à la condition de les connaître toutes. On nous dira : un événement qui s'est produit plusieurs fois de suite a moins de chance de se reproduire encore; nous répondons : il n'en a ni plus ni moins ; il se reproduira encore, et vous tirerez de nouveau la même boule, si la cause, inconnue de vous, qui a fait que vous l'avez déjà tirée plusieurs fois reste la même et dans les mêmes conditions : or, vous ne savez pas ce qu'il en est, et tous vos calculs ne changeront rien à la réalité sous ce rapport. LE NOIR.

PROCÈS. Jésus-Christ dit à ses disciples, *Matth.*, c. 5, ỳ. 38 : « Vous » savez qu'il est dit : *On exigera œil* » *pour œil et dent pour dent;* pour » moi, je vous dis de ne point résister » au mal (ou au méchant) ; mais si » quelqu'un vous frappe sur une joue, » tendez-lui l'autre. Si quelqu'un veut » plaider contre vous et vous enlever » votre robe, abandonnez-lui encore » votre manteau. » Saint Paul a répété la même morale aux fidèles, *I. Cor.*, c. 6, ỳ. 6. « Parmi vous, dit-il » aux Corinthiens, un frère plaide » contre son frère, et cela par-devant » les infidèles. C'est déjà un mal qu'il » y ait entre vous des procès ; pour- » quoi ne pas plutôt souffrir une in- » jure ? pourquoi ne pas supporter » une fraude ? » Les censeurs de l'Evangile ont blâmé hautement cette morale : elle défend, disent-ils, la juste défense de soi-même ; s'il fallait l'observer, la société ne pourrait subsister.

Plusieurs pères de l'Eglise ont pris à la lettre les paroles de Jésus-Christ et de saint Paul ; Athénagore, *Legat. pro Christ.*, c. 1. dit aux païens : « Non-seulement nous ne nous dé- » fendons pas contre ceux qui nous » frappent, et nous n'intentons point » de procès à ceux qui nous enlèvent » notre bien, mais nous avons appris » à tendre l'autre joue, etc. » Lactance, *Divin. Instit.*, l. 6, c. 18, n. 12 ; saint Basile, *Epist. ad Amphil.*, can. 55 ; saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* 3, soutiennent que c'est un précepte rigoureux pour un chrétien.

Barbeyrac, occupé à chercher des erreurs de morale dans les pères de l'Eglise, soutient que c'en est ici une très-grave ; il leur reproche de n'avoir pas pris le sens des *paroles proverbiales* de Jésus-Christ, et d'avoir ainsi condamné la juste défense de soi-même.

Pour justifier sa censure, ce grand moraliste aurait dû nous montrer d'abord en quoi son objection est mieux fondée que celle des incrédules; ensuite nous donner le vrai sens des paroles prétendues proverbiales de Jésus-

Christ. Puisqu'il n'a fait ni l'un ni l'autre, nous sommes obligés d'y suppléer, de faire voir que le Sauveur, ni saint Paul, ni les pères, n'ont pas tort.

Dans quelles circonstances Jésus-Christ parlait-il à ses disciples ? Il leur dit : « L'heure vient à laquelle » quiconque vous ôtera la vie croira » faire une œuvre agréable à Dieu, » *Joan.*, c. 16, ỳ. 2. Heureux ceux » qui souffrent persécution pour la » justice, parce que le royaume des » cieux est à eux. Vous serez heureux » lorsque vous serez persécutés à cause » de moi, etc. » *Matth.*, c. 5, ỳ. 10. De quoi aurait-il servi aux premiers fidèles de poursuivre la réparation d'un tort ou d'une injure par-devant des magistrats déterminés à les mettre à mort? Leur patience poussée jusqu'à l'héroïsme devait être une des preuves de la divinité du christianisme, et un des attraits les plus propres à gagner les païens ; c'est ce que l'événement a démontré. Cette patience était donc un devoir rigoureux pour les apôtres et pour les premiers chrétiens ; les paroles de Jésus-Christ ne sont pas plus proverbiales que celles de saint Paul. Athénagore n'a donc pas eu tort de les prendre à la lettre en faisant l'apologie du christianisme au tribunal des magistrats.

La leçon que l'apôtre faisait aux Corinthiens n'était pas moins sage. S'ils n'avaient pas le courage de supporter un tort ou une injure de la part de leurs frères, comment pouvait-on espérer qu'ils souffriraient patiemment les outrages et l'injustice des persécuteurs? Quelle idée ceux-ci pouvaient-ils concevoir du christianisme, lorsqu'ils voyaient, parmi les chrétiens, le même défaut de charité, les mêmes fraudes, les mêmes vengeances que parmi les païens?

A la vérité, lorsque Lactance, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ont écrit, les choses étaient changées, le christianisme était dominant, mais il restait encore des païens à convertir; les catholiques s'étaient exposés à la persécution des ariens ; les pères avaient donc encore de très-bonnes raisons de répéter aux fidèles ces leçons de l'Evangile, sans entrer dans le détail des différents cas dans lesquels les *procès* peuvent être excusés ou blâmés. Aujourd'hui même, il est très-vrai de dire en général que tout *procès* est ou un crime ou un malheur, un combat dangereux pour la vertu; qu'il est bien difficile de plaider sans que la passion n'y entre pour quelque chose; que tout plaideur d'inclination est une peste pour la société; qu'ordinairement, il vaut beaucoup mieux souffrir un dommage ou une insulte que d'en poursuivre la réparation par un *procès*. Les magistrats les plus sages, les jurisconsultes les plus habiles sont, en cela, de même avis que les théologiens et les moralistes. *Voyez* DÉFENSE DE SOI-MÊME.

BERGIER.

PROCESSION, marche solennelle du clergé et du peuple, qui se fait dans l'intérieur de l'église ou au dehors, en chantant des hymnes, des psaumes, ou des litanies. Les *processions* peuvent avoir tiré leur origine de l'ancien usage dans lequel étaient les évêques de célébrer le service divin, non-seulement dans leur église cathédrale, mais encore dans les autres églises de la ville épiscopale, surtout au tombeau des martyrs, le jour de leur fête; ils y allaient en *procession*, suivis du clergé et du peuple; c'est ce que l'on nommait aussi *station*. De même, lorsque l'évêque devait célébrer dans l'église cathédrale, le clergé des autres églises y allait en *procession* avec le peuple pour assister à la messe pontificale. Il est donc hors de propos de chercher l'usage des *processions* dans le paganisme, comme ont voulu faire certains critiques plus malicieux qu'instruits.

L'histoire sainte nous parle des marches solennelles qui se sont faites pour transporter l'arche d'alliance d'un lieu à un autre; c'étaient de vraies *processions*. Les chrétiens firent de même à la translation des reliques des martyrs; il est parlé, dans l'*Histoire ecclésiastique de Théodoret*, l. 3, c. 10, d'une *procession* célèbre qui se fit l'an 362, lorsque les reliques du martyr saint Babilas furent transportées du faubourg de

Daphné dans l'église d'Antioche, et de laquelle l'empereur Julien fut très-irrité. Dans la suite, on a fait des *processions* pour rappeler aux fidèles le souvenir des voyages du Sauveur dans la Judée, pour implorer la miséricorde divine dans des temps de calamité, pour demander à Dieu quelque grâce particulière ; telles sont les *processions* des rogations, du jubilé, etc. *Voyez* LITANIES. Le père Le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe*, t. 1, p. 85, a parlé fort au long de celle qui se fait le dimanche avant la messe dans la plupart des églises. Les plus célèbres dans toute l'Eglise catholique sont aujourd'hui celles du Saint-Sacrement, le jour et pendant l'octave de la Fête-Dieu.

Dans les siècles passés, lorsque les mœurs étaient grossières et la piété peu éclairée, il se commettait dans certaines *processions*, des indécences; l'on y voyait des spectacles très-peu propres à exciter la dévotion. Cet abus avait tiré son origine de la représentation trop naïve de nos mystères, qui se faisait souvent les jours de fêtes. Peu à peu les évêques sont venus à bout de les supprimer partout ; mais ce n'a pas été sans éprouver de la résistance de la part des peuples. *Voyez* FÊTE. BERGIER.

PROCESSION DU SAINT-ESPRIT. *Voyez* SAINT-ESPRIT.

PROCHAIN. Ce terme, dans l'Ecriture sainte, signifie quelquefois un proche parent, d'autres fois un homme du même pays, de la même tribu ; souvent il désigne un voisin ou un ami. Mais lorsque Dieu nous commande d'aimer le *prochain* comme nous-mêmes, il veut que nous ayons de la bienveillance pour tous les hommes sans exception, et que nous leur fassions du bien. C'est ainsi que Jésus-Christ l'a exliqué par la parabole du Samaritain charitable, *Luc*, c. 10, ỳ 30. Cela n'empêche pas qu'il ne puisse y avoir de bonnes raisons de faire du bien par préférence à ceux qui paraissent le mériter le mieux. *Voyez* AMOUR DU PROCHAIN. BERGIER.

PROCOPE DE CÉSARÉE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien du VIe siècle et du règne de Justinien Ier surnommé l'*Hérodote byzantin*, était né à Césarée de Palestine. Il fut le secrétaire, *assessor*, de Bélisaire, durant ses campagnes, de 527 à 549, et réunit, pendant ce temps, les matériaux de ses huit livres d'histoire, dans lesquels il raconte notamment les guerres de Justinien contre les Perses, les Vandales et les Goths. « Ce livre, dit M. Schrodl, est remarquable par les vues d'ensemble autant que par la multiplicité des détails, par la sincérité et la liberté de pensée de l'auteur, par la simplicité, la clarté de son style, qui a tous les caractères de l'antiquité classique. Il fournit une foule de détails importants, sinon toujours très-exacts, pour l'histoire de l'Eglise. Mais ce qui est surprenant, c'est l'indifférence avec laquelle Procope parle des sujets chrétiens. L'on a voulu en conclure qu'il était ou déiste, ou juif, ou même païen, présomption inadmissible, parce que, dans un autre ouvrage sur les édifices dus à Justinien, Procope parle ouvertement comme un chrétien. Peut-être, ennemi des disputes et des discussions théologiques qui étaient de mode en Orient, voulut-il prouver par son travail qu'il s'était élevé au-dessus du point de vue des partis. Procope décrit les églises, les couvents, les palais, les bains, les hôpitaux, les hospices, les réservoirs, les monuments et une foule de promenades dont Justinien embellit Byzance. Il parle, en outre, de la fondation, de l'agrandissement des villes, forteresses, passes fortifiées, bastions, aqueducs, ponts et constructions exécutés à grands frais dans les provinces. »

Il y a encore, sous le nom de Priocope, un livre d'anecdotes, dans lequel l'auteur expose les causes secrètes des faits de son histoire, causes qu'il n'aurait pas pu divulguer à l'époque où il rédigeait cette histoire : c'est le livre des *anecdotes* ; mais son authenticité, comme étant de Procope, est douteuse.

L'histoire de Procope a été plusieurs fois traduite en français ; le président Cousin fut un de ses traducteurs. Elle

fut continuée par Agathius, contemporain de Procope, et qui eut de la réputation comme poëte. Cette continuation est en cinq livres et va de 553 à 559. LE NOIR.

PROCOPE DE GAZA. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce rhéteur et sophiste des Ve et VIe siècles fit une compilation très-fidèle des commentaires bibliques tirés des plus célèbres exégètes grecs, en y ajoutant çà et là quelques explications. LE NOIR.

PRODIGE, événement surprenant dont on ignore la cause, et que l'on est tenté de regarder comme surnaturel. Il y a, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 6, in-12, p. 76, des réflexions très-sensées sur les *prodiges* rapportés par les écrivains du paganisme. L'auteur, qui n'était rien moins que crédule, en distingue de deux espèces : les uns sont des faits qui ne peuvent avoir été produits par aucune cause physique, et que l'on serait forcé d'attribuer à l'opération de Dieu ou à celle du démon, s'ils étaient bien constatés. Mais aucun de ces faits n'est suffisamment attesté, aucun n'est rapporté par des témoins oculaires; ce sont simplement des bruits adoptés par la crédulité des peuples, et que les historiens n'ont jamais prétendu garantir. Les autres, qui sont mieux prouvés, sont des phénomènes naturels, mais qui ont été regardés comme miraculeux, parce que l'on n'en connaissait pas la cause, et que l'on n'était pas accoutumé à les voir.

En effet, ces *prodiges* prétendus se réduisent : 1° à des pluies extraordinaires, comme des pluies de pierres, de briques, de terre, de cendres, de métaux ou couleur de sang, et ce sont des faits naturels causés par l'éruption de quelque volcan : l'auteur le prouve par plusieurs exemples anciens et modernes; 2° à des météores aperçus au ciel, tels que les aurores boréales, les feux nocturnes, etc. Ces phénomènes n'ont aujourd'hui plus rien d'effrayant, depuis que, par une savante théorie, l'on en a découvert la cause; mais autrefois l'on ne manquait jamais de les envisager comme des signes de la colère du ciel, qui annonçaient quelque malheur extraordinaire, et le peuple le croit encore ainsi.

C'est donc fort mal à propos que les incrédules veulent faire une comparaison de ces prétendus *prodiges* avec les miracles qui sont rapportés dans l'*Histoire de l'ancien* ou du *nouveau Testament*, ou par les écrivains ecclésiastiques. Ceux-ci sont ordinairement attestés par des témoins oculaires ou par des monuments authentiques qui ne laissent aucun doute sur la réalité de ces faits, et ils sont de telle nature, qu'on ne peut les attribuer à aucune cause physique. Ils ont été opérés, d'ailleurs dans, des circonstances où ils étaient nécessaires pour intimer aux hommes les volontés de Dieu, pour leur imposer de nouveaux devoirs, pour établir un nouvel ordre de choses, et l'effet qui en est résulté leur servira d'attestation jusqu'à la fin des siècles. Rien de semblable n'a eu lieu à l'égard des *prodiges* de l'antiquité païenne.

L'auteur de ce mémoire le termine par une réflexion très-sage, et que l'on ne peut remettre trop souvent sous les yeux des incrédules : « La philo- » sophie moderne, dit-il, en même » temps qu'elle a éclairé et perfec- » tionné les esprits, les a néanmoins » rendus quelquefois trop dogmati- » ques et trop décisifs. Sous prétexte » de ne se rendre qu'à l'évidence, ils » ont cru pouvoir nier l'existence de » toutes les choses qu'ils avaient peine » à concevoir, sans faire réflexion » qu'ils ne devaient nier que les faits » dont l'impossibilité est évidem- » ment démontrée, c'est-à-dire qui » impliquent contradiction... Le parti » le plus sage, lorsque la vérité ou » la fausseté d'un fait qui n'a rien d'im- » possible en lui-même n'est pas » suffisamment démontrée, serait de » se contenter de le révoquer en » doute, sans le nier absolument. » Mais la suspension et le doute ont » toujours été et seront toujours un » état violent pour le commun des » hommes, même pour les philoso- » phes.

» La même paresse d'esprit qui » porte le vulgaire à croire les faits

» extraordinaires sans preuves suffi-
» santes, produit un effet tout con-
» traire dans les philosophes. Ils
» prennent le parti de nier tous les
» faits les mieux prouvés, lorsqu'ils
» ont quelque peine à les concevoir,
» et cela pour s'épargner la peine
» d'une discussion et d'un examen
» fatigant. C'est encore par une suite
» de la même disposition d'esprit
» qu'ils affectent de faire si peu de
» cas de l'étude des faits et de l'éru-
» dition. Ils trouvent bien plus com-
» mode de la mépriser que de tra-
» vailler à l'acquérir, et ils se con-
» tentent de fonder ce mépris sur le
» peu de certitude qui accompagne
» ces connaissances, sans penser que
» les objets de la plupart de leurs
» recherches philosophiques ne sont
» nullement susceptibles de l'évi-
» dence mathématique, et ne donne-
» ront jamais lieu qu'à des conjec-
» tures plus ou moins probables, de
» même genre que celles de la cri-
» tique et de l'histoire, et pour les-
» quelles il ne faut pas une plus
» grande sagacité que pour celles qui
» servent à éclaircir l'antiquité. D'ail-
» leurs, ils devraient faire réflexion
» que, pour l'intérêt même de la
» physique, et peut-être encore de la
» métaphysique, il importerait aux
» philosophes d'être instruits de bien
» des faits rapportés par les anciens,
» et des opinions qu'ils ont suivies.
» Les hommes ont eu à peu près au-
» tant d'esprit dans tous les temps,
» ils n'ont différé que par la manière
» de l'employer; et si notre siècle a
» acquis une méthode inconnue à
» l'antiquité, comme le prétendent
» quelques-uns, nous ne devons pas
» nous flatter d'avoir donné par là une
» étendue assez grande à notre es-
» prit, pour qu'il doive absolument
» mépriser les connaissances et les
» réflexions de ceux qui nous ont
» précédés. » *Voyez* MIRACLES.

BERGIER.

PRODUCTION. (*Théol. hist. scien. social.*) — Nous commencions comme il suit le chapitre IIe de notre article SOCIALES (Sciences), de nos HARMONIES, intitulé : QUESTIONS ÉCONOMIQUES :

« Ces questions sont très-nombreuses et très-compliquées. Nous n'aborderons que les plus fondamentales, et nous montrerons que, si la science économique aboutit aujourd'hui à quelque chose de précis, la révélation l'avait dévancée depuis quatre mille ans, et surtout depuis dix-huit siècles.

» La science économique tourne sur quatre objets principaux, la *production*, l'*échange*, la *consommation*, et les *rapports économiques entre nations*. Indiquons seulement ses conclusions les plus modernes sur ces quatre objets, en les rapprochant des données fournies par la doctrine chrétienne. »

Et, après ce début, nous passions en revue la science économique moderne sur la *production*, sur l'*échange*, sur la *consommation* et sur les *rapports économiques internationaux*. L'ordre alphabétique nous a fait reproduire, aux mots CONSOMMATION, ÉCHANGE (égal) et ECHANGE (libre), ce que nous disions sur ces divers objets (1). Nous aurons complété la citation de notre étude d'économie sociale en transcrivant ici ce qui concernait la PRODUCTION, premier point par lequel l'ordre logique nous commandait de commencer, et par lequel le lecteur fera bien aussi de commencer sa lecture :

» Que nous disent la science et la théologie sur la *production ?*

» I. — Que nous dit la science ? —

» L'élément de la production est le travail; et le résultat de la production, c'est, dans le producteur, la propriété de la chose produite. L'échange et le don engendrent aussi la propriété, après que le travail l'a déjà engendrée. Par là même que celui qui a produit a fait *sien* ce qu'il a produit, il peut l'échanger validement contre le produit d'un autre, ou en transférer validement la propriété à un autre, par don gratuit, aussi bien que la consommer par l'usage. La transmission par héritage est une des formes du don, régularisées par la loi.

» Or, sur ces vérités élémentaires, la science économique impartiale établit des principes, constate des vices, et propose des moyens.

(1) Voir t. XII, *not. add. suppl.* 17.

1° Principes,

» Premier principe. — *C'est l'individu qui est propriétaire de ses produits et non la société.* — Quelques-uns soutiennent le principe opposé, lequel conduit directement au communisme obligatoire, non libre, et, par suite, à la tyrannie d'une part et à l'esclavage de l'autre. Ils disent que, l'individu étant redevable à la société de ses moyens d'action, c'est elle qui a domaine antérieur et primitif sur tout ce qui est produit dans son sein. Mais ils se trompent, et il reste acquis à la science qu'il en est du travail de la société comme du travail de Dieu dans le produit, que ces deux éléments n'engendrent que la dette de l'amour, et que l'élément fourni par le producteur-individu le constitue, par accession, propriétaire spécial de l'objet total. Ce qui est fourni par Dieu et par la société est chose commune à tous les produits, ne les distingue pas, les laisse égaux quant au droit de possession; il n'y a que le travail, que chacun tire de soi, qui les particularise; or, comme ce travail n'est qu'au travailleur, et que le reste en est inséparable, il attire ce reste en sa possession. C'est bien dans le travail social que se remue le travail particulier, comme tout travail de créature se remue dans le travail de Dieu, mais cela n'empêche pas le travail individuel de s'appartenir à lui-même, au sein de Dieu et de la société, comme chacun des brins d'herbe d'une prairie est soi dans le sol commun de la prairie. Dés que l'individu a assimilé à son sang l'oxigène de Dieu, il peut dire à Dieu: cet oxygène est à moi, je l'ai fait *mien* par le travail dont tu m'as donné la faculté, ce qui n'empêche pas que je ne te doive tout, et que je ne sois tenu de te payer par l'amour absolu. Quand l'individu a assimilé à sa vie intellectuelle une partie de la science sociale, il peut dire à la société: cette science est à moi, je l'ai faite mienne par le travail dont Dieu m'avait donné la puissance, et dont tu m'as facilité le jeu, ce qui n'empêche pas que je ne te doive beaucoup, et que je ne sois tenu de te payer par l'amour et par tous les dévouements. Nier cette base, c'est se jeter dans la confusion des panthéismes.

» Second principe. — *L'occupation de ce qui n'est encore à personne est le premier travail par lequel l'homme devient propriétaire.* — Il s'agit d'une occupation véritable et continue. Qu'un homme place des jalons sur un champ qui n'est à personne, ce n'est point une occupation, s'il s'éloigne ensuite de ce qu'il a occupé ; il faut, tout au moins, qu'il le conserve par une continuité d'actions, et il n'occupe que ce qu'il peut conserver.

» Troisième principe. — *Le producteur a droit d'user du fruit de son travail selon son gré, mais n'a pas droit d'en abuser, c'est-à-dire d'en faire usage de manière à nuire au droit d'autrui.* — C'est évident.

» Quatrième principe. — *L'échange et le don, quand ils sont faits sans conditions restrictives de la part du propriétaire, mettent l'acheteur ou le donataire dans des droits identiques à ceux que le travailleur avait acquis par son travail.* — C'est encore évident.

» Cinquième principe. — *Le travailleur est libre de prendre, pour produire et devenir propriétaire, tous les moyens qui n'impliquent point violation de la loi morale et du droit d'autrui.* — Il peut se trouver des organisations sociales où cette vérité ne soit pas respectée, mais elle n'en est pas moins une vérité naturelle inviolable en soi. C'est encore évident.

» Tels sont les principes les plus essentiels de la science économique sur la production, le travail, et la propriété.

» Passons aux vices qu'elle constate, comme s'étant introduits dans l'humanité.

2° Vices sociaux.

Premier vice. *L'esclavage.* — C'est une organisation économique dans laquelle une portion de la société travaille et produit, sans avoir la propriété de rien, et étant, au contraire, possédée elle-meme par l'autre portion qui, en majeure partie, ne travaillera pas, et, sans travailler, sera

propriétaire de tout. Il est évident que cette organisation est contraire à tous les principes que nous venons de poser. C'en est le *vice versa* le plus complet.

Second vice : *Les castes.* — C'est une organisation économique dans laquelle la société est divisée par catégories ou races qui se perpétuent par voie d'hérédité, et dont chacune a sa fonction déterminée, avec nécessité de l'accomplir. Dans l'Inde, il y avait la caste des brahmanes qui était chargée du sacerdoce, de l'enseignement, de la justice, et qui était propriétaire du sol ; la caste des guerriers qui faisait la guerre et partageait avec la première le pouvoir politique, ainsi que la propriété du sol ; la caste des vaisyas, qui étaient voués aux travaux agricoles et industriels, à titre de fermiers des deux classes précédentes ; et la caste des soudras qui était condamnée à servir les autres. — Or, il est évident que cette organisation est encore contraire aux principes établis, bien qu'elle ait eu sa raison pratique, comme une foule d'autres usages inadmissibles en théorie. Chaque travailleur n'est pas libre de son travail, et n'a pas, non plus, la libre disposition de ses fruits. Il y a aussi des propriétaires qui abusent de leur propriété contre le droit d'autrui.

Troisième vice : *Le servage.* — C'est une organisation dans laquelle il y a une classe de familles qui, sans être possédées personnellement, comme dans l'esclavage, sont attachées à la glèbe, qui est elle-même possédée, de sorte qu'elles se trouvent sous la domination héréditaire d'un maître par l'entremise de la terre que possède ce maître. — Ce système est encore contraire aux principes. Point de liberté du travail dans le travailleur ; point de propriété libre des fruits de son travail.

» Quatrième vice : *Les corporations avec monopole.* — Dans ce système, il se forme des associations de travailleurs par métiers différents, et, par l'effet de réglements protecteurs de ces associations, il arrive que tous ceux qui n'en font pas partie ne peuvent se livrer à l'industrie qui leur convient. — Violation du cinquième principe, et, par un enchaînement qu'il serait trop long de développer, de plusieurs autres.

» Cinquième vice : *La libre concurrence avec la liberté d'abuser.* — C'est le système inauguré par la Constituante de 89. Le fort et l'heureux n'est point arrêté dans ses moyens injustes d'exploitation du faible et du malheureux ; il accumule à son profit les instruments de travail, et l'autre est obligé d'en passer par ses conditions, c'est-à-dire de travailler au compte du premier pour le prix qu'il voudra bien lui donner. C'est de ce système que naissent le salariat et le prolétariat envahissant. — Violation du troisième principe, et, par suite, du premier et du cinquième.

» Tels sont les principaux vices que constate la science économique en ce qui concerne la production, le travail et la propriété.

» Passons aux moyens qu'elle propose.

3° Moyens.

Nous avons beau chercher, nous n'en trouvons que deux qui vaillent la peine d'être indiqués, mais que nous croyons souverainement efficaces : ce sont la *libre concurrence sans liberté d'abuser*, et la *libre association sans possibilité de monopole*.

» La libre concurrence est soutenue sous toutes les formes et d'une manière trop exclusive par les économistes les plus célèbres, Malthus, Ricardo, J.-B. Say, Bastiat, Blanqui, etc., etc.

» La libre association est soutenue par les socialistes les plus célèbres, d'une manière également trop exclusive. Citons, au nombre des plus modérés, M. Ott, dans son *Traité d'économie sociale*, et M Feugueray dans son charmant petit traité de l'*Association ouvrière*. C'est l'école de Buchez qui a le plus sagement développé et même fait appliquer ce moyen(1).

» Quant aux deux restrictions : point d'*abus* dans la libre concurrence, de *monopole* dans la libre association, elles reviennent à une seule, qui

(1) M. Stuart Mill, en Angleterre, a à peu près adhéré, dans ces derniers temps, au système de l'association buchézienne (1874).

consiste à demander que la société intervienne avec toutes les puissances dont elle dispose pour empêcher le fort de pratiquer l'exploitation du faible. C'est dans l'échange que s'introduisent les ruses en vue de ce résultat, et les moyens dont il sera question plus loin contre les vices relatifs à l'échange, satisferont, en grande partie, à ces deux exigences (1).

« II. — Que nous dit la théologie catholique ? —

» Que dit-elle des principes que nous avons déduits de la science économique ? Pour le savoir, il faut consulter les théologiens catholiques. Or, qu'on parcoure tous leurs ouvrages, on verra que, des pères de l'Eglise à Saint-Thomas, et de Saint-Thomas à nos docteurs et philosophes chrétiens les plus modernes, chaque fois que les questions du travail et de la propriété passent sous leur examen, ces principes sont par eux explicitement enseignés. Ceci sera tellement clair pour quiconque les connaît un peu, que nous nous contentons de le rappeler ; rappelons de plus, le grand axiôme catholique : *à chacun le fruit de ses œuvres*. C'est la forme concise sous laquelle se gîtent toutes les leçons de la justice, et parmi elles, se trouve impliquée celle qui se rapporte à la propriété matérielle ; chacun est légitime propriétaire de ce qu'il produit, et il ne peut être légitime propriétaire que de ce qu'il produit, ou d'un produit équivalent échangé contre le sien, ce qui revient au même, ou d'une chose qu'il a reçue en pur don, ce qui revient encore au même puisqu'alors le producteur l'a mis dans ses droits. Rappelons aussi le mot sévère de l'apôtre : « celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. » Cette parole suppose que la propriété légitime qui implique le vrai droit de la dépenser, soit en la mangeant soit en la donnant à manger à un autre, a pour origine le travail,

» Quelle a été la conduite de la révélation devant les vices sociaux que nous avons signalés ?

» Bien qu'on se trompât fort si l'on prenait la législation mosaïque pour une expression pure de l'utopie divine dans l'ordre terrestre, on peut cependant l'invoquer comme indice des tendances de la révélation vers cette utopie dans un temps et un monde où toute législation ne pouvait être qu'entachée d'imperfections. Voici ce qu'en dit M. Ott : « C'est dans les institutions de Moïse que brille avec » le plus d'éclat la pensée libérale qui » s'était soulevée contre le régime » des castes. Dans les lois de Moïse, » tous les citoyens libres sont égaux; » leur fonction essentielle est l'agriculture ; ils sont tous appelés au » service militaire quand l'intérêt » social l'exige. La terre est distribuée » également entre toutes les familles, » et des mesures sont prises pour que » chacune d'elles reste éternellement » en possession de son lot. Les fonctions politiques et judiciaires appartiennent aux anciens. Une seule » caste spéciale est conservée, celle » des lévites, mais elle est privée de » la propriété des terres et ne vit » que de la dîme de tous les produits. » (*Traité d'économie sociale*, p. 153.) Ces remarques sont justes, et l'on pourrait même ajouter que, depuis les temps historiques, aucune organisation n'a été aussi avancée en institutions destinées à garantir la liberté du travail, la propriété du travailleur sur ses fruits, et le soutien du faible contre les absorptions du fort. La rentrée des familles, tous les cinquante ans, dans leurs biens, rendait impossible l'accumulation des instruments de travail dans quelques mains, et l'exploitation continue des familles pauvres par les familles riches. L'esclavage entre juifs n'y est toléré que pour sept ans, ou pour la vie, moyennant le consentement du serviteur lui-même ; et quant aux esclaves étrangers, bien que l'institution soit acceptée par nécessité, il y a, à cet égard, dans le code de Moïse, des dispositions qui protégent l'esclave avec une énergie singulière que nous ferons remarquer dans la section des questions de droit (1).

Mais laissons la loi de l'imperfec-

(1) Voy. l'art. ÉCHANGE (Egal).

(1) Au mot ESCLAVAGE (l') SOUS LA LOI MOSAIQUE de ce dictionnaire, nous citons, au moins en partie, le passage dont il s'agit ici (1874).

tion et de la crainte, et considérons la marche de celle du Christ depuis dix-huit siècles.

» N'est-ce pas elle qui pose le principe de l'égalité de tous les hommes, qui proclame chacun le fils de ses œuvres, et qui déracine par là, peu à peu, l'antique esclavage ?

» N'est-ce pas elle qui abolit, dans l'ordre religieux, toute hérédité, jusqu'à instituer, pour plus de précaution, le célibat ecclésiastique, et qui porte, ainsi, le coup de mort à tout système de castes ; car, en agissant de la sorte, dans la sphère de son action, elle insinue à l'opinion publique l'idée répulsive de l'hérédité dans l'ordre temporel.

» N'est-ce pas elle qui vient encore provoquer plus tard l'abolition du servage de la glèbe ? On en peut juger par les chartes d'affranchissement qui nous restent, et dans lesquelles il est dit que le maître affranchit son serf, parce qu'il est son frère en Jésus-Christ et son égal devant Dieu. (*Voyez* l'exemple cité article RÉDEMPTION (1).

» N'est-ce pas, enfin, l'idée évangélique qui mine, tour à tour, en Europe, tous les vices d'organisation qui s'y succèdent, met les esprits en ébullition permanente pour trouver quelque chose de mieux, et les amène jusqu'aux conceptions de notre siècle, en préparation des réalisations de l'avenir ? Il suffit de considérer les peuples non chrétiens, où presque rien ne se fait, malgré notre exemple, pour être convaincu de l'influence toute puissante de la doctrine évangélique contre toutes les organisations vicieuses de la société.

» Reste à appeler l'attention sur l'action catholique en faveur des moyens proposés par la science. Il y a deux espèces de travail, le travail de l'esprit et le travail du corps ; ce sont les mêmes lois morales qui les régissent : introniser dans le monde la libre concurrence des travaux de l'esprit, c'est appeler celle des travaux matériels ; organiser l'association dans les travaux de l'âme, c'est appeler l'association dans les travaux du corps. Or, que fait l'Église à son entrée dans le monde, si ce n'est s'emparer de la liberté de la pensée, de l'écriture, de la parole et de l'exemple, malgré toutes les constitutions qu'elle y rencontre, et les menaces de la force en colère ? Elle réclame la libre concurrence dans la discussion, la prédication, la publication des idées ; en un mot, dans la production intellectuelle et morale. Le monde change d'esprit sous le mouvement qu'elle lui communique ; et, à partir de ces jours, on verra les sociétés s'approcher pas à pas du régime de la libre concurrence dans l'ordre économique, que proclamera enfin la grande Révolution de 89, avec toute la solennité des législations.

» Ce régime n'est pas cependant sans dangers : la liberté de l'abus ne saurait être laissée à la puissance contre la faiblesse ; mais l'Église, en prêchant la charité avec autant de force que l'égalité et la liberté, pose aussi la base de cette restriction. Elle fait de même pour l'association, et plus encore ; car elle ne se contente pas de former association dans l'œuvre de régénération morale, elle associe en même temps ses membres dans le travail matériel, et dans la propriété des biens de la terre ; une des premières précautions des chrétiens, c'est d'établir entre eux une communauté libre de richesses ; cette communauté fonctionne au sein de l'individualisme païen, et montre, en petit, de longs siècles à l'avance, le modèle que l'avenir imitera. Pourrait-on lui demander davantage ? »

Voyez ECHANGE et CONSOMMATION.

LE NOIR.

(1) Nous citons le même exemple dans ce dictionnaire, au mot PHILÉMON (1874).

PROGRÈS DANS L'ÉGLISE (*Théol. pur. génér.*) — Je ne fais point une dogmatique particulière ; je ne suis point systématique ; j'écris cet ouvrage pour le bien, selon mes convictions, comme c'est le devoir de tout écrivain, et si parfois je suis hardi, c'est que je crois utile de l'être, en apportant mon concours, si faible qu'il soit, au développement des idées dans le monde catholique, selon le sens du concile du Vatican : *Neque solum*, dit-il, *fides et ratio inter se dissidere*

unquam possunt, sed opem quoque sibi mutuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret, ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat. Je ne tiens donc avec acharnement à aucune idée, excepté, à titre de philosophe et de philosophe cartésien et chrétien tout ensemble, aux premiers principes évidents par eux-mêmes. Je vais en donner la preuve en citant et corrigeant moi-même deux morceaux de mon *Dictionnaire des droits de la raison dans la foi*, que je crus pouvoir écrire il y a quinze à vingt ans. Ces passages renferment, devant l'orthodoxie catholique, des erreurs qui pouvaient, ce me semble, être soutenues à cette époque, et qui ne peuvent plus l'être depuis les décisions du concile du Vatican. Sans être gallican, je faisais, alors, au gallicanisme, des concessions que je n'ai plus le droit de lui faire ; mais, d'autre part, je soutenais contre ce gallicanisme, sur le progrès dans l'Eglise et dans la foi, une thèse importante pour laquelle le même concile m'a donné raison. L'examen critique de mes propres écrits sur ces divers points sera utile à mes lecteurs, en même temps qu'il pourra les intéresser.

Voici d'abord ce que nous écrivions en général, dans notre étude intitulée *Règles de la foi catholique*, chapitre IV, *progrès de la foi* :

« Il y en a qui soutiennent qu'il ne se fait et qu'il ne peut se faire aucun progrès dans la foi catholique ; que cette foi est absolument la même, et immobile sous tout rapport, dans l'humanité, à toutes les époques de son évolution. Et ils donnent à leur théorie les apparences de la vérité, en l'appuyant sur cette raison que, cette doctrine n'étant autre que la parole révélée, et la révélation étant un fait accompli qui ne se renouvelle plus, la doctrine est fixée, par là même, dans un passé qui a sa plénitude et échappe essentiellement à toute modification (1).

» Mais cette argumentation n'est qu'une misérable subtilité, ou plutôt confusion, que quelques mots d'explication suffiront pour détruire.

» On pourrait d'abord appliquer le même raisonnement à tout l'ordre humain, scientifique, politique, philosophique, etc. On pourrait dire : L'homme ne crée rien, pas plus la vérité métaphysique que la vérité matérielle ; il ne fait que prendre au dépôt que Dieu a mis en lui lors de sa création ; toute sa science, chez lui, n'est qu'une parole de Dieu déposée, dès l'origine, dans le courant intellectuel de cette terre, puisque, autrement, il y aurait dans ce courant des effets qui seraient le fait exclusif de l'humanité, et n'auraient pas Dieu pour cause ; ce premier dépôt naturel, mais divin, est accompli, puisque Dieu ne fait pas de créations nouvelles parmi nous ; donc tout progrès est impossible. Mais, sur ce terrain, le sophisme apparaît immédiatement. Sans doute, répond le gros bon sens, tout le développement humain (1), intellectuel et matériel, est en germe dans le premier fait de la création de l'homme ; il y est concentré implicitement et virtuellement comme toute la race est dans le premier père, comme toutes les générations de chênes sont dans le premier gland, comme toutes les déductions possibles sont dans l'axiôme d'où l'esprit les extrait, comme enfin toutes les vérités sont dans la première vérité évidente que l'on voudra prendre pour point de départ. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait différence entre le germe et son développement relativement à nous, et c'est ce développement même qui est le progrès ; car le progrès ne saurait être une végétation du néant ; il est une végétation de l'être, et c'est ainsi qu'il n'est point une chimère.

» Ce que nous venons de dire de l'ordre naturel s'applique, dans toute sa rigueur, à l'ordre surnaturel et théologique. Toute la science religieuse et toute la foi chrétienne est impliquée dans la parole de Dieu révélée, transmise par l'Ecriture et par la tradition ; et comme le fait de la révélation est accompli, — à moins cependant qu'il ne se fasse encore

(1) C'étaient les gallicans les plus purs qui soutenaient cette thèse (1874).

(1) Naturel.

d'autres révélations dans l'avenir, ce que personne ne sait, mais ce dont nous ne voyons pas la nécessité, bien que, dans certains moments de dégoût et d'une sorte de désespoir, à la pensée de la sottise humaine, des révélations nouvelles, plus explicatives et plus énergiques, nous paraîtraient utiles, — il n'y a pas de progrès de de ce côté; la parole révélée existe dans sa plénitude, et n'est soumise à aucun changement. Mais cette parole est un germe qui se développe quant à sa compréhension par l'homme et quant aux déductions qu'il en peut tirer (1). Il est impossible qu'il en soit autrement, car les choses comprises restent comprises, et le travail perpétuel d'exégèse pour en comprendre d'autres n'étant jamais sans fruit, de nouvelles clartés s'ajoutent aux premières, ce qui fait le progrès. Il en est de même des conséquences qui d'implicites deviennent explicites et formelles; elles s'entassent les unes sur les autres, s'ajoutent sans cesse, et, en s'ajoutant, étendent ce règne de la foi catholique qui a pour caractère d'agglomérer autour d'un centre toutes les vérités éparses en les lavant des souillures qui leur donnaient l'apparence de l'erreur et cachaient leur intime beauté.

» Nous avons signalé, comme interprète de la parole révélée, l'Eglise considérée dans sa foi et dans son enseignement universel. A quoi servirait cet interprète perpétuellement vivant dans l'humanité, s'il n'y avait aucun progrès possible dans la foi? Comme conservateur du dépôt surnaturel, il n'est que gardien, et, à ce titre, il ne suppose point, dans son existence, un développement; mais, comme interprète, il en suppose un, et un grand, dit Vincent de Lérins, car du moment où tout serait interprété, il n'y aurait plus d'interprète, et comme l'interprète demeure à jamais avec la qualité d'interprète, c'est qu'il y aura toujours de nouvelles choses à interpréter, d'où le progrès sera grand, en effet, comme tout ce qui est indéterminé.

(1) Il pourrait même se développer quant à la découverte de nouveaux livres inspirés, et de nouvelles traditions; il n'est pas, au moins, interdit de le supposer.

» Il suffit, au reste, d'ouvrir les yeux sur l'histoire de l'Eglise, pour y voir ce progrès dans sa réalisation même incessante. Ce sont, à tout moment, des explications et des déductions nouvelles auxquelles on ne pensait pas, que viennent éveiller des novateurs et que l'Eglise débrouille, élimine, sépare de ce qu'on y ajoutait d'erroné, pour les inscrire ensuite sur la liste explicite de ses croyances, soit sous la forme d'affirmations de vérités, soit sous la forme de négations d'erreurs, ce qui revient au même, puisque toute négation d'une erreur implique l'affirmation d'une vérité, à un degré quelconque. Ceux qui ne voient dans les discussions suscitées par les hérésies et suivies de définitions de l'Eglise que des répétitions pures du passé, se trompent considérablement; nous y voyons autant d'aurores nouvelles, autant de nouveaux pas que fait la foi dans son épanouissement explicite à travers les âges. La preuve évidente de cette vérité, c'est le fait lui-même; il fallait de nouvelles décisions, de nouveaux examens; le passé tel qu'il était formulé ne suffisait pas; c'est qu'un nouveau point de vue s'était éclairé, qu'une nouvelle échappée s'était ouverte.

» Il y a bien autre chose à enfanter. La vie de la foi catholique n'est qu'à son berceau, et cette foi porte dans ses flancs, à l'état latent, des mondes entiers de merveilles que nous ne soupçonnons pas.

» Il n'y a qu'une limite à ce progrès, et cette limite est la contradiction. L'infaillibilité suppose l'irrévocabilité de l'article de foi rigoureusement formulé, universellement cru, officiellement déclaré, et l'épanouissement ne peut se faire que conformément à ce passé irrévocable, comme en philosophie, le progrès n'est possible qu'à la condition d'être en harmonie avec l'irrévocable axiôme.

» Fondé sur ces bases, et retrécissant notre vue à une partie précise du vaste horizon que nous avions, tout à l'heure, dans l'esprit, nous posons ce principe : *Une nouvelle* (1)

(1) Nous n'entendions pas *nouvelle* par le fond et dans sa racine, puisque nous qualifiions cette opinion de catholique; nous entendions seule-

opinion catholique peut s'élever à tout moment dans l'Église; une opinion catholique déjà existante peut devenir une certitude catholique; une certitude catholique déjà existante et incontestable peut devenir un article de foi.

» Qu'est-ce, en effet, qu'une opinion catholique? Nous l'avons dit: c'est une manière de comprendre une parole révélée, quant à son application, son extension, ses déductions, etc., manière qui n'a, par hypothèse, rien de contraire à aucun article de foi, ni même à aucune certitude catholique, car nous étendons ce mot jusque-là, ne voulant pas qu'il puisse signifier une erreur certainement reconnue Or, il est évident que rien ne s'oppose à l'apparition d'une nouveauté de ce genre, au sein de l'Eglise, puisque ni la foi, ni ses certitudes n'en seront, en rien, compromises. Il est même nécessaire que de pareilles choses arrivent tous les jours et surtout d'époques en époques, vu l'immense quantité des vérités révélées et des relations qu'elles présentent, vu la fécondité de plusieurs à titre de principes, vu enfin le grand nombre de penseurs qui sont perpétuellement à l'œuvre pour les méditer, les approfondir, les comparer entre elles et en tirer toutes les conséquences. C'est ainsi que sont nées les opinions et théories explicatives des théologiens; car on ne peut soutenir qu'elles aient existé avant leur auteur, et comme elles sont souvent contradictoires entre elles, on ne peut même dire qu'elles aient toutes dormi implicitement dans la révélation, dès la naissance de celle-ci, ce qui n'empêche pas qu'elles soient reçues à l'heure présente comme opinions libres, vraiment orthodoxes et catholiques.

» La seconde partie du principe n'est pas plus difficile à établir. Pour qu'une simple opinion s'élève à la hauteur d'une certitude, il suffit qu'après un travail plus approfondi, elle s'éclaire et s'entoure de raisons définitivement démonstratives; on s'aperçoit alors que l'opinion contraire était erronée et on la rejette; mais ce rejet

ment *nouvelle* par sa formule explicite, portant sur un point de vue auquel on n'avait pas pensé jusque-là et dont on ne s'était pas occupé (1874).

et cette adoption se répandent peu à peu, par là même, dans l'Eglise, et il vient naturellement une époque où ce qui n'était d'abord qu'une opinion controversée, est chose généralement admise sans opposition notable; c'est alors qu'elle peut atteindre non-seulement la certitude intrinsèque fondée sur les raisons démonstratives, mais encore la certitude extrinsèque catholique fondée sur la croyance universelle. Combien de propositions ne présente pas la théologie qui ne furent soutenues que comme des opinions par les pères de l'Église et par les anciens théologiens, tels qu'Albert le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Durand, Scott, etc., et qui aujourd'hui sont devenues de véritables certitudes qu'on ne peut nier sans témérité, déraison, presque révolte, tandis qu'alors elles pouvaient être niées et l'étaient, en effet, par des hommes aussi sages, aussi prudents, aussi respectés, que ceux qui les soutenaient?

» Enfin, la troisième partie du principe n'est pas moins incontestable, toute contestée qu'elle puisse être par des esprits bizarres qui prennent à tâche de faire de la foi une éternelle immobilité sans développement. L'Eglise, d'après eux, ne pourrait pas allonger la série de ses articles de foi formellement énoncés; elle ne pourrait que répéter à jamais les formules anciennes; elle le fera sans doute en les conservant dans leur sens intègre; nous disons le sens et non l'expression, car elle peut toujours perfectionner celle-ci, et c'est ce qu'elle cherche à faire sans cesse dans ses catéchismes, et dans ses symboles; mais, en même temps qu'elle gardera les principes déjà déclarés irrévocablement, elle ajoutera des déclarations nouvelles en conformité avec ces principes et portant sur des objets qui n'avaient pas encore été explicitement crus comme articles de foi. Elle l'a déjà fait assez largement pour qu'on ne puisse le nier sans folie, et c'est de là que, si l'on faisait aujourd'hui un symbole complet des vérités qu'un chrétien doit croire pour être catholique, il serait beaucoup plus long qu'il ne le fut et qu'il ne put l'être le jour où

l'Eglise s'assembla pour la première fois dans le cénacle. Tout était impliqué, sans doute, dans ce premier symbole, en la manière dont les découvertes astronomiques des deux derniers siècles étaient impliquées dans les lois de Klépler et dans celle de Newton, mais en est-il moins vrai que ce qui a été formulé depuis, n'y était pas formulé explicitement, et est devenu, par rapport à la foi catholique, ce que sont toutes ces découvertes par rapport à l'astronomie? Or, comment se font ces additions? Par un seul moyen, qui est le passage d'une certitude, déjà certitude universellement crue, à cet état de déclaration officielle positive qui constitue l'article de foi, degré suprême emportant l'irrévocabilité théologique (1).

» L'échelle ne se descend pas, mais elle se monte, et elle ne se monte que par les échelons, opinion et certitude; dire que ce qui est opinion puisse arriver à l'article de foi, sans être auparavant une certitude ecclésiastique universellement crue, c'est se contredire puisque l'article de foi n'est qu'une certitude déclarée, proposée par l'Eglise à chacun de ses membres, sous peine d'hérésie.

» Tel est le progrès dans la foi, et ce progrès ne peut être contesté ni comme chose raisonnable ni comme fait ecclésiastique acquis à l'histoire.

» Il n'y a pas, dit-on, de dogmes nouveaux. Cela est vrai si l'on entend par dogme la vérité même; car la vérité est immuable. Cela est encore vrai si l'on entend par dogme la vérité révélée en particulier, car la révélation passée est chose faite qui ne diminue, n'augmente ni se modifie. Cela est encore vrai si l'on entend par dogme toute croyance universelle de l'Eglise avec tout ce qu'elle peut impliquer par déduction ou sous-entente, car en croyant en gros toutes les révélations, et formellement, en particulier, les vérités fondamentales, l'Eglise croit toujours tout ce qu'elle peut jamais croire. Mais cela n'est pas vrai si on entend par dogme la croyance formelle et universelle d'une vérité spéciale officiellement déclarée comme article de foi; car, nous le répétons une dernière fois, ce qui a été opinion vraie par le fait, et, par le fait, croyance impliquée dans la croyance générale, mais sans qu'on pût l'affirmer, peut devenir, par l'élucubration théologique et par extension progressive de la croyance explicite universelle, certitude démontrée, c'est-à-dire pouvant, dès lors, être affirmée crue universellement; et ce qui est certitude de cette espèce peut toujours être déclaré devoir être cru sous peine d'hérésie. »

De toute cette explication, nous n'avons, ce nous semble, rien à retirer; osons dire plus : ce que nous n'avancions alors qu'avec une espèce de crainte, n'est-il pas devenu une certitude catholique par suite de la constitution *Dei filius* du concile du Vatican?

Lorsque ce concile nous dit « que la raison, éclairée par la foi, quand elle cherche, *cum quærit*, avec soin, avec piété et avec sobriété, atteint, *assequitur*, par le don de Dieu, quelque intelligence des mystères, et même une intelligence très-fructueuse, tant par suite de l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement, que par suite de la liaison des mystères eux-mêmes entre eux et avec les fins dernières de l'homme, » ne suppose-t-il pas que le travail de la raison sur les mystères de la foi peut éveiller des points de vue nouveaux et utiles à leur intelligence?

Lorsqu'il nous dit « que la droite raison, éclairée par la lumière de la foi, cultive la science des choses divines, *rerum divinorum scientiam excolat*, ne nous dit-il pas, par là même, qu'il se fait dans l'Eglise, par une culture intellectuelle dont la raison est l'ouvrier, un développement et un épanouissement de la connaissance des choses divines? »

S'il nous dit, d'une part, que « la doctrine de la foi n'a pas été proposée à parfaire comme une invention philosophique, aux génies humains, mais a été livrée, comme un dépôt divin, à l'épouse du Christ, pour être fidèlement conservée et infailliblement déclarée, » il nous explique lui-même,

(1) Le dogme de l'Immaculée-Conception a suivi, dans l'Eglise, les phases qui viennent d'être expliquées.

d'autre part, ces dernières paroles dans le sens d'absence nécessaire de toute contradiction, ainsi que nous l'avions fait, lorsqu'il ajoute immédiatement qu' « en conséquence, il faut toujours retenir le sens des dogmes sacrés que la sainte Mère l'Eglise a une fois déclarés, et qu'il ne faut jamais se retirer de ce sens sous prétexte et au nom d'une plus haute intelligence. »

Enfin, lorsqu'il termine sa constitution par ces paroles formelles tirées de saint Vincent de Lérins : « Que l'intelligence, la science, la sagesse croissent donc et progressent beaucoup et puissamment, tant de chacun que de tous, tant de l'homme en particulier que *de toute l'Eglise,* avec l'avancement des âges et des siècles ; mais seulement dans son genre, c'est-à-dire dans la même dogmatique, dans le même sens et dans le même sentiment ; » ne définit-il pas, aussi clairement que possible, en quelques mots, la doctrine même du progrès dans la foi et dans l'Eglise, que nous avions exposée plus en détail ?

Donc, loin d'avoir à retirer ou à modifier le chapitre que nous venons de citer, nous devons le maintenir avec plus d'assurance, comme exprimant une doctrine qui n'était, il y a vingt ans, qu'une opinion, certaine pour nous, mais contestée par plusieurs catholiques, parmi lesquels quelques-uns (les *vieux catholiques*), la contestent encore, et qui est devenue, durant notre vie, par la déclaration d'un concile universel, non-seulement une certitude, mais même un article de foi catholique.

Quelques années avant la publication de nos *Droits de la raison dans la foi,* nous avions posé, dans nos HARMONIES, la même thèse du *progrès dans l'Eglise,* à propos du dogme nouveau de l'*Immaculée Conception.* Le passage n'est pas très-long ; nous pouvons le citer.

Il s'agissait de la croyance à l'Immaculée Conception, très-obscure encore dans l'Eglise jusqu'au xe siècle, et nous en parlions comme il suit :

« Non-seulement nous disons que rien ne s'oppose à ce qu'un dogme en cet état se développe désormais par la discussion théologique, s'épure, s'approfondisse, se comprenne, se formule enfin en proposition fixe, et envahisse, peu à peu, la croyance universelle ; mais nous ne craignons pas d'affirmer, que c'est là le propre de tous les dogmes, et que la plupart ont passé ou passeront par les mêmes phases. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas de progrès possible dans l'Eglise ; et cependant le progrès est essentiel à la société du Christ, comme l'explique si bien saint Vincent de Lérins dans un passage qu'on trouve cité partout et que le lecteur connaît ; comme l'explique également Bossuet, quoique plus implicitement, dans un passage non moins connu où il rend compte de l'infaillibilité radicale de l'Eglise, consistant dans la foi commune, qui se formule, à l'état explicite, plus ou moins insensiblement, comme le dit la bulle elle-même de déclaration de l'Immaculée Conception, dans quelques paroles précieuses (1), comme l'expose enfin parfaitement Mgr Parisis, à la page 36 de la *Démonstration de l'Immaculée Conception,* lorsqu'il dit :

« L'histoire de l'Eglise nous révèle
» ce fait capital, que les vérités mê-
» mes fondamentales de la foi n'ont
» pas toutes été complètement défi-
» nies dès le principe ; que déposées
» certainement, mais seulement en
» germe, par le Fils de Dieu lui-mê-
» me dans l'Ecriture sainte ou dans
» la tradition, quelques-unes ne sont
» arrivées à l'état précis de dogme
» de foi qu'à mesure que, se trou-
» vant attaquées par des erreurs pu-
» bliques, elles ont eu besoin d'être
» formulées dans des termes rigou-
» reux pour résister aux adversaires
» de la vérité révélée. — Il est dans
» l'économie de la Providence de mé-
» nager, pour la suite des siècles, le
» développement et la connaissance
» plus parfaite de certaines vérités
» religieuses. Cette divine économie
» est parfaitement appropriée aux
» besoins de notre faiblesse, parce
» que notre misérable nature se lasse
» et s'engourdit dans l'habitude mo-

(1) Cette bulle venait de paraître au moment où nous faisions imprimer notre ouvrage. (1874).

» notone de pratiques entièrement
» semblables, tandis que quelque nou-
» veauté accidentelle soutient l'atten-
» tion et ranime la ferveur. Il en sera
» sans doute ainsi dans le ciel, où
» le bonheur des saints sera cons-
» tamment soutenu par la vue et l'ad-
» miration de nouvelles perfections
» en Dieu. — Il eût donc pu se faire
» qu'aucune mention expresse ne nous
» fût restée de l'Immaculée Concep-
» tion de Marie dans les annales de
» la primitive Eglise, et l'on ne pour-
» rait, pour cela, rien en conclure
» contre ce que nous croyons aujour-
» d'hui. »

» Voici les seules choses que ne puisse jamais faire notre Eglise, en vertu de son infaillibilité :

» 1° Croire universellement ce qui est évidemment absurde et contraire au bon sens ;

» 2° Croire universellement ce qui est évidemment nié par la révélation écrite ou traditionnelle ; ou nier universellement ce qui est évidemment affirmé par cette révélation ;

» 3° Croire universellement et formellement ce qu'elle même a nié universellement et formellement ; ou nier universellement et formellement ce qu'elle-même a affirméde la même manière.

» 4° Croire ou définir comme révélé et appartenant au dépôt religieux dont la garde forme sa compétence, ce qui est évidemment et certainement étranger à ce dépôt, ou ce sur quoi la révélation religieuse et catholique ne dit absolument rien, et ne donne rien à déduire.

» Mais un point doctrinal qui se trouve dans les conditions de celui que nous venons d'étudier dans ses rapports avec la raison, l'écriture et la tradition catholique, et qui peut être déduit, quoique non rigoureusement, de paroles connues existant dans l'Ecriture, en donnant à ces paroles un sens large qui est aussi compatible avec elle que tout autre sens plus étroit ; un pareil point est de ceux qui tombent sous la compétence de l'Eglise, et qui peuvent en venir, après un temps plus ou moins long, dans la suite des âges, à être l'objet de sa croyance universelle ayant valeur de certitude catholique. Autrement la mission de l'Eglise serait réduite à rien dans l'ordre dogmatique. Il faudrait dire qu'elle ne peut élucider dans son sein et croire jamais universellement comme révélé que ce qui est dans l'Ecriture ou la tradition, soit explicitement, d'une manière évidente, soit par déduction, d'une manière également évidente ; mais alors de quoi servirait-elle et quels seraient les droits surnaturels qu'elle tient de Jésus-Christ ? Elle ne servirait à rien, puisque la raison de chacun verrait, par hypothèse, avec évidence, le point doctrinal dans l'Écriture ou la tradition ; ses droits seraient nuls, puisqu'ils ne seraient que les droits naturels de la raison de tous et de chacun. Il n'en est pas ainsi, l'Eglise tient du Christ un œil surnaturel qui peut voir dans la révélation ce qui n'y est pas contenu par déduction logique et nécessaire, ce qui n'y est contenu que par déduction libre. C'est en cela qu'elle est assistée de l'Esprit-Saint, pour ne jamais faiblir dans sa croyance universelle............

« Une foule de vérités religieuses, maintenant classées dans la catégorie des dogmes de foi dont l'Église exige la croyance comme condition de l'admission sur son catalogue, ont passé par la même évolution. Avant la dispute des évêques d'Afrique avec ceux d'Europe, sur la validité du baptême des hérétiques, il y avait doute sur ce point doctrinal, et doute tellement fondé que Cyprien pouvait, de son temps, invoquer, à l'appui de son erreur, une série traditionnelle remontant plus ou moins clairement jusqu'aux apôtres. Combien de propositions ariennes, pélagiennes, nestoriennes, wiclefistes, protestantes, jansénistes ou au moins favorisant ces erreurs par leur sens le plus naturel ou par une généralité manquant de prévision, passaient sans inconvénient et sans exprimer une croyance formulée avant les controverses qui ont abouti à la fixation positive de la vérité exacte sur les mêmes matières. Il est impossible de prouver logiquement par l'Ecriture et par la tradition des dix premiers siècles, que le mariage soit un sacrement, et même on ne

manque pas de témoignages qui lui refusaient, positivement, dans ces temps, cette qualité; ce n'est que vers le XIIe que la question fut clairement posée, et clairement résolue par la croyance universelle explicite. La dissolubilité du mariage contracté, mais non consommé, par la profession de foi religieuse, dont le concile de Trente a fait un article de foi, était complètement ignorée dans les premiers âges, où la profession religieuse n'était pas en usage; c'est à peine si l'on trouve une parole fort peu concluante à ce sujet dans le VIIe siècle: de plus, il n'y a pas un mot dans l'Ecriture d'où on puisse l'inférer par déduction libre ; c'est un exemple d'un point doctrinal formant exception a un dogme plus général, qui est l'indissolubilité du mariage, déclarée par le Christ, qui ne se trouve ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition primitive d'une manière perceptible ; en conclurons-nous que l'Eglise a outre-passé ses droits en le déclarant ? non, car il se rapporte à la révélation et s'y trouve sous-entendu suffisamment par le bon sens interprétatif ; quand une loi existe et qu'un cas non prévu par le législateur survient, il faut bien interpréter la loi dans un sens quelconque ; c'est ce que l'Eglise fait et est chargée de faire à l'égard de la révélation sur les cas nouveaux, les questions nouvelles de loi religieuse et de dogmatique religieuse ; il suffit que le cas, ou la question, soient intimement liés à une loi ou décision révélée, pour qu'ils tombent sous la compétence de l'autorité interprétative ; et il peut arriver, par là, que l'Église se voie obligée de déclarer des exceptions qui sont absolument à l'état de *sous-entente* dans la révélation ; c'est ce qui est arrivé à l'égard du mariage valide, mais non encore consommé, lequel est dissous par l'entrée en religion et rend le conjoint libre, lequel peut même, d'après la pratique des trois derniers siècles seulement, être dissous par simple déclaration de l'autorité suprême ecclésiastique qui est le concile universel et, en son absence, la papauté (1). »

(1) Depuis le concile du Vatican, il faut dire simplement : « l'autorité suprême ecclésiastique, qui est la papauté ! » (1874).

Toutes ces choses étaient exactes sur le point qui fait l'objet de cet article. Mais il n'en sera pas de même d'un autre passage sur la même question, que nous avons encore à citer, de nos *Droits de la raison dans la foi;* ce passage appartient au chapitre de notre étude intitulée *l'Eglise ou l'humanité surnaturelle,* qui a pour but de délimiter les frontières extrêmes jusqu'où peut aller l'opinion sans tomber dans l'hérésie formelle, et qui porte pour titre : *Latitude laissée a l'opinion.* C'est le n° VIII du chapitre : *Question du progrès dans l'Eglise.* Reproduisons-le en le critiquant sans ménagement quand il présentera matière à critique.

« Donnons seulement une idée, disions-nous, de la latitude laissée aux rêves humains pour l'avenir temporel de la catholicité.

» I. Il serait contraire à la foi de penser qu'il puisse se faire une transformation de l'Eglise, de ses dogmes et des lois qui la régissent, poussée à tel point que les conditions de droit divin de sa constitution, les vérités naturelles et surnaturelles qu'elle a irrévocablement définies en les élevant à la dignité d'articles de foi, et les lois qui remontent immédiatement au Christ, pussent jamais être atteintes et disparaître en tout ou en partie.

» Mais il n'est pas contraire à la foi de penser qu'une transformation progressive puisse se faire dans l'Eglise sans préjudice de ces choses inviolables, et sous le rapport de la pratique du gouvernement, et sous le rapport du développement des dogmes en clarté et en déduction, et sous le rapport de toutes les lois de droit ecclésiastique, et sous le rapport de l'extension de la catholicité, et sous le rapport de l'influence des principes évangéliques sur l'ordre social, et sous le rapport de la séparation des deux puissances dont nous venons de nous occuper spécialement (1), et sous d'autres rapports qui sans doute nous échappent.

» Pourrait-on même aller jusqu'à

(1) Voir dans nos *droits de la raison dans la foi,* le n° VII. (1874).

imaginer, sans choquer positivement la foi, quant à tout ce qui est de droit divin et auquel l'Eglise n'a pas droit de toucher, que le Christ réserve au monde, dont il est le sauveur, une nouvelle manifestation de sa puissance et de ses droits sur lui, dans laquelle il modifierait, par additions, soustractions ou explications, non pas des vérités dogmatiques indestructibles, mais des lois positives qu'il avait lui-même portées dans son premier avénement? Nous n'avons point trouvé de définition claire à caractère œcuménique qui nous oblige à qualifier d'hérétique celui qui soutiendrait cette hypothèse. Nous avons déjà dit que nous n'y croyons guère; c'est pourquoi entrons seulement dans un peu plus de développement sur les points susceptibles de tranformation par progrès ecclésiastique humain, avec la simple assistance de l'esprit de Dieu.

» II. Quant à la dogmatique chrétienne, saint Vincent de Lérins a très-bien précisé le progrès catholique, et nous avons nous-même suffisamment expliqué, dans notre article IMMACULÉE CONCEPTION des *Harmonies* (1), en quel sens on peut et l'on ne peut pas dire que s'épanouiront des dogmes nouveaux. Nous avons aussi déterminé ce point important dans nos RÈGLES GÉNÉRALES DE LA FOI, de cet ouvrage (2). Le résumé est que l'Eglise universelle ne peut jamais se nier elle-même dans ce qu'elle a cru et enseigné définitivement comme de foi, mais qu'elle peut toujours s'expliquer et en venir à croire et enseigner formellement comme de foi ce qu'elle n'aurait encore ni nié ni affirmé dans son passé.

» III. Quant à la vie pratique de la constitution catholique, on peut penser que cette constitution, sans perdre aucun de ses degrés hiérarchiques, se dilatera dans le sens démocratique, que nous appelons ecclésiarchique quand il s'agit de l'Eglise; on peut croire, par exemple, que le concile œcuménique non-seulement reprendra son ancienne importance, mais en gagnera même une nouvelle, en se régularisant jusqu'à devenir une nécessité, soit périodique conformément au décret du concile de Constance que les malheurs des temps ont paralysé dans son exécution, soit permanente. Nous osons même avouer qu'en notre particulier nous croyons que plus tard la facilité des communications sur tout le globe civilisé rendra possible et amènera quelque chose de semblable. »

Ici nous nous trompions complètement. Nous ne nous doutions pas qu'en 1870, pendant que nous serions encore de ce monde, il se tiendrait dans l'Eglise un concile œcuménique qui imprimerait à la catholicité une direction toute contraire à celle que nous nous plaisions à rêver pour elle, et qui était conforme aux théories de Bossuet et de notre ancienne Sorbonne, sur le point du souverain suprême dans l'intérieur de l'Eglise. Depuis, et en vertu de la constitution *Pastor Eternus* de ce concile, il est nécessaire, pour le catholique, de considérer l'Eglise comme une monarchie fondée par le Christ, dans laquelle le Pape est le souverain infaillible et absolu par lui-même *ex sese*, et non par suite du consentement de l'Eglise, *non autem ex consensu ecclesiæ*. En conséquence, les conciles perdent leur importance; ils ne peuvent plus être considérés, logiquement, que comme des conseils dont le souverain pontife s'entoure ou ne s'entoure pas, selon qu'il le juge à propos; et notre rêve, pour l'avenir de la catholicité comme pouvant incliner vers l'ecclésiarchisme et ramener un jour dans son gouvernement l'importance pratique des conciles, n'est plus qu'un rêve sans objet, à moins pourtant qu'un pape ne jugeât bon de la relancer dans une telle voie, sans abdiquer la souveraineté radicale, dont il ne peut désormais dépouiller la papauté, en s'en dépouillant lui-même.

« On peut croire aussi que, dans le concile, le laïcat aura une part convenable de représentation et le presbytérat de même, comme cela s'est déjà vu plus ou moins dans les premiers siècles. »

Il en est encore de même de ce paragraphe : il ne pourrait conserver

(1) C'est le passage même qui vient d'être cité en dernier lieu (1874).

(2) Il s'agit du passage cité en premier lieu (1874).

quelque application que par la volonté d'un souverain pontife, que nul n'aurait le droit de juger agissant dans ce sens, pas plus qu'agissant dans un sens opposé, puisqu'il est le souverain, n'ayant de juge que Dieu.

« On peut croire, sous le même rapport, que les conciles nationaux, provinciaux, diocésains, se reconstitueront régulièrement à l'instar du grand concile catholique, et que l'autorité épiscopale sera contre-balancée, dans la pratique, par ces tribunaux ecclésiastiques solidement et constitutionnellement organisés. »

Ceci cesse de nous paraître contraire à l'orthodoxie, pourvu qu'on ajoute que l'organisation dont il s'agit, nouvelle pour les pays où elle n'existe pas déjà, serait décrétée par le souverain pontife. Rien n'empêche, ce nous semble, qu'un pape n'use, en ce sens, quelque jour, de sa souveraineté ecclésiastique.

« On peut croire, enfin, sans être hérétique, au rétablissement des élections canoniques par le clergé et le peuple, sur des plans nouveaux d'un suffrage universel régulièrement établi. »

Loin d'être contraire à l'orthodoxie catholique, ce dernier point nous paraît plutôt, dès aujourd'hui, constituer le droit commun ; et, quant au mot *suffrage universel*, il dépendra de l'autorité papale de le limiter plus ou moins ou de ne pas le limiter du tout, puisqu'il est souverain absolu dans le gouvernement ecclésiastique, comme il est infaillible dans les choses de foi et de morale.

« IV. Quant à la législation de droit ecclésiastique, on peut croire, et nous croyons, à de grands changements dans le fond et dans la forme. Le droit canonique est un chaos, et cela doit être, puisqu'il résulte de règlements épars, de mesures prises selon les besoins des temps et des lieux ; il sera ramené à des codes fixes qui, plus tard, deviendront un même code universel, par suite de l'uniformation des mœurs, des besoins, des convenances. Ce code sera simple sans doute ; et l'on peut même penser, sans porter atteinte à la foi, qu'il viendra un jour où ce code n'ajoutera rien ou presque rien à la loi naturelle et divine ; ceux qui rêvent cet avenir disent qu'alors se réalisera, dans sa plénitude, la parole du Christ : *Voici l'heure où l'on adorera le Père en esprit et en vérité* (*Joan.* IV, 22) ; et nous n'avons aucun droit de les taxer d'hétérodoxie, puisqu'il ne s'agit que de ce que l'Eglise a droit de faire et de défaire ; mais lui tracer à l'avance sa conduite, dans l'étendue de son droit, serait s'attribuer une sagesse que ne peut avoir aucun particulier. »

Il n'y a, ce nous semble, qu'un mot à changer, pour la précision du style, dans ce paragraphe : c'est de mettre le mot *Souverain Pontife* au lieu du mot *Église*.

« Ils imaginent, en même temps, l'acceptation des langues vulgaires pour l'office divin, avant qu'elles se transforment toutes en une nouvelle langue qui soit universelle et, tout à la fois, la langue de l'Eglise et la langue de la démocratie politique ; nous ne pouvons encore, sur ce point, les accuser d'attaquer la foi, pour les mêmes raisons. »

Même observation : le pape, dans cet ordre de choses, peut faire tout ce qu'il jugera bon.

« Il y en a aussi beaucoup qui désireraient aujourd'hui la composition d'un office ou bréviaire nouveau, plus convenable que tous ceux qui existent, et quant à la longueur, et quant au choix des extraits de l'Ecriture et de la tradition, et quant aux chants rythmés, qui sont, disent-ils, quelquefois pitoyables, et quant aux répétitions qui sont trop nombreuses : nous ne pouvons voir encore que de nobles aspirations dans de tels désirs. »

Nouvelle question sur laquelle le souverain pontife est encore souverain absolu.

« V. Quant à la séparation des deux puissances, on sait, par le paragraphe qui précède (1), ce que nous en pensons. Nous ajouterons ici, en ce qui concerne la papauté temporelle, que rien ne s'oppose ni à l'espoir ni au désir de voir le successeur de Pierre, avec tout son clergé, débarrassé de

(1) Voir ce paragraphe dans nos *Droits de la raison dans la foi* (1874).

ce fardeau d'un gouvernement civil et politique qui peut le gêner et le compromettre dans son gouvernement religieux. Il y aurait même hérésie à soutenir que cette charge soit indissolublement liée à celle qu'il tient du Christ, et que, lui échappant, l'autre en serait compromise. »

Deux propositions condamnées, du *Syllabus* de 1864, nous obligent à une courte critique de ce paragraphe.

La première de ces propositions porte que « de savoir si la royauté temporelle est *compatible* avec la spirituelle est une question controversée entre les fidèles de la catholicité. » Or, rien dans cette proposition ne nous oblige à retirer quelqu'une des paroles qu'on vient de lire, toutes franches et toutes hardies qu'elles soient. Nos expressions, loin de s'attaquer à la compatibilité des deux pouvoirs dans les mêmes mains, supposent, au contraire, cette compatibilité.

La seconde porte que « l'abrogation de la puissance civile, dont jouit le siége apostolique, serait favorable, et même très-favorable à la liberté et à la félicité de l'Eglise. » Or, cette condamnation, quoique se rapprochant un peu plus de quelques-unes des paroles que contient notre citation, ne tombe pourtant pas directement sur elles et n'atteint nullement le point capital exprimé par la dernière phrase de cette citation. Il faut penser que nous avions pour but de déterminer les limites extrêmes de la liberté d'opinion, et que nous disions seulement que le fardeau du gouvernement civil *pouvait gêner et compromettre le gouvernement religieux*. Aujourd'hui que les événements ont parlé, et ont séparé à Rome les deux pouvoirs, soit pour un temps, soit pour toujours, Dieu le sait, et le sait tout seul! nous ne croyons pas qu'on puisse soutenir que le pouvoir spirituel y ait perdu : c'est précisément pendant ces changements graves que la papauté a été reconnue infaillible et souveraine par le concile du Vatican.

« On peut encore désirer, comme condition de l'indépendance du religieux devant le civil, que dans tous les Etats, comme déjà en Amérique, chaque culte s'organise librement et comme il l'entendra, pour ses frais particuliers, c'est-à-dire selon un système de centralisation et de communauté solidaire, ou selon un système de décentralisation et de cotisations partielles ; et que des moyens soient pris pour que les ministres ne puissent être qualifiés d'employés et de salariés de la société civile. »

Si l'on ne pouvait pas désirer ces conditions d'indépendance pour l'autorité religieuse, comment Pie IX aurait-il pu, récemment, célébrer la société américaine pour la liberté illimitée qu'elle a su laisser chez elle au culte catholique, au moyen de pareilles conditions ?

« VI. Quant au règne social du christianisme, matière sublime qui a inspiré à la plume honnête et agréable de M. Huet un bel ouvrage dont quelques erreurs théologiques ne nous empêchent pas d'aimer les vérités, les sentiments et les aspirations, on peut encore rêver et désirer mille et mille choses, dans le but général que l'organisation et la législation humaines se pacifient, se philosophisent et se christianisent sous l'influence de la vérité catholique ; il n'y a rien, dans cette idée, que de glorieux pour l'Evangile, et, à moins qu'on n'y mêle des détails contraires à nos vérités dogmatiques, on peut s'y permettre toutes les suppositions. »

A l'époque où nous écrivions ce qui précède, M. Huet, à titre de catholique ultra-gallican, était notre adversaire et nous accusait d'hérésie ; un peu plus tard, son livre *Le Règne social du christianisme* était mis à l'index ; plus tard encore, il perdait Bordas-Demoulin son maître, de l'école janséniste, mais qui mourait dans le giron de l'Eglise; et presqu'aussitôt après il s'éloignait beaucoup du catholicisme ; plus tard encore, il entreprenait de construire une sorte de panthéisme nouveau (V. HUÉTISME MODERNE) ; enfin, il mourait, au moment où allait se réunir le conseil du Vatican, absolument en dehors de l'Eglise. Mais tout cela n'empêche pas que celui de ses livres auquel nous faisions allusion, ne contienne de généreuses aspirations vers un état politique où

l'on verrait le législateur s'inspirer véritablement de l'esprit de l'Evangile et les codes introduire dans leurs lois les principes de ce livre divin. Ce n'est que jusqu'à cette limite que nous y donnions l'espèce d'adhésion qu'on vient de lire ; dans ce sens, nous ne voyons pas ce qu'il y aurait à en rétracter.

« VII. Enfin, quant à l'extension du règne religieux de l'Eglise du Christ, on peut croire que cette Eglise, et par suite des concessions qui lui sont permises, et qu'elle fera, et par suite des concessions indispensables que lui feront les communions hérétiques ou schismatiques ainsi que les religions étrangères au christianisme, deviendra un jour la seule Eglise régnante sur la terre. Car il y a deux manières de comprendre la catholicité qui lui est promise. Les uns la réduisent à une sorte de voyage que ferait la religion du Christ, de contrée en contrée, et qui serait telle que le monde ne finirait point avant que tous les lieux l'eussent plus ou moins longtemps eue pour régénératrice et pour reine ; c'est la catholicité successive. D'autres ne comprennent de catholicité véritable que celle qui serait appelée à devenir un jour simultanément complète ; dans ce dernier sens, les prophéties sur le règne de Jésus-Christ signifieraient que peu à peu ce règne s'agrandira en compensant toujours ses pertes locales par de nouvelles conquêtes, et qu'après avoir subi toutes les péripéties d'un drame universel, inséparable de celui de l'humanité même, il en viendra, avant la fin des temps, à être tel qu'il n'aura plus de rivaux, dignes d'être comptés, sur toute la face terrestre, non pas sans doute en perfectionnement intérieur de tous les individus, mais en profession extérieure de la foi. Or, rien ne nous défend de soutenir cette seconde interprétation, beaucoup plus glorieuse, plus consolante, plus digne de Dieu, de son Christ, et des grands mystères du Golgotha.

» Nous sommes plein de cette espérance, et nous ne contenons pas nos palpitations à la pensée que dix-huit siècles écoulés ne nous donnent encore aujourd'hui que 250 millions de chrétiens, en y comprenant tous les schismes et toutes les hérésies, et qu'on s'occupe de misérables intérêts matériels, aussi bien chez nous, catholiques, que chez les autres, plutôt que de concentrer toutes les forces vers ce grand but de la réunion des religions en un seul troupeau, sous l'unique Pasteur qui l'a prophétisée. »

Tout cela nous paraît encore irrépréhensible au point de vue de la foi.

Nous avons retiré de nos appréciations passées ce que nous jugeons n'être pas d'accord avec l'orthodoxie. Nous agirions de même à l'égard de ce livre, s'il nous était montré qu'en certains points, il a dépassé les limites qu'il ne devait point franchir (1). LE NOIR.

PROFANATION, PROFANE. Ces deux termes viennent de *fanum,* temple ou lieu sacré ; *profanus* signifie par conséquent ce qui est hors du lieu sacré, ce qui n'est point destiné au culte de la Divinité ; quand il est dit d'un homme, il désigne celui qui n'est pas initié aux mystères, celui qui ne les connaît pas. *Profaner* une chose sainte, c'est en faire un usage qui n'a plus de rapport au culte de Dieu. Ainsi, l'on *profane* une église, lorsqu'on y commet un crime, ou que l'on s'en sert pour des usages qui n'ont rien de respectable ; on *profane* les vases sacrés, lorsqu'on les emploie comme des vases communs : c'est une *profanation* d'abuser des paroles de l'Ecriture sainte pour exprimer des obcénités ou pour faire des opérations magiques, etc.

Dans le style des écrivains sacrés, un *profane* signifie quelquefois un impie, celui qui ne fait aucun cas des choses saintes ; ainsi il est dit qu'Esaü fut un *profane,* parce qu'il fit moins de cas de la bénédiction attachée à son droit d'aînesse que d'un potage de lentilles. On lit dans le *Levitique*, chap. 19, ỳ. 7, que si quel-

(1) Tout ce qui précède était écrit avant la révision dont les six premiers volumes de ce dictionnaire ont été l'objet de la part de membres de la S. Congrégation de l'*Index*. Nous tenons nos promesses dans la seconde édition, dont le premier des cinq derniers volumes fait partie.

qu'un mange de la victime a un sacrifice le troisième jour, il sera *profane* et coupable d'impiété. Dieu voulait que la chair des victimes fût mangée promptement, afin qu'elle ne fût pas exposée à se corrompre. *Voy.* SACRILÉGE. BERGIER.

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE. *Voyez* THÉOLOGIE.

PROFESSION DE FOI, déclaration publique de ce que l'on croit; lorsqu'elle est couchée par écrit, on l'appelle aussi *symbole* ou *confession de foi*. *Voyez ces mots*. L'Eglise n'admet personne à recevoir le baptême sans qu'il ait fait sa *profession de foi;* lorsqu'on baptise les enfants, les parrains et les marraines la font au nom du baptisé; on l'exige encore des hérétiques qui veulent se réconcilier à l'Église. La plus ancienne *profession de foi* que nous connaissions est le symbole des apôtres.

Aux mots ARIANISME, ARIENS, nous avons remarqué la multitude des *professions* ou *confessions de foi* dressées par ces hérétiques, sans qu'ils aient su jamais se contenter d'aucune, et s'y fixer. Il en a été de même des protestants; nous en avons cité au moins douze ou quinze : l'Eglise catholique, plus constante dans sa croyance, conserve encore aujourd'hui le symbole de *Nicée,* qui n'est que le développement de celui des apôtres. BERGIER.

PROFESSION RELIGIEUSE. *Voyez* VŒU.

PROLÉGOMÈNES DE L'ÉCRITURE SAINTE. *Voyez* CRITIQUE SACRÉE.

PROMESSES DE DIEU. Un des attributs de la Divinité que l'Ecriture sainte nous inculpe le plus souvent, est la fidélité de Dieu à tenir ses *promesses*, fidélité qu'elle exprime par le mot *vérité*. C'est le sens des passages où il est dit que la *vérité* de Dieu demeure éternellement, qu'il juge avec justice et *vérité*, que la miséricorde et la *vérité* se sont rencontrées, etc.

Mais il faut se souvenir que les promesses de Dieu sont toujours conditionnelles, qu'elles supposent que nous ferons de notre part ce que Dieu exige de nous ; il le déclare formellement, *Ezech.*, c. 33, ỳ 13. « Lorsque » j'aurai dit au juste qu'il vivra, s'il » vient à faire le mal, je ne me sou- » viendrai plus de sa justice, il » mourra dans son iniquité. » Dans les écrits des prophètes et ailleurs, Dieu reproche souvent aux Juifs qu'ils ont *rompu son alliance;* or, cette alliance consistait dans les promesses que Dieu leur avait faites et dans l'obéissance qu'il exigeait d'eux.

Voilà ce que les Juifs ne veulent pas reconnaître depuis dix-sept cents ans, et c'est pour cela qu'ils s'obstinent à espérer un autre Messie que Jésus-Christ, qui remplira, dans la plus grande exactitude et à la lettre, les *promesses* pompeuses que Dieu a faites à leurs pères. Ces *promesses*, disent-ils, sont absolues; elles ne renferment aucune condition; elles n'ont pas été accomplies après le retour de la captivité de Babylone, encore moins à l'avénement du Messie des chrétiens; donc elles le seront un jour par le Messie qui nous est promis.

En cela, les Juifs s'aveuglent volontairement : 1° il est de la nature même des *promesses* divines de renfermer une condition, puisqu'il est absurde de supposer que Dieu n'a aucun égard au mérite des hommes, qu'il destine les mêmes bienfaits aux justes et aux impies : cent fois Moïse a dit aux Juifs tout le contraire; et en leur faisant de la part de Dieu les plus magnifiques promesses, il leur a fait aussi les menaces les plus terribles. 2° Ce sont eux-mêmes qui ont mis obstacle à l'accomplissement parfait des prédictions concernant le retour de la captivité de Babylone. Un grand nombre de Juifs ne voulurent pas profiter de la liberté que Cyrus leur donnait de retourner dans la Judée; la seule tribu de Juda, avec une partie de celles de Lévi et de Benjamin, revinrent dans leur patrie; les autres se fixèrent sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Ceux mêmes qui se rétablirent dans leurs anciennes possessions ne furent pas fort exacts à suivre leur loi; on le voit par les

reproches d'Aggée, de Zacharie et de Malachie, par les livres d'Esdras et par ceux des Machabées. 3° Ils conviennent eux-mêmes que l'accomplissement de ces *promesses* est *retardé* depuis dix-sept cents ans, à cause de leurs péchés; pourquoi ne veulent-ils pas croire qu'il a été *diminué* par la même raison? 4° L'accomplissement de ces *promesses*, dans le sens qu'ils leur donnent, serait absurde et indigne de Dieu; il exigerait des miracles sans nombre, et tels que l'imagination la plus folle peut à peine se les représenter. La félicité qu'ils attendent sous leur Messie est incompatible avec la constitution de la nature humaine et avec la sagesse divine; loin de contribuer au salut des Juifs, elle ne pourrait causer que leur perte éternelle; ils se flattent de l'espérance de satisfaire leur sensualité, de se venger de tous leurs ennemis, de voir tous les peuples, devenus leurs esclaves, arriver à Jérusalem des extrémités du monde, etc. Jamais Dieu n'a promis toutes ces absurdités. *Voy.* PROPHÉTIE.

Nous opposons les mêmes raisons aux incrédules, lorsqu'ils nous objectent que Dieu n'a tenu aucune des *promesses* qu'il avait faites au patriarche Abraham, à David, à Salomon et à leur postérité. Nous soutenons que Dieu les a exécutées autant que la nature de ces *promesses* le comportait et que le méritait la conduite de ceux à qui elles étaient faites. Dieu prévoyait sans doute les obstacles qui s'opposeraient à un accomplissement plus parfait; il n'a pas laissé de faire de grandes promesses, afin d'engager les Juifs à être plus fidèles.

Il ne tenait qu'à Dieu, disent les incrédules, de rendre les Juifs tels qu'il les fallait pour que ces *promesses* fussent accomplies dans toute leur étendue. Nous répondons qu'il tenait aussi aux Juifs, puisqu'ils étaient doués de liberté, et que Dieu ne leur a refusé aucun des secours dont ils avaient besoin. Il est ridicule de prétendre que, pour nous rendre heureux, Dieu doit tout faire seul, sans exiger aucune correspondance de notre part.

On ne peut nous objecter le psaume 88; Dieu y fait à David et à sa postérité de magnifiques *promesses*, et il ajoute : « Si ses enfants abandonnent » ma loi et violent mes préceptes, je » les châtierai par des afflictions; » mais je ne leur ôterai point ma » miséricorde, et je ne dérogerai » point à *ma vérité*, à la fidélité de » mes promesses. Je l'ai juré à David » par ma sainteté même, je ne le » tromperai point, sa postérité sub- » sistera éternellement, etc. » Dans ce psaume néanmoins David se plaint que Dieu a rejeté son Christ et rompu son alliance; il demande : « Où sont » donc, Seigneur, vos anciennes mi- » séricordes que vous m'avez pro- » mises avec serment? etc. » Après la mort de ce roi, à la seconde génération, les trois quarts du royaume furent enlevés à sa postérité.

Réponse. Si l'on veut lire attentivement ce psaume, l'on verra que David fort affligé use d'exagération, soit pour étaler les *promesses* du Seigneur, soit pour peindre ses peines, et que toutes ses expressions ne doivent pas être prises à la lettre. Il sentait lui-même pourquoi il était affligé, puisqu'il finit ses plaintes en bénissant Dieu qui le châtiait de ses fautes. Quant à sa postérité, Dieu nous fait remarquer que, pour punir le crime de Salomon, il l'aurait entièrement privé du trône, lui et ses descendants; mais qu'à cause des *promesses* qu'il a faites à David, il leur en conservera au moins une partie; *III Reg.*, c. 11, ℣. 13. Le mot *éternellement* ne peut pas être pris à la rigueur lorsqu'il est question de bienfaits temporels; il signifie seulement une longue durée.

La témérité des incrédules ne s'est pas arrêtée là, ils prétendent que les *promesses* faites dans le nouveau Testament ne sont pas mieux accomplies que celles de l'ancien. La royauté, disent-ils, était promise au Messie; Jésus-Christ, qui s'est appliqué ces prédictions, parle souvent de son royaume; cependant il n'a pas régné. Il promettait à ses disciples toutes choses en abondance : il leur dit que tout ce qu'ils demanderont en son nom leur sera accordé, que ceux qui croiront en lui chasseront les démons

et feront d'autres miracles, qu'avec un grain de foi l'on pourra transporter les montagnes; cependant nous ne voyons arriver aucun de ces prodiges. Il était venu, dit-il, pour délivrer le monde du péché, et le péché n'a pas cessé de régner; il était venu pour sauver tous les hommes, et à peine y en a-t-il un sauvé sur mille. Il avait promis de préserver son Eglise de toute erreur, cela n'a pas empêché qu'elle ne tombât dans l'idolâtrie, en adorant l'eucharistie, les saints, leurs images et leurs reliques, etc.

On voit que ce dernier reproche est emprunté des protestants; ce serait donc à eux d'y répondre, et de faire voir aux incrédules comment les erreurs qu'ils reprochent à l'Église catholique peuvent s'accorder avec les *promesses* que Jésus-Christ lui avait faites. Mais les protestants ne se sont jamais mis en peine de savoir si les reproches qu'ils faisaient à l'Eglise romaine étaient autant d'armes qu'ils mettaient à la main des ennemis du christianisme; c'est à nous qu'ils laissent le soin de la défendre contre les mécréants de toutes les sectes.

Nous soutenons que Jésus-Christ a été et qu'il est encore le roi et le législateur de toutes les nations qui croient en lui, et qu'il exerce sur elles un pouvoir souverain, plus visible et plus absolu que celui de tous les potentats de l'univers. Il a si bien tenu parole à ses disciples, que quand il leur demanda : « Lorsque je vous ai » envoyé sans argent et sans provi- » sions, avez-vous manqué de quel- » que chose ? » Ils lui répondirent : *Non, Seigneur*, Luc., c. 22, ỳ. 35. Dans tous les temps, les saints ont rendu témoignage de l'efficacité de la prière, ils la connaissaient par expérience.

A la vérité, le Sauveur a promis que les croyants feraient des miracles en son nom, mais il n'a pas dit que ce don serait accordé à tous. Que les apôtres et les premiers fidèles aient fait des miracles, c'est un fait attesté d'une manière incontestable. *Voyez* Miracle. Il ne s'est écoulé aucun siècle pendant lequel il ne s'en soit fait dans l'Eglise romaine. La hardiesse des hérétiques à les nier ne suffit pas pour prouver que Jésus-Christ a manqué à sa *promesse*. Quant au pouvoir de transporter les montagnes, il suffit d'avoir du bon sens pour comprendre que cette expression populaire ne doit pas être prise à la lettre.

Jésus-Christ a véritablement délivré le monde du péché, puisqu'il a donné et donne encore à tous les hommes les moyens et les grâces nécessaires pour éviter tout péché; et il sauve tous les hommes, puisqu'il fournit à tous les moyens de se sauver. Exiger qu'il les sauve sans qu'ils correspondent à la grâce, et sans qu'ils usent des moyens nécessaires, c'est une absurdité.

Il a promis d'être avec son Eglise et de la préserver d'erreur jusqu'à la consommation des siècles; malgré les calomnies de nos adversaires, nous soutenons qu'il l'en a préservée en effet, et qu'il l'en préservera. L'accusation d'idolâtrie a été tant de fois réfutée, qu'ils devraient rougir de la répéter encore. *Voyez* Paganisme.

Quoique Dieu, en vertu de sa sainteté et de sa justice, ne puisse manquer aux *promesses* qu'il a faites, il ne s'ensuit pas qu'il doive exécuter de même toutes ses menaces. Non-seulement il a promis de pardonner à tout pécheur qui se repentira, mais il dit : « Je ferai miséricorde à qui je » voudrai, » *Exod.*, cap. 33, ỳ. 19. Lorsqu'il daigne pardonner au pécheur le plus indigne, il ne fait tort à personne, ses menaces mêmes sont une preuve de bonté; s'il voulait toujours punir, il ne menacerait pas, il frapperait sans en avertir. Bergier.

PROPAGANDE. *Voyez* Missions étrangères.

PROPAGANDE (la congrégation et le collége de la) (*Théol. hist. génér.*)— Nous ajouterons à ce qu'a dit Bergier au mot Missions étrangères, auquel il vient de renvoyer les renseignements qui suivent, empruntés à M. Schrodl :

« La congrégation et le collége possèdent :

» 1° Une *bibliothèque* riche en œuvres de prix, surtout en traductions de toute espèce d'ouvrages chinois et en manuscrits orientaux ;

» Une *imprimerie* (autrefois plus riche que de nos jours), laquelle publie dans toutes les langues étrangères les livres nécessaires aux missionnaires et à l'œuvre des missions : *Ha questa congregazione una famosa stamperia co caratteri di tutte le nazioni, ne si trovera altera stamperia che nella varietà di tanti caratteri l'agguagli*, dit Zaccaria dans son livre *della Corte di Roma*, Roma, 1774 ;

3° Un merveilleux *muséum* rempli d'une foule d'objets et de monuments provenant en majeure partie des pays parcourus par les missionnaires, et où ils ont fait connaître l'Evangile. Ainsi on y voit toutes espèces d'idoles ; la dernière qui ait été envoyée à la Propagande est une informe statue de bois qui porte une couronne de plumes et qui fut longtemps adorée dans les îles Gambier.

» Tous les ans, la veille du jour de l'Epiphanie, les élèves de la Propagande célèbrent la fête en lisant, chacun dans sa langue, soit un discours, soit un poëme, soit un cantique en l'honneur de l'Epiphanie. » LE NOIR.

PROPAGATION DU CHRISTIANISME. *Voyez* CHRISTIANISME.

PROPHÈTE, homme qui prédit l'avenir par l'inspiration de Dieu. Dans l'Ecriture sainte ce terme n'a pas toujours le même sens ; quelquefois il signifie,

1° Un homme doué de connaissances supérieures, soit divines, soit humaines : voilà pourquoi l'on avait donné d'abord le nom de *voyants*, ou d'hommes éclairés, à ceux qui dans la suite, furent nommés *prophètes, I. Reg.*, c. 9, ℣. 9. Dans ce sens, saint Paul, *Tit.*, c. 1, ℣. 12, appelle *prophète des Crétois* un homme de leur nation qui les avait peints au naturel, et *I. Cor.*, c. 14, ℣, 6, il appelle *don de prophétie* les connaissances supérieures que Dieu donnait à quelques-uns d'entre les fidèles pour instruire et édifier les autres, et il préfère ce don à celui des langues. Ce qu'a dit Notre-Seigneur, *Matth.*, c. 13, ℣. 57, qu'aucun *prophète* n'est privé d'honneur que dans sa patrie, peut avoir le même sens.

2° Celui qui a une connaissance surnaturelle des choses cachées, soit pour le présent, soit pour le passé : ainsi Samuel prophétisa, ou fit connaître à Saül que les ânesses qu'il cherchait étaient retrouvées. Les soldats qui maltraitaient notre Sauveur dans le prétoire de Pilate, lui disaient : Prophétise qui est celui qui t'a frappé.

3° Un homme inspiré que Dieu fait parler, même sans qu'il comprenne tout le sens de ce qu'il dit : ainsi saint Jean observe, dans son Evangile, que Caïphe prophétisa en disant, au sujet de Jésus-Christ, qu'il était expédient qu'un homme mourût pour le peuple, *Joan.*, cap. 11. ℣. 51. Josèphe nomme *prophètes*, c'est-à-dire inspirés, les auteurs des treize premiers livres de l'Ecriture sainte.

4° Celui qui porte la parole au nom d'un autre ; *Exod.*, c. 7, Dieu dit à Moïse : « Ton frère Aaron sera ton » *prophète*, il parlera pour toi. » Jésus-Christ et saint Etienne reprochent aux Juifs d'avoir persécuté tous les *prophètes*, tous ceux qui leur parlaient de la part de Dieu. Nathan fit cette fonction en reprochant à David l'enlèvement de Bethsabée et le meurtre d'Urie, de même que saint Jean-Baptiste, lorsqu'il reprit Hérode d'avoir un commerce criminel avec sa belle-sœur.

5° L'on appelait encore *prophètes* ceux qui composaient et chantaient des hymnes ou des cantiques à la louange de Dieu, avec un enthousiasme qui paraissait surnaturel. Saül ayant rencontré une troupe de ces chantres, se joignit à eux, et l'on fut étonné de le voir parmi les *prophètes*, *I. Reg.* c. 10, ℣ 6 ; et lorsque, saisi d'un accès de mélancolie, il chantait dans sa maison, l'historien sacré dit qu'il prophétisait, c. 18, ℣. 10. David, Asaph et d'autres étaient *prophètes* dans le même sens, et les jeunes gens que l'on exerçait à ce talent sont appelés *les enfants des prophètes*, *IV. Reg.*, cap. 2.

6° Ce nom désignait encore un homme doué d'un pouvoir surnaturel, du don des miracles ; nous lisons, *Eccli.*, c. 68, que le corps d'Elisée *prophétisa* après sa mort, parce que l'attouchement de ce corps ressuscita

un mort qui avait été mis dans le même tombeau : à la vue des miracles opérés par Jésus-Christ, les Juifs disaient : « Un grand *prophète* s'est » élevé parmi nous, et Dieu a visité » son peuple. » *Luc.*, c. 16, ỹ. 7.

7° Enfin, dans le sens propre, un *prophète* est un homme à qui Dieu a révélé l'avenir, auquel il a fait connaître les événements futurs que la sagesse humaine ne peut pas prévoir, et lui a donné ordre de les annoncer. Ce don surnaturel est un signe certain de mission divine ; il prouve que celui qui en est doué est envoyé de Dieu. C'est dans ce sens qu'Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, etc., ont été *prophètes*, et leurs prophéties sont une partie de l'ancien Testament.

En confondant ces différentes significations, les incrédules ont cherché à dégrader les fonctions des *prophètes*; ils ont dit que c'était un art que l'on pouvait apprendre, puisqu'il y en avait des écoles chez les Juifs. Si par *prophète* l'on entend seulement un homme plus instruit que le commun du peuple, un orateur, un poëte ou un musicien, ce talent pouvait s'acquérir sans doute, et il y avait des écoles pour y former les jeunes gens; mais si l'on prend le nom de *prophète* dans un sens plus propre, pour un homme inspiré de Dieu, doué du pouvoir de faire des miracles, de prévoir et de prédire l'avenir, ce n'était plus un art, mais un don surnaturel que Dieu seul pouvait accorder. Pour peu que l'on veuille examiner les prédictions des *prophètes* juifs, l'on verra évidemment que l'art, les prestiges ni l'imposture n'y ont pu avoir aucune part.

Vainement ces mêmes incrédules ont observé qu'il y a eu de prétendus *prophètes* chez presque toutes les nations, que les uns ne sont pas plus inspirés ni plus respectables que les autres, que tous ont été des fanatiques visionnaires dont le peuple a été la dupe. La multitude des *prophètes* vrais ou faux, la confiance que tous les peuples ont eue en eux, prouvent seulement que toutes les nations se sont accordées à croire que la connaissance de l'avenir est un apanage de la Divinité, que Dieu peut la donner aux hommes, et qu'en effet il en a doué quelques personnages privilégiés : dans tout cela il n'y a aucune erreur. De savoir si tel ou tel homme qui s'attribue ce don, le possède en effet, c'est une autre question qui demande le plus sérieux examen, et sur laquelle il est vrai que la plupart des peuples ont poussé trop loin la crédulité.

Mais est-il vrai qu'il n'y a aucune différence entre les *prophètes* juifs et les devins ou les oracles des autres nations ? Les incrédules ne se sont pas donné la peine d'en faire la comparaison.

1° Les prophéties n'ont pas commencé à éclore chez les Juifs : ce don que Dieu a fait aux hommes est aussi ancien que le monde ; à peine Adam fut-il créé, qu'en voyant la compagne que Dieu lui avait donnée, il prophétisa l'étroite union qui régnerait entre les époux ; il n'avait pas encore eu le temps de le sentir par expérience. Dès qu'il fut tombé dans le péché, Dieu lui annonça un Rédempteur futur, qui cependant ne devait venir au monde qu'après quatre mille ans. Dieu avertit Noé du déluge universel cent vingt ans avant qu'il arrivât ; il instruisit Abraham du sort futur de sa postérité; Jacob, au lit de la mort, dévoila distinctement, à chacun de ses enfants, la destinée réservée à sa famille ; c'est par l'esprit prophétique que Joseph devint premier ministre ou roi d'Egypte, etc. L'on peut dire en quelque manière que, dans les premiers âges du monde, la Providence divine l'a gouverné par des prophéties ; mais les Juifs seuls en ont été dépositaires.

2° Ces hommes doués de l'esprit prophétique ne sont point de simples particuliers sans autorité et sans considération ; ce sont les personnages les plus respectables de l'univers, des patriarches chefs de familles ou plutôt de peuplades nombreuses : Abraham, père de plusieurs peuples; Jacob, tige des douze tribus de sa nation; Moïse, fondateur d'une république et auteur d'une législation qui devait durer quinze cents ans ; ce sont les juges ou les chefs souverains de ce même peuple : David, qui en était roi; Isaïe

né du sang royal; Ezéchiel, de race sacerdotale; Daniel, premier ministre et revêtu de toute l'autorité du roi d'Assyrie, etc. Osera-t-on comparer ces grands hommes aux vils jongleurs qui, chez les autres nations, faisaient le métier de devin pour gagner leur vie ?

3° Les *prophètes* dont l'Histoire sainte fait mention étaient respectables non-seulement par le rang qu'ils tenaient dans le monde, mais encore davantage par leurs vertus, par leur courage, par leur amour pour la vérité, par leur soumission aux ordres de Dieu. Ils n'ont pas abusé des lumières surnaturelles qu'ils avaient reçues pour flatter les passions des rois, des grands, ni du peuple ; ils leur ont reproché hautement leurs vices ; ils leur ont annoncé les châtiments de Dieu avec autant de fermeté que ses bienfaits. Plusieurs ont été victimes de leur zèle, et ils l'avaient prévu ; ils ont bravé les tourments et la mort pour dire la vérité. Les incrédules eux-mêmes ont senti les conséquences de cette destinée, et ils l'ont tournée en dérision; ils ont dit que la profession de *prophète* était *un mauvais métier* : mauvais sans doute pour ce monde ; c'est ce qui prouve que personne n'a pu être tenté de l'usurper. Si, de nos jours, le métier de philosophe avait été sujet aux mêmes épreuves, il aurait été moins recherché par nos beaux esprits. Il y a eu de faux *prophètes*, la même Histoire sainte nous l'apprend; mais ils prêchaient l'idolâtrie, ils n'annonçaient que des prospérités, ils décriaient les vrais *prophètes* du Seigneur ; c'étaient des hommes sans conséquence, et toutes leurs prédictions se sont trouvées fausses. Il n'est pas difficile d'appliquer ce portrait à ceux qui ont prophétisé de nos jours l'anéantissement prochain du christianisme.

4° Les prophéties de l'ancien Testament et du nouveau n'ont point pour objet les vils intérêts des particuliers ; elles ne flattent les passions, les goûts, la curiosité de personne, comme les faux oracles des païens. Par la bouche des *prophètes*, Dieu parle comme maître et juge souverain des nations, comme arbitre de leur sort pour ce monde et pour l'autre. Elles annoncent les destinées non-seulement du peuple juif, mais leur principal objet est la venue du Rédempteur, la vocation générale de tous les peuples à la connaissance de Dieu, le salut éternel de tous les hommes. Ces grands événements méritaient sans doute d'occuper la Providence divine et d'exciter l'attention du genre humain tout entier. Pour rabaisser l'importance des prophéties, les incrédules affectent de les isoler, de les concentrer dans un coin de la Judée, de fermer les yeux sur la relation qu'elles ont avec l'intérêt général du monde : jeunes aveugles et infidèles, ils ne nous empêcheront pas de voir ce que contiennent les livres des *prophètes*. Ce ne sont point quelques phrases ambiguës, quelques sentences énigmatiques, comme les oracles de Delphes ; ce sont des discours entiers et suivis, et les mêmes objets y sont souvent tracés sous vingt images différentes.

A la vérité, les juifs, les manichéens, les sociniens, les incrédules en contestent le sens; mais tous agissent par intérêt de système. Depuis dix-sept siècles, l'Eglise chrétienne y voit les mêmes objets, Jésus-Christ, ses mystères, la vocation des nations à la foi, le plan de la rédemption et du salut du monde ; et les anciens docteurs juifs y ont vu la même chose que les chrétiens. Que prouvent contre cette antique tradition, confirmée par Jésus-Christ et par ses apôtres, des objections dictées par l'ignorance ou par le désir de s'aveugler ?

5° Ces prophéties font une suite continue et une chaîne qui s'étend depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ ; la race de la femme qui doit écraser la tête du serpent ; le chef né de Juda, qui rassemblera les peuples ; le descendant d'Abraham, dans lequel seront bénies toutes les nations de la terre ; le *prophète* semblable à Moïse, que l'on doit écouter sous peine d'encourir la vengeance divine ; le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, duquel David a parlé ; l'enfant né d'une vierge, dont Isaïe a prédit la naissance, et l'homme de douleur duquel il a peint les tourments ; l'oint du Seigneur,

saisi pour les péchés du peuple, qui excitait les gémissements de Jérémie; le Christ, chef des nations, duquel Daniel annonce l'avénement et en fixe l'époque; le désiré des nations, l'ange de la nouvelle alliance que les derniers *prophètes* Aggée et Malachie ont vu arriver dans le second temple, sont-ils un personnage différent de l'agneau de Dieu que Jean-Baptiste a montré au doigt, et auquel il avait préparé les voies ?

L'une de ces prophéties confirme l'autre : elles deviennent plus claires à mesure que les événements sont plus prochains, jusqu'à ce qu'enfin leur accomplissement en dévoile pleinement le sens. Quiconque ne voit point là un plan réfléchi et dirigé par la Providence, cherche à s'aveugler de propos délibéré.

6° Enfin, les *prophètes* n'ont point fait en secret leurs prédictions, ils ne les ont point consignées dans des mémoires cachés; ils les ont publiées au grand jour, à la face des rois et des peuples, et souvent ils les leur ont données par écrit, afin qu'ils pussent les examiner à loisir, et que les incrédules eussent le temps de se convaincre de la vérité. Elles ont été soigneusement conservées par la nation même qui y a vu ses propres crimes et la source de tous ses malheurs; nous les avons telles qu'elles ont été écrites, et plusieurs le sont depuis plus de trois mille ans. Il faut donc qu'elles aient été d'une toute autre importance que les oracles mensongers et frivoles dont les sectateurs de l'idolâtrie se sont plu autrefois à repaître leur crédulité.

A présent, nous demandons à nos adversaires s'ils ont bonne grâce à placer les unes et les autres au même rang, à prétendre que les *prophètes* juifs étaient, aussi bien que ceux des païens, de vils jongleurs, des hommes de néant et sans honneur, qui faisaient un métier de la divination, des imposteurs qui abusaient le peuple, ou des ambitieux qui voulaient se donner de l'importance et du crédit, des séditieux gagés par les prêtres pour inquiéter les rois et troubler la nation, des fanatiques insensés qui ont été la cause de tous les malheurs dans lesquels elle est tombée, parce qu'ils les lui avaient prédits. C'est sous ces traits odieux que les incrédules de notre siècle ont trouvé bon de les représenter.

Nous n'en sommes par surpris. Cette suite de prophéties est, selon l'expression de saint Pierre, *Ep.* 2, c. 1, ỳ. 19, un trait de lumière qui dissipe toutes les ténèbres; elle démontre une révélation divine, une religion que Dieu lui-même a enseignée aux hommes depuis le commencement du monde, qu'il a confirmée de siècle en siècle par de nouvelles preuves, et qu'il veut perpétuer jusqu'aux dernières générations de la race humaine. Entrer dans la discussion de ces divins oracles, c'est une tâche de laquelle les incrédules se sentent incapables; il leur était plus aisé de tourner en ridicule et d'avilir les *prophètes*. La différence qu'il y a entre les mœurs des anciens Orientaux et les nôtres leur a fourni des traits de satire sanglante; c'est en cela surtout que brille leur capacité. Sous le nom de chacun des *prophètes*, nous répondons aux reproches personnels que nos adversaires leur ont faits.

Dodwel, dans ses *Dissertations sur saint Cyprien*, a employé la quatrième à prouver que l'esprit prophétique a continué parmi les chrétiens au moins jusqu'au règne de Constantin, ou jusqu'au quatrième siècle; que l'on ne peut y soupçonner de l'illusion, et que saint Paul avait prescrit aux fidèles les précautions les plus sages pour distinguer avec certitude la véritable inspiration d'avec le fanatisme, et la vérité d'avec l'erreur. Nous donnerons un extrait de cette savante dissertation au mot VISION PROPHÉTIQUE.

Mosheim, dans les siennes sur l'*Histoire ecclésiastique*, t. 2, p. 132, en a fait aussi une pour prouver qu'il y a eu des *prophètes* dans l'Eglise chrétienne, en prenant ce terme dans le sens le plus rigoureux, pour des hommes qui avaient le don de connaître et de prédire l'avenir. En effet, nous lisons dans les Actes des apôtres, c. 11, ỳ. 28, qu'un *prophète* nommé *Agabus* annonça une famine qui régna dans la Palestine, sous le règne de l'empereur Claude; et c. 21, ỳ. 10 et 11, il

assura les fidèles de Césarée, en présence de saint Paul, que cet apôtre serait enchaîné à Jérusalem et livré aux Gentils par les Juifs. Saint Pierre, *Ep.* 2, c. 2, ỳ. 1 et 2, prédit aux fidèles qu'il s'élèvera parmi eux de faux *prophètes* qui séduiront plusieurs personnes et formeront des sectes pernicieuses. Saint Paul fait de même dans plusieurs de ses lettres, et ses prophéties n'ont été que trop bien accomplies. *Act.*, c. 27, ỳ. 22, il assure ceux qui étaient dans le même vaisseau que lui, qu'aucun d'eux ne périra, malgré la violence de la tempête par laquelle ce vaisseau était tourmenté ; et l'événement vérifia la prédiction. L'Apocalypse de saint Jean est une prophétie presque continuelle. Ce critique n'a eu dessein que de confirmer les preuves de Dodwel.

Mais il fait voir que dans le grand nombre de passages du nouveau Testament où il est parlé de *prophètes* et de prophéties, il n'est pas question seulement d'hommes qui avaient reçu de Dieu le don de prédire l'avenir, mais d'hommes suscités et inspirés de Dieu pour expliquer parfaitement la doctrine chrétienne, pour annoncer aux fidèles les volontés divines, pour découvrir même les plus secrètes pensées des cœurs; en un mot, pour instruire, reprendre, corriger avec une sagesse surnaturelle. Saint Paul distingue cette fonction d'avec celle des simples docteurs, *Rom.*, c. 12, ỳ. 6 ; *I. Cor.*, c. 12, ỳ. 10; *Ephes.*, c. 4, ỳ. 11, etc. Ainsi le nom de *prophète* y est pris, comme dans l'ancien Testament, dans le sens le plus étendu, pour un homme inspiré de Dieu, et éclairé d'une lumière surnaturelle.

Plusieurs critiques protestants ont soutenu que le don de prophétie, dans ces passages, signifie seulement une capacité singulière pour entendre et pour expliquer les prophéties de l'ancien Testament. Mosheim prouve contre eux qu'il s'agit, non d'une capacité naturelle ou acquise, mais d'un don surnaturel de Dieu, puisque saint Paul le met sur la même ligne que le don des langues et celui de guérir les maladies ; que ce don était accordé à certaines personnes, non-seulement pour entendre les anciennes prophéties, mais pour en faire de nouvelles au besoin, même pour opérer des miracles. Saint Irénée et Origène attestent que de leur temps ce don subsistait dans l'Eglise ; Dodwel et d'autres auteurs prétendent qu'il y a duré jusqu'à la conversion de Constantin, par conséquent jusqu'au commencement du quatrième siècle.

Nous savons bon gré au docteur Mosheim d'avoir soutenu cette vérité; mais nous ne voyons pas comment on peut la concilier avec ce qu'il dit ailleurs que, dès le temps des apôtres, la doctrine chrétienne a commencé de s'altérer par le défaut de capacité et par la témérité de plusieurs docteurs. Nous ne pouvons pas comprendre comment Dieu, qui a daigné conserver pendant trois siècles les dons miraculeux dans son Eglise, et l'inspiration divine, n'a cependant rien fait pour prévenir et empêcher l'altération de la doctrine chrétienne; comment tous ces *prophètes* dont il est parlé dans le nouveau Testament, n'ont pas fait tous leurs efforts pour remédier à cette altération prétendue? A quoi donc servait le don de prophétie? Les deux suppositions de Mosheim nous paraissent contradictoires; il est étonnant que ce docteur, dont la sagacité est prouvée, ne s'en soit pas aperçu. Dodwel a raisonné plus conséquemment, parce que les anglicans admettent l'autorité de la tradition, au moins pour les trois premiers siècles de l'Eglise. BERGIER.

PROPHÈTES (faux). Il est souvent parlé, dans l'Ecriture sainte, de *faux prophètes* qui se disaient envoyés et inspirés de Dieu, et qui ne l'étaient pas, qui faisaient de fausses prédictions pour plaire aux rois et aux peuples, qui contredisaient et décriaient les vrais *prophètes* du Seigneur. Moïse, *Deut.*, c. 13, avait défendu aux Juifs d'écouter un prétendu *prophète* qui aurait voulu les entraîner dans l'idolâtrie; il avait ordonné qu'un tel homme fût mis à mort. Les prêtres de Baal se donnaient pour *prophètes*; ils trompaient Achab, en ne lui annonçant que des prospérités. Michée, *prophète* du Seigneur, dit à ce roi que Dieu a envoyé un esprit de mensonge

dans la bouche de tous ces *faux prophètes, III. Reg.*, c. 22, ỷ. 23. Dieu dit, par Ezéchiel, c. 14, ỷ. 9: « Lors- » qu'un *prophète* s'égare, c'est moi » qui l'ai trompé. » Les incrédules font grand bruit de ces passages. Dieu peut-il tromper un *prophète?* peut-il envoyer un esprit de mensonge dans sa bouche? Quel signe nous restera-t-il pour distinguer un vrai d'avec un *faux prophète*, pour savoir si nous devons croire ou non à un homme qui prétend nous parler de la part de Dieu?

Réponse. Dans cette circonstance le signe était palpable : les *prophètes* d'Achad étaient des idolâtres; Michée adorait le vrai Dieu et prophétisait en son nom : Moïse avait donné ce signe aux Israélites, pour distinguer un vrai d'avec un *faux prophète*. Deut., c. 13. Quant au discours que Michée adresse au roi, il est évident que c'est une parole allégorique, et il y aurait de la folie à vouloir la prendre à la lettre. Dieu y est représenté assis sur un trône, qui tient conseil avec les anges, comme un roi avec ses ministres, qui converse avec l'esprit de mensonge, etc. : tout cela pouvait-il s'entendre dans le sens littéral? Quoique Dieu dise à l'esprit malin : *Va et fais* ce que tu veux; ce n'est point un ordre positif, ou une commission expresse que Dieu lui donne, mais une simple permission qu'il lui accorde. Cela ne signifie donc rien, sinon que Dieu permit aux *faux prophètes* de s'aveugler eux-mêmes et de tromper le roi; ces méchants hommes voulaient gagner les bonnes grâces d'Achab, et ce prince voulait être trompé : Dieu ne les empêcha pas de le faire.

De même, lorsqu'il est dit que Dieu trompe les *prophètes*, cela signifie qu'il ne les empêche pas de se tromper, et qu'en certaines circonstances il ne leur donne pas les lumières surnaturelles dont ils auraient besoin pour connaître et pour dire la vérité. Aux mots CAUSE, ENDURCISSEMENT, PERMISSION, nous avons fait voir que, dans toutes les langues, l'usage est de représenter comme cause d'un événement ce qui n'en est que l'occasion; d'appeler également permission le consentement positif donné à une chose, et l'inaction dans laquelle on se tient en la laissant faire : équivoques sur lesquelles on peut multiplier les objections à l'infini. Dans Ezéchiel même, c. 13, ỷ. 6 et 7, Dieu se plaint de ce que les *faux prophètes* osent parler en son nom, quoiqu'il ne les ait pas envoyés, et qu'il ne leur ait rien dit. Dieu n'avait donc aucune part aux faussetés qu'ils débitaient. C'est dans ce sens qu'il dit, c. 14, ỷ. 9, qu'il les a trompés, en envoyant aux idolâtres des châtiments, au lieu des bienfaits que les imposteurs leur promettaient. Il a permis qu'il y eût de *faux prophètes*, comme il permet qu'il y ait de faux docteurs, de mauvais philosophes, des prédicants incrédules, qui trompent leurs lecteurs par de faux raisonnements, comme les *prophètes* infidèles trompaient les Juifs par de fausses promesses.

BERGIER.

PROPHÈTES (écoles des) (*Théol. hist. eccl.*) «Il est certain, dit M. Welte, que Samuel, et après lui d'autres prophètes, avaient des disciples qu'ils instruisaient. D'après le Ier livre des Rois, 19, 20, Samuel avait à Naïoth, près de Ramatha, une troupe de prophètes, ···· ·······, dont il était le supérieur, ····· ··· ····. Cette dernière expression prouve que, par ces prophètes, ······, on ne peut entendre que des élèves, et c'est sans doute aussi de disciples de ce genre qu'il est question au Ier livre des Rois, 10, 5 (1), 10-12 (2) ; ils ne sont nommés prophètes que parce qu'ils étaient déjà capables de prophétiser. Dans les récits concernant Élie et Élisée, il est souvent parlé des fils des prophètes, ··· ·······, et, comme habituellement le maître était désigné et interpellé sous le nom de père, le disciple sous celui de fils (3), ces fils de prophètes ne devaient être que des disciples ; ce que prouve aussi la subordination dans laquelle ils parais-

(1) « Vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront des hauts lieux... »

(2) « Il fut rencontré par une troupe de prophètes, etc., etc. »

(3) Cf. I *Rois*, 10, 12. IV *Rois*, 2, 12. *Prov.*, 1, 8, 10, 15 ; 2, 1 ; 3, 1, 11, 21 ; 4, 1, 10, 20, etc.

sent être à l'égard d'Élisée. L'un d'eux réalise exactement la mission dont Élisée l'a chargé (1). Les fils des prophètes de Jéricho désirent chercher Élie qui a disparu, mais ils ne le font pas avant d'en avoir obtenu la permission d'Élisée (2). De même, leur demeure étant devenue trop étroite, ils ne se permettent de l'agrandir, comme ils le désirent, que lorsque Élisée les y autorise et leur promet sa coopération (3). Les disciples l'appellent, en cette circonstance, mon seigneur, et se disent eux-mêmes ses serviteurs (4). Lorsque ces disciples commencent à agir personnellement, ils sont appelés prophètes (5).

» Quant aux *lieux* où ils étaient réunis en plus grand nombre et où se trouvaient par conséquent leurs écoles, l'Écriture nomme *Gabaa*, où Samuel venait, sans aucun doute, habituellement (6); puis *Ramatha*, la demeure ordinaire de Samuel (7); *Béthel*, où Élie et Élisée paraissent s'être fréquemment arrêtés (8); *Jéricho* et *Galgala* (9), où ces deux prophètes se rendaient également souvent (10).

» On ne sait si les disciples des prophètes demeuraient dispersés parmi les habitants des lieux où se trouvaient leurs écoles ou s'ils habitaient ensemble dans des demeures communes et isolées. Toutefois, la dernière hypothèse est probable, d'après ce qui est dit, par exemple, au livre des Rois, qu'à Naïoth, près de Ramatha, ···· ·····, Samuel présidait leurs exercices (11). Naïoth semble avoir été, d'après cela, une localité spéciale, quelque peu éloignée de la ville de Ramatha, et abandonnnée aux disciples des prophètes. Ce qui fait présumer aussi que cette habitation était isolée, c'est qu'il est dit qu'elle devint trop petite pour eux, et qu'ils l'agrandirent avec le consentement et le concours d'Élisée (1), et qu'ailleurs, outre les disciples des prophètes demeurant dans un certain endroit, on en nomme les autres habitants (2).

» L'Écriture ne nous donne que fort peu de détails sur l'organisation intérieure et la direction de ces écoles; mais, comme le maintien de la théocratie était une des principales tâches des prophètes, et qu'ils veillaient surtout à l'observation de la loi théocratique, il est probable que l'enseignement portait surtout sur cette loi. Samuel prédit à Saül qu'il rencontrera à Gabath-Elohim une troupe de prophètes (c'est-à-dire de disciples de prophètes) qui prophétiseront, ·······, en se faisant accompagner par des joueurs de harpes, de trompettes, de flûtes et de guitares : d'où l'on peut conclure que la musique et le chant faisaient également partie de l'enseignement de ces écoles. En outre, on sait que les prophètes avaient des connaissances naturelles et médicales assez étendues, et qu'ils rendaient souvent d'importants services sous ce rapport; il est donc probable que les sciences naturelles et médicales faisaient aussi partie de l'enseignement.

» Cependant il ne faut pas s'imaginer un enseignement méthodique et formel; c'étaient probablement des leçons accidentelles, des enseignements donnés suivant l'occasion, le but principal de l'instruction étant de communiquer le sens, l'esprit et l'enthousiasme théocratiques.....

» Il n'y a de données sur les écoles des prophètes que dans l'histoire de Samuel, d'Élie et d'Elisée, et il n'est pas invraisemblable que Samuel en fut le fondateur, et qu'elles cessèrent après Élie et Élisée; du moins peut-on considérer la période de Samuel à Élisée comme l'époque la plus florissante de cette institution. »

Le Noir.

(1) IV *Rois*, 9, 14.
(2) *Ib.*, 2, 16.
(3) *Ib.*, 6, 1.
(4) IV *Rois*, 3, 5.
(5) Cf. III *Rois*, 20, 35, avec 38, 41
(6) I *Rois*, 10, 5, 10.
(7) *Ib.*, 19, 18.
(8) IV *Rois*, 2, 3.
(9) *Ib.*, 2, 5.
(10) *Ib.*, 4, 38.
(11) I *Rois*, 19. 19 sq.

PROPHÈTES, hérétiques enthousiastes qui ont paru en Hollande, où on les nommait *prophetantes*; il y a lieu de croire que c'étaient des quakers. La plupart s'appliquaient à

(1) IV *Rois*, 6, 1 sq.
(2) *Ib.*, 2, 15 sq.

l'étude du grec et de l'hébreu; tous les premiers dimanches de chaque mois ils se rassemblaient dans un village près de Leyde, ils y passaient tout le jour à la lecture de l'Ecriture sainte, à former différentes questions et à disserter sur le sens de divers passages. On dit qu'ils affectaient une exacte probité, qu'ils avaient horreur de la guerre et du métier des armes, qu'en beaucoup de choses ils étaient dans les sentiments des arminiens ou remontrants. On ne les accuse pas cependant d'avoir prophétisé; probablement on les appelait *prophetantes*, parce qu'ils se croyaient inspirés et illuminés comme les quakers.

Mais Mosheim convient que, dans le cours du siècle dernier, il parut parmi les protestants une foule prodigieuse de fanatiques qui se donnaient pour *prophètes* et se mêlaient de prédire l'avenir; quelque absurdes que fussent leurs prédictions, ils trouvèrent des partisans et des apologistes. Il nomme Nicolas Drabicius, Christophe Kotter, Christine Poniativia et plusieurs autres moins célèbres, *Hist. ecclésiast.*, 17e siècle, sect. 2, part. 2, chap. 1, § 41. Cette maladie de cerveau est aussi ancienne que la réforme, et n'a pas peu contribué à ses progrès. Luther, dès le commencement de ses prédications, prophétisa la chute prochaine de l'empire papal et la ruine de Babylone, c'est-à-dire de l'Eglise romaine. Il voyait clairement cette révolution dans le *prophète* Daniel et dans saint Paul, et il se servait de cet artifice pour exciter la haine des peuples contre le catholicisme; le désir d'accomplir les oracles de Luther a mis plus d'une fois les armes à la main de ses sectateurs : *Hist.*, *des Variat.*, l. 13, § 12; *Défense de cette Histoire*, 1re disc., § 53; 1re *Instruct. past. sur les promesses de l'Eglise*, § 14.

Il en a été de même chez les calvinistes : le célèbre Jurieu crut voir dans l'Apocalypse les mêmes événements que Luther avait découverts dans Daniel et dans saint Paul; il osa fixer l'époque précise de l'anéantissement du papisme. Malheureusement pour lui et pour les protestants, rien n'arriva de ce qu'il avait prédit; mais s'il ne communiqua pas aux calvinistes des Cévennes et du Vivarais l'esprit prophétique, il leur inspira le fanatisme furieux et sanguinaire, il leur mit les armes à la main. On ne peut lire qu'avec effroi la multitude de meurtres, d'incendies, de cruautés, de profanations, de crimes de toute espèce, qu'ils ont commis pendant plus de vingt ans. Il fallut mettre des troupes en campagne, employer les supplices et les exécutions militaires pour mettre à la raison ces forcenés, et les réduire enfin à plier sous le joug des lois et de l'obéissance. Le souvenir de ces désordres ne peut être de longtemps effacé; ils duraient encore en 1710. *Voy.* l'*Histoire du Fanatisme de notre temps*, par Brueys.

A la honte de notre siècle, on a vu renouveler une partie de cette frénésie parmi les partisans des convulsions; l'exemple des protestants aurait dû corriger les visionnaires plus récents; mais l'esprit de vertige sera toujours le même chez tous ceux qui se révoltent contre l'Eglise. « Dieu, » dit saint Paul, les livrera tellement » à l'erreur, qu'ils ne croiront plus » qu'au mensonge; et ainsi seront » condamnés tous ceux qui résistent » à la vérité et consentent à l'injus- » tice. » *II. Thess.*, c. 2, ỳ. 10.

BERGIER.

PROPHÉTIE, prédiction des événements futurs, faite par inspiration divine (1). Par *événements futurs*,

(1) Toute prophétie est une prédiction, mais toute prédiction n'est pas une prophétie.

D'abord, nous disons que la prophétie est une prédiction : elle a pour objet l'annonce des choses futures. La déclaration faite au nom de Dieu des choses passées ou présentes qui sont secrètes, s'appelle révélation, mais ce n'est pas une vraie prophétie, et ce n'est qu'improprement que plusieurs saints Pères lui ont donné ce nom.

Nous disons ensuite que toute prédiction n'est pas une prophétie, ce qui exclut deux sortes de prédictions.

En premier lieu, on ne peut pas mettre au rang des prophéties les prédictions qui se font d'après la connaissance que l'on a des causes naturelles. L'astronome prédit des éclipses; le médecin, les crises des maladies; le physicien, les phénomènes de la nature; toutes ces conjectures, plus ou moins vraisemblables, quelquefois même certaines, ne placent pas celui qui les produit parmi les prophètes : les païens eux-mêmes ne les regardaient pas comme appartenantes à leur divination.

En second lieu, elles ne sont pas non plus des prophéties, les prédictions faites en l'air et au

l'on n'entend point les effets naturels et nécessaires des causes physiques :

hasard, qui cependant se réalisent quelquefois, parce que les événements qu'elles annoncent étaient dans l'ordre de la possibilité, peut-être même de la probabilité. Il faut de plus, pour constituer une vraie prophétie, que la chose prédite ait été prévue avec certitude.

D'après ces observations, nous définissons la prophétie, la prévision certaine et la prédiction des choses futures, dont la connaissance ne peut pas être acquise par les causes naturelles.

La première question qui se présente est de savoir si la prophétie, telle que nous venons de la définir, est possible. Nous répondons deux choses : la première, qu'elle est possible à Dieu ; la seconde, qu'elle n'est possible qu'à Dieu.

1° Comme nous avons démontré la possibilité du miracle par la toute-puissance de Dieu, de même par sa prescience nous prouvons la possibilité de la prophétie. Pour contester cette vérité, il faudrait soutenir que Dieu, ou ne prévoit pas tous les événements, ou ne peut en donner à l'homme la connaissance, ce qui sont deux absurdités ; car, d'une part, comment imaginer que celui qui, de toute éternité, a ordonné tous les événements futurs, les ignore? De l'autre, quelle répugnance peut-on apercevoir à ce que Dieu communique à l'homme cette connaissance? Est-ce la révélation en elle-même qui répugnerait? Nous avons prouvé le contraire ; est-ce la révélation seulement des choses futures? qu'y a-t-il là qui implique contradiction? Dieu a pu rendre l'homme capable de prévoir certaines choses par la lumière naturelle ; qu'y a-t-il donc de répugnant à ce qu'il lui découvre dans l'avenir des événements que la seule lumière naturelle ne peut pas faire apercevoir? La prophétie n'implique contradiction ni du côté de Dieu ni du côté de l'homme ; elle est donc évidemment possible.

On comprend difficilement qu'un écrivain célèbre ait cru attaquer la possibilité de la prophétie par le raisonnement suivant : Il est évident qu'on ne peut savoir l'avenir, parce qu'on ne peut savoir ce qui n'est pas. (Voltaire, *Philosophie de l'histoire*, ch. 21, *des Oracles*). Avec ce bel argument on établira de même qu'un astronome ne peut pas prévoir avec certitude les éclipses qui ne sont pas encore : c'est précisément ce qui n'existe pas encore qui peut être l'objet de la prévision et de la prédiction. La parité est exacte ; il n'y a qu'une différence : l'homme prédit ce qui n'est pas, mais ce qui ne surpasse point ses lumières ; Dieu seul prédit ou fait prédire ce dont l'existence future excède toutes les connaissances humaines.

2° Puisque la vraie prophétie exclut les connaissances naturelles, il est évident qu'elle est de l'ordre surnaturel, et, par une conséquence ultérieure, qu'elle ne peut venir que de Dieu. Elle est un genre de miracle que Dieu seul peut opérer, soit par lui-même, soit par ceux à qui il en donne le pouvoir. Celui-là seul peut donner une connaissance certaine des événements profondément cachés dans l'obscurité de l'avenir, qui est le maître de les déterminer, et qui, étant la cause première de tout ce qui existera, peut donner à ses prédictions l'accomplissement, sans déroger aux causes secondes qu'il dispose à son gré, sans faire violence aux causes libres, et sans rien retrancher aux causes nécessaires. Il est évident d'ailleurs qu'il est au-dessus de tout pouvoir humain non-seulement de diriger les événements lointains, mais mêm[illegible] prévoir [illegible]es soit nécessaires, soit accidentelles, qui, dans le cours des siècles, pour-

un astronome prédit les éclipses, un pilote prévoit une tempête, un mé-

ront influer en différents sens sur les futurs contingents, sur ceux spécialement qui dépendront de la volonté d'hommes qui n'existent pas encore.

Des deux principes que nous venons d'établir, que la prophétie est en soi possible, mais qu'elle n'est possible qu'à Dieu, résultent deux conséquences évidentes.

La première, que la prophétie (nous ne parlons que de celle qui est véritable et conforme à la notion que nous en avons donnée) est la parole de Dieu, comme le miracle est son œuvre. La seconde, qu'elle doit captiver notre assentiment, et qu'il serait déraisonnable autant qu'injuste de n'y pas ajouter une foi entière. Si, par sa prescience, Dieu connaît toutes les choses auxquelles il donnera l'être par sa véracité, il rend certaines celles qu'il daigne manifester. Lors donc que nous voyons une religion prédite de cette manière, longtemps avant son établissement, nous sommes obligés de la regarder comme véritable, et de nous y soumettre. C'est ainsi qu'ont raisonné tous les anciens apologistes du christianisme ; ils ont constamment opposé aux juifs et aux païens qui l'attaquaient, l'autorité suprême des prophéties ; ils faisaient valoir cette preuve victorieuse : les Justin, (*Apol. I*, cap. 53.) les Théophile, (*ad Autolicum*, lib. 1, c. 14.) les Athénagore, (*Legat. pro christianis*, n. 9.) les Clément d'Alexandrie, (*Stromat.*, l. 7, c. 2.) les Origène, (*contra Celsum*, l. 1, n. 35.) les Lactance, (*Divin. Instit.* l. 4, c. 10.) les Jérôme, (*Comment. in Ecclesiast.*) les Augustin, (*De fide eorum quæ non videntur*, c. 3, n. 5.) Saint Irénée déclare que les instructions des prophètes ont dû rendre facile la foi en Jésus-Christ. (*Contra Hæres.*, l. 4, c. 23). Origène dit que Celse a omis à dessein la preuve la plus forte au sujet de Jésus-Christ, celles des prophéties, parce qu'il sentait l'impossibilité d'y répondre. (*Contra Celsum*, l. 2, n. 13). Ne croyez pas seulement à mes raisonnements, dit saint Cyrille de Jérusalem ; vous pourriez croire qu'on vous fait illusion par des sophismes : ne croyez qu'aux choses qui avaient été prédites par les prophètes. Vous pouvez soupçonner celui qui est présent ; mais quel soupçon peut-on concevoir sur celui qui a prophétisé plus de mille ans avant l'événement? (*Catech.*, 12, cap. 5). Avant ces grands docteurs, l'apôtre Pierre, après avoir rapporté qu'étant sur la montagne sainte, il a entendu la voix céleste qui proclamait Jésus-Christ Fils de Dieu, avait ajouté : Mais nous avons le discours prophétique, qui est encore plus certain. *II. Petr.*, ℣. 1, 18, 19). Saint Augustin commentant ce texte, dit qu'en effet la voix prophétique a, pour convaincre les incrédules, quelque chose de plus fort que la voix même descendue du ciel. On attribuait à la magie les miracles opérés par Jésus-Christ, on aurait pu attribuer à la même cause la voix céleste : mais dira-t-on qu'un homme était magicien avant de naître. (*Serm.* XLIII, *de verbis Isaiæ ac de verbis apostoli*, cap. 26, n. 5).

La prophétie étant, par sa nature, une chose surnaturelle, fait partie de l'ordre surnaturel de la Providence : or tout cet ordre, et par conséquent la prophétie, se rapporte au salut de l'homme, et à la vraie religion qui en est le moyen. La prophétie ne peut donc pas avoir un autre but, soit direct, soit indirect. Nous voyons en effet, dans nos livres saints, toutes les prophéties se rapporter comme à leur fin, soit immédiate, soit médiate, à l'objet spirituel. Le plus grand nombre, à partir de la prédiction faite à Adam, annoncent

decin annonce les crises d'une maladie, sans être pour cela prophète. Un politique habile, qui connaît par expérience le jeu ordinaire des passions

la venue du Messie, la convers·‿n des gentils, le jugement général, et d'autres objets également spirituels. Mais nous en lisons d'autres qui se rapportent à des événements temporels, tels que la succession des empires et les révolutions des états. Mais outre cette fin prochaine, immédiate et directe, elles en ont une autre plus éloignée, médiate et indirecte : c'est de prouver, par leur accomplissement plus prochain, la vérité des autres prophéties relatives à la religion, et de conformer la foi qu'on doit y avoir. Elles rentrent par là dans l'ordre surnaturel de la Providence, et concourent, de même que les autres, à établir la vérité de la religion.

Ce n'est point par le cours des astres, par les entrailles des animaux, par les augures, par les autres moyens dont se vantait le paganisme, que Dieu publie ses prophéties. Nous voyons que les personnes sensées, parmi les païens, n'y croyaient pas. Les augures eux-mêmes connaissaient la vanité de leur fausse science, et en convenaient dans le particulier, quoiqu'ils crussent avantageux de maintenir l'opinion de leur utilité, pour contenir le peuple dans la religion nationale. (Cicer., *la Divin.*, l. 2, c. 33). Dieu annonce quelquefois par lui-même les choses futures, mais plus ordinairement il emploie, pour ce miracle, comme pour les autres, le ministère d'hommes d'une sainteté éminente qu'il inspire, et dans la bouche desquels il place sa parole. (*IV Reg.* c. 21, ℣ 10.)Mais des imposteurs peuvent prétendre que Dieu les a revêtus de cette importante mission, et on a vu trop souvent de tels hommes, soit dans les fausses religions, soit même jusque dans la véritable. Les livres saints nous présentent un grand nombre de faux prophètes qui trompaient le peuple de Dieu et qui l'induisaient en erreur. Ainsi, lorsque Dieu daigne annoncer aux hommes des choses futures, il est de sa justice, de sa bonté, de sa véracité, de donner des moyens certains auxquels nous puissions reconnaître que c'est véritablement de lui que vient la prophétie.

Ces caractères distinctifs de la vraie et de la fausse prophétie peuvent être de deux espèces. Nous appellerons les uns positifs, et les autres négatifs. Nous entendons par caractères positifs, ceux qui prouvent qu'une prophetie est véritable et vient effectivement de Dieu. Nous appelons négatifs ceux qui montrent qu'elle est fausse, et l'ouvrage de l'imposture. Les premiers engagent à y donner croyance, les seconds à la refuser. Je vais commencer par examiner ceux-ci.

Le premier caractère nécessaire pour qu'on regarde une prédiction comme venant de Dieu, est que celui qui l'énonce déclare que c'est de la part de Dieu qu'il la publie, et qu'il est son envoyé. On sent que ce ne peut être là qu'une note négative, car il est très-possible qu'on se dise faussement le ministre de la Divinité; et, dans le fait, les faux prophètes qui trompaient le peuple juif, ceux qui abusaient de la crédulité des païens, prétendaient que c'était au nom de Dieu qu'ils parlaient. Mais ceux qui conviennent eux-mêmes que ce n'est pas au nom de Dieu qu'ils prédisent, déclarent par cela même qu'ils ne font pas de prophéties. Telles étaient ces personnes dont il est dit en plusieurs endroits de l'Ecriture, qu'elles avaient un esprit de Python. (*I. Reg.* c. 28, ℣ 7; *Act.* cap. 16, ℣ 16.) Tels sont encore parmi nous ceux qui se disent sorciers, et qui prétendent annoncer l'avenir d'après les révélations du démon.

On présente comme un signe de la prophétie la sainteté du prophète; mais il faut convenir que ce ne peut pas être un signe positif. Le caractère moral d'un homme ne peut pas être assez parfaitement connu pour former une preuve démonstrative de sa véracité. Un hypocrite peut très-bien venir, au nom de Dieu, apporter de fausses prophéties. On pourrait même prétendre que ce n'est pas absolument une note négative; qu'à parler strictement, le défaut de sainteté ne prouve pas la fausseté du prophète. Par exemple, le fait de Balaam, personnage très-éloigné de la sainteté, et cependant honoré du don de prophétie, montre que Dieu se sert quelquefois de pareils ministres. Mais un exemple, et peut-être encore un petit nombre d'autres, ne doivent pas former un principe, et quand on connaît celui qui se donne pour prophète comme un homme vicieux, on est légitimement fondé à croire que Dieu n'en a pas fait son organe.

Un autre signe distinctif de la vraie et de la fausse prophétie, est, dit-on, la pureté de la doctrine en faveur de laquelle elle est faite. Cette note n'est pas plus positive que les précédentes. Il est possible qu'un homme, pour s'attirer de la considération, se donne faussement pour prophète, annonce des événements éloignés qui ne se réaliseront pas, et qu'en même temps, pour ne pas se décréditer, il prêche la doctrine la plus pure. Ce sont des choses très-conciliables que la saine doctrine et les mauvaises mœurs, que la vérité sur un point, et l'imposture sur un autre. Mais la fausseté de la doctrine pour laquelle est faite la prophétie, est une marque certaine de la fausseté de la prophétie, et est véritablement une note négative. Il ne peut pas être l'organe de la Divinité, celui qui prêche des dogmes évidemment contraires à la croyance générale et constante du genre humain, ou une autre morale notoirement perverse. Dieu se contredirait lui-même, si sa prophétie était en opposition avec ce qu'il nous enseigne. L'exemple de Balaam ne peut être objecté sur ce point. Il n'avait pas, sans doute, une saine doctrine, mais ce n'était pas pour accréditer ses erreurs qu'il prononçait sa prédiction.

Passons maintenant des notes négatives aux positives, et des caractères qui font discerner les fausses prophéties à ceux qui font connaître les véritables. J'en remarque d'abord deux, les miracles opérés par les prophètes, et les prophéties d'événements prochains, exactement réalisées.

Le miracle est, comme nous l'avons montré, le sceau de la Divinité, la lettre de créance que le Tout-Puissant donne à ses envoyés. Lors donc qu'un homme, s'annonçant comme un prophète du Seigneur, opère de vrais miracles, il prouve qu'il est, en effet, le ministre du Très-Haut, et que foi doit être ajoutée à ses paroles, comme émanées de la véracité divine. Si ces paroles sont des prédictions, il est évident à tous ceux qui ont la certitude des miracles, que ce sont de vraies prophéties, et que, refuser d'y croire, est refuser croyance à Dieu lui-même. Nous voyons souvent, dans l'Ancien Testament, des prophètes accréditer leur mission en faisant des miracles; et dans le nouveau, Jésus-Christ confirmer ses oracles par les prodiges qu'il opère. Souvent le peuple, frappé d'étonnement à la vue de ces

humaines, le caractère et les intérêts de ceux qui sont à la tête des affaires, peut présager de loin certaines révolutions, et en parler avec une espèce

merveilles, à cette marque, le reconnaissait hautement pour un prophète.

Un autre moyen par lequel Dieu confirme la vérité des prophéties qui ne doivent se réaliser que dans des temps reculés, est de produire d'autres prophéties dont le terme est très-rapproché. Ceux qui voient l'accomplissement actuel de celles-ci ne peuvent pas douter de l'accomplissement futur de celles-là. Ils sont assurés que Dieu, qui a fait cadrer l'événement avec les unes, ne se démentira pas, et saura de même effectuer les autres. C'est ainsi que, dans l'ancienne loi, les prophètes annoncent souvent des faits de l'ordre temporel qui doivent arriver dans des temps plus ou moins prochains. Ils confirment par ce moyen et rendent certaines toutes leurs prédictions lointaines sur le Messie et sur sa religion. « Les prophètes, » dit Pascal, sont mêlés de prophéties particulières » et de celles du Messie, afin que les prophéties » du Messie ne fussent pas sans preuves, et que les » prophéties particulières ne fussent pas sans » fruit. » (*Pensées de Pascal*, ch. 25 n. 18.) De même Jésus-Christ prédisant ce qui doit arriver incessamment à lui-même, à ses disciples, au peuple juif, donnait à la génération même qui voyait se réaliser ces prophéties, la certitude de l'accomplissement de ses prophéties plus éloignées sur l'étendue et la perpétuité de sa religion et sur son second avénement.

Une dernière note de la prophétie, et celle-là est la plus décisive, celle qui captive le plus communément l'assentissement, c'est son accomplissement ; mais il faut que cet accomplissement n'ait pu, ni avoir lieu par hasard, ni être naturellement prévu. Ce caractère est à la fois positif et négatif. Il est évident, d'une part, qu'un événement qui n'a pu être prévu que par Dieu, n'a pu être prédit que par lui ; et de l'autre part, il est également évident qu'une prédiction qui ne se réalise point, ne vient point de Dieu, qui n'a pu ni se tromper ni vouloir tromper.

Ici quelques incrédules nous font une difficulté. La prophétie dépend de l'événement et l'événement dépend de la prophétie. La prédiction ne prouve que parce qu'elle est réalisée, et la réalisation ne prouve que parce qu'elle a été prédite. N'est-ce pas là évidemment un cercle vicieux ? Non, il est au contraire évident que ce n'en est pas un. Le cercle vicieux consiste en ce que deux propositions se servent réciproquement de preuve, et c'est ce qu'on ne voit pas ici. La prédiction n'est pas la preuve de l'événement, ni l'événement la preuve de la prédiction ; mais la prédiction revêtue des qualites requises, et l'événement qui y cadre exactement, sont deux choses qui concourent ensemble à une seule et même démonstration ; ce sont deux parties de la preuve d'une vérité, ou plutôt de deux vérités, savoir : d'abord de la divine mission de celui qui fait la prophétie, et ultérieurement et conséquemment, de la certitude de ce qu'il déclare de la part de Dieu. Toute cette objection est fondée sur l'équivoque des mots *dépendre* et *prouver*. La prophétie et sa réalisation dépendent l'une de l'autre, non pour exister, non pour être connues, mais pour former conjointement une démonstration, laquelle, par l'absence de l'une ou de l'autre, serait incomplète. La prophétie prouve par son accomplissement, et l'accomplissement prouve, par la prophétie qui en avait été faite, une troisième chose, mais elles ne se prouvent pas réciproquement : la conformité de l'événement à la prédiction est bien pour nous un signe que la prédiction est venue de Dieu ; mais la prédiction antérieure n'est pas ce qui nous montre que l'événement est l'œuvre divine. Nous sommes assurés, d'ailleurs, que tous les événements sont réglés par la souveraine Providence.

De tout ce que nous venons d'exposer, il résulte que la prophétie forme une preuve solide de la religion, quand on est certain de quatre choses : que la prédiction a été faite avant l'événement, que l'événement y a exactement correspondu, que cet événement n'avait pas dû, du temps de la prédiction, être prévu d'après des causes naturelles, et enfin que le concours de l'événement avec sa prédiction ne peut pas être un effet du simple hasard.

Les incrédules font plusieurs objections sur la prophétie en général ; nous nous bornerons à rapporter les principales.

« C'est un fait, disent-ils, qui ne peut être » contesté, que tous les peuples de tous les temps, » ont cru aux prédictions, et les ont attribuées à » leurs divinités. Si on en doutait, il suffirait, » pour s'en convaincre, de parcourir le traité de » Cicéron sur la divination. Dans le premier livre, » sous le nom de son frère Quintus, il rapporte » toutes les manières de prévoir l'avenir, et s'ef- » force de prouver, selon la doctrine des stoïciens, » que les dieux peuvent et doivent communiquer » aux hommes la connaissance de l'avenir. (Cicér., » *de Divinatione*, lib. 1, c. 38). Dans le second » livre, parlant en son propre nom, il réfute tout » ce qu'a avancé son frère, et prétend que toutes » les nations sont dans l'erreur à ce sujet. Que » peut-on donc, ajoutent les incrédules, conclure » des prophéties en faveur d'une religion, qu'on » ne puisse de même en conclure pour les autres ? » C'est une preuve qui est commune à toutes, » puisque toutes ont leurs oracles. Les aruspices, » les augures, les prophètes, tout cela se res- » semble. Entre ce fatras de prédictions, on ne » doit pas faire plus de cas des unes que des » autres. »

C'est un absurde raisonnement, et tout le monde en conviendra sans difficulté, de dire : Il a été publié de faux principes moraux, de faux arguments, de fausses histoires; donc il n'y a pas de vrais principes, de vrais arguments, de vraies histoires. Ce que l'on propose ici est précisément le même raisonnement. On a vu de fausses prophéties ; par conséquent il n'y en a pas de véritables. C'est au contraire parce qu'il a existé de vraies prophéties qu'il en a été présenté de fausses. La manière ordinaire dont se produit l'imposture est de contrefaire la vérité ; ainsi cette objection, loin de prouver contre nous, prouve au contraire que tous les peuples et tous les hommes ont reconnu la possibilité, l'efficacité et même la réalité des oracles de la religion primitive, de la vraie religion.

La question n'est pas de savoir si les polythéistes ont eu leurs prédictions ; il s'agit d'examiner si les prédictions de ces idolâtres sont revêtues des mêmes caractères que celles du christianisme. Il ne suffit pas de dire que les aruspices et les augures ressemblent aux prophéties ; il faudrait le prouver. Dans le fait, entre les uns et les autres il n'y a qu'un trait de ressemblance, c'est qu'ils prédisaient des choses futures ; ils diffèrent sur tout le reste.

D'abord ce qu'annonçaient les prétendus connaisseurs de l'avenir, parmi les idolâtres, ne se

de certitude sans être inspiré de Dieu. Une *prophétie* proprement dite est la prédiction des actions libres que les hommes feront dans telle ou telle circonstance. Dieu seul peut les connaître, surtout lorsqu'il est question d'hommes qui n'existent pas encore; lui seul peut les révéler.

Une *prophétie* est encore plus frappante et plus évidemment divine, lorsqu'elle annonce des événements surnaturels et miraculeux. Dieu seul sait ce qu'il a résolu de faire par sa toute-puissance dans les temps à venir; lorsqu'un homme les a prédits de loin, et qu'ils sont arrivés comme il l'avait dit, nous ne pouvons plus douter qu'il n'ait été un vrai prophète, et qu'il n'ait parlé par inspiration divine. Ainsi, lorsque Dieu fit connaître au patriarche Abraham que ses descendants seraient un jour esclaves en Egypte, mais qu'ils se seraient délivrés par des prodiges, et cela quatre cents ans avant l'événement, *Gén.* c. 15, ỳ. 13 et suiv., cette *prophétie*, exactement accomplie au temps marqué, portait un double caractère de divinité. Puisque Dieu seul pouvait faire ces miracles, lui seul pouvait aussi les annoncer. Il en est de même de la promesse que Jésus-Christ fit à ses apôtres de convertir les nations par les miracles qu'ils opéraient en son nom : il était également impossible à l'esprit humain de prévoir cette conversion, et aux forces humaines de l'accomplir. Or, tel est

réalisait pas, et les plus superstitieux défenseurs de la divination en convenaient (*Ibid.*, lib. 1, c. 38). Une seule prédiction non effectuée démontre que celui qui l'a faite n'est pas l'organe de la Divinité. Que l'on cherche, dans tous nos livres saints une seule prophétie qui n'ait pas eu son accomplissement.

Les augures, les aruspices, n'avaient rien à craindre du mauvais succès de leurs prédictions. Parmi les Juifs, le faux prophète devait être mis à mort. (*Deuter.*, c. 18, v. 20). Le faux prophète était celui dont la prédiction n'était pas vérifiée par l'événement.

Les oracles, de quelques genres qu'ils fussent, avaient pour objet toujours de satisfaire la curiosité de ceux qui les consultaient, et presque toujours de flatter leur vanité, leur ambition, leurs passions. Les prophètes juifs ne donnent rien à la curiosité du peuple à qui ils parlent ; ils ne le flattent pas, au contraire ils le reprennent avec sévérité de ses passions et de ses crimes ; ils lui annoncent souvent des fléaux et des misères ; et quand ils lui promettent des prospérités, c'est à condition qu'il les méritera par sa piété.

Il y a une autre différence importante entre les oracles du paganisme et les prophéties de l'ancien Testament : c'est que ceux-là sont en petit nombre relatifs chacun à un seul point, n'ayant aucune suite et ne tenant à rien ; celles-ci sont extrêmement multipliées, c'est une quantité de prédictions toutes relatives au même objet, au Messie et à sa religion, et qui sont intimement liées à toute histoire judaïque.

« Mais, et c'est la seconde objection, le démon » peut faire des prophéties : Les pères de l'Eglise » en conviennent ; ils lui attribuent la plupart » des oracles du paganisme. Si la prophétie peut » être le langage du démon, comment peut-on y » reconnaître avec certitude la parole divine ? »

C'est une question qui partage les savants, de décider si les anciens oracles du paganisme que l'on rapporte étaient tous des impostures humaines, ou si quelques-uns étaient des œuvres diaboliques. Vandale et Fontenelle, d'un côté, ont soutenu qu'il n'y avait, dans toutes ces prédictions, que des fourberies de prêtres intéressés. Le père Balthus et M. Seigneur de Correvon ont prétendu, au contraire, que, parmi ces oracles, il y en avait dont le démon était l'auteur. Ce ne sont pas seulement les auteurs modernes qui sont partagés sur cette question. Si, parmi les saints pères on en trouve qui attribuent au démon divers oracles, on en voit d'autres qui les traitent tous de fables et d'œuvres de l'imposture ; tels sont, entre autres, Tatien (*contra Græcos, orat.*, n. 19), saint Clément d'Alexandrie (*Cohort. ad Gentes*, c. 2), Origène (*contra Celsum*, l. 7, n. 3). Eusèbe (*Præpar., évang.*, l. 4, c. 12), saint Jean Chrysostome (*In Joan., homil.* 19. al. 18), saint Jérôme *Comment. in* cap. 41. *Isaiæ*, l. 12). Entre les philosophes même de l'antiquité, il y avait plusieurs sectes, spécialement celles d'Epicure et d'Aristote, qui traitaient de mensonges et de friponneries tous les oracles que le peuple vénérait. Nous avons vu que, dans le second livre de son *Traité de la Divination*, Cicéron, réfutant les diverses manières alors usitées de prédire l'avenir, montre qu'il n'y a, dans tout cela, que fraude et artifice. Mais, au reste, nous n'avons pas d'intérêt d'entrer dans cette discussion : il nous importe peu que le démon ait fait où n'ait pas fait des prédictions, que ces prédictions se soient ou ne se soient pas réalisées. En admettant, si on le veut, et de complaisance, qu'il en fait de telles, nous dirons d'abord que nous ignorons la mesure de connaissances que Dieu a données au démon sur les choses de ce monde : ainsi, il serait possible que, par ses lumières naturelles, il prévît des événements futurs auxquels les nôtres ne peuvent atteindre. Cependant il serait, dans cette hypothèse impossible de lui accorder la prévoyance des choses qui dépendent de volontés libres sur lesquelles il n'a point de puissance et qu'il ne peut pas connaître. Au reste, quelles que soient les choses que ses lumières naturelles lui font prédire, ce ne sont pas là, ainsi que nous l'avons exposé, des prophéties : nous dirons ensuite sur les prophéties ce que nous avons dit sur les miracles. Si jamais le démon peut en faire de l'ordre surnaturel, ce n'est que par une permission particulière de Dieu : mais je suis certain que Dieu ne lui permettra pas d'en faire de telles, sans me donner un moyen de découvrir leur auteur. Dieu n'autorise point de prodiges pour accréditer le mensonge ; il doit à lui-même, à ses divins attributs, à sa véracité, à sa bonté, même à sa justice, de prévenir l'erreur funeste où ils entraîneraient. — *Dissertations sur les Prophéties*, par M. de la Luzerne, ch. 1. GOUNET.

le caractère de la plupart des *prophéties* de l'ancien Testament.

Les incrédules, de concert avec les sociniens, pensent que Dieu ne peut ni prévoir ni prédire les actions libres des hommes; nous avons prouvé le contraire au mot PRESCIENCE, et, au mot PROPHÈTE, nous avons fait voir la différence infinie qu'il y a entre les *prophéties* contenues dans l'Ecriture sainte, et les prétendues prédictions auxquelles les païens donnaient leur confiance.

Quelques déistes ont fait, contre la preuve que nous tirons des *prophéties*, une objection spécieuse : « Pour » que cette preuve, disent-ils, fût » convaincante, il faudrait trois choses » dont le concours est impossible. » Il faudrait que j'eusse été témoin » de la *prophétie*, que je fusse aussi » le témoin de l'événement, et qu'il » me fût démontré que cet événe- » ment n'a pu cadrer fortuitement » avec la *prophétie*; car enfin, la » clarté d'une prédiction faite au » hasard n'en rend pas l'accomplis- » ment impossible. »

Nous soutenons que cet argument renferme trois faussetés : il est faux que, pour être certain qu'une *prophétie* a été faite longtemps avant l'événement, il soit nécessaire d'en avoir été témoin; il suffit d'en être assuré par l'histoire et par des monuments incontestables; il en est de même de la certitude de l'événement et de sa conformité avec la prédiction, et il est faux que l'accomplissement d'une *prophétie* claire et chargée d'un grand nombre de circonstances puisse se faire par hasard, surtout lorsque Dieu seul peut opérer ce qui est prédit.

Il est aisé de faire l'application des règles contraires. Dieu assure Abraham que, dans quatre cents ans, il donnera la Palestine à sa postérité, non à celle qui descendra d'Ismaël, mais aux descendants d'Isaac. Dieu renouvelle cette promesse à Isaac lui-même, en faveur des enfants de Jacob, à l'exclusion de ceux d'Esaü. Mais il est dit que cette postérité sera réduite en esclavage et opprimée par les Egyptiens, mais qu'elle sera mise en liberté par une suite de prodiges. C'est sur cette *prophétie* que ces patriarches dirigent leur conduite. Jacob, près de mourir en Egypte, la laisse par testament à ses enfants, il assigne d'avance les diverses contrées de la terre promise que chaque tribu doit occuper; il veut y être enterré avec ses pères; Joseph mourant rappelle ce souvenir à ses neveux : « Dieu vous » visitera, il vous reconduira dans la » terre qu'il a promise à Abraham, à » Isaac et à Jacob; emportez mes os » avec vous lorsque vous partirez. » Tout cela s'exécute. Les Israëlites s'en souviennent lorsque Moïse vient leur annoncer leur délivrance de la part du Seigneur, et ils l'adorent. Par une suite de prodiges, les Egyptiens sont forcés de les mettre en liberté; après quarante ans de séjour dans le désert, ils se mettent en possession de la Palestine, et ils se conforment aux dernières volontés de Jacob et de Joseph.

Il est impossible que Moïse ait forgé cette *prophétie* en même temps que toute l'histoire de la postérité d'Abraham, qui en est l'accomplissement. Les faits principaux en sont attestés par l'histoire profane, aussi bien que par les livres des Juifs. Il est encore plus impossible que cet accomplissement se soit fait par hasard, puisqu'il a fallu une suite de miracles. L'ordre, dans une longue suite de faits, ne peut pas plus être l'effet du hasard que l'ordre dans les ouvrages de la nature.

Nous pourrions faire voir la même authenticité et la même vérité dans les *prophéties* qui regardent Jésus-Christ et la conversion du monde, dont il est l'auteur, et dans les prédictions qu'il a faites lui-même; mais jamais les incrédules ne se sont donné la peine de comparer les événements avec ces prédictions, de considérer la chute des *prophéties* et le rapport qu'elles ont aux circonstances dans lesquelles elles ont été faites.

Il est incontestable que c'est cet examen qui a contribué, autant que les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, à la conversion des Juifs. Ce divin Maître lui-même, après leur avoir dit : « Mes œuvres rendent té- » moignage de moi, » ajoute aussitôt

« Approfondissez les Écritures, elles » rendent aussi témoignage de moi. » *Jean,* cap. 3, ℣. 36. Il est dit, *Act.*, cap. 18, ℣. 28, que saint Paul et Apollo convainquaient les Juifs en ne disant rien que ce qui est écrit dans les prophéties. Cap. 28, ℣. 23, nous lisons qu'à Rome, les Juifs vinrent trouver l'apôtre, que, pendant tout un jour, il leur prouva la foi en Jésus-Christ par la loi de Moïse et par les prophètes, et que plusieurs crurent. Saint Pierre, dans sa 2ᵉ épître, c. 1, ℣. 18, après avoir cité le miracle de la transfiguration, dit : « Nous avons quel- » que chose de plus ferme dans les » paroles des prophètes, que vous » faites bien de regarder comme un » flambeau qui luit dans un lieu obs- » cur. »

Mais certains critiques, trop hardis et suivis par les incrédules, ont prétendu que les *prophéties* alléguées aux Juifs par les apôtres et par les docteurs chrétiens, ne peuvent pas être appliquées à Jésus-Christ dans le sens propre, littéral et naturel, mais seulement dans un sens figuré, typique et allégorique; qu'elles ont été accomplies littéralement dans un autre personnage qui était le type ou la figure de Jésus-Christ, et ensuite vérifiées dans ce divin Sauveur d'une manière plus sublime.

Nous soutenons, au contraire, que le très-grand nombre de ces *prophéties* regardent directement et littéralement Jésus-Christ, et non un autre objet; qu'elles n'ont été accomplies qu'en lui; qu'ainsi cette preuve est très-solide, non-seulement contre les Juifs, mais contre les païens et contre toute espèce d'incrédules; et nous nous sommes attachés à le démontrer dans plusieurs articles de ce *Dictionnaire.* Nous mettons au rang de ces *prophéties* directes et littérales,

1° Les paroles que Dieu adressa au tentateur après la chute d'Adam, par lesquelles il lui prédit que la race de la femme lui écraserait la tête. *Gén.*, c. 3, ℣. 15. *Voy.* Protévangile. 2° La *promesse* que Dieu fit au patriarche Abraham de bénir toutes les nations dans un de ses descendants, *Gen.*, c. 22, ℣. 18. *Voy.* Race. 3° La prédiction que Jacob fit à son fils Juda que le Messie naîtrait de sa race. *Voy.* Juda. 4° Ce que Moïse dit aux Juifs, *Deut.*, c. 18, ℣. 15, que Dieu leur suscitera un prophète semblable à lui, et que, s'ils ne l'écoutent pas, Dieu en sera le vengeur. 5° Le psaume 109, où David parle d'un prêtre selon l'ordre de Melchisédech, dont le sacerdoce sera éternel. *Voyez* Melchisédéciens. 6° Le psaume 21, dans lequel sont représentées les souffrances du Messie, et duquel Jésus-Christ lui-même se fit l'application sur la croix. *Voyez* Psaume. 7° La *prophétie* d'Isaïe, c. 7, ℣. 14, qui annonce qu'un enfant naîtra d'une Vierge, et sera nommé *Emmanuel*, Dieu avec nous. *Voy.* Emmanuel. 8° Le chapitre 53 du même prophète, qui peint les souffrances du Sauveur. *Voyez* Isaie. Le passage de *Daniel*, c. 9, ℣. 24, où il est prédit que le Christ sera mis à mort soixante-dix semaines ou quatre cent quatre-vingt-dix ans après la reconstruction de Jérusalem. *Voyez* Daniel. 10° Les *prophéties* d'Aggée, c. 2, ℣. 7, et de Malachie, c. 3, ℣. 1, par lesquelles ils assurent que le Messie viendra dans le second temple que les Juifs rebâtissaient pour lors. *Voyez* Aggée et Malachie.

Nous ne prétendons point que ce soient là les seules *prophéties* de l'ancien Testament qui regardent Jésus-Christ dans le sens propre, direct et littéral; mais celles-ci, qui sont les principales, et sur lesquelles les Juifs disputent avec le plus d'opiniâtreté, suffisent pour réfuter la prétention des incrédules et des critiques téméraires dont nous avons parlé.

Nous convenons qu'outre ces prédictions directes, il est d'autres *prophéties* que l'on appelle typiques et allégoriques, qui regardent un autre personnage, mais qui n'ont point été accomplies en lui dans toute l'énergie des termes dans lesquels elles sont conçues, et que les écrivains du nouveau Testament ont appliquées à Jésus-Christ. Ainsi saint Matthieu, c. 2, ℣. 15, applique à Jésus enfant, rapporté de l'Egypte, ce que le prophète Osée avait dit au peuple juif : *J'ai appelé mon Fils de l'Egypte*; et ℣. 17, il représente le massacre des innocents comme l'accomplissement

des paroles de Jérémie touchant la désolation de la Judée, lorsque ses habitants furent emmenés en captivité : *Rachel pleure ses enfants et ne veut pas se consoler, parce qu'ils ne sont plus*, etc.

Est-ce mal à propos et sans raison que les apôtres et les évangélistes ont fait ces applications des *prophéties ?* Non, sans doute. 1° Ils ont aussi fait usage des *prophéties* littérales et directes dont nous avons parlé ; il n'en est presque point qui ne soit répétée dans le nouveau Testament ; les autres ne sont donc ajoutées que par surcroît. 2° C'était la méthode des anciens docteurs de la synagogue : nous le voyons encore aujourd'hui par les Paraphrases chaldaïques et par le Talmud ; c'était donc un argument personnel contre les Juifs attachés à la tradition de leurs docteurs : et cette preuve n'est pas moins forte aujourd'hui contre les Juifs modernes, puisqu'ils font encore profession de s'en tenir à leur ancienne tradition. C'est ce qui a autorisé les pères de l'Eglise à s'en servir.

Quoique cette preuve ne paraisse pas, au premier coup d'œil, devoir faire la même impression sur le païen et sur l'incrédule, elle est cependant encore suffisante pour les convaincre, parce qu'il est impossible qu'il se trouve tant de rapport entre l'objet de ces *prophéties* et Jésus-Christ, sans que ce divin Sauveur en soit la fin et et le terme. Nous avouons qu'il résulte plus de lumière des *prophéties* dont le sens direct et littéral regarde uniquement Jésus-Christ et l'établissement de son Eglise ; nous ne citons dans le même sens que les anciens docteurs juifs. On peut voir les preuves dans Galatin, *de Arcanis cathol. veritatis*, l. 5, etc.

Pour en pervertir le sens et en éluder les conséquences, les Juifs modernes les entendent tout autrement que leurs anciens maîtres. Entêtés d'un Messie roi, conquérant, glorieux, et de la prospérité temporelle qu'ils espèrent sous son règne, ils veulent que toutes les *prophéties* soient accomplies à la lettre, quelque absurde que soit le sens qu'ils y donnent. Ils attendent un fils de David, lorsque la race de ce roi est anéantie ; un guerrier, qui est cependant appelé *le prince de la paix ;* un destructeur des nations, pendant que le Messie est annoncé comme l'auteur de leur salut ; un vainqueur, mais qui doit subir la mort pour les péchés de son peuple ; un règne temporel et en même temps éternel sur la terre ; tous les plaisirs sensuels, au lieu que le libérateur promis doit faire régner *la justice éternelle et la sainteté parfaite*. Toutes ces idées sont certainement contradictoires.

Dieu, disent-ils, a promis, par ses prophètes, que le Messie reconduira dans la Judée les douze tribus d'Israël, *Ezech.*, c. 37, ℣. 16. C'est une fausseté ; à la fin de la captivité de Babylone, Zorobabel reconduisit dans la Judée tous les Juifs qui voulurent y retourner ; mais il n'est point question là du Messie, le prophète n'en a pas parlé ; et à présent les douze tribus sont tellement confondues, qu'aucun Juif ne peut montrer de quelle tribu il est.

Suivant le même prophète, c. 38 et 39, Gog et Magog doivent périr avec leurs armées sur les montagnes d'Israël ; les Juifs ont rêvé que Gog et Magog sont les chrétiens et les mahométans, et ils se promettent d'en faire une boucherie sanglante, lorsqu'ils auront le Messie à leur tête ; cependant Ezechiel n'a pas dit un seul mot du Messie dans ces deux chapitres, et il paraît qu'il a voulu désigner, dans l'endroit cité, la défaite des armées envoyées contre les Juifs, sous les Machabées.

Ils disent que, suivant la prédiction de Zacharie, c. 4, les montagnes doivent s'abaisser, les vallées s'aplanir, l'Euphrate et le Nil se dessécher pour laisser passer les Juifs, que le mont des Olives sera fendu en deux, etc. Mais Dieu ne fait pas des miracles ridicules et superflus, uniquement pour satisfaire l'orgueil d'une nation. Le sens de la *prophétie* est évident : quand il faudrait abaisser les montagnes, aplanir les vallées et bouleverser la nature entière, Dieu le ferait pour ramener son peuple de la captivité de Babylone, sa promesse s'accomplira malgré tous les obstacles.

Le temple de Jérusalem, continuent les Juifs, doit être rebâti suivant la forme, le plan et les dimensions tracées par Ezechiel, c. 40 et suiv. Aussi le temple a-t-il été rebâti après la captivité de Babylone, et les Juifs ne peuvent pas prouver que l'on n'a pas suivi la forme et le plan tracés par Ezechiel.

Il est dit, par le même prophète, c. 37, et par Daniel, c. 12, etc., que tous les peuples doivent venir à Jérusalem célébrer les fêtes juives, que l'idolâtrie et tous les crimes doivent être détruits par toute la terre, que le prophète Elie doit revenir, que la résurrection des morts doit se faire sous le règne du Messie : rien de tout cela, disent les Juifs, n'est arrivé, ni après la captivité de Babylone ni sous le règne du prétendu Messie adoré par les chrétiens ; donc tout cela s'accomplira dans les siècles futurs, lorsque Dieu l'aura résolu.

C'est ainsi que les Juifs se bercent de fausses espérances. Quoi qu'ils en disent, après la captivité de Babylone, les Juifs, dispersés dans les différentes contrées de l'Orient, sont revenus à Jérusalem célébrer leurs fêtes ; ils ne se sont plus livrés à l'idolâtrie dans la Judée comme auparavant, et, par les différentes réformes que fit Esdras, leurs mœurs furent moins corrompues. Quand cette révolution serait annoncée en termes plus pompeux, il ne s'ensuivrait pas que la prédiction n'a pas été suffisamment accomplie.

Ezéchiel ne prédit point la résurrection des morts, mais il compare la délivrance des Juifs captifs à Babylone à la résurrection des morts, et il ne parle point du Messie. Quant au retour d'Elie, ce prophète est revenu au monde dans la personne de Jean-Baptiste, et il y a reparu de nouveau à la transfiguration de Jésus-Christ. Les Juifs doutèrent si Jean-Baptiste ou Jésus lui-même n'était pas Elie ressuscité, *Matt.*, c. 16. ỳ. 14 ; c. 17, ỳ. 3 et 12, etc.

Les Juifs, en confondant les événements qui devaient arriver au retour de la captivité de Babylone, et qui sont annoncés avec emphase par les prophètes, avec les prodiges spirituels qui devaient être opérés par le Messie, ont fait des *prophéties* un chaos inintelligible ; et c'est sur cette confusion que les incrédules argumentent : comme si c'étaient les prophètes eux-mêmes qui ont fait ce mélange et qui ont induit les Juifs en erreur. Mais, quand on cherche sincèrement le vrai, l'on distingue aisément ce qui doit être pris à la lettre d'avec ce qu'il faut entendre dans un sens figuré ; ce qui a dû arriver au retour des Juifs dans la Judée, d'avec ce qui s'est accompli quatre ou cinq cents ans après.

Il est vrai qu'il y a encore aujourd'hui dans le christianisme un nombre de figuristes dont le système est très-propre à nourrir l'entêtement des Juifs, puisqu'il est fondé sur le même préjugé. Lorsqu'une *prophétie* ne leur semble pas avoir été suffisamment accomplie sous l'ancien Testament ou à la venue de Jésus-Christ, ils concluent qu'elle le sera à la fin du monde, au second avénement du Sauveur, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts. En mêlant ensemble toutes les *prophéties* qui leur semblent pouvoir désigner le même objet, celles des anciens prophètes avec celles de l'Evangile, celles de saint Paul et celles de l'Apocalypse, ils forment un tableau d'imagination, mais qui peut être détruit aussi aisément qu'il est composé. Comment prouvera-t-on aux juifs qu'ils ont tort de transporter à l'avénement futur de leur Messie les prédictions qui ne leur paraissent pas suffisamment accomplies, pendant que l'on se donne la liberté de les appliquer à un second avénement du Sauveur ? Le plus sûr est donc de nous en tenir au sens littéral des *prophéties* suffisamment fixé par la tradition de l'Eglise, puisque l'on ne peut tirer aucune conséquence des explications mystiques, et qu'une infinité d'écrivains de toutes les sectes en ont abusé pour débiter des visions. *Voyez* FIGURISME.

BERGIER.

PROPHÉTIE BIBLIQUE ET ÉVANGÉLIQUE (l'avenir du monde terrestre devant la) (*Theol. mixt. exeg. et phil. social*). — C'est ici que nous tenons la promesse que nous avons faite au mot AVENIR DU MONDE TERRESTRE DEVANT LA SCIENCE. Nous avons dit, en

commençant cet article, que la *prophétie biblique* et la *prophétie évangélique*, qui se résolvent dans une seule et même prophétie, nous paraissaient se trouver en harmonie parfaite avec les indications scientifiques sur la trame future de l'humanité terrestre. C'est ce qui ressort, en effet, du chapitre IIIe de l'article PROPHÉTIE OU AVENIR TERRESTRE de nos DROITS DE LA RAISON DANS LA FOI. Nous allons reproduire, malgré sa longueur, ce chapitre tout entier.

CHAPITRE III.

TRAME FUTURE DE L'ÉVOLUTION HUMAINE SUR LA TERRE, ET DÉNOUEMENT DE CETTE TRAME DEVANT LA PROPHÉTIE BIBLIQUE ET ÉVANGÉLIQUE.

« La longue série des principales prophéties de nos livres saints sur les événements de notre histoire, non encore accomplis, que nous allons faire passer devant les yeux du lecteur, remplacera les documents ecclésiastiques qui nous manquent et servira de fondement premier à nos hypothèses.

» Nous nous arrêterons successivement sur les cinq grandes époques qui partagent cette littérature, sublime entre toutes par sa grandeur, son élévation, son feu ardent, sa hardiesse, son indépendance des hommes, et son harmonique unité depuis son alpha jusqu'à son oméga ; ces époques sont représentées par les noms suivants : *Moïse et Job; David et ses chantres; Isaïe et les prophètes; Jésus-Christ; saint Jean et les apôtres.*

I. — MOISE ET JOB.

» I. Moïse nous montre, dès l'Eden, le mal personnifié dans le symbole du serpent, et Dieu lui dit : *Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre sa semence et la tienne ; et elle t'écrasera la tête.* (*Gen.* III, 15.) C'est l'humanité en lutte avec le mal ; et l'humanité triomphera de son ennemi, elle lui écrasera la tête. Le Christ sera, sans doute, le grand vainqueur ; mais y en a-t-il moins dans cette parole, la plus antique de toutes, une promesse faite au genre humain d'une victoire, même temporelle, sur son tyran aux mille transformations ? Nous le croyons ; or, qui osera dire qu'aujourd'hui cette victoire soit réalisée ? Elle est commencée, et elle se complétera dans l'avenir.

» II. Il fait ainsi parler Dieu au genre humain, représenté par Noé et sa famille : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre. Que tous les animaux de la terre soient devant vous en terreur et en tremblement, et tous les oiseaux du ciel, avec tout ce qui se meut sur la terre ; tous les poissons de la mer ont été livrés à vos mains..... Croissez donc, vous autres, et multipliez-vous, et entrez sur la terre, et remplissez-la* (*Gen.* IX, 1-7.)— La terre est-elle remplie ? Toutes les espèces d'animaux sont-elles domestiquées ? Les oiseaux et les poissons sont-ils devenus véritablement la propriété de l'homme ? Il faut auparavant qu'il ait conquis l'atmosphère par la navigation aérienne, et l'Océan par la navigation sous-marine ; et il n'a encore de la terre que quelques petits coins ! C'est dans l'avenir que se réaliseront ces prophéties.

» III. Dieu dit à Abraham, puis à Isaac, puis à Jacob : *Toutes les nations de la terre seront bénies en toi et en celui qui sortira de toi.* (*Gen.* XII, 3 ; XXII, 17 ; XXVI, 4; XXVIII, 14.) — Considérez le monde, et dites si toutes les nations de la terre sont aujourd'hui bénies dans le père des croyants et dans celui qui est sorti de sa race ? A peine deux cent cinquante millions de chrétiens sur plus d'un milliard d'habitants du globe· plus d'adorateurs de Bouddha que d'adorateurs de Jésus-Christ ! La plénitude de cette bénédiction est réservée à l'avenir.

» IV. Balaam, prêtre de Moab, prophétisait comme il suit : *Une étoile s'élèvera de Jacob, d'Israël un rejeton sortira ; et il frappera les chefs de Moab, et il dévastera tous les enfants de Seth... De Jacob sera celui qui dominera, et perdra les restes de la cité... Assur te prendra* (*ô Cinéen, qui places ton nid sur le rocher !...*) *Eh ! qui vivra quand Dieu fera ces choses ? Ils viendront d'Italie dans des trières, ils vaincront les Assyriens, et ils dévasteront les Hébreux, et, à la fin, eux-mêmes périront !* (*Num.* XXIV, 17-24.)

— Nous avons vu le Romain soumettre l'univers; nous l'avons vu, lui, disparaître à son tour devant le dominateur sorti de Jacob, devant l'étoile qui ne règne que par ses clartés; mais l'étoile a-t-elle vaincu Moab, a-t-elle éclipsé dans ses feux tous les enfants de Seth, a-t-elle dévoré les restes de la grande Babylone? Non, puisqu'elle n'a pas encore répandu partout sa lumière, puisque les enfants de Seth ne sont pas tous devenus les enfants d'Abraham, puisque le mal est encore le grand dominateur.

» V. Il y a dans le chapitre xv, ỳ. 4, 5, de ce livre sublime du *Deutéronome*, une apparente contradiction, qui s'explique d'elle-même. Moïse dit au peuple : *Il n'y aura absolument ni indigent ni mendiant parmi vous, afin que Dieu vous bénisse... Or, si vous écoutez la voix du Seigneur et gardez tout ce qu'il vous a commandé, et que je vous ordonne aujourd'hui même, il vous bénira comme il l'a promis.* Remarquons bien que, parmi ce qui est ordonné, figurent, en première ligne, la défense du prêt à intérêt, loi naturelle, et, en seconde ligne, l'observation de l'organisation sociale de Moïse contre l'enrichissement de quelques-uns par la mesure si radicale du grand jubilé, loi positive. Cependant, quelques lignes plus loin, Moïse se reprend et dit : *Si un de vos frères... tombe en pauvreté, vous n'endurcirez pas votre cœur, ni ne fermerez votre main; mais vous l'ouvrirez au pauvre et lui prêterez gratis ce dont vous verrez qu'il a besoin... Vous n'emploierez aucune ruse* (les ruses de l'usurier qui profite du besoin des autres) *pour soulager sa détresse... Ne manqueront pas les pauvres dans la terre de votre habitation; c'est pourquoi je vous ordonne d'ouvrir votre main à votre frère indigent et pauvre.* (*Ibid.*, 7-11.) — Voilà donc la loi de justice et celle de charité posées d'un même coup. Si l'on suit la loi naturelle de justice ou d'égal échange, avec l'organisation sociale, moyen général qui en garantira l'application, il n'y aura pas de pauvres. L'absence de pauvres et de mendiants est, d'ailleurs, une condition pour que Dieu bénisse les nations. Mais on n'empêchera pas, malgré tout, qu'il n'y ait des violations de la loi naturelle et de la loi positive; il restera aussi des paresseux, des oisifs; c'est pourquoi il y aura encore des pauvres, et ces pauvres seront une occasion d'exercer la charité pure par le don et le prêt qui ne sont pas exigés par la justice. Tel est le sens profond de ce fameux passage. Mais si nous nous rappelons la grande promesse cosmopolite faite à Abraham : *Toutes les nations de la terre seront bénies en toi* (*Gen.* xii, 3), et que nous l'appliquions à l'ordre temporel aussi bien qu'à l'ordre spirituel, nous arriverons à cette conclusion que, d'une part, la loi de justice sera un jour suffisamment observée, particulièrement et socialement, pour que l'on puisse dire, en général : Il n'y a plus de pauvres sans leur faute; Dieu bénit la terre; et que, d'autre part, il restera, par suite des vices individuels, assez d'exceptions encore pour que la charité s'exerce par le don et par le prêt gratuit. C'est ainsi que se combineront, à la fois, les deux conditions de la bénédiction du Seigneur promise à tous les peuples. Mais, si nous regardons le monde présent, nous trouvons que le paupérisme va toujours croissant, que nous ne sommes donc pas encore dans la voie, mais que nous la cherchons, et que Dieu nous la fera découvrir, puisqu'il nous a promis sa bénédiction dans le père des croyants.

» VI. Le poème de Job est un chant épique qu'il faudrait citer ici dans toute sa longueur; car il n'a pour but que de peindre l'homme souffrant, l'homme déshérité, le frère appauvri dans sa lutte effrayante avec le mal, avec la tyrannie, avec Satan, qui trouve moyen de lancer contre lui jusqu'à ses amis, et même, on le dirait un moment, jusqu'à Dieu; c'est la grande épopée de l'humanité et de la Providence; et dans ce drame sublime, mis devant nous en image de notre avenir, la victoire, en fin de compte, est à l'homme juste; le délaissé et l'appauvri sans qu'il l'ait mérité, est réhabilité dans sa grandeur native, dans sa richesse et dans sa gloire. — Aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, dans l'avenir de l'hu-

manité laborieuse et souffrante, l'allégorie de Job n'aura été, à ce point de vue, qu'une demi-vérité.

II. — David et ses Chantres.

» I. David s'écrie : *Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont assemblés contre le Seigneur et contre son Christ... Et le Seigneur m'a dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande, et je te donnerai les nations pour héritage; et j'étendrai ta possession jusqu'aux extrémités de la terre.* (*Psal.* II, 2-8.) — Les rois et les princes sont encore debout, ils sont encore assemblés contre le Seigneur et son Christ; et Dieu n'a pas encore donné à son Fils toutes les nations de la terre.

» II. La même lyre chante souvent un temps où le pauvre aura sa revanche : *L'oubli du pauvre ne sera pas jusqu'à la fin; jusqu'à la fin, la patience des pauvres ne périra pas. Lève-toi, Seigneur, que l'homme ne s'affermisse pas dans la puissance; que les nations soient jugées devant ta face. Seigneur, constitue sur eux le législateur qui fera connaître aux peuples qu'ils sont hommes.* (*Psal.* IX, 19-21.) — Il ne peut s'agir, dans mille passages de ce genre, de puériles représailles qui n'auraient pour résultat que de substituer tels hommes à tels hommes dans la pauvreté. Il doit s'agir de l'extinction du paupérisme, au moins pour tous ceux qui n'attireraient pas sur eux cette plaie par leur faute. Or, considérez la terre, et voyez si cet avenir est réalisé.

» III. La même lyre dit encore : *Le Seigneur est notre refuge... Nous ne craindrons point quand la terre sera troublée, quand les montagnes seront transportées au cœur de la mer... L'impétuosité du fleuve réjouit la cité de Dieu... Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera pas émue; Dieu la protégera dès le grand matin. Les nations ont été déconcertées, et les règnes* (des rois) *ont décliné; il a donné de sa voix, et la terre a été émue... Venez et voyez les œuvres du Seigneur, quels prodiges il a déployés sur la terre! Il a enlevé les guerres jusqu'aux confins du monde! Il brisera l'arc, il mettra en pièce les armes, il brûlera dans le feu les boucliers! Vaquez au repos, et voyez que je suis Dieu...* (*Psal.* XLV, 1-11.) — La terre a été fortement agitée de révolutions; cependant, celles que le poëte exprime par les montagnes transportées au cœur de la mer, par l'impétuosité du torrent dont se réjouit la cité de Dieu, par les nations déconcertées, par les règnes définitivement abattus, n'a pas encore été vue parmi nous; et encore moins cette paix universelle où l'on a jeté au feu les instruments de guerre; notre avenir enfantera l'une après l'autre.

» IV. Encore la même lyre : *L'homme qui était en honneur n'a point compris les choses; il s'est rendu comparable aux bêtes sans raison, et leur est devenu semblable. Leur voie a été leur scandale, et ils se complairont dans l'orgueil de leur bouche; mais enfin ils ont été déposés dans le sépulcre, comme des brebis* (que la peste a tuées); *la mort fera d'eux sa pâture, et, au matin, les justes auront sur eux l'empire, et rouillera, dans leur tombe, leur force après leur gloire...* (*Psal.* XLVIII, 13-25.) — Ce matin, qui verra commencer l'humiliation des orgueils et ce règne des justices n'a pas encore lui pour nous; luira-t-il, ou ne luira-t-il point?

» V. Encore la même lyre : *Dieu viendra manifestement; il viendra, notre Dieu, et ne se taira point; le feu s'embrasera en sa présence, et autour de lui la forte tempête. D'en haut, il appellera le ciel et la terre pour discerner son peuple; assemblez-lui ses saints... Est-ce que je mangerai la chair des taureaux? est-ce que je boirai le sang des boucs? Immolez à Dieu le sacrifice de louanges...* (*Psal.* XLIX, 3-14.) Ce discernement des saints de Dieu, cette assemblée des justes, ce temps de l'adoration pure par les louanges du cœur, tout cela n'est pas encore venu dans sa plénitude, et tout cela doit venir.

» VI. Encore la harpe de Sion : *Les nations seront troublées; seront dans la crainte à la vue de ces signes ceux qui habitent les extrémités! des portes du matin à celles du soir, tu répandras la joie! tu as visité la terre, et tu l'as enivrée : tu l'as enri-*

chie par multiplication ! le fleuve de Dieu s'est rempli d'eaux, tu as préparé leur nourriture... abreuve ses sillons ; multiplie ses germinations ; fructifiante, elle se réjouira dans ses rosées. Tu béniras les cours de l'année de bonté ; et les champs regorgeront d'abondance. Les grandeurs du désert deviendront fécondes, et les collines seront entourées d'allégresse ; les béliers seront environnés de brebis ; les vallons abonderont de froment ; et ils crieront de joie, car ils chanteront l'hymne. (*Psal.* LXIV, 9-14.) — La terre ne fait que commencer à être défrichée et à devenir féconde. Nous sommes loin encore de l'état prédit par le Psalmiste.

» VII. Toujours la même harpe : *Il jugera les pauvres du peuple ; et il sauvera les enfants des pauvres ; et il humiliera le calomniateur ; et il demeurera avec le soleil, et avant la lune, de génération en génération ; il descendra comme la pluie sur une toison, et comme la rosée distillant sur la terre. Dans ce jour s'élèvera la justice et l'abondance de la paix, aussi longtemps que la lune ne cessera pas de luire ; il dominera de la mer à la mer, et du fleuve aux extrémités de l'orbe. Devant lui se prosterneront les Ethiopiens, et ses ennemis lécheront la terre... Toutes les nations le serviront, car il délivrera le pauvre du puissant, le pauvre qui n'avait pas de protecteur. Il compatira au pauvre et à l'indigent ; il rendra sauves les vies des pauvres ; il rachètera leurs vies des usures et de l'iniquité, et leur nom sera honorable devant lui ; et il vivra, et il lui sera donné de l'or d'Arabie, et ils l'adoreront à jamais ; durant tout le jour, ils le béniront ; son affermissement sur la terre s'étendra jusqu'aux sommets des monts ; son fruit s'élèvera sur le Liban ; et la cité se multipliera comme l'herbe de la terre. Que son nom soit béni dans tous les siècles ; avant le soleil son nom demeure ; seront bénies en lui toutes les tribus de la terre ; tous les peuples le magnifieront : béni le Seigneur Dieu d'Israël qui, seul, fait ces miracles !...* (*Psal.* LXXI, 4-18.) — Avons-nous encore vu quelque transformation qui ressemble à de pareils tableaux ? la vie du pauvre a-t-elle été délivrée de l'usure et de l'iniquité ? etc., etc.

» VIII. Asaph, autre poëte, contemporain de David, pousse les mêmes cris : *Alors, je briserai les cornes des pécheurs, et seront exaltées les cornes du juste.* (*Psal.* LXXIV, 11.) *J'ai dit : vous êtes des dieux, et vous êtes tous enfants du Très-Haut, mais vous mourrez cependant comme des hommes, et vous tomberez comme chacun des princes. Levez-vous, ô Dieu, jugez la terre ; car vous devez avoir toutes les nations pour votre héritage.* (*Psal.* LXXXI, 6.-8.) *Le Seigneur... m'annoncera la paix pour son peuple... sa gloire habitera sur notre terre. La miséricorde et la vérité se sont rencontrées, la justice et la paix se sont donné le baiser. La vérité est sortie de la terre, et la justice a regardé du ciel, car le Seigneur donnera bénédiction, et notre terre portera son fruit...* etc., etc. (*Psal.* LXXXIV, 9-14.) — Rien de tout cela n'est encore accompli.

« IX. David reprend : *Apportez au Seigneur, patrie des nations, apportez au Seigneur l'honneur et la gloire ; apportez au Seigneur la gloire due à son nom... il jugera les peuples dans l'équité ; les cieux se réjouiront et la terre tressaillera ; la mer et son immensité s'est émue ; les campagnes se réjouiront et tout ce qu'elles contiennent : tressailleront les arbres des forêts à la face du Seigneur ; car il vient : il vient juger la terre ; il la jugera tout entière dans l'équité, et dans la vérité tous les peuples.* (*Psal.* XCV, 7-10.) Ce règne de l'équité, nous l'attendons toujours.

» X. Il continue : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Sieds à ma droite jusqu'à ce que je réduise tes ennemis à être l'escabeau de tes pieds*, etc., (*Psal.* CIX, 1.) — Tous les ennemis du Christ sont-ils vaincus ?

» XI. Passons d'un trait jusqu'à la fin des Psaumes, nous trouvons encore dans l'avant-dernier : *Chantez au Seigneur le cantique nouveau ; sa louange est dans l'Eglise des saints... les saints tressailleront dans la gloire ; ils se réjouiront dans leurs lits ; les louanges de Dieu seront dans leur bouche, et dans leurs mains les glaives à deux tranchants, pour tirer*

vengeance parmi les nations, châtiments parmi les peuples ; pour mettre leurs rois à la chaine, et leurs nobles aux menottes de fer, pour exercer contre eux le jugement prescrit ; cette gloire est réservée à tous les saints de Dieu... (*Psal.* CXLIX, 1-9.) — Le cantique nouveau n'a pas encore été chanté ; et les saints du Seigneur n'ont pas même encore commencé d'accomplir cette mission préparatoire de l'inexorable justice.

» XII. Nous pourrions citer, à la suite des chants du Psalmiste, beaucoup de propositions courtes et précises des écrits de Salomon et des autres auteurs des livres Sapientiaux. Contentons-nous de celle-ci du *livre de la Sagesse* (I, 13-15) rendue dans toutes les anciennes traductions, y compris celle de Sacy, par un contresens (1).

» *Dieu n'a pas fait la mort, il ne se réjouit pas dans la perdition des vivants; il a créé pour que tout subsistât dans sa création ; et il a fait* GUÉRISSABLES *les nations de la terre :* SANABILES fecit nationes orbis terrarum (le latin est ici calqué sur le grec, et le mot *sanabiles* en rend directement l'idée) ; *et en elle n'est pas un venin de mort* (ou *l'extermination en remède ;* le latin et le grec sont suscesptibles de ces deux idées : *non est in illis medicamentum exterminii*, οὐκ ἔστι ἐν αὐταῖς φαρμακον ὀλεθρου), *ni sur la terre le règne de l'enfer* (οὐκ οὐδὲ ᾄδου βασίλειον ἐπί γῆς, dit le grec : *ni sur la terre le royaume de Pluton*), *car la justice est stable et immortelle* (le grec porte seulement : *est immortelle*, et plusieurs exemplaires latins ajoutent après ce dernier mot : *mais l'injustice. est l'acquisition de la mort,* ou *une acquisition de mort , injustitia autem acquisitio mortis,* ce qui achève très-bien la pensée, en disant que c'est à l'injustice qu'il faut attribuer tout le mal, parce qu'elle est le moyen d'acquérir la mort sociale des peuples).

» Que peuvent répondre à des déclarations aussi formelles, ceux qui répètent que la misère temporelle des sociétés est *incurable*, qu'il est impossible d'éteindre le paupérisme, d'arriver à faire que notre monde présent ne soit plus un enfer, un royaume de Pluton, de parvenir à guérir la plaie fondamentale du travail qui, tout fécond qu'il soit, laisse le travailleur dans l'indigence ; ceux qui soutiennent que ce mal effrayant, et augmentant sans cesse, de la grande inégalité , celui de la succion des produits par toutes les usures, celui des exterminations du sabre et de son despotisme appelés comme remèdes à la maladie, sont des maux auxquels le monde est inévitablement livré par son auteur ; ceux enfin qui nient la possibilité de la réforme sociale ? Le révélateur ne semble-t-il pas avoir pris les devants pour nous affirmer que les nations sont suceptibles de guérison, *sanabiles*, qu'il ne s'agit, pour les guérir, que d'organiser la justice, l'égalité dans les mesures, la reddition à chacun selon ses œuvres; et que la justice de Dieu, stable et immortelle, veille sans cesse à leur destinée pour préparer peu à peu, et opérer, à son heure, cette guérison sociale dans les proportions qui conviennent à cette vie, et que nous savons lui convenir par cela même que nous les comprenons avec clarté, celles de la vie future étant au-dessus de la puissance de nos conceptions ?

» III. — ISAIE ET LES PROPHÈTES.

» C'est d'abord Isaïe, dont il faudrait traduire presque toutes les pages :

» I. *Et dans les derniers jours, la montagne de la maison du Seigneur s'élèvera au-dessus des collines ; et y afflueront tous les peuples.... et ils forgeront leurs épées en socs de charrue, et leurs lances en faux ; une nation ne lèvera plus le glaive contre une nation ; et ils ne s'exerceront plus au combat... les yeux altiers de l'homme ont été humiliés ; et sera*

(1) Le livre de la *Sagesse* est peut-être le plus moderne de tout l'Ancien Testament ; il est postérieur à l'*Ecclésiastique*, ne remonte guère avant les *Machabées*, et pourrait aussi être postérieur à Jésus-Christ. On disait, du temps de saint Jérôme, parmi les Chrétiens Juifs , qu'il était de Philon le juif. Voyez là-dessus l'excellente dissertation de dom Calmet. Mais cela importe peu à son autorité. Puisque l'Eglise l'a déclaré canonique et livre inspiré, les oracles qu'il renferme ont pour tout Catholique la même valeur que tous ceux des livres du canon sacré.

courbée la hauteur des forts ; et seul paraitra grand le Seigneur en ce jour ! le jour du Seigneur des armées est sur tout superbe, et hautain, et sur tout arrogant ; il sera humilié ! sur tous les cèdres du Liban sublimes et hauts, et sur tous les chênes de Bazan, et sur toutes les montagnes élevées, et sur toutes les collines les plus hautes et sur toutes les grandes tours, et sur toutes les murailles fortifiées, et sur tous les vaisseaux de Tharsis, et sur tout ce qui est beau à voir. (*Isa.* II, 3-16.) — Cet afflux de tous les peuples, cet abandon de l'art de la guerre pour celui de l'agriculture, cette alliance des nations, cet abaissement des dominateurs ; tout cela est-il arrivé ?

» II. *Le Seigneur se lève pour juger; il se lève pour juger les peuples; le Seigneur entrera en jugement avec les anciens de mon peuple et avec ses princes ; car c'est vous qui avez dévoré la vigne, et dans votre maison est la dépouille du pauvre... le Seigneur rendra chauve la tête des filles de Sion, le Seigneur la dénudera de ses cheveux ; en ce jour le Seigneur enlèvera l'ornement de leurs chaussures, et leurs croissants, et leurs colliers, et leurs filets de perle, et leurs bracelets, et leurs mitres, et leurs rubans, etc., etc.* (*Isa.* III, 13-26.) — Ce jugement des peuples dans lequel Dieu rend au travailleur ce qui lui a été soustrait par le riche, sans doute au moyen du prêt et de tout contrat sans égalité, cette disparition du luxe des femmes, sont-ce là des événements réalisés?

» III. *Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière ; le jour s'est levé pour ceux qui habitaient dans la région de l'ombre de la mort... vous avez brisé le joug qui pesait sur lui, la verge qui déchirait ses épaules, le sceptre de ses exacteurs... car un petit enfant nous est né, et un fils nous a été donné, et la principauté est échue à ses épaules, et il sera appelé du nom d'admirable, de conseiller, de Dieu, de fort, de Père du siècle futur, de prince de la paix. Son empire sera multiplié, et à sa paix ne sera pas de fin.* (*Isa.* IX, 2-8.) — Sans doute l'enfant est venu, et la lumière s'est levée, mais combien sont encore assis dans les ombres de la mort! et le sceptre des exacteurs est-il brisé?

» IV. *Il sortira un rejeton de la racine de Jessé, et une fleur naîtra de sa tige, et sur lui reposera l'esprit du Seigneur, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et il sera rempli de l'esprit de la crainte du Seigneur... il jugera les pauvres dans la justice, et il revendiquera, dans l'équité, pour les humbles de la terre... La justice sera la ceinture de ses reins, et la foi sera son baudrier. Le loup habitera avec l'agneau ; le léopard se couchera près du chevreau ; le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les conduira. Le veau et l'ours iront aux mêmes pâtures ; leurs petits reposeront ensemble, et le lion mangera la paille comme le bœuf; l'enfant à la mamelle se jouera sur le trou de l'aspic, et celui qui aura été sevré portera sa main dans la caverne du basilic. Ils ne nuiront point et ils ne tueront point sur toute ma montagne sainte, parce que la terre a été remplie de la science du Seigneur, comme la mer des eaux qui la couvrent. En ce jour-là le rejeton de Jessé, qui se tient en étendard des peuples, les nations le prieront, et son sépulcre sera glorieux.* (*Isa.* XI, 1-10.) — Encore la paix universelle, la réhabilitation des déshérités, le règne de la justice, la terre remplie de science comme le lit de la mer est rempli de ses ondes ; le Christ servant d'étendard à tous les peuples, et son sépulcre redevenu glorieux ! rien de tout cela, assurément, n'est accompli, bien qu'on en voie quelques commencements.

» V. *Voici le jour du Seigneur qui vient, cruel et plein d'indignation et d'ire et de fureur, pour transformer la terre en solitude, et pour en exterminer les méchants. Les étoiles du ciel perdront leur splendeur, elles n'épandront plus leur lumière ; le soleil, à son lever, s'est obscurci, et la lune ne resplendira plus de sa clarté. Je visiterai les crimes du monde, je ferai tourner contre les impies leur iniquité, je ferai cesser l'orgueil des infidèles, et j'humilierai l'arrogance des forts.* (*Isa.* XIII, 9-12.) Douleurs de l'enfan-

tement dont le monde n'a encore reçu que les premières atteintes.

» VI. *Comment l'exacteur est-il tombé; a cessé le tribut? le Seigneur a brisé le bâton des impies, la verge des dominateurs... toute terre s'est reposée, a fait silence, s'est réjouie et a tressailli; les sapins aussi et les cèdres du Liban se sont réjouis sur toi : depuis que tu t'es endormi, ne monte plus ici qui nous abatte. L'enfer même s'est vu en trouble à ton arrivée, il a évoqué devant toi ses géants; tous les princes de la terre se sont levés de leur trône, tous les princes des nations, tous répondent et disent: toi donc aussi, comme nous, as été frappé de plaies; tu es devenu notre semblable... comment es-tu tombé du ciel, Lucifer, qui te levais le matin! tu as croulé sur la terre, toi qui blessais les nations, toi qui disais dans ton cœur, je monterai au ciel, j'élèverai mon trône sur les astres de Dieu*, etc., etc. (*Isa.* XIV, 4 seqq.) — Qui croirait aujourd'hui que Lucifer est tombé, se tromperait fort : et nul n'oserait le dire.

» VII. *En ce temps-là l'homme s'inclinera devant son auteur, et ses yeux seront tournés vers le Saint d'Israël; et il ne se courbera plus aux autels que ses mains ont faits; et il ne regardera plus les bois et les temples qui sont l'œuvre de ses doigts.* (*Isa.* XVII, 7, 8.) — L'idolatrie est-elle disparue, quand les deux tiers ou les trois quarts de l'étendue terrestre sont couverts de fétiches de différentes espèces?

» VIII. *En ce temps-là le Seigneur fera sa visite sur la milice du ciel dans les hauteurs, et sur les rois du monde qui sont sur la terre; et ils seront liés ensemble, comme une botte de fascines, pour le lac, et ils y seront mis en prison, et, après de longs jours, ils seront visités. Et la lune rougira, et le soleil deviendra confus, quand régnera le Seigneur des armées sur la montagne de Sion et sur Jérusalem, et qu'il sera glorifié en présence de ses vieillards.* (*Isa.* XXIV, 21-23.) — Les rois ont-ils subi cette pénitence? ces avant-coureurs du règne de Dieu sont-ils arrivés?

» IX. *Il brisera, sur cette montagne, la chaîne qui tenait liés tous les peuples, la toile qui a été ourdie sur toutes les nations; il précipitera la mort pour jamais; et le Seigneur Dieu séchera les larmes de toute figure, et il effacera de toute la terre l'opprobre de son peuple.* (*Isa.* XXV, 7 seqq.) — Sans doute le supplice de la montagne a sauvé le monde; mais cette chaîne, cette toile, ces larmes, cet opprobre, tout cela dure encore; et, par conséquent, l'arbre du salut n'a encore poussé que ses premiers rameaux.

» X. *En ce jour, le Seigneur fera sa visite, avec sa grande épée, son épée dure et forte, en vue de Léviathan, le serpent immense, en vue de Léviathan, le serpent tortueux; et il tuera le cétacé qui est dans la mer. En ce jour, la vigne au vin pur chantera à lui.... alors germera et fleurira Israël, et la face du monde se remplira de ses semences.* (*Isa.* XXVII, 1 seqq.) — Israël a germé, mais il n'a point encore répandu ses fruits sur toute la terre; et Léviathan se porte bien.

» XI. *En ce temps-là, les sourds entendront les paroles du livre, et les yeux des aveugles passeront des ténèbres et de la fumée à la vision. Les doux grandiront leur joie dans le Seigneur, et les hommes pauvres tressailleront dans le Saint d'Israël; car celui qui prévalait a défailli, le moqueur n'est plus; et ont été coupés tous ceux qui veillaient à l'iniquité, qui faisaient pécher les hommes en parole, qui supplantaient l'argumentateur dans l'assemblée, et qui, sur de vains prétextes, s'éloignaient du juste.* (*Isa.* XXIX, 18-21.) — Nous attendons tout cela, et nous l'attendrons longtemps encore.

» XII. *Et sur toute montagne élevée, et sur toute colline élevée, seront des ruisseaux d'eaux courantes, au jour de l'immolation de beaucoup, quand les tours se seront écroulées. Et la lumière de la lune sera comme la lumière du soleil, et la lumière du soleil sera septuple, comme la lumière de sept jours, au temps où le Seigneur bandera la plaie de son peuple, et guérira la plaie de sa blessure.* (*Isa.* XXX, 25, 26.) — Les tours sont encore debout, ô Isaïe! chaque jour même on en bâtit de nouvelles!

» XIII. *La terre déserte et sans chemins se réjouira, la solitude tressaillera et fleurira comme le lys. Elle pous-*

sera, elle germera, elle sera dans l'effusion de la joie et des louanges. La gloire du Liban lui a été donnée, l'éclat du Carmel et de Saron... Alors seront ouverts les yeux des aveugles, et seront ouvertes les oreilles des sourds... La terre, l'aride, se changera en un étang, et l'altérée en des fontaines d'eaux. Dans les retraites où habitaient les dragons, paraîtra la verdure du jonc et des roseaux. Il y aura là un sentier et une voie, et la voie sera appelée sainte; par elle ne passera point le pollué; elle sera pour nous la voie droite, et les ignorants ne s'égareront pas en la suivant. (*Isa.* XXXV, 1 seqq.) — Ce défrichement des solitudes, cette mystérieuse transformation de la terre, nous y travaillons et l'attendons toujours.

» XIV. *Voix du criant dans le désert ; préparez la voie du Seigneur, faites droits les sentiers de notre Dieu dans la solitude. Toute vallée sera élevée, toute montagne et colline sera humiliée ; les mauvais chemins seront rendus droits, les raboteux seront applanis, sera révélée la gloire du Seigneur, et toute chair verra que la bouche du Seigneur a parlé.* (*Isa.* XL, 3 seqq.) — Le Seigneur a parlé, mais tous ne le savent pas ; ce nivellement n'est pas accompli ; et la gloire du Christ n'est encore qu'à demi manifestée.

» XV. *Je l'ai suscité de l'aquilon, et il viendra du lever du soleil; il invoquera mon nom ; il traitera les magistratures comme la boue, il les foulera comme le potier l'argile sous ses pieds.* (*Isa.* XLI, 25 seqq.) — Le Christ n'a pas encore fait cela.

» XVI. *Voici mon serviteur. Je le prendrai sous ma garde ; voici mon élu, mon âme s'est complue en lui; j'ai répandu mon esprit sur lui; il annoncera la justice aux nations; il ne criera pas, ne fera point acception des personnes, et sa voix ne sera pas ouïe dehors. Il ne brisera point le roseau cassé, il n'éteindra point la mèche encore fumante; il induira le jugement dans la vérité!... les îles attendront sa loi. Le Seigneur lui dit : ... je t'ai appelé dans la justice, j'ai pris ta main, et je t'ai conservé; je t'ai établi en réconciliateur du peuple, en lumière des nations, pour ouvrir les yeux des aveugles, et pour tirer des fers l'enchaîné, de la prison ceux qui sont assis dans les ténèbres. Je suis le Seigneur; voilà mon nom... mes premières prédictions se sont accomplies, j'en annonce de nouvelles ; je vous fais entendre l'avenir avant qu'il arrive.* (*Isa.* XLII, 1 seqq.)—La réconciliation n'est pas faite, les yeux ne sont pas ouverts, les fers ne sont pas brisés ; toutes ces choses ont seulement commencé de s'accomplir, et une de leurs réalisations les plus éclatantes, est le désir qu'on a d'elles.

» XVII. *Le Seigneur m'a dit : c'est peu que tu sois mon serviteur pour réveiller les tribus de Jacob, et convertir les restes d'Israël; je t'ai établi en lumière des nations, afin que tu sois le salut en mon nom, jusqu'aux confins de la terre. Le Seigneur, rédempteur d'Israël, son saint, dit ces choses à l'âme qu'on méprise, à la nation abominée, à l'esclave du Seigneur : les rois te verront, les princes se lèveront, et ils t'adoreront au nom du Seigneur...... Je t'ai établi en réconciliateur du peuple pour éveiller la terre, pour posséder les héritages dissipés, pour dire à ceux qui étaient enchaînés : sortez ; et à ceux qui étaient dans les ténèbres : soyez éclairés..... Ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif, la chaleur et le soleil ne les frapperont plus, parce que celui qui a pitié d'eux les dirigera et les désaltérera aux sources des eaux. Alors je changerai toutes mes montagnes en des chemins, mes sentiers seront exhaussés. Voici qu'ils viendront de loin, et voici ceux-là de l'aquilon et de la mer, et ceux-ci de la terre australe. Cieux, louez ; terre, tressaille ; montagnes, jubilez de louanges, car le Seigneur a consolé son peuple, il aura pitié de ses pauvres..... Les captifs du géant lui seront ravis ; ce qui avait été enlevé par le fort sera sauvé...* (*Isa.* XLIX, 6 seqq.) — La terre est encore endormie, est encore enchaînée, a encore faim, a encore soif; il y en a tant au loin qui ne sont pas encore venus ! et le géant garde encore ses captifs.

» XVIII. *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux, et vous qui n'avez point d'argent, hâtez-vous, achetez*

et mangez; venez, achetez sans argent et sans aucun échange le vin et le lait..... je t'ai donné pour témoin aux peuples, pour guide et pour maître aux gentils. Tu appelleras la nation que tu ne connaissais pas, et les nations qui ne t'ont pas connu courront à toi, à cause du Seigneur ton Dieu, et du saint d'Israël qui t'a glorifié..... Le myrthe croîtra au lieu de l'ortie..... (*Isa.* LV, 1-13.) *Ma maison sera appelée la maison de prières pour tous les peuples..... Bêtes des champs, bêtes des forêts, venez toutes pour dévorer; car ses sentinelles sont toutes aveugles, aucunes n'ont la science; chiens muets n'ayant pas la force d'aboyer, voyant des fantômes, dormant et se plaisant dans leurs songes, chiens très-impudents qui ne peuvent s'assouvir, ces pasteurs même ont ignoré l'intelligence; tous ont décliné dans leur voie, chacun a son avarice* (a ses intérêts égoïstes), *du plus grand au plus petit....* (*Isa.* LVI, 7-11.) *Que la paix vienne enfin, que celui qui marche dans la droiture repose dans son lit..... car je ne disputerai pas éternellement* (dit le Très-Haut), *et je ne serai pas jusqu'à la fin en colère.....* (*Isa.* LVII, 2-16.) Tout cela est aussi vrai ou aussi désirable aujourd'hui qu'au temps d'Isaïe.

» XIX. *Crie, ne cesse pas, comme une trompette, exalte ta voix et annonce à mon peuple ses crimes...... Est-ce là le jeûne que je demande, qu'un homme afflige son âme pendant un jour? Le jeûne que je veux n'est-ce pas plutôt celui-ci: — Romps les chaînes de l'impiété, décharge de leurs fardeaux ceux qui sont affaissés; rends libres ceux qui sont esclaves; brise toute oppression; partage ton pain avec celui qui a faim, introduis dans ta maison les pauvres et les errants; quand tu verras un nu, couvre-le; et ne méprise point ta chair. Alors ta lumière éclatera comme l'aurore, et ta santé rebrillera, et la justice marchera devant toi, et la gloire du Seigneur t'enveloppera..... et le Seigneur te donnera le repos à jamais, et il remplira ton âme de splendeur, et il délivrera tes os, et pour toi seront couverts d'édifices les déserts des siècles.....* (*Isa.* LVIII, 1 seq.) — Rien n'a changé, ô Isaïe? mériterons-nous éternellement tes apostrophes?

» XX. *Voilà que je crée des cieux nouveaux et une terre nouvelle; et le premier état ne sera plus en mémoire, il ne montera plus sur le cœur. Mais vous vous réjouirez et exulterez jusques à jamais, dans les choses que je crée; parce que voici que je fais de Jérusalem une allégresse et de son peuple une joie. Je travaillerai en Jérusalem, je me réjouirai en mon peuple; et ne sera plus entendue chez lui la voix des pleurs et la voix des cris; ne sera plus là l'enfant de peu de jours, ni le vieillard qui ne remplit pas ses années; car l'enfant de cent ans mourra, et le pécheur de cent ans sera maudit. Ils construiront des maisons et les habiteront; ils planteront des vignes et mangeront leurs fruits. Ils ne construiront plus ce qu'un autre habitera, ils ne planteront plus pour qu'un autre mange; les jours de mon peuple seront comme les jours de la forêt, et les œuvres de leurs mains vieilliront. Mes élus ne travailleront plus en vain, ni n'engendreront dans la crainte; car c'est la race des bénis du Seigneur; et avec eux leurs petits enfants. Il arrivera que je les exaucerai avant qu'ils crient; je les exaucerai parlant encore. Le loup et l'agneau paîtront ensemble, le lion et le bœuf mangeront la paille, et la poussière sera le pain du serpent. Ils ne nuiront plus, ils ne tueront plus sur toute ma montagne sainte, dit le Seigneur.* (*Isa.* LXV, 18, seqq.) Fin des misères d'un premier état qui monte au cœur; allégresse générale qui succède aux douleurs et aux cris; conditions hygiéniques qui font qu'on ne meurt guère que de vieillesse, le pécheur lui-même; travail fructueux pour le travailleur; plus de soustraction des produits par suite d'une organisation contraire à la justice; plus de crainte pour personne d'avoir beaucoup d'enfants; réconciliation du loup et de l'agneau; frugalité dans les repas du lion comme dans ceux du bœuf: plus d'injustice légale; plus de peine de mort; tels sont les traits de ce tableau qu'on pourrait peut-être ap-

pliquer à la vie future, mais qui s'entend, il faut l'avouer, beaucoup plus naturellement de celle-ci.

» XXI. Voici le dernier chant d'Isaïe : le Seigneur dit : *Mon trône est le ciel, et la terre est l'escabeau de mes pieds. Quelle est cette maison que vous m'édifiez, et quel est ce lieu de mon repos? Ma main n'a-t-elle pas fait tout ce qui est?..... Celui qui immole un bœuf est comme celui qui tue un homme*; *celui qui sacrifie un agneau est comme celui qui assomme un chien; celui qui offre une oblation est comme celui qui offrirait le sang d'un porc*; *celui qui pense à brûler de l'encens est comme celui qui vénère une idole. Ils se sont plu à tout cela dans leur voie*, *et leur âme s'est délectée dans ses abominations. Donc moi aussi me déplairai dans leurs illusions, et leur amènerai ce qu'ils craignaient..... car ils ont voulu ce que je ne voulais point.... Voix du peuple, voix de la cité, voix du temple, voix du Seigneur rendant rétribution à ses ennemis.... ! Moi qui fais enfanter les autres, n'enfanterai-je point? Moi qui donne aux autres la fécondité, demeurerai-je stérile, dit le Seigneur ton Dieu? Réjouissez-vous avec Jérusalem..... je ferai couler sur elle comme un fleuve de paix, et, comme un torrent qui l'inonde, la gloire des nations; vous la sucerez; vous serez portés à ses mamelles*, *et on vous caressera sur le genou*, *comme la mère caresse son enfant*; *je vous consolerai, vous serez consolés dans Jérusalem..... Je viens recueillir leurs pensées*, *je viens pour les rassembler avec tous les peuples et toutes les langues*; *ils viendront et ils verront ma gloire. Je poserai, parmi eux, mon étendard, j'enverrai d'entre eux ceux qui auront été sauvés aux nations dans les mers*, *dans l'Afrique, dans la Lydie*, *aux peuples armés de flèches, dans l'Italie et dans la Grèce, aux îles lointaines*, *à ceux qui n'ont rien entendu de moi, et n'ont pas vu ma gloire. Et ils annonceront ma gloire aux nations*; *et ils amèneront tous vos frères et toutes les nations en présent du Seigneur sur les chevaux*, *sur les quadriges, et sur les litières*, *et sur les mulets*, *et sur les chariots*, *à ma montagne sainte de Jérusalem*, *dit le Seigneur*, *comme lorsque les enfants d'Israël portent un présent au temple du Seigneur dans un vase pur*. *Et j'en ferai, parmi eux, prêtres et lévites, dit le Seigneur; car ainsi que les cieux nouveaux et la terre nouvelle que je ferai subsister devant moi, dit le Seigneur, ainsi subsistera votre race et votre nom; et un mois voisin du mois et un sabbat du sabbat; toute chair viendra se mettre en adoration devant ma face, dit le Seigneur; et ils sortiront, et verront les cadavres des forts qui ont prévariqué contre moi; desquels le ver ne mourra point*, *et le feu ne s'éteindra point*, *desquels la vision sera pour toute chair un dégoût.* (*Isa.* LXVI, 1-24.) Il est impossible de ne pas trouver, dans ce dernier torrent d'éloquence prophétique qui fut peut-être la cause du martyre d'Isaïe, une adoration en esprit dans le temple de la nature, une adoration en vérité dépouillée de symboles qui la matérialisent, un enfantement de Dieu dans l'humanité, une joie et une gloire dans le monde figuré par la cité d'où naîtra le Sauveur, une union de tous les peuples sous l'étendard de Dieu, une mission d'apôtres aux nations les plus reculées, une fraternité universelle, un sabbat nouveau issu de l'ancien, toute âme humaine inclinée devant le vrai Dieu, et enfin la transformation des dominateurs soit en des cadavres livrés à une pourriture dont le ver immortel empêchera à jamais la résurrection, soit en des cendres muettes qui ne revivront pas mieux que si le feu qui les a brûlées ne devait jamais s'éteindre (1). Une partie de ces choses a commencé de s'accomplir avec la fondation de l'Eglise chrétienne, mais la pauvre humanité en attend toujours la majeure partie.

» Les prophéties d'Isaïe touchant le Christ, notamment celle du chap. LIII, et celles des ruines de tous les empires de l'Asie, accomplies à la lettre, nous garantissent l'accomplissement de celles que nous avons citées.

(1) L'usage d'inhumer les corps et celui de les brûler ont tour à tour existé chez les anciens Juifs

Voici venir, à la suite d'Isaïe, le torrent des autres prophètes :

» XXII. M. Huet, dans son *Règne social du Christianisme*, parlant du royaume de Jésus-Christ « dans lequel, » dit-il, « les biens du ciel amènent à leur suite les biens de la terre, » cite ainsi Jérémie prophétisant les biens spirituels : *Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur; je graverai ma loi jusque dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leurs cœurs; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple, et nul n'instruira plus son prochain ni son frère en disant: connais le Seigneur; car tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* (*Jerem.* XXXI, 33-34.)

« Voici maintenant, » reprend Huet, « les fruits temporels de cette diffusion des plus pures lumières : *et ils viendront, et ils chanteront les hymnes de louanges sur les montagnes de Sion, et ils accourront vers les biens du Seigneur, le blé, le vin, l'huile, les brebis fécondes et les grands troupeaux* (1); *et leur vie sera comme un jardin arrosé sans cesse..... alors se réjouiront sans cesse les vierges, les jeunes gens et les vieillards..... j'enivrerai d'abondance l'âme des prêtres, et mon peuple regorgera de mes dons.* (*Jerem.* XXXI, 11-14.)

» XXIII. Citons seulement un morceau d'Ezéchiel : *Voici le Seigneur Dieu; je viens moi-même réclamer devant les pasteurs mon troupeau, l'arracher de leurs mains, empêcher à l'avenir qu'ils ne fassent paître mon troupeau, faire que ces pasteurs ne se paissent plus désormais eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leurs dents, et il ne sera plus, pour eux, une pâture..... Je visiterai mes brebis..... Je les choisirai du milieu des peuples, je les rassemblerai des diverses terres..... je les mènerai paître aux gras pâturages..... Elles y reposeront sur les herbes vertes, elles paîtront dans les riches pâtures, sur les monts d'Israël.... Voici que je juge entre troupeau et troupeau, entre brebis et boucs..... Je juge entre brebis grasses et brebis maigres; car vous heurtiez de l'épaule et du flanc, et de vos cornes vous choquiez toutes les brebis faibles, jusqu'à les disperser et chasser dehors. Je sauverai mon troupeau, il ne sera plus désormais en rapine; je jugerai entre troupeau et troupeau. Je susciterai sur elles le pasteur unique, qui les paîtra; mon serviteur David; il les paîtra lui-même, il sera lui-même, pour elles, le pasteur; et moi je serai leur Dieu..... Je ferai avec elles le pacte de paix; je ferai disparaître de la terre les bêtes méchantes, et ceux qui habitent dans le désert dormiront tranquilles au milieu des bois. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline; je ferai tomber la pluie en son temps; et ce seront les pluies de bénédiction. L'arbre des champs donnera son fruit, la terre donnera son germe, et ils habiteront sans crainte sur leur terre; et ils sauront que je suis le Seigneur, quand j'aurai brisé les chaînes de leur joug et que je les aurai arrachés de la main de leurs dominateurs..... Je leur susciterai une plante d'un grand nom, et ils ne seront plus décimés par la famine sur la terre..... Or, vous, mes brebis, brebis de mes pâturages, vous êtes les hommes.....* (*Ezech.* XXXIV, 10-31.) — Substitution du bon pasteur aux pasteurs injustes et égoïstes; cessation de l'exploitation des brebis par ceux qui les conduisent; réunion des brebis fidèles; paix pour elles et entre elles; elle seront délivrées des boucs qui les oppriment; le pasteur unique; bénédiction des fruits de la terre; délivance du faible; plus de tyrans; voilà les idées de ce chant prophétique, et ces idées n'ont été réalisées jusqu'à ce jour complétement ni pour le peuple juif, ni pour aucun peuple, ni pour le genre humain dans son ensemble.

Daniel présente plusieurs traits étonnants que nous devons citer :

» XXIV. C'est d'abord le premier

(1) La Vulgate porte : *Confluent ad bona Domini, super frumento, et vino, et oleo. et fœtu pecorum et armentorum.* M. Huet a pris le sens de nos traducteurs français. Sacy a traduit : *Ils accourront en foule pour jouir des biens du Seigneur, du froment, du vin*, etc. On ne voit pas qu'on puisse entendre la phrase autrement, bien qu'elle ne soit pas régulière; il faudrait: *super frumentum*, etc.

songe de Nabuchodonosor : *Tu voyais ces choses*, dit Daniel, *quand une pierre, sans la main d'aucun homme, se détacha de la montagne, frappa la statue dans ses pieds de fer et d'argile, et la mit en pièces ; alors se brisèrent également fer, argile, airain, argent et or, et furent réduits comme en une faville des aires de l'été qu'emporte le vent ; et on ne trouvait plus la place qu'ils occupaient ; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne et remplit toute la terre........ Or, dans les jours de ces royaumes*, ajoute Daniel en expliquant le songe, *le Dieu du ciel suscitera un royaume qui jamais ne sera dispersé, un royaume qui ne sera point transmis à un autre peuple ; mais il renversera et réduira en poudre tous ces royaumes, et lui-même demeurera à jamais, selon que tu as vu que la pierre qui avait été détachée de la montagne, sans la main d'aucun homme, a brisé l'argile, et le fer, et l'airain, et l'argent, et l'or.* (*Dan.* II, 34 *et seqq.*) — La pierre s'est, en effet, détachée de la montagne, mais elle n'a pas encore brisé la statue, elle lui a fait seulement sentir quelques effrayantes commotions ; ou, si vous aimez mieux, la statue s'est reformée, et demande encore à être détruite ; le pierre elle-même a grossi beaucoup, mais elle est encore loin d'être la montagne qui couvre toute la terre.

» XXV. C'est encore la vision de Daniel de la première année de Balthazar. Le prophète voit en songe les quatre grands vents du ciel se battre avec fureur sur une grande mer, puis quatre bêtes monstrueuses, le lion aux ailes d'argile et au cœur d'homme, l'ours aux trois machoires avides de carnage, le léopard à quatre ailes et à quatre têtes, et la quatrième, très-différente des autres, aux dents et ongles de fer dévorant tout, et à la tête armée de cornes dont une avait les yeux d'un homme et une bouche qui disait de grandes choses. La puissance leur est successivement donnée ; puis apparaît l'Ancien des jours, en robe blanche, sur un trône de flammes aux roues de feu, avec un fleuve de feu roulant devant lui, et entouré de milliers de millions d'anges ; et alors la puissance est ôtée à toutes les bêtes, leur durée ayant été marquée jusqu'à un temps et un temps ; et la grande bête, à la corne qui blasphème, est tuée comme les autres ; son corps est livré au feu pour être brûlé. Enfin apparaît le Fils de l'homme dans les nuées ; il est présenté à l'ancien des jours, et l'Ancien des jours *lui donna puissance et honneur et règne ; et tous les peuples, tribus et langues le serviront ; sa puissance est une puissance éternelle, qui ne sera point ôtée, et son règne un règne qui ne sera point détruit... Il donna le jugement aux saints du Très-Haut, et advint le temps ; et les saints obtinrent le règne.* (*Dan.* VII, 14.) — Dans l'explication de la vision, les quatre bêtes sont quatre royaumes ; la quatrième est le plus grand ; les dix cornes sont dix rois successifs de cet empire, puis un autre roi, plus puissant, en abat trois et se met à leur place ; il persécute les saints, il veut changer les temps et les lois ; les saints lui sont livrés *jusqu'à un temps, des temps et la moitié d'un temps. Ensuite le jugement se tiendra : pour que la puissance lui soit ôtée, qu'il soit brisé, et qu'il périsse jusqu'à la fin. Or le règne et la puissance et la grandeur du royaume qui est sous tout le ciel, seront donnés au peuple des saints du Très-Haut, dont le règne est un règne éternel, auquel tous les rois seront assujettis et obéiront.* (*Ibid.*, 25-27). — Sans nous arrêter à vouloir préciser ce que signifie chaque détail de cette vision et la phase historique qui peut lui correspondre, ce que font les interprètes et ce qui devient, à notre avis, quelquefois puéril, nous dirons seulement que les quatre bêtes, en tant qu'elles figurent la puissance satanique ennemie de Dieu et de l'homme, sont encore dans leur gloire ; que l'Ancien des jours a bien glorifié le Fils de l'homme, mais que tous les peuples ne le servent pas encore, et que, parmi ceux qui le servent, il est encore faux de dire que son règne soit vraiment établi sous les rapports les plus importants ; que les saints ne règnent pas plus dans le monde qu'au temps du prophète ; qu'ils sont tou-

jours dans cette période exprimée par *un temps*, *des temps et la moitié d'un temps*, où la bête a puissance sur eux ; et enfin que nous devons continuer d'attendre cet avenir où *la grandeur du royaume qui est sous tout le ciel sera donnée au peuple des saints de Dieu.*

» XXVI. C'est encore la vision de la troisième année de Balthazar. Après avoir vu le bélier qui représente l'empire des Perses et des Mèdes, et le bouc qui représente celui des Grecs avec Alexandre et ses successeurs, le prophète voit sortir, sous l'emblème d'une petite corne, de ces puissances éteintes, une nouvelle puissance qui s'élève contre le Midi, contre l'Orient, contre le peuple fort, et contre l'armée du ciel, à qui elle ravit le perpétuel sacrifice pour deux mille trois cents jours, après quoi le sanctuaire sera purifié. Cette puissance a l'impudence au front, entend les énigmes, fait un ravage étrange, réussit en ce qu'elle entreprend, fait mourir comme il lui plaît les forts et le peuple, s'enfle de plus en plus, s'élève contre le prince des princes, et est enfin réduite en poudre sans la main des hommes. — On peut voir sans doute, dans cette allégorie prophétique, un tableau des événements qui se terminent à la mort d'Antiochus. Mais nous avons peine à croire que la dernière puissance dont il est question ne soit pas quelque chose de beaucoup plus général que ce roi de Syrie, et ne soit pas propre à l'avenir chrétien ; s'il en est ainsi, nous ne voyons pas qu'elle soit encore réduite en poudre sans la main des hommes, et que le sacrifice perpétuel soit libre et complet dans le sanctuaire purifié. Or, l'observation que nous venons de faire sur l'extension des allégories prophétiques de Daniel à tout l'avenir est corroborée par la reprise que fait saint Jean d'une partie de ces allégories dans son Apocalypse où il ne s'agit plus d'Antiochus.

» XXVII. C'est encore la fameuse prophétie des 70 semaines : après une longue et belle prière de Daniel, l'ange Gabriel va à lui, le touche du doigt, et lui dit qu'il vient lui découvrir toute chose parce qu'il est un homme de désir ; puis il lui dévoile l'avenir comme il suit : *Septante semaines ont été déterminées sur ton peuple, et sur ta ville sainte, afin que soit consommée la prévarication, et que le péché reçoive fin, et que l'iniquité soit effacée, et que soit amenée la justice éternelle, et que soit accomplie la vision et la prophétie, et que soit oint le Saint des saints. Sache donc et marque en ton esprit : de l'édition du discours pour que Jérusalem soit bâtie de nouveau jusqu'au Christ guide, sept semaines et soixante-deux semaines seront, et de nouveau sera édifiée la place, et les murailles dans la difficulté des temps. Et après soixante-deux semaines sera tué le Christ ; et ne sera plus son peuple celui qui doit le nier. Un peuple avec un chef qui doit venir dissipera la ville et le sanctuaire, et sa fin sera la dévastation, et après la fin de la guerre, la désolation décrétée. Or il confirmera l'alliance avec beaucoup dans une semaine ; et, au milieu de la semaine, cessera l'hostie et le sacrifice ; et dans le temple saint sera l'abomination de la désolation, et jusqu'à la consommation et la fin persévérera la désolation.* (*Dan.* IX, 21-27.)

Cette prophétie s'est réalisée dans l'avénement du Christ, et dans la destruction de Jérusalem par les Romains ; la clarté en est extraordinaire ; mais il est un point qui reste obscur ; c'est cette *désolation persévérant jusqu'à la fin* en ce qui concerne Jérusalem. D'autres prophéties paraissent dire que Jérusalem sera restaurée dans une nouvelle gloire, qui sera sa gloire véritable, que le peuple juif sera réformé en peuple libre et homogène, qu'il se fera chrétien et brillera à ce titre dans la terre d'Abraham. D'ailleurs, Daniel lui-même nous a donné, dans la même vision, l'époque du Christ comme le point de départ d'une ère nouvelle qui verra la prévarication se consommer, le péché finir, l'iniquité s'effacer, la justice s'accomplir et la prophétie se réaliser ; or comme tout cela ne s'est fait dans le mystère du Golgotha, qu'en germe et en cause, il semble que l'on doive comprendre que l'abomination et la désolation du peuple juif finiront

aussi, à leur tour, dans l'ère du Christ. Il faudrait donc entendre par cette désolation de Jérusalem durant jusqu'à la fin, non pas la permanence du triste état où elle est aujourd'hui jusqu'à la fin du monde, mais seulement cette permanence jusqu'aux temps les plus reculés de l'ère des conversions, en sorte que le peuple juif serait le dernier qui dût faire sa paix avec le christianisme, et qu'il ne devrait se rétablir en Judée que dans l'ère finale, mais encore longue, du règne universel et simultané du Christ sur la terre. De cette manière la désolation de Jérusalem pourrait cesser au commencement de la fin, et par conséquent longtemps encore avant la disparition de notre race du globe qu'elle habite.

» XXVIII. Enfin, Daniel, après des prédictions très-claires concernant la Perse, Alexandre, l'Egypte, la Syrie et Antiochus Epiphanes, passe sans transition de ce qu'il dit d'Antiochus à ce qui suit :

En ce temps s'élèvera Michel le grand prince, qui tient pour les fils de ton peuple ; et viendra un temps tel qu'il n'en fut depuis que les nations commencèrent d'être jusqu'à ce temps-là. Et dans ce temps sera sauvé ton peuple ; quiconque aura été trouvé écrit dans le livre, et beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle et les autres pour l'opprobre afin qu'ils voient toujours. Or ceux qui auront été doctes brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en instruisent plusieurs à la justice comme les étoiles dans les perpétuelles éternités. Mais toi, Daniel, clos tes discours et scelle le livre jusqu'au temps statué ; car plusieurs passeront outre, et la science se multipliera.

Et moi, Daniel, je vis comme deux autres hommes qui étaient debout, l'un d'ici sur la rive du fleuve, l'autre, de là, sur l'autre rive du fleuve ; et je dis à l'homme, qui était vêtu de lin, qui se tenait sur les eaux du fleuve, après avoir élevé au ciel la droite et la gauche, et juré par celui qui vit dans l'éternité, dire : Jusqu'à un temps et des temps, et la moitié d'un temps. Et quand aura été complète la dispersion de l'assemblée du peuple saint. s'accompliront toutes ces choses.

Et moi j'entendis, et je ne compris pas ; et je dis : Mon seigneur, qu'arrivera-t-il après cela ? et il dit : Va, Daniel, car ces discours sont clos et scellés jusqu'au temps marqué. Seront choisis, et seront éprouvés, comme le feu, un grand nombre, et les impies ne comprendront point, mais les doctes comprendront. Et du temps qu'aura été aboli le perpétuel sacrifice, et qu'aura été établie l'abomination en désolation, mille deux cent-quatre-vingt dix jours. Heureux qui attend et parvient jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours. Or toi, va jusqu'au temps marqué, et tu te reposeras, et tu persisteras dans ton sort jusqu'à la fin des jours. (*Dan.* XII, 1-13.)

On peut voir bien des choses mystérieuses dans ce petit morceau. Nous ne devons pas nous arrêter dans cet article sur les applications qu'on en a faites à la résurrection, au jugement dernier et à l'autre vie ; nous ne devons pas, non plus, essayer de supputer les laps de temps qui y sont désignés et que nous croirions assez être des périodes indéterminées, exprimées par des nombres de fantaisie, peut-être un peu à l'instar de la manière cabalistique des anciens Chaldéens parmi lesquels Daniel avait passé une grande partie de sa vie ; mais nous pouvons, en appliquant le fond de la prophétie à l'avenir terrestre de l'humanité, en tirer les horoscopes suivants :

» Michel, le prince du bien, le vainqueur de Satan, le combattant pour le peuple saint, doit avoir une revanche et un règne sur la terre ; ce temps commencera par la lutte, durant laquelle les douleurs sont grandes, et finira par la victoire des élus du livre de Dieu. Parmi ceux qui sont à naître de la poussière terrestre où ils dorment, comme dormait Adam avant sa formation, les uns naîtront pour la gloire, les autres pour l'opprobre, les uns pour l'armée de Michel, les autres pour l'armée de Satan, qui sera vaincue, et dont ils verront, désormais, éternellement la honte ; alors brilleront plus que jamais les doctes, et ceux qui instruisent les peuples, ils

brilleront dans l'humanité comme les étoiles dans l'éternité du firmament ; jusqu'alors, la prophétie sera obscure, les siècles passeront et la science progressera toujours. Ce dénouement ne viendra qu'après un temps, des temps, et la moitié d'un temps, c'est-à-dire, après que, dans la lutte, l'assemblée sainte aura eu sa péripétie du plus grand désespoir, ou, encore, si l'on veut, après la dispersion du peuple juif, fait qui depuis longtemps déjà est accompli, et attend ce qui doit le suivre. Le reste se rapporte encore à la lutte ; et quant aux 1290 jours à partir de l'abomination de la désolation, ils peuvent représenter, en particulier, soit le temps qui a suivi les les profanations d'Antiochus, soit le temps présent qui suit la destruction de Jérusalem par Titus : c'est un intervalle indéfini, jusqu'aux jours glorieux dont il a été parlé d'abord et que nous venons d'interpréter dans le sens de l'évolution terrestre.

» XXIX. Il y a dans Joël quelques traits qu'on a expliqués du jugement dernier, et qui nous paraissent soit ne convenir directement qu'au peuple juif, soit signifier plutôt de vagues prophéties sur l'avenir du monde ; les voici :

Cesse de craindre, ô terre! exulte et jubile ; car le Seigneur s'est magnifié pour agir. Ne craignez plus, animaux des champs, car les étendues du désert ont germé, car l'arbre a porté son fruit, car le figuier et la vigne ont montré leur vigueur ; et vous, fils de Sion, exultez, et réjouissez-vous dans le Seigneur votre Dieu, car il vous a donné le docteur de justice, et il fera descendre sur vous la pluie du matin, et celle du soir, comme au commencement ; et les aires seront remplies de froment, et les pressoirs regorgeront de vin et d'huile. etc..., *et mon peuple ne sera plus confondu à jamais ; et voici qu'après ces choses j'épandrai mon esprit sur toute chair ; et vos fils prophétiseront, ainsi que vos filles ; vos vieillards songeront des songes et vos jeunes hommes verront des visions ; et je répandrai mon esprit, en un jour, sur mes serviteurs et mes servantes. Et je donnerai des prodiges dans le ciel ; et sur la terre le sang, le feu et les nuages de fumée ; le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que vienne le jour du Seigneur grand et horrible, et voici : Quiconque invoquera le nom du Sauveur sera sauvé, car le salut sera sur la montagne de Sion et dans Jérusalem, comme l'a dit le Seigneur, et dans les autres que le Seigneur aura appelés.* (*Joel.* II 21—32). *Car voici qu'en ces jours, et en ces temps, lorsque j'aurai converti la captivité de Juda et de Jérusalem, je rassemblerai toutes les nations et je les conduirai dans la vallée de Josaphat ; et je discuterai là avec elles sur mon peuple, et mon héritage Israël, qu'ils ont dispersé dans les nations, et sur ma terre qu'ils ont divisée ; ils ont jeté le sort sur mon peuple ; et ils ont exposé son enfant dans la prostitution, et ils ont vendu sa jeune fille pour du vin afin de boire. Mais qu'y a-t-il entre vous et moi, Tyr et Sidon, et terre des Philistins ? Est-ce que vous me rendrez votre vengeance ? Je ferai bientôt tomber sur votre tete le mal que vous m'aurez fait ; vous avez emporté mon argent et mon or....., vous avez vendu les enfants de Juda et de Jérusalem aux enfants des Grecs....., mais je vais les rappeler du lieu où vous les avez vendus..., et je livrerai vos fils et vos filles entre les mains des enfants de Juda, et ils les vendront aux Sabéens, la nation lointaine ; le Seigneur l'a dit. Criez cela parmi les nations ; sanctifiez la guerre ; évoquez les braves ; qu'ils avancent, qu'ils avancent tous les hommes de guerre. Forgez vos socs en glaives, et vos hoyaux en lances. Que le faible dise : je suis fort. Ruez-vous, peuples, et venez tous à la ronde, et rassemblez-vous ; là le Seigneur fera succomber les braves. Qu'elles se lèvent les nations, et qu'elles montent à la vallée de Josaphat ; car là je serai assis pour juger toutes les nations à la ronde. Envoyez les faucilles, car la moisson a mûri ; venez et descendez, car le pressoir est plein ; les cuves regorgent ; leur malice s'est multipliée. Peuples ! peuples ! dans la vallée du carnage ! Le soleil et la lune se sont obscurcis, et*

les étoiles ont retiré leur lumière ; et le Seigneur rugira de Sion, de Jérusalem il donnera sa voix ; et le ciel et la terre seront émus, et le Seigneur, espoir de son peuple, force des enfants d'Israël !.. et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu, habitant sur Sion, ma montagne sainte ; et sainte sera Jérusalem, les étrangers ne passeront plus désormais sur elle ; et voici dans ce jour : les monts distilleront la douceur, et les collines ruisselleront de lait, et les eaux couleront par tous les ruisseaux de Juda ; et une fontaine sortira de la maison du Seigneur et arrosera le torrent des épines. L'Egypte sera en désolation et l'Idumée en désert de perdition, parce qu'elles ont agi injustement envers les enfants de Juda, et qu'elles ont répandu le sang innocent sur leur terre. Et la Judée sera habitée à jamais, ainsi que Jérusalem dans les générations et les générations ; et je purifierai leur sang que je n'avais pas purifié, et le Seigneur demeurera dans Sion. (*Joel.* III, 1-27.)

On trouve, dans cette prophétie très-dithyrambique et très-ardente, plusieurs prédictions : celle d'un temps de paix et d'abondance terrestres, pendant lequel régnera le docteur de justice, d'un temps à partir duquel le peuple de Dieu ne sera plus jamais confondu, et où l'esprit du Seigneur sera répandu sur toute chair ; celle d'un temps à prodiges, à révolutions, à terreurs, qui précédera un autre temps qui est appelé le jour du Seigneur grand et horrible, durant lequel le salut sera sur la montagne de Sion et pour ceux que le Seigneur a appelés, durant lequel la captivité de Juda sera convertie, toutes les nations qui auront persécuté le peuple de Dieu jugées par le Seigneur dans la vallée de Josaphat, et ce peuple rétabli dans le droit, et les opresseurs écrasés à leur tour ; celle d'un temps de guerre universelle où les faibles deviennent forts et où les peuples se ruent les uns sur les autres, avant le jugement de la vallée de Josaphat, de la vallée du carnage, avant ce jour où la moisson est mûre, et où se fait la vendange ; celle d'un temps de confusion représenté par les grandes figures du soleil obscurci, de la lune au teint rouge, et des rugissements du Dieu qui est la force des opprimés ; celle d'un temps de triomphe pour la montagne sainte, et de prospérité terrestre où le torrent des épines devient lui-même un lieu délicieux, temps qui est sans doute celui dont il a été question en commençant ; celle enfin d'un temps de vengeance contre les uns, et de réhabilitation des autres, laquelle sera définitive, puisqu'il est dit que la Judée, figure de la terre des saints, sera habitée à jamais, dans les générations des générations.

» Or, si l'on borne ces prédictions à ce qui est arrivé au peuple juif lors de son retour après la captivité de Babylone, on trouve beaucoup d'expressions inexplicables, soit par leur force, soit par l'absence de réalisation historique ; et si on les applique à l'avenir terrestre du genre humain, on trouve qu'à peu près rien n'est encore accompli, ni quant au jugement des oppresseurs, ni quant à la réhabilitation solide et fixe des opprimés. Il est vrai que déjà les nations ont commencé de passer en jugement dans la vallée de Josaphat, où fut le théâtre des mystères du Christ, où est le Gethsémani, où Jésus fut livré par Judas, qu'il dominait du Golgotha, et d'ou rayonnent toutes les lumières chrétiennes ; mais nous attendons encore le défilé du plus grand nombre, nous attendons presque tout ce qu'a prédit Joël ; et, saint Pierre, en appliquant cette prophétie à la révolution opérée par la prédication des apôtres (*Act.* II, 16-21), ne faisait aussi qu'indiquer le commencement de la réalisation.

» XXX. Abdias s'écrie : *Ne vous tenez pas aux portes pour tuer ceux qui fuient, n'enveloppez pas les restes du peuple dans la tribulation, car le jour du Seigneur est proche sur toutes les nations ; comme tu as fait, il te sera fait ; il tournera ta rétribution sur ta tete. Ainsi que vous avez bu* (la colère) *sur ma montagne sainte, toutes les nations boiront sans interruption ; elles boiront, et absorberont, et seront comme si elles n'étaient pas, et sur le mont Sion sera le salut ; il sera saint, et la*

maison de Jacob possédera ceux qui l'avaient possédée ; la maison de Jacob sera un feu, et la maison de Joseph une flamme, et la maison d'Esaü une paille sèche : elles s'embraseront en celle-ci et la dévoreront; et il n'y aura pas de restes de la maison d'Esaü, parce que le Seigneur a parlé... et les sauveurs monteront sur la montagne de Sion et le règne sera au Seigneur. (*Abd.* I, 14-21.) — Si cette victoire, si énergiquement exprimée, n'est promise qu'au peuple d'Israël, elle n'a pas eu sa réalisation, puisque ce peuple n'a jamais été brillant, ni même définitivement son maître, depuis la captivité de Babylone, et qu'aujourd'hui il est dispersé dans toutes les nations, sans cependant cesser d'être. Si elle est promise, comme nous le croyons, à tous les déshérités de la terre, sous l'emblême des Juifs alors exilés et captifs, elle est encore à se réaliser. Bien qu'elle ait déjà commencé quelque peu dans les deux sens, l'accomplissement de la prophétie est réservé à l'avenir.

» XXXI. Et Michée : *Leurs princes jugeaient pour des présents ; leurs prêtres enseignaient pour des salaires ; leurs prophètes devinaient pour de l'argent ; et ils se reposaient sur le Seigneur, disant : Est-ce que le Seigneur n'est pas au milieu de nous? sur nous, les maux ne viendront pas. Pour cela même, et à cause de vous, Sion sera labourée comme un champ, et Jérusalem sera comme un monceau de pierres, et la montagne du temple deviendra une forêt* (*Mich.* II, 11, 12.) *Mais voici : dans le dernier des jours, la montagne de la maison du Seigneur sera préparée sur le haut des monts, et élevée au-dessus des collines ; et les peuples afflueront à elle. Les nations nombreuses se hâteront et diront : Venez, montons à la maison du Seigneur, et à la maison du Dieu de Jacob ; et il nous enseignera touchant ses voies, et nous irons dans ses sentiers ; car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem le Verbe du Seigneur. Et il jugera entre les peuples nombreux, et il corrigera les nations fortes jusques au loin; et elles forgeront leurs glaives en socs de charrue, et leurs lances en bêches ; nation ne prendra plus l'épée contre nation ; et ils n'apprendront plus à guerroyer : l'homme sera assis sous sa vigne, et sous son figuier, et nul ne l'y troublera : c'est ce qu'a dit la bouche du Seigneur des armées...* (*Mich.* IV, 1-4.) — Jérusalem est tombée à plusieurs reprises dans la désolation, et elle y est encore ; le Verbe de Dieu a aussi parlé à tous les peuples de la montagne de Sion, mais tous les peuples n'ont pas entendu ; la paix universelle, si clairement annoncée, n'est pas venue, ni la résurrection de Jérusalem en capitale du monde converti et pacifié.

» XXXII. Michée continue : *Fille du voleur* (Babylone, fille des tyrans), *tu vas être dévastée... et toi, Bethléem, Ephrata, tu es toute petite entre les mille cités de Juda ; de toi sortira, pour moi, celui qui doit être le Dominateur en Israël, et dont l'origine est dès le principe, dès le jour de l'éternité. Pour cela il les livrera jusqu'à un temps, auquel l'enfanteresse enfantera ; et les restes de ses frères seront convertis aux enfants d'Israël, et il sera debout, et il paîtra* (son troupeau) *dans la force du Seigneur, dans la sublimité du nom du Seigneur son Dieu ; et ils seront convertis, car il va être magnifié jusqu'aux termes de la terre ; et de là sortira la paix... et les restes de Jacob seront au milieu des peuples nombreux comme une rosée du Seigneur, comme des gouttes sur l'herbe qui n'attend pas l'homme, qui ne compte pas sur les fils des hommes ; et les restes de Jacob seront dans les nations au milieu des peuples nombreux comme le lion parmi les bêtes des forêts et comme le lionceau dans le troupeau de brebis...* (*Mich.* V, 7, 8.) — Bethléem a enfanté, mais le nom du Christ n'est pas encore magnifié jusqu'aux extrémités de la terre, et la paix n'est pas encore sortie de sa glorification. Israel est dispersé parmi les peuples ; mais, soit qu'on entende Israël lui-même, ou les justes opprimés de toutes les nations, il n'y est ni comme la rosée du Seigneur, ni comme le lion respecté dans les forêts.

» XXXIII. Voici Nahum vomissant ses anathèmes contre la ville d'Assur : *Le Seigneur a prononcé sur toi ; il ne sera plus semé, désormais, du bruit de*

ton nom ; je briserai les statues et les idoles de la maison de ton Dieu ; j'en ferai ton sépulcre ; tu es tombée dans le mépris. Voici sur les montagnes les pieds de l'évangélisant, de celui qui annonce la paix ; célèbre, Juda, tes solennités, et rends tes vœux ; car il n'arrivera plus, à l'avenir, que Bélial passe sur toi; il est, tout entier, mort. — Ninive et Babylone ont, en effet, pour sépulcre les débris entassés de leurs idoles; mais elles ont ressuscité sous des noms nouveaux; la bonne nouvelle a volé de montagne en montagne ; la lutte continue ; Bélial traverse encore Sion, et il est loin d'avoir péri tout entier.

» XXXIV. Voici Sophonie : *Malheur, cité provocatrice, colombe rachetée ! elle n'a point écouté ma voix, elle n'a pas reçu ma discipline; elle ne s'est pas confiée dans le Seigneur, elle n'a pas approché de son Dieu. Ses princes sont au milieu d'elle comme des lions rugissants ; ses juges sont des loups nocturnes qui ne laissaient rien pour le matin ; ses prophètes sont des insensés, des hommes perfides ; ses prêtres ont souillé la chose sainte, ils ont agi contre la justice et contre la loi, etc... Attends-moi donc, dit le Seigneur, au jour de ma résurrection, dans l'avenir ; car mon jugement est de rassembler les nations et de réunir les royaumes ; et j'épandrai sur eux mon indignation, toute l'ire de ma fureur ; toute la terre sera dévorée dans le feu de ma colère, et alors je rendrai aux peuples les lèvres pures, afin que tous invoquent le nom du Seigneur, et qu'ils le servent d'un seul bras ; d'au delà des fleuves d'Ethiopie, viennent mes suppliants ; m'apporteront leurs offrandes les enfants de mes dispersés. En ce jour, tu ne seras plus confondue de toutes les inventions par lesquelles tu as prévariqué contre moi, car j'emporterai du milieu de toi les vantards de ton orgueil; tu ne t'élèveras plus, de ton autel, sur ma montagne sainte ; je laisserai en toi un peuple pauvre et affamé qui esperera au nom du Seigneur...* (*Sophon.* III, 1-12.) — Voilà le peuple racheté qui retarde la plénitude de sa rédemption par le crime de ses chefs et de ses prêtres ; mais voilà aussi une nouvelle résurrection de son Sauveur dans l'avenir, résurrection terrible qui consiste à épurer les peuples par les révolutions, et qui finit par un nivellement universel dans la médiocrité, par la disparition de tous les vantards des nations, par l'invocation pure dans un même esprit. Tout cela est encore à accomplir.

» XXXV. Aggée nous crie : *Encore un temps modique, et j'ébranlerai le ciel et la terre, et la mer, et l'aride ; et je commotionnerai toutes les nations ; et viendra le désiré de tous les peuples ; et j'emplirai de gloire cette maison, dit le Seigneur des armées..... grande sera la gloire de cette nouvelle maison, plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées; et dans ce lieu j'établirai la paix, dit le Seigneur des armées.....* (*Agg.* II, 7, 8.)— Le désiré des nations est venu, et le temple d'Israël a été rempli de gloire ; mais loin que la paix y ait été établie depuis cette apparition de la gloire du Christ, on n'y a vu que la guerre et la désolation. Nous attendons l'accomplissement progressif et lent de l'œuvre du Seigneur.

» XXXVI. Et Zacharie : *Ecoute, ô Jésus, grand-prêtre, toi et tes amis qui habitent près de toi, car vous êtes des hommes à figures prophétiques ; voici que j'amènerai l'Orient, mon serviteur. Voici la pierre que j'ai mise devant Jésus ; sur cette pierre unique sont sept yeux ; je vais ciseler ses sculptures, dit le Seigneur des armées, et enlever l'iniquité de cette terre en un jour. En ce jour, dit le Seigneur des armées, l'ami appellera son ami sous la vigne et sous le figuier...* (*Zachar.* III, 8-10.) *Voici l'homme qui a pour nom l'Orient; de lui sera l'origine, et il bâtira le temple au Seigneur, et il portera la gloire; il sera assis sur son trône et dominera; et le prêtre sera sur son trône, et entre eux deux sera le conseil de paix... et ceux qui sont au loin viendront, et édifieront pour le temple du Seigneur...* (*Zachar.* VI, 10-15.) *Tressaille, Sion, jubile, fille de Jérusalem ; voici que vient ton roi, il vient à toi, juste et sauveur. Il vient pauvre, monté sur l'ânesse, et sur le poulain de l'ânesse... Les arcs de la guerre seront dissipés ; il parlera de paix aux nations ; sa puissance sera de la mer à la mer, et des*

fleuves aux confins de la terre. C'est toi, aussi, qui dans le sang de son testament as fait sortir tes enchaînés du lac qui n'a pas d'eau... (*Zachar.* IX, 9-11.) *Le Seigneur dit : Faites paître ces troupeaux de la boucherie, que tuaient ceux qui les possédaient, qu'ils tuaient sans compassion, et qu'ils vendaient, disant : Béni le Seigneur, nous sommes devenus riches ; leurs propres pasteurs ne les épargnaient pas... O pauvres du troupeau, je ferai paître, moi, les agneaux de la boucherie..., je susciterai aussi le pasteur de la terre qui ne visitera pas les abandonnées, ne cherchera pas les dispersées, ne guérira pas les malades, ne nourrira pas les saines, mangera la chair des grasses, et leur rompra la corne des pieds. O pasteur, ô idole, qui abandonne le troupeau ! le glaive est sur son bras et sur son œil droit ; son bras sera séché et son œil droit sera couvert de ténèbres...* (*Zachar.* XI, 4-17.) *En ce jour-là, sera une fontaine ouverte à la maison de David, et aux habitants de Jérusalem, en ablution du pécheur et de l'impure. En ce jour-là, dit le Seigneur des armées, je disperserai de la terre le nom des idoles, et il n'en sera plus fait mémoire à jamais ; j'exterminerai de la terre les faux prophètes, et l'esprit immonde... En ce jour seront confondus les prophètes, chacun dans sa vision ; ils ne se couvriront plus de sacs, en prophétisant, pour mentir, mais chacun dira : Je ne suis pas prophète, je suis un homme agriculteur, depuis ma jeunesse comme Adam m'en a donné l'exemple. Et il lui sera dit : Que sont ces plaies au milieu de tes mains ? Et il dira : J'ai reçu ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimaient. O épée, réveille-toi sur mon pasteur, et sur l'homme qui m'est attaché, dit le Seigneur des armées, et les brebis seront dispersées, et j'étendrai ma main sur les petits. Et sur toute la terre, dit le Seigneur, seront deux partis qui seront dispersés, et qui périront, et le troisième parti demeurera sur elle ; et je ferai passer par le feu cette troisième partie, et je les épurerai comme on épure l'argent, et je les éprouverai comme on éprouve l'or ; ils invoqueront mon nom, et je les exaucerai, je dirai : Tu es mon peuple, et il dira : Seigneur mon Dieu.* (*Zachar.* XIII, 1-9.) *Et voici venir les jours du Seigneur, et, au milieu de toi, seront dispersées tes dépouilles. J'assemblerai tous les peuples au combat contre Jérusalem ; et la ville sera prise, et les maisons seront dévastées, et les femmes seront violées, et la moitié de la ville sortira en captivité, et le reste du peuple ne sera point chassé de la ville. Puis sortira le Seigneur, et il combattra contre ces nations, comme il a fait quand il a combattu ; et en ce jour ses pieds se poseront sur le mont des Oliviers qui est, contre Jérusalem, à l'Orient... Et le Seigneur sera le roi de toute la terre ; et, en ce jour, sera un seul maître, et son nom sera un... Jérusalem sera habitée, elle ne sera plus frappée d'anathème, elle sera dans la sûreté parfaite... et en ce jour il n'y aura plus jamais de marchand dans la maison du Seigneur des armées.* (*Zachar.* I, 21.)

» La moitié de tout cela est accomplie, et l'autre moitié s'accomplira. Plusieurs traits sont jetés dans ce chant prophétique, qui conviennent clairement au fils de Marie, et il y en a d'autres qui ne conviendront pleinement à la transformation que sa doctrine et toute son œuvre doit opérer sur la terre, que dans l'avenir : tels sont la paix universelle ; la gloire universelle du Christ ; sa puissance universelle ; la délivrance des opprimés ; la disparition des mauvais pasteurs ; la dispersion de toutes les idoles ; l'oubli des fausses prophéties, des superstitions et de l'esprit immonde ; la simplicité des mœurs agricoles ; la chute des deux partis, et le règne tranquille du troisième ; l'unité de maître, et l'unité du nom de ce maître qui est le Christ ; la fin de tout commerce des choses saintes, et le rétablissement de la ville de Jérusalem dans une gloire, une prospérité, une paix assurée.

» Enfin, Malachias clot la série des anciens prophètes par des accents à la fois consolants et terribles, tels que ceux-ci : *Du lever du soleil à son coucher, mon nom est grand dans les nations, et en tout lieu est sacrifiée et est offerte à mon nom l'oblation pure.... Voilà que je vous envoie mon ange ; il*

préparera la voie devant ma face ; et aussitôt viendra dans son temple le Dominateur que vous cherchez, l'ange du testament que vous désirez. Voici qu'il vient, dit le Seigneur des armées, et qui pourra penser au jour de son avénement, et qui se présentera pour le voir ? car il est comme le feu qui fond et comme l'herbe des foulons. Il sera assis fondant et épurant l'argent, et il purgera les enfants de Lévi, il les purifiera comme l'or et comme l'argent, et ils offriront les sacrifices au Seigneur dans la justice..... Toutes les nations vous diront heureux, vous serez la terre désirable, dit le Seigneur des armées.... (*Malach.* III, 1-12.)

» *Voici que viendra un jour embrasé comme une fournaise ; tous les superbes et tous les coutumiers de l'injustice ne sont plus que de la paille ; et le Seigneur qui vient les brûlera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni germe, ni racine. Et pour vous se lèvera le soleil de justice, pour vous qui craignez mon nom, et la sûreté sera sous ses ailes..... Voici que je vous enverrai le prophète Elie, avant que vienne le jour du Seigneur grand et horrible ; et il convertira le cœur des pères aux enfants, et le cœur des enfants à leurs pères, de peur que je ne vienne et frappe la terre d'anathème.* (*Malach.* IV, 1-16.)

» Dès aujourd'hui, le nom de Dieu est glorifié partout, et peut-être n'est-il pas de lieux où ne soit offerte l'oblation pure ; l'ange précurseur est venu, le dominateur par la vérité l'a suivi, et la terre a changé sa face ; mais le Christ n'a pas encore été ce fondeur qui purifie tout ; le jour auquel les coutumiers de l'injustice sont vaincus et détruits au point qu'il n'en reste ni germe ni racine, n'a pas encore lui ; et, bien que l'Elie de Jésus-Christ, Jean-Baptiste, soit venu et ait déjà préparé la terre à l'avénement premier de son Sauveur, l'Elie de l'avenir qui doit achever l'œuvre de fraternité afin que la terre ne soit pas trouvée, à son heure dernière, digne d'anathème, est encore à naître.

IV. — Jésus-Christ.

Quoique le caractère de la prédication du Christ ait été presque exclusivement philosophique-moral, on trouve, dans l'Evangile, quelques prophéties ; et ces prophéties consistent les unes dans des phrases jetées çà et là qu'il faut recueillir, les autres dans un discours spécial qui est, à notre avis, un sublime tableau de l'avenir du monde.

» Les premières sont connues de tous et souvent répétées ; nous citerons cependant les principales après avoir étudié aussi minutieusement que possible le discours éloquent dont nous venons de parler. Cette étude ne pouvant se faire qu'au moyen de notes ajoutées au texte, et ce texte ne pouvant être complet qu'à la condition qu'on le complétera soi-même en réunissant les trois analyses de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Luc — saint Jean n'a pas laissé la sienne, — nous allons, à la fois, établir ce texte dans sa plénitude et l'accompagner des observations dont il aura besoin.

» I. C'était le soir du mardi de la grande semaine ; Jésus avait prêché dans le temple et en était sorti pour retourner, selon son habitude, à Béthanie en passant par le mont des Oliviers et le Gethsémani qui forment les extrémités supérieures de la vallée de Josaphat ; il s'arrête au lieu le plus élevé sous les oliviers, dont on voit encore, à ce qu'il paraît, quelques types qui auraient vécu jusqu'à nos jours, et il fait à ses disciples, en présence du temple et de la ville qu'on découvrait de cet endroit même, le discours qu'on va lire.

» *Comme Jésus sortait du temple, quelques-uns disant qu'il était bâti de fortes pierres et orné de dons, ses disciples s'approchèrent aussi pour lui en faire remarquer la construction, et l'un d'eux lui dit : Maître, voyez quelles pierres et quelles structures !*

» *Alors Jésus, répondant, leur dit : Vous voyez toutes ces grandes constructions !.... viendront des jours où il n'y sera pas laissé pierre sur pierre qui ne soit détruit* (1).

(1) On sait ce qui arriva à ce temple dans la prise de Jérusalem par Titus. Depuis cet horrible siége, il en restait encore quelques débris ; mais un des conquérants turcs les fit déblaye

» *Comme il était assis sur le mont des Oliviers, en face du temple* (1), *Pierre et Jacques et Jean et André l'interrogèrent en particulier : Dites-nous quand ces choses arriveront et quel sera le signe de votre avénement et de la consommation du siècle !* (2).

» *Jésus leur répondit : prenez garde que nul ne vous séduise ; car plusieurs viendront en mon nom, disant : je suis le Christ, le temps approche ; et ils en séduiront beaucoup. N'allez donc pas après eux* (3). *Vous entendrez parler de combats et de bruits de combats, et de séditions ; n'en soyez point troublés, car il faut premièrement que ces choses arrivent ; mais ce ne sera pas encore la fin !* (4).

jusqu'au point de faire laver la plate-forme qui lui servait d'assise et de fondement, avec une eau particulière, pour la rendre pure et digne de recevoir une autre construction qu'il voulait y faire.

(1) Le temple était peu éloigné de ce petit mont, vu que l'un et l'autre terminaient la ville du même côté, le mont, extérieur aux murailles, dominait la plate-forme du temple qui leur était intérieure, Jésus et ses disciples en regagnant Béthanie, se sont assis, pour se reposer, sur ce tertre.

(2) Il est probable que Jésus leur avait déjà parlé, soit dans le temple, soit dans le trajet, de son avénement et de la consommation du siècle ; or, il semble, d'après la réponse immédiate, qu'il entendait par ces mots l'avénement de sa justice sur Jérusalem, et la consommation de la durée de cette ville. — Cependant, nous allons voir une partie du discours s'adresser assez clairement à l'univers entier, d'où il suit qu'on pourrait croire qu'il entendait parler de l'avénement de sa justice et de son règne sous tous les rapports dans toute l'humanité, et de la consommation des temps, c'est-à-dire de tout l'avenir du monde. — Quoi qu'il en soit, le discours qui va suivre est susceptible presque partout de trois interprétations : 1° tableau du sort futur de la nation juive ; 2° tableau de tout l'avenir du monde ; 3° tableau de ce qui pourra se passer à la fin du monde en particulier. Nous indiquerons ces trois interprétations sur tous les points importants quand les paroles en seront susceptibles, en les marquant des numéros I, II, III.

(3) I. Avant la chute de Jérusalem sous le glaive des Romains, il y eut beaucoup d'hérétiques et de faux prophètes qui voulaient séduire les disciples du Christ. — II. Cette prédiction et ce conseil conviennent à tous les temps, car, malgré la paix promise ailleurs, il restera toujours, dans une mesure quelconque, de ces séducteurs ; ils sont même essentiels au développement de la vie intellectuelle de l'humanité. — III. S'il y en a toujours, il y en aura aussi avant la fin du monde.

(4) I. Il y eut, avant la prise de Jérusalem, d'affreuses guerres dans l'empire romain et dans la Judée, et elles ne furent qu'un faible avant-goût de ce qui se passa durant ce siége unique dans l'histoire. — II. Il y en a eu depuis, et il y en aura encore avant l'ère de la paix qui, selon nous, précèdera la fin.

« Et alors il leur dit :

» *Les peuples se soulèveront contre les peuples, et les royaumes contre les royaumes. Il y aura, en divers lieux, de grands tremblements de terre, et des pestes, et des famines, et des terreurs du ciel, et de grands signes. Tout cela, c'est le commencement des douleurs* (1).

» *Alors, et avant toutes ces choses, prenez garde à vous-mêmes ; car ils jetteront sur vous les mains, et vous poursuivront, et vous traduiront devant leurs tribunaux, vous traîneront dans leurs prisons. Et vous serez battus dans leurs synagogues ; et vous comparaîtrez devant les magistrats et les rois, et ils vous tourmenteront et vous mettront à mort, et vous serez en haine à toutes les nations à cause de mon nom. Ceci vous adviendra pour que vous soyez en témoignage* (2).

» *Et lorsqu'ils vous conduiront*

(1) Grandes images pour peindre les sombres ébranlements qui se font dans un peuple, quand il est près de sa fin, et tout cela a eu lieu, à la lettre. dans les temps qui précédèrent la chute de Jérusalem ; quant aux expressions, *terreurs du ciel*, elles signifient *grandes terreurs et noirs pressentiments* dans lesquels l'esprit rêve et voit des monstres. Il suffit aussi pour la vérité de ces sortes de prédictions que des événements naturels, tels qu'éclipses, comètes, etc., aient été pris comme signes effrayants par l'imagination des peuples : quant aux tremblements de terre, pestes et famines, il y en a eu de temps en temps, et il y en aura encore sans doute, bien que plus rarement peut-être. et le temps n'est pas encore venu où, grâce à la science, ces choses ne seront plus considérées par la foule comme de sinistres avant-coureurs de choses encore plus terribles. Ce court tableau peint à la fois ce qui se passa chez le peuple juif avant sa fin, et ce qui se passera dans toute nation près de sa ruine.

(2) I. Ceci est littéralement l'histoire des apôtres et des premiers chrétiens avant et dans les temps de la dispersion de la nation juive. — II. C'est aussi l'histoire de tous les propagateurs de la vérité évangélique chez les peuples ignorants, superstitieux, fanatiques qu'ils veulent conquérir à la religion du Christ et du bon sens ; la tolérance et la liberté de conscience ne règnent jamais avant cette conquête, et après, il est nécessaire qu'elles s'établissent tôt ou tard. Le Christ n'oublie pas de citer les magistrats et les rois ; ce sont eux, en effet, qui se chargent ordinairement d'être les ministres de Satan contre le prosélytisme de la vérité. III. Il n'est pas dit que cela se passera encore à la fin des temps ; nous croyons que le progrès consistera dans la diminution lente de ces horreurs, par l'extension de la liberté de conscience.

pour vous livrer, ne pensez point d'avance à ce que vous direz ; mais dites ce qui vous sera donné à l'heure même ; car je vous donnerai, moi-même, des paroles et une sagesse auxquelles vos adversaires ne pourront ni résister, ni contredire. Ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit-Saint (1).

» *Vous serez livrés par vos pères et vos mères, et vos frères, et vos parents, et vos amis ; car en ce temps-là beaucoup faibliront ; ils se livreront et se haïront mutuellement ; le frère livrera son frère à la mort, et le père son fils, et les fils s'élèveront contre leurs parents, et ils les immoleront en sacrifice* (2).

» *Il s'élèvera beaucoup de faux prophètes, et beaucoup seront séduits par eux ; et parce que l'iniquité aura abondé, la charité se refroidira en un grand nombre. Vous serez en haine à cause de mon nom, et pas un cheveu de votre tête ne périra ; car vous posséderez vos âmes dans la patience ; et qui restera ferme jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé* (3).

» *Et cet Evangile du royaume sera prêché dans le monde entier, pour être en témoignage à tous les peuples ; et alors viendra la consommation ; mais il faut que premièrement l'Évangile soit prêché dans toutes les nations* (1).

» *Lors donc que vous verrez l'abomination de la désolation, prédite par le prophète Daniel, où elle ne doit pas être, dans le lieu saint, que celui qui lit entende* (2).

» *Et lorsque vous verrez Jérusalem investie par une armée, alors, sachez que la désolation approche ; alors que ceux qui sont dans la Judée fuient vers les montagnes ; et que ceux qui sont dans les régions voisines n'y entrent point, parce que vos jours seront des jours de vengeance, pour que s'accomplisse tout ce qui est écrit. Que celui qui est sur le toit ne descende pas pour emporter quelque chose de sa maison, et que celui qui est dans les champs ne*

(1) La vérité est, par l'essence des choses, sous la protection de Dieu, et il n'est pas besoin, pour qu'elle triomphe définitivement, que l'homme se donne d'autre peine que celle de mourir pour elle, s'il le faut. C'est là un argument plus fort, comme moyen de propagande, que tous les autres ; mais il viendra un temps où les choses changeront sous ce rapport, et où la vérité n'aura plus recours qu'au raisonnement ; alors l'Esprit-Saint inspirera les argumentateurs comme il inspirait les martyrs.

(2) I. Tels furent les effets de l'intolérance religieuse dès avant la ruine de Jérusalem, et même entre les sectes chrétiennes, qui commencèrent à se former. *Beaucoup faibliront,* dit Jésus, car c'est faiblir et chuter dans le christianisme même que de recourir au glaive en matière de religion. — II. Ces effets ont été beaucoup plus étendus et affreux durant le moyen âge. Il est à remarquer que Jésus suppose toujours, quand il aborde cette thèse, que ce sont les siens qui sont les victimes, ce qui ne donne pas a conclure qu'on ne puisse être victime sans lui appartenir, mais au moins qu'on ne peut lui appartenir en étant le bourreau. — III. Il n'est pas dit que cette intolérance durera toujours, et nous croyons qu'elle ira diminuant progressivement sur toute la terre.

(3) I. Dès avant la ruine de Jérusalem, il y eut faux prophètes, séductions nombreuses, iniquités abondantes, refroidissement de la charité, haine des vrais apôtres, et, d'autre part, résistances glorieuses, patience admirable, triomphe complet ; on le voit par l'Apocalypse, qui est, avant tout, un tableau de ce qui se passait déjà durant la vieillesse de saint Jean. — II. Si l'on envisage les siècles suivants, le tableau est encore plus vrai. — III. Il n'est pas dit qu'il doive convenir aux derniers temps du monde. — Quant à l'expression, *pas un cheveu,* etc, elle doit être prise d'après tout le contexte, au sens moral ; même sans parler de l'autre vie, il est vrai que chaque parcelle du sang des martyrs est devenue une graine féconde qui pousse encore, fructifie et nourrit le monde.

(1) I. Au sens non rigoureux et relatif, l'Evangile fut déjà prêché par les apôtres dans toutes les nations alors connues, avant la chute de Jérusalem ; et l'on peut entendre par cette consommation la clôture du monde ancien, principalement représenté par le peuple juif, et s'éteignant avec la ruine de son temple. — II. Au sens vrai et complet, l'Evangile sera prêché dans toutes les nations, absolument comme il l'est aujourd'hui chez les nations chrétiennes ; et dans ce sens, il faut entendre par la consommation, l'accomplissement parfait du plan divin sur l'humanité. — III. Ce second sens emporte avec lui l'idée d'une fin du monde dans le mot *consommation.*

(2) I. Il y eut plusieurs profanations du temple avant sa destruction ; il s'y établit, entre autres, une bande de brigands qui tyrannisèrent le peuple durant trois années ; mais peut-être vaut-il mieux comprendre la perversité des prêtres qui devinrent vicieux et simoniaques. Le mot, *que celui qui lit entende,* signifie que ce sera le signe de grands événements. — II. Cette abomination s'est reproduite, se reproduit et se reproduira chez les chrétiens ; elle a amené, à la fin du moyen âge, la métamorphose que subissent les peuples modernes, sous l'influence de la réforme protestante et de la révolutien politique.— III. Il n'est pas dit jusque-là que cette abomination doive se reproduire plutôt à la fin des temps que dans toute autre époque, et ce qui a déjà eu lieu est bien suffisant pour l'accomplissement de la prophétie.

revienne pas pour prendre sa tunique. Malheur aux femmes enceintes, et à celles qui nourriront en ces jours-là, car la détresse sera grande sur cette terre et la colère contre ce peuple. Priez pour que votre fuite n'arrive point en hiver, ni pendant le sabbat; car il y aura, en ces jours, des tribulations telles qu'il n'y en a point eu depuis que Dieu commença de créer ce monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais ; et si Dieu n'eût abrégé ces jours, aucune chair n'aurait été sauvée; mais à cause des élus qu'il a choisis, il a abrégé ces jours (1).

» *Que si, alors, quelqu'un vous dit: le Christ est ici, où il est là, ne le croyez point, car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes; et ils feront des signes et des prodiges pour séduire, s'ils le pouvaient, les élus mêmes ; voilà que je vous l'ai prédit; si donc on vous dit : le voici dans le lieu le plus secret de la maison, ne le croyez point; car comme l'éclair part de l'Orient, et parait jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme.* (2).

» *Partout où sera le corps* (grec, *le cadavre*), *là les aigles s'assembleront. Ils tomberont sous le glaive ; et ils seront conduits captifs chez tous les peuples; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils jusqu'à ce que soient accomplis les temps des nations. Vous donc prenez garde, voilà que je vous ai tout prédit* (1).

Mais en ces temps-là, et aussitôt après la tribulation de ces jours, il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles : le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, et les vertus des cieux seront ébranlées; et, sur la terre, l'angoisse des nations à cause du bruit confus de la mer et des flots, et les hommes

(1) Ce morceau ne peut guère s'appliquer directement qu'au peuple juif, ainsi que l'indiquent les premiers mots. Quant à l'énergie de la peinture, elle n'est point hyperbolique; l'histoire est là pour l'attester; on y trouve des expressions figurées qui marquent simplement la nécessité de fuir au plus vite, et que le lecteur comprendra sans peine; quelques autres qui impliquent des conseils que suivirent les Juifs chrétiens, ce qui les sauva du massacre, et que les Juifs acharnés dans leur vieille foi eurent à cœur de faire mentir, d'où il arriva qu'un si grand nombre s'entassèrent dans Jérusalem, soutinrent le siége avec un courage sans exemple, y souffrirent la famine jusqu'à se manger les uns les autres, et moururent tous en la défendant; et enfin, quelques mots d'une force qui, comme nous l'avons dit, n'est pas au-dessus de la vérité. La dernière phrase est une manière de dire qu'il en échappera cependant quelques-uns que Dieu avait élus pour qu'ils survécussent à la désolation, ce qui a eu lieu, puisque les Juifs d'aujourd'hui sont leurs descendants.

(2) I. Lutte de l'erreur contre la vérité avant l'avénement de la justice de Dieu sur Jérusalem; cette lutte eut lieu, nous l'avons déjà dit, et cet avénement fut un coup de foudre dont l'histoire ne parle, depuis, qu'avec horreur. — II. Cette lutte dure encore et durera jusqu'au triomphe de la vérité sur tous les points et dans tous les ordres; l'avénement se fait aussi sans cesse, et principalement, d'époques en époques, quand les grandes secousses, appelées révolutions, deviennent nécessaires. — III. Rien n'indique qu'il doive y avoir redoublement de ces choses vers la fin des temps, plutôt que dans la série des âges ; nous croyons, au contraire que la paix s'étendra de plus en plus par les victoires successives des vérités. — Quant aux signes attribués aux faux prophètes, on peut entendre par là tous les arguments spécieux et tous les faux miracles dont le mal tire profit au sein des foules.

(1) I. Ce passage s'applique encore, aussi clairement que possible, au judaïsme. Deux mots sont seulement à expliquer. — La comparaison des oiseaux de proie autour d'un corps mort est magnifique d'énergie; les soldats romains s'abattront comme des vautours sur la société juive qui ne sera déjà plus qu'un cadavre; on peut même voir dans le choix de l'aigle, parmi les oiseaux de guerre, une allusion aux aigles romaines. — II. Il est difficile d'entendre par ces mots : *jusqu'à ce que soient accomplis les temps des nations*, jusqu'à la fin du monde ; car d'autres prophètes paraissent promettre une restauration de Jérusalem dans une gloire nouvelle; aussi entendons-nous par là : jusqu'à la fin de la gentilité, par le triomphe universel de l'Evangile, jusqu'à la consommation du règne des gentils ou des religions infidèles, puisque le mot *gentes* signifie cela presque tou, urs dans le style biblique; après quoi Jérusalem, loin d'être foulée aux pieds, sera sans doute la plus glorieuse ville du monde. Ne semble-t-il pas même qu'elle soit appelée à devenir la grande capitale du christianisme? On ne concevrait guère qu'autre fût la destinée dernière du tombeau de Jésus-Christ. Mais il faut, d'après ce mot du Christ, qu'auparavant la gentilité ait totalement disparu; les croisades étaient venues avant l'heure, et, d'ailleurs, c'est la conquête pacifique des esprits qui amènera cette restauration. — III. Ces paroles, pour s'appliquer au peuple juif, n'en conviennent pas moins aux autres peuples du présent et de l'avenir : quand une société est pervertie, quand elle n'offre plus que l'abomination dans le lieu saint, les aigles ne sont pas loin, et la génération suivante ne verra d'elle que les ossements secs qu'ils auront laissés; il me semble voir aujourd'hui de la mer du Nord à l'Oural et au Caucase voler les oiseaux de proie, et acérer leurs becs en nous regardant de rtavers. A moins que la démocratie européenne ne rejette, à temps, notre société en fonte et ne lui rende la vertu qui chasse les démons, aigles des mers et des montagnes, ce n'est pas en vain que vous aiguisez vos serres.

séchant de frayeur dans l'attente de ce qui doit advenir à tout l'univers (1).

» *Et alors, dans le ciel apparaîtra le signe du Fils de l'homme ; et alors pleureront toutes les tribus de la terre; et alors elles verront le Fils de l'homme dans les nuées avec une grande puissance et une grande gloire; et alors, il enverra ses anges avec sa trompette et sa grande voix; et il rassemblera les élus des quatre vents, de l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel; du sommet des cieux jusqu'à leurs dernières profondeurs. Ces choses commençant d'arriver, regardez et levez vos têtes, parce que votre rédemption approche* (2).

» *Comprenez par la parabole du figuier : lorsque ses rameaux sont encore tendres et ses feuilles naissantes, vous connaissez que l'été est proche ; ainsi quand vous verrez ces choses arriver, sachez que le Christ est près, qu'il est à la porte, et que proche est le royaume de Dieu. Je vous le dis en vérité, cette*

(1) I. Ceci paraît cesser d'être applicable au peuple juif et devoir s'entendre directement de l'humanité entière. — II. Dès cette époque de la ruine du judaïsme comme nation et à partir de cette ère jusque dans la suite des âges, mouvements prodigieux et grandioses, signes dans le firmament des intelligences aux moments des crises; alors les cieux deviennent sombres ; les jours et les nuits ne sont plus les jours et les nuits ordinaires ; chacun attend, observe, regarde en haut, comme si les astres avaient changé leur route. Déjà n'avons-nous pas vu, au moyen-âge, les lumières de l'Eglise, les vertus du monde intellectuel, les génies et les dignités s'éclipser, chanceler et faire craindre une ruine universelle ; n'avons-nous pas vu, sur la terre, c'est-à-dire dans l'ordre terrestre, toutes les angoisses au bruit confus de ces barbares qui débordaient sur le vieux monde comme une mer furieuse? mais ce n'est pas fini ; nous pouvons compter sur des révolutions qui modifieront l'humanité jusque dans ses entrailles, et près desquelles, selon l'expression du poète allemand, toutes les terreurs du passé ne seront qu'une innocente idylle ; il le faudra pour amener ce quelque chose que nous allons voir plus bas Jésus appeler la *rédemption de ses disciples*. — Nous devons ajouter sur la forme de langage employée par Jésus et imitée de celles des prophètes, que chez les Juifs on croyait aux signes célestes comme chez tous les peuples peu avancés dans la science des astres, que Jésus conformait son style à celui de son temps et de sa nation, et que dans ce style, les tournures analogues à celle-ci : *Il y aura de grands signes dans les astres*, étaient synonymes des expressions directes semblables à la suivante : *Il y aura de grands événements dans l'humanité*. Il en était de même souvent des locutions relatives aux obsessions : *être possédé d'un esprit lunatique*, par exemple, signifiait : être sujet aux accès périodiques du mal caduc qui reviennent comme les périodes de la lune. — III. Les premiers mots de ce passage nous paraissent en exclure l'application à un temps spécial qui précèderait immédiatement la fin du monde ; cependant nous devons dire au lecteur qu'ici commence la partie du discours qu'on applique communément à cette fin générale, que Lactance et presque tous les pères des premiers siècles crurent prochaine à la vue du mouvement mystérieux qui s'opérait dans le monde de leur temps.

(2) I. La liaison de ce passage avec le précédent nous paraît encore exclure son application restrictive au temps de la ruine de Jérusalem. — II. Ce passage s'entend à merveille comme continuation du tableau de l'avenir : *et alors*, c'est-à-dire dans la confusion même qui vient d'être exprimée en figures, *apparaîtra dans le ciel*, c'est-à-dire dans les régions élevées des intelligences et des âmes, dans le royaume des esprits, dans l'Eglise, *le signe du Fils de l'homme*, c'est-à-dire la croix, drapeau de ce royaume, nouvellement teint du sang chrétien après chaque crise et sortant glorieux de tous les cataclysmes, des persécutions césariennes, des irruptions de barbares, des guerres de religion du moyen-âge, des révolutions modernes, et de toutes celles qui sont à venir. *Toutes les tribus pleureront*, les unes comme les saintes femmes sur le Golgotha, avec l'espérance dans l'âme, les autres, comme pleurait l'enfer au même instant, avec la rage au cœur. Et toujours, au lendemain de ces pleurs, levant les yeux au ciel, tous apercevront le Fils de l'homme, vainqueur, dans le nimbe de sa gloire, et ses amis tomberont en adoration devant lui. Et toujours retentira la voix mystérieuse de ses anges criant aux âmes mortes : sortez de vos tombes ; et l'Eglise répondra par les échos de ses voûtes glorifiant le Seigneur. *Et il rassemblera ses élus*, etc., magnifique image de ce qui se passe après les orages ; Jésus réunit ses élus comme le pasteur ses brebis dispersées ; celles-ci accourent au bercail, de plus en plus nombreuses, et les toisons blanchies par les torrents ; cela se passe après toute grande crise dans une certaine mesure ; mais il est à croire que ces paroles indiquent surtout ce qui se passera dans l'avenir, d'une manière progressive, pour la christianisation du globe entier, qu'on le mesure de droite à gauche, ou de haut en bas. Enfin, toutes ces choses arrivant sont les signes avant-coureurs de la *rédemption de la terre ;* cette rédemption, en effet, vient à mesure qu'elles viennent, mais elle ne sera complète qu'après leur avénement complet : levons donc nos têtes, et espérons toujours que cette rédemption de l'univers moral et social finira par se réaliser pleinement. Il faut avouer qu'en cet endroit, Jésus semble parler bien plutôt d'un salut de l'humanité terrestre dans son ensemble que du salut spirituel des individus ; tout le morceau le suppose, avec ce qui le suit. — III. Le troisième sens consiste à voir dans ce tableau l'annonce du dernier avénement de Jésus-Christ pour juger, à la fois, tous les hommes, et à prendre matériellement les images du Fils de l'homme paraissant dans les nuées, de la trompette des anges, etc. Mais ce sens ne nous paraît pas naturel. Il l'était assez pour les pères de l'Eglise qui croyaient la fin du monde très-voisine de leurs temps, mais, comme cette fin n'est pas encore arrivée depuis quinze siècles, il a cessé de l'être pour nous. D'ailleurs, toutes les expressions telles que celle-ci : *Ces choses commençant d'arriver*, paraissent bien indiquer un développement progressif, nullement l'apparition subite et la métamorphose abrupte qu'on s'est représentée.

génération ne passera point que toute ces choses ne soient advenues. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas (1).

» Mais pour ce jour et cette heure, nul ne le sait, ni les anges dans le ciel, ni le fils, mais le père seul. Regardez, veillez et priez ; car vous ne savez quand le temps doit venir. Comme aux jours de Noé, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme ; car comme aux jours d'avant le déluge, ils mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient les leurs jusqu'à ce que Noé entrât dans l'arche, et ne connurent point la venue du déluge, jusqu'à ce qu'il vint et les emportât tous, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme : alors, de deux qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé ; de deux femmes tournant la même meule, l'une sera prise et l'autre laissée. Veillez donc puisque vous ne savez à quelle heure le Seigneur doit venir. Sachez que si le père de

(1) I. Ce passage, qui est comme une péroraison résumant tout ce qui a été dit, pourrait s'appliquer aussi bien à l'époque de la chute du judaïsme qu'à l'avenir tout entier. En le restreignant à cette époque qui fut celle de la consommation du monde ancien, le mot, *cette génération*, serait pris au sens propre d'une génération ou d'une vie d'homme, puisque le siége de Jérusalem finit l'an 70. Mais comme une partie de ce qui précède s'étend bien au-delà, d'après notre manière de le comprendre, et que ceci nous semble s'appliquer à tout ce qui a été dit, nous entendons par ce mot, soit le genre humain tout entier, ou la génération adamique, soit le peuple juif en particulier dans toute sa durée, ou la génération abrahamique. — II. En poursuivant notre second sens, le naturel continue : le figuier du genre humain ne fera que verdir et pousser des feuilles par tous ces événements, puis l'été viendra, la vraie saison des fruits ; c'est alors que se complètera le règne du Fils de l'homme, le *royaume de Dieu;* Jésus entend presque toujours par cette expression l'extension de l'Évangile sur la terre, et quant aux lieux, et quant à la compréhension de ses oracles; le Christ approche de plus en plus, et est d'autant plus près de la porte que se réalisent les changements progressifs qui amèneront son parfait triomphe et cette rédemption dont il a été question. Et tout cela se passera avant que la génération adamique n'ait consommé son évolution, ne soit allée à ses destinées éternelles, ou encore, avant que la génération juive n'ait disparu de la terre en se fusionnant avec les autres peuples; d'où il faut conclure, en ce dernier sens, du mot *cette génération*, que cette nation étrange se perpétuera, bien que dispersée, durant l'accomplissement de tout ce qu'a dit Jésus-Christ dans son discours, sauf cependant ce qui convient à la conclusion du progrès humain, à la conversion universelle et simultanée de tous les peuples au christianisme ; on sait, au reste, que cette conversion, en ce qui concerne les Juifs, est dans la tradition chrétienne, comme devant précéder la fin ; nous croyons seulement qu'elle la précèdera d'un temps beaucoup plus long qu'on n'a l'air de le dire. — III. *Le ciel et la terre passeront*, etc.. cela signifie très-clairement que le monde présent avec son humanité présente aura une fin, mais ne force nullement à entendre ce qui précède des événements propres, en particulier, à cette fin ; tout ce morceau nous paraît, au contraire, ne pas s'y appliquer facilement, puisque Jésus dit positivement que ce qu'il annonce arrivera avant cette fin, et même avant la fin de ce qu'il appelle *cette génération*. Si, par exemple, ce qu'il a dit du Fils de l'homme paraissant dans les nuées s'entendait du jugement dernier, il serait faux d'ajouter que cela arrivera avant que *cette génération soit passée*, puisque cela arriverait après que toutes les générations seraient passées. Malgré ces observations, nous ne nions pas le troisième sens, nous n'en avons pas le droit, mais nous qualifions le second de très-naturel.

Il y a dans saint Luc un passage qui est très-fort à l'appui de ce second sens, et qui l'est d'autant plus que Jésus y exprime une partie des mêmes idées, s'y sert à peu près des mêmes termes et y emploie plusieurs des mêmes figures sur l'avénement *du royaume de Dieu*, après avoir eu soin de définir ce mot selon notre second sens. Voici ce passage :

Interrogé par les pharisiens, quand viendrait le royaume de Dieu, il leur répondit : le royaume de Dieu ne vient pas sous une forme visible, et on ne dira point : il est ici, ou il est là; car le royaume de Dieu est au dedans de vous (y est ou n'y est pas de fait, mais y a son siége; il se réalise dans les sociétés et dans les âmes). *Et il dit à ses disciples : Viendront des jours où vous désirerez voir un seul jour du Fils de l'homme, et vous ne le verrez pas; ils vous diront : le voici ici, le voici là; ne sortez pas et ne les suivez point; car comme l'éclair jaillissant du ciel illumine ce qui est sous le ciel, ainsi sera le Fils de l'homme en son jour ; mais il faut premièrement qu'il souffre beaucoup et qu'il soit réprouvé par cette génération; et comme il en fut aux jours de Noé, ainsi en sera-t-il aux jours du Fils de l'homme; ils mangeaient et buvaient, ils mariaient leurs filles jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et le déluge vint et les perdit tous, et pareillement comme il en fut aux jours de Lot; ils mangeaient et buvaient, ils achetaient et vendaient, ils plantaient et bâtissaient; mais, le jour où Lot sortit de Sodome, une pluie de feu et de souffre tomba du ciel et les perdit tous. Ainsi en sera-t-il le jour où le Fils de l'homme sera manifesté. En cette heure-là que celui qui sera sur le toit ayant ses meubles dans sa maison, ne descende pas pour les prendre, et que celui qui est dans le champ ne retourne pas, non plus, en arrière. Souvenez-vous de la femme de Lot. Quiconque cherche à sauver sa vie la perdra, et quiconque la perdra la sauvera. Je vous le dis, en cette nuit de deux qui seront dans le même lit, un sera pris et l'autre laissé; de deux femmes qui tourneront la même meule, l'une sera prise et l'autre laissée; de deux qui seront dans le même champ, l'un sera pris et l'autre laissé. Ils lui dirent, où sera-ce Seigneur ? Et il leur répondit : partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront,* (*Luc.* XVII, 20 seqq.) Partout où sont des morts les oiseaux de proie s'assemblent; ceci donc se passera en tout lieu et en tout temps où il y aura des multitudes d'âmes mortes.

famille savait à quelle heure le Seigneur viendra, certainement il veillerait et ne laisserait pas percer sa maison; c'est pourquoi, vous aussi soyez prêts, puisque vous ne savez à quelle heure le Fils de l'homme doit venir... (1).

» Suit un développement de cette pensée : *Veillez, car vous pouvez être surpris*, avec des paraboles ayant le même sens moral. Ce développement n'a point le caractère prophétique : puis ce caractère recommence dans ce qui suit, dernier tableau qui termine le discours (2) :

» *Or, quand viendra le Fils de l'homme dans sa majesté, et tous les anges avec lui* (1); *alors il siéra sur le trône de sa gloire* (2); *et devant lui seront rassemblées toutes les nations* (3); *et il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs* (4); *et il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche* (5); *et, roi alors* (6), *il dira à ceux qui seront à sa droite* (7) : *Venez, bénis de mon Père, possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde* (8) ; *car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais sans asile et vous m'avez recueilli, nu et vous m'avez couvert, malade et vous m'avez assisté, en prison et vous êtes venus à moi* (9) ; *alors les justes lui diront :*

(1) Ce morceau, dont le sens est qu'il faut veiller et prier à tout instant, par cette raison qu'on ignore l'avenir, peut s'appliquer, tout à la fois, et à l'avenir de chaque individu, et à l'avenir du peuple juif y compris l'avénement du Fils de l'homme sur Jérusalem, et à tous les grands événements de l'avenir total de l'humanité, y compris aussi, si l'on veut, ceux de la fin générale, car il n'est pas naturel que Jésus dise aux apôtres et à tous ses disciples de veiller et de prier dans la crainte que la fin du monde arrive, puisque cette fin ne devait avoir lieu que si longtemps après. Notre second sens, qui est relatif, à l'avenir tout entier en général, continue donc d'être le plus naturel, puisque c'est lui seul qui peut faire que les avis du Christ conviennent à tous les hommes de tous les temps. — Le jour et l'heure de ce qu'il a annoncé, de la prise de Jérusalem, des révolutions des peuples, des transformations futures, et de la mort de chaque individu en particulier, de tout l'avenir, en un mot, ne sont connus que de Dieu; les anges ne les connaissent pas, et le Christ lui-même ne les sait pas comme homme; il ne les sait que comme Père, Fils et Esprit inséparablement unis dans l'unité éternelle de l'essence divine. — L'avénement du Fils de l'homme répété dans ce passage se prend évidemment selon le sens le plus étendu, sens qui concerne tout événement important soit pour la société, soit pour l'individu ; le Fils de l'homme nous visite à tout instant de cette manière, mais surtout par les crises et les révolutions dont nous avons si souvent besoin. — La comparaison du déluge avec les images qui se suivent et les répétitions du point capital sont d'une éloquence qui parle aux yeux d'une manière unique. — Les expressions, *l'un sera pris et l'autre laissé*, ont été interprétées tantôt la première en bonne part, tantôt la seconde; peu importe ; observons seulement qu'elles sont encore favorables à notre interprétation, puisque, s'il s'agissait de la fin totale, et d'une extinction du genre humain, comme au temps du déluge, tous seraient emportés à la fois, ainsi que Jésus-Christ a eu soin de le dire du déluge ; *et les emportât tous*. On le voit, tout concourt à prouver que l'éloquent tableau du Sauveur est bien une synthèse prophétique de toute la série des âges futurs.

(2) Ce dernier tableau est appliqué communément au jugement dernier d'une manière spéciale; mais nous ne croyons pas être plus hardi que de raison en poursuivant jusqu'à la fin notre seconde interprétation, vu qu'elle n'est point négative de l'application commune, puisqu'en embrassant toute l'évolution des âges futurs, elle embrasse aussi leur dénouement. Nous allons donc continuer l'exposé de ce sens plus général, en avertissant le lecteur que nous ne prétendons nullement, par là, attaquer l'interprétation commune.

(1) Jésus paraît reprendre ce qu'il a dit plus haut du Fils de l'homme venant dans sa gloire ; voyez la note sur ces expressions. On ne saurait imaginer figure plus magnifique que celle du Fils de l'homme glorieux au milieu des anges, c'est-à-dire, peut-être, tous ses messagers dans l'œuvre du salut.

(2) Ce trône est composé des intelligences et des cœurs.

(3) Elles sont continuellement rassemblées devant lui; mais quand il règnera universellement, de manière que tous ses ennemis soient réduits à lui servir de piédestal, selon la parole du prophète, il paraîtra, dans le monde des esprits, comme un juge applaudi par toutes les nations. Aujourd'hui manquent encore à l'assemblée plus des trois quarts du genre humain.

(4) Dans les nations devenues chrétiennes les individus seront encore bons ou mauvais, comme dans celles qui sont chrétiennes dès aujourd'hui. Déjà Jésus, leur grand juge, y sépare spirituellement, chaque jour, les brebis d'avec les boucs; c'est l'œuvre même de l'éternelle justice; chez les infidèles, cette séparation se fait aussi, mais seulement au tribunal du Père, et au temps dont Jésus nous parle, tous absolument seront jugés à son tribunal, puisqu'il n'y aura plus que des chrétiens.

(5) Image frappante et naturelle : sans cesse les bons sont à sa droite les méchants à sa gauche.

(6) Roi alors universel et unique, comme nous l'avons dit.

(7) Comme il nous le dit sans cesse avec sa voix qui parle aux consciences.

(8) Son royaume de la terre dont il a dit : *Ceux qui sont doux posséderont la terre*, et dont les joies sont avant tout celles de la conscience pure, et, ensuite, son royaume de l'éternité dont les joies ne peuvent se dire : l'un et l'autre forment le royaume de Jésus préparé pour les bons dans le conseil éternel.

(9) C'est la charité envers le prochain, la

Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim et que nous vous avons rassasié, ayant soif et que nous vous avons donné à boire ? quand est-ce que nous vous avons vu sans asile, et que nous vous avons recueilli; nu, et que nous vous avons couvert ? et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus à vous? Et le Roi, répondant, leur dira: en vérité je vous le dis, chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits de mes frères, vous me l'avez fait à moi (1).

» *Alors, à ceux aussi qui seront à sa gauche, il dira : Eloignez-vous de moi, maudits* (2), *jusqu'au feu éternel qui fut préparé pour le diable et ses anges* (3), *car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais sans asile, et vous ne m'avez pas recueilli, nu, et vous ne m'avez pas couvert, malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité! Alors, eux aussi, lui répondront, disant : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, ou soif, ou sans asile, ou nu, ou malade, ou en prison, et que nous ne vous avons point assisté? Mais il leur répondra : En vérité je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez point fait à l'un de ces plus petits, à moi, non plus, vous ne l'avez point fait* (4).

» *Et ceux-ci s'en iront à l'éternel supplice* (1), *et les justes dans l'éternelle vie* (2).

Tel est ce fameux tableau prophétique que Jésus a voulu nous laisser avant de quitter la terre. Si le lecteur l'a bien suivi, à l'aide des notes, il a remarqué qu'il se divise en trois parties parfaitement marquées : la première finissant par ces mots : *Voilà que je vous ai tout prédit*, est principalement le tableau de la chute du monde ancien personnifié dans la Jérusalem judaïque ; et cette partie est accomplie dans son sens direct. La deuxième commençant par ces mots : *mais en ces temps-là et aussitôt après, etc.*, et finissant par les paraboles dont le sens est qu'*il faut toujours veiller parce qu'on ne sait l'heure où le Fils de l'homme doit venir*, est principalement le tableau du monde nouveau, de toute son évolution, et des grands événements qui le traverseront ; cette partie est en voie de s'accomplir. Enfin, la troisième commençant par ces mots : *Or, quand viendra le Fils de l'homme, etc.*, et allant jusqu'à la fin, est le tableau de la séparation que fait la justice de Dieu des bons d'avec les méchants, ou de son jugement sur l'humanité ; cette séparation est perpétuelle, elle se fait dans l'ordre social comme dans l'ordre de conscience, mais elle éclate

pitié de la misère, le sacrifice de soi aux autres, les vertus contraires à l'égoïsme que Jésus met en première ligne comme condition d'admission dans son double royaume ; il ne parle même, en ce lieu, que de celles-là : c'est ce qui est très-remarquable et ce qu'on ne remarque pas assez chez les chrétiens.

(1) L'interrogatoire que Jésus met dans la bouche des justes, et la réponse du Fils de l'homme présentent une forme de discours tres-saisissante et tres-claire ; c'est une manière de peindre ce qui se passe spirituellement entre Dieu et les bonnes consciences, et ce qui se passera entre eux dans l'éternité : le dialogue est perpétuel, il est dans les choses mêmes ; c'est à tout instant, et sur la terre, et dans les moments de transition ou de jugement plus special, et dans le ciel, qu'il est dit aux bons : *Venez les bénis du Père*, etc.

(2) Ils sont nécessairement maudits devant l'éternelle justice, puisqu'ils sont supposés méchants avec connaissance et liberté ; Dieu comme créateur ne maudit aucune de ses œuvres, mais il y en a qui se rendent elles-mêmes maudites devant l'immuable vérité.

(3) Jusqu'à ce foyer des remords constants qui fut inventé par le génie du mal pour les esprits pervers, et si vous vous y plaisez dès ce monde, restez-y dans l'autre.

(4) Il en est de la conscience des méchants comme de celle des justes ; il se passe ici comme là-haut, et principalement dans les transitions d'un état à l'état qui doit le suivre, entre elle et Dieu, entre elle et la vérité, entre elle et l'evidence, le dialogue que Jésus résume ici sous une forme si saisissante, mais il faut remarquer que Jésus prend pour type, non pas l'égoïste par action, tels que l'assassin, le voleur, le calomniateur, etc., mais l'égoïste par omission seulement, qui manque de dévouement pour la partie souffrante de la société. On peut être coupable, à ce point de vue, de deux manières, et en ne faisant pas pour l'individu qui souffre ce qu'on pourrait faire, et en n'acceptant pas avec empressement les idées de réformes sociales capables de faire du bien aux malheureux en enlevant quelque chose à l'abondance des heureux de la terre.

(1) Sur la terre, au supplice plus ou moins senti que le mal impose à ses victimes ; et là-haut, à l'indéfinie prolongation de ce supplice, beaucoup mieux sentie, sans aucun doute, et en parfaite harmonie avec la culpabilité, à moins d'aumônes de la bonté en dehors des lois de la justice, mais sur lesquelles on ne peut pas compter.

(2) Dans la vie véritable, opposée à ce supplice qui est la mort de l'âme, vie qui commence sur la terre et se prolonge au-delà sous des épanouissements nouveaux.

dans certaines transitions, d'une manière spéciale ; et la plus considérable de ces transitions sera le jour où l'humanité terrestre clora son évolution, puisqu'alors se formulera, complète, la synthèse qui résumera tout le passé et servira de point de départ au nouvel avenir; d'où il suit que restera toujours vraie et juste, même en suivant notre seconde interprétation indiquée dans les notes, l'application qui en est faite communément au jugement dernier. *Voy.* IMMORTALITÉ DES AMES.

» Il nous reste à citer les principales phrases prophétiques jetées par le Christ durant toute sa prédication ; nous voulons parler de celles qui concernent le monde, et non des prédictions particulières soit relatives à sa vie, sa mort, sa résurrection, soit relatives à quelques-uns de ses disciples. Voici ces prophéties :

» II. Un jour Jésus étant entré dans la synagogue de Nazareth où il avait été élevé, on lui présenta le livre d'Isaïe ; Jésus l'ouvrit et lut : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi ; il m'a oint ; il m'a envoyé pour que l'Evangile soit annoncé aux pauvres, pour que ceux qui ont le cœur brisé soient guéris, pour que la liberté soit publiée aux captifs, pour que la vue soit rendue aux aveugles, pour que ceux qui sont dans l'oppression soient délivrés, pour que l'année favorable du Seigneur soit prédite au monde.* (*Luc.* IV, 18-19.) Or tout cela commence au pied de la croix ; mais ne sera accompli que quand il n'y aura plus de pauvres à évangéliser, de cœurs brisés à guérir, d'esclaves à rendre libres, d'aveugles à rendre clairvoyants, d'opprimés à délivrer ; quand le jubilé du Seigneur prédit au monde sera entré dans son cours.

» III. *Je vous le dis en vérité, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un iota ou une virgule ne sera omise de la loi que tout ne soit accompli.* (*Matth.* v, 18.) — Cela suppose que le ciel et la terre passeront au moins relativement à l'humanité, et que les prophéties s'accompliront dans l'intervalle qui précédera cette fin.

» IV. Après avoir raconté la parabole du bon grain et de l'ivraie dont la conclusion est qu'au temps de la moisson on met l'ivraie en bottes pour le feu, et le bon grain en réserve dans le grenier, Jésus explique ainsi cette parabole à ses disciples : *Celui qui sème la bonne semence est le Fils de l'homme ; le champ, c'est le monde ; la bonne semence, ce sont les enfants du royaume ; l'ivraie, ce sont les enfants d'iniquité ! l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable ; la moisson est la consommation du siècle : et les moissonneurs sont les anges* (ou *les messagers*) ; *ainsi donc, comme on ramasse l'ivraie et qu'on la brûle au feu, de même en sera-t-il à la consommation du siècle. Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils ramasseront du royaume, tous les scandales et ceux qui font l'iniquité ; et ils les jetteront dans le brasier du feu. Là seront les pleurs et le grincement de dents. Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père. Qui a les oreilles de l'entendement entende.* (*Matth.* XIII, 37 seqq.) — On peut encore comprendre cette image comme nous avons compris celles du grand discours ; c'est-à-dire, dans un sens général qui enveloppe tous les sens particuliers. Le diable est la personnification du mal, le Fils de l'homme celle du bien ; les anges sont les exécuteurs des volontés de Dieu, quels qu'ils soient, hommes, événements, ou tout ce qu'on voudra imaginer, et la consommation du siècle, temps de la moisson, implique, à la fois, le triage qui se fait sans cesse devant la justice, celui qui se fera sur la terre par le triomphe du royaume du Christ où les justes brilleront comme le soleil, et celui qui en sera la conséquence dans l'éternité. L'ivraie jetée dans le feu, selon l'habitude de l'agriculteur qui brûle toutes les mauvaises herbes, signifie aussi, en même temps, l'écartement perpétuel des hommes sans cœur parmi les rebuts de la justice, cet écartement, par leur défaite au moins extérieure, lorsque l'Evangile, avec sa morale religieuse et sociale, triomphera partout, et enfin, l'écartement correspondant dans l'autre vie, dont la synthèse se fera, à la fin de la durée humaine, par la nécessité même des choses. La

formule qu'emploie Jésus-Christ en commençant toutes ses paraboles : *Le royaume des cieux est semblable*, nous paraît nécessiter cette interprétation, vu que l'expression, *le royaume des cieux*, *mon royaume*, *le royaume de Dieu*, *etc.*, signifie le plus souvent l'extension de l'Église chrétienne sur la terre, comme on le voit par la parabole du grain de sénevé, qui précède celle que nous venons de citer — or, le triage de la terre, qui implique d'une part la glorification des bons, d'autre part le rejet des tyrans de tous degrés parmi les rebuts qu'on livre aux flammes, n'est pas encore fait, et il le sera.

» V. *Le Fils de l'homme*, dit ailleurs Jésus-Christ, *va venir dans la gloire de son Père avec ses messagers ; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres : En vérité je vous le dis, il y en a quelques-uns, parmi ceux ici présents, qui ne goûteront pas la mort, jusqu'à ce qu'ils voient le Fils de l'homme venant dans son royaume.* (*Matth.* XVI, 27.) Ne semble-t-il pas qu'ici il ne s'agisse que de la gloire de l'Église considérée dans sa première aurore, que virent, en effet, avant de mourir, plusieurs des disciples auxquels s'adressait Jésus-Christ ? mais ce n'était que la lueur annonçant le jour ; cette lueur croît depuis XVIII siècles, mais nous sommes encore loin des splendeurs du midi. Les rédactions de saint Marc et de saint Luc ne laissent même pas de doute sur ce sens : selon le premier, Jésus dit : *jusqu'à ce qu'ils voient le règne de Dieu venant dans sa force*, (*Matth.* VIII, 39) ; et selon le second : *jusqu'à ce qu'ils voient le règne de Dieu.*

» VI. Le Christ, en apercevant Jérusalem, d'une hauteur, quelques jours avant sa passion, s'écrie : *Jérusalem, Jérusalem, qui tue les prophètes, et lapide ceux qui te sont envoyés ! que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes ! et tu n'as pas voulu : voici que votre maison vous sera laissée déserte* (1) *; car je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : Béni celui qui vient au nom du Seigneur.* (*Matth.* XXIII, 37-39.) — Ne semble-t-il pas que ces derniers mots s'adressent encore à Jérusalem rebelle ? or s'il en est ainsi, un retour de cette Jérusalem n'est-il pas annoncé ? or, ce retour n'a pas encore eu lieu depuis XVIII siècles.

» VII. Quand la Madeleine vint parfumer la tête de Jésus chez Simon le lépreux, il dit, sur l'observation de quelques disciples qui se plaignaient de la perte du parfum : *Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? elle a fait sur moi une bonne action ; car vous avez toujours des pauvres avec vous, et moi, vous ne m'avez pas toujours ; mettant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir ; en vérité je vous le dit, partout où sera prêché cet Evangile, dans tout le monde, on redira aussi à sa louange ce que celle-ci vient de faire.* (*Matth.* XXVI, 10.) — Voilà bien encore la prédication de l'Evangile dans tout le monde, et il ne peut guère être question que d'une prédication libre comme elle a lieu chez des nations chrétiennes, puisqu'elle implique la popularité de la femme qui a parfumé Jésus-Christ. Le mot de Jésus sur son ensevelissement, ne paraît être qu'une allusion à sa mort prochaine. Quant à l'autre mot sur les pauvres, bien qu'on pût peut-être le limiter à la vie des apôtres, ou au moins ne pas l'étendre à tout l'avenir, nous le regardons cependant comme une restriction mise aux prophéties nombreuses qui paraissent annoncer l'extinction du paupérisme ; et nous croyons que, malgré la transformation de l'avenir dans l'ordre social, il y aura toujours quelques pauvres, qui le seront *par leur faute*, que la société ne pourra empêcher de l'être, et qui resteront pour objet d'exercice à la charité particulière. La rédaction de saint Marc (XIV, 6 seqq.) favorise tout ce que nous avons dit sauf ce qui concerne les pauvres ; cette rédaction paraîtrait, sur ce point, plutôt que l'autre, parler seulement du temps des apôtres.

(1) Cette prédiction de la destruction de Jérusalem et de la solitude qui remplacera cette cité est beaucoup plus formelle encore dans *saint Luc*, chap. XIX, vers. 42 et suiv. : nous ne nous préoccupons que des prophéties qui sont encore à accomplir.

» VIII. Jésus, dans sa passion, répond à Caïphe lui demandant s'il est le Christ : *Tu l'as dit ; mais je vous le dis* (à tous), *vous verrez désormais* (ou *dès maintenant, sur-le-champ,* amodo) *le Fils de l'homme assis à la droite de la vertu de Dieu et venant dans* (1) *les nuées du ciel.* (*Matth.* XXVI, 64,) — Il semble assez clair que la pensée de Jésus est, en ce moment, de dire à tous ses juges : Vous me tuez aujourd'hui, et, à partir de demain, vous me verrez établir mon règne sur les âmes, vous verrez ma gloire commencer de briller sur le monde comme doit briller la gloire du Fils de Dieu ; c'est en un sens pareil qu'il avait dit dès les premiers temps de sa prédication : *Les temps sont remplis, voici qu'approche le règne* (ou *le royaume*) *de Dieu.*

» IX. A la descente du Thabor, ses disciples lui font cette question : *Que disent donc les Pharisiens et les Scribes, qu'il faut premièrement qu'Elie vienne?* et il répond : *Un Elie, en effet, doit venir* (2), *et quand premièrement il sera venu, il rétablira toutes choses* (3), *et, ainsi qu'il est écrit du Fils de l'homme, il faut qu'il souffre beaucoup et soit méprisé; mais je vous dis même que cet Elie est déjà venu, ainsi qu'il est écrit de lui, et ils ne l'ont point connu et ils lui ont fait tout ce qu'ils ont voulu, et ainsi le Fils de l'homme doit souffrir par eux. Alors les disciples comprirent qu'il leur avait parlé de Jean-Baptiste.* (*Matth.* XVII, 10 seqq; *Marc.* IX, 10 seqq.) — Jésus-Christ paraît assez clairement, dans cette circonstance, attribuer à Jean-Baptiste, son précurseur, la prédiction que nous avons vue plus haut de Malachie sur l'avénement d'Elie ou d'un Elie avant le jour du Seigneur; si Jean-Baptiste fut cet Elie annoncé et dont les traditions rabbiniques conservent encore l'attente, il ne faut plus compter sur ce qu'on dit d'un avénement d'Elie avant la fin du monde, ni appliquer à cette fin du monde la prophétie de Malachie, puisqu'elle ne concerne plus que le premier avénement du Christ qui fut bien, au reste, *le grand et terrible jour* pour le peuple juif. Le verset 17 du ch. I de *saint Luc* et le verset 14 du ch. XI de *saint Matthieu* corroborent cette explication. Il y a, nous le savons, d'autres manières de traduire et d'interpréter, mais celle-là nous paraît la plus naturelle ; et même la rédaction de saint Matthieu, plus simple que celle de saint Marc, ne nous semble laisser aucun doute à ce sujet, si on l'étudie seule. (*Matth.* XVII, 10 seqq.)

» X. Voici une autre parole de Jésus-Christ souvent répétée pour prouver que le monde va en se perdant de plus en plus jusqu'à la fin, et que, cette fin approchant, il n'y aura plus que du mal sur la terre. Jésus propose la parabole du mauvais juge et de la veuve qui en obtient justice à force de l'importuner; puis il ajoute : *Comprenez bien ce qu'a dit le juge d'iniquité : et Dieu ne tirerait pas vengeance pour ses élus criant à lui nuit et jour, et il aurait patience à leur égard !* (pour ne pas les délivrer); *je vous le dis, il va tirer au plus tôt vengeance pour eux. Pensez-vous cependant que le Fils de l'homme, venant, trouve foi sur la terre ?* (*Luc.* XVIII, 6-8.) (On traduit ordinairement et à tort : *Quand le fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il* TROUVE ENCORE *de la foi sur la terre?*) — Il nous semble évident qu'il ne s'agit nullement d'un avénement du Christ à la fin du monde : s'il en était ainsi, il y aurait contradiction dans la parole du Christ, et Dieu ferait attendre bien longtemps ses élus. Jésus parle de l'avénement de son règne par le triomphe de sa doctrine, qui va être, de son commencement à sa conclusion, la vengeance de Dieu pour ses élus ; cette vengeance va se développer à partir de sa résurrection, et grandir sans cesse jusqu'à la fin ; et malgré cet éclatant témoignage de Dieu qui va commencer incessamment au Golgotha, le Fils de l'homme, venant ainsi dans sa gloire, va trouver dans le monde une opposition formidable ; il ne va pas *trouver*

(1) Saint Marc dit : *Avec les nuées.*
(2) Il répète la phrase même de la tradition des Pharisiens, ce qui rend compte du futur avec lequel elle est construite.
(3) Il préparera le rétablissement. On pourrait peut-être aussi faire rapporter ce *restituet* au Messie lui-même, sous-entendu comme sujet.

foi sur la terre, et ce sera précisément pour conquérir cette foi, comme malgré le monde, qu'il voudra venir avec tant de signes, de plus en plus convainquants, de la manifestation de Dieu en lui et pour lui, en ses élus et pour ses élus. Voilà évidemment, à notre avis, le sens de cette phrase; il s'agit de l'avénement du Christ et de son Evangile dès les jours de sa résurrection.

» XI. Jésus disait à la Samaritaine: *Femme, crois-moi; vient l'heure où vous n'adorerez le Père ni sur cette montagne* (*Garizim*), *ni à Jérusalem..., vient l'heure, et c'est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père dans l'esprit et la vérité; car le Père en cherche de tels pour l'adorer. Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent, il faut qu'ils l'adorent dans l'esprit et la vérité.* (*Joan.* IV, 21 seqq.) — Cette adoration a, certes, commencé avec saint Paul, par exemple; mais dire qu'elle soit, aujourd'hui, généralisée et qu'elle existe comme Jésus-Christ l'entendait, c'est ce que l'on ne saurait prétendre; d'où l'on doit avouer que c'est encore un des grands progrès réservés à l'avenir.

» XII. *Je vous dis en vérité*, dit Jésus-Christ aux Juifs, *que vient l'heure, et que c'est maintenant, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu; et ceux qui l'entendront vivront; car comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même; et il lui a donné le pouvoir de faire le jugement, parce qu'il est le Fils de l'homme; ne vous étonnez pas de ceci, car vient l'heure à laquelle tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu; et alors s'avanceront, ceux qui auront fait de bonnes œuvres dans la résurrection de la vie, et ceux qui auront mal fait, dans la resurrection du jugement.* (*Joan.* v, 26-29.) — Il paraît encore ici que Jésus ne parle pas directement de la résurrection des corps, mais bien de la résurrection des âmes dans la lumière chrétienne, de la résurrection de l'humanité dès cette vie par le règne de l'Evangile et son développement; or, cette résurrection a commencé, mais elle est encore bien incomplète.

» XIII. Se comparant à un bon pasteur, Jésus dit: *J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie: il faut aussi que je les amène, et elles entendront ma voix, et il se fera une seule bergerie et un seul pasteur.* (*Joan.* IX, 16.) — Il résulte du commencement de cette prophétie, que cette unité du bercail et du pasteur, qui est le Christ, s'applique aussi bien aux étrangers, relativement aux Juifs et aux premiers chrétiens, qu'à ceux-ci même; c'est aussi avec les brebis du dehors que Jésus fera un seul bercail et un seul pasteur; donc l'avenir nous réserve ce que nous sommes encore bien loin d'avoir obtenu, l'unité de toutes les nations dans la connaissance, l'adoration et l'amour du Christ.

» XIV. Voici une parole non moins énergique dans le même sens: *Maintenant se fait le jugement du monde; maintenant le prince de ce monde sera chassé dehors. Et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi.* (*Joan.* XII, 31-32.) — Le jugement du monde commence à la croix, et ne finira qu'à la clôture de nos destinées terrestres; le prince du monde a perdu, depuis la croix, de sa force, mais nous sommes encore loin de le voir chassé dehors; Jésus crucifié a commencé d'attirer à lui dès le lendemain du Golgotha, mais il n'aura attiré *tout* à lui que le jour où il ne restera plus, sur la terre, une seule peuplade, une seule famille qui ne soit en adoration devant son gibet.

» XV. Autre promesse: *Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet, afin qu'il demeure avec vous pour toujours, l'esprit de vérité que le monde* (tel qu'il est, et en le supposant rester ce qu'il est) *ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas, ni ne le connaît; mais vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera chez vous et sera en vous... Je vous ai dit ces choses, demeurant avec vous; mais l'Esprit consolateur, qu'enverra le Père en mon nom, celui-là vous enseignera toutes choses et vous suggérera tout ce que je vous aurai dit. Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix.....* (Jésus dit ailleurs: *Je ne viens pas apporter la paix, mais la guerre*). *Joan.* XIV, 16 seqq.) — Le Paraclet qu'en-

verra le Père a été entendu, par plus d'un rêveur, d'une nouvelle manifestation de Dieu dans l'humanité, réservée à l'avenir, éclatante et personnifiée comme celle du Christ. Nous ne l'entendons pas ainsi; nous n'y voyons que l'esprit invisible de Dieu, éclairant progressivement son Eglise et toute la terre le long des âges, enseignant peu à peu toutes les choses que l'humanité est destinée à savoir, faisant comprendre insensiblement les conséquences de ce qu'a dit Jésus-Christ, et devant, à la fin, faire triompher la paix sur la guerre, qui n'aura été que le moyen de l'obtenir et de la fixer. Mais combien d'attentes font naître de semblables promesses, dans tout cœur philanthrope qui pense à l'état présent des sociétés! Cette promesse du consolateur est répétée plusieurs fois, par exemple, chap. XV, ℣. 26, et chap. XVI, ℣. 7 et suiv.

» XVI. Dans sa sublime prière après la Cène, Jésus s'écrie en parlant de ses premiers chrétiens qu'il va quitter : *Je ne prie pas seulement pour eux, mais pour ceux qui croiront en moi par leur parole ; afin que tous soient un comme toi, Père, en moi et moi en toi; afin qu'eux-mêmes aussi soient un en nous ; afin que le monde croie que tu m'as envoyé.* (*Joan.* XVII, 21.) — Voilà bien encore l'unité universelle dans le Christ et Dieu, sans exception, puisque, après avoir dit qu'il prie aussi pour ceux des étrangers qui croiront, il ajoute que c'est afin que tous finissent par être un, et que le monde entier finisse lui-même par croire en lui. Or, cette prière du Christ n'a pas encore été exaucée dans sa plénitude, et il continue de l'adresser à son Père.

» XVII. N'oublions pas les dernières paroles de Jésus à son Eglise naissante : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre; allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous commande ; et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* (*Matth.* XXVIII, 18 seqq.) — Ces paroles supposent une conclusion de l'ordre présent, et, jusqu'à cette conclusion, une assistance de Dieu à son Eglise, afin qu'elle réussisse à enseigner *toutes* les nations. Or, elle ne les aura enseignées *toutes* que quand l'univers entier sera chrétien, sera en paix, sera, en un mot, dans l'unité prédite ailleurs.

» XVIII. Enfin, nous répétons chaque jour dans la prière du Seigneur (*Matth.* VI, 9 seq.) : *Père, que ton règne arrive, et que ta volonté soit faite, sur la terre comme au ciel; donne-nous notre pain de chaque jour.* — Il ne faut pas oublier que cette prière a été composée par Jésus-Christ lui-même; or, il n'est pas naturel de penser qu'il y ait mis un souhait dont l'accomplissement soit impossible ou ne doive jamais se réaliser. Mais, cela posé, après la signification toute spirituelle que nous devons premièrement attribuer à ces paroles, n'y en a-t-il pas une qui est temporelle et sociale? Ce pain de chaque jour ne signifie-t-il pas aussi le pain de la vie du corps? Et ce règne du Père, où sa volonté est faite, ce règne de Dieu sur la terre mis en parallèle avec celui des cieux, que peut-il être? Ce n'est pas ce règne de Dieu, sous la forme du Christ, redevenu visible parmi nous après sa résurrection, rêvé par les anciens millénaires, car cette idée, sans être hérétique, est rejetée par l'Eglise comme une fantaisie qui n'a point de raison d'être. Ce n'est pas non plus, uniquement, le règne de Dieu dans les âmes, car ce règne se confondrait avec celui du ciel, étant spirituel comme lui, et n'étant que lui-même dans la première phase de cette communion fraternelle, en Dieu, qui le constitue. Il faut donc qu'il soit, pour en être distinct, un règne social de la justice et de la charité divines sur cette terre même, une application de ces deux choses aux institutions politiques et économiques, et à tout ce qui se rattache au pain quotidien de la vie temporelle. Et s'il en est ainsi, ce règne viendra, d'après la majeure que nous avons établie. N'est-ce pas aussi cette pensée que reproduit saint Paul lorsqu'il dit (*Col.* I, 19, 20) que *Dieu est venu tout renouveler dans le Christ, en pacifiant, par le sang de sa croix,*

toutes choses, et les choses de la terre et les choses du ciel? Cette antithèse, si souvent reproduite par les écrivains sacrés, n'implique-t-elle pas la distinction de l'ordre spirituel et religieux d'avec l'ordre temporel et social? Et n'avons-nous pas le droit d'en conclure l'espérance d'un renouvellement et d'une paix future, sous l'influence de la vérité chrétienne, dans ce dernier ordre aussi bien que dans le premier?

V. — Saint Jean et les Apotres.

» Le Nouveau Testament contient un livre qui, d'après l'opinion commune, est vraiment prophétique: c'est le poëme très-dithyrambique, très-imagé, très-allégorique et très-obscur quand on veut y trouver, ce qui n'y est peut-être pas, des sens particuliers aux détails de chaque fiction, que laissa sortir de son âme le vieillard Jean, exilé à Patmos par l'empereur Domitien, vers l'an 95 de l'ère chrétienne. Il est possible que, plus tard, s'accomplissent des événements qui serviront eux-mêmes à expliquer cette longue métaphore, aussi étrange que sublime, et qui démontreront qu'elle était vraiment prophétique dans ses particularités et dans son ensemble. Pour nous, plus nous lisons l'Apocalypse (1), plus elle nous paraît ressembler à un épanchement de colère et d'espérance dans un flot de symboles, que comprirent mieux que nous les premiers chrétiens, contre la tournure que prenaient les choses et dans l'Eglise et hors l'Eglise. Ce qui n'empêche pas qu'il s'y rencontre des tableaux, soit tirés des anciens prophètes, soit propres à l'auteur, qui aient pour objet l'avenir en grand, comme celui de Jésus-Christ, que nous avons étudié.

» Cela dit pour la satisfaction de notre conscience, analysons l'Apocalypse, et nous ajouterons ensuite à cette analyse les principales phrases prophétiques, qui nous reviendront en souvenir, des épîtres de saint Paul et des apôtres. C'est ainsi que nous clorons cette revue de nos Livres saints.

signifie *révélation* ou *découverte*.

I. — *L'Apocalypse.*

» Ce livre nous paraît se composer d'une courte introduction, de sept visions et d'une conclusion. Les sept visions sont plus ou moins liées entre elles et forment gradation, comme les parties de chaque vision en particulier, bien que quelquefois elles ne consistent que dans des allégories différentes pour peindre des événements identiques ou semblables. Le fond de la pensée est toujours ceci : lutte du mal contre le bien, triomphe momentané du mal, et toujours, en fin de compte, victoire du bien. L'*Introduction* comprend le chap. I du vers. 1 au vers. 9. Les sept visions peuvent être intitulées de la manière suivante :

1° *Les sept étoiles et les sept chandeliers* (I, 10, ad III, 22); 2° *les sept sceaux du livre, avec les sept trompettes du septième sceau* (IV, 1, ad XI, 19); 3° *la femme, le dragon et la bête* (XII, 1, ad XIV, 20); 4° *les sept coupes de la colère, et la grande Babylone* XV, 1, ad XIX, 16); 5° *le grand banquet de Dieu* (XIX, 17-21); 6° *Satan lié pour mille ans et la terre nouvelle* XX, 1, ad XXI, 8); *la sainte Jérusalem* (XXI, 9, ad XXI, 10). Et la conclusion nous paraît comprendre le chap. XXII et dernier, du verset 11 jusqu'à la fin (1).

» I. *Introduction* (*Apoc.* I, 1-9). — Jean donne cette révélation comme ayant été faite de Dieu au Christ, et manifestée à lui-même par un ange : *Elle dévoile*, dit-il, *ce qui doit advenir bientôt; le temps est proche.* Après un grand éloge du Christ, il est dit: *Le voici qui vient sur les nuées, et tout œil le verra, et ceux qui l'ont percé et toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine*; c'est la répétition des paroles de Jésus que nous avons expliquées, et une nouvelle annonce de la conversion totale de l'univers. Dieu dit: *Je suis l'alpha et l'oméga, le principe et la fin, celui qui est et qui était, et qui doit venir ;* et moi, Jean, je suis

(1) Il ne faut pas se baser, dans nos Ecritures, sur les divisions par chapitres et versets pour en tirer les divisions naturelles de l'auteur, car ces chapitres et versets sont l'œuvre de bibliographes du moyen-âge et ne remontent qu'au XII[e] siècle à peu près.

votre frère, *ayant part avec vous à la tribulation, et au règne, et à l'attente du Christ; je suis dans l'île de Patmos pour la parole de Dieu.* On voit déjà la pensée complète : tribulation, espérance et règne.

» II Première vision : *Les sept étoiles et les sept chandeliers.* (*Apoc.* I, 10, ad III, 22.) — Jean, ravi en esprit, entend une grande voix qui est celle de Dieu, et qui lui ordonne d'écrire ce qu'il verra, afin de l'envoyer aux sept églises d'Asie, Ephèse, Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie et Laodicée ; puis, se tournant, il voit sept étoiles et sept chandeliers, qui sont les images des sept évêques et des sept Eglises ; au milieu est le Fils de l'homme, dont est donné un portrait éblouissant (*Apoc*, I, 13-16) : *J'ai été mort, et je vis*, dit le Fils de l'homme; *écris ce que tu as vu, les choses qui sont et celles qui doivent arriver; voici le mystère des sept étoiles* : puis il dicte à Jean ce qu'il faut écrire à l'ange de chaque Eglise.

» Les éloges, les reproches, les avis adressés aux sept évêques, ainsi qu'à leur troupeau respectif, ne concernent pas notre sujet. Il est seulement bon de remarquer que, sauf un ou deux, tous sont traités avec rigueur pour quelque chose qui leur manque, quoi qu'on rende justice à ce qu'ils ont fait de bien. Il est dit qu'à Pergame était le *trône de Satan*, probablement parce que, dans ce pays, régnait, d'une manière quelconque, un grand sectaire ou quelque grand proconsul exerçant la tyrannie contre les chrétiens. On voit que le prophète est déjà mécontent de certaines tournures que prennent les choses dans l'Eglise elle-même.

» III. Seconde vision : *Les sept sceaux et les sept trompettes.* (*Apoc.* IV, 1, ad XI, 19.) — Un trône céleste est décrit avec quelqu'un assis dessus ; vingt-quatre trônes sont autour avec vingt-quatre vieillards ; au-devant sont sept lampes ardentes qui sont les sept esprits de Dieu ; puis une mer de cristal, puis quatre animaux pleins d'yeux et ayant six ailes ; ces animaux disaient toujours : *Saint, saint, saint, le Seigneur*, etc. Et les vieillards se prosternaient en jetant leurs couronnes et glorifiant le Créateur. — Il paraît clair que, jusque-là, c'est une manière poétique de peindre la grandeur de Dieu.

» Or, dans la main droite de celui qui était sur le trône, un livre scellé de sept sceaux, puis un ange criant : *Qui est digne d'ouvrir le livre et d'enlever les sceaux ?* Et personne !.... Jean pleure ; un vieillard lui dit : Ne pleure point ; le lion de Juda a reçu ce pouvoir. Et aussitôt se présente un *agneau comme tué, ayant sept cornes et sept yeux*, qui prend le livre et va en lever les sceaux : alors, magnifique tableau où l'Agneau, mort pour le monde, est représenté, adoré et chanté en termes sublimes par les vieillards, par des myriades d'anges et par toutes les créatures. (*Apoc.* V, 8-14.) Les bons, rachetés par l'Agneau, disent aussi dans leurs chants cette parole : *Nous régnerons sur la terre.* (*Ibid.*, 10.) Jusque-là encore, manière poétique pleine de beauté, de richesse et de grandeur pour représenter la gloire de Jésus-Christ.

» L'agneau ouvre successivement les sept sceaux. Au premier, un cavalier armé d'un arc, monté sur un cheval blanc, et couronné, part *vainqueur, pour vaincre encore*; au second, un cavalier au cheval roux reçoit *la grande épée*, et fait qu'on s'entre-tue sur la terre ; au troisième, un cavalier au cheval noir, avec une *balance à la main*, répand la famine; au quatrième, c'est la *mort montée sur son cheval pâle*, et suivie de l'Adès, qui tue sur les quatre parties de la terre par l'épée, par la faim, par la maladie et par les bêtes ; au cinquième, paraissent, sous l'autel, les âmes des martyrs qui prient pour leurs frères encore vivants; et il est répondu : *Encore un peu de temps* jusqu'à plénitude du nombre des frères qui doivent être tués encore ; au sixième, tremblement de terre, soleil noir comme un sac de crin, lune couleur de sang, étoiles tombant du ciel comme les figues du figuier que le vent secoue, ciel qui roule sur lui-même, montagnes et îles qui changent de place, puis rois et riches qui se cachent dans les cavernes en criant aux montagnes : *Tombez sur nous et sauvez-nous de la face*

de celui qui est assis sur le trône et de la colère de l'Agneau ; car est venu le grand jour de leur ire. Qui pourra demeurer debout? (*Apoc.* VI, 16, 17.) — 1° Conquêtes à l'étranger ; 2° guerre civile, au dedans ; 3° famines ; 4° guerre, peste, etc.. réunies ; 5° persécutions et martyrs ; 6° vengeance de Dieu contre les persécuteurs et contre tout l'empire, promise par le prophète en termes effrayants pour les tyrans de son époque ; telle est, ce nous semble, la série d'événements, déjà en partie écoulés quand saint Jean écrivait, qui est figurée par l'ouverture des six premiers sceaux ; au sixième seulement le ton s'élève, la métaphore devient hyperbolique, et l'accent terrifiant, parce qu'il s'agit d'annoncer la chute à venir des dominateurs, chute qui arrive toujours et que tous les prophètes peignent, pour cause, plus énergiquement quand elle est désirée des uns et redoutée des autres, que quand elle est tombée dans le domaine de l'histoire.

» Alors paraissent quatre anges debout aux quatre angles de la terre, retenant les quatre vents, et un cinquième montant de l'Orient, ayant le sceau de Dieu et criant aux quatre autres d'attendre, avant de nuire, que le sceau soit empreint sur le front des serviteurs de Dieu ; le nombre des marqués du sceau fut de cent quarante mille, douze mille de chaque tribu ; puis grande troupe de toutes nations et langues, devant l'Agneau en robe blanche, avec des palmes, glorifiant Dieu et l'Agneau en compagnie des anges, des vieillards et des animaux : bénédiction, gloire, sagesse, etc. ; et un des vieillards dit à Jean que les vêtus de robes blanches sont ceux qui *viennent de la grande tribulation, et ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau... ils n'auront plus ni faim, ni soif, etc. ; l'Agneau sera leur pasteur, les mènera aux sources vives, et Dieu essuiera toutes larmes de leurs yeux.* (*Apoc.* VII, 14-17.) — Ce tableau paraît avoir pour but d'opposer au bouleversement qui accompagne la chute des dominateurs une image heureuse du triomphe terrestre de l'Eglise ayant échappé à la destruction, et, en même temps, du triomphe céleste des justes et des martyrs qui ont succombé ; car il nous semble voir dans la fiction ces deux choses mélangées. Quant aux nombres donnés, nous n'y voyons d'autre but que celui d'une énumération poétique, pour dire que les tribus des Juifs fourniront leur contingent à la fête, contingent numérable, et les nations le leur, mais qui sera tellement grand qu'on renonce à le numérer.

» Puis vient l'ouverture du septième sceau du livre. Silence d'une demi-heure dans le ciel ; sept anges avec sept trompettes ; un huitième tenant devant l'autel de l'Agneau un chandelier d'or, brûlant des parfums et offrant les prières des saints ; puis voix, tonnerres, éclairs et tremblements ; chaque ange sonne à son tour de sa trompette : au bruit du premier, grêle, feu, sang ; le tiers des arbres et des herbes est brûlé ; au bruit du deuxième, grande montagne en feu jetée dans la mer, dont le tiers devient du sang ; le tiers des poissons et le tiers des navires est détruit ; au bruit du troisième, grande étoile qui tombe ; elle s'appelle absinthe ; le tiers des eaux devient absinthe, et beaucoup en meurent ; au bruit du quatrième, le tiers du soleil, de la lune et des étoiles est frappé d'obscurité, et un ange, volant à travers le ciel, crie trois *vœ* à la terre ; au bruit du cinquième, autre étoile qui tombe, à laquelle est donnée la clef du puits de l'abîme ; l'abîme est ouvert, fournaise d'où sort une fumée qui couvre tout, puis, de cette fumée, des sauterelles, à qui est ordonné de ne nuire qu'aux hommes qui n'ont pas le sceau de Dieu sur leur front, ce qu'elles font durant cinq mois sans les tuer ; c'est le premier *væ* ; portrait de ces sauterelles-monstres (*Apoc.* IX, 1-11.), qui forment des escadrons de cavaliers et ont pour roi l'ange de l'abîme ; au bruit du sixième, voix qui crie : *Délie les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve Euphrate* (*Apoc.* XVI, 12 seqq.) ; déliés, ils tuent le tiers des hommes avec leurs armées équestres de deux cent millions, dont les chevaux-monstres vomissent le feu, la fumée et le soufre ; c'est le second *væ*

qui commence ; et cependant les hommes qui échappent continuent d'adorer les idoles, de se livrer aux meurtres, aux vénéfices, aux fornications, aux larcins. On attend le bruit de la septième trompette ; un ange sort, vêtu d'une nuée avec l'arc-en-ciel sur la tête, une face comme le soleil, et, pour jambes, des colonnes de feu, porte un petit livre ouvert, pose un pied sur la mer, l'autre sur la terre, rugit comme un lion, puis sept tonnerres parlent ; Jean veut écrire ce qu'ils disent, une voix le lui défend; alors l'ange jure, par le Créateur, qu'au bruit de la trompette du septième ange, il *n'y aurait plus de temps, mais que se consommerait le mystère de Dieu, comme l'ont annoncé les prophètes.* (*Apoc.* x, 1-6.) Jean reçoit le petit livre de l'ange et le dévore; il le trouve doux à sa bouche et amer à son ventre. Alors il lui est dit : *Il faut que tu prophétises encore aux nations, et aux peuples, et aux langues, et aux rois nombreux.* (*Ibid.* 11.)

» Arrêtons-nous un instant avant le bruit de la septième trompette, qui vient d'être annoncé. Il y a eu gradation dans l'ouverture des sceaux ; c'est le septième qui est le comble, et, dans le septième, ce sera la septième trompette qui sera le suprême degré de l'inspiration, et figurera le dénoûment. En ne cherchant pas de sens particuliers à chaque sceau ni à chaque trompette, et pénétrant plutôt au fond de la pensée, il nous semble voir une reprise de l'histoire future de l'humanité en général, se composant de deux choses : les prières, les aspirations, les efforts des bons, qui ne cesseront jamais ; et les luttes, bouleversements, tempêtes, guerres atroces, que nécessitera la persistance acharnée des oppresseurs. Après leurs premières chutes, déjà signifiées par l'ouverture du sixième sceau, les mauvais réorganisent leurs forces, et les grands crimes recommencent avec les malédictions qu'ils attirent sur la terre. Ce sont ces malédictions successives qu'expriment les fléaux dont le signal est donné par les six premières trompettes ; et, malgré tout, le mal continue sur la terre, en sorte que le prophète reçoit encore l'ordre de prophétiser aux nations et aux rois. Il est dit qu'au son de la septième trompette il n'y aura plus de temps ; cela peut signifier que ce sera la fin, c'est l'interprétation commune, mais cela peut signifier aussi qu'il n'y aura plus de ces temps de transition mélangés de bien et de mal, et règnes de Satan, qui ont été décrits jusqu'alors, mais que commencera la conclusion, qui est le triomphe des bons, ce mystère de Dieu, tant de fois prédit par les anciens prophètes, et qui se réalise aussi bien sur la terre que dans l'autre vie.

» Continuons : Le son de la septième trompette va bientôt se faire entendre. Auparavant, il est donné à Jean une canne de roseau pour mesurer le temple, l'autel et ceux qui y adorent, mais non le parvis, qui est laissé aux nations pour qu'elles foulent aux pieds la cité sainte pendant quarante-deux mois. Deux témoins sont annoncés par celui qui parle ; ils prophétiseront pendant douze cent soixante jours, vêtus de sacs ; le feu de leur bouche brûlera celui qui voudra leur faire du mal ; ils peuvent fermer le ciel pour qu'il ne pleuve point ; ils peuvent changer les eaux en sang ; et, quand ils auront prophétisé, la bête qui monte de l'abîme les tuera ; leurs corps giseront sur les places de la grande cité, appelée spirituellement Sodome, Egypte, où a été crucifié leur Seigneur ; et les hommes de toutes nations et langues les verront ainsi trois jours et demi sans les laisser ensevelir ; et on fera la fête en réjouissance de leur défaite ; et, après ces trois jours et demi, l'esprit de vie les ressuscite : effroi des vainqueurs ; voix qui crie : *Montez ici ;* tremblements, dixième partie de la ville qui tombe ; sept mille hommes tués par le tremblement ; les autres effrayés glorifient Dieu. Ainsi finit le second *væ*. Le troisième va être celui de la septième trompette.

» Encore un instant d'arrêt. On a vu, dans ces deux témoins, deux prophètes qui seraient la réapparition d'Enoch et d'Elie avant la fin du monde ; sans nier rien de ce que peut renfermer un avenir à nous inconnu, nous

ne voyons pas la nécessité de l'entendre ainsi. La lutte du bien et du mal continue, puisque le prophète reçoit un instrument à mesurer, pour mesurer le bien et s'abstenir de mesurer le mal; or, dans cette lutte, il y a toujours et y aura de plus en plus deux témoins de Dieu, deux flambeaux, deux arbres féconds (*Apoc.* XI, 4) : celui qui prêche la vérité terrestre, celui qui prêche la vérité céleste; ils sont immortels en mourant et renaissant toujours; — nous sommes convenus que tous les nombres donnés n'ont pour but que de marquer des périodes indéterminées; — ils sont tout-puissants, parce qu'à eux seuls est la certitude du triomphe dernier; la bête de l'abîme, c'est-à-dire l'ennemi du bien, le mal en général, personnifié dans cette bête, comme il l'est souvent dans Satan, obtient une victoire apparente; les témoins semblent morts; la tyrannie satanique est triomphante et fait ses orgies avec tous les avides de leur part de curée, mais ce n'est que pour trois jours; l'esprit de vie rentre dans les témoins; la voix de Dieu leur dit : Montez ici; ils ont repris force, popularité, puissance; les acharnés de la bête tombent, mais ce n'est, après tout, que le dixième de la cité, et l'on voit alors tous les autres, ne serait-ce que par frayeur, glorifier Dieu et ses témoins. Ce morceau est un tableau sublime et clair des grandes fluctuations de l'humanité, du mal au bien.

» Enfin, c'est le bruit de la septième trompette, et, avec ce bruit, le troisième *vœ*. Mais qu'entend-on, à ce bruit? de grandes voix dans le ciel, qui disent : *Les royaumes de ce monde sont maintenant à notre Dieu et à son Christ, et il régnera dans les siècles des siècles* (*Apoc.* XI, 15); puis adoration solennelle des vingt-quatre vieillards, disant, entre autres paroles magnifiques : *Tu es, tu étais, tu dois venir; tu as saisi ta grande puissance; tu règnes; et ton ire est venue; est venu le temps de juger les morts, de récompenser tes serviteurs, de faire disparaître tous ceux qui ont corrompu la terre.* (*Ibid.*, 17, 18.) Et le temple est ouvert; et l'on y voit l'arche de l'alliance; et puis éclairs, voix, tonnerres, grêle et tremblements. — Le troisième *vœ* n'est donc qu'un triomphe des bons par une sorte d'éclat définitif de la colère de Dieu contre les oppresseurs, de jugement dernier de toutes les âmes mortes corruptrices de la terre; tout se termine par une annonce d'un règne final de Dieu et du Christ sur les débris des puissances du monde. C'est ainsi que se clôt la seconde vision de *l'Apocalypse*, faisant suite à celle des avertissements aux sept Églises d'Asie. On a dû comprendre la suite admirable de cette longue allégorie, qui n'est qu'un abrégé symbolique de l'évolution humaine, en général, depuis l'apparition de l'Evangile sur la terre, abrégé dans lequel on mélange, non-seulement comme figures, mais aussi comme réalités, les calamités physiques aux événements moraux, à titre de manifestations de la Providence et de moyens qu'elle emploie pour amener les dénoûments que recèle l'avenir.

» IV. TROISIÈME VISION : *La femme, le dragon et la bête.* (*Apoc.* XII, 1, ad XIV, 20.) — Le prophète voit une femme revêtue du soleil, avec la lune sous ses pieds, et couronnée d'étoiles. Elle est tourmentée par les douleurs de l'enfantement. Un grand dragon roux à sept têtes et dix cornes, sept têtes couronnées, entraîne, de sa queue, le tiers des étoiles du ciel, et se tient devant la femme pour dévorer son fils dès qu'il serait enfanté; mais ce fils, appelé à régir toutes les nations, fut enlevé vers Dieu, et la femme s'enfuit dans le désert en un lieu préparé par Dieu même, pour qu'elle y fût nourrie pendant 1260 jours. Alors grand combat, dans le ciel, entre Michel avec ses anges et le dragon avec ses anges; mais le dragon, l'antique serpent appelé diable, Satan, qui séduit tout, est vaincu et précipité sur la terre; et une grande voix chante l'avénement du salut, du règne de Dieu, de la puissance du Christ, la chute de l'accusateur des frères qui ont triomphé de lui par le sang de l'Agneau et par le martyre. Mais Satan assouvit sa fureur sur la terre: *Sachant qu'il n'a que peu de temps*, il poursuit la femme et l'enfant mâle;

deux ailes d'un grand aigle sont données à celle-ci pour fuir au désert, où elle est nourrie *un temps, des temps et la moitié d'un temps* (1). Le serpent vomit de sa gueule un torrent pour que ce torrent l'entraîne ; mais la terre s'ouvre et absorde le fleuve : le dragon redouble de rage ; il va faire la guerre aux autres enfants de la femme, amis de Dieu et du Christ, et il s'arrête sur le sable de la mer.

» Cette fiction nous paraît présenter toujours le même sens, celui de la lutte du bien et du mal dans l'humanité. La femme n'est pas, ce nous semble, la Vierge mère, ni son enfant mâle, le Christ, puisque le Christ ou l'Agneau en est donné comme distinct : c'est l'Eglise, l'assemblée des bons, qui, au temps du prophète et toujours, est en travail d'enfantement de l'avenir, d'un avenir fort, représenté par l'enfant mâle. Ce dragon est le génie du mal, le même qui met la division dans les esprits célestes, et il veut dévorer l'avenir dès le sein de sa mère ; il a pour têtes les tyrans de la terre aux fronts couronnés. Mais il ne peut reussir en fin de compte ; c'est le bien qui aura le dernier mot. Dieu cache dans les solitudes les semences de l'avenir, pendant que se fait le grand combat entre Satan et Michel, pendant que les saints triomphent par le martyre, pendant que Satan, profitant des jours qui lui restent, assouvit sa rage. Ses efforts sont vains contre la mère et l'enfant mâle ; il se rue sur ceux qu'il rencontre ; et bientôt on va chanter, avec la chute du tyran, le règne de la vérité, de la justice, du Christ et de Dieu.

» Le prophète continue : il voit monter de la mer, où s'est arrêté le dragon, *une bête ayant sept têtes, dix cornes, et sur deux cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème.* (*Apoc.* XIII, 1.) C'est une transformation du dragon ; elle est à la fois léopard, ours et lion. Une de ses têtes est blessée à mort, puis guérie ; et la terre adore la bête avec le dragon qui reproduit en elle sa puissance. Elle fait la guerre pendant 42 mois, vomit des blasphèmes, et triomphe des saints par toute la terre ; guerres et représailles ; puis une autre bête à deux cornes, *qui ressemblent à celles de l'agneau*, sort de la terre, parle la langue du dragon, et fait adorer la première dont la plaie mortelle a été guérie ; elle fait des signes, jusqu'à faire descendre le feu du ciel ; elle séduit les hommes ; elle leur inspire de frapper une effigie de la grande bête et de sa guérison ; elle fait parler cette image ; ceux qui n'adorent pas sont tués ; elle fait porter à tous le caractère de la grande bête dans la main droite et sur le front. On ne peut acheter ni vendre sans avoir ce *caractère de la bête, ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom.* Or, *ce nombre est celui de l'homme*, et ce *nombre est six cent soixante-six* (*Ibid.*, 18.)

» Rien de plus clair encore pour le fond de la pensée. La nouvelle bête est une manifestation du génie du mal, du dragon dans les tyrannies de la terre, qui étaient, au temps du prophète, les Césars (1). Ces tyrannies

(1) (*Apoc.* XII, 14,) On traduit toujours, dans Daniel et dans l'*Apocalypse*, par un temps, *deux* temps et la moitié d'un temps. Or cet espace, d'apres les commentateurs, est le même que celui des 42 mois et des 1260 jours dont il est parlé ailleurs ; et, en effet, 42 mois, à 30 jours par mois, donnent 1260 jours, et 1 année plus 2 années, plus une 1/2 année, en faisant l'année de 360 jours, donne encore 1260. Il paraît donc que le prophète a voulu dire la même chose par ces trois formules, et cela est très-naturel, puisqu'il les emploie pour exprimer le laps de temps d'un même règne de Satan et de la bête. Quant à trouver, dans cette durée, l'indication d'une durée réelle et ayant sa correspondante dans notre histoire future ou passée, en entendant par jours soit des années, soit des lustres, soit des siècles, etc. C'est ce qui n'entre pas dans notre manière de comprendre l'*Apocalypse ;* et cependant nous indiquerons, au 5e chapitre, une manière d'en tirer un horoscope des plus naturels, favorable a notre conviction sur la durée du monde. V. AVENIR DU MONDE TERRESTRE DEVANT LA SCIENCE. chap. V.

On fait, à ce sujet, ainsi que sur les sept sceaux, les sept trompettes, les trois *væ,* les sept fioles ou coupes, qu'on verra plus loin, etc., des foules d'interprétations qui nous semblent puériles ; et les protestants, qui ont exercé leur esprit à expliquer l'*Apocalypse* sur cette base, que la bête, ou l'Antechrist, n'est autre chose que la Rome moderne ou la papauté, n'ont pas manqué de tomber dans ces puérilités. Voyez, pour exemple, la note de la p. 647.—On sait aussi que ceux qui prennent à la lettre ces poétiques fictions et qui font de l'Antechrist un roi puissant qui régnera tout à fait à la fin et aura à lutter contre les deux témoins Enoch et Elie dont il triomphera d'abord, entendent par cet espace des 42 mois, trois ans et demi au plus juste, pendant lesquels l'Antechrist s'assouvira de persécutions avant de succomber.

(1) M. Renan voit, dans cette figure et dans ce nom : *la bête,* Néron lui-même en particulier qui

reçoivent des coups mortels, mais s'en guérissent ; et raison de plus pour que la terre les adore. Dans la lutte, les suppôts du mal ont l'avantage apparent ; des auxiliaires viennent en aide aux chefs couronnés, ce sont d'autres bêtes au beau langage, aux signes séducteurs, aux inspirations sataniques, qui les font passer pour des dieux dignes d'être adorés en effigie. Tout cela avait lieu chez les Romains au temps de saint Jean et se renouvelle sans cesse. Quant au nombre du nom de la bête, il se pourrait qu'alors les chrétiens s'y reconnussent, et que le prophète leur eût suffisamment indiqué l'empereur qu'il regardait comme personnifiant mieux que les autres le royaume de Satan. D'après des calculs d'auteurs allemands, ce nombre 666 devrait s'expliquer par l'hébreu et signifierait *Néron César ;* nous croirions assez que ce nombre était simplement une manière arbitrairement adoptée entre les chrétiens d'écrire en chiffres le mot *César*, ou le nom propre de l'empereur qui régnait alors.

» On peut entendre aussi très-facilement par les deux bêtes une tyrannie spirituelle et une tyrannie temporelle ayant fait alliance ; la première bête serait la temporelle, la seconde serait la spirituelle, et cette seconde, dont les cornes, symboles de la force, ressemblent en effet à celles de l'agneau, puisqu'elles sont de même nature, emploierait ses ressources pour entraîner les hommes au culte de la première, avec la condition, sans aucun doute, d'être payée de retour. La sortie allégorique du prophète, ainsi comprise, mérite d'être citée littéralement :

» *Et je vis une autre bête montant de la terre ; elle avait deux cornes semblables à celles de l'Agneau, et parlait comme le dragon ; et elle faisait toute la puissance de la première bête en sa présence. Elle la fit adorer de la terre et de ses habitants, cette première bête dont la plaie mortelle avait été guérie ; et elle fit de grands signes, jusqu'à faire descendre les foudres du ciel sur la terre en présence des hommes. Et elle séduisit les habitants de la terre par les signes qu'il lui fut donné de faire en présence de la bête, disant aux habitants de la terre de faire l'image de la bête qui a la plaie du glaive et qui vit. Et il lui fut donné de donner vie à l'image de la bête, jusqu'à ce que parle l'image de la bête ; et de faire que quiconques n'auront pas adoré l'image de la bête soient tués. Et elle fera que tous, petits et grands, et riches et pauvres, et libres et esclaves aient ce caractère dans leurs droites ou sur leurs fronts, et que nul ne puisse acheter ou vendre, s'il n'a le caractère ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom. Ici la sagesse ! qui a l'intelligence, compose le nombre de la bête ; car ce nombre est celui de l'homme, et le nombre de l'homme est six cent soixante-six.* (*Apoc.* XIII, 11-18.)

» Il n'y a pas un mot qui ne soit significatif.

» Voici la fin de la vision : l'Agneau paraît debout sur la montagne de Sion avec 144 mille ayant à leurs fronts son nom et celui de son Père. Voix de plusieurs aigles, et d'un grand tonnerre ; sons de joueurs de harpes ; on chante un cantique nouveau devant le trône ; et ne peuvent le chanter que ces 144 mille qui sont vierges, et suivent l'Agneau partout où il va. Mais voici que vole à travers le ciel un ange portant l'éternel Evangile pour évangéliser sur la terre toute nation, tribu, langue et peuple, pour leur dire d'adorer le Créateur ; et un second ange le suivait disant : *Elle est tombée la grande Babylone, qui a abreuvé toutes les nations du vin brûlant de sa fornication* (*Apoc.* XIV, 8) ; et un troisième ange crie anathème à ceux qui servent la bête, la menaçant de tourments dont la fumée montera dans les siècles des siècles, et une voix du ciel dit à Jean : *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Oui, dit l'esprit, ils se reposeront de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent* (*Ibid.* 13) ; puis une nuée blanche sur laquelle est assis quelqu'un de semblable au Fils de l'homme, avec une faux tranchante ; et un ange lui crie d'une grande voix : *Envoie la*

s'était déguisé en ours, dans sa fameuse fête des jardins pour violer, devant le peuple, de jeunes chrétiennes. Voy. JARDINS (fête des) DE CÉSAR. Ce n'est pas impossible. (1874)

faux, l'heure est venue de moissonner (*Ibid.*, 15) ; et la faux fut jetée, et la terre moissonnée. Puis encore un autre ange avec une faux ; celui-là vendange la vigne de la terre, jette les grappes dans la grande cuve de l'ire de Dieu, et la cuve est foulée hors de la ville, et le sang en sort jusqu'aux freins des chevaux sur une étendue de 1600 stades. Ainsi finit la deuxième vision.

» Le trait frappant de ce dernier morceau est la chute de Babylone, c'est-à-dire de la puissance et du luxe terrestres. Toujours le bien triomphe dans les visions de saint Jean, comme dans celles de tous les prophètes. Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, on sent des allusions mélangées, et au triomphe de l'Eglise dans la vie future, et à son triomphe ici-bas. La bête règne encore quelque peu après la chute de la grande Babylone, et le dernier coup lui est porté par les deux messagers du Fils de l'homme, dont l'un moissonne et l'autre vendange.

» V. Quatrième vision : *Les sept coupes et la grande Babylone. — Apoc.* xv, 1, ad xix, 16.) Le prophète voit dans le ciel sept anges armés de sept plaies, une mer de cristal, et sur cette mer ceux qui ont vaincu la bête chantant, avec des harpes de Dieu, le cantique de Moïse et le cantique de l'agneau. (*Apoc.* xv, 3, 4.) Dans le ciel est ouvert un temple ; les sept anges en sortent vêtus de lin avec des ceintures d'or, et l'un des quatre animaux leur donne sept coupes pleines de l'ire du Dieu vivant ; le temple est rempli de fumée pour cacher la majesté de Dieu, et nul n'y peut entrer jusqu'à la consommation des sept plaies. Une voix en sort qui ordonne aux anges de verser les coupes. A l'effusion de la première un ulcère malin envahit ceux qui servaient la bête sur la terre. L'effusion de la deuxième se fait dans la mer, qui devient comme le sang d'un mort. La troisième effusion a lieu sur les fleuves et les sources, qui deviennent aussi du sang, et l'ange des eaux répond : *Tu es juste, Seigneur ; ils ont répandu le sang des saints et tu leur donnes aussi du sang à boire* (*Apoc.* xvi, 5, 6), et un troisième ange applaudit de l'autel. La quatrième effusion est faite sur le soleil, et le soleil brûle les habitants de la terre, mais ceux-ci n'en sont pas meilleurs. La cinquième coupe est versée sur le trône de la bête, son royaume devient ténébreux, et les hommes de ce royaume, pris de dépit, mordent leurs langues, mais ne se repentent point. La sixième est versée sur l'Euphrate, et ses eaux se dessèchent pour préparer le chemin aux rois de l'Orient ; alors sortent de la bouche du dragon, et de celle de la bête et de son faux prophète, trois esprits immondes, sous forme de grenouilles, esprits de démons qui vont droit *aux rois de toute la terre, les appeler au combat du grand jour de Dieu, qui vient comme un voleur* (*Ibid.*, 14, 15), et les réunir (1). Enfin, la

(1) Nous ne citons pas les explications qu'on a données de ces allégories en les prenant comme significations d'évenements positifs et distincts, vu, avons-nous dit, que ces explications nous semblent toutes plus ou moins puériles; mais nous satisferons cependant la curiosité du lecteur par un petit extrait du protestant Robert Fleming, qui, sans avoir la moindre importance, servira à prouver comment on peut, sans être prophète, et en tâtonnant dans des calculs multipliés, tomber par hasard sur des sortes de prophéties qui se trouvent présenter quelque concordance avec des événements réels non encore accomplis.

L'ouvrage de Fleming a pour titre : l'*Origine et la chute de la Rome papale*, et il fut édité vers l'an 1700. D'après cette interprétation, les sept sceaux et les sept fioles sont des époques historiques ; la bête est l'empire romain, puis la Rome papale ; les sept têtes sont les sept formes de gouvernement qui se sont succédé (rois, consuls, dictateurs, décemvirs, tribuns militaires, empire et papauté), etc., etc. Les 1260 jours sont 1260 ans, et forment la durée du règne de l'Antechrist, qui est le Pape, d'après Fleming. Mais la papauté, en tant que devenue mauvaise, devenue l'Antechrist, ne commence qu'en 606, de sorte que cette date, 606, est celle de son ère. Or, cette ère doit durer un temps, deux temps et la moitié d'un temps, ou 42 mois d'années de 30 années chacun, ou 1260 ans en années de 360 jours, temps pendant lequel l'Eglise, mère de l'enfant mâle, est nourrie au désert. Mais, calcul fait pour faire concorder ces 1260 années de 360 jours, avec les nôtres, qui sont de 365 jours, en partant de la date 606 de l'ère chrétienne, qui marque, d'après Fleming, le début des usurpations papales, cet auteur arrive à prédire qu'en 1794 commencera la période finale de ces usurpations, — ce qui n'est pas aussi drôle que s'il avait trouvé 1789, — et qu'en 1848 finira cette période, bien que la papauté doive persister encore, après, en déclinant toujours ; ce qui est un hasard assez singulier, vu ce qui s'est passé de 1789 à 1848, et depuis 1848 en particulier. Voici quelques termes de ce bizarre interprète :

« C'est que la cinquième fiole qui doit être versée sur le siége de la bête ou sur les domaines qui appartiennent plus particulièrement au siége

septième ange verse sa coupe dans l'air ; et sort de toutes parts une grande voix qui dit : *C'en est fait.* Alors, voix, éclairs, tonnerres, tremblements, fracas tel qu'il n'en fut jamais de pareils sur la terre ; la grande cité est divisée en trois parties ; les villes des nations tombent ; Dieu donne à la *grande Babylone le calice du vin brûlant de son ire* (*Ibid.*, 19), les îles fuient ; plus de montagnes ; grande grêle ; et les hommes blasphèment Dieu pour cette plaie.

» On reconnaît facilement, dans cette nouvelle fiction, la répétition des mêmes idées et selon une gradation à peu près semblable, car chaque vision est un tableau de l'histoire humaine vue en gros et dessinée à grandes hachures. Les effusions des coupes sont des vengeances de Dieu, des révolutions, des malheurs envoyés aux oppresseurs de la terre qui ne laissent pas aux saints et aux vrais amis du peuple la liberté. Les esprits de Satan, esprits immondes, bien figurés par les grenouilles, s'incarnent dans les *rois de toute la terre* et leur inspirent de diaboliques alliances pour résister au jour du Seigneur, qu'ils sentent approcher aux rumeurs sourdes qui font le tour de leurs trônes. Et tout finit comme à l'ordinaire, par la septième effusion de la colère de Dieu qui est la révolution de laquelle ne sortira qu'en ruine la grande Babylone, la cité de la bête. Mais cette fin complète du règne de Satan n'est pas encore venue, puisqu'il reste encore des blasphémateurs. Nous allons voir cette fin.

» Le prophète continue de raconter sa vision : Un des anges aux sept coupes lui dit : *Je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, avec qui ont forniqué les rois* (*Apoc.* XVII, 1, 2,). Et transporté au désert, il voit une femme, portée sur les grandes eaux, et assise sur une bête écarlate, ayant sept têtes et dix cornes ; la femme était luxurieusement vêtue et tenait en main la coupe d'or des abominations ; sur son front était écrit : *Mystère, la grande Babylone, mère des fornications et des abominations de la terre* (*Ibid.* 5). Et elle était ivre du sang des bons. Et l'ange dévoile à Jean le mystère de la femme et de la bête : la bête a été et n'est plus ; montée de l'abîme, elle devait s'en aller dans la perdition ; les habitants de la terre dont le nom n'est pas écrit dans le livre de vie s'étonneront de voir que la bête n'est plus (le grec ajoute ici : *quoiqu'elle soit encore*, ce qui signifie sans doute qu'il en reste une queue dans ceux-là même qui la regrettent) ; *les sept têtes sont les sept monts sur lesquels la femme est assise, et ce sont aussi sept rois dont cinq sont tombés* (*Ibid.*, 9, 10) ; un vit et l'autre n'est pas encore, et venu, il durera peu ; la bête vient des sept et s'en va dans la perdition ; ses dix cornes sont dix rois qui recevront la puissance pour une heure, après la bête, et pour la bête ; mais l'agneau les vaincra avec ses appelés, ses élus, ses fidèles ; les eaux qui portaient la bête, ajoute l'ange, sont les nations, les peuples et les langues. Et tous finiront par haïr la prostituée, la feront désolée et nue et la jetteront dans le feu. Puis se montre un ange dont la gloire enveloppe toute la terre, et qui crie : *elle est tombée, elle est tombée la grande Babylone...* (*Apoc.* XVIII, 2) ; elle est devenue la demeure des animaux immondes, celle avec qui ont forniqué les rois, celle dont

romain et en dépendent, c'est que, dis-je, ce jugement commencera probablement vers l'an 1794, et expirera en 1848... Cependant nous ne devons imaginer que cette fiole détruira totalement le papisme (bien qu'elle l'affaiblisse considérablement), car nous le trouvons encore résistant et vivant quand la fiole suivante est versée.... La sixième fiole sera versée sur l'Antechrist mahométan, comme la cinquième sur l'Antechrist papal... » Fleming trouve ce dernier fait dans le dessèchement de l'Euphrate, et il dit, à cette occasion, que l'Orient, avant cette révolution, se refera papiste, pour la grande et dernière bataille contre le Christ. Il voit dans l'effusion de la septième fiole le triomphe du Christ, et le commencement du millénium, qu'il appelle la *Christocratie.* (Les calculs de Fleming sont principalement dans le § 42 de son livre, et les paroles que nous avons citées se lisent dans les § 79 et 80.)

Nous en appelons à l'avenir contre de telles prédictions. La papauté spirituelle est inhérente à l'Eglise du Christ, et immortelle comme cette Eglise elle-même. Et si l'on ne voulait parler que d'accessoires malheureux en fait de grandeurs, forces, luxes, richesses, violences humaines dont elle peut se trouver entourée, nous serions loin de nier que ces accessoires de transition pussent avoir leur part d'allusion dans les allégories terribles du prophète de Patmos : mais que s'en-suivrait-il à l'avantage du protestantisme ?

le luxe avait enrichi les marchands de la terre. Et une autre voix : Sors d'elle, mon peuple.... elle disait : Je sieds reine, et point de deuil en moi, mais en un jour, plaie, deuil, faim et feu; et *les rois de la terre qui ont forniqué avec elle*, *vécu dans ses délices*, *pleureront et se frapperont la poitrine* avec tous ceux qui s'enrichissaient de ses marchandises d'or, de perles, de tissus, de pourpre, de bois odorants, de parfums... et jusqu'aux rois et riches qui s'engraissaient d'elle lui diront *vœ, vœ !* (*Lisez ce tableau* ; *ibid.* 8, seqq.); et vous ciel, apôtres, saints, prophètes, exultez de joie, car *Dieu a jugé son jugement sur vous*. Et un ange prend une pierre comme une meule de moulin, la jette dans la mer et s'écrie : *Ainsi sera précipitée Babylone*, *la grande cité*, *et on ne la retrouvera plus...* On n'entendra plus tes musiciens, on ne verra plns tes lampes; car tes marchands étaient les princes de la terre; par tes vénéfices avaient erré toutes les nations, et en ton ventre a été trouvé le sang des saints.

» Telle est la fin de la cité luxueuse, riche et puissante des nations de la terre dont Rome était sans doute le type au temps de saint Jean, mais qui est, pour tous les temps, dans l'esprit du prophète, l'ordre social injuste fondé sur la richesse et la force des uns, sur la faiblesse et la misère des autres. Et à côté de cette grande ruine il n'oublie pas le chant de triomphe de la multitude des saints délivrés : c'est le dernier tableau de la vision :

» *Et j'entendis la voix d'une grande multitude qui disait* : *Alleluia ! salut, gloire, honneur au Seigneur notre Dieu ! Justes sont ses jugements sur la grande prostituée qui a corrompu la terre.* (*Apoc.* XIX, 1 seqq.) Et dans le ciel, l'Alleluia des vingt-quatre vieillards, des quatre animaux, des grands et des petits, des trompettes, des grandes eaux, des tonnerres, qui tous tressaillent à la venue des noces de l'Agneau, dans lesquelles les byssus ne sont plus que les justices des bons. Jean veut adorer celui qui lui révèle ces choses : *Garde-t'en bien*, lui est-il répondu : *Je suis serviteur comme toi, et comme tes frères ; adore Dieu* (*Ibid.*, 10.)

» Ainsi se clôt la quatrième vision ; elle se clôt comme les autres, par un triomphe définitif du bien que semblent se partager, et chanter de concert, dans les vagues et lyriques éloquences du prophète, le ciel et la terre.

» VI. CINQUIÈME VISION : *Le grand banquet de Dieu.* (*Apoc.* XIX, 17-21.) — Celle-là est courte et n'a pour but que de décrire, par un double tableau antithétique, des plus énergiques, d'un côté la gloire et la force du Sauveur en tant qu'exécuteur des vengeances de Dieu contre les oppresseurs de la terre, et, d'un autre côté, la grande culbute des rois, des monarchies, de leurs organisations sociales appuyées sur les petits et les grands, les esclaves et les libres, de leurs armées, de leurs orateurs séducteurs de la foule, de toutes leurs puissances, en un mot, de la bête et de son faux prophète, comme résultat dernier de leur lutte contre le Christ, général en chef des armées de Dieu. Voici cette antithèse :

» Le prophète voit le ciel ouvert, et, sur un cheval blanc, celui qui est le *vrai*, qui juge et combat, qui est le Verbe de Dieu, dont la robe est teinte de sang, qui est suivi des armées du ciel, qui, de sa bouche, lance des épées tranchantes, qui a foulé la cuve de la colère, et qui porte écrit sur son vêtement : *Roi des rois*, *Seigneur des seigneurs*. Et en même temps, il voit debout dans le soleil, un ange qui crie d'une grande voix à tous les oiseaux : *Venez*, *assemblez-vous pour le banquet de Dieu ; pour manger la chair des rois*, *et la chair des chiliarques*, *et la chair des forts*, *et la chair des cavaliers*, *des esclaves et des libres*, *des petits et des grands* (*Apoc.* XIX, 16-18) ; il voit la bête, et les rois de la terre, et leurs armées en rang de bataille contre celui qui était assis sur le cheval blanc et son armée. Mais la bête est prise, et, avec elle, son faux prophète qui avait séduit par ses signes les adorateurs de la bête ; et tous deux sont jetés, vivants, dans l'étang de feu ; et les autres sont tués par l'épée qui sortait de la bouche du cavalier au cheval blanc, et les oiseaux se rassasient de leurs chairs.

» Quoi de plus beau que ce foudroiement de tous les oppresseurs par la parole seule du guerrier au cheval blanc, sortant de ses lèvres épée plus puissante que toutes celles de la terre !

» VII. Sixième vision : *Satan lié pour mille ans et la terre nouvelle.* (*Apoc.* xx, 1, ad, xxi, 8.) — Le prophète voit descendre du ciel un ange portant la clef de l'abîme et une grande chaîne; et, descendu, il prend le dragon, l'antique serpent, le diable, Satan enfin, le lie de sa chaîne, le jette dans l'abîme, en scelle la porte, et l'y laisse pour mille ans durant lesquels il ne séduira plus les nations, mais après quoi il sera encore délié pour un peu de temps. Puis il voit des trônes où siégent, glorieuses, les âmes qui n'ont point adoré la bête, où elles règnent mille ans avec le Christ. Les autres ne vivent point. Et c'est là, est-il dit, la première résurrection. Heureux ceux qui ont part à cette résurrection ; sur eux la seconde mort est sans puissance ; ils sont prêtres de Dieu et du Christ, et ils règnent mille ans. Et après, Satan sera délié, sortira de sa prison, séduira les nations, Gog et Magog, et les rangera en bataille. Ils s'épandent partout, et assiégent la ville sainte ; mais le feu du ciel les dévore ; et Satan est jeté dans l'étang de feu où la bête et les faux prophètes sont tourmentés dans les siècles des siècles. Et voici un grand trône blanc avec quelqu'un dessus, devant lequel prirent la fuite le ciel et la terre, et devant ce trône les morts, et des livres ouverts, et aussi le livre de vie ; et les morts sont jugés selon leurs œuvres ; et la mer rend les siens, et la mort et l'Adès rendent les leurs, et tous sont jugés : et *la mort et l'enfer sont jetés dans l'étang de feu.* (*Apoc.* xx, 15.) C'est là la seconde mort, où est jeté celui dont le nom n'est point trouvé dans le livre de vie ; et alors paraît un ciel nouveau et une terre nouvelle, car le premier ciel et la première terre avaient passé, et la mer n'était plus ; et Jean vit la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui descendait de Dieu ornée comme l'épouse ; et une voix : *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes ; Dieu essuiera toute larme, la mort ne sera plus ; plus de deuil, de cris, de douleurs, car le premier état sera passé.* Et Dieu dit : *Je suis le principe et la fin ; à celui qui a soif je donnerai gratis de la source d'eau vive ; qui vaincra possédera ces choses ; mais les timides, les incrédules, les exécrables, les homicides, les fornicateurs, les empoisonneurs, les idolâtres, tous les menteurs, leur part sera dans l'étang de feu et de soufre qui est la seconde mort.* (*Apoc.* xxi, 3-8.(

» C'est de cette fiction des mille ans de captivité de Satan qu'est né le chiliasme ou millénarisme des premiers chrétiens, qui se divisa en deux systèmes, l'un propre aux hérétiques qui imaginaient un temps de jouissances charnelles réservé aux bons, un ciel terrestre comme celui de Mahomet ; l'autre qui n'a jamais été positivement condamné, et qui consistait à compter seulement sur un avenir de mille ans durant lequel, l'ordre, la justice et la vérité religieuse régneraient paisiblement sur la terre. Beaucoup de rêveurs généreux des temps modernes ont repris ce second millénarisme ; et chacun a imaginé, à sa manière, l'ordre social à établir pour cette réalisation ; M. Huet a été, aujourd'hui encore, un de ces rêveurs généreux dans son *Règne social du christianisme,* ouvrage honnête, mais entaché de quelques erreurs, telles que celle de soutenir la légitimité de l'usure (1). Nous ne voyons pas plus une prédiction positive dans cette vision de saint Jean que dans toutes les autres; nous n'y voyons qu'une image de plus, très-parlante, pour représenter aux hommes l'idée, commune à tous les prophètes, de la lutte du bien et du mal finissant par le triomphe du bien, et dans son ensemble total et dans les périodes relatives dont cet ensemble se compose. Les mille ans signifient, pour nous, une de ces périodes indéterminées dans laquelle c'est le bien qui a l'avantage, quoique ce ne soit point encore la conclusion de la lutte :

(1) Ce même M. F. Huet a fini par abandonner complètement le christianisme, dont-il s'était fait le défenseur avec une exagération qui allait jusqu'au jansénisme. *V.* Huétisme moderne (1874).

une telle période doit arriver en ce monde. C'est une résurrection première dans la série sociale, après laquelle le mal doit revenir à la charge, et faire de nouvelles tentatives dont les fluctuations ne sont plus décrites, parce que ce serait toujours à recommencer les mêmes tableaux. Mais le prophète ne manquera pas plus, dans cette vision que dans les autres, de mettre, à la conclusion dernière, le triomphe définitif du juste, qui toujours est partagé par le ciel et la terre, comme si Jean disait en lui-même : quoi qu'il en soit du plus ou du moins de perfection dans la victoire du bien ici-bas, il y a au moins la conclusion céleste qui est assurée et qui donnera aux bons pleine victoire. La mort et l'enfer y seront consumés dans la fournaise de la justice, où se réalise sans fin la combustion de toute écume sortie de l'océan des êtres contrairement à la volonté du Créateur.

» VIII. Septième et dernière vision : *La sainte Jérusalem* (*Apoc.* xxi, 9, ad xxii, 10.) — Le poème entier finira, comme chacune des visions dont il se compose, par la peinture du mal abattu, du bonheur triomphant, et par les chants de victoire des amis de Dieu et de l'homme :

» Un des sept anges aux sept coupes, de la quatrième vision, retourne à Jean et lui dit : *Viens que je te montre la jeune femme épouse de l'Agneau* (*Apoc.* xxi, 9.) Et il le transporte sur une haute montagne d'où il lui montre *la sainte Jérusalem resplendissante de la gloire de Dieu.* (*Ibid.*, 10.) Description de cette ville symbolique (*Ibid.*, 11-21) ; l'ange qui lui parle la mesure avec une verge d'or ; elle avait douze mille stades de longueur, de hauteur et de largeur ; ses murailles étaient de cent quarante-quatre coudées ; elle était construite de pierres précieuses ; elle avait douze portes, dont chacune était une perle. *Et je n'y vis point de temple*, dit le prophète, *c'est le Seigneur Dieu tout-puissant qui en est le temple, et l'Agneau. Et elle n'a besoin ni du soleil, ni de la lune : elle est illuminée de la splendeur de Dieu, et sa lampe est l'Agneau ; et les nations marcheront à sa lumière* (*Ibid.*, 22, 23) ; et les rois eux-mêmes lui porteront leur gloire ; les portes n'en seront jamais fermées ; il n'y aura point de nuit ; rien de souillé n'y entrera, mais seulement les noms écrits dans le livre de vie de l'Agneau. L'ange lui montre encore le fleuve d'eau vive qui sort du trône de Dieu et de l'Agneau ; sur ce fleuve, dans la place de la ville, l'arbre de vie qui porte un fruit par mois, et dont les feuilles sont la guérison des nations. *Et alors plus d'anathème ; plus de nuit ; splendeur* de Dieu, et règne des bons dans les siècles des siècles.

» On remarque encore dans cette consolante peinture une sorte de mélange des grands triomphes du bien sur la terre avec son triomphe complet dans l'éternité. La ville symbolique peut signifier à la fois l'Eglise triomphante de la terre et la même Eglise dans les cieux. Il est donc vrai que le poème de l'*Apocalypse*, avec ses horribles tableaux, n'est, en réalité, comme celui de Job, que le dithyrambe de la sainte espérance (1).

» IX. *Conclusion.* (*Apoc.* xxii, 11 seqq.) — Cette conclusion est faite en partie par l'ange révélateur et guide, en partie par le poète : *Ces paroles sont vraies*, dit l'ange, *elles montrent ce qui arrivera bientôt. Je viens vite, et heureux qui garde les paroles de cette prophétie. Et moi Jean, ayant vu et entendu, je tombai aux pieds de l'ange et voulus l'adorer, mais il me dit : Garde-t-en bien ! je suis serviteur comme toi et comme tes frères qui ont le témoignage de Jésus. Adore Dieu.* (*Apoc.* xxii, 6-9.) *Et il ajouta : Ne scelle point ce livre, car le temps est proche. Qui fait le mal, le fasse encore, qui est juste se justifie encore ; je viens vite, et avec moi ma récompense pour rendre à chacun selon ses œuvres ; je*

(1) M. Gilliot, dans l'ouvrage non encore édité dont il nous a communiqué le manuscrit, fait une belle analyse du Nouveau Testament tout entier, en rapportant à ses trois bases le mysticisme, l'ascétisme, le communionisme, les idées philosophiques et prophétiques dont il est une explosion sublime. Il donne aussi une interprétation de l'*Apocalypse* un peu plus précise que la nôtre, mais qui peut s'accorder avec elle, et qui nous parait être la plus digne de ce poëme mystérieux que nous ayons encore lue jusqu'à présent. Nous ne modifions rien à celle qu'on vient de lire après la lecture de ce manuscrit. En pareille matière, chacun n'apporte sa pierre à la construction universelle qu'à la condition de se concentrer dans sa propre inspiration.

suis le premier et le dernier; heureux qui lave ses habits dans le sang de l'Agneau, il aura droit à l'arbre de vie et entrera par les portes dans la ville : dehors les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les amis du mensonge ! Moi, Jésus, ai envoyé mon ange pour annoncer ces choses aux Eglises; je suis l'étoile brillante du matin. L'Esprit et l'Epouse disent, viens ! que celui qui a soif vienne et reçoive gratis l'eau de la vie ! Qui ajoute ou retranche à la prophétie de ce livre, recevra les plaies qui y sont écrites, et sera retranché du livre de vie et de la ville sainte. Celui qui rend ce témoignage dit: Oui, je viens. Amen. Viens, Seigneur Jésus, la grâce du Christ soit avec vous tous. Amen. (*Ibid.*, 11-21.)

» Cette fin n'a pas besoin de commentaire. Elle n'est qu'une exhortation en style très-lyrique, accompagnée d'une affirmation de la vérité du drame humanitaire, exposé en traits brûlants dans toute l'*Apocalypse*.

II. — *Les Epitres des Apôtres.*

» Terminons par un recueil des principales effluves prophétiques échappées aux apôtres dans leurs Epîtres ; nous y retrouvons les mêmes pensées fondamentales.

» I. Quand saint Paul dit en parlant des apôtres et des premiers chrétiens : *Nous autres venus sur la fin des temps* (*I Cor.* x, 11), il dit cela relativement aux temps prophétiques qui avaient précédé Jésus-Christ, et qualifie son époque de la fin des temps comme les prophètes avaient appelé les jours de la venue du Messie les temps derniers parce qu'ils devaient clore ceux de la prophétie et de l'attente ; d'où il suit qu'on ne peut rien conclure d'une semblable parole sur la durée du monde.

» II. Le chapitre xiv de la Ire *Epître aux Corinthiens*, en s'occupant de la question des diversités de langage et des embarras que ces diversités font naître quant au culte extérieur dans l'unité religieuse qui commençait à s'étendre, émet quelques propositions importantes qui, rapprochées de l'ensemble des prophéties, ouvrent la porte à des espérances sur l'avenir de l'Eglise sous le rapport du langage ; il en est de même de ce que dit souvent le même apôtre, qu'il n'y a plus de Grecs, de Juifs, de barbares, d'esclaves, mais que tous sont un ; cela peut faire présumer une réfusion future de toutes les races humaines, sous l'influence de la civilisation et du mélange des peuples dans l'unité catholique. Voici ces phrases : *Celui qui parle en une langue* (étrangère à ceux qui assistent) *ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque nul n'entend... Si la trompette rend un son incertain, qui se préparera pour la guerre ? De même, si vous parlez une langue qu'on n'entende point, comment saura-t-on ce que vous dites ? Vous parlez en l'air. Il y a tant de langues en ce monde, et rien qui n'ait sa voix ; mais si j'ignore la vertu de la voix, je serai barbare à celui qui parle et celui qui parle me sera barbare. Si je prie en une langue que je n'entende point, mon esprit prie, mais mon intelligence est sans fruit, que ferai-je donc ? Je prierai d'esprit et je prierai d'intelligence ; je chanterai d'esprit et je chanterai d'intelligence. Car si tu bénis d'esprit, comment celui qui n'entend que sa langue dira-t-il Amen à ta bénédiction, ne sachant pas ce que tu dis ? Pour toi, tu rends bien grâces, mais l'autre n'est pas édifié. Je rends grâces à mon Dieu de ce que je parle les langues de vous tous, mais dans l'église j'aime mieux dire cinq mots qui manifestent ma pensée pour instruire les autres, que dix mille en une langue étrangère. Frères, ne soyez pas enfants par l'intelligence ; ne le soyez qu'en malice et soyez parfaits en intelligence... Les langues* (en tant que diverses employées sans être comprises) *sont en signe non aux fidèles, mais aux infidèles.*

» On voit que l'apôtre ne tarit pas contre l'inconvénient de parler, prier, chanter dans une langue que l'on ne comprend pas et de faire travailler le cœur sans que l'intelligence y participe. Et cependant il ajoute : *Si toute une Eglise s'assemblait et que tous parlassent leurs langues, et que ceux qui ne savent que la leur, ou des infidèles, entrassent, ne diraient-ils pas que vous avez perdu le sens ?... S'il*

n'y a pas d'interprète qu'il (celui qui ne peut parler que dans une langue non comprise de tous les assistants) *se taise et qu'il parle à lui-même et à Dieu... Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous soient exhortés... Dieu n'est pas un Dieu de dissension, mais de paix...* (*I. Cor.* XIV, 2-33.) — Tout désir de saint Paul, tout ce qu'il a jugé raisonnable, doit être considéré comme chose appelée à se réaliser dans l'Eglise de Dieu. Or, nous le sentons ici désirer, d'une part, que tous comprennent ce qu'ils chantent, lisent ou écoutent, et, d'autre part, qu'il n'y ait pas de confusion de chants, de lectures, de discours dans mille langues diverses. Le seul moyen de concilier ces deux désirs, c'est d'imaginer qu'on arrive à une réfusion des idiomes dans un idiome nouveau que tous comprendront. C'est un grand résultat que nous croyons réservé à l'avenir et qui pourra peut-être se manifester d'abord dans le culte catholique, après qu'on aura livré les langues vulgaires à son usage et à ses influences.

» III. *Comme tous meurent en Adam,* dit saint Paul (*I Cor.* XV, 22, seqq.), *ainsi dans le Christ, tous seront vivifiés et chacun en son ordre ; les premiers le Christ, puis ceux qui sont du Christ, qui ont cru en son avénement ; ensuite la fin ; lorsqu'il aura remis le règne à Dieu et au Père, qu'il aura aboli toute principauté et puissance et force ; car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. Le dernier ennemi, la mort, sera aussi détruite, car Dieu, selon l'Ecriture, a tout mis sous ses pieds... tout lui a été soumis, hors celui qui lui a tout soumis.* — Voilà un oracle qui donne à penser. Comme on ne peut soutenir qu'il s'agisse d'une vivification de toutes les âmes dans l'éternité, même de toutes celles qui auront cru en Jésus-Christ, ni d'une abolition de toute principauté et puissance dans l'autre vie, puisque Satan y aura encore des sujets, ni d'une victoire sur tous ses ennemis dans cette même vie future, pour la même raison, ne faut-il pas entendre qu'il s'agit du règne du Christ sur la terre au même sens que Jésus-Christ disait : *J'attirerai tout à moi ?* (*Joan.* XII, 32.) C'est d'ailleurs ce qu'indique assez la gradation de l'apôtre : *Les premiers, le Christ, puis ceux qui sont du Christ et ensuite la fin.* (*I Cor.* XV, 23, 24.) Or, cela admis, peut-on douter, après des paroles aussi absolues, que devant le Christ ne doivent tomber un jour toutes les puissances, toutes les principautés, toutes les forces humaines, tous les ennemis, en sorte qu'il ne lui reste plus que la mort à vaincre par la résurrection universelle, lorsque le monde aura parcouru son évolution ? Nous ne voyons pas qu'il soit possible d'interpréter ces passages autrement que dans le sens d'une christianisation universelle et simultanée du genre humain, accompagnée d'une organisation politique et sociale dans laquelle toute domination de l'homme sur l'homme aura disparu devant la domination de l'Evangile, puisque autrement il resterait encore des ennemis à vaincre et des puissances à détruire avant la fin.

» IV. Lorsque le grand Apôtre s'exalte à la pensée de la transformation égalitaire que le Christ est venu opérer dans le monde et s'écrie : *Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni libre, ni homme, ni femme ; vous êtes tous un dans le Christ* (*Galat.* III, 28) ; il dit la vérité qui doit être, mais qui n'est pas encore ; elle n'est encore réalisée ni dans les faits, ni dans les mœurs, ni dans les esprits. Elle a cependant gagné du terrain depuis saint Paul ; elle en gagnera sans cesse, tantôt ici, tantôt là ; et, malgré les chocs en retour, la phrase de Paul finira par être le tableau vrai de l'état du monde.

» V. Paul comprit, ce semble, l'Evangile autant que l'avenir le comprendra jamais, il le comprenait jusqu'à dire des choses qui ne devaient avoir leur application que plus de dix ou cent mille ans peut-être après sa mort. Il en est ainsi toutes les fois qu'il parle des lois positives et des pratiques matérielles de la religion ; il ne voit que l'adoration en esprit : *Tu n'es plus serviteur,* dit-il au chrétien, *mais enfant et héritier de Dieu par le Christ. Comment donc, mainte-*

nant que tu connais Dieu, retournes-tu à ces éléments infirmes et pauvres auxquels tu veux de nouveau t'asservir? Tu observes les jours et les mois, et les temps et les années? Je crains d'avoir travaillé en vain pour toi!... Jérusalem est libre!... O frère, nous ne sommes plus les fils de la servante, nous sommes les fils de la liberté. (*Galat.* IV, 7 seqq.) Et aux Colossiens : *Effaçant la sentence de condamnation portée contre vous, il l'a abolie, l'attachant à la croix, et, dépouillant les principautés et les puissances, il les a menées captives... Que nul donc ne vous condamne sur ce que vous mangez ou buvez, ou à l'égard des jours de fête, ou des néoménies, ou des sabbats, qui sont l'ombre des choses futures, le corps du Christ.* (*Col.* II, 14 seqq.) — Parle toujours, apôtre! nous persistons à mériter tes mâles reproches.

» VI. Deux fois saint Paul, s'adressant aux Thessaloniciens, qui agitaient les questions de l'avénement du Seigneur, leur parla ou sembla leur parler de ce qui concerne la fin des temps. Voici ces deux passages :

» 1re *Epître aux Thessaloniciens*, ch. IV et V. — *Nous vous disons ceci sur la parole du Seigneur, que nous qui vivons, nous réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons point ceux qui se sont endormis; que le Seigneur lui-même, au commandement et à la voix de l'archange, et à la trompette de Dieu, descendra du ciel: et les morts, qui sont dans le Christ, ressusciteront les premiers; ensuite nous, qui vivons, qui sommes laissés, nous serons emportés avec eux dans les nuées, au-devant du Christ, dans les airs; et ainsi toujours nous serons avec le Seigneur. Consolez-vous donc les uns les autres dans ces paroles. Mais des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frères, que nous vous en écrivions; car vous savez très-bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit. Lorsqu'ils diront: Paix et sécurité, alors viendra sur eux une soudaine ruine, et ils n'échapperont pas. Mais vous, frères, n'êtes point dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur.*

» IIe *Epître aux Thessaloniciens*, ch. I et II. — *A vous qui souffrez, (il est juste que soit donné) le repos dans la révélation du Seigneur Jésus, (qui sera faite) du ciel avec les anges de sa puissance; dans la flamme du feu donnant vengeance à ceux qui ne connaissent pas Dieu, qui n'obéissent pas à l'Evangile... Nous vous conjurons, frères, touchant l'avénement du Seigneur Jésus, et de notre réunion en lui, de ne point vous laisser légèrement ébranler, ni effrayer, soit par l'esprit, soit par le discours, soit par des lettres supposées de moi, comme si le jour du Seigneur était proche; que d'aucune manière nul ne vous séduise; car (il ne viendra point) qu'auparavant ne soit venue l'apostasie, et que ne se soit révélé l'homme de péché, le fils de la perdition, qui s'oppose et s'élève au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou est adoré, de sorte qu'il s'assoie dans le temple de Dieu, se montrant comme s'il était Dieu. Ne vous souvenez-vous pas que, quand j'étais encore avec vous, je vous disais ces choses? Et vous savez ce qui maintenant l'empêche; afin qu'il se révèle en son temps; car déjà s'opère le mystère d'iniquité, seulement afin que qui tient maintenant, tienne, jusqu'à ce qu'il se fasse du milieu* (donec de medio fiat, le grec porte : *Que ce qui tient maintenant soit ôté*); *et alors apparaîtra cet inique, que tuera le Seigneur Jésus du souffle de sa bouche, et qu'il détruira par l'éclat de son avénement, et duquel la venue est selon l'opération* (grec : l'*efficace*) *de Satan, en toute puissance, et signes, et prodiges menteurs, et en toute seduction d'iniquité, à l'égard de ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés...*

» Il nous semble sentir avec évidence que saint Paul, en faisant ces allusions à tout ce qu'a dit Jésus de son avénement, ce qui intriguait autant les chrétiens de cette époque que ceux d'aujourd'hui, évite avec soin de sortir du vague, et de donner une interprétation. Ce qu'il dit peut s'entendre, à la fois, et de la mort de chacun, et de quelque manifestation extraordinaire dans l'humanité, et de la fin des temps, et aussi de la résur-

rection générale ; il le dit avec cette double préoccupation de rassurer ses chrétiens, et de les porter à une surveillance continuelle d'eux-mêmes. Nous ne trouvons de clair dans ces paroles, volontairement laissées obscures par le grand Apôtre, et plus vagues encore que celles de Jésus-Christ, que les points suivants : jugement de Dieu par le Christ, se manifestant d'une manière éclatante, que représente bien la trompette de l'archange avec l'appel des morts et des vivants ; participation des bons aux gloires du Seigneur bien figurées par cette grande procession sur les nuées au millieu des airs ; incertitude des temps et des moments en ce qui concerne toutes les manifestations des jugements de Dieu ; vanité des terreurs de ceux qui croient que le jour du Seigneur est proche, et recours à la raison pour éviter la superstition ; grande apostasie qui doit avoir lieu dans l'Eglise par des triomphes momentanés du génie du mal, que Paul apppelle l'*inique ;* on voit clairement qu'il croit à des corruptions, des erreurs, des fanatismes, des profanations, des adorations impies et idolâtriques comme devant s'introduire, en un temps quelconque, dans l'Eglise même, avant qu'arrive le jour des vengeances du Seigneur, le jour de ses épurations, où il consumera l'*inique* de son souffle ; et l'on voit aussi qu'il entend parler de choses qui se passeront successivement et non d'une manière abrupte, ainsi que le disait Jésus-Christ de son royaume, puisqu'il ajoute que ce mystère d'iniquité commence déjà. C'est toujours la grande lutte du bien et du mal, qui se réalisera au sein même de l'Eglise et qui finira par le triomphe du bien, aux jours de l'avénement de Dieu ; et comme l'apôtre ne voyait pas, de son temps, se développer, sur les proportions grandioses qu'il imaginait, les conquêtes de Satan, dans le cercle ecclésiastique, il en concluait qu'avant ces jours de l'avénement restaurateur, beaucoup d'autres étaient encore à luire. On a vu dans cet *inique* de saint Paul comme dans la *bête* de l'*Apocalypse*, et dans l'*Antechrist* (ou plutôt *Antichrist*) des Epitres de saint Jean, un personnage particulier qui régnerait sur les peuples à la fin du monde ; nous n'y pouvons voir que des expressions et des images diverses pour personnifier le mal en général ; l'Antechrist est le symbole de tout ce qui s'oppose au Christ, comme Satan est celui de tout ce qui s'oppose à la vérité de Dieu ; il en est de même de cet *inique* de Paul ; c'est l'iniquité personnifiée.

» VII. On lit dans la Ire *Epître à Timothée*, que *Dieu, notre Sauveur, veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.* (*I Tim.* II, 3, 4.) — La doctrine catholique ne permet pas de comprendre que tous les hommes absolument seront sauvés dans l'éternité ; d'où il nous semble que le sens le plus naturel de cette proposition, surtout lorsqu'on en considère la seconde partie, est que tous les hommes, en les considérant successivement selon la série du genre humain, parviendront, sur la terre, à la connaissance de la vérité chrétienne ; en d'autres termes, qu'il viendra un jour ou l'univers entier sera chrétien. Nous savons qu'il est une autre manière d'interpréter, en se reportant sur le point de savoir ce que l'apôtre entend par cette volonté de Dieu dont il parle ; mais cette interprétation, que nous avons donnée nous-même à l'occasion, nous a toujours paru un peu forcée.

VIII. La même Epître contient ce qui suit : *L'esprit de Dieu dit ouvertement que, dans les derniers temps, plusieurs apostasieront la foi, s'attachant à des esprits d'erreurs et à des doctrines de démons, parlant le mensonge avec hypocrisie, et dont la conscience est cautérisée, condamnant le mariage et ordonnant de s'abstenir des aliments que Dieu a créés pour que les fidèles et ceux qui ont connu la vérité en usent avec action de grâces ; car tout ce que Dieu a créé est bon, et on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces... rejette les sottes fables de vieilles.....* (*I Tim.* IV. 17.) — Ce ne sont pas des exemples de tolérance et d'excès dans l'adoration en esprit, mais de rigorisme et d'excès dans les pratiques matérielles, que l'apôtre donne comme

signes de ce qu'il appelle l'*apostasie de la foi dans les derniers temps*; cela fait rêver profondément. Quant à ces derniers temps, il ne s'agit pas de la fin totale en particulier, mais de l'évolution ecclésiastique dans son ensemble, qui est la dernière dans l'histoire humaine, relativement à tout le passé, qui impliquait l'attente et la prophétie.

» IX. *Sache que, dans les derniers jours,* dit encore Paul à Timothée, *seront des temps difficiles : il y aura des hommes s'aimant soi-même, avides, arrogants, superbes, outrageux, rebelles à leurs parents, ingrats, souillés de crimes, sans affection pour les leurs, implacables, détracteurs, dissolus, farouches, ennemis des bons, traîtres, insolents enflés d'orgueil, aimant les voluptés plus que Dieu, ayant toutefois l'apparence de la piété, mais en détruisant la vertu.* (*II Tim.* III, 1-5) — Même observation que la précédente sur les *derniers jours;* quoique le nombre de ces hommes qui formeront l'armée de l'Antechrist doive sans doute diminuer à proportion que s'établira socialement le règne du Christ, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y en aura jusqu'à la fin : comment penser autrement après ces oracles de l'interprète du Christ, et à la vue de ce qui se passe dans l'Eglise, qui est encore pleine de ces monstruosités?

» X. On lit dans l'*Epître aux Hébreux* (I, 10, seqq.) cette citation des prophètes, qui confirme le sens de plusieurs de leurs prophéties sur une fin du monde : *Au commencement, Seigneur, tu as fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains. Ils périront, mais toi, tu demeureras; ils vieilliront tous comme un vêtement; tu les rouleras comme un manteau, et ils seront changés; toi, tu es le même toujours, et tes années ne défaillent point.* — Ce passage semble donner la fin des choses existantes comme devant se réaliser successivement par transformations et changements indéfinis, et non par une secousse instantanée; ce qui est conforme aux données de l'astronomie moderne, qui en a assez vu pour juger que les grands corps de l'immensité se forment et se déforment selon des périodes qui, incalculables pour nous, ne sont que des minutes relativement à Dieu.

» XI. La même Epître rappelle cette autre prédiction des prophètes : *Je mettrai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leurs cœurs; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple; chacun d'eux n'enseignera point son prochain, ni chacun d'eux son frère, disant : Connais Dieu, parce que tous me connaîtront, du plus petit jusqu'au plus grand.* (*Hebr.* VIII, 10 seqq.) — Paul semble bien prendre à la lettre cette promesse d'une diffusion universelle de la science religieuse. C'est, dit-il, la nouvelle alliance, et il ajoute : *En disant une nouvelle alliance,* (*Dieu*) *a fait de la première une chose ancienne; or, ce qui devient ancien et vieillit est près de sa fin.* Cette alliance ancienne, dit encore l'Apôtre, (*Hebr.* IX, 1 seqq.), *avait des ordonnances de culte, et un sanctuaire terrestre,* etc., etc..... *mais le Christ* (s'est fait) *pontife des biens futurs pour un meilleur et plus parfait tabernacle, non fait de la main des hommes,* etc., et enfin : *Il a paru une fois vers la consommation des siècles pour détruire le péché, se faisant lui-même victime; et comme il est statué que tous les hommes meurent une fois, et après cela le jugement, ainsi le Christ s'est offert une fois pour ôter les péchés de beaucoup; et, la seconde, il apparaîtra, non plus pour le péché, mais pour le salut de ceux qui l'attendent.* (*Ibid.*, 26-28.) — N'y aurait-il pas encore ici, comme cela arrive si souvent, une double allusion, l'une au salut temporel de l'Eglise terrestre, à la gloire du Christ et au salut des peuples dans cette gloire, pendant la période humaine qui suivra la consommation des temps prophétiques au Golgotha? Ne serait-ce pas en ce sens qu'il dirait plus loin : *Encore un peu, et celui qui doit venir viendra, et il ne tardera point?* S'il s'agissait de la fin du monde, cela ne serait ni conforme aux faits maintenant accomplis, ni en harmonie avec ce que le même apôtre dit ailleurs, que cette fin n'est pas prochaine; il peut s'agir

de la mort de chacun et de l'éternité qui la suit; mais il nous semble plus naturel de comprendre que le règne du Christ sur la terre par l'extension de son Eglise, et par les influences sociales de sa doctrine, va commencer de se réaliser pour se perfectionner de plus en plus jusqu'à la fin. Au reste, tous ces passages nous paraissent calculés par l'apôtre pour rester toujours à double ou triple sens dans l'intérêt de la vertu et de l'espérance.

« XII. Nous trouvons, dans l'éloquente *Épître de saint Jacques*, adressée à toutes les Églises, le passage suivant, lyrique comme les diatribes des prophètes, sur l'avénement du Seigneur :

» *Et maintenant, riches, pleurez; hurlez dans les misères qui viendront sur vous. Vos richesses sont tombées en pourriture, et la vermine a mangé vos vêtements. Votre or et votre argent se sont couverts de rouille; et cette rouille témoignera contre vous; elle gagnera vos chairs et les dévorera comme le feu. Vous avez thésaurisé la colère pour les derniers jours. Voilà que crie le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et que vous avez frustrés; et leurs cris ont monté jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées. Vous avez festiné sur la terre, vous avez nourri vos cœurs dans les luxures pour la journée du sacrifice. Vous avez condamné, vous avez tué le juste, et il ne vous a point résisté. Soyez donc patients, frères, jusqu'à l'avénement du Seigneur. Le laboureur attend le fruit précieux de la terre, il espère avec patience jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie du printemps et celle de l'automne. Soyez patients de même, et fortifiez vos cœurs, car l'avénement du Seigneur approche..... voilà que le juge est debout à la porte.* (Jac. v, 1 seqq.) — On ne peut s'empêcher de voir, dans ces menaces adressées aux uns, dans ces consolations adressées aux autres, autant des prédictions de révolutions sociales qui rétabliront la justice, et rendront le travailleur propriétaire de fait, comme il l'est en droit, de la plénitude des fruits de son travail, ou d'un égal équivalent, que des prédictions du rétablissement de l'ordre dans l'autre vie. Or, s'il y a eu des efforts violents dans l'humanité vers l'accomplissement de ces prédictions, on doit avouer que cet accomplissement est encore bien loin de sa réalisation. Le monde, à force de se retourner, comme le géant enterré sous l'Etna, d'une hanche sur l'autre, finira peut-être par secouer son fardeau.

» XIII. Citons le fameux passage de la *IIe Epître de saint Pierre*, qui semble dire clairement que le monde finira par le feu, et duquel est venue principalement cette tradition chrétienne.

» Chap. III, ℣. 3 et suiv. : *Sachez qu'il viendra, dans les derniers jours, des moqueurs marchant selon leurs propres convoitises, et disant : Où est la promesse de son avénement? car depuis que nos pères se sont endormis, tout persévère comme depuis le commencement de la création. Ils ignorent, ceux qui veulent qu'il en soit ainsi, que d'abord étaient les cieux et la terre subsistant de l'eau et par l'eau, en conséquence de la parole de Dieu; par quoi il arriva que ce monde d'alors, inondé d'eau, périt. Or, les cieux qui sont maintenant et la terre ont été reposés par la même parole, réservés au feu pour le jour du jugement et de la perdition des hommes impies. Mais il est une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés, qu'un jour devant le Seigneur est comme mille années, et mille années comme un jour* (1). *Le Seigneur ne retarde point sa promesse comme quelques-uns l'imaginent, mais il agit avec patience à cause de vous, ne voulant pas que quelques-uns périssent, mais que tous retournent à la pénitence. Ce jour du Seigneur viendra de telle sorte qu'en ce jour les cieux passeront avec un grand fracas, les éléments seront dissous par la chaleur, et la terre avec toutes les œuvres qu'elle contient, sera brûlée. Puis donc que tout cela doit périr, quels ne devez-vous pas être en sainteté de vie et*

(1) C'est de cette parole rapprochée des 1260 jours de Daniel et de l'Apocalypse que nous tirons la déduction conjecturale que le second âge de l'humanité déchue, âge dont l'aurore chrétienne signale les débuts, sera de 1260 mille ans. Voyez notre article AVENIR DU MONDE TERRESTRE, chap. V. XX. (1874)

piété, attendant et hâtant l'avénement du Seigneur par qui les cieux embrasés seront dissous, et les éléments se dessécheront par l'ardeur du feu? car nous attendons, selon ses promesses, de nouveaux cieux et une terre nouvelle, sur lesquels la justice habitera. Pierre ajoute ensuite que la longanimité de Notre-Seigneur est efficace et produit le salut, selon que *Paul, son frère bien-aimé, l'a écrit dans des lettres où il y a des choses difficiles à comprendre, que des hommes ignorants et légers dépravent, comme les autres écritures, pour leur perte.*

» Quatre idées principales se distinguent dans ce morceau: 1° l'ordre présent de notre habitation terrestre, tel qu'il nous apparaît, périra par le feu au jour du jugement et de la perdition des impies, comme il périt par l'eau du déluge au temps de Noë; 2° mais quant à l'heure où cela arrivera, elle peut se faire attendre longtemps, car les milliers d'années sont devant Dieu comme des jours; 3° Dieu prend patience, afin que peu à peu tous se convertissent, selon sa volonté, qui est qu'aucuns ne périssent. 4° Après cette révolution par le feu, il y aura de nouveaux cieux et une terre nouvelle où la justice règnera.

» Or, est-il essentiel de prendre à la lettre cette destruction par le feu? Pierre prétend-il interpréter ou seulement répéter et affirmer le discours figuré des prophètes et de Jésus-Christ sur le même sujet? Sa pensée particulière fût-elle de les interpréter dans le sens littéral, s'en suivrait-il absolument que Dieu lui eût inspiré de les reprendre de la sorte, pour décider la question devant l'avenir catholique, puisque un des principaux caractères de l'inspiration consiste en ce que la chose dite ou écrite ne soit pas toujours pleinement ni exactement comprise par celui qui la dit ou l'écrit? Toutes ces questions nous paraissent insolubles, vu que l'Eglise ne s'est pas prononcée, et que la fin du monde, quant à son heure et à la manière dont elle arrivera, est demeurée un mystère. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'apôtre Pierre, comme les autres, promet une transformation quelconque, qui finira par une terre nouvelle, où règnera la justice; qu'est-ce que cette terre nouvelle? est-ce le ciel, est-ce un autre état de l'humanité qui ne serait point encore le ciel? Nous ne voyons pas qu'on ne pût encore, sans trop violenter le texte, entendre tout cela dans un sens moral plutôt que matériel, et y voir la prédiction, que nous avons si souvent rencontrée, de grands bouleversements de la société humaine devant aboutir à des victoires du bien, et à un règne pacifique de l'Evangile sur cette terre, avant le triomphe des cieux.

» XIV. Nous terminerons par saint Jean cette revue des prophéties évangéliques, après avoir commencé par lui. Ne semble-t-il pas expliquer lui-même, comme nous l'avons fait, la bête de son Apocalypse, sous le nom d'Antechrist, dans les passages suivants:

» I. *Joan.* II, 18-22. — *Mes petits enfants, c'est la dernière heure; et comme vous avez entendu que l'Antechrist (Antichristus) vient, il y en a, dès maintenant, plusieurs qui sont des antechrists, d'où nous savons que c'est la dernière heure. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient point d'avec nous, car s'ils avaient été d'avec nous, ils seraient demeurés avec nous... Qui est menteur, sinon celui qui nie que Jésus soit le Christ? Celui-là est l'Antechrist qui nie le Père et le Fils...*

I Joan. IV, 1-4. — *Bien-aimés, ne croyez point à tout esprit, mais éprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu. En ceci vous connaîtrez l'esprit de Dieu: tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu en la chair est de Dieu; et tout esprit qui dissout Jésus* (le grec porte *qui ne confesse pas que Jésus-Christ est venu en la chair*), *n'est point de Dieu; celui-là est l'Antechrist dont vous avez ouï dire qu'il vient, et maintenant déjà il est dans le monde..., vous êtes de Dieu, mes petits enfants, et vous l'avez vaincu...*

II Joan. 7. — *Plusieurs séducteurs se sont introduits dans le monde, qui ne confessent point que Jésus soit venu dans la chair; celui-là est séducteur et Antechrist.*

Il paraît évident, par cette interpr.-

tation de saint Jean lui-même, que l'Antechrist, pris en général et absolument, n'est autre chose que l'esprit d'opposition au Christ, comme Satan, le démon, le serpent, le diable, etc., et, dans d'autres littératures religieuses, Ahrimane, Loke, Koung-koung, etc., sont des noms symboliques ou personnificateurs de l'esprit d'opposition à Dieu. C'est, au reste, ce que dit l'étymologie du mot *Antichristus*, et l'on peut considérer, ce nous semble, cette explication du poète-philosophe du Nouveau Testament comme très-utile pour l'interprétation de son Apocalypse. Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'en partant de cette idée, il sera tout naturel d'appeler antéchrits tous ceux qui appartiendront, en leur particulier, à titre de chefs plus ou moins importants, au camp de l'erreur et du mal ; et de cette manière l'Antechrist commencera de jouer son rôle, dans l'Eglise et hors de l'Eglise, mais surtout dans l'Eglise, à partir des premiers temps du christianisme, et continuera de le jouer, en renaissant continuellement, durant les temps qui sont appelés *les derniers temps, novissima tempora*, c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué, toute la durée de la période humaine qui suivra le premier avénement du Christ, jusqu'à cette victoire définitive de Dieu, cette ruine complète de la bête, et cette délivrance des opprimés, que nous avons vue annoncée dans toutes les prophéties.

» Un mot reste à expliquer dans ce que nous venons de citer du disciple bien-aimé. Il dit à ses chrétiens, qu'il appelle, avec tant de douceur et d'effusion, ses petits enfants, que *c'est la dernière heure* ; croirait-il, lorsqu'il écrit, à une prochaine fin du monde, ou, au moins, à un avénement nouveau du Sauveur qui aurait lieu avant sa mort conformément à la croyance, qui s'était d'abord répandue parmi les frères, qu'il ne mourrait pas jusqu'à ce que le Christ vînt? *Si je veux qu'il reste jusqu'à ce que je vienne, que t'importe* (*Joan.* XXI, 22), avait dit Jésus à Pierre, en parlant du jeune disciple, et celui-ci, en racontant lui-même ce fait, ainsi que la croyance à laquelle il avait donné lieu, ajoute : *Jesus ne lui dit pas : il ne mourra point, mais seulement, si je veux qu'il reste jusqu'à ce que je vienne, que t'importe?* Or, il nous semble voir, et dans ce récit, et dans toutes les Epîtres des apôtres que nous avons citées, — excepté saint Paul qui a positivement rejeté loin les terreurs de ceux qui croyaient que *le jour du Seigneur était proche* — 1° un état d'esprit fort douteux et obscur sur le sens et sur l'époque de ce que le Christ avait appelé son second avénement, ce qui devait être, au moins quant à l'époque, puisqu'il avait dit qu'elle était cachée à tous, excepté au Père, et 2° une sorte de tendance particulière à penser que la fin du monde n'était pas éloignée ; c'est ce qu'attestent aussi les ouvrages des plus anciens pères de l'Eglise, comme ayant été une croyance accréditée chez les premiers chrétiens. Or, c'est peut-être cette probabilité particulière qu'exprime saint Jean dans ce passage ; l'inspiration n'en serait pas compromise, car il suffirait de dire que Dieu inspirait, en ce moment, l'écrivain à émettre ce qu'il soupçonnait et ce qu'on soupçonnait de son temps ; on voit, d'ailleurs, par le raisonnement qu'il fait sur l'Antechrist dont il voit, à sa grande douleur, se lever comme l'aurore dans l'Eglise même, qu'il tire plutôt un horoscope à titre d'homme sur un point que Jésus-Christ a déclaré n'être révélé à qui que ce soit par le Père, qu'il ne parle au nom de celui qui l'inspire. Quoi qu'il en soit de cette explication, on peut encore entendre, à la rigueur, par ce *novissima hora*, de saint Jean, ce que nous avons entendu par le *novissima tempora* si souvent répété, c'est-à-dire toute la période humaine qui suivra Jésus-Christ et qui pourra être extrêmement longue. D'après ce sens, que favorise le mot de saint Pierre, que, *devant Dieu, mille ans sont comme un jour*; ces paroles de saint Jean seraient encore plus fortes pour prouver qu'il n'entendait par *Antechrist* que le mal considéré dans sa lutte incessante contre le Christ, lutte qui devait commencer, au sein même de l'Eglise, dès l'inauguration

du christianisme, première minute de la dernière heure, et ne finir qu'à la consommation de la même période, qui arrivera aux dernières minutes de cette dernière heure,

VI. — Résumé.

» Si nous nous recueillons pour grouper, sous un certain nombre d'idées générales, les nombreux détails de la scène prophétique que nous venons de parcourir, nous arrivons à l'énumération suivante :

» I. Toutes les nations bénies dans le Christ ; tous les enfants de Seth éclairés par l'étoile de Jacob ; tous les peuples soumis au Messie ; le désiré des nations successivement vainqueur de ses ennemis et triomphant paisiblement dans sa victoire ; affluence universelle au temple du Sauveur ; cessation complète de l'idolâtrie ; le rameau d'Israël fleurissant sur toute la terre ; toute chair en adoration devant le vrai Dieu ; l'Eglise du Christ, d'abord une petite pierre, devenant une montagne qui couvre toute la terre ; la puissance satanique abattue ; le Christ adoré en tout lieu, ses missionnaires répandus sur tous les points du globe ; réunion de tous les infidèles ; la bonne nouvelle entendue partout ; l'Evangile librement enseigné et universellement compris ; avénement progressif et enfin complet du Christ dans sa gloire ; le Crucifié attirant tout à lui ; conquête par l'Eglise de toutes les nations.

» En résumé : unité religieuse de l'humanité dans le Christianisme.

» II. Le serpent écrasé ; Job appauvri, sans le mériter, par Satan, et, restauré, malgré Satan, dans sa richesse première ; revanche de Michel sur Satan ; chute de Lucifer ; Léviathan muselé ; le géant abattu ; le dragon renaissant jeté enfin dans l'abîme ; Bélial définitivement mis à la chaîne ; la bête et son prophète disparus dans le lac ; l'Antéchrist vaincu.

» En résumé : victoire assurée au bien dans sa lutte avec le mal, sur tous les champs de bataille ; victoire totale à la fin de cette lutte ; victoires partielles dans les grandes subdivisions de cette lutte.

» III. Animaux asservis ; terre totalement remplie d'habitants ; conquête de l'atmosphère et de l'Océan ; les grandeurs du désert et les montagnes devenues fécondes ; surabondance des productions ; défrichement des solitudes ; le travail récompensé ; la mort n'est plus que la suite de la vieillesse ; la santé régnant sur la terre ; cieux et terre renouvelés.

» En résumé : conquête complète du globe terrestre par l'humanité.

» IV. Royautés abattues ; grandes secousses, et montagnes transportées dans la mer ; humiliation de toutes les puissances ; pauvres et justes élevés à l'empire ; délivrance du faible des mains du fort ; les rois des nations mis à la chaîne ; tyrannies extirpées ; disparition des dominateurs ; grande revendication pour les faibles ; la verge des dominateurs brisée ; chute du grand empereur de la grande Babylone ; les rois jetés dans le lac ; les chaînes de tous les peuples rompues ; les avocats du despotisme, ses faux prophètes, devenus muets ; croulement des tours ; fers brisés ; délivrance des captifs ; esclaves rendus libres ; forts démolis ; dominateurs devenant la proie des bûchers et des vers ; extinction de la race des bêtes méchantes ; rédemption des opprimés à la suite de secousses effrayantes ; rejet des tyrans au rebut ; grande vengeance de Dieu contre les oppresseurs ; grands triomphes des bons ; têtes des dynasties abattues ; chants de victoire de la liberté ; la parole seule devenue l'épée qui foudroie les dominateurs ; toutes les puissances tombant devant le règne du Christ ; plus de rois ; plus de domination de l'homme sur l'homme ; grandes révolutions qui conduisent à la terre nouvelle.

» En résumé : conquête d'un ordre politique universel fondé sur l'équilibre des droits et sur la liberté.

» V. Extinction du paupérisme ; plus d'usures ; règne de la justice ; ordre rétabli ; chacun jouissant du fruit complet de son travail ; luxe aboli ; le sceptre des exacteurs brisé ; nivellement des conditions ; pauvres élevés à la liberté ; plus d'esclavage ; échange des produits possible pour tous ; jouissance de ce qu'on produit ;

on n'engendre plus dans la crainte ; frugalité dans les repas du lion ; plus d'exploitation du faible par le fort ; égalisation dans la médiocrité ; partout simplicité des mœurs agricoles ; plus d'injustice légale et organisée ; écartement des injustes ; s'il y a encore des pauvres, ils le seront par leur faute ; grandes tribulations avant le règne de la justice ; chute de la grande Babyloue, du luxe voleur, corrupteur et appauvrissant ; chute de tout l'ordre social fondé sur l'injustice ; chants de triomphe des pauvres délivrés ; disparition des grandes fortunes ; égalité des biens dans les limites possibles et raisonnables ; élévation des uns et abaissement des autres, par des séries de révolutions douloureuses, à un état mitoyen de bien-être.

» En résumé : conquête d'un ordre économique universel fondé sur la justice.

» VI. Tous les appareils de guerre reforgés en instruments d'agriculture ; paix universelle ; oubli des manœuvres militaires ; fédération des nations ; le loup en paix avec l'agneau, et le lion mangeant avec le bœuf ; grandes douleurs avant ces résultats et pour y arriver ; plus de tributs, peuples réconciliés ; pacification universelle ; premier état oublié ; nations et langues réunies, et, par suite, plus de races distinctes ni de langages distincts ; fraternité cosmopolite ; terre heureuse ; guerres affreuses et universelles pour aboutir à la paix universelle ; épuration du genre humain par les révolutions préparatoires ; égalité de toutes les nations, qui suppose la réfusion des races, des langues et des mœurs ;

» En résumé : conquête de l'unité du genre humain dans une confédération pacifique des nations,

VII. Règne des bons ; jugement dans l'équité ; diffusion universelle des lumières dont un berceau est la source ; science répandue partout ; pauvres éclairés ; magistratures nouvelles ; terre réveillée ; yeux ouverts ; plus de peine de mort ; plus de sang humain répandu légalement ; règne des saints ; résurrection des morts dans la lumière chrétienne ; grands cataclysmes suivis de ces triomphes du bien ; transformations progressives pour arriver à la terre nouvelle ; empire de la science et de la vérité ;

» En résumé : conquête progressive, au prix de grandes révolutions, d'une unité de législation fondée sur la science et la raison devenues souveraines.

» VIII. Plus de mauvais pasteurs ; pratiques matérialistes remplacées par l'adoration pure ; amour du prochain triomphant ; égoïsme écrasé ; plus de pasteurs se paissant eux-mêmes ; adoration de Dieu en esprit et en vérité ; un seul pasteur et un seul troupeau ; brebis faibles devenues fortes ; le sanctuaire purifié ; la religion libre ; règne universel du Docteur de justice ; l'esprit de Dieu répandu sur toute chair ; paix de la nouvelle maison du Seigneur ; les superstitions oubliées ; unité du maître, qui est le Christ ; plus de commerce des choses saintes ; les séducteurs qui resteront encore, réduits à l'impuissance ; pour arriver là, révolutions terribles et dissentions atroces ; faux Christs et faux prophètes régnant au sein de l'Eglise avant le règne pur et pacifique du véritable Christ ; événements grandioses inattendus ; transformations imprévues ; terribles surprises ; séparation des bons d'avec les mauvais ; mauvais mis au rebut ; Dieu adoré dans son véritable temple ; une seule bergerie et un seul pasteur dans tout l'univers ; épanchement universel de l'esprit consolateur ; luttes, malheurs et triomphes des deux témoins ; plus de blasphémateurs ; Dieu seul est adoré ; les mille ans d'emprisonnement de Satan avant de nouveaux efforts sataniques qui finiront par l'épuration dernière de l'Eglise ; culte extérieur complètement sanctifié ; la grande apostasie et le règne de l'inique pour un temps, avant l'adoration parfaite ; fausse piété vaincue à son tour ; tous parvenus à la connaissance de la vérité ; unité de prière, de parole, de chant, dans une langue que tous entendront ; la bête qui s'était élevée dans l'Eglise définitivement vaincue ;

» En résumé : conquête de l'unité dans l'adoration vraie.

» IX. Le sépulcre du Christ profané et redevenu glorieux ; la désolation

cessant d'exister sur la terre sainte ; Jérusalem restaurée dans une nouvelle gloire ; temps à prodiges imprévus ; le peuple juif rétabli ; résurrection de la ville sainte en capitale du monde converti ; Israël réhabilité et respecté des nations ; paix et prospérité pour tous les peuples ; œuvre de fraternité achevée par l'Elie de l'avenir, quel que soit le sens de ce symbole ; avant le rétablissement de Jérusalem, cette ville foulée aux pieds jusqu'à la fin de la gentilité ; retour de la Jérusalem rebelle ;

» En résumé, pour ce qui concerne la nation du Christ en particulier : conquête des restes de cette nation au Christianisme après celle des autres nations, et ensuite, restauration de cette nation exilée dans son pays et dans sa gloire.

» Tels sont les traits principaux, les grandes étoiles, les fleurs les plus apparentes de ce monde prophétique aux richesses infinies. Il nous semble y trouver, soit directement, soit par déduction :

» L'unité de religion, l'unité politique, l'unité d'Eglise, l'unité de foi, l'unité de culte, l'unité de législation, l'unité de liberté, l'unité de fraternité, l'unité d'égalité, l'unité de mœurs, l'unité de nations, l'unité d'Etats, l'unité du commerce, l'unité de langage, l'unité de races, l'unité de science, l'unité de morale ; toutes les unités nécessaires pour la reconstitution de l'humanité en une seule famille bénie du Père, mais conquises, petit à petit, par une lutte incessante. »

Pour avoir une idée d'ensemble de nos conjectures sur l'avenir terrestre, il faut lire aussi notre article Avenir du monde terrestre devant la science.

Le Noir.

PROPICE, PROPITIATION, PROPITIATOIRE. Ces termes dérivés du latin *propè*, proche, auprès, sont une métaphore. Comme nous disons aussi que le péché nous éloigne de Dieu ou éloigne Dieu de nous, nous disons aussi que la pénitence nous en rapproche ; ainsi Dieu nous est *propice*, lorsqu'il se rapproche de nous pour nous accorder ses grâces et ses bienfaits. Lorsque le publicain disait à Dieu : *Seigneur, soyez propice à moi, pauvre pécheur,* cela signifiait, Seigneur, rapprochez-vous de moi, et pardonnez-moi les péchés qui m'éloignent de vous. Saint Jean, *Epist.* 1, c. 4, ỹ. 2, dit que « Jésus-Christ est la victime » de *propitiation* pour nos péchés, » non-seulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde entier, » parce que sa mort, qu'il a offerte à Dieu pour les péchés de tous les hommes, a satisfait à la justice divine, les a réconciliés tous avec elle, a mérité pour eux tous la grâce et la gloire éternelle dont le péché les rendait indignes.

Dans l'ancienne loi les sacrifices offerts pour les péchés sont appelés *sacrifices propitiatoires*, pour la même raison ; et le jour de l'expiation générale est nommé le jour de la *propitiation*, *Levit.*, c. 23, ỹ. 28. L'Eglise catholique tient pour article de foi que la messe est un sacrifice de *propitiation* pour les vivants et pour les morts ; parce que c'est le sacrifice même de Jésus-Christ renouvelé et offert à Dieu pour effacer les péchés des vivants et des morts, par conséquent pour leur appliquer les mérites de ce divin Sauveur. *Voyez* Messe.

C'était une espèce de serment parmi les Juifs, de dire : Dieu me soit *propice* pour que je ne fasse point telle action, c'est-à-dire Dieu me préserve de la faire.

Le couvercle de l'arche d'alliance était nommé *propitiatoire*, à cause de sa forme ; il était plat et surmonté de deux chérubins ou anges, tournés l'un vers l'autre, et dont les ailes étendues formaient une espèce de trône. *Levit.*, c. 16, ỹ. 2. C'est là que Dieu daignait rendre sa présence sensible, sous la forme d'une nuée ou autrement, et qu'il donnait ses réponses au grand prêtre, lorsqu'il était consulté. Ce trône était donc appelé le *propitiatoire*, à cause que Dieu s'y rapprochait de son peuple et daignait se rendre accessible, *Exod.*, c. 15, ỹ. 22 ; *Num.*, cap. 7, ỹ. 89. Cette présence divine est nommée par les docteurs juifs *schekinah*, demeure, habitation, séjour. Aussi, dans le grand jour des expiations, le grand prêtre, tenant à la main le sang de

la victime immolée pour les péchés du peuple, se présentait devant le *propitiatoire*, s'approchait ainsi de la Divinité, intercédait et faisait *propitiation* pour toute la nation.

Par cette même raison, les juifs pieux et fidèles à observer la loi, quelque éloignés qu'ils fussent du tabernacle ou du temple, se tournaient de ce côté-là pour faire leurs prières, parce que c'était là que Dieu daignait habiter et répandre ses grâces. *III. Reg.*, c. 8, ℣. 48 ; *Dan.*, c. 6, ℣. 10 ; Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 3, § 1.

Par analogie à l'arche d'alliance, quelques auteurs chrétiens ont nommé *propitiatoires*, les dais ou baldaquins qui couvraient l'autel, ou les ciboires suspendus sous ces dais, dans lesquels on conserve l'eucharistie ; c'était un témoignage de la foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement. BERGIER.

PROPOS. On appelle communément *bon propos*, la résolution formée par un pénitent de ne plus retomber dans le péché, et d'en éviter les occasions. Ce *bon propos* est nécessairement renfermé dans la contrition, sans cela elle ne serait pas sincère. On ne peut pas dire avec vérité que l'homme se repent d'avoir offensé Dieu, et qu'il déteste son péché, à moins qu'il ne soit dans la ferme résolution de changer de conduite, et d'éviter autant qu'il le pourra tout sujet de tentation. C'est la décision du concile de Trente, sess. 14, c. 4. Elle est fondée sur l'Ecriture sainte ; Dieu dit aux pécheurs, *Ezech.*, c. 18, ℣. 31 : « Rejetez loin de vous toutes les pré- » varications que vous avez commises, » faites-vous un esprit et un cœur » nouveau... Revenez à moi, et vous » vivrez. » Se faire un cœur nouveau, c'est changer d'inclinations, d'attachements et d'habitudes, ne plus aimer, ne plus rechercher ce qui a été la cause du péché. BERGIER.

PROPOSITION. L'on appelait *pains de proposition* ou d'offrande, les pains qui étaient présentés à Dieu, et renouvelés chaque semaine par les prêtres dans le tabernacle, et ensuite dans le temple de Jérusalem. Le prêtre de semaine, tous les jours de sabbat, mettait ces pains sur une table d'or destinée à cet usage dans le sanctuaire. Ils étaient au nombre de douze, et désignaient les douze tribus d'Israël. Chaque pain était d'une grosseur assez considérable, puisqu'on y employait deux affarons de farine, ou environ six pintes. On les plaçait tout chauds sur la table, et l'on ôtait les vieux qui y avaient été exposés pendant toute la semaine. Les prêtres seuls pouvaient en manger, et si David en mangea une fois avec ses gens, ce fut par nécessité. Cette offrande était accompagnée d'encens et de sel, et l'on brûlait l'encens sur la table, lorsque l'on y mettait des pains nouveaux. Les rabbins ont beaucoup disserté sur la forme de ces pains, sur la manière dont ils étaient pétris, cuits et arrangés ; mais ce qu'ils en disent n'est rien moins que certain.

Dès le commencement du monde Dieu a voulu que les hommes lui présentassent les aliments dont ils se nourrissaient, parce que ce sont les plus précieux de tous les biens. Il voulait par là les faire souvenir que c'est lui seul qui les leur fournit, qu'ils en sont redevables à sa bonté, qu'ils doivent en être reconnaissants, en user avec modération, et en faire part à leurs frères. Cette offrande était donc une très-bonne leçon, et non une cérémonie frivole et ridicule, comme le prétendent les incrédules.

BERGIER.

PROSE, hymne composée de vers sans mesure, mais qui n'ont qu'un certain nombre de syllabes, avec des rimes, qui se chante aux messes solennelles, après le graduel et l'*alleluia*, et qui en est censée la suite ; c'est pour cela que dans plusieurs missels les *proses* sont nommées *séquences*, *sequentia*.

On en attribue l'invention à Notker, moine de Saint-Gal, qui écrivait vers l'an 880 ; mais il dit dans la préface du livre où il en parle, qu'il en avait vu dans un antiphonaire de l'abbaye de Jumiéges, qui fut brûlée par les Normands l'an 841. D'autres en firent à son exemple, et bientôt il y en eut pour toutes les fêtes et les dimanches de l'année, excepté depuis la Septua-

gésime jusqu'à Pâques. Mais la plupart furent composées avec tant de négligence, que l'on a loué les chartreux et les bernardins de ce qu'ils n'ont point admis de *proses* dans leurs missels. Il y a quelques diocèses où l'usage est établi de dire une *prose* au lieu d'une hymne aux secondes vêpres des fêtes doubles.

L'Eglise romaine n'en admet que quatre principales, celle de Pâques, *Victimæ Paschali;* celle de la Pentecôte, *Veni, Sancte Spiritus;* celle du saint Sacrement, *Lauda, Sion,* et celle qui se dit pour les morts, *Dies iræ.* La première est d'un auteur inconnu ; la seconde est attribuée par Durand au roi Robert, qui vivait au commencement du onzième siècle ; mais il est plus probable qu'elle a été faite par Herman le Raccourci, *Hermanus contractus*, qui écrivait vers l'an 1040, et que le roi Robert fut l'auteur d'une autre plus ancienne qui commençait par *Sancti Spiritùs adsit nobis gratia;* et qui a été dite dans l'ordre de Cluni, dès le onzième siècle. La troisième est de saint Thomas d'Aquin, auteur de l'office du saint Sacrement. Celle qui se dit pour les morts a été composée par le cardinal Frangipani, appelé aussi Malabrancha, docteur de Paris, de l'ordre des dominicains, qui mourut à Pérouse, l'an 1294. Mais elle n'a commencé à être d'un usage commun qu'au commencement du dix-septième siècle.

Depuis ce temps-là l'on en a composé qui sont d'un style plus poétique et d'un meilleur goût que les anciennes. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la messe*, tom. 1, 2[e] part., art. 6, p. 209.

BERGIER.

PROSÉLYTE. Terme grec, qui répond parfaitement au latin *advena*, étranger, homme arrivé d'ailleurs : les juifs donnaient ce nom aux étrangers qui s'établissaient parmi eux et qui embrassaient leur religion ou en tout ou en partie. Conséquemment ils en distinguaient de deux espèces : ils nommaient les uns *prosélytes de la porte*, les autres *prosélytes de la justice*.

Les premiers étaient des étrangers qui avaient renoncé à l'idolâtrie, et faisaient profession d'adorer le seul vrai Dieu, article fondamental de la religion judaïque, sans la profession duquel ils n'auraient pas été soufferts parmi les juifs. Ceux-ci, persuadés que la loi de Moïse n'était imposée qu'à leur nation, permettaient à un étranger d'habiter parmi eux, pourvu qu'il s'abstînt de toute idolâtrie, qu'il adorât le vrai Dieu, et qu'il observât les sept préceptes de la loi naturelle imposés aux enfants de Noé. *Voy.* ce mot. Il lui était permis de rendre ses hommages à Dieu dans le temple ; mais il ne pouvait y entrer que par la première porte, et dans la première enceinte qui était appelée le parvis des gentils, *atrium gentium;* de là vint le nom de *prosélytes de la porte*, que l'on donna aux étrangers de cette espèce. On croit communément que Naaman le Syrien, et Corneille le centenier étaient de ce nombre.

Les seconds étaient des païens qui avaient embrassé toute la religion juive, et s'étaient obligés à l'observer aussi exactement que les juifs de naissance ; ils étaient appelés *prosélytes de la justice*, parce qu'ils s'étaient engagés à vivre dans la sainteté et la justice prescrites par la loi. Les juifs recevaient volontiers ces sortes d'étrangers ; nous voyons même dans l'Evangile, *Matth.*, c. 23, ỳ. 15, que, du temps de Notre-Seigneur, ils se donnaient de grands mouvements pour convertir des païens, et les attirer à la profession du judaïsme. Ces *prosélytes* étaient initiés par la circoncision ; dès ce moment ils étaient admis aux mêmes rites et aux mêmes priviléges que les juifs naturels.

Par analogie, l'on a aussi nommé *prosélytes* les juifs et les païens convertis au christianisme. Prideaux, *Hist. des Juifs,* t. 2, liv. 13, p. 145.

BERGIER.

PROSEUCHE. *Voyez* ORATOIRE.

PROSPER (saint), né en Aquitaine vers l'an 405, et mort l'an 463, a passé une partie de sa vie en Provence et à Rome. Quoique simple laïque il a mérité d'être mis au rang des Pères de l'Eglise. C'est lui qui avertit saint Augustin de la naissance du semi-pélagianisme dans les Gaules. En 428

ou 429, de concert avec un Hilaire, il écrivait au saint docteur que son livre *de Correptione et Gratiâ* causait beaucoup de bruit à Marseille, parmi un nombre de personnages respectables par leur dignité et par leurs vertus ; la doctrine qu'ils y opposaient était le semi-pélagianisme.

Pour réponse, saint Augustin adressa à tous les deux ses livres *de la Prédestination des Saints* et *du Don de la Persévérance*. Pour connaître exactement les sentiments des semi-pélagiens il faut comparer ces deux ouvrages avec la lettre de *saint Prosper* et avec celle d'Hilaire, précaution que n'ont pas toujours prise ceux qui ont écrit sur cette matière.

Saint Prosper prit la défense des écrits de Saint Augustin contre les fausses interprétations des semi-pélagiens ; ceux-ci lui attribuaient les opinions des prédestinations, qui sont les mêmes que celles de Calvin ; *saint Prosper* fit voir qu'elles sont fort différentes de celles du saint docteur, et il répondit à toutes les objections. Il écrivit encore plusieurs autres ouvrages contre ces nouveaux ennemis de la grâce de Jésus-Christ. En 1711 l'on en a donné à Paris une bonne édition in-fol. Plusieurs critiques ont attribué à *saint Prosper* les deux livres *de la Vocation des Gentils*, d'autres les attribuent à saint Léon avec plus de vraisemblance ; mais on convient que ni l'un ni l'autre de ces sentiments n'est absolument certain, *Hist. de l'Egl. gallic.*, tome 1, pag. 438, etc. *Hist. littér. de la France*, tom. 2, pag. 369. BERGIER.

PROSTERNATION ou PROSTERNEMENT. L'action de se mettre à genoux, de frapper la terre avec le front, ou de se coucher de son long aux pieds de quelqu'un, a toujours été la marque du plus profond respect, surtout parmi les Orientaux ; dans cette attitude un homme témoigne qu'il se met à la merci de celui qu'il salue ; les sauvages mêmes ont compris l'énergie de ce signe. C'est ce que les écrivains sacrés expriment ordinairement par le terme d'*adorer*. Ainsi, lorsqu'il est dit qu'Abraham *adora* les habitants de Heth et les anges qui lui apparurent, que Judith *adora* Holopherne, qu'Achior *adora* Judith, que les mages *adorèrent* Jésus enfant, cela signifie qu'ils se prosternèrent en signe de respect. Nous nous prosternons de même pour *adorer* Dieu, pour lui témoigner notre respect et notre soumission, parce que nous ne pouvons témoigner à Dieu nos sentiments par d'autres signes que par ceux dont nous nous servons à l'égard des hommes. Il ne s'ensuit pas de là que quand nous nous prosternons devant les hommes, nous leur témoignons le même degré de respect et de soumission que nous avons pour Dieu : par conséquent le mot *adorer*, dans ces différentes circonstances, ne peut pas avoir le même sens. C'est néanmoins sur cette équivoque que les protestants nous font un crime de ce que nous nous prosternons devant les saints et devant leurs images. *Voyez* ADORATION.

BERGIER.

PROSTERNÉS. *Voyez* PÉNITENCE PUBLIQUE.

PROSTITUTION. Ce désordre a été toléré chez toutes les nations païennes ; il y en a même plusieurs qui ont poussé l'aveuglement jusqu'à en faire une pratique de religion. Mais Dieu l'avait sévèrement défendu aux Israélites, *Deut.*, c. 23, ỳ. 17 : « Aucune » fille d'Israël ne sera prostituée, et » aucun Israélite ne se livrera à un » commerce infâme. Vous n'offrirez » point à Dieu le prix de la *prostitu-* » *tion*, quelque vœu que vous ayez » fait ; c'est une abomination aux » yeux du Seigneur. » Il est évident que par cette défense Dieu voulait inspirer de l'horreur pour la dépravation des femmes païennes, qui consacraient à la déesse de l'impudicité une partie de ce qu'elles avaient gagné par le crime. Pour rendre l'idolâtrie odieuse, les écrivains sacrés la désignent souvent sous le nom de *prostitution*.

Quelques philosophes modernes ont vainement affecté de nier que chez les Babyloniens et chez d'autres peuples, la *prostitution* ait été pratiquée par motif de religion. Non-seulement Jérémie, écrivant aux Juifs captifs à

Babylone, les prévient contre ce scandale, *Baruch.*, c. 6. ỷ. 42 ; mais *Hérodote,* l. 1, § 199, en parle comme témoin oculaire, et *Strabon,* l. 16, p. 1081. La même coutume régnait en quelques endroits de la Phénicie, selon Lucien, *de Deâ Syria,* et Justin, l. 22, à *Sicca-Veneria,* ville d'Afrique, qui était une colonie de Phéniciens ; Valère-Maxime, I. 2, c. 6. § 15 ; Saint August., *de Civit. Dei,* l. 4. c. 10 ; et dans l'île de Cypre, *Athen. deipn.,* l. 12, pag. 516. Ce désordre infâme durait encore au commencement du quatrième siècle de l'Eglise dans quelques temples de la Phénicie ; Constantin devenu chrétien les fit détruire. Eusèbe, *de Vitâ Constantin,*, l. 3, c. 58, pag. 613 ; Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 18. A la honte de notre siècle, un philosophe incrédule n'a pas rougi d'approuver cette infamie, qui est encore en usage au Japon.

Un autre sujet de confusion pour nous est que l'on tolère dans le christianisme un désordre public qui était sévèrement défendu chez les Juifs.

BERGIER.

PROTESTANTS. L'on a donné d'abord ce nom aux disciples de Luther, parce que l'an 1529 ils protestèrent contre un décret de l'empereur et de la diète de Spire, et qu'ils en appelèrent à un concile général. Ils avaient à leur tête six princes de l'empire, savoir, Jean, électeur de Saxe ; Georges, électeur de Brandebourg, pour la Franconie ; Ernest et François, ducs de Lunebourg ; Philippe, landgrave de Hesse ; et le prince d'Anhalt. Ils furent secondés par treize villes impériales. Par là on peut juger des progrès qu'avait faits le luthérianisme douze ans après sa naissance. Mais c'était plutôt l'ouvrage de la politique que celui de la religion ; cette ligue protestante était moins formée contre l'Eglise catholique que contre l'autorité de l'empereur. L'on a aussi nommé *protestants* en France les disciples de Calvin, et l'usage s'est établi de comprendre indifféremment sous ce nom tous les prétendus réformés, les anglicans, les luthériens, les calvinistes et les autres sectes nées parmi eux. Nous avons parlé de chacune sous son nom en particulier ; mais au mot RÉFORMATION nous examinerons le protestantisme en lui-même, nous ferons voir que cette religion nouvelle a été l'ouvrage des passions humaines, et qu'elle ne mérite à aucun égard le mom de *réforme* que ses sectateurs lui ont donné.

Lorsqu'on leur demande où était leur religion avant Luther ou Calvin, ils disent *dans la Bible.* Il fallait qu'elle y fût bien cachée, puisque pendant quinze cents ans personne ne l'y avait vue avant eux telle qu'ils la professent. Vous vous trompez, reprennent-ils ; les manichéens ont vu comme nous dans l'Ecriture sainte que c'est une idolâtrie de rendre un culte religieux aux martyrs ; Vigilance, que c'est un abus d'honorer leurs reliques ; Aérius, que c'en est un autre de prier pour les morts ; Jovinien, que le vœu de virginité est une superstition. Bérenger a trouvé aussi bien que nous dans l'Evangile, que le dogme de la transsubstantiation est absurde ; les albigeois, que les prétendus sacrements de l'Eglise romaine, sont de vaines cérémonies ; les vaudois et d'autres, que les évêques ni les prêtres n'ont ni caractère ni autorité dans l'Eglise de plus que les laïques, etc. Il est donc prouvé que notre croyance a toujours été professée, ou en tout ou en partie, par quelque société de chrétiens, et que l'on a tort de la taxer de nouveauté.

Voilà en vérité la tradition la plus pure et la plus respectable qu'il y ait au monde ; le dépôt en est toujours hors de l'Eglise et non dans l'Eglise ; elle a pour seuls garants des sectaires toujours frappés d'anathème. Il fallait encore ajouter à cette liste honorable les gnostiques, les marcionites, les ariens, les nestoriens, les eutychiens, etc. Tous ont vu de même dans l'Ecriture sainte leurs erreurs et leurs rêveries ; ils ont cru, comme les *protestants*, que ce livre leur suffisait pour être la règle de leur foi ; mais comment les *protestants* sont-ils assurés de mieux voir que tous ces docteurs, dans la Bible, les articles de croyance, sur lesquels ils ne s'accordent pas avec eux ? Citer de prétendus *témoins de la vérité,* et n'être jamais entière-

ment de leur avis, adopter leur sen timent sur un point, et le rejeter sur tous les autres, ce n'est pas leur donner beaucoup de poids ni de crédit. Une croyance ainsi formée de pièces rapportées et de lambeaux empruntés des hérétiques dont plusieurs n'étaient plus chrétiens et n'adoraient pas Jésus-Christ, ne ressemble guère à la doctrine de ce divin Maître.

Si la Bible renfermait toutes les erreurs que les sectaires de tous les siècles ont prétendu y trouver, ce serait le livre le plus pernicieux qu'il y eût dans le monde ; les déistes n'auraient pas tort de dire que c'est une pomme de discorde destinée à mettre tous les hommes aux prises les uns avec les autres. Mais enfin, puisque les *protestants* prétendent au privilége de l'entendre comme il leur plaît, ils n'ont aucune raison de disputer ce même droit aux autres sectes ; ainsi voilà toutes les erreurs et toutes les hérésies possibles justifiées par la règle des *protestants*. Mais nous voudrions savoir pourquoi l'Eglise catholique n'a pas aussi le droit de voir dans l'Ecriture sainte que tous ceux qui se séparent d'elle, pervertissent le sens de ce livre divin, qui lui a été donné en dépôt par les apôtres ses fondateurs. Saint Pierre reprochait déjà aux hérétiques de dépraver le sens des Ecritures pour leur propre perte, *Epist. II*, cap. 3, ỹ. 16. Deux cents ans après, Tertullien leur soutenait que l'Ecriture ne leur appartenait pas, puisque ce n'est pas à eux ni pour eux qu'elle a été donnée, que c'est le titre de la seule famille des vrais fidèles, auxquels les étrangers n'ont rien à voir, *de Præscript.*, c. 37. C'est aux *protestants* de prouver que cette exclusion ne les regarde pas.

Si du moins ils formaient entre eux une seule et même société chrétienne, le concert de leur croyance pourrait paraître imposant ; mais l'église anglicane, l'Eglise luthérienne ou prétendue évangélique, l'Eglise calviniste ou réformée, l'Eglise socinienne, ne sont pas plus unies entre elles qu'avec nous. Les calvinistes ne haïssent pas moins les anglicans qu'ils ne détestent les catholiques ; quoiqu'ils aient tenté plus d'une fois de faire société avec les luthériens, ceux-ci n'ont jamais voulu y consentir ; souvent ils ont écrit les uns contre les autres avec autant d'animosité que contre l'Eglise romaine ; certains docteurs luthériens ont été maltraités à outrance, parce qu'ils semblaient pencher au sentiment des calvinistes ; ni les uns ni les autres ne fraternisent avec les sociniens.

Pour pallier ce scandale, ils ont été réduits à dire que toutes les sectes qui s'accordent à croire les articles principaux ou fondamentaux du christianisme, sont censées composer une seule et même église chrétienne que l'on peut nommer *catholique* ou *universelle*. Mais quelle union forment ensemble des sociétés qui ne veulent avoir ni la même croyance, ni le même culte, ni la même discipline ? Ce n'est certainement pas là l'Eglise que Jésus-Christ a fondée, puisqu'il la représente comme un seul royaume, une seule famille, un seul troupeau rassemblé dans un même bercail et sous un même pasteur. *Voyez* EGLISE, § 2.

BERGIER.

PROTEVANGILE DE SAINT JACQUES. C'est le nom que porte un Evangile apocryphe et rempli de fables, que Guillaume Postel avait rapporté de l'Orient, et que Théodore Bibliander fit imprimer à Bâle l'an 1552, in-8°. Fabricius en a donné la notice, *Codex apocryph. nov. Testam.*, p. 48 et suiv.

Beausobre, *Hist. du Manich.*, tom., 1, l. 2, c. 2. § 8 et suiv., fait voir que ce prétendu *protévangile* est la production d'un nommé Leucius ou Leuce-Carin, hérétique du second siècle et de la secte des docètes, qui condamnaient le mariage et qui enseignaient que le Fils de Dieu, pour s'incarner, n'avait pris qu'une chair fantastique et apparente ; l'ouvrage dont nous parlons était composé pour autoriser ces deux erreurs. Il était nommé *protévangile*, parce que l'auteur y raconte des événements qui ont précédé la prédication de l'Evangile, savoir la naissance et l'éducation de la sainte Vierge, et la naissance du Sauveur ; mais il ne mérite aucune croyance.

L'on a aussi donné le nom de *protévangile* à la première promesse que Dieu a faite de la rédemption future du genre humain, et qui est renfermée dans les paroles que Dieu prononça contre le serpent après la chute d'Adam, *la race de la femme t'écrasera la tête,* Genes., c. 3, ŷ. 15. Par *la race de la femme* les Pères de l'Eglise ont entendu Jésus-Christ Fils de Dieu, né d'une femme par l'opération du Saint-Esprit, et sans le concours d'aucun homme ; conséquemment plusieurs interprètes ont dit que ces paroles sont le *protévangile,* c'est-à-dire la première nouvelle de la rédemption. Cette croyance est fondée sur la pensée de saint Paul qui a dit, *Hebr.,* c. 2, ŷ, 14, que le Fils de Dieu a participé à la chair et au sang, afin de détruire par sa mort celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon, et sur ces paroles de saint Jean, *Epist.*, 1, c. 3, ŷ. 8 : « Dès le » commencement le démon est l'au- » teur du péché, et le Fils de Dieu est » venu pour détruire les œuvres du » démon. » Dans l'Apocalypse, il est dit, c. 12, ŷ. 9, que le grand dragon, l'ancien serpent qui est le démon et Satan, a été précipité sur la terre, etc.

Conséquemment les Pères ont conclu que la rédemption du monde est aussi ancienne que le péché d'Adam, et qu'il n'y a eu aucun intervalle entre le péché et le pardon. *Voyez* RÉDEMPTION. BERGIER.

PROTHÈSE, mot grec qui signifie *préparation.* Les Grecs appellent *autel de Prothèse* un petit autel sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour le saint sacrifice, le pain, le vin, les vases, etc. ; ensuite ils portent le tout en procession et avec beaucoup de respect, sur l'autel principal sur lequel on doit célébrer. Ce respect avec lequel les Grecs préparent et portent le pain et le vin destinés au sacrifice, a paru excessif à quelques théologiens latins ; ils en ont fait un reproche aux Grecs, comme si ces derniers rendaient un culte religieux aux symboles eucharistiques avant la consécration ; mais les Grecs n'ont pas eu de peine à justifier leur pratique. Elle prouve qu'ils ont la même croyance que nous, touchant le sacrement de l'eucharistie et le sacrifice de la messe ; s'ils pensaient comme les protestants, ils n'auraient aucun respect pour ces symboles. BERGIER.

PROTOCANONIQUES. On nomme ainsi les livres de l'Ecriture sainte qui ont été reconnus de tout temps pour canoniques, soit par les juifs pour l'ancien Testament, soit par l'Eglise chrétienne pour le nouveau, et sur la canonicité desquels il n'y a jamais eu de doute ni de contestation ; et l'on appelle *deutérocanoniques* ceux desquels on a douté pendant quelque temps. *Voyez* CANON et DEUTÉROCANONIQUE. BERGIER.

PROTOCTISTES. Hérétiques origénistes qui soutenaient que les âmes avaient été créées avant les corps ; c'est ce que leur nom signifie. Vers le milieu du sixième siècle, après la mort du moine Nonnus, chef des origénistes, ils se divisèrent en deux branches, l'une des *protoctistes* dont nous parlons, l'autre des *isochristes* dont nous avons fait mention sous leur nom. Les premiers furent aussi nommés *tétatrides*, et ils eurent pour chef un nommé Isidore. *Voyez* ORIGÉNISTES. BERGIER.

PROTOMARTYR, premier témoin, titre donné à saint Etienne, parce qu'il est le premier qui ait souffert la mort pour Jésus-Christ et pour l'Évangile. Quelques auteurs ont aussi donné ce nom à Abel, mais improprement ; quoique ce fils d'Adam soit mort innocent, l'Écriture ne dit point qu'il a souffert pour la défense de la religion. BERGIER.

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE. (*Théol. hist. dign. eccl.*) — C'est un notaire du Saint-Siége dont la fonction est de rédiger et tenir en règle les pièces de la chancellerie romaine. Les bulles et les rescrits pontificaux ne se servent que du mot *notarius* ; la chancellerie dit *protonotarius ;* l'addition de *proto*, premier, n'est qu'honorifique. Il y a les *protonotaires* ti-

tulaires, qu'on dit aussi *de numero participantium* et qui sont soldés, et les *protonotaires* purement honoraires, qu'on dit aussi *extra numerum* ou *extra statum*.

« L'institution des notaires pontificaux, dit M. Permaneder, remonte au premier siècle. Déjà le pape Clément I[er] doit en avoir institué sept pour consigner les faits mémorables de l'Église et rédiger d'une manière authentique les actes des martyrs. Plus tard ces notaires furent chargés de rédiger l'histoire des Papes, les conférences des consistoires des cardinaux, les procès-verbaux de béatification et de canonisation, les actes authentiques des débats judiciaires. Le nombre des notaires fut porté à douze par Sixte V; ils furent munis de priviléges considérables. Ils précèdent, dans la chapelle pontificale et dans les solennités, les auditeurs de rote, les clercs de la chambre, les prélats inférieurs, et les généraux d'ordre; autrefois ils avaient même le pas sur les évêques; mais Paul II leur ordonna de le céder, à Rome et ailleurs. Ce n'est que dans les consistoires publics et dans les cortéges à cheval qn'on voit encore de nos jours quatre protonotaires marcher immédiatement après les évêques assistants au trône pontifical, par conséquent avant tous les autres archevêques et évêques.

» Ils sont exempts de la juridiction de l'ordinaire et placés sous l'autorité immédiate du Saint-Siége. Ils peuvent librement tester, même sur les revenus de leurs bénéfices, jusqu'à concurrence de 2000 ducats; ils reçoivent toutes les grâces et concessions du Pape, libres de taxe et de timbre; ils ont l'entrée de la chancellerie papale, assistent aux consistoires publics et aux débats des béatifications et des canonisations; ils peuvent, sous certaines conditions, avoir des autels portatifs pour dire la messe et se servir des ornements pontificaux dans certaines solennités (1). Ils ont aussi le droit de créer chaque année six docteurs qui jouissent de tous les priviléges de ce grade; mais ce nombre ne peut jamais être dépassé, et les individus promus doivent être domiciliés à Rome (1).

» Toutes ces distinctions n'appartiennent qu'aux titulaires nommés par le Saint-Siége. Les protonotaires *extra statum*, ou honoraires, qui peuvent être nommés, non-seulement par le Pape, mais par les légats *a latere*, et, sous certaines réserves, par le collége des protonotaires titulaires, prennent rang après les chanoines de la cathédrale, et ce n'est que lorsqu'ils sont eux-mêmes chanoines qu'ils précèdent les autres membres du chapitre. Leur costume est la soutane violette avec le petit manteau de même couleur. Ils peuvent aussi, dans les fonctions religieuses, porter un anneau sans pierre précieuse. » LE NOIR.

PROTOPASCHITES. Dans l'*Histoire ecclésiastique*, ceux qui célébraient la pâque avec les Juifs, et qui usaient comme eux de pain sans levain, sont appelés *protopaschites*, parce qu'ils faisaient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars, par conséquent avant les orthodoxes, qui ne la faisaient que le dimanche suivant. Les premiers furent aussi nommés *sabbathiens* et *quarto-décimans*. *Voyez* ce mot. BERGIER.

PROTOPLASTE, premier formé; c'est un surnom d'Adam. BERGIER.

PROTOPOPE. (*Théol. hist. dign. ecclés.*) C'est, dans l'Eglise gréco-russe, un titre hiérarchique tenant le milieu entre l'évêque et le simple pope ou curé. Les attributions du protopope sont à peu près les mêmes que celles de nos archiprêtres dans les cathédrales, et de nos doyens dans les campagnes. LE NOIR.

PROTOSYNCELLE. *Voyez* SYNCELLE.

PROTOTHRONE. On appelait ainsi dans l'Eglise grecque, le premier évêque d'une province ecclésiastique, ou celui qui tenait la première place après le patriarche ou après le mé-

(1) Cf. Sixte V, const. *Romanus Pontifex* et *Laudabilis*.

(1) Ben. XIV, const. *Inter conspicuos*, dd. 4 cal. sept. 1744.

tropolitain. Ces sortes de distinctions n'avaient point été introduites par ambition ni par orgueil, mais pour établir un ordre constant dans la discipline, et afin que l'on pût savoir, dans le cas de la vacance du siége patriarcal ou métropolitain, auquel des évêques la juridiction était dévolue. BERGIER.

PROUDHON (Pierre-Joseph) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce penseur critique, d'une force au-dessus de notre époque, naquit à Besançon en 1809 et mourut en 1865. Fils d'un pauvre tonnelier, il était destiné à embrasser l'état de son père ; mais grâce à la bienveillance de quelques personnes, il put suivre gratuitement les cours du collége. Obligé, par le manque de moyens, de se faire ouvrier typographe avant d'avoir fini ses études, il se distingua par ses habitudes d'ordre et de travail, et put les achever par lui-même en son particulier, tout en venant en aide à ses parents nécessiteux. Il fut attaché successivement à plusieurs imprimeries et enfin devint l'associé d'une maison de Besançon pour l'exploitation d'un nouveau procédé typographique. A cette date (1837), il avait concentré ses travaux sur l'étude des langues, et il réimprima, en y ajoutant un *Essai de Grammaire générale* dont nous parlons au mot *philologie comparée*, les *éléments primitifs des langues* de l'abbé Bergier, auteur de ce Dictionnaire; il ne mit pas sa signature à la fin de cette publication; l'ouvrage se vendit peu, mais l'Académie de Besançon en reconnut le mérite et alloua à son auteur, pour trois ans, la pension de 1,500 fr. fondée par Mme Suard (1838). Cette ressource lui permit de venir à Paris, où il écrivit des articles dans l'*Encyclopédie catholique* de M. Parent-Desbarres, par exemple, *apostasie*, *apocalypse*, et d'où il adressa à l'Académie de Besançon sa défense de la *Célébration du Dimanche* (in-12, 1840; 4e éd., 1850). En 1840, il publia son fameux Mémoire *Qu'est-ce que la propriété*? qui a eu tant d'éditions. C'est dans cet opuscule qu'il développa comme un axiome la proposition qui l'a rendu célèbre et qui était mise en exergue en tête de la brochure : *La propriété c'est le vol.* L'Académie de Besançon s'émut et lui retira la pension qu'elle lui faisait. Proudhon répondit par un second opuscule sur la même question (1841). En 1842 parut un troisième Mémoire : *Avertissement aux propriétaires*, qui le fit traduire devant la cour d'assises de Besançon, mais il fut acquitté. De 1843 à 1847, il eut la direction d'une entreprise de transport par eau sur la Saône et le Rhône, et y introduisit d'importantes améliorations. En même temps, il faisait paraître des ouvrages: *de la Création de l'ordre dans l'humanité*, in-12, 1843 ; *Système des contradictions économiques*, 2 vol. in-8°, 1846. Enfin la révolution de février arriva lorsqu'il faisait imprimer la *Solution du problème social* par l'organisation du crédit et de la circulation monétaire.

D'abord, surpris et se défiant des événements, il resta muet, puis il fit le *Représentant du peuple*, dont la vigueur attira l'attention. Sa réputation s'enflamma subitement comme une traînée de poudre, et aux premières élections, il fut nommé à Paris représentant par plus de 77 mille suffrages. A la Chambre, il fit surtout parler de lui par sa fameuse proposition sur l'impôt; et bientôt il fonda *le Peuple*, qui fut supprimé, puis *la Voix du peuple*, qui le fut également, puis *le Peuple de* 1850. Ce fut alors qu'il attaqua avec tant de violence Ledru-Rollin, Pierre Leroux, Lamartine, Louis Blanc, Cabet, Considérant, Cavaignac, etc. Il fut plusieurs fois déféré aux tribunaux, mais ses brochures, parmi lesquelles on peut citer *le Droit au travail* (1848), *les Malthusiens* (1849), *Démonstration du socialisme* (1849), *Idées révolutionnaires*(1849), avaient un succès inouï; et MM. Thiers, Bastiat, etc., aidés du caricaturiste Cham, du *Charivari*, lui répondaient.

Proudhon tenta en 1849, sous le nom de *Banque du peuple*, un essai pratique de ses théories sur l'abolition de l'intérêt du capital et la gratuité du crédit. Il avait fondé dans ce but une société de commerce au capital

de 5 millions, et avait reçu un assez grand nombre de souscriptions, lorsqu'il fut condamné, pour délit de presse, à trois années d'emprisonnement, et prit la fuite; il alla à Genève, chez M. Fazy, mais bientôt il revint se constituer prisonnier, et la *Banque du peuple* fut liquidée et abandonnée. C'est alors qu'il se maria (1850), et qu'il écrivit les *Confessions d'un révolutionnaire ; Actes de la révolution*; *Gratuité du crédit*; *Discussion avec Bastiat*; *la Révolution sociale*, démontrée par le coup d'Etat, in-12, 1852, six édit.

Proudhon fut remis en liberté en 1852; fit, en 1856, son *Manuel des opérations de Bourse*, et, en 1858, son grand ouvrage *de la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, 3 forts vol. gr. in-12. Ce livre fut saisi au bout de huit jours, et valut à l'auteur une condamnation à trois ans de prison et à 4,000 fr. d'amende. Proudhon se réfugia en Belgique, où il publia une nouvelle édition de *la Justice*, etc., en 4 vol., avec *notes et éclaircissements* en 2 vol.; *Théorie de l'impôt; la Guerre et la paix*, 2 vol.; *du Principe fédératif*, etc. Il revint de Belgique, après qu'une remise spéciale de sa peine lui fut faite et notifiée à Bruxelles par la légation française, et habita Passy. C'est là que, pendant qu'il corrigeait les épreuves de son ouvrage *de la Capacité politique des classes ouvrières*, l'hypertrophie du cœur, dont il était atteint, prit des proportions effrayantes, et qu'il mourut en 1865, ainsi que nous le disons dans une note de notre article ELIMINATION DE L'ABSOLU.

Proudhon a laissé un assez grand nombre de manuscrits, mais qui sont imparfaits, et dont plusieurs ne sont guère que des notes. Parmi ces manuscrits, le principal est une Bible annotée par lui durant toute sa vie de chercheur. C'était lui-même qui avait composé et édité cette Bible, lorsqu'il était ouvrier typographe, et il y avait mis un soin tout particulier; c'est le texte latin complet de la Vulgate; il en avait fait tirer pour lui un exemplaire sur un très-beau et très-grand papier propre à écrire, avec marges très-larges; c'est sur ces marges qu'il a mis ses notes; les différences d'âge de l'encre y sont très-visibles; il écrivit encore dessus peu de jours avant sa mort. Quand sa femme lui parlait de ce gros livre, il lui répondait qu'il fallait le conserver précieusement, que ce serait la dot de ses filles. Parmi ses œuvres posthumes, l'éditeur Lacroix a donné les *Evangiles*, (traduction de Sacy), avec les annotations de Proudhon, tirées de cet exemplaire. Le reste est encore inédit.

On trouvera dans quelques-uns de nos articles de ce dictionnaire, certains détails sur Proudhon; il fut notre ami depuis 1848 jusqu'à sa mort. Nous avons déjà cité les articles ELIMINATION DE L'ABSOLU et PHILOLOGIE COMPARÉE; il y en a plusieurs autres, nous ne nous rappelons en ce moment que celui qui a pour titre : POLITIQUE (philosophie de la).

Si nous nous attardons parfois, dans cet ouvrage, à des discussions avec cet écrivain, ce n'est pas en considération des relations, toujours agréables parce qu'elles étaient pleines d'une liberté et d'une indépendance réciproques, que nous avons eues avec lui, c'est uniquement à cause de sa force : dans ce troisième quart de notre siècle, en effet, tous les autres ennemis de la cause que nous défendons n'ont été, près de celui-là, que de tristes ferrailleurs. Et pourtant, combien de points faibles dans son système d'attaque!....

LE NOIR.

PROVERBE. Dans l'Ecriture sainte ce mot signifie, 1° une sentence commune et populaire, et même une chanson; *Num.* c. 21, ℣. 27 : *Dicetur in proverbio, venite in Hesebon, etc.* 2° Une raillerie, une dérision; *Deut.*, c. 28, ℣. 27 : *Erit Israël in proverbium*, Israël sera le jouet de tous les peuples. 3° Une énigme, une sentence obscure; il est dit du sage, *Eccli.*, c. 29 ℣. 3 : *Occulta proverbiarum exquiret*, il cherchera le sens caché des bonnes maximes. Une parabole, un discours figuré; *Joan.*, c. 10, ℣. 6 : *Hoc proverbium dixit eis Jesus.*

BERGIER.

PROVERBES (livres des). C'est un des livres de l'ancien Testament ; il est ainsi nommé, parce que c'est un recueil de sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie, que l'on attribue à Salomon. En effet, son nom paraît à la tête de l'ouvrage, il est encore répété dans le corps du livre, c. 10, ỹ. 1, et c. 25, ỹ. 1. Dans le 3e livre des *Rois*, il est dit que ce prince avait composé trois mille paraboles, c. 4, ỹ. 32. Les anciens Pères ont appelé ce recueil *Panarète*, c'est-à-dire trésor de toutes les vertus. Les docteurs juifs, aussi bien que l'Eglise chrétienne, en ont toujours fait honneur à Salomon, et l'ont toujours mis au rang des livres saints.

Cependant quelques critiques hardis, à la tête desquels est Grotius, ont douté si Salomon en est l'auteur. Ils ne nient point que ce prince n'ait fait faire un recueil des maximes de morale des écrivains de sa nation ; mais ils prétendent que sous Ezéchias, Eliacim, Sobna et Joaké y ajoutèrent ce qui avait été écrit de meilleur depuis Salomon ; qu'ainsi cette compilation est partie de différentes mains. Grotius en donne pour preuve la différence de style qu'il a cru y remarquer. Les neuf premiers chapitres, dit-il, sont écrits en forme de discours suivis ; mais au chap. 10, jusqu'au ch. 22, ỹ. 16, le style est coupé, sententieux, rempli d'antithèses. Au ỹ. 17 et suivants, il ressemble davantage au commencement du livre ; mais au ch. 24, ỹ. 23, il redevient court et sans liaison ; c. 25, on lit ces mots : *Voici les paroles recueillies par les gens d'Ezéchias, roi de Juda* ; ch. 30 : *Discours d'Agur, fils de Joaké* ; enfin le c. 31 a pour titre : *Discours du roi Lamuel.*

Mais des conjectures aussi faibles ne peuvent pas prévaloir sur la tradition constante qui a toujours attribué ce livre à Salomon. La différence de style prouve seulement que ce livre n'a pas été composé de suite, mais par morceaux détachés, comme se font ordinairement les recueils. Si la variété du style prouvait quelque chose, il faudrait soutenir que les *Proverbes*, l'Ecclésiaste et le Cantique ne peuvent être de la même main, puisque le style de ces trois ouvrages est fort différent. Le chapitre 25, ỹ. 1, porte : Voici les paraboles de Salomon, recueillies par les gens d'Ezéchias, roi de Juda ; mais les recueillir, ce n'est pas en être l'auteur. Il n'est pas sûr que, c. 30, ỹ. 1, *Agur* et *Joaké* soient deux noms d'hommes ; la Vulgate les prend pour deux noms appellatifs, dont l'un signifie *celui qui amasse*, l'autre *celui qui rend*, ou qui vomit. Enfin, puisque l'histoire ne fait mention d'aucun roi nommé *Lamuel*, ce peut être un surnom ou une épithète donnée à Salomon.

Parmi les anciens, Théodore de Mopsueste, parmi les modernes l'auteur des *Sentiments de quelques théologiens de Hollande*, sont les seuls qui aient révoqué en doute l'inspiration de ce livre, et qui aient prétendu qu'il a été composé par une industrie purement humaine.

Les anciennes versions, la grecque et la latine contiennent quelques additions et quelques transpositions qui ne sont point dans l'hébreu, mais saint Jérôme a rendu la Vulgate plus exacte qu'elle n'était auparavant. *Voy. Bible d'Avignon*, t. 8, p. 1.

BERGIER.

PROVERBES (les) **DE SALOMON ET LA CRITIQUE MODERNE** (*théol. hist. génér. exeg.*) — Ajoutons seulement à l'article de Bergier qui précède les extraits suivants de l'article de M. Welte du *dict. encyclop. de la théol. cathol* :

« Le livre est divisé en plusieurs parties qui ont chacune une inscription particulière.

« L'inscription du commencement du livre est très-explicite (1, 1-7) et s'applique non-seulement à la première partie, mais au livre entier. La première partie s'étend jusqu'à la fin du chapitre 9 ; car le chapitre 10 commence par une nouvelle inscription qui introduit dans la deuxième partie. Cette première partie renferme, non un recneil spécial de proverbes, mais des avis et des exhortations morales sous une forme assez sententieuse, ayant pour but d'inspirer l'amour de la sagesse et de provoquer à sa recherche, décrivant en même temps les

magnifiques récompenses qu'assure la sagesse et les lamentables suites qu'entraîne la folie, qui, moralement, est identique avec l'impiété. Cette première partie n'est donc autre chose qu'une longue préface et une véritable introduction aux proverbes qui vont suivre.

« La deuxième partie, qui commence au chapitre 10 et va jusqu'au chapitre 22, 16, renferme les principaux proverbes et constitue la partie capitale du livre. Ces proverbes, qui s'élèvent à près de 500, sont de genres très-divers, renferment de sages règles de conduite pour chaque état et chaque âge, dans une forme claire, facile à comprendre et à retenir.....

« Avec le chap. 22, 16, commence un recueil de proverbes ayant son inscription spéciale et son introduction (1) ; ce recueil se prolonge jusqu'au chapitre 24, 22. L'introduction est une exhortation que le maître adresse à ses disciples pour leur recommander la sagesse. Les proverbes de ce recueil sont très-différents de ceux du premier. Ils sont rarement compris dans un seul verset ; ils en ont d'ordinaire deux, souvent trois. Les versets sont construits moins régulièrement que les premiers ; ils ont plus de membres, et ceux-ci ne sont pas plus parallèles. En revanche on rencontre des proverbes réunis par l'affinité du sens, notamment chapitre 23, 15 sq.

« Il en est à peu près de même de la partie suivante, chapitre 24, 23-34. qui se distingue du chapitre précédent par cette inscription : « Ce qui suit » provient aussi des sages. » Du reste, les deux parties, chapitres 22, 17,—24, 34, sont, à vrai dire, de simples suppléments aux précédentes parties.

« Avec le chapitre 25 commence un second recueil principal intitulé : « Les paraboles suivantes sont aussi de Salomon, et elles ont été transportées dans ce recueil par les serviteurs d'Ézéchias, roi de Juda. »

« Ici les proverbes, comme dans le premier recueil, forment régulièrement un verset composé de deux membres parallèles, sauf de très-fréquentes exceptions. Il n'y a ni plan ni méthode ; de temps à autre les proverbes qui ont certaines expressions caractéristiques se trouvent réunis ; mais tous se distinguent de ceux du premier recueil et de ses suppléments, en ce qu'ils ne sont pas si simples, si faciles à comprendre ; ils sont plus travaillés, et souvent même énigmatiques. Ce recueil embrasse cinq chapitres, suivis de deux chapitres de supplément.

« Le premier chapitre renferme, d'après l'inscription, des paroles d'Agur, fils de Jake, pour Ithiel et Uchal (1). Ils forment le chapitre 30 et ont de l'analogie avec les proverbes du second recueil principal. Le second contient des avis que le roi Lamuel reçut de sa mère (2).

« Le troisième, enfin, présente, sous la forme d'un chant alphabétique, la description de la femme forte.

« Quant à la date de leur origine et à la manière dont ils parurent, il résulte de ce que nous avons dit qu'ils sont composés de plusieurs parties distinctes, qui ne naquirent pas toutes en même temps. L'inscription de la troisième partie prouve clairement que du temps d'Ézéchias il existait déjà un recueil de proverbes de Salomon, et qu'à la demande de ce roi, on s'occupa d'un second recueil. Les suppléments peuvent difficilement être rapportés à la même époque. Ainsi les diverses parties de ce volume sont nées à des moment différents ; ce moment ne saurait être exactement indiqué que pour le second recueil principal et reste ignoré pour les autres ; on peut seulement ajouter que le premier recueil est plus ancien que le second......

« Les proverbes des trois derniers suppléments paraissent de nouveau comme proverbes des sages, être sur la même ligne que ceux des suppléments du premier recueil. De cette façon tout l'ensemble forme un recueil parfaitement ordonné et symétrique. Il y a d'abord des proverbes de Salomon, puis des proverbes des sages, ensuite de nouveau des proverbes de Salomon d'un autre genre, et enfin

(1) V. 17-21.

(1) 30, 1.
(2) 31, 1-8.

des proverbes des sages. Il est évident, d'après ce que nous disons, que ce livre n'a pu recevoir sa forme actuelle du roi Ezéchias ; mais il n'y a aucun motif pour reporter sa naissance longtemps après Ezéchias, par exemple au temps de la captivité ou même après cette époque. Bertheau semble, par conséquent, avoir tout à fait raison quand il le fait naître « vers la fin du septième siècle (1). »

« Quant à l'*auteur*, le livre est habituellement désigné comme un écrit de Salomon ou remontant à lui. On ne peut pas toutefois prendre cette indication à la rigueur, d'après ce que nous venons d'exposer, comme si le livre entier, dans toutes ses parties, et moins encore dans sa forme actuelle, devait être attribué à Salomon ; car il ressort nettement du chapitre 25, 1, qu'il ne reçut sa forme actuelle qu'après le roi Ezéchias, et les inscriptions que nous avons rappelées parlent formellement des autres sages dont proviennent certains de ces proverbes. Il ne faut donc considérer comme proverbes de Salomon que ceux qui sont désignés comme tels, par conséquent d'abord la première partie, chapitre 1-9.

« On l'a, il est vrai, mis en doute et nié (2) ; mais il est difficile de croire que l'auteur du livre, tel qu'il est dans sa forme actuelle, ne s'étant occupé que de recueillir et d'ordonner ce qui existait déjà, après avoir annoncé, au commencement, des enseignements et des proverbes de Salomon, au lieu de donner ces proverbes, ait publié une longue série de ses propres pensées, quand même il les aurait puisées dans des sources étrangères. Le contenu des proverbes, notamment les exhortations à la chasteté, qu'on trouve inconciliables avec une origine salomonienne (3), ne prouve rien contre Salomon ; car, parmi les proverbes qu'on reconnaît comme lui appartenant positivement, il y a des leçons tout aussi sérieuses et des exhortations tout aussi pures que celles des neuf premiers chapitres. Par conséquent, il faut tenir pour salomoniens les deux principaux recueils de proverbes, chapitres 10, 1-22, 16, et chapitres 25-29.

« On a élevé des objections, notamment contre l'origine salomonienne du second recueil, et l'on a cru qu'en les lui attribuant on mettrait sur le compte de Salomon plus de proverbes que jamais homme, quelque spirituel et intelligent qu'on le supposât, n'en aurait pu produire. En outre on ajoute que les proverbes du second recueil sont notablement différents de ceux du premier, qu'ils ont un tout autre caractère, et une empreinte qui annonce évidemment un auteur différent (1).

« Mais l'objection du nombre s'évanouit complètement quand on se rapelle qu'une grande quantité de ces proverbes existait déjà nécessairement avant Salomon, qu'il ne fit que leur donner une forme plus agréable, une expression plus ferme, et que toute la somme, si on omet les doubles et si on ne les compte pas deux fois, n'atteint pas le chiffre 500. Quant à la différence du style des deux principaux recueils, elle n'est pas réelle.

« L'idiome, les idées religieuses et morales sont les mêmes ; la seule différence qui existe, c'est que, dans le second recueil, il y a plus d'art et d'esprit, et que les proverbes y ont souvent une forme énigmatique. Or on sait que l'esprit de Salomon et son habileté à résoudre les énigmes étaient célèbres au loin (2), que sa sagesse était connue jusqu'aux îles les plus reculées, et que toute la terre avait admiré ses cantiques, ses proverbes et ses paraboles (3), et nous serions par conséquent tentés d'attribuer ces proverbes à Salomon, lors même qu'il n'y aurait aucune garantie formelle en leur faveur. Ainsi la teneur de ce livre est, dans tous les cas, en majeure partie, d'origine salomonienne.

« On n'a pas de renseignements sur les auteurs des suppléments des deux recueils ; les uns ne sont pas nommés (4), et les autres sont des personnages parfaitement inconnus. Ni Agur, auquel le chapitre 30 est attribué

(1) L. c., p. XL.
(2) Cf. Bertheau, l. c., p. XXI.
(3) De Wette, *Introd.*, 6e éd., p. 413.

(1) Cf. Herbst. *Introd.*, II, 2, p. 223.
(2) III *Rois*, 10, 1.
(3) *Ecclés.*, 47, 15, 18.
(4) C. 22, 17,—24, 34.

ni Lamuel, auquel sa mère donne les instructions du ch. 31, 1-9, ne sont cités, quelque partque ce soit, dans les livres de l'Ancien Testament. L'hypothèse soutenue par Hitzig, que Lamuel avait été roi de Massa et que ses sujets étaient des membres de la tribu de Siméon, ne peut être discutée ici. »

LE NOIR.

PROVIDENCE, attention et volonté de Dieu de conserver l'ordre physique et moral qu'il a établi dans le monde en le créant.

Si Dieu ne prenait aucun soin des choses de ce monde, surtout des créatures intelligentes, il serait nul pour nous, et il nous serait fort indifférent de savoir s'il existe ou n'existe pas. La bonté, la sagesse, la justice, la sainteté que nous lui attribuons seraient des mots vides de sens, la morale ne serait qu'une vaine spéculation, et la religion serait une absurdité. C'est ce que l'on a dit autrefois aux épicuriens, qui admettaient des dieux sans vouloir leur attribuer une *providence*: on a soutenu avec raison qu'Epicure admettait la Divinité en apparence, et qu'il la détruisait en effet.

Aussi la première leçon que Dieu a donnée à l'homme en le mettant au monde, a été de lui apprendre que son créateur était aussi son maître, son père, son législateur et son bienfaiteur; Dieu ne s'est pas seulement fait connaître à lui comme un être d'une nature supérieure, mais comme l'auteur et le conservateur de toutes choses, comme le rémunérateur de la vertu et le vengeur du crime. C'est par là que Moïse commence son histoire, et cette histoire sainte n'est autre que l'histoire de la *Providence* (1). Suivant le tableau qu'elle fait de la création, Dieu, en tirant du néant le monde, n'a point agi avec l'impétuosité aveugle d'une cause nécessaire, mais avec l'intelligence d'un être libre, avec réflexion, avec prévoyance, avec attention à la perpétuité de son ouvrage et au bien-être de ses créatures. *Il a dit, et tout a été fait,* mais il a vu aussi que *tout était bien.*

Après avoir formé deux créatures humaines, il leur ordonne de se multiplier, de peupler la terre, de la soumettre à leur empire; il les bénit, afin qu'elles prospèrent. Bientôt il leur donne une loi, et il les punit pour l'avoir violée. Il en agit de même à l'égard de leurs enfants; il se conduit envers les premiers hommes comme un père dans sa famille; après avoir exercé pour eux sa sagesse et sa bonté, il fait éclater sa justice en punissant le crime; et de siècle en siècle ces leçons deviennent plus frappantes. Les égarements dans lesquels les hommes ne tardèrent pas de tomber, ne nous font que trop sentir combien elles étaient nécessaires; mais

(1) « Le dogme de la Providence, dit ailleurs » M. Bergier, est la foi du genre humain: le » culte rendu à la Divinité dans tous les temps » et dans tous les lieux, atteste la confiance de » tous les hommes au pouvoir et aux soins du » Créateur. Un instinct naturel nous fait lever les » yeux au ciel dans nos besoins et dans nos peines; » les insensés même, par leurs blasphèmes contre » la Providence, démontrent qu'ils y croient: » Voilà ce que Tertullien appelle le témoignage » d'une âme naturellement chrétienne. » *Traité de la vraie Religion,* t. 2, p. 244, édit. in-8°. *Besançon,* 1820.

Les faits que nous avons cités aux articles AME, ANGE, DIEU, MÉDIATEUR, RELIGION, prouvent invinciblement la croyance du genre humain au dogme de la providence. Cette vérité fondamentale, révélée à nos premiers parents, a passé chez tous les peuples du monde. « Il a fallu, continue » notre auteur, une lumière surnaturelle, pour » faire comprendre à nos premiers pères, que » Dieu, qui a créé toutes choses par un simple » acte de sa volonté, n'a pas besoin d'un plus » grand effort pour les gouverner. Dans un temps » où les hommes, encore enfants, n'avaient aucune expérience, ils n'étaient pas en état de » concevoir une idée aussi sublime, ni de raisonner sur le système général des choses. Dans » les siècles même où l'esprit humain a pris tout » son essor. Il ne s'est point élevé jusques-là; » aucun philosophe n'a eu cette notion qu'après » la naissance du chistianisme: les pythagoriciens, qui en ont le plus approché, l'avaient » reçue par tradition; ils n'ont jamais essayé » de la prouver. » *Ibid.*, p. 199.

GOUSSET.

Que l'esprit humain n'ait jamais été sans être éclairé, dans une mesure plus ou moins large, par « celui qui éclaire tout homme venant en ce monde, » c'est ce que nous accordons sans difficulté, puisque ce principe même constitue une des faces de cette philosophie que nous appelons parfois notre panthéisme et qui est la même que celle des Augustin et des saint Thomas. Mais par là même, rien n'est plus faux que ce que Bergier, cité par M. Gousset, vient de nous dire: il y a toujours eu de grands esprits qui raisonnaient avec justesse de la Providence, et la démontraient, pendant que le commun des hommes en avaient le sentiment et témoignaient avec éloquence de ce sentiment en adressant des prières à la divinité.

LE NOIR.

il est bon de remarquer la sagesse avec laquelle la divine *Providence* les a dirigées.

Les événements arrivés dans l'enfance du monde, que nous appelons *l'état de nature*, tendaient principalement à convaincre les hommes de l'attention que Dieu donne à l'ordre physique de l'univers; tels furent le déluge universel, la confusion des langues et la dispersion des peuples, l'embrasement de Sodome, les sept années de famine en Egypte, etc. Dieu savait que les hommes aveugles allaient bientôt attribuer à d'autres qu'à lui le gouvernement de la nature, en supposant que les astres, les éléments, les phénomènes du ciel, les productions de la terre, étaient dirigés par des génies, des démons ou de prétendus dieux inférieurs et secondaires; que telle serait l'origine du polythéisme et de l'idolâtrie. Il était donc nécessaire que Dieu frappât de grands coups sur la nature pour apprendre aux hommes qu'il en est le seul maître, et qu'il la conduit seul par sa *providence*.

Les instructions qu'il donna aux Hébreux par Moïse, les prodiges qu'il opéra en leur faveur, eurent pour objet principal de faire voir non-seulement à eux, mais à tous leurs voisins, qu'il est l'arbitre souverain du sort de toutes les nations; que c'est lui seul qui leur accorde la prospérité ou leur envoie des malheurs, qui les établit dans une contrée ou les transplante ailleurs, qui leur donne la paix ou la guerre, etc. Alors s'introduisait chez les différents peuples le culte des dieux tutélaires et nationaux, et le culte des héros; chaque peuple voulait avoir le sien et en être seul protégé. C'était tout à la fois un effet des préventions et des haines nationales, et une cause propre à les perpétuer. Dieu voulait les faire cesser, et cela serait arrivé si les hommes avaient été moins aveugles et moins obstinés dans leur erreur; en adorant tous un seul Dieu, ils auraient été mieux disposés à fraterniser. A l'article JUDAÏSME, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai que les Juifs aient pensé sur ce sujet comme les autres peuples, qu'ils aient regardé le Créateur du ciel et de la terre comme un Dieu local et particulier.

Quant aux leçons de Jésus-Christ dans l'Evangile, elles ont un objet encore plus sublime, c'est de nous apprendre que cette même *Providence* divine conduit seule comme il lui plaît l'ordre surnaturel; que depuis le commencement du monde elle a eu pour objet le salut du genre humain; que tel a été dans tous les siècles le but de sa conduite; mais qu'elle exécute ce grand dessein par des moyens impénétrables à nos faibles lumières, qu'elle éclaire telle nation par le flambeau de la foi, pendant qu'elle en laisse telle autre dans les ténèbres de l'infidélité; sans que celle-ci ait droit de se plaindre, ni l'autre de s'enorgueillir; qu'à chaque particulier même Dieu accorde telle mesure de grâce et de dons surnaturels qu'il le juge à propos, sans que personne ait droit de lui demander raison de sa conduite.

Ainsi nous pouvons dire que dans tous les siècles la *providence* de Dieu s'est rendu témoignage à elle-même, par les leçons qu'elle a faites aux hommes et par la manière dont elle les a gouvernés, leçons et gouvernement toujours analogues aux besoins de l'humanité, qui ne peuvent être par conséquent l'ouvrage du hasard, mais le plan d'une sagesse infinie. Les incrédules ne peuvent l'attaquer qu'en objectant qu'il n'a pas réussi; mais il n'a tenu qu'aux hommes de le faire réussir, et il ne tient encore qu'aux incrédules de contribuer au succès, en ouvrant les yeux à la lumière, en prêchant la religion et la vertu, au lieu de professer l'impiété.

Ils ne font aujourd'hui que répéter les sophismes des anciens philosophes contre la *Providence* (1), et retomber dans les mêmes préjugés. En effet, pourquoi un si grand nombre de raisonneurs ont-ils méconnu cette grande vérité? Nous le voyons par leurs écrits. Les uns pensaient qu'il était impossible qu'une seule intelligence pût voir toutes choses dans le dernier dé-

(1) Encore une campagne de notre Bergier contre les philosophes. S'il était modéré, il ne devrait pas les confondre de la sorte; il devrait mettre des restrictions pour le bon courant philosophique de tous les temps. LE NOIR.

tail et y donner son attention; les autres jugeaient que ces soins minutieux seraient indignes de la majesté divine, dégraderaient sa sagesse et sa puissance; d'autres prétendaient qu'une telle administration troublerait son repos et son bonheur. Une preuve, disaient la plupart, que ce n'est point un Dieu souverainement puissant et sage qui a fait le monde, c'est qu'à plusieurs égards il y a de grands défauts dans cet ouvrage; et une preuve que ce n'est pas lui qui le gouverne, c'est qu'il y arrive continuellement du désordre; en est-il un plus grand que d'y laisser la vertu sans récompense et le vice sans châtiment? Déjà, quatre mille ans avant nous, les amis de Job raisonnaient ainsi, et ce saint homme soutenait contre eux la cause de la *Providence*.

Conséquemment, parmi les philosophes païens, les uns, comme les épicuriens, sontinrent que dans le monde tout est l'effet du hasard; que les dieux, endormis dans un profond repos, ne s'en mêlaient en aucune manière. Les autres, surtout les stoïciens, imaginèrent que tout était décidé par la loi du destin, loi à laquelle la Divinité même était soumise. D'autres enfin, dociles aux leçons de Platon, imaginèrent que le monde avait été fait et qu'il était gouverné par des esprits, génies, démons ou intelligences inférieures à Dieu: que ces ouvriers impuissants et malhabiles n'avaient pas su corriger les imperfections de la matière, et ne pouvaient pas empêcher les désordres de ce monde (1).

Aucun de ces systèmes n'était ni honorable à la Divinité, ni consolant pour les hommes; voilà cependant tout ce que la raison humaine, cultivée par cinq cents ans de spéculations philosophiques, avait trouvé de mieux. Il est clair que ce chaos d'erreurs était fondé sur quatre notions fausses; la première, touchant la *création* que les philosophes ne voulaient pas admettre; la seconde, touchant le *bien* et le *mal* qu'ils prenaient pour des termes absolus, pendant que ce sont seulement des termes de comparaison; la troisième, à l'égard de la puissance *infinie*, qu'ils comparaient à la puissance bornée des hommes; la quatrième enfin, concernant la justice divine, qu'ils supposaient faussement devoir s'exercer en ce monde. Il est de notre devoir de le démontrer.

1° Si les philosophes avaient compris que Dieu a le pouvoir créateur, qu'il opère par le seul vouloir, qu'à sa seule parole, au seul acte de sa volonté, tout a été fait, ils auraient conçu de même que le gouvernement de l'univers ne peut pas coûter davantage à Dieu, ni plus dégrader sa majesté souveraine, que la création. Ici les philosophes comparaient déjà l'intelligence et la puissance divine à l'intelligence et à la puissance humaine; et parce qu'un roi serait fatigué et dégradé s'il entrait dans les plus minces détails du gouvernement de son empire, ils en concluaient qu'il en serait de même de Dieu. Conséquence ridicule et fausse. C'est donc l'idée du pouvoir créateur qui a élevé l'esprit et l'imagination des écrivains sacrés, et qui leur a inspiré, en parlant de la puissance de Dieu, des expressions si supérieures à toutes les conceptions philosophiques. Dieu, selon leur style, n'a fait qu'appeler du néant les êtres, et ils se sont présentés; il tient les eaux des mers, et il pèse le globe dans le creux de sa main; les cieux sont l'ouvrage de ses doigts; c'est lui qui dirige les astres dans leur course majestueuse; d'un mot il peut abîmer le ciel et la terre, les faire rentrer dans le néant, etc. Il lui suffit de connaître sa puissance, pour voir non-seulement tout ce qui est, mais tout ce qui peut être.

2° Sous les mots Bien et Mal, nous avons fait voir qu'il n'y a dans le monde ni bien ni mal absolu, mais seulement par comparaison; que quand on soutient qu'il y a du *mal*, cela signifie seulement qu'il y a moins de *bien* qu'il ne pourrait y en avoir. Nous avons observé qu'il n'est aucune créature à laquelle Dieu n'ait fait du bien, quoiqu'il eût pu lui en faire davantage, et quoiqu'il lui en ait fait moins qu'à d'autres. Or, c'est une absurdité de prétendre que tout

(1) Des analyses aussi rapides ne peuvent être que très-fautives; elles ne peuvent que donner des idées fausses des systèmes qui en sont l'objet.
Le Noir.

est *mal*, parce que tout est *moins bien* qu'il ne pourrait être ; c'en est une autre de supposer qu'un être créé, par conséquent, essentiellement borné, peut être absolument *bien* et sans défauts à tous égards ; il serait comme Dieu, la perfection infinie.

3° L'on se fait une fausse notion de l'infini, quand on suppose que Dieu, parce qu'il est tout-puissant, doit faire tout le bien qu'il peut ; cela est impossible, puisqu'il en peut faire à l'infini. Cette supposition renferme une contradiction, puisque c'en est une de vouloir que Dieu tout-puissant ne puisse pas faire mieux. Ici revient encore la comparaison fausse entre la puissance de Dieu et la puissance humaine, l'homme doit faire *tout le bien, et le mieux* qu'il peut, parce que son pouvoir est borné ; il n'en est pas de même à l'égard de Dieu, parce que son pouvoir est infini.

4° Les philosophes ne raisonnaient pas mieux lorsqu'ils étaient scandalisés de ce que Dieu ne punit pas toujours les crimes en ce monde ; une conduite contraire serait trop rigoureuse à l'égard d'un être aussi faible et aussi inconstant que l'homme ; elle lui ôterait le temps et les moyens de faire pénitence. Quelquefois ce qui paraît un crime aux yeux des hommes est une action louable ou innocente ; bien plus, souvent ce qui leur semble être un acte de vertu vient d'une intention criminelle ; la *Providence* serait donc injuste si elle se conformait au jugement des hommes. D'autre part, les récompenses de ce monde ne sont pas un prix suffisant pour une âme vertueuse, immortelle de sa nature (1) ; il faut que la vertu soit éprouvée sur la terre pour mériter un bonheur éternel. Si les philosophes païens en avaient eu connaissance, ils auraient raisonné tout différemment ; leurs reproches contre la *Providence* n'étaient fondés que sur leur ignorance.

Ce sont néanmoins ces notions fausses qui ont le plus indisposé les païens contre le christianisme, qui ont fait éclore les premières hérésies, qui servent encore aujourd'hui de fondement aux divers systèmes d'incrédulité : « Les chrétiens, dit Cécilius, » dans *Minutius Félix*, prétendent » que leur Dieu, curieux, inquiet, » ombrageux, imprudent, se trouve » partout, sait tout, voit tout, même » les plus secrètes pensées des hom- » mes ; se mêle de tout, même de » leurs crimes, comme si son atten- » tion pouvait suffire et au gou- » vernement général du monde, et » aux soins minutieux de chaque par- » ticulier. Folle prétention. La nature » suit sa marche éternelle, sans qu'un » Dieu s'en mêle ; les biens et les » maux tombent au hasard sur les » bons et sur les méchants ; les » hommes religieux sont souvent » plus maltraités par la fortune que » les impies ; si le monde était gou- » verné par une sage *Providence*, les » choses, sans doute iraient tout au- » trement. » Voilà ce que les athées et les matérialistes disent encore tous les jours.

Celse et Julien étaient indignés de ce que les Juifs se croyaient plus chéris et plus favorisés de Dieu que les autres nations, de ce que les chrétiens, à leur tour, se flattaient d'être plus éclairés que les païens. Ils comparaient l'état obscur, abject, malheureux dans lequel les Juifs avaient toujours vécu, à la prospérité, aux victoires, à la célébrité dont les Grecs et les Romains pouvaient se glorifier ; ils regardaient tout cet état extérieur comme la preuve d'une prédilection particulière de la *Providence*, et comme une récompense du culte que ces peuples avaient rendu aux dieux. A présent, les déistes soutiennent que la prédilection de Dieu envers les Juifs, si elle était vraie, serait un trait de partialité, d'injustice, de malignité, qu'ainsi les écrivains sacrés qui la supposent, nous donnent une fausse idée de la Divinité et de sa *providence*.

Les marcionites et les manichéens argumentaient à peu près de même ; la différence qu'ils trouvaient entre la loi de Moïse et celle de l'Evangile, entre la conduite de Dieu envers les

(1) Nous avons vu, mot PLATONISME (notes), saint Justin et d'autres Pères, faire presque un reproche à Platon d'avoir dit cela, ou plutôt expliquer le sens restreint selon lequel il avait pu le dire. Voilà qu'à présent notre Bergier le dit lui-même sans balancer. LE NOIR.

premiers hommes et celle qu'il a tenue dans la suite, leur paraissait prouver que ces deux plans de *providence* ne pouvaient pas être du même Dieu: que l'auteur de l'ancienne loi était plutôt un être méchant qu'un génie ami des hommes. Ils ne voyaient pas que le genre humain, dans son enfance, ne pouvait et ne devait pas être conduit de la même manière que dans son âge mûr. La plupart des objections des manichéens contre l'ancien Testament ont été renouvelées de nos jours par les déistes; ils ont poussé l'aveuglement jusqu'à objecter contre la *Provideuce* les faits mêmes qui la prouvent, qui en démontrent la sagesse et la bonté.

La plupart des sectes de gnostiques ne purent se persuader que Dieu eût voulu s'abaisser jusqu'à s'incarner dans le sein d'une femme, éprouver les misères et les faiblesses de l'humanité, souffrir et mourir sur une croix; ainsi les effusions de la bonté de Dieu et les rigueurs de sa justice, les bienfaits et les châtiments, ont servi tour à tour aux hommes insensés et indociles, de prétexte pour blasphémer contre la *Providence*. Leur manie a toujours été de dire : *Si j'étais Dieu, j'agirais tout autrement*; Dieu pouvait leur répondre : *Et moi aussi, j'agirais différemment, si j'étais homme.* En examinant de près l'esprit qui a dicté d'un côté le prédestinatianisme, de l'autre le pélagianisme, nous verrions qu'il a été relatif au caractère personnel des acteurs : les uns ont attribué à Dieu le despotisme des mauvais princes, les autres la conduite indulgente et douce des bons rois : il fallait s'en tenir à ce que Dieu lui-même a daigné nous révéler dans l'Ecriture sainte touchant la conduite adorable de sa *providence,* toujours juste, sans cesser d'être bonne et bienfaisante, et toujours bonne sans déroger à sa justice. *Voyez* BONTÉ, JUSTICE, etc.

Un des ouvrages modernes les plus propres à nous faire admirer la *Providence* divine dans l'ordre physique du monde, est intitulé *Etudes de la nature* (1) et les objets sur lesquels l'auteur présente ses réflexions, sont les plus dignes d'occuper les méditations d'un philosophe; mais un théologien doit principalement étudier la conduite de cette même *Providence* dans l'ordre moral, surtout dans l'ordre surnaturel, tel que la révélation nous le fait connaître : à l'aide du flambeau de la foi, nous voyons que cette *Providence* divine est encore plus admirable dans le gouvernement des esprits que dans la conduite des corps, dans l'effusion des dons de la grâce, que dans la distribution des bienfaits de la nature. BERGIER.

(1) Ce sont les *Etudes de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre. LE NOIR.

PRUDENCE, l'une des vertus que les moralistes nomment *cardinale,* et qui, suivant l'Ecriture sainte, est un don de Dieu. Sous le nom de *prudence,* les anciens philosophes entendaient principalement l'habileté de l'homme à connaître ses véritables intérêts pour ce monde, à prévoir les dangers pour l'avenir, à éviter tout ce qui peut lui causer du dommage; l'Evangile au contraire entend par la *prudence* l'attention de prévoir et de prévenir tout ce qui pourrait nuire à notre salut ou à celui des autres. Aussi Jésus-Christ distingue la *prudence* des enfants du siècle, d'avec celle des enfants de lumière, *Luc.*, c. 6, ỹ. 8, et il nous ordonne de joindre à la *prudence* du serpent, la simplicité de la colombe, *Matth.* c. 10, ỹ. 16.

Saint Paul nous apprend qu'il y a une *prudence* de la chair qui est ennemie de Dieu, *Rom.*, c. 8, ỹ. 7. Telle était la disposition de ceux qui ne voulaient pas embrasser l'Evangile, dans la crainte de s'exposer aux persécutions : il fait remarquer que ceux qui ont le plus de *prudence* et de capacité pour les affaires de ce monde, sont souvent les plus aveugles et les plus téméraires à l'égard de l'affaire du salut, *I, Cor.*, c. 1, ỹ. 19.

BERGIER.

PRUDENCE, poète chrétien, dont le vrai nom était *Aurelius Prudentius Clemensus*, naquit en Espagne (1) l'an

(1) Feller le fait naître à Colahorra, dans la Vieille-Castille, la *Biograp. univ.* de Michaud dans la province tarragonaise, d'autres à Sara-

348 ; il a par conséquent écrit sur la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième. Il n'y a rien de profane dans ses poésies, tout y respire la vertu et la piété. Quoique la langue latine fût déjà beaucoup déchue de son temps, il y a dans ce poëte plusieurs morceaux dignes du siècle d'Auguste, et l'on chante encore dans l'office divin quelqus-unes des hymnes qu'il a composées. Comme il était très-instruit de la doctrine chrétienne, plusieurs savants n'hésitent point de le ranger parmi les docteurs de l'Eglise ou parmi les témoins de la tradition. Le Clerc, quoique protestant, ou plutôt socinien, convient que ceux qui ont voulu soutenir qu'au quatrième siècle l'on n'invoquait pas encore les saints, peuvent être réfutés par plusieurs morceaux des poésies de *Prudence* : en effet cet auteur atteste dans plusieurs endroits l'invocation des saints, le culte rendu à la croix et à leurs reliques, et la coutume de placer leurs images sur l'autel. On trouvera une notice exacte des ouvrages de ce poète dans les *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 12, p. 117 et suiv. BERGIER.

PRUDENCE (les poèmes de) (*théol. hist. biog et bibl.*) Prudence fut d'abord avocat ; il devint ensuite militaire, et occupa enfin un poste important près de Théodose I[er]. Il avait dépassé l'âge de cinquante ans, lorsqu'il se dit en lui-même ; « à quoi te serviront les honneurs et les joies de la terre ? tu n'y trouveras ni ton salut, ni Dieu à qui tu appartiens. » (1) et il se mit à chanter : « Courage donc ! parvenu aux limites de ma vie, mon âme ne renoncera-t-elle pas à la folie et aux péchés ? Que je chante du moins mon Dieu, puisque je ne peux l'honorer par ma vertu. Que mes jours se consument en accents religieux, et que les louanges du Seigneur remplissent mes nuits ! Je [illegible] l'hérésie, je défendrai la foi catholique. O Rome ! je renie tes sacrifices et tes idoles, et mes cantiques sacrés ne loueront plus que les martyrs et les apôtres (1).

» Ces paroles, dit M. Scharpff, font assez exactement connaître le genre de poésie auquel s'adonna Prudence. Il écrivit ses poëmes entre 405 et 413, année qu'on considère généralement comme celle de sa mort. Prudence resta fidèle aux deux formes principales de la poésie chrétienne, la forme didactique et la forme lyrique, qui correspondent au double caractère historico-dogmatique et mystique du Christianisme, et qui se développèrent sous l'influence de l'antique poésie romaine, où prédominait également la forme didactique de la parénèse et du panégyrique. »

Le même biographe analyse, et juge comme il suit les poèmes de Prudence :

« 1. *Apotheosis*, ἀποθέωσις, apologie, en vers hexamètres, de la divinité du Christ, contre les unitariens ;

» 2. Ἀμαφρογένεια, exposition, en vers hexamètres, de la Genèse, du péché et du mal, contre les Marcionites et les Manichéens :

» 3. Ψυχομαχία, poëme épique, également en vers hexamètres, décrivant la lutte du bien et du mal dans l'homme lutte purement morale et non physique, comme le disaient les manichéens. L'idolâtrie lutte contre la foi, la concupiscence contre la chasteté, la colère contre la douceur et la patience, et tous sont vaincus par le principe chrétien.

» 4. *Adversus Symmachum libri duo*. — Prudence soutient, dans ces deux livres, avec talent, le thème que saint Ambroise avait défendu contre le sénateur Symmaque, qui proposait de rétablir l'autel de la Victoire en faveur du paganisme. Le premier livre montre l'origine honteuse de l'antique culte des idoles et les raisons qui amenèrent Rome à embrasser le christianisme. Le second réfute les motifs avancés par son adversaire. Le poète, étant plus libre sur ce terrain que lorsqu'il traite des questions dogmatiques, déploie plus de talent. Aussi ce poème tient-il le premier rang parmi tous les poèmes apologétiques du Christianisme.

gosse. En tout cas il était espagnol ainsi qu'on peut le voir, hym. 4. ỹ. 1, 3, 141. LE NOIR.

(1) *Præf., cathemer*, v. 28-34.

(1) Ibid. v. 35 à 40.

» 5. *Enchiridion utriusque Testamenti, s. Diptychon.* Le poète procède par stances de quatre vers hexamètres, rappelant, chacune, un des moments les plus remarquables de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, tels que Adam et Ève, Abel et Caïn, Joseph reconnu par ses frères, l'Annonciation, les bergers dirigés par les anges, etc., etc. Gennade compte (1) ce poème parmi ceux qui sont attribués à Prudence ; toutefois on doute de son authenticité, parce qu'il est, au point de vue des pensées, très-inférieur aux autres.

» 6. Quatre poëmes περὶ στεφάνων, cantiques pleins de chaleur et de noblesse en l'honneur des martyrs SS. Laurent, Eulalie, Vincent, Hippolyte, Pierre et Paul, Agnès, etc.,

» 7. Douze odes, καθημερινῶν, destinées aux heures de prières de chaque jour, très-fidèlement observées dans l'antiquité. Le premier cantique se rapporte au commencement du jour, *ad galli cantum.* Le Christ, lumière naisssante du monde, chasse les puissances ténébreuses de la nuit. Puisse-t-il de même se lever dans nos âmes et les remplir de sa divine et incomparable lumière ! Le second est également un cantique du matin. Le troisième et le quatrième sont des hymnes d'action de grâce pour les repas. Le cinquième se rapporte au moment où l'on allume les flambeaux, à l'approche de la nuit ; le sixième, à l'heure où l'on va se livrer au sommeil ; le septième et huitième, pour et après le jeûne. Le neuvième est un éloge du Sauveur et s'adapte à toutes les heures.

» A ces cantiques s'en rattachent d'autres sur les obsèques, sur la résurrection, la nuit de Noël, l'Épiphanie.

» L'esprit chrétien respire dans tous ces poëmes. L'antique symbolique leur fournit ses richesses et leur donne une grande valeur aux yeux de l'archéologue. Plusieurs de ces cantiques et des morceaux détachés des hymnes περὶ στεφάνων ont été classés parmi les hymnes de l'Église et adoptés dans le Bréviaire.

(1) *De Script. eccles.*, 13.

» Prudence acquit rapidement une grande réputation dans l'Église. Sidoine Apollinaire (1) le compare déjà à Horace ; Bentley, parmi les modernes, l'a également appelé l'Horace des Chrétiens. Tout en ayant pris, en effet, Horace pour modèle, au point de vue de la forme, Prudence a une allure bien plus libre, bien plus dégagée que ses devanciers Juvencus et Victorinus. Il a aussi emprunté plus de mots que ceux-ci à la latinité chrétienne, pour préserver, autant que possible, son style du mélange des expressions profanes et païennes. »

LE NOIR.

PRUDENCE DE TROYES. (*Théol. hist. biog, et biblioq.*) — Ce théologien du IX[e] siéle s'appelait Galiedo et changea son nom en celui de *Prudence.* Il fut évêque de Troyes en 840 ou 845. Quoique vénéré comme un saint à Troyes, les bollandistes ne l'ont pas admis, et son orthodoxie est assez douteuse en ce sens qu'il incline très-fort vers le prédestinatianisme de Gottschalk. Il avait d'abord pris parti pour Hincmar de Rheims, puis il se rapprocha de Gottschalk dont il fit une apologie dans laquelle, célébrant Augustin, Fulgence et Prosper d'Aquitaine, il enseignait une double prédestination l'une au salut, l'autre à la perte et au châtiment sinon à la faute. Le Christ, d'après lui, n'est mort que pour les élus et ce n'est pas la volonté de Dieu d'appeler et de sauver tous les hommes ; il s'appuie sur des textes de l'écriture et des pères, surtout latins, dont le dernier est le vénérable Bède.

» Rhaban Maur dit de l'écrit de Prudence, que lui avait adressé Hincmar : « Prudence est parfois de notre opinion : lorsqu'il dit, par exemple, que Dieu n'est pas l'auteur du mal, que la récompense des bons est une grâce imméritée, que le châtiment des méchants est une juste expiation. Mais, lorsqu'il dit que Dieu par sa prédestination contraint les pécheurs à se perdre, il me paraît que, se conformant à la doctrine de Gottschalk, il admet une double prédestination. »

(1) Cf. *Op, Sirmond.*, t. II, p. 1296,

M. Gams ajoute les détails suivants sur les faits qui suivirent :

« Vers la fin de 851, Scot Erigène publia le livre *de la prédestination*, contre Gottschalk, qu'il avait composé à la demande de Hincmar. Cette œuvre, qui devait résoudre la question du point de vue philosophique, ne pouvait qu'augmenter le trouble des esprits. Érigène fut soupçonné de semi-pélagianisme et d'autres erreurs. Wenild, archevêque de Sens, tira de ce livre dix-neuf articles et les envoya à Prudence pour qu'il les réfutât. Prudence le fit dans un traité très-détaillé, divisé en dix-neuf chapitres principaux, outre un épilogue, qu'il adressa à Wenild (1) ; ce traité, *Tractatus de Prædestinatione, adv. J.-S. Erig.*, fut publié en 852. Gfrorer dit à ce sujet : « Prudence écrivit contre Erigène un gros livre, dans lequel l'œuvre du philosophe est tellement mise en pièces par le subtil et orthodoxe théologien qu'il n'en reste pas un morceau. »

» L'année suivante (853) Hincmar présida un second concile à Quiercy (le premier avait eu lieu en 849) ; ce concile adopta contre Gottschalk quatre chapitres, qui statuent qu'il n'y a qu'*une* prédestination. Quoique Prudence souscrivit ces quatre chapitres, *quatuor capitula*, il écrivit contre eux une lettre en forme, *Tractatoria epistola adv. 4 cap. convent. Caris.* Il aurait donc signé à Quiercy par crainte du roi Charles le Chauve. Il paraît cependant que plus tard Prudence s'arrêta et revint sur ses pas. Il mourut en 861, le 6 avril. »

Le Noir.

PRUSSE (l'introduction du Christianisme et la réforme en) (*Théol. hist. égl. part.*) — « Les tentatives faites de bonne heure, dit M. Ucdinck, pour introduire le christianisme parmi les Prussiens demeurèrent longtemps sans résultat. S. *Adalbert* mourut le 23 avril 997, martyr de sa foi ; la couronne du martyre fut également conquise le 11 février 1008 (ou 1009) par *S. Bruno*), de la famille des barons de Querfurt, lequel, après avoir renoncé, en 996, à son canonicat, entra dans la congrégation des Bénédictins de Camaldoli, et se rendit, en 1008, en Prusse pour y prêcher l'Évangile.

» Des tentatives plus infructueuses encore furent celles que les souverains de Pologne firent pour gagner la Prusse au Christianisme par la force des armes et en se servant de la prédication comme d'un moyen politique. L'adoption de la foi chrétienne ayant été proposée aux Prussiens comme une condition de la paix, ils s'habituèrent à considérer la religion chrétienne comme une des tristes conséquences de la guerre, comme un joug hostile qu'ils repoussaient dès qu'ils s'en sentaient la force et le courage. Ainsi leur répugnance contre l'Évangile s'accrut de jour en jour et finit par devenir une haine inextinguible. »

On était ainsi arrivé jusqu'à la fin du douzième siècle ; l'emploie de la force en faveur de la religion du Christ avait étendu, sur les âmes de toute cette contrée de l'Europe, une nuit si profonde que le soleil de l'Evangile, si brillant qu'il eût été depuis tant de siècles au cœur même des nations, n'avait pu lever cette nuit. La Poméranie avait pourtant ouvert les yeux, et le christianisme s'y répandait depuis 1124, vers les bords de la Vistule ; mais l'exemple lui-même de ces quasi-compatriotes, les Poméraniens, n'avait pu lutter contre l'aversion qu'avait fait naître chez les Prussiens le système de l'intolérance. Cependant au commencement du treizième siècle, un moine d'Oliva, le cistercien Christian, commença de réussir ; puis il aida lui-même à créer l'ordre teutonique qui entreprit de soumettre les populations à la foi par le glaive, comme le faisaient déjà les chevaliers porte-glaive, et ce ne furent plus que sanglants combats à la suite desquels les vaincus cachaient leur résistance et leur rage dans une âme plus païenne que jamais. A la fin pourtant, les chevaliers reconnurent que le système de la rigueur était pernicieux, employèrent la douceur, sur l'avis des papes, ne forcèrent personne à re-

(1) *Bibl. magn. Patr.*, t. XV, p. 467-597.

cevoir le baptême, et ce fut à dater de ce nouveau régime que le christianisme se répandit. Il y eut cependant encore des retours à la violence, des exécutions sanglantes, des incendies de villages, et chacune de ces violations de la liberté marquait une réaction vers le paganisme. Pour tout dire en un mot, la force des armes resta toujours assez mêlée à la propagande pacifique, pour que le fond des cœurs ne fût jamais solidement chrétien; et l'on arriva de la sorte à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], époque de la grande révolution des esprits qu'amena le moine de Wittenberg.

Dès lors, comment n'auraient pas accepté avec une sorte d'empressement la réforme de Luther, qui promettait la liberté et qui taillait à si larges coups dans les lois ecclésiastiques, des esprits qui n'avaient guère obéi jusque-là qu'à la violence? C'est ce qui eut lieu; et l'on vit les doctrines nouvelles d'émancipation pratique s'installer d'abord dans l'ordre teutonique lui-même et y produire une décadence profonde, puis parmi les évêques, et en même temps parmi le peuple.

Tel est le sommaire du passé de la Prusse dans ses rapports avec le christianisme. Tout n'y a pas la couleur que nous venons d'accentuer; les détails y sont à l'infini et de toutes les nuances; l'espace que nous sentons maintenant diminuer sous notre plume ne nous permet pas d'aborder ces détails, mais la physionomie générale est bien telle que nous venons de la dépeindre; à considérer, au reste, la Prusse aujourd'hui, ne pourrait-on pas deviner, en quelque sorte, que tel dut être à peu près son histoire religieuse. LE NOIR.

PSALLIENS. (*Théol. hist. sect. rel.*) — Il paraît que ce nom qu'attribue saint Augustin dans son livre *de herœs.*, 57, à une secte qui existait de son temps, s'est introduit là par suite d'une faute de copiste, et qu'il ne s'agit, en réalité, que des messaliens, attendu que ce que saint Augustin dit de ces sectaires, est à peu près identique à ce que saint Epiphane rapporte de ces derniers. Toutefois saint Augustin ajoute certains détails que ne donne pas Epiphane; il dit, par exemple, que les *psalliens* faisaient tant de prières que ceux qui les observaient n'en pouvaient croire leurs yeux; qu'on leur attribuait une ridicule opinion, celle de croire que, quand l'âme se purifie, une laie avec ses petits sort de la bouche de l'homme, et y est remplacée par un feu qui ne brûle pas; qu'enfin ils prétendaient, pour ne pas travailler, qu'ils étaient moines, et qu'aux moines le travail est défendu. LE NOIR.

PSALMISTE, PSALMODIE. *Voyez* PSAUME.

PSATYRIENS, nom qui fut donné, au quatrième siècle, à une secte de purs ariens; on n'en sait pas l'origine. Dans le concile d'Antioche, l'an 360, ces hérétiques soutinrent que le Fils de Dieu avait été tiré du néant de toute éternité; qu'il n'était pas Dieu, mais une créature; qu'en Dieu la génération ne différait point de la création. C'était la doctrine qu'Arius avait enseignée d'abord, et qu'il avait prise dans Platon, Théodoret, *Hœr. Fab.*, l. 4, p. 387. BERGIER.

PSAUME, cantique ou hymne sacré. Le livre des *psaumes* est nommé en hébreu *Theillim* (louange), parce que ce sont des chants destinés à louer Dieu; le grec φαλμοὶ vient de φάλλειν, toucher légèrement ou pincer un instrument de musique, parce que le chant des *psaumes* était accompagné du son des instruments. Ils sont au nombre de cent cinqnante; les Hébreux n'en ont jamais compté davantage, quoiqu'ils ne les partagent pas absolument comme nous; mais cette variété est légère, elle ne mérite pas attention.

Il n'est aucun livre de l'Ecriture sainte dont l'authenticité soit mieux établie; c'est un fait constant que, depuis David jusqu'à nous, les Juifs n'ont pas cessé de faire usage des *psaumes* dans leurs assemblées religieuses. Ce pieux roi les fit chanter dans le tabernacle, dès qu'il l'eut fait placer à Jérusalem sur le mont de Sion; il régla les fonctions des lévites à cet

égard ; il établit quatre mille chantres, auxquels il donna des instruments, et il chantait lui-même avec eux ; *I. Par.*, c. 23, ỳ. 5. Salomon son fils, conserva le même ordre dans le temple lorsqu'il l'eut fait bâtir, et l'on continua de l'observer jusqu'à ce que ce temple fût détruit par Nabuchodonosor. Pendant la captivité de Babylone, un des plus vifs regrets des Juifs était de ne plus entendre chanter les cantiques de Sion ; mais dès qu'ils furent de retour, Zorobabel leur chef, et Jésus, fils de Josédech, grand prêtre, firent dresser un autel pour y offrir des sacrifices, et rétablirent le chant des *psaumes* tel qu'il était auparavant ; *I. Esdr.*, c. 3, ỳ. 2 et 10.

C'est une question de savoir si David est le seul auteur des 150 *psaumes* sans exception, ou s'il y en a quelques-uns qui ont été composés par d'autres écrivains hébreux, tels qu'Asaph, Idithun, Eman, les enfants de Coré, etc., comme le titre de plusieurs *psaumes* semble l'indiquer. L'un et l'autre de ces sentiments est soutenu par des Pères de l'Eglise et par d'habiles interprètes ; mais il n'est pas nécessaire d'en embrasser un, puisque l'Eglise n'a rien décidé sur ce point : en lisant attentivement ces divins cantiques, on voit que tous ont été composés par le même esprit, c'est-à-dire par l'esprit de Dieu. Il est certain, par une multitude de passages de l'Ecriture sainte, et par le sujet même de la plupart des *psaumes,* que David est l'auteur du très-grand nombre ; si d'autres que lui en ont fait, ils l'ont pris pour guide et pour modèle.

Il n'y a pas lieu non plus d'assurer que c'est Esdras ou un autre qui en a fait la collection : cela n'a pas été nécessaire. Probablement les prêtres et les lévites en avaient chacun un recueil, puisque c'était à eux de les chanter ; ils l'emportèrent sans doute à Babylone, afin de les enseigner et d'y exercer leurs enfants ; ils n'avaient pas moins besoin de ce livre que du Lévitique qui renfermait le détail de leurs fonctions, et ils étaient assurés que leur famille reviendrait dans la Judée au bout de soixante-dix ans. Ceux qui revinrent en effet durent rapporter ce livre avec eux aussi bien que leur généalogie, afin de rentrer en possession du sacerdoce ; *I. Esdr.*, c. 2, ỳ. 62. Comme Esdras était prêtre, il avait sans doute un recueil de *psaumes,* mais ce n'était pas le seul, puisque 73 ans avant son arrivée, et avant même la fondation du second temple, Zorobabel avait rétabli les sacrifices, le chant des *psaumes* et les fêtes, c. 3, ỳ. 2-10. Rien de tout cela ne fut interrompu, si ce n'est pendant les trois années de la persécution d'Antiochus ; mais tout fut réparé par les Machabées. Josèphe *Antiq. Jud.,* l. 12, c. 11. Le même ordre continua jusqu'à la destruction du second temple, faite par les romains, et les Juifs l'ont repris autant qu'ils ont pu, dès qu'ils ont eu des synagogues ou des lieux d'assemblée pour exercer leur religion.

Il est difficile d'apercevoir dans le *psautier* un ordre quelconque, et d'en faire une division relative, soit à la chronologie, soit aux divers sujets, puisque le même *psaume* traite souvent de plusieurs objets différents. La division que les juifs en ont fait en cinq parties est purement arbitraire et ne sert à rien.

La matière ou le sujet des *psaumes* en général a donné lieu à des erreurs ; les nicolaïtes, les gnostiques, les marcionites, les manichéens, qui rejetaient l'*ancien Testament*, eurent la témérité de regarder ces cantiques sacrés comme des chansons purement profanes. Saint Philastre les a refutés dans son *Catalogue des Hérésies,* ch. 126. « Ils ont eu, dit saint Léon, l'au-» dace et l'impiété de rejeter les » *psaumes* qui se chantent dans l'E-» glise universelle avec la plus grande » dévotion. » *Serm.* 8, col. 4, tom. 2, p. 117. Ils en composèrent de plus analogues à leurs opinions. Les anabaptistes n'avouent point que ce soient des cantiques inspirés de Dieu.

L'Eglise chrétienne, aussi bien que l'église judaïque, a toujours cru le contraire ; il suffit d'avoir du bon sens et un peu de connaissances des saintes Ecritures, pour apercevoir que dans les *psaumes* l'esprit de Dieu a élevé le génie et conduit la plume de l'auteur. David y célèbre les grandeurs de Dieu et toutes les perfections divines, la vérité et la sainteté de sa

loi, la magnificence de ses ouvrages, les bienfaits dont il comble les hommes, les vertus des anciens justes, les grâces que le Seigneur accorde à ceux qui suivent leur exemple, le bonheur éternel qu'il leur prépare, les châtiments dont il punit les méchants. En louant leurs faux dieux, les païens excitaient et fomentaient les passions et les vices qu'ils leur attribuaient : les cantiques composés à l'honneur du vrai Dieu ne sont que des leçons de vertu.

Où pouvons-nous trouver, dit le savant Bossuet, des monuments plus authentiques de notre foi, des motifs plus solides d'espérance, des moyens plus puissants pour allumer en nous le feu de l'amour divin? Ces chants religieux rappellent les principaux faits de l'Histoire sainte : on sait que la coutume des anciens était de célébrer par des cantiques les événements intéressants dont ils voulaient transmettre la mémoire à la postérité ; l'usage en fut établi chez les Hébreux depuis Moïse, et continué constamment. A l'exemple de ce législateur, Débora, Anne, mère de Samuel, Ezéchias, Isaïe, Habacuc, Jonas, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, etc. ; sous le *nouveau Testament,* la sainte Vierge Marie, le prêtre Zacharie, le vieillard Siméon, composèrent des cantiques pour exalter les bienfaits de Dieu ; David célébra dans les siens presque tous les faits qui intéressaient son peuple. Ces monuments qui accompagnent l'histoire, et dont la plupart ont été faits à la date même des événements, en attestent la certitude. Par les récits de David, nous sommes convaincus que les écrits de Moïse et les autres livres historiques existaient de son temps : il n'aurait pas été possible de conserver un souvenir exact de tant de choses par la seule tradition.

Plusieurs *psaumes* sont évidemment prophétiques et regardent le Messie. Jésus-Christ lui-même s'en est fait l'application, il y a renvoyé plus d'une fois les juifs incrédules ; ses apôtres leur ont opposé la même preuve, ils ont montre le vrai sens des expressions du roi prophète. Plusieurs en effet ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ ; il faut faire violence aux termes, pour les adapter à un autre personnage, Les juifs eux-mêmes ont toujours cru y voir le Messie futur ; nous avons encore les explications de leurs anciens docteurs. Enfin, c'est le sentiment des Pères de l'Eglise qui ont succédé immédiatement aux apôtres, aussi bien que de ceux qui sont venus à la suite ; c'est donc une tradition de laquelle il n'est pas permis de s'écarter. David annonce la génération éternelle et la naissance temporelle du Fils de Dieu, ses miracles, ses humiliations, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, sa gloire, son sacerdoce éternel, l'établissement de son règne, malgré les efforts de toutes les puissances de la terre, la réprobation des juifs, la vocation des gentils. A la vue de tant de prédictions si claires, pouvons-nous douter que Dieu n'ait voulu préparer et confirmer d'avance notre foi aux mystères de son fils ?

Nous trouvons dans ces cantiques de quoi affermir notre espérance, non-seulement par la vivacité avec laquelle ils peignent le bonheur sublime que Dieu réserve aux justes, mais en nous montrant l'exactitude avec laquelle Dieu exécute ses promesses à l'égard de ses serviteurs. David répète continuellement que Dieu est bon, juste, saint, fidèle à sa parole ; et que sa miséricorde est éternelle ; il atteste que Dieu a fidèlement gardé l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac, Jacob et leur postérité ; qu'il a exécuté tout ce qu'il leur avait promis ; *Ps.* 104, ℣. 8 et suiv. Il excite ainsi notre confiance aux nouvelles promesses que Dieu nous a faites par Jésus-Christ, l'espérance d'obtenir le bonheur du ciel par les mérites de ce divin Sauveur.

En répétant les expressions enflammées par lesquelles David témoigne à Dieu son amour, il est difficile de ne pas sentir quelques étincelles de ce feu divin. Il exalte les perfections infinies de Dieu, sa puissance, sa sagesse, sa justice, sa bonté, son amour pour les créatures, sa patience, sa douceur à l'égard des pécheurs, et la facilité avec laquelle il leur pardonne. Personne n'en fit jamais une

plus douce expérience que ce roi pénitent, aussi en parle-t-il avec un cœur pénétré. Après l'exemple de Jésus-Christ, il n'en est aucun plus capable que le sien de nous apprendre à aimer nos frères, à tout pardonner à nos ennemis. Pour obtenir de Dieu un entier oubli de ses fautes, il lui expose la patience avec laquelle il a souffert la haine, les persécutions, les opprobres des méchants, le silence profond qu'il a gardé, en considérant ses afflictions comme des châtiments et des épreuves qui lui venaient de la main de son souverain maître.

Où puiser ailleurs que dans les *psaumes* les sentiments d'une piété plus tendre? Tout ce qui tenait au culte du Seigneur affectait le cœur de David; il ne parle qu'avec enthousiasme de la montagne sainte, du tabernacle, de l'arche d'alliance, de la loi, des chants des lévites, des sacrifices et des solennités de Sion; il y invite tous les peuples, il gémit dans son exil d'en être éloigné. Le respect pour la majesté de Dieu, la crainte de ses jugements, l'admiration, la reconnaissance, l'aveu de sa propre faiblesse, la confiance, l'amour, le désir d'être désormais fidèle au Seigneur, animent toutes ces expressions.

Cela n'a pas empêché les incrédules de chercher dans les *psaumes* des sujets de scandale; ils disent que ce roi y montre à tout moment des sentiments de vengeance, qu'il lance des malédictions et des imprécations contre ses ennemis, qu'il demande à Dieu de les punir, de les faire périr avec toute leur postérité. Au mot IMPRÉCATION, nous avons fait voir que ce sont là des prédictions et rien de plus; saint Augustin l'a remarqué, *de Sermone Domini in monte*, lib. 1, n. 72, serm. 56, n. 3; David proteste au contraire qu'il ne s'est vengé d'aucun ennemi. D'ailleurs les Pères de l'Eglise ont observé que sous le nom de ses ennemis ce roi entend les ennemis de Dieu et de Jésus-Christ, principalement les juifs incrédules et réprouvés, et qu'il annonce les vengeances du Seigneur qui tomberont sur eux; cela paraît évidemment par le *psaume* 21, que Jésus-Christ s'est appliqué sur la croix, *Matt.* c. 27, ℣. 46; ce qui y est dit des méchants ne peut pas s'entendre des ennemis de David.

Les imitateurs de leur incrédulité ajoutent que ce roi montre peu de foi à la vie future; il demande si les morts loueront le Seigneur, s'ils annonceront ses miséricordes dans le tombeau; il appelle l'état des morts, *les ténèbres, le séjour de l'oubli et de la perdition*, etc. Mais dans combien d'autres passages David ne parle-t-il pas de la vie future, du bonheur éternel des justes, de la fin déplorable des méchants? Il dit qu'ébranlé quelquefois par la prospérité temporelle de ces derniers, il a été tenté de douter si les justes ne travaillent pas en vain; mais qu'il a pénétré dans ce mystère de la Providence, en considérant la fin dernière des impies; il conclut en disant: *Dieu sera mon partage pour l'éternité*, *Ps.* 72, ℣. 12 et suiv. Il exhorte les justes à ne pas envier le sort des pécheurs en ce monde, il les assure que Dieu sera leur héritage pour jamais, *Ps.* 36, ℣. 7. Il espère que Dieu ne laissera pas son âme dans le séjour des morts, mais lui rendra une nouvelle vie qui ne finira plus, *Ps.* 15, ℣. 10, etc. Ce n'est donc que par comparaison avec ce que nous faisons sur la terre, qu'il demande si les morts loueront le Seigneur comme les vivants.

Quant au style des *psaumes*, personne ne doute aujourd'hui que ce ne soit une vraie poésie, c'est-à-dire des vers cadencés et mesurés; mais comme nous ne connaissons plus la vraie prononciation de l'hébreu, nous ne pouvons pas en sentir l'harmonie. Josèphe, Origène, Eusèbe, saint Jérôme parmi les anciens; Le Clerc, Bossuet, Fleury, dom Calmet, et d'autres parmi les modernes, ont été de ce sentiment. Mais personne ne l'a mieux prouvé que Lowth dans son traité *de Sacrâ Poesi Hebræorum*, et Michaëlis dans ses notes sur cet ouvrage. Ils font voir que les *psaumes* sont en vers, non de la même mesure, mais les uns plus courts et les autres plus longs. Le style en est sententieux, coupé en paraboles et en maximes, plein de figures hardies, relati-

ves au génie, aux mœurs, aux usages des Orientaux. Les métaphores y sont fréquentes, de même que les images et les comparaisons empruntées des choses naturelles, de la vie commune, surtout de l'agriculture, de l'histoire et de la religion des Juifs. Ce style poétique est vif, énergique, animé par la passion et par le sentiment, sublime dans les objets, dans les pensées, dans les mouvements de l'âme et dans les expressions ; tout y est personnifié, tout y vit et y respire, rien n'est plus capable d'émouvoir ; les poésies profanes sont froides en comparaison de celles de David.

Lowth soutient qu'il y a souvent dans les *psaumes* un sens mystique et figuré ; que plusieurs désignent le Messie sous le nom de David ou d'un autre personnage. Michaëlis rejette ce double sens : il prétend que si un *psaume* regarde David, il ne sert à rien de l'appliquer au Messie ; que si celui-ci en est l'objet, on ne doit pas y en chercher un autre, *Prælect.* 11, p. 221.

Mais en cela il contredit non-seulement les interprètes juifs et les chrétiens, mais encore les apôtres et les évangélistes, qui ont appliqué à Jésus-Christ, dans le sens allégorique, plusieurs passages tirés des *psaumes* et des autres livres saints, qui semblent désigner d'autres personnages dans le sens littéral. *Voyez* Allégorie, Figure, etc. Il ne nie pas cependant que plusieurs *psaumes* ne soient prophétiques.

Ces deux critiques ont distingué dans le psautier des poëmes de presque toutes les espèces, des idylles, des élégies, des pièces didactiques et morales, mais surtout des odes de tous les genres et de la plus grande beauté. Ils ajoutent que sans la connaissance de la poésie hébraïque, il est impossible d'entendre parfaitement les *psaumes* et les autres livres saints écrits à peu près dans le même style.

Aussi personne ne disconvient que les *psaumes* ne soient souvent obscurs, soit à cause du style figuré et poétique, soit à raison de ce que le texte hébreu n'est pas toujours correct, parce qu'il a été souvent copié, soit enfin à cause de la variété des versions, parmi lesquelles il n'est pas toujours aisé de distinguer la meilleure, quoiqu'elles soient en grand nombre.

La plus ancienne est celle des Septante, mais elle est souvent peu d'accord avec les autres versions grecques qu'Origène avait rassemblées dans ses *Hexaples*. La paraphrase chaldaïque passe pour être du rabbin Josèphe l'Aveugle ; elle est beaucoup plus moderne et moins exacte que celle des autres livres hébreux, composée par Onkélos et par Jonathan. La traduction syriaque est très-ancienne, elle a été faite sur l'hébreu. Il y a deux versions arabes des *psaumes*, dont l'une a été faite sur le texte original, l'autre sur le syriaque, suivant l'opinion commune. Celle des Ethiopiens a été tirée du cophte des Egyptiens, qui a été emprunté des Septante. *Voyez* Bible, Version.

L'ancienne Vulgate latine ou italique a été prise sur les Septante, avant que leur version eût été corrigée par Origène, par Hésichius et par le prêtre Lucien ; elle est d'une si haute antiquité, que l'on n'en connaît ni la date ni l'auteur. On convient que le style n'en est pas élégant ; mais les premiers chrétiens, à l'exemple des apôtres, faisaient beaucoup plus de cas du sens et des choses que de la pureté du langage. Cependant, lorsque saint Jérôme eut retouché deux fois cette version en la comparant au texte hébreu, on adopta bientôt dans l'Eglise romaine ses corrections, et c'est de cette version ainsi corrigée que nous nous servons encore aujourd'hui. Lorsque ce Père eut fait dans la suite une version latine entièrement nouvelle sur le texte hébreu, il jugea lui-même qu'il fallait continuer à chanter dans l'Eglise la précédente, à laquelle les fidèles étaient accoutumés, mais que, pour en avoir l'intelligence, il faut souvent recourir au texte original ; *Epist. ad Suniam et Fretelam, Op.* tom. 2, col. 647. Plusieurs savants prétendent que, dans le dixième et le onzième siècle, la plupart des églises de l'Italie et des Gaules avaient adopté la dernière version latine de saint Jérôme faite sur le texte hébreu ; mais au seizième Pie V

y fit rétablir l'usage du psautier romain. Cependant il n'empêcha point que l'on ne continuât de chanter l'ancienne italique non corrigée, dans l'église du Vatican, dans la cathédrale de Milan, à Saint-Marc de Venise et dans la chapelle de Tolède, où l'on suit le rit mozarabique, parce que cet usage n'y avait jamais été interrompu.

La multitude des commentaires faits sur les *psaumes* est infinie ; parmi le grand nombre des interprètes, les uns se sont principalement attachés au sens littéral, les autres au sens figuré et allégorique ; plusieurs ont réuni l'un et l'autre. En général on ne doit pas blâmer ceux qui ont eu pour principal objet d'en tirer des réflexions propres à confirmer la foi et à régler les mœurs, qui ont plus cherché à nourrir la piété des fidèles qu'à les rendre habiles dans l'intelligence du texte. Les protestants désapprouvent cette méthode, mais leur goût ne fait pas règle ; quelque estimable que soit la science, la vertu nous paraît encore préférable.

Nous ne savons pas comment ils peuvent concilier l'usage qu'ils font des *psaumes* avec l'aversion qu'ils témoignent pour les explications allégoriques et mystiques de l'Ecriture sainte. Car enfin il est évident que la plupart de ces cantiques, entendus dans le sens littéral, seraient des prières absurdes. Prenons seulement pour exemple le *psaume* 50ᵉ qui convient si bien aux pécheurs pénitents. Que signifient dans le sens littéral les ỳ. 16, 20 et 21, *Délivrez-moi, Seigneur, du sang.... Repandez vos bienfaits sur Sion, afin que les murs de Jérusalem soient rebâtis..... Alors les peuples chargeront vos autels de victimes.* Nous ne pensons pas que les protestants s'intéressent beaucoup à la reconstruction des murs de Jérusalem, ni qu'ils soient tentés d'offrir au Seigneur de sacrifices sanglants. Que veulent-ils donc dire à Dieu, si en chantant ces paroles ils les entendent à la lettre ? On pourrait citer cent autres exemples.

Après ce que nous avons dit de l'excellence de ces divins cantiques, on ne doit pas être étonné de ce que l'Eglise chrétienne, dès son origine, en a introduit le chant dans sa liturgie, *Constit. apost.,* liv. 2, cap. 65. Saint Paul exhorte les fidèles à s'édifier les uns les autres par ce saint exercice, *Ephes.*, c. 5, ỳ. 19 ; *Coloss.*, c. 3, ỳ. 16. Les solitaires et les cénobites y employaient les moments qu'ils ne donnaient pas au travail, et lorsqu'ils se trouvèrent rassemblés dans un monastère en nombre suffisant, ils y établirent la psalmodie continuelle pour le jour et pour la nuit. *Voyez* ACŒMÈTES. Les Pères de l'Eglise, les saints de tous les siècles en ont fait le sujet habituel de leur méditation, plusieurs en avaient continuellement les paroles à la bouche. Il est consolant de répéter encore aujourd'hui les mêmes cantiques qui ont été consacrés à louer le Seigneur depuis près de trois mille ans.

On nomme *psaumes graduels* le 119ᵉ et les suivants jusqu'au 134ᵉ ; les interprètes ont donné plusieurs explications de ce nom qui paraissent peu probables. Dom Calmet a pensé que *canticum graduum*, cantique de la montée, signifie cantique du retour de la captivité de Babylone, parce que ces *psaumes* semblent composés pour demander à Dieu ce bienfait ou pour l'en remercier. Lowth et Michaëlis nous paraissent avoir mieux rencontré, en disant que ces *psaumes* avaient été faits pour être chantés pendant que le peuple *montait* au temple pour célébrer quelque solennité. Le sentiment de ceux qui prétendent que le très-grand nombre de *psaumes* font allusion à la captivité de Babylone ne paraît pas encore avoir acquis beaucoup de partisans. *Voyez* POÉSIE HÉBRAÏQUE. BERGIER.

PSAUMES (les) ET LA CRITIQUE MODERNE. (*Théol. hist. génér. exég.*) — Ajoutons à l'article de Bergier les extraits suivants du *Dict. encycl. de la théol. cathol.*

« Tous les cantiques de David ne furent pas admis dans le recueil qu'on en fit (1), pas plus que les cantiques dus à d'autres auteurs. Ainsi, quoiqu'il soit dit formellement que Salomon composa 1005 cantiques (2), on n'en

(1) Cf. II *Rois*, 1, 18-27.
(2) III *Rois*, 4-32.

trouve que deux dans le Psautier qui lui soient attribués.

» Il est évident que, parmi les *auteurs* des Psaumes, David occupe le premier rang, quoique le Psautier renferme un certain nombre de cantiques qui ne sont pas de lui. Il est vrai que le Talmud (1), S. Augustin (2) et S. Chrysostôme (3) attribuent tout le Psautier à David ; mais cette opinion n'a pas seulement contre elle les *inscriptions* de certains psaumes qui dénotent d'autres auteurs, mais cette circonstance décisive qu'il y a dans le Psautier des psaumes qui datent d'une époque postérieure à la captivité de Babylone. On ne fait remonter à une époque antérieur à David que le psaume 89 de la Vulgate (4) (90 en hébreu), qui est attribué à Moïse, et qui, d'après son fond et sa forme, est digne du grand législateur théocratique. Les doutes qu'on peut soulever contre l'inscription de ce psaume sont d'autant moins fondés qu'il n'y a pas, dans ce psaume même, la moindre allusion à des temps et à des circonstances postérieures à Moïse. Les anciens rabbins attribuent à Moïse les 10 psaumes suivants dont l'auteur n'est pas nommé, en s'appuyant sur cette règle, comme l'atteste déjà Origène (5), que les psaumes anonymes qui se suivent appartiennent toujours à l'auteur du psaume nommé le dernier. Quoique S. Jérôme adopte cette règle (6), la fausseté en ressort évidemment du psaume 99, 6 (7), où Samuel est nommé, non pas prophétiquement, ainsi que le prétend S. Jérôme, mais comme un personnage parfaitement historique, qui a vécu avant celui qui en parle.

Dans le texte hébraïque actuel du Psautier, 73 psaumes sont attribués à David, savoir : les psaumes 3-9, 11-32, 34-41, 51-65, 68-70, 86, 101, 103, 108-110, 122, 124, 131, 133, 138-145 du texte hébreu. Quelques manuscrits y ajoutent les psaumes 66 et 67 (du texte hébreu). La version alexandrine et la Vulgate latine rapportent, en outre, les psaumes 33, 43, 71, 91, 94-99, 104, à David. En revanche, la Peschito syriaque admet l'inscription hébraïque qui rapporte à David douze psaumes et lui en attribue plusieurs autres, et surtout ceux que les Septante, contrairement au texte hébreu, lui assignent (1). Il résulte de là que les données des inscriptions qui précèdent les psaumes dans le texte original et dans les anciennes versions ne peuvent être toutes primitives et exactes, que c'est l'affaire de l'exégèse de décider de la justesse ou de l'inexactitude de ces données.

» Outre Moïse et David, d'autres auteurs sont nommés dans les inscriptions qui précèdent les psaumes; et d'abord *Salomon*, auquel sont attribués les psaumes 72 et 127 (2); puis *Asaph*, qui est probablement le fils de Barachias, cité par le premier (3) et le deuxième livre (4) des Paralipomènes, contemporain et maître de chant de David, nommé aussi voyant, ···, et désigné comme l'un des auteurs des douze psaumes (50 et 73-83); ensuite les *fils de Coré*, famille de chantres lévitiques qui, d'après les Paralipomènes (5), paraît encore comme telle, plus tard, dans le sanctuaire, et qui est nommée dans l'inscription de 11 psaumes (42, 44-49, 84, 85, 87, 88) (6) ; enfin *Héman* et *Ethan*, Ezrahites, qui sont cités comme auteurs, le premier du psaume 88, le deuxième du psaume 89 (87 et 88 de la Vulgate). Ce sont probablement les mêmes que ceux qui, dans les livres historiques de la Bible, sont cités comme chantres lévitiques, du temps de David, remarquables par leur haute sagesse (7).

De plus, les versions alexandrine et syriaque attribuent aux prophètes

(1) *Sebachim*, fol. 117, *a*. *Baba-Bathra*, fol. 14, *b*; 15, *a*.
(2) *De Civitate Dei*. XVII, 14.
(3) In *Ps*. 50, *Opp*., éd. Montf., v. 573.
(4) *Domine, refugium factus es nobis*.
(5) *Opp*., éd. Delarue, II, 514.
(6) *Epist. ad Cyprianum*, *presbyt.*, t. II, p. 695, éd. Mart.
(7) Du texte hébreu; Vulgate, 98, 6.

(1) Cf. Herbst, *Introd.*, II, 2, p. 212.
(2) Du texte hébreu.
(3) 6, 24; 15, 17; 16, 5.
(4) II *Par.*, 29, 30.
(5) I *Par.*, 6, 33 sq.; 26, 1. II *Par.*, 20, 19.
(6) Du texte hébreu.
(7) III *Rois*, 4, 31. I *Par.*, 6, 18, 29.

Aggée et Zacharie les psaumes 146-148 (du texte hébreu 145-148)....

» Le *recueil des Psaumes*, tel que nous l'avons aujourd'hui ne peut appartenir qu'à une époque postérieure à l'exil, à cause des psaumes postérieurs à cette époque qu'il renferme ; mais il y avait certainement auparavant des recueils particuliers, dont on profita pour le recueil actuel. David voulant rendre le culte du temple plus solennel par l'exécution musicale, il fallait que ces chantres eussent entre les mains un recueil de cantiques destiné à la liturgie, et la nature actuelle du Psautier démontre qu'on y inséra, en effet, d'anciens recueils particuliers.

» Le Psautier est divisé en cinq livres, comme le Pentateuque, *τό Ψαλτήριον διεῖλον εἰς πέντε βιβλία οἱ Ἑβραῖοι, ὥστε εἶναι καὶ αὐτὸ ἄλλην Πεντάτευχον* (1). Chaque livre se termine par la doxologie qu'on trouve déjà dans les plus anciennes versions, ce qui prouve que ces divisions remontent très-haut. Le second livre a, d'ailleurs, une inscription (Ps. 77, 20) (2) qui semble avoir été la formule finale d'une ancienne collection particulière. Dans le premier livre (Ps. 1-41) (3), outre quatre psaumes anonymes (1, 2, 10, 33), il ne se trouve que ceux qui ont été attribués à David ; dans le second (42-72), dix-huit psaumes sur trente-deux sont de David ; dans le troisième (73-98), le psaume 86 ; dans le quatrième (Ps. 90-106), les psaumes 101 et 103 sont seuls de David, tandis que dans le cinquième (107-150), il y en a de nouveau quinze attribués à David....

» Il faut remarquer encore que la manière d'énumérer les psaumes n'est pas la même dans la version alexandrine, dans la Vulgate, qui suit les Septante, et dans le texte hébraïque. Les Septante ne firent qu'un psaume des psaumes 9 et 10, et, par conséquent, à dater du psaume 9, ils furent d'un chiffre en retard, jusqu'au psaume 114, qu'ils réunirent de nouveau au psaume 115, de sorte que ces deux psaumes forment chez eux le psaume 113 ; mais ils partagèrent le psaume 116 en deux, et dès lors, le psaume 117 devint le psaume 116, et de là ils restent de nouveau en arrière jusqu'au psaume 147 qu'ils partagent en deux, ce qui les met d'accord pour le nombre total avec le texte original. »

Le Noir.

(1) Épiph., *de Mens. et Pond.*, c. 5.
(2) Du texte hébreu.
(3) *Ib.*

PSEUDO-ISIDORE (les fausses décrétales du). (*Théol. hist. génér.*) *Voy.* Isidore (la collection des fausses décrétales du pseudo).

PTERODACTYLE (le). (*Theol. mixt. scien. paléont.*) Ce mot, qui signifie *ailes aux doigts*, (*pteron*, aile, *dactyle*, doigt), a été donné par Cuvier à un reptile fossile de l'ordre des *sauriens* ou lézards, qui avait pour caractère : queue très-courte, cou très-long, mâchoires à dents égales et pointues ; doigt externe des pieds de devant (le 5[e]) dépassant le tronc de plus du double, et ayant dû servir à tendre une membrane qui formait aile, comme la membrane de la chauve-souris, et donnait à l'animal la possibilité de voler ; enfin, ongles crochus aux autres doigts, qui lui permettaient de s'accrocher aux arbres et aux rochers. On a trouvé plusieurs espèces de *ptérodactyles* dont les grosseurs varient depuis celle de la bécassine jusqu'à celle du cormoran. *Voyez* Fossiles, Ages géologiques, etc.

Le Noir.

PTOLÉMAÏTES, sectateurs d'un certain Ptolémée, l'un des chefs des gnostiques, qui avait ajouté de nouvelles rêveries à leur doctrine. Dans la loi de Moïse, il distinguait des choses de trois espèces ; selon lui, les unes venaient de Dieu, les autres de Moïse, les autres étaient de pures traditions des anciens docteurs. *S. Epiphane*, l. 1, t. 2, *Hær.* 33.

Bergier.

PUBLICAIN. C'est ainsi que se nommaient, chez les Romains, les receveurs des impôts. Comme les Juifs ne supportaient qu'avec beaucoup de répugnance le joug des Romains, et ne leur payaient tribut que très-malgré eux, ils avaient horreur de la

profession des *publicains ;* nous en voyons des exemples sensibles dans l'Evangile. La loi de Moïse leur avait défendu de prendre pour roi un homme qui ne fût pas de leur nation. *Deut*, c. 17, ỳ. 15; conséquemment, ils détestaient la domination étrangère, sous laquelle ils étaient forcés de vivre. « Nous n'avons, disaient-ils, » jamais été asservis à personne; » *Joan.*. c. 8, ỳ. 33 : *Nemini servivimus unquàm.* En cela, ils ne disaient pas la vérité, puisqu'ils avaient été plusieurs fois réduits en servitude par des princes étrangers, mais les galiléens, les hérodiens, les judaïtes ou sectateurs de Judas le Gaulonite; les pharisiens, en général, n'en étaient pas moins infatués de leur ancienne liberté. Pour tendre un piége à Jésus-Christ, ils lui demandèrent s'il était permis ou non de payer le tribut à César. *Math.*, c. 22, ỳ. 17.

Après les Samaritains les *publicains* étaient les hommes que le commun des Juifs détestait le plus; il les regardait en géneral comme des fripons et des hommes sans honneur; il les mettait dans le même rang que les païens : *Sit tibi sicut ethnicus et publicanus*, Math., c. 18, ỳ. 17. Il y en avait néanmoins plusieurs qui étaient Juifs, témoin Zachée, qui est appelé chef des publicains; et saint Mathieu, qui renonça à sa profession pour s'attacher à Jésus-Christ. Aussi les Juifs ne pardonnaient point au Sauveur la société dans laquelle il vivait avec ces gens-là; ils le nommaient l'*ami des publicains et des pécheurs*, ils lui reprochaient de boire et de manger avec eux. L'on sait que Jésus-Christ leur répondit : « je ne suis point venu » appeler les justes, mais les pécheurs » à la pénitence. » *Luc*, c. 5, ỳ. 32.

Il nous paraît néanmoins que Crotius et d'autres ont trop exagéré, lorsqu'ils ont dit que l'on ne permettait pas aux *publicains* d'entrer dans le temple ni dans les synagogues, que l'on ne recevait pas leurs offrandes, non plus que celles des prostituées, et que l'on ne voulait pas prier pour eux. Dans saint Luc, c. 18, ỳ. 10, Jésus-Christ nous représente un pharisien et un *publicain* qui priaient tous deux dans le temple, l'un avec beaucoup d'orgueil, et l'autre avec beaucoup d'humilité.

Le nom de *publicains* ou *poblicains* fut aussi donné, en France et en Angleterre, aux albigeois. *Voyez* ce mot.

Bergier.

PUCE (la) *théol. hist. scien. zool.).* La *puce* est un insecte de l'ordre des *sauteurs* et *suceurs* appelés aujourd'hui plus souvent *aphaniptères*, c'est-à-dire *à ailes invisibles* ; elle est plus intéressante et mieux connue que le *pou*, elle a reçu du créateur toutes les conditions pour bien sauter, ses trois paires de pattes sont, à cet effet, admirablement musclées et l'animal est pourvu de chaque côté du corps d'une pièce écailleuse, sorte de rudiment d'aile qui ne lui est sans doute pas inutile dans cette opération. Elle a reçu aussi un appareil fort délicatement construit pour la succion. C'est un étui formé de deux pièces et renfermant deux aiguillons ayant la forme d'une lancette à dent ; cet étui est sa bouche ; quand elle l'applique sur la peau, les deux aiguillons la perforent, et la gaine, par le jeu des deux feuilles ou lèvres qui la forment, suce le sang. On ne croit pas que la piqûre soit venimeuse, mais elle n'en produit pas moins une légère démangeaison et un petit gonflement. La femelle est moitié plus grosse que le mâle; elle pond une douzaine d'œufs chaque année au printemps, dans l'été, et quelquefois même dans l'hiver ; elle cache ces œufs dans de petites cavités telles que les rainures des parquets, les recoins poudreux, les petites niches des coussins; l'œuf qui est ovale, rond, lisse et roulant, s'ouvre après 4 ou 5 jours en été, 11 jours en hiver et donne naissance à une larve ayant la forme d'un petit ver poilu, pourvu de pattes, dont la couleur, blanche d'abord, passe au rougeâtre ; et ce qu'il ya ici d'admirable, c'est que la mère n'oublie pas sa larve ; quand elle s'est gorgée de sang humain, elle retourne la trouver dans sa petite cachette et lui en dégorge une partie. Au bout de 11 à 15 jours, la larve se file un cocon blanchâtre, comme le

ver à soie, y reste enfermée une quinzaine au plus, sous forme de nymphe, puis s'en échappe, comme le papillon, en insecte parfait ; et c'est alors la *puce* elle-même. Dans cet état de perfection, elle peut vivre jusqu'à deux ans, car le célèbre entrepreneur qui en montrait près de la Bourse à Paris, en 1822, une trentaine qu'il avait apprivoisées, et éduquées à faire des exercices sur une glace où elles traînaient un petit chariot auquel elles étaient attelées, put les conserver pendant cette espace de temps, en les nourrissant sur son bras qu'il mettait de temps en temps à leur disposition. Quoiqu'il en soit des ennuis que la puce nous cause, ne mérite-t-elle pas figurer parmi les merveilles les plus admirables de la création ? LE NOIR.

PUCERONS (génération des). (*Théol. mixt. scien. physiol.*). — V. GÉNÉRATION (modes constatés de).

PUGET (Pierre). (*Théol. hist. biog.* et *art.*). — Ce grand sculpteur, peintre et architecte français, né à Marseille en 1623 et mort en 1694, est notre Michel-Ange. Non-seulement il était, comme le Michel-Ange italien, d'une force incomparable dans les trois grands arts à la fois : architecture, sculpture et peinture ; mais dans ces trois arts aussi, son style était à peu près celui du rival de Raphaël. On admirait plusieurs de ses tableaux dans nos églises de France ; mais les chefs-d'œuvre par lesquels il a lui-même en quelque sorte effacé sa propre gloire comme peintre et comme architecte, ce sont ses sculptures ; par exemple, ses *Cariatides* de Toulon, son *Milon de Crotone,* son *Alexandre et Diogène* (bas-relief), etc.

LE NOIR.

PUGILLARIS FISTULA, SIPHON, CALAMUS. (*Théol. hist. céré.*). — V. FISTULA.

PUISSANCE DE DIEU, attribut de la Divinité que l'on exprime par le mot de *toute-puissance,* afin de donner à entendre que Dieu peut non-seulement tout ce qu'il veut, mais tout ce qui est possible, tout ce qui ne renferme point de contradiction, et que sa *puissance* n'a point de bornes.

Cette vérité peut se démontrer par la notion même de Dieu : il est l'Etre nécessaire, existant de soi-même ; il n'a point de cause, et il est lui-même la cause de tous les êtres ; comment donc l'Etre divin serait-il borné ? Rien n'est borné sans cause. Les êtres contingents et créés sont bornés parce qu'ils ont une cause ; Dieu, en les créant, leur a donné tel degré d'être et de facultés qu'il lui a plu ; mais Dieu, qui n'a point de cause, ne peut être borné par aucune raison. Sa nécessité d'être est absolue : or une nécessité absolue et une nécessité bornée seraient une contradiction. Puisque l'Etre divin n'est pas borné, aucune des facultés. aucun des attributs qui lui conviennent, n'est borné ; tous ces attributs tiennent à son essence, ils sont infinis comme cette essence même ; ainsi la *puissance* divine est infinie comme toutes les autres perfections de Dieu. *Voyez* INFINI.

Il faut cependant convenir que cette vérité, quoique démontrable, n'a été bien connue que par la révélation. S'il y a quelques anciens philosophes qui aient attribué à Dieu la *toute-puissance*, ils n'ont pas compris toute l'énergie de ce terme ; ils ont réellement borné cette *puissance* souveraine, en niant la possibilité de la création. Y a-t-il un pouvoir plus grand que celui de créer, de produire des êtres par le seul vouloir ? C'est donc l'idée de la création reçue par révélation qui nous a donné la notion la plus claire de la *toute-puissance* divine ; ce n'est pas sans raison que ces deux idées sont réunies dans le symbole : Je crois en Dieu, le Père *tout-puissant, Créateur* du ciel et de la terre.

Suivant l'opinion de tous les anciens philosophes, Dieu, pour produire le monde, a eu besoin d'une matière préexistante et éternelle comme lui ; et parce qu'il ne lui a pas été possible d'en corriger les défauts, de là sont venues les imperfections de son ouvrage : voilà donc en Dieu une double impuissance. Mais ces grands génies

n'ont pas compris que si la matière est éternelle, nécessaire, incréée, l'état dans lequel elle était avant la formation du monde était aussi éternel et nécessaire, par conséquent essentiel et immuable ; Dieu n'aurait donc pas pu le changer, il n'aurait eu aucun pouvoir sur la matière. C'est l'argument que les Pères de l'Eglise ont opposé aux philosophes, et par lequel ils ont démontré que la *toute-puissance* divine emporte nécessairement le pouvoir de créer la matière. Saint Justin, *Cohort. ad gentes,* n. 23 ; saint Théophile, *ad Autolic.,* liv. 2, n. 4, etc.

Marcion, Manès, et leurs disciples, égarés par les philosophes orientaux, raisonnaient encore plus mal ; ils faisaient à Dieu une injure plus évidente, en supposant un principe actif du mal, co-éternel à Dieu, qui avait gêné la *puissance* divine et l'avait empêché de produire tout le bien que Dieu aurait voulu faire. Les Pères, qui les ont refutés, ont fait voir que c'est une absurdité d'admettre deux principes actifs co-éternels, qui se gênent mutuellement dans leurs volontés et dans leurs opérations, desquels par conséquent la puissance est trés-bornée, et le sort très-malheureux, puisque rien n'est plus fâcheux à un être intelligent que de ne pas pouvoir faire ce qu'il veut. Tertull., l. 1, *contra Marcion.,* c. 3 ; saint Augustin, l. *de Nat. boni*, c. 43 ; *adv. Secundin.*, c. 20, etc.

Les philosophes se jetaient dans ces fausses hypothèses, parce qu'ils ne voulaient pas attribuer à Dieu les maux et les imperfections de ce monde; ils aimaient mieux borner sa *puissance* que de déroger à sa bonté ; mais ils se faisaient une fausse idée de la bonté divine. Ils supposaient que Dieu ne serait pas bon, s'il ne faisait pas à ses créatures tout le bien qu'il peut leur faire : or cela est impossible, puisqu'il peut leur en faire à l'infini. Quelque degré de bien que Dieu leur accorde, il peut toujours l'augmenter à l'infini ; et comme nous appelons *mal* la privation d'un plus grand bien, dans toute supposition possible, il se trouvera toujours dans la créature un mal d'imperfection, c'est-à-dire la privation d'une perfection plus grande de laquelle elle était susceptible par sa nature. D'ailleurs Dieu, étant l'Etre nécessaire, existant de soi-même, est essentiellement libre, indépendant, maître de distribuer ses dons en telle mesure qu'il lui plaît. Or, il n'est aucune créature à laquelle il n'ait accordé quelque degré de perfection et de bien-être, à laquelle par conséquent il n'ait témoigné de la bonté. S'il a pu lui donner davantage, il a pu aussi lui donner moins, sans qu'elle ait aucun sujet de mécontentement ni de plainte. Cette vérité, applicable à chaque particulier, ne l'est pas moins à l'égard de la totalité des êtres ou de l'univers en général.

On dit : Mais Dieu les a faits de manière que le péché règne dans le monde : or, le péché est non-seulement un mal relatif ou un moindre bien, mais un mal absolu et positif ; comment le concilier avec la bonté de Dieu, pendant qu'il est le maître de l'empêcher ? Nous avons déjà répondu ailleurs que le péché vient de l'homme et non de Dieu ; c'est l'abus volontaire et libre d'une faculté bonne en elle-même, qui est le pouvoir de choisir entre le bien et le mal. L'homme rendu impeccable par nature ou par grâce serait sans doute plus parfait que l'homme capable de pécher ; mais on ne prouvera jamais que le pouvoir qu'il a d'être vertueux ou vicieux à son choix, et de se rendre ainsi heureux ou malheureux, est un pouvoir mauvais et pernicieux en lui-même, un mal positif que Dieu a fait à l'homme. Ceux qui ont bien usé de leur libre arbitre ont-ils lieu d'être mécontents d'en avoir été doués ? ils en béniront Dieu pendant toute l'éternité. Or, Dieu donne à tous les hommes les secours dont ils ont besoin pour bien user de cette faculté ; il ne faut pas la confondre avec l'abus que l'homme en fait. *Voyez* BIEN, MAL, BONHEUR, MALHEUR, OPTIMISME, etc.

De là même il s'ensuit qu'il ne faut pas raisonner de la bonté divine jointe à une *puissance* infinie, comme on raisonne de la bonté de l'homme, dont le pouvoir est très-borné. Pour que l'homme soit censé bon, il doit faire

tout le bien qu'il peut, et ce bien sera toujours borné, de même que son pouvoir. A l'égard de Dieu, vouloir qu'il fasse tout le bien qu'il peut, c'est une absurdité, puisque encore une fois, il en peut faire à l'infini, que sa *puissance* n'a point de bornes, et qu'en vertu de sa liberté souveraine il est le maître de choisir entre les divers degrés de bien qu'il peut faire. Une comparaison fautive entre la bonté de Dieu et la bonté de l'homme a trompé les anciens philosophes ; les modernes en abusent encore.

Que les premiers, privés des lumières de la révélation, aient mal raisonné sur la nature et sur les attributs de Dieu, nous n'en sommes pas surpris ; cela démontre la faiblesse de la raison humaine. Mais que les incrédules modernes ferment volontairement les yeux à la révélation qui les éclaire, et répètent encore les sophismes des anciens, c'est un aveuglement inexcusable. Si Dieu, disent-ils, est infiniment puissant, il n'a eu nulle raison de ne pas rendre les êtres sensibles infiniment heureux : or, il ne l'a pas fait, donc il ne l'a pas pu. Ne lui faisons-nous pas plus d'honneur en disant qu'il a tout fait par la nécessité de sa nature, qu'en supposant qu'il pouvait faire mieux et qu'il ne l'a pas voulu ? Cette nécessité tranche toutes les difficultés et finit toutes les disputes. Nous n'avons pas le front de dire, *Tout est bien* : nous disons, *Tout est moins mal qu'il se pouvait.*

N'en déplaise à ces raisonneurs, la *nécessité* supposée sans raison, ou plutôt contre toute raison, ne tranche aucune difficulté et ne fait que prolonger les disputes. Il est absurde de supposer qu'un Etre existant de soi-même, indépendant de toute cause et créateur de tous les êtres, est sous [illegible] une nécessité quelconque ; d'où viendrait-elle ? qui la lui aurait imposée ? Il n'y a dans Dieu d'autre nécessité que d'être ce qu'il est, par conséquent souverainement indépendant, libre, maître absolu de ses volontés et de ses actions. A la vérité, [illegible] contre ce qu'exige la souveraine perfection ; il agirait contre sa nature, il ne serait plus ce qu'il est. Mais comment prouvera-t-on que cette perfection exigeait qu'il fît plus de bien aux créatures sensibles, et qu'il les rendît plus heureuses et plus parfaites qu'elles ne sont ?

Une autre absurdité est de dire qu'il les aurait rendues *infiniment heureuses* ; un bonheur infini est celui de Dieu, aucune créature n'en est capable ; celui des saints dans le ciel n'est point actuellement infini, puisque les uns jouissent d'un plus grand bonheur que les autres ; il est infini seulement *en puissance*, parce qu'il ne finira jamais. Nous avons donc raison de dire dans un sens, *Tout est bien,* c'est-à-dire, il y a dans toutes choses un certain degré de bien ; si nous entendions, comme les optimistes, que *tout est absolument bien,* nous aurions autant de tort que ceux qui prétendent que *tout est absolument mal.* Par la même raison, nous soutenons que tout pourrait être *moins mal*, et que Dieu pouvait faire *mieux*, puisque enfin *bien* et *mal* ne sont que des termes de comparaison dans ce que Dieu a fait. *Voyez* MAL, OPTIMISME.

On nous dit : Puisqu'il n'y a dans ce monde qu'un degré de bien très-borné, à quel titre jugez-vous que Dieu est tout-puissant? Vous ne devez lui supposer que le degré de *puissance* qu'il a fallu pour ce qu'il a fait ; un ouvrage fini et borné ne vous donne pas droit de supposer une *puissance infinie.*

Aussi ne jugeons-nous pas de l'infinité de la *puissance divine* par la perfection de son ouvrage, mais parce que Dieu est le créateur : or, la création suppose une puissance infinie. Nous tirons encore cette notion de celle de l'Etre existant de soi-même, indépendant de toute cause, seul éternel et cause de tous les êtres ; et, encore une fois, ces notions nous sont venues de la révélation, puisque la raison des anciens philosophes ne s'est jamais élevée jusque-là, et que celle des philosophes modernes retombe dans les mêmes ténèbres, dès qu'elle tourne le dos aux lumières de la foi. Ainsi, lorsque nous disons que la *toute-puissance* de Dieu ou sa *puissance infinie* est démontrable, nous entendons qu'elle l'est avec le secours de la nouvelle lumière que la foi nous a donnée.

En nous fixant à cette règle, nous ne sommes pas tentés d'affirmer que Dieu peut faire ce qui renferme contradiction, changer l'essence des choses, faire qu'une chose soit et ne soit pas. Dieu, dit saint Augustin, est tout puissant avec sagesse *Deus est sapienter omnipotens*. Par conséquent il l'est aussi avec bonté et avec justice, parce que ses perfections ne lui sont pas moins essentielles que la *puissance*. Par conséquent l'on doit s'abstenir de tout système qui tend à exalter une de ses divines qualités au préjudice de l'autre, et de tout raisonnement qui ne s'accorde point avec les vérités qu'il a plu à Dieu de nous révéler, soit dans l'Ecriture sainte, soit par l'enseignement général de l'Eglise.

Quelques Pères de l'Eglise semblent avoir enseigné que Dieu ne peut rien faire de plus que ce qu'il veut en effet, d'où certains théologiens ont conclu que la *puissance* de Dieu ne s'étend pas plus loin que sa volonté, et que tout ce qu'il ne veut pas faire lui est impossible. Mais le père Petau, *Dogm. théol.*, t. 1, l. 5, c. 6, a fait voir que ces Pères ont seulement entendu que Dieu ne peut jamais vouloir malgré lui, être forcé dans ses volontés, ni vouloir ce qu'il ne peut pas faire. L'Ecriture sainte nous enseigne clairement que Dieu aurait pu faire des choses qu'il n'a pas voulu faire, créer d'autres mondes que celui-ci, anéantir toutes les créatures, etc. BERGIER.

PUISSANCES CÉLESTES. L'on appelle ainsi les anges en général, et plus particulièrement ceux d'entre les esprits bienheureux, desquels Dieu se sert pour faire éclater sa puissance sur la terre, pour faire des miracles, soit afin de récompenser les justes, soit afin de punir les méchants. *Voyez* ANGES. BERGIER.

PUISSANCE PATERNELLE, ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE. *Voyez* AUTORITÉ.

PUNAISE la). (*Theol. mixt. scien. zool.* Cet insecte est à mettre au premier rang de ceux qui, tout intéressants qu'ils soient, comme œuvres de Dieu, sont bien gênants pour l'homme. La punaise peut vivre dans une abstinence absolue pendant plusieurs années, le froid la rend immobile par engourdissement. Quoique privée d'ailes, et pas très-active, elle ira bien établir ses colonies jusqu'au ciel du lit, pour, de là, se laisser tomber sur le dormeur, et lui sucer le sang. La femelle est semblable au mâle, avec un peu plus de développement de l'abdomen; elle pond, pendant les chaleurs, des œufs velus qui donnent naissance à de petites *punaises* semblables à leurs parents, qui changent de peau quatre fois, et, à la dernière mue, prennent de petits rudiments d'ailes. L'Europe centrale en a toujours été infectée; les anciens en parlent; il est cependant bien probable qu'on a toujours cherché des moyens de la détruire; aucun, jusqu'à présent, n'a réussi, du moins en grand, et l'on peut supposer que nos descendants la connaîtront comme nous. Voici les meilleurs procédés pour se délivrer de ces insectes :

Leur faire une chasse active en août et en septembre, époque à laquelle tous les œufs sont éclos, et, pour faire cette chasse, bien chercher leurs nids et les écraser avec ses doigts, qu'on lave ensuite; on trouve ces nids dans les fentes des boiseries, dans les fissures des murailles, dans les plis des habits, sous les bords des papiers de tenture un peu décollés, dans les angles des lits et dans toute cachette où l'air pénètre facilement.

Quand on veut bien se donner la peine d'assainir une pièce radicalement, c'est d'enlever les tentures et de laver les murailles, les parquets, les bois de lit, les boiseries, avec une dissolution bouillante de 100 parties d'eau avec 2 parties de savon vert. On emmanche, pour cette opération, une éponge sur un bâton. Après le lavage le plus minutieux, on bouche au mastic les petites fentes, et on met de nouveaux papiers. Il y a d'autres agents plus actifs, mais qui sont dangereux. Les poudres insecticides ne sont pas non plus sans succès quand elles sont de pyrèthre pur.

En collant des bandes de papier sur les fissures par où l'air peut en-

trer, bouchant bien la cheminée, et brûlant du soufre dans la pièce, on en fait mourir aussi toutes les *punaises*, mais le moyen est assez gênant, et demande ensuite un lavage assez pénible pour approprier les fenêtres et les portes. LE NOIR.

PUNITION. *Voyez* JUSTICE DE DIEU.

PUR, PURETÉ. Dans l'ancien Testament, ces termes expriment plus ordinairement la netteté du corps que la sainteté de l'âme. La loi de Moïse ne se bornait pas à prescrire les pratiques du culte de Dieu et les devoirs de religion. Comme les Juifs habitaient un pays assez borné, très-peuplé, et qui aurait été malsain si l'on n'avait pas pris des précautions pour prévenir toute infection, Moïse fit des lois très-détaillées sur la *pureté* et l'impureté du corps, sur la propreté à l'égard des hommes et des animaux ; et il prescrivit différentes purifications pour remédier à toute espèce de souillure. C'était un plan très-sage que d'établir comme une peine ce qui était un remède contre la transgression de la loi. Nous ne devons pas être surpris de ce que ce législateur fonda toutes ces observances sur le motif de la religion ; tout autre motif aurait fait peu d'impression sur les Hébreux, peuple encore très-peu policé, et dont les mœurs étaient devenues très-grossières pendant l'espèce d'esclavage auquel ils avaient été réduits en Egypte. La sagesse de cette conduite est suffisamment prouvée par l'effet qui s'ensuivit ; Tacite reconnaît que les Juifs en général étaient sains et vigoureux, *Corpora hominum salubria et ferentia laborum.*

Parmi les chrétiens qui vivent sous des climats moins sujets à la contagion que celui de la Palestine, il n'est plus question d'impureté légale ; la *pureté* consiste dans l'innocence du cœur, et on ne regarde comme impur que ce qui peut souiller l'âme. Mais on se tromperait beaucoup, si l'on se persuadait que la *pureté* intérieure n'était point commandée aux Juifs ; la loi leur défendait toute espèce de crime ; elle leur ordonnait d'aimer Dieu de tout leur cœur, d'accomplir sa loi avec exactitude, et de ne s'en écarter en rien ; un juif qui s'en acquittait avait certainement l'âme *pure*, exempte de péché. Plusieurs, à la vérité, se bornaient à l'extérieur ; mais Dieu leur a souvent reproché cette hypocrisie par ses prophètes, *Isaï.*, c. 1, ℣. 16 ; c. 58, ℣. 5 ; *Jerem.*, c. 7, ℣. 5 ; *Amos.*, c. 5, ℣. 14, etc. BERGIER.

PURGATOIRE, lieu ou plutôt état dans lequel les âmes des justes, sorties de ce monde sans avoir suffisamment satisfait à la justice divine pour leurs fautes, achèvent de les expier avant d'être admises à jouir du bonheur éternel. Voici quelle est sur ce point la doctrine de l'Eglise catholique décidée par le concile de Trente, sess. 6, *de Justif.*, can. 30 : « Si quelqu'un » dit que, par la grâce de la justification, la coulpe et la peine éternelle sont tellement remises au pénitent qu'il ne lui reste plus de peine » temporelle à souffrir, ou en ce » monde, ou en l'autre dans le purgatoire, avant d'entrer dans le » royaume des cieux, qu'il soit anathème. *Sess.* 22, can. 3 : Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe » n'est pas propitiatoire, qu'il ne doit » point être offert pour les vivants et » pour les morts, pour les péchés, » les peines, les satisfactions et les » autres nécessités, qu'il soit anathème. » *Sess.* 25, le concile ordonne aux docteurs et aux prédicateurs de n'enseigner sur ce point que la doctrine des Pères et des conciles, d'éviter toutes les questions de pure curiosité, à plus forte raison tout ce qui peut paraître incertain ou fabuleux, capable de nourrir la superstition et de favoriser un gain sordide.

Rien de plus sage que ces décrets. Le concile ne décide point si le *purgatoire* est un lieu particulier dans lequel les âmes soient renfermées, de quelle manière elles sont purifiées, si c'est par un feu ou autrement, quelle est la rigueur de leurs peines ni quelle en est la durée, jusqu'à quel point elles sont soulagées par les prières, par les bonnes œuvres des vivants, ou par le saint sacrifice de la messe ; si ce sacrifice opère leur délivrance *ex o-*

pere operato ou autrement; s'il profite à toutes en général, ou seulement à celles pour lesquelles il est nommément offert, etc. Les théologiens peuvent avoir chacun leur opinion sur ces différentes questions; mais elles ne sont ni des dogmes de foi ni d'une certitude absolue, et personne n'est obligé d'y souscrire. Holden, *de Resol. fid.* l. 2, c. 6, § 1 et 2; Véron, *Regul. fid cathol.*, c. 2, § 3, n. 5, et § 5; Bossuet *Expos. de la foi cathol.*, art 8.

La définition du concile de Trente suppose ou renferme quatre vérités qu'il ne faut pas confondre : la première, qu'après la rémission de la coulpe du péché et de la peine éternelle, obtenue de Dieu dans le sacrement de pénitence, il reste encore au pécheur une peine temporelle à subir; nous prouverons cette vérité au mot SATISFACTION; la seconde, que quand on n'y a pas satisfait en ce monde, on peut et on doit la subir après la mort, et c'est la question que nous allons traiter; la troisième, que les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent êtres utiles aux morts, soulager et abréger leurs peines, nous l'avons prouvé dans l'article PRIÈRES POUR LES MORTS; la quatrième, que le sacrifice de la messe est propitiatoire, qu'il a par conséquent la vertu d'effacer les péchés et de satisfaire à la justice divine pour les vivants et pour les morts; nous l'avons fait voir au mot MESSE.

Daillé, ministre protestant de Charenton, dans son traité *de Pœnis et Satisfactionibus humanis,* a combattu de toutes ses forces contre ces quatre points de la doctrine catholique; aucun autre protestant n'a rien pu dire de plus fort. Si nous faisons voir qu'il n'a pas détruit les preuves du dogme du *purgatoire*, et que celles qu'il y a opposées sont nulles, nous ne craindrons pas de trouver un adversaire plus redoutable. Or, nous prouvons l'existence d'un *purgatoire* après cette vie.

1° Par l'Ecriture sainte. *Matth.*, c. 12, ỳ. 32, Jésus-Christ dit : « Si » quelqu'un blasphème contre le Fils » de l'homme, il pourra en obtenir » le pardon : mais s'il blasphème » contre le Saint-Esprit, ce péché ne » lui sera remis ni dans le siècle pré- » sent ni dans le siècle futur. » De là nous concluons qu'il y a donc des péchés qui sont remis dans le siècle futur, autrement l'expression du Sauveur ne signifierait rien : or, comme le péché ne peut être remis dans le siècle futur, quant à la coulpe et à la peine éternelle, il peut donc y être remis quant à la peine temporelle.

Pour détruire cette conséquence, Daillé fait une dissertation de douze énormes pages in-4°, et il s'efforce de tirer cinq ou six conséquences absurdes du sens que nous donnons à ce passage; mais, comme sa logique est fausse et sophistique, elle ne vaut pas la peine d'une longue réfutation; son grand principe est qu'il est absurde que Dieu remette une partie de la peine du péché, sans la remettre tout entière; que ce pardon serait illusoire; qu'un créancier n'est pas censé remettre une dette, s'il n'en quitte réellement qu'une partie. A cela nous répondons que si le péché est une dette, il faut le comparer à celle qui porte intérêt : or, un créancier peut très-bien remettre à son débiteur le capital, sans lui quitter les intérêts. Mais dans le fond cette comparaison arbitraire ne prouve rien. Nous convenons que la peine temporelle due au péché ne peut pas être remise, sans que la coulpe et la peine éternelle ne le soient déjà. Daillé au contraire nous accuse de croire que la peine temporelle peut être remise dans le siècle futur, lorsque la peine éternelle ne l'est pas encore; c'est ainsi qu'il donne le change à ses lecteurs.

Il prétend que, dans le passage de saint Matthieu, Jésus-Christ, par le *siècle futur,* entend, comme les juifs, le règne du Messie, et, par le *siècle présent*, le temps qui a précédé. Suivant ce commentaire, le Sauveur a voulu dire : Si quelqu'un blasphème contre le Saint-Esprit, il ne sera pardonné ni sous la loi de Moïse qui est une loi de rigueur, ni sous le règne de Jésus-Christ et de l'Evangile qui est une loi de grâce. Mais est-il bien certain que Dieu pardonnait plus difficilement à un juif qui avait moins

de connaissances et de lumières, qu'à un chrétien qui en a davantage? Cela paraît formellement contraire à la doctrine de saint Paul, qui enseigne qu'un chrétien prévaricateur est plus punissable qu'un juif, *Hebr.*, c. 10, ỳ. 28 et 29.

Aussi Daillé, peu content de cette explication, en donne une autre: il dit que, par le *siècle présent,* l'on peut entendre tout le temps qui précède la résurrection générale et le jugement dernier, et par le *siècle futur,* le temps qui doit suivre ce grand jour. Mais, sans parler des divers inconvénients de cette explication, il est certain que, par le *siècle présent,* les écrivains sacrés entendent ordinairement le temps qui précède la mort, et par le *siècle futur* le temps qui la suit; donc si un péché grief qui n'a pas été entièrement pardonné ou effacé dans cette vie peut l'être dans le siècle futur, ce ne peut être qu'en vertu d'une expiation qui se fait après la mort. Daillé a cité lui-même le passage dans lequel saint Paul dit d'Onésiphore : *Que Dieu lui fasse trouver miséricorde dans ce jour, II. Tim.*, c. 1, ỳ. 18, c'est-à-dire au jour du jugement dernier; et par là il prouve que Dieu pardonne des péchés dans ce grand jour. Mais si un péché grief, tel que le blasphème contre le Saint-Esprit, n'avait pas été remis avant la mort quant à la coulpe et à la peine éternelle, pourrait-il être pardonné après la mort?

2° *Act.*, cap. 2, ỳ. 24, saint Pierre dit que Dieu a ressuscité Jésus-Christ, en le délivrant des douleurs ou des souffrances de l'enfer ou du tombeau, parce qu'il était impossible qu'il y fût retenu. Quoi qu'en disent Daillé et ses pareils, les douleurs dont parle saint Pierre ne sont pas celles de la mort, puisque Jésus-Christ les avait endurées dans toute la rigueur; ni celles du tombeau, puisque le corps de Jésus-Christ, placé dans le tombeau et séparé de son âme, ne pouvait pas souffrir ; ni celle des damnés, Jésus-Christ ne les a jamais méritées; il serait ridicule de dire que Dieu l'en a délivré ou préservé. Donc nous sommes forcés d'entendre les douleurs qu'enduraient les âmes qui n'étaient ni dans le ciel ni dans l'enfer. Jésus-Christ ne les a point ressenties ; au contraire, il a consolé ces âmes souffrantes et les a assurées de leur délivrance prochaine ; Dieu l'en a donc préservé en le ressuscitant, comme le dit saint Pierre. Il y a donc après cette vie des peines qui ne sont point celles des damnés, et l'on ne peut en supposer d'autres que des peines expiatoires; c'est précisément ce que nous appelons le *purgatoire*. Peu nous importe que plusieurs interprètes aient entendu autrement ce passage; le sens que nous lui donnons est littéral, simple et naturel, au lieu que nos adversaires lui font violence.

3° *I. Cor.*, c. 3, ỳ. 13, saint Paul dit que « le jour du Seigneur fera
» connaître l'ouvrage de chacun, et
» que le feu éprouvera ce qu'il est;
» que si l'ouvrage de quelqu'un de-
» meure, il en recevra la récompense;
» que si son ouvrage est brûlé, il en
» recevra du dommage, mais qu'il
» sera sauvé comme par le feu. » Daillé a encore employé seize pages pour éclaircir ou plutôt pour embrouiller ce passage. Il soutient qu'il est là question du travail ou de la doctrine des ouvriers évangéliques; soit : on doit juger de même de tout autre ouvrage relatif au salut. Il dit que le texte grec ne porte point *le jour du Seigneur*, mais *un jour* quelconque; nous répliquons qu'il serait ridicule de dire qu'un jour le feu brûlera en ce monde l'ouvrage des prédicateurs de l'Evangile, et que l'ouvrier sera sauvé comme par le feu. En recourant ainsi à des métaphores, à des comparaisons arbitraires, il n'est aucun passage de l'Ecriture sainte, duquel on ne puisse tordre le sens à son gré. Il nous paraît plus simple d'entendre celui-ci de l'épreuve que subissent dans l'autre vie les œuvres de chaque homme en particulier, et du feu expiatoire dont il s'est sauvé, lorsqu'il a travaillé solidement pour le ciel.

Bellarmin a cité plusieurs autres passages de l'Ecriture en faveur du dogme du *purgatoire:* Daillé use toujours de la même méthode pour en esquiver les conséquences; il serait inutile de le suivre plus longtemps dans cette discussion.

La seconde preuve que nous alléguons de ce même dogme est la tradition de l'Eglise, tradition attestée par l'usage dans lequel elle a toujours été de prier pour les morts, et l'Eglise s'est fondée sur les passages de l'Ecriture sainte dont les protestants détournent aujourd'hui le sens. La manière dont ils les expliquent nous démontre la cause pour laquelle ils ont posé pour principe que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi; c'est qu'ils savaient bien que cette règle ne les gênerait jamais. Au reste, c'est de leur part une supercherie palbable, puisqu'ils prennent pour règle, non le texte de l'Ecriture, mais l'explication arbitraire qu'ils y donnent.

Le catholique, plus sincère, prend pour sa règle le sens qui a toujours été donné à cette même Ecriture par toutes les sociétés de chrétiens qui vivent en communion de foi et qui font profession de s'en tenir à ce que les apôtres ont enseigné. Il en est instruit par le témoignage des Pères qui ont été les pasteurs et les docteurs de ces sociétés, par les décisions que les conciles ont faites contre ceux qui attaquaient l'ancienne doctrine, par les usages et les pratiques qui ont toujours servi d'explication à cette même doctrine, ou écrite ou enseignée de vive voix.

Or, un de ces usages a été, dès le commencement, de prier pour les morts; l'Eglise a donc supposé que les morts pouvaient être dans un état de souffrance et recevoir du soulagement par les prières des vivants. *Voyez* PRIÈRES POUR LES MORTS. Déjà plusieurs protestants sont convenus que cet usage a commencé l'an 208, ou immédiatement après; mais cela ne prouve pas, disent-ils, que l'on croyait déjà le dogme du *purgatoire*; on priait pour les morts, parce que l'on pensait que les âmes des justes n'allaient pas prendre possession de la gloire immédiatement après la mort, mais qu'elles étaient détenues dans un lieu particulier que l'on appelait le *paradis* ou le *sein d'Abraham*, jusqu'au jugement dernier; on demandait à Dieu d'accélérer le moment de leur bonheur. Telle a été l'opinion des anciens Pères.

Réponse. Accordons pour un moment cette supposition. Ces âmes connaissaient sans doute le bonheur qui leur était destiné, et le temps que devait durer leur captivité; or, il leur était impossible de le connaître, sans désirer ardemment de le posséder, sans éprouver, par conséquent, du regret de ne pas en jouir encore. On le supposait ainsi, puisque l'on demandait à Dieu d'abréger le retard de ce bonheur. Donc, l'on jugeait que ces âmes étaient dans un état d'épreuve et d'anxiété; elles ne pouvaient y être qu'afin qu'elles fussent purifiées davantage; donc on les supposait dans le *purgatoire*.

Longtemps avant l'an 200, saint Justin, dans son *Dialogue avec Tryphon*, n. 105, parlant de l'âme de Samuel, évoquée par la pythonisse, disait : « Il paraît que les âmes des justes et » des prophètes tombent sous le » pouvoir des esprits tels que cette » femme en avait un. C'est pour cela » que Dieu nous a enseigné, par » l'exemple de son Fils, à désirer et » à demander, au sortir de cette vie, » que nos âmes ne tombent point » sous ce même pouvoir. Aussi, le » Fils de Dieu, près d'expirer sur la » croix, dit : Mon Père, je remets » mon esprit entre vos mains. » On a traité d'erreur grossière cette réflexion de saint Justin, parce que l'on a cru que, suivant l'opinion de ce saint martyr, les esprits dont il parle avaient, sur les âmes des justes, le même empire que les démons exercent sur les damnés; mais on lui attribue cette pensée mal à propos. Autant qu'il nous paraît, il a seulement entendu que ces esprits pouvaient punir les âmes des fautes qui n'étaient pas suffisamment expiées, et les retenir, du moins pendant quelque temps, dans l'état que nous appelons le *purgatoire*.

Saint Clément d'Alexandrie, *Str.*, l. 6. c. 14, p. 794, dit qu'un fidèle qui meurt après avoir quitté ses vices, doit effacer encore par un supplice les péchés qu'il a commis après le baptême. Liv. 7, c. 10, p. 865. et c. 12, p. 879, il ajoute qu'un gnostique ou un chrétien éclairé, a pitié de ceux qui, châtiés après leur mort, avouent

leurs fautes malgré eux, par le supplice qu'ils endurent.

Origène, dans dix ou douze passages, enseigne la même doctrine; nous ne les citons pas : l'autorité de ce Père est suspecte aux protestants, parce qu'il a été porté à croire que toutes les peines de l'autre vie, même celles de l'enfer, sont expiatoires.

Tertullien lib. *de Animâ*, c. 35 et c. 38, prouve, par les paroles de l'Evangile, *Matt.*, c. 5, ỷ. 26, qu'il y a dans l'autre vie une prison de laquelle on ne sort point que l'on n'ait payé jusqu'à la dernière obole.

Saint Cyprien, *Epist.* 52. *ad Antonian.*, p. 72 : « Autre chose est, dit-il, » d'attendre le pardon, et autre » chose d'entrer dans la gloire : l'un, » mis en prison, n'en sort qu'après » avoir payé jusqu'à la dernière » obole; l'autre reçoit d'abord la ré- » compense de sa foi et de son cou- » rage : on peut, ou être purifié du » péché par des souffrances, et en » supportant longtemps la peine du » feu, ou les effacer tous par le mar- » tyre. Enfin, autre chose est d'at- » tendre la sentence du Seigneur au » jour du jugement, et autre chose » d'en recevoir incontinent la cou- » ronne. » On ne peut pas distinguer avec plus de soin les divers états dans lesquels peut se trouver une âme juste en sortant de cette vie; mais saint Cyprien n'était pas l'inventeur de cette doctrine, elle n'a excité la réclamation de personne. Il serait inutile de citer les Pères du quatrième siècle.

Ce qui a fait croire aux protestants que le dogme que nous soutenons est nouveau, qu'il est né postérieurement aux apôtres, c'est qu'ils n'ont pas vu dans les écrits du premier siècle le mot de *feu purifiant* ni de *purgatoire*. Mais, encore une fois, l'Eglise n'a pas défini que le *purgatoire* est un *feu*; que les protestants professent le fond du dogme, on leur permettra, s'ils le veulent, de trouver un autre terme pour exprimer ce que nous entendons par le *purgatoire*.

Une troisième preuve de la doctrine catholique sur ce point est la croyance des juifs; il est constant que, cinq cents ans au moins avant Jésus-Christ, les juifs croyaient que des aumônes faites pour les morts leur étaient profitables. C'est ce qui introduisit parmi eux la coutume de placer des aliments sur la sépulture de leurs parents, afin de nourrir les pauvres. Tobie dit à son fils, c. 4, ỷ. 18 : « Mettez votre pain et votre vin sur » la sépulture du juste, et gardez-vous » d'en manger ou d'en boire avec » les pécheurs. » L'auteur de l'*Ecclésiastique* fait la même leçon. c. 7, ỷ. 37 : « La libéralité, dit-il, est agréa- » ble à tous ceux qui vivent ; n'empê- » chez pas qu'elle ne s'étende sur les » morts. » Rien de plus connu que la réflexion de l'auteur du second livre des *Machabées*, c. 12, ỷ. 46 : « C'est » une sainte et salutaire pensée de » prier pour les morts, afin qu'ils » soient délivrés de leurs péchés. » Les juifs le croient encore.

Quand même les protestants seraient bien fondés à nier la canonicité de ces livres des juifs, ils seraient néanmoins obligés d'en admettre le témoignage, du moins comme historique, et d'avouer le fait qui y est rapporté ou supposé. Or, où les juifs ont-ils puisé cette croyance ? Les protestants diront sans doute que les juifs l'avaient empruntée des Chaldéens, que c'est une des rêveries de la philosophie orientale. Pour le croire, il faudrait oublier, 1° la haine que les juifs devaient naturellement avoir contre les Chaldéens qui les retenaient en captivité ; 2° la défense que Jérémie leur avait faite d'adopter en aucune manière les usages et les opinions des Chaldéens, *Baruch*, c. 6 ; 3° le fait incontestable attesté par l'histoire, savoir : que les juifs n'ont jamais été plus en garde contre tout ce qui venait des païens, que depuis la captivité. S'il était ici question d'une erreur, il serait fort singulier que les prophètes postérieurs à la captivité n'en eussent pas averti les juifs, que Jésus-Christ et les apôtres n'eussent rien dit pour en prévenir les chrétiens ; cela eût été plus nécessaire que de les détourner des cérémonies légales.

La quatrième preuve que nous opposons aux protestants est l'inconstance et la variété de leurs opinions sur le

ces enfants sont morts avec le péché originel, ont rejeté avec raison ce lieu ou cet état mitoyen entre le ciel et l'enfer, qu'il plaisait aux pélagiens d'appeler *la vie éternelle*, comme s'il pouvait y avoir une vie éternelle hors du royaume des cieux. Mais ce lieu ou cet état prétendu éternel n'a rien de commun avec l'état passager des âmes qui ont des péchés à expier, et qui après leur purification sont sûres de jouir de la gloire éternelle.

Nous ne disons point, non plus que les Pères, que ces âmes acquièrent de nouveaux mérites ; entre expier le péché et mériter, il y a une très-grande différence : leurs souffrances ne sont pas non plus une pénitence proprement dite, celle-ci consiste dans le regret du péché et dans la résolution de ne plus le commettre : or, les âmes en *purgatoire* savent bien qu'elles ne peuvent plus pécher. Elles ne peuvent pas enfin se purifier comme en cette vie, par la pénitence, par les bonnes œuvres, par les sacrements ; mais elles portent la peine temporelle due aux péchés véniels et aux péchés déjà effacés en cette vie quant à la coulpe et à la peine éternelle. Nos adversaires brouillent tout, ne veulent entendre ni expliquer aucun dogme, parce qu'ils veulent donner à toute notre croyance une tournure condamnable.

Mosheim, non moins injuste, dit que la purification des âmes après la mort est une doctrine des païens, qu'elle fut mieux expliquée et mieux établie au cinquième siècle qu'auparavant, que ce fut dans la suite une source de richesses, intarissable pour le clergé, qu'elle continue encore aujourd'hui d'enrichir l'Église romaine. *Hist. ecclés.*, cinquième siècle, 2e partie, c. 3, § 2. Il ajoute qu'au dixième on craignait le feu du *purgatoire* beaucoup plus que le feu de l'enfer, parce que l'on espérait d'être à couvert de celui-ci par la médiation des saints et par les prières du clergé, au lieu que l'on ne connaissait aucun moyen de se soustraire au feu du *purgatoire*. Le clergé ne manqua pas de nourrir cette crainte superstitieuse pour augmenter ses richesses et son autorité, dixième siècle, 2e part., c.3, § 1.

Avant de lancer ces traits de satire fausse et maligne, Mosheim aurait dû faire une réflexion : c'est que les sociniens et les déistes soutiennent aussi que la divinité de Jésus-Christ est une doctrine des païens, qu'elle ne fut expliquée et établie qu'au quatrième siècle, et pour l'intérêt du clergé, parce qu'il importait aux prêtres, déjà censés ministres de Jésus-Christ, d'être regardés comme ministres d'un Dieu. Mais Mosheim est beaucoup plus ami des sociniens et des déistes que des catholiques.

Il savait bien que l'usage de prier pour les morts est beaucoup plus ancien que le cinquième siècle, puisqu'il est convenu que le dogme du *purgatoire* a commencé dès le second ; Tertullien et saint Cyprien en ont parlé au troisième comme d'un usage établi avant eux, pratiqué par conséquent dans un temps auquel il ne pouvait être d'aucun profit pour le clergé, puisque pour lors il ne recevait aucune rétribution manuelle pour ses fonctions. Mosheim n'ignorait pas que quand saint Jean Chrysostome et les autres Pères du quatrième siècle exhortaient les fidèles à faire des aumônes pour les morts, ils entendaient des aumônes faites aux pauvres et non au clergé. Il est donc incontestable que, dans l'origine, l'intérêt du clergé n'a pu entrer pour rien dans les prières et les offrandes faites pour les morts.

Il n'est pas moins certain qu'au dixième siècle, après les ravages faits dans toute l'Europe par divers essaims de Barbares, les principales richesses du clergé ne sont pas venues des fondations faites pour les morts, mais de l'abandon qui lui a été fait de terres incultes qu'il a mises en valeur, et qui étaient censées pour lors appartenir au premier occupant. Il l'est enfin que dans les fondations mêmes qui ont été faites pour les morts, dans l'érection des abbayes et des monastères, la formule *pro remedio animæ meæ et animæ patris mei*, etc., signifiait très-souvent *pour satisfaire à une restitution que mon père ou mes aïeux auraient dû faire*, puisque alors les grands s'étaient enrichis par le pillage des biens de l'Eglise et de ceux

des particuliers, qu'ainsi l'on pensait à éviter l'enfer encore plus que le purgatoire.

C'est d'ailleurs prêter aux hommes du dixième siècle une absurdité trop grossière, que de supposer qu'ils ont cru que les aumônes, les dotations d'églises, les messes, les prières des prêtres et des religieux ne contribuaient en rien à leur faire éviter l'enfer. Un auteur aussi instruit que Mosheim a dû savoir qu'au dixième siècle on ne croyait pas comme les protestants, que les bonnes œuvres en général ne contribuent en rien au salut ; jamais cette doctrine n'a régné dans l'Eglise, jamais aucun membre du clergé n'a enseigné ni rêvé que les mêmes pratiques qui peuvent soulager les souffrances des morts ne sont d'aucun mérite pour les vivants.

Jurieu n'a pas laissé de se permettre la même calomnie. Il dit que chez les catholiques l'on fait tout pour éviter le *purgatoire*, rien pour se sauver de l'enfer ; suivant eux, dit-il, un acte de contrition sauve de l'enfer ; mais toute la contrition de tous les pénitents ensemble ne ferait rien contre les peines du *purgatoire*. Nous défions les protestants de citer un seul écrivain catholique qui ait soutenu ou seulement proposé cette doctrine absurde. D'un côté, il nous accuse de faire un trop grand usage de la terreur pour amener les âmes à la sainteté, d'user de cruauté en leur faisant envisager les peines du *purgatoire* comme inévitables lors même qu'elles croient être sauvées de l'enfer par une vraie pénitence. De l'autre, il suppose que parmi nous la crainte de l'enfer est étouffée par la terreur du *purgatoire*. Mais la frayeur d'une peine éternelle est-elle donc moins cruelle que celle d'une peine temporelle ? Il y a là en vérité du vertige et du délire.

Enfin Jurieu soutient que quand le dogme du *purgatoire* ne ferait plus de mal aujourd'hui, il faudrait encore le bannir à cause de celui qu'il a fait : Ç'a été là, dit-il, la source de toutes les superstitions de l'Eglise romaine, *Préservatif contre le changement de religion*, art. 8.

Nous lui disons à notre tour que quand ce dogme aurait produit tout le mal qu'il prétend, il ne nous serait pas encore permis d'en étouffer la croyance : dès que c'est une vérité, il ne nous appartient pas de vouloir corriger par le mensonge ou par le silence les prétendus abus produits par des dogmes que Dieu a révélés. A la vérité les protestants, qui se sont cru plus sages que Dieu, ont fait main basse sur tous les articles de croyance et de pratique dans lesquels il a plu à leur fanatisme de voir des abus : mais nous ne sommes pas tentés d'imiter leur témérité (1). BERGIER.

(1) Le dogme du purgatoire ou de la prière pour les morts, est fondé sur la tradition de tous les peuples. « Toutes les nations de la terre et » tous les âges répètent, dit M. de La Mennais : » *C'est une sainte et salutaire pensée de prier* » *pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de* » *leurs péchés*. » (*Macch.*, lib. 2, c. 12.) *Essai sur l'Indifférence, etc.*, tom. 3, ch. 27.

D'abord c'était la croyance des Juifs : le passage qu'on vient de citer en fait foi. A l'armée de Judas Machabée, plusieurs soldats avaient, contre la défense de Dieu, enlevé dans les temples de Jamnia des objets consacrés aux idoles, et les avaient cachés sous leurs habits, au moment d'une bataille où tous ces soldats perdirent la vie. Leur faute, qu'on regarda comme la cause de leur mort, fut découverte à l'instant ou l'on allait les enterrer. Judas Machabée croyant avoir lieu de penser, ou qu'ils n'avaient pas assez connu la loi pour comprendre la grièveté de leur transgression, ou qu'ils s'en étaient repentis devant Dieu avant d'expirer, fit faire une quête et passer l'argent à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour leurs péchés : « Considérant aussi, dit » l'Ecriture, qu'une grande miséricorde est réser- » vée à ceux qui meurent dans la piété, ce qui est » une sainte et salutaire pensée, il ordonna une » expiation pour ces morts, afin qu'ils fussent » délivrés de leurs péchés. »

Ce passage était trop direct et trop clair pour ne pas offusquer ceux qui, au seizième siècle, entreprirent de nouveau contre le purgatoire et la prière pour les morts. Ils se persuadèrent qu'il n'y avait, pour s'en débarrasser, qu'à lui enlever son autorité divine, et ils dirent : « Ce livre des » Machabées ne fut jamais compris dans le canon » des Hébreux. » Et que ne dirent-ils aussi qu'il n'avait jamais pu l'être, ce canon ayant été clos sous Esdras, beaucoup avant les Machabées ? Ils dirent encore : Quelques Pères ont douté de l'autorité de ce livre. Il eût été de la bonne foi d'ajouter que le grand nombre n'en avait jamais douté ; que généralement il avait été lu, avec les autres Ecritures divines, dans les assemblées chrétiennes ; que le troisième concile de Carthage, en consacrant la tradition ancienne, l'avait rangé parmi les écrits inspirés : « Ce sont ces livres, » dit-il, que nos pères nous ont appris à lire dans » l'Eglise, sous le titre d'Ecritures divines et ca- » noniques ; » que saint Augustin le place dans le canon des Ecritures dont il donne l'énumération (lib. *de Doct. christ.*, c. 8), et qu'il le cite en preuve contre les hérétiques ; qu'il est mis au rang des saintes Ecritures par Innocent I, dans

PURIFICATION. Ce terme a un double sens : lorsqu'il est employé à l'égard du corps, il signifie l'action de se laver ou le corps entier ou une

sa réponse à saint Exupère, évêque de Toulouse en 405, par Gélase, assisté de soixante-dix évêques, dans le décret du concile romain en 494. Au reste, ne nous étendons pas davantage sur la canonicité qui appartient certainement à ce livre, et que les réformateurs n'auraient pas songé à lui contester sans l'évidence de ce passage. Laissons de côté pour un instant son autorité divine; nous n'en irons pas moins, quoi qu'on fasse, à notre but; car. messieurs de la religion réformée admettent les livres des Machabées comme une histoire véridique. Donc, il est de fait historique que, dès le temps des Machabées, les Juifs, les sacrificateurs, la synagogue, pensaient qu'il était pieux et salutaire d'offrir des sacrifices pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés. Josephe nous indique assez que cette croyance se maintenait de son temps, lorsqu'il témoigne que les Juifs ne priaient point pour ceux qui s'étaient eux-mêmes privés de la vie. Or, ils ne priaient pas sans doute pour ceux qui étaient déjà dans le sein d'Abraham, où l'on n'avait nul besoin de prières, ni pour ceux qui seraient en enfer, où les prières sont inutiles. Et encore, le but de leurs prières était d'obtenir la rémission des péchés pour les défunts, que, par conséquent, ils ne plaçaient pas dans le sein d'Abraham, où rien d'impur n'était admis, encore moins dans l'enfer, également fermé au pardon et à l'espérance. Ils croyaient donc à un état mitoyen entre l'un et l'autre, et cet état mitoyen, que vous désignerez sous tel nom qu'il vous plaira, nous lui donnons celui de Purgatoire.

Secondement, ç'a toujours été la doctrine des chrétiens. Les plus anciens pères l'ont enseignée de la manière la plus expresse. Aux témoignages de saint Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène et de saint Cyprien, cités par M. Bergier, nous ajouterons quelques passages des plus célèbres docteurs de l'Eglise. « Ce ne fut pas sans » raison, dit saint Chrysostome, que les apôtres » ordonnèrent que, dans la célébration des mys- » tères redoutables, il fût fait mémoire des dé- » funts; car ils savaient combien il en revient » aux morts d'utilité et de profit. » (Homil, 69, *ad Pop. Antioch.*) Saint Augustin, qui a composé un traité sur nos devoirs envers les morts où les prières pour eux reviennent sans cesse, s'exprimait ainsi dans un sermon : « Les pompes » funéraires, la foule qui les accompagne, la re- » cherche somptueuse dans la structure des mau- » solées, sans être de la moindre ressource pour » les défunts, peuvent bien offrir quelque sorte » de consolation aux vivants ; mais ce dont il ne » faut pas douter, c'est que les prières de l'Eglise, » le saint sacrifice, les aumônes ne leur portent » du soulagement, n'obtiennent pour eux d'être » traités plus miséricordieusement qu'ils n'a- » vaient mérité. Car l'Eglise universelle, instruite » par la tradition de ses Pères observe qu'à l'en- » droit du sacrifice où l'on fait mention des » morts, on prie et on offre pour tous ceux qui » sont décédés dans la communion du corps de » Jésus-Christ. » (*Serm.* 172.) Dans son ouvrage *contre les Hérésies*, il range Aérius entre les hérétiques, ainsi qu'avait fait avant lui saint Epiphane, pour avoir nié, contre la doctrine et la tradition de tous les temps, l'utilité des prières pour les morts ; l'un et l'autre nous témoignant ainsi qu'elle était regardée dans l'Eglise parmi les vérités révélées et connues par tradition apostolique.

D'ailleurs, sans parler des conciles, les liturgies font foi que, depuis le cinquième siècle, tous les chrétiens, non-seulement ceux de l'Eglise catholique, mais ceux même des communions séparées, ont reconnu le dogme et la pratique des prières pour les morts. Nous ne rapporterons pas les liturgies de l'Eglise latine ; les novateurs conviennent qu'elles renferment, sur le point dont il s'agit, une doctrine tout à fait contraire à celle de la réforme.

Voici comme s'exprime la liturgie des nestoriens du Malabar : « Souvenons-nous de nos pères, » de nos frères, des fidèles qui sont sortis de ce » monde dans la foi orthodoxe ; prions le Sei- » gneur de les absoudre, de leur remettre leurs » péchés, leurs prévarications, de les rendre » dignes de partager la félicité éternelle avec les » justes qui se sont conformés à la volonté di- » vine. »

Une autre liturgie nestorienne du Malabar nous présente encore les paroles suivantes, dans une prière admirable : « Seigneur Dieu des armées » recevez aussi cette oblation pour toute l'Eglise » catholique, pour les prêtres, pour les princes » catholiques, pour ceux qui gémissent dans la » pauvreté, l'oppression, la misère et les larmes, » pour les fidèles trépassés, etc. »

Et ces autres paroles d'une autre prière de la même liturgie : « Affermissez, ô mon Dieu, la » paix et le repos des quatre parties du monde... » Détruisez les guerres, éloignez les batailles au- » delà des extrémités de la terre ; dissipez les » nations qui veulent la guerre..... Relâchez aussi » les liens, les péchés et toutes les dettes de ceux » qui sont morts : nous vous en supplions par » votre miséricorde et vos bontés infinies. »

La liturgie des nestoriens chaldéens : « Recevez » cette oblation, ô mon Dieu....! pour tous ceux » qui pleurent, qui sont malades, qui souffrent, » dans l'oppression, les calamités, les infirmités, » et pour les trépassés que la mort a séparés de » nous,.... »

Et dans une autre oraison de la même liturgie : « Pardonnez les délits et les péchés de ceux qui » sont morts : nous vous le demandons par votre » grâce et vos miséricordes éternelles. »

Dans les belles actions de grâces que font les nestoriens après la célébration des mystères, les morts ne sont jamais oubliés : « Bénissez, ô mon » Dieu, les trépassés, pardonnez à leurs péchés. »

Les nestoriens, à la différence des Orientaux en général, ont une messe particulière pour les morts ; j'y trouve une bénédiction pour eux qu'il faudrait copier tout entière ; vous la lirez dans le père le Brun, t. 3, p. 587.

Sur la fameuse inscription trouvée en Chine, et qui atteste que des prêtres partis de Syrie, y prêchèrent avec succès l'Evangile au septième siècle, on lit à la huitième colonne ces mots : « Ils » font sept fois par jour des prières qui sont » très-utiles aux vivants et aux morts. »

Les Arméniens, ainsi que la plupart des Orientaux, n'ont point de messe particulière pour les morts, comme notre canon ne change point pour la messe des défunts. On voit que les Arméniens, en célébrant pour un mort, disent : « Souvenez- » vous, Seigneur, soyez miséricordieux et pro- » pice aux âmes des défunts, et en particulier à » celles pour qui nous offrons ce saint sacrifice. »

Leur liturgie offre de très-belles prières pour les vivants et pour les morts en général : le diacre s'adressant à tous les fidèles, s'écrie :

partie, pour en écarter toute espéce d'ordure ; quand il est question de

» Nous demandons qu'il soit fait mention dans » ce sacrifice de tous les fidèles en général, hom- » mes et femmes, jeunes et vieux, qui sont morts » avec la foi en Jésus-Christ. — Souvenez-vous, » Seigneur, et ayez pitié d'eux. » répond le chœur. — Le prêtre seul : « Donnez-leur le repos, la lu- » mière et une place parmi vos saints dans votre » règne céleste, et faites qu'ils soient dignes de » votre miséricorde. Souvenez-vous, Seigneur, » et ayez pitié de l'âme de votre serviteur N., » selon votre miséricorde....... Souvenez-vous » aussi, Seigneur, de ceux qui se sont recom- » mandés à nos prières, vivants ou morts ; accor- » dez-leur en récompense des biens véritables et » qui ne soient pas passagers. »

Les Grecs du patriarcat de Constantinople se servent, il y a plus de onze cents ans, de deux liturgies sous le nom de saint Basile et de saint Chrysostome : on y lit cette recommandation pour les morts : « Nous vous offrons aussi, pour » la délivrance de l'âme de votre serviteur N., » afin qu'elle soit dans le lieu lumineux où il n'y » a ni douleur ni gémissement, et que vous la » fassiez reposer, ô Seigneur notre Dieu ! au lieu » où brille la lumière de votre face. »

Il faut observer que cette liturgie est suivie, non-seulement des églises grecques de l'empire ottoman qui dépendent du patriarche de Constantinople, mais encore de celles qui sont en Occident, à Rome, dans la Calabre, dans la Pouille, dans la Géorgie, dans la Mingrélie, dans la Bulgarie et dans la Russie entière. Sur la croyance et la pratique des Russes et de tous les Grecs en général, nous avons un témoignage très-éclatant dans leur grand catéchisme nommé d'abord la confession orthodoxe des Russiens, et auquel les patriarches du rit grec ont donné depuis le titre de confession orthodoxe de l'Eglise orientale. Or, sur le septième article du symbole, on lit que « Les âmes ne peuvent, après la mort, obtenir le » salut et la rémission de leurs péchés par leur » repentir et par aucun acte de leur part, mais » par les bonnes œuvres et les prières des fidèles, » et surtout par le sacrifice non sanglant que l'E- » glise offre tous les jours pour les vivants et » pour les morts. »

La liturgie d'Alexandrie, ou des cophtes jacobites, fait commémoration des morts ainsi qu'il suit : « Souvenez-vous, Seigneur, de tous ceux « qui se sont endormis et ont fini leurs jours » dans le sacerdoce, comme aussi de tout l'ordre » des laïques. Daignez, Seigneur, accorder le » repos à leurs âmes, dans le sein d'Abraham, » Isaac et Jacob ; introduisez-les........ dans le » paradis de délices, dans ce séjour d'où sont » bannis la douleur, la tristesse et les soupirs » du cœur, et où brille la lumière de vos saints. » Les diacres récitent ici les noms des défunts, et le prêtre poursuit : « Ordonnez, ô mon Dieu ! » que les âmes que vous appelez, reposent dans » cette demeure bienheureuse...... » Il revient encore aux défunts dans une oraison ultérieure : « Conservez par l'ange de la paix ceux qui sont » vivants, et faites ô mon Dieu ! reposer les âmes » des défunts dans le sein de nos pères, Abra- » ham, Isaac et Jacob, dans le paradis de la féli- » cité. »

Liturgie des Abyssins ou Ethiopiens : « Ayez » pitié, ô mon Dieu, des âmes de vos serviteurs » et de vos servantes, qui ont été nourris de votre » corps et de votre sang, et se sont endormis à » la mort dans votre foi.... » Le prêtre dans une

l'âme, c'est l'action de détester ses péchés, de s'en purifier par la péni-

longue et belle prière, après la consécration, dit encore : « Sauvez éternellement ceux qui font » votre volonté : consolez les veuves, soutenez » les orphelins ; et ceux qui se sont endormis et » sont morts dans la foi, daignez les recevoir. »

Liturgie des Syriens orthodoxes et jacobites : le diacre : « Nous faisons de rechef commémora- » tion de tous les trépassés qui sont morts dans » la vraie foi, soit qu'ils aient appartenu à cette » église, à ce pays, où à quelque région que ce » puisse être, et sont arrivés à vous, mon Dieu, » qui êtes le Seigneur et le maître de tous les » esprits et de toute chair. Nous prions, implo- » rons et supplions le Christ notre Dieu, qui a » reçu leurs âmes, de les rendre, par ses miséri- » cordes, dignes du pardon de leurs péchés, et » de nous faire parvenir avec eux dans le royau- » me. C'est pourquoi nous disons trois fois, *Kyrie* » *eleison*. » Le prêtre incliné prie pour les morts, et ensuite élevant la voix ; « O mon Dieu ! Sei- » gneur de tous les esprits et de toute chair ; » souvenez-vous de ceux dont nous nous souve- » nons, et qui sont sortis de ce monde dans la » vraie foi : donnez le repos à leurs âmes.... les » rendant dignes de la félicité que l'on goûte » dans le sein d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, où » brille la lumière de votre face, et d'où sont » sont bannis les chagrins, les douleurs, les gé- » missements.... N'entrez pas en jugement avec » vos serviteurs, parce qu'aucun des hommes ne » sera justifié devant vous, comme n'est aucun » de ceux qui marchent sur la terre. Qui fut ja- » mais exempt de péchés ou de toute souillure, si » ce n'est Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils » unique, par lequel nous espérons pour nous et » pour eux miséricorde et rémission des péchés, » à cause de lui et de ses mérites ? »

L'ancienne liturgie connue sous le nom de saint Jacques, cité par le concile *in Trullo*, et expliquée au quatrième siècle par saint Cyrille de Jérusalem, met dans la bouche du prêtre la prière suivante pour les morts : « Seigneur, notre Dieu, » souvenez-vous de toutes les âmes dont nous » avons fait mémoire et dont nous n'en avons » point fait, de tous ceux qui sont morts dans la » vraie foi, depuis Abel le juste jusqu'à présent : » faites-les reposer dans la région des vivants, » dans votre royaume, dans les délices du para- » dis, dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob, » nos saints pères, où il n'y a plus de douleurs, » ni gémissements, ni tristesse, où la lumière de » votre face qui regarde tout, brille en toute » manière. »

Saint Cyrille l'expliquait ainsi aux néophytes : « Célébrant le sacrifice, nous prions en dernier » lieu pour ceux qui sont décédés parmi nous, » estimant que leurs âmes reçoivent beaucoup de » secours du sacrifice redoutable de nos autels..... » Si les proches de quelque pauvre exilé présen- » taient au prince une couronne d'or, pour apai- » ser sa colère, ce serait sans doute un bon moyen » pour l'engager d'abréger le temps ou d'adoucir » la peine de l'exil. C'est ainsi qu'en priant pour » les morts pendant le sacrifice, nous offrons à » Dieu, non pas une couronne d'or, mais Jésus- » Christ son Fils, mort pour nos péchés, afin de » rendre propice à eux et à nous celui qui de sa » nature est très-porté à la clémence, »

La liturgie mozarabe ou espagnole : « Nous » vous offrons, ô Père souverain, cette hostie im- » maculée pour votre sainte Eglise, pour la satis- » faction du siècle prévaricateur, pour la purifi-

tence, d'en obtenir de Dieu le pardon. *Voyez* PURETÉ.

Tous les hommes, même les plus grossiers, ont compris que la *purifi-*

» cation de nos âmes, pour la santé des infirmes, » pour le repos et l'indulgence des fidèles trépas- » sés, afin que, changeant le séjour de ces tristes » demeures, ils jouissent de l'heureuse société » des justes. »

« Assemblez-vous, disent les *Constitutions* » *apostoliques*, dans les cimetières, faites-y la » lecture des livres sacrés, chantez-y des psau- » mes pour les martyrs, pour tous les saints, et » pour vos frères qui sont morts dans le Sei- » gneur, et offrez ensuite l'eucharistie. »

Calvin lui-même fut forcé de convenir que le dogme de la prière pour les morts remonte jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise : « Il y a plus » de 1300 ans, dit-il, qu'il est passé en usage de » prier pour les morts. » (*Instit.*, lib. 3, c. 5.) Leibnitz, quoique protestant, fait le même aveu. Il reconnaît que « le sentiment le plus ancien de » l'Eglise est qu'il faut prier pour les morts, » qu'ils sont aidés par nos prières, et que ceux » qui sont sortis de cette vie, quoique devenus » héritiers du ciel par la remise de la peine éter- » nelle et par leur retour en grâce avec Dieu, » ont cependant encore à subir un châtiment pa- » ternel pour leurs péchés, et être purifiés, surtout » s'ils n'ont pas effacé assez cette tache pendant » leur vie sur la terre. » (*Exposition de la doc-* » *trine de Leibnitz sur la religion*, p. 349.)

Il est donc incontestable que les chrétiens ont cru dans tous les temps au dogme du purgatoire. — *Voyez* la *Discussion amicale*, etc. t. 2.

Nous allons plus loin, et nous ajoutons que ce dogme est une de ces vérités essentielles qui appartiennent à la révélation primitive, et que la tradition de nos premiers pères a fait passer chez tous les peuples de la terre.

Les anciens reconnaissaient trois états différents de l'âme après la mort. Le premier était l'état de bonheur dont les âmes saintes jouissaient éternellement dans le ciel ; le second l'état de souffrance auquel les âmes des méchants, les âmes *absolument incurables*, selon l'expression de Plutarque, étaient condamnées éternellement aussi dans les enfers. Le troisième état mitoyen entre les deux autres, était celui des âmes qui, sans avoir mérité des châtiments éternels, *étaient néanmoins encore redevables à la justice divine.* (*Voyez* la dissert. de M. Morin, *sur l'usage de la Prière pour les morts, Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 2, p. 121.)

Platon, dans le *Gorgias*, distingue parmi les morts, les justes qui jouissent d'un bonheur éternel, les méchants qui subissent des supplices également éternels, et les malheureux dont les péchés sont guérissables, et qui ne sont punis que pour devenir meilleurs ; ce qui est absolument conforme à la doctrine des juifs et des chrétiens catholiques. Nous trouvons la même doctrine, non sans altération, dans l'*Enéide* de Virgile. « Enfermée comme dans une obscure prison, » l'âme ne porte plus ses regards vers son origine » céleste. Lors même que, dans le dernier instant, » elle abandonne une vie périssable, elle ne peut » se dégager entièrement des vices et des souil- » lures épaisses qu'elle a nécessairement con- » tractés par son union malheureuse avec le corps. » De là les peines et les supplices divers que » subissent ici les âmes, et dans lesquelles elles » expient les fautes passées. Les unes suspendues » en l'air, demeurent exposées aux vents ; d'au- » tres sont plongées au fond d'un vaste étang où » se lavent leurs forfaits ; d'autres sont purifiées » par le feu. Nous passons tous par quelque » épreuve ; après quoi nous sommes admis dans » les vastes plaines de l'Elysée, et nous restons, » mais en petit nombre, dans cet heureux séjour, » lorsqu'enfin le temps a parfaitement effacé nos » souillures, et que nos âmes dégagées de » tout mélange, ont recouvré la pureté de leur » céleste origine et la simplicité de leur essence. »

Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque ; neque auras
Dispiciunt clausæ tenebris et carcere cæco.
Quin et supremo cùm lumine vita reliquit,
Non tamen omne malum miseris, nec funditus omnes
Corporeæ excedunt pestes, penitùsque necesse est
Multa diu concreta modis inolescere miris.
Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt. Aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos : aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni :
Quisque suos patimur manes ; exindè per amplum
Mittimur Elysium et pauci læta arva tenemus,
Donec longa dies, perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem, purumque reliquit
Æthereum sensum, atque auraï simplicis ignem.
Æneidos, lib. VI, v. 733-747.

Suivant saint Justin, (*Apol.* 2.) et Tertullien, (de *Spectacul.*, cap. 12.) les anciens offraient des sacrifices pour les morts ; on employait certains rites expiatoires pour les rétablir dans leur première innocence. Les Romains appelaient ces cérémonies *justa*, et les Grecs τελετή, c'est-à-dire *expiations*. Platon parle des sacrifices qu'on faisait pour les âmes des morts : « Musée, Orphée, Linus » et les fils des muses, recommandent, dit-il, non- » seulement aux simples particuliers, mais aux » villes même, de ne pas négliger ces saintes » pratiques, qui sont d'une grande efficace pour » délivrer les morts des tourments qu'ils en- « durent. » (*De Républ.*, lib. 2,) De là l'exhortation si fréquente chez les anciens, d'apaiser les mânes, *placare manes*.

Comme on ignorait le sort de chacun de ceux qui quittaient la vie, on priait généralement pour tous les morts ; et dans les billets qu'on envoyait pour annoncer le décès de quelqu'un, on ne manquait pas d'y faire son éloge, afin d'engager à prier pour lui (*Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 2.)

Il y avait une liturgie, des formules de prières pour les morts. On invoquait les saints en leur faveur, comme le prouvent diverses inscriptions gravées sur des tombeaux

« *Ames célestes, venez à son aide.* »
« *Que les Dieux te soient propices.* »
« *Mânes très-saints, je vous recommande mon époux ; daignez lui être indulgents.* »

(Gruter., *Inscript. antiq.*, *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 1, p. 270, et tom. 2. p. 124.)

Tous les peuples ont eu des usages semblables. On célébrait au Mexique deux fêtes en mémoire des morts. Deux des dix-huit mois qui composaient avec cinq jours complémentaires, l'année mexicaine, tiraient leurs noms de ces fêtes. (M. de Humbolt, *Vues des Cordilières et monum. de l'Amérique*, t. 1, p. 351. éd. in-8°.) C'était une coutume universelle qui existait chez les Gaulois, (Vid. Wormius, p. 8 ; vid. et Borlase, *Antif. of Cornwal*, p. 226 et seq.) qui existe encore dans l'Inde et dans la Tartarie, (*Annales de la littérature et des arts*, tom. 9, p. 89.) à la Chine, en Afrique, de sacrifier près des tombeaux, d'y ré-

cation du corps était le symbole naturel de celle de l'âme ; conséquemment chez tous les peuples, dans la religion vraie comme dans les fausses, l'usage a été de se laver avant de remplir les devoirs du culte religieux, non pas que l'on crût qu'une *purification* extérieure pouvait opérer la pureté de l'âme, comme quelques incrédules ont affecté de le supposer, mais parce qu'en se lavant le corps on témoignait que l'on désirait avoir la pureté intérieure, et être exempt de péché. Or, ce désir, lorsqu'il est sincère, est la première disposition nécessaire pour l'acquérir.

Dans la *Genèse*, c. 35, ŷ. 2, Jacob, avant d'aller offrir un sacrifice à Béthel, ordonne à ses gens de se laver et changer d'habits ; il ne se proposait certainement pas d'imiter les païens par cette pratique. L'idolâtrie ne faisait encore que de naître dans la Chaldée, et Jacob ordonne en même temps à tous ceux qui doivent l'accompagner de lui apporter toutes les idoles qu'ils avaient entre eux, et il les enfouit sous un arbre. Les *purifications* ont donc été en usage parmi les patriarches adorateurs du vrai Dieu, avant d'être pratiquées et profanées par les païens.

Nous convenons que ces derniers en ont perverti l'usage et leur ont attribué une vertu qu'elles n'ont certainement pas. Nous voyons dans Virgile, qu'Enée sortant du combat se fait scrupule de toucher ses dieux pénates, avant d'avoir lavé ses mains dans une eau vive ; il n'avait sûrement pas beaucoup de regret d'avoir tué un grand nombre d'ennemis. L'action de se laver en pareil cas était donc une pure momerie. C'est avec raison qu'un autre poète s'écrie à ce sujet : « Hommes » trop indulgents pour vous-mêmes, » qui pensez que des meurtres peu» vent être effacés par l'eau d'un » fleuve ! » Mais l'erreur des païens ne prouve pas que l'usage de se purifier était mauvais en lui-même, que l'on a dû s'en abstenir à cause de l'abus, approcher des autels du Seigneur avec un extérieur souillé et dégoûtant, et avec moins de respect que l'on n'en a pour un personnage à qui l'on craint de déplaire.

Aussi avant de donner la loi à son peuple, Dieu ordonne à tous les Israélites de se purifier pendant deux jours, de laver leurs vêtements et de se tenir prêts pour le troisième ; *Exod.*, c. 19, ŷ. 10. Sans doute il n'exigeait pas d'eux une cérémonie superstitieuse ou inutile, mais il voulait leur imprimer le respect pour sa présence.

Les païens, superstitieux observateurs de rites dont ils ne connaissaient ni la raison ni l'utilité, inventèrent des *purifications* de toute espèce ; ils en faisaient non-seulement avec l'eau, mais ils y ajoutaient le sel, le soufre, la cendre, le sang des victimes, la salive, le miel, l'orge, le feu, les flambeaux, les plantes odoriférantes ; les Indiens et les parsis croient se purifier avec l'urine de vache. Ces *purifications* étaient différentes, selon les différents dieux auxquels on voulait plaire, et souvent l'on en usait pour se délivrer de prétendues impuretés absolument imaginaires, comme pour s'être approché d'un étranger, pour avoir respiré son haleine, ou pour avoir mangé avec lui, etc.

Moïse prescrivit aux juifs plusieurs

pandre des libations, d'y déposer des offrandes. Les rites ont pu varier ; mais on trouve partout des expiations funèbres, partout on a prié et l'on prie pour les morts.

Les livres *Zends* enseignent que les hommes qui meurent avant d'avoir été entièrement purifiés, souffrent des tourments dans une autre vie, et que la durée de ces tourments est plus ou moins longue, suivant la gravité des crimes qu'ils sont destinés à punir. Ils ajoutent que les purifications prescrites par la loi pour les vivants sont très-utiles aux morts quand leurs parents ou leurs amis s'y soumettent à leur intention.

L'*Eulma-Islam*, le *Sadder-Boun-Dchesch* et la *Viraf-namah* font mention d'un lieu nommé *Hamestegan* ou *Hamestan*, dans lequel vont les âmes dont les bonnes et les mauvaises actions sont égales ou à peu près. Ce lieu où elles doivent rester jusqu'à la résurrection, est entre le ciel et l'enfer ; mais Ahriman n'y a point d'accès. (Anquetil du Perron, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 69, p. 267-270.)

Les croyances des Thibétains sur l'état des âmes après la mort, ne diffèrent point de celles des autres peuples. Leur paradis, comme leur enfer, se compose de plusieurs séjours ; le dernier seul est éternel. (*Alphab. Thibetan.*, t. 1, p. 182 et 183.) La même doctrine règne dans l'Inde, (*Hist. des dieux orient.*, ch. 11 et 12 ; *l'Ezour-Vedam*, tom. 1, p. 300 et suiv.. t, 2, p. 120 et 122.) à la Chine et au Tonquin. où l'on offre, (*Voyage au Tonquin*, t. 1.) ainsi qu'au Japon, (*Parallèle des relig.*, t, 1, part. 1.) des sacrifices pour les morts. On en offrait également chez les Indiens Tzapotèques. *Vues des Cordilières, etc.* t. 2, p. 269.) — *Voyez l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, t. 2, ch. 27.

GOUSSET.

purifications, mais simples et naturelles, puisqu'elles se faisaient avec de l'eau, sans aucun rit inutile ou absurde. Sous un climat aussi chaud que celui de la Palestine, cette précaution était nécessaire pour prévenir tout danger de corruption et d'infection ; c'est pour cela que l'usage du bain y est encore si fréquent aujourd'hui. De prétendus philosophes ont demandé pourquoi il fallait, selon la loi juive, se laver ou se purifier lorsqu'on avait touché un cadavre, une femme incommodée, un reptile, lorsque l'on avait eu un songe impur ou un flux de sang, etc. Ils ne savaient pas que ces imprudences ou ces accidents, qui sont chez nous sans conséquence, pouvaient être dangereux pour les juifs. Une preuve incontestable, c'est que les Européens, qui pendant les croisades négligèrent les précautions de propreté dans la Palestine, rapportèrent la lèpre en Europe.

Mais les *purifications* légales n'avaient pas seulement pour but d'entretenir la propreté du corps et la santé, elles tendaient principalement à inspirer aux juifs le respect pour la divinité, l'attention la plus scrupuleuse dans les pratiques de son culte, la circonspection dans toutes les circonstances de la vie. Encore une fois nous savons bien que ces cérémonies ne donnaient pas la pureté de l'âme ; mais il est constant qu'un juif, accoutumé à envisager la loi dans toutes ses actions, en devenait plus attentif à éviter les crimes qu'elle lui défendait. Si dans la suite cette attention devint une pure hypocrisie, c'est qu'alors les juifs avaient été pervertis par le mauvais exemple des païens.

Nous nous garderons donc bien de blâmer la coutume établie parmi le peuple même le plus grossier et parmi les habitants de la campagne, de se laver, de se tenir plus propres les jours de fêtes pour assister au service divin, qu'ils ne sont les jours ouvrables en vaquant à leurs travaux. C'est une preuve de respect pour les devoirs et les assemblées de religion dont il est bon d'entretenir l'habitude. Des censeurs imprudents disent que l'attention à cette propreté extérieure détourne de penser à la pureté de l'âme ; C'est une fausseté. Le peuple serait moins en état de sentir la nécessité d'être pur intérieurement pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, s'il était accoutumé à paraître au pied des autels avec un extérieur aussi négligé qu'il l'a dans les travaux les plus vils. Les protestants si portés d'ailleurs à censurer tous les usages des catholiques, ont conservé celui-ci, et ils portent plus loin que nous l'attention sur ce point.

BERGIER.

PURIFICATION DES FEMMES JUIVES. Il était réglé par la loi de Moïse, *Levit.*, c. 12, que les femmes qui étaient accouchées d'un enfant mâle seraient censées impures pendant quarante jours et celles qui avaient mis au monde une fille, pendant quatre-vingts jours, après lesquels elles devaient se présenter au temple pour rendre leurs hommages au Seigneur.

Lorsque les jours de la *purification* étaient accomplis, l'accouchée portait à l'entrée du tabernacle ou du temple un agneau pour être offert en holocauste, et le petit d'un pigeon ou d'une tourterelle pour victime du péché. Les pauvres offraient deux tourterelles ou deux petits de colombe.

Par une autre loi portée dans l'*Exode*, c. 13, ỷ. 3, Dieu avait ordonné qu'on lui offrît tous les premiers-nés des familles, et qu'on les rachetât pour un certain prix ; on payait cinq sicles pour un garçon et trois pour une fille. C'était en mémoire de ce que Dieu avait fait périr tous les premiers-nés des Egyptiens par la main de l'ange exterminateur, et avait conservé ceux des Israélites. Ce miracle était assez important pour que les juifs fussent obligés d'en conserver le souvenir. *Ibid.*, ỷ. 14.

Mais pourquoi une femme, après ses couches, était-elle censée impure? pourquoi cette différence des temps après la naissance d'un garçon et après celle d'une fille? pourquoi ce sacrifice *pour le péché ?* Etait-ce donc un crime d'avoir mis un enfant au monde? Quand nous ne pourrions rien répondre à toutes ces questions, il ne s'ensuivrait pas que la loi était

absurde, mais que nous ignorons les raisons physiques et morales sur lesquelles elle était fondée. Quelques auteurs ont pensé qu'elle était relative au climat et aux incommodités auxquelles les femmes asiatiques sont sujettes après leurs couches, et ils ont cité en preuve l'opinion qui régnait chez les Grecs et chez les autres Orientaux, touchant l'impureté des femmes dans cet état ; ce qu'il y a de certain, c'est que, même parmi nous, l'on est persuadé que pendant les quarante jours qui suivent les couches, les femmes sont sujettes à divers accidents ; c'était donc un trait de sagesse de la part du législateur des Hébreux, de les avoir forcées à garder la maison, et à se séparer de toute société pendant ce temps-là.

Quant au sacrifice qu'elles devaient offrir ensuite *pour le péché*, cette expression dans le texte hébreu ne signifie pas toujours un péché proprement dit, mais un défaut, une imperfection, une impureté légale : or, tel en est le sens dans la loi dont nous parlons, puisqu'elle ajoute immédiatement, et *cette femme sera ainsi purifiée du flux de son sang*. Levit., c. 12, ỳ. 7 et 8. Ne peut-on pas ajouter, comme ont fait plusieurs commentateurs, que ce sacrifice *pour le péché* était destiné à faire souvenir aux femmes qu'elles avaient mis au monde un enfant souillé du péché originel ?

Comme les anglicans ont conservé la cérémonie de la bénédiction des femmes après leurs couches, les commentateurs anglais ont donné une raison morale de la loi du Lévitique, à laquelle nous applaudissons volontiers. « Il était juste, disent-ils, qu'une » femme, dans cette circonstance, » offrît un holocauste pour témoigner » à Dieu sa reconnaissance de ce qu'il » avait conservé la vie à son enfant, » de ce qu'il l'avait sauvée elle-même » du danger de la perdre par les » douleurs de l'enfantement, et de ce » qu'il lui avait rendu les forces. Par » là elle se recommandait, elle et son » fruit, à la Providence divine, elle » en implorait l'assistance, afin de » pouvoir donner à cet enfant une » bonne éducation. Dans le premier » âge les enfants sont exposés à tant » d'accidents, que si Dieu ne les pre» nait pas spécialement sous sa garde, » et ne chargeait pas ses anges de » veiller à leur conservation, elle se» rait à peu près impossible ; et l'on » ne saurait trop inculquer cette le» çon aux parents chrétiens. » *Bible de Chais*, sur l'endroit cité.

Il ne faut donc pas blâmer la coutume que les femmes observent dans l'Eglise romaine de se présenter à l'église en relevant de leurs couches, d'y recevoir la bénédiction du prêtre, et d'y faire une légère offrande. Ce n'est ni pour se purifier ni pour racheter leur enfant, mais pour faire hommage à Dieu de ce dépôt, le remercier de ce qu'il a daigné le conserver et l'adopter par le baptême, pour lui demander la grâce de le bien élever. Cette cérémonie n'a rien que d'édifiant, quoiqu'elle ne soit ordonnée par aucune loi. « Si les femmes, dit » le pape Innocent III, désirent d'en» trer dans l'église immédiatement » après leurs couches, elles ne pèchent » pas en y entrant, et on ne doit pas » les en empêcher. Mais si par respect » elles aiment mieux s'en éloigner » pour quelque temps, nous ne pen» sons pas que l'on doive blâmer » leur dévotion. » Cap. *de Purif. post partum*. BERGIER.

PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'Eglise romaine célèbre le second jour de février en mémoire de ce que la sainte Vierge, par humilité, se présenta au temple quarante jours après la naissance de Jésus-Christ, pour satisfaire à la loi de Moïse dont nous venons de parler dans l'article précédent. On la nomme encore la fête de la *Présentation de Jésus-Christ au temple*, par la même raison, et *la Chandeleur*, à cause des cierges dont on fait la bénédiction, que l'on allume et que l'on porte en procession ce jour-là. Les Grecs l'appellent *Hypante*, rencontre, parce que le vieillard Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent Jésus-Christ dans le temple lorsqu'il y fut présenté au Seigneur, et le reconnurent pour le Messie.

Quelques auteurs ont écrit que cette fête fut instituée sous le règne de

l'empereur Justin, ou sous celui de Justinien, l'an 542, à l'occasion d'une mortalité qui emporta cette année-là une très-grande partie des habitants de Constantinople ; mais il est certain que cette solennité est beaucoup plus ancienne, puisque saint Grégoire de Nysse, mort l'an 396, a fait un sermon *de Occursu Domini*, dans lequel il dit que c'est la fête du jour auquel notre Sauveur et sa sainte Mère allèrent au temple, et y portèrent la victime prescrite par la loi ; Ménard, *sur le Sacram. de saint Grég.*, p. 40. Saint Cyrille d'Alexandrie, mort l'an 444, et le pape Gélase qui a vécu avant l'an 496, en ont parlé de même. Il se peut faire que l'an 542 la *fête de la Chandeleur* ne fût pas encore célébrée dans tout l'empire romain, ni même à Constantinople, que Justin et Justinien en aient ordonné la célébration et l'aient fixée au second jour de février ; mais il est certain que la première institution est antérieure à cette époque au moins de deux cents ans ; et il est étonnant que Bingham, si instruit d'ailleurs des antiquités ecclésiastiques, ait ignoré ce fait.

C'est encore mal à propos qu'il soutient contre Baronius, que dans l'origine cette fête ne regardait pas la *purification de la sainte Vierge,* mais *la rencontre du Seigneur*, comme son nom le témoigne, puisque saint Grégoire de Nysse a réuni ces deux objets dans la célébration de la fête. Quoiqu'on ne sache pas précisément l'époque à laquelle elle a été introduite dans l'Occident, il paraît que l'on ne peut pas la reculer plus tard que le pontificat de Gélase Ier.

Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont pensé que l'intention de ce pape fut de substituer la cérémonie de la *Chandeleur* aux lustrations ou purifications que les païens faisaient des villes et des campagnes, au mois de février, en l'honneur de Pluton et des dieux mânes. Cela peut être ; mais il n'est pas hors de propos de remarquer avec quelle facilité les païens avaient changé en superstitions les usages les plus innocents. Comme c'est au mois de février que viennent les premiers beaux jours, c'est aussi dans ce mois que les laboureurs recommencent les travaux de la campagne, et la première chose qu'ils font est de brûler sur la terre le chaume qui reste des moissons, les herbes sèches et les racines qui gêneraient l'action de la charrue. Des ignorants superstitieux s'imaginèrent que ces feux allumés dans la campagne étaient une cérémonie religieuse fort utile aux succès de l'agriculture ; ils la dédièrent aux mânes qui sont censés demeurer dans la terre, et à Pluton, dieu des enfers ; et le mot *februum,* l'action d'allumer du feu, signifia dès ce moment une purification religieuse, et donna son nom au mois de *février*.

Ceux qui ont imaginé que l'usage d'allumer des cierges et de les porter en procession le jour de la Chandeleur est un reste du paganisme ou de superstition païenne, ont très-mal rencontré ; ç'a été au contraire un préservatif établi contre les idées des païens ; il en a été de même de la plupart des anciennes cérémonies de l'Eglise. *V.* CÉRÉMONIE.

BERGIER.

PURIM, fête des Sorts. *V.* ESTHER.

PURITAINS ou PRESBYTÉRIENS. *Voy.* ANGLICANS.

PUSEY (Edouard). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien anglais, professeur à l'université d'Oxford, d'accord avec d'autres professeurs ou prédicateurs de la même université, tels que Palmer, Newman, Kilberfonce, Keble, Perceval, Ward, etc., se fit le propagateur de cette nouvelle exegèse anglicane appelée *le puseyisme*, laquelle se rapproche du catholicisme, et dont il va être question dans l'article suivant. « C'est surtout, dit le *Dict. des contemporains*, dans la collection des petits traités connus sous le titre de *Tracts for the times* (1833 et ann. suiv.), et dans les ouvrages du Dr Newman, que l'on peut suivre dans leurs développements les tendances hétérodoxes (au point de vue de l'anglicanisme ou presbytérianisme) de la nouvelle école. Unanimes dans l'attaque de la constitution qu'on appelle en Angleterre la haute-église, le docteur Pusey et ses

adhérents, s'affranchissant de la tutelle de l'État, séparaient le spirituel du temporel, et, remontant par delà la réforme du XVI[e] siècle, prétendaient se rattacher à l'église apostolique ; leur maxime : « Point de salut dans une église sans tradition et asservie à l'État », impliquait un retour prochain aux dogmes et à la discipline du catholicisme. A cette nécessité de renouer la chaîne des temps, les nouveaux sectaires aportèrent toute une suite de mesures de restauration : la lecture de la Bible retirée aux laïques; la consécration épiscopale et l'ordination sacerdotale réservées aux seuls évêques ; les sacrements et les prières déclarés partie essentielle du culte ; la messe rétablie avec la pénitence et la confession auriculaire; l'efficacité absolue de la grâce; la croyance au purgatoire. L'opinion ne tarda pas à s'émouvoir de la hardiesse de ces professeurs qui en étaient venus à prêcher ouvertement la nécessité d'une réconciliation avec Rome ; l'évêque d'Oxford interdit la publication des *tracts*. Cette mesure n'arrêta pas le zèle des dissidents, qu'encourageait, au sein de l'université, la majorité des étudiants séduits par leur éloquence ; loin de rétracter aucune de leurs propositions, ils préconisèrent l'invocation des Saints, le culte de Marie, le célibat des prêtres, l'organisation monacale, la liturgie romaine. Quant au docteur Pusey, qui allait, en 1843, jusqu'à prêcher en faveur du dogme de la transubstantiation, il fut accusé d'hérésie et traduit devant une commission spéciale, et l'usage de la chaire lui fut interdit pendant deux ans. A peu de temps de là, soit qu'il fût effrayé des conséquences logiques de ses doctrines, soit qu'il répugnât à suivre ses disciples dans l'abjuration formelle du protestantisme (un assez grand nombre allaient jusqu'au bout et se faisaient catholiques), il écrivit à l'évêque de Londres une lettre dans laquelle il cherchait à se justifier de ses erreurs passées. Il est devenu chanoine de l'église du Christ et professeur d'[illegible] à l'université d'Oxford.»

N[illegible] [illegible]uter à ce sommaire du [illegible] Vapereau, que, depuis une vingtaine d'années le mouvement s'est ralenti et même à peu près arrêté en tant qu'allant jusqu'au retour complet au catholicisme, mais que la doctrine de la séparation du spirituel et du temporel est toujours professée par les pusevistes. Pusey est même assez violent contre l'Église romaine, et il prétend qu'il n'a jamais travaillé pour elle, mais, au contraire, pour l'Église anglicane.

« On se tromperait, dit M. Hitzfelder dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, si l'on croyait que les auteurs de ce mouvement eurent dans l'origine, ou dans le courant de la controverse, aucune intention formelle de se rapprocher du catholicisme. Au contraire, ce fut le désir de garantir l'Église anglicane contre l'influence croissante de l'Église catholique, et d'attribuer à l'Église établie, autant que possible, le caractère de la catholicité, qui fut un des principaux motifs qui donnèrent le branle au mouvement puseyiste. Pusey assure, avec la plus grande bonne foi, que l'unique but des traités publiés par ses amis était de mettre aux mains des Anglicans de solides armes contre les *Romanistes*, et nous ne pouvons hésiter à admettre cette déclaration si nous nous rappelons le ton haineux et méprisant avec lequel les puseyistes s'expriment à l'égard de l'Église catholique, au moins là où ils expliquent *ex professo* leurs rapports avec le *Romanisme*. » LE NOIR.

PUSEYISME. Quoique le *puseyisme* ne soit pas, à proprement parler, une hérésie ou erreur particulière, mais bien plutôt un mouvement très-remarquable vers la religion catholique, qui s'opère actuellement en Angleterre, nous avons cru pourtant qu'il serait utile d'en donner ici une courte notice, afin de le faire connaître au moins dans son but et dans ses motifs. Le *puseyisme* a pris son nom du docteur *Pusey*, professeur de théologie à l'université d'Oxford, et il compte aujourd'hui un très-grand nombre de part sans parmi les membres de cette université. Déjà même quelques évêques ont adopté les opinions de ces docteurs, et plusieurs de

ceux qui leur avaient fait dans le principe une vive opposition, ont fini par leur faire des *concessions* qui pourront bien prendre dans la suite, et dans un temps rapproché, plus d'extension. En quoi donc consiste précisément le *puseyisme*? Voici comment il est défini et exposé par un de ses plus zélés partisans, M. Palmer, également professeur à l'université d'Oxford : « Le *puseyisme* consiste à dire » *Anathème au principe protestant*, à » abandonner de plus en plus les » fondements de la réforme angli- » cane ; à déplorer la séparation » d'avec l'Eglise romaine, à regarder » Rome comme notre mère, et à dire » qu'elle nous a enfantés à Jésus- » Christ; à regarder l'Eglise d'An- » gleterre comme condamnée à su- » bir un honteux esclavage; à dire » que son enseignement se borne à » bégayer des formules équivoques ; » à dépeindre au contraire l'Eglise » de Rome comme donnant un libre » cours à tous les sentiments reli- » gieux, de foi, de respect, d'amour » et de dévotion, et comme possé- » dant, par ses immenses bienfaits, » les droits les plus sacrés à notre » vénération et à notre reconnais- » sance ; à dire que nos *trente-* » *neuf articles* sont l'œuvre d'un » siècle étranger au catholicisme, que » notre liturgie est la condamnation » de notre Eglise, que le Rituel de » Rome est un trésor précieux, et son » Missel un riche monument des » temps apostoliques; à reconnaître » et à soutenir que *l'Ecriture n'est* » *pas l'unique règle de la foi; que* » *les révélations divines nous sont* » *aussi manifestées par la tradition,* » dont l'Eglise est dépositaire, et que » *la Bible sans explication n'est pas* » *propre à diriger les ignorants dans* » *l'affaire de leur salut;* à croire et » à enseigner que, dans la cène, *le* » *Christ est présent sous la forme du* » *pain et du vin,* qu'il est alors per- » sonnellement et corporellement avec » nous, et que le clergé *a reçu le* » *mystérieux et sublime pouvoir de* » *changer le pain et le vin au corps* » *et au sang du Christ;* à soutenir la » légitimité *de la prière pour les* » *morts;* à établir une *différence* » *entre le péché véniel et le péché* » *mortel;* à affirmer qu'on peut ad- » mettre *l'existence d'un purgatoire,* » *honorer les reliques, invoquer les* » *saints*, reconnaître *sept sacrements,* » et qu'ensuite on peut, en sûreté de » conscience, admettre les XXXIX ar- » ticles de l'Eglise d'Angleterre. » M. Palmer ajoute que les XXXIX articles sont très-conciliables avec le concile de Trente, dont il admet les décisions doctrinales comme tout-à-fait conformes a l'ancienne foi catholique. Les *puseyistes* ne reprochent donc plus rien à l'Eglise romaine sur la doctrine ; mais ils trouvent encore quelques abus ou quelques excès dans ses usages et dans ses pratiques religieuses. Si ce que l'on vient de lire est l'expression sincère de ce que pensent les docteurs d'Oxford, il ne leur manque plus qu'un peu de courage et un esprit franchement conséquent, pour rentrer en masse, et dès l'instant même, dans le sein de l'antique Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, et particulièrement de l'Eglise d'Angleterre. Un de leurs adversaires, M. Sibthorp, leur fait avec raison ce raisonnement sans réplique : Si Rome a raison en toutes ces choses, comme vous paraissez le croire, alors, vous n'allez pas assez loin; mais si elle a tort, vous allez beaucoup trop loin dans les concessions doctrinales que vous lui faites (1).

On dit que beaucoup de ministres anglicans, partisans du *puseyisme*, ont adopté le Bréviaire romain, et le récitent ; qu'ils se servent du Missel et du Rituel de Rome ; qu'ils se revêtent du surplis, et qu'ils allument des cierges dans leurs offices, etc. On affirme aussi qu'il y a déjà une sorte de couvent d'hommes, où l'on pratique avec ferveur tout ce qui a lieu en ce genre dans les couvents catholiques, le célibat, le jeûne, l'abstinence, la prière, etc. DONEY.

Après la rédaction de cet article, le mouvement puseyiste se continua, et un assez grand nombre de puseyistes ecclésiastiques et laïques, passèrent

(1) Ce M. Sibthorp était, lorsqu'il parlait ainsi, un puseyiste déjà converti. LE NOIR.

de ce néo-anglicanisme ou anglo-catholicisme, au romanisme complet, en rentrant dans l'Eglise catholique. On remarqua que presque tous ceux qui firent ce dernier pas étaient indépendants, par leur fortune, et en même temps veufs ou célibataires. Le docteur Newmann fut un des premiers à suivre l'exemple de M. Sibthorp, qu'a cité M. Doney dans son article.

Quant aux *puseyistes* qui restent dévoués à leur Eglise anglicane, et qui sont *antiromanistes*, ils sont très-nombreux dans le clergé et dans la jeunesse lettrée de l'Angleterre. Presque tous les ecclésiastiques des paroisses sont puseyistes de cette manière. Le *puseyisme* a même gagné l'université de Cambridge; bien plus, il s'est étendu en Ecosse, dans l'Amérique du Nord, jusque dans les Indes orientales. L'Irlande anglicane seule, ne s'est guère laissé entraîner. On conçoit facilement cette grande révolution dans les idées; elle porte presque exclusivement sur l'indépendance du religieux devant le pouvoir civil, et sur la séparation des deux ordres; point essentiellement lié au mouvement politique de notre époque dans tous les pays. LE NOIR.

PYGMÉES. On sait que sous ce nom les Grecs et les Latins désignaient un peuple fabuleux, des hommes qui n'avaient qu'une coudée de hauteur. Le prophète Ezéchiel, c. 27, ỹ. 11, parlant de la ville de Tyr, de ses forces, de ses armées, fait mention des *Gammadim* qui étaient sur ses tours, et qui suspendaient leurs carquois contre ses murailles. Comme l'hébreu *gomed* signifie une coudée, la Vulgate a traduit *Gammadim* par *Pigmæi*, et ce terme a exercé les commentateurs. Le paraphraste chaldéen l'a rendu par *Gappadim*, les Cappadociens et les Septante, par φύλακες, des gardes. La conjecture la plus vraisemblable est que le prophète, par *Gammadim*, a entendu des guerriers de la ville de *Gammadès*, dans la Palestine. BERGIER.

PYRKER (Jean-Ladislas de Felso Eon) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce patriarche-archevêque d'Erlau, né à Langh, en Hongrie en 1772, et mort en 1848, à Vienne, où il cherchait quelque soulagement à d'affreuses douleurs de goutte, s'est distingué comme poète. Il a laissé trois volumes de poésies qui comprennent les œuvres suivantes :

Drames historiques (*les Corvins*, tragédie en un acte; *Charles le Petit, roi de Hongrie*, tragédie en cinq actes; *Mort de Zrini*, tragédie en cinq actes, Vienne 1810); *La Tunisiade*, poëme héroïque en douze chants, Vienne 1819, 3e édition, perf. 1826; *Rodolphe de Habsbourg*, poëme héroïque en douze chants, Vienne 1825; *Tableaux tirés de la vie de Jésus et des Apôtres* (poëme en douze livraisons), Leipzig 1842 et 43; *Amour des Alpes*, Stuttgard 1845.

« Des critiques trop sévères, dit M. Haas, refusent à Pyrker le génie créateur et une imagination originale; toutefois ils sont obligés de reconnaître la forme et la dignité de l'exposition, la netteté des caractères, la beauté magistrale du style, le nombre et l'harmonie des vers, la profondeur dn sentiment élégiaque qui l'inspire. » LE NOIR.

PYRRHONISME en fait de religion. *Voy.* INDIFFÉRENCE, SCEPTICISME.

PYTHAGORE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.* Ce grand philosophe grec, né à Samos, vers 590, et mort en 490 avant Jésus-Christ, fut le premier, dit-on, qui se donna le nom de *philosophe*, plus modeste que celui de *sage*, dont on s'était servi jusqu'alors. Il avait formé une sorte de couvent, dans lequel ses disciples se soumettaient à un régime sévère, et mettaient leurs biens en commun. Pour y être admis, il fallait s'être imposé un silence de cinq années, rude noviciat! et cependant l'histoire dit que sa communauté était assez nombreuse. Il avait voyagé en Egypte, en Phénicie, en Chaldée, pour s'y instruire avec les sujets de ces pays. Il fit un code de lois pour les Crotoniates, apaisa des guerres, adoucit des tyrans. Il était mathématicien et astronome; il avait imaginé un système du monde qui était à peu près celui

de Copernic, Kepler et Newton, reconnu aujourd'hui pour le véritable. Ce fut Pythagore qui découvrit la démonstration du carré de l'hypothénuse. On lui attribue les *vers dorés* qu'a commentés Hiéroclès; mais il ne nous reste rien de ses autres ouvrages. Les uns disent qu'il fut tué à l'âge de cent ans; d'autres, qu'il mourut naturellement. C'est de son enseignement, dont la morale était sublime et en même temps basée sur Dieu et l'immortalité de l'âme, puisqu'il croyait à la métempsycose, que sont sortis tous les plus grands moralistes de la Grèce, et finalement, la grande école de Socrate et de Platon.

LE NOIR.

PYTHON, terme grec, duquel les Septante et la Vulgate se servent souvent pour exprimer les devins, les magiciens, les nécromanciens; le mot hébreu qui y correspond est *ob*, au pluriel, *oboth*; et par la manière dont celui-ci est employé, il y a lieu de conclure qu'il signifie non-seulement un devin, un sorcier ou un esprit familier, mais le don, le talent ou l'art de deviner, de découvrir les choses cachées, de prédire l'avenir, d'évoquer les morts.

Si l'on veut remonter à la signification primitive de ces deux termes, on ne se trouvera pas peu embarrassé. *Ob*, disent les hébraïsants, signifie une outre, une bouteille, un vase creux et profond, *Job*. c. 32, ỳ. 19; de là les rabbins concluent que *oboth* sont ceux qui parlaient du ventre, et, en effet, les Septante l'ont traduit quelquefois par *engastrimythes*, qui exprime la même chose; mais le talent de parler du ventre ne donne pas celui de deviner ni de prédire l'avenir. D'ailleurs, il n'est pas probable que les *engastrimythes* aient été fort communs dans la Judée, au lieu que les devins, les magiciens, les sorciers s'y multipliaient; les rois idolâtres les favorisèrent, les rois pieux les punissaient et les chassaient; Saül en avait agi ainsi au commencement de son règne, ensuite il eut la faiblesse de vouloir les consulter; il alla trouver, dit l'historien sacré, une femme *qui avait un ob*, et lui dit : *devine-moi par l'ob*, ou évoque-moi la personne que je te désignerai; *I. Reg*. c. 28, ỳ. 8. *Voyez* l'art. suiv. De là on peut conclure que *ob* signifie souffle, esprit, inspiration, le commerce avec les esprits, etc.

En effet, *oboth*, en hébreu, exprime aussi des soufflets ou des esprits follets. *Abbouba*, mot chaldéen, où la racine *ab, oub* est doublée, est une flûte, instrument à vent; l'on y reconnaît aisément *ambubaiæ*, qui, en latin, signifie des joueurs de flûtes. Or, *souffle, esprit, inspiration*, sont synonymes dans toutes les langues; *ob* est donc, à la lettre, un esprit ou une inspiration.

Quoi qu'il en soit, par la loi de Moïse, il était sévèrement défendu de consulter les *oboth*, les esprits, et ceux qui prétendaient en avoir. *Levit.*, c. 19, ỳ. 31; c. 20, ỳ. 27; *Deut.*, c. 18, ỳ. 11.

Le grec *Python*, disent les grammairiens, est dans la mythologie, un serpent qui naquit du limon de la terre détrempée par les eaux du déluge; il fut tué par Apollon, qui est le soleil; de là le surnom d'*Apollon Pythien*, et de la *Pythie*, qui recevait l'inspiration sur un trépied placé à l'ouverture de la caverne de Delphes. Mais quelle relation y a-t-il entre un serpent et l'art de deviner ou de prédire l'avenir? Pour nous, il nous semble qu'il y a ici une confusion de deux ou trois significations différentes. *Pu, Py*, est la puanteur, une vapeur, une exhalaison infecte et puante; *thon* ou *chton*, est la terre; ainsi l'on a très-bien aperçu que le prétendu serpent tué par Apollon, ce sont les exhalaisons de la terre détrempée par le déluge, dissipées par la chaleur du soleil. Mais *thon*, qui signifie la terre, signifie aussi bas et profond, un creux, une caverne; *python* exprime donc littéralement *exhalaison de la caverne*. Comme la vapeur puante qui sortait de la caverne de Delphes faisait tourner la tête, on imagina qu'elle communiquait le don de prédire l'avenir, ainsi le mot *python* exprima l'inspiration prophétique, de là les oracles de la *Pythie*, et toutes les folies qui s'ensuivirent.

Cette discussion étimologique nous a semblé nécessaire pour démontrer que les Septante ni la Vulgate n'ont pas eu tort de rendre le mot hébreu *oboth* par le grec *pythones ;* jusqu'à présent les commentateurs ni les grammairiens ne paraissent pas avoir vu pourquoi ces deux mots sont synonymes. BERGIER.

PYTHONISSE, sorcière, devineresse, magicienne. Nous lisons, *I. Reg.*. c. 28, ℣. 7. que Saül, inquiet touchant le succès de la bataille qu'il allait livrer aux Philistins, et ne recevant point de réponse du Seigneur, alla consulter pendant la nuit une *pythonisse*, à laquelle il ordonna d'évoquer Samuel, mort depuis quelque temps ; que ce prophète lui apparut en effet, et lui prédit que le lendemain il perdrait la bataille et y serait tué ; ce qui arriva.

Ce fait a donné lieu à une question importante qui partage les anciens et les modernes : il s'agit de savoir si l'âme de Samuel a véritablement apparu et a parlé à Saül, ou si ce qui est raconté à ce sujet n'est qu'un jeu et une supercherie de la part de la magicienne, qui feignit de voir Samuel, et parla en son nom à Saül. On demande si cela arriva par la puissance du démon et par les forces de l'art magique, ou si Dieu voulut que Samuel apparût par un effet miraculeux de la puissance divine, et non par aucun effet de la magie. Il y a sur ce sujet une dissertation de dom Calmet, *Bible d'Avignon*, tome 4, page 71, et une du docteur Stackouse ; l'une et l'autre sont réunies dans la *Bible de Chais,* tome 5. Nous allons en donner un court extrait.

Ceux qui tiennent pour la réalité de l'apparition de Samuel, comme saint Justin, Origène, Anastase d'Antioche, etc., ont cru que les démons avaient quelques pouvoirs sur les âmes des saints avant que Jésus-Christ descendît aux enfers. Saint Augustin, lib. [illegible] *de Doctr. Christ.*, c. 32, ne trouve aucun inconvénient à dire que le démon fit paraître l'âme de Samuel. D'ailleurs le récit de l'Ecriture dit expressément que Samuel parut, qu'il parla, qu'il annonça au roi sa mort prochaine et la défaite de son armée. La *pythonisse* n'était pas en état de faire une semblable prédiction.

Ceux qui prétendent que Samuel n'apparut point, sont partagés entre eux ; les uns, comme Tertulien, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, croient que le démon prit la forme de Samuel, et parla ainsi à Saül. Les autres, tels qu'Eustache d'Antioche, saint Cyrille d'Alexandrie , etc. , pensent que la magicienne ne vit rien, mais qu'elle feignit de voir Samuel, qu'elle parla en son nom , qu'elle trompa ainsi Saül et tous les assistants. Cette opinion semble contredite par la narration même ; elle dit que la *pythonisse* fut troublée en voyant Samuel ; que Saül lui-même connut que c'était véritablement ce prophète, et qu'il se prosterna. Le rabbin Lévi-Ben-Gerson veut que tout cela se soit passé dans l'imagination de Saül : Ce prince, dit-il, frappé des menaces que Dieu lui avait faites, et troublé par la vue du danger présent, s'imagina voir Samuel qui lui réitérait les mêmes menaces, et lui annonçait sa mort prochaine. Mais ce sentiment ne s'accorde pas mieux que les précédents avec le récit de l'écrivain sacré.

D'autres enfin, comme saint Ambroise, Zénon de Verone, saint Thomas, etc., sont persuadés que le démon ni la fourberie de la *pythonisse* n'eurent aucune part à cette affaire; mais qu'à l'occasion des évocations de cette femme, Dieu par sa puissance, indépendamment de l'art magique, fit paraître aux yeux de Saül une figure de Samuel, qui prononça à ce prince l'arrêt de sa mort et de sa perte entière, pour le punir de sa vaine curiosité et de la violation de la loi dont il se rendait coupable.

Ce dernier sentiment paraît le mieux fondé et le plus conforme au texte sacré. *Eccli.*, c. 46, ℣. 23, il est dit : « Après cela Samuel mourut; il dé» clara et fit connaître au roi que la » fin de sa vie était proche. Il éleva » la voix du fond de la terre, et pro» phétisa pour détruire l'impiété de » la nation. » *I. Paral.*, cap. 10, ℣. 13, « Saül mourut pour avoir consulté » la *pythonisse.* » Les Septante ajoutent, *et le prophète Samuel lui répondit.* Par la manière dont l'auteur du

premier livre des Rois a parlé, il donne lieu de croire qu'il était persuadé de la réalité de l'apparition de Samuel.

On fait contre ce sentiment quelques objections qui ne paraissent pas difficiles à résoudre. On dit : 1° Dieu n'avait pas besoin de faire un miracle pour apprendre à Saül qu'il serait battu par les Philistins et qu'il périrait dans la bataille. Nous répondons que si Dieu ne faisait de miracles que quand il en a besoin, il n'en ferait jamais, puisqu'il est le maître de faire agir les causes physiques comme il lui plaît, et sans que le cours de la nature paraisse dérangé ou interrompu. L'on ferait la même objection contre tout autre moyen duquel Dieu se serait servi pour faire connaître l'avenir à Saül.

2° Dieu avait refusé de répondre à Saül ; on suppose donc qu'il a changé de dessein et qu'il s'est contredit. Faire paraître Samuel en conséquence de l'évocation de la *pythonisse*, c'était convaincre les assistants de l'efficacité de son art.

Réponse. Il n'y a point de contradiction ni d'inconstance à changer de conduite lorsque les circontances changent. A une curiosité que Dieu n'avait pas voulu satisfaire, Saül ajoutait un acte de superstition rigoureusement défendu par la loi ; c'était donc un nouveau crime ; et c'est pour le punir que Dieu lui fit annoncer par Samuel sa défaite et sa mort prochaine. Le trouble dont la *pythonisse* fut saisie en apercevant ce prophète, était plus que suffisant pour démontrer qu'il n'apparaissait pas en vertu du pouvoir de cette femme, puisqu'elle fut étonnée elle-même du succès de l'évocation ; il n'y eut donc aucun danger d'erreur pour les assistants.

3° Samuel devait être un personnage suspect à Saül, puisque ce prophète ne lui avait jamais prédit que des choses funestes, et qu'il lui avait fait souvent des reproches très-vifs. *Réponse*. Mais, enfin, les prédictions de Samuel avaient toujours été vérifiées par l'événement ; c'était donc assez pour que Saül, inquiet sur le succès de la bataille qui allait se donner, voulût l'interroger plutôt que tout autre.

4° Saül ne vit point Samuel, puisque, sur le portrait que la *pythonisse* lui fit du personnage qu'elle voyait, il se prosterna la face contre terre. *Réponse*. Le texte porte formellement que Saül *connut que c'était Samuel* ; il ne pouvait d'ailleurs méconnaître l'air ni la voix de ce prophète : c'est donc parce qu'il le reconnut très-bien qu'il se prosterna par frayeur et par respect.

5° La frayeur affectée par la *pythonisse* était feinte, puisqu'elle répond aux questions de Saül avec toute sa présence d'esprit, et qu'elle conserve assez de sang-froid pour lui apprêter à manger. *Réponse*. Pour que cette femme ait été véritablement effrayée, il n'est pas nécessaire qu'elle soit tombée en syncope, ou qu'elle ait absolument perdu la parole ; elle eut le temps de se remettre pendant la conversation de Saül avec Samuel ; d'ailleurs, en pareil cas, la présence de plusieurs personnes suffit pour diminuer la peur.

6° Si Saül, ajoute-t-on encore, avait été persuadé qu'il parlait véritablement à Samuel, et que ses prédictions allaient s'accomplir, il n'aurait pas eu la force de converser avec cette femme ni de manger avec ses gens ; du moins il n'aurait pas livré bataille. *Même réponse*. Saül eut le temps de se calmer pendant que la *pythonisse* apprêtait à manger ; il avait besoin de reprendre des forces pour aller rejoindre ses troupes, et lorsque deux armées sont en présence, il n'est plus temps de reculer. Il est clair que le combat fut de la part de Saül un coup de désespoir.

Quand on ferait vingt autres raisonnements touchant la conduite de ce roi, ce ne seraient jamais que des conjectures, elles ne suffiraient pas pour détruire la preuve tirée de la narration de l'écrivain sacré. Il en résulte toujours que l'apparition de Samuel fut réelle et miraculeuse, et que l'on ne peut attaquer ce sentiment par aucune raison solide. BERGIER.

TABLE

MÉTHODICO-ALPHABÉTIQUE

DU DIXIÈME VOLUME

Nota. — Dans cette table, les noms précédés d'un astérisque **sont les titres** d'articles **nouveaux.**

P (suite et fin)

THÉOLOGIE MIXTE

Ire Section. — *La section théologico-philosophique.*

IIe Section. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe Section. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe Section. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE

Ire Section. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

IIe Section. — *Les Papes.*

IIIe Section. — *Les Conciles.*

IVe Section. — *Les Eglises particulières.*

Ve Section. — *Les Ordres religieux, Confréries, Associations, etc.*

VIe Section. — *Les Ecoles célèbres.*

VIIe Section. — *Les Biographies et Bibliographies.*

VIIIe Section. — *Les Sectes religieuses.*

IXe Section. — *Les Dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Fêtes, Cérémonies, Pèlerinages, Insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE

Ire SECTION. — *Généralités et Variétés théologiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Dieu et la Création.*

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ*

IVe Section. — *L'Eglise et la Hiérarchie ecclésiastique.*

Ve Section. — *La Grâce et les Sacrements.*

VIe Section. — *La Morale ecclésiastique et les Préceptes.*

VIIe Section. — *Les Fins dernières.*

FIN DE LA TABLE DU DIXIÈME VOLUME

SAINT-BRIEUC. — IMP. FRANCISQUE GUYON.